J
103
H72
1963
D4
A4

CANADA. PARLEMENT. CHAMBRE DES COMMUNES. COMITE SPECIAL DE LA DEFENSE.
Procès-verbaux et témoignages.

DATE	NAME - NOM

Canada. Parlement. C. des C. Comité spécial de la défense.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 18 JUIN 1963 ET DU JEUDI 27 JUIN 1963

TÉMOIN:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29121-1—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA
DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Fairweather
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac-Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

Secrétaire suppléant du Comité,
M. Slack

ORDRES DE RENVOI

Le VENDREDI 7 juin 1963.

Il est résolu,—Qu'un comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'article 67 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

Le LUNDI 10 juin 1963.

Il est ordonné,—Que le Comité spécial de la défense, institué le 7 juin 1963, se compose de MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch.

Le MARDI 18 juin 1963.

Il est ordonné,—Que le Comité spécial de la défense soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il pourra ordonner la publication et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre des communes,
Léon-J. Raymond.

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI 18 juin 1963.

Le Comité spécial de la défense a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Le président,
MAURICE SAUVÉ.

NOTA: Le rapport est agréé par la Chambre ce jour même.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 18 juin 1963.
(1)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. du matin afin de procéder à son organisation.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Temple, Winch—(23).

Le secrétaire du Comité ayant demandé que l'on procède aux nominations, M. Matheson propose, avec l'appui de M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), que M. Sauvé soit élu président du Comité.

En l'absence d'autres présentations de candidats, M. Sauvé est déclaré régulièrement élu président.

Le président remercie le Comité de l'honneur qui lui est conféré.

Le président invite la présentation des candidats en vue de l'élection d'un vice-président.

M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*) propose, avec l'appui de M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*), que M. Matheson soit élu vice-président.

M. Matheson demande que sa candidature au poste de vice-président soit retirée. Avec le consentement du Comité, M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*) et M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*) retirent leur motion.

M. Lambert est déclaré régulièrement élu vice-président.

Sur la proposition de M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), appuyée par M. Winch,

Il est décidé,—Que soit nommé un sous-comité du programme et de la procédure, composé du président, du vice-président et de quatre membres, soit un représentant de chaque parti.

Sur la proposition de M. Brewin, il est décidé qu'au besoin un membre du sous-comité du programme et de la procédure pourra être remplacé par un autre membre de son propre parti qui siège dans le Comité principal.

Sur la proposition de M. Laniel, appuyé par M. McMillan,

Il est décidé,—Que le Comité demande à la Chambre l'autorisation de faire imprimer tous les documents et témoignages qu'il ordonnera et que l'article 66 du Règlement soit suspendu à cet égard.

Après délibération, il est décidé de ne pas réduire le quorum du Comité.

Le président félicite M. Winch à l'occasion de son anniversaire de naissance.

M. Winch propose, avec l'appui de M. Matheson, que le ministre de la Défense nationale soit informé qu'il devra adresser la parole à la prochaine réunion et qu'en outre, le sous-comité du programme et de la procédure se charge des autres recommandations à proposer au Comité. La proposition est adoptée *sur division.*

A 10 h. 40 de la matinée, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du président.

Le secrétaire intérimaire
du Comité,
M. Slack.

JEUDI 27 juin 1963.
(2)

Le Comité spécial de la Défense se réunit aujourd'hui, à 10 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(22).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale et le maréchal en chef de l'Air, F. R. Miller.

Comme il y a quorum, le président ouvre la séance par une brève déclaration que les représentants de chaque parti commentent.

Le président annonce que les membres du sous-comité du programme et de la procédure sont les suivants: MM. Lambert, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Maclean, Temple, Winch et Sauvé.

Lecture est donnée du premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure ainsi qu'il suit:

1. Que les séances du Comité aient lieu à 10h. 30 du matin le mardi et le jeudi.
2. Que le Comité se réunisse dans les salles de comité de l'Édifice de l'Ouest.
3. Que le quorum du Comité soit fixé à 13 membres.
4. Qu'en conformité de l'ordre de renvoi du 18 juin 1963, le Comité fasse imprimer 1,000 exemplaires en anglais et 500 en français de ses délibérations et témoignages.
5. Que le Comité ait à sa disposition le service d'interprètes mais que, pour l'instant, il n'y ait interprétation que des délibérations en français.
6. Que le ministre de la Défense nationale soit invité à faire un exposé au Comité le jeudi 27 juin 1963.
7. Qu'aux séances subséquentes, le président du Comité des chefs d'état-major et les représentants de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, soient invités à présenter des exposés, afin de mettre les membres du Comité au courant du travail des divers services des forces armées.
8. Qu'un représentant du Conseil de recherches pour la défense soit invité à renseigner le Comité sur les fonctions de ce Conseil.
9. Que le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit invité à présenter un exposé au Comité.
10. Que les exposés et propositions des témoins soient entendus sans interruption, vu que ceux-ci seront interrogés à la fin de leur exposé.

M. Smith propose, avec l'appui de M. Lloyd—

Que le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté. *Adoption à l'unanimité.*

Le président présente au Comité l'honorable M. Hellyer, l'honorable M. Cardin et le maréchal en chef de l'Air.

M. Hellyer donne lecture d'une déclaration sur la défense nationale, après quoi des questions lui sont posées.

Il est décidé,—Que le ministère de la Défense nationale tentera de fournir, pour la gouverne du Comité, des exemplaires de la déclaration que M. McNamara a faite devant le sous-comité des subsides du Congrès des États-Unis et à laquelle le ministre a fait allusion dans son exposé.

Les membres du Comité sont priés de donner, chaque fois qu'ils le pourront avant les séances du Comité, préavis des questions qu'ils se proposent de poser au ministre de la Défense nationale ou au président du Comité, afin que le ministère de la Défense nationale soit en mesure de fournir les renseignements demandés.

A midi exactement, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi, 2 juillet 1963, à 10 heures 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 27 juin 1962.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. La séance est ouverte. Je vous propose, pour plus de commodité, que les témoins et moi-même restions assis quand nous prendrons la parole.

J'ouvrirai la séance en faisant une déclaration dont on est en train de distribuer le texte aux membres du comité et aux représentants de la presse.

Bien que nombre de comités aient par le passé étudié certains aspects particuliers de notre défense, c'est la première fois, depuis 1867, que l'on confie à un comité de la Chambre des communes qui doit faire rapport de ses conclusions au Parlement, l'étude du problème de la défense du Canada en général.

Si le Comité m'y autorise, je ferai un bref exposé de ce que je crois être le but d'un organisme délibérant comme le nôtre.

Les débats qui ont eu lieu à la Chambre depuis l'ouverture de la 26e législature montrent l'importance des travaux que doit entreprendre le Comité.

Vous vous rappellerez qu'à maintes reprises les programmes de défense ont reçu à la Chambre des communes l'appui sans réserve de tous les partis politiques. Cette concordance de vues s'est effritée ces derniers temps. L'accord ne sera pas restauré par une interminable discussion de la politique passée ou actuelle en matière de défense. Nous ne sommes pas ici pour jeter le blâme ou définir les responsabilités. Seul l'avenir nous intéresse. Nous allons chercher à découvrir s'il est possible d'élaborer une future politique de défense qui servira les intérêts du peuple canadien et recevra l'appui des tenants des opinions politiques les plus diverses.

Je suis convaincu que le peuple canadien s'attend à ce que nos délibérations se poursuivent dans l'ambiance la plus objective possible. Les débats de la Chambre des communes ont clairement démontré que les partis sont nettement divisés sur la question. Il ne s'agira donc pas pour nous, de continuer ici ce genre de débat.

Pour être en mesure de faire des recommandations il nous faut obtenir les renseignements nécessaires. On nous a demandé d'étudier les arrangements qui existent actuellement en fait de défense. Je suis d'avis que nous devons entamer cette étude sans examiner les responsabilités des gouvernements antérieurs quant à leurs engagements ou aux armes défensives.

Il me fait plaisir de signaler, comme vous le verrez plus tard, que le Comité du programme, au cours de sa première réunion, a exprimé la même opinion. Il formule le vœu qu'après avoir réuni tous les renseignements voulus, nous soyons en mesure de discuter des programmes de défense au meilleur intérêt du Canada.

Il sera sûrement nécessaire d'obtenir des explications sur les aspects techniques de notre défense actuelle et passée, mais, je le répète, j'espère que nous ne discuterons pas des décisions politiques du passé. Notre objectif consiste uniquement à étudier ce qui existait, ce qui existe actuellement, à seule fin de faire rapport à la Chambre des communes de la future politique de défense de notre pays. En ce faisant, j'ai la conviction que nous pourrons contribuer au progrès de notre Canada.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, le comité accepte certainement votre déclaration, bien qu'elle sorte quelque peu de l'ordinaire. Je ne l'approuve qu'à titre d'opinion personnelle. Nous ne pouvons considérer qu'elle engage le comité

lui-même. Je ne suis pas d'accord sur certaines phrases et je tiens à faire cette réserve. Si nous voulons partir du bon pied, j'estime que le comité doit définir lui-même le but de son institution et non que le président nous expose son opinion sur l'objectif de la création du comité de la défense. Nous avons discuté, à la Chambre des communes, de l'institution de ce comité et la voie est ouverte aux questions intéressant les problèmes de la défense, qu'ils appartiennent au passé ou au présent. Nous espérons pouvoir élaborer la politique d'avenir mais nous n'oublions pas que les questions politiques doivent être définies par le gouvernement puis étudiées par le Parlement.

Ce comité peut,—et j'insiste là-dessus,—contribuer à l'élaboration de la politique de défense.

M. WINCH: Monsieur le président, j'approuve personnellement que le président ait jugé bon de faire une déclaration et qu'il ait choisi le meilleur moment pour la faire, étant donné qu'à la suite d'une recommandation qui sera acceptée, je l'espère, du comité directeur, nous pourrons faire aujourd'hui ce que notre groupe estime essentiel: commencer nos discussions et délibérations après lecture d'un exposé de la politique gouvernementale que nous fera le ministre de la Défense nationale.

Cependant, monsieur, permettez-moi une remarque. Je lis, en première page de votre déclaration: «Seul l'avenir nous intéresse». J'espère que le présent nous intéresse au même titre, et cela s'applique également à la phrase que je relève à l'avant-dernière ligne de vos remarques: «la future politique de défense de notre pays». A mon avis, nous devons nous préoccuper de la politique de défense présente et future.

A ces quelques remarques près, je m'associe à votre déclaration dont les termes me portent à croire que vous n'essaierez pas de restreindre les efforts que le comité déploiera pour obtenir des renseignements, poser des questions et poursuivre les délibérations intéressant la politique de défense présente et future.

M. LANIEL: Sous réserve de l'approbation des remarques de M. Winch, je propose au comité d'accepter la déclaration telle quelle.

M. BALDWIN: Je m'y oppose. La résolution nous lie, car notre mandat procède de cette résolution acceptée à la Chambre des communes. C'est notre fil d'Ariane et nous ne devons pas le perdre de vue. Nous devons nous tenir dans le contexte de notre mandat. Évidemment, c'est une opinion personnelle, et chacun a la sienne. Cependant, quand il s'agit de la tâche à accomplir et de la manière de procéder, nous devons nous en tenir au texte de la résolution.

Le PRÉSIDENT: Une motion ne s'impose pas, bien que je remercie le membre du comité pour l'avoir proposée.

Voici les noms des membres du sous-comité du programme, proposés par les quatre partis politiques: MM. Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacLean, Temple et Winch et, d'office, M. Lambert et moi-même. Voici également le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Le sous-comité recommande que le comité se réunisse les mardis et jeudis matin à 10 heures et demie dans les salles de comité de l'Édifice de l'Ouest; que le quorum soit fixé à 13 membres,—je reviendrai là-dessus; que conformément à son mandat du 18 juin 1963, le comité fasse imprimer 1,000 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français de ses procès-verbaux, que le comité dispose d'un service d'interprétation lors de chacune de ses séances mais que, pour le moment, seule soit faite l'interprétation du français à l'anglais; que le ministre de la Défense nationale soit invité à faire une déclaration devant le comité le jeudi 27 juin 1963; qu'au cours des séances ultérieures, le président du Comité des chefs d'état-major et les représentants de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation soient invités à faire des déclarations de manière à familiariser les membres du comité avec le travail

des différents services armés; qu'un représentant du Conseil de recherches pour la défense soit invité à exposer au comité le travail dudit conseil; que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit invité à prendre la parole devant le comité, que les témoins puissent déposer sans être interrompus, et qu'ils ne soient questionnés qu'une fois leur exposé terminé.

Je reviens à la question numéro 3 relative au chiffre du quorum, fixé à 13 membres; dans la résolution qu'elle a adoptée, la Chambre a suspendu, à l'égard du Comité, l'application de l'article 67 du Règlement. En conséquence, nous nous sommes trompés, lors de notre dernière réunion, quand nous avons décidé d'adopter la formule que j'avais proposée et le comité directeur a décidé que sa recommandation de fixer le chiffre du quorum de ce comité à 13 était appropriée.

Avant de passer à la discussion du rapport du comité directeur, je suis à votre disposition pour la motion.

M. WINCH: Pouvons-nous passer aux recommandations les unes après les autres? Si les membres du comité sont d'accord, je propose, au moins pour nos premières réunions où nous allons préciser nos idées, que le quorum soit fixé à 13.

M. MCMILLAN: Je seconde la motion.

Le PRÉSIDENT: Ne voulez-vous pas voir rapidement tout le rapport du comité directeur puis revenir successivement sur chacune des questions si, éventuellement, vous avez des recommandations à formuler?

M. SMITH: Je propose qu'on accepte le rapport du comité directeur.

M. LLOYD: Je suis nouveau et je me conforme à l'exemple de mes aînés; j'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: M. Smith, secondé par M. Lloyd, propose que soit accepté le rapport du comité directeur.

M. WINCH: Je n'ai pas l'intention, dès le début de nos délibérations, de faire opposition mais si nous acceptons cette motion, cela veut dire que nous acceptons les recommandations du comité.

M. SMITH: Pour qu'il y ait débat, il faut une motion.

Le PRÉSIDENT: Nous devons obtenir une motion pour discuter des recommandations. Allons-nous discuter les recommandations?

M. DEACHMAN: Je propose que nous acceptions le rapport du comité directeur.

Le PRÉSIDENT: Assurons-nous que le rapport est accepté. Que les membres qui sont d'accord lèvent la main. Et les membres qui s'y opposent. Quatorze voix pour, aucune contre.

Quelques membres se sont abstenus, me dit-on. Le rapport du comité directeur est-il accepté à l'unanimité?

Accepté.

La question suivante à l'ordre du jour est la déclaration de l'honorable Paul T. Hellyer, ministre de la Défense nationale. Il est ici aujourd'hui. Le ministre associé, l'honorable Lucien Cardin, l'accompagne.

Le ministre veut-il venir prendre place au haut bout de la table. M. Cardin, voulez-vous prendre place à son côté et M. Miller au bout de cette rangée, je vous prie.

L'hon. PAUL T. HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, messieurs, on est en train de vous distribuer des exemplaires de ma déclaration, en français ou en anglais, au choix. J'insiste là-dessus: vous pouvez l'obtenir dans les deux langues.

M. LAMBERT: Monsieur le président, à moins que nous n'ayons besoin des interprètes ce matin, pouvons-nous les libérer si d'autres fonctions les appellent? Je le propose parce que nous disposons ici des déclarations dans les deux langues et si nous n'avons pas besoin des interprètes, ces dames apprécieront certainement quelque répit.

Le PRÉSIDENT: Je comprends parfaitement votre pensée. Cela dépend du temps que le ministre mettra à faire sa déclaration et des questions que nous aurons à poser. Le Comité directeur a convenu que les membres d'expression française posent leurs questions en français et, dans ce cas, elles devront être interprétées en anglais. Mais tous les membres d'expression française parlent couramment l'anglais et il n'est pas nécessaire d'interpréter en français. Tel est le rapport du comité directeur et, pour le moment du moins, nous devrions pouvoir nous y conformer.

L'hon. M. HELLYER: Monsieur le président, messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien il m'est agréable d'avoir l'occasion d'amorcer l'étude des questions de défense par un exposé général. Le présent comité offre aux honorables députés une excellente possibilité de se renseigner sur les questions de défense et de contribuer à la détermination de notre politique de défense pour les années à venir. Au nom du Ministre associé et au mien, je tiens à vous assurer de notre collaboration la plus entière pendant toute la durée de vos délibérations.

La politique de défense du Canada est le prolongement de sa politique étrangère. Nous appartenons notamment et nous sommes étroitement liés à trois organismes internationaux qui ont exigé le concours de nos forces armées et nous ont permis de contribuer au maintien de la paix. Ces organismes sont l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et l'Organisation des Nations Unies.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Le Canada a été l'un des 12 premiers (il y en a 15 à l'heure actuelle) pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord en avril 1949 et il a joué un rôle de premier plan dans la formation de l'Alliance, dont les membres sont, selon les termes mêmes du Traité, «déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage comun et leur civilisation... (et) résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité». L'OTAN demeure toujours l'une des bases essentielles de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada.

L'OTAN a été la réponse des pays libres de l'Occident à l'expansion du communiste en Europe après la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'à l'impasse que suscita l'Union Soviétique, aux Nations Unies, en se servant de son veto, au Conseil de sécurité, pour faire échec aux efforts des pays occidentaux pour faire de cet organisme un instrument de paix efficace. Devant la menace que constituait une telle situation pour leur sécurité et les fondements mêmes de leur civilisation, les puissances occidentales résolurent de se grouper dans une alliance qui indiquerait clairement leur détermination de résister à l'agression, d'où qu'elle vienne, et de maintenir la paix.

Pendant les années qui ont suivi sa création, l'OTAN a édifié en Europe une force militaire formidable. Cette force se compose des troupes fournies par les pays membres. A l'origine, on avait l'intention de mettre sur pied une vaste armée de 90 à 100 divisions. Pour un certain nombre de raisons, tant politiques qu'économiques, ce but n'a jamais été réalisé, et il est peu probable qu'il le soit dans l'avenir. Pour établir l'équilibre des puissances, il a fallu recourir à un ensemble d'armes nucléaires tactiques. L'existence de ces armes tend à neutraliser tout avantage que pourrait posséder un ennemi éventuel grâce à la supériorité de ses effectifs humains. La force terrestre d'environ 28

divisions dont dispose l'OTAN en Europe centrale a une capacité considérable, même s'il existe un certain nombre de faiblesses critiques en ce qui concerne la réalisation des objectifs désirés. Cette force s'appuie sur la puissance de frappe des Forces stratégiques des pays occidentaux, principalement sur le Commandement aérien stratégique des États-Unis.

Le Commandement aérien stratégique des États-Unis est sans doute la force militaire la plus puissante et la mieux organisée qui soit dans l'histoire du monde. Complétée à l'heure actuelle par les sous-marins lanceurs d'engins Polaris, elle dispose de la puissance suffisante pour lancer des armes nucléaires sur les objectifs stratégiques. Le Canada a contribué à assurer l'efficacité opérationnelle de ce commandement en fournissant des bases de ravitaillement en carburant, des moyens de liaison et de télécommunication, et des privilèges de survol. Nous continuerons à assurer ces services dans la mesure requise.

Même si le monde libre dispose d'une puissance suffisante, voire supérieure, en forces stratégiques, il n'en reste pas moins que ses ressources en armes classiques et tactiques en Europe présentent certaines faiblesses. La doctrine de la «réaction mesurée» va nous obliger à renforcer notre armement classique, afin d'amoindrir la nécessité d'avoir recours immédiatement ou dans un bref délai aux forces nucléaires et, d'autre part, en vue de nous donner le temps nécessaire pour procéder à des consultations politiques ou prendre une décision. En même temps, le Commandant suprême allié en Europe s'est vu confier la responsabilité des objectifs militaires dans son secteur. Cela comprend, évidemment, les rampes de lancement des missiles soviétiques pointées en direction de l'Europe occidentale. Mais pour faire face à cette responsabilité, il lui faut des ressources supplémentaires en armes nucléaires tactiques.

Les buts de l'alliance relativement aux forces requises sont déterminés à la suite de négociations et d'ententes entre les membres de cette alliance. Après avoir consulté le Commandant suprême, chaque pays décide de la nature et de l'importance de sa contribution. Dans le cas d'un petit pays comme le Canada, le choix du genre de contribution est vaste, mais une fois que nous avons décidé quelle sera notre contribution, nous sommes tenus en conscience de respecter nos engagements pendant toute la période en cause. Ce n'est que dans la mesure où les nations sauront faire honneur aux engagements qu'elles ont pris que le Commandant suprême sera en mesure de remplir sa responsabilité.

Le Canada a la réputation d'avoir toujours bien rempli ses engagements de défense envers l'OTAN. Notre contribution aux forces de défense de l'alliance comprend des navires et des avions de patrouille maritime affectés au Commandant suprême allié de l'Atlantique, une division aérienne de huit escadrons (autrefois douze) et une division de l'Armée dont un groupe de brigade est stationné en Europe. Ces forces militaires n'opèrent pas isolément, mais en tant qu'éléments de troupes plus considérables réunies dans un but commun.

Forces maritimes

Dès la formation de l'OTAN, il a paru urgent de disposer de forces navales et maritimes dans l'Atlantique. Le Conseil de l'Atlantique a reconnu qu'il fallait former un commandement distinct pour préserver l'intégrité de l'océan Atlantique; en décembre 1950, il a donc décidé de nommer un Commandant suprême allié de l'Atlantique dès que les circonstances le permettraient. Après avoir étudié bien des projets, on a créé le premier Commandement international de l'océan en temps de paix au mois de janvier 1952, avec quartier général à Norfolk (Virginie).

En vue de permettre au Commandement Atlantique de l'OTAN de remplir ses fonctions de temps de paix, on met périodiquement des forces à sa disposition en vue de leur instruction combinée. A l'encontre du Commandant des

forces de l'OTAN en Europe, le SACLANT ne dispose pas de forces qui lui soient attribuées en permanence; au contraire, il doit compter sur les forces qui sont désignées pour relever de son commandement en cas d'urgence. La raison en est que les puissances maritimes de l'OTAN maintiennent des forces navales et des forces aériennes maritimes assez souples pour protéger leurs intérêts nationaux en haute mer en temps de paix. Ces forces sont très mobiles, et il a été décidé que les puissances maritimes de l'Atlantique s'occuperaient de leurs propres forces navales et maritimes en temps de paix et qu'elles confieraient la direction d'un nombre déterminé d'unités au SACLANT, advenant une situation critique.

Vers la fin de 1959, le Canada était en mesure de mettre promptement un porte-avions et 29 escorteurs à la disposition du SACLANT, afin qu'ils puissent servir dans l'Atlantique-Nord en cas d'urgence. De plus, nous avons fourni 14 escorteurs de la côte de l'Ouest et 10 dragueurs de mines pour la région Canada-États-Unis.

En 1959, le Canada a approuvé la construction de six autres navires d'escorte—de la classe Mackenzie—pour remplacer de vieux navires en service, afin que nos engagements navals ne souffrent d'aucune réduction.

Des améliorations techniques visant à accroître l'efficacité anti-sous-marine de nos forces ont été continuellement adoptées. Le programme de conversion des sept navires de la classe du St-Laurent, actuellement en cours, comporte l'installation d'un sonar à profondeur variable, ainsi que celle d'une plate-forme et autres accessoires pour un hélicoptère anti-sous-marin.

Toutefois, avec la mise au point des sous-marins nucléaires, les problèmes de la guerre anti-sous-marine ont été grandement multipliés. Comme dans d'autres domaines de la haute technique militaire, l'«attaque» est plus efficace que la «défense» à l'heure actuelle. On accorde de plus en plus d'importance à la recherche et à l'étude de dispositifs anti-sous-marins. Une nouvelle contribution à l'ensemble des connaissances sur ce sujet sera la construction d'un prototype de navire à ailes portantes, qui vient d'être autorisée. Ce n'est là qu'une des nouveautés que le Ministère étudie actuellement avec beaucoup d'intérêt.

En plus de ses forces navales, le Canada a décidé que l'ARC devrait affecter 40 avions de patrouille maritime au SACLANT. A cette fin, les avions Neptune se sont joints aux avions Lancaster pendant la seconde partie de 1950, et le long-courrier Argus les a remplacés en 1959.

Armée

Depuis déjà quelques années, l'Armée canadienne maintient un groupe de brigade en Europe. Cette brigade fait partie du Groupe d'armées du Nord. Le Canada s'est également engagé à fournir le reste d'une division en cas d'hostilités. Mais le délai qui devrait s'écouler avant que la brigade de réserve soit disponible et le manque de navires mettent en doute l'efficacité de cette «réserve» dans les conditions qui règneraient dans toute guerre future. Il semble qu'un nouvel examen de la question soit justifié pour déterminer s'il conviendrait de modifier cet engagement ou s'il faudrait prendre des dispositions pour augmenter considérablement la «réalité» des éléments de réserve dans les circonstances actuelles.

Aviation

L'Aviation royale du Canada maintient une division aérienne en Europe. Jusqu'à dernièrement, cette division se composait de douze escadrons de défense aérienne répartis entre quatre bases. En 1959, le gouvernement du Canada décidait de remplacer le rôle de défense aérienne de sa division par le rôle de reconnaissance et d'attaque, et de réduire, avec l'approbation du Commandement suprême allié en Europe, ses escadrons de douze à huit. Chaque base aura

désormais deux escadrons au lieu de trois. Ce changement a été accepté par SACEUR en raison du fait que le nouveau CF104 est un avion très compliqué qui nécessite un plus grand soutien technique que l'appareil qu'il remplace, et aussi à cause des exigences de son rôle d'attaque. Ce rôle d'attaque suppose en effet la capacité de lancer des bombes atomiques sur des objectifs militaires ennemis en cas d'hostilités.

L'acceptation par le gouvernement du Canada de ce rôle d'attaque pour sa division aérienne engageait les forces canadiennes à se servir des armes atomiques. Cela soulève la question de la politique nucléaire de l'OTAN. Dès le mois de décembre 1955, la conférence ministérielle de l'OTAN indiquait clairement que tous les gouvernements membres avaient l'intention de faire en sorte que les forces de l'Atlantique soient équipées des armes les plus modernes. En 1957, le Conseil de l'OTAN soulignait le fait que l'URSS procédait sans cesse au perfectionnement de ses propres armes nucléaires. Les ministres des Affaires étrangères ont affirmé le droit de l'Alliance à posséder les armes modernes nécessaires pour assurer sa défense contre l'agression.

Les chefs de gouvernement, qui se sont réunis au cours du mois de décembre de la même année, confirmaient publiquement que l'OTAN avait décidé de constituer des réserves d'armes nucléaires dont on pourrait se servir promptement pour la défense de l'Alliance, en cas de besoin. De nouveau, en février 1959, les autorités de l'OTAN affirmaient qu'après la conclusion des accords bilatéraux nécessaires, les États-Unis avaient livré des armes de capacité nucléaire, en tant que moyens de dissuasion nucléaire, aux forces de l'OTAN en Europe, et que l'envoi de ces armes se continuait.

On s'en est remis aux armes nucléaires, pour ce qui est des cibles stratégiques et tactiques, pour deux raisons fondamentales: la nette supériorité des effectifs soviétiques sur ceux des forces actuelles de l'OTAN, et la certitude que les Russes possèdent des armes analogues. Toutefois, cela n'a diminué en rien la nécessité d'augmenter les possibilités de riposte classique de l'Alliance, mais les autorités de l'OTAN n'ont jamais exigé que l'on pourvoie à ce besoin aux dépens de l'armement nucléaire. Aussi, à la réunion des ministres de décembre dernier, fut-il convenu «qu'il était nécessaire d'augmenter l'efficacité des forces classiques», mais il fut aussi convenu «que des forces suffisantes et bien équilibrées, à la fois nucléaires et classiques, étaient nécessaires pour mettre à la portée de l'Alliance la plus grande variété possible de ripostes à toute menace qui pourrait attenter à sa sécurité». Comme les membres du comité ne l'ignorent pas, à la récente réunion des ministres à Ottawa, il a été convenu d'établir une force nucléaire interalliée au sein de l'OTAN, mesure considérée comme étant de nature à accroître l'efficacité de l'arsenal nucléaire dont dispose l'Alliance.

Au cas où quiconque ici présent pourrait soupçonner cette ligne de conduite de n'être pas celle des autorités de Washington, je vous citerai le récent témoignage du secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, M. McNamara, devant un sous-comité du Congrès, chargé de l'examen des crédits. A la suite d'observations concernant la nécessité de raffermir les forces classiques, il a déclaré: «Cela ne veut pas dire que les forces de l'OTAN peuvent ou doivent se passer d'armes nucléaires tactiques. Au contraire, nous devons continuer à consolider et à moderniser notre arsenal nucléaire tactique afin de pouvoir riposter à toute attaque où l'ennemi se servirait le premier de telles armes, ou à une attaque par des armes classiques qui risquerait d'asservir l'Europe. Nous avons bien l'intention de défendre l'Europe avec toutes les armes nécessaires.»

Le fait que le Canada a accepté d'assigner à sa Division aérienne un rôle de frappe et d'acquérir des fusées *Honest John* pour en doter son Groupe de brigade en Europe nous engage à signer un accord bilatéral avec les États-Unis, afin que les dispositifs nucléaires soient immédiatement disponibles. Nous n'en devenons pas pour autant membre du club nucléaire. Il s'agit uniquement de la mise en œuvre de l'engagement général que nous avons pris, de concert avec

d'autres pays membres, à la réunion des chefs des gouvernements, en décembre 1957, et de l'engagement précis que nous avons pris en 1959 d'accepter le rôle de frappe. En signant un accord bilatéral, nous ne ferons que ce que la majorité de nos alliés de l'OTAN ont déjà fait, et nous nous acquitterons de l'engagement pris devant le Conseil de l'OTAN en 1959.

On s'est maintes fois demandé si le rôle de frappe était vraiment «tactique», vu que l'appareil porteur, le *CF-104*, est capable de pénétrer en territoire ennemi. Le terme «tactique» se rattache essentiellement au genre de cible plutôt qu'à l'appareil porteur utilisé, bien qu'en pratique la portée du véhicule soit souvent, en fait, liée au choix de la cible. Les cibles qu'on assignerait à notre force aérienne ne seraient que de caractère militaire. Cela pourrait comprendre des bases militaires, y compris des chantiers maritimes et des aérodromes; des installations de radar et des centres militaires de commandement et de contrôle; des dépôts et des entrepôts où sont stockés des carburants et d'autres approvisionnements servant directement à soutenir les forces de combat de l'ennemi; les principaux réseaux de routes, de voies ferrées et de navigation utilisés pour alimenter la région du combat, etc. La puissance de la bombe choisie serait en rapport avec chaque cible mais, dans la plupart des cas, elle serait relativement faible soit une très petite fraction des chiffres qu'on a entendus à la Chambre et lus dans les journaux. Les cibles «tactiques» ne comprennent pas les agglomérations urbaines en tant que telles. Je ne voudrais pas affirmer, remarquez bien, que tous les civils sortiraient indemnes d'une attaque au moyen de ces armes tactiques, mais je dis que toutes les cibles attribuées à la Division aérienne seront d'une importance directe et immédiate dans un conflit éventuel où le Commandement allié en Europe serait en cause.

Je sais que certains honorables députés s'inquiètent des conséquences morales de ces tâches. C'est un sujet d'inquiétude pour nous tous. En tant que membre de l'OTAN, nous avons souscrit à une stratégie de dissuasion nucléaire. Aussi longtemps que nous demeurerons membre de l'Alliance, il nous est impossible, moralement, de nous dissocier de la ligne de conduite générale adoptée. Nous comptons sur la protection du *Strategic Air Command* et nous approuvons les vols constants de ses appareils au-dessus de notre territoire. En outre, c'est nous qui avons vendu la majeure partie de l'uranium qui a servi à raffermir l'arsenal nucléaire du monde libre et, sans doute, en vendrions-nous encore pour des fins militaires si nos amis voulaient bien en acheter. Toute tentative de notre part qui viserait à nous libérer de la responsabilité collective, pour des raisons morales, semble un geste vide de sens.

Il importe de se rappeler toujours que l'OTAN est une alliance défensive, et que les forces qui lui sont attribuées sur le théâtre européen le sont à des fins de défense. Plus l'efficacité de ces forces sera grande, plus on pourra croire à leur effet de dissuasion contre toute agression dans cette région du monde.

DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, créé à l'automne de 1957, est chargé de protéger, dans la mesure du possible, le continent nord-américain contre toute attaque par la voie des airs. Le quartier général de ce commandement est situé à Colorado Springs dans le Colorado. Son commandant en chef est le général américain John K. Gerhart, et son commandant en chef adjoint est le maréchal de l'Air canadien Roy Slemon.

Afin que ce commandement soit en mesure de remplir son rôle, un réseau de lignes d'alertes et de stations de contrôle acheminent des renseignements vers son quartier général. Ce réseau d'information comprend le système radar *Pinetree* qui suit à peu près la frontière canado-américaine, la ligne *Mid-Canada* qui s'étend approximativement le long du 55e parallèle, la ligne avancée de pré-alerte le long de la périphérie septentrionale du continent et le système de pré-alerte contre les engins balistiques, comprenant des stations en Alaska et au Groenland, ainsi que d'autres qui sont en construction en Angleterre.

Ces systèmes ont été modifiés et accrus selon les besoins et les circonstances. Ainsi, il fut convenu en 1959, de construire sept radars lourds supplémentaires au Canada pour augmenter la puissance de la ligne *Pinetree*. Un certain nombre de centres de combat du système de liaison semi-automatique des installations terrestres d'information et de commandement (SAGE), situés à des bases du *Strategic Air Command* américain et jugés excédentaires furent abandonnés. Un nouveau centre SAGE mieux protégé, près de North Bay, est presque terminé. D'autres changements sont prévus.

La menace aérienne contre l'Amérique du Nord est constituée par les engins balistiques intercontinentaux à longue portée, les engins balistiques à portée intermédiaire lancés par des navires ou des sous-marins et les bombardiers pilotés. A l'heure actuelle, il n'existe aucune protection contre les engins balistiques. Les États-Unis travaillent actuellement à la mise au point d'un engin anti-engins connu sous le nom de *Nike-Zeus*, mais on n'a encore pris aucune décision concernant sa mise en service, en grande partie à cause de son coût très élevé. On continue de travailler à la mise au point de moyens plus puissants de protection contre les engins.

Actuellement, la défense aérienne active se limite au domaine de la défense contre les bombardiers, et l'effort en ce sens est considérable. Si les membres du comité se rappelle les déclarations que j'ai faites alors que j'étais dans l'Opposition, ils se demandent peut-être pourquoi je favorise maintenant l'emploi de certaines de nos ressources à cette fin. Les opinions que j'ai exprimées ces quelques dernières années étaient fondées sur les connaissances dont on disposait alors au sujet de cette menace, soit en 1959. Par la suite, ces prévisions se sont révélées fausses. Le taux de production de missiles que l'on attribuait alors à la Russie ne correspond plus aux faits. En conséquence, la menace des bombardiers constitue encore actuellement une part beaucoup plus considérable de la menace totale qu'on ne l'avait d'abord prévu. D'après les renseignements actuels, j'estime qu'il est juste qu'une partie de nos ressources soit affectée à la défense aérienne active.

Notre contribution à la défense aérienne active consiste en une participation importante aux lignes de radar d'alerte,—cinq escadrons d'intercepteurs *CF-101B—Voodoo*, et deux escadrons d'engins sol-air *Bomarc*.

Au début, les autorités canadiennes avaient noté que, d'après les plans initiaux des États-Unis, visant l'installation de ces engins, ceux-ci se trouvaient confinés entièrement à l'intérieur des frontières du sol américain. Les autorités canadiennes déclaraient, dans leurs commentaires au sujet de ces plans, que, selon le déploiement proposé, la bataille aérienne se déroulerait au-dessus des zones les plus peuplées du Canada, particulièrement celles qui se trouvent entre Montréal et Toronto. On déclara que cette situation indésirable pourrait être facilement corrigée sans aucun désavantage pour la défense aérienne des États-Unis, en déplaçant une petite partie des engins *Bomarc* et en les déployant plus au Nord. Il fut proposé, en particulier, que les deux escadrons d'engins *Bomarc* qui devaient être basés au nord du lac Michigan et un autre, juste au nord de l'État de New-York, soient déployés plus au Nord.

Dans l'intervalle, le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord fut créé, et par l'intermédiaire de cet organisme, on a eu peu de difficultés à persuader les États-Unis de baser l'escadron du nord du lac Michigan à North Bay (Ont.), et celui du nord de l'État de New-York à La Macaza (P.Q.). Du point de vue du NORAD, ce déploiement était désirable, non seulement parce qu'il avançait la ligne de défense plus au Nord, vers la périphérie du réseau de radar terrestre, mais également parce qu'il établissait en des endroits plus isolés les deux escadrons d'engins *Bomarc*, dont l'emplacement projeté antérieurement se trouvait dans des bases du SAC aux États-Unis.

Lorsqu'on voulut éprouver le *Bomarc B*, plusieurs des premiers essais furent infructueux et, en outre, cet engin était vulnérable aux contre-mesures électroniques. En conséquence, le *Bomarc B* fut la cible de violentes critiques de la part de nombre d'observateurs, dont moi-même. On a réussi plus tard à corriger ses défectuosités, et on a mis au point un dispositif en vue de pallier les effets des contre-mesures électroniques. Le *Bomarc B* constitue présentement une arme anti-bombardier dont l'efficacité est aussi grande que n'importe quelle autre dont nous disposons. A l'instar de M. McNamara, secrétaire à la Défense des États-Unis, je suis convaincu qu'après un investissement d'environ 3 milliards de dollars dans le système *Bomarc*, montant qui a été déboursé presque entièrement par les États-Unis, ce système est d'une efficacité suffisante pour justifier les frais d'entretien qu'il comporte.

Toutefois, pour que le *Bomarc* soit efficace, il faut l'armer d'une ogive atomique. Il n'existe aucune ogive de type classique, et on n'a jamais tenté d'en mettre une ou point. Or, l'utilisation de l'ogive nucléaire comporte un double avantage. D'abord ses possibilités de destruction sont bonnes, puisqu'il ne lui est pas nécessaire d'atteindre sa cible directement. En deuxième lieu, là où les bombes portées par le bombardier attaquant peuvent être neutralisées par un procédé de «cuisson». Si l'on disposait d'une ogive explosive, elle pourrait abattre le bombardier mais, par contre, l'explosion causée par les bombes portées par celui-ci serait autrement plus dévastatrice.

On croit que les bombes ennemies sont munies de fusées dites «dead man». Ce genre de fusée permet aux bombes d'exploser au moment de l'impact, même si l'avion porteur, ou tout autre dispositif porteur, a été abattu et a pris feu ou s'est désintégré en plein ciel. L'utilisation d'une ogive à charge nucléaire comporte donc, du point de vue de la défense aérienne, un avantage considérable, puisqu'elle peut détruire l'arme et non seulement le porteur.

Il existe en tout plus de 40 escadrons réguliers de chasseurs-intercepteurs au sein du système NORAD et cinq d'entre eux sont des escadrons de l'Aviation royale du Canada, composés de *CF-101B* qui viennent d'être dotés d'un nouvel équipement. L'aviation *CF-101B Voodoo* est fabriqué de façon à transporter des engins classiques ainsi que des engins nucléaires air-air. Présentement, les escadrons canadiens ne sont dotés que d'engins classiques. Or, il est évident qu'il serait beaucoup plus avantageux pour cet avion de disposer d'engins atomiques puisque la puissance de destruction de la fusée atomique *Genie* est plusieurs fois plus grande que celle de la fusée classique *Falcon*.

L'entente bilatérale que nous négocions présentement avec les États-Unis prévoit que le stock de dispositifs nucléaires au Canada sera immédiatement disponible en cas d'urgence. Rappelons-nous que ces armes sont purement défensives. Elles ne constituent pas une menace pour les autres nations. Les forces du NORAD ne déclencheront une action défensive que lorsqu'il sera établi de façon absolue que le continent nord-américain est effectivement attaqué par des forces ennemies.

A noter également que les intercepteurs *Voodoo* ne porteraient pas à leur bord des fusées nucléaires au cours de vols ne comportant que des opérations quotidiennes régulières. Les interceptions qui prendraient place au cours d'opérations ou d'exercices d'instruction ordinaires, seraient effectuées au moyen d'avions dotés de fusées explosives, comme c'est l'usage aux États-Unis et non pas de fusées atomiques.

Les intercepteurs canadiens pourvus d'armes nucléaires ne décolleraient qu'avec l'autorisation expresse du gouvernement canadien, et uniquement après que l'utilisation des armes en question aurait été autorisée par le président des États-Unis. De même pour le *Bomarc*, qui ne pourrait pas être lancé sans l'approbation préalable des deux gouvernements: celui des États-Unis et celui du Canada. Et, je le répète, ces deux systèmes d'arme ne seraient utilisés que si l'Amérique du Nord était attaquée.

LES NATIONS UNIES

L'un des aspects importants de la politique extérieure du Canada ainsi que de sa politique de défense, est l'appui qu'il prête aux opérations des Nations Unies en vue du maintien de la paix. En plus du rôle actif qu'a joué le Canada en Corée, notre pays a souscrit plusieurs engagements militaires pour le compte des Nations Unies. En novembre 1956, on formait la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient en vue d'assurer et de surveiller le cessez-le-feu entre Israël et l'Égypte. Depuis l'établissement de cette force, le Canada a fourni un apport considérable de soldats de l'Armée canadienne ainsi qu'une unité de transport aérien, placée sous la direction de l'Aviation royale du Canada. Il y a présentement plus de 800 militaires de l'Armée canadienne en service dans la Force d'urgence des Nations Unies ainsi qu'environ 80 membres de l'Aviation royale du Canada. Rappelons ici que nous avons récemment accepté de participer aux forces des Nations Unies dépêchées au Yemen en vue d'essayer de stabiliser la situation dans ce pays. Cette force des Nations Unies se compose en partie de militaires en service dans la Force d'urgence des Nations Unies.

Conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 14 juillet 1960, le gouvernement canadien a approuvé une demande du secrétaire général relativement à l'affectation d'une unité de transmissions chargée d'assurer les liaisons nécessaires au QG des Nations Unies au Congo, et le premier élément des forces canadiennes est arrivé dans ce pays en août de la même année. En plus du service des transmissions, nous fournissons également au QG des Nations Unies quelques officiers d'état-major, une section de la prévôté fonctionnant sous la direction de ce Quartier général, et nous avons encore au Congo des représentants de l'Aviation royale du Canada affectés à l'appui des opérations aériennes des Nations Unies.

L'Aviation royale du Canada a pour fonction d'assurer le transport aérien du personnel et du matériel en provenance et à destination de l'Égypte, et c'est encore elle qui fournit le transport nécessaire à nos forces armées au Congo. Notre effectif au Congo se compose présentement de 280 militaires de l'Armée et de 24 membres de l'Aviation royale du Canada.

Nos militaires canadiens font également partie de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine. Cette équipe est chargée de faire observer et de maintenir le cessez-le-feu ordonné par le Conseil des Nations Unies en 1949 et de prêter son appui aux pays qui ont conclu les Accords d'armistice générale, en ce qui a trait à l'exécution des dispositions de ces Accords intervenus conjointement entre les gouvernements de l'Égypte, du Liban, de la Jordanie et de la Syrie, d'une part, et l'État d'Israël d'autre part. Cette équipe comprend un effectif de 18 officiers de l'Armée canadienne.

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies a été formé à la suite d'une résolution adoptée par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Paskistan en août 1948. Ce groupe se compose de représentants de divers pays et son effectif total, de 35 officiers, comprend huit officiers canadiens.

Quoique l'équipe chargée de la surveillance de la trêve en Indochine ne relève pas des Nations Unies, je crois qu'elle est liée aux opérations de cette Organisation concernant le maintien de la paix. Cette Commission de surveillance de la trêve est formée de représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne. Elle est continuellement en fonctions depuis 1954, en vertu des dispositions d'un accord conclu entre le Royaume-Uni et l'Union soviétique. Nous comptons présentement au sein de cette commission en Indochine 75 représentants de l'Armée canadienne, deux de la Marine royale du Canada et deux de l'Aviation royale du Canada.

En plus des militaires canadiens en service outre-mer pour le compte des Nations Unies, nous maintenons au Canada, depuis septembre 1960, un bataillon

de l'Armée en état de disponibilité pour servir sous le drapeau des Nations Unies. Conformément à un programme bien établi, ce bataillon a été soumis à des exercices particuliers et pourrait être fourni à bref délai dans le cas où une demande en ce sens nous serait présentée. Le 1er bataillon du Royal 22e Régiment a été désigné comme élément principal du groupe. A ce titre, il a remplacé en avril 1961 le 2e bataillon du *Royal Canadian Regiment.*

A diverses reprises, on a proposé que nous mettions à la disposition de l'ONU une partie de nos forces armées. Jusqu'ici, l'ONU ne paraît pas disposée à accepter cette offre et il semble bien que, dans ces conditions, la meilleure solution consiste à maintenir un bataillon de soutien, pour parer à toute éventualité.

PROGRAMME DE DÉFENSE DU CANADA

Comme je l'ai dit au début, le programme de défense du Canada est la prolongation de notre politique extérieure. Nous participons à la défense collective du monde libre et au maintien de la paix. Notre apport est mis en commun avec celui d'autres nations, par l'intermédiaire des organismes de l'OTAN, du NORAD et des Nations Unies.

Notre collaboration actuelle a été établie en vertu de certains accords, dont je vous ai déjà exposé le détail. Le gouvernement a pour ligne de conduite d'assurer l'efficacité des systèmes d'armes que nous avons acquis et qui représentent une partie de notre contribution, y compris la nécessité de disposer sans délai des moyens nucléaires requis pour que notre collaboration soit digne de confiance. En outre, le gouvernement se propose d'entreprendre une nouvelle étude approfondie de notre programme de défense et de nos engagements, en vue de déterminer l'apport le plus utile que nous pourrions fournir à la défense collective du monde libre et au maintien de la paix au cours des prochaines années.

Certaines mesures ont été prises en vue de faciliter cette étude. Tous les programmes importants d'acquisition font présentement l'objet d'un nouvel examen. On étudie notamment avec soin tout programme d'acquisition qui pourrait gêner notre ligne de conduite ou entraver l'application de toute option qui pourrait se présenter.

L'un de ces programmes concerne les frégates d'utilité générale. Ce projet comporte la dépense de sommes importantes. C'est pourquoi, avant d'aller plus loin, il faut étudier attentivement toutes les possibilités qui existent actuellement et qui pourront se présenter plus tard.

Un autre programme important à l'étude concerne l'acquisition d'appareils *CF-104* additionnels, destinés à appuyer les huit escadrons en voie de formation en Europe. Nous nous préoccupons de l'efficacité des quatre escadrons qui doivent être établis aux deux bases françaises de Marville et de Grostenquin. Les membres du comité n'ignorent pas que le gouvernement français n'a pas encore autorisé le stockage sur son territoire d'armes nucléaires pour le compte de l'OTAN. Par conséquent, les quatre escadrons ne disposeraient pas facilement des armes requises et, pour que ces avions soient maintenus en état d'alerte, il faudrait les déployer autour d'autres bases. Cela soulève également la question de la vulnérabilité. En raison de ces problèmes, il y a lieu, selon nous, de réviser immédiatement les solutions qui pourraient s'offrir à nous, soit maintenant soit plus tard. L'appareil *CF-104* a été conçu spécialement pour un rôle de frappe, de sorte qu'il ne peut facilement s'adapter à un autre emploi. Par conséquent, nous nous proposons de soumettre de nouveau la question à une étude attentive avant de procéder à toute autre acquisition.

Afin d'aider à la révision de nos récents programmes d'acquisition et à l'élaboration de notre future ligne de conduite, un groupe consultatif spécial a été établi au sein du ministère, sous la présidence de M. R. J. Sutherland, chef des recherches opérationnelles au Conseil de recherches pour la défense.

Ce groupe a entrepris un certain nombre d'études visant à montrer le pour et le contre d'une ligne de conduite donnée et à énoncer les diverses solutions possibles. Il ne formule aucune recommandation. En fonctions depuis quelques semaines déjà, ce comité relève directement du Ministre.

Une fois revisés les programmes d'acquisition actuellement en cours et une fois les décisions prises, c'est-à-dire d'ici quelques semaines, j'espère, nous procéderons à la révision générale de la ligne de conduite à adopter. Nous comptons en faire une étude des plus approfondies. Nous examinerons non seulement les meilleures tâches que le Canada pourrait accomplir, et l'aide la plus avantageuse qu'il pourrait apporter au cours des prochaines années, mais aussi la façon la plus efficace de les organiser. Les vœux de la Commission Glassco, qui sont à l'étude en ce moment, seront envisagés en fonction du futur programme de défense. Nous tiendrons compte des relations qui existent entre nos forces armées et celles de nos alliés. A cet égard, je suis heureux de savoir que le général Lemnitzer, nouveau Commandant suprême des forces alliées en Europe, sera à Ottawa le 23 juillet, ce qui nous permettra de discuter de certains problèmes d'intérêt mutuel. Un autre avantage à noter, c'est que la révision générale de la stratégie de l'OTAN, entreprise par le Groupe permanent, se fera en même temps que nos propres études. Ainsi, nous pourrons beaucoup plus facilement déterminer les besoins futurs de l'Alliance, ainsi que le meilleur parti à tirer des ressources dont nous disposons pour répondre à ces besoins. On s'attend que le Groupe permanent présente un rapport intérimaire avant la réunion des Ministres, qui doit avoir lieu en décembre. S'il en est ainsi, nous comptons bien, malgré l'ampleur et l'envergure de nos études, être en mesure d'en arriver à des conclusions au début de la nouvelle année. Je suis sûr que les opinions exprimées par votre Comité nous seront des plus précieuses pour nous aider à déterminer le meilleur rôle que le Canada pourra jouer au cours des prochaines années.

Avant de terminer, j'aimerais rappeler le thème de l'allocution que j'ai prononcée le 31 mai, à l'occasion de la collation des diplômes aux diplômés du Collège militaire royal. J'y exprimais l'avis que les problèmes du monde actuel ne sauraient être résolus par la force des armes. Nos préparatifs ont pour objet d'assurer aux hommes de bonne volonté un abri qui leur permettra de chercher la solution de ces problèmes. J'ai été heureux d'apprendre que les jeunes diplômés qui s'engagent à servir leur pays partagent mon avis.

Je tiens à remercier les honorables membres du Comité de leur amabilité et à leur répéter que le Ministre associé et moi-même nous sommes engagés à faire tout ce que nous pourrons pour aider le Comité dans ses délibérations.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le ministre de sa déclaration. Le ministre m'informe qu'il devra partir à midi. S'il y a des questions que les membres du comité aimeraient adresser au ministre, il reste assez de temps pour le faire. Lorsque le président vous donne la parole, veuillez adresser vos questions au ministre. Afin d'aider les sténographes du comité, veuillez parler lentement et clairement.

M. FAIRWEATHER: Je me demande si les membres du comité seront dégagés par la procédure de sécurité de l'OTAN, pour que nous puissions recevoir et étudier des renseignements confidentiels ou de nature délicate.

M. HELLYER: Si votre question s'adresse à moi, je puis dire qu'il n'y a pas eu, de la part du comité, de proposition formelle pour qu'il en soit ainsi, et je doute fort que les membres du comité le désirent. Je pense que tous les renseignements qui sont vraiment essentiels à vos délibérations peuvent être fournis comme non confidentiels.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, le ministre de la Défense pourrait-il nous informer si les États-Unis ont réussi à trouver un

dispositif de sécurité pour prévenir toute explosion possible pouvant résulter de l'écrasement d'un bombardier ou transporteur d'engins nucléaires?

Je pose cette question parce que j'ai lu dans un article qu'un bombardier qui, effectivement, transportait une bombe atomique s'était écrasé aux États-Unis et que des trois dispositifs de sécurité, deux n'avaient pas fonctionné et que, par conséquent, un seul avait empêché l'explosion de se produire.

M. HELLYER: Oui, les États-Unis ont résolu cette difficulté. On prend toutes les précautions possibles. Je pense que la meilleure preuve de l'efficacité de ces précautions est que pendant toutes les années durant lesquelles les États-Unis ont eu une réserve d'armes atomiques de divers genres, il n'y a jamais eu d'explosion accidentelle, aucune explosion de matières fissibles, dans toutes ces années au cours desquelles les États-Unis ont possédé ces armes.

M. BREWIN: Monsieur le président, le point que je veux soulever est celui-ci: si j'ai bien compris, vous avez dit que M. Hellyer, présentement, ne peut encore demeurer ici que 15 minutes. Il y a plusieurs questions que j'aimerais poser au ministre, mais j'aimerais pouvoir y réfléchir, et je me demandais s'il ne serait pas préférable pour nous d'ajourner la séance pour que nous ayons le temps de réfléchir aux questions que nous voulons poser au ministre. Je fais cette demande étant donné qu'il nous a fourni aujourd'hui un exposé très complet et très intéressant et étant donné qu'il nous faut du temps pour assimiler cet exposé avant que nous commencions à interroger le ministre et que nous voulons préparer nos questions avec soin et ne pas les lui lancer au hasard. Donc, en ce qui me concerne, alors que j'ai quelques questions à poser, je préférerais ne pas poursuivre en ce moment. Qu'en pensent les autres membres du comité?

Le PRÉSIDENT: Si tel est le désir du comité, nous pourrions peut-être suspendre la séance maintenant, ou nous pourrions poursuivre jusqu'à midi. Le ministre revient mardi prochain pour répondre à nos questions.

M. SMITH: Monsieur le président, pourquoi ne pas poursuivre aujourd'hui jusqu'à midi et lever alors la séance jusqu'à mardi?

Le PRÉSIDENT: Très bien, poursuivons. Vous poserez vos questions mardi prochain, monsieur Brewin?

M. BREWIN: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, monsieur Laniel?

M. LANIEL: Je me demande si l'honorable M. Hellyer pourrait ajouter à son exposé un rapport des différentes contributions des pays de l'OTAN en fait de forces armées, ou même sous forme d'apport financier, afin que nous puissions en même temps juger de notre ligne de conduite du point de vue financier.

M. HELLYER: Je ne pense pas que je sois libre de dévoiler les contributions des autres membres de l'alliance. Il peut exister des chiffres établissant une comparaison en ce qui concerne les dépenses ou quelque chose de cet ordre; si je trouvais quelque chose qui soit communicable, je le mettrais à la disposition du comité, mais un pays membre ne se permet pas de dévoiler ou de publier les contributions de quelque autre pays membre.

M. LANIEL: Pourrions-nous obtenir de vous, quels qu'ils soient, les renseignements qui sont disponibles?

M. HELLYER: Je vais examiner la question pour voir s'il y a des renseignements qui pourraient être à la fois utiles et communicables.

M. WINCH: J'ai une question à poser et le ministre pourrait peut-être l'étudier pour être en mesure d'y répondre mardi prochain. Ce que le ministre a dit au 1er paragraphe à la page 20 de son exposé, m'a beaucoup intéressé; il indiquait que si nous avions des armes défensives munies d'ogives nucléaires,

elles pourront abattre les agresseurs qui nous attaqueront avec des armes atomiques, et que les abattre dans l'air amènera, suivant son expression, la «cuisson» de l'engin.

Voici ma question: à la lumière de son exposé, le ministre a-t-il eu l'occasion de vérifier, ou pourrait-il vérifier la déclaration qu'a formulée cette année M. McNamara devant le comité des subsides pour la défense de la Chambre des représentants du 88e congrès, pour autant que les mesures de sécurité permettent de la publier?

La chose est très intéressante, car M. McNamara, ainsi que d'autres qui ont été convoqués devant ce comité-là, ont affirmé que toute opération de défense dans laquelle on utiliserait les ogives nucléaires pour abattre des attaquants munis d'armes atomiques signifierait une plus grande retombée radioactive sur le Canada et les États-Unis. Je pense que le ministre comprendra, en raison du témoignage qu'a rendu cette année M. McNamara devant le Congrès. Comment cela s'enchaîne-t-il avec ce qu'a laissé entendre le ministre, je présume; c'est-à-dire que si le Canada dispose d'ogives nucléaires pour abattre les attaquants munis d'armes atomiques, et des armes défensives de caractère atomique, le résultat pourra être la «cuisson». Je ne peux pas concilier ces deux choses.

M. HELLYER: Je ne voudrais pas répondre à votre question avant d'obtenir tout d'abord le texte de cette déclaration. Il se peut que ce soit un rapport sténographié, mais il me faudrait voir le contexte.

M. WINCH: J'appelle l'attention du ministre sur cet exposé. Il s'agit d'un exposé que M. McNamara a présenté cette année devant le sous-comité des subsides de la Chambre des représentants.

M. HELLYER: Pourriez-vous dire si l'on parle d'abattre les engins balistiques à portée intercontinentale?

M. WINCH: Oui, absolument. Quelle est la différence entre l'ogive atomique transportée par un bombardier à équipage et l'ogive nucléaire transportée par un engin balistique à portée intercontinentale?

M. HELLYER: Il y a une différence très marquée. Je vais essayer de vous fournir des renseignements là-dessus.

M. SMITH: Monsieur le président, à la page 9 de son exposé, le ministre a dit qu'en 1959, le gouvernement du Canada décidait de remplacer le rôle de défense aérienne de sa division par le rôle de reconnaissance et d'attaque.

Je me demande si c'est dans cet ordre que les choses se sont passées, ou si l'on n'a pas fait un changement à la suite d'une demande du commandant suprême des forces alliées en Europe, au siège de l'OTAN, à l'effet que le Canada change son rôle ou accepte un rôle modifié?

M. HELLYER: Je ne suis pas certain que je puisse répondre à cette question.

M. SMITH: Pourrions-nous obtenir une réponse à cette question?

M. HELLYER: Je ne sais pas vraiment si la question est pertinente, car les contributions sont préparées de consentement mutuel entre le commandant suprême des forces alliées, le groupe permanent et le pays intéressé. Comme les membres du comité le savent très bien, certains des officiers militaires de l'OTAN désirent fortement que notre division de l'air accepte ce rôle, en raison de son extrême compétence. Je ne serais pas surpris qu'ils désirent fortement qu'elle l'accepte. Toutes décisions portant sur la nécessité en général des contributions sont prises par les pays membres intéressés.

M. SMITH: Je me rappelle, il me semble, que le général Norstad est venu entretenir nos députés à la Chambre de cette question-là.

M. HELLYER: Il est venu à cette époque pour discuter la question avec le gouvernement.

M. SMITH: Et il a parlé aux députés à l'appui de ce changement.

M. HELLYER: Je ne me souviens plus s'il l'a fait ou non.

M. MATHESON: Puis-je demander au ministre si une ogive non-nucléaire est disponible pour le Bomarc et pour le Honest John?

M. HELLYER: Ou ne dispose pas d'ogives nucléaires pour le Bomarc B; il n'y en a pas eu dans le passé et on n'envisage pas la possibilité d'en avoir. On possède une ogive-nucléaire pour le Honest John.

M. LLOYD: Monsieur le Président, je remarque que la question de l'honorable député au ministre visait à obtenir des renseignements sur la contribution apportée par d'autres pays et j'ai compris que le ministre a répondu que cette façon l'agir était contraire à l'usage.

M. HELLYER: Non, je ne crois pas qu'il soit admissible qu'un pays donne des renseignements concernant la contribution d'autres pays.

M. LLOYD: J'ai quelque expérience dans ce domaine, et je crois qu'en y mettant un peu d'imagination, nous ne devrions certainement laisser échapper aucune occasion de nous servir de notre compétence technique pour éviter un chevauchement de l'effort qui se fait dans les autres pays. S'il est possible d'obtenir ces renseignements, je crois qu'on devrait nous les donner.

M. HELLYER: Je crois que cela est possible. Il y aurait moyen de trouver ailleurs des renseignements, mais nous ne pouvons le faire.

Le PRÉSIDENT: Pour faciliter la tâche des sténographes, voudriez-vous, s'il vous plaît, éviter d'interrompre les interlocuteurs; les sténographes ne peuvent pas noter tous vos commentaires.

M. CHURCHILL: Je fais mienne la question posée par M. Winch. J'allais la poser moi-même. Mais j'irai un peu plus loin et je demanderai que soit présentée au comité la Documentation complète à l'appui de cette allégation qu'une explosion provenant d'un engin nucléaire peut provoquer la «cuisson» des bombes nucléaires.

Voici ma deuxième question: Aux pages 11 et 12 et à la page 20, le ministre a mentionné M. McNamara et ses déclarations. Comme il y a aux pages 11 et 12 une citation de M. McNamara, je crois que le comité devrait disposer du texte intégral de ce qui est accessible au public relativement à cette déclaration faite par M. McNamara au sous-comité des subsides du Congrès ainsi que du texte intégral des autres documents mentionnés à la page 20, là où le ministre dit qu'il est d'accord avec M. McNamara. Pourrions-nous avoir la déclaration exacte de M. McNamara relativement aux investissements dans le système Bomarc.

M. HELLYER: Je crois que les déclarations sont comprises dans les rapports publiés du sous-comité des subsides et se trouvent, en conséquence, à la portée de tous dans les bibliothèques publiques où mon honorable collègue et les autres membres du comité peuvent les consulter...

M. CHURCHILL: Oui, mais...

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse, mais pourrions-nous entendre un seul orateur à la fois.

M. HELLYER: Si le comité veut avoir le texte publié de ces déclarations, je suis sûr que le Congrès des États-Unis le mettrait à sa disposition.

M. FAIRWEATHER: Je propose que le comité demande ces renseignements.

Le PRESIDENT: Il n'est pas nécessaire de faire une proposition à cet effet. Il est entendu que nous demanderons les documents nécessaires.

DES VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: On me dit que le ministre ou quelques-uns de ses fonctionnaires y verront.

M. BALDWIN: Le ministre peut-il nous dire quels autres pays ont maintenant une entente bilatérale avec les États-Unis concernant l'usage d'ogives nucléaires ou d'engins nucléaires dans le cadre de la Loi sur l'énergie atomique.

M. HELLYER: Je regrette, mais je ne le peux pas. Si vous cherchiez dans quelques-uns des discours que j'ai prononcés, vous trouveriez des noms que je crois être ceux de quelques-uns d'entre eux et si vous vous donniez la peine de consulter quelques autres sources, je suis certain que vous pourriez trouver la plupart d'entre eux. Cependant, il ne m'est pas permis de donner ces noms officiellement.

M. BALDWIN: Mais les ententes dont vous parlez sont des ententes conclues avec les États-Unis en vertu de cette loi?

M. HELLYER: Ce sont des ententes bilatérales qui permettent l'accumulation d'engins nucléaires qui seront disponibles aux pays signataires en cas d'urgence.

M. BALDWIN: Et toute possibilité de négociation est assujétie aux exigences de la Loi sur l'énergie atomique?

M. HELLYER: Oui.

M. LAMBERT: Au bas de la page 9 de votre déclaration, il est dit: «Ce rôle d'attaque suppose en effet la capacité de lancer des bombes atomiques...» Cela veut-il réellement dire que le rôle d'attaque comprend, entre autres choses, la capacité de lancer des bombes atomiques?

M. HELLYER: C'est bien ainsi que le texte de l'Otan définit le rôle d'attaque.

M. LAMBERT: En d'autres termes, il est exclusif?

M. HELLYER: Oui.

M. MCMILLAN: J'ai noté avec intérêt l'efficacité accrue que vous prêtez au Bomarc. Avez-vous des rapports précis de l'efficacité accrue de cette arme nucléaire?

M. HELLYER: Oui. Pour nous, la preuve est faite que la puissance destructive de l'ogive nucléaire est égale à plusieurs fois celle qu'aurait l'ogive non-nucléaire si elle était disponible, mais elle ne l'est pas. Elle a aussi l'avantage supplémentaire dont j'ai parlé, et qui est très important.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est midi. Le ministre répondra à d'autres questions à notre prochaine réunion.

M. WINCH: Je voudrais, si je peux, ajouter une autre question au dossier parce que je crois que le ministre aimerait prendre connaissance à l'avance de quelques-unes de ces questions.

Serait-il permis, monsieur le Président, d'adresser au ministre par votre intermédiaire, au cours des deux prochaines journées, les questions dont nous attendrions la réponse du ministre?

M. HELLYER: Oui, monsieur le Président, cela m'aiderait beaucoup si les honorables députés procédaient de cette façon, car alors nous pourrions obtenir des renseignements plus complets et plus exacts que si les questions étaient posées spontanément.

Le PRESIDENT: Le Comité s'ajourne à mardi à 10 heures et demie du matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 2 JUILLET 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et M. G. S. Field, investigateur scientifique en chef, Conseil de recherches pour la défense.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29123-7—1

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Fairweather
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum—13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI, 2 juillet 1963
(3)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Baldwin, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Sauvé, Smith, Temple et Winch (19).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale; le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller, président du Comité des chefs d'état-major et M. G. S. Field, chef du service scientifique, Conseil des recherches pour la défense.

M. Hellyer commence par fournir les réponses aux questions qui lui ont été posées au cours de séances précédentes par MM. Churchill et Winch. On lui pose ensuite des questions relativement à ces réponses et sur d'autres sujets connexes.

Il est décidé—que la question de la convocation de témoins de l'extérieur soit déférée au sous-comité du programme et de la procédure.

Le président annonce que le Sous-comité du programme et de la procédure se réunira dans son bureau à 5 heures ce soir.

A midi et demi le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi, 4 juillet 1963, à 10 h. 30 de la matinée.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

29123-7—1½

MARDI 2 juillet 1963

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre et je vous prie de faire le silence. Afin de faciliter la marche des travaux, je vous prierais de vous reporter, si vous le pouvez, à la déclaration du ministre telle qu'elle paraît dans le rapport imprimé plutôt que dans son propre document; vous faciliteriez par là la tâche des sténographes.

J'invite maintenant les membres du comité à reprendre leur interrogatoire.

M. LAMBERT: Nous ne pouvous pas tous nous rendre à votre demande si vous n'avez pas d'autres exemplaires à nous donner. Pour ma part, je n'avais pas encore reçu mon exemplaire du rapport quand j'ai quitté mon bureau ce matin.

M. WINCH: Ni moi non plus.

M. DEACHMAN: Peut-on commencer à poser des questions au ministre?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. DEACHMAN: Le Bomarc, qui protège Toronto, Montréal et les industries de l'Est, mais pas beaucoup la côte ouest, a fait l'objet de nombreux commentaires et de maintes discussions. Je m'intéresse surtout à la côte ouest, étant député de Vancouver. Je désire poser au ministre quelques questions visant le problème de la défense du littoral ouest. La ville de Vancouver est-elle dans le rayon de portée des attaques russes par bombardiers?

L'hon. PAUL T. HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): La réponse est oui.

M. DEACHMAN: Est-elle également dans le rayon de portée des bombardiers se tenant à distance et pouvant lancer des avions-robots autopropulsés ou des bombes volantes autoguidées?

M. HELLYER: Monsieur le président, nous ne connaissons pas la portée des bombes que peuvent lancer à grande distance les bombardiers russes.

M. DEACHMAN: Sur la côte ouest, nous sommes également à la merci des sous-marins porteurs de fusées, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Si un ennemi éventuel utilisait des missiles lancés par des navires ou des sous-marins contre la côte ouest, les villes qui s'y trouvent seraient vulnérables à de telles attaques.

M. DEACHMAN: Si l'on identifiait en ce moment les bombardiers ou les avions-robots lancés par des bombardiers russes à grande distance de l'objectif, pendant qu'ils approchent de la côte ouest du Canada, quelles seraient les unités canadiennes qui entreraient en action pour les intercepter et défendre Vancouver?

M. HELLYER: Je crois que nous pourrions traiter de cette question avec plus de profit lorsque le Comité entendra l'exposé de l'Aviation. Vous apprendrez quelles sont les unités disponibles, où elles sont cantonnées et vous aurez un exposé de données plus précises sur les forces que nous possédons à cet égard. Il y a peut-être plusieurs questions de nature plutôt spéciale que les membres du comité aimeraient poser et qui peuvent être élucidées plus facilement après la lecture des exposés des services armés. Plusieurs de vos questions recevront leur réponse durant la lecture de ces exposés. Aussitôt après, on répondra aux questions qui seraient restées sans réponse.

M. DEACHMAN: Serait-il possible d'obtenir promptement réponse aux questions sur les armements et sur les ententes à leur sujet en expliquant le contexte de tels accords conclus ou projetés?

M. HELLYER: Je crois que les services armés pourront répondre à la plupart de vos questions. J'assisterai à toutes les séances et s'il survenait une question présentant quelque difficulté, la réponse en serait donnée à la séance suivante.

M. DEACHMAN: Très bien, je réserve le reste de mes questions.

M. HELLYER: Je vous remercie. Avant d'aller plus loin, je rappelle qu'à la dernière séance il y a eu quelques questions qui sont restées sans réponse, mais sur lesquelles nous pourrions revenir maintenant si les honorables membres y consentent. L'une d'elles venait de M. Winch, sauf erreur, et de M. Churchill. C'était à l'égard de l'efficacité des armes nucléaires, en matière de défense aérienne, pour la cuisson des projectiles que nous lanceraient des bombardiers ennemis.

Les plus hautes autorités militaires et scientifiques de notre aviation ont fourni au gouvernement la preuve que les bombes nucléaires offensives peuvent être cuites par une explosion d'engins nucléaires défensifs. Les renseignements sur lesquels se fonde l'opinion de nos autorités leur ont été fournis à titre confidentiel en vertu d'un accord conclu en 1959 entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, visant notre collaboration en ce qui a trait aux utilisations de l'énergie atomique à des fins d'intérêt commun. Nos conseillers nous ont affirmé que ces renseignements étaient conformes aux données scientifiques.

Le Comité comprendra que je ne suis pas libre de dévoiler des renseignements strictement confidentiels sur lesquels nous fondons notre déclaration portant sur la cuisson des bombes. Cependant je désire vous présenter M. G. S. Field, chef du service scientifique de notre Conseil des recherches pour la défense. Il répondra aux questions intéressant ce sujet et peut-être aussi à d'autres questions posées au cours de la dernière séance.

M. WINCH: Monsieur le président, avant d'entendre M. Field, puis-je demander au ministre ce qu'il entend par renseignements confidentiels, étant donné que j'ai encore ici—comme à la dernière séance—une photocopie de l'exposé que M. McNamara a fait cette année devant le comité des subsides, et où, à la page 439,—qui à mon sens n'a rien de confidentiel—je trouve la déclaration suivante:

> M. FORD: Monsieur le secrétaire, j'ai pour la première fois entendu un témoin dire que notre propre programme anti-fusées intercontinentales (anti-ICBM) créera un problème de retombées radioactives. Je n'ai jamais entendu dire cela auparavant.
>
> Le secrétaire MCNAMARA: Je ne puis parler avec exactitude du passé, mais je crois pouvoir affirmer que notre propre programme créera un problème de retombées radioactives. Nous nous servons des ogives nucléaires, bien sûr et il y en aurait littéralement des centaines qui éclateraient dans de telles circonstances.

Nous nous servons d'ogives nucléaires et voilà donc un exemple. En outre je crois qu'en pareilles circonstances il y aurait peut-être continuité. Voilà un exemple.

M. HELLYER: Ce renseignement n'est pas confidentiel et nous sommes tout disposés à traiter de cette question et des autres qui se rapportent à notre défense. Puis-je maintenant inviter M. Field à prendre la parole.

M. G. S. FIELD (*chef du service scientifique, Conseil des recherches pour la défense, ministère de la Défense nationale*): Monsieur le président, en ce qui concerne la question de la cuisson, je crois devoir dire tout d'abord que ces

armes défensives n'ont pas été conçues à l'origine pour cuire les bombes, mais simplement pour détruire les bombardiers et les fusées intercontinentales avec une plus grande efficacité; par ce terme je veux dire que le rayon de destruction causée par une ogive nucléaire utilisée dans une arme défensive est bien supérieur à celui d'un explosif puissant. C'est pourquoi je dis que ces armes ont d'abord été conçues pour agrandir le rayon d'action et pour détruire plus efficacement les missiles ou bombardiers ennemis qui se dirigent vers nous.

Toutefois, il est arrivé qu'en examinant par la suite les armes nucléaires et les ogives nucléaires défensives, on a constaté qu'elles produisaient un effet que l'on a appelé cuisson. Bien que les détails n'en soient pas pleinement connus chez nous, au Canada, ce qui arrive en somme c'est que lorsque les neutrons d'une arme défensive frappent une ogive qui s'amène, cette dernière se trouve tellement surchauffée qu'elle se déforme entièrement; si elle se déforme, elle n'explose plus comme le ferait une arme nucléaire dont l'efficacité serait intacte.

Ces armes nucléaires sont d'une fabrication très raffinée; elles sont extrêmement complexes; si une partie quelconque en est dérangée, elles ratent. Comme les membres de ce comité le savent sans doute, on a vu des bombardiers s'écraser alors qu'ils transportaient des ogives nucléaires et celles-ci n'ont pas explosé; les heurter ou les écraser ne les fait pas exploser; si elles sont soumises à la torsion, elles n'éclatent plus comme le feraient des armes nucléaires pleinement efficaces. Donc, la «cuisson» consiste à déformer la bombe en plein ciel afin qu'elle ne soit plus efficace comme le serait une arme nucléaire intacte.

M. McMillan: Alors, la «cuisson» n'a rien à voir avec la chaleur?

M. Field: Au contraire, l'ogive nucléaire défensive émet un grand nombre de neutrons qui chauffent la bombe et la neutralisent.

M. Winch: Avez-vous lu le témoignage de M. McNamara et du général Taylor, à la séance du sous-comité? Le compte rendu se trouve aux pages 439 à 447 inclusivement.

M. Field: Oui, nous avons ce document sous les yeux et je suis d'avis qu'il s'agit de retombée plutôt que de «cuisson» de bombe, le sujet que nous discutons présentement.

M. Winch: Mais c'est là précisément la question; il s'agit de l'utilisation d'une arme contre l'attaque et, suivant ce témoignage, sauf erreur, si l'ogive défensive frappe la bombe, celle-ci ne cuit pas, mais il y aura retombée. Monsieur Field, comment pouvez-vous dire que la bombe cuira alors que, d'après la lecture que je fais du témoignage qui se trouve ici, on affirme qu'il y aura retombée, et une vaste retombée du fait que le missile défensif frappe une ogive atomique.

M. Field: En vérité, dans ce témoignage, il y a deux questions que je pourrais peut-être traiter une après l'autre.

Je crois que nous devons distinguer entre deux genres de retombées. Si une arme nucléaire explose sur le sol, de façon que la boule de feu de la bombe touche le sol, elle soulève dans l'atmosphère une énorme quantité de débris provenant du sol, y compris des morceaux de terre, de pierre, de roche, etc. Ces particules sont très lourdes et elles sont contaminées par la bombe; chargées de substance nucléaire, elles deviennent très dangereuses en retombant. Comme ces particules sont lourdes, elles retombent rapidement sous forme de cendre. Par conséquent, dans le voisinage immédiat d'une bombe qui a engouffré le sol, ces particules retombent dans la campagne sous forme de cendre extrêmement dangereuse. Si une bombe détone dans la haute atmosphère, le sol lui-même n'est pas aspiré, mais la bombe éclate en fragments extrêmement fins et, comme vous le savez, ces fragments demeurent dans la haute atmosphère pendant des jours, des semaines et parfois des mois. Nous avons donc des particules provenant d'essais nucléaires qui descendent souvent

à des milliers de milles de distance des jours et des semaines plus tard. Cette retombée est extrêmement fine et, comme vous le savez, le cas s'est produit au Canada, ces dernières années, en conséquence des essais nucléaires. La retombée est très légère; les particules sont très fines et la contamination d'une partie quelconque du sol est, en réalité, minime. Mais, comme je l'ai dit précédemment, si l'on se trouve à proximité d'une bombe qui a engouffré le sol, on reçoit souvent ces particules plus grosses qui sont extrêmement dangereuses.

Dans son témoignage, M. McNamara a parlé des unes et des autres, quoique, peut-être, non pas exactement de la même façon que moi.

Relativement à la deuxième espèce de retombée, celles des bombes qui ont détoné dans la haute atmosphère, il dit que si l'on faisait détoner 100 bombes dans la haute atmosphère, il y aurait retombée. Or, cette retombée se disperserait au cours d'une longue période de temps et elle serait du même genre que celle que nous avons présentement à la suite des essais d'armes nucléaires, excepté qu'elle serait beaucoup plus intense. Elle occasionnerait des risques d'ordre génétique et pourrait nuire à notre descendance, c'est-à-dire à nos enfants, sans toutefois constituer pour nous un danger immédiat, étant donné qu'elle est si fine et qu'elle se disperse sur une si grande étendue de territoire.

M. McNamara a parlé de l'autre genre de retombée; il a dit que si nous installions un réseau Nike-Zeus, destiné à défendre une ville, nous lancerions nos engins défensifs autour de la ville pour écarter les ogives atomiques. Il a dit que si nous le faisions, l'ennemi essayerait de nous détruire par les retombées; il lancerait alors ses missiles à portée intercontinentale, de façon qu'ils touchent le sol à quelque distance de la ville. Ces missiles aspireront dans l'atmosphère une partie de la lourde retombée qui est dangereuse; ces retombées descendront sur les villes et exposeront leurs habitants à un grave danger. Je pense que c'est ce que M. McNamara a dit aux pages 439 et 440; il ajoute:

> Il y a presque certainement un grave problème de retombée qui se trouve lié au déploiement d'un réseau anti-missile de portée intercontinentale.

Et c'est à quoi il se reportait en particulier, à ce danger des fortes particules retombant sur une ville.

M. WINCH: J'aimerais que vous vous reportiez à la page 438, où il est dit:

> En réalité, n'importe lequel de ces programmes demande un programme complémentaire de défense passive, car il y aura une telle quantité de retombées, produites par notre propre réseau anti-missile à portée intercontinentale et par les ogives de frappe qui arriveront, qu'il serait téméraire de dépenser des fonds de cette envergure sans que la résistance s'accompagne d'un programme de défense passive.

Ce passage ne s'applique pas aux bombes qui touchent le sol, mais au armes anti-missiles à portée intercontinentale qui sont dans l'air.

M. FIELD: Je pense qu'il a dit «nos propres ogives et les armes qui arriveront».

M. WINCH: Il s'agit de la frappe, si je ne me trompe.

M. FIELD: Excusez-moi, mais l'impression sur mon exemplaire n'est pas trop claire.

M. WINCH: J'ai une photocopie du document.

M. FIELD: Votre dernière remarque était: «et les ogives qui arriveront».

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, voudriez-vous lire de nouveau le passage.

M. WINCH: En réponse à une question de M. Ostertag, M. McNamara dit:

> Je pense que la question est pertinente. Je dirais que la façon la plus expéditive de sauver des vies humaines dans ces circonstances est de

porter le programme de défense passive jusqu'à une dépense qui n'est qu'une petite fraction de celle-ci. En réalité, n'importe lequel de ces programmes appelle un programme complémentaire de défense passive, car il y aura une telle quantité de retombées, produites par notre réseau anti-missile à portée intercontinentale et par les ogives de frappe qui arriveront, qu'il serait téméraire de dépenser des fonds de cette envergure sans que la résistance s'accompagne d'un programme de défense passive.

J'ai déjà lu ce passage; si je ne me trompe, d'après les pages précédentes, il se fonde sur une arme anti-missile à portée intercontinentale munie d'une ogive nucléaire capable réellement d'intercepter un missile sur sa trajectoire.

M. FIELD: J'y suis, maintenant; il dit: «et les ogives qui arriveront». M. Ford dit:

Monsieur le secrétaire, j'ai pour la première fois entendu un témoin dire que notre propre programme anti-fusées intercontinentales créera un problème de retombées radio-actives. Je n'ai jamais entendu dire cela auparavant.

Puis, le secrétaire McNamara poursuit:

Je ne puis parler avec exactitude du passé, mais je crois pouvoir affirmer que notre propre programme créera un problème de retombées radio-actives. Nous nous servons des ogives nucléaires, bien sûr et il y en aurait littéralement des centaines qui éclateraient dans de telles circonstances.

Puis, à la suite d'une autre question de M. Ford, il déclare:

Ainsi, en un sens, c'est une question platonique. Il y a presque certainement un grave problème de retombées radio-actives qui est lié au déploiement d'un réseau anti-missile à portée intercontinentale.

Puis, le secrétaire McNamara poursuit:

Sur ce point, puis-je ajouter une autre pensée: si nous avions un réseau Nike-Zeus ou un réseau X en existence, les soviets presque certainement lanceraient certains de leurs missiles hors de portée de ces réseaux. Ils sauraient où se trouvent nos réseaux de défense, ils lanceraient leurs missiles hors de la portée de ces réseaux, ils les feraient exploser au sol pour que nous recevions une forte dose de retombées, même si le réseau de défense devait réussir à intercepter certaines des ogives ou même la majorité des ogives lancées contre les zones urbaines elles-mêmes.

M. FORD: Ainsi, il s'agit d'une question platonique.

Le secrétaire MCNAMARA: Oui, dans une certaine mesure. Il y a presque certainement un grave problème de retombées radio-actives qui est lié au déploiement d'un réseau anti-missile à portée intercontinentale.

Il a expliqué pourquoi. Il a dit que c'est à cause de ces fortes retombées après que cet engin aura touché le sol à quelque distance.

Ce sont là des paroles qui ont été prononcées après les commentaires qui, avez-vous dit, ont été formulés lorsqu'il a tout d'abord déclaré qu'il y avait des retombées, puis a indiqué que la majeure partie des retombées proviendrait de l'éclatement des ogives ennemies sur le sol afin de contourner la défense.

M. LAMBERT: Monsieur Field, pour revenir à ce problème de la cuisson ou de la torsion de l'engin nucléaire dans l'air, il y a désaccord entre savants à ce propos, n'est-ce pas?

M. FIELD: Le désaccord ne porte pas sur l'efficacité de cette méthode. On a discuté du rayon dans lequel cela pouvait se produire. On n'émet pas de doute, on n'est pas en désaccord, sur la possibilité ou sur la certitude de cette méthode dans les limites de certaines portées.

M. LAMBERT: Si ce renseignement n'est pas confidentiel, pouvez-vous me dire si certains physiciens soutiennent que la chose est impossible?

M. FIELD: Je n'en sais rien.

M. LAMBERT: N'a-t-on pas laissé entendre que la chose n'est pas possible en pratique?

M. FIELD: Je n'ai rien entendu de tel.

M. LAMBERT: Je vous pose ces questions parce que je crois comprendre qu'on a formulé pareil doute en certains milieux.

M. SMITH: Monsieur Field, vous avez parlé de la couche supérieure de la haute atmosphère. Que veut-on dire par là? Voudriez-vous définir l'expression?

M. FIELD: Je songeais à une altitude supérieure à 40,000 pieds. L'essentiel c'est que la boule de feu que dégage la bombe ne doit pas engouffrer le sol.

M. SMITH: Quelle est la plus haute altitude à laquelle le Bomarc puisse fonctionner?

M. FIELD: Je préférerais que vous posiez les questions de ce genre plus tard, au personnel de l'aviation, car certains de ces points sont de nature confidentielle et je ne suis pas certain si celui-ci l'est ou non.

M. SMITH: J'essayais de trouver si le Bomarc serait ou ne serait pas efficace dans la haute atmosphère.

M. FIELD: Oui, il serait efficace au-dessus de 40,000 pieds.

M. SMITH: A cet égard, plus l'explosion se produit proche du sol, plus la «cuisson» d'une bombe provoque de retombées radioactives, n'est-ce pas?

M. FIELD: En effet.

M. SMITH: La quantité relative de retombées varie à certains égards selon que l'arme a été cuite ou a explosé dans l'air et selon la grosseur de l'arme offensive et celle de l'arme qui opère la «cuisson»?

M. FIELD: C'est vrai.

M. SMITH: L'altitude à laquelle a eu lieu la détonation aurait aussi quelque influence?

M. FIELD: Oui, précisément.

M. LAMBERT: A cet égard, M. Field, puisque nous traitons de Bomarcs qui sont destinés à attaquer des bombardiers pilotés, et que ces bombardiers ont une certaine portée maximum convenue, même si cette portée est de moins de 50,000 pieds, cela est au-dessous de la stratosphère et, partant constitue une zone de danger?

M. FIELD: On croit que ces bombardiers voleraient plus haut que 40,000 pieds, comme je l'ai dit plus haut en parlant de la portée du Bomarc.

Mais il y a un point que je n'ai pas mentionné. Si l'on abat un bombardier ou un engin dans une région inhabitée, il est entendu que le danger est beaucoup moins grand que si l'engin éclate au-dessus d'une ville. L'objectif principal est d'essayer d'abattre les engins avant qu'ils n'aient pu approcher des villes. Naturellement, c'est là notre premier objectif.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'ai une question sur un sujet tout-à-fait différent. Si d'autres membres du comité ont des questions en rapport avec le présent sujet, ils pourraient les poser maintenant.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres ont levé la main pour demander la parole et, s'ils veulent poser des questions en rapport avec le présent sujet, qu'ils le fassent maintenant, avant que l'on ne passe à un autre sujet.

M. LAMBERT: Je pense qu'en matière de procédure, monsieur le président, l'expérience vous apprendra qu'il est de beaucoup préférable d'épuiser une série de questions plutôt que de laisser partir le témoin maintenant, quitte à le rattraper demain.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez poser vos questions.

M. LAMBERT: Je voudrais poser une autre question en rapport avec la distorsion d'un bombardier ennemi et de sa charge, parce que nous ne parlons pas ici de missiles mais bien d'engins Bomarc. Ai-je raison de croire que même si la distorsion a lieu au-dessus d'une région inhabitée, il y a encore danger que les retombées radio-actives se répandent jusqu'à trois cent milles?

M. FIELD: Je ne peux pas vous donner avec certitude les détails exacts relatifs aux retombées dans une région inhabitée, mais les retombées représentent encore un danger.

M. LAMBERT: Je parle du potentiel d'une bombe nucléaire qui n'aurait pas explosé parce qu'après tout l'ogive nucléaire ne sert qu'à cuire. Si l'on ne s'en sert pas pour cuire, alors on est sûr de provoquer une explosion nucléaire en abattant ce bombardier?

M. FIELD: Quand un bombardier est abattu et que ce bombardier transporte une bombe atomique, il peut se produire plusieurs choses. L'ogive nucléaire peut être cuite, comme nous l'avons dit, ce qui la rendrait à peu près inoffensive. Elle peut ne pas être cuite, étant hors de portée de la cuisson, mais le bombardier peut subir assez de dommages en la libérant. La bombe peut être complètement ou partiellement cuite. Dans le dernier cas, il pourrait y avoir une très petite explosion nucléaire. Il serait tout à fait possible que l'arme elle-même ne soit pas atteinte mais que l'avion qui la transporte soit endommagé et forcé à amener la bombe au sol. Dans ce cas, l'arme peut exploser ou ne pas exploser quand elle touchera le sol. Elle n'exploserait que si l'équipage déclenchait quelque chose dans l'engin pour le faire exploser au moment de toucher terre.

M. WINCH: Monsieur le président, en raison de ce qui a été dit, j'aimerais poser une question au ministre. Puisque nos Bomarcs seront munis d'ogives nucléaires, nos bases Bomarc sont-elles situées dans des régions inhabitées?

M. HELLYER: Monsieur le président, comme les honorables députés le comprendront, ce sont là des choses relatives. Le Bomarc a une portée considérable et il est à supposer que l'explosion se produirait peut-être à des centaines de milles de la base des escadrons eux-mêmes. Je pense qu'on doit regarder sur la carte et vérifier la densité relative de la population à plusieurs centaines de milles au nord de La Macaza ou de North-Bay, avec l'étendue de cent milles immédiatement au nord des Grands lacs.

M. WINCH: Puis-je vous demander, monsieur, si c'est du Bomarc B que nous parlons?

M. HELLYER: Oui, en effet.

M. WINCH: Je crois savoir que la portée du Bomarc B est de 400 milles. Si mes renseignements là-dessus sont exacts, cela comprend-il la trajectoire aussi bien verticale qu'horizontale?

M. HELLYER: Monsieur le président, en chiffres ronds c'est la portée horizontale.

M. GROOS: Monsieur le président, ma question devrait peut-être s'adresser au ministre.

Le PRÉSIDENT: C'est à monsieur Granger à parler.

M. GRANGER: Au sujet de la cuisson de la bombe, je crois que vous avez dit qu'il n'y aurait pas d'explosion nucléaire complète. Cela veut-il dire qu'il pourra y avoir explosion partielle de la bombe?

M. FIELD: Si la bombe était complètement cuite, il n'y aurait pas d'explosion nucléaire du tout. Il pourrait y avoir une explosion dite d'«explosifs brisants», d'un rayon de quelques verges seulement, ce qui ne représente pas grand-chose. Si la bombe était complètement cuite, il n'y aurait pas d'explosion nucléaire du tout. La bombe pourrait être partiellement cuite, en ce sens que l'arme défensive aurait réussi en partie à neutraliser la bombe. En ce cas, il n'y aurait qu'une petite explosion nucléaire. En d'autres termes, mettons que la bombe était à l'origine de l'ordre de 50 kilotonnes et qu'après distorsion elle était réduite à une ou deux kilotonnes, cela produirait une explosion nucléaire très peu efficace et de beaucoup moins dangereuse. En d'autres termes, nous pourrions nous attendre à une cuisson complète ou partielle ou encore à aucune cuisson du tout.

M. CHURCHILL: Je voudrais poser à M. Field une question sur le même sujet: quel serait l'effet de l'explosion d'un missile Falson conventionnel frappant directement un avion et, de ce fait, directement une bombe nucléaire? Cela causerait-il une torsion du mécanisme délicat de la bombe?

M. FIELD: Cela dépend à quelle proximité de la bombe nucléaire l'explosion s'est produite, mais il faudrait que ce soit presque sur la bombe; en d'autres termes, l'ogive devrait presque frapper la bombe nucléaire même avant de causer quelque dommage.

M. CHURCHILL: Si mes renseignements sont exacts, l'ogive du Falcon se dirige droit sur la cible et, de fait, l'atteint directement?

M. FIELD: Elle atteint directement l'avion mais pas la bombe et il suffirait que la bombe fût à quelques pieds du point d'impact pour y échapper.

M. CHURCHILL: Ma seconde question est la suivante: vous avez expliqué quel effet les neutrons provenant d'une explosion nucléaire produisent en pénétrant la bombe nucléaire. A-t-on mis ce procédé à l'épreuve dans une expérience ou se fonde-t-on sur une théorie?

M. FIELD: D'après nos sources américaines, ceci a été confirmé en théorie et par l'expérience.

M. CHURCHILL: En d'autres termes, il y a eu une explosion nucléaire où un missile nucléaire anti-avion a frappé une bombe nucléaire et où, en conséquence, la bombe nucléaire n'a pas explosé?

M. FIELD: On ne nous a pas donné de détails sur ce qui a été fait à cause de la nature de ces renseignements. On nous a dit que les Américains avaient travaillé à ce problème et qu'ils étaient entièrement convaincus que c'est ce qui se produit. Voilà les renseignements que nous possédons.

M. WINCH: Le ministre peut-il expliquer pourquoi, en tant que partenaire des États-Unis et lié à eux par des ententes dans le cadre de l'OTAN et de NORAD, le Canada n'a pas pu prendre connaissance de ces renseignements? Je demande cela à la lumière de l'affirmation de M. Field.

M. HELLYER: Je ne peux vous donner de réponse détaillée mais vous savez que c'est la loi des États-Unis qui régit l'échange des renseignements et qu'il y a certaines catégories de renseignements qu'ils ne peuvent simplement pas fournir. Il est à noter aussi qu'une fois qu'une entente bilatérale au sujet de l'accumulation des armes aura été conclue entre les deux pays, nous pourrons disposer de certains renseignements additionnels concernant leur fonctionnement et leurs caractéristiques.

M. WINCH: Et l'on s'attend à ce que nous, Canadiens, nous prenions nos décisions avec un partenaire sans disposer de renseignements complets?

M. HELLYER: J'estime que les renseignements que nous possédons sur le sujet et les vérifications faites par nos propres savants suffisent pour nous permettre de tirer une conclusion.

M. MATHESON: M. Field, je voudrais vous poser une question: la possibilité d'atteindre directement la cible n'est-elle pas bien théorique?

M. FIELD: Je ne crois pas avoir employé le terme «directement» sauf en ce qui concerne le Falcon.

M. MATHESON: Y a-t-il une très grande probabilité que l'on atteigne directement la cible avec une arme conventionnelle?

M. FIELD: Si c'est un engin qui cherche sa cible il y a de bonnes chances qu'elle l'atteigne directement.

M. MATHESON: Est-ce qu'il est très probable qu'un engin qui cherche sa cible obtiendrait un coup direct?

M. FIELD: Oui, c'est très probable avec un engin comme le Falcon.

M. MACINNIS: En réponse à une précédente question, le ministre indiquait le potentiel du Bomarc et ses possibilités au nord de la rampe de lancement. Que ferait-on si un bombardier ennemi dépassait l'emplacement du Bomarc et s'il était nécessaire de détruire une bombe, non pas à 250 milles au nord, comme il l'a dit, mais à 250 milles au sud et près d'une région à population

M. HELLYER: Dans ce cas, bien que c'eût été préférable d'intercepter le bombardier au nord de la base, il serait certainement impérieux que le bombardier soit intercepté et que les armes qu'il contient soient «cuites». Je pense que la valeur et l'efficacité du Bomarc seraient encore plus grandes dans des circonstances pareilles.

M. CHURCHILL: Y a-t-il dans le compte rendu du comité du Congrès devant lequel M. McNamara a parlé, quelque remarque au sujet de la prétendue cuisson d'une bombe nucléaire?

M. FIELD: Pas que je sache.

M. HELLYER: Je n'en sais rien.

M. CHURCHILL: Quelle est la source de ce renseignement?

M. HELLYER: Ces renseignements proviennent sans doute de ceux que s'échangent les gouvernements amis.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je trouve assez étrange qu'on se préoccupe tant de cette question importante au Canada alors qu'aux États-Unis on ne semble pas en parler du tout dans les discussions ou les enquêtes.

M. HELLYER: Je pense, monsieur le président, que c'est parce qu'ils ont beaucoup plus de renseignements que nous et depuis bien plus longtemps, de sorte que c'est un fait reconnu. Il n'y a pas de controverse à ce sujet chez eux à l'heure actuelle.

M. WINCH: Pourquoi ne communique-t-on pas ces renseignements au Canada?

M. HELLYER: Jusqu'à présent il n'en a pas été beaucoup question ici.

M. BALDWIN: Monsieur le président, le ministre a laissé entendre que nous devons d'abord signer un accord bilatéral, ce qui implique une entente bilatérale selon laquelle nous accepterions des armes atomiques avant même qu'on nous communique des renseignements à leur sujet. D'après l'alinéa b) de l'article 144 de la loi des États-Unis sur l'énergie atomique, le président

peut autoriser le département de la Défense, aidé de la Commission, à collaborer avec un autre pays à l'organisation de la défense régionale à laquelle les États-Unis sont partie et à transmettre à l'organisme en cause les renseignements secrets nécessaires à la mise au point de plans relatifs à la défense, à la formation du personnel et à l'appréciation des moyens dont disposent les ennemis possibles. Cet article ne stipule nullement qu'un accord bilatéral doive être conclu au préalable. Aux termes de cet article, les États-Unis ne pourraient-ils pas transmettre des renseignements de cette nature au Canada vu que notre pays est associé à l'organisation régionale de la défense tant sur ce continent qu'en Europe?

M. FIELD: Il y a lieu de préciser, je pense, que nous recevons tous les renseignements au sujet de l'effet des armes dont nous avons besoin pour organiser notre système de défense. On ne nous explique pas ce qui se produit à l'intérieur de ces bombes dans des circonstances données. On nous explique simplement ce qui se produit lorsqu'on se sert de la bombe en tant qu'arme. On nous fournit des renseignements complets sur l'effet des armes, nous disposons de ces renseignements, et c'est tout ce dont nous avons besoin pour organiser notre défense. Nous n'avons pas vraiment besoin de savoir comment elles sont faites à l'intérieur; pas plus que nous n'avons besoin de connaître le mécanisme d'une montre pour dire l'heure. On nous renseigne sur l'effet des armes et cela nous suffit.

M. BALDWIN: Si je vous pose cette question c'est à cause de ce que vous avez dit tout à l'heure et parce que le ministre a ajouté qu'on ne nous transmettra certaines précisions que lorsque nous aurons signé un accord bilatéral. Je ne tiens pas à revenir sur ces points . . . le ministre sait de quoi il s'agit. A-t-on tenté jusqu'à présent, soit avant qu'un accord bilatéral soit conclu, d'obtenir ces renseignements? En a-t-on fait la demande?

M. HELLYER: On nous a fourni les renseignements essentiels, comme le disait M. Field. On nous a fourni les renseignements dont nous avions absolument besoin pour organiser notre système de défense. Si l'on devait constituer des réserves d'armes pour notre usage, on nous transmettrait les renseignements supplémentaires dont nous aurions besoin, autrement dit, les renseignements qu'il nous faudrait pour mettre en œuvre les systèmes dont nous disposerions.

M. BALDWIN: Comme nous devons soupeser la question et décider si, oui ou non, nous allons nous munir de ces armes nucléaires, ne pensez-vous pas que nous devrions avoir ces renseignements avant de nous décider?

M. HELLYER: Nous avons tous les renseignements qu'il nous faut pour prendre une décision.

M. WINCH: Permettez que je pose une autre question, monsieur le président. Il y a un point que je ne comprends pas très bien et que j'aimerais éclaircir. Lorsque M. Field expliquait ce qu'on entend par «cuisson» il y a quelques instants, il a dit que le Bomarc pouvait atteindre directement l'objectif à près de 40,000 pieds, et qu'ainsi la bombe serait cuite. Il a ajouté ensuite,—et c'est ceci que j'aimerais qu'on m'explique,—que les retombées seraient plus fortes si l'arme offensive munie d'une ogive nucléaire était plus près du sol. Or, voici ce que je ne saisis pas très bien: si, comme il prétend, l'ogive nucléaire d'une arme défensive cuit celle d'une arme offensive à 40,000 pieds, pourquoi n'en ferait-elle pas autant à 10 ou à 20,000 pieds? Si la cuisson s'accomplit comme il se doit il ne devrait pas y avoir de retombées du tout.

M. FIELD: Vous avez raison, une arme défensive cuit l'ogive nucléaire aux altitudes inférieures que vous venez d'indiquer, mais j'avais l'impression que nous parlions des retombées de notre arme à nous et non pas de celles de la bombe cuite.

M. WINCH: Est-ce que la nôtre n'est pas cuite également?

M. FIELD: Non. Notre engin à nous explose et, ce faisant, cuit la bombe de l'adversaire, mais en explosant elle produit une certaine quantité de retombées. Comme je l'expliquais tout à l'heure, ces retombées sont vraisemblablement très réduites parce que les particules sont minuscules et s'élèvent pour la plupart vers les couches supérieures de l'atmosphère.

M. WINCH: Ceci est important à mon avis. Si une ogive atomique cuit l'autre, pourquoi n'est-elle pas cuite elle aussi?

M. FIELD: Votre question est pertinente. Vous avez une arme qui explose, n'est-ce pas? Et si elle cuit celle de l'ennemi son arme à lui n'explose pas du tout mais s'affaisse ou se déforme et ne peut plus servir, l'uranium, ou toute autre substance qu'elle peut contenir, «s'éteint». Elle ne produit aucune espèce d'explosion. La substance nucléaire reste compacte et ne cause pas de retombées. Il n'y a des retombées que lorsque l'arme a explosé. Votre arme à vous explose et produit des retombées mais l'arme de l'ennemi qui est cuite n'explose pas et elle est incapable d'engendrer des retombées.

M. WINCH: En somme, nous allons nous tuer nous-mêmes en arrêtant l'ennemi.

M. FIELD: Je n'ai pas dit ça.

M. WINCH: Mais si nous avons des retombées, elles proviendront de nos propres armes défensives.

M. FIELD: Il n'y a de fortes retombées que lorsqu'on permettra à l'arme de toucher le sol. Lorsqu'on la fait exploser haut dans les airs elle ne produit qu'une faible quantité de retombées.

M. MCMILLAN: Ceci répond en grande partie à ma question. M. McNamara a dit que les engins anti-missiles balistiques intercontinentaux produiraient de fortes retombées; or, si je comprends bien, nous n'en avons pas pour le moment.

M. FIELD: C'est exact.

M. HELLYER: Nous n'avons pas de moyens de défense contre les missiles balistiques intercontinentaux. J'estime qu'il faut bien insister sur ce point. M. Field nous a expliqué que lorsqu'on se sert d'engins contre les missiles balistiques intercontinentaux, l'ogive de l'ennemi est cuite quand elle est interceptée par une arme défensive, mais, comme M. McNamara le disait, il se pourrait que l'ennemi dirige son tir contre le vent, dans une autre direction que celle de l'objectif industriel, hors de la zone de défense et que son missile éclate au niveau du sol. Les retombées flotteraient ainsi vers la zone urbaine, ce qui aurait des effets désastreux et créerait un grave problème appelant un effort suprême de la part de la défense civile.

M. MCMILLAN: A-t-on fait des essais sur la zone de cuisson?

M. HELLYER: On nous a fait tenir des renseignements à ce sujet.

M. MCMILLAN: Ces renseignements sont confidentiels sans doute?

M. HELLYER: Oui.

M. SMITH: On a sans doute raison de supposer que des investigateurs scientifiques cherchent à mettre au point des techniques pour cuire les armes nucléaires venant de pays étrangers, tandis que d'autres s'efforcent en même temps de trouver le moyen de les empêcher de cuire.

M. FIELD: Oui. Un moyen de défense serait même de blinder les ogives nucléaires. Si l'on parvenait à les entourer d'une épaisse feuille d'acier cela les protègerait. On fait certainement des essais en ce moment pour rendre les missiles balistiques intercontinentaux plus efficaces, comme vous le disiez.

M. SMITH: La discussion semble porter sur les engins balistiques intercontinentaux et pourtant les systèmes de défense qui nous intéressent au premier chef sont le Bomarc et le Voodoo.

M. FIELD: Oui.

M. SMITH: Est-ce que les autorités des États-Unis ont fait parvenir des données précises au gouvernement canadien sur l'efficacité du pouvoir de cuisson des ogives nucléaires dont les Bomarcs et les Voodoos seront munis?

M. FIELD: Nous avons ces renseignements.

M. SMITH: Vous avez des assurances précises à cet égard?

M. FIELD: Certainement.

M. HAHN: En ce qui concerne les retombées, et pour en revenir aux bombardiers avec équipage et aux Bomarcs, c'est bien quand le missile qu'on envoie contre nous explose au niveau du sol que nous aurions les plus fortes retombées, n'est-ce pas?

M. FIELD: Oui.

M. HAHN: Et il ne serait pas possible d'empêcher cela en abattant le missile au moyen d'un puissant explosif?

M. FIELD: Si, mais les ogives à explosif brisant sont loin d'être aussi efficaces.

M. HAHN: Donc, si nous nous servons de Bomarcs nucléaires nous risquons de provoquer deux explosions nucléaires. Le Bomarc pourrait abattre le missile sans le cuire mais pourrait aussi cuire et neutraliser l'arme principale?

M. FIELD: Oui.

M. HAHN: Si ceci se passait quand le Bomarc se trouve au-dessus du sol à une altitude telle que l'engin même aspirerait les débris radio-actifs du sol, est-ce que la quantité aspirée par le Bomarc pourrait causer une grave réaction radio-active?

M. FIELD: Non. Le Bomarc n'aspirerait pas de débris du sol parce que l'explosion aurait lieu à une altitude suffisante. Avec le Bomarc il n'y a pas de danger que les particules au sol soient aspirées.

M. HAHN: Il serait possible de minimiser les retombées produites par l'arme principale?

M. FIELD: Oui.

M. MACINNIS: Monsieur le président, M. Field nous a parlé tout à l'heure de la cuisson de l'engin ennemi et il a dit qu'à son avis il y aurait moyen d'agir sur la bombe afin d'être sûr qu'elle explose. S'en suit-il nécessairement qu'on pourrait activer la bombe afin qu'elle explose quand elle est cuite?

M. FIELD: Non. Si l'avion était abattu sans que la bombe soit endommagée, l'équipage pourrait l'amorcer pour qu'elle éclate en s'écrasant, mais ceci ne serait possible que si la bombe même n'était pas endommagée.

M. HAHN: Ou si l'équipage prend au préalable des dispositions pour activer la bombe avant qu'elle atteigne la zone cible. Si l'équipage active cette bombe à quelques milliers de milles de la zone cible, ce qui lui serait très facile à faire, quel serait alors le résultat de la cuisson?

M. FIELD: Si la bombe est cuite, elle est effectivement détruite; il importe peu ensuite ce qu'on en fait.

M. MACINNIS: Vous avez dit tantôt que la bombe proprement dite, c'est-à-dire l'arme, pourrait être très facilement protégée contre la cuisson.

M. FIELD: Excusez-moi, je n'ai pas voulu dire que ce serait très facile. Selon moi, la question est de savoir si le camp d'attaque ne chercherait pas à éviter la cuisson. Mais tout cela n'aurait pour résultat, à mon avis, que de réduire le rayon de la cuisson; c'est-à-dire de diminuer l'espace dans lequel on pourrait cuire la bombe; par exemple, si, sans protection, cet espace était d'un mille, alors au moyen d'une protection on pourrait le réduire à un demi-mille ou à trois quarts de mille, et ainsi de suite. Quoi qu'il en soit, la protection donnée à la bombe ne fait que réduire le rayon dans lequel on peut la cuire, mais elle n'en serait pas moins cuite advenant qu'une bombe atomique en approche suffisamment.

M. MACINNIS: Ne serait-il pas facile de guider une bombe en dehors du rayon du Bomarc de sorte que toute perturbation la ferait exploser plutôt que la cuire?

M. FIELD: Non, cela ne serait pas possible.

M. MATHESON: Dans son exposé, à la page 17, le ministre affirme que «notre contribution à la défense aérienne active consiste en une participation importante aux lignes de radar d'alerte,—cinq escadrons d'intercepteurs CF-101B-Voodoo, et deux escadrons d'engins sol-air Bomarc». Si nous n'avions pas accepté ces cinq escadrons de Voodoo et ces deux escadrons de Bomarc, les forces américaines n'auraient-elles pas été plus puissantes d'autant et ces engins n'auraient-ils pas été armés d'ogives nucléaires? Le ministre peut-il répondre à cela?

M. HELLYER: A mon avis, tout ce qui accroît la capacité totale de défense réduit le danger qui nous menace à l'heure actuelle. Ce qu'une autre personne aurait fait dans des circonstances différentes relève, évidemment, de l'hypothèse. Mais le rôle que nous pouvons jouer sur le plan de la défense aérienne renforcerait d'autant cette défense.

M. MATHESON: Si nous n'avions pas accepté ce matériel, les Américains s'en serviraient-ils, ou les retirerions-nous de leur service?

M. HELLYER: Oui, dans les deux cas, il s'agit de matériel qui aurait été à la disposition des États-Unis. Et si la seconde partie de votre question est: auraient-ils armé ces Bomarcs de missiles ou d'ogives nucléaires, je crois qu'on les aurait définitivement ainsi armés parce que les Américains ont d'autres engins de même catégorie munis d'ogives nucléaires.

M. LAMBERT: Est-ce vrai que tous les éléments américains d'aviation ou de défense aérienne sont munis d'armes nucléaires, ou est-ce seulement une partie d'entre eux?

M. HELLYER: Je l'ignore.

M. LAMBERT: N'est-il pas reconnu que seulement une partie d'entre eux le sont, soit seulement la moitié?

M. HELLYER: J'hésite à répondre parce que cela regarde les États-Unis. Je crois que ces éléments sont munis d'engins nucléaires et je pense que ce fait a déjà été publié.

M. MACLEAN: J'ai quelques questions à poser. J'ai compris à la réponse fournie par M. Field à M. MacInnis que nous pouvions avoir l'assurance qu'il n'est pas possible de concevoir une fusée pour arme atomique qui serait plus sensible aux effets de la cuisson que l'arme elle-même; autrement dit, nous estimons qu'il n'est pas possible de concevoir une fusée qui pourrait être désintégrée par la cuisson et par le même effet.

M. FIELD: Je crois que cela est vrai, mais supposons le cas contraire, quel avantage y aurait-il à la fabriquer? Lorsqu'on est, mettons, à quelque 60 ou

80 mille pieds, et qu'on a une fusée capable d'exploser la bombe avant que la cuisson ait commencé, on ne réussirait qu'à détruire l'avion porteur de la bombe, but que nous voulons atteindre de toute façon, et l'explosion aurait lieu à haute altitude où elle ne nuirait à personne d'autre.

M. MACLEAN: J'aurais d'autres questions à poser. Avons-nous la preuve qu'un ennemi virtuel pourrait avoir des bombardiers hors de notre portée qui seraient capables de lancer des engins ou missiles atomiques et d'accomplir, mettons, les derniers mille milles à basse altitude afin d'éviter l'interception du Bomarc, ce qui pourrait causer de fortes retombées?

M. FIELD: Puisque nous parlons d'armes précises, il serait préférable, à mon avis, de discuter de cette question avec les témoins de l'aviation, car elle porte surtout sur le comportement des armes plutôt que sur l'aspect nucléaire.

M. MACLEAN: J'ai une question qui peut se rattacher en partie à cette même catégorie. Est-il possible de reconnaître les armes atomiques? Est-il possible de savoir, à l'approche d'un engin, si celui-ci est porteur d'un simulacre d'ogive ou s'il transporte réellement une ogive nucléaire? Je pense qu'il serait relativement simple de lancer un certain nombre de fausses ogives destinées à attirer nos missiles Bomarc, l'attaque réelle ne venant que plus tard?

M. FIELD: Il est vrai qu'on pourrait recourir aux simulacres, et vous songez à l'ennemi qui se servirait de faux bombardiers. Mais ces faux bombardiers auraient quand même une certaine dimension, voleraient à une certaine vitesse et le reste, tout comme un vrai bombardier, et c'est pourquoi il ne serait pas facile d'user d'un tel simulacre au lieu de véritables bombardiers. Bien que cela soit possible, ce n'est pas de solution facile, car ce serait quelque chose d'assez complexe, quelque chose qui ressemble à un bombardier, si vous voulez.

M. MACLEAN: Ne serait-il pas possible d'imaginer quelque objet qu'un bombardier pourrait transporter facilement et lancer à une grande distance de façon à tromper les défenses radar?

M. FIELD: Cet aspect relève du domaine des contre-mesures électroniques et, à mon avis, non seulement a-t-on reconnu la nécessité de ces contre-mesures mais beaucoup de travail a été fait en vue de parer à de telles attaques. Comme cela fait partie du réseau de défense, le personnel de la défense, grâce à la formation reçue, est en mesure de faire la distinction entre une attaque réelle et une attaque simulée, ou du moins se rendre compte que l'attaque comprend des simulacres, selon le sens que vous donnez à cette expression; cet aspect entre dans le cadre de l'ensemble du problème que pose la défense. Les spécialistes de la défense reconnaissent que cela est possible et beaucoup de travail a été fait pour nous éviter de tomber dans un tel piège. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une menace dont on tient compte.

M. CHURCHILL: M. Field a mentionné tantôt qu'un ennemi pourrait protéger une bombe contre les effets des missiles, des missiles Bomarc. Cette protection est-elle contre les effets de l'explosion ou contre les effets des neutrons?

M. FIELD: On peut chercher un moyen de défense contre ces deux éléments, mais la chose n'est pas simple, surtout pour ce qui est des neutrons, car il en résulterait sans doute une bombe tellement lourde qu'on ne pourrait la transporter. Il n'est pas facile de blinder une bombe. On peut trouver un moyen de la blinder mais il n'est pas facile de rendre le blindage efficace. Ainsi, bien qu'on puisse de cette façon réduire un peu l'efficacité de la défense, il est peu probable qu'on puisse la percer efficacement de cette façon.

M. CHURCHILL: Que se produit-il lors d'une explosion atomique? Comment se fait la réaction en chaîne? Pourriez-vous nous expliquer cela en termes qu'un profane comprendra?

M. FIELD: Nous ne pouvons pas, évidemment, parler du mécanisme proprement dit de la bombe parce que nous n'avons pas de détails précis à ce sujet, bien que nous en ayons une assez bonne idée. Mais, en général, ce qui se produit lors d'une réaction en chaîne—et cela vaut évidemment autant pour les centrales d'énergie que pour les bombes—c'est qu'il y a, d'une part, ce qu'on appelle la fusion et, d'autre part, ce qu'on appelle la fission. On a découvert qu'il était possible de faire éclater certains atomes en deux fragments. L'éclatement en deux fragments libère de l'énergie et de la chaleur et, en outre, des neutrons; on a constaté qu'on pouvait pratiquer une fission et faire éclater l'un de ces atomes en deux fragments en le bombardant de neutrons. Ainsi, la réaction générale consiste en des neutrons qui brisent en deux une partie de la matière fissile. Lors de cet éclatement, cette matière libère de la chaleur et produit d'autres neutrons; ceux-ci bombardent d'autres fragments de la matière fissile et les font éclater, ce qui produit d'autres neutrons et d'autre chaleur. En conséquence, plus on a d'éclatements, plus on a de neutrons et plus on a de chaleur, d'où l'expression «réaction en chaîne» vu qu'une fission ou séparation déclenche toute une série de fissions et de séparations, et, en ce faisant, il se produit plus de neutrons et plus de chaleur, ce qui, en fin de compte, produit une quantité formidable de chaleur et de neutrons. Voilà ce qui se produit lors de l'explosion d'une telle bombe—c'est-à-dire du genre de la première; c'est une explosion par la fission.

L'explosion par fusion consiste à réunir deux substances ou à les fusionner et, en ce faisant, ces substances libèrent une chaleur formidable et poussent d'autres fragments de cette matière à se fusionner. Aussi, la bombe à hydrogène est-elle une bombe à fusion puisque certaines substances contenant de l'hydrogène sont réunies et, en se fusionnant ainsi, elles libèrent une quantité formidable de chaleur et de neutrons. Voilà pour les deux genres de réaction.

M. CHURCHILL: Voici ce que j'aimerais savoir au sujet de ce qu'on appelle la «cuisson» de la bombe: comme vous l'avez dit tantôt, lorsque la matière éclate, le missile anti-avion éclate et les neutrons libérés pénètrent dans la bombe et la cuisent. Comment se fait-il que lors de cette pénétration les neutrons ne produisent pas de réaction en chaîne?

M. FIELD: La pénétration des neutrons est si intense que tout le mécanisme est faussé et rendu inopérant, autrement dit, déformé avant que se produise une réaction en chaîne. La bombe atomique libère une telle multitude de neutrons que la réaction en chaîne n'a pas le temps de se produire, la bombe étant détruite avant. La réaction en chaîne débute lentement, commençant par quelques neutrons dont le nombre augmente ensuite davantage, ce qui permet pendant ce temps à tout le mécanisme de se mettre en état de fission et d'explosion. Mais si ce déluge de neutrons est assez intense et assez rapide, la bombe éclate avant que la réaction en chaîne se produise.

M. LLOYD: Ma question a trait aux conclusions auxquelles nous espérons arriver à ce stade du débat. D'après ce que M. Field a dit, je pense que le rôle du Bomarc en tant qu'arme défensive se rattache à l'ensemble du dispositif de défense et, à mon avis, on ne peut juger de sa véritable valeur qu'en fonction des autres dispositifs de défense que vous proposez.

M. HELLYER: Le Bomarc est un des éléments dans l'ensemble du dispositif de défense antiaérienne active du continent nord américain.

M. LLOYD: Ma prochaine question se rattache à celle qu'a posée M. MacLean au sujet de l'envoi de prototypes à faire exploser et, par conséquent, à épuiser notre approvisionnement d'armes qui sera suivi d'un nouvel envoi d'armes plus tard; je crois comprendre que tout notre système défensif doit être orienté vers la destruction des véhicules porteurs?

M. HELLYER: Il est préférable de détruire le véhicule porteur avant qu'il ait l'occasion de lancer l'un de ces véhicules portés.

M. LLOYD: Il vous faudra donc examiner la situation générale de la défense aérienne avant de pouvoir évaluer l'utilité du Bomarc.

M. HELLYER: Je le crois.

M. LAMBERT: Pour en revenir à l'exposé du ministre quant à la composition de l'Aviation des États-Unis pour la défense du continent, sait-on qu'une partie de cette aviation se compose d'avions porteurs d'armes classiques?

M. HELLYER: Monsieur le président, je ne puis rien dire de plus sur le sujet pour le moment.

M. LAMBERT: Mais advenant que la réponse soit dans l'affirmative, n'y aurait-il pas lieu de revenir à la conclusion où l'on en était tout d'abord arrivé, à savoir que les chasseurs porteurs d'armes classiques sont efficaces?

M. HELLYER: Non, je ne le crois pas, monsieur le président, parce qu'il s'agit ici d'évaluer l'efficacité relative, c'est-à-dire d'établir quel genre d'arme défensive peut donner les meilleurs résultats. C'est là le point, je pense, qui nous intéresse vraiment.

M. LAMBERT: Alors prenons un exemple concret, celui d'un escadron de Voodoo, par exemple, qui est basé au Michigan et qui est muni d'armes classiques. Y aurait-il quelque différence entre un tel escadron et un autre qui se trouve plus ou moins au nord, comme à North Bay ou à Uplands?

M. HELLYER: S'il s'agissait d'escadrons du même genre, de même puissance et porteurs du même armement la seule différence résiderait dans la compétence des équipages ou dans l'emplacement géographique.

M. LAMBERT: Mais je parle de la différence existant entre les armes classiques et les armes à ogives atomiques ou nucléaires.

M. HELLYER: Si l'armement était le même, il n'entrerait alors en ligne de compte dans l'évaluation de l'efficacité que ces autres considérations.

M. LAMBERT: A toutes choses égales, l'efficacité serait la même?

M. HELLYER: Exactement.

M. TEMPLE: Ma question porte sur le même sujet. Dois-je donc comprendre que plus loin au nord on déploie nos escadrons de défense, nos Voodoo par exemple, plus les résultats sont meilleurs?

M. HELLYER: Comme déclaration générale il est juste de dire, je pense, que plus une telle interception se trouve éloignée des principales régions-cibles meilleurs seront les résultats.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, les permis de survol du Canada accordés aux appareils américains sont-ils émis sur une base mensuelle ou annuelle? Le Canada a-t-il un contrôle constant de tous les appareils américains qui survolent le Canada?

M. HELLYER: Monsieur le président, il existe certains contrôles et je crois que l'honorable député sera intéressé d'apprendre qu'à vrai dire nous contrôlons toute l'entreprise, voir même le nombre des envolées.

M. MCMILLAN: De temps à autre surgit la question du danger possible que représente pour nous la manipulation des missiles Bomarc et des ogives nucléaires sur les avions Voodoo. M. Field pourrait-il nous faire part de ses observations là-dessus?

M. FIELD: Je ne saurais préciser de danger particulier. Naturellement, la manipulation d'une arme quelconque constitue un danger, mais si l'on prend les précautions appropriées, l'entreprise ne comporte aucun risque particulier.

M. MCMILLAN: Je crois savoir que les États-Unis n'ont jamais eu d'accidents?

M. FIELD: Non.

M. BREWIN: Je m'interrogeais sur la portée de nos délibérations. Notre discussion porte-t-elle présentement sur la question de l'utilité générale du Bomarc? Si tel est le cas, j'aurais quelques questions à poser. Ou sommes-nous à délibérer sur l'effet de la «cuisson»? Si nous étudions la question de l'utilité générale du Bomarc il y a quelques questions que j'aimerais poser.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

M. BREWIN: Je me reporte à un article que le ministre a rédigé le 25 janvier de cette année dans le *Varsity Weekend Review*, et dans lequel il déclarait ce qui suit:

> Pour ce qui est de la valeur de la défense aérienne du continent nord-américain, la plupart reconnaissent que l'utilité du Bomarc en tant que protection dans les moyens de dissuasion diminue rapidement.

Et on peut lire ce qui suit:

> On peut alors soutenir que l'utilité marginale de ces installations a été prolongée d'une année ou deux.

Je demanderais maintenant au ministre s'il est toujours de l'avis qu'il avait alors exprimé ou s'il désirerait faire quelques commentaires maintenant.

M. HELLYER: Monsieur Brewin, je ne crois pas qu'il serait utile de m'en tenir strictement aux déclarations que j'ai faites à ce moment-là.

M. BREWIN: Alors j'aimerais recevoir une réponse directe à cette question, monsieur le président. Est-ce vrai que l'utilité du Bomarc comme protection dans les moyens de dissuasion diminue rapidement?

M. HELLYER: Je ne crois pas que je ferais cette déclaration avec autant de précision, monsieur le président, si j'avais à rédiger l'article aujourd'hui. Nous ne pouvons parler que pour le présent ou le passé immédiat. Je faisais remarquer dans ma déclaration d'ouverture que la menace de la bombe était loin de diminuer par rapport à la menace totale aussi rapidement que je l'avais déjà cru, ou que l'avaient laissé prévoir les renseignements sur lesquels était fondé l'article. Puis je dirais que son utilité n'a pas diminué aussi rapidement que je l'avais pensé.

M. BREWIN: J'aimerais faire remarquer au ministre que dans cet article il mentionnait le fait que les Russes fabriquaient des missiles à un rythme plus lent, et il ajoutait que l'utilité marginale de ces installations avait été prolongée d'un an ou deux. Le ministre est-il toujours d'avis qu'une telle déclaration est appropriée et juste?

M. HELLYER: Monsieur le président, deux ou trois considérations entrent en ligne de compte dans le cas présent. Tout d'abord, mon évaluation de la situation générale se fonde, naturellement, sur des renseignements nouveaux qui sont beaucoup plus complets et plus à jour que ceux dont je disposais au moment où je rédigeais cet article. Je crois que ce point mérite considération. Les honorables députés devraient le comprendre.

Relativement à l'interprétation de ladite phrase,—et j'espère que l'on ne prendra pas l'habitude de revenir sur des sujets que j'ai déjà étudiés et discutés, M. McNamara a déclaré en comité que le coût total du système Bomarc avait été de l'ordre de trois milliards de dollars. S'il lui fallait recommencer, le système ne motiverait pas, à son avis, la dépense d'un tel montant de capitaux. A son avis cependant, le fait demeurait que de l'argent avait été dépensé et qu'il ne lui restait pas d'autre alternative ou d'autre choix que de considérer effectivement les frais d'exploitation de ce système au regard de son efficacité pour la défense aérienne active. Les frais de fonctionnement

des escadrons Bomarc représente une dépense très élevée mais qui est justifiée si l'on tient compte de l'efficacité du système d'armement dans le cadre du programme de la défense aérienne active de l'Amérique du Nord.

M. MARTINEAU: Voici une autre question relativement à la page 16 au sujet de l'efficacité du Bomarc. Le ministre a fait la déclaration suivante:

> Les opinions que j'ai exprimées ces quelques dernières années étaient fondées sur les connaissances dont on disposait alors au sujet de cette menace, soit en 1959. Par la suite ces prévisions se sont révélées fausses.

Les opinions du ministre se fondaient-elles sur les renseignements dont il disposait au sujet de la diminution probable de la menace du Bomarc et du bombardier piloté, ou s'inspiraient-elles des informations reçues quant à l'inefficacité de l'arme elle-même, et je veux parler du Bomarc B?

M. HELLYER: Je crois que ces opinions se fondaient surtout sur le fait que la menace du bombardier piloté constituait une part moins considérable de la menace totale bien que je me sois posé encore des questions quant à l'efficacité du système d'armement.

M. GROOS: Monsieur le président, j'aimerais poser une question sous ce rapport.

Le PRÉSIDENT: Plusieurs membres ont manifesté le désir de poser des questions qui peuvent se rapporter au sujet à l'étude ou n'y avoir aucun rapport. J'aimerais qu'ils prennent note des questions qui n'y ont pas rapport et qu'ils les posent au moment où les sujets pertinents seront étudiés. Chacun des membres sera invité à parler suivant le rang qu'il occupe sur la liste que j'ai devant moi. Je regrette beaucoup d'avoir à imposer cette discipline dans les délibérations mais je ne crois pas qu'il soit possible autrement de procéder d'une façon ordonnée et je suis certain que les sténographes auraient de la difficulté à se rappeler vos noms.

M. MARTINEAU: Monsieur le président, à l'égard de ce rappel au Règlement, il me semble que pour donner leur pleine valeur à nos débats nous devons épuiser certains sujets. Autrement, les membres qui ont l'intention de poser des questions en rapport avec le sujet à l'étude devront peut-être les différer tandis que d'autres en poseront qui seront tout à fait étrangères au sujet. Je crains bien que si nous adoptons une telle façon de procéder nous n'arriverons absolument à rien.

Le PRÉSIDENT: Cette méthode n'est aucunement celle que je propose. Plusieurs membres ont posé un certain nombre de questions à l'égard d'un sujet en particulier. D'autres veulent se renseigner dans le même ordre d'idées. Je crois qu'il n'est que juste de demander aux membres du Comité de prendre note des questions qui se rapportent à d'autres sujets et d'attendre pour les soumettre que nous arrivions à leur étude. Ainsi je suis certain que nous pourrons procéder de façon ordonnée.

M. GROOS: Monsieur le président, j'ai eu l'impression que nous nous écartions de notre sujet. J'aimerais poser plusieurs questions au sujet de l'exposé du ministre, mais voyant que nous sommes encore à l'étude du Bomarc je céderai donc la parole à un autre.

M. BALDWIN: Monsieur le président, ma question porte sur les remarques que j'avais faites antérieurement et traite d'un point qu'avait soulevé M. Brewin.

On m'a informé qu'avant la signature d'une entente bilatérale nous serions limités dans l'obtention de renseignements, quant à leur genre et à leur quantité. Quelle information supplémentaire recevrons-nous après la signature de ladite entente?

M. HELLYER: Nous ne recevrons que les renseignements supplémentaires requis pour permettre l'utilisation efficace d'une arme particulière ou d'un système d'armement, monsieur le président.

M. BALDWIN: Ainsi, bien que nous ayons signé un communiqué de l'OTAN en 1957 et que nous soyons associés avec les États-Unis dans le dispositif NORAD, tant que nous n'aurons pas signé un accord bilatéral sur les armes nucléaires nous ne pourrons pas recevoir d'autres renseignements?

M. HELLYER: Excusez-moi, je n'ai pas entendu.

M. BALDWIN: Bien que nous ayons signé un communiqué de l'OTAN en 1957 et que nous soyons associés avec les États-Unis dans le dispositif NORAD, nous ne pouvons pas obtenir les renseignements supplémentaires dont vous avez parlé tant que nous n'aurons pas signé un accord bilatéral par lequel nous accepterons les engins nucléaires?

M. HELLYER: Disons plutôt que nous obtenons tous les renseignements nécessaires au moment voulu et qu'il continuera à en être ainsi.

M. BALDWIN: Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter à ma question. Ces renseignements nous viennent-ils presque exclusivement du Service des renseignements des États-Unis, pour notre analyse et notre appréciation?

M. HELLYER: Votre question précédente portait sur les armes elle-mêmes et leurs aspects techniques, n'est-ce pas?

M. BALDWIN: Mais je voudrais savoir si les informations détaillées que nous recevrons seront généralement fondées sur les renseignements américains.

M. HELLYER: Il n'est pas question des services secrets à propos de ces armes, mais seulement des données de recherche et de perfectionnement des États-Unis.

M. BALDWIN: Arrêtons-nous à la question des armes, pour le moment. Nous recevons nos renseignements des États-Unis?

M. HELLYER: L'honorable membre confond deux aspects de la question; il confond les renseignements relatifs aux armes et à leurs systèmes et le deuxième bureau qui s'occupe d'apprécier la puissance ennemie.

M. BALDWIN: Je veux rattacher ma question à ce qu'a dit le ministre sur ce qu'il pense de la diminution ou de l'augmentation de la menace nucléaire. Je veux savoir s'il tient des services américains de renseignements les données dont lui-même et son ministère disposent quant à la diminution de la menace constituée par les bombardiers pilotés.

M. HELLYER: Monsieur le président, ce sont des renseignements recueillis en commun.

M. BALDIN: Est-il exact que les États-Unis fournissent la majeure partie de ces renseignements?

M. HELLYER: Oui, en effet.

M. BALDWIN: Je crois comprendre que l'appréciation de la situation que font les États-Unis de temps à autre varie considérablement. Je pense en ce moment au retard en matière d'engins nucléaires dont on a parlé en 1960, pendant l'élection présidentielle et au fait que dans la même année M. McNamara, secrétaire d'État à la Défense des États-Unis, a affirmé que cette appréciation était fausse et que son pays avait dans ce domaine une forte avance.

M. HELLYER: Monsieur le président, les estimations ont quelque peu varié dans le passé, mais j'ai soigneusement étudié la situation et je suis convaincu que les renseignements dont nous disposons actuellement sont fondés.

M. DEACHMAN: Permettez-moi de revenir sur les questions précédemment posées par MM. Matheson et Lambert à propos des appareils Voodoo et des engins Bomarc. Ai-je bien compris que les Voodoo dont le Canada se sert actuellement ont été retirés du service aux États-Unis pour en doter le Canada?

M. HELLYER: C'est exact.

M. DEACHMAN: Est-il vrai que les appareils Voodoo aux États-Unis sont équippés de fusées *Genie* à ogive nucléaire que le Canada n'a pas?

M. HELLYER: Les États-Unis ont ces fusées, mais non le Canada.

M. DEACHMAN: Aux États-Unis, les Voodoo possèdent-ils des dispositifs d'attache qui permettent de transporter indifféremment des fusées *Genie* ou *Falcon* selon les besoins?

M. HELLYER: Tous les appareils Voodoo sont dotés de ce dispositif.

M. DEACHMAN: A propos de la question de M. Lambert au sujet des Voodoo du Michigan, seraient-ils équipés de dispositifs d'attache permettant de recevoir les deux fusées *Falcon* et *Genie* si nécessaire?

M. HELLYER: Ils le seraient.

M. DEACHMAN: Toujours dans le même ordre d'idées, est-il exact que les États-Unis ont, en majeure partie, payé les Bomarcs?

M. HELLYER: C'est exact.

M. DEACHMAN: S'ils n'avaient pas été affectés au Canada, ces Bomarcs seraient utilisés, à l'heure actuelle, par les États-Unis?

M. HELLYER: J'en suis persuadé.

M. DEACHMAN: Est-il exact que nous nous soyons efforcés de réduire la puissance de feu défensive du continent nord-américain en acceptant les appareils Voodoo et les fusées Bomarc?

M. HELLYER: Cette conclusion est valable.

M. MATHESON: Monsieur le président, aux pages 12 à 14 de son exposé, le ministre, en parlant de l'OTAN, dit qu'on a utilisé un groupe d'armes nucléaires tactiques pour redresser l'équilibre des forces. Il parle alors de l'engagement que nous avons pris en décembre 1957 et de l'engagement précis que nous avons pris en 1959 d'accepter le rôle de frappe. Je voudrais savoir si le Canada a participé aux entretiens et aux décisions quand l'OTAN a décidé d'utiliser cet arsenal d'armes tactiques. Puisque nous avons accepté de faire des contributions militaires déterminées, dans le cadre de l'alliance de l'OTAN, dans combien de temps le ministre estime-t-il possible que le Canada, sans nuire à ses alliés, modifie la nature et la portée de sa contribution?

M. BREWIN: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aurais moi-même aimé poser cette question extrêmement intéressante au ministre, mais elle sort du cadre de notre discussion actuelle, qui porte sur la valeur pratique des missiles Bomarc dans la défense de ce continent contre les bombardiers ennemis. En toute déférence pour mon ami, M. Matheson, je propose de différer sa question jusqu'à ce que nous ayons terminé avec celle-ci.

M. MATHESON: Puis-je faire remarquer que la seule directive concernant les questions posées au ministre aujourd'hui est la déclaration du président (page 25) à l'effet que le ministre viendrait, à notre prochaine séance, répondre à nos questions. J'ai cru comprendre, lors de notre dernière réunion, que les chefs des services armés seraient parmi nous. A mon avis, nous pourrions nous étendre pendant des mois et des mois sur chaque petit passage de l'exposé sur la défense, car il touche à pratiquement tous les aspects de la

défense. Je ne me suis pas aperçu que nous devions circonscrire nos questions aujourd'hui. J'ignore pendant combien de temps nous pouvons compter sur la présence du ministre.

M. WINCH: Il sera parmi nous pendant longtemps.

Le PRÉSIDENT: Nos questions ne sont pas limitées à un domaine déterminé mais je pense que M. Brewin a raison. Le comité a intérêt à épuiser chaque question posée avant de passer à une autre. Ainsi, monsieur Matheson, auriez-vous l'obligeance de différer votre question au ministre? Il assistera à plusieurs réunions du comité, comme il l'a dit lui-même au début de son exposé, ce matin. Il assistera à la plupart d'entre elles. J'en conclus qu'il est prêt à venir répondre aux questions des membres du comité pendant plusieurs autres réunions, si c'est nécessaire. Êtes-vous d'accord, monsieur Matheson?

M. MATHESON: Si, pour le moment, nos questions doivent porter sur l'accord NORAD, le ministre pourrait-il m'indiquer les dispositions prises en ce qui concerne les privilèges de survol? Je voudrais savoir si nos intercepteurs Voodoo relèvent du commandement conjoint avec les intercepteurs américains. Je voudrais savoir, par exemple, si l'on a refusé aux avions canadiens le privilège de survoler le territoire des États-Unis et si pareil refus a été opposé aux avions américains à l'égard du territoire canadien? Comment a-t-on réglé la question? Je pense à la souveraineté de chaque État en matière d'espace aérien.

M. HELLYER: Monsieur le président, la réponse à cette question est longue et compliquée. Cependant, il existe, en général, des accords réciproques entre les deux gouvernements qui accordent à chaque État le privilège de survoler le territoire de l'autre. Mais cela fait partie de l'ensemble, partie du commandement nord-américain de la défense aérienne et, comme vous le savez, nos intercepteurs font partie de notre contribution au commandement nord-américain de la défense aérienne. Les arrangements entre nos deux gouvernements englobent non seulement notre contribution mais aussi celle des forces aériennes des États-Unis et des autres éléments militaires américains qui, dans certaines circonstances, sont affectés au NORAD.

Je suis d'avis qu'à l'égard de cette question en particulier, les honorables membres devraient envisager d'obtenir du NORAD un exposé des éléments que le Canada et les diverses forces des États-Unis ont assignés au NORAD, des arrangements de commandement et de contrôle et de la collaboration des éléments des deux pays dans ce commandement conjoint.

M. MATHESON: Cela revient-il à dire qu'en matière de défense la frontière entre nos deux pays n'existe pas?

M. HELLYER: Monsieur le président, il est difficile de séparer les deux parties du continent nord-américain en matière de défense aérienne car il est évident que s'il était attaqué on ne pourrait dissocier l'espace aérien des deux pays; il faut donc le considérer comme entité. On ne peut, par suite, tracer une ligne de démarcation arbitraire et déclarer que les règlements seront différents pour l'un et l'autre côté. A tout le moins, l'arrangement de défense serait inefficace.

M. LLOYD: Une précision, monsieur le président. On a parlé de la révision du programme des frégates. Dois-je comprendre, d'après les explications données aujourd'hui, que cette question sera étudiée quand les chefs d'état-major de la Marine seront là?

M. HELLYER: Monsieur le président, je ne voulais pas donner cette impression. Le ministère s'occupe de la question et quand il l'aura revue, une décision sera rendue.

M. LLOYD: Cela veut-il dire que le comité n'aura pas l'occasion de revoir ce programme?

M. HELLYER: Si le comité veut examiner ce programme, je pense qu'il en a le droit mais le ministère s'en est chargé parce que, comme vous le savez, le gouvernement a une certaine responsabilité dans ces questions et nous ne pouvons attendre indéfiniment pour prendre une décision.

M. LLOYD: Il semble y avoir urgence, et c'est pourquoi j'ai posé cette question. J'ai cru comprendre qu'une décision avait été arrêtée et qu'il avait été proposé d'assigner certains navires à ce qu'il m'a semblé être un organisme maritime ou un organisme similaire. Voilà ce qui m'intéresse.

M. HELLYER: Aucune décision n'a encore été prise.

M. LLOYD: C'est ce que j'ai compris d'après la déclaration qui a été faite mais que je ne puis retracer à la page exacte. On a dit que ce programme serait à l'étude. Serait-ce par ce Comité?

M. HELLYER: Pas nécessairement, à moins que le Comité ne le désire.

M. LLOYD: Pour en revenir à la question du Bomarc, je désire signaler un point que l'on a peut-être élucidé mais que je ne comprends pas clairement. La détonation du Bomarc se fait-elle au moyen d'un système de contrôle au sol?

M. HELLYER: C'est un double système: la première partie du vol est contrôlée au sol et le reste, par le mécanisme même.

M. LLOYD: La détonation réelle de l'ogive nucléaire est-elle contrôlée au sol ou se fait-elle au contact ou autrement?

M. HELLYER: Au cours de la première partie de sa mission, elle est contrôlée au sol, par un dispositif de blocage.

M. LLOYD: J'ignore ce qu'est un dispositif de blocage.

M. HELLYER: M. Field pourrait peut-être répondre à cette question.

M. FIELD: C'est un dispositif intérieur. Dès que le Bomarc est à une certaine distance du bombardier, il s'y dirige automatiquement. C'est un dispositif automatique qui dirige le Bomarc vers l'objectif. Il est amorcé de façon à exploser à l'endroit le plus rapproché de l'objectif. S'il passe à côté, il explosera en passant.

M. GRANGER: S'il passe à une certaine distance de l'objectif, il explosera?

M. FIELD: Oui, mais en général, il explosera à la distance la plus rapprochée de l'objectif.

M. LLOYD: Si quelqu'un se trompait en fixant la direction, qu'arriverait-il au Bomarc? Peut-il être détruit par le contrôle au sol?

M. FIELD: En général, ces armes peuvent être détruites du sol. Cependant, je ne puis répondre définitivement à cette question; c'est du ressort de l'Aviation.

M. WINCH: Je désire poser au ministre une question qui pourra éclairer ce Comité s'il consent à y répondre. Au cours de l'heure et demie qui vient de s'écouler, vous remarquerez que nous avons discuté la question du Bomarc, qui nous a grandement intéressés. On a même mentionné la portée actuelle ou possible, au-dessus de l'Amérique du Nord, d'une attaque contre une arme offensive, ainsi que d'autres sujets qui nous intéressent considérablement.

En janvier dernier, M. Drury, qui était alors dans l'opposition mais qui maintenant fait partie du cabinet, et moi-même avons eu l'occasion d'assister à une réunion, accessible au public, mais tenue à huis clos, au Collège Victoria, en Colombie-Britannique, et le lendemain, à l'Université de Colombie-Britannique.

Un hon. DÉPUTÉ: Accessible au public et tenue à huit clos?

M. WINCH: Je dis qu'elle était accessible au public. Moyennant $10, on pouvait assister à ces réunions, et l'on pouvait se servir de tout ce qui y était dit, sans l'attribuer à la personne qui avait prononcé ces propos. Étaient présents à cette réunion au Collège Victoria et à l'Université de Colombie-Britannique.

Un hon. DÉPUTÉ: Quelle est la question?

M. WINCH: Il me faut faire une déclaration avant de poser la question. Assistaient à ces séances plusieurs officiers supérieurs des services militaires canadiens et américains de Colorado Springs; ils ont alors présenté au moins dix graphiques qui indiquaient l'emplacement de toutes les stations de Bomarc, non seulement des deux que nous possédons au Canada, mais également de toutes celles qui existent juste au sud de notre frontière internationale. Au moyen de ces graphiques, ils ont indiqué la porté d'attaques possibles par les engins balistiques internationaux et les sous-marins.

Vu les débats que nous avons eus ce matin relativement à la défense, aux armes nucléaires et aux Bomarc, je crois que ce Comité serait grandement intéressé si le ministre pouvait faire produire devant ce Comité, par les officiers américains ou canadiens, ou par les deux si nécessaire, à huis clos, les renseignements que nous avons obtenus et les graphiques détaillés que nous avons vus au mois de janvier dernier. Je puis dire aux membres de ce Comité que ces renseignements nous seraient d'une grande valeur pour nos discussions à venir.

M. HELLYER: J'en conviens avec vous, monsieur Winch, et je crois que la chose est possible soit en ayant recours à nos représentants de l'aviation, soit en allant à Colorado Springs, si les membres du Comité le désirent.

Un hon. DÉPUTÉ: A raison de $10?

M. HELLYER: Je crois que nous pouvons réduire les frais au minimum.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'ai en mains une série de déclarations qu'a faites le général Guy Simonds en février dernier. Ces déclarations portent sur l'utilité des Bomarc. Le ministre pourrait-il nous offrir ses commentaires relativement à ces déclarations, pas nécessairement maintenant, mais après que je les aurai résumées; il pourrait peut-être y répondre plus tard. J'ignore si le ministre a lu l'article que j'ai ici et qui a été publié le 20 février dans le *Toronto Daily Star,* sous la signature de M. Ross Harkness. Il a été fait une série de déclarations sur l'utilité du Bomarc, lesquelles pourraient grandement intéresser ce Comité. Je désirerais connaître l'opinion du ministre relativement à ces déclarations. Je vois que mon ami, M. Smith, en a également un exemplaire. Je crois que c'est le même article. Je pourrais peut-être en lire un ou deux extraits. Le général Guy Simonds, qui a été chef d'État-major de l'Armée canadienne, a dit ce qui suit:

> Même lorsque le Canada était à prendre la décision d'accepter le Bomarc en 1959, les militaires américains déclaraient que le Bomarc ne constituait pas une arme défensive utile.
>
> Nos pauvres petites bases de Bomarc ne pourraient détruire plus de .0001 p. 100 d'une force d'attaque ennemie. Elles ne peuvent défendre le Canada, ni l'Amérique, et elles n'apportent rien à l'équilibre actuel des puissances mondiales.

Puis, il ajoute:

> Ce serait une folie pour les chefs militaires russes—qui ne sont pas des idiots—que d'attaquer ce continent avec des bombardiers pilotés, nous donnant ainsi un avertissement de trois ou quatre heures qui nous permettrait de les intercepter ou de lancer une attaque de représailles. Leur première attaque, s'ils s'y décident, serait effectuée au moyen

d'engins balistiques intercontinentaux, à l'égard desquels il n'existe qu'un avertissement de 15 minutes et contre lesquels il n'existe encore aucun moyen de défense.

La moitié de l'Amérique pourrait être détruite avant qu'un Bomarc puisse être lancé.

Il a rappelé que lorsque le Canada décidait s'il devait accepter le Bomarc, le général Maxwell D. Taylor, de l'Armée des États-Unis, a dit que cette arme n'était «ni pratique, ni économique».

Il a également mentionné que le brigadier général Thomas R. Phillips avait dit que le Bomarc serait «extrêmement coûteux» et que le Congrès des États-Unis avait demandé une nouvelle estimation du coût.

Et voici, je crois, les commentaires du général Simonds:

Dans les six mois après que le Canada aura décidé d'accepter les ogives nucléaires pour les Bomarc, je suis convaincu que les États-Unis auront déclaré que ce missile est désuet et qu'ils recommanderont l'adoption d'une nouvelle arme nucléaire.

Et ensuite, il signale ce qui suit:

Même si les Russes commettaient la bêtise de dévoiler leurs plans à l'avance, en envoyant d'abord des bombardiers pilotés, l'efficacité des Bomarc serait assez restreinte.

Même si un seul bombardier réussit à pénétrer, il peut détruire une cité entière. Même si nous détruisons les deux tiers des bombardiers qui nous attaquent, une seule attaque de bombardiers peut détruire cent cités.

Monsieur le président, je crois que le général Simonds, un ancien chef d'État-major général de l'Armée canadienne, possède la compétence, l'expérience et la spécialisation dans ce domaine, et je demanderais au ministre de bien vouloir, lorsqu'il lui plaira, nous donner ses commentaires au sujet des déclarations du général. Il existe certainement des doutes en ce qui concerne l'utilité de ce moyen de défense.

M. HELLYER: L'un des experts qu'a cités le général Simonds était le général Maxwell D. Taylor. Comme le savent les membres de ce Comité, le général Taylor préside maintenant le Comité des chefs d'État-major des États-Unis, et il est problablement le conseiller militaire le plus écouté du président des États-Unis. S'il croyait maintenant que l'utilité du Bomarc-B n'en justifiait pas le dépense, il ne recommanderait pas que ce projet soit maintenu. Cependant, je désire ajouter que, si, après les témoignages de l'Aviation et de NORAD, il subsiste quelques points litigieux concernant cet article, il me fera plaisir de les expliquer.

M. MARTINEAU: Monsieur le président, serait-il approprié qu'en ce moment je propose que le général Simonds comparaisse comme témoin devant ce Comité?

M. LLOYD: Monsieur le président, avant de demander à des témoins de nous exposer des faits, nous devrions d'abord connaître les faits concernant notre situation, et ensuite convoquer des témoins.

M. MARTINEAU: La convocation de témoins a pour but de nous renseigner sur les faits.

M. WINCH: Puis-je rappeler que ce Comité a accepté à l'unanimité le rapport du sous-comité directeur lors de notre dernière séance; il a alors été décidé que nous devrions obtenir dès maintenant tous les renseignements possibles, mais que dans l'intervalle nous accepterions tout avis de ceux qui désirent exprimer leur opinion et qu'après notre examen nous songerions à convoquer des témoins de l'extérieur. Les membres de ce Comité en sont convenus lorsqu'ils ont accepté notre rapport.

Le PRÉSIDENT: J'étais sur le point de dire que ce sujet serait signalé à l'attention du sous-comité directeur—c'est-à-dire l'à-propos de faire comparaître d'autres personnes—et que nous pourrions soumettre un rapport en temps opportun.

M. LLOYD: La convocation de ces témoins dépendra certainement des progrès que nous accomplirons dans notre étude.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, je désire poser une question très courte au ministre. Le ministre nous a dit que le fait d'acquérir prochainement des armes nucléaires n'est pas une indication que nous devenons membre du club nucléaire. Pourrait-il nous dire quelles sont les conditions requises, selon lui, pour devenir membre du club nucléaire, et considère-t-il que nous devions nécessairement fabriquer entièrement une arme nucléaire pour être membre du club nucléaire?

M. HELLYER: Pour devenir membre du club nucléaire, comme on l'appelle ordinairement, il faut avoir la garde et le contrôle des armes nucléaires. Actuellement et à notre connaissance, quatre pays seulement ont la garde et le contrôle de ces armes: les États-Unis, l'Union des républiques socialistes soviétiques, la Grande-Bretagne et la France. Ce sont les seuls pays qui possèdent des armes qu'ils peuvent employer à la suite d'une décision prise par leurs propres gouvernements. Pour autant que nous le sachions, aucun autre pays ne les a et ce sont les quatre pays que l'on considère comme membres du club nucléaire.

Le fait que certains pays membres de l'OTAN ont des stocks d'armes sous la garde et la surveillance d'un autre pays pour être utilisés en cas de guerre ne signifie pas qu'ils peuvent eux-mêmes utiliser ces armes. Bien au contraire, ils ne le peuvent pas et pour cette raison ils ne sont pas considérés comme des membres du club nucléaire.

M. LAMBERT: En d'autres termes, ils doivent être «indépendants»?

M. HELLYER: Il semble qu'il faille un certain degré d'indépendance.

M. BREWIN: Le ministre n'admettra-t-il pas que ces pays sont en quelque sorte des membres secondaires du club nucléaire, je veux parler de ceux qui ont ces armes sous leur surveillance et qui peuvent leur être enlevées un jour, ou se croient-ils des membres à part entière?

M. WINCH: Des membres associés?

M. HELLYER: Non, je ne crois pas qu'il s'agisse du même club.

M. SMITH: Au sujet de la question de M. Deachman, où il est supposé que les Américains ont diverti les bombardiers ou avions Voodoo de leurs propres forces pour en doter les forces canadiennes, n'est-il pas vrai que le général McNamara, lorsqu'il a témoigné devant le comité du budget du Congrès cette année, a établi très nettement qu'il ne voulait pas d'autres appareils Voodoo dans l'aviation américaine et que l'une des raisons pour lesquelles il les gardait était qu'ils avaient été construits et payés?

M. HELLYER: Je ne connais pas ce témoignage; je présume que la raison pour laquelle il les rejette à l'heure actuelle, c'est que ces avions ne sont plus fabriqués.

M. SMITH: Et on ne les considère pas très utiles pour l'avenir?

M. HELLYER: Ce n'est pas mon avis; je crois que si l'on en commandait de nouveaux, ils seraient d'un modèle plus récent.

M. WINCH: Ne sont-ils pas désuets?

M. HELLYER: Non, je ne crois pas qu'on puisse les classer dans cette catégorie.

M. SMITH: Une autre question dans le même ordre d'idées: à l'origine, combien d'emplacements de stations ou d'installations de Bomarc le service américain avait-il songé à établir?

M. HELLYER: Je n'ai pas les renseignements ici, mais s'ils vous paraissent importants je puis les obtenir.

M. SMITH: Est-ce 24 ou 26?

M. HELLYER: Je crois, monsieur le président, que c'était beaucoup plus au début.

M. SMITH: Combien en a-t-on construits; est-ce 6 aux États-Unis et 2 au Canada?

M. HELLYER: Je ne tiens pas à donner de chiffre aujourd'hui.

M. SMITH: Ces chiffres vous paraissent-ils exacts?

M. HELLYER: Peut-être, mais je ne veux pas en prendre la responsabilité avant de vérifier.

M. SMITH: Avez-vous objection à obtenir la réponse à cette question, s'il vous plaît?

M. HELLYER: Je me ferai un plaisir de le faire.

M. GROOS: Je remarque que dans l'exposé du ministre à la page 29, il a dit:

Une fois revisés les programmes d'acquisition actuellement en cours et une fois les décisions prises, c'est-à-dire d'ici quelques semaines, j'espère, nous procéderons à la révision générale de la ligne de conduite à adopter.

Relativement à l'actuel programme d'acquisition je crois comprendre qu'il inclut les armes nucléaires défensives et autres qui, je dois dire me laissent perplexe, car je crois qu'il faudra prendre des décisions sur le matériel que nous aurons en premier lieu, et ensuite nous nous occuperons d'établir une politique de défense. Est-ce voulu? J'ai cru comprendre que c'était une des fonctions du présent comité que de recommander au gouvernement la future politique de défense du pays. Si tel est le cas, cela dépend du théâtre auquel nous entendons appliquer notre effort de défense. Et cela, en lui-même, affectera le matériel futur dont nous aurons besoin. Pourriez-vous nous donner les explications nécessaires?

M. HELLYER: Je vais essayer. A mon avis, en suivant une certaine ligne de conduite à l'heure actuelle tout remaniement profond de notre programme deviendrait impossible ou extraordinairement difficile à cause des engagements que nous devons réaliser et de l'affectation des ressources qui, à vrai dire, aurait déjà été décidée. Je crois qu'il est nécessaire que le gouvernement étudie dès maintenant certaines questions importantes dans le cadre de son examen de la politique de défense et pour que les propositions émanent du présent comité ou de toute autre source puissent être étudiées d'une façon pratique en ce qui concerne leur application. Le but est d'assurer, au besoin, une plus grande flexibilité et un plus grand nombre d'options dans le choix de la tâche et du rôle dans les années à venir. De fait, il s'agit d'un examen préliminaire de la politique de défense, en ce sens que nous cherchons à décider maintenant s'il est opportun de nous engager et d'approuver sans étude, pour ainsi dire, les programmes qui ont été amorcés et qui pourraient nuire sérieusement à l'examen plus général que nous espérons entreprendre sous peu et à la mise en pratique des opinions que le comité ou d'autres pourraient exprimer sur la politique future après qu'ils auront eu le temps d'y réfléchir.

M. MCMILLAN: L'usage des ogives nucléaires a-t-il été étendu à nos forces navales?

M. HELLYER: Je n'ai pas entendu votre question.

M. MCMILLAN: Je voudrais savoir si l'usage des armes nucléaires a été étendu aux forces navales?

M. HELLYER: Aucune décision n'a été prise à ce sujet jusqu'à présent.

M. MCMILLAN: J'ai lu dans les journaux la nouvelle qu'il y avait possibilité d'une grève à la ligne DEW, de même que des démissions. Cette situation a-t-elle eu des répercussions graves sur la défence nord-américaine?

M. HELLYER: Jusqu'ici, monsieur le président, la situation n'a pas eu d'effets graves.

M. HAHN: Monsieur le président, j'aimerais à poser deux questions au ministre. Nous avons discuté des engins Bomarc et des avions Voodoo. Puis-je espérer que lorsque nous en serons arrivés au stade de nos délibérations où l'exposé de l'aviation sera présenté nous comprendrons mieux les rôles respectifs de chacun de ces secteurs du système de défense et que ce sera le bon moment de poser des questions à ce sujet?

M. HELLYER: J'espère, monsieur Hahn, qu'à la suite de l'exposé de l'aviation et de la visite possible de notre comité à NORAD, les membres du comité auront une meilleure idée de notre contribution à la défense aérienne nord-américaine.

M. SMITH: Je suppose que notre intelligence du sujet se rapportera à la défense aérienne seulement?

M. HAHN: Toute l'utilité du Bomarc et du Voodoo dépend de la puissance relative des bombardiers pilotés, par rapport aux engins balistiques intercontinentaux. Nous savons que les bombardiers pilotés perdront de leur utilité tandis que les engins balistiques intercontinentaux en gagneront. Pourrions-nous, au cours des délibérations, recevoir une explication du changement relatif d'importance entre ces deux moyens d'attaque?

M. HELLYER: Monsieur le président, j'espère que lors de la présentation de l'exposé de l'aviation les membres du présent comité ne recevront que des chiffres ronds (Ball Park figures). Pour des raisons évidentes, nous ne pouvons pas vous donner de chiffres précis, mais on vous en donnera d'assez justes pour que vous puissiez juger des dangers relatifs que l'on court actuellement.

M. SMITH: Monsieur le président, je ne connais pas beaucoup la terminologie que semblent employer les services armés. J'ai eu de la difficulté à comprendre le mot «cuisson» et je trouve maintenant difficile de comprendre l'expression «ball park figure».

M. HELLYER: Je comprends la difficulté que l'honorable député a à comprendre ces expressions. J'ai été lent à en saisir le sens. Cependant, si je comprends bien, l'expression «ball park figure» signifie un chiffre rond. Certains de ces chiffres sont plus arrondis que d'autres.

M. SMITH: S'agit-il de conjecture?

M. HELLYER: Non.

M. WINCH: Je comprends qu'il s'agit de chiffres approximatifs.

M. HAHN: Monsieur le président, ma troisième question, qui est peut-être d'ordre général, devrait être posée au sous-comité directeur. Nous semblons avoir discuté des problèmes de NORAD. Vaut-il la peine que le sous-comité directeur songe à prescrire que l'on poursuive jusqu'à épuisement cette ligne générale de questions avant que nous passions à quelque chose de complètement différent?

Le PRÉSIDENT: J'avais l'intention d'informer les membres du sous-comité directeur que j'aimerais discuter la procédure des deux dernières réunions du Comité dans mon bureau cet après-midi à 5 heures et alors décider si nous devons modifier nos projets.

Messieurs, il est maintenant midi et demi.

M. MARTINEAU: Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Cette réunion est ajournée jusqu'à 10 h. 30 jeudi matin.

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

La présente édition des *Procès-verbaux et Témoignages* comprend: 1° le texte des témoignages et délibérations en français; 2° la traduction en français des procès-verbaux et témoignages en anglais, laquelle est faite par la Division de la traduction générale du Bureau des traductions, sous la direction de Jean-Marie Magnant, bureau n° 966, immeuble Hunter (tél. 9-2-2343).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 4 JUILLET 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller, président du comité des chefs d'état-major.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29125-2—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Fairweather
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum 13)

Secrétaire du comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 4 juillet 1963
(4)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 heures 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch.—(21)

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale et le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller, président du comité des chefs d'état-major.

La séance ayant été ouverte, M. Churchill annonce qu'il aurait une question à soulever au sujet de certains renseignements communiqués au Comité et il a exprimé le désir que le ministre de la Défense nationale soit présent durant le débat de cette question.

Le président présente le deuxième rapport du sous-comité directeur dans les termes suivants:

Le sous-comité du programme et de la procédure recommande:

1. Qu'après la séance du jeudi 4 juillet 1963, le Comité remette à une date ultérieure les questions à poser au ministre sur la déclaration qu'il a faite dans son exposé du 27 juin 1963.

2. Que le mardi 9 juillet 1963, le Comité aborde le programme de ses audiences, comme il est établi aux paragraphes 7 et 8 du premier rapport du sous-comité en date du 27 juin 1963.

Sur la motion de M. Winch, appuyée par M. Smith,—

Il est décidé,—que le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

M. Miller est invité à prendre la parole et il communique des renseignements sur les contributions versées à l'OTAN par les pays-membres. Puis il formule de brèves observations sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, après quoi il répond aux questions des membres du Comité.

Durant son interrogatoire, M. Miller dépose sur le bureau des renseignements sur les *Dépenses globales de la défense des pays de l'OTAN de 1949 à 1962.*

Il est décidé,—que les renseignements dont il est question ci-dessus soient incorporés aux délibérations du Comité. (Voir les Témoignages d'aujourd'hui.)

Le ministre de la Défense nationale étant arrivé, M. Churchill soulève encore la question des renseignements communiqués au cours de séances précédentes. M. Hellyer répond aux questions de M. Churchill.

Le ministre de la Défense nationale et M. Miller répondent à d'autres questions sur la défense.

A midi 35, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 9 juillet 1963, à 10 heures 30 de la matinée.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES.

M. WINCH: Monsieur le président, je constate que nous sommes en nombre. Puis-je demander si le ministre va assister à la séance de ce matin?

Le PRÉSIDENT: Malheureusement, le ministre doit assister à une séance du cabinet au lac Harrington. Il a donc demandé au maréchal en chef de l'Air, M. Miller, président du comité des chefs d'état-major, de faire un exposé durant son absence, après quoi vous pourrez questionner M. Miller.

Le ministre espère pouvoir arriver avant la fin de la séance de ce matin pour pouvoir répondre aux questions des membres du Comité. Il regrette beaucoup d'avoir eu à s'absenter, mais je le répète, il a dû assister à une séance du cabinet au lac Harrington.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, nous comprenons qu'il ait d'autres engagements. Cependant je dois soulever un point très important et j'aimerais que ce soit en présence du ministre. Si, toutefois, il n'est pas arrivé une demi-heure avant la fin de la séance de ce matin, je poserai ma question quand même. Je vais vous communiquer les renseignements dès maintenant. Il s'agit d'informations qu'on a fournies au Comité et qui, à mon sens, sont incomplètes, inexactes et fallacieuses. Je vais mettre cette question sur le tapis plus tard durant la matinée, si le ministre est parmi nous. Mais même s'il ne vient pas, j'ai l'intention d'en saisir le Comité ce matin. Il y aurait peut-être lieu de faire savoir au ministre qu'il devrait revenir le plus tôt possible de la séance du cabinet.

M. WINCH: Monsieur le président, avant que vous invitiez le président du comité des chefs d'état-major à prendre la parole, puis-je vous demander si sous avez quelque rapport à présenter au nom du sous-comité directeur?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est bien mon intention de présenter un rapport.

M. LAMBERT: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser ce matin. Relativement à la liste des questions, je crois qu'il faudrait préciser que, même si le ministre répond à un membre du comité, et que d'autres membres ne mettent pas immédiatement en doute le bien fondé de la réponse donnée, il ne s'ensuit pas que cette réponse soit acceptée d'emblée. Nous comprenons que le président doit donner la parole aux membres d'après l'ordre dans lequel ils l'ont demandée. Par exemple, l'autre jour, on a fourni certaines réponses à des questions que j'avais posées, mais malheureusement la parole a été donnée à d'autres membres. A mon avis, on aurait dû garder leurs noms sur la liste pour y revenir plus tard.

Le PRÉSIDENT: Je me rends bien compte de tout cela.

Nous saurons plus tard à quel moment le ministre arrivera ce matin. Je communiquerai ce renseignement au Comité plus tard.

Maintenant, à la suite de quelques séances et de certaines consultations, le sous-comité du programme et de la procédure recommande ce qui suit:

(1) Qu'après la séance du jeudi 4 juillet 1963, le Comité remette à une date ultérieure les questions à poser au ministre sur la déclaration qu'il a faite dans son exposé du 27 juin 1963.

(2) Que le mardi 9 juillet 1963, le Comité aborde le programme de ses audiences comme il est établi aux paragraphes 7, 8 et 9 du premier rapport du sous-comité en date du 27 juin 1963.

Le sous-comité a également étudié à cette séance la question d'un voyage au quartier général du NORAD à Colorado Springs. Nous n'avons aucun rapport définitif à faire à ce sujet, parce que les arrangements n'ont pas été définitivement établis avec les gens du NORAD, en ce qui concerne notre visite à leur quartier général. A tout événement, la visite ne durera qu'un jour entier, soit 24 heures. Si nous partons le soir, nous serons de retour le lendemain soir. Le programme sera élaboré de façon que les membres du Comité ne manquent pos trop de séances de la Chambre.

Il faut une motion tendant à l'adoption dudit rapport.

M. LAMBERT: Avez-vous mentionné l'article 9 du premier rapport du sous-comité directeur?

Le PRÉSIDENT: Oui, les articles 7, 8 et 9.

M. LAMBERT: Pas le numéro 9.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse, ce sont les numéros 7 et 8.

M. WINCH: A ce stade des délibérations, j'aimerais à poser une question. Si j'enfreins le Règlement, je sais que le président m'en avertira immédiatement. Je crois comprendre que notre sous-comité directeur avait décidé qu'à titre de président, vous deviez diriger les travaux du comité avec ordre, ce qui comporte la répartition des questions à poser au ministre en certaines catégories, afin que nous ne sautions pas d'un sujet à un autre.

Le PRÉSIDENT: Avant de répondre à votre question, puis-je demander qu'on propose et qu'on appuie l'adoption du rapport afin de nous permettre d'en discuter?

M. WINCH: Je propose l'adoption du rapport.

M. SMITH: J'appuie la motion.

M. CHURCHILL: Est-ce que cette motion comporte la visite à Colorado Springs, ou autrement dit les articles 7, 8 et 9?

Le PRÉSIDENT: Non, seulement les articles 7 et 8.

Il est proposé par M. Winch, avec l'appui de M. Smith que le rapport soit adopté.

Le PRÉSIDENT: Maintenant pour répondre à votre question, M. Winch, c'est un point qui a été discuté durant une réunion du sous-comité directeur et on m'a laissé libre de décider de la façon de procéder en ce qui concerne la déclaration du ministre. Après avoir étudié cette question, il m'a semblé que la bonne méthode à suivre était celle que nous avons adoptée pour nos deux premières séances.

Le rapport du comité, y compris la modification portant la suppression du numéro 9, est-il adopté?

Des VOIX: Adopté.

(La motion est adoptée.)

Le PRÉSIDENT: Je vais maintenant inviter le maréchal en chef de l'Air, M. Frank Miller, à prendre la parole.

Le maréchal en chef de l'Air Frank R. Miller (*président du comité des chefs d'état-major*): Monsieur le président et honorables membres du Comité, je n'ai pas préparé de déclaration à votre intention. Cependant j'ai ici la réponse à une question sur les contributions à l'OTAN, réponse qui pourrait fort bien amorcer un bref débat et je puis y ajouter un exposé touchant l'OTAN. Vous pourriez ensuite poser des questions sur n'importe quel sujet concernant l'OTAN pour vous renseigner, car c'est un organisme qui joue un rôle de la plus haute importance dans la défense du Canada.

La question en cause portait sur les pourcentages ou sur les contributions versées par les divers pays qui font partie de l'OTAN. Il y a évidemment bien

des façons de mesurer les contributions. La méthode ordinaire et probablement celle qui est adoptée le plus souvent, se fonde sur le pourcentage du produit national brut, qui est consacré à la défense par les pays membres. Les chiffres que je vais maintenant vous citer sont des pourcentages, et ainsi je me conforme davantage à la formule que l'OTAN a adoptée en guise de norme. Différents chiffres peuvent apparaître pour différentes époques du fait de la variation des méthodes de calcul du produit natonal brut. Je vous donne les chiffres pour 1962. Ceux de 1961, qui varient quelque peu de ceux de 1962, ont été donnés à la Chambre le 15 octobre dernier. Voici les pourcentages du produit national brut des divers États qui versent une contribution à l'OTAN: Belgique: 3.4 p. 100; Canada: 5.1 p. 100; Danemark: 3.5 p. 100; France: 7.6 p. 100; République fédérale d'Allemagne: 5.9 p. 100; Grèce: 5.1 p. 100; Italie: 4 p. 100; Luxembourg: 1.5 p. 100; Pays-Bas: 5.1 p. 100; Norvège: 4.1 p. 100; Portugal: 8.5 p. 100; Turquie: 6.1 p. 100; Royaume-Uni: 7.4 p. 100; États-Unis: 10.8 p. 100.

Mais il faut considérer ces chiffres avec prudence. Il n'existe aucune norme pour comparer la somme de sacrifices imposée aux habitants d'un pays à celle d'un autre. Par exemple, il est difficile de dire si les États-Unis, qui consacrent 10.8 p. 100 de leur produit national brut à l'OTAN, se sacrifient davantage que la Turquie, disons, dont le pourcentage est très inférieur. Il faut surtout que ces chiffres soient une indication de l'apport des États membres de l'OTAN pour soutenir l'alliance.

Sans doute serait-il utile que je dise quelques mots à propos de l'OTAN et de la situation qu'y occupe le Canada. Nous pourrions alors étudier les questions qui vous intéressent particulièrement.

Le Canada est un des pays signataires du Traité de l'Atlantique Nord et cette appartenance à l'OTAN est la pierre angulaire de sa politique de défense. Pour apporter un appui direct à l'OTAN, tant en Amérique du Nord qu'en Europe et dans les régions de l'Océan, le Canada a levé des forces militaires qu'il a affectées à ces régions. Nos obligations envers l'OTAN ont, dans une large mesure, déterminé l'importance de nos effectifs actuels et, par conséquent, de nos crédits militaires.

L'OTAN est essentiellement une coalition de pays animés des mêmes intentions et chaque membre est prêt à accomplir sa juste part pour la défense commune de cette alliance. C'est en réponse à la question que je viens de lire que je mentionne cette juste part.

A l'origine, l'OTAN devait être une alliance militaire de défense. Par la suite on s'est efforcé de l'utiliser à des fins autres que militaires, mais l'Organisation reste d'abord une alliance militaire de défense.

Pour comprendre quelques-uns des problèmes de l'OTAN il est nécessaire d'évoquer ses débuts. Lors de la formation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord un personnel a été assigné à la planification militaire des diverses régions de l'OTAN. Trois groupes de planification ont été institués en Europe; ils représentent le centre, le nord et le sud de ce continent.

Un autre groupe de planificateurs a été affecté à la région de l'Atlantique Nord et un groupe régional de planification a été chargé de l'Amérique du Nord.

Ces groupes de planification avaient pour mission de déterminer l'organisation militaire des forces nécessaires à la défense des diverses régions en cause.

A l'exception de celle de l'Amérique du Nord, toutes les autres régions devaient être dotées d'un quartier général militaire et d'un commandant militaire, ce qui a conduit à l'organisation présente en Europe: un commandant suprême allié dont le quartier général est installé à Paris et dont dépendent les commandements sud, centre et nord.

Le commandant suprême allié pour l'Atlantique est responsable de la

défense navale de la région atlantique commune; son quartier général est à Norfolk (Virginie).

L'OTAN comprend en outre le groupe régional de planification pour l'Amérique du Nord. La défense de l'Amérique du Nord n'a jamais été organisée en un commandement de défense. Elle ne possède aucun quartier général unique ni de commandant responsable de la défense de l'Amérique du Nord. Cependant, il ne faut pas en conclure que la défense de l'Amérique du Nord ne constitue pas une part essentielle de l'OTAN, au contraire.

Le groupe régional de planification pour l'Amérique du Nord est constitué des différents chefs d'état-major des États-Unis et du Canada.

Vous vous souviendrez qu'ils ont convenu, lors de la formation de l'OTAN, de nommer le général Eisenhower commandant suprême. Le général a alors visité tous les pays de l'OTAN et leur a demandé de fournir tout l'effectif militaire possible aussitôt qu'ils le pourraient. A l'époque, l'urgence de la situation en Europe occidentale était telle qu'il préférait établir dès maintenant les effectifs militaires plutôt que d'attendre la constitution future de tels effectifs.

A l'époque, le Canada a été parmi les nations les plus sollicitées pour baser des forces militaires en Europe occidentale dès que possible, de telle sorte que l'OTAN était présente là où, jadis, il n'y avait qu'un vide militaire.

A l'époque, le Canada a fourni à l'Europe une brigade, renforcée de deux autres au Canada qui devaient compléter la division, ainsi que la division aérienne en Europe et tous les navires que nous avons pu mettre à la disposition de la région atlantique nord. Depuis, cette formation a été la base de notre structure militaire. Elle a été modifiée, de temps à autre, en fonction de la situation tactique et technologique, mais c'est le même accord et la même contribution qu'au début.

Je terminerai en précisant un point à propos de l'OTAN.

L'OTAN est une coalition et y appartenir n'est pas une tâche aisée. Il faut en prendre et en laisser; il faut être prêt à abandonner quelques prérogatives nationales dans l'intérêt de l'alliance. Ce n'est pas toujours facile et cela tend quelquefois à mettre l'alliance au niveau du plus petit dénominateur commun.

Il n'y a, en fait, qu'une seule lutte contre cette tendance et il faut que les pays membres l'envisagent avec beaucoup de gravité.

Monsieur le président, voilà donc un bref exposé sur l'OTAN et sur la place militaire qu'y occupe le Canada. Je suis à la disposition des membres du comité qui auraient d'autres questions à me poser.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Miller. Les membres du comité ont-ils des questions à poser?

M. SMITH: Monsieur Miller, vous avez indiqué le pourcentage de la contribution de chaque pays membre de l'OTAN. Vous avez parlé de «sacrifice»; ne serait-il pas plus approprié de parler de «contribution»? Sait-on quelle est la part de la contribution de chaque pays qui est dépensée dans le pays même et qui est versée à ses propres citoyens? Quelquefois on critique le Canada dont la contribution n'est, en chiffres ronds, que de 5 p. 100 alors que celle des États-Unis est de 10.8 p. 100, mais a-t-on jamais essayé d'établir la ventilation des contributions de manière à déterminer quel pourcentage de la contribution d'un pays est affecté (a) au pays lui-même (b) au paiement de son personnel, qu'il soit militaire ou civil?

Le M. C. A. MILLER: Je n'ai pas eu connaissance qu'on ait cherché à établir ce renseignement. Le personnel international pourrait s'en charger. Le personnel international de Paris s'est chargé de réunir ces chiffres d'après les renseignements fournis par chaque État membre.

M. SMITH: Les pays dont le pourcentage de contribution est élevé ne reversent-ils pas dans leur propre économie un montant très important de leur contribution? Est-ce possible?

Le M. C. A. MILLER: C'est très possible, en effet.

M. WINCH: Monsieur le président, monsieur Miller, en tant que président des chefs d'état-major canadiens et aviateur lui-même, pourrait-il nous dire, étant donné la politique française, quelle est la valeur de nos escadrons aériens de l'OTAN basés en France?

Le M. C. A. MILLER: Monsieur le président, les opinions varient considérablement à ce propos mais, de toute façon, ces éléments ont été fournis au SACEUR en conformité de ses besoins prévus. Le SACEUR ne tient pas à créer des difficultés au sujet du problème des bases militaires en France mais il tient essentiellement à y maintenir des escadrons même avec le désavantage dont vous parlez.

M. WINCH: Le président des chefs d'état-major pourrait-il nous dire quel serait l'avantage, en cas d'attaque ennemie (qui, je suppose, sera soudaine), d'avoir du personnel de l'ARC basé en France si la politique française interdit de l'armer?

Le M. C. A. MILLER: Le commandant pense que, dans certaines circonstances, il pourrait être employé. Si vous lui demandez s'il tient à conserver ce personnel en France, il vous répondra qu'il y tient beaucoup. Le refus de la France de permettre le stockage sur son sol d'armes américaines est venu après la construction d'une infrastructure très dispendieuse qui prévoyait le cantonnement d'escadrons en France—tant canadiens qu'américains. Le refus de la France d'accepter sur son sol le stockage d'armes atomiques américaines a sûrement beaucoup embarrassé le commandant de l'OTAN.

M. WINCH: Puis-je alors vous poser la troisième question qui découle des deux autres? En cas de conflit avec l'ennemi pensez-vous, en tant qu'aviateur de carrière, qu'on pourra doter les escadrons basés en France d'ogives nucléaires qui leur permettront de participer aux opérations? Le croyez-vous sincèrement?

Le M. C. A. MILLER: Oui, dans certaines circonstances. On peut prédire les conditions les plus défavorables qui l'interdiraient mais on peut aussi prédire les conditions moins rigides qui le permettraient.

M. MATHESON: Je voudrais poser au maréchal en chef de l'air une question relative à cette contribution qui a été calculée, si j'ai bien compris, sur le pourcentage du produit national brut. Il nous a dit, je crois, que la contribution du Canada était égale, sur cette base, à celle de la Grèce et des Pays-Bas et qu'elle est inférieure à celles des États-Unis, du Portugal, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne de l'Ouest. Ai-je bien compris que notre contribution en hommes ou en matériel est très inférieure, au point de vue coût, à celle de presque tous les autres membres de l'alliance, à l'exception peut-être des États-Unis? Est-il vrai que nous fournissons une brigade d'environ 6,000 hommes à un coût beaucoup plus élevé pour nous que pour n'importe quel autre État membre de l'OTAN et que, par suite, notre contribution est très inférieure?

Le M. C. A. MILLER: Il faut dissocier cette question du montant absolu en dollars. Il s'agit du produit national brut. Il est vrai que, pour le Canada, le coût de maintien de forces terrestres, aériennes et navales outre-mer est plus élevé que pour la plupart de nos alliés membres de l'OTAN. Cependant, on ne peut pas nécessairement tirer cette conclusion à l'examen de ce genre de chiffres car il s'agit ici d'un pourcentage plutôt que d'un total. J'ai ici un tableau que je puis donner au secrétaire pour qu'il l'insère dans le procès-verbal; il indique les montants absolus que chaque pays a consacrés à la défense depuis un certain nombre d'années. Ce tableau répond mieux à votre question que le pourcentage que j'ai donné.

Le PRÉSIDENT: Avec l'assentiment du Comité, ce tableau va être joint immédiatement au rapport du comité.

DÉPENSES GLOBALES AFFECTÉES À LA DÉFENSE PAR LES PAYS DE L'OTAN—1949-1962

Les chiffres énoncés au tableau ci-après s'inspirent des dépenses intéressant la défense, selon la définition de l'OTAN, et représentent les versements bel et bien faits ou devant être faits au cours de l'année civile en cause. Il peut y avoir des écarts considérables entre ces chiffres et ceux qui figurent dans les budgets des pays intéressés, si le pays en cause et l'OTAN ne partagent pas le même avis sur ce qui constitue des dépenses intéressant la défense.

Les chiffres ayant trait aux États-Unis et au Canada comprennent les dépenses destinées aux programmes d'aide militaire. Les chiffres intéressant les pays européens de l'OTAN ne comprennent pas la valeur des matériels complets reçus des États-Unis ou du Canada en vertu des programmes d'aide militaire.

Pays	Unité monétaire	Montants actuels									Montants prévus				
		1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
Belgique	En millions de francs belges	7,653	8,256	13,387	19,965	19,815	19,925	17,067	17,065	18,356	18,312	18,686	19,161	19,561	20,821
Canada	En millions de dollars canadiens	372	495	1,220	1,875	1,970	1,771	1,819	1,888	1,829	1,740	1,642	1,654	1,711	1,780
Danemark	En millions de couronnes de Dan.	360	359	475	676	889	885	920	936	1,012	988	986	1,113	1,180	1,537
France	En millions de nouveaux francs	4,787	5,591	8,811	12,531	13,865	11,710	11,020	14,690	15,600	16,569	17,926	18,940	19,932	21,920
Allemagne (*a*)	En millions de reichsmarks	—	—	—	—	6,195	6,287	7,383	7,211	8,962	6,853	11,087	12,115	13,175	16,378
Grèce	En millions de drachmes	1,630	1,971	2,615	2,655	2,767	3,428	3,688	4,939	4,477	4,469	4,735	5,110	5,034	5,055
Italie	En milliards de lires	301	353	457	521	480	543	551	584	611	647	667	710	749	844
Luxembourg	En millions de francs luxemb.	112	170	264	436	488	566	614	395	439	429	402	263	290	365
Pays-Bas	En millions de florins	680	901	1,060	1,253	1,330	1,583	1,699	1,854	1,845	1,656	1,505	1,728	2,013	2,158
Norvège	En millions de couronnes de Nor.	370	357	572	831	1,067	1,141	953	967	1,049	1,024	1,107	1,058	1,179	1,364
Portugal	En millions d'escudos	1,419	1,516	1,553	1,691	1,975	2,100	2,224	2,297	2,391	2,485	2,820	3,023	4,922	6,155
Turquie	En millions de livres turques	556	599	652	725	827	936	1,077	1,159	1,266	1,470	2,153	2,405	2,614	2,868
Royaume-Uni	En millions de livres sterling	779	849	1,149	1,561	1,681	1,571	1,567	1,615	1,574	1,591	1,589	1,655	1,709	1,786
É.-U.-A.	En millions de dollars américains	13,580	14,559	33,398	47,852	49,621	42,900	40,518	41,773	44,548	45,503	46,614	46,545	49,417	54,452
RÉGION															
Total Europe (*b*)	En millions de dollars américains	4,825	5,445	7,627	10,231	12,403	11,746	11,828	13,137	13,814	12,925	13,335	14,215	15,264	17,054
Tot. Amé. du N.	En millions de dollars américains	13,952	15,054	34,618	49,727	51,591	44,671	42,337	43,661	46,377	47,243	48,256	48,199	51,128	56,098
Total OTAN (*b*)	En millions de dollars américains	18,777	20,499	42,245	59,958	63,994	56,417	54,165	56,798	60,191	60,168	61,641	62,414	66,392	73,152

(*a*) Avant qu'elle adhère à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (en mai 1955), la République fédérale d'Allemagne a souscrit aux budgets de défense de certains pays de l'OTAN en payant les frais d'occupation; de plus, elle a payé certains autres frais qui tombent, selon la définition de l'OTAN, dans le cadre des dépenses relatives à la défense. Le total de la colonne pour 1953 représente des dépenses faites à divers titres au cours de l'année financière 1953-1954 (1er avril au 31 mars). Les chiffres pour l'année antérieure à l'année financière 1953-1954 n'ont pas encore été communiqués au Secrétariat.

(*b*) Les chiffres globaux relatifs à l'Europe et à l'OTAN ne comprennent pas les dépenses effectuées par la République fédérale d'Allemagne aux fins de la défense antérieurement à 1953, et c'est pourquoi on ne saurait les comparer avec les chiffres globaux de l'année suivante.

Extrait de la LETTRE DE L'OTAN, janvier 1963.

M. McMILLAN: Ce qui m'intéresse c'est ce qu'il en coûte au Canada pour chaque soldat ou pour ceux qui servent dans les forces canadiennes des Nations Unies. Ces frais sont-ils compris dans les 5.1 p. 100?

Le M. C. A. MILLER: Oui.

M. McMILLAN: C'est que cela vient s'ajouter aux objectifs de l'OTAN.

Le M. C. A. MILLER: Ce sont les dépenses militaires globales des pays intéressés. Par exemple, vous aurez remarqué que le chiffre est élevé dans le cas du Portugal; ce n'est pas que l'apport de ce pays à l'OTAN soit excessivement élevé mais, pour des raisons d'ordre national, il compte un gros effectif militaire.

M. MACLEAN: A ce sujet, le maréchal en chef de l'air Miller pourrait-il nous fournir des chiffres quant au pourcentage du produit national brut que chacun de ces pays verse à l'OTAN. Si je ne m'abuse, ces chiffres globaux ont trait aux forces de défense respectives de ces pays.

Le M. C. A. MILLER: Je n'ai pas ces chiffres pour ce qui est de l'OTAN et les extraire ne serait pas une mince tâche vu qu'il faudrait tenir compte, notamment, des programmes d'aide mutuelle tant du point de vue du donataire que du donateur. Il serait passablement difficile de séparer ces chiffres. Je verrai, toutefois, s'ils n'existent pas déjà.

M. MACLEAN: J'aurais deux brèves questions à poser au sujet de ce que le maréchal de l'air Miller a dit tantôt. A-t-on prévu et est-il possible, en cas de menace, d'envoyer nos escadrons canadiens qui sont en France et aussi d'autres escadrons de l'OTAN, dans certains pays qui ont accepté de stocker des armes nucléaires, en Allemagne par exemple?

Le M. C. A. MILLER: A cet égard, nous avons adopté certaines méthodes d'opération.

M. MACLEAN: Voici ma troisième question: peut-on savoir quelle est l'importance de la force de frappe de l'OTAN en France?

Le M. C. A. MILLER: Je n'ai pas ces chiffres. Il faudrait d'abord nous dire ce que vous entendez par force de frappe, ce qui serait assez difficile.

M. MACLEAN: Je serai alors plus précis. Combien d'escadrons postés en France avait-on l'intention de doter d'armes nucléaires?

Le M. C. A. MILLER: Pour ce qui est du Canada?

M. MACLEAN: Non, en tout.

Le M. C. A. MILLER: Il faudrait citer des chiffres relatifs aux États-Unis et je crois que la question de la sécurité entre en jeu ici.

M. TEMPLE: Monsieur le président, j'aimerais, par votre intermédiaire, poser une question à M. Miller découlant de celle qu'a posée M. Matheson au sujet de la brigade militaire. On sait qu'une brigade constitue le tiers d'une division. Pour ce qui est du transport, est-ce qu'on a davantage recours au transport aérien proprement dit?

Le M. C. A. MILLER: Monsieur le président, j'espère que le Comité aura l'occasion d'entendre la version de l'armée à cet égard. Je puis dire brièvement, en réponse à cette question, qu'on peut transporter des soldats par avion, mais non le matériel. Le transport du matériel soulève un problème épineux.

M. WINCH: Sans matériel, les soldats sont inutiles.

Le M. C. A. MILLER: Voilà la réponse à votre question.

M. LAMBERT: Quant à la réponse que le chef de l'état-major a donnée à M. McMillan au sujet des méthodes d'opération que les escadrons canadiens

postés en France devront suivre pour obtenir des armes nucléaires, le témoin est-il convaincu que ces moyens sont efficaces?

Le M. C. A. MILLER: Il faut admettre, qu'il s'agit de mesures obligatoires à cause de la difficulté créée par l'attitude de la France. Ces mesures ne sont pas ce que nous voudrions qu'elles soient, mais dans les circonstances on ne saurait faire mieux.

M. LAMBERT: Autrement dit, ce n'est pas l'idéal mais c'est réalisable.

Le M. C. A. MILLER: C'est bien cela.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Groos.

M. GROOS: On a déjà répondu à ma question, monsieur le président.

M. LANIEL: Monsieur Miller, à supposer que nos effectifs en Europe, ou une partie de ces effectifs, soient dotés d'ogives atomiques y compris les accessoires nécessaires, quel serait le coût en argent et en personnel si l'on remplaçait ces effectifs ou leur équivalent par des armes, du matériel et un personnel conventionnels? En coûterait-il plus cher? Aurions-nous besoin d'un personnel plus nombreux en Europe pour obtenir la même force de frappe ou une force défensive équivalente; en coûterait-il plus cher au gouvernement?

Le M. C. A. MILLER: Voulez-vous dire si nous changions le matériel et le personnel que nous y avons déjà?

M. LANIEL: Oui, afin d'avoir une force de frappe ou une force défensive équivalente.

Le M. C. A. MILLER: Je vais tenter de répondre à cette question non au point de vue de l'équivalence, mais en supposant que nous ayons le même nombre d'avions et le même nombre de soldats que nous avons là-bas présentement.

M. LANIEL: Oui.

Le M. C. A. MILLER: Cela coûterait plus cher, vu qu'il faudrait modifier le matériel qui s'y trouve à des fins différentes. Nous pourrions peut-être réduire le personnel vu que notre rôle serait peut-être à tel point modifié que nous pourrions nous dispenser des gens qui sont préposés à la sécurité et qu'il nous faut pour la garde des armes atomiques.

M. LANIEL: Voici où je veux en venir: si nous nous engagions envers l'OTAN, notre apport serait évalué en fonction de la force de frappe ou de la force défensive en cas d'attaque ou de guerre. Pour avoir cette même puissance de frappe ou cette même force défensive là-bas, fondée sur un matériel conventionnel, en coûterait-il beaucoup plus cher au gouvernement? Nous faudrait-il là-bas un plus grand nombre de régiments ou d'escadrons et une artillerie plus nombreuse pour accomplir le même travail, si ces armes n'étaient pas munies d'ogives atomiques.

Le M. C. A. MILLER: Le ministre a traité de cette question dans sa déclaration lorsqu'il a dit que l'OTAN avait décidé d'adopter une stratégie nucléaire en Europe occidentale vue que les pays membres de l'OTAN n'avaient pas fourni suffisamment d'armes classiques ni de militaires pour faire face à la menace et essayer de tenir l'Europe occidentale à supposer que l'alliance de l'OTAN soit obligée de passer de la stratégie nucléaire aux armes classiques.

M. SMITH: Pour revenir à la quote-part des divers pays de l'OTAN, peut-on raisonnablement supposer que certains pays dont la quote-part est relativement élevée attribuent un double rôle aux effectifs qu'ils ont affectés à l'OTAN? Par exemple, les effectifs du Canada, là où ils sont situés, servent uniquement aux fins de l'OTAN. Dans le cas de la France et du Royaume-Uni,

est-il possible qu'une partie de leurs effectifs consignés à l'OTAN jouent également un deuxième rôle dans le programme de défense du pays intéressé?

Le M. C. A. MILLER: Je le répète, il s'agit des dépenses militaires globales du pays en cause et ces dépenses ne sont pas ventilées de façon à indiquer ce qui va ou ne va pas à l'OTAN. Le Royaume-Uni a des obligations en ce qui concerne la défense dans diverses parties du monde qui ne sont pas du tout rattachées à l'OTAN, mais la totalité des frais y est indiquée.

M. MARTINEAU: Ma question se rapporte à l'efficacité des quatre escadrons de l'air dont la base est en France. En raison du refus de la France d'autoriser l'accumulation d'armes atomiques sur son sol pour les pays membres de l'OTAN, est-ce qu'on retire de la France d'autres escadrons, outre ceux des États-Unis?

Le M. C. A. MILLER: Non.

M. CHURCHILL: J'ai à poser une série de questions qui ont trait uniquement à l'aviation en Europe. Il serait peut-être utile qu'on nous soumette des faits en ce qui concerne la composition de notre aviation à l'heure actuelle. Voilà pour la première question.

Le M. C. A. MILLER: Monsieur le président, je n'ai pas ici l'ordre de bataille. J'espérais que nous pourrions aujourd'hui nous occuper de généralités et que les détails pourraient être réservés pour l'aviation, quand ses représentants seront ici avec tous les détails. Si vous pensez que je peux répondre à vos questions de façon générale, je suis bien prêt à essayer; mais, à mon avis, il serait préférable d'attendre jusqu'à ce que les représentants de l'aviation viennent témoigner, tous les détails en main.

M. CHURCHILL: Quand pouvons-nous compter que les représentants de l'aviation seront ici, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Normalement, ils devraient venir jeudi prochain.

M. CHURCHILL: J'ai peut-être une douzaine de questions à poser; je ferais peut-être mieux d'attendre jusqu'à ce que les représentants de l'aviation comparaissent.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, monsieur Churchill? Monsieur Brewin?

M. BREWIN: Monsieur le président, je regrette de n'avoir pas entendu le début des remarques du maréchal en chef de l'air, mais à la fin de sa déclaration, je l'ai entendu dire que si un pays faisait partie d'une alliance, il devait naturellement s'intégrer dans certains plans. Or, je me propose de lui demander si le fait que nous faisons partie à une alliance ne permettra pas une répartition des tâches, afin que chaque pays puisse choisir la fonction qui lui convient le mieux. Est-ce qu'il l'admet?

Le M. C. A. MILLER: Entièrement; il y a de grands avantages à appartenir à une alliance. J'essayais aussi d'établir qu'on en paie le prix.

M. BREWIN: Évidemment; et l'un des avantages est de choisir sa tâche.

Le M. C. A. MILLER: Vous êtes assez libre de choisir mais les efforts que vous déployez doivent s'insérer dans le plan d'ensemble du commandant.

M. BREWIN: Précisément, et, à cet égard, je me demandais si nous pourrions entendre vos commentaires sur cette partie du communiqué définitif du conseil de l'OTAN qui figure à l'alinéa 9:

> Les ministres ont reconnu le besoin de réaliser un équilibre satisfaisant entre les armes nucléaires et les armes conventionnelles. Ils ont engagé le Conseil siégeant en permanence d'entreprendre, avec l'avis des autorités militaires de l'OTAN, d'autres études sur les questions

interdépendantes de stratégie, sur les besoins de contingents et sur les ressources dont on dispose pour y répondre.

On reconnaît qu'il n'y a pas en ce moment un équilibre satisfaisant entre les armes nucléaires et les armes conventionnelles au sein de l'OTAN?

Le M. C. A. MILLER: Vous avez probablement entendu formuler le point de vue de M. McNamara, soit qu'il désire un grand nombre d'options, c'est-à-dire qu'il ne veut pas devoir prendre une décision sur l'emploi ou le non emploi des armes atomiques à la moindre provocation. Il veut avoir suffisamment d'armes conventionnelles pour pouvoir répondre aux provocations de moindre importance avec des armes et des troupes conventionnelles et n'avoir pas à recourir aux armes nucléaires.

M. BREWIN: Je prends pour acquis qu'un grand nombre de gens partagent ce point de vue qui n'est pas uniquement celui de M. McNamara.

Le M. C. A. MILLER: Il en est le protagoniste.

M. BREWIN: Même s'il l'est, il existe, à son avis,—et beaucoup d'autres partagent cet avis,—un manque d'équilibre satisfaisant à cet égard.

Le M. C. A. MILLER: Il préconise pour l'OTAN plus de troupes conventionnelles.

M. BREWIN: Je ne sais pas si le témoin est en mesure de nous le dire ou non, mais est-ce que l'étude qu'on en fait au sein de l'OTAN, est-ce que le conseil a pour but de rectifier ce manque d'équilibre?

Le M. C. A. MILLER: C'est exactement ce que le conseil a entrepris: reviser toute la structure militaire de l'OTAN et la contribution que les pays y apportent.

M. BREWIN: J'ignore jusqu'à quel point nous pouvons ici, au comité, être mis au courant périodiquement des résultats de cette révision. Il me semble que nous devons nous ajuster, comme le témoin l'a dit, tel que dans le passé, aux plans généraux de l'alliance, que l'alliance est à revoir ce qu'elle sait, peut-être, du manque d'équilibre, et qu'il est très difficile pour nous de décider de notre rôle sans connaître le résultat de la révision. Sommes-nous en mesure d'obtenir de tels renseignements de temps à autre?

Le M. C. A. MILLER: Je puis dire ceci: la révision n'est rien de neuf au sein de l'OTAN; chaque année, il y a eu ce qu'on appelle la révision annuelle, où l'on examine les plans du commandant, les premières contributions qui y répondent, et où l'on fait certaines recommandations aux pays membres sur ce qu'ils pourraient faire pour augmenter ou pour modifier leur contribution. Il s'agit ici d'une révision annuelle un peu plus étendue et un peu plus impressionnante, et ce ne sera pas une affaire de courte durée. Il faudra quelques mois pour l'accomplir.

M. BREWIN: Je pourrais peut-être poser une autre question: j'ai cru comprendre que la révision ou le malaise au sujet du manque d'équilibre provient de la crainte que si nous comptons sur les armes nucléaires tactiques sur le front, nous pourrions devoir les utiliser à l'occasion, si un conflit surgissait.

Le M. C. A. MILLER: Bien entendu, c'est là la raison qui explique la demande de troupes et de possibilités conventionnelles plus grandes, c'est de pouvoir retarder l'emploi des armes nucléaires aussi longtemps que possible.

M. BREWIN: Le témoin pourrait-il nous dire si l'on étudie le problème de savoir si les armes tactiques devraient être sous le contrôle d'unités moindres à la ligne de feu ou si l'on devrait les placer sous un contrôle distinct.

Le M. C. A. MILLER: Savoir combien étroite devrait être l'autorité sur les armes nucléaires fait le sujet de grands débats. Les armes stratégiques sont assez faciles à contrôler; mais si l'on distribue les armes aux soldats en première ligne, pour eux, la maîtrise devient de plus en plus difficile. Mais, autant que je sache, leur usage est soumis à un contrôle pratique et efficace, et elles ne peuvent être employées qu'en vertu d'une autorité très étroite, de la plus haute formation.

M. BREWIN: S'il en est ainsi, et si nous considérons qu'une brigade est munie d'armes nucléaires tactiques, et qu'il surgisse un conflit, la brigade aurait immédiatement la permission d'employer les armes nucléaires pratiques, et cela pourrait se faire presque immédiatement?

Le M. C. A. MILLER: Il faudrait présenter une demande à l'échelon le plus élevé qui se prononcerait.

M. BREWIN: Quel serait cet échelon le plus élevé?

Le M. C. A. MILLER: Les Américains le placent certainement au-dessus de l'échelon de la brigade. Je ne pense pas que je puisse dire exactement quel est cet échelon, mais je puis vous assurer que la décision n'est pas prise par le soldat sur lequel on tire à ce moment-là.

M. BREWIN: Pouvez-vous dire qui prendrait la décision finale sur l'emploi des armes nucléaires tactiques en cas d'hostilités ou peut-être en cas de conflit secondaire en Allemagne?

Le M. C. A. MILLER: L'arrangement qu'ont fait les Américains pour la structure de leur commandement des armes nucléaires consiste en un réseau national; cependant, je ne puis pas dire à quel niveau se prendrait la décision.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Temple?

M. TEMPLE: Monsieur le président, à la suite de la question qui concernait le transport aérien et du fait que les soldats peuvent être transportés, mais non leur équipement, je suppose que l'équipement sera stocké sur place et que les hommes seront transportés par air jusqu'à l'endroit où se trouve leur équipement?

Le M. C. A. MILLER: C'est là une des possibilités qu'il faut examiner; l'entreprise est vaste et elle n'est pas à toute épreuve; il est un principe militaire fondamental: garder les hommes et l'équipement ensemble, si c'est possible. On ne voudrait pas que la brigade, arrivant là-bas, constate que l'équipement a été détruit par une bombe, ou qu'il lui est arrivé autre chose. Ainsi, la question n'est pas simple.

M. TEMPLE: Mais on est à l'étudier.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch?

M. WINCH: Ma question découle à vrai dire de celle que vient de poser M. Temple. Il y a à peu près 35 minutes, suivant l'horloge, j'ai entendu ce que j'estime être une déclaration étonnante de la part de notre témoin, le chef d'état-major.

Permettez-moi de dire que je suis très heureux du retour du ministre; si le président des chefs d'état-major est incapable de répondre à ma question le ministre le pourra peut-être.

La déclaration, si je ne me trompe,—et je pense que j'ai bien saisi,—était que le Canada est aujourd'hui équipé de telle façon que, en cas d'urgence, il peut déplacer ses effectifs, c'est-à-dire ses soldats, mais non leur équipement. Or, je suis certain que tous les membres du Comité tiennent non seulement à ce que nous puissions transporter nos hommes mais que ces hommes soient équipés. La question que j'adresse au président,—et s'il est incapable de

répondre, j'espère que le ministre le pourra,—est celle-ci: d'après eux, quels moyens faudrait-il mettre en œuvre pour transporter simultanément non seulement les membres de nos forces armées mais aussi leur équipement? Quels moyens croit-on devoir employer aujourd'hui pour pouvoir atteindre ce double but?

Le M. C. A. MILLER: Je dois me reporter à votre assertion sur ce que vous avez entendu de ma part ou de la part de quelqu'un d'autre. Ces propos ne semblent pas venir de moi, monsieur Winch.

M. WINCH: Monsieur le président, est-ce que je me trompe quand je dis que le président des chefs d'état-major a déclaré qu'on pouvait et qu'on avait le matériel voulu pour transporter les militaires, puis, en réponse à une question que j'ai posée relativement à l'équipement, qu'il a dit: «Voilà la réponse à votre question.»

Une VOIX: Il a dit: «par avion».

M. WINCH: Je parle du transport par avion. Cela signifie-t-il que vous ne pouvez pas déplacer le matériel par air en même temps que les hommes?

Le M. C. A. MILLER: Nous n'avons aucun transport aérien de cette sorte pour transporter le matériel.

M. WINCH: Vous pouvez transporter les hommes?

Le M. C. A. MILLER: Nous pouvons en transporter un nombre considérable.

M. WINCH: Voilà où je veux en venir,—et la question est d'importance primordiale; vous êtes équipés pour transporter les hommes, mais vous êtes incapables de transporter leur matériel.

Le M. C. A. MILLER: Par air.

M. WINCH: Je crois que la question est extrêmement importante. S'il y a délai, que faut-il, à votre avis, ou de l'avis du ministre, pour que vous puissiez présentement transporter par air les hommes et tout le matériel dont ils ont besoin? D'où vient le retard et qu'est-ce qui manque? Ce comité aimerait bien le savoir, du moins, moi, j'aimerais bien le savoir.

M. HELLYER: Dans mon exposé d'ouverture, monsieur le président, j'ai mentionné ce problème au sujet des membres de l'armée de réserve au Canada et c'est pourquoi j'ai déclaré, en fait, qu'il sera difficile de les envoyer sur le champ de bataille dans ces conditions et aussi vite qu'il le faudrait. J'ai donné à entendre qu'il faudrait prendre certaines mesures afin d'améliorer l'efficacité de cette force de réserve ou, sinon, de changer sa mission. Or cette décision offre un certain nombre de choix. Vous avez mentionné, entre autres, il y a un moment, le stockage de l'équipement dans les zones avancées avant d'y envoyer les hommes. Une autre solution serait l'acquisition de moyens de transport suffisants pour amener hommes et matériel; enfin, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, on pourrait encore changer la mission. Ces trois solutions font actuellement l'objet d'une étude sérieuse et figureront dans notre revue générale. Je ne puis vous dire en ce moment laquelle de ces solutions sera recommandée. Toutefois, notre revue terminée, nous tiendrons la réponse à ce problème.

M. WINCH: Êtes-vous prêt à nous soumettre les détails de ces trois solutions pour que nous puissions les étudier?

M. HELLYER: Vous pouvez les étudier maintenant, je crois, vu que les renseignements sont disponibles. Ces détails sont passablement compliqués et je préfère en discuter par le menu lorsque nous aurons tiré nos conclusions, ce qui veut dire, peut-être, lorsque notre revue générale sera terminée, probablement dans quelques mois.

M. MACLEAN: Monsieur le président, je veux poser une question au ministre au sujet de son exposé d'ouverture à la page 12 du rapport imprimé. Voici ce que le ministre a dit:

> Pour établir l'équilibre des puissances, il a fallu recourir à un ensemble d'armes nucléaires tactiques. L'existence de ces armes tend à neutraliser tout avantage que pourrait posséder un ennemi éventuel grâce à la supériorité de ses effectifs humains.

Plus loin, à la page 15, il a cité M. McNamara dans des termes semblables qu'il n'est pas nécessaire de répéter ici. Croyez-vous sérieusement que vous pouvez mettre sur un pied d'égalité les armes nucléaires et les armes conventionnelles? Je fonde ma question sur le fait que les puissances de l'Ouest seraient ainsi enfermées dans un dilemme s'il y avait provocation par les armes conventionnelles. A mon avis, il faudrait que la situation soit désespérée avant l'utilisation justifiable, par toute nation, d'armes nucléaires. Une situation semblable existait à la deuxième guerre mondiale; bien que les gaz toxiques eussent été utilisés au cours de la première guerre mondiale, la Grande-Bretagne en particulier possédait d'imposants stocks de ce gaz ainsi que les moyens de s'en servir, ce qu'elle s'est abstenu de faire, malgré le caractère désespéré de la situation, à différentes occasions au cours de la deuxième guerre mondiale. Comme je l'ai dit, on ne s'est jamais livré à ce genre de guerre. En mettant les choses au mieux, n'est-ce pas se leurrer que de penser que l'on peut mettre, même à peu près, sur un pied d'égalité, la force nucléaire et les armes conventionnelles?

M. HELLYER: C'est un fait encore reconnu et même avoué que pour une grande partie de la période décennale qui a suivi l'établissement de l'OTAN, c'est certainement l'existence des armes nucléaires que nous avions en réserve et la menace de leur utilisation dans certaines circonstances qui a effectivement fait rejeter toute tentation de la part d'un ennemi éventuel, d'utiliser ses effectifs terrestres supérieurs aux nôtres.

M. MACLEAN: Je reconnais le bien-fondé de cette affirmation dans le cas d'une grande guerre, mais il pourrait se présenter quelques conflits de moindre importance auxquels seules les armes conventionnelles nous permettraient de faire face.

M. HELLYER: Si je ne me trompe, le président a déjà déclaré que, en ce qui concerne ce genre de provocation, il existe et se perfectionne actuellement une force considérable qui nous permettra d'y faire face.

M. MACLEAN: Le ministre admet donc qu'il est vital pour nous d'augmenter notre puissance en armes conventionnelles au sein de l'alliance?

M. HELLYER: A mon avis, les commandants militaires sur place en Europe aimeraient que s'accroissent leur puissance nucléaire tactique et leurs armes conventionnelles.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question au ministre au sujet de l'accroissement de nos moyens en fait d'armes conventionnelles et d'armes tactiques nucléaires. Sait-on à qui reviendrait le contrôle des armes tactiques et nucléaires, et ce point a-t-il été étudié par le ministre? En d'autres termes, ne devraient-elles pas être sous la surveillance des États-Unis, comme elles le sont actuellement, plutôt que sous celle d'unités moins importantes?

M. WINCH: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Un moment, s'il vous plaît.

M. BREWIN: Je ne sais pas si le ministre a bien compris ma question. Je ferais peut-être mieux de la répéter.

Il a déclaré, si j'ai bien compris, que nous devons fortifier et moderniser notre puissance nucléaire tactique au sein de l'OTAN et consolider nos forces conventionnelles. Voici ma question. La question du contrôle des armes nucléaires tactiques a-t-elle été étudiée sous ce rapport et cet examen permet-il de déterminer si une unité nationale comme celle du Canada serait d'un apport plus utile en armes conventionnelles qu'en armes nucléaires tactiques?

M. HELLYER: La question du contrôle a été étudiée et, comme vous le savez, les armes que nous aurions en réserve et à notre disposition en cas d'urgence seraient de fait sous la surveillance ultime des États-Unis, du moins en ce sens que les armes ne pourraient pas être utilisées sans l'autorisation des États-Unis.

M. WINCH: J'ai une question supplémentaire, monsieur le président. Le ministre sait-il si l'OTAN a modifié sa politique de 1960 et 1961, à savoir que dans l'éventualité de toute menace ou attaque dirigée contre un des pays de l'OTAN, que ce soit au moyen d'armes conventionnelles ou autrement, l'OTAN répondrait au moyen d'armes nucléaires tactiques? Vous comprenez, j'étais à la conférence de l'OTAN lorsque cette déclaration a été faite. A-t-on changé d'attitude?

M. HELLYER: Je ne sais pas si je peux répondre de façon précise à votre question, monsieur Winch, mais je sais que l'unique objectif de la stratégie de l'OTAN à l'heure actuelle est d'appliquer une politique de défense suffisamment souple pour lui assurer le plus de liberté possible quant au choix des mesures à prendre suivant le degré de provocation.

M. WINCH: Vous ne savez pas en ce moment si, en cas d'invasion ou de menace contre une puissance de l'OTAN, même si l'on utilise des armes conventionnelles contre elle, les forces de l'OTAN répondraient à cette provocation au moyen d'armes nucléaires?

M. HELLYER: Si je peux difficilement vous répondre, c'est que je ne suis pas sûr que l'attitude de l'OTAN soit vraiment telle que vous la décrivez.

M. WINCH: Pouvez-vous vous renseigner pour moi?

M. HELLYER: Oui. Je dois dire que l'attitude actuelle et future m'intéresse plus que l'ancienne.

M. WINCH: Cette question m'intéresse énormément. Pouvez-vous nous dire, dès maintenant, quelle est la politique de l'OTAN en cas d'attaque avec des armes conventionnelles?

M. HELLYER: Je crois avoir déjà exposé cette politique, du moins d'y avoir fait allusion.

M. WINCH: Voulez-vous l'exposer autrement que par allusion?

M. HELLYER: En cas d'attaque de ce genre, on étudierait la portée de la provocation et on y conformerait les dispositions de défense.

M. LAMBERT: Dans le même ordre d'idées, monsieur le président, n'est-il pas vrai qu'à l'heure actuelle, et manifestement pour quelque temps encore, la décision ultime, en ce qui concerne l'utilisation des armes conventionnelles au lieu des armes nucléaires tactiques, relève directement du président des États-Unis, vu qu'en vertu de la Loi en vigueur aux États-Unis, seule l'autorisation du président des États-Unis régit l'envoi des armes nucléaires au SACEUR?

M. HELLYER: C'est la loi américaine, oui.

M. LAMBERT: Est-il vrai que la loi des États-Unis régit l'utilisation des armes nucléaires tactiques en Europe occidentale à l'heure actuelle?

M. HELLYER: La loi américaine régit le recours à une grande partie des armes nucléaires tactiques, celles que le pays produit et dont il retient la garde et la propriété.

M. LAMBERT: Ainsi, si la Grande-Bretagne possède des armes nucléaires tactiques, ces dernières seraient encore sous le contrôle des États-Unis, mais si la France en possède, à l'insu de tous, elles échapperaient au contrôle des États-Unis?

M. HELLYER: Le contrôle dépend de la source de ces armes, à savoir si elles sont fabriquées en Grande-Bretagne ou aux États-Unis.

M. MACLEAN: Monsieur le président, j'ai une autre question que je voulais poser il y a un moment pour éclaircir un certain point.

Dans l'éventualité d'une attaque avec des armes conventionnelles, si l'on décidait de riposter par les armes conventionnelles, et si notre division de l'Air était munie d'armes nucléaires, quelle aide pourrait apporter cette division à l'OTAN en fait d'armes conventionnelles? Devons-nous contribuer à ce genre de défense?

Le M. C. A. MILLER: Monsieur le président, je vais essayer de répondre à cette question.

Le Commandant suprême des forces alliées en Europe a à sa disposition certains systèmes doubles d'armes, même si nos forces qui y sont stationnées étant armées comme il l'a demandé, ne pouvaient se servir que des armes atomiques. Il existe d'autres éléments et celui-ci ne forme qu'une des unités de la défense.

M. MACLEAN: Dans ces conditions, en ce qui concerne l'OTAN, le Canada ne serait pas à même de contribuer à la défense aérienne?

Le M. C. A. MILLER: Parlez-vous uniquement de la défense aérienne?

M. MACLEAN: Je parle de l'aide aérienne de défense.

Le M. C. A. MILLER: C'est juste.

M. LAMBERT: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le rôle de la reconnaissance de frappe du Commandement suprême des forces alliées en Europe prévoit-il l'utilisation d'armes conventionnelles plutôt que d'armes nucléaires, ou s'agit-il exclusivement d'un rôle de défense par les armes nucléaires?

Le M. C. A. MILLER: A l'heure actuelle, il s'agit exclusivement d'un rôle de défense atomique, du moins en ce qui concerne nos propres forces.

M. LAMBERT: Je vois.

Le M. C. A. MILLER: Tel est le rôle des forces armées du Canada.

M. LAMBERT: Utilisera-t-on des armes classiques en vertu du rôle de reconnaissance de frappe?

Le M. C. A. MILLER: Conformément aux exigences du Commandant suprême en Europe, les avions que nous avons sont équipés pour transporter des armes atomiques.

M. LAMBERT: A-t-on prévu un double usage pour ces avions?

Le M. C. A. MILLER: Certains avions—non pas les nôtres—sont équipés pour remplir les deux fonctions.

M. MATHESON: Monsieur le président, je désire poser au maréchal en chef de l'air une question concernant l'économie ou les généralités dont il a parlé. Est-il vrai que notre pays a contribué environ un milliard et demi de dollars par année depuis la fin de la guerre de Corée? Ce montant représente une diminution comparative chaque année car notre produit national brut

s'accroît. En même temps, d'autres membres de l'OTAN ont augmenté considérablement leur contribution de sorte que celle-ci a passablement augmenté si on la compare à celle du Canada. Voilà la première question que je désirais poser.

Deuxièmement, est-il vrai que le pourcentage du budget de la défense nationale qui est attribué à l'équipement baisse relativement à celui accordé à l'égard du personnel, des cadres et des approvisionnements, de sorte que nos forces armées deviennent moins bien équipées?

Le M. C. A. MILLER: En réponse à votre première question, je dirai que les dépenses du Canada relatives à la défense n'ont guère varié et s'élevaient à environ 1,600 millions de dollars. Ces dépenses se sont maintenues à ce niveau depuis la guerre de Corée. Il est évident que durant cette période de dix ou douze ans le produit national brut s'est élevé sensiblement; au début de cette période, ce pourcentage s'établissait à environ 40 p. 100, et actuellement il a baissé jusqu'à environ 25 p. 100. Je dois dire que je cite ces chiffres de mémoire.

Relativement à votre deuxième question concernant le montant dépensé pour l'équipement par comparaison avec celui qu'on a dépensé pour le personnel et les frais de fonctionnement, il est vrai que le pourcentage des crédits affectés à l'équipement a sensiblement baissé.

Cependant, il y a une explication à cela. Nous avons commencé avec un personnel très réduit et aucun équipement, et il est inutile de recruter du personnel tant que nous n'avons pas l'équipement voulu. Au début, nous avons commandé un équipement considérable alors que le personnel était peu nombreux et, ainsi, au fur et à mesure que l'équipement était disponible, nous avons pu recruter et former du personnel. Une fois ce personnel équipé, il devint moins coûteux de renouveler son équipement car cet équipement peut être facilement maintenu en état.

M. MATHESON: N'y a-t-il pas quelque vérité dans les critiques que nous avons entendues à l'effet que nos services armés ont tendance à se constituer des effectifs très coûteux que l'on continuerait à doter d'un équipement désuet ou vieilli, tandis que le coût réel d'entretien de nos troupes a tendance à s'accroître?

M. HELLYER: Il n'est pas juste de poser cette question au maréchal en chef de l'air Miller. Il a dit pourquoi nous avions établi un stock d'équipement, et nous aurons l'occasion d'étudier les besoins continus lorsque nous aborderons l'étude des exposés des divers services.

M. MACINNIS: Monsieur le président, pouvez-vous décider si cette question est recevable?

Le PRÉSIDENT: Je crois que l'on a dit antérieurement que les membres des services armés répondraient aux questions qui s'adressent à eux directement.

M. MACINNIS: Vous présidez cette séance et il vous appartient de décider de l'à-propos de toute question soumise.

Le PRÉSIDENT: En effet, mais nous sommes convenus que le maréchal en chef de l'air et le ministre répondraient tous deux aux questions; nous n'avons établi aucune distinction.

M. MACINNIS: Cependant, vous devriez rendre une décision en ce qui concerne l'à-propos de la question.

M. MATHESON: En effet, ma question peut porter sur la politique du gouvernement et je la retire.

Le PRÉSIDENT: Je m'intéresse à une question que vous avez soulevée antérieurement au sujet de l'équilibre entre les armes classiques et les armes

nucléaires qu'emploie l'aviation de l'OTAN en Europe. Je désirerais savoir si la plupart de ces avions, à l'encontre des nôtres, peuvent transporter ces deux armes. Est-il exact que nos avions ne peuvent transporter qu'un seul genre d'armes?

Le M. C. A. MILLER: C'est vrai. Les avions des autres forces européennes peuvent servir à plusieurs fins, mais je ne puis dire à brûle-pourpoint quel pourcentage d'avions peuvent servir aux deux fins.

M. MCMILLAN: En d'autres termes, advenant une attaque au moyen d'armes classiques, nous n'utiliserions qu'une partie de notre aviation?

Le M. C. A. MILLER: Oui.

M. WINCH: Le chef de l'Aviation pourrait-il répondre à ma question lors qu'il comparaîtra?

Le M. C. A. MILLER: Non; il peut ne pas disposer de l'inventaire complet des forces de l'OTAN. C'est là un renseignement secret.

M. WINCH: Cependant, il peut nous dire si ces avions sont adaptables aux armes nucléaires ou classiques.

Le PRÉSIDENT: Je désire apporter une correction à une réponse que j'ai donnée il y a quelques instants lorsque l'on m'a demandé quand comparaîtraient les représentants de l'A.R.C. J'ai dit que ce serait le jeudi 11 juillet; on vient de m'apprendre que ce sera le mardi 16 juillet.

M. CHURCHILL: Il me fait plaisir de constater que le ministre est revenu, car je désire poser une question de privilège concernant le travail de ce Comité, qui se répand en futilités. Ce Comité a été institué avec tambours et trompettes; le premier ministre et le ministre ont déclaré publiquement que le comité étudierait la politique de défense. On a donné l'impression de tous côtés qu'il influerait sur la politique du gouvernement. Avant que le Comité ne se réunisse, le gouvernement a décidé de pourvoir d'armes nucléaires les forces armées du Canada stationnées au pays et à l'étranger, ce qui empêche le Comité de faire quoi que ce soit, sauf de commenter cette décision. Dans la déclaration qu'il a faite lors de la séance d'ouverture du Comité, le ministre a signalé qu'il instituait une revision au sein de son ministère et que certaines décisions seraient prises. De nouveau, j'affirme que ce Comité n'aura rien à voir avec ces décisions. Il semble que l'on désire saboter le rôle futur de la Marine royale du Canada. Comme je l'ai dit, le comité se répand en futilités.

Je ne voulais pas poser ma deuxième question en l'absence du ministre; les témoignages rendus ici mardi dernier étaient incomplets et, à mon avis, en partie inexacts; ainsi ils sont de nature à induire en erreur. Il m'a semblé qu'un des buts de ce Comité était de recueillir des faits pour l'information de la Chambre des communes, du Parlement et du public en général. Si l'on ne nous présente pas les faits, la pagaille continuera. J'ai lu dans la presse des rapports—auxquels je ne m'oppose pas—où l'on concluait, avec raison, après les déclarations qu'a faites le ministre mardi, que l'acquisition d'avions Voodoo au Canada a amoindri la capacité de défense des États-Unis.

Je me reporterai maintenant au compte-rendu des témoignages du Comité, qui paraissent à la page 41 après certaines questions qu'a posées M. Matheson.

> M. MATHESON: Si nous n'avions pas accepté ces cinq escadrons de Voodoo et ces deux escadrons de Bomarc, les forces armées des États-Unis en auraient-elles été ainsi plus puissantes, auraient-elles été équipés d'armes nucléaires, ou le ministre le sait-il

Et plus loin:

> M. HELLYER: ....et si la seconde partie de votre question est: auraient-ils armé ces Bomarc de missiles ou d'ogives nucléaires, je crois

qu'on les aurait définitivement ainsi armés parce que les Américains ont d'autres engins de même catégorie, munis d'ogives nucléaires.

Et plus loin:

M. LAMBERT: Est-ce vrai que les éléments américains d'aviation ou de défense aérienne sont munis d'armes nucléaires ou est-ce seulement une partie d'entre eux?

Et M. Hellyer a répondu qu'il ne le savait pas.

Il y a là contradiction, monsieur le président. A la page 48, M. Deachman a posé la question suivante:

N'est-il pas exact que notre politique de défense consiste à réduire la puissance défensive classique du continent nord-américain en acceptant les Voodoo et les Bomarc?

Et M. Hellyer a répondu:

C'est une conclusion raisonnable.

A la page 41 il dit qu'il ignore, et à la page 48 il dit que c'est exact. Je prétends que c'est induire ce Comité en erreur aussi bien qu'induire en erreur le public en général. Dans sa chronique dans le *Citizen* d'Ottawa, M. Norman Campbell dit que si on les avait laissés aux États-Unis, les Bomarc et les Voodoo auraient été équipés d'armes nucléaires.

Sur le même sujet, M. Drury a dit que le ministre de la Défense, M. Hellyer, a confirmé que l'acquisition de cinq escadrons de Voodoo a été effectuée en retranchant cinq escadrons de postes de défense des États-Unis, où les avions étaient équipés de missiles nucléaires.

Où est la vérité? A un moment, le ministre dit qu'il ignore si ces avions auraient été équipés d'armes nucléaires s'ils avaient été laissés là où ils étaient, et plus tard il dit ou laisse entendre qu'ils l'auraient été. Je prétends que ces renseignements sont incomplets, inexacts et de nature à induire en erreur. On devrait nous révéler les faits. On devrait nous donner les renseignements relatifs à la défense aérienne du continent nord-américain; on devrait nous dire combien d'avions sont sous le contrôle des États-Unis, combien de Voodoo sont stationnés au Canada et comment ces avions sont équipés. S'il est vrai qu'un grand nombre de Voodoo américains sont équipés de missiles Falcon—qui sont des missiles classiques—(et je parle en ce moment des Voodoo) alors il n'est pas exact de dire que cinq escadrons de Voodoo au Canada, équipés de missiles semblables, ont été retirés de la défense aérienne du continent nord-américain.

Je désirerais que le ministre nous communique les faits circonstanciels plutôt que de donner ce genre de renseignements au Comité et à la population du Canada par le truchement de la presse, de la radio et de la télévision. A mon avis, qu'il y ait au Canada cinq escadrons d'avions Voodoo armés de fusées Falcon, correspondant à un certain nombre d'escadrons de Voodoo armés de fusées Falcon aux États-Unis, ne réduit en rien les moyens de défense du continent nord-américain. Voilà, monsieur, le point sur lequel je désire obtenir des renseignements complets et exacts.

M. HELLYER: Monsieur le président, il n'y avait rien d'inexact dans ce que j'ai dit. La seule inexactitude réside malheureusement dans la façon dont l'honorable député interprète mes paroles. La question, à laquelle j'ai répondu: «Je ne sais pas», m'avait été posée par M. Lambert:

Est-ce vrai que les éléments américains d'aviation ou de défense sont munis d'armes nucléaires ou est-ce seulement une partie d'entre eux?

J'ai répondu:

Je l'ignore.

C'était exact. Il est vrai que j'ignore si tous leurs avions ou un certain nombre seulement sont munis d'armes nucléaires.

L'autre déclaration à laquelle l'honorable député a fait allusion portait sur le Voodoo. Je sais très bien que tous les avions Voodoo peuvent transporter ou le Falcon ou le Genie; à vrai dire ils ont un panneau leur permettant de transporter l'une ou l'autre de ces fusées, comme l'honorable député le sait probablement. J'ai aussi déclaré plus tôt au cours de mon témoignage que les avions de l'ARC ne feraient pas de vols ordinaires de reconnaissance armés de fusées Genie. Je suis convaincu qu'il en serait de même des avions américains; les fusées ne sont utilisées que dans des circonstances critiques. Il est probable que la règle serait la même aux États-Unis qu'au Canada. Il n'en reste pas moins, comme je l'ai déclaré, que les avions Voodoo sont en mesure de transporter la fusée Genie, qui est une fusée nucléaire. Les avions américains sont aussi en mesure de transporter cette fusée. Vu que l'Aviation américaine possède les armes nécessaires, elle a cette capacité de défense. L'Aviation canadienne ne possède pas les armes nécessaires et, par conséquent, elle n'a pas une capacité semblable.

M. CHURCHILL: Le ministre ne peut pas s'en tirer à si bon compte. En réponse à la question suivante:

> N'est-il pas exact que notre politique de défense consiste à réduire la puissance défensive classique du continent nord-américain en acceptant le Voodoo et les Bomarc?

Il a dit qu'il s'agissait là d'une conclusion raisonnable. A mon avis, la conclusion n'est pas raisonnable et l'affirmation est inexacte à moins que tous les avions Voodoo des Américains ne soient armés de fusées nucléaires, ce qui n'est pas le cas d'après les renseignements que je possède.

M. HELLYER: Comme je l'ai déclaré, tous ces avions peuvent être munis d'armes nucléaires et ils le seraient tous dans des circonstances critiques; je veux parler des avions sous le contrôle des États-Unis.

En réponse à votre demande de renseignements supplémentaires quant aux types d'avions à la disposition du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, je suis certain qu'on vous fournira ces renseignements quand le Comité visitera le NORAD.

M. CHURCHILL: Pourquoi nous faut-il nous rendre à NORAD ou ailleurs pour obtenir ces renseignements; pourquoi ne pouvons-nous pas les obtenir ici même?

M. HELLYER: La chose serait possible, si l'on considérait qu'il est essentiel de vous les fournir; mais les membres du Comité qui n'ont pas visité NORAD obtiendraient des renseingements beaucoup plus complets et beaucoup plus utiles en s'y rendant et en voyant à l'œuvre le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Je recommande fortement que cette façon de procéder soit adoptée.

M. CHURCHILL: On cherche à détourner l'attention, monsieur le président. Ces renseignements devraient se trouver ici même. Une bonne partie ont déjà été publiés dans les communiqués de NORAD et de temps à autre dans diverses publications américaines. Pourquoi faut-il que nous visitions NORAD, ou les bases aériennes en France ou en quelque autre endroit pour obtenir des renseignements au sujet des avions ou autre chose? Ces renseignements devraient se trouver ici et dans les mains du ministre.

M. HELLYER: Si l'honorable député a déjà obtenu ces renseignements de ces autres sources, je m'étonne qu'il demande que ces renseignements soient présentés de nouveau au Comité.

M. SMITH: J'ai une question qui se rattache directement aux réponses fournies par le ministre au sujet du Voodoo. Lors de la dernière séance, il a

répondu à une de mes questions au sujet de la production des avions Voodoo. Je me reporte à la page 53 du compte rendu des délibérations:

> Je ne connais pas ce témoignage; je présume que la raison pour laquelle il les rejette à l'heure actuelle, c'est que ces avions ne sont plus fabriqués.

N'est-il pas vrai, ou ne serait-il pas vrai, que si l'on en a interrompu la production c'est que l'Aviation américaine a décidé qu'elle n'avait pas besoin d'autres avions de ce genre? N'est-ce pas plus juste que la réponse donnée par le ministre?

M. HELLYER: A mon avis, cela n'est ni plus juste ni plus exact que de dire que...

M. SMITH: Aimeriez-vous nous donner une réponse juste et complète?

M. HELLYER: Je crois que si l'Aviation américaine ne songe pas à en acquérir d'autres c'est qu'il n'y en a plus de disponibles.

M. SMITH: Mais il y en aurait d'autres si l'on continuait à en fabriquer? Quand nous avons besoin de fusées, nous continuons à en fabriquer, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Cela revient à dire que, si nous avons besoin d'un supplément d'avions nous pourrions acheter d'autres Avro Arrows.

M. SMITH: Mais il s'agit ici d'avions qu'on a fabriqués pendant un bon nombre d'années; on en a fabriqué plusieurs centaines.

M. HELLYER: C'est exact.

M. SMITH: Et on a cessé d'en fabriquer.

M. HELLYER: C'est juste.

M. SMITH: Parce que l'Aviation n'a pas donné à entendre qu'il lui en faudrait d'autres.

M. HELLYER: Les commandes de l'Aviation avaient été remplies à l'époque.

M. WINCH: On ne fabrique plus le Voodoo aux États-Unis. La raison n'en est-elle pas que l'Aviation américaine avait déclaré cet avion désuet? Est-il vrai que les Voodoo fournis au Canada étaient des appareils usagés que les escadrons américains ont vendus au Canada parce qu'on fournissait à ces mêmes escadrons aux États-Unis des avions plus modernes?

M. HELLYER: Je vais vous faire part des faits, tels que je les connais, et, si je me trompe, le maréchal en chef de l'air Miller pourra me corriger. Il y a eu accord bilatéral entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis. Cet accord portait sur un certain nombre d'avions destinés au Canada, avions fabriqués en conformité des exigences du Canada. Le Canada ayant mis du temps à arrêter les détails du projet, les avions ont été mis temporairement en service aux États-Unis puis on les a retirés quand la transaction a été complétée.

M. WINCH: Par conséquent, le renseignement que je possède est exact; ces avions provenaient bien d'un escadron américain.

M. HELLYER: Il est exact, je pense, que ces avions avaient été mis en service aux États-Unis, parce que les autorités américaines ne savaient pas quand le gouvernement canadien compléterait la transaction.

M. WINCH: Nous avons donc maintenant des avions, les Voodoo, qui sont des avions usagés et des appareils qu'on considère comme désuets aux États-Unis.

M. HELLYER: Ce n'est pas là, je pense, une affirmation équitable.

M. DEACHMAN: Je passe à un autre sujet. J'aimerais demander au maréchal en chef de l'air et au ministre s'il est vrai que lors de la création de l'OTAN en 1949 les forces de l'OTAN ne devaient être munies que d'armes classiques? Est-ce exact? J'entends par là que ces forces ne devaient posséder aucune arme nucléaire. Elles étaient des forces défensives pour la défense du monde libre.

Le M. C. A. MILLER: C'est exact; je dois ajouter qu'à l'époque l'armement était beaucoup moins avancé qu'il l'est maintenant; on n'avait pas d'armes atomiques tactiques.

M. DEACHMAN: Pourriez-vous nous dire, dans les termes les plus larges possibles, ce qu'était le premier objectif envisagé par les forces de l'OTAN, compte tenu de l'évolution technologique de l'époque? Pouvez-vous nous dire combien de divisions et combien d'avions ces forces devaient comprendre?

Le M. C. A. MILLER: Le ministre a mentionné 90 à 100 divisions, je crois, comme objectif au début.

M. DEACHMAN: Et combien d'avions sont-ils en service?

Le M. C. A. MILLER: Je n'ai pas ces chiffres.

M. DEACHMAN: Passons à 1959; c'est en 1959 que l'OTAN a décidé d'accepter des armes nucléaires tactiques. Je crois que c'est bien en 1959, lors de la réunion de cette année-là.

Le M. C. A. MILLER: Non, c'était beaucoup plus tôt.

M. DEACHMAN: En quelle année alors?

Le M. C. A. MILLER: Je crois que c'était en 1954, mais je n'en suis pas certain.

M. DEACHMAN: Pourriez-vous nous dire en quoi consistaient les forces originales en 1954 ou dans les années immédiatement antérieures à celle-là? Je ne parle pas des objectifs, je parle des forces réelles en divisions.

Le M. C. A. MILLER: J'aurais une remarque à faire avant de répondre à votre question. On utilise deux chiffres; dans un cas il s'agit des forces totales de l'OTAN, soit 90 à 100 divisions; mais si vous vous limitez à l'Europe centrale, le chiffre requis est de beaucoup inférieur à cela. Je dirais donc qu'il y avait probablement environ 20 divisions dans l'Ouest de l'Europe à l'époque, entre 18 et 20.

M. DEACHMAN: L'objectif original a l'égard des forces classiques était de 90 à 100 divisions qui se trouveraient en Europe.

Le M. C. A. MILLER: Vous comparez les 20 avec quelque 50, je pense.

M. DEACHMAN: Pour en venir à 1959 et 1960, soit à des temps plus modernes, combien de divisions y avait-il, quel était le nombre réel de divisions en Europe?

Le M. C. A. MILLER: Aujourd'hui?

M. DEACHMAN: Aujourd'hui ou au cours de la dernière année ou à peu près.

Le M. C. A. MILLER: Le ministre a mentionné le chiffre 28.

M. DEACHMAN: Donc, en réalité, nous n'avons jamais eu plus que 12 des 50 divisions dont l'OTAN avait besoin comme divisions munies d'armes classiques?

Le M. C. A. MILLER: D'où vient le chiffre 12?

M. DEACHMAN: Pardon, 22; 22 est le plus près que nous ayons jamais été de l'objectif de 50 fixé à l'origine pour la défense de l'Europe. Mais est-il juste

de dire que, pour que nous puissions assumer convenablement cette tâche il faut accepter la puissance tactique nucléaire?

Le M. C. A. MILLER: Il s'agit là d'une décision qui remonte à 1954 ou 1955, au temps du général Gruenther.

M. DEACHMAN: En réalité, les alliés de l'OTAN en seraient venus à accepter les armes tactiques nucléaires afin de compenser la puissance de feu qu'ils ne pouvaient atteindre, par suite de leur répugnance ou de leur inaptitude à constituer une infanterie et à les doter d'armes conventionnelles. Est-ce exact?

Le M. C. A. MILLER: C'est là une simplification à outrance.

M. DEACHMAN: C'est peut-être simplifié à outrance, mais c'est exact en général. N'est-il pas vrai de même que vous pourriez tripler à bien meilleur marché la puissance de feu de l'OTAN au moyen d'armes nucléaires que vous ne pourriez le faire au moyen d'armes de type classique?

Le M. C. A. MILLER: Je n'oserais commenter ce point, ne connaissant pas le coût de production des armes des États-Unis.

M. DEACHMAN: Les armes tactiques nucléaires ont-elles été réduites au point qu'on en trouverait au niveau du bataillon présentement en Europe?

Le M. C. A. MILLER: Voici ce qui en est: il y a des armes à la disposition du bataillon. Il s'agit d'une arme très discutée et je ne suis pas certain qu'il y en ait en Europe dans le moment.

M. WINCH: J'en ai vu en Europe.

Le M. C. A. MILLER: M. Winch a donc une certitude que je ne possède pas.

M. BREWIN: Le point que soulève la question, c'est que selon la doctrine de 1959 vous deviez compenser les faiblesses des forces conventionnelles en utilisant des armes tactiques nucléaires. C'était le point de vue de 1959 auquel vous faisiez allusion.

Le M. C. A. MILLER: C'était bien avant cela.

M. BREWIN: Cela a débuté plus tôt, mais n'est-il pas vrai que depuis ce temps, le fait de devoir compter sur les armes nucléaires a créé un grave malaise et que, selon une opinion beaucoup plus récente, cette situation est extrêmement dangereuse pour l'Europe, sans oublier qu'elle augmente le danger que ces armes tactiques nucléaires nous conduisent à une guerre nucléaire totale? N'est-ce pas pourquoi on attache actuellement tant d'importance aux armes conventionnelles?

Le M. C. A. MILLER: Si vous examinez attentivement l'un quelconque des communiqués publiés par le Conseil, vous vous apercevez qu'ils attachent une importance égale aux deux armes; c'est-à-dire qu'il n'y est pas question de se défaire des armes tactiques nucléaires si l'on obtient plus de forces conventionnelles. Ils (c'est-à-dire les commandants) voudraient bien disposer de forces conventionnelles très considérables afin de retarder le recours ou la décision de recourir aux armes atomiques; mais ils ont à faire face à la situation suivante: vous ne devez jamais oublier que les Russes ont aussi un arsenal complet de ces armes et qu'il s'agit de répondre à une attaque. Il est très difficile de déterminer à l'avance comment vous répondrez à une attaque hypothétique.

M. DEACHMAN: Pouvez-vous comparer rapidement le nombre de divisions sur place de 1959 à 1963 par exemple?

Le M. C. A. MILLER: Vous dites de 1959 à 1963?

M. DEACHMAN: Ou choisissez deux années vers cette époque si vous voulez; retournez quatre ou cinq ans en arrière; simplifions, combien y avait-il alors de divisions sur place par rapport à aujourd'hui?

Le M. C. A. MILLER: Le changement qui s'est produit depuis 1959 consiste dans le réarmement de l'Allemagne et dans l'addition de douze divisions allemandes au SACEUR (elles ne sont pas encore toutes sur pied; or le Chef suprême en Europe a perdu en même temps des divisions françaises qui ont été dirigées vers l'Afrique du Nord et ne lui sont jamais revenues), en sorte que, depuis 1957, on lui a ajouté environ 8 divisions. Ce sont à peu près les chiffres en gros.

M. DEACHMAN: Quelle augmentation le Royaume-Uni, le Canada et les États-Unis ont-ils fournie pendant cette période? Pourriez-vous nous donner des chiffres ronds là-dessus?

Le M. C. A. MILLER: Il me faudrait les vérifier.

M. DEACHMAN: Y a-t-il un changement notable d'après vous ou l'effectif est-il à peu près le même?

Le M. C. A. MILLER: Il y a eu augmentation.

M. DEACHMAN: Est-ce afin de répondre au désir des pays qui entretiennent des forces conventionnelles nécessaires en Europe, ainsi qu'on nous l'a exposé ici?

Le M. C. A. MILLER: Vous vous souviendrez qu'au temps de la crise de Berlin il y a un an et demi, les commandants ont beaucoup insisté pour obtenir plus de forces conventionnelles en Europe. C'est à la suite d'un incident que s'est produite l'augmentation des forces en Allemagne.

M. DEACHMAN: Dans quelle mesure le Canada a-t-il contribué à augmenter le nombre d'hommes qui ont été envoyés en Europe ces dernières années?

Le M. C. A. MILLER: La brigade a été portée à son plein effectif de guerre au temps de la crise de Berlin et elle est restée telle quelle depuis.

M. MACINNIS: M. Brewin a soulevé la question du déséquilibre entre les armes tactiques nucléaires et les armes conventionnelles et le maréchal de l'air a déclaré qu'on faisait un effort pour en venir à un meilleur équilibre. Sa première déclaration avait trait au déséquilibre entre les armes conventionnelles et les armes nucléaires. Or, il s'agirait naturellement de constituer des armements conventionnels.

Quelques minutes plus tard, le ministre est entré et a affirmé qu'il est souhaitable de fournir des armes tactiques nucléaires en même temps que les armes conventionnelles. Est-il possible de savoir sur lesquelles on mettra l'accent?

En ce qui concerne une déclaration ultérieure du ministre, il a employé le mot «supérieur», qu'il appliquait selon moi à l'ennemi possible. Si je me souviens bien, il a parlé d'«armées de terre supérieures». Il ne me semble pas que ce soit le genre de déclaration qu'un ministre de la défense devrait faire pour indiquer à son comité que nos propres forces de l'OTAN sont inférieures de quelque façon que ce soit.

M. HELLYER: J'ai utilisé le mot «supérieur» en fonction du nombre, de la puissance de feu, et non en rapport avec la compétence de nos troupes. Je ne voudrais aucun malentendu à ce sujet.

M. MACINNIS: Parliez-vous alors des armes tactiques nucléaires ou conventionnelles?

M. HELLYER: Je parlais de l'armée de terre conventionnelle.

M. MACINNIS: Ne convient-il pas alors que nous suivions la ligne de conduite établie par le maréchal en chef de l'air à l'effet d'accroître les armes conventionnelles, selon la décision des pays de l'OTAN?

M. HELLYER: Le Conseil de l'OTAN a insisté pour qu'on atteigne les objectifs de l'armée y compris l'établissement d'effectifs, tant conventionnels que nucléaires. Ainsi que le maréchal en chef de l'air l'a indiqué plus tôt, j'ai l'impression qu'une des considérations de la revision présentement en cours consiste dans une réévaluation de l'équilibre.

M. MACINNIS: En effet, mais il a aussi indiqué qu'il serait souhaitable que les armes tactiques nucléaires soient davantage équilibrées par les armes conventionnelles. Étant donné les déclarations qui ont émané de Washington à maintes reprises, selon lesquelles jamais les Américains ne prendraient l'initiative de déclencher une guerre nucléaire, n'est-il pas souhaitable, comme l'a indiqué le maréchal en chef de l'air, qu'on s'attache davantage aux armes conventionnelles plutôt que d'encourager l'accroissement d'armes tactiques nucléaires et d'armes conventionnelles?

M. HELLYER: Tout cela s'éclairera une fois que l'OTAN aura terminé la revision en cours, qui étudie d'abord la stratégie; après l'avoir définie, ou définie de nouveau pour l'OTAN en tant qu'alliance, les effectifs nécessaires à la concrétisation de la stratégie et une utilisation optimum des ressources se préciseront davantage.

M. MACINNIS: On a déjà fait part à ce comité que les pays de l'OTAN, après avoir enquêté sur ce sujet, avaient décidé de produire des armes conventionnelles afin de rétablir l'équilibre avec les armes nucléaires.

M. HELLYER: Non; on a bien précisé que les objectifs actuels des effectifs exigent et des armes tactiques nucléaires et des forces conventionnelles.

M. MACINNIS: C'est à quoi je veux en venir. En réponse à la première question de M. Brewin, il m'a semblé qu'on informait ce comité qu'il se faisait un effort en vue d'accroître les armes conventionnelles de façon à produire l'équilibre, mais vous dites que tel n'est pas le cas, qu'on va s'appliquer à augmenter les deux, de sorte que le déséquilibre va se perpétuer.

M. HELLYER: Je ne suis pas certain que le mot «équilibre» soit le mot juste . . .

M. MACINNIS: C'est le mot dont on s'est servi dans le Comité.

M. HELLYER: . . . lorsqu'il s'agit de suppléer à leur capacité d'utiliser les deux armements.

M. MACINNIS: Et voilà pour cette proposition, monsieur le président, j'aimerais toutefois aborder pour un moment un sujet présenté à ce comité par M. Lloyd touchant le programme des frégates ainsi que les déclarations qu'a faites le ministre.

En tant que membre de ce comité, je n'oublierai pas les déclarations qui ont été faites touchant le programme des frégates, lequel implique des changements très préjudiciables à la ville de Halifax et aux provinces Maritimes en général. Je suis opposé à ce qu'on prenne des décisions, comme l'a suggéré le ministre, sans égard aux représentations de son confrère de Halifax et d'autres députés des provinces Maritimes.

M. HELLYER: Ce n'est pas du tout la situation. Je suis sûr que vous allez faire vous-mêmes des représentations ainsi que de nombreux autres députés.

M. MACINNIS: Je fais allusion aux décisions que le ministre nous a dit qu'il allait prendre.

M. HELLYER: Je n'ai pas dit quelle décision serait prise. J'ai dit que le programme devait être revisé et, contrairement à quelques-uns de mes amis, je crois que l'étude devrait être terminée avant qu'une décision soit prise.

M. MACINNIS: Je me reporte à une déclaration qu'a faite le ministre la semaine dernière et j'aimerais lui rappeler que ma mémoire n'est pas et ne

sera pas aussi courte qu'il le laisse entendre. Des déclarations ont été faites sur la côte ouest au sujet de la réduction de ce programme. A mon avis, les membres du comité devraient avoir toute latitude pour étudier ce qui se fait dans ce sens, et je crois que M. Lloyd m'appuie sous ce rapport.

M. LLOYD: Monsieur le président, puisque mon nom a été prononcé dans cette discussion et qu'on a fait allusion à un commentaire que j'ai fait, j'aimerais faire une déclaration qui précisera tout à fait ma position, je crois, bien qu'elle révélera mon ignorance des règlements de la Chambre des communes et mon manque de compréhension et mon inexpérience en ce qui concerne les délibérations des comités de cette Chambre.

Au train où vont les discussions au sein du Comité, monsieur le président, je pense qu'il est temps que le sous-comité directeur fasse le point.

J'ai beaucoup de difficulté à concilier les méthodes démocratiques d'apprécier l'efficacité, l'envergure et la nécessité de notre rôle dans le programme conjoint de défense collective avec nos alliés et les exigences de la sécurité dans notre politique de défense. Je crois que, d'une part, en tant que comité, nous devons évaluer la tâche accomplie en ce domaine par ceux que le gouvernement canadien a désignés à cette fin, et d'autre part, en poursuivant nos études, nous ne devons jamais perdre de vue que notre ennemi éventuel possède un système politique à parti unique qui n'a jamais institué de comités du genre de celui-ci.

Il me semble, monsieur le président, qu'il est très urgent que le sous-comité directeur définisse avec plus de précision les fonctions de notre comité afin de concilier les exigences de notre sécurité avec les méthodes démocratiques, question qui me préoccupe beaucoup.

On n'a qu'à parcourir un numéro du *FINANCIAL POST*, journal dont la mission est étrangère aux problèmes de la défense, pour y lire une déclaration de M. McNamara, propre à induire ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'économique, à croire que M. McNamara, sous l'effet de certaines influences, cherchait à obtenir que les pays d'Europe acceptent de défrayer une plus grande part du coût de la défense collective, l'amélioration de leur situation économique étant due à la protection que leur assure l'OTAN.

Il se peut que nous perdions du terrain, mais il me semble que nous devrions examiner les faits pour en tirer quelques renseignements en ce qui touche la politique collective essentielle de l'OTAN.

M. WINCH: Voilà pourquoi j'ai proposé que nous nous rendions à Colorado Springs.

M. LLOYD: Je ne m'oppose pas à ce projet, mais je crois réellement que nous devrions étudier le programme fondamental de défense collective et ensuite en faire une estimation convenable afin de donner des directives et de faire des recommandations positives au ministre au sujet du programme des frégates. Quand les programmes de défense deviennent pour nous une question vitale au point de vue de la politique économique du gouvernement, il faut concilier les deux problèmes.

Je n'ai pas d'idées préconçues, monsieur le président, sur ce que devrait être notre politique de défense. Cependant, je sais pertinemment qu'un des plus grands maux de notre époque est la destruction de la confiance et c'est ce que nous devons éviter de faire dans nos délibérations. Nous devons d'abord étudier ces exposés, afin d'inspirer confiance à ces hommes auxquels nous avons confié certaines responsabilités, après quoi nous pourrons poser des questions plus pertinentes sur les problèmes que nous devons traiter. Il ne faudrait pas que ce comité devienne l'arène où se videraient de vieilles querelles politiques. J'aimerais qu'il joue un rôle utile dans l'élaboration de la politique de défense du Canada.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous interrompre, monsieur Lloyd. Au début de la présente réunion, nous avons précisément adopté les propositions dont vous parlez.

M. LLOYD: Je m'excuse, monsieur le président. J'ai assisté à la réunion d'organisation du comité de la Banque et du Commerce et je me suis rendu ici aussitôt que possible.

Le PRÉSIDENT: Le comité a déjà adopté cette ligne de conduite.

M. LANIEL: Monsieur le président, je me demande ce qui arriverait en cas d'urgence: les forces de l'OTAN entreprendraient-elles l'occupation militaire complète des territoires concernés ou bien ces pays sont-ils prêts à assumer une partie de leur propre défense ou s'y préparent-ils? Y aurait-il coordination des forces et l'assistance serait-elle considérée comme complément des forces classiques disponibles sur lesquelles nous comptons en cas d'attaque, ou ces pays seraient-ils préoccupés de leur seule défense passive?

Le M. C. A. MILLER: Je pense qu'en général, toute les forces armées de l'Europe occidentale font partie de l'OTAN.

M. LANIEL: Toutes les forces armées?

Le M. C. A. MILLER: Nos éléments sont affectés en tant que forces canadiennes, ou bien ils sont destinés à être soumis au commandement de l'OTAN en cas d'urgence.

M. LANIEL: Comme force de réserve?

Le M. C. A. MILLER: Non, comme force de première ligne dont peut disposer le commandant de L'OTAN pour défendre son secteur.

M. LANIEL: Cela signifie que ces pays n'ont pas d'autres effectifs militaires que ceux qu'ils ont fournis à l'OTAN, hormis les effectifs administratifs?

Le M. C. A. MILLER: Les forces qui se trouvent en Europe occidentale seront sous le commandement du Commandant de l'OTAN en cas d'urgence.

M. GROOS: Excusez-moi, monsieur le président, d'avoir quitté si souvent la réunion pour de brefs instants: j'essayais d'assister à deux réunions à la fois.

J'ai une question à adresser au ministre. Je vois que sa déclaration de l'autre jour expose très clairement les engagements du Canada envers l'OTAN, le NORAD et les Nations Unies, mais il ne fait pas mention de notre responsabilité particulière envers le Canada. Je suis certain que vous admettrez, monsieur Hellyer, que les intérêts du Canada ne sont pas toujours ceux de ses alliés. Et l'exemple qui me vient précisément à l'esprit est la situation du Canada dans l'Arctique, où, au cours des dernières années, notre sous-marin à propulsion nucléaire a permis aux pays qui possèdent de tels engins d'y manœuvrer pendant l'année entière sous l'eau et à travers la glace. Le Canada ne peut pas en faire autant et notre souveraineté dans cette région peut fort bien être lésée. Si je suis bien informé, au cours des dernières années, les États-Unis et l'URSS se sont servis de l'Arctique comme d'une passage ouvert à l'année. Il serait fort utile, pour le travail que doit accomplir le Comité, monsieur Hellyer, que vous émettiez votre opinion sur les responsabilités purement nationales que comporte la défense du pays.

M. HELLYER: En effet, monsieur Groos, je n'ai pas traité cet aspect dans mon exposé préliminaire vu l'étendue des différentes tâches que nous avions à accomplir en rapport avec notre propre pays, et je voulais faire l'exposé de nos obligations internationales qui sont de première importance mais qui ne sauraient, en aucune façon, constituer la totalité de nos tâches et de notre rôle.

Les exposés que vous recevrez des divers services traitent abondamment des deux problèmes et des éléments dont disposent nos forces armées pour

accomplir diverses tâches d'envergure nationale. Ils expliqueront de façon très complète ce qu'elles font et comment elles le font. Je pense qu'ils vous fourniront la plupart des renseignements que vous désirez. Ces exposés susciteront peut-être certaines questions semblables à celle que vous venez de poser en ce qui a trait à tel détail du programme de défense.

M. MATHESON: Quand nous recevrons ces renseignements de l'armée, sera-t-il possible, du fait qu'il n'y avait aucune précision à ce sujet dans l'exposé du ministre, d'obtenir certains commentaires au sujet du rôle de la milice. Je crois que cette question présente un grand intérêt.

M. HELLYER: Je crois qu'il serait préférable d'entendre ce que l'armée a à nous dire au sujet de la milice et du rôle qu'elle a accepté. Après cela, s'il y a encore quelque point à éclaircir, par exemple, si la milice est employée de la meilleure façon possible ou si nous devrions songer à introduire certains changements dans notre programme d'utilisation de cette partie de nos forces armées, nous serions alors plus en mesure de discuter.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est maintenant midi et demi. La séance est ajournée jusqu'à 10 heures et demie mardi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MARDI 9 JUILLET 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, et le Vice-amiral H. S. Rayner, D.S.C. avec agrafe, C.D., Chef d'état-major de la Marine royale du Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29150-0—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Granger	MacLean
Baldwin	Groos	Martineau
Béchard	Hahn	Matheson
Brewin	Laniel	McMillan
Churchill	Lessard (*Lac Saint-Jean*)	Patterson
Deachman	Lloyd	Smith
Fairweather	MacInnis	Temple
		Winch

(Quorum 13)

Secrétaire du comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 9 juillet 1963
(5)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 10 h. 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch,—(22).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale et le vice-amiral H. S. Rayner, D.S.C. avec agrafe, chef de l'état-major naval.

Le président annonce que M. Hellyer, ministre de la Défense nationale serait en retard.

L'amiral Rayner est présenté aux membres du Comité, auxquels il communique une déclaration préparée d'avance. Au cours de son exposé, plusieurs diapositives sont projetées sur écran, dont quelques-unes sont incorporées au compte rendu des témoignages à titre de première référence.

M. Hellyer et l'amiral Rayner répondent aux questions sur l'équipement naval et la défense.

M. Brewin, membre du Comité, soulève une question concernant certaines déclarations qui ont été publiées; il a demandé au sous-comité directeur de s'informer à leur sujet.

Le président annonce que ces questions et d'autres sujets feraient l'objet d'une étude au sous-comité du programme et de la procédure à sa séance d'aujourd'hui à 2 h. de l'après-midi.

A midi trente-cinq, le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi le 11 juillet 1963, à 10 h. 30 du matin.

Le secrétaire du comité,
E. W. Innes.

29150-0—1½

TÉMOIGNAGES

MARDI 9 juillet 1963

M. WINCH: Monsieur le président, je vois que nous sommes en nombre.

Le PRÉSIDENT: Ce matin, comme il a été convenu la semaine dernière, nous avons comme témoin le vice-amiral H. S. Rayner, chef de l'état-major naval. Il nous fera un exposé en se servant de diapositives de projection.

Le ministre arrivera à 11 h. 30 pour répondre aux questions touchant la politique du gouvernement et le vice-amiral, pour répondre aux questions d'ordre technique.

Nous commencerons dès maintenant par les diapositives et l'exposé de l'amiral.

Le Vice-Amiral H. S. RAYNER (*D.S.C. avec agrafe, D.C., Chef de l'état-major naval de la M.R.C.*):

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, c'est pour moi un grand plaisir que de me trouver parmi vous pour vous entretenir de certaines questions d'un intérêt particulier, qui sont à la base des buts et des tâches de notre marine militaire, de la Marine royale du Canada telle qu'elle existe aujourd'hui, y compris les programmes actuels de construction de navires, les effectifs de la Marine et ses dépenses au cours des dernières années.

LA MENACE

Pour pouvoir envisager les besoins de la MRC sous leur véritable jour, il est indispensable de bien comprendre la menace maritime à laquelle il faut faire face.

Je vais passer en revue, avec vous, les trois principaux aspects de cette menace, dont chacun pourrait influer sur les opérations éventuelles de la MRC et, partant, sur les forces qui nous seraient nécessaires. Ce sont:

1. les forces sous-marines soviétiques—la menace maritime prédominante;
2. l'aviation soviétique à long rayon d'action en tant que menace maritime; et
3. les activités de la flotte de pêche soviétique dans l'Atlantique Ouest.

LES FORCES SOUS-MARINES SOVIÉTIQUES

La Russie possède la plus grosse flotte sous-marine que le monde ait jamais connue, et elle en poursuit sans cesse la construction et la modernisation.

Cette flotte dispose de la possibilité:

a) d'attaquer avec des missiles,

b) d'attaquer avec des torpilles,

c) de mouiller des mines.

D'après les estimations, cette flotte compterait plus de 400 sous-marins, dont plus de 20 seraient à propulsion nucléaire. On prévoit qu'au fur et à

mesure que le nombre des navires nucléaires augmentera, celui des sous-marins de type classique diminuera d'ici quelques années. Il s'ensuit d'autre part que l'augmentation des sous-marins nucléaires accroîtra considérablement la puissance des forces sous-marines russes.

La menace des avions soviétiques à long rayon d'action

Mardi le 4 juin 1963, six bombardiers à réaction russes accomplissaient une mission de reconnaissance au-dessus d'un groupement opérationnel de la Marine des États-Unis au nord-est du Japon. C'est là un exemple du fait que la Russie emploie des appareils à long rayon d'action pour effectuer des reconnaissances lointaines au-delà des mers. Des raids de ce genre ont eu lieu à très grande distance, dans l'Atlantique comme dans le Pacifique, ce qui démontre que ces avions ont l'autonomie et les moyens nécessaires pour survoler la majeure partie de ces océans. Et ces appareils sont munis d'armes qu'ils pourraient lancer à distance contre n'importe quelles forces maritimes.

La flotte de pêche soviétique

La Russie utilise une flotte de pêche très considérable et bien disciplinée au large de la côte est du Canada. En 1962, celle-ci comptait environ 550 chalutiers et navires de ravitaillement au plus fort de la saison de la pêche. Le nombre en a varié d'une année à l'autre et même au cours de l'année.

La présence d'une force de cette importance, composée de navires modernes et bien pourvus, doit être considérée comme une menace éventuelle en temps de crise ou d'hostilités.

De plus, certains de ces bâtiments sont bien équipés pour assurer le soutien ou la couverture d'un certain nombre d'activités de nature militaire. Leur seule présence matérielle gênerait considérablement les opérations anti-sous-marines.

Voilà quels sont les principaux aspects de la menace maritime au regard desquels il convient d'envisager les projets et les programmes navals du Canada.

Au cours des dernières années, on a pu constater à plusieurs signes que l'Union soviétique avait nettement pris conscience du caractère maritime de la géographie de notre globe. Traditionnellement satisfaite de penser et d'agir avant tout en puissance terrestre, en deçà des frontières de l'Europe et de l'Asie, la Russie se déploie maintenant sur les océans. Il est bien évident à l'heure actuelle que l'URSS a reconnu l'importance économique et politique des mers.

Vous savez tous que, l'an dernier, l'Union soviétique a tenté d'établir une base de missiles à Cuba. Mais, avant qu'elle ait pu terminer ses préparatifs, les États-Unis décidaient d'imposer un blocus naval. Les navires russes, chargés d'armes et de matériel stratégiques, se virent alors forcés de changer de route et de renoncer à atteindre leur destination. Ainsi, il se trouvait encore une fois clairement démontré qu'avant d'établir une base militaire outre-mer, il est essentiel de s'assurer de la maîtrise absolue des mers.

Les Russes ont également concentré leur attention sur leur marine marchande dont le tonnage a doublé au cours des dix dernières années et qui atteint aujourd'hui le total de 4,000,000 de tonneaux. Il y a lieu de croire qu'ils ont l'intention de tripler ce tonnage d'ici 1967. Leurs efforts en matière de

recherches océanographiques, dont la portée n'a fait que s'accroître, se sont également accélérés. Trois de leurs navires se trouvaient à Halifax à la fin d'avril, en vue de se ravitailler avant d'aller reprendre leur travail dans le Gulf Stream, à quelques centaines de milles de la Nouvelle-Écosse.

Pour avoir une idée générale du rapport proportionnel entre les masses d'eau et les terres que l'on trouve à la surface du globe, il est intéressant de noter que les océans occupent une surface d'environ 140 millions de milles carrés, alors que les terres et les eaux intérieures réunies ne recouvrent qu'une étendue de 52 millions de milles carrés. En d'autres termes, 70 p. 100 de la surface de la terre est recouverte d'eau.

Cette vue de la terre a été prise à une distance de 25,000 milles dans l'espace; l'île qu'on voit au centre est Tahiti. La distance de Tahiti à Vancouver est de 5,000 milles et cette île se trouve à 4,000 milles de Sydney (Australie).

Chaque jour, environ 18,000 navires de plus de 1,000 tonneaux sillonnent les routes commerciales du monde établies sur ces vastes océans, pendant qu'une autre flotte de 11,000 bateaux se trouve en rade dans les différents ports du monde. Au cours de 1962, 141,183 navires transportant des marchandises outre-mer ou le long de nos côtes sont arrivés dans des ports canadiens pour y charger ou y décharger à peu près 102 millions de tonnes de marchandises en provenance ou à destination des autres pays.

Voici une autre statistique intéressante qui illustre bien notre dépendance de la mer: 96 p. 100 des principales villes du monde et plus de 50 p. 100 de la population du globe se trouvent à moins de 250 milles de la mer ou occupent moins de 5 p. 100 de la masse terrestre.

Nous vivons près de la mer, parce que cette dernière est importante pour nous au point de vue de l'alimentation, du commerce et du transport.

Le but de la MRC

Quelle est l'importance de la mer pour le Canada?

Nos côtes sont baignées par trois océans et notre littoral représente une longueur totale de 19,100 milles. Cette particularité de même que notre commerce considérable avec les pays d'outre-mer rendent la mer d'une importance capitale pour notre pays.

A ce sujet, permettez-moi de vous citer un passage d'un discours prononcé en 1864, c'est-à-dire avant la Confédération, par Thomas D'Arcy McGee dans une ville du Nouveau-Brunswick; voici ce qu'il disait:

> «Je me réjouis, de plus, du fait que nous, qui sommes de descendance insulaire, soyons sur le point de recouvrer un des sens que nous avions perdu—le sens de la mer; en d'autres termes, que nous ne soyons pas sur le point de sombrer dans une mentalité si différente de tous nos antécédents, celle d'un peuple purement continental. L'union des provinces nous ramène vers l'océan, sur les rives de l'Atlantique et nous lance une fois de plus sur la Méditerranée moderne, la mer intérieure par excellence du monde occidental.»

Notre situation géographique et politique a suscité et encouragé un accroissement assez régulier de notre marine depuis sa création en 1910, accroissement qui a suivi de plus ou moins près l'expansion de notre pays.

Je me suis fait demander par toutes sortes de gens—depuis les députés jusqu'aux scouts—quel était le but de la Marine.

Le but de la MRC se définit ainsi:

«Assurer au Canada, en collaboration avec les pays alliés et amis, l'utilisation sans restriction des mers en temps de paix comme en temps de guerre.» Les mots «en collaboration avec les pays alliés et amis» sont à noter.

Le rôle de la MRC

Une certaine forme de sécurité collective est essentielle au Canada. Quand on songe au rôle que la Marine est appelé à jouer, nous supposons qu'en période d'urgence, en plus de joindre ses efforts à ceux de l'Aviation et de l'Armée, la MRC agira en liaison avec les marines alliées. En principe et en pratique, la chose est déjà en bonne voie grâce à l'établissement des Commandements maritimes unifiés de la MRC-ARC à Halifax et Esquimalt, ainsi qu'à l'exécution de fréquents exercices avec les forces maritimes de l'OTAN. Il a été convenu que le rôle de la MRC consiste à appuyer la politique extérieure et la politique de défense du Canada en mettant à sa disposition des forces navales aux possibilités multiples.

Ces forces doivent être en mesure d'accomplir les missions que vous voyez sur cette vue:

a) Défendre les intérêts du Canada contre toute attaque par mer;

b) Remplir les engagements du Canada en matière de sécurité collective, c'est-à-dire envers l'OTAN et en ce qui concerne les accords de défense canado-américains. Nous nous sommes engagés à fournir, en cas d'alerte, au Commandant suprême des puissances alliées de l'Atlantique, connu sous le sigle de SACLANT, 1 porte-avions ASM et 29 escorteurs ASM, et à la région canado-américaine de l'OTAN 14 escorteurs ASM et 10 dragueurs de mines, ce qui représente à l'égard de l'OTAN une contribution totale de 1 porte-avions ASM, 43 escorteurs ASM et 10 dragueurs de mines. Étant donné l'ampleur de la menace sous-marine, il est évident que l'ensemble des forces de dissuasion doit compter, au sein de l'OTAN, une puissante force anti-sous-marine coordonnée;

c) participer à d'autres entreprises à l'extérieur, notamment aux opérations de l'ONU (Corée et Suez);

d) appuyer l'Armée canadienne dans les opérations mentionnées aux alinéas *b*) et *c*); et

e) aider à maintenir la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Tâches opérationnelles de la MRC

En raison du rôle qu'elle est appelée à jouer, les tâches de la Marine ont été établies ainsi qu'il suit:

a) défendre les lignes de communication maritimes au moyen de la surveillance, de l'escorte et du convoyage des navires;

b) détecter, repérer et détruire les sous-marins ennemis;

c) participer à la détection lointaine des attaques lancées au-dessus, à la surface ou au-dessous des mers;
d) patrouiller les régions côtières ainsi que les zones d'accès aux eaux territoriales du Canada;
e) protéger contre les mines les ports, les points de mouillage et les abords du Canada;
f) assurer le soutien logistique de la flotte aussi bien sur mer que sur terre;
g) transporter, débarquer et appuyer les contingents de l'Armée canadienne, selon les besoins;
h) fournir des installations mobiles de commandement et de base pour les entreprises à l'étranger;
i) exécuter et appuyer les opérations dans l'Arctique.

En outre, la MRC doit être prête à s'acquitter des fonctions suivantes:

a) collaborer aux opérations de survie,—c'est là une tâche supplémentaire assignée aux 21 Divisions navales établies au Canada;
b) participer aux opérations maritimes de recherches et de sauvetage.

En ce qui concerne la première tâche énoncée à l'alinéa *a*), il est à noter que le sous-marin constitue la principale menace pour les communications maritimes, et vous n'ignorez pas que la MRC s'est spécialisée dans la lutte anti-sous-marine depuis la création de l'OTAN.

La plupart de ces tâches s'accomplissent habituellement en temps de guerre, tandis qu'en temps de paix la flotte doit surtout se préparer à la mission qu'elle serait appelée à remplir en cas de guerre ou de situation critique. Les intérêts de plus en plus importants que possède le Canada sur tous les continents, ou à peu près, exigent que la Marine soit au courant des diverses situations qui existent dans le monde entier. C'est une des conditions essentielles pour que nos navires soient prêts à entreprendre des tâches opérationnelles n'importe où dans le monde, y compris des opérations visant à appuyer l'Armée. De toute évidence, il importe également que les navires qui mouillent dans les ports étrangers, au cours des croisières d'instruction, puissent aider le ministère des Affaires extérieures et le ministère du Commerce à présenter à l'étranger une image fidèle et nette du Canada. A cet égard, en 1962, les navires canadiens de la côte est ont visité, entre autres, les endroits suivants: Kingston, en Jamaïque, et Trinidad, à l'occasion de la fête du 4 juillet; Accra (Ghana) et Lagos (Nigeria), où avaient lieu des expositions (commerciales) organisées par le Canada; Amsterdam, Rotterdam, Wilhelmshaven et Dublin. Pendant la même année, au cours d'un exercice naval du Commonwealth exécuté dans l'océan Indien, des navires de la côte ouest se sont rendus à Singapour, Rangoon, Colombo, Trincomali (Ceylan), Port Swettenham (Malaisie), Bangkok (Siam), Hong-kong et Yokosuka (Japon).

Nous profitons des occasions qu'offrent les croisières et les exercices d'instruction pour visiter des pays étrangers. Nous exécutons la plupart de nos manœuvres internationales, de concert avec les forces de l'OTAN, mais nous participons également à des exercices en collaboration avec la Marine américaine et la Marine britannique, aussi bien qu'avec d'autres forces du Commonwealth. A la mi-juin, lorsque des unités de la flotte française nous ont rendu visite, nous en avons profité pour participer aux exercices des navires français au large de la Nouvelle-Écosse.

LA MRC D'AUJOURD'HUI

Pour remplir les fonctions et accomplir les tâches que j'ai énoncées, la Marine compte un porte-avions ASM, 43 escorteurs anti-sous-marins, 10 dragueurs de mines, ainsi que divers bâtiments de soutien et navires auxiliaires. Ces navires se trouvent aux bases suivantes:

NAVIRES ET AVIONS DE LA MRC – CÔTE EST

1 PORTE AVION VS880 – TRACKER
HS50 – HÉLICOPTÈRES

11 ESCORTEURS RESTIGOUCHE D'ESCADRE (DDE) — CLASSES DU SAINT-LAURENT ET DU McKENZIE

8 ESCORTEURS D'ESCADRE DDE DE LA CLASSE TRIBAL

10 FRÉGATES FFE

1 – PORTE-AVIONS

29 – ESCORTEURS

POUR SACLANT

6 DRAGUEURS DE MINES POUR CUSRPG

3 SOUS-MARINS PRÊTÉS PAR LA MARINE ROYALE

1 NAVIRE DE RAVITAILLEMENT DE LA FLOTTE

1 NAVIRE-ATELIER

VX 10 – ESCADRON D'EXPÉRIMENTATION

VU 32 – ESCADRON D'ENTRAÎNEMENT ET DE SERVITUDES

HU 21 – ESCADRON DE SERVITUDES D'HÉLICOPTÈRES

Sur la côte est nous avons:

1 porte-avions avec un escadron d'avions Tracker et un escadron d'hélicoptères embarqués;
11 escorteurs d'escadre des classes du ST-LAURENT, du RESTIGOUCHE et du MACKENZIE;
8 escorteurs d'escadre de la classe Tribal;
10 frégates;
6 dragueurs de mines;
3 sous-marins prêtés par la *Royal Navy;*
1 navire de ravitaillement de la flotte;
1 navire-atelier;
3 escadrons d'avions basés à terre, à la Base aéronavale de Dartmouth.

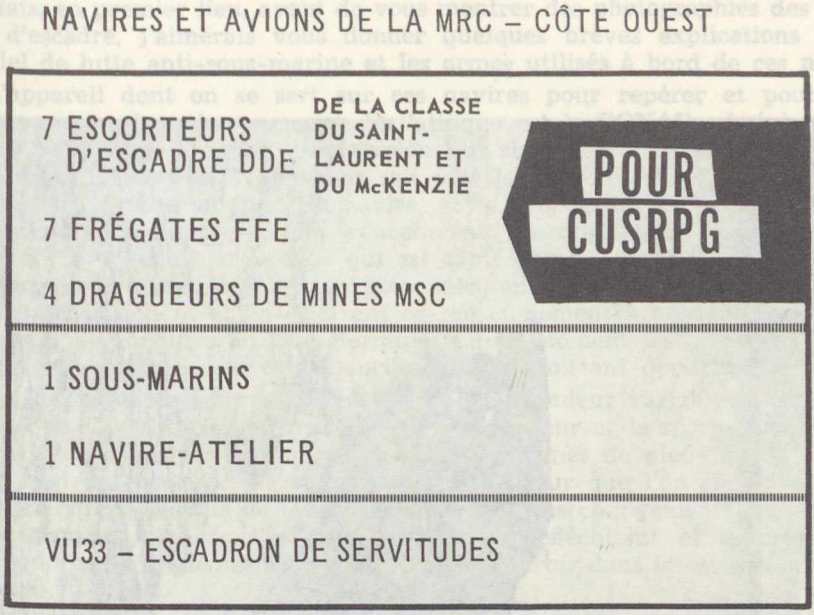

Sur la côte ouest nous avons:

7 escorteurs d'escadre des classes du ST-LAURENT et du MACKENZIE;
7 frégates;
4 dragueurs de mines;
1 sous-marin;
1 navire-atelier;
1 escadron d'avions basés à terre, à Patricia Bay.

J'aimerais vous présenter ces divers types de navires et d'avions, par classes respectives.

Voici d'abord le porte-avions BONAVENTURE, navire de 20,000 tonnes qui a été mis en service à Belfast en 1957, et qui peut embarquer jusqu'à 18 avions CS2F ou Tracker et jusqu'à 6 hélicoptères. Les deux types d'avions en question sont employés pour la guerre anti-sous-marine. Ce porte-avions est essentiellement un navire de lutte anti-sous-marine destiné aux opérations de poursuite et de destruction des sous-marins, ainsi qu'à l'escorte des convois. On peut cependant le transformer rapidement en transport de troupes et bâtiment de soutien, à titre temporaire. On prévoit que le BONAVENTURE demeurera en service jusque vers le milieu des années 70.

Vous vous rappelez sans doute qu'en septembre dernier, alors que le BONAVENTURE était de passage dans les eaux européennes pour un exercice de l'OTAN, il joua un rôle important dans un sauvetage en mer en se portant au secours d'un avion américain, transportant des militaires accompagnés de leurs familles, qui s'était écrasé dans l'Atlantique, au large de l'Irlande.

Passons maintenant aux escorteurs. Ces navires peuvent être divisés en trois grandes catégories: les anciens types de destroyers qui ont survécu à la deuxième guerre mondiale, tels que ceux de la classe Tribal; ensuite, les navires de types récents, tels que les escorteurs d'escadre des classes du ST-LAURENT, du RESTIGOUCHE et du MACKENZIE; et enfin, les frégates, plus petites et plus lentes, qui, elles aussi, sont des navires anciens, construits au cours de la dernière guerre.

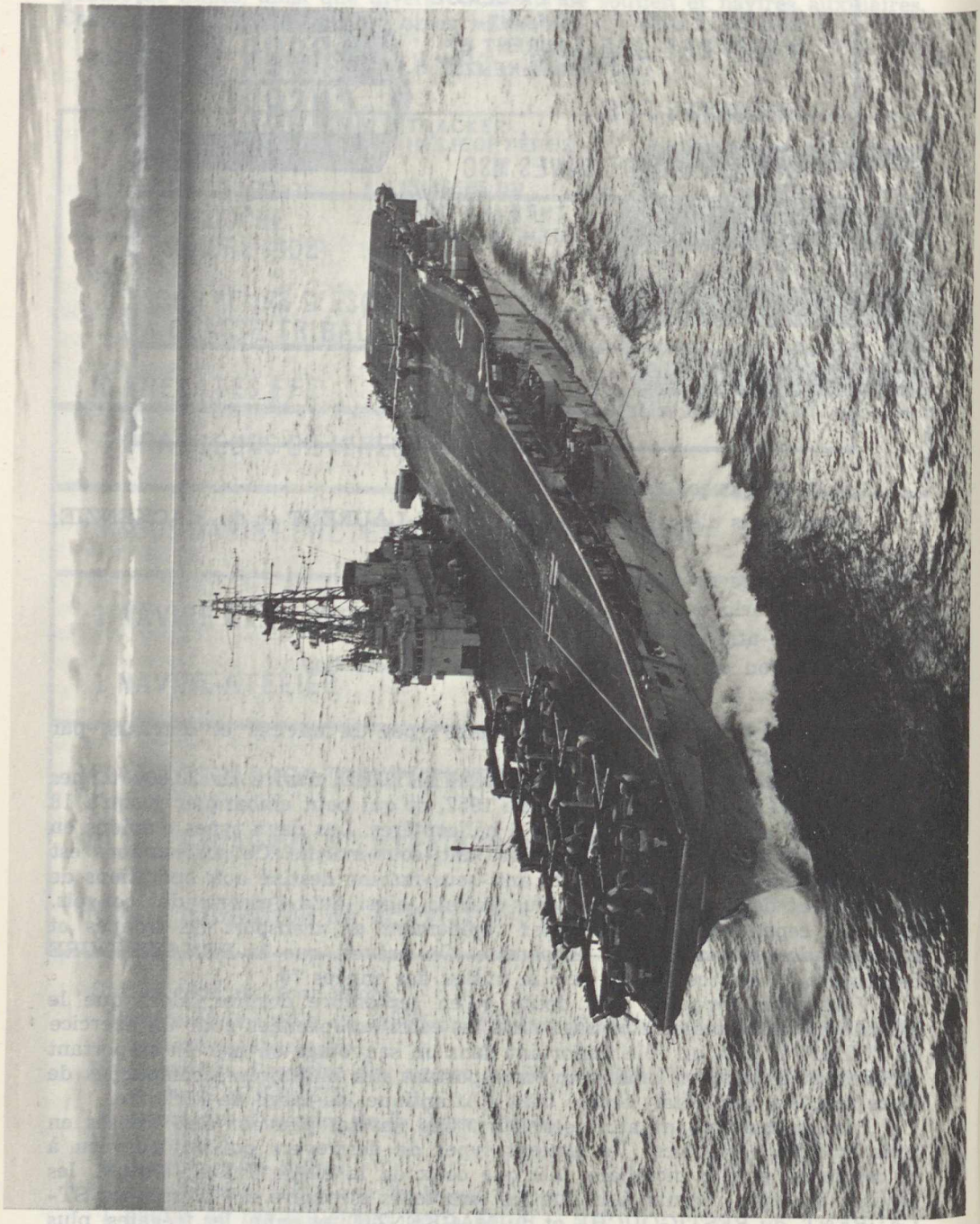

PORTE-AVIONS «BONAVENTURE»

Mais, en premier lieu, avant de vous montrer des photographies des escorteurs d'escadre, j'aimerais vous donner quelques brèves explications sur le matériel de lutte anti-sous-marine et les armes utilisés à bord de ces navires.

L'appareil dont on se sert sur ces navires pour repérer et poursuivre les sous-marins jusqu'au moment de l'attaque est le SONAR, abréviation de «Sound Navigation Ranging», expression qui signifie «navigation et repérage par le son». La vue que voici nous fait voir les ondes sonores, produites par un émetteur installé au fond du navire, et se propageant en cercles toujours grandissants. Quand ces ondes rencontrent un objet, un sous-marin par exemple, il se produit un «écho» qui est capté par un récepteur installé dans le navire. Des appareils électroniques calculent l'azimut et la distance de l'objet, puis indiquent et enregistrent ce renseignement à bord du navire. Un calculateur de conduite du tir détermine à quel moment les armes anti-sous-marines doivent faire feu et déclenche le tir à l'instant opportun.

La vue suivante vous montre le sonar à profondeur variable ou VDS, mis au point au Canada. Grâce à cet appareil, l'émetteur et le récepteur du sonar peuvent être suspendus par un câble à des centaines de pieds au-dessous du navire, loin des bruits de la surface. La profondeur que l'on choisit est celle qui se trouve au-dessous de la zone où des soudains changements de température engendrent des couches thermiques qui réfléchissnt et déforment les ondes sonores de la même façon que le fait un miroir dans le cas des ondes lumineuses.

On peut attaquer un sous-marin avec l'une ou l'autre des deux sortes d'armes dont est doté le navire: soit avec un groupement de grenades sous-marines, soit avec une torpille autoguidée, c'est-à-dire capable de rechercher le sous-marin et de l'atteindre.

Cette scène, imaginée par un artiste, représente un navire attaquant un sous-main à l'aide d'un groupement de trois grenades sous-marines tirées par un mortier du bord.

La scène suivante nous montre une torpille pouvant être lancée d'un navire ou d'un avion, et qui, après avoir filé en ligne droite à partir du navire, se dirige elle-même sur le sous-marin.

Dans les deux cas, il est bien évident que l'artiste penche en faveur du navire.

Revenons aux navires d'escorte.

Cette vue montre un destroyer de la classe Tribal. Onze navires de ce genre ont été construits pendant et peu après la Seconde Guerre mondiale. Ils sont dotés de canons pouvant être utilisés contre des objectifs de surface ou aériens, ainsi qu'au bombardement des côtes. Ils sont aussi dotés d'armes et de matériel efficaces contre les sous-marins. Ce sont donc des navires pouvant servir à plusieurs fins et capables de remplir des missions variées. Mais, après avoir rendu des services signalés, ils sont en voie de se détériorer rapidement, et ils seront probablement déclassés d'ici 1970.

Voici maintenant l'escorteur d'escadre de la classe du ST-LAURENT. Ces navires, au nombre de sept, ont été mis en service en 1955. C'est le premier navire ASM de conception canadienne.

Ces derniers mois, le public a soulevé nombre de questions concernant la capacité de nos escorteurs d'escadre modernes de la classe du ST-LAURENT et des autres qui les ont suivis. Les marins ont surnommé ces navires «Cadillacs» lorsqu'ils ont débuté dans la flotte, non seulement à cause de leur coût, mais aussi parce qu'ils étaient les meilleurs et les plus nouveaux de leur genre.

Quelle est leur valeur aujourd'hui? Sont-ils à la page? Ces questions sont importantes, car ces navires de la classe du ST-LAURENT et ceux qui les ont

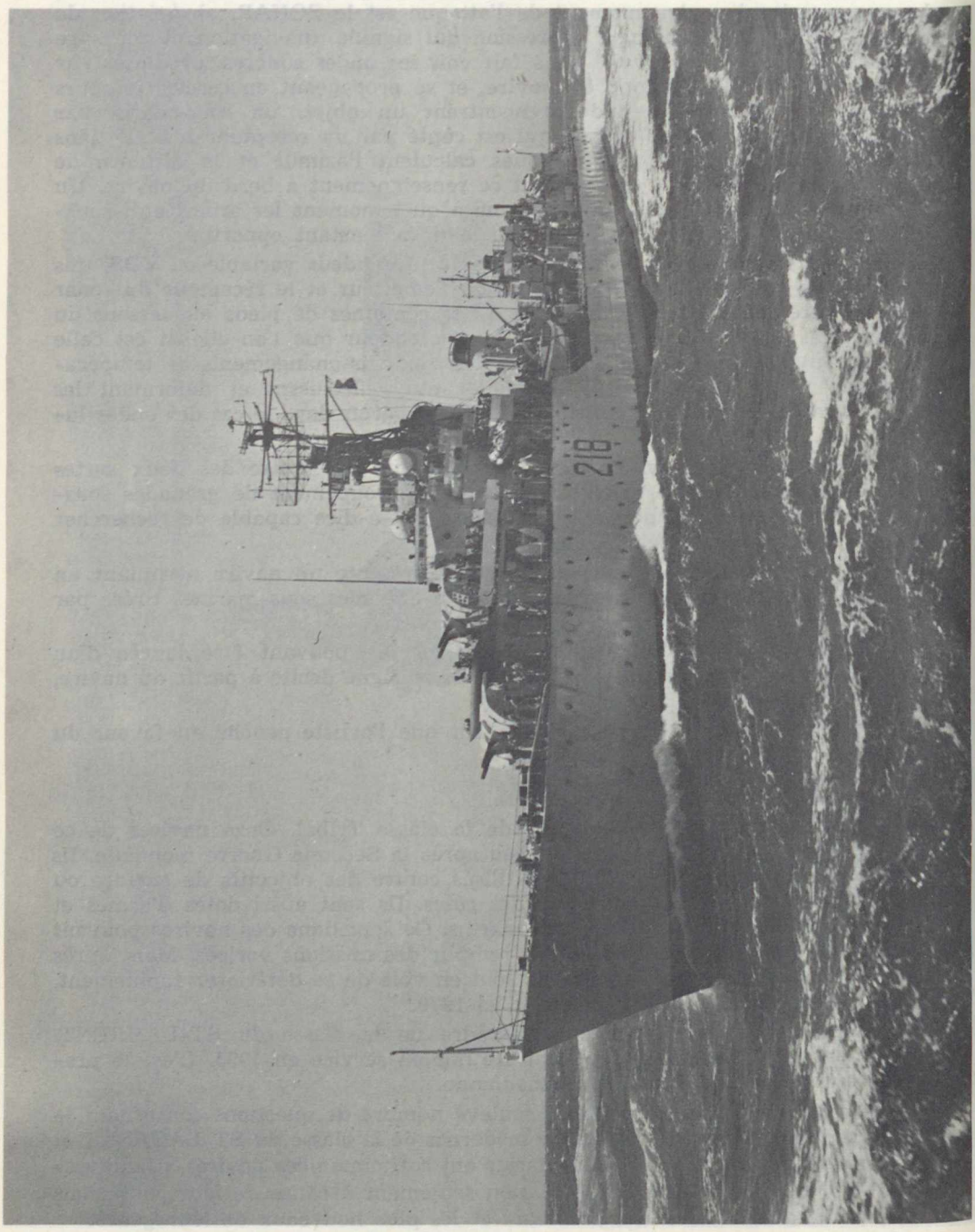

DESTROYER DE LA CLASSE TRIBAL

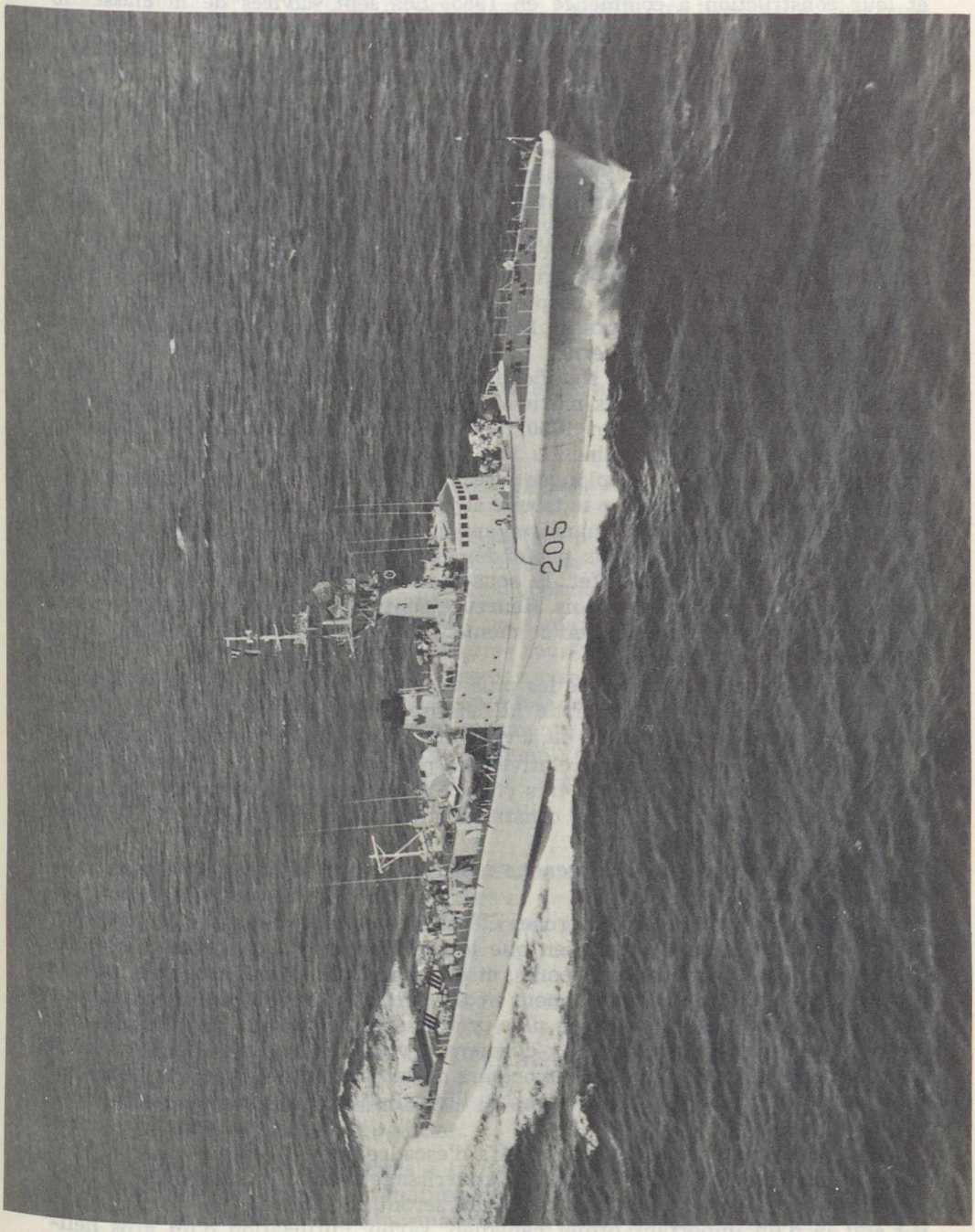

Destroyer d'escorte, classe St-Laurent

suivis, savoir les navires de la classe du RESTIGOUCHE et du MACKENZIE, constitueront l'armature de nos forces ASM de surface pendant plusieurs années à venir.

Les sept escorteurs de la classe du ST-LAURENT ont été conçus en 1949, et leur construction a commencé en 1955. Les sept navires de la classe du RESTIGOUCHE et les six de la classe du MACKENZIE ont été conçus en 1956, mais ils étaient fondamentalement du même modèle que le ST-LAURENT. La construction des navires de la classe du RESTIGOUCHE s'est terminée entre 1958 et 1960, et celle des navires de la classe du MACKENZIE, qui sont essentiellement des répliques du RESTIGOUCHE, est en voie de se terminer. Trois navires de la classe du MACKENZIE ont déjà été mis en service, et cette classe sera au complet en 1964. Les deux derniers navires de la classe du MACKENZIE, représenteraient un grand progrès sur les 18 précédents, pour les raisons que je vous exposerai plus loin.

Ces 20 navires sont tout spécialement destinés à la guerre ASM. Ils ont été conçus pour détruire les sous-marins de type classique d'aujourd'hui. Comme vous pouvez vous en rendre compte, ils sont de beaucoup supérieurs à tout ce que nous avons eu au cours de la Seconde Guerre mondiale, mais il en est de même du sous-marin moderne.

Mais le progrès vraiment significatif réalisé dans la guerre navale a été sans contredit l'avènement du sous-marin nucléaire *Nautilus,* en 1957, suivi ensuite par le sous-marin *Polaris,* en 1960. Ces événements ont changé la situation presque du jour au lendemain. Au lieu de faire face au problème des sous-marins ayant une vitesse en plongée assez considérable, mais une autonomie en plongée très limitée, la marine se trouve aujourd'hui aux prises avec le problème que pose la chasse aux sous-marins ayant une vitesse en plongée très considérable et pouvant plonger plus profondément tout en disposant d'une grande autonomie en plongée. En effet, le sous-marin nucléaire, pour sa part, peut rester sous l'eau pendant des mois. Heureusement pour nous, il y a relativement peu de ces unités sur les mers en ce moment, mais leur nombre deviendra sans doute beaucoup plus élevé.

Un des problèmes militaires les plus urgents que l'Ouest doit envisager,—l'Est aussi d'ailleurs,—est celui de la défense contre le sous-marin nucléaire doté de missiles à longue portée, ou, à vrai dire, contre tout sous-marin nucléaire.

Nos escorteurs actuels sont relativement peu aptes à la lutte contre les sous-marins nucléaires, mais ils sont très efficaces contre les sous-marins classiques qui, comme vous le savez déjà, constituent la plus grande partie de la flotte sous-marine russe actuelle.

Cependant, quels moyens prenons-nous pour nous défendre contre le sous-marin nucléaire?

On a fait beaucoup de recherches et réalisé des progrès sensibles jusqu'ici, et l'on continue dans ce sens. Bien que le problème soit loin d'être résolu, les progrès accomplis sont encourageants, et des dispositifs et des armes de valeur ont été mis au point. Au Canada, nous avons perfectionné le sonar à profondeur variable, qui assure une détection plus précise à des distances plus grandes. Ce dispositif est installé sur les deux derniers navires de la classe du *Mackenzie* dont j'ai parlé plus tôt. Les sept escorteurs de la classe du *St-Laurent* ont aussi subi les transformations nécessaires à l'installation du sonar à profondeur variable.

En même temps que nos escorteurs d'escadre sont dotés du sonar à profondeur variable, des plates-formes d'atterrissage et autres accessoires y sont installés pour recevoir des hélicoptères qui seront pourvus d'armes et de sonar. Il s'agit là d'un important projet canadien, savoir l'utilisation d'un gros hélicoptère ASM tous temps, muni de sonar et d'armes, basé sur un escorteur. Des appareils Sikorsky HSS-2 ont été commandés, et le premier a été accepté pour

fins d'essais au cours du mois de mai. Ces hélicoptères seront beaucoup plus rapides que les sous-marins nucléaires. Cette combinaison de l'escorteur et de l'hélicoptère fonctionnera normalement comme une seule unité.

Voici, d'après un dessinateur, ce que sera le *St-Laurent* une fois transformé. L'*Assiniboine* sera le premier navire de cette classe à être transformé. Sa transformation sera achevée ce mois-ci, et il procédera en octobre à l'essai des hélicoptères, sur la côte est du Canada. Il s'agira d'essais très poussés, qui dureront six mois. Au début de 1964, c'est le *St-Laurent* qui suivra. On pense que la transformation de 7 unités de la classe du *St-Laurent* sera achevée d'ici la fin de 1965.

Enfin, voici les navires d'escorte les plus lents, les frégates de la classe *Prestonian*. Il y en a dix-sept. Elles sont plus petites que les escorteurs d'escadre et bien moins complexes. On peut les affecter à des opérations ASM de type classique, et un canon jumelé de 4 pouces leur permet de combattre en surface. Comme les navires de la classe Tribal, ces navires approchent rapidement du terme de leur vie utile.

La MRC a également en service dix dragueurs de mines côtiers de fabrication canadienne.

On estime que ces navires, une fois certaines améliorations apportées, pourront durer jusqu'au milieu des années 70.

Les sous-marins

Laissons maintenant les navires de surface pour considérer les sous-marins. La MRC a besoin de sous-marins pour instruire ses propres forces ASM, ainsi que celles de l'ARC, de même qu'en vue d'opérations ASM proprement dites.

L'expérience a démontré que les sous-marins eux-mêmes sont des plus efficaces pour détecter et détruire d'autres sous-marins. Les sous-marins requis pour ce rôle sont dotés d'un équipement spécial et de dispositifs de détection à longue portée. Il leur est possible, en effet, de s'enfoncer profondément dans l'océan, loin de la surface et des changements de température, pour s'arrêter silencieusement et rester à l'affût de l'ennemi. Ce genre de navire peut également déceler la présence d'autres sous-marins à de nombreux milles de distance. Pour toutes ses qualités, il tient une place importante dans l'équipe de lutte ASM.

La guerre ASM doit faire l'objet d'efforts conjugués. C'est dire qu'outre les conditions du vent, de la température et de la glace, et que, compte tenu de l'étendue de mer qui entoure le Canada, nous devons maintenir une force ASM qui, pour être idéale, doit comprendre une équipe de navires de surface, de sous-marins, d'aéronefs et d'installations fixes. L'adjonction de sous-marins à nos forces navales actuelles améliorerait notre potentiel ASM, tout en l'augmentant. Cela accroîtrait aussi, de façon sensible, l'efficacité opérationnelle de nos forces, dans l'ensemble, et permettrait de perfectionner l'entraînement opérationnel de nos équipages. Nos forces ASM, aériennes et de surface, ont besoin d'être constamment entraînées avec des sous-marins, afin de se maintenir à un haut degré de préparation.

Trois sous-marins empruntés à la Royal Navy nous permettent de répondre en partie à nos besoins en matière d'instruction, sur la côte est du Canada. Deux de ces bâtiments sont normalement à leur poste; le troisième est en radoub. Sur la côte ouest, c'est un sous-marin de la marine américaine qui sert à l'instruction de nos équipages.

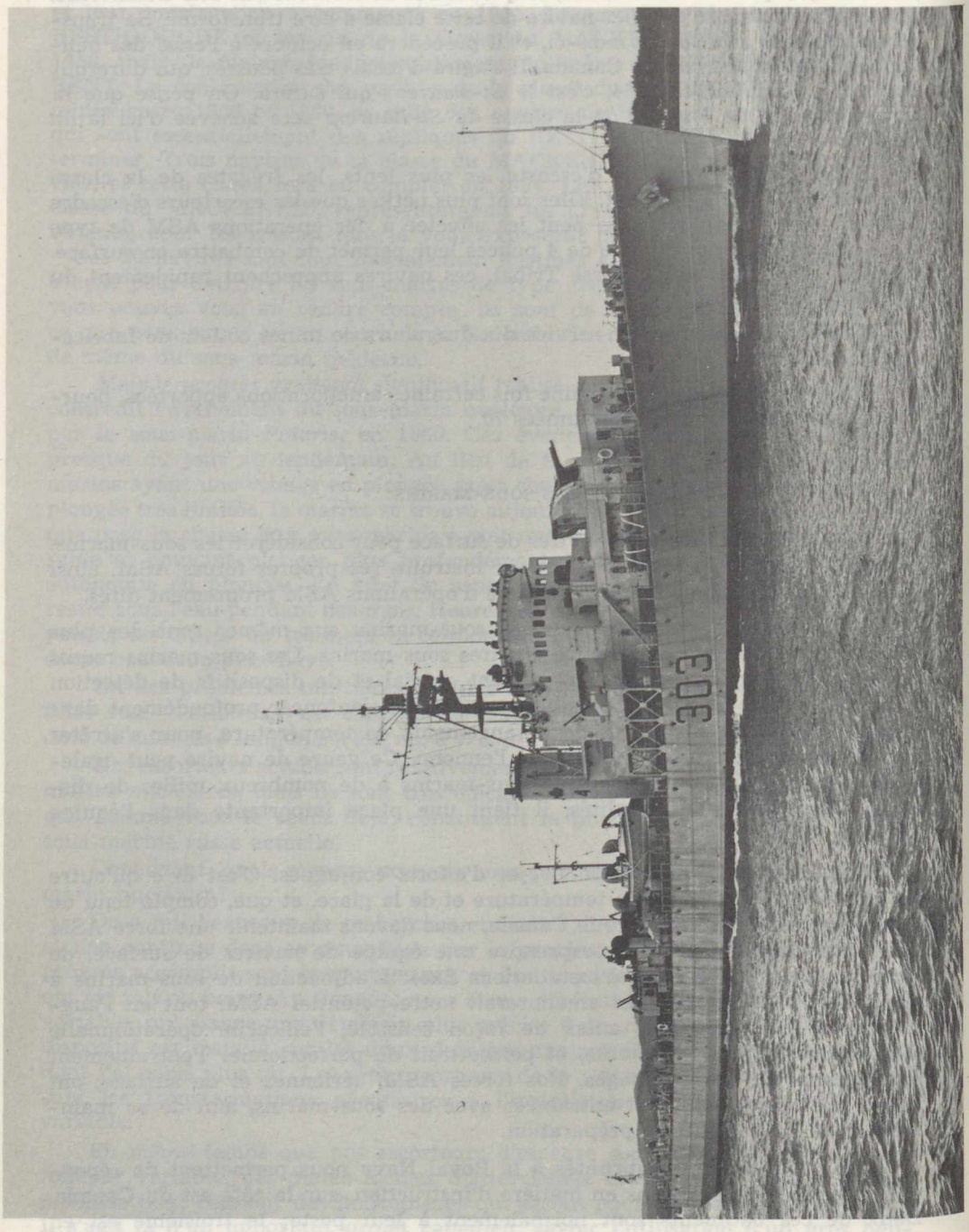

FRÉGATE, CLASSE PRESTONIAN

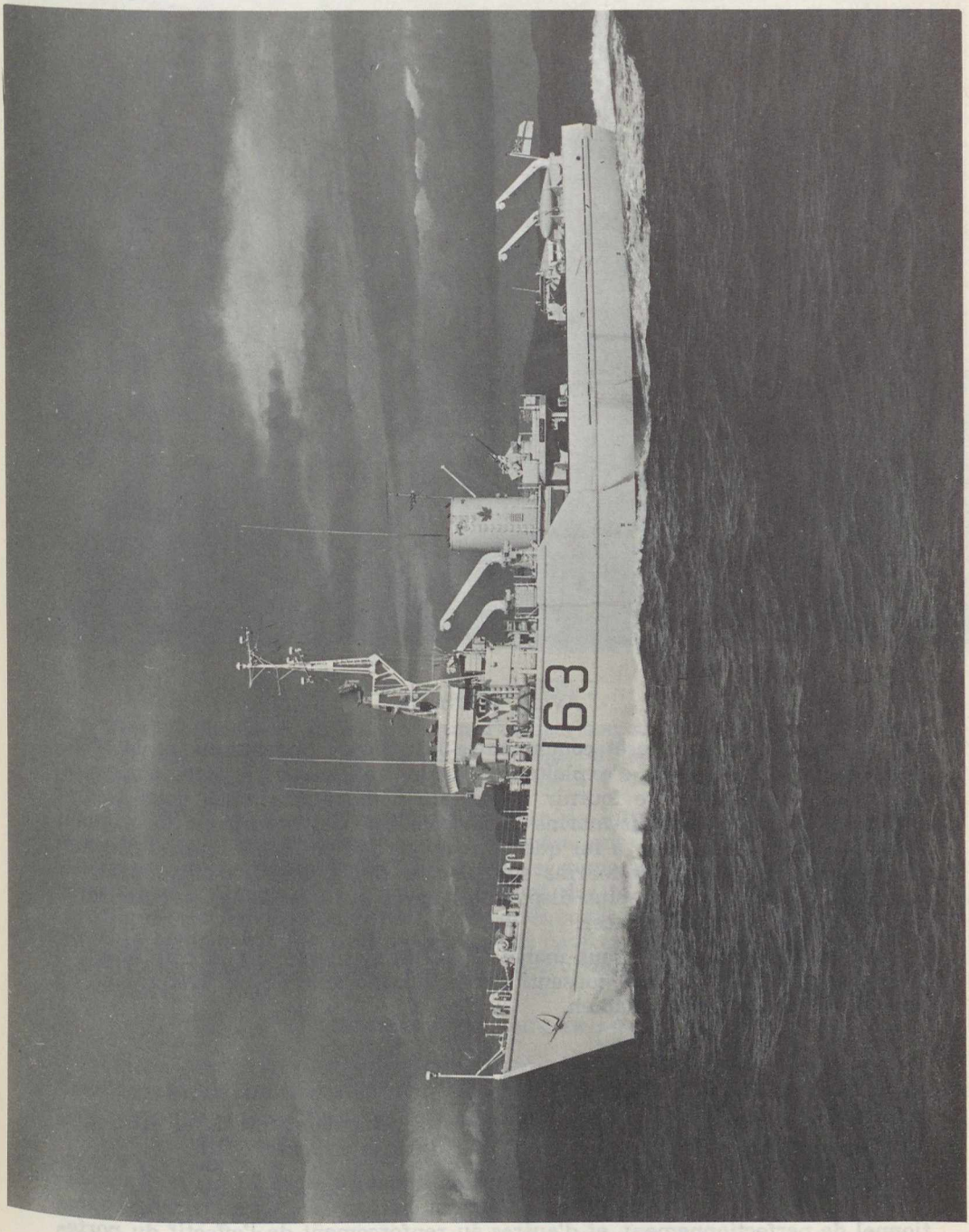

DRAGUEUR DE MINES CÔTIER

29150-0—2½

AVION DÉPISTEUR

D'après l'accord de prêt conclu entre l'Amirauté britannique et la MRC, il est prévu que les frais d'exploitation et d'entretien sont à notre charge, et que nous devons en outre fournir un certain nombre d'hommes pour assurer le fonctionnement des sous-marins de la côte est. Cet accord est en vigueur depuis 1955, et c'est grâce à lui que nous avons pu en grande partie effectuer des manœuvres avec sous-marins sur la côte est. Ceux-ci, d'autre part, ne seront vraisemblablement plus disponibles après 1966 ou 1967, et l'Amirauté n'a pas prévu de les remplacer.

En ce qui concerne le sous-marin GRILSE, stationné sur la côte ouest, il s'agit d'un prêt de cinq ans consenti par la Marine américaine. L'équipage du navire est entièrement canadien.

LES AVIONS DE LA MRC

Nous ne pouvons passer en revue tous les véhicules ASM de la MRC sans nous arrêter aux avions embarqués. Voici donc le *Tracker CS2F*.

C'est un appareil à voilure fixe. Nous en avons 72, dont 18 sur le *Bonaventure*. Les autres sont basés à terre. Certains servent à l'entraînement opérationnel de perfectionnement, et d'autres au renforcement de l'effectif du porte-avions. Les *Tracker* sont dotés d'un équipement de détection sous-marine et de torpilles ASM.

HÉLICOPTÈRE HSS-2

Voici l'hélicoptère HSS-2 en train d'utiliser son sonar à immersion. Le système de détection sous-marine, dont cet appareil est doté, est semblable en principe au sonar à profondeur variable, dont il a été question précédemment.

Le HSS-2 est le plus récent hélicoptère de lutte ASM, et il a été concu aux États-Unis expressément en vue des opérations ASM. C'est un hélicoptère tous temps qui, en plus d'être équipé d'un système sonar à immersion pour la détection des sous-marins, porte à son bord des torpilles offensives ASM.

Six de ces hélicoptères seront embarqués sur le BONAVENTURE, et il s'en trouvera également un à bord de chacun des navires de la classe ST-LAURENT, convertis en escorteurs rapides. Trois CHSS-2 viennent d'être ajoutés à l'effectif de la MRC.

SOUTIEN LOGISTIQUE EN MER

On ne saurait dresser un tableau complet de la flotte sans dire quelques mots du soutien logistique en mer. Chacun des pays de l'OTAN est tenu d'assurer le soutien logistique nécessaire aux forces armées qu'il fournit à l'Alliance.

Toute force navale devrait disposer en mer d'installations de soutien capables d'assurer le maximum d'efficacité, de souplesse et de mobilité opérationnelles. A quelque endroit que se trouvent nos navires de combat et quoi qu'ils fassent, il faut prévoir de façon satisfaisante leur ravitaillement en carburant, en munitions et en matériel, et il faut également disposer d'installations propres à leur entretien et à leur réparation. La solution idéale consiste à assurer ce soutien par l'entremise de navires en mer qui peuvent se rendre

en des endroits éloignés avec les navires de combat. Le soutien logistique en mer constitue en outre un très bon moyen de disperser le matériel et les installations qui, autrement, se trouveraient concentrés sur nos bases terrestres.

Nous voyons ici deux navires-ateliers d'entretien de la classe Cape. Bien que vieux et peu rapides, ils accomplissent leur tâche de façon satisfaisante. Le PROVIDER, nouveau navire-ravitailleur de la flotte, sera bientôt terminé, et mis en service cette année.

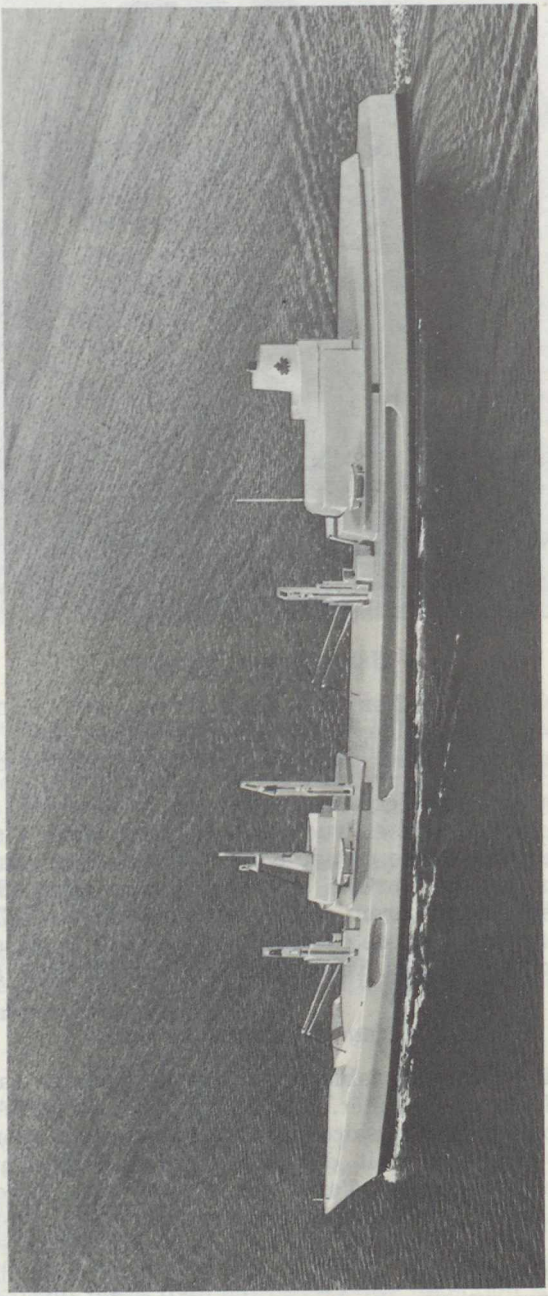

NAVIRE RAVITAILLEUR «PROVIDER»

NAVIRE POUR LA RECHERCHE

En plus des tâches ordinaires de ravitaillement et de réparation qui leur sont assignées, ces navires, et plus particulièrement ceux de la classe Cape, peuvent servir fort convenablement au transport des troupes de l'Armée et de leur équipement.

Voici un navire-ravitailleur de la flotte, d'un modèle semblable au PROVIDER, exécutant l'une de ses tâches principales. Le PROVIDER pourra assurer le ravitaillement à une vitesse allant jusqu'à 20 nœuds. Il portera à son bord du mazout, du combustible diesel, de l'essence pour avions, des munitions, des hélicoptères de rechange et des approvisionnements.

Le PROVIDER est un imposant navire de 22,000 tonnes. Il a une longueur de 551 pieds, une largeur de 76 pieds et un tirant d'eau de 30 pieds. Sa vitesse maximum est de 20 nœuds, et son équipage comprend 159 hommes. Il est présentement en construction à Lauzon (Québec).

Ce navire de recherches, actuellement en construction au chantier d'Esquimalt (C.-B.), offre également beaucoup d'intérêt. Il sera utilisé par la Marine dans les eaux côtières du Pacifique afin de subvenir aux besoins du laboratoire naval du Pacifique. Ce laboratoire relève du Conseil de recherches pour la défense.

Il aura 235 pieds de long, 38 pieds de largeur et jaugera 1600 tonnes. Il sera mû par moteur diesel et sera très silencieux jusqu'à une vitesse de 6 nœuds. Sa vitesse maximum sera de 16 nœuds. Comme il sera capable d'un long parcours sans arrêt, il portera à son bord pour 60 jours de provisions frigorifiées. Il sera également doté de stabilisateurs. Il pourra loger 12 hommes de science et 26 hommes d'équipage.

Remplacement des navires désuets

Messieurs, vous avez maintenant un aperçu de notre flotte actuelle, ainsi que des navires que nous avons en construction. Comme je l'ai mentionné précédemment, les neuf destroyers de la classe Tribal et les dix-sept frégates atteindront bientôt le point où leur utilisation ne sera plus rentable. Deux destroyers de la classe Tribal et une frégate ont déjà été remplacés par trois escorteurs de la classe MACKENZIE.

D'ici 1970, les 26 navires qui restent auront atteint leur limite d'âge prévue. Les 43 bâtiments d'escorte que nous nous sommes engagés à fournir sont représentés par 17 escorteurs d'après-guerre, du type ST-LAURENT et par les 26 navires plus anciens.

En plus des trois navires désuets qui ont déjà été remplacés, trois autres navires seront remplacés par les trois derniers du type MACKENZIE qui seront terminés l'an prochain. Afin de nous en tenir aux engagements que nous avons pris jusqu'ici, il faudra continuer le programme de remplacement, afin de disposer d'unités modernes.

A ce propos, permettez-moi de répéter que la Marine royale du Canada a besoin de sous-marins pour assurer l'entraînement des navires et des avions de lutte ASM. Le Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique a déclaré à ce sujet que les sous-marins ASM de haute mer dont la Marine royale du Canada ferait l'acquisition en vue de former nos forces ASM, pourraient également être comptés aux fins des objectifs fixés aux forces armées de l'OTAN, et cela dans la proportion d'un sous-marin pour chaque escorteur ASM. En vertu de cette déclaration, nous considérons les sous-marins comme unités de remplacement. Notons ici que, l'an dernier, on a approuvé en principe l'achat de trois sous-marins classiques de la classe OBERON, sous réserve d'un accord satisfaisant avec la Grande-Bretagne.

PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE NAVIRES

BESOINS DE LA MRC – 43 NAVIRES

Cette vue nous présente un sous-marin de la classe OBERON. Il s'agit là du plus récent sous-marin classique ASM au long cours. On pourrait s'en servir à des fins d'instruction pendant 20 ans au moins, et à des fins opérationnelles ASM pendant plusieurs années.

Frégate tous usages

En mars 1962, le gouvernement a approuvé la construction de huit frégates tous usages, dans le cadre du programme de remplacement de navires. Il s'agit de navires d'un tonnage un peu plus élevé que celui des destroyers d'escorte actuels; ils assureraient à la flotte la même souplesse qu'assuraient dans le passé les destroyers de la classe Tribal. Ce seraient des navires de lutte ASM. Ils introduiraient pour la première fois dans la MRC des systèmes de missiles téléguidés surface-air de défense anti-aérienne. En outre, ces navires transporteraient un hélicoptère d'utilité générale et un canon possédant une bonne puissance de tir surface-air et de bombardement côtier. Ils auraient aussi un équipage de 200 hommes munis d'un équipement léger qu'ils pourraient débarquer et ravitailler presque en n'importe quel point du globe.

Ces navires remplaceraient les destroyers désuets de la classe Tribal.

Il est évident que les marins des anciens bâtiments devront subir un nouvel entraînement afin d'acquérir les aptitudes nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des matériels bien plus compliqués et plus modernes qui seront installés à bord de cette nouvelle catégorie de navires. Nous sommes présentement à mettre des plans au point dans ce sens. Il s'agit là, comme vous le savez, d'un programme à long terme, car former du personnel hautement spécialisé et expérimenté prend plus de temps que construire un navire.

Comme le Ministre l'a dit dans sa déclaration d'ouverture, ce programme fait actuellement l'objet d'une révision.

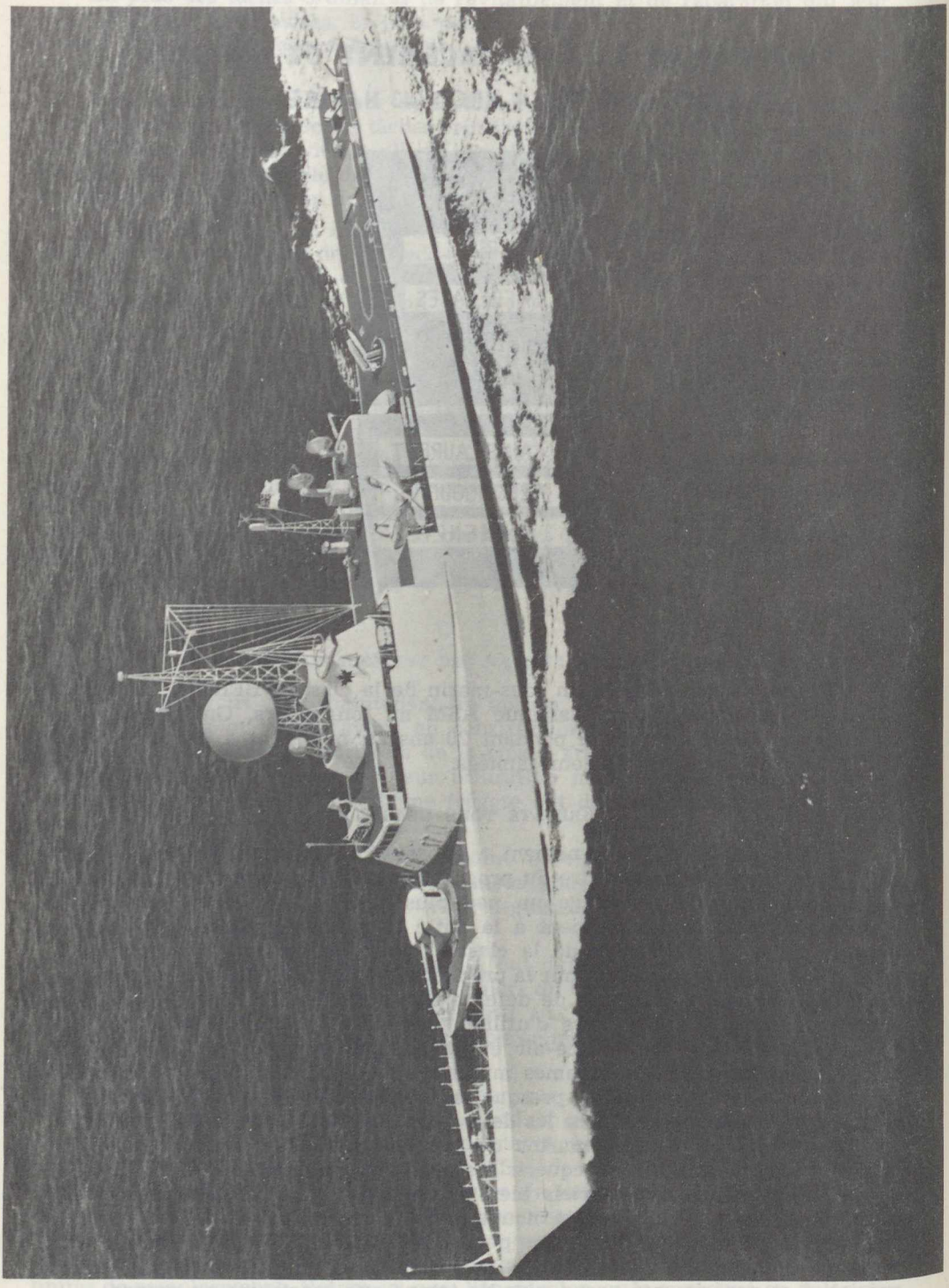

FRÉGATE TOUS USAGES

Le navire à aile portante—R-200

Un autre navire très intéressant, pour lequel un contrat a été récemment passé avec la DeHavilland, est le navire ASM à aile portante R-200. Cette vue nous montre le navire ASM au long cours à aile portante, tel qu'il a été conçu par un artiste. Le navire à aile portante a vu le jour au début du siècle; mais, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que l'on s'est occupé sérieusement de le mettre au point. L'application de ce principe a fait l'objet d'études dans divers pays, y compris les États-Unis, l'Italie, l'Union soviétique et le Canada. Aucun pays n'a jusqu'ici fabriqué de navire à aile portante au long cours. Nous avons bon espoir que le Canada sera le premier à le faire. Nous travaillons, à cette fin, de concert avec les États-Unis. Nous considérons ce projet comme un programme de mise au point, et nous sommes à étudier les plans d'un dispositif d'armement destiné à ce navire, au cas où ce dernier se révélerait un complément utile à notre flotte.

Le navire à aile portante aura une longueur de 151.5 pieds, une largeur de 21½ pieds, un tirant d'eau de 23 pieds en marche normale et de 7.5 pieds lorsque l'aile portante sera utilisée. En marche normale, ce navire déplacera 180 tonnes et croisera à une vitesse d'environ 16 nœuds. Son équipage comprendra plus de 20 personnes.

Ce programme canadien de mise au point, s'il réussit, devrait permettre à notre industrie d'accéder à la première place, en ce qui concerne la mise au point et la construction du navire à aile portante. Notre industrie pourra ainsi acquérir les connaissances, les techniques d'avant-garde et la compétence nécessaires pour faire face aux exigences futures de la Défense nationale, ainsi que pour rivaliser avantageusement avec les autres pays.

Voilà qui termine l'examen des navires et des avions dont nous disposons, ou que nous espérons avoir dans un avenir rapproché.

Organisation

J'aimerais maintenant vous exposer brièvement l'organisation de base de la MRC.

Au quartier général de la Marine, à Ottawa, l'organisation se divise en trois commandements principaux: le commandement de la Région atlantique, le groupe central dans la diapositive, lequel comprend des navires, des escadrons d'avions, les effectifs de la flotte, les cales sèches et les installations de ravitaillement, sous le commandement de l'Officier général commandant la Région de l'Atlantique, qui est basé à Halifax; le commandement du Pacifique, comprenant des navires, des escadrons d'avions, les effectifs de la flotte, des cales sèches et des installations de ravitaillement, sous le commandement de l'Officier général commandant les effectifs de la Région du Pacifique, à Esquimalt, Colombie-Britannique. Les commandements de l'Atlantique et du Pacifique sont des commandements régionaux; leurs officiers généraux ont la charge de toutes les opérations navales dans une vaste région géographique sur les deux littoraux. Il y a aussi le commandant de la Division navale qui est posté à Hamilton; il est chargé de toutes les divisions de réserve depuis Saint-Jean, Terre-Neuve, jusqu'à Victoria, Colombie-Britannique, en passant par les grands centres canadiens. Dix-sept divisions navales pour la formation des jeunes universitaires sont annexées aux divisions précitées.

Les deux tiers environ de la MRC sont en service sur la côte atlantique, l'autre tiers servant dans le Pacifique.

Les deux éléments les plus importants de la Marine sont les navires, y compris les avions embarqués et le personnel.

ORGANIGRAMME DE LA MRC

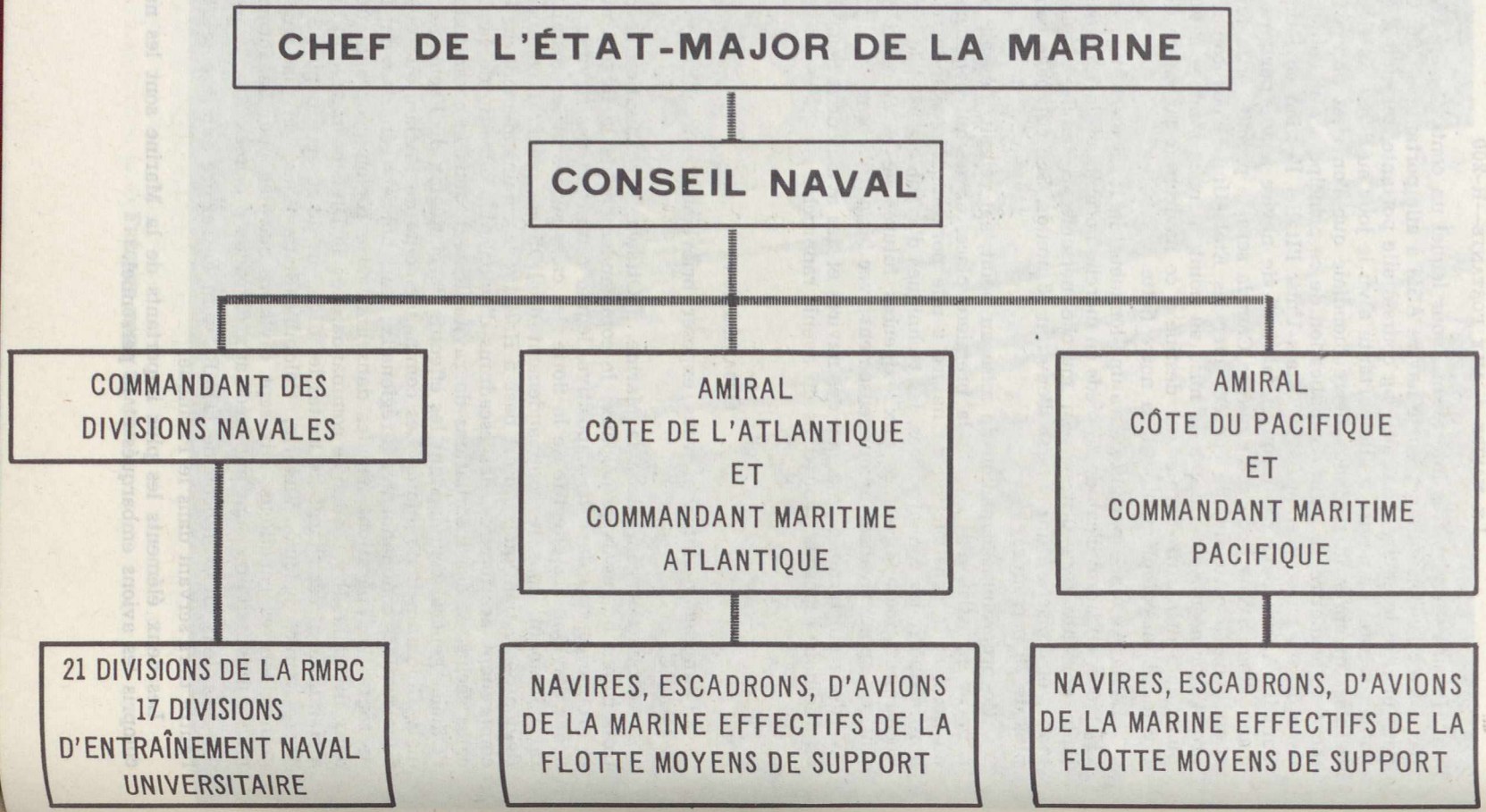

L'effectif de la MRC

L'effectif autorisé de la Marine est actuellement de 21,720. En réalité, nous ne comptons que 21,469 officiers et matelots. De ce nombre, 46 p. 100 servent sur mer, le reste sur terre. La grande majorité de ceux qui servent sur terre sont ou instructeurs ou à l'instruction dans les Écoles de la flotte. Les autres sont employés dans les établissements conformes à leur spécialité, ce qui permet de procéder a un roulement nécessaire entre le personnel qui sert sur mer et celui qui sert sur terre.

Je voudrais souligner de nouveau l'importance de la tâche qui incombe à une marine moderne en matière d'entraînement. A mesure que les matériels deviennent plus complexes, la nécessité s'accroît d'imposer des normes plus élevées en matière d'entretien et d'utilisation des matériels. Les navires et les écoles doivent satisfaire à cette nécessité en faisant des efforts constants et progressifs. Tous les intéressés s'efforcent d'atteindre ce but de la façon la plus encourageante.

Depuis longtemps, la Marine à pour ligne de conduite d'employer des civils, autant que possible, dans les établisements terrestres et les installations de soutien. A l'heure actuelle, 11,611 civils, ainsi employés, rendent des services des plus utiles et des plus loyaux à la Marine, dans un très grand nombre de domaines.

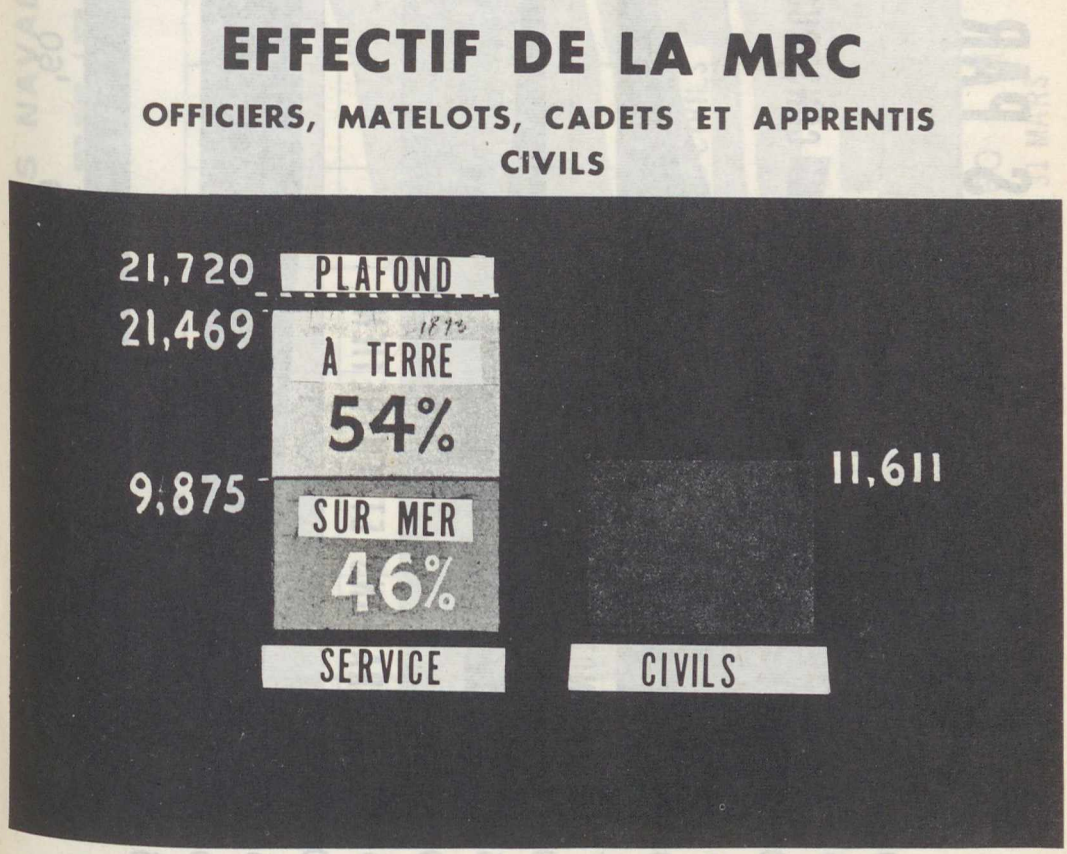

Les dépenses navales depuis 1955

Enfin, à combien revient la Marine?
Cette vue montre les dépenses, par catégories, de 1955 à 1963.

DÉPENSES NAVALES PAR CATÉGORIE

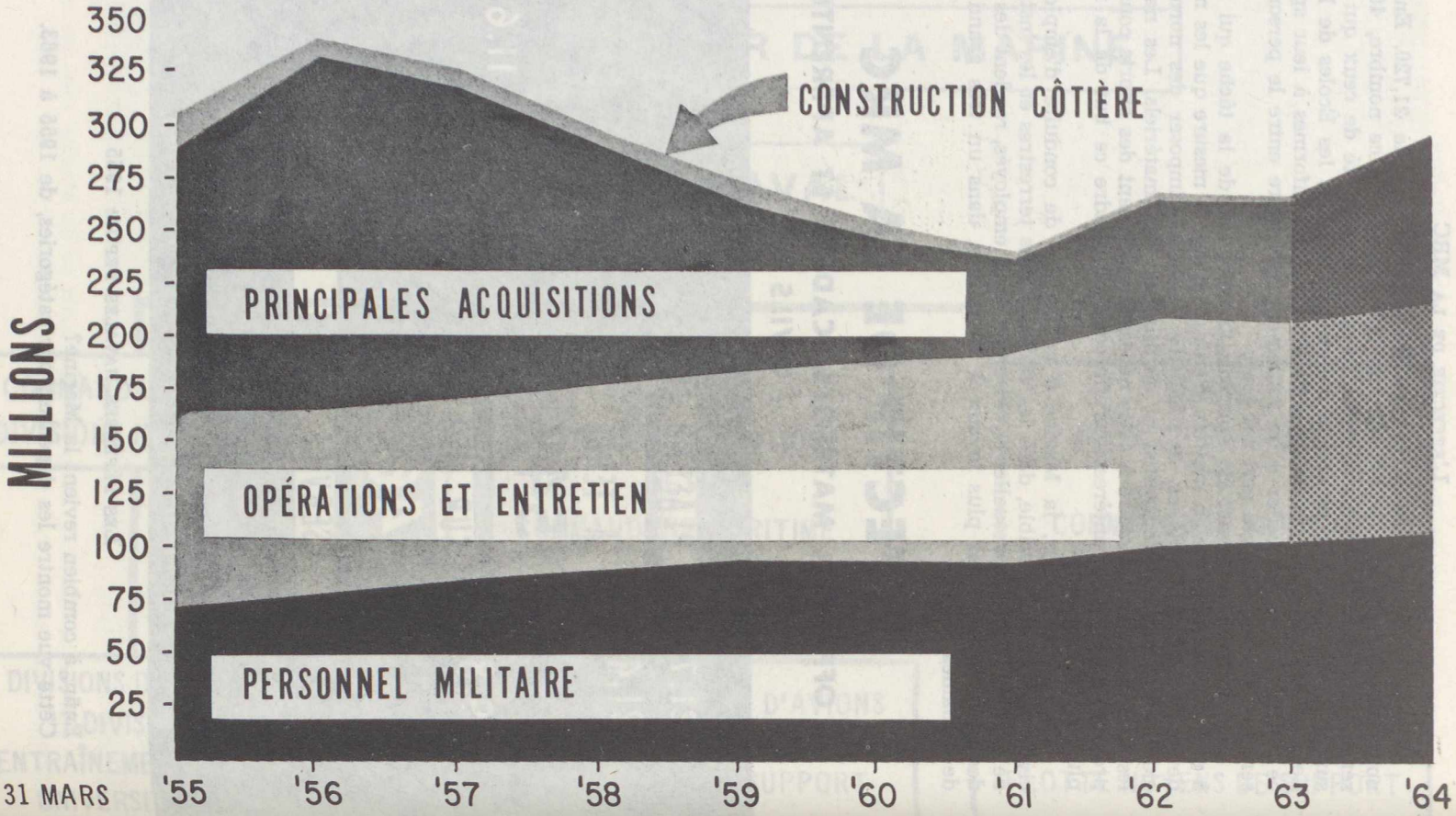

OPÉRATIONS ET ENTRETIEN

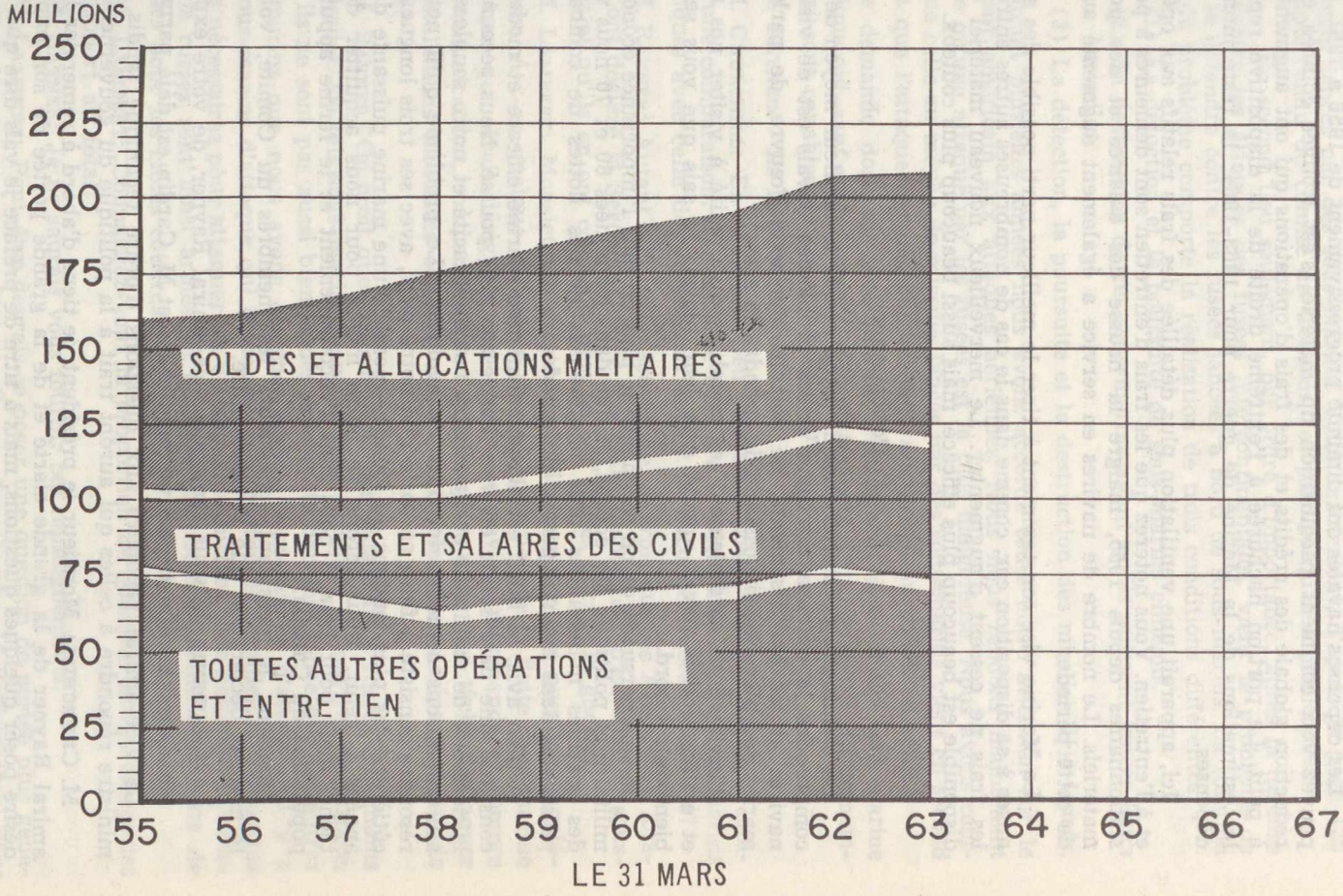

Les dépenses navales ont diminué progressivement de 1956 à 1961, et vous pouvez voir comment l'acquisition du matériel s'est trouvée coïncée entre la réduction globale des crédits et des frais d'opérations qui ont augmenté petit à petit. La portion hachurée à l'extrême droite de la diapositive représente les estimations de la Marine de guerre pour 1963-1964; le reste montre les dépenses.

Ici, apparaît une ventilation plus détaillée des frais relatifs aux opérations et à l'entretien. Vous noterez que les frais d'entretien sont demeurés à peu près stationnaires depuis 1955, malgré la hausse des salaires et des prix des matériels. Le nombre de navires en service a également augmenté au cours de cette période.

La Marine vise constamment à tirer le meilleur parti possible des sommes mises à sa disposition car, comme dans le cas de nombreuses autres entreprises, les frais ne cessent d'augmenter. Le merveilleux nouveau matériel devenu disponible est beaucoup plus efficace, mais aussi beaucoup plus coûteux.

Conclusion

En terminant, permettez-moi de signaler que le meilleur moyen de mieux comprendre la défense maritime et les problèmes navals est de visiter les navires et les établissements, de voir la Marine à l'œuvre, de parler aux marins sur place et, si possible, de prendre la mer.

J'invite donc cordialement les membres du Comité à visiter nos navires et établissements navals quand cela leur plaira. Je sais que vous serez les bienvenus à bord.

Je suis persuadé qu'on reconnaît de plus en plus l'importance économique, militaire et politique des océans, et que dans les années 60 et 70 nous verrons des marines marchandes plus nombreuses et des flottes de combat plus puissantes dans maintes parties du monde.

A mon avis, la MRC est actuellement une marine efficace et moderne, et constitue une base solide en vue d'un essor plus poussé. Nous reconnaissons la nécessité de maintenir et d'accroître notre efficacité et notre souplesse, face aux conditions actuelles toujours en évolution. Le problème qu'il nous faut résoudre consiste à faire en sorte que notre pays, avec ses trois longues lignes côtières,—les plus longues du monde,—possède une marine puissante dans les années à venir. Nous ferons de notre mieux pour nous acquitter de cette tâche, mais pour cela il nous faut l'encouragement et le ferme appui de la population du Canada.

Monsieur le président,—messieurs les membres du Comité, voilà qui termine la déclaration que j'avais à faire.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, vice-amiral Rayner, de votre exposé.

Messieurs, le ministre arrive maintenant et M. Cardin est déjà parmi nous.

Le vice-amiral répondra aux questions d'ordre technique tandis que le ministre répondra à celles qui auront trait à la politique du gouvernement.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je tiens d'abord à remercier le vice-amiral Rayner de la grande clarté et de la grande portée de son exposé. Je désire poser quelques questions, mais à titre de préface je vais dire que, durant les dernières années, le danger qui menace les nations pacifiques du monde s'est modifié quelque peu.

Au cours de sa déposition devant le Congrès, au printemps dernier, M. McNamara a indiqué que la plus grande menace contre laquelle les pays alliés tentent d'abord de se protéger, c'est une attaque au moyen de missiles. En

second lieu, l'opinion s'est beaucoup modifiée relativement à la défense contre les missiles lancés par des sous-marins. Voici exactement, d'après la page 126 du compte rendu du comité du Congrès, les paroles qu'il a prononcées:

> En second lieu seulement, par ordre d'importance, après la défense contre les attaques des fusées intercontinentales, vient le problème de se défendre contre les fusées lancées à bord de sous-marins. La solution du problème comporte la réalisation de trois conditions différentes:
>
> (1) La détection et la poursuite de sous-marins ennemis.
>
> (2) La destruction de ces sous-marins avant qu'ils puissent lancer leurs missiles.
>
> (3) La détection, la poursuite et la destruction des missiles déjà lancés.

Durant plusieurs années nous avons accordé toute notre attention sur le continent américain aux attaques aériennes. Nous nous rendons maintenant compte qu'une attaque par les fusées est la plus dangereuse. Nous avons compris que celle au moyen de missiles lancés par des sous-marins vient en second lieu et que l'attaque par des bombardiers est passée au troisième rang.

Je demande donc au vice-amiral, relativement à la flotte sous-marine soviétique qui, sauf erreur, compte 400 unités, combien y en a-t-il sur ce nombre qui sont capables de traverser les mers.

M. RAYNER: Ils le peuvent tous.

M. CHURCHILL: En deuxième lieu j'aimerais poser une question qui comporte une comparaison. Comment se compare la flotte actuelle de sous-marins soviétiques avec celle des Allemands durant la Seconde Guerre mondiale?

M. RAYNER: Autant qu'il m'en souvienne, je crois que les Allemands, lorsqu'ils ont déclaré la Seconde Guerre mondiale, disposaient d'environ 60 sous-marins et qu'ils en ont construit plus de 300 unités durant la guerre.

M. LAMBERT: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. A-t-on quelque indication sur la proportion de la flotte sous-marine soviétique qui serait désignée pour couler les navires marchands et rompre les communications, comparativement à celle qui aurait pour tâche d'attaquer les installations militaires côtières, mettons celle des sous-marins porteurs de fusées?

M. RAYNER: On croit que quelques-uns des sous-marins russes sont munis de missiles. De tels sous-marins peuvent aussi attaquer les navires de surface, mais ils ne sont pas aussi bien armés pour cette dernière tâche que les autres sous-marins que nous avons désignés comme sous-marins d'attaque. Il y a des sous-marins d'attaque qui disposent de nombreuses torpilles et des autres armes nécessaires pour attaquer les vaisseaux de surface. Bon nombre des sous-marins russes sont ainsi armés, et quelques-uns sont également porteurs de missiles pour les cibles côtières.

M. LAMBERT: Connaissez-vous la proportion de chacune de ces catégories par rapport au total?

M. RAYNER: Je ne saurais vous fournir ces renseignements.

M. LAMBERT: Peut-être devrais-je poser une question de portée plus générale. Cette proportion se modifie-t-elle et, dans le cas de l'affirmative, dans quels sens?

M. RAYNER: Je crois que les Russes augmentent le nombre de leurs sous-marins porteurs de missiles. Ils possèdent maintenant un si grand nombre de

sous-marins équipés pour attaquer les navires marchands que la question a perdu de son importance. La menace contre les navires marchands existe actuellement et elle se maintient. La menace contre les cibles côtières augmente.

M. LAMBERT: Vous estimez que, relativement au transport-marchandises, la flotte sous-marine actuelle des Soviétiques est si nombreuse qu'ils dirigent maintenant leurs efforts vers l'expansion, mettons, de leur force sous-marine d'attaque côtière?

M. RAYNER: Je le crois.

M. MATHESON: Je désire poser une question à l'amiral Rayner. Vers la fin de son exposé, il a déclaré:

> Le problème qu'il nous faut résoudre consiste à faire en sorte que notre pays, avec ses trois longues lignes côtières,—les plus longues du monde, possède une marine puissante dans les années à venir.

J'ai l'impression, d'après la déclaration de l'amiral, que presque tous les efforts sont concentrés sur les effectifs de l'Atlantique et du Pacifique.

J'ai eu l'impression, il y a quelques années, que le personnel navigant avait été fort déçu d'apprendre que le *Labrador,* qui, si je ne m'abuse, devait effectuer des recherches spéciales dans le nord, avait été utilisé à d'autres fins, peut-être comme brise-glace. L'amiral pourrait-il nous renseigner sur les recherches effectuées à l'heure actuelle par les sous-marins capables de naviguer sous la glace, surtout pour ce qui est des régions de l'Arctique que l'on entend mettre en valeur?

M. RAYNER: La construction du *Labrador,* patrouilleur de l'Arctique, a été achevée en 1955. Il s'agit, bien entendu, d'un brise-glace qui a été équipé pour la recherche. Il a été affecté à la recherche de 1955 à 1957 alors que, pour des motifs surtout d'ordre budgétaire, on a dû opérer certains changements dans notre force navale, c'est-à-dire que nous avons dû concentrer exclusivement notre effort sur les navires anti-sous-marins, et c'est ainsi que le *Labrador* est passé au ministère des Transports. Depuis lors, les manœuvres effectuées par notre flotte en haute mer dans le Nord ont été gênées du fait que nous n'avions pas de brise-glace ni de pétroliers. Nous avons fait à cet égard, un certain progrès, mais nous pourrons faire davantage dorénavant par suite de l'acquisition d'un plus grand nombre de brise-glace par le ministère des Transports. Je suis sûr que la marine pourra emprunter des grise-glace au besoin.

Nous aurons notre propre pétrolier de haute mer, soit le *Provider,* dont j'ai parlé; c'est un navire de ravitaillement. Lorsqu'il sera en activité, secondé par les brise-glace, nous serons en mesure d'effectuer de plus nombreuses manœuvres dans le Nord. De plus, nous poursuivons des recherches à l'heure actuelle sur les conditions d'utilisation de l'appareil sonar dans l'océan Arctique, tant sous la glace, à travers la glace qu'en eau libre.

M. MATHESON: Monsieur le président, avant de laisser la question d'économie de bouts de chandelles soulevée par M. Groos, je dirai que, selon moi, la marine ne dépense que 17 cents de chaque dollar prévu au budget de la défense, au détriment de la région septentrionale.

A comparer à l'apport fourni par les États-Unis et la Grande-Bretagne, les sommes que nous affectons aux effectifs de l'Atlantique et du Pacifique ne sont pas considérables, mais, à votre avis, ne pourrions-nous pas faire une contribution beaucoup plus considérable à la recherche dans les eaux septentrionales du Canada si les fonds étaient disponibles?

Le PRÉSIDENT: Cette question s'adresse-t-elle au vice-amiral ou à M. Hellyer?

M. MATHESON: Elle pourrait peut-être s'adresser au ministre.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis.

M. HELLYER: Oui; c'est là une question de priorités. La marine canadienne joue un rôle de premier plan dans l'Atlantique Nord et son apport est considérable dans le Pacifique, mais la question est de savoir comment répartir le mieux possible les fonds disponibles eu égard aux fins nombreuses auxquelles on peut les affecter.

M. WINCH: Monsieur le président, j'aurais deux questions à poser et j'espère qu'on ne les considérera pas comme touchant aux questions confidentielles. Je les pose au vice-amiral. Vu que la Sibérie fait partie de l'URSS et qu'il se trouve des ports de mer sur la côte sibérienne et vu que la Sibérie est beaucoup plus proche de l'Amérique du Nord que la région de l'URSS qui se trouve sur le littoral Atlantique, pourquoi les deux tiers de notre marine sont-ils du côté de l'Atlantique et non du Pacifique?

M. RAYNER: C'est parce que c'est du côté de l'Atlantique que la menace aux forces navales est jugée la plus critique.

M. WINCH: Permettez-moi alors de vous demander ceci: si vous faisiez partie,—évidemment vous n'en faites pas et vous n'en ferez jamais partie,—du commandement stratégique de l'URSS et si vous étiez sur le point d'attaquer le continent nord-américain, ne le feriez-vous pas par le Pacifique, sachant que le gros de nos effectifs se trouve dans l'Atlantique?

M. RAYNER: Il s'agit là, bien entendu, d'une conjecture.

M. WINCH: C'est le genre de question que nous devons poser, à mon avis.

M. RAYNER: La meilleure réponse que je puisse donner c'est que si j'étais Russe, j'attaquerais les communications de l'Atlantique parce que les pays de l'Atlantique constituent le cœur du monde occidental.

M. WINCH: Je parle d'une attaque dirigée contre l'Amérique du Nord. Attaqueriez-vous le continent nord-américain à son point fort ou à son point faible et le plus rapproché? Si vous croyez qu'il n'est pas pertinent de poser une telle question, n'hésitez pas à le dire, mais c'est un des points qu'en tant que profane j'aimerais faire préciser. Pouvez-vous ajouter quelque chose à votre réponse?

M. RAYNER: La question qui se pose est de savoir de quel genre d'attaque il s'agira. Les nations tâchent d'empêcher un holocauste nucléaire. Si l'on réussit,—et certains indices nous portent à le croire et les deux camps font sûrement des efforts en ce sens; mais si la guerre éclate, elle ressemblera aux dernières guerres, sauf qu'on utilisera des armes classiques modernes. Toutefoi, le point essentiel c'est que l'Amérique du Nord devra ravitailler l'Europe et l'ennemi s'efforcera de couper cette source de ravitaillement.

M. WINCH: Cela m'amène à poser ma seconde question. Advenant que le continent nord-américain soit attaqué, l'ennemi virtuel, je le présume, ne donnera pas d'avertissement. Le Canada compte trois lignes de radar qui sont censées pouvoir déceler les bombardiers pilotés. Nous avons à l'heure actuelle un établissement dit BMEWS en Alaska et à Thule, et à la fin de cette année nous aurons une installation en Angleterre qui nous avertira du lancement

d'un engin balistique intercontinental (I.C.B.M.). Si c'est le cas, et je crois que c'est le cas, les sous-marins porteurs d'ogives nucléaires ne constituent-ils pas une menace de premier ordre, et s'il en est ainsi, le vice-amiral soutient-il, comme en fait foi sa déposition, que trois nouveaux navires anti-sous-marins suffiront à protéger la côte canadienne, la plus longue du monde? La marine se propose-t-elle d'équiper ses navires de surface de façon qu'ils puissent évoluer aussi bien dans la région septentrionale du Canada que le long de la côte? Je pense que ma question se rattache à celle qu'a posée M. Matheson. La menace principale ne vient-elle pas alors de missiles lancés de sous-marins, vu que nous avons les lignes de radar pour le cas des bombardiers pilotés et les installations BMEWS pour celui des engins balistiques intercontinentaux?

M. RAYNER: Comme je l'ai dit tantôt, nous effectuons des travaux de recherche et de mise en valeur dans l'océan Arctique. Les navires proposés, soit les frégates tous usages, bien qu'ils soient renforcés pour résister à la glace, ne seraient pas aptes à manœuvrer dans l'océan Arctique. Les seuls qui pourraient régulièrement manœuvrer dans l'océan Arctique sont les sous-marins nucléaires. C'est l'un des grands avantages du sous-marin nucléaire. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, le problème de la défense contre le sous-marin nucléaire est loin d'être résolu. Là encore, la question de la priorité primera tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen de vaincre les sous-marins nucléaires et classiques ennemis, que nous ne les aurons pas vaincus une fois pour toutes et dans l'Atlantique et dans le Pacifique. Si j'étais Russe, je déploierais mes sous-marins dans l'Atlantique et le Pacifique plutôt que dans l'Arctique. Autrement dit, la menace est beaucoup plus grande dans ces deux océans que dans l'Arctique à l'heure actuelle. Dans les années à venir, lorsque les sous-marins nucléaires seront beaucoup plus nombreux, la menace dans l'Arctique s'accroîtra peut-être, surtout si nous réussissons à résoudre le problème de la défense anti-sous-marine dans l'Atlantique.

M. WINCH: J'ai une dernière question à poser et je me tairai ensuite, mais elle découle de l'autre. Je pense, et je ne crois pas me tromper, que l'attaque viendra sans avertissement. L'amiral peut-il nous parler de la collaboration qui existe à l'heure actuelle, quant à la défense proprement dite de la côte canadienne, entre notre marine et celle d'autres pays? Il va de soi que nous n'avons pas les navires nécessaires pour assurer cette défense. En cas d'attaque, quelle protection immédiate découlera de cette collaboration?

M. RAYNER: Nos effectifs sont affectés au commandement suprême allié de l'Atlantique en prévision d'une attaque; nous effectuons fréquemment des manœuvres de concert avec les autres effectifs de ce commandement qui sont déployés dans l'Atlantique occidentale, effectifs principalement constitués par la marine des États-Unis. Il en va de même dans le Pacifique où nous poursuivons des manœuvres et collaborons avec les unités de la flotte des États-Unis, déployées dans le Pacifique.

M. WINCH: Vous n'avez pas répondu à ma question. Je ne parlais pas de manœuvres. Je demande si, outre les nôtres, d'autres effectifs étrangers collaborent, jour et nuit, à la protection de notre littoral, le plus long du monde.

M. RAYNER: Permettez-moi de préciser: vous voulez dire des effectifs, autres que les nôtres qui assureraient cette protection?

M. WINCH: En tout temps, au large des côtes du Canada?

M. RAYNER: Non, cette protection est assurée par la marine canadienne.

M. WINCH: Seulement la marine canadienne?

M. RAYNER: De concert avec d'autres. C'est compliqué. Sûrement dans les régions côtières—et par régions côtières j'entends les régions qui se trouvent à 50 ou 100 milles de la côte—la marine canadienne y voit. Plus loin, cependant, il peut s'y trouver des effectifs du Canada ou des États-Unis, la protection s'exerçant au moyen d'avions.

M. WINCH: Ces effectifs y sont-ils à l'heure actuelle?

M. RAYNER: Les régions côtières du Canada font l'objet d'une surveillance quotidienne.

M. GRANGER: J'ai une question supplémentaire à poser. Si, au moyen d'avions à long rayon d'action jouant le rôle de patrouilleurs anti-sous-marins, le Canada surveille une région particulière au large de la côte canadienne, comment cela se compare-t-il à la région qui est, mettons, sous la surveillance des États-Unis?

M. RAYNER: Des ententes ont été conclues quant à la responsabilité de la conduite des opérations dans certaines régions convenues tant de l'Atlantique que du Pacifique. Ces régions font l'objet d'ententes entre le Canada et les États-Unis. S'il arrive, comme cela se produit parfois, qu'il faille prendre des mesures contre l'intrusion d'un sous-marin ou pour surveiller les flottilles de pêche et que des effectifs de la marine des États-Unis pénètrent dans notre zone, ces effectifs relèvent alors du commandant de la marine canadienne à Halifax; il en est de même pour le Pacifique. D'autre part, si nos effectifs pénètrent dans la zone américaine, alors, règle générale, le commandant canadien remet, pour ainsi dire, les rênes de ces effectifs de combat au commandant américain chargé de cette zone.

M. MACLEAN: On a répondu à la plupart de mes questions, mais j'en ai deux autres à poser. Le vice-amiral peut-il nous indiquer approximativement le nombre de sous-marins armés d'engins balistiques à portée intermédiaire ou de missiles nucléaires de quelque sorte que possèdent les Russes, et nous dire s'ils peuvent les lancer tandis qu'ils sont submergés?

M. RAYNER: Je ne puis vous en donner le nombre, mais ces sous-marins peuvent lancer ces fusées intermédiaires, et probablement lorsqu'ils sont submergés.

M. MACLEAN: Il n'est peut-être pas convenable de ma part de poser la question suivante, mais c'est sans doute matière d'opinion. Par suite des progrès techniques réalisés au cours de ces dernières années, ne voyez-vous pas que l'avantage de la force d'attaque,—les sous-marins,—s'est accru à un rythme plus rapide que les moyens de s'en défendre? En d'autres termes, l'avantage est-il en faveur des submersibles par opposition aux navires de surface?

M. RAYNER: En somme, oui. L'invention du sous-marin nucléaire a assuré à ce dernier un avantage décisif sur les armes anti-sous-marines; mais cette affirmation vaut pour les deux camps. Voilà pourquoi il importe que nous rétablissions l'équilibre.

M. MACLEAN: Comme les sous-marins sont maintenant équipés d'armes nucléaires, ne faut-il pas en outre perfectionner davantage les moyens de lutter contre eux, si nous voulons y parvenir que dans le cas des sous-marins

équipés d'armes classiques? En d'autres termes, même si un très petit nombre de sous-marins ennemis réussit à pénétrer nos défenses, elle pourrait porter un coup mortel à certaines de nos villes côtières.

M. RAYNER: C'est exact.

M. GROOS: Tout d'abord, monsieur le président, puis-je poser à l'amiral une question plutôt comique: Comment la Commission navale a-t-elle pu déterminer que ce navire qui devait être construit pour les laboratoires navals de la côte ouest aurait une durée de soixante jours? Voici ma vraie question: A la page 9, il est dit que le rôle de la marine consiste à appuyer les opérations dans l'Arctique. Comment la marine entend-elle s'acquitter de cette responsabilité? Vous avez dit que la frégate tout usages ne peut accomplir ce rôle, et que peut-être les conditions qui existent dans l'Atlantique et le Pacifique laissent l'Arctique à l'arrière-plan? Cela signifie-t-il que nous n'avons aucun plan pour l'Arctique?

M. RAYNER: Cela signifie que pour le moment nous devons nous acquitter de notre tâche seulement dans les eaux libres de glace de l'Arctique. Des plans sont également prévus pour l'établissement dans l'Arctique d'installations fixes contre les sous-marins. Voilà une des raisons principales qui justifient les recherches et le développement dans le Nord.

M. GROOS: L'Arctique est libre de glace durant une période assez restreinte, ce qui, dans les conditions actuelles, représente un faible effort de notre part dans l'Arctique. En ce qui concerne les sous-marins de la classe *Oberon,* l'acquisition de sous-marins construits en Grande-Bretagne présentera-t-elle pour la marine un problème d'approvisionnement, vu que ces sous-marins sont construits en Grande-Bretagne et que les devis, les pièces de rechange, etc, devront en provenir?

M. RAYNER: Il sera certainement plus difficile de fournir le ravitaillement avec les sous-marins construits en Grande-Bretagne qu'avec ceux construits en Amérique du Nord. Cependant, les *Oberon* ont l'avantage de coûter moins cher et d'être déjà en cours de production. On peut les obtenir plus rapidement, et nous avons besoin de sous-marins le plus tôt possible. Les officiers techniques du service sont convaincus que ces *Oberon* peuvent être maintenus en service de façon satisfaisante au Canada. Après tout, nous avons en service trois sous-marins de la Marine royale dont la base d'attache est à Halifax. On construit actuellement un grand nombre de ces *Oberon,* dont 13, je crois, pour la Marine royale britannique. L'Australie en commande au moins deux; avec les trois que nous possédons déjà, le nombre de ces sous-marins en service s'élèvera à 15 ou 16, et il existera un bon approvisionnement de pièces de rechange. Nous commandons ces pièces en même temps que les sous-marins.

M. GROOS: Dans quelques années—en 1967, je crois—il nous faudra remplacer ces sous-marins sur la côte est. Pourquoi ces sous-marins classiques ne seraient-ils pas construits au Canada?

M. RAYNER: Ils pourraient certainement l'être, mais ils coûteraient beaucoup plus cher.

M. GROOS: Je désire poser une dernière question. Vous dites que la frégate tous usages peut transporter 200 soldats avec leur équipement léger à presque n'importe quel point du globe. L'armée a-t-elle demandé à la marine d'aménager ce navire à cette fin?

M. RAYNER: Cela a été établi après consultation avec l'état-major de l'armée. Il y a là un réel avantage. La dimension de ces navires est déterminée par l'espace que requiert l'équipement anti-sous-marin, mais surtout l'équipement anti-aérien.

Il nous faut un navire qui ait à peu près les dimensions que l'on a proposées afin de répondre aux exigences de l'état-major. Dans un pareil navire, il est possible de construire à peu de frais supplémentaires, des aménagements permettant de transporter des troupes additionnelles.

M. SMITH: On a beaucoup parlé de l'aptitude du *Polaris* à poursuivre leur mission sous la glace. Savez-vous si l'on croit que le sous-marin atomique russe peut également le faire ?

M. RAYNER: Je ne sache pas que les sous-marins russes servent de cette façon sous la glace.

M. SMITH: Mais qu'en est-il de leur capacité en général? J'ai mentionné les opérations sous la glace simplement comme exemple, car on a consacré une publicité considérable à ces opérations; cependant, existe-t-il quelque raison de soupçonner ou de croire que les sous-marins russes sont moins efficaces que le *Polaris*?

M. RAYNER: Nous devons présumer qu'ils peuvent naviguer dans les régions septentrionales. Il y a là un problème de navigation.

M. SMITH: J'ai mentionné le Nord seulement comme exemple. Cependant, en général, croit-on qu'ils soient aussi efficaces que le *Polaris*?

M. RAYNER: Je ne puis vous dire que ce que j'ai lu dans la presse sur ce sujet. Les États-Unis prétendent que leur *Polaris* est plus efficace et qu'ils sont en avance. Ils ont commencé à le construire avant les Russes, et ils ont déployé un effort très considérable. Nous avons raison de croire que les sous-marins russes équipés de missiles sont inférieurs au *Polaris* américain.

M. SMITH: Je constate que les Américains possédaient cinq *Polaris* en 1961, qu'ils en auront 18 en 1964, et, finalement, qu'ils atteindront le total de 41. Peut-on présumer que les Russes en construisent à ce même rythme?

M. RAYNER: On peut raisonnablement le supposer.

M. SMITH: Voici ma dernière question: le budget des dépenses des États-Unis pour l'année 1964 prévoit des crédits considérables pour la construction de destroyers d'escorte et de navires de ce genre. Lorsqu'il a présenté ses crédits, M. McNamara a dit, à la page 142 du tome 1er, que le nombre de destroyers d'escorte augmentera au cours des prochaines années; on recommande la construction de 10 navires dans le budget de 1964, et l'on en projette davantage pour les années à venir. Est-ce là l'intention des États-Unis, et cela indique-t-il l'importance qu'ils attachent à la guerre anti-sous-marine?

M. RAYNER: En effet.

M. TEMPLE: A la page 24, je vois que l'amiral, dans son mémoire, traite de navires à ailes portantes. Cela a frappé mon imagination. Selon ce que j'ai lu et selon les témoignages entendus aujourd'hui, il me semble que les sous-marins nucléaires sont plus rapides que nos navires de surface ordinaires. Ainsi, il semblerait que nous devrions posséder des navires de surface assez rapides pour rejoindre ces sous-marins nucléaires. Si ce programme était établi au Canada, combien de temps durerait la période expérimentale, et combien de temps faudrait-il avant que ces navires puissent être mis en service?

M. RAYNER: Un prototype de navire à ailes portantes a été commandé, et il devrait être prêt pour essais en mer en 1966. On estime qu'il faudra de 8 à 9 mois pour en faire l'essai complet en mer. Si ces essais sont réussis, il faudra alors installer sur ces navires un équipement de combat tel que le sonar et des armes; ainsi, nous ne pourrons décider avant le milieu ou la fin de 1967 si nous devons adopter des navires à ailes portantes.

M. TEMPLE: Je vous remercie. Je désire poser d'autres questions relatives à ce sujet. Le rayon d'action de ces navires sera-t-il assez étendu?

M. RAYNER: Il sera assez considérable pour leur permettre de naviguer durant 7 ou 8 jours en mer. Durant cette période, ils opéreraient surtout selon le mode de déplacement pour lequel ils ont une résistance robuste. A ailes portantes, ils n'ont qu'une endurance restreinte, et ils opèrent à ailes portantes seulement lorsqu'ils doivent se rendre en toute hâte à un endroit déterminé ou lorsqu'ils établissent le contact avec un sous-marin.

M. TEMPLE: Si l'on conclut qu'ils peuvent être construits, et s'ils s'avèrent satisfaisants, combien de temps faudra-t-il pour en construire un, dès qu'ils seront en chantier? Je sais qu'il est impossible de prévoir le nombre de mois ou d'années, comme on le peut dans le cas des navires classiques.

M. RAYNER: Il faudrait certainement moins de temps que pour un destroyer d'escorte ou une frégate tous usages. On estime que le temps requis pour construire un navire à aile portante serait les deux tiers du temps qu'exige sa mise au point.

M. TEMPLE: Y compris la période de mise en production?

M. RAYNER: En effet.

M. TEMPLE: Quel est le coût estimatif de ce programme?

M. RAYNER: Le coût du prototype est estimé à 13 millions de dollars, ce qui ne comprend pas la mise au point de l'équipement de combat dont il serait muni. On estime que la production d'un modèle coûterait de 6 à 8 millions de dollars.

M. TEMPLE: Je remarque ce qui suit au bas de la page 24 de votre mémoire:

> «Ce programme canadien de mise au point, s'il réussit, devrait permettre à notre industrie d'accéder à la première place en ce qui concerne la mise au point et la construction du navire à aile portante.»

D'après ce que vous dites, il semble qu'aucun autre pays ne soit aussi avancé dans ce domaine, ou que nul autre n'y ait consacré autant d'efforts et d'argent.

M. RAYNER: C'est vrai, et d'autres nations, aussi bien que le Canada, ont également construit une couple de prototypes de navires à aile portante destinés à être employés dans les eaux côtières. Aucun pays n'a encore produit un de ces navires pouvant naviguer sur l'Atlantique, en haute mer. Les Américains s'occupent à construire un de ces navires; cependant, il comporterait un système d'aile portante différent et plus compliqué que celui du Canada. Si le nôtre s'avère efficace, je présume qu'il serait alors adopté, car il serait moins coûteux que celui qu'élaborent les Américains.

M. TEMPLE: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: A vous maintenant, monsieurs Brewin.

M. BREWIN: Monsieur le président, je désire continuer le débat sur certains points qu'a signalés M. MacLean, je crois. Le plus simple serait de demander au vice-amiral de bien vouloir exprimer son opinion sur la déclaration suivante qu'a faite Bruce MacDonald dans le *Globe and Mail* du 13 juin 1963:

> De fait, cela est tellement difficile que les stratèges de la Marine concèdent que la seule défense contre une attaque de missiles lancés par des sous-marins est a même que celle qui serait employée contre des missiles balistiques lancés du sol—en somme, la menace de représailles.

Le vice-amiral aurait-il l'obligeance d'exprimer son avis sur ce sujet? Je sais que des travaux de recherche se poursuivent, mais cette déclaration est-elle exacte et les stratèges de la Marine sont-ils de cet avis?

M. RAYNER: En effet, je crois qu'il est exact de dire que nous n'avons encore trouvé aucun moyen de défense contre les sous-marins nucléaires armés de missiles. Je puis vous rappeler que la marine russe possède peu de ces submersibles en mer, et que nous accomplissons un certain progrès dans ce domaine. Nous y consacrons des efforts considérables; la marine des États-Unis, la Marine royale britannique et notre propre marine accordent haute priorité à cette question.

Les trois services navals échangent des renseignements sur ce sujet et s'efforcent d'empêcher le double emploi dans ces projets. Nous dépensons très peu en comparaison des deux autres pays; cependant, nous admettons que ces projets ont priorité et nous avons déjà exécuté d'excellents projets à nous. Le sonar à profondeur variable est une invention canadienne. Le fait qu'il ait été élaboré en ce pays et installé sur nos navires a grandement incité les États-Unis à l'accepter et à en équiper leurs navires. Actuellement, certains projets sont en voie d'élaboration et il est très important qu'ils soient poursuivis jusqu'à ce que l'on ait trouvé de meilleurs moyens de combattre les sous-marins nucléaires. La meilleure façon de ce faire consiste à poursuivre l'étude de ce problème, à maintenir en mer des navires qui en étudient les divers aspects et à essayer de nouvelles tactiques. Voilà d'où viennent les suggestions. Ce problème ne nous décourage pas.

M. BREWIN: Monsieur le président, je désire poser une autre question quelque peu semblable. Dans le même article, ce journaliste dit ce qui suit:

> Alors, pourquoi le Canada construit-il des navires et maintient-il une flotte? Il semble que l'on en trouve la réponse dans le fait qu'un nouveau concept a surgi de l'impasse qui existe entre l'Est et l'Ouest—l'existence de forces de police pouvant livrer une guerre restreinte.

Cet énoncé est-il vrai? J'aurais peut-être dû poser ma question au ministre.

M. HELLYER: Je crois qu'il est très difficile de répondre à votre question. Il est difficile de déterminer le genre de guerre que nous devrons livrer, et certains moyens conviennent mieux à certains genres de guerre que d'autres. Je ne puis dire quelle serait l'étendue d'une guerre classique dans les circonstances actuelles; je crois que vous obtiendriez maintes opinions différentes de ceux qui ont étudié ce sujet.

M. LLOYD: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président. La police emploiera-t-elle ses fusils ou ses bâtons?

M. LAMBERT: Si je ne me trompe, le témoin a indiqué que le sous-marin nucléaire offrait plus d'avantages. Mais, pourtant, il doit exister une forme quelconque de défense; on peut certainement se défendre contre ces bâtiments à l'heure actuelle. Par exemple, vous utilisez des avions qui possèdent des avantages manifestes pour repérer ou suivre les sous-marins nucléaires. Quel est, à votre avis, la meilleure défense contre un sous-marin nucléaire? Est-ce en perfectionnant les navires de guerre, les navires de surface ou est-ce en ayant recours à la défense aérienne?

M. RAYNER: Je m'excuse, mais . . .

M. LAMBERT: Ou, pour compléter ma question, serait-ce une combinaison des deux?

M. RAYNER: Je le regrette si j'ai donné à entendre qu'il ne peut exister aucun moyen de défense contre le sous-marin nucléaire, car c'est faux. Voici ce que j'ai voulu dire: il est possible de repérer un sous-marin nucléaire et il est possible de l'attaquer. Dans notre propre cas, lorsque nous obtiendrons les navires équipés d'hélicoptères et d'appareils sonar à profondeur variable, nous serons encore plus en mesure de nous défendre qu'aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit, c'est en équipe qu'il faut combattre les sous-marins nucléaires. Dans certains cas, nous avons besoin de sous-marins nucléaires comme moyen de défense et je pense par exemple à l'attaque d'un sous-marin nucléaire lorsqu'il sort de sa base en d'autres termes, on enverrait des sous-marins patrouiller la côte ennemie. Mais ce rôle revient manifestement au sous-marin nucléaire parce qu'il devra faire face à une attaque très serrée par les avions et les sous-marins ennemis et qu'il demeure l'arme idéale pour opérer dans ces conditions. Ainsi, en se rapprochant un peu, on peut installer des barrières anti-sous-marines et, encore, s'il y a menace d'une attaque aérienne, on peut établir une barrière formée d'avions et de sous-marins. Un peu plus loin de la côte ennemie, vous utiliseriez probablement des sous-marins conventionnels, mais avec l'aide des sous-marins nucléaires, ils seraient plus efficaces. Toutefois, les sous-marins nucléaires coûtent deux ou trois fois plus cher que les sous-marins conventionnels et leur fonctionnement est plus dispendieux. Comme l'OTAN possède des sous-marins conventionnels, on installerait une barrière aérienne anti-sous-marine. Ainsi, lorsque vient le temps de protéger le transport maritime, par exemple s'il faut approvisionner l'Europe dans une guerre conventionnelle, le navire de surface est encore le véhicule idéal vu qu'avant de passer à l'action, il faut assurer le transport des armes. Il faut que les forces sous-marines de l'OTAN demeurent sous contrôle. Il est plus facile de livrer combat à partir d'un navire dont les moyens de communication et de préparation des plans, soit les plans du cours que prend le combat sont meilleurs qu'à bord d'un avion ou d'un sous-marin; et, encore, cela doit se faire en équipe.

M. LAMBERT: Je comprends que ce soit là la façon théorique de considérer la chose lorsqu'on dispose de ressources navales presque illimitées, ce qui n'est pas le cas du Canada. Mais qu'est-il préférable de faire, mettre l'accent sur les navires de surface, concentrer nos efforts sur l'élément aérien de la défense anti-sous-marine ou les deux à la fois, et dans quelle proportion? C'est le problème qui nous occupe actuellement.

M. RAYNER: Nous devons faire les deux. Nous avons des avions patrouilleurs dans l'ARC, stationnés sur les rivages et essentiels à la surveillance, et

nous avons des navires de surface qui seront probablement intégrés aux forces américaines. En cas d'attaque anti-sous-marine, le commandant concentrera ses forces là où le poids de l'attaque ou de la menace d'attaque est le plus lourd.

M. LAMBERT: Je veux parler de la mise au point et de l'armement de la marine canadienne. A ce sujet, la marine est-elle d'avis qu'il serait plus avantageux de construire des navires de surface ou les éléments aériens de sa défense anti-sous-marine, ou de faire les deux, et dans quelle proportion?

M. RAYNER: Nous optons pour un effort combiné en vue de réaliser les deux objectifs mentionnés.

M. LAMBERT: Et dans quelle proportion, à votre avis?

M. RAYNER: Nous avons considérablement étudié cette question.

Les deux autres facteurs qui peuvent entrer en ligne de compte ici ont trait à la possibilité d'une guerre limitée et à notre contribution aux Nations Unies.

Nous croyons qu'une force anti-sous-marine devrait être composée, de façon approximative, aux trois cinquièmes de navires de surface à mission anti-sous-marine, à environ un cinquième de sous-marins et à un cinquième de vaisseau tous usages équipés pour une défense aérienne de première classe. On arrive à cette proportion en supposant que l'ARC continuera à fournir de gros avions à ailes fixes, car les gros avions à ailes fixes jouent un rôle très important dans ce service.

M. LAMBERT: Où placez-vous la frégate tous usages dans cette proportion de trois cinquièmes?

M. RAYNER: La frégate tous genres y figure à titre de navire anti-aérien.

Si nous maintenons une flotte d'environ quarante navires, nous croyons qu'environ un cinquième de ce nombre pourra fournir une défense aérienne satisfaisante.

M. LAMBERT: En tenant compte de la revue qui se fait actuellement au sujet des frégates tous usages, quelle alternative avons-nous?

M. RAYNER: L'alternative aux frégates tous genres serait d'obtenir un plus grand nombre de vaisseaux anti-sous-marins, de sous-marins anti-sous-marins et, plus tard peut-être, quelques navires à aile portante s'ils ont du succès. Nous cherchons une arme anti-sous-marine à bon marché et nous croyons qu'il nous en faut en grand nombre.

M. LAMBERT: A votre avis, le but de vos recherches actuelles comprend la mise au point et l'acquisition de l'équipement que vous venez de mentionner?

M. RAYNER: Nous n'avons pas encore trouvé ce que nous cherchons, mais à ma connaissance, il n'y a que deux possibilités. L'une d'elle comprend le navire à aile portante et l'autre comprend les navires planeurs (hovercraft) perfectionnés en Grande-Bretagne. Nous voulons un plus grand nombre de véhicules anti-sous-marins économiques pour le service anti-sous-marin.

M. MARTINEAU: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser. D'après les possibilités que l'amiral prête aux frégates tous usages, croit-il que ces frégates, dont huit ont été approuvées pour construction, sont les meilleurs vaisseaux et les plus adéquats actuellement pour remplacer les destroyers de la classe Tribal qui deviennent trop vieux et hors de service?

M. HELLYER: A mon avis, votre question prête à controverse.

M. MARTINEAU: Je crois que ma question repose sur des faits.

M. HELLYER: L'amiral vient d'énoncer plusieurs alternatives dans le domaine anti-sous-marin. Je ne crois pas que les membres de ce comité veuillent soumettre l'amiral à des questions portant sur les conseils qu'il pourrait donner au gouvernement.

M. CHURCHILL: Le ministre pourrait peut-être nous renseigner. Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, j'invoque le règlement au sujet de ces questions supplémentaires; nous avons décidé plus tôt, au cours de cette réunion, que les questions seraient posées par les membres à mesure qu'ils lèveraient la main, mais qu'aucune restriction ne serait imposée à un membre qui veut revenir à un genre de question déterminé. Je propose que, si nous sommes pour permettre les questions supplémentaires, tout membre peut poser des questions sans respecter votre liste, en déclarant tout simplement qu'il veut poser une question supplémentaire. Un certain nombre de membres attendent depuis quelque temps déjà pour poser des questions et pourtant, plusieurs membres ont interrompu le cours du débat en déclarant qu'ils avaient des questions supplémentaires. Je propose que nous retournions à l'ordre original des questions sans l'intervention des questions supplémentaires.

Le PRÉSIDENT: J'ai permis ce matin la façon actuelle de procéder avec les questions afin de déterminer le cours que prendrait l'interrogatoire et je vais discuter de la chose avec le sous-comité de direction à une réunion qui doit avoir lieu à 2 heures cet après-midi.

M. LLOYD: Avant la levée de la séance, j'aimerais vous rappeler, monsieur le président, que mon nom figure sur la liste et que j'ai plusieurs questions à poser. Puis-je demander au comité de direction de nous donner une certaine priorité à la prochaine réunion?

Le PRÉSIDENT: J'en parlerai cet après-midi à la réunion du sous-comité de direction parce que, manifestement, si l'on en juge par le nombre de membres qui ont des questions à poser au témoin, la réunion de ce matin ne suffit pas. Toutefois, l'Armée doit faire un rapport jeudi prochain et nous devrons décider de la façon de procéder dans ce cas; entendrons-nous l'armée ou continuerons-nous à interroger ce témoin-ci jeudi prochain? Je ne puis vous donner une décision finale sur ce point, car je dois m'en remettre au sous-comité de direction.

M. BREWIN: Monsieur le président, je veux soulever un point qui, à mon avis, est passablement urgent. Je ne prendrai qu'un bref instant. Dans la déclaration du ministre, on mentionne le problème de la cuisson des bombes. Nous avons également le témoignage de M. Field à ce sujet. Toutefois, j'ai reçu, comme peut-être d'autres membres de ce comité, une déclaration ou un mémoire apparemment publié par huit physiciens nucléaires de l'université de l'Alberta, au nombre desquels se trouve le professeur D. B. Scott, qui prend véritablement position contre ces conclusions. Je vous demande si le sous-comité de direction pourrait considérer la possibilité de demander à M. Scott et à d'autres témoins d'élucider ce point qui me semble urgent vu que, si j'ai bien compris, le gouvernement est actuellement en voie de négociations pour l'acquisition d'armes défensives en se fondant sur la déclaration du ministre, à savoir

que ces bombes transportées par des bombardiers ennemis peuvent être rendues inoffensives par la cuisson. S'il s'agit là d'une proposition douteuse au point de vue scientifique (je ne suis pas un homme de science, par conséquent je ne m'y connais pas), ce comité ne devrait-il pas essayer de se renseigner le plus tôt possible? Il me fera plaisir de remettre au sous-comité de direction les noms de ces messieurs qui, en tant qu'hommes de science canadiens, ont exprimé une opinion contraire, qu'elle soit bonne ou mauvaise.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez remettre ces noms à M. Winch.

M. BREWIN: Il y a un autre petit point que j'aimerais soumettre au sous-comité de direction. J'ai ici une coupure du *Toronto Telegram* du 4 juillet où il est question de déclarations récentes faites par le secrétaire associé de la défense, Paul H. Nitze, qui semble avoir donné une nouvelle évaluation des forces conventionnelles à la disposition des Soviets et de l'OTAN et qui aurait déclaré que leur bureau des renseignements a revisé leurs évaluations antérieures et qu'en effet, on avait exagéré l'effectif. Je me demande si le sous-comité de direction pourrait se procurer ces déclarations qui semblent avoir été mises à jour et rendues disponibles par le secrétaire associé de la défense, M. Paul Nitze. Le ministre pourrait peut-être nous dire comment obtenir ces déclarations.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, pourrions-nous entendre de nouveau la marine avant de commencer à interroger l'armée?

Le PRÉSIDENT: Nous aurons la réunion avec le sous-comité de direction à 2 heures. La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et le Lieutenant-général G. Walsh, CBE, DSO, CD, chef de l'état-major général.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29152-6—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Granger	Martineau
Baldwin	Groos	Matheson
Béchard	Hahn	McMillan
Brewin	Laniel	Patterson
Churchill	Lessard (*Lac-Saint-Jean*)	Smith
Deachman	Lloyd	Temple
Fairweather	MacInnis	Winch
	MacLean	

(Quorum—13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 11 juillet 1963.
(6)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch.—(21)

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, et le lieutenant-général G. Walsh, CBE, DSO, CD, chef de l'état-major général.

Comme il y a quorum, M. Lambert pose la question de privilège et commente certaines déclarations qui ont paru dans un article publié dans le *Journal* d'Ottawa le 10 juillet 1963.

Le président présente le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure. Ce rapport se lit comme il suit:

1. Que le Comité spécial de la défense se réunisse à Colorado Springs, États-Unis, le mercredi, 17 juillet 1963.
2. Qu'un exposé soit présenté au Comité à Colorado Springs, au cours duquel des renseignements secrets pourraient être fournis; mais qu'aucun compte rendu sténographique n'en soit fait.
3. Que le secrétaire du Comité accompagne les membres du Comité aux quartiers généraux du NORAD à Colorado Springs.
4. Que, lorsque le Comité se déplace d'un endroit à un autre, les frais de subsistance et de voyage de ses membres soient payés.
5. Que le secrétaire du Comité cherche à obtenir un examplaire de la déclaration faite par le secrétaire adjoint à la défense des États-Unis d'Amérique, comme l'a demandé M. Brewin le 9 juillet 1963.
6. Que des exposés soient présentés par l'Armée le 11 juillet, par l'Aviation le 16 juillet et par le Conseil de recherches pour la défense le 18 juillet 1963.
7. Que, dans les cas où l'interrogatoire des témoins n'est pas terminée dans le temps accordé, lesdits témoins soient rappelés le ou après le 23 juillet 1963, selon que le Comité en décidera.

M. Smith propose, avec l'appui de M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*),—Que le troisième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

M. Brewin demande de nouveau que des représentants d'un groupe de physiciens de l'Université de l'Alberta soient appelés à comparaître devant le Comité. Le président déclare que la question sera soumise à l'étude du sous-comité directeur.

Après débat, le troisième rapport du sous-comité directeur est adopté, *à l'unanimité.*

Le lieutenant-général Walsh est appelé et il donne lecture d'un exposé au Comité. Au cours de son exposé, il présente un certain nombre de diapositives; quelques-unes de ces diapositives sont reproduites dans le compte rendu aux endroits où il en est fait mention pour la première fois.

Le ministre et le chef de l'état-major général sont interrogés brièvement.

En réponse à une question, le ministre déclare que le Comité trouverait peut-être utile de convoquer le directeur des collèges interarmes. La question est soumise au sous-comité directeur.

A midi et trente minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi, 16 juillet 1963, à 10 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 11 juillet 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons maintenant le quorum.

M. LAMBERT: Monsieur le président, avant que le Comité commence ses délibérations, je voudrais poser la question de privilège au sujet d'un article qui a paru dans l'*Ottawa Journal* du 10 juillet, dans lequel on commentait certains travaux du présent Comité. Cet article renfermait la déclaration suivante:

> M. Lambert affirme que le président et les membres du Comité qui sont du parti libéral cherchent délibérement à nuire à la marche des délibérations afin d'empêcher les membres de l'opposition d'aller jusqu'au fonds de certaines questions qui pourraient causer de l'embarras au gouvernement.

Je désire simplement déclarer, monsieur le président, que cet article ne repose sur aucun fait; que je n'ai jamais fait une pareille déclaration et que je n'ai jamais critiqué, publiquement ou en particulier, votre façon de diriger les délibérations du présent Comité et que je n'ai pas non plus prêté des motifs cachés aux membres du Comité qui posaient des questions. Je suis désolé qu'on ait publié de telles choses.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, au sujet d'un rappel au règlement, il y avait eu un rappel au règlement à la fin de la dernière réunion au sujet des méthodes à employer au sein du Comité pour la présentation des questions. Ne pourrait-on pas examiner cette question à titre de rappel au règlement au début de la présente séance.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur a examiné la question lors de sa réunion. Après que nous aurons entendu M.Walsh ce matin et avant que nous commencions à l'interroger, je m'occuperai de votre rappel au règlement.

Le sous-comité directeur s'est réuni le 9 juillet et en voici le rapport que je soumets à votre approbation:

Votre sous-comité recommande ce qui suit:

1. Que le Comité spécial de la défense se réunisse à Colorado Springs, États-Unis, le mercredi 17 juillet 1963.
2. Qu'un exposé soit présenté au Comité à Colorado Springs, au cours duquel des renseignements secrets pourraient être fournis; mais qu'aucun compte rendu sténographique n'en soit fait.
3. Que le secrétaire du Comité accompagne les membres du Comité aux quartiers généraux du NORAD à Colorado Springs.
4. Que, lorsque le Comité se déplace d'un endroit à un autre, les frais de subsistance et de voyage de ses membres soient payés.

Des VOIX: Par qui?

Le PRÉSIDENT: Il n'y a eu aucune décision encore, la question est à l'étude.

5. Que le secrétaire du Comité cherche à obtenir un exemplaire de la déclaration faite par le secrétaire adjoint à la défense des États-Unis d'Amérique, comme l'a demandé M. Brewin le 9 juillet 1963.
6. Que des exposés soient présentés par l'Armée le 11 juillet, par l'Aviation le 16 juillet et par le Conseil de recherches pour la défense le 18 juillet 1963.

7. Que, dans les cas où l'interrogatoire des témoins n'est pas terminé dans le temps accordé, lesdits témoins soient rappelés le ou après le 23 juillet 1963, selon que le Comité en décidera.

Quelqu'un désire-t-il proposer l'adoption du rapport?

M. SMITH: Je la propose

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

M. BREWIN: J'écoutais attentivement, mais je ne crois pas qu'on ait fait la moindre allusion dans ce rapport à ma déclaration selon laquelle il serait assez urgent de convoquer M. Scott. Je sais gré au sous-comité directeur d'avoir convoqué un certain nombre de témoins et je ne propose nullement que l'ordre de comparution de ces témoins soit dérangé. Je désire ardemment, toutefois,—et, à mon avis, le Comité devrait le souhaiter aussi,—entendre les vues de M. Scott sur la question que j'ai soulevée. J'estime qu'il nous faudrait entendre M. Scott avant la prorogation des Chambres; autrement, il se peut que la décision finale soit prise avant que le présent Comité ait eu l'occasion de faire des recommandations sur la question. Je me demandais aussi si le Comité ne pourrait pas prendre les dispositions nécessaires afin que nous entendions M. Scott et les autres témoins sur un point particulier, savoir l'aspect scientifique de la cuisson des bombes. J'estime que cela devrait se faire avant le congé d'été.

Le PRÉSIDENT: Les membres du sous-comité directeur ont étudié la question et ont décidé de la réserver pour le moment. Nous étudions la procédure eu égard à la convocation de témoins membres de groupes comme celui que vous avez mentionné vous-même, ou d'autres groupes, qui pourraient être intéressés à comparaître devant le Comité. La question sera bientôt soulevée de nouveau lors d'une autre réunion du sous-comité directeur.

M. BREWIN: Permettez-moi de terminer en disant que je demande instamment qu'on étudie la question avant le congé d'été. Nous ne savons pas quand aura lieu ce congé mais ce qui importe c'est que la présente question ne soit ni négligée ni oubliée.

M. FAIRWEATHER: Je donne mon appui à M. Brewin. Je ne vois pas comment on peut s'attendre que nous arrivions à une décision ou que nous cherchions à y arriver sans connaître les deux côtés de cette controverse scientifique.

J'aurais aussi une remarque à faire et je crois que le moment est propice. Le public a manifesté beaucoup d'intérêt dernièrement à l'endroit d'une série de commentaires concernant l'efficacité du présent Comité. Je n'en suis pas offensé du tout parce que, à mon avis, nous procédons de la bonne façon. Il nous est absolument impossible de poser toutes les questions qui pourraient être posées dans le temps qui nous est accordé; sans aucun doute, le public, qui s'intéresse peut-être ou qui devrait s'intéresser à la question de la défense dans son ensemble, aimerait que nous poursuivions notre interrogatoire dans une direction particulière. Nous accueillerions avec plaisir un courrier volumineux.

Tous les membres du Comité seraient heureux, sans doute, que le public bien renseigné nous fasse savoir quelles questions il aimerait que nous examinions. Je ne prétends pas tout connaître sur le sujet.

M. WINCH: Monsieur le président, j'aurais une remarque à faire en ma qualité de membre du sous-comité directeur. Le sous-comité directeur se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle, en ce sens que, dès maintenant, lorsqu'il a une recommandation à faire au sujet du voyage à Colorado Springs pour obtenir des renseignements qui ne sont pas disponibles au Canada,—au moment où le Comité est autorisé à se déplacer d'un endroit à un autre,—le président n'est pas en mesure de nous dire qui payera les frais divers.

En outre, nous avons convenu, en qualité de Comité, d'entendre un certain nombre de personnes au cours des quelques prochains jours, des personnes qui doivent être prévenues à l'avance. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, autant que je sache, les chefs d'état-major des trois armes doivent comparaître devant nous et, qu'il s'agisse d'un vice-amiral, d'un général ou d'un officier d'aviation, ces personnes ont des engagements. En outre, le présent Comité a décidé d'accepter le rapport du sous-comité directeur pour les quelques prochains jours afin que nous puissions entendre tous les dirigeants de nos forces armées.

Alors, à la suite d'une proposition qu'a présentée le sous-comité directeur, le présent Comité sera saisi d'un rapport sur le rapport qui existe entre la politique extérieure du Canada et sa politique de défense; nous espérons donc que le Ministre sera présent à ce moment-là.

Un autre problème se pose. Le sous-comité directeur a recommandé que nous nous rendions à Colorado Springs et que nous quittions Ottawa à 5h. 20 mardi pour y revenir à minuit, mercredi. Mais nous ne savons pas qui paiera nos menus frais, bien que nous soyons autorisés à voyager d'un endroit à l'autre. Le problème se pose en ce qui regarde les membres du Comité et les témoins. Il reste donc plusieurs problèmes à résoudre.

Je puis vous assurer, en ma qualité de membre du sous-comité directeur, que, si j'ai mon mot à dire, les témoins seront appelés et qu'on paiera leurs dépenses. Tels sont les problèmes qui se posent au sous-comité directeur jusqu'à ce que l'une des autorités gouvernementales qui ont autorisé le comité de faire ce voyage, nous dise qui paiera les dépenses du Comité et des témoins.

M. LLOYD: Lorsque la demande sera présentée au ministre compétent, nous recevrons probablement l'aide que nous recherchons.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'insister sur cette question. La proposition du sous-comité directeur au sujet des séances actuelles me plaît. Comme je l'ai dit il y a quelques jours, je ne veux pas entraver la marche ordinaire des travaux (c'est aussi ce qu'a dit M. Brewin), mais je tiens à m'assurer qu'on convoquera certains témoins en temps opportun.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, il est onze heures moins quart et nous avons parmi nous ce matin, un témoin des plus importants. Je me demande donc si nous ne pourrions pas l'entendre au plus tôt.

M. WINCH: Évidemment qu'il me soit permis de proposer qu'on détermine quel est exactement le mandat du Comité et qu'on lui permette de faire les dépenses qu'occasionne la convocation des témoins, mais que ces dépenses ne soient faites que moyennant autorisation du Comité, puisque cette décision est d'une importance capitale à nos travaux futurs, non seulement en ce qui concerne la convocation des témoins mais aussi nos propres déplacements.

Le PRÉSIDENT: Approuvez-vous le rapport du sous-comité directeur?

Assentiment.

Le Ministre doit arriver à onze heures et demie. Nous avons parmi nous le lieutenant-général Walsh, chef d'état-major général, qui fera son exposé de la même manière que le vice-amiral Rayner nous l'a présenté mardi dernier. Général Walsh?

Le Lieutenant-général G. WALSH, C B.E., D.S.O., C.D. (*chef d'état-major général*):

Monsieur le Président, messieurs.

Je voudrais tout d'abord vous définir les engagements actuels de l'Armée—c'est-à-dire les tâches qui lui sont confiées par le gouvernement—et vous montrer ensuite comment l'Armée remplit ces engagements grâce aux ressources dont nous disposons et au travail que nous accomplissons, en ce moment, en vue d'améliorer notre situation. Le principe que nous devons suivre, à mon

sens, est d'assurer à nos forces le plus haut degré de préparation compatible avec nos moyens et, en même temps, envisager l'avenir de façon que cet état de préparation puisse se maintenir dans des conditions qui changent sans cesse et en dépit des événements imprévus.

Je parlerai aussi, en temps voulu, des restrictions qui sont imposées à notre capacité de remplir pleinement ces engagements à cause des questions de main-d'œuvre, de matériel et de moyens financiers, mais je vous indiquerai également quels sont les plans d'urgence que nous avons provisoirement adoptés pour surmonter ces restrictions en cas de situation critique.

Je tiens en premier lieu à vous dire quelques mots au sujet de l'Armée. Elle se compose de deux grands éléments: l'Armée régulière et la Milice. L'Armée régulière, qui est en service à plein temps, représente nos forces terrestres actuelles de 50,000 militaires de tous grades. Quant à la Milice, que vous connaissez bien, elle est le soutien des forces régulières. Elle compte 50,000 autres militaires, et le total des divers corps de cadets qui y sont associés s'élève à 75,000 environ.

Aux fins de la direction et de l'administration, l'Armée régulière du Canada se divise en quatre régions géographiques. La Région de l'Ouest comprend les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Le région du Centre embrasse la province d'Ontario, et la Région du Québec est formée de la totalité de la province de Québec. La Région de l'Est se compose des provinces de l'Atlantique: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve.

Ces diverses régions administratives se subdivisent à leur tour en Secteurs militaires, qui correspondent d'une façon générale aux provinces et qui assurent la liaison entre l'Armée et les autorités provinciales. C'est là une fonction des plus importantes dans l'organisation de nos opérations de survie.

Nous avons sur notre territoire trois brigades d'infanterie: une dans l'ouest du Canada avec quartier général à Calgary; une dans le centre du Canada, qui se trouve au camp de Petawawa en Ontario; et la troisième au Camp de Gagetown, au Nouveau-Brunswick. Notre quatrième brigade est, comme vous le savez, cantonnée en Allemagne de l'Ouest et fait partie des forces mises à la disposition de l'OTAN par le Canada. Nos engagements envers l'OTAN comportent trois brigades, et la quatrième constitue la Force de défense du Canada.

Les forces de combat sont soutenues par des services de formation dotés d'écoles d'instruction réparties à travers le pays et par des services logistiques composés de dépôts de matériel, d'ateliers, d'unités de transport et d'unités du génie chargés de subvenir aux besoins de nos casernes et de nos installations matérielles. Je reviendrai brièvement sur ces divers services à la fin de mon exposé, car ils constituent la base qui nous est indispensable pour soutenir toutes les activités de l'Armée.

Vous avez là une idée générale de l'importance des effectifs militaires dont nous disposons sur notre territoire.

Je traiterai maintenant, à tour de rôle, de chacun des engagements de l'Armée. Là où nous avons une mission directement opérationnelle à remplir, je vous indiquerai la menace et les forces que nous avons pour y parer. Dans les autres cas, je vous exposerai le but de nos activités et les principaux problèmes qui se posent dans chaque cas.

Voici, classées par ordre, les questions dont je vous entretiendrai: L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; la défense du Canada; les opérations de survie; les opérations des Nations Unies et les opérations analogues; l'aide aux autorités civiles; l'instruction de la Milice et des cadets de l'Armée; le Réseau routier du Nord-Ouest.

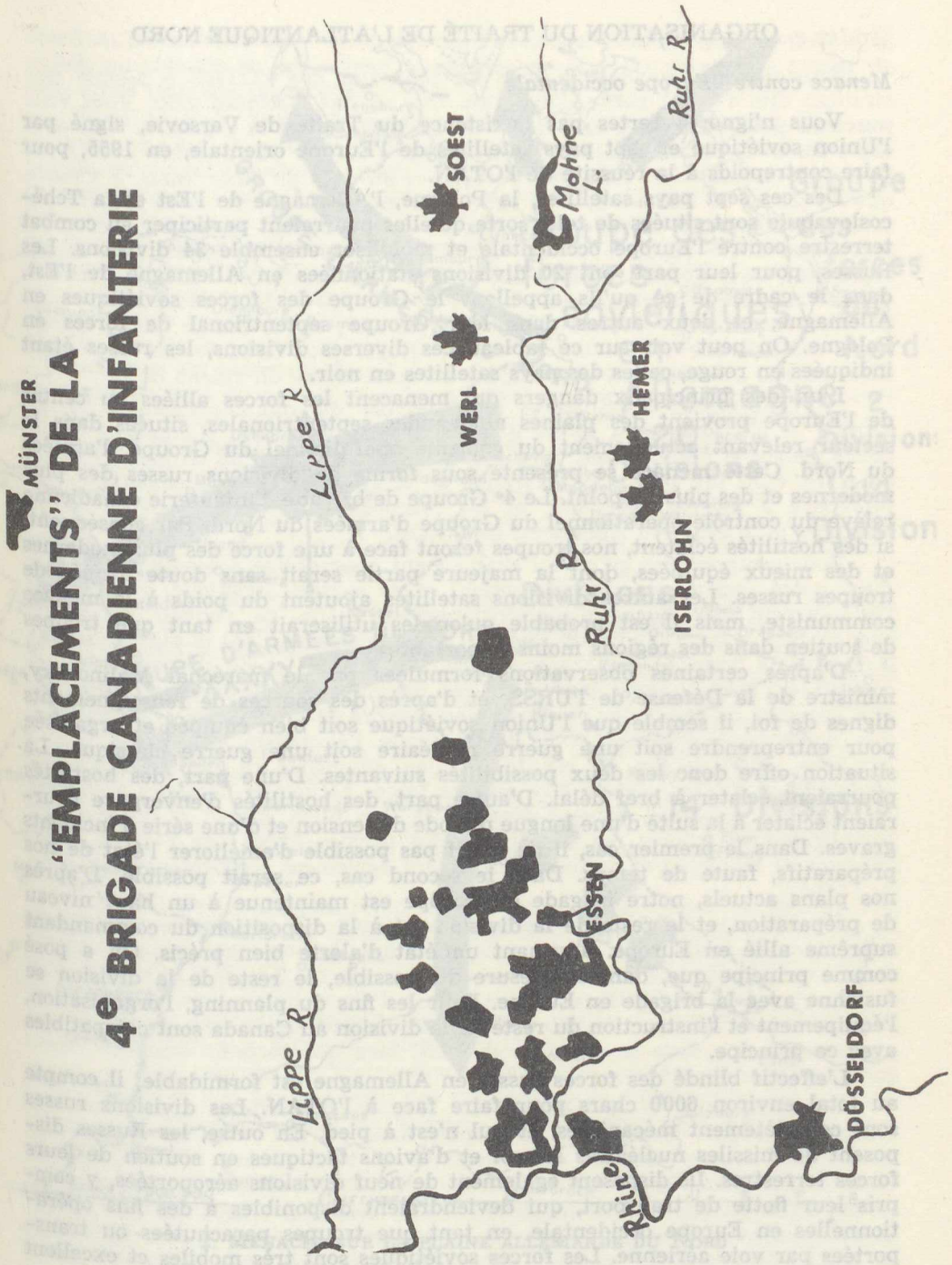

1. EMPLACEMENTS DU 4e GROUPE DE BRIGADE EN EUROPE

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Menace contre l'Europe occidentale

Vous n'ignorez certes pas l'existence du Traité de Varsovie, signé par l'Union soviétique et sept pays satellites de l'Europe orientale, en 1955, pour faire contrepoids à la réussite de l'OTAN.

Des ces sept pays satellites, la Pologne, l'Allemagne de l'Est et la Tchécoslovaquie sont situées de telle sorte qu'elles pourraient participer au combat terrestre contre l'Europe occidentale et mobiliser ensemble 34 divisions. Les Russes, pour leur part, ont 20 divisions stationnées en Allemagne de l'Est, dans le cadre de ce qu'ils appellent le Groupe des forces soviétiques en Allemagne, et deux autres dans leur Groupe septentrional de forces en Pologne. On peut voir sur ce tableau ces diverses divisions, les russes étant indiquées en rouge, celles des pays satellites en noir.

L'un des principaux dangers qui menacent les forces alliées au centre de l'Europe provient des plaines allemandes septentrionales, situées dans le secteur relevant actuellement du contrôle opérationnel du Groupe d'armées du Nord. Cette menace se présente sous forme de divisions russes des plus modernes et des plus au point. Le 4e Groupe de brigade d'infanterie canadienne relève du contrôle opérationnel du Groupe d'armées du Nord. Par conséquent, si des hostilités éclatent, nos troupes feront face à une force des plus modernes et des mieux équipées, dont la majeure partie serait sans doute formée de troupes russes. Les autres divisions satellites ajoutent du poids à la menace communiste, mais il est probable qu'on les utiliserait en tant que troupes de soutien dans des régions moins importantes.

D'après certaines observations formulées par le maréchal Malinovsky, ministre de la Défense de l'URSS, et d'après des sources de renseignements dignes de foi, il semble que l'Union soviétique soit bien équipée et organisée pour entreprendre soit une guerre nucléaire soit une guerre classique. La situation offre donc les deux possibilités suivantes. D'une part, des hostilités pourraient éclater à bref délai. D'autre part, des hostilités d'envergure pourraient éclater à la suite d'une longue période de tension et d'une série d'incidents graves. Dans le premier cas, il ne serait pas possible d'améliorer l'état de nos préparatifs, faute de temps. Dans le second cas, ce serait possible. D'après nos plans actuels, notre brigade en Europe est maintenue à un haut niveau de préparation, et le reste de la division est à la disposition du commandant suprême allié en Europe, advenant un état d'alerte bien précis. On a posé comme principe que, dans la mesure du possible, le reste de la division se fusionne avec la brigade en Europe. Pour les fins du planning, l'organisation, l'équipement et l'instruction du reste de la division au Canada sont compatibles avec ce principe.

L'effectif blindé des forces russes en Allemagne est formidable; il compte au total environ 6000 chars pour faire face à l'OTAN. Les divisions russes sont complètement mécanisées, et nul n'est à pied. En outre, les Russes disposent de missiles nucléaires sol-sol et d'avions tactiques en soutien de leurs forces terrestres. Ils disposent également de neuf divisions aéroportées, y compris leur flotte de transport, qui deviendraient disponibles à des fins opérationnelles en Europe occidentale, en tant que troupes parachutées ou transportées par voie aérienne. Les forces soviétiques sont très mobiles et excellent au franchissement des cours d'eau et au combat de nuit.

Les alliés de l'OTAN ne cessent d'étudier toutes initiatives que les Soviétiques pourraient prendre en vue de déclencher une attaque contre l'Europe occidentale. Naturellement, toutes ces études doivent demeurer très secrètes. Cependant, vous vous souvenez peut-être de la récente «affaire du Spiegel», alors qu'une appréciation occidentale d'une telle attaque a été publiée

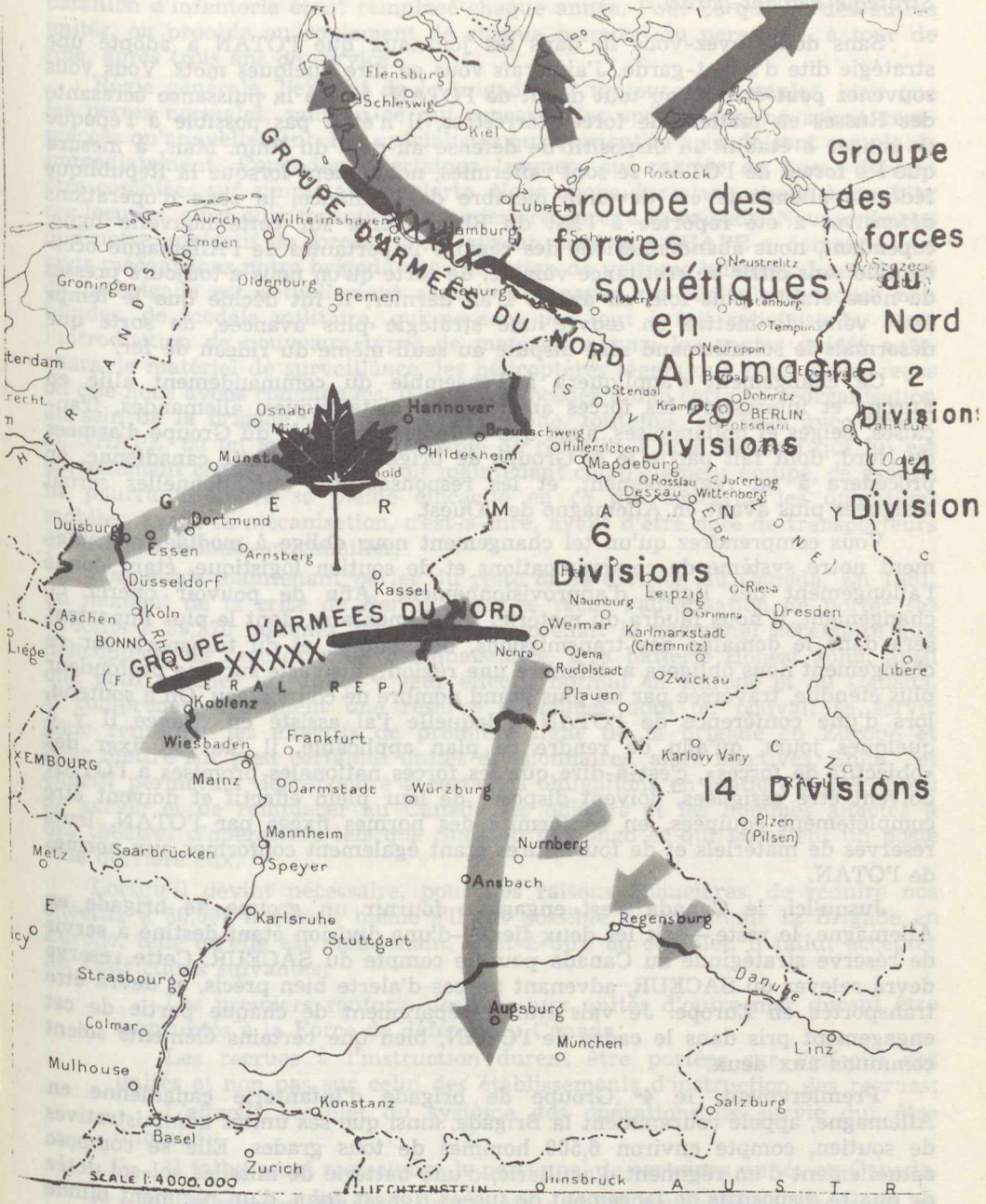

2. MENACES SUR LA PLAINE ALLEMANDE DU NORD

dans les journaux. Ce tableau vous indique en quoi consiste cette évaluation. Vous verrez que le Groupe d'armées du Nord se trouve directement au centre de l'axe d'une telle offensive soviétique, et que le Groupe de brigade canadien fait partie de ce Groupe d'armées.

Stratégie d'avant-garde

Sans doute avez-vous lu dans les journaux que l'OTAN a adopté une stratégie dite d'avant-garde. J'aimerais vous en dire quelques mots. Vous vous souvenez peut-être qu'au tout début de l'OTAN, face à la puissance écrasante des Russes en matière de forces terrestres, il n'était pas possible à l'époque de songer à établir un dispositif de défense au-delà du Rhin. Mais, à mesure que les forces de l'OTAN se sont raffermies, notamment lorsque la République fédérale allemande est devenue membre de l'Alliance, la zone d'opérations défensives a été reportée à l'Est du Rhin. Même sur cette nouvelle ligne, cependant, nous abandonnerions des régions importantes de l'Allemagne occidentale sans offrir de résistance valable, de sorte qu'on nous a toujours pressés de nous établir plus loin en avant. L'an dernier, il fut décidé que le temps était venu de mettre en œuvre une stratégie plus avancée, de sorte que désormais le sol allemand sera disputé au seuil même du rideau de fer.

Ce changement s'appliquera à l'ensemble du commandement allié en Europe et intéressera les forces américaines, britanniques, allemandes, françaises, belges et hollandaises, ainsi que les nôtres. Au sein du Groupe d'armées du Nord, dont fait partie le 4e Groupe de brigade d'infanterie canadienne, on procédera à un regroupement, et les responsabilités opérationnelles seront assignées plus avant en Allemagne de l'Ouest.

Vous comprendrez qu'un tel changement nous oblige à modifier sensiblement notre système de communications et de soutien logistique, étant donné l'allongement des lignes d'approvisionnement. Afin de pouvoir opérer ce changement, il nous faudra du matériel supplémentaire, dont le plus important sera dans le domaine des transmissions, du pontage et du transport, car ce changement nous obligera à défendre une région plus vaste sur une profondeur plus étendue, traversée par un plus grand nombre de cours d'eau. On a soutenu, lors d'une conférence de l'OTAN à laquelle j'ai assisté en France il y a quelques jours, qu'afin de rendre ce plan applicable, il faut se fixer des «objectifs de forces», c'est-à-dire que les forces nationales promises à l'OTAN doivent être assignées, doivent disposer de leur plein effectif et doivent être complètement équipées, en conformité des normes fixées par l'OTAN, leurs réserves de matériels et de fournitures étant également conformes aux normes de l'OTAN.

Jusqu'ici, le Canada s'est engagé à fournir un groupe de brigade en Allemagne, le reste,—soit les deux tiers,—d'une division étant destiné à servir de réserve stratégique au Canada pour le compte du SACEUR. Cette réserve devra relever du SACEUR, advenant un cas d'alerte bien précis, et devra être transportée en Europe. Je vais traiter séparément de chaque partie de cet engagement pris dans le cadre de l'OTAN, bien que certains éléments soient communs aux deux.

Premièrement, le 4e Groupe de brigade d'infanterie canadienne en Allemagne, appelé couramment la Brigade, ainsi que ses unités administratives de soutien, compte environ 6,500 hommes de tous grades. Elle se compose actuellement d'un régiment d'artillerie, d'une batterie de missiles sol-sol dotée de quatre dispositifs de lancement de fusées *Honest John*, d'un régiment blindé et de trois bataillons d'infanterie et, en soutien, d'unités de reconnaissance, du Génie, des transmissions et de l'Intendance. Notre brigade comprend également un organisme appelé «Unités canadiennes de base en Europe», qui fournit notre part en effectifs aux troupes chargées de l'approvisionnement, pour ce qui est des articles de matériel et des intérêts particulièrement canadiens. Le Quartier général de la brigade est établi à Soest, et des unités sont stationnées à Werl, Iserlohn et Hemer en Allemagne. Les principales unités reviennent au Canada après une période de service de trois ans, un

bataillon d'infanterie étant remplacé chaque année. Pour ce qui est des autres unités, on procède au roulement de chaque membre du personnel, à tour de rôle, après trois ans de service.

Règle générale, l'effectif de la brigade est toujours au complet, bien que les pertes normales, sauf en ce qui concerne les spécialistes, ne soient remplacées qu'annuellement. Les spécialistes qui quittent la brigade sont remplacés immédiatement. Cependant, certaines lacunes, aux unités de base, doivent être comblées sur simple avis d'alerte. Nous avons des plans visant à combler ces lacunes, ainsi qu'à fournir les premiers renforts à la brigade. Nous estimons que notre «objectif de forces» a été atteint, sauf que SHAPE a demandé que nous mécanisions notre brigade par l'adoption de voitures blindées. La mobilité de la brigade est actuellement assurée au moyen de véhicules à roues non blindés, de modèle militaire, qui ne sont pas tout à fait satisfaisants. Avec l'introduction de nouveaux types de matériel comme les engins guidés anti-chars, le matériel de surveillance, les hélicoptères légers que nous avons reçus ou que nous avons commandés, il faudra procéder à une certaine réorganisation au sein de la brigade. Le groupe de brigade, toutefois, est jugé avec faveur au SHAPE, où on le considère capable de remplir le rôle défensif qui lui est actuellement confié. Bien qu'il soit maintenant complètement équipé, ce groupe ne pourra atteindre sa pleine efficacité en ce qui concerne les opérations mobiles, avant sa mécanisation, c'est-à-dire, avant d'être doté de transporteurs de troupes, blindés et chenillés.

J'aimerais maintenant parler du reste de la division au Canada. En 1961, au moment de la crise de Berlin, l'Armée reçut l'autorisation de porter ses effectifs à 59,370 hommes. Ce chiffre comprenait le personnel nécessaire aux hélicoptères de l'escadron de reconnaissance, à la batterie Honest John, ainsi que pour amener les unités à leur effectif normal en Europe et au Canada. Il comprenait également une réserve d'hommes dont on pouvait se servir pour renforcer les effectifs de première ligne de la brigade en Europe et pour mettre sur pied certaines unités divisionnaires, alors inactives. Enfin, cet effectif permettait de répondre à certaines obligations en matière d'opérations de survie et de remplacer au Canada les officiers et les hommes affectés à des théâtres d'opérations tels que Suez ou le Congo et qui laissaient un poste vide derrière eux.

Lorsqu'il devint nécessaire, pour des raisons financières, de réduire nos effectifs à 50,000 hommes, même s'il fut possible de maintenir la Brigade en Europe, telle qu'elle est maintenant, c'est-à-dire au complet, il fallut accepter les restrictions suivantes:

Les premiers renforts destinés aux unités d'outre-mer durent être empruntés à la Force de défense du Canada;

Les recrues à l'instruction durent être portées sur l'effectif des unités et non pas sur celui des établissements d'instruction des recrues;

L'effectif complet du système des opérations de survie dut être diminué;

Il fallut aussi restreindre le personnel de certaines unités au Canada.

Il a été nécessaire d'inclure un certain nombre d'officiers et d'hommes en service au Congo ou à Suez dans l'effectif des établissements divisionnaires et il n'a pas été possible d'activer le quartier général divisionnaire, le régiment divisionnaire des transmissions et d'autres unités divisionnaires moins importantes. En conséquence, l'état de préparation nécessaire à la formation de la division n'est pas aussi bon qu'il pourrait l'être, mais il est toutefois meilleur qu'avant la crise. Le présent Programme de défense en cas d'urgence visant la formation de la division, exige certains changements d'affectation parmi les militaires appartenant à d'autres établissements au Canada, à la

Brigade de défense du Canada, aux établissements d'instruction et aux unités sédentaires. Pour remplacer ces hommes, la seule solution est de faire appel aux anciens soldats réguliers et à des miliciens spécialement choisis.

Bien que les deux brigades stationnées au Canada et destinées à l'OTAN soient censées avoir le même effectif que notre brigade d'Europe et la même dotation en matériel, nous ne disposons pas, au Canada, de tout le matériel nécessaire pour les porter au même niveau. En gros, ce sont les nouveaux matériels qui manquent. Ces dernières années, seule la Brigade d'Allemagne a reçu des matériels nouveaux et le Canada n'a reçu que le matériel nécessaire à l'instruction. Dans certains cas, il serait possible de fournir des matériels de remplacement, qui, pour la plupart servent déjà depuis longtemps, mais il serait impossible de se procurer des hélicoptères de reconnaissance, des engins guidés anti-chars et du matériel de surveillance. De plus, il serait nécessaire de dépouiller les établissements d'instruction et la Force de défense du Canada, ce qui compromettrait notre capacité de préparer des renforts. Le char Centurion constitue un bon exemple de la différence dans l'équipement courant. Ceux que nous avons en Europe sont mieux blindés et mieux armés que ceux que nous avons au Canada. D'autre part, les unités en Allemagne possèdent plus de canons anti-chars que les unités du Canada. Ce ne sont que deux exemples, l'un relatif à la qualité, l'autre à la quantité.

Nous pourrions lever le reste de la division conformément à nos engagements et l'équiper du minimum de matériel opérationnel nécessaire.

Il y a deux autres facteurs importants au sujet de cet engagement: les troupes nécessaires aux services administratifs et le transport du reste de la division. La division proprement dite, c'est-à-dire les brigades de combat et les troupes divisionnaires, pourrait être constituée par des forces déjà existantes en empruntant du personnel appartenant à d'autres éléments de l'Armée et en le remplaçant par des anciens de l'Armée régulière, des miliciens spécialement choisis et, dans certains cas, par des civils. Un autre besoin en hommes existe toutefois du fait qu'au sein de l'OTAN, la logistique est une responsabilité nationale, que la division fonctionnera à l'étranger et qu'il faudra subvenir aux besoins particuliers aux unités canadiennes. C'est ce qu'on désigne sous le nom de tranche divisionnaire des troupes administratives, et ce n'est pas un problème facile à résoudre. Ces troupes administratives comprennent aussi un service chargé de s'occuper des blessés et des renforts, ainsi que du réapprovisionnement de certains articles typiquement canadiens. On trouve dans ce service des unités telles que des convois motorisés d'ambulances, des hôpitaux de campagne, des hôpitaux généraux, des centres de renfort et des installations de base. Cela exige une réserve de personnel et de matériel considérable—et il s'agit de personnel spécialisé—mais qui n'existe pas. Pour trouver tout ce monde, il est nécessaire de faire appel aux unités de la Milice, aux anciens de l'Armée régulière et aux civils spécialisés.

Le second facteur est le transport du reste de la division en Europe. Nous avons récemment pris connaissance des grandes lignes du plan relatif au rassemblement et à la mise en place du reste de la division dans la réserve du SACEUR. Le reste de la division sera desservi par le même système d'approvisionnement que la 4e Brigade. Celle-ci utilise le système britannique qui fournit des articles d'un commun usage comme les vivres, l'essence et l'huile, certains types de munitions, du matériel mécanique de campagne, des ponts et des pièces détachées, articles qui sont tous communs aux britanniques et à nous-mêmes. Cela moyennant remboursement. Le personnel canadien incorporé dans les unités britanniques se sert d'articles canadiens. Cette décision relative au déploiement du reste de la division nous a maintenant permis d'amorcer des plans détaillés avec le «War Office» en ce qui concerne la réception et les particularités du genre d'unités de soutien qui seront

nécessaires. J'ai parlé précédemment du besoin de la tranche divisionnaire d'unités de soutien. Ce ne sont toutefois que des projets. On ne peut les considérer comme définitifs avant que les détails ne soient mis au point de concert avec le «War Office».

Un autre pas en avant a consisté à nous procurer du matériel spécial pour les navires. Il s'agit par exemple d'élingues, de renforts de grues et autres appareils destinés à permettre aux navires de charger et de décharger leur cargaison dans des petits ports, qui n'ont pas les mêmes installations que les grands ports. Ce matériel a subi des essais complets à l'*US Marine School* et peut, bien entendu, être utilisé pour appuyer d'autres opérations. Il existe donc des plans, qui sont sur le point d'être terminés, en vue du transport du reste de la division depuis ses bases permanentes au Canada jusqu'aux ports d'embarcation, et des ports de débarquement en Europe jusqu'à la zone de concentration, ce qui me laisse un dernier point à traiter, savoir, le transport des ports canadiens aux ports européens.

Comme vous le savez, il n'y a pas assez de navires canadiens immatriculés dans notre pays pour transporter le reste de la division. Toutefois, nous avons reçu l'assurance que nos besoins recevront toute la considération voulue lorsque le Gouvernement canadien autorisera le transport du reste de la division.

D'après nos prévisions actuelles, nous pouvons envoyer un autre groupe de brigade, au complet et entièrement équipé, ainsi qu'une tranche de troupes divisionnaires en un temps raisonnablement court. Le second groupe de brigade qui se trouve au Canada pourrait être prêt peu de temps après, ainsi que le reste des troupes divisionnaires et des unités de soutien.

Je pense donc pouvoir dire que, dans la limite des ressources mises à notre disposition, nous avons fait tout ce que nous pouvions pour remplir notre engagement de fournir une brigade en Europe et le reste (soit les deux tiers) d'une division comme réserve stratégique du SACEUR en cas d'un certain degré d'urgence.

Nous avons envisagé la possibilité d'un programme comportant la réunion ou le stockage préalable en Europe du matériel lourd et des munitions nécessaires à cette réserve stratégique. Un tel programme ferait gagner du temps dans la mise sur pied des troupes elles-mêmes. Mais un tel programme exigerait une double dotation en matériel, en locaux d'entreposage et en personnel d'entretien. Une étude préliminaire en établit le coût à quelques 135 millions de dollars et l'importance de l'effectif à au moins 400 officiers et soldats. Il faudrait mettre au point divers plans pour transporter par avion les hommes et l'équipement léger en Europe. Les acquisitions ultérieures de matériel entraîneraient également des frais plus élevés.

J'ai dit au début que nous devions avoir pour principe de nous maintenir pour le moment au plus haut degré de préparation compatible avec nos ressources et nos engagements et d'être prêts à nous maintenir au même niveau de préparation pour l'avenir. Je voudrais maintenant informer le Comité des mesures que nous prenons aujourd'hui afin d'être prêts plus tard. Pour situer le sujet, je vais brièvement passer en revue nos méthodes d'organisation. La mise au point des forces de combat de l'Armée est un processus sans fin. Ce processus débute par la mise au point des principes d'opérations nécessaires pour faire face à la menace et se termine, en passant par les études, les épreuves et les essais des plans et du matériel, par l'acquisition même du matériel et son incorporation dans les unités.

A la lumière des meilleurs renseignements qu'on puisse obtenir sur les intentions de l'ennemi, des intentions stratégiques de l'OTAN et des prévisions sur les possibilités scientifiques de l'avenir, on élabore une théorie sur la manière dont les combats futurs pourraient se dérouler et sur les caractéristiques des

armes qui seront requises. Nous effectuons ce travail en collaboration avec nos alliés de l'OTAN, en vue d'en arriver à une conception commune des opérations pendant des périodes déterminées dans l'avenir.

A partir de cette conception, qui est maintenant acceptée par tous les pays de l'OTAN pour la période de 1966 à 1970, l'Armée établit sa doctrine tactique, son organisation et ses besoins en matériel. Les exercices de guerre, les recherches opérationnelles, ainsi que les études scientifiques continuelles, secondent les spécialistes de l'Armée dans ce travail. Un système de renseignements mutuels des plus complets entre les armées de l'OTAN favorise l'échange des idées et la standardisation ou la concordance des procédés et du matériel.

Le troisième stade consiste dans l'essai en campagne des techniques et des nouveaux matériels, en vue de s'assurer que les idées théoriques peuvent réellement être mises en pratique. Cette phase fait également l'objet de recherches scientifiques approfondies et aboutit à de nombreux perfectionnements.

Grâce à ce processus d'évolution des nouvelles idées et des nouvelles doctrines, et à leur réalisation éventuelle sous forme d'organisation améliorée et de nouveau matériel, l'Armée se tient prête à faire face à toute éventualité, non seulement pour le présent, mais également pour l'avenir. Il faut penser à demain, l'objectif final étant de maintenir un équilibre convenable des effectifs et du matériel pour faire le meilleur usage possible des progrès techniques et doctrinaux.

Je tiens à répéter que les forces soviétiques en Allemagne sont parmi les mieux équipées du monde offensivement. Elles sont très bien entraînées pour poursuivre des opérations de jour et de nuit, en utilisant des forces massives de chars de combat par vagues successives, disposant d'un solide appui aérien direct, avec ou sans emploi d'armes nucléaires tactiques. Elles possèdent de ces armes en grande quantité. La menace russe est un sujet d'inquiétude pour toutes les armées de l'OTAN, tout particulièrement la force écrasante des chars de combat russes.

L'OTAN est d'avis que le combat défensif sera mobile et livré sur de vastes fronts, et en grande profondeur. On prévoit aujourd'hui que la division peut avoir un front d'une longueur allant jusqu'à 30 milles et une profondeur jusqu'à 50 milles. Il se peut même qu'une brigade soit obligée de se déployer sur un front de 15 milles. En comparaison, au cours de la seconde guerre mondiale, dans l'Ouest de l'Europe, le front d'une division était en moyenne de quatre à cinq milles, sa profondeur variant de trois à dix milles selon l'intensité du combat.

Vous voyez ainsi pourquoi il est nécessaire d'avoir des services de transmissions à longue portée pour conserver le commandement et la direction des troupes sur le champ de bataille, d'effectuer des reconnaissances et des opérations de surveillance continuelles afin d'empêcher les concentrations de surprise et les infiltrations ennemies, et de posséder une très grande mobilité tous terrains, ainsi qu'un système de ravitaillement d'une grande souplesse pour les forces qui doivent combattre dans ces conditions.

La menace des chars de combat communistes constitue notre plus grande préoccupation dans le moment. Leur nombre est deux fois plus grand que celui que nous avons dans notre division correspondante et même trois fois plus grand dans une division communiste de blindés lourds. Pour parer à cette menace, nous avons commandé des projectiles anti-chars guidés par fil qui nous seront livrés prochainement; il s'agit du SS 11 et du ENTAC, qui sont employés par les autres pays de l'OTAN, y compris l'Armée des États-Unis.

Des essais ont lieu cette année à Gagetown en vue de mettre au point le meilleur emploi tactique de ces armes et de trouver le moyen le plus approprié de les incorporer dans la division canadienne. Des études préliminaires ont

été entreprises par le Centre de recherche opérationnelle de l'Armée canadienne, qui est dirigé pour le compte du Ministère par le Conseil de recherches pour la défense, avec le concours d'un certain nombre de nos propres officiers. Ce même groupe procédera à l'examen des résultats des essais qui se font à Gagetown.

L'introduction de nouvelles armes anti-chars au sein de notre organisation permettra de libérer les chars de combat affectés jusqu'ici aux missions anti-chars et de les réaffecter à leur rôle de contre-attaque offensive dans la bataille défensive. En outre, on étudie présentement un projet qui permettrait d'augmenter le nombre de chars de combat dans notre organisation en campagne, selon les limites de nos ressources actuelles.

Bien qu'il n'ait pas encore été possible jusqu'ici de donner suite au projet de formation d'unités divisionnaires de transmissions, une étude, qui est maintenant prête à être présentée, a été faite en vue d'en arriver à la formation d'unités divisionnaires de transmissions, sur une échelle restreinte, par voie de réaffectation des effectifs. Une partie des effectifs qui sont actuellement en service à SUEZ et au CONGO pourrait être réaffectée à cette nouvelle formation. Néanmoins, même sur une échelle restreinte, cette organisation nous permettrait de mettre en œuvre un programme d'entraînement important et de nous mieux préparer à faire face à toute éventualité. Le matériel de transmissions dont nous disposons dans le moment n'est pas approprié à la guerre moderne. L'importance des lignes de transmissions décroît, étant donné qu'elles sont susceptibles de se briser et qu'elles ne sont pas suffisamment souples pour s'adapter aux changements rapides des conditions de combat.

L'organisation actuelle de la reconnaissance dans l'Armée consiste en un escadron de reconnaissance dans chacun des quatre régiments de blindés. L'un se trouve dans l'Est, à SUEZ, un autre, appuyé par des hélicoptères, est en ALLEMAGNE, et deux alimentent les troupes de roulement du CANADA à SUEZ et en ALLEMAGNE. Pour assurer les reconnaissances nécessaires sur un front divisionnaire, il faut qu'elles soient continuées et coordonnées et qu'elles relèvent du même commandement et de la même direction. Le front divisionnaire est si vaste qu'il est impossible de l'explorer en entier uniquement par des moyens visuels, particulièrement pendant la nuit. La reconnaissance physique doit être appuyée par des moyens mécaniques que nous possédons maintenant sous forme de nouveau matériel de surveillance, dont nous prenons livraisons en ce moment. Des essais ont été effectués à WAINWRIGHT au cours de cet été en vue de la mise en service de ce matériel dans l'Armée.

J'ai déjà mentionné l'importance de la mobilité qui nous sera assurée par la mécanisation de nos forces. Cette question se rattache directement à la menace à laquelle nous devons faire face et est conforme à la conception des opérations acceptée par l'OTAN. Nos forces devront être capables de se déplacer rapidement et bénéficier d'une certaine protection grâce aux transporteurs de troupes blindés.

Je suis persuadé que la plupart d'entre vous ont entendu parler du «BOBCAT», qui a été mis au point en tant que transporteur de troupes chenillé et blindé pour l'Armée canadienne. Bien que SHAPE ait insisté pour que nous mettions ce transporteur en service immédiatement, il n'est pas de notre intérêt de le confier aux troupes avant que les essais nécessaires ne soient terminés. Les premiers 20 prototypes seront bientôt prêts et les essais techniques auront lieu très prochainement. Il sera alors possible d'en demander la fabrication.

Malgré les tentatives de standardisation, chaque armée a mis au point son propre transporteur de troupes blindé, soit l'Armée des États-Unis, l'Armée britannique et l'Armée allemande. Le fabricant du BOBCAT soumet actuellement le premier prototype à une «course d'essai» de 2,000 milles, et jusqu'à maintenant on n'a trouvé aucune imperfection grave. Les essais sur l'eau ont

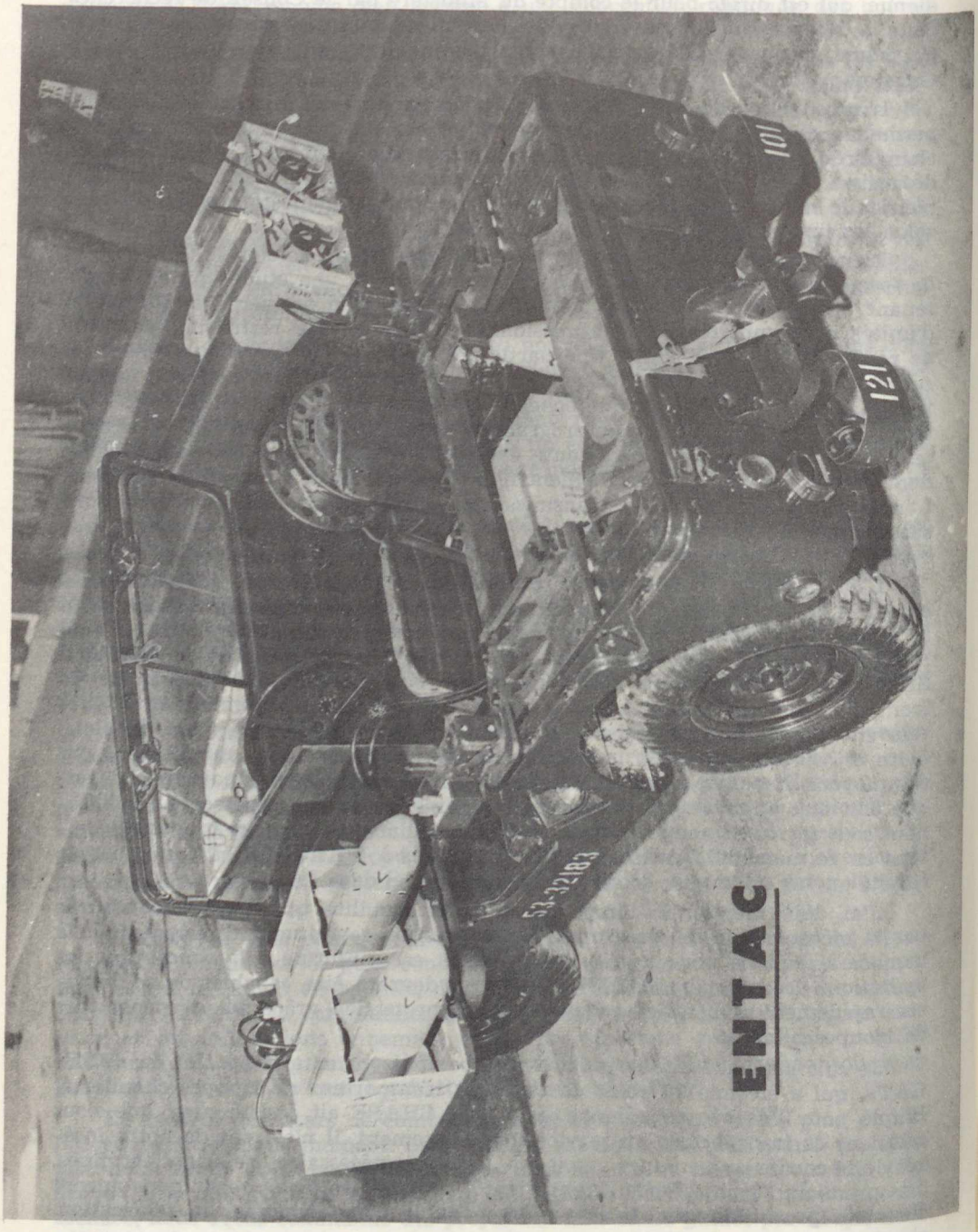

3. L'ENTAC

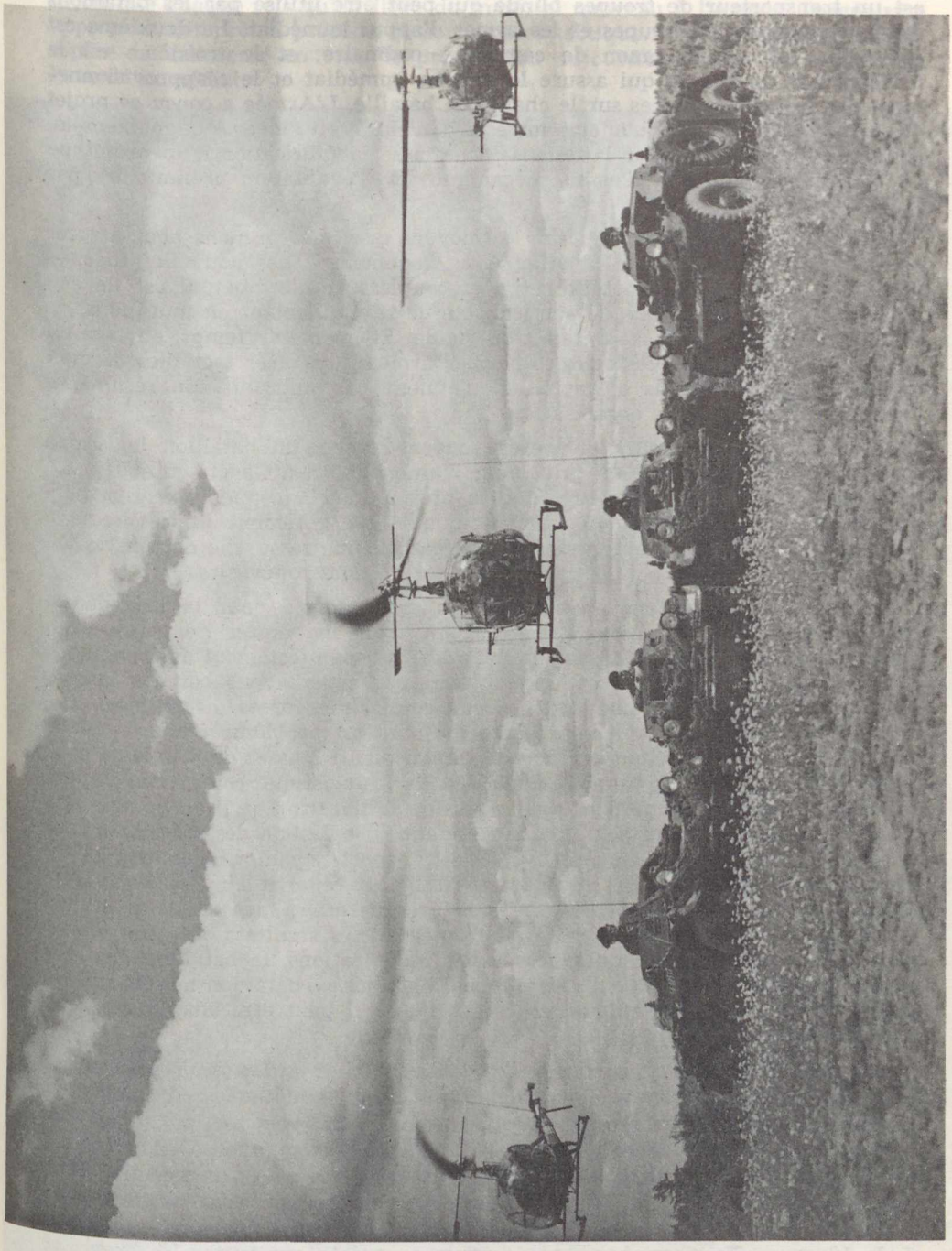

4. Reconnaissance

été couronnés de succès. Il y a trois types différents de BOBCAT. Le premier est un transporteur de troupes blindé qui peut être utilisé par les bataillons d'infanterie pour les troupes et les armes d'appui immédiat. Le deuxième est doté d'un affût pour canon de campagne ordinaire; et le troisième est le transporteur de charge qui assure le soutien immédiat et le réapprovisionnement des troupes avancées sur le champ de bataille. L'Armée a conçu ce projet dès janvier 1954, avant qu'aucun autre pays n'en ait eu l'idée. A ce moment-là, le Comité du Cabinet pour la défense a autorisé la fabrication d'un prototype en acier doux pour fins d'essais mécaniques et d'évaluation préliminaire par l'utilisateur.

Quelques mots maintenant sur les moyens que nous prenons pour assurer le soutien sur le champ de bataille. Avec l'avènement des nouvelles théories tactiques relatives à la mobilité et à la souplesse du combat, il est devenu évident que notre méthode de soutien pour le ravitaillement en munitions, en essence, en vivres et en eau était trop rigide. Et en même temps, en face du danger de pertes massives causées par les armes nucléaires tactiques, il était évident que nos moyens d'évacuation n'étaient pas suffisants. En résumé, il nous fallait une nouvelle organisation.

Au cours des quelques dernières années, l'idée d'un bataillon logistique a été élaborée et éprouvée en principe à Wainwright et à Gagetown et il a été démontré qu'elle méritait d'être étudiée plus à fond sur une base plus permanente. Le chef d'état-major britannique a été tellement impressionné à Wainwright qu'il a demandé que l'Armée canadienne fasse une démonstration en septembre prochain pour le bénéfice de ses officiers supérieurs.

Au cours du printemps dernier, nous avons formé pour la brigade un bataillon provisoire de service, en puisant dans les unités de service qui existaient déjà. Cette nouvelle formation s'écartait manifestement de la méthode classique de ravitaillement et d'évacuation que nous avons connue jusqu'à maintenant. Ce bataillon fait un meilleur emploi des forces disponibles, surtout des techniciens, ce qui représente toujours un problème étant donné la complication de plus en plus grande des matériels. Il a assez de souplesse pour permettre le contrôle de l'emploi judicieux de la logistique concernant l'appui aérien rapproché. Il simplifie et rend plus sûre la livraison de l'eau potable aux troupes avancées; d'autre part, le commandant du bataillon des services a sous sa direction immédiate plus de moyens de transport, y compris des avions, des ambulances et des véhicules ordinaires, qu'il peut répartir en vue d'accélérer l'évacuation en masse des blessés. Nous procéderons à des essais à grande échelle cet été et pendant le reste de l'année, et les résultats obtenus jusqu'à présent indiquent qu'avec quelques petites modifications, le bataillon des services va fournir une réponse à ce problème. Bien que ce bataillon ne soit actuellement organisé que pour desservir une brigade, il peut être adapté de façon à desservir une division.

Je vous ai donné les grandes lignes des recherches et des essais prioritaires que nous effectuons. Comme il est mentionné dans les Méthodes d'organisation de l'Armée, nous avons recours le plus possible aux jeux de la guerre, aux études de recherches opérationnelles et aux essais techniques. Cependant, la décision définitive ne peut se prendre qu'après les essais en campagne. C'est donc à cette fin, qu'en juillet dernier nous avons obtenu l'autorisation de former le Conseil de la tactique et de l'organisation de l'Armée, composé de 14 officiers et de 17 sous-officiers et hommes de troupe représentant toutes les armes et tous les services. Sa tâche principale consiste à noter les résultats des enquêtes que j'ai déjà mentionnées, d'examiner les points qui devraient faire l'objet d'essais et enfin de recommander ce qui, à ses yeux, constituerait la meilleure solution.

Ce Conseil est chargé de coordonner tous les essais que j'ai signalés, de façon que chaque fois qu'on livre du matériel nouveau à l'Armée, l'organisme approprié soit prêt à procéder à son emploi tactique. Voilà comment l'Armée espère se maintenir en état de préparation aujourd'hui aussi bien que dans l'avenir immédiat.

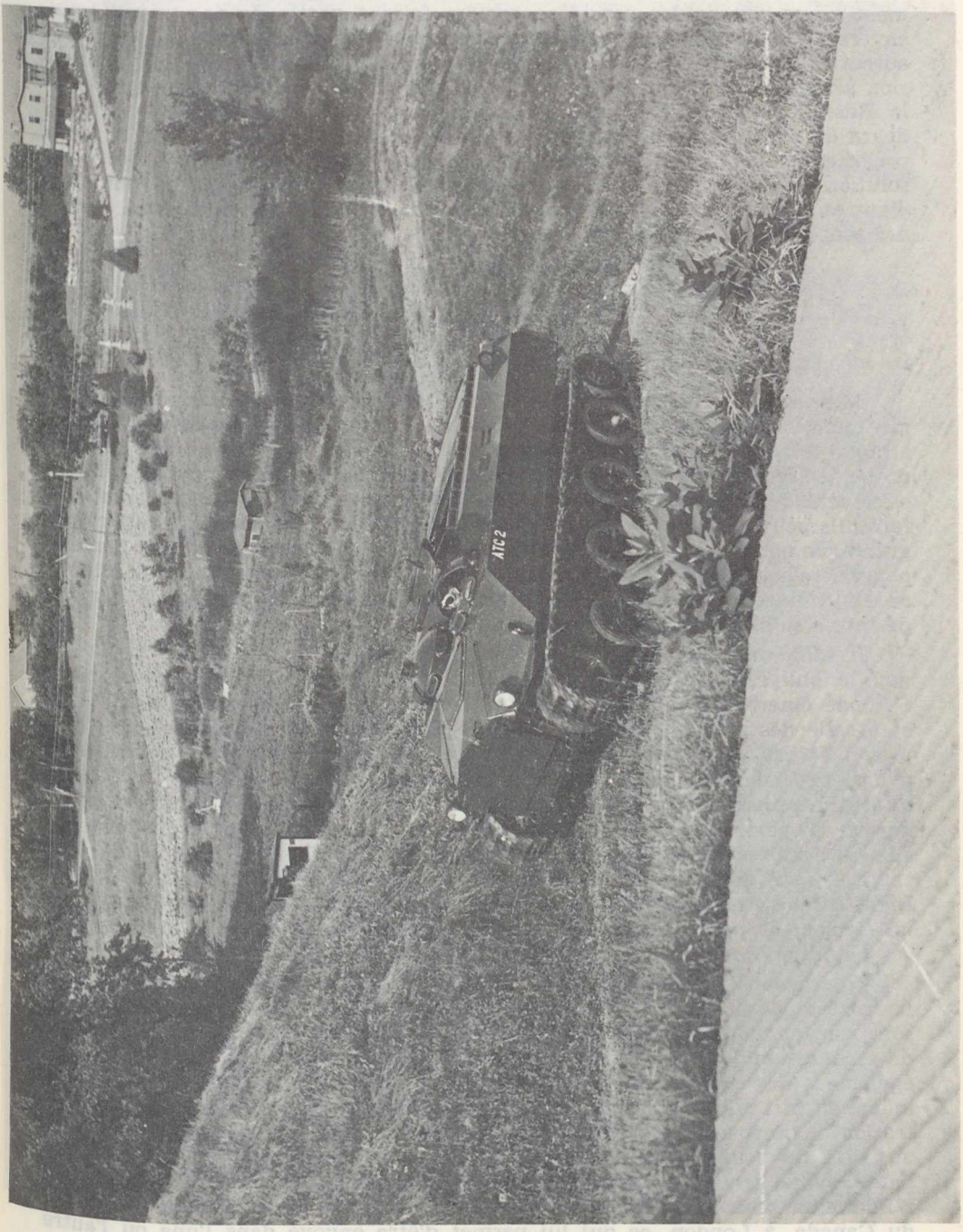

5. LE BOBCAT

Le Conseil de la tactique et de l'organisation de l'Armée a une fonction secondaire à remplir: former un noyau qui servirait à établir le quartier général divisionnaire en cas d'urgence. Sa mission secondaire consiste donc à préparer les plans d'organisation qui seraient nécessaires en pareil cas.

J'ai voulu vous parler de ces essais dans mon exposé de ce matin simplement parce que je les considère comme faisant partie de nos engagements envers l'OTAN, même s'ils peuvent s'appliquer, jusqu'à un certain point, aux autres engagements qu'on a confiés à l'Armée. Tant que l'Armée aura une mission à remplir en Europe occidentale, où elle fait face aux forces terrestres de la Russie, nos engagements exigent que nous nous maintenions à un haut degré de préparation pour le présent et pour l'avenir. Voilà le but de notre programme d'organisation et d'essais. Une fois que nous aurons trouvé une solution aux problèmes que j'ai mentionnés, il va nous falloir en envisager d'autres. Toutefois, je trouve que ceux que nous avons présentement à résoudre sont les plus importants.

LA DÉFENSE DU CANADA ET DE L'AMÉRIQUE DU NORD

La menace de l'installation de l'ennemi au Canada

Messieurs, la prochaine partie de mon exposé portera sur le rôle de l'Armée dans la défense du Canada et celle de l'Amérique du Nord. Bien qu'une attaque terrestre de grande envergure contre l'Amérique du Nord soit très improbable, les Russes peuvent néamoins créer un sentiment d'insécurité en effectuant des raids sur le territoire canadien ou simplement en menaçant d'en faire. Ils peuvent y arriver de plusieurs manières. En effet, notre situation goégraphique nous rend très vulnérables à cette forme de harcèlement, car l'ennemi pourrait s'installer dans les parties isolées de notre pays et il serait difficile de l'en déloger à moins d'avoir préparé des plans à l'avance et de disposer de forces suffisantes pour le combattre.

Il suffit de se rappeler, à ce sujet, l'importance du moral des civils, qui nous a obligés à garder de nombreuses troupes au Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale, afin de faire face à la menace japonaise à l'Ouest et à celle des sous-marins dans le golfe Saint-Laurent. Nos plans actuels ne prévoient pas l'emploi de troupes nombreuses pour remplir cette tâche. Nous avons, cependant, ce que nous appelons la Brigade de défense du Canada, que je me plais à appeler la «brigade des incendies». Cette formation est en mesure d'opérer dans n'importe quelle partie du Canada, hiver comme été. Elle se compose de trois bataillons, soit un bataillon tiré de chacun des trois régiments suivants: le Royal Canadian Regiment, le Princess Patricia's Canadian Light Infantry et le Royal 22e Régiment. Dans chacun de ces bataillons, il y a un élément de parachutistes qui procède à des exercices chaque mois. De plus, ces bataillons prennent part à un grand exercice chaque année.

Nous avons pris, de concert avec l'ARC, les dispositions nécessaires pour lancer les opérations dans n'importe quelle partie du pays, et ces dispositions sont constamment revisées avec soin afin de nous maintenir à un haut degré de préparation. Pour améliorer encore l'efficacité de cette force, nous entraînons également des compagnies de reconnaissance en ski. Cette force fait partie du même effectif que le reste des brigades de l'OTAN afin d'en faciliter l'administration et l'instruction, et la Brigade de défense du Canada fournit des unités aux fins du roulement périodique des troupes d'outre-mer. Un de ces trois bataillons se trouve à Valcartier pour protéger l'Est, un autre est stationné à Edmonton pour défendre l'Ouest et le Nord-Ouest, et le troisième est au centre du Canada, à London, ce qui lui permet d'être envoyé dans l'une ou l'autre direction.

Les dispositions que nous avons prises avec l'ARC en vue des opérations combinées sont des plus satisfaisantes et nous sommes en train d'en prendre de semblables avec la Marine royale du Canada. Le chef d'état-major de la Marine et moi-même préparons une directive à l'intention de nos commandants

6. AUTONEIGE

côtiers pour leur demander de procéder à de petits exercices amphibies l'an prochain. L'Aviation a deux appareils de base que nous employons: le «Flying Boxcar», qui commence à vieillir, et un autre plus gros, le «Hercules», qui peut transporter n'importe quoi faisant partie du groupe de brigade, sauf les chars. J'ai vu moi-même un groupe de ces avions transporter un bataillon avec tous ses véhicules, les réserves nécessaires de carburant, de munitions et de vivres, en moins de 24 heures après l'atterrissage des premiers parachutistes. Cependant, nous ne disposons d'aucun matériel amphibie spécial pour ces opérations.

La défense terrestre de l'Amérique du Nord fait l'objet d'une entente bilatérale avec les États-Unis, entente qui englobe le Canada, le territoire continental des États-Unis et l'État de l'Alaska. Le commandant de notre Région militaire de l'Ouest a, en vertu de cette entente, le pouvoir de préparer des plans en collaboration avec les Américains. C'est ce qu'on désigne d'habitude sous le nom d'ALCANUS. Vous avez probablement lu dans les journaux les comptes rendus des conférences de l'ALCANUS. Les parties en cause procèdent ordinairement chaque année à des études et à une revue de nos plans de défense.

En vue de porter le reste de la division à son effectif réel et de fournir les premiers renforts à notre brigade en Allemagne, le plan d'urgence actuel prévoit le retrait d'un certain nombre de soldats de la Brigade de défense du Canada. Nous nous proposons, cependant, de ne pas modifier au début l'élément principal formé de parachutistes et de soldats aéroportés, mais plutôt de recruter pour cette unité d'anciens militaires réguliers et un certain nombre de miliciens choisis, afin de remplacer le personnel requis pour la division. D'une façon générale, ces troupes sont équipées de la même façon que celles des autres brigades, mais elles sont dotées d'un équipement spécial approprié à leur rôle particulier. Elles sont équipées d'un assortiment spécial de matériel arctique, de même que de traîneaux et d'un certain nombre de véhicules pouvant circuler sur la neige qui, destinés à des fins administratives, peuvent servir à l'appui des troupes.

Il est intéressant de noter que parmi les autres matériels spéciaux on trouve des postes de radio très puissants à longue portée et à basse fréquence spécialement étudiés pour le Grand Nord, en vue de supprimer les brouillages si fréquents causés par les aurores boréales dans les transmissions radio à haute fréquence. Un autre matériel, le véhicule à neige, est un tracteur mis au point par Robin Nodwell pour l'exploration des gisements pétrolifères dans l'Ouest et le Nord; ce genre de véhicule convient merveilleusement au soutien logistique dans le cas des opérations dans le Nord du Canada. Nous ne savons pas encore si le BOBCAT convient aux opérations en neige profonde, mais si j'en juge par les performances de ce véhicule à Ottawa l'hiver dernier, je crois que nous avons tout lieu d'être optimistes.

En raison de l'effectif peu considérable de cette unité et de l'immense étendue de notre pays, nous croyons que la Milice a ici un rôle bien déterminé à jouer et qu'elle peut au moins contenir les troupes qui feraient une incursion sur notre territoire ou encore les talonner. Nous croyons que c'est là son rôle normal et que c'est aussi celui des Rangers, qui eux sont organisés en compagnies et en pelotons indépendants dans les régions les plus isolées du Canada. La Milice a reçu une directive lui enjoignant de se préparer aux opérations de sécurité interne et anti-guérilla; et nos plans prévoient que ce rôle lui sera confié.

LA SURVIE NATIONALE

La menace d'une attaque nucléaire au Canada

Maintenant, je voudrais vous dire quelques mots au sujet des opérations de survie. Tout d'abord je vous exposerai très brièvement comment nos services de renseignements interarmes se représentent la menace nucléaire qui pèse

sur l'Amérique du Nord, Les déclarations soviétiques concernant les intentions des Russes indiquent que ces derniers comptent de plus en plus sur leurs engins à longue et à moyenne portées pour servir de moyen de dissuation et pour appuyer leurs revendications politiques, comme nous en avons eu un exemple récemment à Cuba. A l'heure actuelle, cependant, l'Union soviétique ne dispose pas d'une force intercontinentale opérationnelle d'engins balistiques suffisante pour lui permettre de réduire ses forces en bombardiers et, par conséquent, l'engin balistique intercontinental (qui peut atteindre n'importe quel point de l'Amérique du Nord) aussi bien que le bombardier piloté à grand rayon d'action constituent la menace stratégique qui pèse sur l'Amérique du Nord.

En plus de cette menace constituée par le bombardier et l'engin balistique intercontinental, il peut y avoir celle du sous-marin porteur de missiles susceptible d'appuyer les autres systèmes d'armes. Il est inutile d'insister sur la vulnérabilité du Canada dans ce dernier cas.

Opérations de survie

Je voudrais maintenant examiner le rôle de l'Armée canadienne en ce qui concerne le domaine de la survie nationale. En vertu du Décret de 1959 sur la défense civile, le ministre de la Défense nationale et, à son tour, l'Armée se sont vus conférer certaines tâches bien définies. Les voici:

a. Donner l'alerte en cas d'attaque; b. repérer les explosions et donner l'alerte contre les retombées; c. évaluer les dégâts; d. s'occuper des opérations de repénétration, y compris celles de sauvetage; e. assumer la direction des services de police et d'incendie dans les zones endommagées; f. prendre la direction des services municipaux et autres dans les zones endommagées; g. aider à assurer le respect de la loi et à maintenir l'ordre public; h. assurer le fonctionnement des moyens de communication d'urgence du fédéral.

Au cours de la mise au point de l'organisme destiné à assumer les tâches précédentes, il a fallu faire certaines hypothèses, dont les plus importantes sont les suivantes:

a. En premier lieu, il ne faut compter sur aucun avertissement stratégique; l'avertissement réel pourra n'être que de quelques minutes et, en cas d'attaque par des bombardiers pilotés, que de deux ou trois heures au plus.
b. En deuxième lieu, plusieurs villes canadiennes peuvent être considérées comme des cibles probables en cas d'attaque; il s'agit évidemment des villes les plus importantes.
c. En dernier lieu, des bombes égarées sont susceptibles de tomber sur notre territoire, que le Canada soit attaqué ou non, et nous sommes exposés à recevoir les retombées provenant d'attaques sur des cibles situées aux États-Unis.

De toute évidence, il importe avant tout de disposer d'un système d'alerte et c'est ce que l'Armée a fait en instituant le Réseau national d'alerte en cas d'attaque nucléaire, qui a pour mission de recueillir et d'analyser les renseignements disponibles, aussi bien sur la menace des bombardements que sur la prévision des retombées, puis d'alerter le public. Les renseignements proviendraient, en majeure partie, des différents quartiers généraux du NORAD, qui seraient eux-mêmes alertés par la ligne DEW et par le Réseau d'alerte pour les missiles. Les renseignements seraient captés par les centres d'alerte au Canada—un pour le gouvernement fédéral et un pour chaque province—et l'alerte serait transmise au public au moyen de sirènes et d'émissions radiophoniques de postes civils. Le Réseau d'alerte est confié à l'Armée régulière, qui en assure le fonctionnement 24 heures par jour; cependant, seulement 75 p. 100 des sirènes ont été installées jusqu'ici.

Outre le Réseau national d'alerte en cas d'attaque nucléaire, nous avons mis au point un organisme chargé de signaler les explosions nucléaires et, à partir de là, de tracer le contour des retombées. Il s'agit du Réseau de signalisation des explosions et des retombées nucléaires. Chaque ville-cible est entourée d'un certain nombre de postes chargés de repérer et de mesurer les explosions nucléaires. Ce sont les postes de signalisation des retombées que l'Armée fait fonctionner avec l'aide des autres Armes et de civils choisis à cette fin. A travers le reste du pays se trouvent dispersés quelque 2,000 postes qui s'occupent de mesurer et de signaler les retombées. Certains d'entre eux sont aussi en mesure de détecter l'explosion de bombes égarées. Par conséquent, quand ce Réseau sera terminé, nous devrions être capables de connaître le lieu des explosions et des retombées. A l'heure actuelle, ce réseau ne fonctionne que dans une proportion de 60 p. 100.

En plus de donner l'alerte au public et de tracer les retombées, nous sommes chargés d'assurer ce que l'on nomme les «opérations de repénétration»—c'est-à-dire de porter secours aux blessés, de donner les premiers soins, etc.

Au cours des désastres, en temps de paix comme en temps de guerre, nous avons constaté que l'on ne disposait que de très peu de temps pour apporter un secours efficace aux victimes. Il n'y a plus grand chose à faire quarante-huit heures ou soixante-douze heures après le sinistre. C'est pourquoi tous nos plans tendent à concentrer le maximum de forces disponsibles immédiatement après les attaques nucléaires. On a établi, pour chaque zone-cible probable, un quartier général appelé le QG de la zone-cible, qui est dirigé en temps de paix par un personnel réduit. La tâche principale de ce personnel consiste à recueillir des renseignements détaillés sur la zone-cible de manière à pouvoir, en cas d'attaque, utiliser au mieux les ressources qui seraient encore disponibles dans cette zone-cible et, grâce à son excellente connaissance de l'endroit, commencer les opérations de sauvetage dans le plus bref délai. En l'occurrence, ces quartiers généraux ont encore beaucoup à faire pour terminer la préparation de ces plans. Naturellement, avec notre mode de vie compliqué, si plusieurs des services auxquels nous sommes habitués disparaissaient, la tâche de les reconstituer et de les remplacer deviendrait un problème essentiel. Ces quartiers généraux ont pour fonction d'aider les autorités provinciales et municipales. Nous avons pour principe de remettre aux organismes réguliers du gouvernement les pouvoirs qui nous ont été conférés aussitôt que ces organismes seront en mesure de les accepter; d'autre part, nous n'entrerons en scène que lorsqu'il y aura un état d'urgence ou lorsque l'autorité civile s'effondrera.

Les troupes chargées de pénétrer dans une ville qui a subi des attaques sont constituées par des militaires de l'Armée régulière et de la Milice; elles seront renforcées par des volontaires civils organisés en «colonnes mobiles de survie». Une colonne comprend un élément de commandement et de contrôle—constituée par des militaires de l'Armée régulière et de la Milice—et plusieurs compagnies de sauvetage comprenant un certain nombre de volontaires civils. Les éléments militaires de 265 de ces colonnes ont déjà été constitués et la plupart sont équipés du matériel nécessaire. Ils forment 66 groupes mobiles de survie. Ceux-ci, à leur tour, relèvent du quartier général qu'on a établi dans la zone-cible.

Nous nous proposons de concentrer toutes les ressources militaires disponibles au Canada en vue d'assurer notre survie en tant que nation. La défense du Canada et les opérations de repénétration obtiendront la plus haute priorité en ce qui concerne l'affectation de nos troupes. Comme nous l'avons dit précédemment, nous espérons pouvoir utiliser un nombre considérable de civils qui, sous le direction de l'Armée, aideront aux opérations de repénétration. La Milice, à l'instar de l'Armée régulière, a reçu un entraînement très poussé dans le domaine des opérations de repénétration.

Les opérations de l'ONU et opérations analogues

Permettez-moi de passer de l'OTAN et de la défense territoriale aux engagements internationaux que le Canada a contractés en vue d'appuyer les Nations Unies, aux termes d'ententes bilatérales avec les pays du Commonwealth, et en tant que membre des Commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine. Le gouvernement a confié un certain nombre de tâches à l'Armée. Ces tâches ne comportent parfois que l'affectation d'un officier et d'un homme de troupe, comme en Corée, par exemple; mais il arrive également que l'effectif utilisé soit égal à celui d'un bataillon, comme c'est le cas à Suez. L'effectif total affecté à ces tâches s'élève à 1,270.

Cependant, la difficulté qui se pose dans ce domaine, c'est que le personnel qu'on nous a demandé de fournir jusqu'ici, se compose en grande partie de techniciens et de spécialistes, c'est-à-dire de militaires qui, afin de maîtriser leur métier, ont non seulement besoin d'une formation initiale poussée, mais aussi d'un certain nombre d'années d'expérience, vu qu'ils servent dans des postes isolés. Or, à cause de la nature même de leur spécialité ou de leur métier, la proportion de ces militaires dans l'Armée est très minime, par rapport aux combattants ordinaires. Il nous faut donc trouver ces spécialistes et, en outre, des remplaçants possédant les qualités voulues, puisque nous sommes tenus de les relever au moins une fois l'an. Il va de soi qu'il serait injuste de demander à un militaire, et plus particulièrement à un homme hautement compétent et par conséquent relativement plus âgé, de se séparer trop fréquemment de sa famille pour une période d'un an. En principe, nous nous efforçons de ne pas envoyer des officiers et des hommes de troupe à l'étranger plus souvent qu'une fois tous les cinq ans, lorsqu'il s'agit d'un poste dit isolé. Naturellement, nous comptons des célibataires et autres militaires qui demandent à faire prolonger leur période de service et qui désirent accomplir de nouveaux stages de ce genre, mais c'est l'exception plutôt que la règle. En vue d'assurer la relève de ces forces, nous nous tournons vers les militaires qui se trouvent dans nos établissements d'instruction et de logistique.

Le Ministre vous a appris que le Canada maintient un bataillon de l'Armée en état de disponibilité pour servir sous le drapeau des Nations Unies. Le 1er bataillon du Royal 22e Régiment est présentement affecté à ce rôle. Prêt à se déplacer à bref délai, son effectif est donc toujours complet. Depuis sa formation en janvier 1958, ce bataillon a été mobilisé plusieurs fois, notamment au cours des crises du Liban et du Congo. Ce bataillon s'exerce périodiquement avec le concours de l'Aviation royale du Canada. Ces exercices ont pour objet de vérifier l'état de préparation des troupes en question, ainsi que la marche des opérations nécessaires à leur transport par avion vers leur destination outre-mer. Notons, par exemple, que le mois dernier, nous avons transporté ce bataillon de Valcartier à Wainright, et que dès son arrivée à destination, il a effectué un exercice portant sur la restauration de l'ordre public. Ce genre d'exercice nous permet de nous rapprocher le plus possible des opérations réelles. Dans le cas, toutefois, où l'infanterie canadienne ne serait pas requise,—et c'est une expérience que nous avons déjà eue,—le 3e Groupe de brigade d'infanterie canadienne a été prévu comme force de réserve d'où nous pourrions choisir des unités destinées à remplir des obligations imprévues comme celles qui découleraient, par exemple, de la création d'autres forces spéciales des Nations Unies.

Plus de 800 militaires de l'Armée canadienne servent actuellement avec la Force d'urgence des Nations Unies dans la péninsule du SINAÏ. Ces militaires sont affectés à des tâches de reconnaissance, ainsi que de soutien de divers services de l'Armée. Cette force se compose d'un escadron de reconnaissance (fourni en ce moment par le *Lord Strathcona's Horse*), et d'une troupe de signaleurs, ces deux unités formant un total de 12 officiers et de 217 hommes.

Ajoutons à cela un groupe administratif spécial, formé de 57 officiers et de 536 hommes, qui assure les services administratifs nécessaires à toutes les forces armées des Nations Unies au Moyen-Orient.

Dans le groupe administratif, une compagnie du Génie est chargée des services des travaux, de l'approvisionnement en eau, des ouvrages défensifs, des opérations de déminage, etc. En janvier dernier, j'ai visité les troupes de SUEZ et je les ai trouvées dans un excellent état d'esprit. J'ai été très heureux, notamment, de la déclaration que m'a faite le général Gyani, commandant de la FUNU, à savoir, qu'il comptait beaucoup sur le groupe canadien à cause de sa formation et de sa conscience professionnelle. J'ai visité un poste situé à l'embouchure du golfe d'Akaba. J'y ai rencontré un caporal du Génie, ainsi que deux de ses hommes, qui suaient à grosses gouttes sous la chaleur, alors qu'ils réparaient l'usine de distillation d'eau dont toute la troupe à cet endroit dépend pour son approvisionnement. Le caporal m'a rappelé que la dernière fois que nous avons servi ensemble, soit en 1947, nous étions à Whitehorse, dans le Yukon, et que c'était l'année du grand froid.

Les Canadiens dirigent également l'atelier chargé de la réparation de tous les véhicules, et ce sont eux aussi qui dirigent les détachements de transmissions, qui réglementent les mouvements, qui assurent les services de prévôté et de transport de l'Intendance. Le Canada fournit enfin un élément au Quartier général des Nations Unies.

Au Congo, la 57e Unité des transmissions canadienne, qui se compose de plus de 300 militaires, assure les communications militaires pour le compte de l'organisme des Nations Unies. Cette unité est formée de 15 officiers et de 175 hommes, d'un groupe administratif de 10 officiers et de 77 hommes, ainsi que d'une partie du personnel d'état-major au Quartier général des Nations Unies au Congo, laquelle se compose de 14 officiers et de 20 hommes de troupe.

Je vous ai déjà parlé des difficultés qu'entraîne la cumulation de toutes ces obligations. La relève dans la zone de Suez s'effectue une fois par année, tandis qu'au Congo, à cause du climat, il faut assurer la relève tous les six mois. On prévoit toutefois une diminution de nos obligations au Congo pour cet été, par suite de la réduction projetée des effectifs des forces armées des Nations Unies. On vient de m'informer, en effet, du départ des premières troupes.

En plus des deux engagements les plus importants dont je vous ai parlé, c'est-à-dire celui de Suez et celui du Congo, nous comptons également un total de 42 officiers et de 34 hommes de troupe qui accomplissent une période de service d'un an sous l'égide de commissions internationales, soit 27 officiers et 26 hommes au Viet-nam et de 15 officiers et 8 hommes au Laos. De petits groupes d'officiers accomplissent des périodes de service analogues pour le compte de divers autres organismes de Nations Unies, dont 16 en PALESTINE, 8 au CACHEMIRE et 1 en CORÉE. Il faut aussi mentionner les quatre officiers de l'Armée qui ont été mis à la disposition de l'organisme que l'ONU est en voie d'établir en vue de surveiller la retraite au YÉMEN, de même que l'officier du Génie affecté à une mission cartographique au NIGERIA. Récemment, on s'est enquis de la participation de l'Armée canadienne à d'autres opérations de l'ONU.

Nous disposons aussi d'une équipe affectée à la formation des forces armées du GHANA, laquelle se compose de 31 officiers et hommes de troupe (de l'Armée, pour la plupart), accompagnés de leur famille, et accomplissant une période de service de deux ans. Cette initiative semble fructueuse puisqu'on nous a demandé d'envoyer 10 autres militaires, soit 7 officiers de l'Armée et 3 officiers de l'Aviation. On accorde également une aide de moindre importance au NIGERIA, à TRINIDAD et à TOBAGO, en assurant au Canada la formation d'un certain nombre d'officiers et d'élèves-officiers de ces endroits.

Nous prenons ces engagements très au sérieux. Nous dirigeons des cours à l'intention des officiers sélectionnés pour ces missions, et tous reçoivent des instructions détaillées de la part d'officiers qui ont servi avec les Nations Unies,

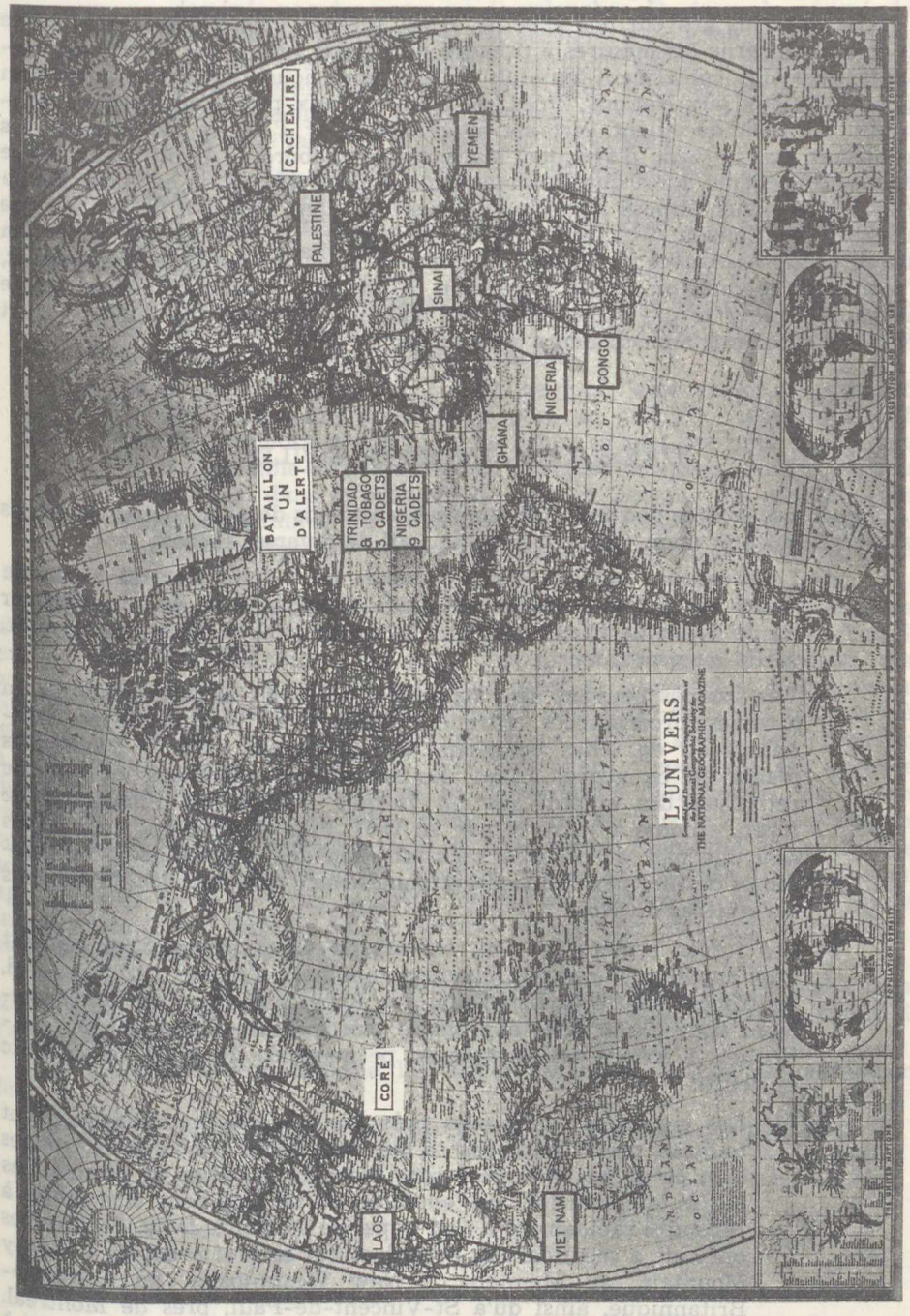

7. ÉLÉMENTS DE L'ARMÉE AFFECTÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES OPÉRATIONS.

ainsi que de la part des autorités du ministère des Affaires extérieures. Ces candidats sont choisis avec soin, non seulement du point de vue de leur compétence professionnelle, mais également dans le dessein de n'envoyer à l'étranger que des représentants dignes de notre pays.

Ces missions grèvent nos effectifs, il est vrai, et compliquent notre tâche en ce qui concerne les mesures à prendre pour faire face à nos autres engagements, mais elles constituent toutefois un actif pour nous. Le Canada fournit un apport précieux aux Nations Unies, de même qu'aux pays nouvellement constitués. De cela découlent certains avantages pour l'Armée, mais aussi les problèmes que je viens d'évoquer. Mentionnons d'abord le profit qu'en retire l'Armée elle-même, ainsi que le soldat dans la poursuite de sa carrière. Même le soldat le mieux disposé a tendance à s'enliser dans l'ornière de son service quotidien au Canada. Or, l'affectation d'un officier ou homme de troupe en vue de prêter assistance à d'autres pays, élargit le champ de son expérience et, à mon avis, le rend plus utile à l'Armée. Il en ressort en outre un avantage incalculable pour le pays tout entier, du fait que tous nos militaires se sont révélés d'excellents ambassadeurs à l'étranger.

L'AIDE AUX AUTORITÉS CIVILES

Les forces armées peuvent être appelées, en temps de paix comme en temps de guerre, à prêter main-forte au pouvoir civil de diverses façons:

a) Le procureur général d'une province peut demander, en vertu de la Loi sur la défense nationale, l'aide de l'Armée, en vue de réprimer ou de prévenir toute émeute, insurrection ou violation de la paix, réelle ou probable.

b) Les troupes peuvent être appelées à aider les autoritées civiles en diverses circonstances critiques. L'Armée est l'organisme coordonnateur en de telles occasions. On peut citer nombre d'exemples d'aide de ce genre, allant des recherches effectuées en vue de retrouver des enfants perdus, jusqu'à l'extinction d'incendies de forêts, comme à Terre-Neuve en 1961. Plus récemment, nous avons pris une part active à la régularisation des crues causées le printemps dernier par l'état exceptionnellement mauvais des glaces dans les rivières du Nord.

c) Les forces armées sont au service du Gouvernement et peuvent être appelées à remplir diverses fonctions d'intérêt public. Ainsi, les troupes sont à la disposition des autres ministères du Gouvernement pour toute tâche appropriée aux ressources d'un service particulier. L'Armée est chargée en permanence de deux missions de ce genre:

(1) Les garnisons cantonnées près des pénitenciers fédéraux sont toujours prêtes à envoyer, à très bref délai, des corps de troupes bien préparées et armées pour aider au maintien de l'ordre. Les unités en cause font des exercices en ce sens pour être prêtes à répondre rapidement à tout appel de ce genre. Déjà, des troupes ont aidé à réprimer des désordres qui se sont produits à Stoney Mountain, au Manitoba, à New Westminster, en Colombie-Britannique, ainsi qu'à St-Vincent-de-Paul, près de Montréal. Encore tout récemment, le Royal 22e Régiment s'est rendu à St-Vincent-de-Paul, prêt à faire face à toute éventualité.

(2) Une autre responsabilité permanente confiée à l'Armée consiste à fournir, chaque hiver, un détachement d'artillerie pour lutter contre les avalanches dans le Parc national Glacier. A l'endroit où la route transcanadienne traverse la passe Rogers, elle est dominée par des parcours d'avalanches. De façon à prévenir les avalanches dévastatrices, on accélère les glissements en faisant exploser des obus brisants en un point-clé de la masse neigeuse. C'est une excellente expérience pour notre artillerie. J'ai visité le détachement en question et les autorités du Parc m'ont assuré que cette façon de procéder est très efficace.

d. Les spécialistes en explosifs des forces armées sont autorisés par le ministre des Mines et des Relevés techniques, en vertu de la Loi sur les explosifs, à s'occuper des explosifs dangereux et abandonnés. On rapporte fréquemment à la police des accidents causés par des explosifs de divers genres et des souvenirs de guerre dangereux. A son tour, la police fait appel à nos hommes pour identifier, désamorcer et enlever ces explosifs. Bien que ce soit un travail très délicat, nous le considérons comme d'ordre courant.

e. L'aide que nous apportons à la police pour l'enlèvement des explosifs installés à des fins de sabotage pose un problème légèrement différent. Plusieurs incidents de ce genre se sont produits dans le sud de la Colombie-Britannique ces quelques dernières années et, plus récemment, dans la province de Québec. Comme ces incidents sont des actes criminels, ils ne sont pas de notre ressort et nous nous contentons de répondre aux demandes d'aide de la part de la police civile.

Aucun organisme particulier n'a été constitué en vue de faire face à ces obligations. De façon générale, le grand avantage de l'Armée consiste dans la possibilité qu'elle a de fournir un corps bien formé d'hommes disciplinés, disposant de ses propres moyens de communication, de transport et d'administration, et qui peut être appuyé par des hommes spécialisés dans des sphères très diverses. En général, nous ne nous servons pas de matériel spécial pour répondre à ces demandes; nous utilisons celui que nous avons. Cependant, ces quelques dernières années, nous avons gardé en disponibilité dans toutes les régions militaires, et particulièrement dans celles qui sont le plus vulnérables aux incendies de forêts, du matériel mobile de lutte contre l'incendie, et les troupes sont formées de façon à s'en servir. Pour accroître notre facilité à répondre aux appels d'aide de la part des autorités civiles en matière de lutte contres les incendies de forêts, certains de nos hommes suivent des cours qui se donnent à cette fin dans quelques provinces.

Pour montrer la diversité et l'envergure de ces tâches, j'ai résumé l'assistance apportée par l'Armée aux autorités civiles canadiennes au cours de l'année écoulée.

Le premier tableau indique les tâches réclamées par le Gouvernement fédéral.

Le second énumère les tâches entreprises à la demande des provinces.

ENGAGEMENTS FÉDÉRAUX

Engagement permanent..	Contrôle des avalanches, Parc national Glacier	Détachement d'artillerie équipement et munitions
17 au 18 juin 1962	Émeutes—Pénitencier Saint-Vincent-de-Paul	327 soldats et leur équipement
15 sept. 1962	Troubles chez les Doukhobors—Mountain Prison, Agassiz, C.-B.	Soldats et fil barbelé
19 nov. 1962	Légère inondation — Mountain Prison, Agassiz, C.-B.	Lutte contre l'inondation
21 au 23 avril 1963	Émeutes—Pénitencier de New Westminster	100 soldats
avril à mai 1963	Inondation—Hay River, Fort Simpson, Aklavik	Spécialistes en libération des glaces, hélicoptères de service
mai 1963	Situation tendue—Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	Troupes de secours

DEMANDES DES PROVINCES

7 au 17 juillet 1962	Feux de forêt—La Tuque (P.Q.)	31 soldats, radios
22 au 26 août 1962	Recherche d'une fillette enlevée—Beeton (Ont.)	300 soldats
1er au 5 oct. 1962	Recherche d'un vieillard—Parry Sound, (Ont.)	100 soldats
fév. 1963	Recherche d'un avion perdu—région de Petawawa	Avion léger
31 mars au 2 avril 1963..	Recherche d'un enfant muet—Charleswood, Manitoba	100 soldats
1er au 3 avril 1963	Inondation, Châteauguay, (P.Q.)	Libération des glaces
18 au 24 avril 1963	Inondations, rivières McLeod et Athabaska, Whitecourt (Alberta)	Libération des glaces
mai 1963	Incidents terroristes, Montréal	Services de spécialistes en explosifs
	Fausses alertes terroristes, Ottawa	
27 mai 1963	Incendie de l'hôpital de Chicoutimi (P.Q.)	Personnel et équipement
28 mai 1963	Feu de forêt, Mont-Laurier (P.Q.)	20 soldats, radios.

LA MILICE ET LES CADETS DE L'ARMÉE

La Milice

De tous temps, la Milice a été l'armature de l'Armée canadienne. Avec l'apparition du risque de guerre nucléaire, cependant, le principe des «forces existantes» fut adopté en prévision d'hostilités futures, ce qui a suscité un certain doute quant au rôle de la Milice à l'avenir. Toutefois, ce rôle a maintenant été précisé et, dans tout le Canada, la Milice remplira des fonctions de première importance, en soutien des opérations de survie.

Depuis la seconde guerre mondiale, la Milice a été appelée à l'aide du pouvoir civil,—par exemple, lors de l'ouragan Hazel,—et elle a également fourni du personnel pour les engagements des Nations Unies; par exemple, au tout début du conflit au Cachemire. Au cours de 1961-1962, avec l'aide initiale de l'Armée régulière, la Milice a formé, au moyen de cours spéciaux, quelque 70,000 hommes aux opérations de sauvetage et de repénétration.

D'après nos plans actuels concernant les opérations de survie, la Milice doit fournir environ 500 unités de divers genres, dans tout le pays, pour assurer les opérations de repénétration dans 16 villes-cibles. Selon nos plans, des membres de la Milice et des civils sélectionnés à cette fin formeront le personnel de plusieurs des centres de filtrage du Réseau de signalisation des retombées nucléaires. Une bonne part du travail dans ce domaine peut être exécutée avec compétence par les membres du Service féminin de l'Armée, que l'on prépare actuellement à ces fonctions.

Pour ce qui est de l'instruction, le milicien reçoit d'abord une formation de soldat, étant donné que la force de la Milice consiste à pouvoir fournir un corps organisé d'hommes disciplinés.

Les hommes de la Milice suivent l'instruction de survie dès qu'ils ont terminé leur formation militaire de base. Les unités et groupes d'unités font, à intervalles réguliers, des exercices portant sur les opérations de repénétration et de sauvetage relatives aux villes-cibles auxquelles ils ont été assignés.

Le principe actuel des opérations en campagne auxquelles le Canada peut être appelé à participer ne prévoit pas, de prime abord, un très large emploi de la Milice. Cependant, si le reste de la Division venait jamais à être envoyé à l'extérieur du Canada, on estime qu'il faudrait environ 7,000 membres de la Milice pour remplacer le personnel de l'Armée régulière retiré des unités de soutien, au Canada, et pour compléter les effectifs de la force de défense du Canada. Nos plans prévoient l'emploi de la Milice pour aider la Gendarmerie royale du Canada dans ses fonctions d'internement, et pour assurer la sécurité des points vitaux au tout début des hostilités. On estime qu'il faudra au moins 2,500 miliciens à cette fin.

Pour être en mesure de faire face à ces obligations, environ 50,000 membres de la Milice suivent des cours sur les opérations de survie et autres spécialités fondamentales de corps, en plus de poursuivre leur formation élémentaire de soldat. Cette formation comprendra en outre, cette année, l'instruction anti-guérilla et l'instruction spéciale de sécurité intérieure. Des cours spéciaux sont donnés chaque été à environ 8,000 élèves des écoles secondaires afin de former des officiers et sous-officier pour l'avenir. C'est la Milice elle-même qui donne ces cours et les résultats sont des plus encourageants. L'an dernier, un général en visite au pays a pu voir à l'œuvre certains de ces élèves qui lui ont fait une telle impression qu'il s'est cru en présence de membres de l'Armée régulière. Il a été très étonné quand je lui ai dit que c'étaient des étudiants qui suivaient l'instruction de la Milice. Je dois ajouter que ces cours sont tellement en demande que nous ne pouvons suffire à la tâche.

Cadets de l'Armée

Le Corps royal des cadets de l'Armée canadienne fournit l'instruction élémentaire à 75,000 jeunes gens dont l'âge varie de 14 à 19 ans. Au cours de cette instruction, on s'efforce en particulier de développer les qualités de chef, le patriotisme et le civisme.

Bien qu'ils ne fassent pas partie des forces armées, les cadets sont formés, administrés et équipés par l'Armée. L'instruction et l'administration des cadets relèvent d'un groupe d'officiers de la Réserve et d'instructeurs civils dont le nombre s'élève à 2,400. La surveillance générale est assurée par 130 officiers et hommes de l'Armée régulière.

Tous les cadets suivent l'instruction générale qui se donne au sein de leur corps de cadets pendant l'année scolaire. Durant les mois d'été, plus de 6,000 cadets choisis se rendent dans des camps de cadets dirigés par l'Armée régulière dans divers centres du Canada. L'instruction de camp vise surtout à développer des qualités de chef et des aptitudes d'instructeurs, et porte sur l'instruction spécialisée, dont notamment les premiers soins, l'instruction de survie, les transmissions, la conduite des véhicules et le civisme.

Pour de nombreux jeunes gens, cette participation à l'instruction des cadets de l'Armée constitue leur première expérience d'une vie organisée et disciplinée. On peut se faire une bonne idée du succès de ce programme, si l'on considère le nombre toujours croissant des demandes visant à créer d'autres corps de cadets à mesure qu'augmente la population du pays. Notre effectif maximum actuel est de 75,000. Je dois ajouter, Messieurs, que la vue de ces jeunes gens au travail ne saurait que susciter l'enthousiasme en chacun de nous.

LE RÉSEAU ROUTIER DU NORD-OUEST

A mon avis, il y a lieu de mentionner un autre engagement que nous avons contracté, mais qui n'entre pas dans les catégories précédentes. Il s'agit du Réseau routier du Nord-Ouest.

L'Armée a pris en charge la partie canadienne de la route de l'Alaska, par l'intermédiaire d'un organisme militaire appelé le Réseau routier du Nord-Ouest. Quelque 57 officiers et 352 soldats, ainsi qu'environ 655 civils, y sont employés à l'année longue. Les frais occasionnés directement à l'Armée par cette entreprise s'élèvent à environ $11,900,000 par année.

La section de la route dont nous avons la charge s'étend d'un point situé à une centaine de milles au nord de Dawson Creek (C.-B.) jusqu'à la frontière qui sépare l'Alaska du Yukon, et elle comprend un chemin de traverse, qui unit un endroit au Yukon situé à 1,016 milles au nord de Dawson Creek et Haines, dans l'Alaska, sur la côte du Pacifique. Notre gouvernement a conclu avec celui des États-Unis un accord en vertu duquel nous nous engageons à garder la route principale accessible aux véhicules militaires américains se rendant en Alaska, et à la maintenir dans l'état où elle se trouvait lorsque nous en avons pris la charge. En outre, nous contractons chaque année avec l'Armée américaine l'engagement d'enlever la neige du chemin de traverse de Haines, afin de donner accès à la station de pompage d'un pipe-line exploité par l'Armée américaine.

Au moment où nous avons pris l'affaire en main, l'aménagement initial de la route comportait de nombreuses faiblesses; ainsi, il a fallu remplacer bon nombre de ponts érigés sur piliers de bois. Nous avons adopté comme ligne de conduite de maintenir et d'améliorer l'état de la route, afin d'abaisser les frais d'entretien. Je crois que nous y avons réussi. Les travaux importants sur le réseau routier sont mis en adjudication, mais son entretien régulier est assuré par des civils, sous la direction d'ingénieurs de l'Armée. C'est le Génie électrique et mécanique royal canadien qui s'occupe de l'entretien de l'équipement et des moyens de transport, tandis que l'Intendance royale canadienne est chargée des services de transport.

La prise en charge de la route de l'Alaska a permis à l'Armée canadienne d'acquérir une expérience précieuse dans les régions septentrionales. Lorsque l'Armée américaine nous a confié la charge de la route au début de 1946, j'étais un des premiers sur les lieux, et j'ai été à même de constater que, d'une manière générale, notre Armée n'était guère au courant des conditions de service dans le Nord. Nos connaissances dans ce domaine étaient très limitées. Aujourd'hui, cependant, bon nombre de nos officiers et soldats ont déjà participé à des opérations dans le Nord. Ils ont acquis cette expérience, dans une large mesure, grâce au Réseau routier du Nord-Ouest et, bien entendu, à notre établissement d'instruction d'hiver à Fort Churchill.

CONCLUSION

Messieurs, j'arrive à la fin de mon exposé, mais avant de terminer j'aimerais dire un mot des services de logistique et d'instruction au Canada, dont l'Armée a besoin pour remplir les engagements que j'ai expliqués. Les services de logistique comprennent notamment les dépôts de matériel des magasins militaires, les ateliers du Génie électrique et mécanique, ainsi que des unités administratives de moindre importance qui, en raison de notre situation géographique, doivent être établies d'un bout à l'autre du pays. Ces services appuient non seulement l'Armée régulière, mais aussi la Milice et les corps de cadets. Nous les maintenons dans le même état d'alerte que les forces qu'elles soutiennent, et la souplesse y joue un rôle aussi important.

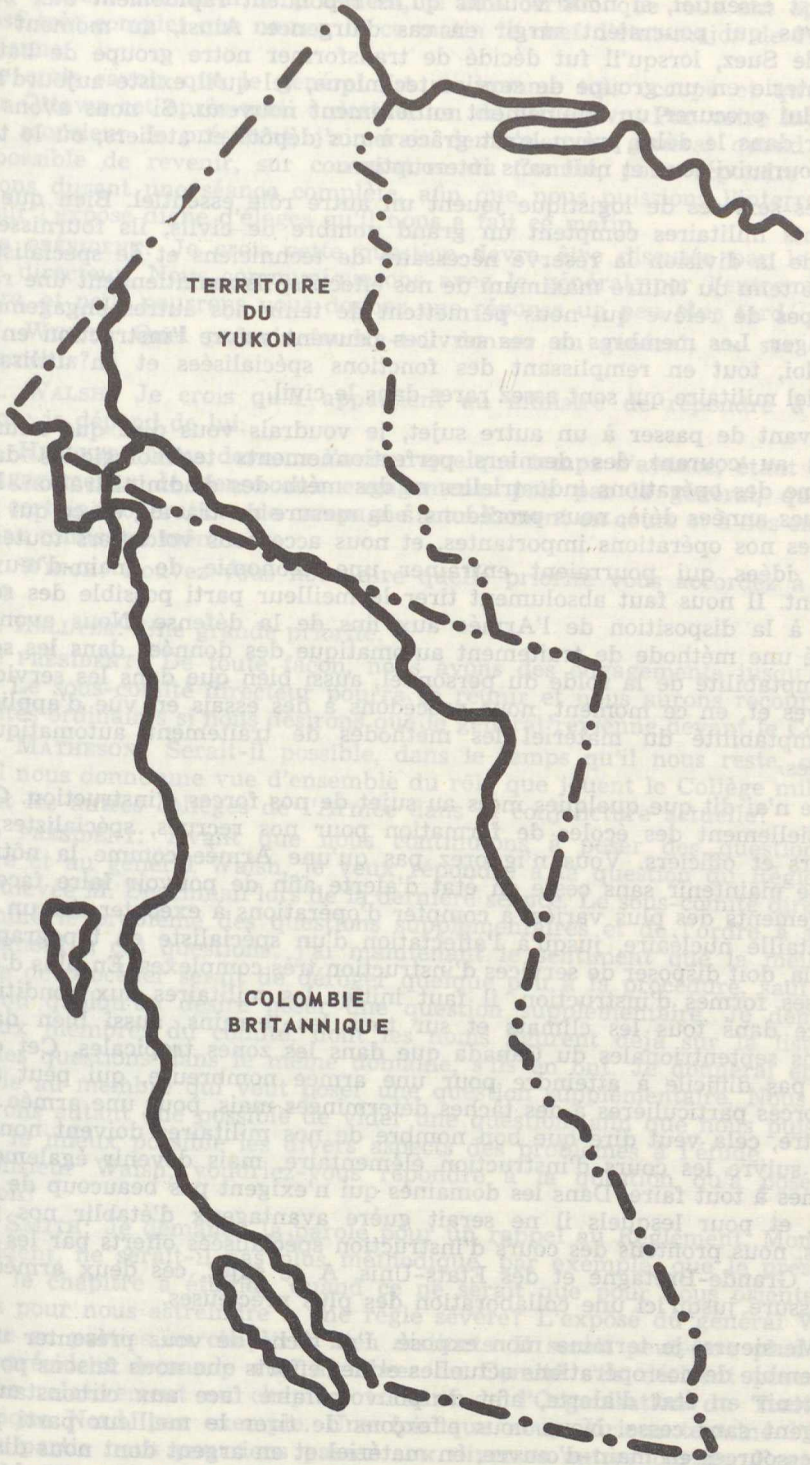

8. RÉSEAU ROUTIER DU NORD-OUEST

Cela est essentiel, si nous voulons qu'ils répondent rapidement aux besoins imprévus qui pourraient surgir en cas d'urgence. Ainsi, au moment de la crise de Suez, lorsqu'il fut décidé de transformer notre groupe de bataillon d'infanterie en un groupe de service technique, tel qu'il existe aujourd'hui, il fallut lui procurer un équipement entièrement nouveau. Si nous avons pu y arriver dans le délai prévu, c'est grâce à nos dépôts et ateliers, où le travail s'est poursuivi jour et nuit sans interruption.

Les services de logistique jouent un autre rôle essentiel. Bien que leurs éléments militaires comptent un grand nombre de civils, ils fournissent au reste de la division la réserve nécessaire de techniciens et de spécialistes et, compte tenu du chiffre maximum de nos effectifs, ils maintiennent une réserve d'équipes de relève qui nous permettent de tenir nos autres engagements à l'étranger. Les membres de ces services peuvent suivre l'instruction en cours d'emploi, tout en remplissant des fonctions spécialisées et en utilisant du matériel militaire qui sont assez rares dans le civil.

Avant de passer à un autre sujet, je voudrais vous dire que nous nous tenons au courant des derniers perfectionnements technologiques dans le domaine des opérations industrielles et des méthodes d'administration. Depuis quelques années déjà, nous procédons à la mesure du travail, en ce qui a trait à toutes nos opérations importantes, et nous acceptons volontiers toutes nouvelles idées qui pourraient entraîner une économie de main-d'œuvre et d'argent. Il nous faut absolument tirer le meilleur parti possible des sommes mises à la disposition de l'Armée aux fins de la défense. Nous avons déjà adopté une méthode de traitement automatique des données dans les services de comptabilité de la solde du personnel, aussi bien que dans les services des archives et, en ce moment, nous procédons à des essais en vue d'appliquer à la comptabilité du matériel les méthodes de traitement automatique des données.

Je n'ai dit que quelques mots au sujet de nos forces d'instruction. Ce sont essentiellement des écoles de formation pour nos recrues, spécialistes, sous-officiers et officiers. Vous n'ignorez pas qu'une Armée comme la nôtre, qui doit se maintenir sans cesse en état d'alerte afin de pouvoir faire face à des engagements des plus variés, à compter d'opérations à exécuter sur un champ de bataille nucléaire, jusqu'à l'affectation d'un spécialiste en topographie au Nigéria, doit disposer de services d'instruction très complexes. En plus d'assurer diverses formes d'instruction, il faut initier les militaires aux conditions de service dans tous les climats et sur tous les terrains, aussi bien dans les régions septentrionales du Canada que dans les zones tropicales. Cet objectif n'est pas difficile à atteindre pour une armée nombreuse, qui peut affecter des forces particulières à des tâches déterminées mais, pour une armée comme la nôtre, cela veut dire que bon nombre de nos militaires doivent non seulement suivre les cours d'instruction élémentaire, mais devenir également des hommes à tout faire. Dans les domaines qui n'exigent pas beaucoup de spécialistes, et pour lesquels il ne serait guère avantageux d'établir nos propres écoles, nous profitons des cours d'instruction spécialisées offerts par les armées de la Grande-Bretagne et des États-Unis. A ce sujet, ces deux armées nous ont assuré jusqu'ici une collaboration des plus précieuses.

Messieurs, je termine mon exposé. J'ai tâché de vous présenter une vue d'ensemble de nos opérations actuelles et des efforts que nous faisons pour nous maintenir en état d'alerte, afin de pouvoir faire face aux circonstances qui changent sans cesse. Nous nous efforçons de tirer le meilleur parti possible des ressources en main-d'œuvre, en matériel et en argent dont nous disposons. Pour finir, je tiens à vous assurer que nous essayons d'accomplir de notre mieux chacune des tâches qui nous sont confiées.

M. WINCH: Monsieur le président, je suis certain que tous ont apprécié l'exposé très complet que nous a lu ce matin le chef d'état-major de l'Armée canadienne.

Je crois savoir que le général est un homme très occupé et qu'il doit quitter Ottawa cet après-midi à destination de Gagetown. Par votre intermédiaire, monsieur le président, j'aimerais demander au général quand il lui sera possible de revenir, sur convocation du Comité, pour répondre à nos questions durant une séance complète, afin que nous puissions l'interroger à fond sur l'exposé digne d'éloges qu'il nous a fait ce matin.

Le PRÉSIDENT: Je crois cette question devra être discutée par le sous-comité directeur. Nous communiquerons avec le général, par l'entremise du ministre, et nous pourrons vous donner une réponse un peu plus tard.

M. WINCH: Quel préavis faudra-t-il donner au général, vu ses autres engagements?

M. WALSH: Je crois qu'il appartient au ministre de répondre à votre question; je dépend de lui.

M. HELLYER: Nous devrons l'aviser quelque temps d'avance, étant donné nos engagements. Je pense aux engagements pris par le général, qui doit visiter certaines opérations de campagne actuellement en cours et à nos engagements au ministère même.

M. WINCH: Pouvez-vous nous dire quelle priorité vous accordez à notre comité?

M. HELLYER: Une grande priorité.

Le PRÉSIDENT: De toute façon, nous avons des engagements jusqu'au 23 juillet. Le sous-comité directeur pourra se réunir et nous aurons recours aux formalités ordinaires si nous désirons que le général revienne devant le Comité.

M. MATHESON: Serait-il possible, dans le temps qu'il nous reste, que le général nous donne une vue d'ensemble du rôle que jouent le Collège militaire royal et les autres collèges de l'Armée dans la conjoncture actuelle?

Le PRÉSIDENT: Avant que nous continuions à poser des questions au Ministre et au général Walsh, je veux répondre à la question du Règlement qu'a soulevée M. Deachman lors de la dernière séance. Le sous-comité directeur a examiné le problème des questions supplémentaires et de l'ordre à suivre relativement à ces questions; j'ai maintenant le sentiment que la meilleure manière de procéder serait de déroger quelque peu à la procédure, sauf dans le cas où quelqu'un désire poser une question supplémentaire. Je demande donc aux membres du comité, dont les noms figurent déjà sur la liste, de poser des questions dans le même domaine, s'ils en ont. Je donnerai ensuite la parole au membre qui veut poser une question supplémentaire. Nous nous efforcerons autant que possible de vider une question, afin que nous puissions étudier le mieux possible les divers aspects des problèmes à l'étude.

Monsieur Walsh, voudriez-vous répondre à la question qu'a posée M. Matheson?

M. SMITH: Je demande la parole pour un rappel au Règlement. Monsieur le président, ne serait-il pas plus méthodique, par exemple, que le président indique le chapitre à étudier, quand ce ne serait que pour nous orienter, et non pas pour nous astreindre à une règle sévère? L'exposé du général Walsh se divise en parties ou chapitres bien distincts. Il serait peut-être plus utile que le président demande aux membres du Comité s'ils désirent poser des questions relativement au chapitre traitant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, par exemple. Une fois que nous aurions terminé l'étude de cette partie nous pourrions passer aux diverses autres parties. Peut-être qu'ainsi le Comité recevrait des directives pertinentes du Président et que l'étude se ferait d'une façon plus ordonnée.

Le PRÉSIDENT: Nous y avons examiné ce point de vue, mais comme la question de M. Matheson ne se rapporte pas à l'exposé général, il serait difficile de mettre cette méthode en pratique.

M. SMITH: C'est bien simple, sa question viendrait à la fin.

Le PRÉSIDENT: Il y aurait aussi les questions d'ordre général. Nous avons étudié tous les aspects de la question et nous croyons que nous pourrions suivre la méthode actuelle pendant quelques séances, puis nous devrons peut-être passer à certains domaines particuliers de questions.

M. HELLYER: Qu'il me soit permis de répondre à la question qu'a posée M. Matheson, car, comme vous le savez, les collèges sont maintenant interarmes et je suis le ministre des trois armes.

Je crois qu'il serait utile, étant donné le grand intérêt que suscitent les collèges de l'Armée qu'à une séance ultérieure, le Comité demande que le directeur fasse un bref exposé relatif aux collèges et réponde aux questions qui les concerneraient. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'un domaine spécial très étendu et je suis sûr que si la question vous intéresse, un exposé de faits sur ce sujet vous serait précieux ainsi qu'aux autres membres du Comité.

M. MATHESON: Il me semble qu'un exposé serait très opportun; si nous obtenions l'assentiment du Comité à ce sujet, cette séance serait une des plus fructueuses que le Comité ait tenues.

Le PRÉSIDENT: Je porterai l'affaire à l'attention du sous-comité directeur afin de tenter d'inclure cette mesure dans notre programme.

M. WINCH: Monsieur le président, vu qu'il ne reste plus que dix minutes avant l'ajournement de la séance, je ne pense pas que nous devrions commencer à interroger le général Walsh au sujet de son exposé. Mais, si vous me le permettez, je poserai une question au Ministre relativement à un point qui demande d'être élucidé. Comment le ministre envisage-t-il le travail, le fonctionnement, les responsabilités et les pouvoirs du Comité? Je pense qu'il est maintenant temps, puisqu'il ne nous reste plus que dix minutes, de demander directement au Ministre dans quelle position, en tant que ministre, il place le Comité. Nous avons déjà tenu un certain nombre de séances qui, à mon avis, se sont avérées très utiles de même que les questions qui y ont été posées, mais j'aimerais savoir, étant donné que le Ministre nous répète qu'il y a un certain nombre de questions de principe à étudier et avant qu'il arrête ou que le gouvernement arrête une décision, si le Comité sera saisi de ces questions pour qu'il en fasse l'étude et présente des recommandations pertinentes. Allons-nous poursuivre l'étude des questions dont le Ministre a fait mention au cours des quatre dernières séances ou nous placera-t-on devant un fait accompli?

Vu que nous nous sommes déjà réunis plusieurs fois, je crois que le ministre devrait nous indiquer quelles sont nos responsabilités et nos pouvoirs; on devrait également nous dire si nous ne sommes qu'un comité qui pose des questions, un comité où l'on nous présente un fait accompli, ou un comité à qui on aura l'obligeance de demander s'il désire soumettre des recommandations.

L'hon. PAUL T. HELLYER (*Ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, je suis d'avis que les pouvoirs et les responsabilités de ce Comité sont ceux indiqués dans la résolution qui a été adoptée par la Chambre des communes. L'ordre de renvoi est très clair, et je ne désire nullement en commenter les dispositions, ni les étendre ou les restreindre.

M. WINCH: Je désire simplement obtenir une explication claire. Puis-je demander au ministre si ce qu'il nous a dit concernant certaines revisions effectuées à l'égard des frégates, par exemple, signifie que nous ne serons pas

mis en face d'un fait accompli, mais que le ministre nous révélera ses projets et que l'on tiendra compte de nos recommandations avant que le gouvernement adopte une ligne de conduite?

M. HELLYER: Monsieur le président, dans notre pays, nous appliquons le régime du gouvernement responsable, en vertu duquel le ministre soumet au Gouvernement les recommandations de son ministère, et si elles sont adoptées, le Gouvernement les présente au Parlement. Je ne désire nullement supprimer ce régime.

Les décisions relatives aux projets que vous mentionnez devront être prises avant que ce Comité ne termine ses délibérations, à moins qu'il ne les termine plus tôt que je ne pense. D'autres décisions à longue portée ne seront pas nécessairement prises avant quelque temps; le Comité aura peut-être alors terminé ses délibérations, et il aura eu l'occasion de soumettre ses recommandations au gouvernement lorsqu'il présentera ses rapports à la Chambre des communes.

Comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement, ou le Ministère lors de ses revisions, prendra en considération les recommandations que soumettra ce Comité dans le rapport qu'il présentera à la Chambre. Je ne puis apporter aucun changement, et vous ne désireriez pas que j'en apporte, à des principes qui dirigent notre gouvernement responsable depuis bien longtemps.

M. WINCH: Je ne vous demanderais pas de le faire. Cependant, comme vous nous avez dit que vous devez soumettre des recommandations au Gouvernement avant que ce Comité puisse faire rapport, indiqueriez-vous au président de ce Comité quelles sont ces décisions relatives à la politique du gouvernement afin que le Comité puisse établir ses ordres du jour de façon à étudier les sujets que vous estimez urgents?

M. HELLYER: Monsieur le président, il appartient au Comité d'étudier tout sujet qu'il juge à propos.

M. WINCH: Pouvez-vous nous dire quelles sont ces questions urgentes?

M. HELLYER: Il ne m'appartient pas de dire au Comité quelle ligne de conduite il doit adopter, et je ne pourrais lui soumettre toutes les questions actuellement à l'étude.

M. WINCH: N'est-ce pas jeter un peu de ridicule sur ce Comité?

M. CHURCHILL: Monsieur le président, notre Comité n'a pas été institué en vue de déterminer la politique que devra suivre le Gouvernement. Cette question a déjà été tranchée. L'autre jour, à la Chambre des communes, on a demandé au ministre s'il soumettrait au Comité la question de savoir si l'on appliquerait le programme de la marine relativement aux frégates. Il a dit qu'il ne traiterait pas de cette question. S'il ne désire pas nous la soumettre, je doute qu'il en propose d'autres. Alors, pourquoi ne pas continuer nos délibérations comme ci-devant, c'est-à-dire recueillir des renseignements dans l'espoir que le public en sera informé. Évidemment, ce n'est pas nous qui décidons de la politique du Gouvernement.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Les recommandations relatives à la politique?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre. Si vous me permettez de dire quelques mots, il me semble que nous devons obtenir des renseignements si nous voulons formuler des recommandations. Certains députés ont soulevé des questions ce matin. Il existe un sous-comité directeur. Nous avons reçu nos instructions de la Chambre et non du ministre. Notre mandat paraît au premier numéro des Procès-verbaux. Nous devons nous en tenir aux directives que nous avons reçues de la Chambre. Comme je l'ai dit dans ma déclaration du début, nous

devons étudier et revoir la politique de défense actuelle et future, et si ce Comité décide que nous devons étudier immédiatement certains aspects de cette politique, après avoir consulté le sous-comité directeur, je ferai rapport de ses conclusions, et nous pourrons alors agir en conséquence. Voilà les instructions que nous avons reçues de la Chambre.

En répondant à ces questions, je ne voudrais pas que le ministre s'engage ce matin à suivre telle ligne de conduite, tant que les membres du sous-comité directeur n'auront étudié cette question. Alors, après avoir consulté le ministre, nous pourrons soumettre des recommandations relativement à la façon d'étudier les questions qui ont été soulevées ce matin.

M. WINCH: Monsieur le président, je connais l'ordre de renvoi; j'ai peut-être mal posé ma question. Voici ce que je désire savoir: Après les renseignements qu'il nous a donnés—et je présume qu'il a le droit et la responsabilité absolus de ce faire—le ministre pourrait-il nous dire s'il veut que ce Comité fasse au plus tôt étude et rapport de quelque aspect particulier du ministère de la Défense? Il me semble que ce soit là une question honnête, qui relève entièrement de notre juridiction. Le ministre le désire-t-il?

M. HELLYER: Dans ma déclaration initiale, j'ai mentionné certains des sujets importants qui sont actuellement à l'étude. Si le Comité désire les étudier au début de ses délibérations, il est entièrement libre de le faire.

M. MCMILLAN: Rien ne nous empêche de soumettre un rapport provisoire sur un sujet quelconque, n'est-ce pas?

M. WINCH: En somme, le ministre ne pourrait-il pas se confier à nous un peu plus sur ces questions?

Un honorable DÉPUTÉ: Je proposerais que nous soyons également un peu plus ouverts envers le ministre.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant midi et demi, et ce Comité s'ajourne jusqu'à mardi matin, à 10 h. 30.

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

La présente édition des *Procès-verbaux et Témoignages* comprend 1° le texte des témoignages et délibérations en français; 2° la traduction en français des procès-verbaux et témoignages en anglais, laquelle est faite par la Division de la traduction générale du Bureau des traductions, sous la direction de Jean-Marie Magnant, bureau n° 966, immeuble Hunter (tél. 9-2-2343).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MARDI 16 JUILLET 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et le maréchal de l'Air C.R. Dunlap, Chef d'état-major de l'Air.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29154-2—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Granger	Martineau
Baldwin	Groos	Matheson
Béchard	Hahn	McMillan
Brewin	Laniel	Patterson
Churchill	Lessard (*Lac-Saint-Jean*)	Smith
Deachman	Lloyd	Temple
Fairweather	MacInnis	Winch
	MacLean	

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 16 juillet 1963.
(7)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 heures 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch.—(23).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale et le maréchal de l'Air C. R. Dunlap, chef de l'état-major de l'Air.

Le président demande le silence et dépose les parties 1 à 6, inclusivement, du compte rendu des témoignages devant un sous-comité du Comité des affectations de la Chambre des représentants du 88e Congrès (première session).

Il est ordonné:—Que le document indiqué ci-dessus soit désigné comme la pièce n° 1.

Le président dépose également une liste des abréviations employées au ministère de la Défense nationale.

Il est convenu:—Que la liste indiquée ci-dessus soit ajoutée comme Appendice «A» au compte rendu d'aujourd'hui.

Le maréchal de l'Air Dunlap donne lecture d'un mémoire rédigé au nom de l'Aviation; quelques projections accompagnent cette lecture. Des reproductions de certains diapositifs seront incorporées au compte rendu aussi près que possible du texte explicatif.

Le ministre et le maréchal sont interrogés.

Pendant l'interrogatoire le ministre lit une courte déclaration concernant les renseignements communiqués au sujet du danger qui menace le continent nord-américain.

Le président rappelle aux membres que le Comité doit se rendre aujourd'hui à Colorado Springs où il visitera le quartier général de NORAD.

A midi 40 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

MARDI 16 juillet 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que nous sommes en nombre. Ce matin nous allons entendre l'exposé du maréchal de l'Air C. R. Dunlap, chef de l'état-major de l'ARC. Avant de demander au maréchal de prendre la parole, je tiens à déposer devant vous, comme pièce n° 1, les affectations du département de la Défense pour l'année 1964 ainsi que le compte rendu des témoignages devant un sous-comité du Comité des affectations de la Chambre des représentants du 88e Congrès (première session). Certains membres de notre Comité me l'avaient demandé à une réunion antérieure.

PIÈCE N° 1: Affectations du département de la Défense pour l'année 1964; copie du compte rendu des délibérations du sous-comité des affectations du 88e Congrès.

M. FAIRWEATHER: Combien de volumes y a-t-il, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Il n'y en a qu'un ici.

M. SMITH: Si j'ai bien compris, il y a cinq volumes en tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: On ne nous en a donné qu'un seul. Toutefois, si les membres du Comité estiment que d'autres volumes pourraient nous être utiles, nous pourrions sans doute demander qu'on nous les fournisse également. Savez-vous s'ils pourraient nous être utiles, monsieur Smith?

M. SMITH: Certains autres volumes seraient utiles au Comité. J'estime que, si possible, le Comité devrait avoir les cinq volumes se rapportant aux audiences.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas nous allons nous en occuper et nous demanderons les cinq autres volumes.

Je voudrais aussi déposer, comme *Appendice «A»* au compte rendu d'aujourd'hui, la liste des abréviations dont on se sert au ministère de la Défense nationale. Les membres du Comité la trouveront très utile lors des réunions à venir.

M. SMITH: Est-ce qu'elle renferme les chiffres approximatifs?

Le PRÉSIDENT: Malheureusement non, pas pour le moment. Si vous en convenez, cette liste sera imprimée et ajoutée en appendice au compte rendu?

Assentiment.

M. MCMILLAN: Ne pourriez-vous pas déposer également les abréviations dont on se sert relativement à l'OTAN, à l'armée et à la marine?

Le PRÉSIDENT: Je pense que cette liste comprend tout, l'OTAN, l'armée, la marine et l'aviation.

Le maréchal Dunlap peut maintenant commencer son exposé. Je dois vous dire que le ministre doit arriver vers onze heures 15.

Le MARÉCHAL DE L'AIR C. R. DUNLAP (*Chef de l'état-major de l'Air, ARC*): Monsieur le président, messieurs, je suis bien aise d'avoir l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui. Je vais vous donner lecture d'un mémoire, ce qui ne prendra environ qu'une heure. Il y est question du rôle que joue l'ARC et ensuite de la façon dont nous nous acquittons des tâches qui nous sont confiées.

Les missions qu'accomplit l'Aviation royale du Canada découlent principalement des engagements internationaux contractés par le Canada, qui sont résumés de la façon suivante dans la politique de défense du Canada:

—contribuer à la défense de la région Canada/États-Unis;

—contribuer en tant que membre de l'OTAN, à la défense de l'Europe occidentale et de l'Atlantique Nord;

—venir en aide à l'ONU en cas d'opérations d'urgence.

Le premier but de tous ces engagements est le maintien de la paix dans le monde, qui à son tour dépend dans une large mesure du maintien d'une puissance militaire suffisante. Il s'ensuit que tous les éléments opérationnels de l'ARC doivent être prêts, en liaison avec les forces des autres pays alliés, à s'acquitter de la tâche la plus ardue qui soit, c'est-à-dire de prévenir la guerre totale.

Dans le cadre de la politique de défense du Canada, l'A.R.C. a été chargée d'assurer les forces et services indiqués ci-après:

—forces pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord;

—forces pour les opérations maritimes dans les océans Atlantique et Pacifique;

—forces pour la défense de l'Europe occidentale;

—soutien de transport par air pour les forces armées canadiennes au Canada et outre-mer;

—forces nécessaires à la création et au fonctionnement d'un service national de recherches et de sauvetage;

—forces et installations requises pour les opérations du ministère de la Défense nationale en matière de protection civile. (L'ensemble de ces opérations du MDN est désigné sous le nom d'«Opérations de survie»);

—forces nécessaires pour participer aux opérations de l'ONU; et

—formation de personnel pour les forces aériennes de l'OTAN et d'autres pays.

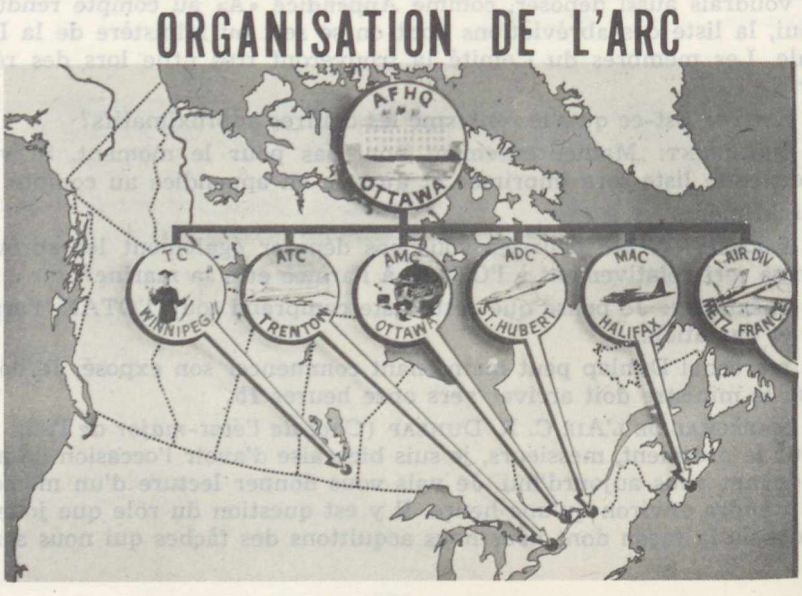

1. ORGANISATION DE L'ARC

Pour s'acquitter de ces tâches, l'ARC dispose d'une organisation fondée sur ses diverses fonctions, qui comprend—en lisant de droite à gauche—un commandement en Europe, c'est-à-dire la 1re Division aérienne, et cinq commandements au Canada, savoir: le Commandement aéromaritime, le Commandement de la défense aérienne, le Commandement du matériel aéronautique, le Commandement du transport aérien et le Commandement de l'entraînement aérien,—que nous désignons tous ordinairement par leurs initiales. En outre, il convient peut-être de mentionner ici que tout officier général d'aviation placé à la tête de ces formations s'appelle l'«Officier général commandant», dont le sigle est AOC.

Avant de traiter de ces cinq Commandements, je voudrais vous dire quelques mots du NORAD et de la place qu'il occupe dans notre programme de défense. Mais commençons par ce qu'on est convenu d'appeler la menace.

Il est notoire que la menace qui pèse sur notre continent comprend à la fois les bombardiers pilotés et les engins balistiques, qui les uns et les autres seraient vraisemblablement munis d'armes nucléaires. Bien que la menace provenant des engins balistiques soit déjà importante et de plus en plus grande, elle s'est développée beaucoup moins rapidement qu'on ne le croyait il y a quelques années. En conséquence, les forces de bombardement soviétiques continueront d'être la principale menace pendant plusieurs années encore et elles demeureront une grave menace même lorsque la menace des missiles les aura surpassées en ampleur.

Dans l'état actuel de l'art de la guerre, une défense active efficace contre le bombardier piloté est à la fois réalisable et relativement économique; toutefois, le seul moyen pratique de se défendre, en ce moment, contre les engins balistiques consiste à recourir à des mesures passives comme la dispersion, le renforcement sur place, l'emploi d'abris contre les retombées et, naturellement, les dispositifs d'alerte. Un des aspects les plus importants de la menace qui plane sur nous aujourd'hui est le fait que celle-ci pourrait prendre la forme d'une attaque à grande échelle, précédée seulement de quelques minutes d'alerte sans possibilité d'erreur, et il est peu probable que la situation s'améliore. Dans un avenir assez proche, il nous faudra faire face au problème des

LA DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

2. DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

satellites ennemis en mission opérationnelle au-dessus de nos têtes. Et même s'il est invraisemblable qu'ils puissent remplacer d'autres véhicules porteurs, il ne fait pas de doute qu'ils serviront à d'autres besoins importants.

De la fin des années 40, époque où l'on constata pour la première fois que les forces aériennes soviétiques étaient en train d'acquérir des moyens appréciables d'attaquer l'Amérique du Nord, jusqu'en 1957, mlagré leur collaboration étroite en matière de défense aérienne, le Canada et les États-Unis disposaient respectivement d'un système de défense aérienne complètement autonome. En 1957, toutefois, les deux pays décidèrent d'un commun accord que la défense aérienne de leurs territoires n'était qu'un problème unique et indivisible, que seul un commandement unifié permettrait de résoudre convenablement.

Le NORAD est un commandement unifié, chargé du contrôle des opérations de toutes les forces de défense aérienne directement affectées à ce que nous en sommes venus à appeler la défense de l'«espace aérien» du Canada et des États-Unis, y compris l'Alaska. Ces forces comprennent des escadrons d'intercepteurs, des escadrons d'engins sol-air, des systèmes de radar ou autres moyens de détection ainsi que des centres de conduite des opérations. Le commandant en chef est responsable à la fois envers le gouvernement canadien et le gouvernement américain, par l'intermédiaire du Comité des Chefs d'état-major canadiens et du *US Joint Chiefs of Staff*. La totalité du territoire du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord se divise en régions de défense aérienne, comprenant chacune un poste de commandement des opérations servant de quartier général. A son tour, chaque région se subdivise en secteurs de défense aérienne, au sein desquels le commandant a la responsabilité de toutes les opérations de défense aérienne.

COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

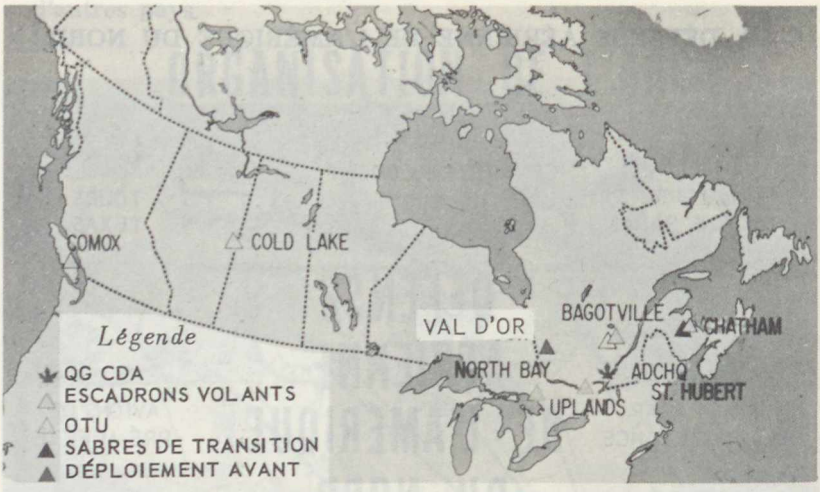

3. ORGANISATION DU CDA

Chaque quartier général chargé d'assurer la direction d'un contingent important de forces canadiennes et américaines ou d'un espace aérien intéressant les deux pays, possède un personnel mixte, composé d'officiers canadiens et américains, et le commandant et son adjoint ne sont pas du même pays. Il

y a quelque 400 officiers et hommes de l'A.R.C. dans les quartiers généraux de région et de secteur aux États-Unis. Dans le cas de la Région-Nord du NORAD, dont le quartier général est à North-Bay, le commandant est un officier de l'A.R.C. Il est responsable envers le commandant en chef du NORAD de la direction opérationnelle de toutes les forces canadiennes et américaines placées sous son autorité.

L'Officier général commandant, qui est à la tête du Commandement de la défense aérienne dont le quartier général se trouve à Saint-Hubert, a notamment pour fonctions d'assurer l'administration, l'instruction et le soutien des forces de défense aérienne de l'A.R.C., affectées au NORAD. A ce titre, le Commandement de défense aérienne de l'A.R.C. est considéré comme un élément du NORAD; les autres commandements constituant le NORAD sont le *USAF Air Defence Command*, le *US Army Air Defence Command* et le *US Naval Forces* et le CONAD. Les forces de combat de l'A.R.C. affectées au NORAD comprennent cinq escadrons de chasseurs tous temps *CF-101B*. L'un est basé à Comox (C.-B.), l'autre à North-Bay (Ont.), un troisième à Ottawa, un quatrième à Bagotville et le dernier à Chatham (N.-B.).

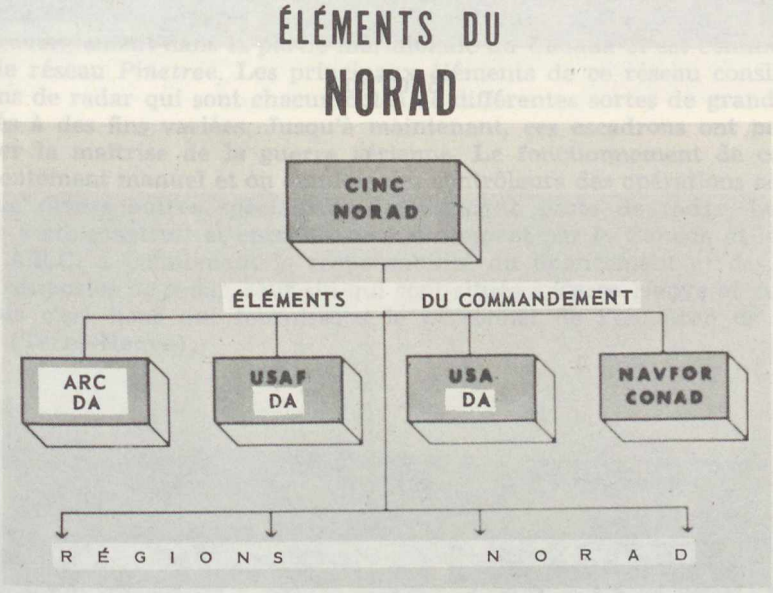

4. Éléments du NORAD

Le *CF-101B* est un biplace supersonique, tous temps d'interception de jour et de nuit, pouvant porter une charge mixte d'engins air-air (y compris deux engins «Falcon», à explosifs brisants) et deux fusées à ogive nucléaire.

En plus de ces intercepteurs pilotés, nous avons un escadron de Bomarc B, surface-air, à North-Bay (Ont.) et un autre à La Macaza. Le Bomarc B, au cours de ses plus récents essais opérationnels s'est révélé une arme très sûre et très efficace, possédant des qualités exceptionnelles de défense contre les attaques à très hautes et à très basses altitudes et, bien entendu, contre les attaques intermédiaires. Les deux escadrons de *Bomarc* de l'A.R.C. sont en un état suffisant de préparation pour recevoir des charges nucléaires. Cependant, pour arriver jusque-là, il nous faut avoir des ogives nucléaires et procéder auparavant à la sélection, à l'instruction et à l'affectation du personnel américain nécessaire à la garde et à l'entretien de ces ogives, ce qui prendra un certain temps.

5. CF101

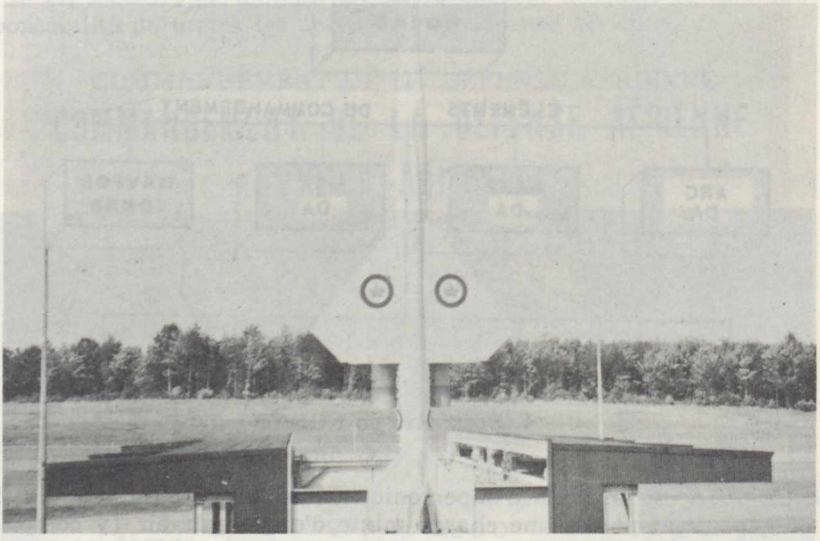

6. BOMARC

Une unité d'entraînement opérationnel (OTU) de l'organisation de la défense aérienne est située à Bagotville (Québec). Cette unité assure l'instruction élémentaire du personnel navigant en matière de tactiques et de méthodes avant son adaptation au pilotage des CF101.

Une unité de guerre électronique (EWU), établie à St-Hubert, utilise les avions *CF100* et *C119*, munis de dispositifs de brouillage électroniques, qui sont en voie de devenir désuets au point de vue opérationnel, et fournit les moyens et les cibles nécessaires pour éprouver le système de défense aérienne dans les conditions de brouillage électronique.

L'Officier général du Commandement de la défense aérienne est également chargé de la formation opérationnelle du personnel navigant qui est affecté à la 1re Division aérienne de l'A.R.C. A cette fin, il dirige ce qu'on connaît sous le nom d'unité d'adaptation au pilotage du *Sabre*, à Chatham, au Nouveau-Brunswick, et une unité opérationnelle d'attaque et de reconnaissance, à Cold Lake, en Alberta. L'unité d'adaptation au pilotage du *Sabre* permet aux pilotes de se familiariser avec les avions subsoniques à grande puissance et avec les opérations tactiques à basse altitude avant de se rendre à Cold Lake.

L'unité opérationnelle d'attaque et de reconnaissance de Cold Lake assure la formation du personnel navigant et non navigant sur le CF104, et une grande partie du programme est consacré à l'entraînement des pilotes à la navigation à basse altitude et aux techniques de bombardement.

Dans la défense aérienne, les radars, les télécommunications et les installations de commandement et de contrôle qui assurent les services nécessaires d'alerte, de surveillance et de contrôle, sont connus collectivement sous le nom de «système terrestre de conduite des opérations». L'élément canadien de ce système de coordination du NORAD, dont la plus grande partie est actuellement sous la direction de notre Commandement de la défense aérienne, comprend trois réseaux séparés d'alerte et de surveillance. Le premier réseau se trouve généralement dans la partie méridionale du Canada et est communément appelé le réseau *Pinetree*. Les principaux éléments de ce réseau consistent en escadrons de radar qui sont chacun dotés de différentes sortes de grands radars employés à des fins variées. Jusqu'à maintenant, ces escadrons ont permis de conserver la maîtrise de la guerre aérienne. Le fonctionnement de ce réseau est présentement manuel et on emploie des contrôleurs des opérations aériennes, ainsi que divers autres spécialistes dans chaque poste de radar. Le réseau *Pinetree* a été construit et entretenu conjointement par le Canada et les États-Unis. L'A.R.C. a maintenant la responsabilité du financement et des effectifs de tous ces postes de radar, sauf six qui sont situés à Terre-Neuve et au Labrador, mais c'est nous qui fournissons le personnel de l'escadron de radar à Gander (Terre-Neuve).

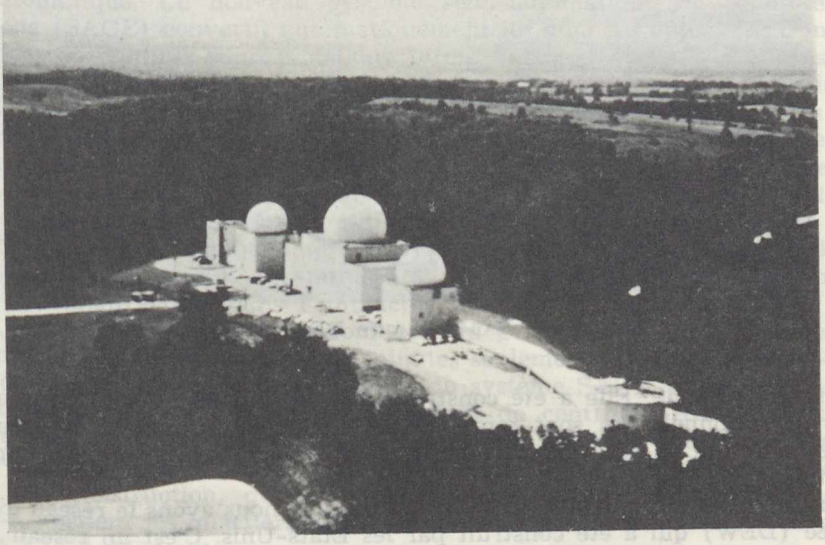

7. Emplacement de radar «Pinetree»

Au nord du réseau *Pinetree* se trouve la ligne *Mid-Canada*. Il s'agit d'une ligne d'alerte tactique qui, en fait, est un mince mur électronique vertical. Cette ligne détecte du sol les avions qui passent dans ses faisceaux même à

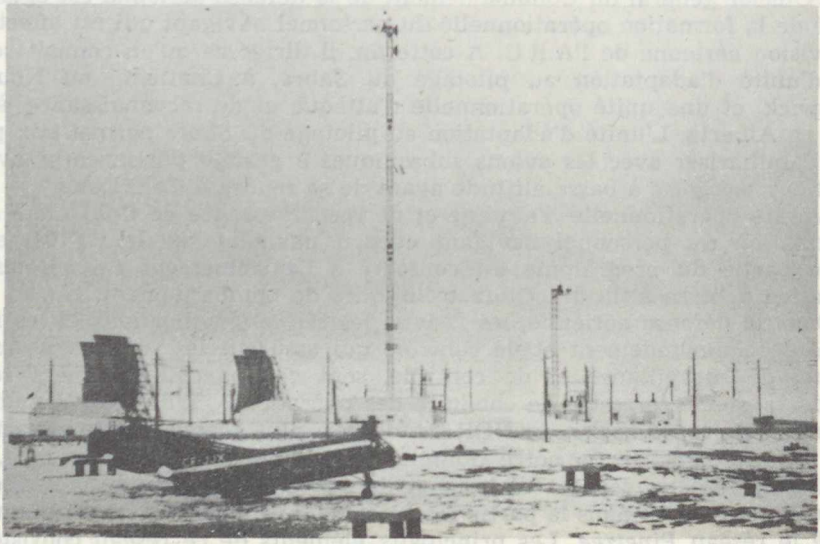

8. RADAR—LIGNE MID-CANADA

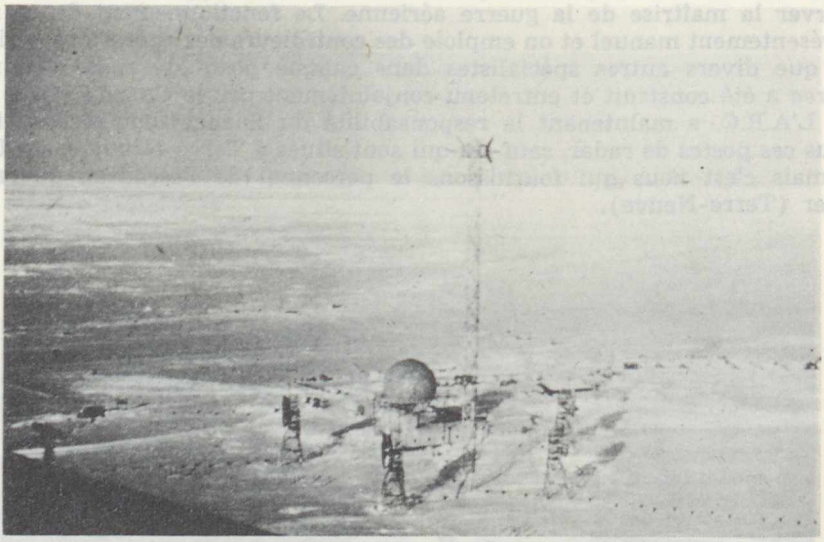

9. RADAR—LIGNE DEW

très grande altitude. Elle a été construite par le Canada et, à l'exception des postes opérationnels qui sont remplis par le personnel de l'A.R.C., c'est une société civile qui en assure l'entretien et le fonctionnement pour le compte de l'Aviation.

Encore plus au nord, sur la côte de l'Arctique, nous avons le réseau d'alerte avancée (DEW) qui a été construit par les États-Unis. C'est un réseau mixte ayant à la fois des radars lourds à mouvements de rotation, semblables à ceux du réseau *Pinetree,* et un mur de radar *Doppler* semblable à celui de la ligne *Mid-Canada.* Ici encore, le fonctionnement des centres d'opérations de chacun des principaux postes qui se trouvent *au Canada* est confié à des officiers de l'A.R.C.

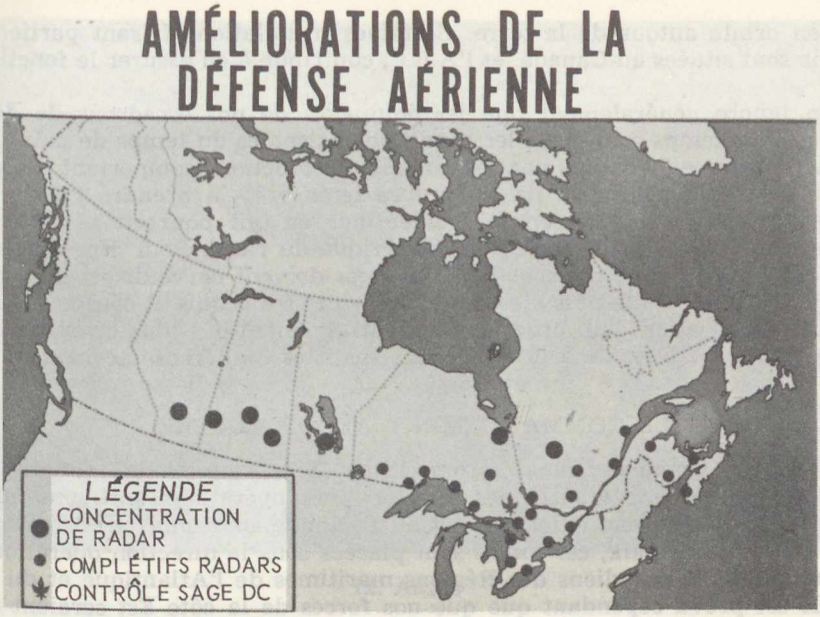

10. AMÉLIORATIONS À LA DÉFENSE AÉRIENNE

Un programme commun, adopté par le Canada et les États-Unis, et qui est connu sous le nom de CADIN (*Continental Air Defence Integration North*), nous permet d'accroître l'efficacité du système NORAD. Une tranche de ce programme, qui sera bientôt terminée, prévoit l'extension et l'amélioration de la couverture du radar à travers le sud du Canada. Il comporte aussi le passage de la méthode manuelle de commandement et de contrôle à la méthode semi-automatique. Ce nouveau système semi-automatique de conduite des opérations (SAGE) convertit automatiquement les données obtenues au moyen des radars ou d'autres sources en une forme qui peut être utilisée dans une calculatrice et transmet ces données par des systèmes automatiques de liaison reliés à un centre de contrôle doté d'ordinateur électronique. Les données sont alors classifiées et coordonnées par les ordinateurs, puis emmagasinées ou affichées, selon les instructions qui ont été insérées dans le programme des ordinateurs. Les caractéristiques automatiques de ce système permettent non seulement de supprimer les erreurs humaines et d'en accroître l'efficacité, mais aussi de fournir au Commandant une représentation de la situation aérienne qui possède la qualité d'être instantanée au lieu de dater de quelques minutes. Il faut reconnaître que, dans l'état actuel des choses, les minutes sont précieuses, puisqu'aux vitesses supersoniques, un avion ou un engin parcourt un grand nombre de milles en quelques minutes seulement. Au Canada, vingt-cinq postes de radar sont en voie d'être dotés du système SAGE, et la construction d'un centre souterrain de commandement et de contrôle SAGE, près de la base de l'A.R.C. à North-Bay, touche à sa fin. La vue que vous voyez à gauche représente cette installation telle qu'elle a été conçue par un dessinateur. La construction, qui est profondément enfouie dans la formation rocheuse, abritera les quartiers généraux de la Région Nord du NORAD et du Secteur SAGE d'Ottawa.

En plus de ces dispositifs de coordination de la défense contre la menace des bombardiers pilotés, le NORAD est maintenant en mesure de recevoir des informations qui sont transmises à son QG par un système, en rapide expansion, de détection et de poursuite qui suit et identifie chaque satellite ou autre

objet en orbite autour de la terre. Certaines installations faisant partie de ce système sont situées au Canada, et l'A.R.C. contribue à en assurer le fonctionnement.

On ignore généralement que les équipages de nos escadrons de défense aérienne tous temps sont, dans les conditions normales du temps de paix, à leur poste en moyenne 60 heures par semaine. Leurs fonctions comportent des périodes d'alerte permanente où ils doivent se tenir prêts à prendre l'air presque instantanément pour intercepter et identifier ce qui pourrait pénétrer sans autorisation dans l'espace aérien de l'Amérique du Nord. Pour être à même de rester ainsi sur un pied d'alerte, ces équipages doivent parvenir et se maintenir au niveau d'efficacité le plus élevé. Ceci ne peut être acquis et conservé que par la stricte observation d'un programme d'entraînement des plus complets et par la participation fréquente à des exercices réalistes de défense aérienne.

LE COMMANDEMENT AÉROMARITIME

Le rôle du Commandement aéromaritime (MAC) de l'A.R.C. est de former et d'appuyer nos forces aériennes affectées aux opérations anti-sous-marines dans les zones de l'océan Atlantique et du Pacifique adjacentes à l'Amérique du Nord. En temps de paix, ces forces sont placées sous la direction opérationnelle des commandants canadiens des Régions maritimes de l'Atlantique et du Pacifique. Il est prévu cependant que que nos forces de la côte Est seraient affectées, en temps de guerre, au Commandement suprême de l'Atlantique (SACLANT). La menace à laquelle ces forces ont pour mission de parer a été exposée par le Chef d'état-major de la Marine.

11. COMMANDEMENT AÉROMARITIME

Les quartiers généraux unifiés des Régions maritimes sur chacune des côtes, à Halifax et à Esquimalt, assurent la direction des opérations des forces de la M.R.C. et de l'A.R.C.; par conséquent, le commandant de la Région maritime et son adjoint appartiennent à des Armes différentes. En temps de paix, les commandants des Régions maritimes des deux côtes sont responsables, du point de vue des opérations, auprès du Comité des chefs d'état-major. En temps

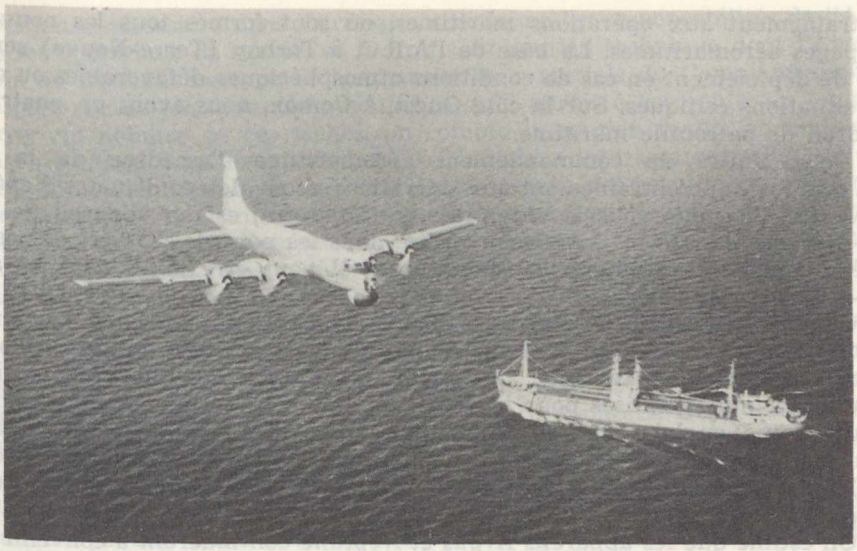

12. ARGUS

de guerre, cependant, le commandant canadien de la Région maritime de l'Atlantique devient également commandant subordonné du Commandant allié de l'Atlantique (OTAN) et il assume la responsabilité des opérations auprès du SACLANT, en ce qui a trait à la lutte anti-sous-marine en haute mer. Le commandant canadien de la Région maritime du Pacifique, bien que demeurant sous l'autorité du Canada, devra coordonner étroitement ses opérations avec celles du commandant en chef de la flotte des États-Unis dans le Pacifique (CINCPAC).

Sur la côte Est, notre commandant aéromaritime possède trois escadrons de patrouille maritime qui sont pourvus d'avions Argus. Deux d'entre eux sont basés à Greenwood en Nouvelle-Écosse et le troisième à Summerside dans l'Île du Prince-Édouard. C'est aussi à Summerside que se trouve notre Unité

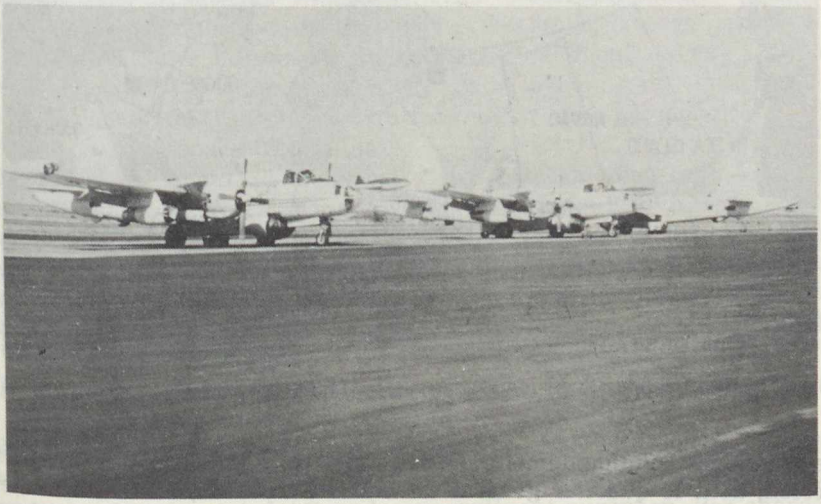

13. NEPTUNE

d'entraînement aux opérations maritimes, où sont formés tous les nouveaux équipages aéromaritimes. La base de l'A.R.C. à Torbay (Terre-Neuve) sert de base de déploiement en cas de conditions atmosphériques défavorables ou d'autres situations critiques. Sur la côte Ouest, à Comox, nous avons un quatrième escadron de patrouille maritime.

Deux unités du commandement aéromaritime—l'escadron de la côte ainsi que l'Unité d'entraînement aux opérations—sont dotées d'avions *Neptune*. Le *Neptune*, comme vous le savez très certainement, est un appareil de lutte anti-sous-marine qui est largement utilisé dans les pays de l'OTAN. Il possède un équipement électronique considérable et il peut être muni d'armes anti-sous-marines très variées.

Comme je l'ai déjà dit, les escadrons de la côte Est sont dotés d'avions de patrouille maritime *Argus*. L'*Argus* est un appareil de lutte anti-sous-marine, à long rayon d'action, fabriqué au Canada, qui dispose des plus récents dispositifs électroniques utilisés pour la détection des sous-marins ennemis. Son armement actuel englobe toute la gamme des armes ASM classiques. Cet appareil, qui a été conçu expressément en vue d'un rôle maritime, a un rayon d'action de plus de 5,000 milles nautiques et son autonomie normale de croisière est de 24 heures.

On estime que les appareils *Argus* et *Neptune* continueront à convenir à ce rôle pendant toutes les années 60. Cependant, il faut reconnaître que les armes et le matériel que transportent ces appareils sont limités. C'est pourquoi, à mesure que des versions améliorées du matériel de détection et de dépistage, ainsi que d'armes, deviennent disponibles, il faut songer à les utiliser.

LE COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

LE COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

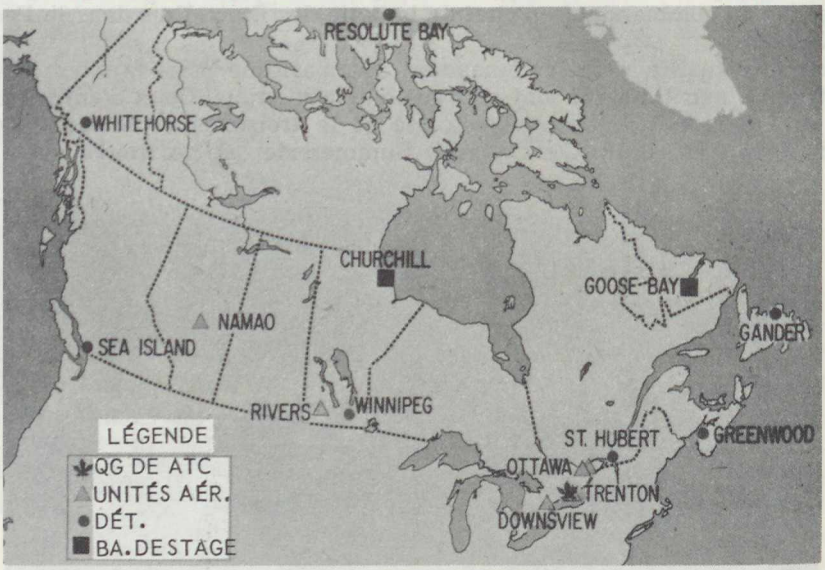

14. COMMANDEMENT DU TRANSPORT AÉRIEN

Le troisième commandement opérationnel de l'A.R.C. est celui du transport aérien, dont le quartier général est établi à Trenton, en Ontario. Ce commandement, qui assure le transport aérien pour le compte du ministère de la Défense nationale, dispose d'un escadron de reconnaissance chargé d'exercer la

surveillance nécessaire dans l'Arctique, coordonne les responsabilités de l'A.R.C. dans les opérations de survie, et fournit tout soutien technique dont l'Armée a besoin au Canada. Le type et la quantité de matériels du Commandement du transport aérien sont adaptés aux tâches qu'il aurait à accomplir en temps de guerre. Au nombre de ces tâches, on compte le soutien requis en matière de transport aérien dans la mise en œuvre des plans interarmes de défense d'urgence, dont tous dépendent dans une large mesure des services immédiats que pourrait assurer le Commandement du transport aérien. Une part importante de la tâche du Commandement du transport aérien, en temps de paix, consiste à assurer le soutien logistique et le transport du personnel de l'A.R.C. et des unités de l'Armée canadienne outre-mer.

Pour s'acquitter de ces tâches, le Commandement du transport aérien dispose de cinq escadrons: un escadron de transport à long rayon d'action, doté de 12 appareils *Yukon* de fabrication canadienne; deux escadrons de transport de troupes *C119*, dont l'un a été pourvu de quatre appareils *Hercules-C130B;* un escadron spécial doté de divers types d'avions de transport; et un escadron de reconnaissance doté d'appareils *T33* et de *Lancaster,* ces derniers étant désuets malgré leur glorieuse renommée. Le commandement du transport aérien dirige une unité d'entraînement aux opérations de transport et une unité d'entraînement technique en campagne, à Trenton, en Ontario, afin d'entraîner à tour de rôle le personnel navigant et non navigant. Ce Commandement dirige également le Centre interarmes d'entraînement aérien, à Rivers, au Manitoba, où un certain nombre de cours d'instruction, y compris l'entraînement élémentaire au vol en hélicoptère, sont donnés au personnel de l'Aviation et de l'Armée.

Sous l'égide de l'ONU, l'activité du Commandement du transport aérien s'étend jusqu'au Congo, en Indochine, jusque dans la bande de Gaza et, depuis tout récemment, jusqu'au Yémen. A El Ariche, dans la bande de Gaza, l'A.R.C. maintient une petite escadrille de communications, afin d'aider l'ONU à s'acquitter de ses engagements internes. Cette escadrille, formée d'appareils *Caribou* et *Otter,* est le seul soutien local en matière de transport aérien et de reconnaissance aérienne, qui soit à la disposition de la Force d'urgence des Nations Unies.

Le Commandement du transport aérien assure une liaison hebdomadaire entre le Canada, d'une part, et El Ariche et le Congo, d'autre part, par voie de Pise, en Italie. Cette liaison est assurée principalement en vue d'appuyer les éléments canadiens des forces de l'ONU dans la bande de Gaza et au Congo, mais aussi en vue de transporter d'autres membres du personnel et du matériel de l'ONU, selon l'espace disponible.

Le Commandement du transport aérien est également appelé, de temps à autre, à prêter main-forte aux autorités civiles, en cas d'urgence et en temps de paix, comme lorsqu'il s'agit d'évacuer des civils de localités en proie à des incendies de forêts et à des inondations, et de transporter des fournitures de secours d'urgence dans des régions dévastées, tant au Canada qu'à l'étranger. L'opération la plus récente de ce genre a été l'évacuation des populations de Hay River et de Fort Simpson.

Les quatre principaux appareils qu'utilise le Commandement du transport aérien sont les suivants:

Le *Yukon,* long-courrier à turbopropulsion, fabriqué par la *Canadair.* Cet appareil sert en grande partie à appuyer les forces canadiennes en Europe, en transportant directement du Canada au continent européen, des charges allant jusqu'à 43,000 livres ou jusqu'à 134 passagers.

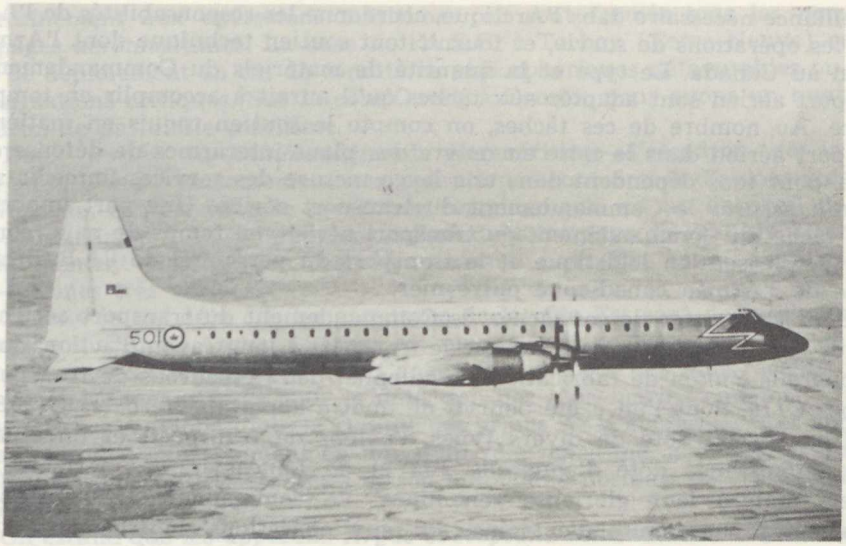

15. YUKON

16. HERCULES

Le *Hercules*, long-courrier lourd, fabriqué par la *Lockheed*, et destiné au transport du personnel et du matériel, qui peuvent être parachutés au besoin. Cet appareil, extrêmement sûr et souple, sert au ravitaillement régulier de nos unités stationnées dans l'Arctique, aussi bien qu'au transport de matériels lourds et encombrants à des endroits situés au Canada ou outre-mer, lorsque des conditions d'ordre opérationnel ou autres l'exigent.

Au cours de l'opération annuelle de ravitaillement dans l'Arctique, qui a eu lieu cette année en avril, on a, en douze jours, transporté 161 passagers et assuré la livraison de 1,701,000 livres de marchandises à six postes météorologiques, en grande partie au moyen d'un seul avion. Nous nous servons actuelle-

17. COSMOPOLITAN

ment d'un *Hercules* pour transporter des avions *CF104* directement de l'usine au Canada aux bases de notre Division aérienne en Europe.

Nos avions de transport comprennent également le *Cosmopolitan,* bimoteur à turbopropulsion, à moyen rayon d'action et capable de transporter une charge marchande moyenne. Construit par la *Canadair,* il sert à diverses fins au pays, y compris, en certaines circonstances, au transport de passagers.

Nous disposons enfin du *Caribou,* qui a été conçu et fabriqué par la *DeHavilland of Canada.* C'est essentiellement un bimoteur destiné à des tâches purement utilitaires, qui est capable de transporter une charge utile de trois tonnes ou trente-trois passagers. Il a été conçu pour décoller et atterrir sur des pistes courtes et sommaires. Il peut être chargé facilement par les larges portes arrière, qui permettent également le parachutage du matériel.

18. CARIBOU

PREMIÈRE DIVISION AÉRIENNE

19. PREMIÈRE DIVISION AÉRIENNE

La quatrième grande tâche opérationnelle de l'Aviation royale du Canada, accomplie par la 1re Division aérienne en Europe, consiste à apporter une contribution aux forces de dissuasion de l'OTAN en Europe et, dans le cas où ces forces se révéleraient inutiles, à appuyer la défense de l'Europe occidentale.

La menace qui pèse sur cette région du monde est si bien connue qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point. Plusieurs divisions de l'Armée soviétique sont stationnées en Allemagne de l'Est, et quelques-unes dans les autres pays satellites, sans compter plusieurs milliers d'avions de soutien tactique affectés à l'appui direct de ces divisions. A cela s'ajoutent les forces terrestres et aériennes des pays satellites. Les Soviétiques possèdent un arsenal imposant et toujours croissant d'engins balistiques de portée suffisante pour atteindre les principales forces alliées dans tous les pays européens de l'OTAN. Si les forces de dissuasion n'atteignaient pas leur but, il incomberait particulièrement à notre Division aérienne de détruire les cibles d'intérêt immédiat et direct dans la conduite des opérations militaires contre le Commandement des forces alliées en Europe. Ainsi, les aérodromes et les avions qui s'y trouveraient, feraient l'objet d'une attaque immédiate, dans le cadre d'une action générale visant à assurer rapidement la suprématie aérienne. Les ponts importants seraient détruits en vue de retarder l'avance des troupes ennemies; il en serait de même des dépôts de munitions, de combustibles et d'autres dépôts analogues. Les armes utilisées dans ces opérations ne comporteraient que la puissance minimum exigée pour la tâche à accomplir. Ces armes ne sont pas de la catégorie des mégatonnes, contrairement à ce qu'on a récemment donné à entendre, mais se situent plutôt au niveau inférieur de l'échelle de puissance.

La Division aérienne de l'A.R.C. a été affectée au SACEUR, et relève du contrôle opérationnel de la 4e Force aérienne tactique alliée (4e FATA). Cette force aérienne tactique comprend également la 17e Force aérienne des États-Unis, une division aérienne de l'Allemagne de l'Ouest, et plusieurs escadrons de l'Armée de l'air française cantonnés en Allemagne de l'Ouest. Dans l'en-

semble, le quartier général de la 1re Division aérienne et les aérodromes de ses quatre escadres principales chevauchent la frontière franco-allemande. Le quartier général de Metz, de même que deux des escadres, à Marville et à Grostenquin, sont situés en France, tandis que les deux autres escadres se trouvent en Allemagne, à Deux-Ponts et à Baden-Soellingen.

Afin de pouvoir chaque année permettre à son personnel navigant de s'entraîner au maniement des armes, la Division aérienne dirige une unité d'armes aériennes, qui est cantonnée à l'Établissement d'entraînement aux armes aériennes de l'OTAN, à Decimomannu, en Sardaigne.

Vous n'ignorez pas que nous sommes en train de doter les escadrons de la Division aérienne d'appareils *CF-104* qui seront affectés à un rôle de reconnaissance offensive.

20. Unités de la 1re division aérienne

Comme je l'ai déjà dit, les escadrons affectés à une tâche offensive, seraient utilisés pour un court rayon d'action et joueraient un rôle tactique. Ils attaqueraient des cibles dont la destruction serait jugée de nature à diminuer les possibilités que tout ennemi pourrait avoir d'appuyer ses formations de première ligne.

En ce qui touche son rôle de reconnaissance, cet appareil est équipé de façon à pouvoir accomplir uniquement une tâche limitée. Lorsqu'on s'en sert à des fins de reconnaissance, des appareils de photographie sont logés dans une nacelle qu'on peut fixer au centre de l'avion en une demi-heure environ.

Le remplacement des avions a déjà été effectué dans quatre escadrons, et l'on prévoit que le dernier escadron sera remis en activité au début de 1964. Je vous ferai remarquer toutefois que, indépendamment d'autres facteurs, aucun de ces escadrons ne peut jouer un rôle offensif avant d'avoir été muni des armes appropriées, d'avoir terminé la période d'instruction nécessaire au maniement de ces armes et d'avoir subi avec succès une évaluation officielle quant à son rôle tactique.

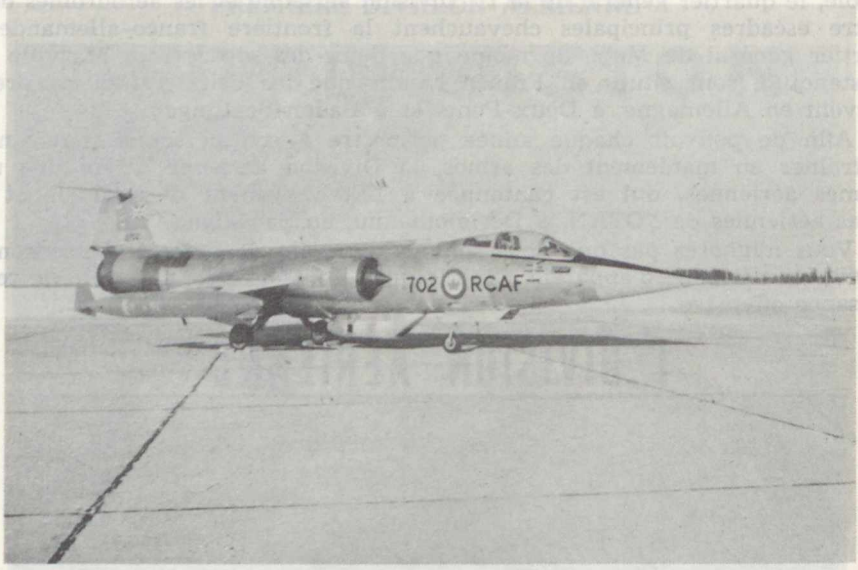

21. CF104

Pour notre rôle en tant que force de frappe, il faudra des escadrons de *CF-104* en état constant d'alerte, en vue des tâches urgentes. Quand ils ne seront pas en état d'alerte, les équipages feront des exercices d'entraînement opérationnel qui leur permettront de maintenir les normes minimums requises de préparation au combat. Ces exercices porteront sur les problèmes de navigation et de bombardement auxquels ils seront appelés à faire face au cours des missions qui leur seront assignées en temps de guerre.

COMMANDEMENT DU MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE

L'appui des commandements opérationnels est assuré par deux autres commandements; l'un de ceux-ci est le Commandement du matériel aéronautique, dont le quartier général se trouve à la base aérienne de l'A.R.C., à Rockcliffe (Ont.). Les fonctions du Commandement du matériel aéronautique comportent, d'une manière générale, l'acquisition et la distribution des fournitures, la réparation, la modification et le contrôle de la qualité du matériel de l'A.R.C. Pour accomplir ses tâches, le Commandement du matériel aéronautique dispose de dépôts d'approvisionnements, de dépôts de réparation et d'unités du service technique.

L'ensemble des services d'approvisionnement du Commandement du matériel aéronautique pourrait être considéré comme formant l'entreprise de vente en gros la plus considérable au Canada. Ses principaux clients sont les autres commandements, bases et unités de l'A.R.C.; mais, en outre, l'A.R.C. continue d'assurer le soutien logistique des avions qui ont été cédés à d'autres pays en vertu du Programme d'aide mutuelle. Aucune entreprise commerciale, au Canada, ne cherche à satisfaire aux besoins constamment changeants de produits tellement divers, de la part de formations aussi nombreuses et aussi dispersées.

Le Commandement du matériel aéronautique possède trois dépôts d'approvisionnements généraux, dont la surface d'entreposage représente environ

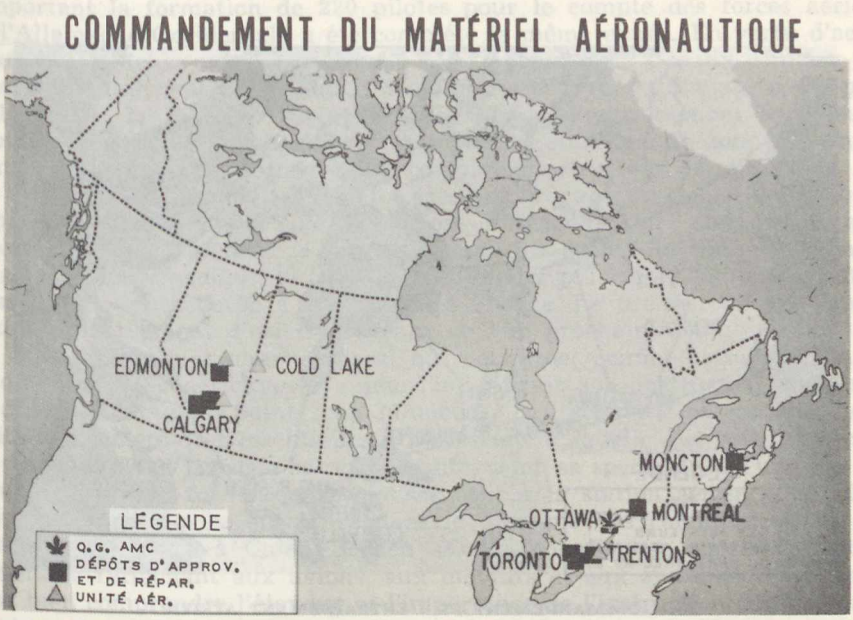

22. COMMANDEMENT DU MATÉRIEL AÉRONAUTIQUE

trois millions de pieds carrés. Dans ces trois dépôts, on manutentionne, par année, plus d'un million d'articles divers et plus de 100 millions de livres de matériel.

Vous vous rendrez compte sans peine que pour pouvoir abattre une telle besogne, il faut recourir à un système rapide d'automatisation. A cette fin, le Commandement du matériel aéronautique se sert d'un appareil électronique de traitement des données IBM 705. Toutes les demandes de matériels en provenance des unités de l'A.R.C., sont dépêchées par télétypes et transmises à la calculatrice. Celle-ci exécute alors toutes les tâches de routine concernant la disponibilité des stocks, et commande automatiquement les articles requis au dépôt d'approvisionnements le plus proche, ou à d'autres fournisseurs.

Outre les fins auxquelles servent actuellement les calculatrices, au Commandement du matériel aérien, on étudie actuellement la possibilité de les employer au traitement automatique des données en vue du contrôle centralisé de notre inventaire *entier*, y compris les stocks des unités comme ceux des dépôts.

Comme l'A.R.C. dirige des formations importantes sur deux continents, et sur toute l'étendue de l'Amérique du Nord, une part considérable de notre inventaire est,—en tout temps,—nécessairement réservée pour le transport. (Nous appelons «pipe-lines» cette partie de notre matériel ainsi immobilisée.) Cependant, le récent accroissement de nos possibilités de transport a sensiblement contribué à réduire les quantités de matériel requis pour ces pipe-lines d'approvisionnements. Ainsi, en transportant par air les moteurs à réaction dont on se sert pour les *CF-104* de la Division aérienne, entre les entrepreneurs qui les remettent en état, au Canada, et les bases qui les utilisent, en Europe, nous avons eu besoin de 18 moteurs de rechange de moins, ce qui nous a permis de réaliser une économie de $5.5 millions, sur cet article seulement.

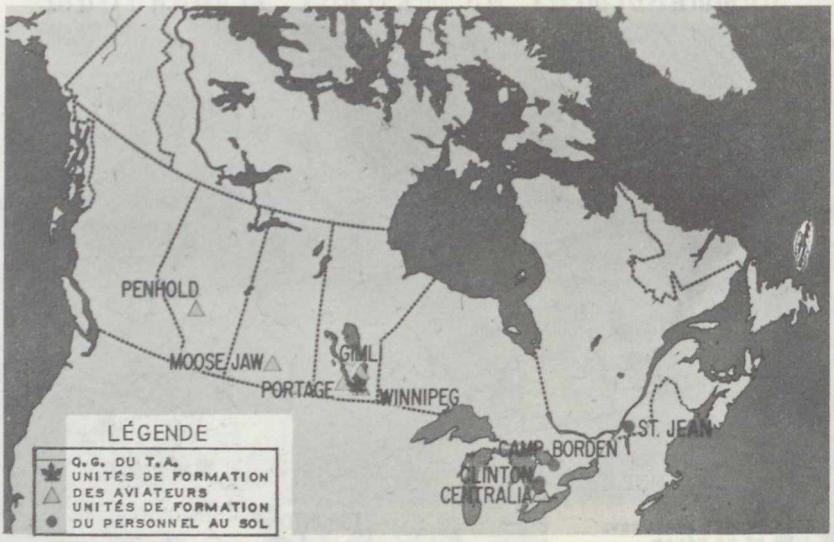

23. COMMANDEMENT DE L'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN

Cette revue plutôt brève et superficielle réussira quand même, je l'espère, à vous donner une certaine idée de l'ampleur de la tâche du Commandement du matériel aéronautique et des mesures que nous prenons pour accroître son efficacité.

LE COMMANDEMENT DE L'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN

Le second commandement d'appui est le Commandement de l'entraînement aérien. L'officier général qui dirige ce commandement est responsable de tous les aspects de l'instruction du personnel navigant ou non navigant de l'A.R.C., à l'exception de l'instruction opérationnelle.

La plupart de nos unités d'instruction du personnel *navigant* se trouvent dans les provinces des Prairies, tandis que les unités du personnel *non navigant* sont établies dans l'Ontario et le Québec. Le quartier général du Commandement de l'entraînement aérien se trouve à Winnipeg, au Manitoba.

Après une période d'initiation, de sélection et d'instruction préliminaire au vol, y compris quelques heures de vol à bord d'un *Chipmunk*, les élèves-pilotes se rendent à une école élémentaire de pilotage où ils accomplissent environ 160 heures de vol à bord d'un *Harvard*. Les diplômés de cette école élémentaire de pilotage se rendent ensuite à une école avancée de pilotage, en vue d'obtenir leurs ailes de pilote après entraînement à bord de l'avion à réaction *Silver Star T33*.

Pour obtenir leurs ailes de radionavigateur, les aspirants fréquentent l'École de navigation aérienne, à Winnipeg. Certains radionavigateurs diplômés, choisis à cette fin, poursuivent l'instruction supérieure à l'École centrale de navigation, également à Winnipeg. Ces écoles se servent du *Beechcraft C45* (appelé dans l'A.R.C. *Expeditor*), ainsi que du *Douglas DC3*, appareil plutôt désuet, que nous appelons *Dakota*. Ces deux appareils laissent plutôt à désirer à des fins d'entraînement.

En plus de répondre aux besoins d'entraînement de l'A.R.C., nous avons formé, depuis 1950, quelque 8,000 membres du personnel navigant de onze autres pays de l'OTAN. Le programme initial entrepris pour le compte de

l'OTAN s'est terminé en janvier 1959, tandis qu'un programme subséquent comportant la formation de 220 pilotes pour le compte des forces aériennes de l'Allemagne Occidentale a été complété la même année. En vertu d'accords bilatéraux conclus avec la Norvège et le Danemark, le Canada continue d'assurer l'entraînement de quelque 75 aviateurs par année. En outre, 30 pilotes diplômés de la Norvège suivent chaque année l'entraînement supérieur au pilotage du *Sabre* et, dernièrement, nous avons entrepris de donner à un petit nombre de Nigériens l'entraînement complet d'instructeur de pilotage.

L'A.R.C. a été récemment autorisée à se procurer un appareil d'entraînement élémentaire au pilotage des avions à réaction, que nous avons appelé *Tutor,* et qui remplacera le *Harvard* dans les écoles de pilotage. Conçu et construit par la *Canadair,* le *Tutor* peut atteindre plus de 40,000 pieds d'altitude et sa vitesse varie de 65 à 400 nœuds à l'heure. Le premier de ces appareils sortira probablement d'usine au début de l'an prochain.

Notre personnel non navigant, qui constitue, comme il se doit, la base solide des forces aériennes d'aujourd'hui, reçoit son instruction élémentaire au dépôt d'effectif de Saint-Jean (Québec). Il y acquiert les connaissances et aptitudes élémentaires essentielles à tout aviateur, quelle que soit sa spécialité. Du dépôt d'effectif, chacun se rend ensuite, selon sa spécialité, à l'une des nombreuses écoles de formation spécialisée, soit à la station aérienne de Clinton (Ontario) (où l'on se spécialise dans le domaine des communications et de l'électronique), soit à Camp Borden (Ont.) (où l'on se spécialise dans les métiers se rattachant aux avions, aux moteurs et aux systèmes d'armement). Pour bien comprendre l'étendue et l'importance de l'instruction donnée aujourd'hui au personnel non navigant, il faut d'abord savoir que, depuis vingt-cinq ans, la complexité technique des divers matériels que nous utilisons s'accroît à un rythme quasi fantastique. Si nous sommes en mesure d'en assurer, en toute sécurité, le fonctionnement utile et pratique, c'est uniquement grâce à l'instruction approfondie que nous donnons aux membres de notre personnel non navigant, ainsi qu'aux normes élevées que nous exigeons d'eux.

RECHERCHES ET SAUVETAGE

ORGANISATION DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE

24. ORGANISATION DES RECHERCHES ET DU SAUVETAGE

L'A.R.C. accomplit deux autres tâches, dont je voudrais parler brièvement. La première se rattache aux opérations de recherches et de sauvetage, obligations de caractère national aussi bien qu'international, qui relèvent de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale).

Comme je l'ai déjà dit, c'est à l'A.R.C. qu'incombe avant tout la tâche de diriger et de coordonner les opérations de recherches et de sauvetage au Canada. Les responsabilités de l'A.R.C. dans ce domaine consistent, entre autres choses, à aider les avions et navires en détresse, ainsi qu'à coordonner les services de recherches et de sauvetage en mer.

Le territoire du Canada a été divisé en quatre régions, où les opérations de recherches et de sauvetage sont coordonnées par l'intermédiaire des divers centres de coordination du sauvetage, représentés sur la carte par des triangles rouges.

Nous comptons maintenant vingt-deux appareils spécialement équipés à des fins de sauvetage. Ce groupe d'appareils sera bientôt modernisé, grâce à l'acquisition de plusieurs hélicoptères *Vertol 107* à turbines jumelées. A ce groupe d'appareils, on en adjoint d'autres provenant d'ailleurs, lorsque les opérations de recherches l'exigent.

25. VERTOL 107

L'Aviation consacre aux missions de recherches et de sauvetage environ 8,000 heures de vol par année. En 1962, elle a exécuté 47 opérations de recherches réussissant ainsi à secourir 97 personnes qui, autrement, auraient pu périr.

LA FORCE AUXILIAIRE DE L'A.R.C.

Élément actif des forces de la réserve de l'A.R.C., la force auxiliaire comprend onze escadrons de vol, ainsi qu'un certain nombre d'unités du service de santé et des services techniques, et toutes ces formations relèvent du Commandement du transport aérien.

Les escadrons de vol sont dotés d'appareils *Expeditor* (qui servent également à un certain nombre d'autres fins dans l'A.R.C.), ainsi que d'avions *Otter*, appareils de réputation internationale conçus et fabriqués par la *DeHavilland*

of Canada. Ainsi dotés, ces escadrons sont particulièrement bien adaptés aux missions aériennes de communications et de reconnaissance à court rayon d'action, et le Commandement du transport aérien s'en sert régulièrement à cette fin. Pour se maintenir en forme, les membres du personnel de ces escadrons accomplissent des périodes hebdomadaires et annuelles d'instruction réglementaire.

En cas de guerre, ces escadrons auraient pour mission d'assurer la reconnaissance et le ravitaillement aériens sur de courtes distances, selon les besoins de l'Armée canadienne au cours des opérations de survie nationale.

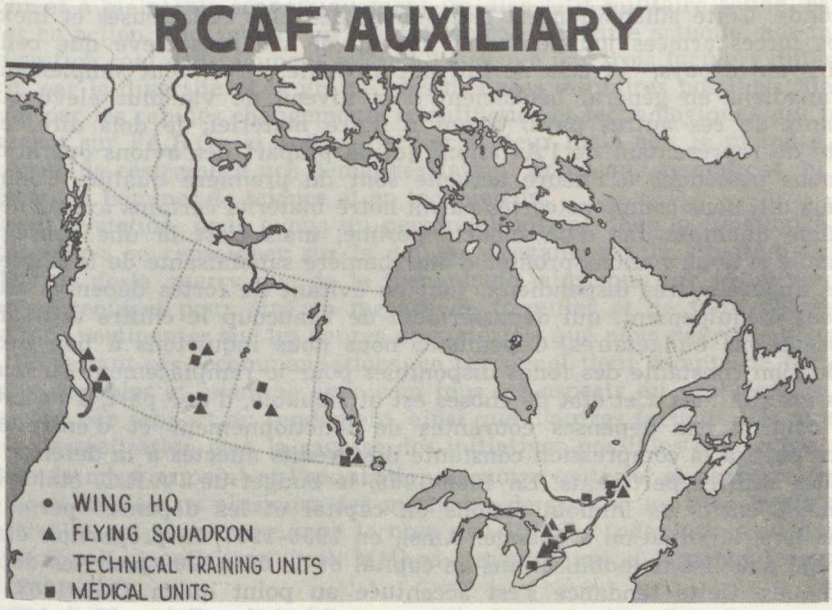

26. FORCE AUXILIAIRE DE L'ARC

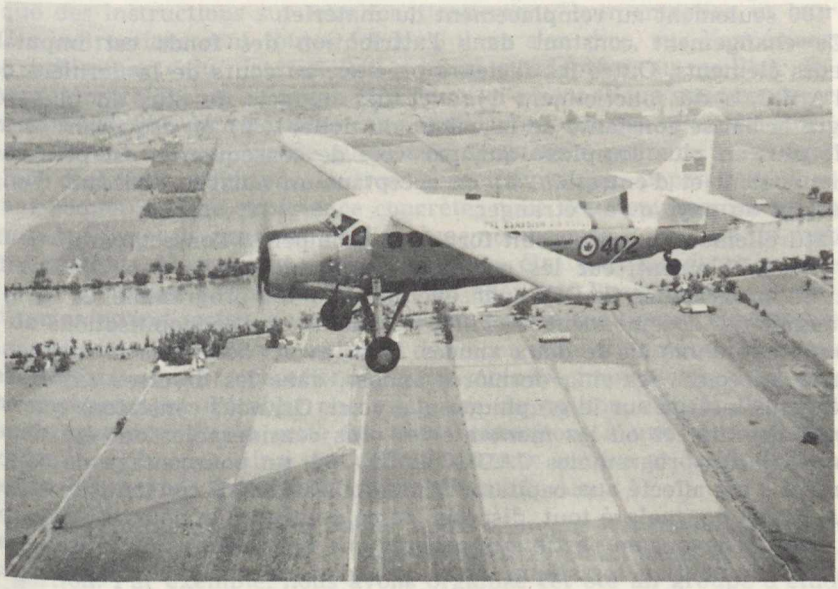

27. OTTER

Je vous ai donné un aperçu de tous les principaux domaines d'activité de l'A.R.C. Si vous le voulez bien, nous allons maintenant examiner brièvement la situation générale en ce qui a trait aux finances et aux matériels de l'A.R.C., ainsi que la manière dont l'Aviation utilise les ressources financières et autres, mises à notre disposition par le gouvernement.

LE BUDGET ET LES FINANCES

On prétend parfois que les membres des Forces armées du Canada comptent parmi les mieux rémunérés, les mieux nourris, mais les moins bien équipés au monde. Cette affirmation est assurément des plus fallacieuses et inexactes. Si nos forces armées jouissent d'un niveau de vie plus élevé que celles de certains autre pays,—et cela ne fait aucun doute,—c'est tout simplement que les Canadiens en général bénéficient d'un niveau de vie plus élevé que les habitants de ces autres pays. Quant à notre matériel, je dois dire, en ma qualité de représentant de l'Aviation, que la plupart des avions opérationnels que nous possédons à l'heure actuelle sont de première qualité. Comme je l'ai déjà dit, nous comptons certes parmi notre matériel certains avions désuets, et même quelques-uns d'un modèle périmé, mais c'est là une conséquence inévitable si nous voulons profiter d'une manière satisfaisante de la durée utile de ces appareils très dispendieux, tout en évitant de fortes dépenses au titre de biens d'équipement, qui dépasseraient de beaucoup le chiffre ordinaire de nos prévisions budgétaires. Cependant, nous nous inquiétons à bon droit de la réduction constante des fonds disponibles pour le remplacement du matériel et des installations. Cet état de choses est attribuable, d'une part, à l'accroissement continu des dépenses courantes de fonctionnement et d'entretien et, d'autre part, à la compression constante des crédits affectés à la défense. Voici quelques chiffres pertinents. En 1955-1956, le budget de l'A.R.C. était réparti également entre les immobilisations en capital et les dépenses périodiques. Depuis lors, la situation a changé. Ainsi, en 1956-1957, la proportion était de 44 p. 100 pour les immobilisations en capital et de 56 p. 100 pour les dépenses périodiques. Cette tendance s'est accentuée au point qu'en 1962-1963, aussi bien que pendant l'année financière en cours, il a fallu affecter 75 p. 100 environ du budget aux frais de fonctionnement et d'entretien, en comparaison de 25 p. 100 seulement au remplacement du matériel.

Ce changement constant dans l'attribution des fonds est imputable à plusieurs éléments. Outre les facteurs précités, au cours de la dernière décennie, l'A.R.C. a dû fonctionner: 1) avec des budgets de plus en plus réduits (malgré la baisse constante de la valeur du dollar); 2) en acquérant du matériel de plus en plus complexe qui, par voie de conséquence, est plus cher de fonctionnement et d'entretien; 3) en acceptant un nombre croissant d'engagements tant au pays qu'à l'étranger.

Naturellement, on risquerait fort de se tromper si l'on comparaît deux années prises isolément, car les capitaux d'immobilisations varient inévitablement. Un programme CADIN, par exemple, ou un programme *CF-104*, peut faire augmenter sensiblement le chiffre des capitaux d'immobilisations au cours d'une période d'une ou de deux années. Nous avons donc pris la moyenne des dépenses au cours des cinq dernières années, dans les diverses catégories, et nous l'avons inscrite sur le graphique que voici. Or, nous constatons que, même au cours des années où les montants les plus considérables ont été dépensés, soit au titre des programmes CADIN et *CF-104*, un pourcentage de 31 p. 100 seulement a été affecté aux capitaux d'immobilisations. Il convient de noter que si nous avons pu, malgré tout, disposer de ce pourcentage pour les immobilisations, nous le devons en partie aux progrès que nous avons pu réaliser dans les opérations de soutien logistique, ainsi qu'à d'autres améliorations de gestion. Nous le devons également, en partie, à la remise à plus tard des mesures néces-

saires de modernisation ou de remplacement, dans nos installations. Bref, je ne voudrais pas vous donner l'impression qu'il est essentiel de répartir les fonds également entre les capitaux d'immobilisations et les dépenses de fonctionnement, mais vous devez vous rendre compte que quelque chose devra céder inévitablement si la tendance à la hausse des prix persiste.

MÉTHODES DE GESTION DE L'A.R.C.

L'A.R.C. s'est toujours efforcée de gérer elle-même ses ressources de façon à établir et à maintenir économiquement un dispositif militaire solide, capable d'entrer en action efficacement en cas d'urgence. A l'heure actuelle, nos méthodes de gestion sont constamment mises à l'épreuve par trois facteurs différents: d'abord, par la diversité et la gravité des menaces militaires possibles; deuxièmement, par les rapides changements scientifiques et technologiques qui pèsent lourdement sur l'A.R.C.; et enfin,—dernier facteur mais non le moindre,—par la nécessité de restreindre nos demandes faisant appel aux ressources du pays, en dollars, en hommes de science et en techniciens.

Dans l'Aviation, nous avons un personnel spécial dont la fonction principale consiste à se renseigner sur le danger existant, sur la situation actuelle tant de l'art de la guerre que de la technologie, ainsi que sur les autres connaissances requises pour être en mesure de formuler et de faire des recommandations pertinentes sur les genres de matériels que nous devrions nous procurer. En faisant ces recommandations, ce personnel tient compte de toutes les solutions possibles et examine avec soin tous les aspects du problème, y compris le coût par rapport au rendement, ainsi que d'autres facteurs liés aux possibilités de réalisation et à la sagesse des initiatives possibles à prendre.

Pour la mise au point et l'acquisition de notre matériel et de notre équipement, nous employons plusieurs des méthodes de gestion les plus modernes, y compris celle qui est connue sous le nom de «PERT» (adaptation militaire de ce qu'on appelle la «Critical Path Method», maintenant si largement employée dans l'industrie).

Enfin, lorsque le commandement «utilisateur» reçoit un nouveau système d'armes, on lui fournit une dotation prédéterminée en effectifs et en matériels, ainsi que des instructions sur leur fonctionnement, leur entretien et leur gestion. Ces instructions sont toutes fondées, il va s'en dire, sur l'expérience des autres «utilisateurs» du matériel (s'il y en a) et adaptées, au meilleur de notre jugement, à notre propre situation et à l'emploi prévu. Vous vous rendez compte, j'en suis sûr, que dans certains cas nous n'avons que peu d'expérience, sinon aucune, pouvant nous servir de guide aux décisions à prendre à cet égard, de sorte que certaines prévisions fautives sont inévitables. Cependant, à mesure que nous acquérons une expérience concrète, nous nous empressons de perfectionner notre façon de procéder et d'évaluer nos besoins, ainsi que de mettre le nouveau système d'armement dans le meilleur état possible de préparation et d'efficacité, dans le plus bref délai, tout en adaptant les ressources auxiliaires, tant directes qu'indirectes, de manière à assurer le maximum d'économie.

En mettant au point les principales décisions et les innombrables autres mesures administratives et opérationnelles de moindre importance, nous nous efforçons constamment d'établir nos méthodes de gestion d'après des principes aussi sains que possible. A cette fin, nous soumettons à une critique attentive notre propre expérience, ainsi que celle des forces armées et de l'industrie, afin de trouver les moyens d'améliorer notre efficacité. Ainsi:

—Depuis plusieurs années, nous nous efforçons vivement d'instruire et d'entraîner nos officiers et sous-officiers aux méthodes et fonctions de gestion. Par exemple, nous avons organisé cet été un groupe d'étude sur les méthodes de gestion à l'intention des officiers supérieurs, afin de sou-

ligner l'importance de la bonne gestion et de diffuser les renseignements les plus récents sur les méthodes d'amélioration de la gestion.

—Nous avons chargé un personnel spécial d'appliquer et de favoriser l'utilisation, dans l'ensemble de l'A.R.C., des méthodes modernes d'amélioration de la gestion. Par exemple, nous avons en marche un programme continu d'amélioration des méthodes et de l'étude du temps, dont le résultat et l'examen périodique des tâches accomplies par plus de 25,000 membres de notre effectif.

—Nous accueillons toujours avec plaisir toutes enquêtes constructives, entreprises par des organismes de l'extérieur, comme par exemple la Commission Glassco, vu que nous considérons ces enquêtes comme une source précieuse de suggestions à l'appui de nos propres efforts d'amélioration.

Peut-être pourrais-je résumer ainsi la situation: il y a habituellement une marge entre le but que l'on s'efforce d'atteindre et celui que l'on atteint et il est toujours possible d'apporter des améliorations. Ceci dit, je crois qu'il est permis et juste d'affirmer que l'A.R.C. supporte bien la comparaison avec toute autre Aviation militaire en ce qui concerne le rendement par homme et par dollar dépensé.

Et maintenant, Messieurs, je voudrais, en terminant, souligner certains points. Comme mon exposé l'a démontré, je l'espère, le rôle de l'Aviation royale du Canada embrasse de multiples fonctions opérationnelles et de soutien, qui toutes ont pour but principal d'assurer le maintien de la paix. Pourtant, les progrès accomplis ces derniers temps dans le double domaine des armes et des véhicules porteurs pourraient permettre à un ennemi de monter une attaque initiale,—avec un délai d'alerte très court sinon nul,—d'une envergure qui serait peut-être catastrophique. Voilà pourquoi tous nos commandements opérationnels doivent toujours être prêts à empêcher une telle attaque. Sans doute la plupart de nos unités, au Canada et à l'étranger, sont-elles à l'œuvre 24 heures par jour, tous les jours et toute l'année. Cela impose une tâche aussi lourde que constante à notre personnel navigant et de soutien, dans l'accomplissement quotidien de tout ce qui est nécessaire pour se maintenir en état de préparation opérationnelle. Ces activités du temps de paix sont, en fait, conçues en fonction et sur le modèle de celles qui existeraient vraisemblablement dans les conditions réelles du temps de guerre.

Vous conviendrez avec moi, je pense, que la réussite opérationnelle de l'A.R.C., à venir jusqu'ici, a fait l'admiration des autres pays et la fierté des Canadiens. Le premier souci de chaque officier comme de chaque aviateur de l'A.R.C. est de faire en sorte qu'il en soit toujours ainsi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch.

M. WINCH: Monsieur le président, nous savons certainement gré au maréchal de l'exposé qu'il vient de nous faire. Il y a bien des questions que l'on pourrait poser, mais pour le moment, monsieur, permettez-moi d'en poser deux. Au sujet de ce qu'il a dit concernant la pré-alerte, le maréchal pourrait-il nous expliquer pourquoi on se propose d'abandonner presque toute notre ligne d'alerte DEW.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Voici de nouveau un document comportant diverses sections, et nous commençons encore une fois par celles du milieu, ou à peu près. Il en a été question à notre dernière réunion. Pourquoi ne commençons-nous pas par le commencement et n'étudions-nous pas les sections les unes après les autres jusqu'à la fin. Nous sommes 24 et nous allons tous poser des questions au sujet de ce document, par conséquent ne croyez-vous pas qu'il serait plus sage de commencer par le commencement et d'étudier les sections les unes après les autres, de la première jusqu'à la dernière?

Le PRÉSIDENT: Je m'attendais à ce que M. Winch pose cette question et c'est pourquoi je l'ai laissé prendre la parole tout de suite. Je trouve que M. Churchill a raison et qu'il serait préférable d'étudier les sections les unes après les autres.

M. WINCH: Ma première question se rapporte à ce qui a été dit en tout premier lieu, en ce qui a trait à la ligne d'alerte DEW dont il est nettement question dans la première section.

Le PRÉSIDENT: C'est à quelle page?

M. WINCH: Ma deuxième question se rapporte à la page 5.

Le PRÉSIDENT: Aux trois premières pages il est question de l'organisation. Y a-t-il des questions au sujet de cette section?

M. CHURCHILL: Oui, monsieur le président. A la première page on dit que la tâche la plus difficile que l'A.R.C. ait à accomplir est celle qui consiste à «prévenir une guerre totale». Voilà qui est à la base d'une étude du rôle de l'A.R.C. Est-ce que le maréchal, ou le ministre puisqu'il est maintenant parmi nous, estime que lorsque nous formons des plans pour notre aviation, nous devons avant tout tenir compte du fait qu'elle est destinée à empêcher le déclenchement d'une guerre totale, vu que la division aérienne que nous avons en Europe en ce moment, lorsqu'elle sera complètement équipée, servira de force de dissuasion nucléaire? Est-ce ainsi qu'on conçoit les choses maintenant pour ce qui est de notre aviation militaire?

L'hon. Paul HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, je suis certainement d'avis que nous aidons, avec les autres, à empêcher une guerre nucléaire. Comme nous l'avons déjà dit, les forces militaires canadiennes et les engagements que nous avons pris sont des apports à l'effectif global de l'alliance et nous aidons ainsi à empêcher une guerre totale.

M. CHURCHILL: Puis-je demander ceci: est-il essentiel d'ajouter aux forces préventives dont disposent les États-Unis à l'heure actuelle?

M. HELLYER: Monsieur le président, il est difficile de répondre à cette question car il faut expliquer les aspects stratégiques et tactiques de la situation. Comme on l'a déjà dit devant votre Comité, il est plus ou moins convenu que les mesures de prévention stratégiques sont suffisantes et que grâce à la dispersion et à la consolidation envisagées, elles seront adéquates pendant quelque temps encore. On estime, cependant, que du point de vue tactique il y aurait lieu de renforcer un peu les moyens d'action.

M. BREWIN: Un peu plus tard, le ministre pourrait-il nous donner des détails supplémentaires à ce sujet? Ce n'est pas la première fois qu'il déclare au comité que l'appui tactique de l'OTAN comporte quelques lacunes et j'aimerais savoir où et en quoi elles résident.

M. HELLYER: Nous pourrions revenir là-dessus, mais je crois avoir indiqué, dans ma déclaration d'ouverture, le genre de cibles qui sont généralement assignées aux forces tactiques basées en Europe. En général, il s'agit des cibles qui décideraient dès le début du sort d'un conflit armé en Europe et comprendraient le recours aux fusées à court rayon d'action qui sont dirigées vers les cibles de l'Europe centrale.

M. BREWIN: En ce qui concerne cette carence des ressources nucléaires tactiques, manque-t-on d'armes nucléaires tactiques appropriées et du matériel qui permet de les utiliser en Europe?

M. HELLYER: Oui, d'après les chefs militaires de l'alliance occidentale.

M. BREWIN: Pouvez-vous être plus explicite?

M. HELLYER: Pas pour le moment.

M. WINCH: Permettez-moi une mise au point. Allons-nous questionner le ministre sur la politique maintenant? J'espère qu'il assistera à presque toutes

nos réunions, ce qui ne peut être le cas du maréchal de l'Air et peut-être pourrions nous commencer à le questionner maintenant. Il est important de décider si nous allons poser nos questions au ministre—et j'en beaucoup, croyez-moi—ou si nous allons interroger le maréchal de l'Air.

Le PRÉSIDENT: Jusqu'à présent, nous avons alterné nos questions au ministre et au témoin principal et je suis d'avis de continuer ainsi ce matin. Monsieur MacLean, votre question est-elle en rapport avec le sujet actuel?

M. MACLEAN: Oui, monsieur le président. Elle est brève. A l'heure actuelle, combien de membres de l'ARC environ, remplissent des fonctions qui sortent de l'ordinaire et qui n'ont pas été énumérées ici? Je pense aux affectations aux écoles militaires, à l'affectation de représentants, de l'Aviation à l'étranger, d'attachés de l'Air et autres. Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif?

M. DUNLAP: Très approximatif; je ne me souviens pas du chiffre exact mais je pense qu'un millier de personnes sont employées dans les installations, les établissements d'enseignement et les autres domaines dont vous avez parlé.

M. LAMBERT: Monsieur le président, je voudrais poursuivre le genre de questions posées par M. Churchill à propos desquelles vous avez déclaré que la tâche la plus ardue des forces de l'Air est de prévenir une guerre à outrance. D'autre part, puisque nous étudions les forces de défense du Canada, comment concevez-vous le rôle de l'aviation dans la défense du Canada et quelle est la proportion de ses effectifs qui entre dans votre rôle d'ensemble?

M. DUNLAP: Les forces que nous avons au Canada—et sans aucun doute celles que l'on affecte à la défense aérienne—jouent leur rôle dans la stratégie préventive, dans toute la mesure où elles assurent, entre autres choses, la protection des effectifs des commandements militaires du Canada et des États-Unis, en particulier le commandement stratégique de l'Aviation qui est la principale force de dissuasion.

M. LAMBERT: Pouvez-vous nous donner un pourcentage ou estimez-vous impossible pareille évaluation?

M. DUNLAP: Je ne pourrais pas vous donner un tel pourcentage. Presque tous nos effectifs militaires outre-mer, ceux du commandement de la défense aérienne basés au Canada et du commandement maritime de la côte est sont, à un degré plus ou moins grand, engagés dans la stratégie de dissuasion.

M. LAMBERT: L'ARC n'a aucun rôle de représailles à jouer dans la stratégie de dissuasion?

M. DUNLAP: C'est exact et j'aurais dû insister là-dessus. Ceci ne fait pas partie de notre rôle. Nous n'avons aucun rôle de dissuasion offensive ou stratégique à remplir; nous sommes plus spécialement chargés des aspects secondaires de la dissuasion.

M. LAMBERT: Cependant, n'existe-t-il pas une certaine imprécision quand on étudie le rôle de la division de l'Air dans l'orientation qu'il prend actuellement?

M. DUNLAP: Je ne le pense pas. J'ai passé un certain nombre d'années au SHAPE et je connais bien l'attribution des objectifs; je sais que nos forces seront engagées dans les opérations tactiques, c'est-à-dire les cibles tactiques qui font partie de la conduite de la bataille tactique entre les forces terrestres et aériennes.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, votre question se rapporte-t-elle au sujet?

M. WINCH: Étant donné les questions de M. Lambert, j'aimerais passer à la page 5 ou 6 à propos de laquelle j'ai une question.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, j'ai encore une question à propos de la page 3.

Le PRÉSIDENT: Les membres ont-ils d'autres questions à poser à propos de la page 3 ou des précédentes?

M. WINCH: Je pensais qu'il parlait de la page 5.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, ma question porte sur la première section, pages 1 à 3 inclusivement. A propos du premier paragraphe, au bas de la page 3, le maréchal de l'Air conclut—et je cite:

> En conséquence, les forces de bombardement soviétiques continueront d'être la principale menace pendant plusieurs années encore...

D'après les renseignements que nous avons obtenus à la suite de l'enquête du Congrès des États-Unis, on ne considère pas que les bombardiers constituent la plus grande menace. A l'avant-dernière séance, j'ai lu, aux fins du compte rendu, la déclaration faite par M. MacNarama et, pour lui, l'attaque par les engins balistiques intercontinentaux est la plus difficile à parer et aussi la plus dangereuse; il place au second rang la défense contre les armes nucléaires lancées des sous-marins. Si l'on poursuit la lecture des délibérations du comité du Congrès, on note que la menace constituée par les bombardiers soviétiques n'est pas considérée comme la plus grave; elle vient en troisième place. Pourquoi, alors, le maréchal de l'Air juge-t-il que les bombardiers soviétiques restent la plus grande menace?

M. DUNLAP: Peut-être est-ce une question d'interprétation de la déclaration de M. MacNamara.

Le 30 janvier de cette année, parlant devant un des comités des forces armées, il a déclaré:

> L'année dernière, quand je suis venu devant ce comité, j'ai remarqué que la menace stratégique contre les États-Unis venait moins des bombardiers pilotés que des engins balistiques intercontinentaux et des armes nucléaires lancées des sous-marins; toutefois, exprimée en mégatonnes, la menace la plus importante vient encore des bombardiers. Cette tendance se maintient et, comme je l'ai dit précédemment, la flotte soviétique de sous-marins lanceurs de missiles s'accroît.

Il a parlé d'une modification de la menace. J'ignore s'il a voulu dire que pour le moment une menace est plus grande que l'autre; il faut lire soigneusement sa déclaration pour l'interpréter.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à ce sujet:

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fairweather, votre question se rattache-t-elle à ce sujet?

M. FAIRWEATHER: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Nous vous écoutons, monsieur Brewin.

M. BREWIN: Monsieur le président, le fait que l'arrivée de bombardiers puisse être détectée suffisamment à temps pour permettre à la défense antiaérienne d'entrer en action n'est-il pas une des raisons pour lesquelles la menace est moins grave; autrement dit la défense antiaérienne pourrait entrer en action, ce qui n'est pas le cas contre les engins balistiques intercontinentaux qui voyagent à une vitesse très supérieure?

M. DUNLAP: Oui, c'est un facteur important.

M. BREWIN: En fait, je citerai le major-général Simonds, de l'armée (et non de l'aviation) qui a déclaré que les Russes seraient insensés de tenter une attaque contre l'Amérique du Nord au moyen de bombardiers pilotés, car les forces de représailles auraient le temps d'entrer en action. Êtes-vous d'accord?

M. DUNLAP: Les Russes disposent d'engins balistiques intercontinentaux et d'armes à long rayons d'action; ils les ont en réserve. Si la guerre éclatait,

ils utiliseraient probablement les deux en les combinant. Ils emploieraient sans doute les missiles en premier et, une fois lancés, je ne vois pas pourquoi ils conserveraient leurs bombardiers inactifs. C'est sans doute pourquoi ils conservent les deux systèmes de forces; ils les emploieraient dans toute attaque contre ce continent.

M. SMITH: Le maréchal de l'Air pourrait-il expliquer ce qu'on entend par bombardier piloté? La plupart des civils, y compris ceux qui ont fait l'expérience de la dernière guerre, se représentent le bombardier piloté comme l'aéronef qui, au-dessus de leurs têtes, lâche ses bombes. Cette conception s'applique-t-elle à la force aérienne soviétique et est-ce là ce que vous entendez en parlant des bombardiers russes pilotés ou parlez-vous de bombardiers qui pourraient lancer des missiles téléguidés d'une distance de 500, 1,000 ou même 1,500 milles de la cible?

M. DUNLAP: Je parle en général des bombardiers dont l'attaque ressemblerait beaucoup à celle que vous avez décrite, c'est-à-dire un bombardement semblable à ceux de la Seconde guerre mondiale. Cependant, les dernières années ont vu un certain perfectionnement des missiles air-sol, mais leur rayon d'action n'est pas très grand. Il n'est pas comparable à celui du Skybolt. Dans l'ensemble, en fait, le rayon d'action de leurs missiles air-sol est très faible, de l'ordre d'environ 100 milles. Les Russes en possèdent un à portée légèrement supérieure, mais rien, cependant, qui permette à des bombardiers de lancer une telle arme à partir d'un point très éloigné de la cible. Par exemple, s'ils attaquaient des cibles dans l'État de New York, de Pennsylvanie ou de l'Ohio, les bombardiers devraient passer au-dessus de ces territoires pour pouvoir toucher les objectifs recherchés.

M. SMITH: Autant que l'on sache, les Russes n'ont pas de bombardiers qui soient capables, par exemple, de se tenir hors de portée des bases de Bomarc?

M. DUNLAP: C'est exact et, de plus, j'aurais sans doute dû le dire plus tôt, le Bomarc est capable de combattre ce genre de missile air-sol.

M. SMITH: Le Bomarc pourrait être dirigé contre un missile déjà parti de son avion plate-forme ou de son aéronef de lancement?

M. DUNLAP: C'est exact.

M. DEACHMAN: Je désirerais poser une question concernant les bombardiers qui opèrent à distance.

Le PRÉSIDENT: M. Lambert a indiqué qu'il voulait poser une question relative à ce sujet, et je lui ai donné la parole.

M. LAMBERT: Lorsque vous estimez les mérites et les proportions relatives des missiles lancés de bombardiers ou de sous-marins, faut-il conclure que votre appréciation se fonde sur le fait que l'on connaît la menace qu'offrent les bombardiers? C'est-à-dire que nous en connaissons assez bien les possibilités, ayant acquis une expérience considérable dans ce domaine; les missiles ordinaires et les missiles lancés de sous-marins constituent un facteur rempli d'inconnu et c'est pourquoi on en sous-estime la valeur.

M. DUNLAP: Ce domaine est très secret et c'est pourquoi je puis difficilement répondre à votre question. Je puis vous assurer que je n'entretiens aucun doute à ce sujet, non plus que les autres personnes qui s'y intéressent.

M. LAMBERT: Convenez-vous qu'aujourd'hui la menace qu'offrent les bombardiers s'atténue en comparaison des deux autres menaces?

M. DUNLAP: J'en conviens.

M. GRANGER: Qu'est-ce que l'on sait de la précision des engins balistiques intercontinentaux lancés de la Russie par comparaison avec les bombardiers,— et je parle des missiles dirigés avec précision sur des objectifs déterminés en Amérique du Nord?

M. DUNLAP: Encore une fois, il m'est difficile de répondre à une question qui implique des renseignements de nature secrète. Je puis seulement vous dire que ces missiles atteignent assez bien leur cible, considérant la distance entre les deux continents. Ils n'ont pas la précision de la bombe lâchée d'un avion, mais leur précision est remarquable si l'on tient compte des distances.

M. DEACHMAN: En ce qui concerne ces bombardiers opérant à distance, au mois de mars dernier une certaine sensation a été créée à la suite de la détection sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique du TU-20 et du TU-114, ce dernier étant un modèle commercial et le premier un modèle militaire d'un avion russe qui est censé être le plus gros avion en service de l'univers, pour fins commerciales ou militaires. Le TU-114 assurait alors le service régulier entre la Russie et la Havane, à Cuba, traversant entièrement l'Atlantique; et je crois que l'un ou plusieurs de ces avions, survolant les Açores, ont pris des photographies du navire *Forrestal*. Je crois que le TU-20 est un modèle militaire de cet avion.

L'édition de 1962-1963 de *Jane's Planes of the World* mentionne le TU-20 et les vignettes qu'on y trouve indiquent que l'avion est muni d'un «Fitter» attaché sous sa carlingue. Ce numéro de *Jane* dit que ce bombardier porté sous le plus gros avion a été identifié par l'OTAN comme étant le «Fitter» qui, de fait, est de dimensions aussi considérables qu'un petit avion de combat possédant un rayon d'action d'environ 500 milles, et un rayon d'action supérieur lorsqu'il est équipé de réservoirs dans les ailes. Compte tenu des facteurs suivants que nous connaissons déjà: photographies de cette arme prises par des avions de reconnaissance militaires durant ses vols le long des côtes du Pacifique et de l'Atlantique, le numéro de *Jane's Planes* qui constitue une source de renseignements digne de foi, les données qu'a fournies la compagnie relativement à cet avion, le maréchal de l'Air désirerait-il expliquer les dangers que présente ce genre d'avion opérant à distance et donner de plus amples détails concernant sa puissance, dont quelques-uns ont déjà été évoqués devant ce Comité?

M. DUNLAP: Je vous remercie de me signaler ce sujet. Je n'ai pas lu le compte rendu dans *Jane's Planes,* mais je crois que le «Fitter» est un avion et non un missile.

M. DEACHMAN: C'est exact, mais la publication *Jane* explique que le bombardier porté, attaché au TU-20, possède exactement le même aspect et les mêmes dimensions que le «Fitter», et que ce dernier a été adopté comme avion-cible et non seulement comme bombardier opérant à distance et ayant une puissance considérable.

M. DUNLAP: Ces renseignements sont plus ou moins exacts. *Jane* est une organisation remarquable si l'on songe qu'elle ne fournit pas de renseignements secrets. Je ne puis vous renseigner en ce qui concerne cette déclaration particulière, mais si l'un de ces avions transporte quelque équipement conçu ou adapté d'après le «Fitter», il ne serait pas difficile à nos moyens de défense de disposer de ces cibles ou de les abattre. Pareil missile pourrait être détruit de la même façon qu'un avion de combat.

M. HAHN: On a beaucoup parlé des bombardiers opérant à distance et des bombardiers pilotés, et il semble qu'on ait tendance à abandonner les bombardiers en faveur de bombardiers opérant à distance et ayant une portée intermédiaire. Il me semble que la menace la plus grave viendrait de missiles de divers genres. La seule défense raisonnable que l'on ait proposée à cet égard consiste à se cacher dans une caverne pendant un certain temps. J'ignore si vous pouvez répondre à la question suivante, mais quels progrès envisage-t-on dans la lutte contre ces armes?

M. DUNLAP: Je crains que je ne puisse répondre à cette question en ce moment, mais actuellement les puissances de l'Est et de l'Ouest poussent leurs travaux de recherche et de développement dans ce domaine. Il est important de ce faire dans ce domaine vaste, compliqué et difficile afin de trouver des armes défensives satisfaisantes. Ce projet sera très coûteux, mais je n'en puis dire davantage.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres du Comité désirent-ils poser quelque question sur ce sujet? Nous étudions actuellement les pages 1, 2 et 3.

M. WINCH: Monsieur le président, vous avez dit que nous pouvons poser des questions au témoin ou au ministre. A la page 3, il est dit ce qui suit:

> En conséquence, les forces de bombardement soviétiques continueront d'être la principale menace pendant plusieurs années encore et elles demeureront une grave menace même lorsque la menace des missiles les aura surpassées en ampleur.

Lors de notre séance d'ouverture, le ministre nous a expliqué la politique du gouvernement; nous avons entendu les chefs d'état-major de la Marine et de l'Armée, et maintenant le vice-maréchal de l'Air est parmi nous. La question que je désire poser devrait être adressée au ministre. Selon la déclaration du ministre, et selon les mémoires qu'ont présentés la Marine, l'Armée et maintenant l'Aviation, tout se fonde sur une agression possible de la part de l'Union soviétique. Ceci est confirmé dans la déclaration que je viens de citer. Puis-je demander au ministre pourquoi tout est fondé sur la présomption d'une attaque de la part des Soviétiques bien que M. Khrushchev ait dit qu'il était en faveur de la coexistence et alors que les Chinois ont déclaré qu'ils désiraient propager le communisme par la guerre? Voilà une déclaration qui nous vient des services armés et de vous-même. Pourquoi s'en prend-on à l'Union soviétique et non à la Chine?

M. HELLYER: Monsieur Winch, vous pourriez peut-être poser quelques-unes de ces questions intéressantes et délicates au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il comparaît devant ce Comité; de toute façon, nous croyons, et c'est un fait reconnu, qu'au cours des dernières années et jusqu'à ce moment, le seul ennemi possible, le seul pays ou groupe de pays qui pourraient déclencher une attaque en règle, qui pourrait réellement menacer l'alliance occidentale et, s'ils le veulent, le continent nord-américain, serait l'Union soviétique et ses alliés. Nous avons élaboré nos plans de façon à empêcher que ce groupe de pays croie qu'il serait désirable ou même profitable de déclencher une offensive militaire.

M. WINCH: Mais dès maintenant—et j'entends aujourd'hui—vous présumez que la menace vient de l'URSS, qui a déclaré qu'elle acceptait une politique de coexistence, et non de la Chine qui désire propager le communisme au moyen de la guerre?

M. HELLYER: Je crois qu'il importe de suivre très attentivement les développements qui se produiront dans le domaine international au cours des quelques prochains jours avant que nous ne changions notre attitude de façon radicale.

M. WINCH: Mais vous posez comme principe que la menace, telle qu'elle vous apparaît actuellement, vient de l'Union soviétique?

M. HELLYER: Je suis les événements très attentivement afin de décider s'il sera un jour nécessaire d'effectuer un changement dans notre politique.

M. SMITH: En ce qui concerne la menace possible provenant de bombardiers pilotés et de missiles balistiques, le fait que les Russes ont pu lancer dans l'espace un véhicule spatial plus lourd que celui des Américains, qu'ils peuvent le lancer n'importe quand et que leurs astronautes peuvent circuler en orbite

beaucoup plus longtemps que les Américains, n'indique-t-il pas la supériorité des Soviétiques dans le domaine des missiles balistiques intercontinentaux?

M. DUNLAP: Je ne le crois pas. Ils ont trouvé un moyen de produire une poussée plus puissante et, dans le domaine spatial, ils se sont surtout intéressés à développer des engins à propulsion très puissante. Leurs engins balistiques intercontinentaux, ainsi que ceux des États-Unis, sont assez puissants pour parcourir toutes les distances désirées. Voilà pourquoi je ne crois pas que les Russes retirent quelque avantage que ce soit dans le domaine des missiles balistiques intercontinentaux en employant ces engins à forte propulsion dans les véhicules spatiaux.

M. SMITH: Mais ne peut-on pas supposer qu'ils affectent leurs engins apparemment plus puissants et plus efficaces à des fins militaires également?

M. DUNLAP: Je ne le crois pas.

M. MACLEAN: Je demanderais au maréchal de l'Air si l'importance relative des bombardiers, comparée à celles des missiles, ne dépend pas de la quantité absolue de chacun. En d'autres termes, si l'annihilation des objectifs principaux dépend du nombre de bombardiers et missiles, alors les bombardiers ont leur importance; cependant, si le nombre de chacun est assez considérable pour que l'un ou l'autre puisse produire cette annihilation, alors il semble que les missiles balistiques intercontinentaux avec lesquels les Soviets pourraient atta- Pouvez-vous nous dire ce que serait la menace absolue? Je sais que c'est là un sujet de nature secrète.

M. HELLYER: Si vous le permettez, je lirai une brève déclaration que je désire faire au Comité.

Au cours d'une réunion antérieure du Comité, j'ai dit que le chef de l'état-major de l'Air pourrait vous renseigner sur le nombre de bombardiers et de missiles balistiques intercontinentaux avec lesquels les Soviets pourraient attaquer le continent nord-américain.

Nous avons étudié ce sujet attentivement avec les membres de notre service de renseignements, et je regrette de vous dire que nous ne pouvons pas vous donner ces renseignements. Notre personnel des renseignements est décidément d'avis qu'il ne serait pas dans l'intérêt de notre pays ni de celui de nos alliés de dévoiler ces chiffres, qui pourraient être utiles à un agresseur éventuel.

Je sais que des estimations ont été publiées ou fournies dans des instructions concernant certains aspects de cette menace, notamment que l'Union soviétique est censée posséder environ 1,000 bombardiers de toutes catégories capables d'atteindre le continent nord-américain. Mais des généralisations de ce genre n'expliquent pas en détail la menace possible contre notre continent et contre laquelle nous devons préparer un plan de défense.

Plusieurs facteurs influent sur la nature précise de cette menace. Pour des raisons évidentes, je ne puis révéler tous ces facteurs, mais voici, par exemple, ce qui concerne les bombardiers:

a) la durée de service des avions;
b) le rayon d'action de l'avion;
c) l'utilisation d'avions-réservoirs pour refaire le plein de combustible ou pour livrer les armes;
d) l'utilisation, par l'Union soviétique, de tous ses avions disponibles en vue d'une attaque contre l'Amérique du Nord, sans attaquer les cibles stratégiques en Europe et dans d'autres parties du globe;
e) le consentement par les Russes à absorber les pertes de missions sans retour par des avions à moyen rayon d'action.

Il importe de tenir compte de tous ces facteurs et d'autres encore lorsque nous estimons le nombre probable de bombardiers qui peuvent menacer l'Amérique du Nord.

D'autres facteurs similaires et d'autres entièrement différents peuvent affecter l'estimation que nous fournit le service des renseignements relativement aux engins balistiques intercontinentaux qui peuvent menacer ce continent.

J'ai étudié ce sujet très attentivement, et je suis persuadé qu'il ne serait pas de l'intérêt public de dévoiler le nombre précis ou approximatif de bombardiers et d'engins balistiques intercontinentaux qui peuvent menacer le continent nord-américain. Le Département de la Défense des États-Unis a adopté la même politique qui consiste à ne pas révéler, confirmer ou nier ces renseignements.

Pour vous renseigner, monsieur Maclean—et voilà pourquoi j'ai soulevé ce sujet en ce moment, en réponse à la question que vous avez posée,—je dirai qu'actuellement la menace des bombardiers est plus grave que celle provenant des missiles balistiques intercontinentaux.

M. MACLEAN: Je désire poser une autre question du même genre. J'accepte la réponse que vous venez de me fournir. Je ne voudrais pas obtenir des renseignements qu'il ne serait pas de l'intérêt public de dévoiler; cependant, j'espère que nous aurons l'occasion de nous réunir à huis clos, alors que l'on pourra nous communiquer des renseignements de ce genre.

La Russie possède une force de bombardiers en état de service, ce qui est évident. Même si ce pays possède un assez grand nombre d'engins balistiques intercontinentaux qui lui permettent de se dispenser de ses bombardiers, ne serait-ce pas de leur part une excellente stratégie que de les maintenir en service afin de nous contraindre à maintenir également sur un pied d'alerte des forces considérables sur le continent nord-américain pour fins de défense contre les bombardiers?

M. HELLYER: Je crois que ce principe s'applique de part et d'autre; si les deux adversaires maintiennent en service des bombardiers, une grande partie des ressources dont l'adversaire dispose doit être affectée à la défense contre ces bombardiers.

M. TEMPLE: Monsieur le président, notre concept général de la défense n'en serait-il pas presque entièrement changé si le programme anti-missile s'avérait un succès réel?

M. DUNLAP: Oui, si c'est un réel succès.

M. TEMPLE: Je sais que le Nike Zeus a intercepté un grand nombre de missiles.

M. HELLYER: Il n'est que juste de signaler que même si nous concevons un moyen de défense efficace contre les engins balistiques intercontinentaux, il subsiste quand même des problèmes très sérieux à résoudre. Tout d'abord, il s'agit de dépenses très considérables. Et ensuite, il existe le problème des retombées radio-actives, qu'a signalé M. Winch au cours d'une séance antérieure. On ne peut espérer qu'une solution sera bientôt apportée à ces deux problèmes.

M. TEMPLE: Je le sais, mais si ce projet est couronné de succès, il me semble qu'il changera la situation considérablement.

M. HELLYER: Il exercerait une influence très prononcée sur les projets futurs.

M. MARCEL LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, on a parlé de bombardiers pilotés par des hommes comme étant la principale menace au pays; on a parlé aussi, dans le passé, qu'on avait développé des avions qui étaient dirigés par radio; a-t-on cessé de développer cette façon de diriger des appareils ou croit-on que cette menace existe encore, c'est-à-dire qu'un certain nombre de bombardiers transporteurs de bombes soient envoyés afin de survoler le pays et qu'ils soient dirigés au sol, soit par radio, soit d'un navire quelconque, soit d'un sous-marin quelconque? Cette menace existe-t-elle toujours?

M. DUNLAP: En réponse à cette question, qu'il me soit permis de dire que l'avion guidé par la radio est une chose du passé. Des deux côtés, on l'a à peu près abandonné. Il peut bien en rester encore quelques-uns pour certaines fins de mise au point, mais tout semble indiquer qu'il est en train de disparaître.

M. PATTERSON: Je voudrais poser une question, mais il se peut que le sujet ait été traité dans la réponse donnée à M. Hahn. On nous a dit qu'il n'y a pas de défense contre les missiles. A la page 4 de la déclaration, nous lisons que le seul moyen pratique de défense à l'heure actuelle contre les engins balistiques consiste en des mesures passives. A quel point en sont rendues les recherches pour la mise au point de quelque moyen de défense efficace? Je ne sais, si du point de vue de la sécurité, on peut répondre à cette question.

M. HELLYER: Comme on l'a fait remarquer, c'est l'un des sujets qui demandent la plus grande discrétion, parce que c'est une question fort délicate. Néanmoins, comme on l'a dit, les États-Unis ont eu beaucoup de succès avec leur programme Nike-Zeus, qui consiste à se défendre contre un missile avec un autre missile. Ils continuent à mettre au point ce système, encore qu'à l'heure actuelle ils ne vont pas se lancer dans la production et cela pour les raisons qui ont déjà été mentionnées. En premier lieu, il s'agit d'une très forte dépense, et puis il y a le problème des retombées. Il existe d'autres moyens de faire face à la menace des engins balistiques, mais malheureusement il ne nous est pas permis d'en parler.

M. PATTERSON: Est-ce que le maréchal de l'Air pourrait me dire si, à son avis, vu que la menace des engins balistiques ne s'est pas développée aussi vite qu'on s'y attendait, cela est attribuable à des raisons matérielles, ou est-ce un signe que de nouveaux moyens plus avancés de faire la guerre sont déjà en train de se développer?

M. DUNLAP: C'est là une question difficile. Je croirais que c'est simplement une question de coût et de temps pour la construction, la fabrication et le stockage; c'est un procédé très long et très complexe. Il faut du temps et beaucoup d'argent. A mon avis—et ce n'est là qu'une hypothèse—ce serait la véritable raison du retard dans la mise au point d'un système.

M. PATTERSON: Autant que vous le sachiez, il n'y a pas d'indice qu'ils vont au ralenti avec ce programme pour donner la préférence à quelque autre chose?

M. DUNLAP: Il n'y a aucun indice de ce genre.

M. LAMBERT: Pourrions-nous avoir un éclaircissement de la réponse du ministre à M. McLean, c'est-à-dire que la menace actuelle de la bombe, dont il a parlé, est celle qui pèse sur l'Amérique du Nord; ou est-ce que ce sont les Soviets contre le monde entier?

M. HELLYER: Ce que j'ai essayé de faire comprendre dans la dernière partie de ma réponse c'est que la menace qui s'élève à l'heure actuelle contre l'Amérique du Nord vient beaucoup plus des bombardiers que des missiles intercontinentaux.

M. WINCH: Étant donné que nous n'avons plus que cinq minutes et que nous sommes toujours à la page 4, si les autres députés sont de mon avis, il y a encore quelques questions à poser au maréchal de l'Air, auxquelles il devra répondre. Puis-je demander si, oui ou non, le maréchal de l'Air sera appelé à revenir afin que nous puissions lui poser des questions sur le reste de son volumineux mémoire?

Le PRÉSIDENT: La même question a été posée lorsque les témoins des autres services ont comparu. On a alors déclaré que très probablement ils reviendraient. J'espère avoir une réunion du sous-comité directeur.

M. WINCH: Je vous assure, monsieur, que je ne voudrais pas que le maréchal de l'Air nous quitte sans qu'on lui pose un certain nombre de questions qui, je pense, demanderont une réponse de sa part.

Le PRÉSIDENT: A la réunion de notre comité le 11 juillet, nous avons décidé que, dans les cas où l'interrogatoire des témoins n'aura pas été achevé dans le temps prévu, ces témoins seront rappelés le ou après le 23 juillet, selon ce qu'en décidera le Comité.

M. WINCH: J'ai une question très importante qui concerne la page 5.

Le PRÉSIDENT: Nous aurons une réunion du sous-comité directeur ce soir en nous rendant à Colorado Springs; nous examinerons la question des futures séances du présent comité. Entre-temps, d'autres membres désirent poser des questions.

M. BREWIN: Monsieur le président, à la page 4, le maréchal de l'Air déclare:

> Dans l'état actuel de l'art de la guerre, une défense active efficace contre le bombardier piloté est à la fois réalisable et relativement économique...

A propos de cette déclaration, monsieur le président, ma question peut bien être de celles qui sont frappées de l'exclusion que réclame le ministre. Je veux m'enquérir du taux estimatif—encore que le ministre préfère le mot «Approximatif»—de destruction qu'on prévoit; en d'autres termes, si vous avez 500 bombardiers qui s'en viennent, combien, selon vous, pourrait-on détruire de ces avions? Combien pourrions-nous en abattre? Si c'est un genre de question permis, j'aimerais poursuivre.

M. DUNLAP: Encore une fois nous abordons un domaine où il est difficile de faire des prédictions. Qu'on me permette de dire que pendant la Seconde guerre mondiale c'était considéré comme un taux très désastreux ou une défense très fructueuse, selon que vous étiez à l'offensive ou sur la défensive, si 10 p. 100 de la force attaquante était abattue. Nous avons fait de grands progrès techniques dans les années subséquentes pour la destruction des avions d'attaque et bien que je ne puisse pas dire le pourcentage des avions qui seraient détruits, c'est très nettement le plus grand nombre et non le petit nombre. En d'autres termes, le pourcentage des avions abattus serait assez élevé.

M. BREWIN: Vous dites assez élevé, 50 p. 100?

M. DUNLAP: Je le regrette, je ne puis en dire davantage.

M. HELLYER: Je crois que le maréchal de l'Air en a dit suffisamment...

M. BREWIN: Pour rester dans le vague.

Le PRÉSIDENT: J'ai les noms de quatre députés qui désirent poser des questions. Je vais leur passer la parole un par un, après quoi nous ajournerons. Monsieur Asselin, voulez-vous poursuivre.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*) J'invoque le règlement, monsieur le président. J'aimerais continuer l'interrogatoire comme nous avons procédé jusqu'ici, bien que je me rende compte que des députés auront des questions importantes à poser plus tard. Pouvons-nous continuer d'après la façon de procéder actuelle?

Le PRÉSIDENT: Oui, je vous ai donné la parole.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Monsieur le président, à la page 4, vers le milieu de la page, le maréchal de l'Air Dunlap déclare:

> Dans un avenir assez proche, il nous faudra faire face aux problèmes des satellites ennemis en mission opérationnelle au-dessus de nos têtes...

Pouvez-vous dire pourquoi vous croyez que cela ne remplacera pas ou ne sera pas censé remplacer d'autres systèmes d'attaque?

M. DUNLAP: En effet, je pense qu'on est généralement d'avis que les missiles intercontinentaux, tels qu'ils sont disponibles à l'heure actuelle, et les autres missiles qui pourraient être lancés contre notre continent seront aussi

efficaces, sinon bien davantage qu'un engin lancé d'un satellite. Et non seulement seront-ils aussi efficaces mais ils seront moins coûteux, et c'est pourquoi il semble improbable qu'un pays se lancerait dans des dépenses pour tenter d'utiliser des satellites pour le lancement d'engins nucléaires.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Merci. Vous dites ensuite:

... il ne fait pas de doute qu'ils serviront à d'autres besoins importants.

Pourriez-vous vous expliquer là-dessus?

M. DUNLAP: Il y a une infinité de choses que les satellites peuvent accomplir et qui nous vient facilement à l'esprit: il est bien probable qu'en temps de guerre on leur confierait un rôle de surveillance. Bien sûr, on pourra s'en servir aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, mais surtout en temps de guerre. Les communications sont un autre champ d'activité. Il y a un bon nombre d'usages.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Jai été frappé par la possibilité d'une qualité de leur emploi et par le fait que cela peut servir en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre.

M. DUNLAP: Sous le rapport de la météorologie, il serait avantageux pour quiconque songerait à livrer la guerre d'être en état d'obtenir rapidement et de première main des renseignements à jour sur le temps qu'il fait dans les régions envisagées pour les opérations.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Depuis quelque temps déjà, il m'est venu à l'idée qu'ils pourraient avoir leur utilité dans des domaines autres que ceux purement militaires et que notre politique pourrait viser à les employer à des fins comme celles que vous venez de mentionner. Ne croyez-vous pas que c'est un domaine qui mériterait d'être exploré?

M. DUNLAP: Ce serait naturellement très coûteux d'explorer ce domaine. Nous avons fait des travaux dans ce sens au Conseil de recherches pour la défense, dans d'autres organismes scientifiques aussi bien que dans les services armés, mais il va de soi que notre contribution ne peut être que minime et, d'une façon générale, c'est bien peu de chose à côté de ce que font nos puissants associés.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je ne voudrais pas limiter la réponse du maréchal de l'Air à des considérations sur les satellites de l'espace mais dans le cadre général de la question, est-ce que le maréchal de l'Air ne pense pas, étant donné les rôles militaires que nous devons remplir, que nous pourrions en même temps tenir compte des fins civiles et autres des recherches et mises au point de cette nature, ce qui aurait pour résultat d'élargir la base pour la répartition du coût énorme dont il a fait mention?

M. DUNLAP: En effet, il y a un certain nombre de domaines, entre autres les communications et la météorologie, où l'emploi des satellites est important pour les Canadiens aussi bien que pour les autres peuples du monde. Ce sont là les deux principaux domaines d'intérêt.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je vous remercie beaucoup.

M. MCMILLAN: J'aimerais poser une question à ce sujet.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, il est maintenant midi et demi. Est-ce que j'aurai l'occasion de poser une autre question?

Le PRÉSIDENT: J'ai déclaré tantôt que j'avais noté quatre députés et que je leur permettrais de poser leurs questions, après quoi nous ajournerons.

M. WINCH: Monsieur le président, j'aimerais faire une très brève déclaration avant l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez faire votre déclaration après que les quatre députés auront posé leurs questions?

M. McMILLAN: On a beaucoup parlé de bombardiers se tenant à distance. Savez-vous à quelle distance un bombardier de ce genre pourrait s'attaquer avec succès à une cible, et est-ce qu'ils seront toujours dans le rayon de nos dispositifs de défense?

M. DUNLAP: Je le regrette, mais je ne puis dire à quelle distance un bombardier se tenant à distance pourrait mener une attaque avec succès, parce qu'il est difficile d'estimer les effets ou les progrès obtenus dans ce domaine.

Pour répondre à votre dernière question, d'après les connaissances à notre disposition, je puis dire que ces bombardiers seraient certainement dans le rayon de nos systèmes de défense.

M. McMILLAN: Pourriez-vous nous dire comment se comparent l'ogive d'un missile intercontinental et l'ogive transportée par un bombardier se tenant à distance?

M. DUNLAP: D'une façon générale, l'ogive d'un missile intercontinental est plus petite que celle transportée par un bombardier. Cela ne veut pas dire qu'il en sera toujours ainsi dans les années à venir. Il en a été ainsi jusqu'à maintenant. Tout ce qu'il faudrait pour réduire l'écart à l'heure actuelle ce serait d'employer un propulseur plus puissant et une plus grande fusée, ce qui naturellement en ferait un missile beaucoup plus coûteux. Il serait certainement possible de mettre au point un engin de ce genre si une nation le désirait.

M. MATHESON: Monsieur le président, le maréchal de l'Air a fait mention à maintes reprises des complexes de défense compliqués qui ont été mis au point par un ennemi possible et par nos alliés, les Américains. Puis-je lui demander si notre contribution, qui est tombée de 46 à 23 p. 100 du coût de notre défense aérienne, est bien différente de ce qui s'est fait au sein de l'Alliance ou dans le même domaine chez un ennemi possible?

Le PRÉSIDENT: Je pense que cette question relève de sujets qui sont étudiés plus loin dans le mémoire et qu'elle se rapporte au budget. Elle ne se trouve pas dans les 3 ou 4 premières pages. Voulez-vous reporter votre question à plus tard, lorsque nous étudierons cette partie du mémoire. Monsieur Deachman, désirez-vous poser une question à ce moment-ci?

M. DEACHMAN: Mes questions se rapportent à des sujets qui sont traités à la page 5 ou 6 du mémoire du maréchal de l'Air, monsieur le président.

M. CHURCHILL: Pourquoi n'ai-je pas la chance de poser ma question? Depuis midi et vingt que j'ai la main levée.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Winch désire soulever une question qui ne se rapporte pas au mémoire du témoin.

M. CHURCHILL: Ma question se rattache au problème qui fait l'objet de la discussion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch, désirez-vous toujours prendre la parole? Est-ce bien important?

M. WINCH: Je le crois. C'est à propos des affaires du Comité. Ça ne prendra pas une minute. Ai-je la parole maintenant?

M. ASSELIN: Il est aussi membre du sous-comité directeur.

M. CHURCHILL: Je proteste; on me prive du privilège de poser une question.

Le PRÉSIDENT: Je ne donnerai la parole à aucun autre député maintenant. Le Comité est ajourné jusqu'à mardi matin. Demain nous nous réunirons à Colorado Springs.

APPENDICE «A»

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

ADC	Air Defence Command Commandement de la défense aérienne
ADM (A&P)	Assistant Deputy Minister (Administration & Personnel) Sous-ministre adjoint (Administration et personnel)
ADM (C&P)	Assistant Deputy Minister (Construction Engineering & Properties) Sous-ministre adjoint (Construction, génie et immeubles)
ADM (F)	Assistant Deputy Minister (Finance) Sous-ministre adjoint (Finances)
ADM (R)	Assistant Deputy Minister (Requirements) Sous-ministre adjoint (Besoins)
AG	Adjutant General Adjudant général
AHQ	Army Headquarters Quartier général de l'Armée
AFHQ	Air Force Headquarters Quartier général de l'Aviation
AMC	Air Material Command Commandement du matériel aéronautique
AMP	Air Member for Personnel Directeur du personnel au Conseil de l'Air
AMTS	Air Member for Technical Services Directeur des services techniques au Conseil de l'Air
AOC	Air Officer Commanding Officier général commandant (Aviation)
ASSOC DM	Associate Deputy Minister Sous-ministre conjoint
ASSOC/MIN	Associate Minister Ministre associé
ATC	Air Transport Command Commandement du transport aérien
CA(R)	Canadian Army (Regular) Armée régulière du Canada
CA(M)	Canadian Army (Militia) Milice de l'Armée canadienne
CADC	Crown Assets Disposal Corporation Corporation de disposition des biens de la Couronne
CADIN	Continental Air Defence Integrated North Continental Air Defence Integrated North

CAORE	Canadian Army Operations Research Establishment Centre de recherche opérationnelle de l'Armée canadienne
CAPO	Canadian Army Post Office Bureau de poste de l'Armée canadienne
CARDE	Canadian Armament Research & Development Establishment Établissement de recherches et de perfectionnement de l'armement
CAS	Chief of the Air Staff Chef d'état-major de l'Air
CCOS	Chairman, Chiefs of Staff (Committee) Président du Comité des chefs d'état-major
CDRB	Chairman, Defence Research Board Président du Conseil de recherches pour la défense
CFMC	Canadian Forces Medical Council Conseil médical des forces armées du Canada
CG	Comptroller General (Army) Contrôleur général (Armée)
CGIS	Comptroller General Inspection Services Contrôleur général des Services d'inspection
CG(P)	Chaplain General (Protestant) Aumônier général (Protestant)
CG(RC)	Chaplain General (Roman Catholic) Aumônier général (Catholique)
CGS	Chief of the General Staff Chef d'état-major général
CJS	Canadian Joint Staff État-major interarmes du Canada
CIBG	Canadian Infantry Brigade Group Groupe-brigade d'infanterie canadien
CINC NORAD	Commander in Chief NORAD Commandant en chef du NORAD
CMR	College Militaire Royal Collège militaire royal de Saint-Jean
CNP	Chief of Naval Personnel Chef du personnel de la Marine
CNS	Chief of Naval Staff Chef d'état-major de la Marine
CNTS	Chief of Naval Technical Services Chef des services techniques de la Marine
COTC	Canadian Officers Training Corps
CEOC	Corps-école d'officiers canadien
CSC	Chiefs of Staff Committee Comité des chefs d'état-major
DCL	Defence Construction Limited Defence Construction Limited
DDP	Department of Defence Production Ministère de la production de défense

DEW Line	Distant Early Warning Line Réseau d'alerte avancée
DM	Deputy Minister Sous-ministre
DND	Department of National Defence Ministère de la Défense nationale
DN Inf	Directorate of Naval Information Direction de l'information navale
DPR (Air)	Directorate of Public Relations (RCAF) Direction des relations extérieures (ARC)
DPR (Army)	Directorate of Public Relations (Army) Direction des relations extérieures (Armée)
DPR (ND)	Directorate of Public Relations (ND) Direction des relations extérieures (DN)
DRB	Defence Research Board Conseil de recherches pour la défense
DRCL	Defence Research Chemical Laboratories Laboratoires de recherches chimiques pour la défense
DRTE	Defence Research Telecommunications Establishment Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense
GObC	Ground Observer Corps Corps d'observateurs terrestres
GOC	General Officer Commanding Officier général commandant
ICBM	Intercontinental Ballistic Missile Engin balistique intercontinental
IRBM	Intermediate Range Ballistic Missile Engin balistique de portée intermédiaire
IS	Inspection Services Services d'inspection
JAG	Judge Advocate General Juge-avocat général
MAC	Maritime Air Command Commandement aéro-maritime
MCL	Mid-Canada Line Réseau mid-canadien
MGS	Major General Survival Major-général, opérations de survie
MRBM	Medium Range Ballistic Missile Engin balistique de portée moyenne
NATO	North Atlantic Treaty Organizations Organisations du traité de l'Atlantique Nord
NCO	Non-Commissioned Officer Sous-officier
NCompt	Naval Comptroller Contrôleur de la Marine

NDHQ	National Defence Headquarters Quartier général de la Défence nationale
NHQ	Naval Headquarters Quartier général de la Marine
NORAD	North American Air Defence Command Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord
NRE	Naval Research Establishment Établissement de recherches navales pour la Marine
NWHS	Northwest Highway System Réseau routier du Nord-Ouest
ONUC	Organisation des Nations Unies au Congo Organisation des Nations Unies au Congo
PNL	Pacific Naval Laboratory Laboratoire naval du Pacifique
QMG	Quartermaster-General Quartier-maître général
RCAF	Royal Canadian Air Force
ARC	Aviation royale du Canada
RCN	Royal Canadian Navy
MRC	Marine royale du Canada
RMC	Royal Military College Collège militaire royal du Canada
SAC	Strategic Air Command Commandement aérien stratégique
SACEUR	Supreme Allied Commander Europe Commandant suprême des forces alliées en Europe
SACLANT	Supreme Allied Commander Atlantic Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique
SAGE	Semi-automatic Ground Environment Système semi-automatique de défense aérienne SAGE
SAR	Search and Rescue Recherches et sauvetage
SES	Suffield Experimental Station Station expérimentale de Suffield
SPADATS	Space Detection and Tracking System Space Detection and Tracking System
Surg Gen	Surgeon General Directeur général du Service de santé
TC	Training Command (RCAF) Commandement de l'entraînement aérien (ARC)
UN	United Nations Organisation des Nations Unies
UNEF	United Nations Emergency Force

FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
UNMOG	United Nations Military Observer Group Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies
UNTD	University Naval Training Divisions Divisions universitaires d'instruction navale
UNTSO	United Nations Truce Supervisory Organization Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve
USAF	United States Air Force United States Air Force
USN	United States Navy United States Navy
URTP	University Reserve Training Plan Programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve)
VCAS	Vice Chief of the Air Staff Vice-chef de l'état-major de l'Air
VCGS	Vice Chief of the General Staff Vice-chef de l'état-major général
VCNS	Vice Chief of the Naval Staff Vice-chef de l'état-major général de la Marine

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

La présente édition des *Procès-verbaux et Témoignages* comprend: 1° le texte des témoignages et délibérations en français; 2° la traduction en français des procès-verbaux et témoignages en anglais, laquelle est faite par la Division de la traduction générale du Bureau des traductions, sous la direction de Jean-Marie Magnant, bureau nº 966, immeuble Hunter (tél. 9-2-2343).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCES DU MERCREDI 17 JUILLET (visite aux Q.G. du NORAD) ET DU JEUDI 18 JUILLET 1963

TÉMOIN:

M. A. H. Zimmerman, président, Conseil des recherches pour la défense

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29283-9—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

et MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Granger	Martineau
Baldwin	Groos	Matheson
Béchard	Hahn	McMillan
Brewin	Laniel	Patterson
Churchill	Lessard (*Lac Saint-Jean*)	Smith
Deachman	Lloyd	Temple
Fairweather	MacInnis	Winch
	MacLean	

(Quorum—13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 17 juillet 1963.
(8)

Les membres du Comité spécial de la défense, arrivés à Colorado Springs, Colorado (États-Unis) dans la soirée du 16 juillet, se réunissent à huit heures et demie ce matin aux quartiers-généraux du Commandement de défense aérienne nord-américain.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(23).

Aussi présents: L'honorable Paul T. Hellyer, ministre de la Défense nationale; l'honorable Lucien Cardin, ministre associé; le docteur G. Marcoux, député; le commandant Marc Favreau, secrétaire militaire du ministre de la Défense nationale, et le capitaine de groupe W. M. Lee, assistant spécial du ministre de la Défense nationale.

Le général John K. Gerhart, de l'Aviation des États-Unis, commandant en chef de NORAD, souhaite la bienvenue au groupe et demande ensuite à son assistant, le maréchal de l'Air C. Roy Slemon, A.R.C., de se charger des séances d'instruction.

Les séances d'instruction sont tenues *à huis clos.*

A la pause de midi, le général Gerhart reçoit les membres du groupe à déjeuner.

La séance d'instruction *à huis clos* et les discussions se poursuivent jusque tard dans l'après-midi.

Voici le nom de quelques personnes qui assistaient à la séance: le brigadier général L. W. Stocking et le colonel J. W. Bothwell, de l'Aviation des États-Unis; le vice-maréchal de l'Air M. D. Lister et le commandant d'escadrille V. Rolfe, A.R.C.; le lieutenant-colonel J. L. Pilant, Armée américaine; le commandant A. M. Smith, Marine américaine; le lieutenant-colonel J. L. Beck, Aviation américaine; le chef d'escadrille S. E. Collins, A.R.C., et M. G. Salsky.

Le chef d'escadrille R. S. Davis, A.R.C., directeur adjoint du protocole à NORAD et chargé des arrangements à Colorado Springs, sert d'escorte aux membres du groupe.

Vers quatre heures et demie de l'après-midi, heure normale des Rocheuses (sept heures et demie du soir, heure avancée de l'Est), les membres du groupe prennent l'avion pour Ottawa.

JEUDI 18 juillet 1963.
(9)

Le Comité spécial de la défense se réunit ce matin à dix heures quarante, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Matheson, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(21).

29283-9—1½

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; l'honorable Lucien Cardin, ministre adjoint de la Défense nationale; M. A. H. Zimmerman, président du Conseil des recherches pour la défense, et M. G. S. Field, investigateur scientifique en chef, au Conseil des recherches pour la défense.

Comme il y a un quorum, le président mentionne brièvement la visite des membres du Comité à Colorado Springs le mercredi 17 juillet 1963.

M. Zimmerman est appelé et lit le mémoire du Conseil des recherches pour la défense. Au cours de la présentation, on montre un film illustrant la mise au point et le lancement du satellite *Alouette*.

Le témoin dépose une brochure intitulée *Nuclear Weapons Effects*. Ce document est identifié à titre de *Pièce n° 2*.

Il est ordonné—Que l'on obtienne des exemplaires de la *Pièce n° 2* et qu'ils soient distribués aux membres du Comité.

M. Zimmerman répond aux questions concernant les opérations et les responsabilités du Conseil des recherches pour la défense.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à dix heures et demie le mardi 23 juillet 1963.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 18 juillet 1963.

M. WINCH: Monsieur le président, nous sommes en nombre. Je crois que les membres du Comité sont admirables et font preuve d'un sens remarquable du devoir en étant ici ce matin, après un voyage épuisant, pour former un quorum qui n'est que de huit minutes en retard.

M. CHURCHILL: La séance est-elle ouverte, que se passe-t-il au juste?

M. WINCH: Je constate qu'il y a quorum, monsieur Churchill.

M. DEACHMAN: M. Winch vient de dire que nous avons beaucoup de mérite d'être venus.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je pourrais peut-être mentionner brièvement notre visite d'hier à Colorado Springs. Je suis sûr que tous les membres du Comité ont apprécié, comme moi, l'accueil dont nous avons été l'objet aux quartiers-généraux de NORAD et la séance d'instruction dont nous avons profité. Le général Gerhart, commandant en chef, et le maréchal de l'Air Slemon, commandant en chef adjoint de NORAD, ainsi que leur personnel, ont fait leur possible pour rendre notre visite agréable, utile et très instructive.

Je veux aussi remercier le ministre de la Défense nationale, son associé et le personnel du Ministère d'avoir si bien organisé les moyens de transport et le logement. Nous sommes arrivés à l'aéroport d'Ottawa à une heure quinze du matin après avoir travaillé de huit heures du matin à cinq heures du soir, alors que nous quittions Colorado Springs.

Messieurs, ce matin, M. Zimmerman, président du Conseil des recherches pour la défense, nous présentera son mémoire. Le ministre sera ici pour la période des questions à onze heures quinze ou onze heures et demie.

M. A. H. ZIMMERMAN (*président du Conseil des recherches pour la défense*): Merci.

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité: Je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous aujourd'hui afin de vous exposer, dans leurs grandes lignes, les responsabilités, l'organisation et l'étendue des travaux du Conseil de recherches pour la défense.

Afin de pouvoir vous présenter un aperçu aussi complet et détaillé que possible, dans le délai qui m'est accordé, je traiterai de mon sujet sous un certain nombre de rubriques principales—distinctes bien que connexes—dans l'ordre suivant:

Introduction historique; loi sur la Défense nationale, Partie III—étendue des travaux du Conseil; responsabilités fondamentales; organisation; programmes de recherches et de mise au point; financement; comités et groupes consultatifs; relations internationales; historique de l'*Alouette*.

Dans cet ordre, donc, je commence par une brève

INTRODUCTION HISTORIQUE

Le Gouvernement a reconnu officiellement l'importance de la science en tant qu'élément nouveau dans la vie et le bien-être de la nation, lors de la création du Conseil national de recherches, en 1916, pendant la première guerre mondiale. Mais ce n'est qu'au cours de la seconde guerre mondiale que le Canada a établi des bases solides en matière de recherches pour la défense, lorque le Conseil national de recherches, se détournant de son activité pacifique, s'est mis à organiser et à appliquer un programme scientifique destiné à résoudre nos problèmes de défense. A la fin de la guerre, il était normal que la majorité de nos hommes de science retournent à leurs

études d'avant-guerre. Mais, à cause de l'apport précieux que la science avait fourni à l'effort de guerre, il était clair qu'il fallait maintenir en place un organisme scientifique chargé de poursuivre des recherches spécialement pour le compte des forces armées, tout en établissant, en matière de défense, des rapports étroits entre les hommes de science et les officiers de carrière.

Après de longues discussions, on s'est finalement entendu sur la conception d'un service de recherches, organisé et administré par des civils, et chargé de faire porter ses efforts sur les besoins scientifiques des forces armées. Le Conseil de recherches pour la défense était créé le 1er avril 1947, et son premier président était M. O. M. Solandt. Le Conseil de recherches pour la défense vient d'entrer dans sa dix-septième année d'existence; bien que son organisation et ses programmes aient varié de temps à autre, la conception que s'en étaient faite ses fondateurs a bien résisté à l'épreuve du temps et de l'expérience.

LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE, PARTIE III—ÉTENDUE DES TRAVAUX DU CONSEIL

L'étendue des travaux du Conseil est définie dans la Partie III de la loi sur la défense nationale, dont vous trouverez un exemplaire dans votre liasse de documents. Vous noterez que les dispositions de la loi, tout en limitant les travaux du Conseil au domaine de la défense, ont été rédigées—ce qui était très sage—en termes vagues plutôt que précis, afin qu'on soit libre d'établir l'organisme le plus approprié possible, sous la direction d'hommes de science de haut calibre et doués des qualités éminentes nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. Les dispositions de la loi permettent également au Conseil de faire porter ses efforts ailleurs que dans le cadre de ses propres établissements, au moyen de bourses d'études et de contrats de recherches, accordés tant aux universités qu'aux entreprises industrielles. Évidemment, toute initiative du Conseil doit être approuvée par le ministre de la Défense nationale.

LES RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES DU CONSEIL

Compte tenu des attributions générales énoncées dans la loi sur la défense nationale, et dans le dessein de les adapter aux conditions politiques, économiques et militaires toujours changeantes, les programmes scientifiques du Conseil ont fait l'objet d'un nouvel examen détaillé en 1960, afin de définir ce qu'on pourrait considérer comme nos responsabilités fondamentales, et de réviser également les principes directeurs que nous appliquons dans l'administration des travaux du Conseil.

Les résultats de cette étude ont été soumis au Comité des chefs d'état-major et au Conseil de recherches pour la défense, qui les ont approuvés, en juillet 1960; ils ont été approuvés par la suite par le ministre de la Défense nationale de l'époque, qui était M. Pearkes.

Essentiellement, le rôle du Conseil est fonction de la nécessité, pour lui, de s'acquitter de quatre responsabilités fondamentales:

a) Conseiller le ministre de la Défense nationale, les chefs d'état-major et les forces armées, dans le domaine scientifique.
b) Répondre aux besoins des forces armées en matière de recherches.
c) Contribuer à la sécurité collective.
d) Encourager et appuyer les recherches fondamentales, en matière de défense, dans les universités canadiennes. En outre, depuis juillet 1961, nous avons la responsabilité d'encourager les recherches appliquées, en matière de défense, dans l'industrie canadienne. Je vais décrire plus tard ce programme.

Après cette vue d'ensemble, je voudrais vous donner des renseignements plus détaillés sur notre organisation. Il vous sera peut-être plus facile de suivre mon exposé en vous reportant à l'organigramme que vous trouverez à la page suivante.

ORGANISATION DU CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

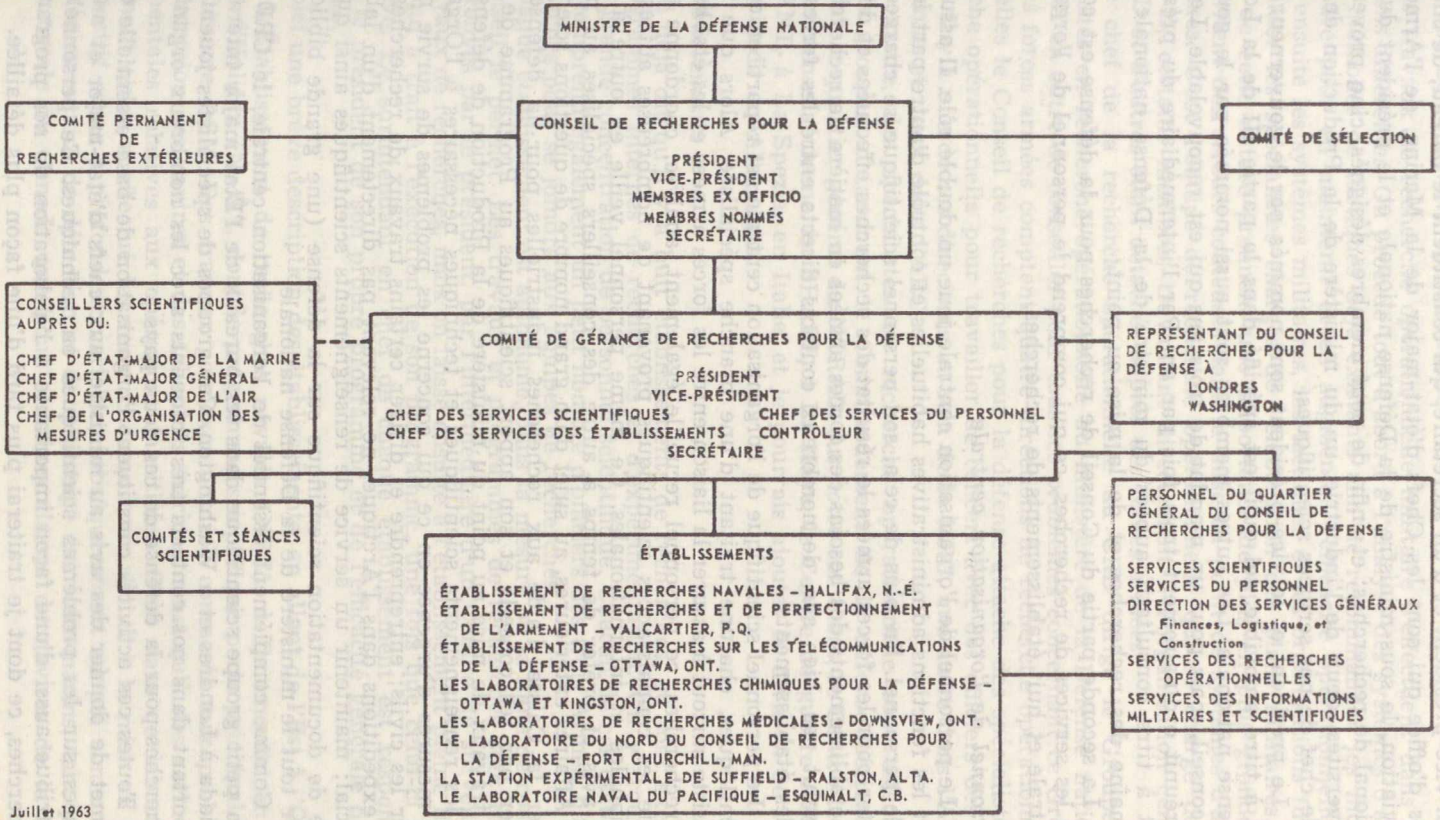

Juillet 1963

Le Conseil de recherches pour la défense comprend deux parties. Il y a tout d'abord le Conseil lui-même, qu'on peut comparer au conseil d'administration d'une société industrielle. Il se compose d'un président (moi-même), d'un vice-président et d'un secrétaire, qui constituent le bureau; de cinq membres d'office qui sont les Chefs d'état-major de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation, le sous-ministre de la Défense nationale et le président du Conseil national de recherches; et enfin de neuf membres désignés, cinq provenant des universités, deux de l'industrie, un du ministère de la Production de défense et le chef de nos services scientifiques.

Le président et le vice-président sont nommés par le gouverneur en conseil à titre amovible, tel qu'il est spécifié dans la partie III de la Loi sur la défense nationale. Les autres membres sont aussi nommés par le gouverneur en conseil, mais pour un mandat de trois ans qui est renouvelable. Le Conseil se réunit ordinairement trois fois par an. Par l'intermédiaire du président, il agit à titre consultatif auprès du ministre de la Défense nationale dans le domaine des recherches et de la mise au point.

La seconde partie du Conseil de recherches pour la défense est constituée par les services de recherches, ce qui comprend le personnel de l'organisation centrale et huit établissements de recherches.

Personnel de l'organisation centrale

Le personnel de l'organisation centrale joue un double rôle. Il assure d'une part les fonctions administratives habituelles et contrôle d'autre part le budget et le personnel. En plus de cela, son personnel scientifique se charge d'interpréter pour les forces armées le résultat des recherches effectuées et d'informer les établissements des besoins des forces armées en matière de recherches. Ceci n'exclut pas, bien sûr, de nombreux contacts directs entre les forces armées et les établissements.

Le personnel scientifique de l'organisation centrale est réparti en directions scientifiques, chacune traitant d'une branche spécialisée. Alors que son rôle consiste surtout à assurer la liaison entre les forces armées et les établissements de recherches, ce personnel recueille également, analyse, coordonne et interprète les connaissances scientifiques provenant de nombreuses autres sources nationales et internationales. Ce même personnel veille en outre à: donner des avis et prêter de temps à autre des conseillers spécialisés au ministère des Affaires extérieures, au sujet d'un grand nombre de questions scientifiques; gérer la Caisse d'aide aux recherches industrielles pour la défense; collaborer par ses conseils et son apport scientifiques au Programme de partage des travaux de mise au point du ministère de la Production de défense; fournir les renseignements scientifiques et techniques nécessaires à l'Organisation des mesures d'urgence en ce qui concerne les problèmes de survie nationale pour les civils; entreprendre et diriger certains travaux de recherches comme les expéditions dans l'Arctique, ne relevant pas directement d'un laboratoire spécial; maintenir un service de renseignements scientifiques ainsi qu'un service de documentation scientifique sur la défense (une grande bibliothèque) pour tout le ministère de la Défense nationale.

Comme complément essentiel de l'organisation centrale, le CRD dispose d'un petit groupe scientifique dans les bureaux de l'État-major interarmes du Canada à Londres et à Washington. Ces groupes de spécialistes jouent un rôle important dans nos contacts très fréquents avec les nombreux organismes de recherches pour la défense de ces deux pays.

Toutes ces activités constituent l'organisation de base essentielle qui nous permet de donner des avis au ministre, aux chefs d'état-major et aux forces armées sur les problèmes scientifiques ou techniques. Ce personnel central contribue aussi d'une façon importante à l'élaboration de nos programmes de recherches, ce dont je traiterai plus tard d'une façon plus détaillée.

Enfin, c'est à l'organisation centrale que nous dirigeons un groupe de recherche opérationnelle dont je voudrais vous parler très brièvement.

Le Groupe de recherche opérationnelle

Les travaux de recherche opérationnelle militaire s'effectuent dans deux directions différentes. On procède tout d'abord à l'analyse des systèmes d'armes et des méthodes de tactiques déjà existants afin de recommander les moyens à prendre pour en maintenir et en augmenter l'efficacité opérationnelle; on étudie ensuite les systèmes militaires, les tactiques et les organisations futures pour aider les spécialistes chargés de l'élaboration des plans militaires. Les études de cette nature prennent une importance de plus en plus grande car elles évitent des erreurs coûteuses dans la mise au point de systèmes d'armes complexes. C'est l'équipe de recherche opérationnelle qui se charge de ces études-là, certains membres travaillant directement à l'organisation centrale du CRD et d'autres étant détachés auprès des forces armées.

Le chef de la recherche opérationnelle du CRD dirige le Groupe des spécialistes en recherche opérationnelle au ministère de la Défense nationale et il sert en outre de conseiller pour tous les problèmes concernant ce Groupe.

Les forces armées comptent quatre directions de recherche opérationnelle, auxquelles le Conseil de recherches pour la défense attache des spécialistes en recherche opérationnelle pour travailler de concert avec des officiers des trois Armes. Il y a une de ces directions au sein de la MRC, une autre dans l'Armée canadienne et deux dans l'ARC.

En outre, des spécialistes en recherche opérationnelle sont affectés à d'autres groupes, notamment le Commandement de la défense aérienne, à Montréal, le quartier général du NORAD, sur notre continent, le Centre technique de défense aérienne du SHAPE, à La Haye, le Centre de guerre ASM du SACLANT, à La Spezia, en Italie, et je pourrais ajouter la division de l'ARC et la brigade en Allemagne.

Les établissements

J'ai déjà dit qu'il y a huit établissements de recherches, où sont exécutés les programmes internes de recherches et d'expérimentation. On y trouve là la plus grande concentration de personnel scientifique. Chacun de ces établissements comprend également un petit nombre d'officiers des trois Armes, qui ont été détachés pour se joindre aux équipes de recherches.

Chaque établissement est autonome, dans la mesure où la ligne de conduite du Conseil le permet. Les travaux et programmes de recherches sont revisés et approuvés par le président, par l'intermédiaire d'un Comité de surveillance des travaux de recherches, mais on laisse ensuite à l'établissement pleine liberté en ce qui a trait à l'exécution de son programme, une fois que celui-ci a été approuvé. Le surintendant en chef de chaque établissement est responsable envers le président de son propre programme et de l'efficacité générale de son exécution.

Voici une brève description des établissements, en allant de l'Est à l'Ouest:

1. L'Établissement de recherches navales (NRE), à Dartmouth, en face du port d'Halifax (N.-É.), dont le programme scientifique porte principalement sur la guerre ASM. Des travaux connexes ont été consacrés aux problèmes de la corrosion des navires et des salissures marines, ainsi qu'à des recherches fondamentales relatives aux opérations maritimes. C'est dans ce laboratoire notamment qu'on a effectué les recherches qui ont abouti à la mise au point du dispositif sonar à profondeur variable, subséquemment adopté comme matériel réglementaire de détection et de dépistage des sous-marins, tant par la Marine royale du Canada que pour certaines classes de navires de la *Royal Navy*.

Nous disposons de deux navires de recherche des mieux équipés pour les opérations dans les eaux côtières ainsi qu'en haute mer, et nos installations comprennent un laboratoire chargé de résoudre les problèmes qui se posent chaque jour dans les chantiers de construction de la Marine royale du Canada à Halifax, de même qu'à bord des navires de la flotte. Ces problèmes peuvent se rapporter au mazout, à l'alimentation en eau des chaudières, à la défectuosité des pièces métalliques ou à d'autres questions analogues.

2. L'Établissement de recherches et de perfectionnement en matière d'armement, est situé à Valcartier (Québec), à environ 17 milles de la ville de Québec. Cet établissement s'occupe principalement de faire des recherches fondamentales, à titre de contribution au domaine de la défense contre les engins balistiques intercontinentaux, de perfectionner les armes nouvelles et les armes améliorées, d'étudier les nouveaux explosifs et les nouvelles charges propulsives, et d'effectuer des recherches en vue du perfectionnement de canons, d'amorces, de fusils et d'engins téléguidés. Certaines installations de recherches sont d'un caractère un peu inusité, notamment les cinq champs de tir hypersoniques, un champ de tir aérobalistique à usages multiples et enfin une usine d'expérimentation des propergols, qui est considérée comme l'une des plus perfectionnées de l'hémisprère occidental. C'est là qu'a été mise au point l'arme antichars *Heller*, dont est maintenant doté notre groupe de brigade en Allemagne. C'est également dans cet établissement que l'on procède actuellement à la mise au point de la nouvelle fusée *Black Brant*, qui servira de dispositif d'expérimentation d'instruments scientifiques dans l'ionosphère.

3. Les Laboratoires de recherches chimiques pour la défense, à Shirley Bay, un peu au delà de la banlieue ouest d'Ottawa, et la section de Kingston (Ontario) font porter leurs recherches notamment sur la défense contre la guerre chimique, biologique et radiologique. Leur programme comprend aussi des travaux d'électrochimie liés à de nouvelles sources d'énergie, ainsi que des études et essais d'instruments de mesure et de détection de la radio-activité, propres à mesurer les retombées nucléaires. Ce programme comprend encore l'étude de nouveaux types de vêtements protecteurs et de respirateurs à l'usage de l'Armée.

Au Laboratoire de recherches de Kingston pour la défense (DRKL), des hommes de science font des recherches dans les domaines de la biochimie, de la radiobiologie, des mesures de protection et de thérapie contre les agents biologiques. Un nouvel immeuble, où sera déménagé le Laboratoire de Kingston plus tard au cours de l'année, est actuellement en voie de construction à Shirley Bay. Cette centralisation des travaux accroîtra le rendement de nos recherches et permettra de réaliser certaines économies dans les faits d'administration.

4. L'Établissement de recherches sur les télécommunications pour la défense (DRTE) comprend les quatre laboratoires suivants:

Le Laboratoire de radiophysique (RPL), à Shirley Bay, s'occupe surtout des problèmes de la propagation des ondes radio-électriques et, en particulier, de ceux qui ont trait aux latitudes septentrionales, où les aurores boréales et autres perturbations de la nature rendent les radiocommunications particulièrement difficiles.

Le Laboratoire des télécommunications (CL), à Shirley Bay, qui se spécialise dans les recherches sur les systèmes de radar et de télécommunications, en vue de les rendre plus sûrs et plus utiles, compte tenu des difficultés que comporte la guerre moderne. En outre, ce Laboratoire renseigne le ministère des Transports en ce qui concerne le fonctionnement des stations de sondage vertical de l'ionosphère qui font partie d'un réseau mondial. Les résultats de ces sondages sont communiqués aux autres pays en vue de faciliter la prédiction des meilleures fréquences de transmissions possibles pour chaque heure de la journée, toute l'année durant.

Le Laboratoire d'électronique (EL), à Shirley Bay, où les techniques électroniques sont mises au point et appliquées à divers projets concernant les télécommunications et autres domaines connexes. Ses travaux comprennent des recherches sur certaines pièces radio-électriques et les problèmes de montage individuel, ainsi que sur le perfectionnement des divers circuits utilisant des transistors. Grâce à l'emploi de transistors, de matériels légers et d'autres techniques, ce Laboratoire a fourni un apport notable à la miniaturisation de l'équipement, laquelle est si essentielle aux opérations militaires. C'est à ce Laboratoire que notre satellite *Alouette* a été mis au point et construit.

Le Laboratoire de radar de Prince-Albert (PARL), situé à Prince-Albert, en Saskatchewan, est entré en service au cours de l'été de 1959. Organisé sous les auspices du Conseil de recherches pour la défense et de l'Aviation des États-Unis, le PARL est utilisé pour effectuer des recherches concernant les différents facteurs qui influent sur la détection par radar des avions et des missiles qui pénètrent dans la zone des aurores boréales et aussi pour suivre le mouvement des satellites.

Voilà un bon exemple d'entreprise internationale conjointe.

5. Les Laboratoires de recherches médicales pour la défense (DRML) se trouvent à Downsview, dans la banlieue nord-ouest de Toronto. Les recherches de ces laboratoires portent sur les problèmes physiologiques et psychologiques relatifs au milieu ambiant et aux tâches du personnel militaire plutôt que sur la guérison ou le soulagement des maladies. Nos spécialistes scientifiques étudient les facteurs qui sont susceptibles d'aider ou de gêner le militaire dans l'exercice de ses fonctions lorsqu'il est appelé à servir dans certains milieux, comme par exemple, à haute altitude, par des froids ou des chaleurs extrêmes, ou encore sous l'eau.

6. Les Laboratoires du nord du conseil de recherches pour la défense (DRNL), établis à Fort Churchill, au Manitoba, procurent des locaux et des installations de laboratoire aux hommes de science canadiens, anglais et américains, qui y sont de passage, ainsi qu'aux membres du personnel, qui se livrent à des études sur les aurores boréales et sur les glaces et à d'autres travaux dans lesquels l'ambiance de ces parages joue un rôle important. Ce centre a servi de base de lancement de fusées à l'occasion de l'Année Géophysique Internationale. Les installations actuelles permettent le lancement de véhicules d'expérimentation à carburant solide et de fusées d'exploration utilisées pour étudier les couches supérieures de l'atmosphère, qui sont tirées à partir de l'installation aménagée à cette fin dans les environs.

7. La Station expérimentale de Suffield (SES), près de Medicine Hat, en Alberta, sert principalement de terrain d'expérimentation et d'essai pour les recherches relatives à la défense contre la guerre biologique, chimique et radiologique, ainsi que pour les expériences du programme de recherches sur les effets de choc et de souffle des explosions, destinées à mesurer les conséquences locales des grosses explosions sur les immeubles et autres constructions. Cette station dispose d'une superficie d'environ 1,000 milles carrés pour procéder à ces expériences.

8. Le Laboratoire naval du Pacifique (PNL), situé à Esquimalt, en Colombie-Britannique, est la station de recherches pour la défense la plus à l'ouest du Canada. Les recherches y ont surtout pour but d'aider la Marine royale du Canada dans ses fonctions de lutte anti-sous-marine, et comprennent un programme d'expérimentation dans l'Arctique. Nos hommes de science dans ce laboratoire se livrent également à des recherches approfondies en vue de combattre les effets de la corrosion et des salissures maritimes, en fonction des conditions particulières à l'Océan Pacifique. Les études de base sur l'océanographie occupent une place importante dans le programme. Tout comme

l'établissement analogue de la Nouvelle-Écosse, celui-ci possède deux laboratoires flottants qui permettent d'effectuer des recherches en haute mer. Les installations comprennent aussi un laboratoire chargé d'étudier les problèmes quotidiens qui peuvent surgir au port de la Marine royale du Canada à Esquimalt et à bord des navires; ces installations sont semblables à celles qu'on trouve à Halifax.

Ceci termine un bref exposé de nos laboratoires et nos installations de recherches, ainsi que de leurs fonctions respectives. Je voudrais maintenant faire quelques observations sur un sujet de la plus haute importance, le personnel.

Le personnel

Les sciences de la défense constituent notre première préoccupation, et la haute qualité des travaux de recherche notre principal souci. Peut-être notre principe d'action le plus fondamental est-il que la qualité scientifique passe avant tout.

Nous mettons donc tout en œuvre pour n'employer que des hommes de science de premier ordre qui ont déjà fait leurs preuves, et leur procurer du matériel et des installations modernes pour leur permettre d'effectuer leurs recherches. Je tiens à ajouter, à ce sujet, que nos hommes de science et nos ingénieurs doivent, en général, avoir obtenu leurs diplômes avec les plus hautes notes (premier tiers de leur classe), pour que leurs demandes d'emploi au Conseil de recherches pour la défense soient prises en considération.

Afin d'obtenir un personnel spécialisé de toute première valeur, en dépit d'une vive concurrence qui provient particulièrement de l'industrie et des universités elles-mêmes, le Conseil doit avoir la liberté de recruter son personnel, de lui assurer de bonnes conditions de travail, y compris une rémunération comparable à celle des autres employeurs, et de pouvoir offrir des carrières attrayantes dans le domaine de la recherche et de l'administration. Dans la pratique, le Conseil travaille en liaison étroite et en harmonie avec le Conseil national de recherches et la Commission du service civil en ce qui a trait aux classes et aux échelles de salaires, mais, en tant qu'organisme libre de la Couronne, il conserve une entière indépendance dans les décisions concernant l'emploi, l'avancement ou la mutation de tout homme de science ou ingénieur.

Au 30 juin, notre effectif comprenait 545 hommes de science et ingénieurs, 747 techniciens et 1,308 autres employés, soit un total de 2,600.

Depuis quelques années, les remplacements annuels dans notre personnel spécialisé ont été en moyenne de 8 p. 100. Ce chiffre se compare favorablement avec la moyenne des remplacements qui se font dans les organismes du même genre que le nôtre, au Canada et dans les autres pays. Je connais des organisations où le roulement du personnel s'élève à 16 p. 100.

Bien qu'un certain nombre de nos spécialistes soient attirés par les salaires plus élevés qui sont en vigueur dans l'industrie, surtout aux États-Unis, la majorité de ceux qui restent au Canada nous quittent pour accepter des postes dans les universités, ce qui leur permet d'enseigner tout en poursuivant leurs recherches, et il va de soi que plusieurs d'entre eux continuent de collaborer avec nous. A cet égard, je tiens à signaler que pendant les mois d'été nous employons des diplômés spécialisés et des étudiants d'université, ainsi que des membres du personnel des universités canadiennes. L'emploi de ces personnes sert à deux fins pratiques:

(1) Il permet d'utiliser les services d'auxiliaires supplémentaires ayant les connaissances techniques requises, au moment de l'année où le temps est favorable pour mettre activement à exécution un programme d'expérimentation sur place;

(2) Il assure dans le domaine des recherches sur la défense une formation précieuse aux futurs spécialistes scientifiques, et il s'est révélé une source féconde de contacts utiles pouvant conduire à l'obtention ultérieure d'un emploi permanent au Conseil.

Cet été même, nous employons jusqu'à 120 étudiants d'université et quelque 20 membres du personnel des universités.

Je voudrais maintenant vous exposer:

LE PROGRAMME DE RECHERCHES

Notre vaste programme de recherches comprend deux parties principales,—le programme intérieur qui se déroule au sein de nos propres établissements de recherche et le programme extérieur qui est mis à exécution au moyen de subventions aux universités et sur lequel je m'étendrai plus longuement par la suite. De même, j'aborderai, en tant que problème distinct, la question connexe de la mise au point technique.

A. *Le programme intérieur*

En ce qui concerne notre programme intérieur, il est bien évident que si l'on veut attirer des spécialistes compétents, il est essentiel de leur offrir des travaux de recherches intéressants et variés. Notre programme intérieur porte à la fois sur les recherches de base et appliquées. Je voudrais ici ouvrir une courte parenthèse afin d'expliquer ce que signifient les expressions: «recherche de base», «recherche appliquée» et «mise au point technique». La recherche de base consiste simplement dans l'acquisition de nouvelles connaissances en tant que telles. Elle est le fondement même de la recherche appliquée et des mises au point ultérieures. On distingue, en fait, deux sortes de recherches de base que l'on peut classer sous les rubriques de recherche de base pure et de recherche de base objective. La recherche de base pure ne se donne pas un objectif précisément défini, elle s'effectue en majeure partie dans les laboratoires des universités. Ses résultats ne font pas l'objet d'une classification et ils sont accessibles à tous ceux qui veulent les utiliser. D'ordinaire, ils sont publiés dans les revues scientifiques courantes. La recherche de base objective est de nature analogue, mais elle s'occupe de questions qui présentent de toute évidence des possibilités techniques importantes; et elle demande qu'on l'aborde avec une préparation un peu plus poussée. Par ailleurs, la recherche appliquée a pour objet, elle, d'obtenir un résultat pratique, défini d'une façon assez précise, tel par exemple: la découverte d'un nouveau procédé, d'une nouvelle technique ou d'un nouveau matériel. La dernière étape de la recherche est celle de la mise au point technique, étape qui sert essentiellement à assurer la liaison entre la recherche et la fabrication.

D'une façon générale, notre programme intérieur de recherches se cantonne principalement dans le domaine de la recherche appliquée, et il ne comporte, pour diverses raisons, que relativement peu de recherches de base objectives d'une part, et de mise au point technique d'autre part. Pour choisir nos travaux,—et il y en a des centaines,—nous nous guidons sur un certain nombre de principes directeurs et sur d'autres considérations.

Tout d'abord, le Conseil reconnaît qu'il a été créé principalement en vue de répondre aux besoins scientifiques des forces armées. Ces besoins se répartissent eux-mêmes entre quatre domaines principaux:

a) la défense aérienne de l'Amérique du Nord, y compris la menace des bombardiers et des missiles balistiques;
b) la défense maritime contre les sous-marins;
c) l'affectation et la tactique des forces terrestres et aériennes, principalement sur les théâtres d'opérations d'Europe;
d) la survie nationale, domaine dans lequel l'Armée joue un rôle de premier plan.

Dans chacun de ces domaines se posent des problèmes de recherche qui sont évalués en tenant compte de l'une ou de plusieurs des responsabilités mentionnées précédemment, ceci avant même de les incorporer dans le programme de recherches et de les confier au laboratoire approprié.

Ces travaux nécessitent d'ordinaire le concours d'installations que l'on ne trouve pas ailleurs; ils font souvent l'objet d'une classification pour en assurer le secret; et ils exigent fréquemment la collaboration d'une ou plusieurs Armes. En outre, certains travaux de notre programme intérieur s'effectuent en collaboration avec d'autres pays, notamment avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Il n'est pas sans intérêt de noter que l'on a mis au point, dans un certain nombre de nos établissements, plusieurs installations qui sont uniques en leur genre. Nous donnerons comme exemples: la Station expérimentale de Suffield, qui dispose d'une zone d'essai de mille milles carrés, munie d'installations permanentes d'essais et d'épreuves; l'Établissement de recherches et de perfectionnement de l'armement qui possède des installations de tir à grande vitesse, spécialement outillées pour les recherches aérobalistiques et aérophysiques; l'usine-pilote de carburants solides du même Établissement; l'Établissement de recherche sur les télécommunications de la défense, à Prince-Albert, où l'on trouve un laboratoire de radar à grande puissance, spécialement conçu pour les recherches sur la haute atmosphère, etc.

B. *Le programme extérieur*

Ce programme est mis à exécution de deux façons: par voie de subventions de recherches et par voie de contrats avec l'industrie.

(i) *Subventions à la recherche*

Les subventions, pour la plupart, sont accordées à divers professeurs appartenant à quelque 34 universités canadiennes et elles sont destinées à encourager des travaux dans des domaines non secrets, qui intéressent la défense. Règle générale, les recherches accomplies par ces personnes n'ont pas d'applications immédiates en matière de défense, mais elles ont pour but de fournir de nouvelles connaissances dans des domaines qui semblent destinés à prendre une grande importance militaire dans l'avenir. Il s'agit là de recherches de base pures.

En plus de permettre l'acquisition de nouvelles connaissances, les subventions ont pour objet d'éveiller et de soutenir l'intérêt pour les sciences de la défense, de façon à faciliter le recrutement dans les établissements du Conseil de jeunes spécialistes scientifiques bien doués.

Parmi les divers organismes fédéraux qui accordent des subventions, le Conseil de recherches pour la défense occupe le premier rang. Durant l'actuelle année financière, le programme se totalisera à $1,890,000, somme comprenant 240 projets de recherche.

(ii) *Contrats*

Outre les contrats relatifs au Programme de recherches industrielles appliquées pour la défense, le Conseil accorde d'autres contrats à l'industrie afin de répondre à certains besoins liés à des travaux qui se poursuivent dans nos propres établissements.

On en trouve une illustration dans le cas de l'appareil sonar à profondeur variable utilisé à Halifax, où nous avons perfectionné un prototype jusqu'à un certain point, après quoi un contrat a été accordé à l'industrie qui devait en construire un modèle suivant nos données; la marine devait ensuite l'essayer avant qu'un contrat déterminé de production soit conclu.

(iii) *Programme de recherches industrielles pour la défense*

En 1961, le Conseil était autorisé à accorder un appui financier à l'industrie, sous forme de subventions à parts égales, dans le domaine des recherches appliquées. On a institué un fonds destiné aux recherches appliquées en vue de favoriser et d'intensifier les recherches industrielles chez nous, en matière de défense. On voudrait ainsi rendre le Canada de plus en plus apte à participer à la mise au point et à la fourniture de matériels de défense, en vue de subvenir aux besoins du continent nord-américain et de l'OTAN.

Ce programme de recherches relève, au premier chef, du Conseil de recherches pour la défense, qui agit de concert avec le ministère de la Production de défense et suivant l'avis du ministère des Finances.

Ce programme a suscité un vif intérêt, et plusieurs propositions relatives à des projets de recherches appliquées ont été acceptées. Il y a actuellement cinquante projets en voie de réalisation dans 33 entreprises différentes.

PROGRAMME DE MISE AU POINT

Le programme de mise au point comporte deux aspects: la mise au point de l'équipement et du matériel militaires destinés aux forces armées du Canada; la mise au point de l'équipement et du matériel militaires en prévision de leur utilisation éventuelle par nos Alliés.

Deux ministères du gouvernement canadien (outre celui des Finances) participent à l'exécution du programme de mise au point, à savoir le ministère de la Défense nationale et celui de la Production de défense. C'est ce dernier qui est chargé des négociations des contrats relatifs à ce programme. Le Conseil de recherches, pour sa part, doit s'assurer que les travaux entrepris offrent des perspectives raisonnables de réussite, tant du point de vue scientifique que technique, et il doit en outre administrer les crédits affectés aux forces armées à cette fin.

Pour ce qui est de la mise au point d'articles destinés aux forces armées du Canada, les travaux nécessaires sont amorcés par les forces armées elles-mêmes, et complétés d'ordinaire par une entreprise industrielle à qui l'on a adjugé un contrat à cette fin. Les projets sont d'abord examinés par le Conseil de recherches et, une fois approuvés, sont transmis au ministère de la Production de défense en vue de l'adjudication d'un contrat. L'exécution de chaque contrat est surveillée par l'Arme en cause, avec l'aide du Conseil de recherches, au besoin.

Lorsqu'il s'agit de la mise au point d'articles pouvant être vendus à l'étranger, c'est le ministère de la Production de défense qui en prend l'initiative. Ces projets portent généralement sur des travaux de mise au point visant à combler certains besoins de nos Alliés, et non nécessairement des besoins canadiens. Ici encore, c'est le Conseil de recherches pour la défense qui est chargé de juger si ces travaux sont réalisables, du double point de vue scientifique et technique, mais non de leur aspect financier. Ces travaux font partie de ce que nous appelons le «Programme du partage de la production», lequel vise à la mise au point d'articles que le Canada peut produire avec avantage à des fins d'écoulement à l'étranger.

FINANCEMENT

Les besoins budgétaires du Conseil de recherches pour la défense sont une partie des crédits globaux attribués au ministère de la Défense. Dans le cadre du Conseil, ces fonds sont affectés à l'exécution des programmes intérieurs et extérieurs, c'est-à-dire à tous les travaux de recherches pour la défense poursuivis dans nos propres établissements et dans les universités.

Notons ici que les programmes de mise au point des forces armées sont tout à fait distincts, puisque les fonds qu'ils exigent proviennent d'un crédit expressément prévu à cette fin.

En outre, des fonds destinés au programme relativement nouveau qui vise à encourager et à aider l'industrie canadienne à accroître ses possibilités de recherches pour la défense sont prévus sous un poste distinct, ajouté aux prévisions budgétaires courantes du Conseil. Ces fonds s'élèvent à $5.3 millions. Au cours du présent exercice financier 1963-1964, les prévisions budgétaires courantes du Conseil, aux fins de recherches, s'élèvent à $30,917,000. La moitié de ce montant servira à rémunérer le personnel, alors que le reste couvrira d'autres frais d'exploitation, comme par exemple, les fournitures et le matériel secondaire, l'entretien, les capitaux d'immobilisations pour le matériel important et les nouveaux travaux de construction, de même que les subventions accordées aux universités, qui s'élèvent à $1,890,000. Ajoutons enfin, à cette nomenclature, un crédit supplémentaire de $827,000 en vue de couvrir, au cours de la présente année financière, les frais du programme de satellites, récemment approuvé.

Ce programme vient à la suite de notre programme actuel touchant l'*Alouette* qui n'a été approuvé qu'en janvier de cette année; il a donc fallu le couvrir d'un crédit supplémentaire. Le programme au complet comprend la construction de quatre satellites au cours des cinq prochaines années et son coût estimatif s'élèvera à 7 millions et demi de dollars jusqu'à l'exercice financier 1966-1967.

COMITÉS ET GROUPES CONSULTATIFS

Il convient de mentionner tout spécialement deux comités consultatifs supérieurs, étant donné qu'ils se composent de représentants des milieux universitaires et industriels, choisis parmi les membres du Conseil lui-même:

a) Le Comité permanent des recherches extérieures, qui nous conseille lorsqu'il s'agit d'attribuer des fonds destinés à appuyer des recherches dans les universités, et

b) Le Comité de sélection, qui passe en revue les demandes d'emploi des hommes de science et des ingénieurs, et qui étudie les recommandations relatives à l'avancement à l'intérieur même du Conseil.

En outre, le Conseil a très souvent recours à des comités et groupes consultatifs composés de membres éminents des diverses disciplines scientifiques, y compris des professeurs d'universités, des officiers des forces armées, ainsi que des fonctionnaires d'autres ministères et organismes de l'État. Par ce moyen, on cherche à obtenir des avis impartiaux et constructifs sur les projets de recherches prévus dans le cadre de nos programmes intérieurs et extérieurs. En ce moment, nous comptons environ 14 de ces comités, dont quelques-uns se sont adjoint un certain nombre de groupes de spécialistes. Ainsi, le Comité consultatif de recherches médicales pour la défense compte une douzaine de groupes de spécialistes, qui comprennent d'éminents médecins de la plupart des facultés de médecine du Canada. Tous ces travailleurs bénévoles fournissent au Conseil de recherches pour la défense des avis et un appui précieux, sans rémunération, si ce n'est le remboursement des dépenses que ce travail leur occasionne.

RELATIONS INTERNATIONALES

Dans le domaine scientifique de la défense, la collaboration internationale revêt diverses formes. Ainsi, depuis plusieurs années, le Canada est lié à la Grande-Bretagne et aux États-Unis en ce qui concerne l'exécution de ce qu'on appelle le «Programme triparti de coopération technique». C'est le résultat de la Déclaration d'interdépendance, à laquelle ont souscrit les dirigeants des

trois pays vers la fin de 1957, et qui comporte une collaboration beaucoup plus étroite en vue de tirer le meilleur parti possible des ressources et installations de recherches pour la défense.

Un certain nombre de comités tripartis exercent maintenant leur activité dans divers domaines scientifiques, et ils échangent des renseignements sur l'état actuel de leurs spécialités respectives, tout en assurant la coordination de certains projets entrepris au sein des trois pays.

Également en vue d'échanger les renseignements les plus récents dans ce domaine, on a conclu des ententes, sous forme d'accords bilatéraux avec plusieurs pays de l'OTAN, y compris la France, la Norvège et les Pays-Bas, tandis que les pourparlers entamés à ce sujet avec l'Allemagne occidentale sont sur le point d'aboutir.

Le Conseil de recherches pour la défense représente le Canada au sein d'un certain nombre de comités de l'OTAN, notamment celui des directeurs de recherches pour la défense, ainsi que le Centre technique de défense aérienne du SHAPE et le Centre de guerre ASM du SACLANT.

En outre, nous avons récemment mis sur pied un modeste programme de bourses de perfectionnement, qui nous permet de faire venir chez nous jusqu'à huit spécialistes scientifiques des pays de l'OTAN, pour travailler dans nos laboratoires pendant un an ou deux. Ce projet a été particulièrement bien accueilli par nos associés de l'OTAN.

En somme, nous croyons jouer notre rôle dans la participation à la sécurité collective au sein de l'OTAN et, en retour, nous bénéficions de nombreuses sources internationales de renseignements précieux, grâce auxquelles nous sommes mieux en mesure de mener à bonne fin nos propres entreprises et de régler nos propres problèmes.

HISTORIQUE DE L'«ALOUETTE»

Pour terminer mon exposé, j'aimerais vous présenter un court métrage de 14 minutes illustrant la conception, la construction et l'essai de notre satellite *Alouette*, de même que son lancement qui a été couronné de succès en septembre dernier. Tout en vous donnant une idée générale de la nature des recherches en cause, ce film vous montrera, en particulier, la complexité de cette entreprise. Vous n'ignorez pas sans doute que, après la Russie et les États-Unis, le Canada a été le premier pays à concevoir et à construire son propre satellite, de sorte que nous avons véritablement fait œuvre de pionnier dans un domaine où les savants du Canada ne s'étaient jamais engagés jusqu'ici. Entre autres choses, il nous a fallu mettre au point de nouveaux modèles d'instruments, ainsi que de nouveaux types de systèmes de commande et de direction pour faire fonctionner ces appareils à une vitesse de 17,000 milles à l'heure, dans les conditions à peu près inconnues qui existent à une distance de 630 milles au-dessus de la terre.

Depuis plus de dix ans, nous, du Conseil de recherches pour la défense, nous intéressons activement à l'étude de la physique des couches supérieures de l'atmosphère dans les hautes altitudes. Ces travaux se sont poursuivis surtout à notre Établissement de recherches sur les télécommunications pour la défense, qui se trouve à Shirley Bay, tout près d'Ottawa.

Le but concret de nos travaux a été de résoudre le problème des suppressions de faisceaux d'ondes radioélectriques dans l'extrême-nord de notre pays, c'est-à-dire d'en arriver au point où nous puissions être en mesure de prédire les meilleures fréquences radioélectriques à employer lors des perturbations électriques causées par les orages solaires, et ainsi assurer des transmissions sur lesquelles on puisse se fier. Ces orages solaires ou éruptions géantes d'énergie électrique créent et intensifient l'activité des aurores boréales, causant par

le fait même des suppressions de faisceaux d'ondes radioélectriques qui peuvent durer des heures, voire des jours. Il est facile d'imaginer à quel point il importe à nos centres isolés, qui sont disséminés sur toute l'étendue des vastes régions arctiques et subarctiques de notre pays, de pouvoir maintenir de bonnes radio-communications,—leur seul moyen de rester en contact avec le monde extérieur. Il importe également aux navires, avions et stations radar de préalerte qui se trouvent dans ces régions d'avoir des radio-communications sûres. Nos recherches initiales sur la nature de l'ionosphère se sont limitées à celles que l'on pouvait faire à l'aide d'instruments installés au sol. On s'est servi ensuite de fusées capables de transporter des instruments pendant une courte période de temps jusque dans l'ionosphère, et nous avons maintenant le grand avantage de pouvoir utiliser un véhicule spatial comme outil de recherches, ce qui nous permet d'effectuer des mesures continuelles pendant de longues périodes de temps, à toutes les latitudes et à partir d'altitude situées au-dessus de l'ionosphère.

Notre satellite *Alouette* a pu être lancé grâce, évidemment, à l'appui et à la générosité de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis.

Après ces quelques brèves explications au sujet de l'*Alouette*, voyons-le maintenant à l'œuvre.

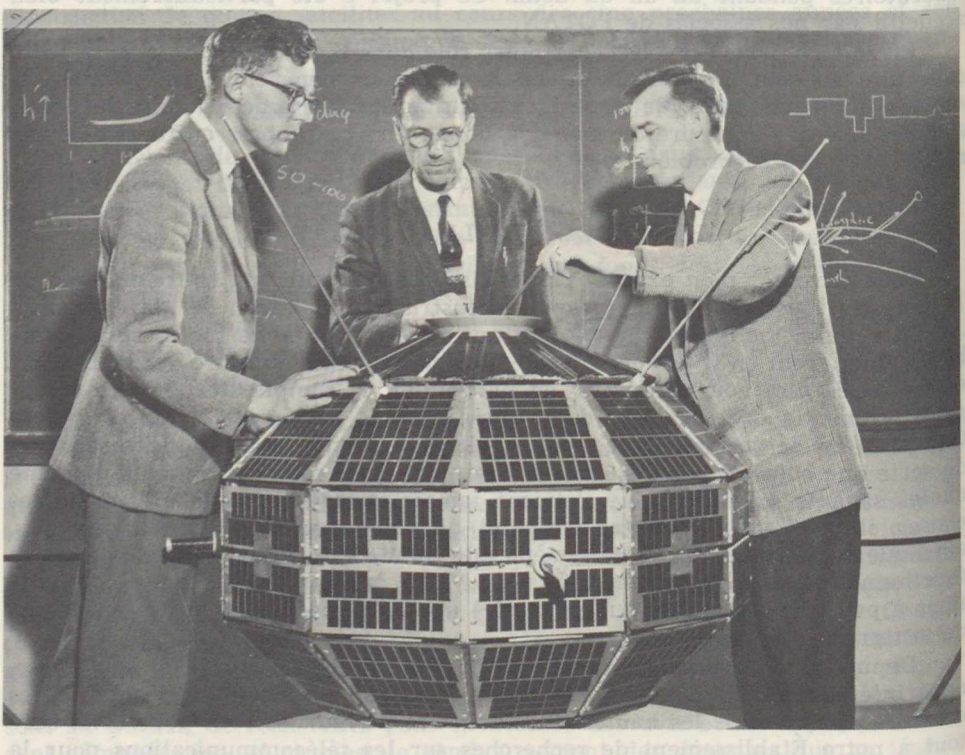

Un petit groupe de chercheurs scientifiques de l'Établissement de recherches sur les télécommunications pour la défense discutent ici des accélérations de vitesse que le satellite *Alouette* éprouvera durant le stade du lancement.

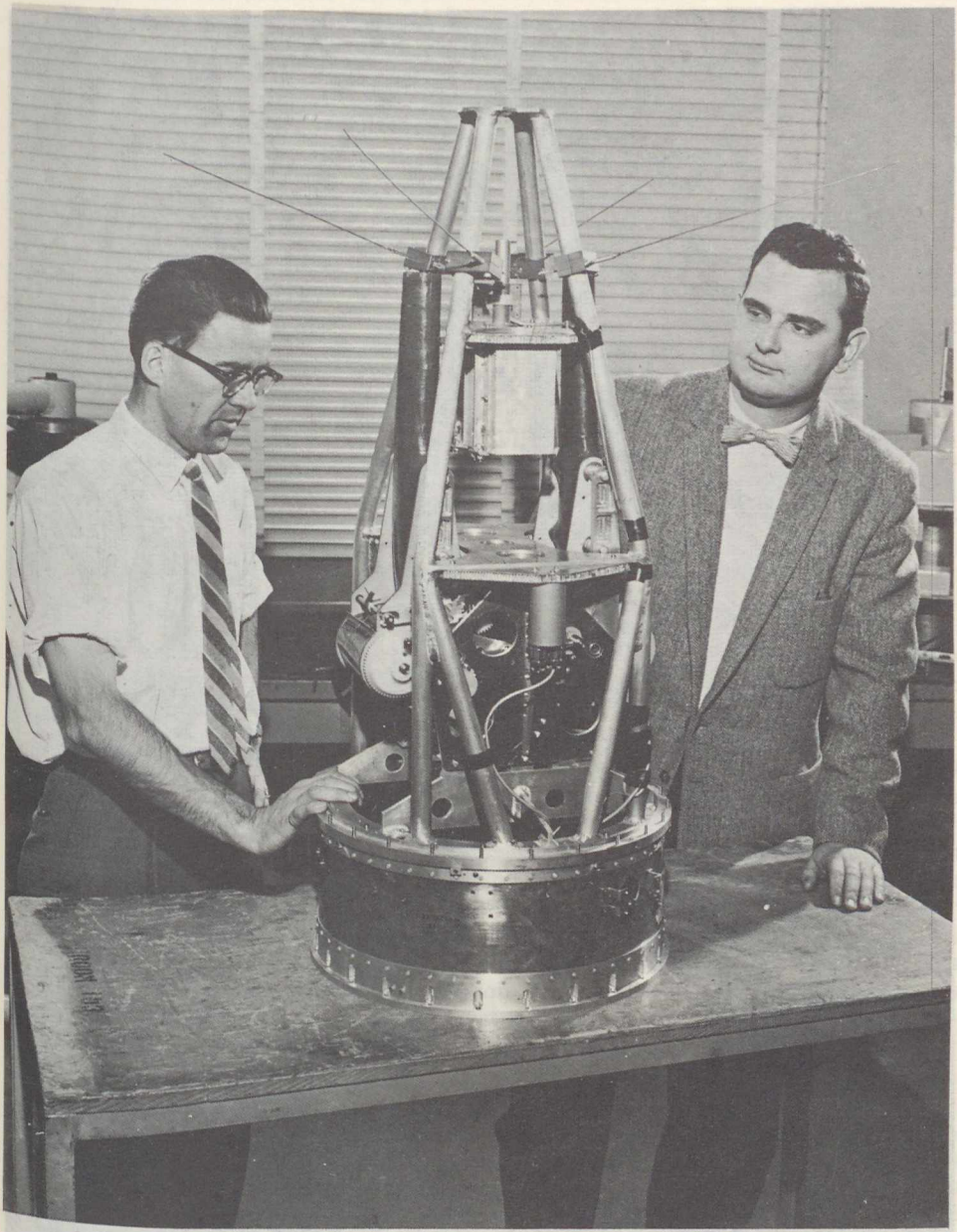

L'établissement de recherches sur les télécommunications pour la défense ont placé les instruments dans le cône d'une fusée Javelin qui a été lancée aux États-Unis pour démontrer l'efficacité de l'antenne Alouette. La vignette montre un prototype du cône contenant une partie des instruments de l'établissement qui ont été utilisés.

29283-9—2½

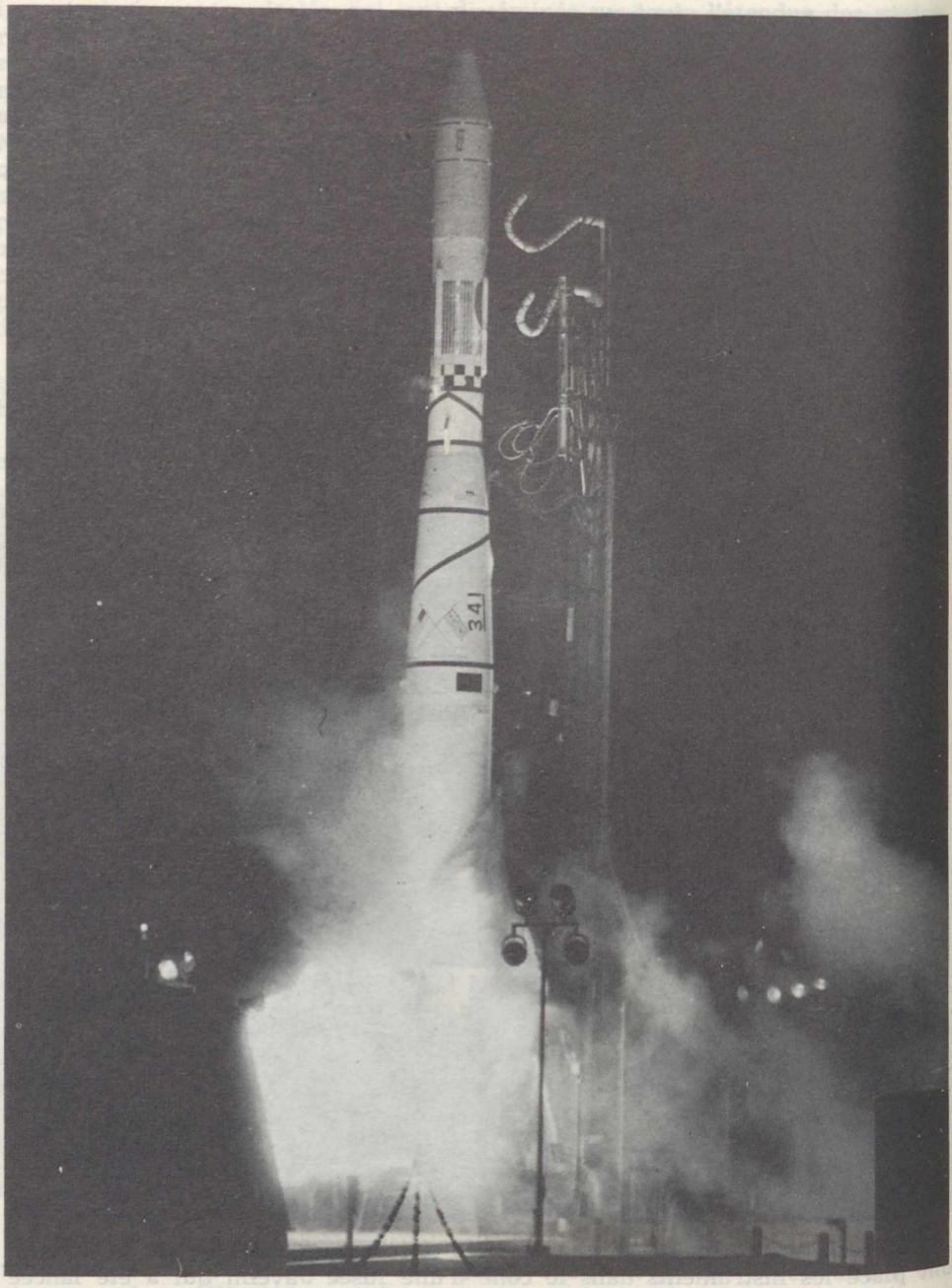

Le satellite Alouette du Conseil des recherches pour la défense, protégé de la friction de l'air par son cône lors de sa percée de l'atmosphère, commence son voyage dans l'espace dans cette fusée Thor-Agena à la base de l'Aviation à Vandenberg en Californie.

M. WINCH: Comment saviez-vous que nous allions en suivre la marche à Colorado Springs hier après-midi?

M. ZIMMERMAN: Je n'en savais rien, mais j'en suis très heureux.

A ce propos, je crois qu'il intéressera les membres du Comité d'apprendre qu'il y a à peine 15 minutes l'Alouette a complété son 3,990e orbite. Il se dirigeait vers le sud, un peu à l'ouest de Vancouver. Depuis le lancement que vous avez vu le 29 septembre, il a parcouru environ 115 millions de milles. Il a répondu à plus de 10,400 commandements, c'est-à-dire des ordres de se faire entendre ou de demeurer muet.

Le satellite a produit plus de 335 milles ionogrammes, c'est-à-dire des enregistrements sur ruban magnétique à partir des instruments qui servent aux expériences.

Son rendement aujourd'hui est aussi bon qu'au jour du lancement, sauf que, bien entendu, son pouvoir diminue graduellement; il n'est plus qu'à 63 p. 100 de son pouvoir du début, mais son taux de perte actuellement est si faible qu'il peut bien durer encore deux ans au lieu d'une année, comme nous l'avions prévu, à condition, bien sûr, qu'il ne soit pas détruit par un météorite ou qu'il ne se produise pas une panne importante de son circuit. Jusqu'à présent son succès a été total, ce qui ne nous place pas dans une situation favorable pour améliorer le rendement d'autres satellites.

L'*Alouette* a été conçu dans l'espoir qu'il fonctionnerait pendant une année, de sorte qu'il puisse mesurer les variations et conditions électriques de l'ionosphère tout au cours des quatre saisons.

A moins d'une panne imprévue de quelque dispositif électronique important ou d'une collision de plein fouet avec un météorite, nous espérons maintenant qu'il nous fournira des renseignements utiles pendant environ 600 jours. Il continuera ensuite de tourner silencieusement en orbite pendant des siècles,—durée qui, selon des opinions très partagées, pourrait varier de 500 à 2,000 ans!

J'aimerais terminer mon exposé en citant un extrait d'un article publié récemment dans une revue scientifique par un éminent homme de science américain du laboratoire de radioélectricité de l'université de Stanford. Il y qualifie le lancement de l'*Alouette* de «réussite scientifique merveilleuse dans le domaine aérospatial», et il continue en ces termes: «L'*Alouette* représente un effort brillamment couronné de succès, où l'on peut admirer à son meilleur la collaboration internationale dans le domaine des expériences scientifiques aérospatiales.» Je crois que l'un des plus grands avantages que nous ayons retiré de ce projet est le fait d'avoir gagné l'entière confiance de nos collaborateurs internationaux, ce qui est de bon augure pour nos efforts conjugués dans l'avenir.

Conclusion

En terminant, je tiens à vous dire que je fournirai avec plaisir tous renseignements supplémentaires, qui relèvent de notre compétence et dont vous pourriez avoir besoin. En outre, soyez assurés qu'en tout temps, si vous désirez visiter un de nos laboratoires, nous serons très heureux de prendre les dispositions nécessaires à cette fin.

Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: Merci, monsieur Zimmerman.

Messieurs, M. Hellyer est arrivé et M. Field assistera M. Zimmerman.

Je propose que nous étudiions ce mémoire qui comprend quatre parties. Nous aborderons d'abord les sujets traités aux pages un à quatre, qui comprennent l'introduction historique, la Loi sur la Défense nationale et les responsabilités fondamentales. Nous étudierons ensuite la deuxième partie, pages

quatre à treize, qui porte sur l'organisation, la troisième partie, sur les programmes de recherches et de mise au point, pages treize à dix-sept et enfin la quatrième partie, sur le financement, les comités et groupes consultatifs, les relations internationales et l'historique de l'*Alouette*, des pages dix-sept à vingt-deux.

Y a-t-il des questions au sujet de la première partie, des pages un à quatre?

M. HAHN: Monsieur le président, j'aimerais m'enquérir du champ d'activité du Conseil de recherches pour la défense et du Conseil national de recherches. Comment ces deux organismes travaillent-ils ensemble et quel lien existe-t-il entre ces deux institutions scientifiques?

M. ZIMMERMAN: En général, bien entendu, le Conseil de recherches pour la défense se rapporte à des programmes qui intéressent les aspects scientifiques de la défense; d'autre part, le Conseil national de recherches se consacre entièrement aux applications de caractère civil, à l'aide à l'industrie, etc., sauf que, en certains cas, nous passons des contrats avec le Conseil national de recherches pour qu'il exécute certains de nos travaux. Cet état de choses s'explique du fait que, pendant la guerre, il n'y avait pas de Conseil de recherches pour la défense et que, en 1940, Sir Henry Tizard arriva de Grande-Bretagne avec des problèmes concernant le radar. En conséquence de la mission initiale de 1940, le Conseil national de recherches a déployé un effort très considérable et a, de fait, contribué magnifiquement à la solution des problèmes de radar et de radio qui se rattachent à la guerre.

Dès lors, on disposera d'un laboratoire de radar et, lorsque le Conseil de recherches pour la défense fut formé, on n'a pas estimé souhaitable de recommencer les mêmes recherches. Jusqu'à aujourd'hui, l'établissement du Conseil national de recherches situé sur le chemin de Montréal a effectué pour nous bon nombre de travaux sur le radar et la radio, ainsi que des avant-projets. Voilà un des rapports qui se sont établis entre nous.

L'autre genre de rapports, bien sûr, a davantage un caractère administratif. Par exemple, nos deux organismes ont un programme de subventions aux universités. Notre confrère a un programme très considérable et nous en avons un qui est assez important, mais les principes sont d'application entièrement différente.

Le Conseil national de recherches est le grand bienfaiteur des universités sur le plan fédéral; il a vraiment la mission de suivre le progrès que réalise les universités. Sa caisse de subventions grossit passablement d'année en année pour qu'il se tienne au diapason des progrès des universités. D'un autre côté, notre caisse ne monte pas aussi rapidement, car nous nous en servons pour favoriser uniquement la recherche qui intéresse la défense. Nous ne nous occupons pas de l'accroissement général des universités ni de leur taux de progrès.

Nous collaborons très étroitement sur le plan administratif avec le Conseil national de recherches et nous comparons avec lui, par exemple, les demandes et nos projets de subventions avant de prendre chaque année les décisions finales, afin d'éviter la répétition des subventions demandées aux deux organismes.

Je ne sais pas si mes propos répondent à votre question, monsieur.

M. HAHN: J'aimerais poser une autre question. Est-ce que vous examinez les projets dont s'occupent les organismes chargés de la recherche fondamentale, afin que les résultats obtenus de l'un soient disponibles à l'autre?

M. ZIMMERMAN: Oui, grâce aux sociétés techniques et à nos propres publications aussi bien qu'aux leurs, nos savants ont accès à ces renseignements. Nos hommes de science sont engagés dans de nombreux domaines des sciences, dont le nombre est probablement de l'ordre de 25 domaines principaux, et peut-être de 50 subdivisions ou davantage de ces domaines principaux. C'est une communauté scientifique où chaque savant connaît

ses collègues dans son propre domaine. Bien entendu, toutes les publications sont mises à la disposition de tous, sauf dans le cas de certains de nos projets de recherche dont la nature est confidentielle; les renseignements sont alors communiqués selon la formule du «besoin de savoir».

M. SMITH: Monsieur Zimmerman, vous pourriez peut-être, plus tard, nous donner les noms des non-militaires qui font partie du Conseil?

M. ZIMMERMAN: Je puis vous les donner maintenant. Je vous ai donné les noms des membres qui sont désignés d'office.

M. SMITH: Oui.

M. ZIMMERMAN: Les membres désignés sont M. C. A. Peachey, vice-président exécutif, Northern Electric Company Limited, Montréal; M. J. T. Wilson, professeur de géophysique, section de la géophysique, et directeur de l'Institut des sciences terrestres, Université de Toronto; le docteur J. F. McCreary, doyen de la faculté de médecine, Université de la Colombie-Britannique; M. Louis-Philippe Bonneau, vice-recteur, Université Laval; le docteur Roger Gaudry, directeur de la recherche Ayerst, McKenna & Harrison Limited, Montréal;

M. W. R. Trost, doyen des études postuniversitaires à l'Université de Dalhousie, et M. R. J. Uffen, principal du collège universitaire des arts et des sciences à l'Université Western Ontario. Il y a un autre membre désigné, lequel, malheureusement, n'a jamais pu assister à une réunion du Conseil par suite d'un accident qui aurait pu être mortel. Il est à l'hôpital depuis deux ans. Je parle de M. David L. Thomson, vice-principal et doyen de la faculté des études au niveau du baccalauréat et de la recherche à l'Université McGill.

M. SMITH: Le Conseil se réunit-il fréquemment?

M. ZIMMERMAN: Trois fois l'an.

M. SMITH: J'aimerais faire précéder ma question d'une courte explication. Au sein du Comité,—et je pense que la difficulté ne se limite pas à celui-ci,—la difficulté, semble-t-il, n'est pas qu'on ne nous fournisse des renseignements confidentiels, qui nous permettraient de prendre une décision, mais que les renseignements que nous obtenons sont tellement techniques qu'il est difficile au profane de les apprécier. Je pense que le problème est assez commun. Je remarque que, aux États-Unis, on a maintenant un sous-secrétaire adjoint à la Défense qui s'occupe d'analyser les systèmes d'armes. Parlant récemment, il a dit:

> Bien que, inévitablement, certaines gens s'offenseront que l'on analyse froidement et sans passion une chose aussi riche et aussi traditionnellement importante que la guerre et la stratégie, il n'y a pas d'autre moyen d'aborder le sujet à l'âge nucléaire.

Or, à supposer que les responsabilités du Conseil de recherches pour la défense changent, y a-t-il au sein du Comité un noyau d'organisme civil qui pourrait fournir une évaluation scientifique convenable, d'ordre civil, des programmes des trois services et rendre ces programmes conformes à nos possibilités budgétaires?

M. ZIMMERMAN: C'est précisément là le genre d'étude que fait le groupe préposé aux recherches opérationnelles. Ces chercheurs sont employés à plein temps et leur tâche s'accroît de plus en plus. C'est un organisme qui s'est développé, et nous n'avons jamais pu lui fournir suffisamment de personnel. Avec les quelques 60 membres qui composent le corps de recherches opérationnelles, nous n'avons jamais été en mesure de répondre à la demande de travaux pour lesquels ils sont spécialisés.

M. SMITH: Est-ce que leurs recommandations se rapportent aux problèmes budgétaires?

M. ZIMMERMAN: Ils pourraient effectuer des études se rattachant à ce qu'on appelle le bien-fondé des prix de revient.

M. SMITH: En réalité, en ont-ils fait?

M. ZIMMERMAN: Oui, dans le cas de nombreuses études comparatives des systèmes d'armes.

M. SMITH: Comment les études débutent-elles? Sont-elles amorcées par le ministre ou par les chefs d'état-major?

M. ZIMMERMAN: Oui, mais, d'ordinaire, elles s'imposent presque d'elles-mêmes; elles découlent d'autres études et d'un besoin évident de réaliser une certaine étude, d'analyser une condition donnée.

M. SMITH: Les résultats de ces études sont-ils alors présentés à l'ensemble du Conseil? Ou bien y a-t-il un comité exécutif du Conseil?

M. ZIMMERMAN: Non, pas nécessairement. Au sein du personnel permanent du Conseil, il y a un comité de gestion, dont je suis le président.

M. SMITH: Je le vois ici, sur votre tableau.

M. ZIMMERMAN: Ce comité s'occupe de l'utilisation des résultats de ces études. Nous les portons à l'attention de ceux qui, à notre avis, devraient les connaître. On les passe, par exemple, à certains directeurs techniques des services armés. Les membres de notre Conseil remplissent les conditions de sécurité et on leur passe volontiers les résultats, s'ils ont le temps de les étudier. Cependant, ces données sont volumineuses, elles constituent des conceptions de la vie très mathématiques et très techniques et elles sont difficiles à comprendre, à moins qu'on ne soit formé aux techniques analytiques et mathématiques particulières qui mènent aux conclusions qu'on recherche en l'occurrence.

M. SMITH: Je ne veux jeter de discrédit sur aucun membre du Conseil, mais, en ce qui concerne l'assistance, la prépondérance est-elle militaire ou civile? Qui sont les plus fidèles aux réunions?

M. ZIMMERMAN: C'est difficile à dire. D'ordinaire, l'assistance est bonne. En tout temps, à toute réunion, il n'y a jamais eu plus de deux ou trois abstentions parmi tous les membres du Conseil. Dans le choix des membres du Conseil, environ la moitié sont désignés d'office, comme vous le verrez en parcourant cette liste; pour l'autre moitié du Conseil, nous tâchons d'en choisir les membres avec soin, dans les universités et l'industrie d'une part, et dans le secteur régional d'autre part, afin d'avoir une représentation du pays tout entier. Nous ne réussissons pas toujours chaque année à l'obtenir, mais tel est notre but. Au cours d'une année, on peut voir que telle province n'est pas représentée, mais si l'on se reporte à la liste précédente, ou même à la liste qui servira à l'avenir, on voit que nous tâchons de maintenir un équilibre national.

M. SMITH: A-t-on jamais recommandé ou proposé qu'il y ait un plus grand nombre de membres permanents du Conseil à l'échelon supérieur? Je vois que le seul membre de votre personnel qui fasse partie du Conseil est votre chef des services scientifiques.

M. ZIMMERMAN: Notre chef des services scientifiques, M. Field, et notre vice-président. Puis, bien entendu, il y a M. Schmidlin, qui est secrétaire du Conseil.

M. SMITH: Sous le régime de la loi actuelle, est-ce que vous n'entamez pas de votre propre chef une étude du bien-fondé des prix de revient? La loi parle des fonctions ayant trait à la recherche qui peuvent lui être assignées. En est-il ainsi?

M. ZIMMERMAN: Je ne vous comprends pas.

M. SMITH: Ne pourriez-vous pas, de votre propre chef, entamer des études se rapportant à quelque système d'armes?

M. ZIMMERMAN: Bien sûr, nous en amorçons et un grand nombre.

M. SMITH: Prenons, par exemple un nouveau fusil de l'armée. Si vous pensez que cette arme n'est pas assez efficace et qu'elle coûtera plus cher que n'en justifie son efficacité, pouvez-vous entamer une étude de votre propre chef?

M. ZIMMERMAN: Absolument. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai sous mes ordres, précisément à mon bureau principal, un groupe d'employés qui n'est pas affecté aux services armés. Ces fonctionnaires poursuivent un nombre considérable de ces études lorsqu'il a été décidé que telle étude peut être utile. Les résultats d'une étude, si celle-ci revêt un intérêt marqué, seront communiqués au service intéressé. Par exemple, si un fusil devait faire l'objet d'une étude, nous en communiquerions certainement les résultats à l'Armée si cette étude contenait quelque chose que nous jugions valable.

M. SMITH: De sorte que, en réalité, votre Conseil remplit un grand nombre des fonctions qui appartiennent apparemment à la Direction des analyses de systèmes d'armes du Département américain de la défense?

M. ZIMMERMAN: Analyse des systèmes d'armes signifie tout simplement recherche opérationnelle.

M. DEACHMAN: Monsieur Zimmerman, à la page 4, alinéa *d*), au milieu de la page, vous parlez des responsabilités fondamentales du Conseil, de l'intérêt que vous portez aux universités canadiennes, ainsi que de la participation du Conseil des recherches pour la défense à l'industrie canadienne. Or, relativement aux universités canadiennes, voici la question que je veux poser: le nombre des institutions postscolaires des universités canadiennes, comme vous le savez, est proportionnel à celui des universités des États-Unis. Nos institutions post-universitaires accueillent environ le tiers ou le quart du nombre de personnes qui entrent dans des institutions semblables aux États-Unis. Votre domaine de travail constitue l'un des moyens d'accroître le potentiel de recherches des étudiants canadiens. Or, j'ai l'impression que ces institutions post-universitaires ont tellement de mal à se maintenir, financièrement parlant, qu'elles sont obligées de refuser les projets scientifiques. En effet, quand vous leur en proposez un, elles l'estiment excellent mais font une tas d'objections: d'abord, il va falloir affecter aux projets de recherches les professeurs qui font actuellement de l'enseignement ou les chercheurs qui, peut-être, consacrent à l'enseignement une partie de leur temps. Deuxièmement, il va falloir utiliser un certain matériel qu'on ne peut distraire. L'espace nécessaire ne peut, lui aussi, être distrait de sa présente affectation. Quand on parle à ces institutions des sommes dont elles disposeront pour tels projets de recherche, l'université considère le projet, soupire et répond à peu près ceci: «C'est bel et bon, mais nous allons devoir débourser je ne sais combien de dollars comme supplément, alors vous feriez mieux de proposer le projet à quelqu'un d'autre, car notre budget ne nous permet pas de l'accepter». Je connais certains projets qui ont été refusés pour ces raisons.

Je voudrais donc savoir comment vous aidez les universités à surmonter ces difficultés financières qui les empêchent d'entreprendre les recherches qu'elles voudraient.

M. ZIMMERMAN: Mon expérience m'a enseigné presque exactement le contraire. Ainsi, notre programme de subvention des recherches s'est élevé, l'année dernière, à $1,890,000 et cette année, les demandes se sont montées à $2,800,000. Effectivement, nous aurions besoin d'un million de dollars de plus pour satisfaire aux demandes de subventions de recherches qui nous sont faites, mais il ne s'agit nullement, comme vous le dites, d'épargner aux universités la corvée de ces recherches.

M. DEACHMAN: Ce n'est pas ce que je dis, mais je trouve que les subventions aux recherches devraient tenir compte des frais supplémentaires que de tels programmes imposeraient aux universités.

M. ZIMMERMAN: Parlez-vous des frais d'exploitation?

M. DEACHMAN: Des frais d'exploitation et du fait que les subventions aux recherches devraient comprendre les frais d'exploitation et l'aide aux institutions post-universitaires.

M. ZIMMERMAN: Certaines règles régissent l'utilisation de nos subventions. Nous ne permettons pas aux universités de les utiliser pour acheter des briques et du mortier. En général, nos subventions paient les traitements des professeurs, mais nous accordons une subvention à un professeur pour lui permettre d'engager des aides, étudiants, diplômés ou futurs diplômés, d'une part, et d'acheter le matériel spécial nécessaire à ses recherches. Ainsi, il peut avoir besoin d'un outil spécial qui fait partie d'un matériel coûteux. Notre subvention lui permet de l'acheter, d'engager des assistants tout en travaillant lui-même au projet. De cette manière, à part l'espace utilisé, le chauffage, l'éclairage, l'énergie, etc., je ne crois pas que l'université doive engager d'autres dépenses onéreuses.

M. DEACHMAN: J'ai une dernière question. Les professeurs et les dirigeants des universités avec qui je me suis entretenu de cette question sont d'accord avec vous. Ma seconde question porte sur l'alinéa *d*) relatif à l'industrie canadienne. Si on demande à l'industrie, à une compagnie en particulier, d'entreprendre un projet de recherche qui, une fois terminé, aboutit à un modèle qui atteint le stade de la production, celui-ci doit faire l'objet d'un contrat de fabrication et, si le projet est destiné à des buts militaires, le contrat est accessible à toute l'industrie, si bien que le laboratoire qui a fait les recherches n'a pas plus de chance d'obtenir le contrat de fabrication que n'importe quel autre concurrent. Cette situation les incite au raisonnement suivant: «Si nous affectons notre personnel de recherche à nos propres projets, nous récolterons au niveau de la production, sur le plan de l'exploitation commerciale ou autre, ce que nous aurons semé. Mais si nous traitons avec vous, nous n'avons aucune garantie de récolter le fruit de notre labeur, puisque nous ne bénéficierons d'aucune priorité particulière; en fait, un concurrent peut bien récolter nos fruits au niveau de la production commerciale». Cette situation ne dissuade-t-elle pas l'industrie d'entreprendre des recherches pour votre compte?

M. ZIMMERMAN: L'expérience nous apprend que la société industrielle qui a mis au point un appareil possède un avantage très marqué sur les autres soumissionnaires qui cherchent à obtenir le contrat de fabrication. On en trouve un exemple dans le programme de partage de la production du ministère de la Production de défense, lequel vous est peut-être familier. Le Ministère s'est rendu compte qu'en dépit du droit de soumissionner accordé aux compagnies canadiennes pour les travaux américains, l'adjudicataire était, d'ordinaire, l'entreprise américaine qui avait mis au point le matériel. C'est pourquoi, le ministère de la Production de défense a jugé que cette situation n'était pas assez intéressante, les Canadiens n'étant pas placés sur le même plan de concurrence. Nous devons donc adopter un programme de partage des travaux de recherche, et obtenir pour nos industries quelques-unes des commandes américaines, au stade de la recherche. De la sorte, nos industries auront un avantage réel quand, ultérieurement, il s'agira d'obtenir les contrats de production industrielle.

Cette raison a présidé à l'élaboration du programme de partage de la recherche que nous pratiquons largement, maintenant, dans le domaine de la défense. Cependant, le ministère de la Production de défense est maintenant d'avis qu'en matière de production, il faut en revenir à la compagnie qui a fait les recherches, car c'est elle qui obtiendra le contrat en fin de compte. On peut donc dire que, de toute façon, les deux secteurs sont interdépendants.

En résumé, celui qui a conçu le projet de perfectionnement, qui effectue le travail en laboratoire, qui traverse lentement les divers stades de la fabrication du modèle jusqu'au banc d'essai, qui veille aux questions techniques de la production, qui est tant soit peu vigilant et possède des installations de production industrielle équivalentes à celles de ses concurrents, sera certainement en meilleure posture que quiconque pour obtenir le contrat.

M. WINCH: Permettez-moi de poser une question relative à la page 4 ou je lis:

«Essentiellement, le rôle du Conseil est fonction de la nécessité, pour lui, de s'acquitter de quatre responsabilités fondamentales:

a) Conseiller le ministre de la Défense nationale, les chefs d'état-major et les forces armées, dans le domaine scientifique.

b) Répondre aux besoins des forces armées en matière de recherches.

c) Contribuer à la sécurité collective.

Les alinéas *a*) et c) étant deux des quatre responsabilités fondamentales et très importantes, je voudrais poser la question suivante. Sur le plan de la défense et de la science, nous sommes associés avec nos alliés occidentaux, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni. Depuis longtemps, je me suis douté qu'on ne donnait pas au Conseil de recherches pour la défense les renseignements secrets relatifs aux recherches et aux données scientifiques. Étant donné notre appartenance à l'alliance et la responsabilité qui découle des points *a*) et *b*), quelle importance attachez-vous au fait que l'un ou l'autre de nos alliés ne nous communique pas certains renseignements scientifiques et pourquoi en est-il ainsi?

M. ZIMMERMAN: Il n'est pas vraiment exact qu'ils ne nous communiquent pas les renseignements sur la recherche, les renseignements secrets.

M. WINCH: Nous nous sommes aperçus qu'on ne nous communique pas certains renseignements scientifiques.

M. ZIMMERMAN: Ces renseignements relèvent du domaine nucléaire et nous ne poursuivons pas de recherches nucléaires. Mais on nous communique les renseignements dont nous avons besoin. Nous les obtenons quand il s'agit de nos domaines ou que nous prouvons que nous en avons besoin. Nous sommes au courant des effets des armes nucléaires, mais nous n'avons pas besoin de connaître le détail de leur mécanisme, par exemple. C'est pourquoi on ne nous communique pas ces renseignements et nous n'en avons pas besoin. Nous ne sommes pas chargés de fabriquer des armes nucléaires mais nous devons connaître l'effet des armes.

Et, à ce propos, si le comité ne le sait pas déjà, nous avons édité une brochure, l'année dernière, publiée par l'Organisation des Mesures d'Urgence, intitulée *Nuclear Weapons Effects*. Peut-être serait-il souhaitable, monsieur le président, de la procurer aux membres du Comité, car elle contient de nombreux renseignements précis, tirés de ceux que nous ont communiqués les États-Unis et le Royaume-Uni.

M. WINCH: Puis-je vous demander de revenir au . . .

M. BREWIN: Avant que mon collègue poursuive, puis-je demander si nous obtiendrons des exemplaires de cette brochure?

M. HELLYER: Vous en aurez.

Le PRÉSIDENT: Ce sera la Pièce annexe 2 à nos délibérations.

PIÈCE ANNEXE 2: Brochure *Nuclear Weapons Effects*.

M. WINCH: Puis-je vous demander de revenir à l'alinéa *a*):

Conseiller le ministre de la Défense nationale, les chefs d'état-major et les forces armées, dans le domaine scientifique.

Je suppose que cela signifie, en matière d'acquisition d'ogives nucléaires, des renseignements qui indiquent si ces ogives auraient vraiment un effet de cuisson. Si, en voulant remplir cette condition, vous ne pouvez pas recevoir tous les renseignements secrets de nature scientifique, sur la vérité ou la fausseté du fait, comment pouvez-vous donner des avis en la matière?

M. ZIMMERMAN: Nous sommes en mesure de donner pareils avis.

M. WINCH: Je crois comprendre que vous ne disposez pas de tous les renseignements à cet égard.

M. ZIMMERMAN: C'est exact.

M. WINCH: Pourquoi? Comment pouvez-vous conseiller le Ministre si nos alliés ne vous ont pas donné ces renseignements?

M. ZIMMERMAN: Ils nous ont fourni tous les renseignement nécessaires pour que je puisse conseiller le Ministre.

M. WINCH: Même s'ils disposent de renseignements plus nombreux et plus importants que ceux qu'ils vous ont donnés sur le même sujet?

M. ZIMMERMAN: Ils possèdent certains renseignements connexes au sujet qui nous intéresse mais dont nous n'avons pas besoin et qui portent sur la construction de l'arme.

M. MATHESON: Puis-je revenir quelques instants sur la question posée par M. Deachman à propos de l'alinéa *d*)? J'ai entendu dire, vers le début de l'année, qu'on aurait informé certaines personnes éminentes de la faculté des sciences appliquées de l'Université de Toronto, qui cherchaient à faire une carrière scientifique au Canada, qu'Ottawa ne pouvait leur offrir aucune situation cette année. J'ignore s'il s'agissait du Conseil national de recherches ou du Conseil de recherches pour la défense. Je sais cependant quelle a été la déception de ces personnes, en particulier des ingénieurs qui ont dû changer leurs plans et aller aux États-Unis. Le fait est-il exact? Êtes-vous financièrement gênés au point de perdre quelques-uns de ces techniciens?

Deuxièmement, à propos du sujet connexe, certaines universités souffrent peut-être précisément du mal dont parle M. Deachman; c'est que, en ce qui concerne les subventions à la recherche appliquée, des avantages semblent découler seulement de certaines facilités du Conseil de recherches, sans qu'on donne aux universités certaines installations nécessaires qui leur permettraient de poursuivre leur travail. Je pense tout particulièrement à une conversation que j'ai entendue il y a déjà assez longtemps, à une réunion du conseil d'administration d'une université canadienne qui collabore étroitement avec le Collège militaire royal. Je me demande si, d'après votre expérience, vous répondriez à M. Deachman que vous vous adressez uniquement aux grandes universités comme celles de Toronto et de McGill?

M. ZIMMERMAN: Non. Nous avons recours à 34 universités par tout le pays, y compris les collèges militaires. Nous sommes à vrai dire la seule source de fonds pour le Collège militaire royal.

Pour revenir à la première partie de votre question à propos des ingénieurs électriciens qui ne pouvaient pas trouver d'emploi...

M. MATHESON: Au niveau du baccalauréat.

M. ZIMMERMAN: Oui. Nous n'employons personne, d'une façon permanente ou même temporaire, qui n'ait pas terminé sa troisième ou quatrième année de spécialisation en tant qu'étudiant ou gradué. Au cours de l'année dernière, nous avons dû restreindre l'emploi de personnel parce que le programme d'austérité du gouvernement, commencé il y a un an ou plus, nous a enjoint de laisser diminuer notre personnel total de 15 p. 100, c'est-à-dire que nous avions le droit de remplacer un employé sur dix—soit une perte sur dix. Cette condition a été adoucie récemment et nous pouvons remplacer un sur cinq. Mais il est difficile d'appliquer ce principe à la régie interne car on ne sait pas où

se produiront les pertes, et si vous perdez un homme de science de première valeur dans un petit projet de recherche, vous devez le remplacer ou bien le projet n'est plus réalisable.

M. WINCH: En d'autres termes, on économise les sous et on prodigue les louis?

M. ZIMMERMAN: Non, on n'en est pas encore arrivé à ce point-là; cependant, si nous étions obligés de perdre du personnel sans y mettre un terme, nous ne pourrions pas faire travailler nos effectifs ou notre personnel actuels, ni acheter de nouveau matériel sans procéder à un nouvel arrangement très sérieux.

M. MATHESON: En tenant compte de l'énorme tâche que constitue le recrutement de ce genre de spécialistes, peut-on vous demander, étant donné votre expérience qui s'étend sur de nombreuses années, si nous ne pratiquons pas ici une économie totalement injustifiée—je pense à la réduction du personnel technique et hautement qualifié.

M. ZIMMERMAN: Que ce soit injustifié ou non, c'est une question qui relève de la politique du gouvernement, qui décide de la somme de travaux de recherches qui seront faits pour la défense. Je ne puis qu'ajouter ceci: si nos fonds étaient diminués considérablement, nous perdrions tout de suite quelques-uns de nos meilleurs employés et beaucoup de nos éminents hommes de science. Il y a peut-être, parmi 500 personnes, 50 qui sont excellentes, et si nous les perdions, il faudrait beaucoup de temps pour les remplacer. Je le répète, il faudrait beaucoup de temps pour les remplacer et la qualité du travail en souffrirait évidemment.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. Pourriez-vous nous dire de combien vous avez été diminué? Vos subventions de recherche ont-elles réellement été diminuées à la suite du régime d'austérité?

M. ZIMMERMAN: Non, nos subventions n'ont pas été diminuées—voulez-vous dire les subventions universitaires?

M. DEACHMAN: Non, je parle ici de votre programme de recherche. Ce programme a-t-il été diminué par suite du régime d'austérité?

M. ZIMMERMAN: Non. Notre budget total de recherche s'élève à $30,917,000 pour cette année financière; bien qu'il n'ait pas été diminué, nous aurions pu utiliser davantage.

M. DEACHMAN: En ce qui concerne le programme des subventions aux universités, que s'est-il passé ces dernières années; ces subventions ont-elles augmenté ou diminué, ou sont-elles restées les mêmes?

M. ZIMMERMAN: Non, le montant a graduellement augmenté, et cette année c'est le même montant que l'année dernière, à savoir $1,890,000. Quand le régime d'austérité a commencé, nous avons réussi à maintenir le niveau de cette année. Certainement, étant donné la demande de projets de recherche de qualité, nous pourrions utiliser en outre au moins 1 million de dollars ou davantage pour ce programme.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Dans le domaine de la sécurité collective, qu'est-ce que le département a développé récemment pour assurer une plus grande protection à la population canadienne, advenant une attaque nucléaire?

M. ZIMMERMAN: La réponse à cette question est très difficile. Nous avons actuellement, par exemple, des programmes de recherche sur la défense contre les engins balistiques intercontinentaux. Cette défense est surtout passive, car une défense active, bien que possible du point de vue technique, est terriblement onéreuse et seul un pays aussi grand et aussi riche que les

États-Unis peut se payer un tel système de défense active contre les projectiles intercontinentaux. Les États-Unis en ont un maintenant avec le Nike-Zeus, dont les essais ont été couronnés d'un succès impressionnant. Les Américains ont lance le Nike-Zeus à une très grande distance et il a touché des projectiles intercontinentaux simulés très loin sur l'Océan Pacifique. Je crois qu'il y eu quelque neuf essais couronnés de succès.

Assurer une défense locale et régionale complète pour tout le territoire des États-Unis ou pour le continent nord-américain, cela coûterait des milliards de dollars, et c'est ici que se pose la question de savoir jusqu'à quel point nous pouvons nous offrir ce luxe. D'autre part, il y a un grand nombre d'éléments de recherches qui se rattachent à ce problème et sur lesquels nous travaillons dans un autre projet conjoint à notre établissement d'armement de Québec. Ce programme se rapporte au perfectionnement de ce genre de défense.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Monsieur Zimmerman, ma première question se rapportait à la phase de survivance après une attaque.

M. ZIMMERMAN: En ce qui concerne la survivance, nous faisons un travail très intéressant, notamment à notre établissement de recherches de Suffield, dans l'Alberta. Il y a quelques années, nous avons accompagné les Britanniques lors des essais atomiques du Royaume-Uni en Australie. A ce moment-là, en 1956 ou 1957, nous avons assumé la responsabilité de mesurer les effets de la chaleur et du souffle de ces essais d'armes en Australie. Nous avons pris beaucoup de mesures et avons mis au point un certain nombre de techniques extrêmement utiles. Nous avons enregistré des points sur une courbe qui montraient les effets de la chaleur et du souffle de ces armes dans la zone de l'explosion atomique et nous avons constaté qu'il n'y avait pas de tels points sur une courbe analogue dans la zone des explosifs brisants de puissance inférieure aux bombes initiales ou à celles d'une kilotonne. Ensuite nous avons entrepris un programme de recherche sur le choc et le souffle à Suffield, qui a duré de quatre à cinq ans, où nous avons employé seulement des explosifs brisants sans matière fissile aucune; nous avons d'abord utilisé des charges très faibles, depuis le format de laboratoire qui est de quelques livres, augmentant les charges ensuite dans une série d'essais jusqu'à 60 livres, 100 livres, 500 livres, 1,000 livres et une tonne. En août 1961, nous avons mesuré les effets d'une explosion au sol de 100 tonnes, la plus grande de ce genre que nous ayons connue jusque-là.

La dernière partie du programme comportera une explosion de 500 tonnes, et nous espérons que ce sera l'été prochain. Nous ferons ensuite extrapoler la courbe de la portée d'une kilotonne dans les portées inférieures à la kilotonne. Une partie de cet essai—et une partie considérable—se rapporte au problème de la survie. On y met à l'épreuve des bâtiments et des constructions, des cheminées de navires et des avions, des véhicules et un grand nombre d'objets qui sont placés quelque part dans le désert, à des distances variables du point de l'explosion, dans ce qu'on appelle la région-cible de réaction. On étudie les effets de la chaleur et du souffle. Les objets exposés sont tous munis d'instruments, si bien que l'explosion de cent tonnes que nous avons eue en 1961 nous a procuré plus de 1,000 mesures scientifiques.

M. CHURCHILL: J'ai une question supplémentaire que j'aimerais poser et qui se rapporte à ce que M. Zimmerman a dit plus tôt. Je ne l'ai peut-être pas très bien entendu. Il a parlé de la perte d'employés à la suite du programme d'économie d'il y a un an. Je croyais que cela ne devait pas s'appliquer au personnel scientifique, aux hommes de science importants. J'ai moi-même livré la bataille en faveur de la recherche nationale et de l'énergie atomique.

Je ne voudrais absolument pas qu'on ait l'impression qu'il y ait eu un dépérissement du personnel scientifique important dans n'importe lequel de nos établissements. Si cela s'est produit, il doit y avoir eu un malentendu à un échelon inférieur.

M. ZIMMERMAN: Est-ce là une question?

M. CHURCHILL: C'est une déclaration de ma part. J'ai un certain nombre de questions qui se rapportent au chapitre suivant.

Le PRÉSIDENT: Il est midi et 32, et je crois que nous devrons ajourner notre réunion à mardi matin, le 23 juillet.

M. BREWIN: Voudriez-vous nous dire quels témoins se présenteront mardi prochain?

Le PRÉSIDENT: Nous comptons avoir le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais il devra le confirmer aujourd'hui, parce qu'il attend un visiteur très important qui doit arriver mardi. Si cela était, il faudrait prendre des dispositions pour convoquer un autre témoin.

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

La présente édition des *Procès-verbaux et Témoignages* comprend: 1° le texte des témoignages et délibérations en français; 2° la traduction en français des procès-verbaux et témoignages en anglais, laquelle est faite par la Division de la traduction générale du Bureau des traductions, sous la direction de Jean-Marie Magnant, bureau nº 966, immeuble Hunter (tél. 9-2-2343).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU JEUDI 25 JUILLET 1963

TÉMOIN:

L'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29285-4—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Granger	Martineau
Baldwin	Groos	Matheson
Béchard	Hahn	McMillan
Brewin	Laniel	Patterson
Churchill	Lessard (*Lac-Saint-Jean*)	Smith
Deachman	Lloyd	Temple
Fairweather	MacInnis	Winch
	MacLean	

Quorum—13

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 25 juillet 1963
(10)

Le comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10.35 heures du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacLean, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(20.

Aussi présents: L'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Ross Campbell, Sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

Également présent: Un interprète parlementaire assurant l'interprétation.

Le président présente le quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure ainsi qu'il suit:

Le sous-comité recommande:

1. Que l'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soit invité à porter la parole devant le Comité le jeudi 25 juillet 1963.
2. Que l'honorable Charles M. Drury, ministre de la Production de défense, soit invité à porter la parole devant le Comité le mardi 30 juillet 1963.
3. Que le professeur D. B. Scott, physicien, collègue de l'université de l'Alberta, comparaisse devant le Comité spécial de la défense le jeudi 1er août 1963.

Sur la motion de M. Hahn, appuyée par M. Béchard,

Il est décidé,—Que le quatrième rapport du sous-comité du programme et de la procédure, présenté aujourd'hui, soit maintenant adopté.

L'honorable M. Martin, présenté, donne lecture d'un exposé qui a trait à l'œuvre de son ministère face aux problèmes de la défense.

Il est convenu,—Que l'interrogatoire ne porte pas uniquement sur les sujets traités dans l'exposé.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures est interrogé sur ce que renferme son exposé et sur des questions connexes.

A midi 30, le Comité s'ajourne jusqu'à 10 h. 30 du matin le mardi 30 juillet 1963.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

29285-4—1½

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 25 juillet 1963

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs. Nous sommes en nombre.

Je voudrais d'abord vous présenter le rapport du sous-comité directeur qui s'est réuni le mercredi 24 juillet 1963 à midi et demi.

Le sous-comité recommande:

(1) Que l'honorable Paul Martin, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soit invité à porter la parole devant le Comité le jeudi 25 juillet 1963.

(2) Que l'honorable Charles Drury, ministre de la Production de Défense, soit invité à porter la parole devant le Comité le mardi 30 juillet 1963.

(3) Que le professeur D. B. Scott, physicien, collègue de l'université de l'Alberta, comparaisse devant le Comité spécial de la défense le jeudi 1er août 1963.

Quelqu'un veut-il proposer l'adoption du rapport?

M. HAHN: J'en fais la proposition.

M. BÉCHARD: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Hahn, appuyé par M. Béchard, que le rapport soit adopté. Convenu?

Des VOIX: Convenu.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons parmi nous ce matin le ministre des Affaires extérieures. Il présentera d'abord son exposé, ensuite nous pourrons l'interroger jusqu'à midi et demi. Je cède donc la parole à M. Martin.

L'honorable PAUL MARTIN (*Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*):

Monsieur le président, membres du comité, l'invitation à témoigner devant ce comité m'offre l'occasion, dont je me réjouis, d'esquisser à votre intention les rapports qui existent entre le programme de défense et la politique étrangère du gouvernement du Canada, ainsi que les moyens grâce auxquels s'effectue la coordination nécessaire entre les deux. Que vous ayez jugé bon de m'appeler à témoigner devant ce comité indique déjà que vous comprenez que notre politique étrangère et notre politique de défense sont inséparablement liées. Il en est de même, de fait, dans tous les pays en cette ère nucléaire, puisque la politique étrangère et les programmes de défense tendent vers un même objectif, qui consiste à maintenir la paix.

Lors d'une réunion de l'Association des anciens membres de l'Aviation, au mois de novembre 1959, M. Pearson a bien expliqué en quoi consiste la défense:

> «...la défense, de nos jours, c'est recourir à une diplomatie sage et clairvoyante; c'est compter non seulement sur la force nationale, mais aussi sur des mesures et un programme collectifs à l'intérieur d'une coalition comme celle de l'OTAN; c'est maintenir une économie solide, libre et

saine; c'est venir en aide aux pays sous-développés qui entrent maintenant dans l'ère moderne et qui, par l'orientation de leur évolution, détermineront dans une large mesure la question de savoir si notre planète va vivre dans un état de conflit ou de collaboration. C'est, en outre, défendre les valeurs les plus nobles et les plus profondes de notre vie et de notre civilisation contre les forces de dislocation et d'avilissement qui les menacent de l'intérieur...»

...la défense, de nos jours, c'est prévenir la guerre par la solution pacifique des problèmes internationaux, par l'affermissement de la société libre et démocratique, ainsi que par l'instauration d'un esprit d'amitié et de collaboration entre les peuples.»

Cette explication met l'accent sur le caractère préventif des programmes de défense; il y a loin, par conséquent, de cet énoncé au rôle des forces armées d'autrefois. L'époque est maintenant révolue où l'on tenait pour maxime que les troupes entrent en jeu quand la diplomatie échoue. Ce dicton autrefois reconnu n'est plus valide aujourd'hui pour deux motifs principaux:

D'abord, on ne tient plus physiquement en réserve dans les zones de l'arrière de grandes forces militaires pour ne les renvoyer vers l'avant qu'après l'échec des négociations pacifiques. Le régime contemporain d'alliances, avec ses commandements unifiés et ses forces de frappe à grande distance maintenues constamment en alerte, a placé les forces militaires dans des positions avancées sur les principaux fronts de tension internationale. Dans ces nouvelles circonstances où la confrontation de fortes puissances militaires est plus ou moins permanente, la question de savoir dans quelle mesure on doit coordonner la politique étrangère et les programmes de défense ne se pose même plus.

En second lieu, on ne peut plus envisager la possibilité d'un grand conflit comme moyen d'atteindre des fins politiques, car l'art de faire la guerre a connu des progrès technologiques qui ont bouleversé les concepts traditionnels de vainqueurs et de vaincus. A une époque où chacune des principales puissances militaires possède une force destructive bien des fois supérieure à celle de toutes les armes de toutes les guerres antérieures réunies, de même que des moyens de lancement si dispersés et si bien protégés qu'aucune d'elles ne saurait échapper à des hécatombes d'une ampleur impensable dans un échange thermonucléaire, quel qu'en fût l'initiateur, le rôle principal des forces armées de toute puissance responsable consiste à prévenir plutôt qu'à gagner des guerres générales et à contenir les petits conflits par l'application graduelle de la force minimum requise pour rétablir l'ordre. Les subtilités de la dissuasion ne sont pas faciles à saisir; cependant, l'évolution importante qui s'est manifestée depuis quelque temps à Moscou démontre que les grandes puissances nucléaires en viennent tout au moins à accepter l'essentiel du régime de la dissuasion que je viens d'exposer. Et en outre, les principaux objets de la politique de défense s'identifient plus nettement avec le but primordial de la politique étrangère qui est de maintenir la paix.

La politique extérieure tend, il va sans dire, vers d'autres objectifs—favoriser les échanges commerciaux, protéger les intérêts nationaux à l'étranger, projeter à l'extérieur une image favorable de la nation, et ainsi de suite—mais il est clair qu'on ne peut chercher à les atteindre que dans un monde à l'abri de la guerre.

Nous avons vu lors de la seconde guerre mondiale à quel point il faut écarter toutes autres considérations et les subordonner à la nécessité de rétablir la paix. Mais songez à quel point il est essentiel de sauvegarder la paix à une époque où la victoire serait vide de sens, même pour les plus grandes puissances. Dans sa déclaration du 27 juin, M. Hellyer affirmait que la politique de défense était un prolongement de la politique étrangère, et cette assertion est

d'autant plus vraie que les objectifs d'une nation dans le monde ne sont plus fonction, comme jadis, de la puissance militaire au service de ses desseins. Pour ma part, je préfère considérer la politique étrangère et la politique de défense, voire même la politique économique avec l'étranger, comme les éléments inséparables qui dictent la conduite d'une nation dans ses relations avec l'étranger. Que dis-je? l'OTAN elle-même nous offre un exemple frappant de l'indissolubilité de la politique étrangère et de celle de la défense de tous les pays de l'occident, car c'est au Conseil de l'OTAN, qui siège en permanence (avec des sessions au niveau ministériel de temps à autre), que les politiques de défense qui orientent le vaste appareil de l'alliance s'harmonisent sans cesse avec les objectifs de la politique étrangère des membres de l'alliance.

Avant de passer à la description du rapport qui existe entre la politique extérieure et la politique de défense du Canada, et de la manière dont elles sont coordonnées, permettez-moi tout d'abord d'expliquer brièvement ce qui constitue à mon sens les principaux facteurs sur lesquels repose la politique extérieure d'une moyenne puissance comme le Canada. J'insiste sur le qualificatif de «moyenne» puissance, lequel je crois être une honnête appréciation de la position du Canada dans un monde qui connaît deux très grandes puissances, une poignée de ce que l'on pourrait appeler des grandes puissances (celles qui assument des responsabilités mondiales reconnues ou qui prétendent exercer une influence à l'échelle mondiale), et, à l'autre extrémité, la foule considérable des pays qui viennent d'accéder à l'indépendance et ceux qui sont économiquement peu développés.

En tant que puissance moyenne, nous n'avons pas besoin de poursuivre certains des objectifs auxquels tendent les très grandes et les moins grandes puissances, non plus que les objectifs qui animent certains pays moins fortunés. Nous n'avons pas à soutenir un vaste réseau international d'alliances ni à maintenir un empire devant les forces qui se déploient en ce XXe siècle pour les dissoudre, nous n'avons pas non plus à poursuivre une politique d'expansion territoriale ou d'acquisition de ressources nouvelles. Nos objectifs sont moins bien délimités, moins tangibles et, en quelque sorte, plus difficiles à définir.

Notre politique étrangère, comme celle de la plupart des pays, est le fruit de nombreux facteurs bien arrêtés, et ces facteurs conditionnent notre réaction devant les changements qui s'opèrent sur la scène internationale. Ces facteurs sont notre histoire, nos traditions juridiques, nos ressources, notre composition raciale et notre situation géographique.

Notre histoire nous apprend que nous avons atteint notre statut de nation sans recourir à la violence; ce passé nous a donc imbus de l'esprit indépendance, du désir de mettre fin de façon ordonnée au régime colonial, de telle sorte que nous manifestons une préférence pour l'évolution plutôt que la révolution comme moyen d'atteindre nos objectifs. Notre histoire nous rattache à deux grandes puissances d'Europe, la Grande-Bretagne et la France et, à l'instar d'autres pays qui ont suivi notre exemple en matière constitutionnelle, nous croyons au Commonwealth en tant qu'institution. Notre histoire nous a dotés d'un esprit international depuis notre naissance en tant que nation, il y a près de cent ans, et nous n'oublions pas que le Canada fait partie d'un groupe d'États pacifiques disséminés à travers le monde.

Quant à nos traditions, nous avons hérité des Britanniques des préceptes de droit et de gouvernement parlementaire fondus avec le système français de codification qui ont fait de nous les instinctifs et ardents avocats du règne du droit sur le plan international. Ces héritages ont influencé notre attitude à l'égard du respect des traités et d'autres instruments, tels que la Cour internationale de justice qui règle les rapports entre les États sur un plan ordonné

et civilisé, et, par-dessus tout, ils ont fait de nous d'ardents partisans des Nations Unies, le principal organisme par lequel la famille internationale des nations cherche, pour la seconde fois, à exprimer le désir universel d'un monde ordonné et pacifique.

Sous le rapport des *ressources*, nous sommes assez bien pourvus pour n'avoir pas de convoitises territoriales. A la vérité, parce que nous avons une puissance de production supérieure aux besoins de notre population, nous sommes dans le monde une puissance commerciale qui a un intérêt profond dans un échange international de biens, le plus libre possible, sous un régime international judicieux de droits douaniers et de mesures de conservation. Le chiffre de l'excédent de nos ressources sur nos besoins a accru notre influence internationale en tant que grande puissance commerciale.

Notre situation *géographique* dans cet hémisphère septentrional, et physiquement moins hospitalier, de notre continent nous a probablement condamnés pour toujours à une population relativement restreinte par rapport au territoire. Cette circonstance nous a privés de tout voisin sauf un, qui est la nation la plus puissante du monde. Tandis que d'autres nations sont aux prises avec des problèmes de relations avec une multitude de voisins, souvent hostiles, nous sommes plus fortunés et, en vérité, à cause de la différence de puissance, le Canada ne pourrait subsister en liberté dans le voisinage des États-Unis si ce pays était hostile. Une coopération amicale avec notre voisin le plus rapproché et notre principal associé économique est la condition fondamentale de la politique étrangère du Canada, tant pour des raisons économiques que pour notre sécurité. D'autre part, nous sommes une entité politique distincte, tant par la culture de nos groupes ethniques que par les traditions de notre gouvernement. L'objectif auquel nous devons viser dans nos relations avec les États-Unis doit toujours être de concilier la sauvegarde de ces intérêts, qui sont l'essence de notre souveraineté, et la nécessité d'une coopération amicale dans un monde et un continent interdépendants.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, notre double *culture* a un effet profond sur notre politique étrangère. Grâce à nos deux cultures fondamentales, auxquelles sont venues s'ajouter plusieurs nouvelles influences apportées par l'immigration, nous avons avec l'Europe des liens durables par le sang et par la langue qui nous poussent instinctivement à regarder au-delà de l'Atlantique vers nos origines culturelles. Dans nos affaires intérieures, notre biculturalisme nous a procuré un esprit de tolérance et un don pour le compromis et l'adaptation. C'est cette expérience nationale qui fait que nous croyons profondément en la vertu de la médiation, de la négociation et d'une patiente recherche d'accommodement dans le domaine international.

Tous ces facteurs se sont unis pour faire du Canada une nation à l'esprit international, respectueuse du droit et très désireuse de voir les relations entre États se régler de la même façon ordonnée que sont dirigées nos affaires intérieures. Malgré un passé glorieux en temps de guerre, nous sommes reconnus dans le monde comme un pays pacifique. Parce que les autres nous reconnaissent ces qualités, cela nous prescrit en partie notre rôle dans les affaires internationales, car nous sommes souvent invités à remplir des missions qui exigent un esprit d'équité et de désintéressement sur le plan international.

Voilà en général les facteurs qui affectent constamment notre situation extérieure, du point de vue politique aussi bien que militaire. Mais il existe d'autres facteurs, de nature plus transitoire, qui exercent nécessairement une grande influence sur notre pays. Je veux parler des forces internationales impor-

tantes actuellement en œuvre, qui déterminent les circonstances dans lesquelles le Canada doit jouer son rôle sur la scène internationale. Dans la période d'après-guerre, je puis signaler trois de ces facteurs dominants:

(1) la rupture de la coopération entre les alliés du temps de guerre et l'apparition, à sa place, d'une lutte pour le pouvoir entre les idéologies du communisme international et la démocratie de l'Ouest;

(2) ce que j'appellerais l'équilibre nucléaire—l'aptitude de deux puissances à détruire la civilisation. Comme je l'ai dit plus haut, cette aptitude est en voie de révolutionner le rôle que joue la guerre comme instrument de la politique;

(3) ce que Nehru a déjà appelé «la révolution des espoirs naissants.» Cette révolution comprend non seulement le vaste mouvement vers l'indépendance qui a marqué le déclin de l'ère coloniale, mais également l'insistance toujours croissante des nations moins développées pour obtenir un plus haut niveau de vie.

On ne perçoit peut-être pas immédiatement comment ces divers facteurs influent sur notre politique de défense qui, après tout, intéresse ce Comité au premier chef; cependant, je crois que tous les membres constateront dans quelle mesure ils influent sur notre politique étrangère, dont notre politique de défense est inséparable.

Je désirerais signaler brièvement, sans ordre de priorité, quelques-uns des principaux aspects de la politique étrangère de notre pays, selon l'évolution qu'elle a connue au cours des dix ou quinze dernières années. Ensuite, j'expliquerai les procédés interministériels qu'emploient les ministères des Affaires Extérieures et de la Défense nationale pour appliquer la politique du gouvernement.

Sachant que le Canada ne peut seul assurer sa défense, et face à la menace soviétique qui s'est précisée après la Deuxième Guerre mondiale, le Canada a accepté le principe de la sécurité collective; c'est ainsi que notre pays est devenu un membre fondateur de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et qu'il a coopéré avec les États-Unis à la défense de l'Atlantique-Nord. En outre, le Canada a fermement appuyé les Nations Unies, et à mesure que les organismes internationaux chargés de maintenir la paix se sont élaborés au sein comme à l'extérieur des Nations Unies, nous avons assumé notre pleine part en fournissant les forces nécessaires à l'exécution de ces responsabilités internationales. Le Canada a toujours cru qu'il était essentiel de réduire et d'éliminer les moyens de faire la guerre, et il s'inquiète de plus en plus de la tendance actuelle vers la course aux armes; voilà pourquoi les gouvernements qui se sont succédés au Canada se sont réellement occupés de chercher à réaliser des accords sérieux dans le domaine du désarmement, du contrôle des armes et des essais nucléaires. En sa qualité de membre important du Commonwealth, le Canada a entretenu des relations étroites avec ses nouveaux membres, et, selon notre politique d'aide à ces nouveaux pays, nous avons conclu avec certains d'entre eux des accords prévoyant une aide technique et une formation militaire. Voilà une liste formidable de responsabilité et je demanderais aux membres du Comité de se rappeler que le Canada n'est pas une grande puissance et que ce qu'il nous est possible de faire se trouve nécessairement limité par nos ressources en argent et en main-d'œuvre.

C'est dans les domaines de la coopération canado-américaine pour la défense, de l'OTAN, du maintien de la paix dans le monde, du désarmement et de l'aide aux pays du Commonwealth que le ministère de la Défense nationale et celui des Affaires extérieures travaillent en liaison étroite. Avant d'expliquer comment cela se fait, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la responsabilité précise du ministère des Affaires extérieures dans le domaine de la défense.

L'ultime responsabilité à l'égard du programme de défense incombe au cabinet dans son rôle de pouvoir exécutif du gouvernement à qui il appartient de prendre toutes les décisions relatives aux questions de défense. Il y a aussi le Comité de défense du cabinet qui examine les questions concernant la défense et fait rapport au cabinet sur les points importants du programme de défense. Le premier ministre agit en qualité de président de ce Comité et le ministre de la Défense nationale et moi-même en sommes membres. C'est au ministère des Affaires extérieures, par mon intermédiaire en ma qualité de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'incombe la responsabilité de conseiller le gouvernement et d'appliquer des mesures, au besoin, en ce qui concerne les questions de défense ayant des répercussions sur la politique étrangère. Plus précisément, le ministère des Affaires extérieures

(1) coordonne la préparation des ententes internationales en matière de défense et donne des conseils en la matière;

(2) coordonne l'application de certaines ententes précises en matière de défense et donne les conseils voulus;

(3) agit en qualité de conseiller sur les effets du programme général de défense du Canada sur d'autres gouvernements.

Pour l'exécution de ces fonctions au sein du ministère, nous avons des divisions qui assurent la liaison avec la Défense; celles-ci, en collaboration avec les divisions politiques et exécutives du ministère, s'occupent des questions intéressant l'OTAN, des problèmes canado-américains de défense, de la coordination des renseignements, du maintien de la paix dans le monde tant sous les auspices de l'ONU qu'autrement et de l'assistance technique sur le plan militaire aux pays qui ont récemment accédé à l'indépendance. Une Division distincte du désarmement assure la liaison avec le ministère de la Défense nationale et la coordination des instructions aux délégations du Canada aux conférences sur le désarmement. La coordination de ces fonctions se fait par l'intermédiaire d'un sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures qui est responsable à moi-même par l'intermédiaire du sous-ministre.

Afin de donner au Canada une politique extérieure et un programme de défense compatibles avec ses besoins et ses possibilités, le gouvernement doit être en mesure de travailler à partir d'un ensemble donné et accepté de faits. Si les services de défense d'un pays fondent leurs programmes sur une série de faits tandis que les services des Affaires extérieures fondent les leurs sur une autre, la confusion la plus grande est inévitable. Les gouvernements du Canada depuis la Deuxième Guerre mondiale se sont attachés à fonder leur politique extérieure et celle de la défense sur les mêmes renseignements. La responsabilité de ces renseignements et du programme de renseignements incombe à des comités interministériels qui se composent de représentants des forces armées, du Conseil de recherches pour la défense, de la Gendarmerie royale et du ministère des Affaires extérieures. C'est le ministère des Affaires extérieures qui nomme les présidents de ces comités. Les renseignements plus précis sur cet aspect de la coopération sont nécessairement secrets mais je puis dire que cette façon de procéder donne d'excellents résultats.

Je passe maintenant à la description des rouages de la collaboration entre nos deux ministères dans les divers domaines où le Canada a des engagements déterminés de défense et de politique étrangère.

La plus haute autorité de l'OTAN est le Conseil, organisé pour des réunions au niveau des ministres ou des représentants permanents. Les réunions à l'échelon ministériel ont lieu d'ordinaire deux fois par année; la plus récente a été celle d'Ottawa. Mais les représentants permanents se rencontrent d'habitude régulièrement chaque semaine, ou aussi souvent que les circonstances l'exigent. Les délégués permanents à Paris parlent au nom de leurs gouvernements au sein

du Conseil de l'OTAN et la délégation canadienne à l'OTAN relève d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures, qui jouit du rang d'ambassadeur, M. George Ignatieff. Sous son autorité se trouvent en service un conseiller militaire de rang supérieur, plusieurs fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, ainsi que des représentants d'autres ministères qui s'occupent de questions telles que la production de défense, les aspects financiers des engagements de défense du Canada envers l'OTAN, l'organisation d'urgence, la coopération et la recherche scientifiques.

A l'occasion, le Conseil est saisi d'importantes questions du programme militaire qui ont été approuvées par le Comité militaire de l'OTAN, et les instructions relatives à ces questions, destinées à notre délégation à l'OTAN exigent une étroite coordination entre la Défense nationale et les Affaires extérieures. Le Conseil, en tant qu'organisme suprême de l'alliance, s'intéresse à la stratégie et à l'organisation générale de la défense; surtout en ces dernières années, le Conseil s'est préoccupé des problèmes que suscitent l'organisation des opérations et le contrôle des forces nucléaires dont dispose l'alliance. A la réunion que l'OTAN a tenue à Ottawa, les ministres ont demandé au Conseil, en session permanente, d'entreprendre d'autres études sur les questions connexes de stratégie, sur les forces requises et sur les ressources dont on dispose pour répondre aux besoins; le Conseil commence présentement ces études d'envergure. Les vues du Canada sur ces questions politico-militaires sont communiquées régulièrement à sa délégation auprès de l'OTAN, sous forme de télégrammes renfermant des instructions. Les instructions elles-mêmes sont l'aboutissement de consultations entre le ministère des Affaires extérieures et le président des chefs d'état-major, chargé au ministère de la Défense nationale de conseiller le ministre sur les programmes ayant trait à l'OTAN.

Pour poursuivre de jour en jour les travaux de l'alliance, il se trouve de nombreux comités de l'OTAN; les instructions fournies aux délégués du Canada faisant partie de ces comités exigent, entre les ministères à Ottawa, une étroite collaboration. Parmi les quelque vingt différents comités, on peut citer le Comité de l'examen annuel, le Comité des armements, le Comité des sciences, le Comité de l'infrastructure et le Comité du budget militaire. A Ottawa, en règle générale, le ministère ou le service primordialement intéressé a charge de rédiger les instructions destinées à la délégation; le ministère des Affaires extérieures doit coordonner les instructions et, avant de les envoyer à notre délégation, s'assurer qu'elles sont compatibles avec la politique étrangère du Canada. Dans la plus large mesure possible, la politique étrangère des États membres se concilie évidemment par des consultations continues au sein du Conseil permanent.

L'Aide Mutuelle est un autre aspect important du programme du Canada en relation avec l'OTAN. Depuis 1950 le Canada a fourni à des nations membres de l'OTAN plus de 1¾ milliards de dollars sous forme d'envois d'outillage provenant des réserves de production ou de service et sous forme d'entraînement d'équipages aériens au Canada et de contributions financières au budget de l'infrastructure commune et au budget militaire de l'OTAN. C'est au ministère de la Défense nationale qu'il appartient de fournir cette aide et le ministère des Affaires extérieures joue un rôle de conseiller quand il s'agit de décider quelle aide ont doit fournir et à quel pays, ou de négocier les ententes qui régiront l'attribution des secours.

La coopération du Canada avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord est devenue plus importante en raison de la situation géographique du Canada qui nous impose le devoir d'aider à protéger la force nucléaire de dissuasion des États-Unis, dernier rempart de l'alliance occidentale. Comme la Chambre en a été instruite, nous négocions actuellement avec les États-Unis une entente visant à nous procurer des ogives nucléaires pour donner leur

efficacité aux armes déjà acquises par les forces armées du Canada. Le ministère des Affaires extérieures est le premier responsable de la négociation d'une telle entente, bien que naturellement nous ayons recours aux conseils judicieux du ministère de la Défense nationale. Quand il s'agit de négocier des accords de défense et dans les cas où il y a consultation au sujet de la mise en vigueur d'ententes portant sur des questions de programme, on peut se servir des voies diplomatiques normales entre le ministère des Affaires extérieures et l'Ambassade du Canada à Washington ou entre le ministère et l'Ambassade des États-Unis au Canada. Les voies diplomatiques sont souvent très occupées par des questions de ce genre.

De plus, le ministère des Affaires extérieures est représenté dans tous les organismes intergouvernementaux portant sur la défense qui s'occupent d'autre chose que des aspects purement militaires des questions de défense. L'un de ces organismes est le Comité ministériel mixte de la Défense. En 1958, les États-Unis et le Canada ont constaté d'un commun accord que l'importance et la complexité des relations de défense interdépendantes exigeaient l'établissement de nouvelles voies de consultation et l'établissement d'une revue périodique à l'échelon ministériel. On avait pensé que cette revue pourrait porter non seulement sur les questions militaires mais encore sur les aspects politiques et économiques des problèmes de la défense conjointe. Le Comité se compose, pour les États-Unis, du secrétaire d'État, du secrétaire à la Défense et du secrétaire au Trésor et, pour le Canada, des ministres des Affaires extérieures, de la Défense nationale et des Finances. La dernière réunion de ce comité a eu lieu en 1960, mais, comme l'ont annoncé le premier ministre et le président Kennedy à Hyannis Port, une réunion se tiendra au cours de la dernière partie de l'année, probablement en octobre. On n'en a pas encore fixé la date.

Soit dit en passant, j'espère que ce comité composé des ministres des deux pays qui s'intéressent à ce domaine pourront se rencontrer vers le début de décembre. J'ajouterais que les ministres des deux pays qui font partie du comité d'enquête sur les questions économiques et commerciales pourraient se rencontrer, du moins je l'espère, entre le 8 et le 25 septembre ou, à défaut de ces dates, entre le 28 septembre et le début d'octobre.

Outre le Comité ministériel, il y a une Commission mixte permanente pour la défense qui date de la Déclaration d'Ogdensburg en août 1940. La Commission comprend des représentants civils et militaires et permet ainsi aux deux pays d'échanger librement et franchement, trois fois par année, leurs vues en matière civile et militaire sur des questions courantes de défense. La Commission comprend une section canadienne et une section américaine. Le président de la section canadienne est M. Dana L. Wilgress, distingué fonctionnaire canadien qui, avant sa retraite du ministère des Affaires extérieures, était le représentant permanent du Canada à l'OTAN. Elle comprend de plus les chefs d'état-major adjoints des trois armes ainsi qu'un membre et un secrétaire détachés du ministère des Affaires extérieures. Depuis quelques années, les représentants des ministères des Transports et de la Production de défense ont pris part aux réunions de la Commission. Lorsque la chose est souhaitable, chaque section peut envoyer, à des réunions spéciales, des représentants d'autres ministères fédéraux. Au cours de ses 23 années d'existence, la Commission a discuté préalablement presque toutes les importantes mesures conjointes de défense prises depuis 1940 et un bon nombre ont été adoptées à la suite de ses avis.

La Commission est entièrement un organisme consultatif et n'a pas le pouvoir de mettre en vigueur des décisions ni de prendre des mesures pour donner suite à des questions de nature importante.

Le désarmement et la défense ne s'excluent pas en ce que tous deux permettent d'atteindre diversement la sécurité mutuelle. Il est évident que les exigences de notre défense nationale influent beaucoup sur l'attitude que nous adoptons dans les discussions internationales sur le désarmement. A la longue, l'option contre le désarmement signifierait une concurrence accrue des armements et des budgets militaires de plus en plus imposants, sans garantir vraiment la paix et la sécurité mutuelle. C'est pourquoi le Canada doit continuer à travailler pour l'adoption d'un désarmement général sous surveillance internationale efficace. A notre avis, le Comité de désarmement des dix-huit pays constitue le forum le plus approprié pour discuter les propositions particulières de désarmement; la meilleure contribution que peut apporter le Canada, comme membre du Comité, pour encourager ces discussions, est de collaborer à la formulation par l'Ouest de propositions réalistes.

D'autre part, il faut reconnaître que jusqu'à l'établissement d'un désarmement réel assez marqué—assorti d'une augmentation parallèle des moyens de maintien de la paix des Nations Unies—la sécurité du Canada dépendra avant tout de la défense collective dans le cadre de l'OTAN et du NORAD. Cependant, tout comme il est important d'assurer la compatibilité de notre politique nationale de défense et de désarmement, il est également nécessaire d'établir un semblable équilibre de buts dans l'ensemble de l'Alliance occidentale. Le Canada peut, à mon avis, aider à y arriver dans le cours des consultations régulières du Conseil de l'Atlantique Nord.

Après cette brève exposition des principes sur lesquels se fondent nos programmes de défense et de désarmement, je n'ai pas besoin de rappeler aux membres du Comité combien il importe que les divers ministères intéressés collaborent pleinement et efficacement dans des domaines aussi intimement liés.

La Division du désarmement du ministère des Affaires extérieures entretient des relations suivies avec le Conseil de recherches pour la défense et la direction des recherches stratégiques du ministère de la Défense nationale en ce qui touche les aspects techniques du désarmement et la politique de désarmement en général. Le général E. L. M. Burns est conseiller auprès du gouvernement canadien sur le désarmement et c'est lui qui est chargé de la direction générale des projets de travail et des projets de recherche. Il est également chef de la délégation canadienne à la Conférence des dix-huit nations sur le désarmement à Genève. La délégation du désarmement que dirige le Général Burns est composée de représentants du ministère des Affaires extérieures et d'un conseiller militaire du ministère de la Défense nationale. A Ottawa, la Division du désarmement et la Direction des recherches stratégiques ont pour fonction de collaborer avec le Général Burns dans l'exécution de son travail à titre de conseiller auprès du Gouvernement en matière de désarmement.

Depuis un certain nombre d'années la contribution canadienne au maintien de la paix comporte diverses responsabilités visant à éviter les conflits. Nous avons pris part à l'activité des Nations Unies en Corée et en Nouvelle-Guinée occidentale et, ainsi que vous l'ont appris les chefs d'état-major, des soldats canadiens sont en ce moment en service sur la frontière de la Jordanie et de la Syrie, à Gaza, au Congo et, pour le compte des Commissions internationales du Laos, du Viet-nam et du Cambodge, au Cachemire et dans le Yémen.

La coopération du ministère des Affaires extérieures et du ministère de la Défense nationale dans ces opérations est très importante, mais il est extrêmement difficile d'établir d'avance des plans définis. On ne sait jamais le moment où l'on recevra une demande de la part des Nations Unies ni quel

genre de secours seront requis. Mon collègue, le Ministre de la Défense nationale, a déjà mentionné que depuis 1956 un bataillon était affecté au service des Nations Unies. On n'a pourtant jamais eu recours à ses services et, au lieu de ce bataillon, nous leur avons fourni une escadrille de reconnaissance, un service administratif et un détachement de l'Aviation royale canadienne pour faire partie des forces d'urgence des Nations Unies, à Gaza, ainsi que des observateurs au Cachemire, en Palestine et en Indochine, un personnel d'aviation spécialisé pour le Congo et le Yémen et des signaleurs pour le Congo. Les opérations au Viet-nam, au Laos et au Cambodge ne sont pas, comme on sait, des entreprises des Nations-Unies.

Permettez-moi de vous expliquer ce qui se produit lorsque le secrétaire général des Nations Unies nous adresse une demande de secours en vue d'un projet visant à maintenir la paix, comme cela s'est produit récemment pour le Yémen. Comme on a maintenant acquis beaucoup d'expérience en la matière, la demande elle-même sera rédigée en termes assez précis, car le secrétaire général et ses conseillers militaires auront déjà étudié avec la délégation canadienne à New York, qui comprend un conseiller militaire, ce que le Canada serait en mesure de fournir. Au reçu de la demande, il se peut que le ministre de la Défense nationale et moi-même nous nous adressions ensemble au Cabinet pour demander que le gouvernement autorise l'apport du personnel et du matériel nécessaires à l'entreprise. Si le Cabinet accepte, le ministère de la Défense nationale choisit le personnel et le matériel appropriés et les achemine vers la région intéressée, tandis que le ministère des Affaires extérieures entame des négociations sur les conditions de service, prend les dispositions voulues avec le ou les pays où le personnel en service sera stationné et apporte à ces derniers l'aide diplomatique nécessaire sur les lieux pour l'entremise de la mission compétente.

En ce qui concerne les opérations des Nations Unies visant au maintien de la paix, le secrétaire général, aidé parfois d'un comité consultatif formé de représentants des pays contributeurs, élabore la politique à suivre. La délégation canadienne permanente auprès des Nations Unies représente le Canada au sein du comité consultatif pour le Congo. Dans le cas des commissions de l'Indochine, qui ne relèvent pas des Nations Unies, le ministère des Affaires extérieures donne des directives aux trois commissaires canadiens relativement à la mise à exécution des ententes visant le cessez-le-feu.

Le Canada s'est toujours intéressé à l'évolution des diverses entreprises spéciales des Nations Unies et à ce qu'elles se transforment en rouages permanents en vue de maintenir la paix, mais nous nous rendons compte que cet objectif ne sera pas atteint de sitôt. En attendant, le mieux que nous puissions faire est de nous tenir prêts et d'être suffisamment souples pour répondre le plus rapidement possible à toute demande que les Nations Unies pourraient nous adresser. Lorsqu'il s'agit de maintenir la paix dans le monde, chaque cas est différent et seule une collaboration étroite entre les autorités civiles et militaires permet de résoudre le problème. Mais quel que soit le cas, le calibre du personnel canadien et l'excellent travail qu'il accomplit même dans des circonstances extrêmement difficiles ne varient jamais, comme on l'a constaté au Laos et au Yémen. Si on vous a demandé à maintes reprises d'aider à résoudre ces problèmes, c'est surtout à cause des hautes normes professionnelles des membres de vos services armés et de la facilité avec laquelle ils s'adaptent; je tiens à leur en rendre hommage personnellement. Ainsi que le chef de l'état-major le disait tantôt au Comité, ce sont d'excellents ambassadeurs du Canada. Si on nous choisit souvent pour cette tâche, c'est aussi parce qu'en général les grandes puissances, d'un accord tacite, n'y prennent pas part, de sorte que le secrétaire général des Nations Unies fait appel aux officiers et soldats des puissances moyennes, que tout le monde respecte dans l'ensemble, pour remplir cette fonction.

Le Commonwealth

Pour aider les nouveaux membres du Commonwealth à établir un noyau d'hommes entraînés dont ils peuvent se servir pour former une armée qui garantisse leur propre indépendance, le Canada s'est chargé dans une certaine mesure de leur entraînement militaire. Cette préparation militaire peut se faire ici au Canada ou dans les pays intéressés du Commonwealth. Le plus important programme d'entraînement au Canada vise la préparation de cadets de l'armée, de la marine et de l'aviation ainsi que d'un personnel technique pour le Nigéria. En 1961 ce pays a demandé officiellement au Canada de l'aider à former des soldats, et les dispositions selon lesquelles nous lui fournissons de l'aide sous ce rapport font l'objet d'une entente d'assitance technique d'entraînement militaire conclue l'an passé à Lagos. Une instruction analogue a été donnée au personnel de Trinidad et de Tobago et des dispositions seront vraisemblablement prises dans un avenir rapproché relativement à l'instruction des élèves-officiers du Ghana. J'ai d'ailleurs discuté dernièrement de mesures semblables avec les représentants d'autres pays d'Afrique.

En juin 1961, le gouvernement du Canada a acquiescé à la demande du Ghana en y envoyant une équipe composée d'une trentaine d'officiers et hommes afin d'aider à l'instruction du corps des officiers et techniciens des forces armées du Ghana. Cette équipe arriva à la fin de 1961 et, à l'heure actuelle, elle est en service à l'École d'instruction militaire, au Centre d'instruction de l'aviation et à l'École de pilotage de l'Aviation. L'équipe est dirigée par un officier supérieur de l'Armée canadienne qui agit à la fois comme agent de liaison entre l'équipe et les autorités ghanéennes et comme conseiller militaire du haut commissaire du Canada à Accra.

L'unique assistance matérielle fournie à des pays du Commonwealth est celle que le Canada a fournie à l'Inde afin de l'aider à faire face à la menace qui vient de la Chine à la frontière septentrionale. Cela mis à part, les exportations d'armes du Canada se font par transactions commerciales rigoureusement contrôlées avant leur approbation pour bien s'assurer qu'elles ne soient pas vendues à des pays qui se trouvent dans des régions où les relations sont tendues.

Si je me suis étendu un peu sur les éléments qui sont à la base de la collaboration entre le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale, c'est que je tenais à signaler au Comité l'étroite corrélation qui s'est établie et qui s'affermira davantage entre notre politique extérieure et notre politique de défense et à préciser aussi l'importance d'une étroite collaboration entre nos autorités militaires et civiles. A titre d'exemple de cette corrélation, je citerai le Collège de la défense nationale. Ce collège a été créé après la Seconde Guerre mondiale afin de fournir aux officiers des armes canadiennes, aux fonctionnaires des ministères civils du gouvernement et, de temps à autre, aux représentants des industries essentielles, l'occasion de se réunir pour étudier, dans leur ensemble, les faits nouveaux d'ordre politique, militaire et économique. Au Collège de la défense nationale, on s'attend que les étudiants occupent plus tard des postes supérieurs dans les ministères du gouvernement ou dans les services de l'Armée canadienne, et il ne fait aucun doute que les vastes connaissances qu'ils acquièrent au Collège de la défense nationale, en plus de leur fournir l'occasion de travailler ensemble, leur permettront de rendre d'insignes services au cours de leur carrière. Le collège a un commandant recruté dans les services de l'Armée canadienne et un personnel directeur composé de représentants de la Défense nationale et des Affaires extérieures. Le ministère des Affaires extérieures est chargé de prendre des dispositions, par l'entremise des missions diplomatiques canadiennes à l'étranger, pour que les étudiants du Collège de la Défense nationale aillent visiter diverses parties du monde; cela fait partie de leur cours d'étude.

Permettez-moi d'ajouter qu'avant de me présenter ici ce matin, je me suis entretenu avec les membres du Collège de la défense de l'OTAN, qui sont de passage au Canada (ils visitent aussi les autres pays de l'OTAN). Ce Collège a été fondé sur à peu près les mêmes principes que ceux de notre propre Collège de la Défense nationale. Lui aussi tâche de rivaliser avec le Collège impérial de la défense. Il se compose d'officiers supérieurs de tous les pays de l'OTAN et il nous rend visite afin de se familiariser avec nos problèmes, notre politique de défense et notre politique étrangère.

Avant de terminer mon exposé, je tiens à dire un mot au Comité au sujet de ce qui m'a préoccupé depuis quelque temps, à savoir le besoin d'améliorer la coordination et la planification de la politique du gouvernement sur le plan des affaires extérieures, de l'économie et de la défense. Permettez-moi de rappeler au Comité la déclaration que j'ai faite à la Chambre des communes le 24 janvier dernier:

> «Le fait saillant qui se dégage de la situation internationale, à l'heure actuelle, est l'interdépendance de la politique de défense, de la politique étrangère et de la politique nationale. Ces trois domaines que nous avons eu tendance dans le passé à considérer séparément doivent être examinés dans leur ensemble. En effet, l'interconnexion qui s'établit à demeure entre eux peut avoir des conséquences importantes, à mon sens, sur notre propre politique étrangère, surtout en ce qui concerne la planification et la coordination de nos propres efforts et de nos propres programmes. Il serait peut-être bon que nous envisagions quelques changements. Existe-t-il, à l'heure actuelle, une planification et une coordination générale des efforts du gouvernement qui cernent de façon complète un problème particulier de nos relations extérieures sans perdre de vue les problèmes dans les domaines où le Canada peut exercer une influence? Sur le plan diplomatique, l'influence et le poids que la nation exerce sont un tout, un ensemble complexe, où nos actes politiques, nos alliances, l'aide que nous accordons aux pays étrangers, notre force militaire, notre économie nationale se trouvent conjugués».

Le gouvernement du Canada doit maintenant revoir sa politique de défense nationale et la politique de défense auprès de l'OTAN, ce qui nécessitera la collaboration directe entre le ministère des Affaires extérieures, le ministère des Finances et le ministère de la Défense nationale. Ce n'est un secret pour personne que la collaboration entre les Affaires extérieures et la Défense nationale n'a pas toujours été dans le passé ce qu'elle aurait dû être et mes collègues et moi cherchons à l'heure actuelle des moyens d'améliorer cette collaboration interministérielle. Notre politique extérieure, et notre politique de défense, ne sauraient, à l'âge nucléaire, demeurer statiques et nous devons toujours chercher à améliorer nos programmes et les moyens de les mettre en œuvre. Comme je l'ai dit en janvier dernier:

> Il nous faut procéder à une revision constante de notre politique étrangère et de ses objectifs et analyser ses instruments d'action. Ne donnons pas plus d'importance qu'il ne faut à nos réalisations, soit en termes de nos efforts collectifs soit en termes de nos réalisations nationales, et n'oublions pas qu'en cette période difficile que nous traversons tous les services du gouvernement, tant le ministère de la Défense nationale que le ministère des Affaires extérieures, doivent s'en tenir à des objectifs précis et convenus en matière de politique étrangère.

Durant la plus grande partie de la période d'après-guerre, il était facile de définir les buts principaux de la politique étrangère du Canada. Nous vivions sous la menace massive d'un communisme militant, dans une atmosphère de

guerre froide qui a empêché l'Organisation des Nations Unies de remplir son rôle principal, qui est le maintien de la paix conformémement à l'article 43 de la Charte. Naturellement, notre premier devoir était de maintenir la paix au moyen d'accords collectifs visant la sécurité et nous nous en sommes acquittés en participant pleinement à l'OTAN et à NORAD, dans la mesure de nos ressources. Ce devoir représente notre collaboration à l'élément préventif qui a réussi à maintenir une paix précaire en attendant que le temps et l'évolution du monde communiste préparent une base plus stable sur laquelle les relations internationales pourraient s'appuyer.

Durant cette période de danger où s'affrontaient les grandes alliances militaires, nous avons travaillé constamment à réduire et, en définitive, à maîtriser efficacement les moyens qui permettraient d'entreprendre des guerres totales qui anéantiraient le genre humain. A New York et à Genève, nous avons participé activement au travail des conférences de désarmement qui se sont succédé avec la conviction que la course aux armes, sans aucune restriction, n'offrait aucune sécurité durable et qu'il était plus facile et moins dangereux d'atteindre ce but au moyen d'un désarmement équilibré et graduel. Afin de mettre fin aux essais nucléaires en vertu de garanties satisfaisantes et de limiter la dissémination des armes nucléaires, notre appui a pris la forme de contrôles qualitatifs et quantitatifs visant à la réduction des possibilités de faire la guerre.

En même temps, et durant la même période, il est survenu un besoin urgent d'améliorer les moyens internationaux qui servent à régler les guerres intérieures et les querelles locales et de perfectionner aussi les méthodes qui aident à régler pacifiquement des conflits qui pourraient devenir dangereux. Dans ce domaine, les efforts du Canada ont visé principalement à appuyer l'Organisation des Nations Unies dans son rôle de médiatrice et de gardienne de la paix.

Jusqu'ici il était assez évident que, en ce qui concernait notre politique de défense et notre politique étrangère, nous devions insister principalement sur des mesures pratiques visant la sécurité collective, étant donné qu'il serait réellement téméraire de trop se fier aux fragiles efforts internationaux qui tendent à maintenir la paix entre les nations.

Toutefois, la nature de la menace traverse une période de transition. A l'abri de leur force de dissuasion, les grandes puissances essaient péniblement d'établir des rapports plus civilisés. La lutte se poursuivra, mais elle s'étendra de plus en plus aux domaines idéologiques et commerciaux, et les pays se préoccuperont énormément de gagner l'appui des nations insuffisamment développées. Malgré son vif désir de contribuer le plus possible à la paix et à la stabilité internationales, l'Occident ne doit pas oublier la deuxième cause principale de l'instabilité qui existe dans le monde, l'abîme qui sépare les pays «qui possèdent» de ceux qui «ne possèdent pas», cet écart auquel, malheureusement, correspond la division du monde selon la couleur de la peau. A cet égard, le Commonwealth est un instrument de paix précieux qui est à notre disposition, un organisme qu'il faut favoriser et encourager, surtout par l'entremise des programmes d'assistance technique.

Le nouveau stade que nous aborderons sous peu offrira peut-être des occasions nouvelles de perfectionner les rouages internationaux qui servent à maintenir la paix et qui, d'après la Charte, pourraient remplacer les efforts qui jusqu'ici ont dû être accomplis dans ce domaine par des improvisations continuelles. Pour un pays comme le Canada, il s'agit de déterminer la quantité de ressources militaires qu'il doit consacrer aux forces préventives qui devront être maintenues très longtemps encore et les efforts nécessaires au perfectionnement des rouages internationaux chargés de préserver la paix, sachant que ces rouages désideront probablement du sort de l'humanité.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Messieurs, j'ai écouté attentivement le ministre pour voir si son exposé ne pourrait pas se diviser en deux ou trois sections auxquelles nous restreindrions nos questions. Toutefois, étant donné le peu de temps dont nous disposons ce matin, les membres du Comité préfèreront peut-être poser des questions sur l'ensemble de l'exposé plutôt que de procéder section par section. Messieurs, quel est votre bon plaisir? Préférez-vous procéder section par section ou étudier le rapport dans son ensemble tout de suite?

M. GROOS: Dans son ensemble tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Le tout immédiatement?

Des VOIX: Oui.

M. GROOS: Monsieur le président, je ne suis pas membre du comité directeur mais, au sujet des questions à poser, je regrette un peu de voir la manière avec laquelle on applique la règle qui s'y rapporte. Par exemple, il est plusieurs questions, ayant trait à des sujets particuliers, que nous ne pourrons pas poser s'il faut nous en tenir à l'ensemble du mémoire. J'ai écouté la lecture d'un certain nombre de mémoires présentés par les chefs d'état-major, outre l'intéressant exposé que le ministre des Affaires extérieures vient de nous faire. Toutefois, ces mémoires portent surtout sur des questions d'organisation et de politique en général. Je me proposais de poser certaines questions aujourd'hui qui, à mon avis, se révéleraient très utiles pour la gouverne du Comité. Mais les questions que j'entendais poser aux chefs d'état-major devront attendre l'année prochaine puisqu'elles ne portent pas sur des sujets traités dans le mémoire. Permettez-moi de poser une question qui ne découle pas du mémoire. J'en aurais deux ou trois à poser, la première s'adressant au ministre des Affaires extérieures. L'une des causes de division possible au sein de l'alliance occidentale aujourd'hui, c'est la façon dont l'Ouest doit répliquer aux actes d'agression de la part d'un pays étranger. Les États-Unis avaient déjà établi nettement comment l'Ouest répliquerait immédiatement et totalement au moyen d'armes nucléaires. Ce pays semble pencher maintenant vers une réplique à la fois souple et limitée. Peu importe la réplique, les forces canadiennes y joueront un rôle. Je constate que les Allemands ne semblent pas très en faveur de cette nouvelle attitude selon laquelle la réplique serait limitée et souple. Vu que cette question n'intéresse pas seulement la politique de défense mais aussi la politique extérieure, je demanderais au ministre de nous fare connaître l'attitude du Canada quant à cette réplique militaire limitée et souple face à l'agression étrangère? Approuvons-nous cette attitude, ou favorisons-nous une réplique immédiate et totale?

L'hon. M. MARTIN: Il est très difficile de répondre à cette question, mais vu que vous la posez d'une façon générale, je dirai que nous sommes en faveur de ce genre de réplique. La nature même de votre question reflète l'objection énoncée dans ces déclarations officielles. Pour y répondre il faudrait délimiter et exposer les facteurs qui sont implicites mais non explicites dans votre question. J'ai répondu à votre question.

M. GROOS: La question suivante est beaucoup plus courte. Je me demande si le ministre pourrait formuler des observations au sujet d'une situation qui s'est présentée récemment. Je pense aux initiatives prises récemment par la France et au général de Gaulle qui tient à adopter une ligne de conduite indépendante fondée sur une force nucléaire indépendante. Si je ne m'abuse, cet état de choses se révélera dangereux pour l'OTAN vu que la France peut provoquer un conflit nucléaire sans pourtant être en mesure d'achever ce qu'elle aura commencé. Le ministre pourrait-il se prononcer à cet égard?

L'hon. M. MARTIN: A mon avis, il faut voir l'attitude adoptée par la France en songeant que l'OTAN est composé de nations libres. Selon moi, si nous

ne perdons pas cela de vue, nous nous rendrons compte que les liens qui unissent les pays de l'OTAN sont peut-être plus forts que l'opinion populaire ne le donne quelquefois à entendre. On ne saurait trop le souligner, l'OTAN est l'alliance de pays libres, chacun donnant suite comme il l'entend à sa politique extérieure et intérieure; ce que sous-entend cette liberté saute aux yeux. Je tiens à signaler qu'on exagère beaucoup le désarroi qui existerait au sein de l'OTAN à l'heure actuelle. Le Comité se souviendra de la déclaration faite par le général de Gaulle à Athènes il n'y a pas très longtemps—de fait, au moment même où nous nous réunissions dans cet édifice pour la récente réunion ministérielle de l'OTAN—lorsqu'il a dit que la France adhérait aux principes fondamentaux de l'OTAN. Évidemment, il se présentera des problèmes, mais l'apport de la France à l'OTAN est très considérable, et je suis sûr que son apport ira augmentant.

M. McMILLAN: La France s'est-elle engagée à recourir aux armes nucléaires en cas d'attaque, même si elle ne permet pas le stockage de ces armes sur son territoire?

L'hon. M. MARTIN: La France possède par elle-même une force nucléaire distincte. Elle est un des quatre pays qui ont une puissance nucléaire. Quand je dis qu'elle est une puissance nucléaire, il faut entendre que sa capacité nucléaire est encore au stade de progression constante.

(*Texte*)

M. MARCEL LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, je ne sais pas si l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) doit nous dire—je comprends, évidemment, qu'il est difficile pour le Canada de se prononcer, il n'a pas à se prononcer, il n'a aucun rôle à jouer...

Le PRÉSIDENT: Plus lentement, s'il vous plaît, monsieur Lessard? Est-ce qu'on comprend? Pour l'interprétation, voulez-vous reposer votre question, monsieur Lessard?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): M. Martin peut-il dire pourquoi la France n'a pas été invitée à cette conférence de Moscou, parce que si on se réunit à Moscou pour discuter des bases d'une entente visant à bannir les essais nucléaires, je crois que tous les pays qui ont un potentiel de production nucléaire devraient être invités à cette conférence. On a tenu une conférence à Moscou et la France n'y a pas participé. Maintenant, on va probablement signer une entente à laquelle la France ne sera pas partie. En somme, on ne sera pas beaucoup plus avancé qu'on l'était avant, puisque, avant, nous étions la France, l'Angleterre et les États-Unis d'un côté, avec les Russes de l'autre. Maintenant, nous allons être les États-Unis, l'Angleterre et les Russes d'un côté, avec la France de l'autre. Pourquoi, à votre avis, la France n'a-t-elle pas été invitée à cette conférence?

L'hon. PAUL MARTIN (*secrétaire d'État aux Affaires extérieures*): Ce n'est pas une question d'invitation, c'est une question de participation. La France a décidé qu'elle ne voulait pas participer, pas dans ces discussions particulières, mais dans les discussions antérieures. Ce n'est pas une question d'invitation, c'est une question qui relève du programme de la France elle-même.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): C'est la France elle-même!

L'hon. M. MARTIN: Nous allons examiner avec grand intérêt la déclaration que le général de Gaulle fera lundi prochain.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lessard, si vous avez une autre question sur le même point, continuez.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire, étant donné qu'il a spécifié que maintenant la politique étrangère est étroitement liée à la politique de défense, s'il croit que, pro-

chainement, on va considérer que la politique étrangère et la politique de défense sont aussi liées avec la politique du commerce extérieur, parce que la politique du commerce extérieur a une portée très grande, à mon sens, sur le développement et les problèmes qui peuvent survenir, et je crois même que tous les conflits antérieurs ont originé des problèmes économiques des pays.

L'hon. M. MARTIN: Certainement, il y a une application, pas seulement en ce qui concerne la défense et le commerce, mais pour tout ce qui touche les départements d'action d'un gouvernement ou d'une nation, certainement. Comme preuve de ce que je dis, je vous mentionne que, chez nous, au ministère des Affaires extérieures, nous avons une division du commerce où M. A. E. Ritchie, notre sous-secrétaire, s'occupe des problèmes économiques, des problèmes sociaux et des problèmes du commerce avec les autres nations. Cela dépend aussi de la manière dont le gouvernement se comporte dans le domaine domestique.

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole à M. Matheson, j'ai quelque chose à dire. Comme vous le savez, j'inscris les noms des membres du Comité qui m'indiquent qu'ils désirent parler. Il a été convenu, lors d'une séance antérieure, que si vous désirez poser une question supplémentaire à la suite d'une question qu'a posée un des membres, vous n'avez qu'à dire «question supplémentaire», afin que je vous donne la parole immédiatement. Autrement, j'en viens au deuxième nom sur ma liste.

M. MATHESON: Plusieurs fois, vous avez parlé du rapport qui existe entre la politique de défense et la politique étrangère, et vous avez exprimé l'espoir que s'établirait une coordination croissante entre les deux. Ailleurs dans votre déclaration, vous avez dit que le Canada devrait assumer toutes ses responsabilités au sein de l'OTAN et de NORAD, conformément aux ressources que nous possédons. Au cours de nos délibérations antérieures en ce comité de défense, il est apparu que notre contribution militaire à l'OTAN, calculée selon notre produit national brut, est à peu près la plus faible qui soit.

L'hon. M. MARTIN: Auriez-vous l'obligeance de répéter cette question?

M. MATHESON: D'après les témoignages que nous avons déjà entendus—et j'ignore de qui—il est évident que notre contribution militaire à l'OTAN, calculée selon notre produit national brut, est une des moindres. J'ai lu dans des publications de l'OTAN des rapports où l'on prétendait que l'aide que nous apportons aux pays sous-développés—pays de l'OTAN en Europe aussi bien qu'en Afrique du Nord—était très minime. Selon votre connaissance générale de la participation du Canada, croyez-vous que nous nous sommes entièrement acquittés de nos devoirs en matière de défense ou d'aide à l'étranger dans le cadre de notre politique extérieure en général?

L'hon. M. MARTIN: Relativement à la première partie de votre question, je ne crois pas que la contribution qu'une nation apporte à l'OTAN dépende du volume de son produit national brut. Je puis vous assurer que nous nous sommes acquittés de nos engagements, lesquels sont fondés sur nos dépenses, exception faite du rôle nucléaire, qui ne soulève pas nécessairement une question d'économie.

Je puis vous dire, monsieur Matheson, que, actuellement, nous étudions attentivement notre politique d'aide à l'étranger à la lumière de nos moyens, de nos engagements à l'égard du Canada et de la nécessité, pour les nations prospères, d'aider sans cesse les nations en voie d'expansion.

M. SMITH: Monsieur le président, pour mettre les choses au point—bien que la question ne soit pas très importante—le maréchal de l'Air Miller a dit que le Canada n'occupait pas à peu près le dernier rang. A la page 64 du 3e fasci-

cule du compte rendu du Comité, on y indique la liste, et vous constaterez que le Canada se situe exactement au centre ou dans la moyenne, et non au bas de l'échelle.

L'hon. M. MARTIN: Cette statistiques peut être plus ou moins exacte. Cependant, ce n'est pas là le facteur essentiel. Apportons-nous à l'OTAN les contributions que l'on attend de nous, et nous acquittons-nous de nos engagements, compte tenu des restrictions que j'ai mentionnées?

M. BREWIN: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: M. Matheson n'a pas terminé.

M. MATHESON: Voici une dernière question supplémentaire qui sera brève. D'après ce que nous savons déjà, certaines de ces nations alliées, qui font partie de l'OTAN semblent augmenter leur contribution selon leur produit national brut. Dans notre cas, ceci représente une diminution sensible. A titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, estimez-vous que, étant donné notre position géographique et nos engagements, cette tendance soit raisonnable, ou devrions-nous l'étudier de nouveau?

L'hon. M. MARTIN: Je crois que nous devons nous acquitter de nos engagements, sans quoi notre contribution serait entièrement inadéquate. Voilà pourquoi il me semble qu'un pays qui s'acquitte de ses engagements ne devrait pas s'inquiéter outre mesure si on lui reproche de ne pas dépenser tout ce qu'il pourrait. Il importe d'accomplir un travail efficace conformément au plan et aux contributions que l'on exige de nous.

M. BREWIN: Je désirerais poser la question suivante au ministre relativement à ce qu'il vient de dire au sujet de notre aide à l'étranger: j'ai ici les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique pour l'année 1960.

L'hon. M. MARTIN: Sont-ce les mêmes qu'a cités M. Knowles hier?

M. BREWIN: Par le Bureau fédéral de la Statistique. Selon cette liste, nous avons contribué 1,640 millions de dollars. Nous avons donné 68 millions au titre d'aide internationale. En regard de ce que le ministre nous a dit et de ce qu'il a répondu à M. Matheson, je lui demanderais s'il ne croit pas qu'il existe là un déséquilibre grave entre ces deux genres de contributions à la sécurité?

L'hon. M. MARTIN: Pour répondre à votre question, monsieur Brewin, je dirai que, nonobstant la validité des statistiques sur le sujet, aucun membre de ce Comité n'approuve que nous dépensions davantage pour la défense que pour les pays sous-développés. Le problème du désarmement a pour premier but, je l'espère—et c'est certainement la politique du Canada—de réduire, dans la mesure où le permettent les conditions de sécurité, le volume d'armes classiques et nucléaires jusqu'au point où nous pourrions affecter nos dépenses à d'autres domaines, comme vous l'avez dit.

Je sais qu'en 1954, alors que j'étais membre du sous-comité du désarmement, nous avons soumis à nos collègues de France, de Grande-Bretagne, de l'Union soviétique et des États-Unis, un plan appuyant un projet qui avait déjà été proposé par la France, à l'effet d'affecter à l'aide aux pays sous-développés le même montant que nous consacrons à la défense. Cependant, nous n'avons pu le faire surtout parce que, particulièrement depuis la fin de la dernière guerre, nous vivons dans un monde où notre liberté et notre intégrité ont été mises en jeu au point où nous avons dû dépenser des sommes fantastiques afin d'établir des forces de défense sans lesquelles, j'en suis convaincu, nous n'aurions pas pu assurer la paix.

Voilà la situation actuelle, et nous serons très heureux dès que nous pourrons affecter à des fins pacifiques les sommes que nous dépensons à des fins militaires. Voilà l'objectif de la politique extérieure de notre pays. J'espère que les entretiens qui ont eu lieu à Moscou durant ces dix derniers jours, rela-

tivement à la suppression partielle des essais nucléaires, fourniront la base d'un projet de désarmement réciproque plus heureux au sein du comité des dix-huit puissances. Espérons qu'il en sera ainsi. On nous a déjà soumis des propositions, mais nous espérons que cette fois celle-ci sera très sérieuse. En l'occurrence, nous pourrons alors accorder plus d'attention au problème qu'avec raison vous avez soulevé ce matin.

M. DEACHMAN: Selon ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de dire, puis-je présumer que l'aide aux pays moins développés soit un puissant facteur en vue d'assurer la paix?

L'hon. M. MARTIN: Sans doute. Dans une certaine mesure, je partage l'avis de M. Lessard lorsqu'il dit que le conflit provient d'un mécontentement sur le plan économique et de l'absence d'avantages économiques. Un moyen, notamment, d'assurer la paix parmi les nations consiste à améliorer le niveau de vie des populations qui ne jouissent pas des avantages économiques que nous connaissons. Une nation qui ne reconnaît pas ce fait refuse d'admettre l'un des facteurs qui assureront un accord sensé entre pays.

La semaine dernière, nous avons eu la visite d'un des hommes les plus impressionnants que j'aie rencontrés depuis longtemps—le président du Tanganyika, qui est un vrai chef de l'unité africaine, un homme qui a été un facteur vital de la fédération du Tanganyika, de l'Uganda et du Kenya, laquelle entrera probablement en vigueur vers la fin de cette année. Il m'a dit, ainsi qu'au premier ministre, qu'il n'y a que 500 médecins dans son pays, lequel compte dix millions d'habitants. Voilà des chiffres qui en disent long.

J'ai visité un pays dont la population s'élève à un million et demi d'habitants et qui ne dispose que de quatre médecins et d'un hôpital. Il est évident que, aussi longtemps que pareilles conditions existeront en ce monde, nous demeurerons inquiets et nous ne serons nullement convaincus que nous avons posé les conditions qui assureront la paix dont nous jouissons dans nos régions plus développées.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, ce matin le ministre a mentionné plusieurs comités dont l'ordre de renvoi intéresse certains départements du gouvernement, et en certains cas, il s'agit de comités internationaux qui intéressent les Nations Unies ou l'OTAN. Je me demande si l'on pourrait nous fournir un organigramme compartimenté dans lequel on indiquerait en quoi consistent ces comités, les personnes qui en font partie et les fonctions qu'ils remplissent. Les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale pourraient peut-être s'en charger, et nous l'ajouterions à la documentation dont nous disposons ou au compte rendu de nos délibérations sous forme d'appendice. Est-ce que ce serait possible?

L'hon. M. MARTIN: Nous vous fournirons volontiers un organigramme, mais quant à y indiquer les personnes qui font partie des comités, j'aimerais y réfléchir, car cela pourrait présenter des difficultés.

M. DEACHMAN: Quand je parle des personnes qui en font partie j'entends qu'on nous donne une idée des fonctionnaires aux divers échelons des ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures, ou autres, qui font partie de ces comités en qualité de représentants, et des fonctions que ces comités remplissent?

L'hon. M. MARTIN: Il faudrait que je consulte mon collègue le ministre de la Défense nationale sur ce point, mais quoi qu'il en soit nous ferons de notre mieux.

M. BREWIN: Je songe à quelque chose dont il n'a pas été question jusqu'à présent. Cette question m'est simplement inspirée par les propos du ministre.

Il a déclaré, c'est à la page 16, que nous sommes actuellement en voie de conclure une entente avec les États-Unis pour qu'ils nous fournissent des ogives nucléaires. Je ne cherche nullement à percer des secrets, mais j'estime qu'il est très important que notre Comité sache à quel point nous sommes engagés pour l'avenir sous ce rapport.

J'ai ici un article du ministre de la Défense nationale que j'ai conservé précieusement. Voici qu'il y dit:

> Il y a une question qui tracasse beaucoup de gens de bonne foi, à savoir si, en remplissant nos engagements, nous serons astreints à jouer uniquement un rôle nucléaire à l'avenir. Selon moi, la réponse à cette question est très nettement dans la négative.

Le ministre ajoute que tout en étant d'avis que nos engagements actuels nous obligent à jouer un rôle nucléaire, il ne pense pas pour autant que nous soyons liés pour l'avenir. Or, voilà qu'en répondant à une question que j'ai posée à la Chambre, le ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a répondu que par suite du processus de l'OTAN nous sommes engagés à jouer un rôle nucléaire. J'aimerais savoir jusqu'à quel point nous sommes engagés. Pendant combien de temps serons-nous liés et est-ce qu'à l'avenir notre comité sera libre de recommander que nous nous libérons de l'engagement que nous avons pris de jouer un rôle nucléaire. J'aimerais bien qu'on me fournisse des éclaircissements sur ce point.

Le PRÉSIDENT: M. Brewin pourrait-il nous donner la date de cet article?

M. BREWIN: Le 25 janvier dernier; l'article a paru dans la *Varsity Weekend Review*.

L'hon. M. MARTIN: Voudriez-vous avoir la bonté de formuler votre question de la façon précise qui vous est habituelle?

M. BREWIN: Vous êtes très aimable. Je vais tâcher de le faire et j'espère que le ministre me répondra, lui aussi, de la façon précise qui lui est coutumière.

L'hon. M. MARTIN: Quant à ça...

M. BREWIN: A quel point sommes-nous engagés pour l'avenir—pas pour l'heure actuelle mais pour l'avenir—à jouer un rôle nucléaire au sein de l'OTAN?

L'hon. M. MARTIN: Je dois vous rappeler qu'en 1957 le rôle nucléaire de l'OTAN était, en principe, tel que le premier ministre de l'époque en a fait rapport au parlement canadien. En ce qui concerne les négociations dont vous avez parlé il y a quelques instants, nous avons pris un engagement relativement aux systèmes d'armes qui appellent cet engagement. La réunion de l'OTAN de 1957, celles tenues au sein même de l'organisation, et les décisions prises par le gouvernement canadien en fournissent par conséquent la preuve.

On en trouve aussi la preuve dans les réponses et les commentaires que le Canada a faites au cours de l'étude annuelle de l'OTAN, dans les déclarations faites par le comité ministériel mixte canado-américain de défense, dans les dossiers et les délibérations du conseil permanent mixte de défense, dans certains documents qu'il faut lire du commencement jusqu'à la fin et dans l'ordre où ils ont été écrits, évidemment. On y constate bien clairement qu'au cours d'une période de plus de quatre années le gouverenment a pris certains engagements par rapport aux armes nucléaires opérationnelles. Le fait que les forces militaires canadiennes ont été pourvues de systèmes nucléaires appropriés en fournit une preuve manifeste. Et selon ce principe il était logique que ces systèmes de lancement soient éventuellement pourvus de charges nucléaires. L'OTAN n'a pris aucune autre disposition pour le cas où

le Canada aurait manqué à ses engagements. Il n'y a pas la moindre indication que le gouvernement canadien de l'époque ait opposé certaines réserves pour ce qui était de munir éventuellement les systèmes d'armes nucléaires qu'il avait acquis ou par rapport au rôle opérationnel attribué à ses forces militaires. Les porte-parole du gouvernement d'alors se sont prononcés officiellement à ce sujet et leurs déclarations ont confirmé l'attitude prise dans le particulier.

C'est tout ce que je puis vous dire, je crois bien.

M. BREWIN: Monsieur le président, ce que le ministre vient de nous dire est fort intéressant. Cela correspond à ce qu'il a dit auparavant, mais il n'a pas répondu à ma question. Quand est-ce que ces engagements prendront fin? Je pense que notre comité aimerait savoir jusqu'à quand nous serons liés par ces engagements; à quel moment seront-nous libres de recommander un autre rôle tout en tenant nos engagements?

L'hon. M. MARTIN: Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à ce que je viens de vous dire. Si vous pouvez prévoir l'avenir j'aimerais bien savoir ce qui va se passer moi aussi. Personne ne sait ce que l'avenir nous réserve. Je présume que nos engagements actuels dureront aussi longtemps que les systèmes d'armes actuels; cela dépendra également de l'étude que l'OTAN même effectue en ce moment et de la nature du danger qui nous menacera. Ce sont là des circonstances qu'aucun être humain ne peut vraiment prévoir. En somme, on ne peut répondre à votre question que par des généralités comme je viens de le faire.

M. BREWIN: Je pourrais peut-être poser une autre question au ministre et lui demander s'il convient que...

L'hon. M. MARTIN: Monsieur Brewin, nous nous connaissons depuis longtemps et vous devez certainement savoir que vous n'arriverez à rien en me posant des questions de cet ordre. Vous devez sûrement vous rendre compte que vous perdez votre temps. Selon moi, vous devriez fonder vos questions, non pas sur un article de journal, mais sur un document bien fondé.

J'ai ici, par exemple, un document officiel au sujet des réunions tenues en décembre 1957. Je vais vous lire deux passages qui se rapportent directement à cette question. Voici l'attitude que l'OTAN adopte relativement à l'avenir au sujet duquel vous vous livrez à des conjectures:

> Tant que l'Union soviétique persistera dans cette attitude nous n'avons pas de choix, nous devons rester sur nos gardes et nous occuper de nos moyens de défense. Nous sommes donc décidés de rendre hautement efficaces les forces militaires de l'OTAN servant à la défense, en tenant compte des derniers perfectionnements apportés aux armes et à la technique militaire.
>
> A cette fin l'OTAN a décidé d'établir des réserves d'ogives nucléaires qui seront immédiatement disponibles pour défendre l'alliance en cas de besoin. Vu la politique actuelle de l'Union soviétique dans le domaine des armes nucléaires, le conseil a décidé qu'il fallait mettre des engins balistiques de portée intermédiaire à la disposition du Commandant général des forces alliées en Europe.

Voilà, en partie, les difficultés qui ont surgi lors de la réunion dont je vous ai parlé, la réunion ministérielle de l'OTAN tenue en décembre 1957. Soit dit en passant, c'était une réunion de chefs d'État; ce n'était pas simplement une réunion de ministres des affaires extérieures mais plutôt une réunion de chefs d'État.

M. BREWIN: Le ministre a raison de dire que je le connais assez bien pour me rendre compte des difficultés qui se présentent.

L'hon. M. MARTIN: J'ose espérer que vous me portez un peu d'estime.

M. BREWIN: J'ai une dernière question à poser, Je pense que le ministre conviendra que je me sers maintenant d'une source autorisée car il s'agit de son collègue le ministre de la Défense nationale. En réponse à la question «en remplissant nos engagements serons-nous astreints à jouer uniquement un rôle nucléaire à l'avenir» le ministre a opposé un «non» catégorique. J'aimerais savoir si, à la lumière de ce qu'il sait à présent, le ministre est du même avis. Si nous remplissons nos engagements serons-nous astreints à jouer uniquement un rôle nucléaire à l'avenir?

L'hon. M. MARTIN: Si le ministre de la Défense nationale a répondu bien nettement «non» je ne pense pas qu'il y ait incompatibilité avec ce que j'ai dit. Ma réponse était plus longue, c'est tout.

M. MACLEAN: Je crois comprendre, d'après ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dit, que pour le moment nous ne nous sommes pas engagés à remplacer les engins de lancement des armes nucléaires qui deviennent désuets par d'autres.

L'hon. M. MARTIN: Je ne puis rien ajouter à ce que je vous ai dit.

M. PATTERSON: Monsieur le président, si ma mémoire m'est fidèle, le premier ministre actuel a parfois laissé entendre que son gouvernement se sent obligé de tenir certains engagements relatifs aux armes nucléaires qui ont été pris antérieurement. Il a également laissé entendre, toutefois, que le gouvernement au pouvoir s'efforcerait de faire attribuer un rôle non nucléaire aux forces militaires canadiennes. Il s'agissait peut-être de l'OTAN ou du Canada, ou peut-être même des deux. Or, voici ce que j'aimerais savoir: a-t-on tenté jusqu'à présent de faire attribuer ce rôle non nucléaire à nos forces militaires comme le premier ministre actuel l'a dit?

L'hon. M. MARTIN: Je crois que ce que j'ai de mieux à faire, pour répondre à votre question, c'est de vous répéter ce que j'ai dit moi-même le 27 mai dernier:

> Je veux que l'on sache bien que le Canada n'a accepté aucun engagement nouveau au cours de la réunion qui vient de se terminer. Cependant, le gouvernement actuel a pour principe de prendre les mesures requises pour que les forces canadiennes puissent remplir le rôle que le gouvernement précédent a accepté en leur nom. Il l'a fait en 1959. Cette fonction ne disparaîtrait pas tout bonnement si le Canada n'y donnait pas suite. Il ne se produirait qu'une chose: un autre membre de l'Alliance ou même plusieurs devraient assumer, à notre place, les obligations qui sont nôtres.
>
> Le genre d'effectifs que le Canada a consenti à contribuer s'intégrait à un programme déterminé d'exigences militaires de l'OTAN, et je suis sûr qu'aucun député ne voudrait que le Canada impose à d'autres une tâche volontairement assumée par notre pays, par l'entremise du gouvernement précédent, dans le cadre du programme commun de défense de l'Alliance. Je souligne le mot «volontairement», car on a accepté de fournir la participation militaire requise pour satisfaire aux exigences convenues, à la suite de négociations bilatérales tenues entre les autorités militaires de l'OTAN et les divers États membres de l'Alliance, et ces derniers n'ont pas tous jugé opportun de jouer un rôle nucléaire.

C'est à la page 319 du hansard.

M. PATTERSON: Je comprends la situation telle qu'elle y est exposée. Cependant, comme je l'ai déjà déclaré, je crois que le premier ministre actuel avait indiqué qu'il était disposé à négocier l'adoption d'un rôle non nucléaire même

si à ce moment-là il se sentait obligé de faire honneur à cet engagement. Voici ma question: a-t-on fait un effort quelconque pour négocier l'adoption d'un rôle non nucléaire pour l'armée canadienne?

L'hon. M. MARTIN: Il s'agit d'une question tellement vitale que je n'ai aucun désir d'y répondre sans m'assurer que la position prise par le chef du gouvernement ressort de paroles tirées de leur contexte. Je ne ferai pas de commentaires sur cette interprétation des paroles du premier ministre. Je ne dis pas qu'elle est fausse, mais il s'agit d'une question si importante que je n'ose faire aucun commentaire sans avoir le texte original sous les yeux. Néanmoins, en réponse à votre dernière question, je dois répéter que l'OTAN est en train de faire une étude et que cette étude se fait parallèlement à celle que font en ce moment au Canada le ministre de la Défense nationale et les fonctionnaires de son ministère.

M. LLOYD: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire à poser. Si j'ai bien compris les remarques qu'on a faites ce matin, la situation n'a pas changé suffisamment pour que le Canada modifie la simple décision prise en 1957, c'est-à-dire que certaines considérations le poussaient alors à assumer un rôle nucléaire au sein de l'OTAN et avaient motivé les actes posés par des représentants du gouvernement auprès de cet organisme en diverses occasions depuis 1957. Voici la question que je pose au ministre: le ministère des Affaires extérieures a-t-il des raisons de croire que les considérations qui ont décidé le Canada à faire sa part au sein de l'OTAN en ce qui concerne les armes nucléaires ont changé, et a-t-on étudié ces motifs de nouveau depuis quelque temps? En d'autres termes, ces considérations sont-elles maintenant à l'étude et y a-t-il une possibilité que les circonstances qui ont motivé notre décision en 1957 soient maintenant différentes, c'est-à-dire que la portée de la décision peut bien avoir changé maintenant?

L'hon. M. MARTIN: J'ai déjà indiqué que l'OTAN était à faire une étude de la situation; le ministère de la Défense nationale s'y emploie également de son côté, et je n'ai rien d'autre à ajouter étant donné que l'on avait pris des engagements et que la réponse complète et appropriée à votre question dépendra des événements futurs.

M. LLOYD: Je voudrais poser une question supplémentaire. Votre réponse ne serait-elle pas que les circonstances qui ont motivé la politique de 1957 restent les mêmes?

L'hon. M. MARTIN: C'est la ligne de conduite énoncée par le gouvernement du Canada et, comme je l'ai déjà dit, elle est fondée sur les engagements pris par son prédécesseur.

(*Texte*)

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Une question supplémentaire, monsieur le président, sur le même sujet. Est-ce que, à la lumière des engagements ou considérations, qui ont été pris ou faits de 1957 à 1959, pour procurer des armements nucléaires aux forces canadiennes de l'OTAN—ces engagements ayant été pris, basés sur des facteurs, des raisons précises—le ministre croit, ayant pris connaissance de ces faits, que le gouvernement canadien était justifié, à ce moment-là, d'entreprendre un rôle nucléaire pour le Canada?

Le PRÉSIDENT: Un instant, s'il vous plaît...

(*Traduction*)

Le PRÉSIDENT: Les questions posées par M. Brewin se rapportent à l'avenir et non pas au passé, mais le débat porte maintenant sur les situations antérieures. Aux premières séances du comité j'ai déclaré sans équivoque que j'es-

pérais que nous ne discuterions pas les décisions politiques déjà prises. A mon avis, les questions de cette nature n'ajouteraient rien d'utile à nos délibérations, et je serais très heureux si les membres du comité voulaient bien s'abstenir de poser de telles questions. Si, dans le but de connaître les décisions antérieures du gouvernement au sujet de ses engagements, l'on songeait à poser des questions comme celles-ci: «Pouvons-nous nous engager pour l'avenir, et pour combien de temps?» ou «Pouvons-nous prévoir à quel moment nous pourrions nous en tenir aux seuls armements classiques?». J'espère que les membres du comité respecteront le désir que je viens d'exprimer. Je crois que nous n'accomplirons rien d'utile en poursuivant la discussion sur des décisions telles que celles qui ont été révélées par la question de M. Lloyd. Notre comité a fait du bon travail et j'espère qu'il nous sera possible de produire encore de bons résultats. Je demanderais donc à M. Lessard s'il ne pourrait pas retirer sa question.

M. LESSARD: Oui, monsieur le président.

(*Texte*)

Le PRÉSIDENT: Merci.

(*Traduction*)

L'hon. M. MARTIN: Monsieur le président, me serait-il permis simplement de dire à M. Lloyd, puisqu'il semble mal informé, que toute décision prise par un pays membre de l'OTAN est prise de son propre chef, mais que des décisions d'une importance aussi capitale que celles-ci sont prises après consultation avec les pays membres de l'OTAN et après un examen critique de la situation.

M. LLOYD: Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de cette déclaration. Ce que j'entendais par l'expression «qu'on prenne en considération», c'est que le pays membre prend librement sa décision, et que cette considération entre en ligne de compte dans l'étude d'ensemble dont découle la décision finale. Il me semble, monsieur le président, que la question qui découle logiquement de cette conclusion serait la suivante: en cette année 1963, vu notre désir de nous épargner un rôle nucléaire en autant qu'il est possible de le faire, comme l'a dit le premier ministre, devons-nous faire un examen de ces considérations antérieures? Cette étude est maintenant en cours semble-t-il, et la réponse à la question de M. Brewin serait qu'en attendant que ces considérations aient changé nous sommes engagés à tenir ce rôle.

L'hon. M. MARTIN: Non, je ne suis pas d'accord avec vous sur la façon dont vous exposez la situation. Je ne serais peut-être pas en désaccord avec ce que vous dites, mais je crois que la réponse que vous proposez ne tient pas compte des facteurs auxquels je songeais quand j'ai répondu à M. Brewin.

M. HAHN: Monsieur le président, la question que je désirais poser au ministre se rapporte à un sujet tout à fait différent, et je crains qu'elle ne prête également à controverse, mais c'est un sujet que l'on ne peut ignorer.

L'hon M. MARTIN: Faites-vous allusion à la foire de Montréal?

M. HAHN: Notre attitude en ce qui concerne la défense ou la sécurité est, il me semble, orientée vers une certaine protection militaire contre notre ennemi potentiel reconnu, la Russie, et en même temps vers des accords de désarmement avec cet ennemi potentiel ainsi qu'avec certains pays en voie de développement qui pourraient bien, si nous ne nous occupons pas d'eux aujourd'hui, devenir un jour des ennemis. Nous traitons, nous négocions avec ces divers pays, et nous élaborons des programmes d'assistance en leur faveur,

mais il y a un ennemi potentiel, la Chine, dont nous ne semblons réellement tenir aucun compte dans les négociations. Je demanderais au ministre quelles sont ses idées sur l'attitude que nous devrions prendre dans ce sens, étant donné que la Chine représente un danger potentiel si nous lui tournons le dos.

L'hon. M. MARTIN: Monsieur Hahn, c'est là une question très importante, et je puis vous assurer que nous ne manquons pas de nous y intéresser. A ce propos, l'une des grandes difficultés c'est que les échanges diplomatiques les mieux réussis sont ceux qui sont faits en secret, et à plus forte raison aux stades de l'étude et de la négociation, autrement on détruirait le fruit ultime de la politique ou de la négociation, non pas qu'il y ait actuellement de négociations en ce sens. Cependant, lorsqu'on ne publie pas tous les développements et tous les détails cela ne veut pas dire que ces questions ne sont pas à l'étude.

Ce que je veux dire c'est que si l'on publiait constamment tous les développements à mesure qu'ils se produisent, on risquerait de rendre l'étude inutile et de compromettre les résultats des négociations. Or, il semble maintenant que le grand dialogue qui s'est poursuivi à Moscou ces jours derniers entre les deux grands protagonistes du monde communiste ait révélé l'existence d'une profonde scission. Je ne prétends pas être une autorité en la matière et je me bornerai à vous exposer mon opinion fondée sur une étude personnelle des renseignements que j'ai recueillis dans nos journaux et ceux du monde entier. A mon sens, il serait dangereux pour nous de tirer des conclusions fausses du différend qui existe entre Moscou d'une part et Pékin de l'autre. Bien que ces différences indiquent des rapports plus étroits entre l'Union soviétique et l'Occident (et je dois avouer qu'il existe toujours un abîme entre les deux) le résultat est que nous aurons toujours devant nous, comme vous l'avez déjà dit, cette énorme masse monolithique de l'Asie, avec sa population formidable, et étant donné les déclarations de la Chine au sujet de la guerre nucléaire le monde se trouvera en face d'une terrible menace. Il me semble que les pays comme le nôtre devraient soigneusement peser les avantages qu'offrent des échanges tels que ceux que nous avons entrepris depuis une dizaine d'années avec les pays communistes: échanges culturels, une plus grande facilité de voyager d'un pays à l'autre, le maintien de missions diplomatiques. Je ne voudrais pas laisser entendre que nous avons déjà adopté une formule à cet égard parce que ce serait complètement faux, mais si nous voulons éviter la guerre nous devons sans aucun doute étudier les méthodes et les moyens de communiquer avec cette formidable puissance mondiale qui vient de se brouiller avec l'Union soviétique.

Ce serait une erreur de tirer des conclusions parce que cela ne doit se faire qu'en tenant bien compte des circonstances. Mais il importe d'en parler et nous faisons bien de nous en inquiéter. Je pense que, dans sa dernière encyclique qui demeure un des documents les plus importants de notre époque, Jean XXIII a bien compris le problème et il nous donne un sage conseil quand il nous demande de tenir compte des aspects positifs, même de ceux que présentent des régimes qui nous sont étrangers et nous paraissent impitoyables. La publication de cette encyclique avait d'ailleurs été précédée de la visite du gendre du président Kroutchev an vatican. Cette visite a été suivie de l'important discours du président des États-Unis à l'Université américaine et de la réponse de M. Kroutchev à cette déclaration. Voilà autant de facteurs, de déclarations et de circonstances qui méritent une étude approfondie.

Je vous dis tout cela, monsieur Hahn, en réponse à votre question pour vous faire comprendre que le problème est à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Il est midi et demi. La séance est levée jusqu'à mardi matin, le 30 juillet.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU MARDI 30 JUILLET 1963

TÉMOIN:

L'honorable Charles M. Drury, ministre de la Production de défense

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29287-0—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*),
Baldwin,
Béchard,
Brewin,
Churchill,
Deachman,
Fairweather,
Granger,
Groos,
Hahn,
Laniel,
Lessard (*Lac-Saint-Jean*),
Lloyd,
MacInnis,
MacLean,
Martineau,
Matheson,
McMillan,
Patterson,
Smith,
Temple,
Winch.

(Quorum—13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 30 juillet 1963
(11)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à dix heures trente du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(23).

Aussi présents: L'honorable Charles M. Drury, ministre de la Production de défense; M. G. W. Hunter, sous-ministre de la Production de défense; et M. W. H. Huck, sous-ministre adjoint.

Aussi présent: Un interprète en fonction.

Le ministre de la Production de défense est invité à prendre la parole; il lit un exposé ayant trait aux fonctions et au fonctionnement de son ministère. Pendant la lecture de cet exposé, des exemplaires du rapport annuel du ministère pour l'année 1961-1962 sont distribués aux membres du Comité.

M. Drury répond aux questions portant sur son exposé et sur des sujets connexes.

Un exemplaire de l'exposé fait par M. Paul H. Nitze, Secrétaire adjoint à la Défense des États-Unis, est déposé à la suite d'une demande faite par M. Brewin le 9 juillet 1963. L'exposé en question est marqué «Pièce n° 3».

A midi trente, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 1er août 1963, à dix heures et demie de la matinée.

Le secrétaire du Comité,
E. W. INNES

29287-0—1½

TÉMOIGNAGES

MARDI le 30 juillet 1963

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence. Ce matin, nous avons parmi nous M. Drury, ministre de la Production de défense. Il va, comme tous nos témoins, présenter son exposé et il sera ensuite prêt à répondre aux questions.

L'honorable C. M. DRURY: Monsieur le président, je vais essayer de lire avec beaucoup de soin un document que je ferai circuler. Une version française du texte est à la disposition de ceux qui la désirent.

Monsieur le président,
Messieurs les membres du Comité,

Je suis heureux de l'occasion qui s'offre à moi de vous exposer dans ses grandes lignes le rôle du ministère de la Production de défense.

Ce ministère a été nommé le «service d'achat» du ministère de la Défense nationale. Il est chargé d'obtenir les biens et les services requis pour les forces armées du Canada et le Conseil de recherches pour la défense. Le ministère de la Défense nationale nous indique ce dont il a besoin et il nous incombe de le lui procurer.

Cependant, le ministère de la Production de défense est plus qu'un service d'achat. Aux termes de l'article 11 de la Loi sur la production de défense, je dois, en plus de voir aux achats, m'occuper de l'organisation et de la mobilisation des ressources du Canada en vue de répondre aux besoins courants et prévus de la défense. Cette tâche est double. Elle comprend d'abord la création et le maintien des services de production (installations matérielles, main-d'œuvre spécialisée, expérience et connaissances techniques) nécessaires pour répondre aux besoins des forces armées et, ensuite, la mise en disponibilité des matières requises pour l'exécution de notre programme de production de défense.

Le ministère de la Production de défense est donc, non seulement le ministère qui achète les approvisionnements et le matériel de défense, mais aussi l'organisme chargé d'assurer la production d'approvisionnements de défense qui ne sont pas d'usage courant au Canada lorsqu'il semble pratique d'organiser cette production au pays. Il va même jusqu'à exercer le rôle de «vendeur» lorsque, de concert avec d'autres ministères, il est invité à fournir du matériel canadien de défense aux membres de l'OTAN et à d'autres pays alliés.

Toutefois, c'est probablement en sa qualité de «service d'achat» que ce ministère vous est le mieux connu.

Comme je viens de le mentionner, le ministère de la Production de défense est chargé d'obtenir les biens et les services dont les forces armées ont besoin pour elles-mêmes et pour la défense du Canada.

A la *Defence Construction (1951) Limited,* société de la Couronne dont je suis le porte-parole auprès du Parlement, incombent toutes les grandes entreprises de construction.

Bien que sous sa forme et sous sa désignation actuelles, le Ministère n'ait été établi qu'en 1951, aux termes d'une loi spéciale du Parlement (Loi sur la

production de défense), il est le continuateur d'un programme d'achat qui date du début de la deuxième guerre mondiale. A cette époque, le gouvernement canadien a décidé qu'il y avait lieu de confier l'achat des biens et services requis aux fins de la défense à un organisme civil distinct comptant parmi les membres de son personnel des fonctionnaires devenus, par expérience, des spécialistes en matière d'achat. De cette façon, le ministère de la Défense nationale peut concentrer ses efforts sur les fonctions proprement militaires et, par ailleurs, l'uniformisation des méthodes d'achat permet de réduire les frais et d'assurer au contribuable le plus de valeur possible en retour des sommes consacrées au matériel de défense. Je suis d'avis qu'en recourant ainsi à un personnel civil bien formé et spécialisé nous obtenons le maximum d'efficacité et d'économie dans nos achats de défense.

Le principe des achats par des civils ne peut donner plein rendement sans une répartition bien précise de l'autorité et sans une étroite collaboration entre les ministères de la Production de défense et de la Défense nationale. A mon sens, ces deux conditions sont remplies. Nous achetons les biens et les services dont le ministère de la Défense nationale nous dit avoir besoin, mais uniquement après qu'il nous a demandé de le faire.

Comme c'est le ministère de la Défense nationale qui détermine les besoins, c'est lui aussi qui établit les devis et fixe les délais de livraison. C'est lui encore qui examine les produits et indique les méthodes d'inspection permettant de décider si un article est acceptable ou non. En un mot, le ministère de la Défense nationale détermine ce qui est requis, à quelle date et en quel endroit il le lui faut et il nous incombe ensuite de satisfaire ses exigences aux meilleurs prix possible, compte tenu des besoins de créer et de maintenir les installations de production de défense au Canada.

La variété des articles qu'il nous faut obtenir et les sommes requises à cette fin sont véritablement impressionnantes. Du 1er avril 1951, date de création de notre ministère, au 31 décembre 1962, nous avons affecté plus de 10.2 milliards de dollars à des contrats de marchandises, de construction et de services pour le compte du ministère de la Défense nationale. Au cours de la seule année civile 1962, nous avons employé 606 millions de dollars à des contrats pour la défense du Canada pour le compte du ministère de la Défense nationale et 8.9 millions aux programmes de mon ministère visant à appuyer l'industrie de défense. Si l'on ajoute à cela les contrats adjugés par mon ministère pour le compte de gouvernements étrangers, notamment celui des États-Unis, et aux fins du programme de l'aide extérieure du Canada, on arrive à un total de 764.6 millions de dollars.

Vous voyez que nous avons à conclure beaucoup de contrats et, pour cette raison, nous devons veiller par tous les moyens à ce que les approvisionnements de défense ne nous coûtent pas plus cher qu'il le faut.

Le Ministère a pour principe d'acheter, autant que possible, à prix fermes à la suite de demandes de soumissions adressées à des entreprises connues qui nous ont donné des preuves de leur habileté à accomplir le travail. Le Ministère ne recourt pas aux annonces publiques. Une des raisons pour lesquelles il s'en abstient est, sans compter la nature secrète de certains contrats, la difficulté d'atteindre des fournisseurs établis dans toutes les régions du pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Il garde plutôt ce que nous sommes convenus d'appeler des «listes de fournisseurs possibles», contenant les noms et adresses des maisons en mesure de répondre à nos besoins. Ces listes sont établies sous plusieurs chefs de produits et, quand des besoins se présentent, nous envoyons des invitations à soumissionner aux maisons dont les noms apparaissent sous les chefs appropriés.

Ces listes ne sont aucunement restrictives. Le Ministère a pour principe d'y ajouter les noms de tous les fournisseurs canadiens qui nous expriment le

désir d'y figurer et qui, comme je viens de le mentionner, nous ont donné des preuves de leur capacité d'exécuter des contrats.

Ainsi donc, le Ministère a pour grand principe d'adjuger les contrats à des prix fermes déterminés par voie de concours. Cependant, il y a des cas où cette méthode d'achat n'est pas possible ou n'est pas pratique et où il faut recourir à certaines formes de négociations. Les négociations s'imposent, par exemple, lorsque

a) il n'y a pas de sources concurrentes d'approvisionnement;

b) les devis n'existent pas ou sont trop imprécis, et

c) il y a des droits de brevet en cause.

Les contrats à prix fixes, établis par la voie habituelle de concours ou par négociations, sont les plus communs, mais il y en a d'autres. Dans certains cas où il est impossible de déterminer d'avance le coût exact, il nous faut considérer la méthode des prix-objectifs. Cette méthode comprend la négociation d'un prix estimatif fixé comme objectif à atteindre, plus une certaine marge de bénéfices pour l'entrepreneur. Ces bénéfices comprennent (i) un honoraire fixe, généralement fondé sur un certain pourcentage du coût-objectif; (ii) un stimulant sous forme de prime représentant un pourcentage de toute économie entre le prix objectif et le coût réel de l'entreprise et (iii) un montant maximum pour l'ensemble de l'honoraire et de la prime. Parfois, aussi, on prévoit des peines pour le cas où l'entrepreneur n'arrive pas à produire dans les limites du prix-objectif fixé.

Une autre méthode est employée lorsque, au moment des négociations, il est impossible de déterminer quel sera le volume du travail, comme il arrive souvent pour les travaux de réparation et de révision, de recherche et de mise au point, alors que l'importance de la tâche ne peut être déterminée d'avance ou que le travail ne peut être confié à l'entrepreneur que de façon intermittente au cours de la durée du contrat. Dans ces cas, il faut recourir à des contrats dit «en régie plus des honoraires fixes», dans lesquels nous déterminons le minimum et le maximum des bénéfices, de façon à protéger les deux parties.

Le genre de contrats le moins recommandable est celui de «la régie intéressée plus tant pour cent du coût», qui a été à peu près éliminé. Au fur et à mesure que le Ministère et les entrepreneurs acquièrent de l'expérience, les contrats deviennent de plus en plus complexes et les contrats «en régie intéressée» font graduellement place aux contrats à prix-objectifs et à prix fixes.

Je tiens à répéter que nous faisons tous les efforts possibles afin de nous assurer que le contribuable canadien ne paie pas les approvisionnements de défense plus cher qu'il n'est nécessaire et afin d'encourager, dans tous les cas appropriés, les entrepreneurs à réduire continuellement leurs frais de production.

Comme je l'ai signalé tout à l'heure, le Ministère a diverses tâches importantes à accomplir, en plus d'assurer la disponibilité du matériel de défense. Aux termes de la Loi sur la production de défense, il incombe au Ministre de créer et de maintenir les ressources requises au Canada pour la mise en œuvre de notre programme de production de défense. Cette responsabilité a toujours influé sur l'activité de notre ministère dans le domaine des achats. Nous comptons toujours sur les sociétés canadiennes pour nous fournir les approvisionnements dont nous avons besoin pour la défense nationale et nous examinons continuellement les besoins des Services afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent contribuer à la création et au développement de spécialistes et d'installations matérielles dans notre pays.

Il serait absolument impossible d'avoir au Canada toutes les spécialités comprises dans la technologie militaire. Lorsque nous n'avons pas les installations ou les spécialistes requis et qu'il n'est nettement pas rentable d'en doter le pays, nous jugeons à propos de nous adresser à l'étranger.

Cette pratique s'accentue de nos jours à cause de la complexité toujours croissante de certains nouveaux engins qui, étant donné les besoins restreints du Canada, rendrait le coût de la production au pays absolument prohibitif. Afin de compenser ces achats à l'étranger, le ministère de la Production de défense encourage les entrepreneurs canadiens à participer au programme de partage avec les États-Unis des travaux de production et de mise au point et à vendre du matériel aux membres de l'OTAN et à d'autres pays alliés. Je donnerai tout à l'heure plus de détails sur cet aspect du travail du Ministère.

Pour le moment, je désire m'arrêter à l'organisation du Ministère et, à ce sujet, je vous prie de vous reporter à l'organigramme dont on vous a remis des exemplaires.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

ORGANISATION LE 1 MAI 1963

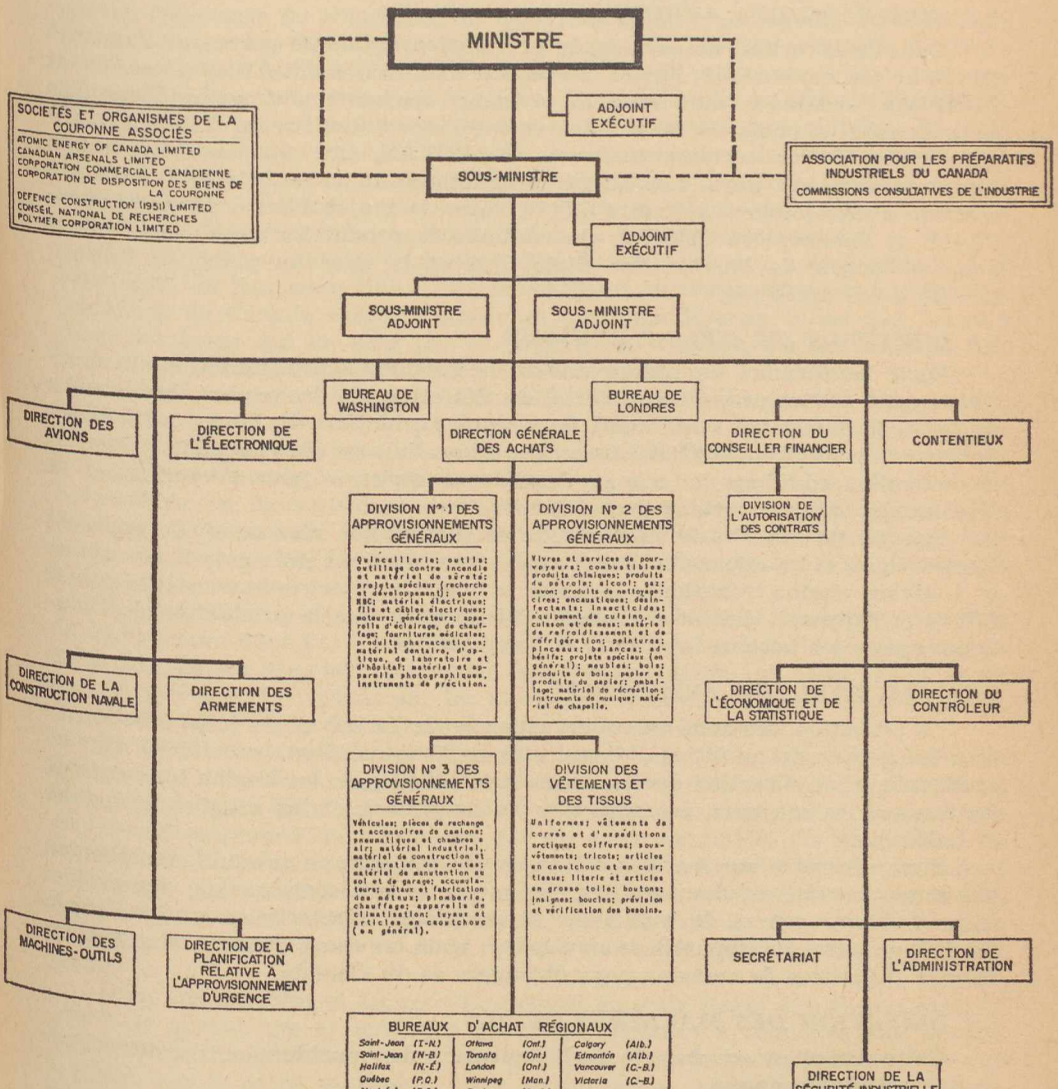

Le Ministère comprend quatorze grandes directions relevant chacune d'un directeur. Ces directions se répartissent en trois groupes: six sont chargées des achats ou des acquisitions, sept sont des directions auxiliaires ou directions de services et la quatorzième est la Direction des approvisionnements d'urgence.

Cinq des directions d'acquisitions sont appelées «directions de production» puisqu'elles s'occupent spécialement d'approvisionnements qui doivent être produits expressément pour les fins de défense. Ce sont:

LA DIRECTION DES AVIONS

Dans la Direction des avions, le principal programme porte sur l'appareil CF104 et son moteur J79, l'avion à réaction d'entraînement CF104-D et l'avion F104F MAP destiné à l'aide mutuelle et financé conjointement par les États-Unis et le Canada. A cause de la grande ressemblance entre l'avion CF104 et l'appareil adopté par certains membres de l'OTAN, une étroite collaboration s'impose entre ces pays. Les autres programmes importants visent l'avion à réaction d'entraînement primaire CT114 Tutor, le projet d'avion d'entraînement CL41R et l'hélicoptère CHSS-2. On continue la production du Caribou Mk. I pour le compte de l'armée des États-Unis et la mise au point du Caribou Mk. II a été accélérée.

LA DIRECTION DE L'ÉLECTRONIQUE

Dans le domaine de l'électronique, la production, l'installation, le fonctionnement et l'entretien du matériel de détection, de traitement des données et de communications continuent de retenir l'attention de façon particulière. Ces travaux comprennent l'établissement d'installations côtières pour la Marine, de nouvelles additions au réseau de défense aérienne pour l'Aviation et de réseaux de communications pour l'Armée.

Une partie notable de l'activité de cette direction vise aussi les appareils électroniques et les appareils de communications destinés aux navires, aux avions et à divers engins. Mentionnons aussi le matériel électronique requis par le CF104 et l'appareil destiné à l'aide mutuelle ainsi que la production de simulateurs pour les besoins intérieurs et l'exportation.

LA DIRECTION DES ARMEMENTS

La Direction des armements est chargée de l'achat et de la production de tous les genres de munitions, d'explosifs et d'engins, dont le matériel manuel et électrique de direction du tir, le matériel d'optique, les engins sous-marins, les canons, les mortiers, les appareils de lancement et les missiles téléguidés et balistiques.

Pour répondre aux besoins militaires du Canada, on produit actuellement des armes portatives, des torpilles, des mortiers anti-sous-marins, des projectiles et divers genres de munitions et de pièces pyrotechniques. Le Canada produit en outre un appareil de navigation pour les chars d'assaut aux fins des besoins militaires de certains pays étrangers et du Canada.

LA DIRECTION DES MACHINES-OUTILS

Cette direction est chargée de l'acquisition des machines-outils, des jauges et du matériel connexe.

LA DIRECTION DE LA CONSTRUCTION NAVALE

Cette direction achève ses travaux relatifs à la construction et à l'armement de six destroyers d'escorte. La construction d'un navire-citerne de ravitaillement touche également à sa fin. Diverses embarcations, dont des péniches et un navire régulier pour scaphandriers, sont en voie de construction. Un navire pour les levés hydrographiques est en voie de construction pour le ministère des Mines et des Relevés techniques et on construit également un vais-

seau de recherche pour le laboratoire naval du Pacifique. Les plans et le calendrier des travaux relatifs au programme des frégates tout-usage se sont limités à des travaux internes en attendant qu'une décision ferme soit prise quant à l'avenir de ce programme.

La sixième direction des acquisitions—ou direction générale des achats—est d'une autre catégorie. Par l'entremise d'un bureau central à Ottawa et de quatorze bureaux régionaux de Victoria (C.-B.) à Saint-Jean (Terre-Neuve), elle se charge d'obtenir les approvisionements généralement produits selon les normes ordinaires du commerce ou moyennant certaines légères modifications de ces normes. La Direction conclut également des contrats relatifs à divers services tels que le blanchissage, l'enlèvement de la neige, etc. Parmi les produits achetés par cette direction, il y a lieu de mentionner les dérivés du pétrole, les vêtements, les chaussures, les vivres et les véhicules automobiles. Les bureaux régionaux sont chargés d'obtenir des fournisseurs de leurs régions respectives les approvisionnements de nature locale ou urgente requis par les unités locales des forces armées. Les produits en cause comprennent les aliments frais, les matériaux de construction et les services spéciaux.

Le Ministère possède également des bureaux et des sous-bureaux aux États-Unis, au Royaume-Uni et sur le continent européen. Nos représentants à l'extérieur du Canada exercent plusieurs fonctions diverses telles que l'acquisition des biens qui ne sont pas disponibles au Canada, l'acheminement des commandes locales pour les forces armées cantonnées en Europe, le service de liaison avec les autres gouvernements, l'aide au programme de partage de la mise au point et de la production et l'aide dans les questions relatives à la vente de matériel canadien aux pays de l'OTAN et à d'autres pays amis.

Les directions de consultation et de service à notre ministère sont celles de l'administration, du contrôleur, de l'économique et de la statistique, du conseiller financier, de la sécurité industrielle, le contentieux et le secrétariat. Sauf dans le cas du Secrétariat, les titres décrivent les champs d'activité confiés à ces diverses directions.

En plus d'assurer les services ordinaires, le Secrétariat maintient les listes de fournisseurs dont j'ai parlé plus haut. Il s'occupe aussi de la préparation et de la distribution des exemplaires des documents relatifs aux soumissions après que ceux-ci ont été rédigés par les directions d'acquisitions en cause et il est responsable de l'étude des soumissions au siège du Ministère.

En 1960, on a établi au Ministère une Régie des approvisionnements d'urgence, dont relèvent la planification et toutes les dispositions qui s'imposent en temps de paix pour rendre possible l'établissement immédiat d'une Régie d'approvisionnements de guerre en cas de crise nationale. On peut dire, de façon générale, qu'en pareille occurrence, cet organisme aurait entière responsabilité en ce qui a trait à tous les aspects de la réglementation de la production, de la distribution et de l'établissement des prix de tous les approvisionnements civils et militaires à l'exception de certains domaines de l'agriculture et de la pêche.

On a mis au point et approuvé à l'égard de cette Régie des approvisionnements de guerre une organisation provisoire destinée à répondre aux besoins qui se présenteraient au cours des quelques semaines suivant une attaque massive contre notre continent. Cette organisation générale de la Régie des approvisionnements de guerre comprend des unités nationales, régionales ou locales répondant aux exigences d'un régime de gouvernement d'urgence que met au point l'Organisation des mesures d'urgence. On a complété le personnel de réserve du bureau central de la Régie en choisissant des personnes compétentes dans les divers ministères et organismes du gouvernement à Ottawa. Les cadres des 10 bureaux régionaux sont aussi à peu près complets; les membres du personnel ont été recrutés, également à titre de réserve parmi les fonctionnaires provinciaux, dans les entreprises commerciales et industrielles

et parmi les fonctionnaires régionaux des divers ministères et organismes du gouvernement fédéral. On a commencé à recruter le personnel des unités de zones et des unités locales.

Pour établir une base permettant à la Régie des approvisionnements de guerre d'évaluer après une attaque les ressources de survivance, la Direction des approvisionnements d'urgence a établi un programme de recherches en vue d'obtenir des données complètes sur les stocks de denrées essentielles et des moyens de production connexes dont dispose normalement le Canada. Il s'agit nécessairement d'un programme à longue échéance, mais on a déjà obtenu des résultats importants en ce qui concerne le recueil et le traitement des données sur les stocks de vivres, de dérivés du pétrole et d'un certain nombre de matières essentielles. Avec le concours de l'Armée et de l'Organisation des mesures d'urgence, on a mis au point des méthodes pour évaluer les ressources de survivance après une attaque.

Je passe maintenant au programme canado-américain de partage de la production de défense.

La collaboration économique entre le Canada et les États-Unis à des fins de défense a commencé au cours de la deuxième guerre mondiale et a trouvé son expression formelle dans les ententes comme la déclaration de Hyde Park en 1941 et l'exposé de principes de collaboration économique de 1950. L'intégration plus poussée de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et la complexité accrue des armes modernes ont donné plus d'importance et une orientation plus précise à cette collaboration économique. De la difficulté reconnue, pour un pays limité comme le nôtre, d'entreprendre sans aide la mise au point et la production de certains engins est né le besoin de collaborer davantage au développement et à la production des approvisionnements d'ordre militaire.

Le Canada ayant toujours largement compté sur des sources américaines pour ses approvisionnements en matériel de défense, il était évident qu'on ne pourrait détourner davantage la production de l'industrie canadienne vers l'industrie américaine sans tenir compte des progrès de l'industrie canadienne de défense et de ses installations de production. Celles-ci représentent un fort placement de compétence technique et administrative et sont d'un précieux appoint pour la défense de l'Amérique du Nord.

Les pourparlers canado-américains sur ces questions ont conduit à la mise en œuvre du programme de partage de la production de défense. L'objet essentiel de ce programme est d'en arriver à la meilleure utilisation possible de la capacité de production de défense du Canada et des États-Unis en fournissant à l'industrie canadienne l'occasion de rivaliser sur un pied d'égalité avec les industries américaines dans le domaine des prix, des livraisons et de la compétence technique lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de défense nord-américaine.

Les grands objectifs du programme de partage tels qu'ils ont été établis d'un commun accord sont:

a) augmenter la participation de l'industrie canadienne à la production et au service des armes et du matériel nord-américains; et

b) coordonner les besoins de défense, les travaux de mise au point, la production et les achats des deux pays en vue de réaliser le meilleur emploi de leurs ressources respectives de production pour la défense commune en conformité du principe de l'interdépendance et de l'intégration des dispositions d'ordre militaire.

Les efforts soutenus des quelques dernières années, de la part non seulement des fonctionnaires et des militaires du Canada et des États-Unis, mais aussi des entrepreneurs canadiens et américains de défense, ont abouti à des réalisations importantes telles que l'exemption du matériel canadien de défense des dispositions du «Buy American Act», l'entrée en franchise de ce matériel

aux États-Unis et l'empressement accru des industriels canadiens à répondre aux offres qui se présentent dans le domaine de la défense aux États-Unis. Les ramifications du programme de partage des travaux de mise au point et de production pour la défense ont atteint de nombreux secteurs de l'industrie canadienne; une forte proportion des services canadiens de recherche et de mise au point est maintenant orientée vers les États-Unis et les besoins de la défense commune. Je reviendrai tout à l'heure sur le rôle des recherches et des travaux de mise au point.

Il serait peut-être intéressant de consulter le rapport annuel du ministère de la Production de défense, où nous trouvons en page 28 quelques chiffres sur ce programme de partage de la production de défense. En 1962, les États-Unis ont confié au Canada sous le régime de ce programme des commandes pour 254.3 millions de dollars soit 78 p. 100 de plus qu'en 1961, grâce surtout aux contrats visant les avions Caribou et à la contribution américaine au programme canado-américain visant les avions F-104G. Au cours des quatre dernières années, les États-Unis ont passé au Canada sous ce régime des commandes pour 605.9 millions de dollars.

D'autre part, les commandes passées par le Canada aux États-Unis ont atteint en 1962 127.4 millions de dollars, portant le total pour les quatre années du programme à 526.2 millions. Ainsi, l'apport des États-Unis au Canada a dépassé celui du Canada aux États-Unis de 126.9 millions de dollars, tandis qu'au début de 1962, la balance au compte du partage de la production a été de 47.2 millions de dollars en faveur des États-Unis. Cette tendance a été renversée, du moins temporairement à la fin de l'année, alors qu'il y avait un excédent de 79.7 millions en faveur du Canada.

Les genres de contrats inclus dans le partage de la production comprennent les recherches appliquées et la mise au point, la préproduction, la production, les licences et l'aide technique, les travaux d'installation (autres que les travaux de construction), ainsi que les réparations, les révisions et les modifications. Les chiffres visant ce programme ne comprennent pas les contrats relatifs aux approvisionnements généraux de production courante, les travaux de construction, les achats de matières premières ordinaires, les combustibles, les carburants et les lubrifiants ni les services (transport, location et entretien des installations fixes).

Plus de 300 sociétés canadiennes ont obtenu des contrats depuis le début de ce programme et les réalisations de certaines d'entre elles indiquent clairement que la participation au marché de la défense américaine a été d'un avantage très précieux. A mon avis, il faut féliciter notre industrie canadienne de l'effort qu'elle a accompli à ce sujet.

Le montant accru des contrats nous offre un moyen de mesurer notre progrès. Par ailleurs, il nous faut considérer les occasions offertes aux sociétés canadiennes.

Si vous consultez de nouveau le rapport annuel, pages 29 et 30, vous constaterez que dans le domaine des contrats d'entreprise générale, les demandes de renseignements présentées par les États-Unis à l'industrie canadienne ont augmenté de 5,786 en 1961 à 8,290 en 1962, et que les réponses canadiennes sont montées de 1,799 à 2,384. Les contrats effectivement adjugés par le gouvernement américain à des entreprises du Canada sont passés de 830 à 1,088, d'une valeur globale de 176.5 millions de dollars. Dans le domaine des sous-traités, les offres se sont accrues de 2,524 à 3,108 et les réponses, de 1,986 à 2,624, pendant la même période. Les sous-traités adjugés à des sociétés canadiennes ont augmenté de 1,111 à 1,769, représentant 76.5 millions de dollars. Les autres contrats généraux reçus par les industries et d'autres institutions canadiennes directement du gouvernement américain ont atteint 1.3 million de dollars.

Je passe maintenant au partage des travaux de mise au point, qui sont la clé de tout succès futur dans le domaine du partage de la production. Au cours de son témoignage devant votre comité, M. Zimmerman a parlé de l'importance pour les sociétés canadiennes d'arriver au premier stade, c'est-à-dire au stade de la mise au point des armes futures.

Il est à noter que les succès de l'industrie canadienne dans la vente aux industries américaines de défense se sont produits surtout dans les secteurs où le Canada avait accumulé des connaissances et des compétences exceptionnelles grâce aux travaux antérieurs du gouvernement et de l'industrie dans des domaines comme l'électronique, la guerre anti-sous-marine et la production des avions STOL. Il y a lieu de mentionner en particulier les ventes d'avions Caribou à l'Armée américaine.

Les gouvernements de nos deux pays ont reconnu que le Canada serait incapable de participer aux programmes futurs de production industrielle pour la défense s'il ne continuait sur son propre sol ses travaux de recherche et de mise au point, et que le rôle de notre industrie de défense serait ainsi limité à la production des articles les plus simples de ferronnerie. Ainsi, notre aptitude à contribuer aux programmes de matériel pour le défense de l'Amérique du Nord se trouverait gravement affaiblie.

Depuis 1959, on a fourni des sommes considérables pour aider les industries canadiennes à entreprendre des travaux de mise au point pour les États-Unis et les autres pays alliés. Ces subventions ont stimulé une grande quantité de travaux de recherches et de mise au point dans notre industrie; depuis 1959, le gouvernement canadien a adjugé aux sociétés canadiennes des contrats pour 27.9 millions de dollars. Nous estimons maintenant que 130 projets de mise au point, d'une valeur de 66 millions de dollars, ont été lancés grâce aux apports financiers du gouvernement, de l'industrie canadienne et d'autres gouvernements. Des travaux de grande envergure se poursuivent dans des domaines comme ceux des avions V/STOL, des aides aéroportées à la navigation doppler, des moteurs à turbine à gaz, des véhicules de surface, des fusées de sondage et du matériel anti-sous-marin. A mon avis, les industriels canadiens ont nettement pris conscience du besoin d'entreprendre des travaux de recherche et de mise au point.

Comme l'a fait remarquer M. Zimmerman, les efforts de notre ministère pour ce qui est de la mise au point sont coordonnés au programme de recherches industrielles pour la défense, lancé par le Conseil des recherches pour la défense en 1961. Ce programme marque une autre étape dans nos efforts en vue de maintenir nos compétences dans le domaine scientifique et de nous assurer que les résultats des recherches gouvernementales pour la défense soient mis à la disposition de l'industrie canadienne de sorte que celle-ci puisse participer plus effectivement à la mise au point et à la fourniture du matériel requis par les États-Unis et les autres alliés.

Pour terminer mes remarques au sujet du partage des travaux de production et de mise au point, je tiens à signaler au comité l'importance que nous et le gouvernement des États-Unis attachons à ce programme de collaboration. Je renvoie le comité à mon rapport soumis à la Chambre des communes le 7 juin (page 804 du Hansard), à la suite de ma rencontre avec le secrétaire à la Défense des États-Unis.

> L'entretien, marqué au coin de la plus grande cordialité, a bien montré encore une fois que nos deux pays entendaient continuer à appuyer un programme commun de production de défense. De part et d'autre, on s'est donné l'assurance de ne pas laisser les difficultés que chacun des deux pays éprouvait à propos de sa balance des paiements nuire à la poursuite et à l'élargissement du programme.

En effet, on l'a reconnu, la balance des paiements pose aux deux pays des problèmes mais on est convenu qu'ils ne doivent pas entraver la réalisation de nos objectifs communs en matière de production. Maintenir généralement en équilibre nos échanges de matériel semble la meilleure réponse à offrir à l'inquiétude suscitée par l'épuisement des réserves de change qu'entraîne cette fourniture.

A cette fin, il a été convenu qu'on ne restreindrait pas le partage de la production aux présumées exigences de la balance des paiements émise par le secrétaire à la Défense des États-Unis et qu'on accorderait toute l'attention voulue aux sources canadiennes autorisées.

La Chambre se rend compte que, par suite de la tendance à la hausse des prix et de la complexité des équipements militaires, il importe d'appuyer sur des recherches conjointes, une mise en valeur et des méthodes de production conformes à l'idée d'interdépendance que s'est fixée l'OTAN, en vue de notre commune défense.

Le Canada compte obtenir à l'avenir, comme par le passé, les articles de l'industrie de la défense des États-Unis qu'il ne serait pas rentable de produire au Canada. En retour, nous espérons que l'industrie canadienne pourra continuer de répondre aux exigences de la défense des États-Unis partout où les compagnies canadiennes seront en mesure de soutenir la concurrence en ce qui concerne les prix, la qualité et les délais de livraison.

Permettez-moi maintenant de considérer le rôle du Ministère dans le programme de l'OTAN pour la collaboration en matière de recherche, de mise au point et de production.

Les mêmes circonstances, c'est-à-dire l'intégration des dispositions d'ordre militaire et l'accroissement du coût et de la complexité des armes, qui ont inspiré le partage de la production entre le Canada et les États-Unis, ont porté les ministres de la Défense des pays de l'OTAN à établir un programme de collaboration pour la recherche, la mise au point et la production en ce qui a trait aux besoins de matériel de défense des membres de cet organisme. Mon ministère a coordonné les travaux du Canada relativement à ce programme et a fourni le représentant canadien au comité des armements de l'OTAN, chargé d'appliquer le programme.

Comme il est mentionné à la page 31 du rapport annuel du Ministère, le Canada a soumis aux groupes de l'OTAN un certain nombre de projets visant des avions à décollage et à atterrissage verticaux ou courts (V/STOL), des localisateurs mobiles d'armes, du matériel de circulation des véhicules, du matériel sonar, des voitures pour le transport du personnel, des armes anti-char, des mines terrestres anti-personnel, du matériel aéroporté de communications, des moteurs d'avions, du matériel de central téléphonique et du matériel de traitement des données. Il faut signaler en particulier les études de modèles soumises par l'industrie aéronautique canadienne visant la construction d'avions de transport et de reconnaissance et d'attaque à rayons moyens de la classe V/STOL.

M. LLOYD: Il serait très utile que nous ayons une description de la classe V/STOL.

M. DRURY: STOL veut dire «Short take-off and landing» (atterrissage et envol vertical ou court). Le V. représente le mot «vertical».

L'industrie canadienne de l'électronique a soumis des projets de modèles de matériel de traitement des données relativement à des petits navires. D'autres projets pouvant intéresser l'industrie canadienne des armements sont également à l'étude. On a augmenté les échanges de renseignements au sujet des programmes nationaux de recherches, de mise au point et de production.

En décembre 1962, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé le rapport d'un groupe de premier plan recommandant certaines modifications importantes afin d'accélérer le programme. En conséquence, mon ministère s'efforce de raffermir le groupe administratif affecté à ces travaux et nous prévoyons une forte augmentation de l'activité.

L'accroissement des travaux au sein de l'OTAN a porté un certain nombre de pays à manifester de l'intérêt à l'égard du matériel de défense produit par le Canada. On a encouragé l'industrie canadienne à participer à l'approvisionnement en matériel de défense des pays européens et autres dans les domaines des simulateurs de vol, des aides à la navigation et des pièces de rechange de moteurs. De part et d'autre, on a profité de visites et d'échanges de renseignements sur les plans gouvernemental et industriel.

Les services de la Corporation commerciale canadienne sont toujours à la disposition des sociétés et des gouvernements étrangers désireux d'acheter au Canada et notre ministère continue d'aider l'industrie canadienne à trouver des occasions de mettre au point et de fabriquer du matériel de défense pour les autres pays. Outre des bureaux d'achat en Europe et des représentants auprès de notre délégation à l'OTAN, le ministère a des attachés en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne de l'Ouest pour les questions de production de défense.

Le chiffre d'affaires dans les pays d'outre-mer est loin de se comparer à celui qui a lieu entre le Canada et les États-Unis, mais il est quand même important. Vous lirez en page 32 de notre Rapport annuel qu'une cinquantaine de sociétés canadiennes ont reçu en 1962 des contrats et des sous-traités de défense pour 45.1 millions de dollars de la part des 40 pays de l'OTAN outremer et d'autres pays étrangers (non compris les États-Unis). Le gouvernement canadien et l'industrie canadienne ont commandé chez les fournisseurs d'outremer des biens et des services de défense pour quelque 28.5 millions de dollars au cours de la même année.

En guise de conclusion, je tiens à répéter que le ministre de la Production de défense est chargé, en premier lieu, d'acheter les biens et services requis par le ministère de la Défense nationale, et, deuxièmement, de voir à ce que nous disposions des installations et des matières nécessaires pour appuyer notre programme de production de défense. De ces charges découle la responsabilité en ce qui a trait au programme canado-américain de partage des travaux de production et de mise au point pour la défense, aux exportations de matériel de défense aux autres pays alliés, et à la collaboration au sein de l'OTAN dans le domaine des armements.

La tendance toujours plus marquée vers la complexité et le coût élevé des armes nous imposent d'étudier toutes les possibilités de collaboration avec nos alliés en vue de maintenir les frais à des chiffres raisonnables. D'autre part, nous ne saurions oublier les avantages que représentent pour l'économie canadienne l'exécution au Canada des travaux de recherche, de mise au point et de production imposés par la technique avancée des moyens de défense.

Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: J'ai divisé cet exposé à peu près en quatre parties. Si les membres du Comité veulent bien poser leurs questions en tenant compte de l'ordre de ces parties, je crois que nos discussions en seront facilitées.

J'ai divisé cet exposé de la façon suivante: les pages un à sept, dont les sujets traités sont de nature générale; les pages sept à douze, qui touchent à l'organisation du ministère; les pages douze à vingt, qui traitent des programmes conjoints de production de défense entre le Canada et les États-Unis, et les pages vingt à vingt-deux qui ont trait à la collaboration avec les pays membres de l'OTAN.

M. WINCH: Monsieur le président, à la page 5, on fait allusion aux négociations et aux problèmes qui existent dans ce domaine. Je demanderais au

ministre quelle est la nature du problème en ce qui concerne les négociations, en particulier au sujet de la classe trois, droits de brevet.

M. DRURY: Dans certains cas, monsieur le président, il y a des pièces ou des éléments essentiels de systèmes d'armes qui ont été mis au point par suite de l'initiative et de l'entreprise individuelle. En pareils cas, la société ou parfois même les individus détiennent les droits de brevets sur ces articles. Si le ministère de la Défense nationale a besoin de ces articles, seulement celui qui possède les droits de brevet peut les lui fournir.

M. WINCH: Puis-je vous demander s'il s'ensuit naturellement que les particuliers ou les sociétés auxquels vous avez fait allusion font tous partie de l'alliance défensive des pays de l'Ouest, qu'il s'agisse des États-Unis ou d'un pays de l'OTAN? Voulez-vous dire par conséquent que le désir de profit de la part d'un individu ou d'une société au sein de notre alliance des pays de l'Ouest peut modifier les sommes que doit verser le Canada, et que cette situation est telle que nos intérêts en souffrent?

M. DRURY: Il n'y a pas d'autre chose à faire que de payer; mais je ne crois pas nécessairement que nos intérêts aient à en souffrir. Cette question de droits de brevet a trait beaucoup plus à notre façon de conclure des contrats, et elle touche surtout des articles autres que les armes; dans ce dernier cas, la plupart des droits de brevet appartiennent au gouvernement. Toutefois, pour ne donner qu'un petit exemple, si vous désiriez vous procurer une voiture Chevrolet, vous ne pourriez l'acheter que de la General Motors. La General Motors détient les droits de brevet sur les voitures Chevrolet. Si vous voulez acheter une Chevrolet, vous devez payer le prix fixé par la General Motors. La General Motors est la seule source d'approvisionnement en voitures Chevrolet.

M. WINCH: Donc il y a un aspect de profit qui passe avant la sécurité du pays?

Des VOIX: Oh! oh!

M. GRANGER: Monsieur le président, le quatrième paragraphe de la première page de l'exposé du ministre renferme la déclaration suivante:

> Le ministère de la Production de défense est donc, non seulement le ministère qui achète les approvisionnements et le matériel de défense, mais aussi l'organisme chargé d'assurer la production d'approvisionnements qui ne sont pas d'usage courant au Canada lorsqu'il semble pratique d'organiser cette production au pays.

Je suppose que cette allusion à l'encouragement donné à la production du matériel de la défense signifie que le ministère de la Production de défense ne possède pas ses propres usines mais encourage la production par des usines canadiennes du matériel requis, si celui-ci ne fait pas partie de la production en série? Cette affirmation est-elle conforme à la réalité?

M. DRURY: En effet. Lorsque le ministère de la Défense nationale nous demande un article qui n'est pas d'usage courant dans le secteur civil, nous avons le choix de nous arranger pour faire fabriquer l'objet au Canada ou pour l'acheter à l'étranger, si c'est possible. Comme nous l'avons déjà déclaré, nous préférons faire en sorte que cet objet différent que nous voulons soit produit au Canada.

M. GRANGER: Merci.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, dans le rapport Glassco, nous pouvons relever trois motifs de critique à l'endroit du ministère de la Production de défense. Ces motifs sont les suivants: 1° que l'obtention d'un article prend trop de temps, 2° que le ministère ne possède aucune norme et qu'il a plutôt tendance à improviser et 3°, qu'il organise mal son stockage, ce qui coûte cher au pays.

Le ministre voudrait-il commenter ces trois points? Il est vrai que de tels commentaires pourraient prendre tout le reste de la session.

M. DRURY: De façon générale, dans n'importe quel domaine, il est toujours vrai que le procédé d'acquisition est toujours trop long. Il s'écoulera un millénaire avant que personne ne nous accuse de prendre trop de temps.

Vu la nature des forces militaires, il leur faut toujours leur équipement et leur matériel à l'avance. Comme vous le savez sans doute, on dit qu'un objet est désuet avant qu'il sorte de la salle de dessin, ce qui fait que, dans ce sens restreint, nous achetons toujours de l'équipement désuet. Plus on prend de temps à se procurer un article, plus il devient désuet. En conséquence, il y a une nécessité technique à se procurer ces articles aussi rapidement que possible.

Dans quelques cas, le ministère de la Production de défense a contribué à ces retards. Nous savons qu'il peut y avoir des améliorations dans certains domaines et qu'effectivement il y en a.

M. Glassco a fait plusieurs recommandations pour améliorer cette situation. Plusieurs sont déjà en vigueur et d'autres sont à l'étude, car pour les réaliser il faut le concours d'autres ministères du gouvernement.

Quant à votre question au sujet des normes, comme je l'ai déjà fait remarquer dans mon mémoire, les normes qui sont en réalité les devis, sont établis non pas par le ministère de la Production de défense, mais par le ministère de la Défense nationale. Afin d'arriver à arrêter des devis pour les objets d'usage commun, nous travaillons en relations très étroites avec le ministère de la Défense nationale.

Quant à la troisième critique relative au stockage, je ne m'en souviens pas exactement.

M. DEACHMAN: Je me reporte au deuxième volume du rapport Glassco, à la page 138. Le contrôle du stockage a suscité bien des critiques. On dit que dans certains cas, on garde encore du stock du tout début de la Deuxième Guerre mondiale, même s'il n'est plus nécessaire de le garder. On a aussi blâmé la profusion des articles tenus en stock et on a soutenu que les normes d'un stockage prudent pouvaient être établies à moins que cela.

M. DRURY: Bien, alors je dois vous dire que le ministère de la Production de défense ne possède pas de stockage de cette sorte. Ceci concerne l'acheteur du ministère de la Défense nationale et, après avoir approuvé la qualité de la marchandise, le ministère de la Défense nationale en prend alors livraison. Ce dernier ministère entrepose, garde et contrôle le stock. Ces remarques ne s'adressent donc pas au ministère de la Production de défense, mais aux méthodes actuelles du ministère de la Défense nationale.

M. DEACHMAN: Puis-je poser une question à ce sujet? Si le ministère de la Production de défense n'est responsable en aucune façon de la quantité de matériel commandée par le ministère de la Défense nationale, vous ne pouvez alors donner votre avis à ce sujet. Je veux dire que si le ministère de la Défense nationale commande une certaine quantité de matériel, vous n'êtes pas censé, en tant que ministre, critiquer cette commande, n'est-ce pas?

M. DRURY: Nous pouvons faire des observations si la quantité demandée semble inexacte. Et nous le ferions certainement. Cependant il ne pourrait s'agir que de conseiller. La responsabilité de déterminer les quantités appartient au ministère de la Défense nationale, et nos commentaires n'entraînent aucune obligation.

M. DEACHMAN: Vous-même, vous ne faites aucune recommandation au ministère quant au stockage?

M. DRURY: Non, car nous ne maintenons aucun rapport ni aucune liste des stocks et de la consommation.

M. WINCH: J'aimerais faire quelques commentaires sur cette question, monsieur. J'ai eu l'honneur de faire partie du précédent comité de la défense et de celui des prévisions budgétaires et des comptes publics. On a affirmé devant ces comités que le matériel acheté ne peut en aucun cas être épuisé en 20 ou 30 ans. Est-ce que cela signifie, bien que je sache que vous n'étiez pas ministre alors, que vous avez consenti à faire l'achat parce qu'il vous était demandé et que même si vous ne pouvez pas épuiser le matériel en 20 ou 30 ans, vous l'achetez quand même?

M. DRURY: En effet.

M. WINCH: Vous n'avez aucun moyen de vérifier si on en a besoin ou non? Si vous dépensez des millions de dollars pour des articles qui ne peuvent servir, vous devez quand même en approuver l'achat si le ministère de la Défense nationale vous demande de les acheter?

M. DRURY: Oui.

M. LAMBERT: On raconte qu'un de vos prédécesseurs a dit que si le ministère de la Défense nationale réclame des pianos plaqués d'or, vous êtes tenu de les acheter. Je comprends que la difficulté tient à ce que le ministère de la Défense nationale doit se procurer son propre équipement; en d'autres mots, il doit décider ce que doivent être son propre équipement et ses propres besoins et vous n'êtes qu'un bureau d'achat et non pas un deuxième ministère de la Défense ayant droit de veto sur la politique de défense. Cependant il doit sûrement y avoir un domaine sur lequel vous pouvez exercer une assez forte influence pour que, si vous jugez qu'en matière de contrôle de l'inventaire les demandes faites par le ministère de la Défense sont tout à fait hors de propos, vous puissiez informer les responsables que de tels achats ne sont pas nécessaires et que vous pouvez exercer à la fois un meilleur contrôle des stocks et ainsi éliminer les achats massifs ou, inversement, qu'ils peuvent adresser une demande considérable et ainsi obtenir des escomptes ou des prix plus bas pour la quantité achetée.

De toute façon, vous avez affirmé que vous ne possédiez pas d'inventaire. Si je me rappelle bien, en 1960 on apprenait que le ministère de la Défense nationale avait retiré du stockage d'importantes quantités de tissus. Avez-vous encore pour ligne de conduite de garder certains tissus et autres sous contrôle d'inventaire et de vous borner à les mettre ensuite au compte de la Défense nationale?

M. DRURY: Les importants stocks d'étoffe que le ministère de la Production de défense a achetés ou gardés en vue des demandes faites d'avance ou prévues pour l'avenir par l'un ou l'autre des trois services furent achetés alors que,—vous vous en souviendrez,—les réserves de laine étaient minces. Actuellement, nous sommes en train de remettre graduellement au ministère de la Défense nationale le reste de ces stocks de tissus.

M. WINCH: Alors, vous possédez vraiment des stocks?

M. DRURY: Nous possédons un stock qui tend à disparaître. Je reconnais là mon erreur.

M. LAMBERT: Ce stockage existe-t-il seulement dans le domaine des tissus ou comprend-il d'autres domaines?

M. DRURY: Nous gardons une quantité limitée de matériel stratégique, principalement des métaux, que nous nous sommes procuré, si je me rappelle bien, à l'époque de la guerre de Corée, et que le gouvernement a conservé en stock en cas de besoin futur.

M. LAMBERT: Pouvez-vous nous donner des renseignements détaillés relativement au stockage, si cela ne relève pas du domaine stratégique ou confidentiel et s'il s'agit d'une ligne de conduite établie du ministère d'examiner le matériel stratégique et de constituer des réserves?

M. DRURY: Je devrai me renseigner à ce sujet.

M. WINCH: En d'autres mots, pouvons-nous avoir un inventaire?

M. DRURY: Je vais essayer d'obtenir une liste de ce que nous avons.

M. LAMBERT: Je voulais plutôt dire pour l'avenir que pour l'immédiat.

M. DRURY: Comme je l'ai déjà dit, cette façon de stocker le matériel stratégique remonte à l'époque de la guerre de Corée. Depuis ce temps, le ministère tente de se débarrasser de ce matériel et il ne relève plus de ses fonctions d'acheter ou d'entreposer du matériel stratégique.

M. WINCH: Pouvez-vous obtenir une liste du stock que vous possédez et de ce qui en est entreposé? Pouvez-vous nous dire quelle partie du stock constitue une réserve?

M. DRURY: Je peux vous donner une liste valable à compter de la fin de la dernière année financière, le 31 mars 1962. Environ 6 millions de dollars en quartz brut; on emploie le quartz brut dans les instruments d'optique qui sont fabriqués en grande partie au Canada par *Canadian Arsenals* pour l'usage des forces armées; environ $4,600,000 d'étain. Le cobalt, $1.3 million; l'antimoine, $700,000; la nitroguanidine, $143,000; le carbone activé, $86,000; l'hexachloréthane, $30,000; et quelques substances constituantes de munitions, environ $500,000.

M. WINCH: Et les tissus, les vêtements, les souliers, les sous-vêtements et les bas?

M. DRURY: Nous n'avons pas de confection; nous n'en gardons pas. Ce sont des tissus pour faire des vêtements. Il est regrettable que je ne puisse vous dire précisément qu'elles sont nos réserves de tissus actuellement, mais elles sont très faibles.

M. WINCH: Pouvez-vous nous en donner une idée?

M. DRURY: Je m'excuse. Je vois que nous n'avons pas de tissus.

M. LAMBERT: Est-ce encore dans la ligne de conduite du ministère de pouvoir s'engager à faire du stockage s'il le croit nécessaire?

M. DRURY: Nous avons l'autorité statutaire de le faire, si le gouvernement le désire.

M. LAMBERT: A condition que le gouvernement le veuille?

M. DRURY: En effet.

M. LAMBERT: Seriez-vous poussé par des motifs d'ordre militaire ou tout autant par des motifs d'ordre économique?

M. DRURY: Le fondement de la Loi sur la Production de défense est d'ordre militaire. Pour entreposer, il devrait y avoir quelques motifs militaires, comme l'établit la Loi sur la Production de défense. Ce devrait être de quelque façon du matériel stratégique. Je ne pense pas que nous ayons droit d'entreposer des articles qui ne pourraient pas servir en cas de guerre bien que, dans un sens large, presque tout peut être classé sous ce titre, le blé pouvant devenir l'alimentation de base en cas de guerre.

W. WINCH: Vous ne nous avez pas fourni de renseignements parce qu'il s'agissait de sujets confidentiels?

M. DRURY: Non.

Le PRÉSIDENT: Vous avez d'autres questions, monsieur Lloyd?

M. LLOYD: On a répondu à ma question. Mais je crois comprendre, d'après ces remarques du ministre, qu'il y a certaines occasions où vous pouvez constituer des réserves ou entreposer du matériel stratégique devant servir aux fabricants. Mais en général, n'est-il pas vrai que vous n'entreposez pas le produit fini qui est disponible pour usage militaire immédiat?

M. DRURY: La seule exception qui me vienne à l'esprit en ce moment, ce serait les munitions finies que détient la *Canadian Arsenals* en tant que fabri-

cant. La *Canadian Arsenals*, société de la Couronne, peut fabriquer des munitions à ce qu'elle considère un rythme satisfaisant de production rentable; et ceci peut ne pas correspondre exactement avec le rythme de consommation et les besoins des forces armées. Mais les économies qui doivent être réalisées, compte tenu d'un taux de production rentable, dépasse largement le coût de maintien de ces stocks.

M. LLOYD: Ceci me ramène à la question de la ligne de conduite. Il doit y avoir quelque rapport entre le ministère de la Production de défense qui connaît ses besoins pour l'immédiat et le ministère de la Défense nationale, lorsqu'il s'agit d'établir la quantité de produits à recevoir des fournisseurs. Il doit y avoir quelque liaison entre eux; il doit y avoir quelque entente sur la quantité, vu les facteurs économiques et les prix qui entrent en jeu.

M. DRURY: Quant à savoir si nous ferions des observations ou si nous serions disposés à en faire relativement à une déclaration de la Défense nationale ou à une commande de ce ministère, j'ai tenté d'indiquer que mon ministère n'a pas ce droit et qu'il incombe à la Défense nationale de prendre la décision légale. Mais en fait, comme on le comprendra aisément, en ce qui a trait à toutes ces choses le ministère de la Production de défense et le ministère de la Défense nationale échangent constamment des renseignements quant aux besoins immédiats et futurs de ce dernier. A tous les niveaux, le dialogue est permanent, et, manifestement, le ministère de la Défense nationale cherche à connaître exactement les prix relatifs d'un article par rapport à d'autres, les prix comparés de différents taux de livraison ou les dates de livraison, et il revient alors au ministère de la Production de défense de posséder ces renseignements et de les fournir à la Défense nationale. Ceci n'est qu'un aspect des échanges de renseignements entre les deux ministères.

M. LLOYD: Quand vous commandez grâce à un contrat fondé sur le prix coûtant et le bénéfice, il me semble que cette liaison s'impose.

M. DRURY: Non seulement dans ce domaine, mais aussi dans d'autres.

M. LLOYD: Je ne veux pas dire comme motif exclusif, mais comme un des motifs. A la page 5 de votre déclaration vous dites:

> Ainsi donc, le Ministère a pour grand principe d'adjuger les contrats à des prix fermes déterminés par voie de concours. Cependant, il y a des cas où cette méthode d'achat n'est pas possible ou n'est pas pratique et où il faut recourir à certaines formes de négociations. Les négociations s'imposent, par exemple lorsque *a*) il n'y a pas de sources concurrentes d'approvisionnement; *b*) les devis n'existent pas ou sont trop imprécis; et...

Comment procédez-vous pour octroyer des contrats au Canada, sous l'empire de ces règles, par exemple, dans le cas de la construction navale?

M. DRURY: En général, il y a, je suppose, deux catégories de construction navale; dans l'une, il y a le cas du navire unique; il n'en faut qu'un de son genre; nous avons notamment un navire consacré à l'hydrographie, navire unique, et il n'y en a qu'un. A tout événement, il n'existe qu'un seul navire de cet ordre.

Puis, il y a une autre catégorie où entrent un certain nombre de navires généralement semblables qu'il faut construire. Le ministère de la Production de défense, dans le cas du navire unique, demande à la Commission maritime canadienne son avis sur l'endroit où, en tenant compte de l'intérêt général de l'économie canadienne et de l'aptitude à satisfaire aux conditions de coût et de temps, il serait préférable d'accorder le contrat. Cela arrive quand les devis sont insuffisants.

Toutefois, lorsqu'il y a, dans le cas du navire unique, des devis complets, on demande fréquemment des soumissions aux chantiers navals qui sont en

mesure de le construire, et le contrat est accordé au soumissionnaire dont le prix est le plus bas.

M. WINCH: Quel profit accordez-vous en régie intéressée, au sous-alinéa (iii) à la page cinq?

M. DRURY: Le...

M. WINCH: Ou encore, T & M, comme nous l'appelons, dans l'industrie de la construction.

M. DRURY: Je ne crois pas savoir ce que cela signifie.

M. WINCH: Temps et matériel, plus profit. A la page six et un peu plus loin, vous avez la régie intéressée. En régie intéressée, quel est le profit que vous allouez sur les contrats qui relèvent de votre compétence?

M. DRURY: Le taux fondamental du profit allouable est de 7½ p. 100.

M. WINCH: Quel est le maximum?

M. DRURY: Nous n'allouons actuellement rien de plus; c'est présentement le maximum. Dans le genre de contrat négocié décrit ici, dans lequel le prix-objectif est établi et dans lequel ce prix-objectif comprend un profit de 7½ p. 100, il y aura en outre consentement prévu à partager le profit réalisé en accomplissant le travail à moins du prix-objectif. Si l'entrepreneur peut accomplir le travail moyennant $100,000 de moins ou économiser $10,000 sur le prix-objectif, cette économie se partagera entre lui et l'acheteur, le gouvernement, cela à titre d'encouragement.

M. WINCH: Sur quelle base?

M. DRURY: Normalement, les deux tiers de l'épargne vont au gouvernement et le tiers à l'entrepreneur.

M. le PRÉSIDENT: Monsieur Lessard, vous avez une question à poser?

M. MARCEL LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): C'est une question très courte, à laquelle d'ailleurs je demanderais une réponse très courte.

Le ministre pourrait-il me dire si l'aluminium est encore considéré comme un matériel stratégique, et si oui, le gouvernement en a-t-il encore en stock et combien?

L'hon. C. M. DRURY (*Ministre de la Production de défense*): Dans le moment, le gouvernement ne considère pas l'aluminium comme matériel stratégique. Il n'en a pas en main et il n'a pas l'intention d'en obtenir.

M. SMITH: J'invoque le règlement et avant de poser ma question, je vous demanderais d'identifier les deux fonctionnaires qui accompagnent ici M. Drury?

M. DRURY: M. Hunter est le sous-ministre.

Le PRÉSIDENT: M. G. W. Hunter, le sous-ministre, et M. W. H. Huck, le sous-ministre adjoint.

M. SMITH: Au sujet des contrats en régie intéressée et de la marge de profit de 7½ p. 100 qui est allouée...

M. DRURY: Qui peut-être allouée.

M. SMITH: ...en plus, n'y a-t-il pas un certain pourcentage des frais généraux de nos chantiers, se rapportant à cette régie intéressée dans la construction des navires à l'heure actuelle, qu'on prend en considération en estimant le paiement?

M. DRURY: En termes de comptabilité, les frais généraux constituent un élément du prix de revient et ceux-ci sont alloués. Dans ce genre de travail, sauf erreur, on calcule les prix de revient. Ceux qui se mesurent directement et facilement sont les prix de revient globaux de la main-d'œuvre et des matériaux qui entrent dans le travail. Puis, relativement à la tâche d'administrer la main-d'œuvre et d'obtenir les matériaux, il faut un certain personnel administratif qu'il faut rémunérer. De tels frais, suivant l'ampleur du contrat par

rapport à l'ensemble des travaux, sont donc négociés comme pourcentage ajouté aux prix de revient et au temps.

M. SMITH: Dans cet élément des négociations, il y aurait l'usage des machines, des grues et de l'outillage connexe.

M. DRURY: C'est exact.

M. SMITH: J'ai entendu dire par les constructeurs de navires qu'un chantier qui avait la chance d'obtenir un contrat en régie intéressée était ou serait sans doute en meilleure posture pour soutenir la concurrence lors de la soumission commerciale suivante.

M. DRURY: Lorsque vous dites «une soumission commerciale», voulez-vous dire que si le chantier réussit à négocier un taux élevé de frais généraux, il a peut-être alors de quoi amortir un peu les coups?

M. SMITH: Il pourra soutenir la concurrence.

M. DRURY: C'est exact, et c'est de pratique courante.

M. SMITH: Dans le programme de construction navale qui relève du ministère de la Production de défense et, en réalité, probablement de la Commission maritime, lorsqu'elle accorde des soumissions, n'est-il pas vrai que les conditions économiques et les conditions de travail qui règnent dans la région où sont situés les divers chantiers constituent le facteur principal?

M. DRURY: Disons, plutôt, que c'est certainement là une des considérations . . .

M. SMITH: Une des principales considérations.

M. DRURY: . . . qui exerceront influence. La Commission maritime fait des efforts sérieux, j'en suis certain, pour essayer d'être juste—si je puis employer ce mot—dans les attributions, afin qu'il n'y ait pas de préférences injustifiées pour une région ou une autre.

M. SMITH: Ne croit-on pas qu'il faille maintenir un certain nombre de chantiers navals au Canada?

M. DRURY: C'est juste.

M. BALDWIN: Ma question a dégénéré en question supplémentaire, à cause du développement de la question initiale. Le paragraphe 3 de la page 4 renferme ce passage:

> Le ministère a pour principe d'acheter, autant que possible, à prix fermes à la suite de demandes de soumissions adressées à des entreprises connues . . .

Le ministre voudrait-il nous indiquer, en dollars ou en pourcentage, le rapport entre le montant indiqué sur une demande de soumission et le montant fondé sur une base différente?

M. DRURY: On a fait les calculs. Je regrette de dire que nous ne les avons pas ici, en ce moment. Je verrai volontiers à vous les procurer. Je suis heureux d'ajouter que, d'après mes renseignements, la grande majorité des achats se font à des prix fermes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question supplémentaire à poser, monsieur Deachman?

M. DEACHMAN: Avant de passer à autre chose, j'aimerais faire une remarque. Il ne paraît pas y avoir, me semble-t-il, un sous-comité ou un organisme officiel du cabinet qui assure la liaison dans cet énorme domaine des achats et du contrôle de l'inventaire, susceptibles d'influer sur l'économie du pays. Il se révélerait ici une faiblesse dans le procédé d'achat et l'inventaire ayant trait à la défense. Je me demande si l'on a songé à donner à ce procédé un caractère plus officiel, afin d'assurer une meilleure liaison entre les divers ministères intéressés et de confier ces questions à l'examen minutieux et expert d'économistes et d'autres personnes, lesquels pourraient aviser le cabinet

sur les effets économiques de cette distribution des contrats à travers le pays et ainsi de suite. Il semble se manifester une faiblesse de structure dans les ministères de la Production de défense et de la Défense nationale.

M. DRURY: C'est une opinion.

M. DEACHMAN: Oui, en effet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hahn, désirez-vous toujours poser une question?

M. DRURY: C'est une opinion que je ne partage pas.

M. HAHN: J'aimerais examiner la portée de la phrase au milieu de la page 1, deuxième paragraphe, où vous dites:

> Le ministère de la Défense nationale nous indique ce dont il a besoin, et il nous incombe de le lui procurer.

Suivant mon interprétation, si cette phrase signifie exactement ce qu'elle dit, le ministère de la Défense nationale décide de ses besoins sans consulter préalablement le ministère de la Production de défense. Il me semble qu'il est capital, en choisissant les rôles, que le ministère de la Défense nationale prenne en considération la capacité de l'industrie canadienne de produire une partie du matériel. Y a-t-il consultation et liaison entre les deux ministères avant que le ministère de la Défense nationale décide du matériel interchangeable que le fabricant canadien pourrait produire à la suite d'une recommandation de votre part?

M. DRURY: Évidemment, le premier pas pour déterminer ou décider quel est le matériel nécessaire est le choix des rôles, et le choix des rôles est une question qui relève vraiment du Parlement. C'est là un des aspects principaux de la politique du gouvernement, et c'est à cette tâche que votre comité se consacre. Lorsque les rôles ont été déterminés, le choix, dans une large mesure, détermine le genre de matériel qui sera nécessaire. Il y a un certain nombre d'options pour remplir ces rôles et, lorsque je dis options, je veux dire des options à la disposition des forces armées,—et ces options sont examinées au point de vue de leur aspect économique; le ministère de la Production de défense les examine à fond, à la demande du ministère de la Défense nationale, et nous offrons vraiment à ce ministère toute une variété de choix, ainsi que les prix disponibles.

M. DEACHMAN: Est-ce que les données que votre ministère connaît sur le bout de ses doigts jouent dans le choix du rôle qui décide du matériel à commander?

M. DRURY: Elles le devraient, et je suis persuadé qu'elles influent sur ce choix. Le ministère de la Défense nationale, tout comme n'importe qui, a un budget où les considérations économiques ont une importance considérable et je compte qu'elles auront encore plus d'importance. Les considérations que vous avez mentionnées sont importantes et, à mon avis, le deviennent de plus en plus.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McMillan, avez-vous une question à poser?

M. MCMILLAN: J'examinais le rapport de la Production de défense à compter du mois de mars dernier et je vois qu'il y avait des balles d'excédents de biens de la Couronne d'une valeur de 9.6 millions de dollars, qu'il y a eu des ventes de matières stratégiques d'une valeur de 2.3 millions de dollars, et je note que le coût de la vente de ce matériel a été de 2 millions de dollars. Pourquoi cela?

M. DRURY: Je devrai examiner cela. Parlez-vous de l'appendice G?

M. MCMILLAN: Oui.

M. DRURY: On dit que le coût des ventes des matières d'importance stratégique s'est élevé à $2,078,763, tandis que les ventes représentaient 2 millions de dollars . . .

Le PRÉSIDENT: A quelle page est-ce, monsieur McMillan?

M. McMILLAN: A la page 62.

M. DRURY: Le coût des ventes n'est pas le coût d'administration, mais le coût du matériel qui a été vendu; cela signifie que le ministère a payé 2 millions de dollars pour le matériel stratégique et qu'il l'a vendu pour $2,319,000; la différence entre le prix d'achat et le prix de vente est de $240,000, différence qui est indiquée à droite.

M. McMILLAN: Le ministre a parlé de l'intégration des systèmes d'armement dans les trois premières pages; quel progrès réalise-t-on vers la normalisation des armes au sein de l'OTAN, à partir des armes portatives? En tenez-vous compte lors de vos achats?

M. DRURY: Bien entendu, notre préoccupation principale est d'essayer d'obtenir les avantages économiques qui découlent de la normalisation, et cette considération a été l'un des objectifs énoncés publiquement par l'Orgnisation du Traité de l'Atlantique Nord. Le succès ou le progrès a été très satisfaisant dans certains domaines et presque nul dans d'autres. A vrai dire, lorsque la sécurité d'un peuple est en jeu, il hésite à se fier aux interventions ou aux armes créées à l'étranger; deuxièmement, il hésite aussi à compter sur les fournitures d'armes ou de munitions qu'il estime vitales mais qui viennent d'un autre pays. La situation exige une confiance mutuelle, confiance qui a augmenté et s'est améliorée au cours des années, et la plus grande confiance a peut-être été réalisée au sein de l'alliance des États-Unis et du Canada.

M. McMILLAN: Mais il y a différents genres d'armes portatives, par exemple, les différents genres de fusils en usage dans les divers pays de l'hémisphère occidental?

M. DRURY: Oui. Le fusil le plus commun et celui qui est le plus généralement adopté est le FM, d'origine belge; mais, ce fusil n'a pas été adopté par les États-Unis, le consommateur le plus important, ni par l'Italie, qui a une arme de sa propre fabrication. Cependant, le Canada, la Belgique, le Royaume-Uni, et je ne saurais nommer de mémoire d'autres pays, ont adopté cette arme-là. Les moyens de production ne sont pas limités à un seul pays; plusieurs les fabriquent. C'est peut-être là l'exemple le plus répandu d'un effort commun.

M. CHURCHILL: J'ai à poser deux questions qui concernent la première partie, dont la première est simple et se rapporte à la page 4. Vous avez dit que les fournisseurs canadiens qui désirent être inscrits sur la liste le peuvent. De temps à autre, des sociétés demandent aux députés comment se faire inscrire sur la liste, et je vous saurais gré d'exposer la marche à suivre. Faut-il simplement qu'une société écrive au ministère? Les fonctionnaires du ministère font-ils ensuite une enquête?

M. DRURY: Le moyen le plus facile, le plus direct et le plus rapide est d'écrire au ministère. Sur réception d'une lettre, les fonctionnaires du ministère font enquête sur la capacité et l'aptitude de la société requérante pour exécuter le travail auquel elle s'est montrée intéressée. La première étape de cette enquête est d'envoyer à la compagnie un questionnaire relativement complet qu'elle devra remplir et retourner. Ceci constitue le fondement d'une première évaluation. Si les renseignements donnés sur cette formule sont encourageants, les fonctionnaires du ministère feront une inspection matérielle des lieux.

M. CHURCHILL: Ma seconde question a trait à l'affirmation figurant au haut de la page 4 du rapport du ministre, selon laquelle en 1962 les dépenses totales du ministère s'élevaient à $764,600,000 et le ministère de la Production de défense avait là une occasion de stimuler l'expansion industrielle à travers le Canada. Je me demande si l'on pourrait obtenir les statistiques s'appliquant aux cinq principales régions du Canada, soit: la Colombie-Britannique, les

provinces des Prairies, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique, sur la façon dont on dépense cet argent?

M. DRURY: Nous n'avons pas actuellement ces statistiques détaillées en mains, mais nous pouvons nous les procurer et nous le ferons volontiers pour vous.

M. BREWIN: Monsieur le président, je voudrais poser une question qui fait suite aux questions posées par M. Hahn.

M. DRURY: Peut-être que je pourrais développer quelque peu ma réponse à la question de M. Churchill.

Comment voulez-vous ces statistiques, monsieur Churchill? La manière facile de préparer ces données serait de dresser une liste des contrats selon les compagnies, ce qui indiquerait quelles sont les compagnies qui reçoivent des contrats. Il existe un dossier de ces statistiques. Cependant, cela prendrait beaucoup d'effort pour découvrir où, en fait, les compagnies dépensent l'argent reçu. Mettons qu'une compagnie dont le siège est à Montréal reçoive un contrat pour produire quelque chose, pour un montant de 5 millions. Cette compagnie peut dépenser deux millions à Vancouver chez un sous-traitant, un million à Halifax dans sa propre succursale, et le reste aux États-Unis. Cela demanderait beaucoup de recherches pour découvrir exactement combien chacune de ces compagnies confie de travaux à des sous-traitants. La plupart des contrats originaux de défense, comme vous le savez, se distribuent sous forme de sous-contrats.

M. CHURCHILL: Je ne veux pas une analyse qui exigerait beaucoup de recherche détaillée sous ce rapport. Je me contenterais même d'une estimation assez large selon le pourcentage de distribution.

M. DRURY: Une estimation raisonnable serait peut-être satisfaisante?

M. CHURCHILL: Oui.

M. DRURY: Merci, monsieur.

M. CHURCHILL: Je me contenterais d'une approximation. Je ne suis pas certain si cela reviendrait à une approximation ou à une estimation.

M. BREWIN: Monsieur le président, je me demande s'il me serait permis de mentionner, avant ma question, que le ministre, en tant que simple député, le 14 décembre, avait fait en Chambre, à l'occasion d'une demande de crédit, une déclaration qui traitait de plusieurs des problèmes que ce comité rencontre aujourd'hui, déclaration qui, à mon avis, constituait un apport tangible à la solution des problèmes qui occupent ce comité. Cependant, je n'ai pas l'intention d'essayer de traiter de nouveau de toute la matière qu'il avait couverte à ce moment-là, parce que cela déborderait notre présent sujet de discussion. J'ai cru devoir faire ce commentaire préliminaire parce que je veux me rapporter à ces remarques passées qui, je crois, sont en rapport avec le sujet traité dans les cinq premières pages de sa présente déclaration.

Dans ce contexte, il parlait des différents facteurs dont l'on devrait tenir compte en déterminant le rôle que le Canada pourrait être appelé à jouer en matière de défense et dans le domaine militaire. Le troisième facteur, parmi un certain nombre d'autres qu'il a mentionnés, était le suivant, et je cite la page 2815 du hansard du 14 décembre 1962:

...nous devrions chercher à orienter d'une façon plus étroite vers notre économie industrielle notre rôle militaire qui se prête certes, dans une large mesure, à des travaux de recherche dans ce domaine.

Le ministre a continué à développer la déclaration ci-dessus.

La question que je voudrais poser est la suivante—et je tiens compte de ce que nous dit le ministre, à savoir que c'est aux autres ministères et au cabinet tout entier qu'il appartient de déterminer les exigences et les rôles militaires—son ministère conseille-t-il le Gouvernement ou le ministère de la Défense nationale au sujet d'un rôle militaire qui pourrait être plus exactement adapté à

notre économie industrielle et aux travaux de recherche dans notre complexe industriel? Ce rôle de conseiller fait-il partie des attributions du ministère de la Production de défense, ou son Ministère exerce-t-il telle fonction?

M. DRURY: Il appartient à ce Ministère, et ce sera naturellement une préoccupation du ministère de l'Industrie, de me fournir des avis éclairés sur la question et, en ma qualité de ministre de l'Industrie et de la Production de défense je veillerai à ce qu'il soit tenu compte de ces données dans les délibérations du cabinet sur des questions qui mettent en jeu le rôle et les fonctions des forces armées.

M. BREWIN: Monsieur le président, pour faire suite à cette question, puis-je demander au ministre, en tenant compte du fait que certains conseils peuvent s'adresser au cabinet mais non pas à un comité comme celui-ci, s'il lui est possible de développer cette déclaration, pour faire connaître au comité ses idées et les idées de son Ministère sur le sujet qui nous occupe? Si je comprends bien, un de nos devoirs est de conseiller le gouvernement, dans un autre sens, relativement à ce même problème. Je crois que cela aiderait beaucoup le comité si le ministre nous informait des différents rôles compris sous la rubrique de fonctions militaires plus étroitement adaptées à notre économie industrielle.

M. DRURY: Il s'agit ici d'un problème vaste, complexe et détaillé en lui-même. Jusqu'ici le ministère de l'Industrie n'était pas ordonné à produire, de façon concertée, des détails qui développeraient cette idée ou la mettraient en application. Ce serait là, je l'espère, une des premières tâches du ministère de l'Industrie.

M. BREWIN: Je ne sais si nous aurons reçu ces renseignements à un moment où nous exercerons encore le rôle de conseiller qui nous est actuellement dévolu, mais il me semble que ce serait tout à fait conforme aux délibérations de ce comité.

M. DRURY: Je crois en effet que cela vous aiderait de posséder ces renseignements, mais je suis convaincu que ni le président ni les membres de ce comité ne voudraient que j'exprime des opinions à la légère sur le sujet qui nous occupe.

M. BREWIN: Monsieur le président, peut-être que par votre entremise je pourrais demander au Ministre de songer à cela et ajouter que s'il pouvait émettre une opinion sur ce sujet, cela éclairerait considérablement nos futures délibérations dans ce domaine.

M. LLOYD: Monsieur le président, je me demande si l'on ne pourrait pas donner une définition un peu plus large des rapports entre le gouvernement et l'industrie par suite de l'institution du ministère de l'Industrie et aussi de l'existence du ministère de la Production de défense et, peut-être, s'il pourrait se former de nouveaux rapports.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous parler un peu plus fort? Nous ne vous entendons pas à cette extrémité de la pièce.

M. LLOYD: Je m'excuse, monsieur le président. Je voulais dire que nous avons maintenant un ministère de l'Industrie et que le ministre et ses fonctionnaires se préoccuperont d'assurer le progrès général de l'industrie au Canada, particulièrement en ce qui concerne la création du genre de climat économique qui permettra à l'industrie de prospérer. Dans le cadre de cette tentative, le ministre étudiera certainement le rôle joué par le ministère de la Production de défense, parce qu'il y aura probablement quelque chevauchement dans ce domaine. Peut-être pourrions-nous obtenir quelque prédiction sur les rapports de travail qui existeront entre ces deux ministères.

M. DRURY: Nous pouvons prédire qu'ils collaboreront étroitement ensemble. En effet, ces deux ministères ont un ministre commun.

M. WINCH: Commun ou peu commun?

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): De grande classe.

M. DRURY: Leurs bureaux seront voisins. Les fonctionnaires du ministère de la Production de défense seront en contact direct avec les fonctionnaires du ministère de l'Industrie. Je crois qu'il y aura entre ces deux ministères une collaboration plus étroite qu'entre tous les autres ministères.

M. LLOYD: Le personnel de ce Ministère comprend 1,520 employés, d'après le rapport, et il me semble que l'on doit se préoccuper d'un chevauchement possible des tâches.

M. DRURY: Voulez-vous dire chevauchement ou double emploi?

M. PATTERSON: Pourrais-je poser une question supplémentaire? Je me demande si cela serait dans l'ordre, mais je demanderais si l'on a songé à former un seul ministère dont le ministère de la Production de défense serait une division plutôt que d'avoir deux ministères?

M. DRURY: Je crois que la plupart des membres du comité comprennent clairement la fonction du ministère de l'Industrie. On en a discuté assez longuement en Chambre. Le ministère de la Production de défense a entrepris une étude visant à opérer sa transformation en service général d'achats pour tous les biens et tous les services requis par le gouvernement canadien. En ce sens, il deviendrait, non pas un ministère de production de défense ou d'approvisionnement de défense, mais un ministère d'approvisionnement. Jusqu'à maintenant, en rapport avec l'industrie de la défense, il a exercé une fonction de conseiller du gouvernement visant à promouvoir l'équilibre économique de l'industrie de la défense. Il a fait deux choses jusqu'à maintenant: acheter des marchandises au plus bas prix possible pour le ministère de la Défense nationale et en même temps à l'égard de l'industrie de défense comme le ministère de l'Industrie agira en rapport avec l'industrie manufacturière en général, c'est-à-dire en qualité d'organisme dévoué à la croissance et l'équilibre économique.

Au cours de l'année prochaine, on espère départager ces fonctions qui se chevauchent et arriver à établir un organisme du gouvernement qui s'occuperait uniquement de fonctions d'achat, comme l'entreposage, la distribution et l'inventaire de toutes les marchandises et de tous les services requis par le gouvernement. Nous espérons que les fonctions de réclame et d'encouragement dont s'acquitte actuellement le ministère de la Production de défense en rapport avec l'industrie de la défense seront bientôt dévolues au ministère que nous appelons maintenant le ministère de l'Industrie.

Il existe actuellement un mélange des tâches accomplies par ces deux ministères; cela changera, entraînant une modification de la présente structure du ministère de l'Industrie et du ministère de la Production de défense. Je commettrais un impair en essayant de vous donner un plan détaillé de cette modification à venir. Il faut réfléchir à cette question et amener le changement de façon ordonnée et progressive.

M. MACLEAN: Monsieur le président, je voudrais poser une question d'ordre général sur la politique du gouvernement en matière d'achats. Le ministre a dit, au bas de la page 6:

> «Nous comptons toujours sur les sociétés canadiennes pour nous fournir les approvisionnements dont nous avons besoin pour la défense nationale et nous examinons continuellement les besoins des Services afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent contribuer à la création et au développement de spécialistes et d'installations matérielles dans notre pays.»

Il semble qu'il y ait deux objectifs, tous deux fort louables. L'un est de suffire autant que possible à nos propres besoins en matière de défense. L'autre est d'acheter du matériel à des prix aussi avantageux que possible. Il est évident que ces objectifs ne sont compatibles que si le fournisseur canadien se révèle le plus efficace.

A la page 7 de sa déclaration, le Ministre ajoute:

> «Lorsque nous n'avons pas les installations ou les spécialistes requis et qu'il n'est nettement pas rentable d'en doter le pays, nous jugeons à propos de nous adresser à l'étranger.»

Je voudrais savoir comment se fait le partage. Il y a certainement des cas où le producteur canadien fait presque une concurrence efficace au producteur étranger sans y arriver tout à fait. Dans un cas semblable, le gouvernement a-t-il pour principe d'accepter un coût légèrement plus élevé pour le produit canadien? En d'autres mots, quelle différence de prix ne justifie plus, selon le gouvernement, la création d'installations et l'achat au Canada, et ainsi de suite? Quel montant en subsides—si je peux me servir de ce terme bien que ce ne soit probablement pas le terme correct pour exprimer ma pensée—ou quelle différence de prix le Ministère acceptera-t-il pour s'approvisionner chez un fournisseur canadien plutôt que chez un fournisseur étranger?

M. DRURY: Je pense que ce serait induire le comité en erreur que de lui donner l'impression qu'il s'agit ici d'appliquer simplement et automatiquement un facteur et une différence de prix donnée. La question de décider si l'on doit ou non établir une source canadienne d'approvisionnement dépend, jusqu'à un certain point, de l'évaluation que l'on fait de la solidité et de la viabilité économiques de cette source en tant que telle. Il est inutile, vraiment, de payer une prime—n'importe quel montant de prime—pour une commande isolée qui produira une recrudescence d'activité aussitôt suivie d'un déclin égal. Il faut vraiment avoir en vue le développement éventuel de ce genre de source pour décider si l'on doit accorder une préférence quelconque ou payer une prime quelconque.

S'il semble exister une possibilité future de compétition économique soutenue, je crois qu'on serait justifié d'accorder une prime d'établissement raisonnable—je dirais qu'une prime de plus de 10 p. 100 serait excessive.

M. WINCH: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. MACLEAN: J'aurais aussi une question supplémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur MacLean. Que fait-on dans le cas où la source d'approvisionnement canadienne existe; prenons le cas d'une marchandise comme l'acier, où il peut y avoir une différence de 10 à 15 p. cent entre le prix canadien et celui du Japon ou de l'Allemagne, par exemple. Quelle prime est acceptable pour créer une source d'approvisionnement canadienne dans ces circonstances?

M. DRURY: Jusqu'à 10 p. cent.

M. MACLEAN: Dans ce cas, le ministère de la Défense nationale doit-il faire face à ce coût additionnel avec son propre budget et, si tel est le cas, comment peut-il faire une estimation de ses exigences quand il ne sait pas à l'avance si on peut se procurer un article à la source d'approvisionnement la plus économique ou à la source canadienne qui peut coûter beaucoup plus cher? Ce coût additionnel est-il absorbé par le ministère de la Défense nationale sans consultation préliminaire?

M. DRURY: C'est le ministère de la Défense nationale qui en assume le coût, mais je ne puis imaginer de cas où il n'y aurait pas de consultation au préalable.

M. WINCH: Monsieur le président, permettez que je me reporte à la page 6 de l'exposé où il est déclaré:

> Nous comptons toujours sur les sociétés canadiennes pour nous fournir les approvisionnements dont nous avons besoin pour la défense nationale et nous examinons constamment les besoins des Services afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent contribuer à la création et au développement de spécialistes et d'installations matérielles dans notre pays.

Puis j'aimerais rattacher ceci au deuxième alinéa de la page 2:

> Comme je viens de le mentionner, le ministère de la Production de défense est chargé d'obtenir les biens et les services dont les forces armées ont besoin pour elles-mêmes et pour la défense du Canada.

Étant donné la question posée par M. MacLean et la réponse fournie par le ministre, ce dernier peut-il nous expliquer au sujet de la dernière phrase à la page 7 et de l'alinéa à la page 1 la raison pour laquelle votre Ministère ne s'occupe pas de l'achat des denrées alimentaires destinées à nos forces armées en Europe alors que le Canada dépense des centaines de millions de dollars par année pour maintenir celles-ci sur le continent européen sous le commandement de l'OTAN. Si je pose cette question, c'est que j'ai eu le privilège de visiter tous les établissements militaires du Canada en France et en Allemagne. J'y ai constaté que tous les achats ne sont pas faits par votre Ministère. Ce sont les services britanniques de l'intendance qui y voient. Je puis vous informer que moins de 5 p. 100 de tous les aliments fournis à nos forces armées en Europe sont produits au Canada, ce qui n'aide pas nos installations. La plupart des denrées viennent des États-Unis et de l'Afrique du Sud. Pourquoi une telle façon d'agir à la lumière de vos deux déclarations?

M. DRURY: Je doute que l'achat d'aliments canadiens permette d'augmenter la main-d'œuvre spécialisée du Canada dans le domaine de la défense.

M. WINCH: Et les installations matérielles?

M. DRURY: Ce à quoi je pensais en faisant ma déclaration sur l'augmentation de la spécialisation au Canada relevait plutôt, je crois, d'un domaine plus technologique.

M. WINCH: Que dites-vous du deuxième alinéa contenu à la page 2?

M. DRURY: Il n'y est pas fait mention de spécialisation.

M. WINCH: Non, il est question de l'acquisition des biens et des services à l'intention de nos forces canadiennes. Lorsque nous fabriquons des centaines de millions de livres de fromage cheddar en Ontario, pourquoi nos militaires se procurent-ils cette denrée en Afrique du Sud? Pourquoi toutes les conserves de poulet, de dinde et de poisson destinées à nos troupes en Europe viennent-elles des États-Unis?

M. TEMPLE: Le Canada dispose d'environ un million et demi de livres de fromage cheddar.

M. WINCH: Je suis de Vancouver. Bellingham se trouve à 40 milles de là et tout le saumon en conserve vient de cet endroit. Nous faisons aussi l'élevage de la volaille, mais toutes les conserves de dinde viennent de Pennsylvanie, de Floride et de Californie. En raison de ce que vous dites ici au sujet des acquisitions faites à l'intention de nos services, pourquoi cette situation existe-t-elle?

M. DRURY: Je dois vous avouer franchement que je ne puis vous donner de réponse détaillée à ce sujet. J'imagine que la question des coûts relatifs contribuerait pour beaucoup à cet état de choses.

M. WINCH: Ne pouvons-nous pas soutenir la concurrence en ce qui concerne l'approvisionnement de nos propres forces armées?

M. DRURY: Sous le rapport des prix de revient j'ai idée que nous éprouverions des difficultés.

M. WINCH: Même lorsque nous subventionnons ces entreprises.

M. DRURY: C'est là une question que je serais heureux d'étudier.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie messieurs. Il est maintenant midi et demi et la séance est ajournée jusqu'à jeudi matin à 10 heures et demie.

M. MATHESON: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Je regrette, monsieur Matheson, la séance est ajournée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU JEUDI 1er AOÛT 1963

TÉMOINS:

MM. D. B. Scott, L. E. Trainor et J. T. Sample, tous physiciens de l'université de l'Alberta.

Du Conseil de recherches pour la défense: MM. J. E. Keyston, vice-président, et G. S. Field, chef des services scientifiques.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29377-9—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*),
Baldwin,
Béchard,
Brewin,
Churchill,
Deachman,
Fairweather,
Granger,
Groos,
Hahn,
Laniel,
Lessard (*Lac-Saint-Jean*),
Lloyd,
MacInnis,
MacLean,
Martineau,
Matheson,
McMillan,
Patterson,
Smith,
Temple,
Winch.

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 1er août 1963.
(12)

Le Comité spécial de la Défense se réunit à 10 h. 35 du matin, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Sauvé, Smith, Temple—(20).

Aussi présents: MM. D. B. Scott, L. E. Trainor et J. T. Temple, tous trois physiciens de l'Université de l'Alberta. MM. J. E. Keyston et G. S. Field, respectivement vice-président et chef des services scientifiques du *Conseil de recherches pour la défense.*

Aussi présent: Un interprète parlementaire.

Le président fait part au Comité du désir qu'a celui-ci de recevoir des exposés provenant de personnes ou d'organisations (*Voir les Témoignages d'aujourd'hui*).

Le président présente MM. Scott, Trainor et Temple, en ajoutant que MM. Keyston et Field seraient appelés plus tard à commenter le mémoire de M. Scott et à répondre aux questions des membres du Comité.

M. Scott donne lecture du bref mémoire qu'il a préparé concernant les armes nucléaires. Il poursuit ses remarques en se servant d'un tableau noir pour illustrer certains points.

M. Keyston commente le mémoire qu'ont présenté les physiciens d'Edmonton (Alb.).

Les cinq témoins sont interrogés au sujet des armes nucléaires, des Bomarcs et autres questions s'y rattachant.

M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*) fait la proposition suivante appuyée par M. Temple:

> Que le Comité paie les frais raisonnables de subsistance et de voyage du professeur D. B. Scott et de MM. Trainor et Temple qui sont venus témoigner devant le Comité, et qu'une allocation *per diem* soit offerte au professeur Scott ainsi qu'à MM. Trainor et Temple pour le mercredi 31 juillet 1963 et le jeudi 1er août 1963 (tel que prévu à l'article 69(3) du Règlement).

La proposition est adoptée *à l'unanimité.*

A une heure de l'après-midi le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 1er août 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. La séance est ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai quelque chose à annoncer, au nom du sous-comité directeur. Le Comité recevra les communications écrites ou les exposés concernant la défense et les questions s'y rattachant. Toute personne ou organisation désireuses de présenter un mémoire voudront bien faire parvenir quarante exemplaires en anglais, si possible, et quinze en français de leur texte, au secrétaire du Comité spécial de la défense, Chambre des communes, Ottawa. Les personnes ou groupements qui présenteront des mémoires devront joindre à leur texte leurs titres et qualités ainsi que de brèves notes biographiques.

Ce matin, trois physiciens de l'Université de l'Alberta, MM. Scott, Trainor et Temple, ont été priés de venir exposer ici leurs points de vue scientifiques. Ils sont venus présenter des mémoires concernant leur façon d'envisager certains problèmes se rapportant à la défense. Nous ne voulons pas qu'ils expriment leurs opinions politiques et nous demandons aux membres du Comité de n'interroger les témoins que sur des questions scientifiques.

Après la lecture des mémoires de MM. Scott, Trainor et Temple, je prierai M. Keyston, vice-président du Conseil de recherches pour la défense, ainsi que M. Field que vous connaissez, car il est déjà venu témoigner. Il est le chef des services scientifiques du Conseil de recherches pour la défense. MM. Keyston et Field feront leurs commentaires.

Il est entendu que MM. Scott, Trainor, Temple, Keyston et Field seront témoins et je vous demande avec insistance de limiter votre interrogatoire aux problèmes scientifiques qui sont bien familiers à ces messieurs.

Maintenant, messieurs Scott, Trainor et Sample, voulez-vous avancer jusqu'ici?

Au nom des huit physiciens de l'université de l'Alberta, M. Scott va donner lecture du mémoire qu'il a préparé et que l'on va distribuer aux membres du Comité. Monsieur Scott?

M. D. B. SCOTT (*physicien de l'université de l'Alberta*): Monsieur le président, je veux tout d'abord m'excuser auprès de vous et des membres du Comité d'avoir manqué à notre devoir biculturel, en ne soumettant pas en français également le texte que nous vous avons distribué. Nous sommes si habitués à entendre nos amis du Canada français s'exprimer en anglais tout aussi bien qu'en français que nous avons, sans mauvaise intention, omis de nous exprimer en français nous-mêmes.

Monsieur le président, vous me permettrez de lire officiellement le mémoire que nous avons mis devant vous. Mais avant de commencer, je veux dire que nous trois, ici présents, ainsi que ceux dont les noms apparaissent à la deuxième page de mon mémoire, nous sommes tous professeurs à la faculté des Sciences de l'Université de l'Alberta, à Edmonton.

Monsieur le président, Messieurs les membres du Comité,

Mes collègues et moi-même considérons comme un privilège d'avoir l'occasion d'exposer notre point de vue sur certaines questions touchant l'efficacité du Bomarc muni d'ogive nucléaire, comme moyen de défense contre les bombardiers pilotés, porteurs de bombes à hydrogène. Si vous le voulez bien, je vais lire ce bref mémoire pour le compte rendu, puisqu'il résume notre opinion et pourra peut-être servir de point de départ à l'interrogatoire.

Avant d'aborder le sujet même, permettez-moi de dire quelques mots concernant le mobile de notre intervention. Vous avez tous eu connaissance d'un document signé par huit physiciens de l'Université de l'Alberta et intitulé: *Des hommes de science étudient la question des armes nucléaires au Canada.* La raison pour laquelle nous avons préparé ce texte est bien simple. Nous avons cru qu'une certaine prétention, que nous discuterons tout à l'heure, concernant l'efficacité du Bomarc a été grandement exagérée dans la presse et que le public canadien avait droit d'être mis au courant des doutes sérieux que plusieurs hommes de science semblaient entretenir à propos de cette prétention. Nous avons tâché d'exposer de simples faits à propos des armes nucléaires et des Bomarcs, faits qui contribueront à dissiper quelques-unes des fausses conceptions populaires sur la question.

Passons maintenant au cœur du sujet. On a soutenu à maintes reprises dans la presse que si une ogive nucléaire Bomarc faisait explosion dans le voisinage d'un bombardier ennemi en action et muni d'une bombe à hydrogène, les neutrons se dégageant de la fission de l'ogive du Bomarc neutraliseraient en quelque sorte cette bombe de façon que la bombe et le bombardier se désagrégeraient ou s'écraseraient sans causer de dommages dans la zone de la collision.

Nous nous sommes efforcés de comprendre cette théorie sans y parvenir. Nous admettons que, dans certaines conditions favorables, le flux des neutrons pourrait, en effet, détruire, le mécanisme d'amorce de la bombe-H ou tout au moins réduire l'effet de l'explosion en rendant l'allumage partiel ou asymétrique. Mais ce n'est pas là le nœud de la question. Il faut bien considérer le fait que l'ennemi tentera de provoquer des circonstances défavorables. A notre avis, il est relativement facile à l'ennemi de concevoir sa bombe-H de façon qu'elle éclate automatiquement dans le voisinage d'une explosion nucléaire.

Je veux aussi insister sur le fait que nul d'entre nous n'est un expert en armements et n'a pas non plus la prétention de l'être. Mais la connaissance des armements présuppose des principes scientifiques de base qui nous sont familiers, et, dans le cas qui nous occupe, les idées que l'on a eues au sujet du Bomarc dénotent nettement que l'on ignore ces principes ou que l'on entretient une conception fausse sur quelques-uns d'entre eux. Il est sans doute superflu de rappeler au Comité qu'il appartient à l'ennemi et non pas à nous de décider de protéger la bombe-H contre le Bomarc. Le premier conseiller scientifique du président Kennedy en matière d'armes nucléaires, le professeur Hans Bethe, a maintes fois fait cette mise au point: c'est l'offensive qui possède l'initiative et l'avantage. Dans le cas présent, nous croyons qu'il s'agit tout simplement pour l'ennemi, s'il décide qu'il en soit ainsi, de s'assurer que la bombe-H qu'il envoie à l'offensive éclate, si elle est soumise à une attaque par le Bomarc.

Nous voulons aussi insister sur le fait que nous ne possédons aucun renseignement qui ne soit à la disposition de tous les membres du Comité ou du public. Naturellement, notre connaissance de certains ouvrages scientifiques et technologiques nous facilite la tâche de découvrir les renseignements voulus, mais tous ceux que nous avons utilisés sont contenus dans nombre de revues et de livres scientifiques, nommément dans le livre publié par McGraw-Hill, intitulé *Nucleonics Fundamentals* et écrit par M. David Hoisington, professeur aux cours postscolaires de la marine des États-Unis.

Nous n'avons fait aucune étude détaillée de la construction des armes nucléaires, mais nous nous sommes assurés de l'exactitude de nos opinions au moyen d'estimations dignes de foi et en puisant à d'autres sources sûres.

Dans notre bref exposé, nous avons délibérément évité toute argumentation précise sur les principes scientifiques qui, selon nous, appuient notre point de vue. Quoi qu'il en soit, nous serons heureux d'en discuter à loisir et de répondre à toutes les questions que voudront poser les membres du Comité.

Monsieur le président, je soumets le présent mémoire au nom de MM. D. D. Betts, D. W. Braben, H. R. Krouse, F. D. Manchester, H. Schiff, L. E. H. Trainor, S. B. Woods ainsi qu'au nom de M. J. T. Sample qui est au milieu de nous et dont le nom n'apparaît pas parmi ceux qui sont énumérés dans le mémoire.

Avant que les membres du comité posent des questions, permettez-moi, monsieur le président, de faire une déclaration en me servant du tableau noir à la manière des professeurs d'université.

Le PRÉSIDENT: M. Scott va maintenant faire sa démonstration au tableau noir avant que j'invite les autres témoins de ce matin, M. Keystone et M. Field, à prendre la parole.

M. SCOTT: Monsieur le président, on nous a donné à entendre qu'il existe un principe fondamental d'importance dans la question qui nous occupe, soit qu'une arme nucléaire dans un avion d'attaque comporte un commutateur dit «dead man». Nous supposons qu'il y a deux raisons à cela: premièrement, l'ennemi ne voudrait pas que sa bombe tombe sans éclater et qu'on la soumette à un examen qui révélerait des secrets de fabrication qu'il espère sauvegarder. En second lieu, nous supposons que l'ennemi aurait envoyé la bombe en espérant qu'elle serve à quelque chose, c'est-à-dire qu'elle explose, même si cela ne se produit pas au-dessus de la cible.

On nous informe donc que, pour ces raisons et d'autres encore, l'ennemi a pensé à attacher à la bombe un commutateur dit «dead man» qui serait sensible à la pression et qui, à une certaine altitude où la pression serait appropriée, obéirait et actionnerait ainsi un commutateur provoquant la détonation et l'explosion de la bombe.

Si l'on est d'accord là-dessus, il semble évident que le problème de la destruction d'un avion ennemi se complique du fait que ce qui importe vraiment est la neutralisation de la bombe et que la destruction de l'appareil lui-même est sans importance. Si cela est exact, il faut alors examiner le simple problème suivant que nous ne considérons pas comme essentiel à notre argumentation.

En prenant comme centre un avion d'attaque, supposons qu'il existe un champ d'action, disons à rayon R_1, où l'explosion d'un Bomarc provoquerait la destruction de l'appareil. Supposons encore qu'il existe un autre champ d'action, disons à rayon R_2, où la charge explosive de l'avion puisse être neutralisée et cuite. A supposer que R_2 soit plus grand que R_1, la charge explosive aura été détruite et, dans certains cas, là où les deux champs d'action chevauchent, l'avion n'aura pas été détruit. C'est parfait, peu importe. Supposons maintenant que l'on intervertisse les deux champs d'action et que R_2 soit le rayon de destruction de l'avion et R_1 le rayon de neutralisation de la bombe. Il est bien clair que, dans ce champ d'action, l'avion aura été détruit, mais non pas la bombe. Alors, naturellement, le commutateur dit «dead man» attaché à la bombe contenue dans l'appareil détruit provoquera l'explosition de la bombe. Nous n'attachons pas beaucoup d'importance à cette explosion parce qu'elle se produirait dans les couches supérieures de l'atmosphère, disons à 40,000 pieds, où l'air est si raréfié que l'explosion ne pourrait tout simplement pas produire une onde de choc et l'appareil ne serait pas détruit. Par conséquent, nous considérons qu'il ne faut pas trop nous en faire à ce sujet.

Nous avons ensuite cherché à comprendre ce que l'on entend par le procédé de cuisson. Comme vous le savez, on dit que l'explosion d'une arme nucléaire dans le voisinage d'une bombe à hydrogène va en provoquer la cuisson de sorte que celle-ci n'explosera pas. Afin de comprendre comment cela pourrait se produire, il nous a fallu étudier un modèle de bombe à hydrogène dont je vous trace à grands traits un schéma.

Elle comprend tout d'abord une douille sphérique et creuse qui contient du plutonium ou l'un des trois isotopes de l'uranium. Il s'agit à proprement

parler d'une bombe atomique à laquelle je reviendrai tout à l'heure. Cet obus est entouré de quelque façon d'un explosif chimique comme le T.N.T. dont je vous expliquerai la fonction dans un instant. Le T.N.T. est recouvert d'une couche de deutérure de lithium qui sert à produire l'explosion de fusion. Puis une couche d'uranium ordinaire recouvre le tout, si tel est le genre de bombe. Nous avons donc du plutonium, ou Pu, sous la forme d'un obus. Autour du plutonium, nous avons le T.N.T. ou quelque autre explosif chimique, puis, le deutérure de lithium, et, enfin, l'uranium naturel. Il s'agit de la bombe à fission-fusion-fission.

Voici à peu près ce qui se produit. On fait exploser le T.N.T. ce qui provoque l'«implosion» ou l'écrasement du plutonium qui se trouve à l'intérieur. Il en résulte que le plutonium dont la masse demeure la même diminue de volume; il devient alors une masse critique qui éclate. Tout ce qu'il faut pour faire éclater une bombe atomique c'est que la masse d'uranium ou de plutonium atteigne le stade critique. Alors les neutrons libérés par l'explosion de la bombe atomique située au centre réagissent réciproquement, à des températures appropriées, avec le deutérure de lithium qui forme la troisième couche, provoquant ainsi une réaction de fusion. Cette réaction de fusion libère d'autres neutrons qui sont partiellement absorbés par l'enveloppe extérieure d'uranium et en causent l'explosion par réaction de fission. Voilà donc ce qu'est la bombe à fission-fusion-fission. C'est la bombe qui se trouve à bord de l'avion d'attaque. Notre Bomarc est simplement une bombe atomique qui ne comprend pas de deutérure de lithium ni d'enveloppe extérieure d'uranium; c'est du plutonium ou l'un des isotopes de l'uranium. Quand une bombe atomique éclate, je veux parler du Bomarc, elle libère des rayons gamma, des neutrons, des fragments de fission, de la chaleur, de la lumière et un vaste spectre de longueurs d'ondes électromagnétiques; pour que l'explosion puisse neutraliser la bombe à hydrogène, il faut que le Bomarc produise quelque chose, un signal ou autre chose, qui atteigne la bombe dans l'avion d'attaque, et nous avons précisément cherché à déterminer qu'est-ce qui pourrait cuire la bombe. Nous avons conclu que ce ne pouvait être les rayons gamma qui pénétreraient l'avion et atteindraient certainement la bombe; cela ne pourrait produire quoi que ce soit que nous puissions appeler le procédé de cuisson. Les fragments de fission ne pénétreraient pas l'avion et par conséquent ne pourraient atteindre la bombe. La lumière dégagée par l'explosion atteindrait l'avion mais ne pourrait le pénétrer et n'aurait donc aucun effet sur la bombe.

Une seule chose pourrait *a*) atteindre l'avion, en traverser la paroi extérieure, arriver à la bombe, en pénétrer les entrailles et produire un effet: il s'agit du faisceau de neutrons et il n'y a pas de doute là-dessus. Après en être arrivés à cette conclusion, nous avons calculé que le Bomarc devait être, mettons en gros, une arme de100 kilotonnes, non pas que nous connaissions les dimensions du Bomarc, nous ne les connaissons pas, et il se peut que 100 kilotonnes soient un volume trop élevé; mais si l'engin est trop gros, il contient trop de neutrons plutôt que pas assez, et il en faut beaucoup pour assurer le procédé de cuisson. Nos conclusions sont fondées sur une arme qui est probablement plus puissante que le Bomarc. Nous avons donc un faisceau de neutrons qui pourra pénétrer la bombe et être absorbé dans les différentes couches de la bombe elle-même, surtout—et c'est ce qui importe—dans le plutonium puisque c'est précisément au moment où les neutrons sont absorbés par le plutonium qu'ils en provoquent la fission. Il en résulte une libération d'énergie qui se manifeste surtout en chaleur; donc, par suite de l'absorption des neutrons provenant du Bomarc qui a éclaté tout près, la température du plutonium augmente. Il y a moyen de calculer cette hausse de température et c'est ce que nous avons fait. Nous l'avons calculée en fonction de la distance qui sépare la bombe du Bomarc lorsque celui-ci explose. Je précise; au début, d'après le schéma, nous avons imaginé que le Bomarc avait fait explosion. A une certaine distance de l'explosion du Bomarc,

disons dans cette direction, se trouve un avion d'attaque portant une bombe à hydrogène. Or, il est bien évident que plus la bombe est éloignée du Bomarc, moins le Bomarc aura sur elle l'effet qu'on attend; autrement dit, plus on s'éloigne du Bomarc, moins la température du plutonium augmentera. Par conséquent, vous ne serez pas surpris de me voir tracer une courbe comme celle-ci et qui indique l'augmentation de température du plutonium, uniquement causée par l'absorption de neutrons qui en provoquent la fission.

Sur le schéma, j'ai indiqué diverses températures; la première représente le point de fusion du T.N.T., soit 80 degrés centigrade; la seconde, la température d'explosion du T.N.T. qui est de 240 degrés; ensuite, la température de fusion du plutonium, plus élevée, qui est de 640 degrés et, encore un peu plus haut, le point de fusion du deutérure de lithium qui est de 680 degrés. Or, on prétend que l'augmentation de température provoque la déformation du détonateur de la bombe, au niveau de la bombe atomique, j'entends. De deux choses l'une: le plutonium fond et se déforme de telle sorte que l'explosion du T.N.T. qui s'ensuit ne réussit pas à en réduire la masse au stade critique à cause de l'asymétrie résultant de sa déformation ou bien, ce qui est probable, la déformation de la couche de T.N.T. même sera telle que l'explosion en sera asymétrique, ce qui empêchera encore une fois de provoquer l'écrasement du plutonium qui ne pourra ainsi former une masse critique. Si l'on considère le point de fusion du plutonium et la température d'explosion du T.N.T., il est évident que la première hypothèse est absolument impossible. L'autre chose qui peut se produire c'est que le T.N.T. soit déformé et cela se produit à 80 degrés soit avant que ne soit atteint le point de fusion du plutonium. Si la température de la bombe est de zéro degré dans l'avion, et plus basse même, c'est concevable, alors la hausse de température à 80 degrés portera la température de la bombe à 80 degrés, ce qui fera fondre le T.N.T. qui sera déformé en coulant en une petite mare, à moins de supposer que l'on ait pensé, dans le plan de la bombe, à renfermer le T.N.T. dans un matériau dont le point de fusion est considérablement plus élevé que celui du T.N.T. et qui puisse fort bien se trouver dans un état de fusion.

Il ne se produit pas de déformation parce que le T.N.T., étroitement enfermé dans une enveloppe dont le point de fusion est plus élevé, ne peut fondre.

Nous avons conclu qu'à ce stade de notre raisonnement une déformation du T.N.T. ou du plutonium ne pouvait tout simplement pas cuire la bombe. Cela ne se produira pas.

Je viens de vous donner un bref exposé de la première partie du mémoire en deux parties que nous avons préparé à votre intention. J'ai essayé de vous expliquer sommairement pourquoi nous soutenons qu'un Bomarc ne peut provoquer la cuisson d'une bombe à hydrogène comme on l'a prétendu devant le comité.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais maintenant passer à la deuxième partie de mon exposé. Pour commencer, je déclare que nous ne nous soucions vraiment pas de savoir si le Bomarc peut accomplir ce que certains prétendent car, à notre avis, il ne sera pas en mesure de produire son effet. Je m'explique.

Comme nous le faisons remarquer dans notre mémoire que je viens de vous lire, il faut admettre que ce n'est pas nous qui faisons le plan de ces bombes à hydrogène mais bien l'ennemi. Nous pourrions faire le plan d'une bombe à hydrogène que nous pourrions cuire au moyen du Bomarc. Mais c'est là un point qui ne nous intéresse pas du tout.

La question est de savoir, étant donné tous les genres de bombes à hydrogène que l'on puisse imaginer, si un Bomarc agirait comme on le prétend. A notre avis, la réponse est catégoriquement non. Je veux vous signaler que, entre autres choses, l'explosion d'une bombe à hydrogène dégage une énorme quantité de rayons gamma. J'ai déjà parlé des neutrons libérés qui atteignent l'avion, pénètrent la bombe et ainsi de suite.

Les rayons gamma se propagent à la vitesse de la lumière. Les neutrons se déplacent à différentes vitesses selon leur énergie mais, en général, ils se déplacent à une vitesse dix fois moindre que celle de la lumière. Ainsi, ce sera le faisceau de rayons gamma qui atteindra en premier lieu l'avion ennemi et sa charge explosive, avant que les neutrons aient pu y arriver et cela plusieurs millionièmes de seconde en avance.

Quand on parle d'un millionième de seconde, cela semble un temps très court mais je voudrais vous rappeler que nous sommes dans le domaine de l'électronique et que le fonctionnement d'une calculatrice numérique, par exemple, est l'affaire de milliers de millionièmes de seconde; je vous prierais donc de noter qu'un millionième de seconde représente en réalité un temps assez long. Les rayons gamma ont sur les neutrons une avance d'à peu près cent de ces millionièmes de seconde.

Supposons que je sois un ennemi d'intelligence moyenne; j'ai construit une bombe que j'entends faire exploser au moyen du détonateur «dead man» dont je prétends l'avoir munie; je ne veux pas que cette bombe retombe au sol sans avoir causé de dommages. En conséquence, j'ai le bon esprit de la munir d'un dispositif qui détecte l'arrivée des rayons gamma et qui déclenche alors le détonateur. J'ai cent microsecondes—cent millionièmes de seconde—pour réaliser cet objectif et il ne m'en faut que dix. Je dispose donc de tout le temps nécessaire pour provoquer l'explosion de la bombe au moyen d'un dispositif sensible aux rayons gamma relié au détonateur.

Monsieur le président, notre exposé ne vise pas à déterminer si un Bomarc pourrait ou non entraîner la «cuisson» d'une bombe à hydrogène s'il en avait l'occasion parce que je soutiens qu'il ne le pourra pas. Il ne le pourra pas parce que la cuisson d'une bombe nucléaire doit se faire par les neutrons; or, bien avant que les neutrons puissent apparaître, quelque chose comme un dispositif sensible aux rayons gamma aura déclenché l'explosion de la bombe. Il s'ensuit que, si l'ennemi est seulement assez ingénieux pour prendre les mesures que je viens de décrire, nous en serons quittes pour l'avoir aidé, par l'explosion d'un Bomarc, à faire fonctionner son propre détonateur d'urgence ou «dead man». Il faudrait que l'ennemi soit assez stupide—je ne devrais sans doute pas employer ce mot—pour ne pas avoir déjà conçu ce que viens de vous décrire.

Il y aurait d'autres moyens d'arriver au même but mais je ne me soucie vraiment pas du nombre de moyens possibles; le fait qu'il en existe un seul me suffit. J'ai expliqué ce moyen.

Sur ce, monsieur le président, je conclus mon exposé.

Le PRÉSIDENT: Je demande maintenant à M. Keyston, vice-président du Conseil de recherches pour la défense, de commenter l'exposé de M. Scott.

M. J. E. KEYSTON (*vice-président du Conseil de recherches pour la défense*): Monsieur le président, messieurs, avant de m'attaquer à des questions techniques précises, je voudrais faire quelques brefs commentaires.

Ceux d'entre nous qui ont le devoir de conseiller le gouvernement sur l'effet que l'explosion d'un Bomarc équipé d'une ogive nucléaire pourrait avoir sur une bombe à hydrogène portée par un bombardier piloté admettent qu'il est très probable que la bombe sera relativement neutralisée par des procédés pour lesquels on a inventé le terme de «cuisson». Cela comprend les bombes qui à notre connaissance existent à l'heure actuelle et les modèles modifiés de ces bombes qu'il serait pratique de construire dans le proche avenir. En affirmant que nous avons confiance en ce résultat, nous sommes animés du sentiment profond de notre responsabilité. Notre confiance ne se fonde pas simplement sur les renseignements concernant les effets d'explosions nucléaires que les États-Unis nous confient...

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Monsieur le président, puis-je interrompre le témoin pour invoquer le règlement? M. Keyston a-t-il des copies de cette déclaration?

M. KEYSTON: Je vais remettre au secrétaire une copie de cette déclaration mais je n'ai rien à distribuer présentement. J'aurais fait cet exposé sans notes si je n'avais pas cru qu'il était important de le verser au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Continuez, je vous prie.

M. KEYSTON: La confiance avec laquelle nous conseillons le gouvernement dans ce sens ne se fonde pas simplement sur les renseignements concernant les effets des explosions nucléaires que les États-Unis peuvent nous communiquer, mais aussi sur la vaste expérience que les chercheurs du Conseil de recherches pour la défense ont acquise dans les domaines spécialisés de la chimie des explosifs, de la physique des explosifs et de la structure des armements. Notre confiance dans nos conclusions bien fondées n'est diminuée par aucun des arguments de M. Scott et de ses collègues; de fait, il serait étonnant qu'il en fût autrement puisque M. Scott et ses collègues ne bénéficient ni de nos renseignements ni d'une expérience spécialisée aussi profonde et aussi étendue que la nôtre dans les domaines que j'ai mentionnés.

Je désire souligner autre chose. Tous les gouvernements canadiens qui se sont succédé ont été soucieux d'empêcher que les connaissances sur la structure et la fabrication des bombes à hydrogène ne se communiquent à d'autres pays, y compris le Canada. Nous, Canadiens, ne voulons pas connaître les détails complets sur la construction de la bombe-H et le Conseil de recherches pour la défense n'a jamais cherché à obtenir plus que les renseignements minimums nécessaires pour déterminer avec confiance la nature des effets de la bombe-H. Mais ces connaissances dépassent de beaucoup les renseignements qu'il est dans l'intérêt public de divulguer et, pour cette raison, il nous faut montrer une grande discrétion quant à la structure interne d'une bombe à hydrogène. On a distribué un document qui fait état des renseignements que nous pouvons divulguer et qui, à notre avis, indiquent fort clairement comment M. Scott et ses collègues se trompent dans leurs conclusions.

Le PRÉSIDENT: Les membres du comité parleront à leur tour dans l'ordre traditionnel, et le premier nom qui figure sur ma liste est celui de M. Matheson.

M. MATHESON: Monsieur Scott, avant que le diagramme que vous avez dessiné au tableau ait été effacé, il représentait, je crois, votre conception d'une bombe à hydrogène constituée par un centre vide, un cercle de métal susceptible de fission, le plutonium, un autre cercle que vous avez appelé un explosif ordinaire, le T.N.T., un autre cercle de deutérure de lithium et un cercle d'uranium naturel, avec un cercle final de couverture d'acier ou d'un alliage de cobalt?

M. SCOTT: Je n'ai pas parlé de couverture d'acier avec cobalt.

M. MATHESON: Monsieur Scott, pourriez-vous nous dire si vous ou vos collègues savez s'il y a un cercle d'explosif ordinaire comme le T.N.T. dans une bombe ennemie ou même dans une bombe de nos alliés les Américains, ou s'agit-il d'une simple conjecture de votre part?

M. SCOTT: Monsieur le président, il est généralement admis qu'il en est ainsi dans les divers ouvrages sur la question, y compris celui que j'ai mentionné. Il faut qu'il y ait un moyen de donner une forme critique à un morceau de plutonium qui, au moment où il est monté dans la bombe, n'est pas critique.

M. MATHESON: J'ai très bien compris votre description de la fonction nécessaire d'une chose comme le T.N.T. Je vous demande seulement si vous avez l'assurance qu'il s'agit d'un explosif ordinaire comme le T.N.T. ou de quelque chose du genre? Disposez-vous de renseignements précis à cet égard?

M. SCOTT: Comme M. Keyston l'a souligné et comme je l'ai dit moi-même, je n'ai pas accès à ce genre de renseignements.

M. MATHESON: Ensuite, toujours à propos de la première partie de votre exposé, vous avez, n'est-ce pas, beaucoup insisté sur les degrés de chaleur où fondent le plutonium –1,100 degrés Fahrenheit, et le T.N.T. –464 degrés Fahrenheit, en rapport avec ce débat sur la «cuisson»?

M. SCOTT: Oui, monsieur, c'est une des choses que j'ai dites.

M. MATHESON: Vous nous dites donc que le moyen dont on se sert pour brûler le plutonium est une simple question de degré de chaleur relativement à ce que vous avez appelé du T.N.T. ordinaire et du plutonium?

M. SCOTT: Oui.

M. MATHESON: N'avez-vous jamais pensé que par d'autres moyens ou d'autres dispositifs, on pourrait provoquer une réaction de ce genre autrement que par une certaine chaleur? Cela aurait pour effet de rendre vos conclusions peu probables.

M. SCOTT: On ne peut nier les principes fondamentaux. On ne peut y échapper.

M. MATHESON: Donc vous ne voyez pas d'autre moyen de cuire le plutonium que le procédé de chaleur appliqué au T.N.T. ordinaire?

M. SCOTT: Un moyen de faire s'effondrer la douille pour former une masse critique.

M. TRAINOR: J'aimerais faire une remarque là-dessus. Quant à brûler une bombe, ce n'est pas un processus de chaleur qui y parviendra, si la chaleur fait éclater le T.N.T. Pour amener une bombe à exploser, il faut faire s'effondrer la douille de plutonium dans le plus bref délai possible afin de causer une explosion. Il faut que ces choses se fassent rapidement. La meilleure méthode que l'on puisse scientifiquement employer, c'est une explosion chimique. Les explosions chimiques sont très rapides; elles se produisent en micro-secondes, soit en quelques millionièmes de seconde, ce qui est le délai dont nous parlions.

M. MATHESON: Je suppose, monsieur, que vous n'avez à l'Université de l'Alberta aucune facilité vous permettant de faire des expériences dans le domaine des explosions?

M. TRAINOR: Nous avons étudié à fond les ouvrages traitant des explosions, et j'ai un volumineux mémoire préparé par un des membres de notre groupe à l'aide de données scientifiques sur les propriétés de ces explosifs. Nous n'avons employé le T.N.T. que comme exemple. Le comité comprendra qu'il y a plusieurs sortes d'explosifs. Il y a des explosifs qui sont beaucoup plus sensibles à la chaleur que le T.N.T. Le fabricant d'une bombe a l'embarras du choix dans la manière de produire la détonation et dans les explosifs à employer; par exemple, il pourrait se servir de R.D.X. à la place du T.N.T.

M. MATHESON: En supposant que ce soit du T.N.T. fondant à 464 degrés Fahrenheit, ne pouvez-vous pas imaginer—je reprends ici votre argument sur le processus de «cuisson»—un dispositif qui détruirait vraiment le T.N.T., de façon que pendant cette destruction le plutonium ne soit pas brûlé.

M. SCOTT: Je connais des moyens grâce auxquels, si vous essayiez de faire cela, nous pourrions mettre quelque chose dans le T.N.T. pour l'activer et l'amener à exploser.

M. MATHESON: Puis-je vous poser la question suivante qui porte sur le même point: en votre qualité de savant, ne pouvez-vous pas imaginer un autre moyen d'agir sur le plutonium que par la chaleur, et qui détruirait sa capacité d'exploser au moyen de l'explosion d'une arme du Voodoo ou du Bomarc?

M. SCOTT: Non, certainement pas.

M. MATHESON: Vous dites, monsieur, que c'est impossible?

M. SCOTT: J'affirme qu'il y aurait des principes de physique qui seraient violés.

M. MATHESON: Oui, mais en nous fondant sur votre hypothèse,—je ne parle pas du second processus de fusion, je parle du processus fondamental de l'implosion du métal susceptible de fission, le plutonium, sur le centre vide,—ne pouvez-vous pas imaginer des façons de rendre le métal susceptible de fission, le plutonium, inoffensif, par suite d'une explosion, peut-être en en changeant la forme ou en changeant sa structure de quelque manière, ce qui aboutirait précisément au procédé de cuisson, indépendamment de l'argument que vous nous avez présenté?

M. SCOTT: Non, j'ai dit que si le processus de cuisson se réalisait avec succès, ce serait par suite d'un changement dans la forme du plutonium d'une part, ou d'un changement dans la forme de l'explosif chimique de l'autre, ou des deux à la fois. S'il y a, d'une façon ou d'une autre, un changement dans la forme du plutonium qui ne pourrait se produire qu'à la suite de la fonte du plutonium, il est alors facile de concevoir que si la bombe explosait, ce serait avec une énergie moindre que celle prévue, à la condition toutefois que rien d'autre ne se soit produit auparavant. J'ai dit, à la fin de la première partie de mon exposé, que je ne m'inquiète guère de savoir si j'ai raison dans cette première partie, même si je le prétends. C'est ce que je décris dans la deuxième partie qui sera le mot de la fin longtemps avant que tout ce dont nous parlons ait eu la chance de commencer à se produire.

M. MATHESON: Vous dites que la vitesse des rayons gamma est passablement plus grande que celle des neutrons.

M. SCOTT: Dix fois plus grande.

M. MATHESON: Mais avant de changer de sujet, êtes-vous prêt à affirmer que vous et vos collègues êtes certains qu'il n'y a pas moyen de détruire la symmétrie du plutonium afin qu'il n'éclate pas, ou êtes-vous même en mesure d'émettre des hypothèses sur ce sujet hautement technique?

M. SCOTT: Oui, je l'affirme.

M. MATHESON: Vous êtes sûr de cela et vous vous fondez sur les ouvrages pertinents?

M. SCOTT: Oui.

M. MATHESON: Avez-vous fait part de ces conclusions et des renseignements spéciaux que vous avez à notre Conseil de recherches pour la défense?

M. SCOTT: Pas d'une façon explicite.

M. MATHESON: Ne croyez-vous pas que vous devriez le faire?

M. SCOTT: Nous serions heureux de lui communiquer ces renseignements. Il les a maintenant.

M. LLOYD: Mais jusqu'ici vous ne l'avez pas fait?

M. SCOTT: Non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Keyston, avez-vous quelque chose à dire?

M. KEYSTON: J'aimerais aller au tableau très brièvement, mais nous avons déjà fait ressortir nos arguments sur ce sujet de l'explosion du T.N.T. ou de quelque autre produit que ce soit dans les renseignements que nous avons distribués. M. Scott a dessiné un cercle qui représente le plutonium ou quelque autre élément que ce soit, et il a placé le T.N.T. autour de ce cercle. Au moyen d'un graphique de température, il a démontré que cette substance «T.N.T.» devait être chauffée jusqu'à ce qu'elle fasse explosion avant que la substance «plutonium» soit suffisamment chauffée pour subir une déformation appréciable. Le fait est que si cette substance est enfermée ici, comme il semble l'indiquer,

elle ne peut couler lorsqu'elle atteint son point de fusion et en réalité elle éclate. Il n'est pas vrai toutefois que l'explosion provoquée par la chaleur active réellement la substance placée à l'intérieur. L'explosion du T.N.T. par la chaleur n'est pas le moyen d'activer la substance placée au centre.

M. FAIRWEATHER: Pourriez-vous nous dire quel serait le moyen?

M. KEYSTON: Je ne suis pas en mesure de le faire. Je puis affirmer d'une façon catégorique—ce que personne qui connaît les aspects pratiques de cette construction ne pourrait nier—que le chauffage de cette substance, en admettant que la chaleur provoque son explosion avant sa déformation, ne produirait pas d'explosion nucléaire. Cet exemple démontre que la théorie ou les principes qui ne s'appuient pas sur l'expérience pratique dans le domaine de la technologie des explosifs peuvent grandement induire en erreur.

M. CHURCHILL: Est-ce que quelqu'un au Canada a eu l'occasion de faire des expériences pratiques dans le domaine des explosions nucléaires? Il n'y a pas eu d'essais nucléaires au Canada.

M. KEYSTON: Notre expérience dans le domaine de la technologie des explosifs, ajoutée, comme je l'ai déjà dit, à des renseignements confidentiels sur les résultats que nous obtenons des États-Unis, nous permettent d'affirmer ce que je viens de dire en toute confiance.

Le PRÉSIDENT: M. Traynor a la parole.

M. TRAYNOR: Puis-je aller au tableau?

Le PRÉSIDENT: Je vous en prie.

M. TRAYNOR: En ce qui a trait à l'entière confiance, je me permettrai de n'être pas d'accord avec M. Keyston, pour la simple raison que lorsqu'on traite de sujets scientifiques, il n'y a jamais de certitude complète. Ceci s'applique à tout le monde. Je dois accepter, en tenant compte des méthodes dont il se sert, qu'une telle situation serait impossible. Permettez-moi d'exposer un cas hypothétique. Admettons qu'un neutron entre ici. Les neutrons provenant de l'explosion d'un Bomarc pénétreraient dans la substance de la bombe, provoquant le chauffage et la fusion de ce plutonium. Pour que la cuisson ait lieu, il doit se produire un changement de température dans ces substances et, dans le cas du plutonium il faut beaucoup de chaleur. Mais si le plutonium peut être chauffé ici, il peut aussi être chauffé là. Supposons que l'inventeur d'une arme ennemie ait l'idée de placer un petit morceau de plutonium à cet endroit, et qu'il le mette en contact avec les explosifs qui sont des détonateurs et qui sont très sensibles à la chaleur. Des mécanismes de ce genre existent certainement, et nous pouvons apporter des chiffres tirés de la documentation parue sur ces détonateurs. Somme toute, c'est le détonateur qui cause l'explosion du T.N.T. et nous avons calculé le temps que ces explosions mettent à se produire; c'est de l'ordre de quelques microsecondes.

Donc, si l'on chauffe ici, on chauffe là aussi et la température du plutonium se rapproche du point de fusion: tout ceci se passe très rapidement, par comparaison avec le chauffage normal. Personne ne peut nier ce fait; on n'a qu'à vérifier le temps de transmission de la chaleur. On a souvent fait ce genre d'expérience. Les spécialistes dans le domaine de l'armement et tous ceux qui ont travaillé avec ces substances sont au courant d'une foule de détails de ce genre, parce que ces substances ont les mêmes propriétés physiques qui peuvent être utilisées chaque jour en laboratoire. Si nous ne les connaissions pas, nous nous ferions sauter avec notre laboratoire. Le docteur Sample serait mort depuis déjà longtemps s'il n'avait pas pu se fier à certains calculs. J'ai parlé de ceci comme d'une sorte de dispositif dont l'ennemi pourrait se servir pour rendre nos fusées inutiles.

M. KEYSTON: Ce dispositif ne pourrait pas faire éclater une bombe.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Groos, votre question touche-t-elle au même sujet?

M. GROOS: Je crois que le débat a maintenant pris des dimensions très vastes.

Le PRÉSIDENT: M. Scott a parlé tantôt de deux parties à son argumentation et M. Matheson a procédé à la première démonstration. C'est ce à quoi je faisais allusion dans ma question.

M. GROOS: Je crois que ma question sera complémentaire.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. GROOS: En premier lieu, monsieur le président, j'aimerais dire, seulement en mon nom, combien je suis heureux de voir M. Scott ici présent avec ses collègues; ils font preuve du bel esprit civique qui les anime. Nous en avons grand besoin à notre époque. Je suis très heureux de le voir ici, même si cette discussion ne faisait que confirmer ce que nous avions lieu de croire auparavant. Toutefois, il est absolument nécessaire que nous soyons prêts à reviser constamment nos données sur un sujet aussi important.

Il me semble que cette discussion soit avant tout un duel technique entre deux groupes d'experts. Pour ma part, je ne suis certes pas un expert. Je pense toutefois que les nombreuses restrictions qu'on a imposées à M. Scott pour des motifs de sécurité ont beaucoup nui à l'exposé de sa thèse.

Dans cette optique, je dois considérer les exposés qui ont déjà été préparés. D'un côté, un groupe affirme d'une façon catégorique que la chose est possible, tandis que de l'autre côté, un autre groupe soutient avec la même fermeté que ce n'est pas possible. Comment pouvez-vous expliquer le fait que les deux points de vue soient diamétralement opposés?

M. SCOTT: Je ne puis pas répondre à cette question. Je ne sais comment l'expliquer.

M. GROOS: Si vous ne pouvez pas répondre à cette question, en voici une autre. A quelle distance les rayons gamma se répandraient-ils à partir du moment d'une véritable explosion nucléaire? Quelle distance parcourraient-ils?

M. SCOTT: La distance dont nous parlons est une distance d'environ un mille. Nous supposons que l'atmosphère est peu chargée, c'est-à-dire que l'absorption y est assez limitée, de sorte qu'une quantité suffisante de rayons gamma atteindrait nécessairement l'avion dont nous parlons.

M. GROOS: Provenant d'une explosion qui se serait produite un mille plus loin?

M. SCOTT: Oui.

M. GROOS: Puisque nous avons abordé le sujet des dispositifs d'explosion, j'imagine qu'en temps de guerre il serait relativement facile d'installer au nord du pays une espèce de dispositif ou de fusée nucléaire qui ferait explosion dans le rayon d'un mille de tout engin balistique intercontinental rempli de façon à libérer les rayons gamma, de sorte que nous pourrions faire sauter ces engins longtemps avant qu'ils parviennent à nos régions habitées.

M. SCOTT: Oui, si nous fabriquions un engin balistique intercontinental qui réagirait à quelque chose du genre des rayons gamma, nous pourrions faire exactement ce que vous dites.

M. GROOS: Toute votre thèse repose sur le fait qu'ils vont réagir de cette façon.

M. SCOTT: Je crois que si l'ennemi voulait s'assurer que ses bombes ne tombent pas sans éclater ou ne subissent pas la cuisson, il n'aurait qu'à y placer une substance explosive, quelle qu'elle soit, qui n'est pas susceptible de cuisson. Si nous pouvions faire en sorte que ces engins éclatent au-dessus du pôle nord, plutôt qu'au-dessus de North Bay ou de Toronto, ce serait un

excellent moyen de protection. Si ces engins doivent faire explosion quelque part, cette théorie est valable.

M. TEMPLE: Dans le même ordre d'idées, plus l'explosion nucléaire est considérable,—je ne parle pas de celle au sujet de laquelle vous avez dit que la distance parcourue par les rayons gamma serait d'à peu près un mille—plus la distance parcourue par les rayons gamma est grande.

M. SCOTT: La distance parcourue par les rayons gamma serait la même, peu importe la grosseur de la bombe. L'intensité serait proportionnelle à la force de l'explosion.

M. TEMPLE: D'après vous, ce serait une erreur de la part de l'ennemi de ne pas utiliser une fusée dite «dead man» et de ne pas activer les rayons gamma.

M. SCOTT: Oui.

M. TEMPLE: Quel serait, à votre avis, le moral des équipages s'ils savaient que même si le Bomarc faisait explosion à une distance d'un mille—au moins à un mille de leur appareil—ils sauteraient avec leur avion et leur bombe?

M. SCOTT: Je l'ignore. Mais je sais qu'au cours de la dernière guerre, il y a eu des pilotes prêts à se suicider dans une des armées ennemies. S'il est nécessaire d'attendre une telle collaboration de la part de l'ennemi, nous ne pouvons qu'espérer l'obtenir.

M. TEMPLE: Pour ajouter à ce qui a été dit, supposons que l'ennemi envoie plusieurs groupes de bombardiers—il pourrait y en avoir des centaines ou davantage—à ce moment-là, d'après les questions de M. Groos, si les bombes de l'ennemi étaient munies d'un commutateur dit «dead man» activé par les rayons gamma, nous n'aurions qu'à couvrir la région d'un réseau de Bomarcs; l'endroit où éclateraient les Bomarcs n'aurait pas d'importance, aussi longtemps que l'ennemi perdrait sa flotte de bombardiers. Ne serait-ce pas une erreur de la part de l'ennemi que d'utiliser ce genre de commutateur?

M. SAMPLE: L'espace aérien est beaucoup plus vaste que cela. Je ne crois pas qu'il soit possible de construire assez de Bomarcs pour accomplir cette tâche. Les bombardiers peuvent être espacés.

M. TEMPLE: Parlons des Voodoo ou avions de chasse armés de projectiles ou de fusées à ogives nucléaires. Si les Russes se servaient de ces fusées dites «dead man», ce serait la pire des choses qu'ils puissent faire du point de vue militaire; ils s'exposeraient à perdre leur flotte entière avant qu'elle puisse s'approcher de la cible.

M. SAMPLE: Je voudrais faire remarquer que ces bombardiers ont probablement des fusées de radar qui pourraient être armées au dernier moment possible. Ils n'ont pas besoin d'être armés dès le moment où ils décollent.

M. SCOTT: La supposition que nous avons faite n'est pas la nôtre, à savoir que les bombes sont déjà munies d'un commutateur dit «dead man». Nous supposons que c'est là l'argument fondamental en ce qui concerne le procédé de «cuisson» et la raison d'être de celui-ci: à savoir qu'ils sont en effet un commutateur ou détonateur dit «dead man». Si ce n'est pas vrai, le Bomarc ne remplit pas la mission qu'on lui attribue, savoir qu'il doit «cuire» la bombe pour se défendre contre le fonctionnement possible d'un détonateur dit «dead man». Cet argument n'est pas de nous.

M. KEYSTON: Pour faire suite à la question précédente et aux notes que nous avons fournies, nous avons fait remarquer qu'il s'agit encore ici d'une déclaration qui est tellement théorique qu'elle est très naïve dans le contexte des besoins militaires et des modèles de bombes d'application pratique. Nous ne pouvons pas nous imaginer un militaire désirant une telle chose dans une bombe, ni un dessinateur de bombes voulant l'y inclure. Si M. Scott veut que l'ensemble de sa cause repose effectivement sur la praticabilité et le bon sens

militaire d'avoir un tel dispositif dans la bombe, nous pourrions nous engager dans une longue discussion là-dessus parce que cela soulève la question de la praticabilité d'un tel dispositif, ainsi que le pour et le contre, du point de vue militaire, de l'idée de faire sauter les pilotes à cause d'un élément d'intervention dans le voisinage, et ainsi de suite. Toutefois, à notre avis, nous qui traitons du domaine militaire, nous ne pouvons pas nous imaginer des militaires voulant ce dispositif dans la bombe, même si l'on concédait que c'est faisable.

M. LAMBERT: Mais cela aussi c'est une supposition.

M. KEYSTON: C'est une supposition. L'argument à l'encontre de ceci ne comporte pas seulement ce que l'ennemi peut désirer, mais aussi une exploration technique de toute la question de la praticabilité de cette chose et de ses effets sur la sûreté de la bombe dans diverses conditions, et ainsi de suite.

M. LAMBERT: A propos de l'idée que j'ai exposée et de la proposition qu'on nous a exposée, le nœud de toute la question ne réside-t-il pas exactement dans le fait qu'on peut utiliser l'élément sensible aux rayons gamma pour éliminer toute autre question de modèles et d'effet de bombes?

M. KEYSTON: Oui.

M. LAMBERT: C'est cela le fond de la question?

M. KEYSTON: Oui.

M. LAMBERT: Alors nous entrons dans le domaine de la praticabilité d'avoir un tel élément sensible aux rayons gamma et vous vous engagez dans des théories plus ou moins exactes et des décisions fondées sur de tels jugements.

M. KEYSTON: Eh bien, on doit...

M. LAMBERT: L'opinion d'un homme peut se justifier aussi bien que celle d'un autre.

M. KESTON: Il faudrait étudier les aspects pratiques de la possibilité de convertir cette théorie en un dispositif utilisable dans la bombe et qui soit pratique pour les fins que M. Scott lui attribue.

M. LAMBERT: Votre opinion est-elle qu'un tel dispositif est totalement impraticable; va-t-elle aussi loin?

M. KEYSTON: Je voudrais plutôt que M. Field vous donne cette réponse. Je ne crois pas devoir aller aussi loin que de dire «totalement». Ce mot «totalement» veut dire 100 p. 100. Toutefois, avec mon expérience et les discussions que j'ai eues avec nos propres spécialistes de la technologie des bombes, je dirais qu'il est aussi totalement impraticable que...

M. LAMBERT: Je suis peut-être allé trop loin. J'aurais probablement dû dire qu'il est utilement praticable.

M. KEYSTON: Personnellement je ne crois pas que ce soit un dispositif praticable. Je comprends la théorie voulant que les rayons gamma arrivent avant les neutrons, mais à partir de ce moment-là il faut penser à ce qui se produit dans le mécanisme de la fusée. Il faudrait tenir compte du temps qu'il faut à la fusée pour activer et ainsi de suite. Sans douter, évidemment, que les rayons gamma arrivent un cent-millième de seconde avant les neutrons, je me demanderais sérieusement s'il faut appliquer ce fait dans la conception d'une bombe à fusée.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Field?

M. FIELD: A ce sujet, monsieur le président, je peux seulement dire qu'à mon avis il y a beaucoup de méthodes pour déclencher des armes, des bombes, des torpilles. La plupart de ces méthodes ont été étudiées et, évidemment, les

moyens d'activer par les rayons gamma ont été étudiés aussi. Un des problèmes qu'on rencontre dans la construction de n'importe quel système d'armement, c'est de le rendre sûr. Il n'est pas bon de transporter une bombe dans son avion si l'on sait qu'une fois sur cent mille elle pourrait exploser par accident.

M. LAMBERT: Et l'avion qui opère à distance dans un rayon de 100 ou 200 milles?

M. FIELD: Je ne comprends pas tout à fait la pertinence de cette question. A mon avis, si l'on construit un mécanisme de déclenchement dans un bombe, on doit avant tout s'assurer qu'elle n'explosera pas par accident; non pas une fois sur cent mille, mais évidemment jamais, car si elle pouvait exploser accidentellement, l'équipage perdrait confiance et larguerait la bombe dès qu'il s'éloignerait du littoral national. Il faut se rappeler qu'il y a des rayons gamma dans l'atmosphère en plus de ceux du Bomarc. Il y a des rayons cosmiques qui produisent des averses de rayons gamma et on peut imaginer une réelle détonation de la bombe dans l'avion; comme on l'a fait remarquer, il y a la possibilité qu'on transporte une bombe qui explosera et vous fera sauter, indépendamment de tout dessein que vous puissiez entretenir de la faire exploser à un moment précis. A notre avis, alors que nous ne disons pas que les dispositifs activés aux rayons gamma sont impossibles, nous ne pensons pas que ce soit un dispositif utile du point de vue militaire. Nous pensons qu'il faudrait beaucoup de temps pour mettre au point un tel dispositif qui soit utile.

M. SAMPLE: Je trouve à redire à la première affirmation spécifique que nous ont faite les hommes de science du Conseil de recherches pour la défense; c'est que les rayons cosmiques créent un milieu dangereux en ce qui concerne le déclenchement de la bombe. L'intensité des rayons gamma est plus forte que celle des rayons cosmiques dans une proportion d'environ dix à un-cinquième —100,000 fois. Les rayons gamma d'une arme nucléaire sont tellement plus forts que les rayons gamma qu'on peut supposer venant des rayons cosmiques, qu'on pourrait rendre le déclencheur insensible aux rayons cosmiques alors qu'il fonctionnerait très bien au contact des rayons gamma.

M. FIELD: Tout dépend de la portée de ces rayons. Il est connu, évidemment, que près de la bombe les rayons gamma ont une très forte intensité, et cela encore à une distance considérable. Dans notre organisation nous avons l'expérience de la fabrication des fusées. Nous connaissons des cas où la fusée est partie bien au-dessous du niveau calculé de perturbation, quel qu'il soit. Je veux dire que c'est là un des nombreux facteurs qui causent des difficultés lorsque vous construisez une fusée. La mise au point d'une fusée sensible aux rayons gamma n'est pas simple quand il s'agit de la bombe à laquelle nous pensions.

M. SCOTT: Messieurs, nous ne prétendons pas que le procédé est simple, et quand j'ai parlé d'un élément sensible aux rayons gamma et d'un mécanisme de fusée, je n'ai pas dit que c'était simple. Je déclare catégoriquement que c'est une tâche qui peut être exécutée—et c'est là la question pertinente—et qu'on peut le faire fonctionner sans le moindre doute; et l'idée que les rayons cosmiques pourraient influencer le déclenchement de ce dispositif est une erreur magistrale.

M. FIELD: Il y a un autre point qui est plus pertinent. Nous avons aujourd'hui, au Canada, des Bomarcs qui y ont été placés pour nous défendre contre des bombes existantes. Je crois que M. Scott parle de la possibilité qu'un ennemi mette au point le genre de fusée qu'il a postulée et la pose dans une arme de l'avenir. Cela peut être vrai ou faux. Nous avons aujourd'hui des Bomarcs qui sont destinés à nous défendre contre des armes existantes. Je ne partage pas l'opinion de M. Scott qui dit que l'ennemi à de telles fusées aujourd'hui; s'il en a, c'est une chose, et s'il n'en a pas, c'en est une autre.

J'aimerais faire quelques commentaires au sujet d'une courbe que M. Scott a dessinée au tableau et qui concerne l'échauffement de différentes parties composantes de cette bombe. On doit dire que c'est une bombe très théorique que celle qu'il a produite, une bombe qui est grandement simplifiée, et, d'après ce que nous en savons, c'est une conception très naïve de la bombe. A beaucoup d'égards, elle n'en donne pas une idée juste; cependant, en admettant que ce qu'il dit est juste, il a ajouté que certaines parties de la bombe seraient explosées—c'est-à-dire, la partie explosive—avant que la partie fissile puisse détoner. Il faudrait dire ceci: si l'on songe à la portée—et je voudrais me lever plutôt que d'aller au tableau pour vous donner une illustration—essayons de concevoir la distance à laquelle les bombes existantes peuvent être «cuites» par l'arme défensive dans le Bomarc. Si telle est la distance à laquelle la bombe existante peut être «cuites» par le Bomarc, telle est la distance—et une moindre distance—à laquelle la bombe peut être «cuite» par le Bomarc si la bombe est protégée de toutes les manières que nous prévoyons tout en conservant son utilité. Mais en-deçà de cette portée, voilà la distance à laquelle le Bomarc s'approchera du bombardier, de sorte que la distance à laquelle le Bomarc approche du bombardier est moindre que celle au-delà de laquelle il pourrait «cuire» la bombe si celle-ci est protégée, et, considérablement moindre si la bombe n'est pas protégée.

M. SMITH: Monsieur le président, je crois que certains éclaircissements de la part de M. Field sont indiqués. Il a dit que le Bomarc nous protégera des armes existantes. On convient, monsieur Field, que les projectiles intercontinentaux sont des armes existantes.

M. FIELD: C'est juste.

M. SMITH: Et le Bomarc ne nous défendra pas contre les engins intercontinentaux.

M. FIELD: C'est exact.

M. SMITH: Et puis, tout le monde sait que les Américains ont un projectile air-sol appelé *hound dog,* et je crois qu'on admet que les Russes ont une arme du même genre. Or, le Bomarc ne nous défendrait pas contre un missile air-sol après avoir été lancé de son avion, n'est-ce pas?

M. FIELD: Ceci a été exposé par le chef de l'état-major de l'Air lors de son témoignage devant ce comité récemment. Il a parlé des différents types de missiles qui pourraient être portés par des bombardiers à l'attaque, qui existent aujourd'hui dans la flotte aérienne de la Russie et qui seraient probablement lancés d'une assez grande distance. Le Bomarc pourrait les attaquer avec succès. Le chef de l'état-major de l'Air en a donné tous les détails.

Le PRÉSIDENT: A vous maintenant, monsieur Matheson.

M. MATHESON: Je me suis intéressé à l'annexe que M. Scott et ses collègues nous ont présentée, qui commençait par une discussion fallacieuse entre militaires et hommes politiques et se terminait en notant que les Bomarcs ne sont pas très précis. J'aimerais bien connaître les raisons qui ont amené la conclusion catégorique de M. Scott et l'opinion de M. Field sur le même sujet de la précision des Bomarcs.

M. TRAINOR: Je ne veux pas aborder les questions techniques qui font qu'un missile est précis ou ne l'est pas; je crois que l'on prétend ici—et la chose est reconnue de façon assez générale—que le Bomarc n'est pas une arme précise au point de vue militaire parce que sa vélocité dépasse à peine, un facteur de trois peut-être, celle du bombardier agresseur. Par analogie, on dit souvent que c'est comme essayer d'atteindre une balle avec une autre balle, ce qui n'est pas facile. Il est difficile de se défendre au moyen d'un projectile à faible vélocité, qui n'a qu'un avantage de trois sur la bombe agressive. Les ouvrages que j'ai lus semblent indiquer—et je crois que c'est surtout pour

cette raison que M. Field l'a mentionné dans son témoignage—que l'on emploie les ogives nucléaires sur les Bomarcs principalement afin d'augmenter la portée défensive et non pas le procédé de cuisson. Si cela est vrai, si vous voulez augmenter la portée de l'explosion, vous reconnaissez qu'il ne faut pas s'attendre à ce que l'arme soit très précise en tant qu'arme militaire.

M. MATHESON: Pourriez-vous me dire quels ouvrages vous avez lus?

M. TRAINOR: C'est là une question qui peut-être—

M. MATHESON: Je veux dire, vous ou vos collègues?

M. TRAINOR: Pour se renseigner à ce sujet, on lit habituellement *Jane's All the World's Aircraft;* c'est là que nous obtenons des renseignements au sujet du Bomarc et dans des livres comme ceux de Ralph Lapp. Je ne sais pas si M. Field partagerait notre opinion de M. Lapp, mais les physiciens du monde scientifique et des universités ont généralement admis que, pour les gens qui n'ont pas directement accès aux renseignements confidentiels, ses estimations sont les meilleures et l'on a reconnu qu'elles sont très exactes.

M. HAHN: En ce qui concerne la précision du Bomarc, vous avez dit que l'arme n'était pas très précise. Tout d'abord, le lancement d'un Bomarc, comme celui des armes nucléaires que porte le Voodoo, n'est-il pas déclenché par la chaleur ou par quelque autre dispositif à proximité de la cible?

M. TRAINOR: Je ne connais pas la réponse à cette question en ce qui concerne le Bomarc.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire au sujet de la précision du Bomarc. Le 2 juillet, lorsque M. Field a comparu devant ce Comité, j'ai compris qu'il avait dit que le missile Bomarc était muni d'un dispositif chercheur. J'ai pris note de cette affirmation dans l'espoir de le questionner à ce sujet mais je n'ai pas eu l'occasion de le faire. J'ai lu depuis lors le compte rendu officiel et je n'ai pu retracer cette remarque; je suppose donc que j'ai mal entendu. Je crois que le missile Bomarc n'est pas muni d'un dispositif chercheur. Dans ce cas, le Bomarc n'est pas aussi précis qu'on le prétend, et il en est ainsi de la fusée Genie et, par conséquent, l'arme n'est pas aussi précise que le missile Falcon qui, lui, est muni d'un dispositif chercheur. Je crois comprendre, à cause de ce facteur, qu'il est donc vrai que le missile Bomarc n'est pas très précis, à moins que l'on ne nous dise qu'il est muni d'un dispositif chercheur.

M. KEYSTON: Comme l'a dit M. Scott ou M. Trainor en parlant de précision, que faut-il entendre par précision? Je crois que tout ce qu'il faut retenir touchant cette question de précision, dans notre discussion, est le fait que la distance typique de manque à toucher du Bomarc est faible par comparaison aux distances auxquelles on peut «cuire» une bombe. Je ne crois pas que nous soyons libres de dire à quel point le Bomarc est précis, mais la distance moyenne à laquelle un Bomarc explose relativement à un bombardier est en deçà de la distance à laquelle le procédé de «cuisson» a lieu en ce qui concerne un bombardier, qu'il soit protégé ou non; ainsi il est précis par rapport à la distance de «cuisson». Il s'approche davantage de l'avion que la distance à laquelle on est sûr de «cuire» une bombe.

M. CHURCHILL: A moins que quelqu'un désire poser une question supplémentaire, j'ai une ou deux questions concernant d'autres sujets.

M. HAHN: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire. J'aimerais me reporter à la déclaration de M. Scott à l'effet que les Bomarcs ne sont pas des missiles très précis et qu'il est fort possible qu'un bon nombre d'ogives explosent suffisamment proche pour détruire l'avion, sans la moindre possibilité d'endommager une bombe à hydrogène, même non protégée, et la bombe à hydrogène exploserait alors par le déclenchement d'un dispositif dit «dead man».

Je crois comprendre, monsieur Keyston, que vous dites que cette affirmation est essentiellement erronée et que le Bomarc, lorsqu'il est lancé, approche suffisamment de la cible pour qu'il «cuise» la bombe, même s'il manque la cible?

M. KEYSTON: A notre avis, le Bomarc approcherait d'emblée la cible pour effectuer la «cuisson»—nous avons calculé la distance,—même si la bombe était munie du maximum de protection.

M. CHURCHILL: Ainsi, à votre avis cette déclaration n'est pas fondée sur les faits?

M. KEYSTON: Franchement, je ne comprends pas trop bien cette déclaration. Si M. Scott avait dit qu'il y avait une possibilité qu'un bon nombre d'ogives exploseraient à une distance suffisante pour détruire un bombardier, je crois que je l'aurais mieux compris. Je ne suis pas sûr de comprendre quand il dit qu'elles exploseraient assez près. Sans aucun doute, plus vous vous approchez, plus vous êtes sûr de produire la «cuisson». Toutefois, dans la mesure où je comprends cette déclaration, je pense qu'elle n'est pas exacte.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): M. Scott, à l'exemple de M. Groos, je suis très content que vous soyez ici aujourd'hui, et je crois que probablement certaines déclarations que vous et votre groupe avez faites ont contribué à créer une certaine inquiétude au sujet du Bomarc et du procédé de «cuisson». J'espère que votre présence et celle de vos collègues, et la présence de M. Keyston et de M. Field nous aidera à surmonter ce malaise.

J'espère que nos discussions de ce matin dissiperont quelques-uns des malentendus qui subsistent dans le public et parmi les membres de ce Comité.

Sans trop vouloir pénétrer dans les aspects techniques de ce problème, parce que je ne crois pas en avoir la compétence, la situation me paraît être que nous sommes en face de deux propositions diamétralement opposées. Ces deux propositions nous ont été présentées par vous-même et votre groupe et par M. Keyston et M. Field. Votre proposition, que vous avez expliquée assez en détail et que même moi, un profane, peux comprendre, était fondée, comme vous le dites, sur des principes fondamentaux de physique et sur une certaine gymnastique mentale très érudite que vous et votre groupe avez pratiquée. Vos déclarations et conclusions exposées ce matin sont diamétralement opposées à au moins deux points de vue aux déclarations et conclusions présentées par M. Keyston et M. Field. Eux ont indiqué que leurs conclusions sont fondées sur l'expérimentation, sur leur connaissance des armements et leur connaissance des expériences faites aux États-Unis auxquelles ils ont eu un certain accès. Je me demande, étant donné ces déclarations, si vous voulez nous donner votre opinion sur les conclusions auxquelles doit arriver ce Comité. Pensez-vous que les déclarations de M. Keyston, fondées sur l'expérimentation, ne sont qu'une gigantesque supercherie vis-à-vis des populations canadienne et américaine, ou pensez-vous qu'ils ont peut-être eu accès à des renseignements découlant d'expérimentations qui n'ont pas été mis à votre disposition au niveau universitaire? Voudriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. SCOTT: Je le ferai avec plaisir, monsieur le président. J'aimerais proposer, si vous le permettez et sans vouloir vous offenser, qu'il aurait été très utile, pour épargner le temps de ce Comité, de doter celui-ci d'un comité consultatif scientifique dont les membres se seraient déjà mis d'accord et qui aurait donc pu soumettre au Comité de la défense ses conclusions adoptées à l'unanimité. Ce qui s'est produit, c'est que les renseignements dont disposent les savants du Conseil de recherches pour la défense et nos renseignements à l'Université de l'Alberta sont divergents. Dans notre présentation nous nous sommes efforcés de nous concentrer autant que possible sur les aspects et les faits techniques comme nous les comprenons. Nous aimerions proposer que, s'il y avait un comité consultatif et scientifique pour aider ce comité-ci, il serait sage, vu les divergences d'opinion,

qu'il y ait des membres du Conseil de recherches pour la défense, ainsi que d'autres. A mon avis il y a de très bonnes raisons pour créer un tel comité consultatif parce que je suis certain que si nous nous entretenions avec les savants du Conseil, ils ne nous rappelleraient pas constamment que nous nous sommes servis d'un modèle puéril. Nous le savions déjà. Ni continueraient-ils à nous dire qu'ils ont accès à des renseignements secrets qu'ils ne peuvent pas révéler à ce Comité et, par conséquent, qu'ils ne peuvent pas expliquer leur thèse. Je crois que nous pourrions nous mettre d'accord et résoudre ce problème si nous pouvions nous réunir et le discuter d'homme à homme, de savant à savant, plutôt que dans une réunion publique quelque peu antagoniste, ce qui, à mon avis, est fort malheureux.

Un hon. DÉPUTÉ: Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre! Les renseignements secrets ne peuvent pas être révélés et, à mon avis, les membres de ce Comité, même s'ils étaient des savants, ne pourraient pas aller plus loin que nous l'avons fait quant à ces renseignements. Je ne voudrais pas que cette discussion s'oriente selon la dernière remarque de M. Scott. Si nous trouvons sa proposition bonne et applicable, il serait peut-être bon de la discuter davantage à une réunion du sous-comité directeur, après quoi des recommandations pourraient être faites à ce Comité. Je donne maintenant la parole à M. Brewin.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Monsieur le président, vous m'aviez donné la parole!

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions?

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): J'ai écouté M. Scott avec beaucoup d'intérêt et je me demande s'il a terminé ses observations. Je le suppose. Monsieur Scott, je me demande si vous admettriez que le Conseil de recherches pour la défense a eu accès à des renseignements sur les armes nucléaires —et je pense que vous devrez l'admettre—et qu'il y a eu pas mal d'essais nucléaires de par le monde? Admettriez-vous que les données techniques recueillies de ces essais ont vraiment été mises à la disposition du Conseil de recherches pour la défense, et qu'il pourrait suffire que les membres de ce Conseil en arrivent aux conclusions qu'ils ont adoptées par rapport à ces armes, et tout particulièrement par rapport au Bomarc, conclusions fondées sur des données auxquelles vous n'avez pas accès? Étant donné leur déclaration répétée que ni le public canadien ni le public américain ne peuvent avoir accès à certains de ces renseignements secrets, soit que vous concluiez qu'ils sont compétents et en mesure de faire un jugement raisonné, soit que vous-même ou notre Comité avancions qu'une gigantesque supercherie a eu lieu. Voudriez-vous faire des commentaires là-dessus?

Le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas que le témoin fasse de commentaire là-dessus. Je pense que vous avez suffisamment exposé votre point de vue.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je sais que vous n'aimeriez pas qu'il fasse des commentaires là-dessus. Toutefois, malgré tout le respect que j'ai pour votre opinion, je pense que c'est là le problème auquel le Comité doit faire face et qu'il serait important de savoir ce qu'il pense de mon opinion sur la fin de ses observations. J'aimerais savoir s'il pense qu'il y a d'autres conclusions auxquelles nous pourrions arriver.

M. BALDWIN: Pour ce qui est de la question du Règlement que vous avez soulevée, monsieur le président, M. Asselin ne devrait pas, selon moi, mettre des paroles dans la bouche du témoin. Ce dernier n'a pas dit ni donné à entendre qu'il s'agissait là d'une gigantesque supercherie; une réelle divergence d'opinion sur le plan scientifique existait entre lui et les hommes de science du Conseil de recherches pour la défense, a-t-il laissé supposer. Il a répondu

à cette question, et votre rappel au Règlement, monsieur le président, est tout à fait dans l'ordre, vu que c'est là simplement une tentative pour lui faire faire une déclaration qu'il ne désire pas faire.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je propose que M. Baldwin évite aussi de suggérer aux témoins la réponse qu'ils doivent donner.

Le PRÉSIDENT: Silence, je ne crois pas que nous devrions essayer de découvrir . . .

M. LLOYD: Cette question de règlement est importante, et j'aimerais en parler avant que vous passiez à autre chose.

Le PRÉSIDENT: J'ai dit à une séance précédente et j'ai répété au moment où nous avons commencé nos délibérations ce matin que nous allions étudier les points de vue scientifiques des hommes de science qui comparaissent devant nous. Je ne crois pas que ce soit bien de tirer des conclusions comme l'a fait M. Asselin. Il n'est pas juste, à mon avis, d'altérer de la manière que vous l'avez fait, monsieur Asselin, les vues exprimées par l'un des témoins ou par les trois témoins. Voilà pourquoi j'ai cru ne pas devoir permettre que l'on y apporte une réponse. Si vous voulez donner une nouvelle tournure à votre question et éviter toute altération des opinions des témoins, alors vous pouvez le faire, mais je ne crois pas qu'il soit réellement juste de procéder comme vous l'avez fait, monsieur Asselin.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je vais essayer de poser ma question de façon différente. A titre de membre du Comité, deux conclusions s'imposent à moi—soit les deux dont je vous ai parlé: ou nous pouvons avoir confiance aux idées exprimées par le Conseil de recherches pour la défense, et celui-ci a accès à certaines informations, ou nous ne le pouvons pas. Parce que cet organisme peut obtenir certains renseignements que M. Scott et ses associés n'ont pas, je me demande si le témoin ne pourrait pas apporter quelques explications là-dessus, en tenant compte des deux déclarations diamétralement opposées qui ont été faites. Les exposés qu'il a expliqués au tableau ont été catégoriquement rejetés. Je veux parler en ce moment des deux procédés spéciaux qui, de l'avis de M. Scott, sont censés avoir été employés. On les a catégoriquement rejetés. J'allègue que le Comité se trouve quelque peu dans un dilemme là-dessus. J'aimerais connaître la pensée de M. Scott à ce sujet. Nous avons entendu le témoignage de M. Keyston. Peut-être ce dernier pourrait-il répondre aux commentaires de M. Scott.

M. CHURCHILL: Je doute que ce soit pour ce motif que nous avons été convoqués ici.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Le rappel au Règlement est terminé. J'ai donné mon point de vue.

M. CHURCHILL: Je fais moi-même appel au Règlement. Je ne reçois d'ordre d'aucun membre de ce Comité si ce n'est du président. Nous ne sommes certainement pas ici pour entendre simplement les hommes de science comparer leurs points de vue avec ceux d'autres hommes de science qui comparaissent ici devant nous, et pour nous engager dans une controverse prolongée. Nous sommes ici pour entendre exprimer des opinions scientifiques, et il appartient au Comité de porter un jugement à leur sujet. Il est très mal, selon moi, de presser un témoin ici présent de se prononcer sur ce qu'un autre témoin a dit. S'il y a un jugement à porter à ce propos, c'est sûrement au Comité à le faire.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Monsieur le président, à l'égard de cette question de règlement, j'ai demandé à M. Scott, qui a formulé une proposition à laquelle l'autre groupe s'est catégoriquement opposé, de faire des commentaires là-dessus. Cela est assez clair, et c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ici ce matin. Je constate que la question de règlement soulevée par l'ancien ministre de la Défense nationale n'en est pas une.

M. CHURCHILL: C'est là votre opinion; nous ne sommes pas obligés de la partager.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): C'est en effet mon opinion.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous devrions aborder ainsi l'étude de cette question. Nous avons été convoqués ici ce matin pour une raison particulière, et nous avons invité les témoins à nous présenter leurs points de vue scientifiques. Des hommes de science du Conseil de recherches pour la défense sont aussi parmi nous afin de répondre à quelques-unes de nos questions et de nous faire mieux comprendre ce problème. Je regrette de dire qu'il me faudra régler ce point en déclarant que nous sommes ici pour poser des questions d'ordre scientifique, et je ne voudrais pas que les deux groupes de témoins commencent à discuter entre eux au sujet du bien-fondé de leurs vues. Nous en jugerons lorsque viendra pour nous le temps de prendre une décision. Si nous désirons que ces gens comparaissent encore devant nous plus tard, rien ne nous empêche de les rappeler.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Puis-je alors poser une question? M. Scott pourrait-il nous dire si les opinions exprimées d'un point de vue scientifique au sujet de la cuisson ou de la non cuisson de la bombe,—celle que M. Scott a dessinée au tableau, sont justes et nous faire savoir ce qu'il en pense? On nous a informés que cette bombe ne pourrait éclater de la manière décrite par M. Scott. Celui-ci aimerait-il faire des commentaires là-dessus?

M. CHURCHILL: C'est encore la même question qui est abordée de nouveau.

M. SCOTT: Pour ce qui est de mon opinion quant à ce que j'ai dit et à l'effet qu'ont eu sur moi les remarques que j'ai entendues ce matin, je suis du même avis qu'à mon arrivée.

M. TEMPLE: J'aimerais interroger M. Scott. Admettez-vous que les fonctionnaires du Conseil de recherches pour la défense ont accès à un plus grand nombre de renseignements scientifiques touchant votre domaine que vous et vos collègues?

M. SCOTT: Puis-je répondre en détail à cela? J'ignore comment s'applique à l'endroit du Canada la loi McMahon, quels renseignements secrets existent sur les armes nucléaires fabriquées par les États-Unis et si de tels renseignements sont accessibles à nous les Canadiens, aux membres du Conseil de recherches pour la défense et ainsi de suite. Si MM. Keyston et Field prétendent qu'ils disposent de renseignements secrets de ce genre, je ne m'aviserais pas de les contredire.

M. BALDWIN: J'ai une autre question très brève à poser, monsieur le président. Connaissez-vous d'autres hommes de science réputés et compétents qui possèdent des connaissances sur ce sujet et dont les déclarations écrites ou verbales à l'égard de cette question particulière corroborent vos vues?

M. SCOTT: Oui, j'en connais certainement, monsieur le président.

M. BREWIN: La question suivante découle de votre réponse. J'étais à me demander si l'opinion donnée ici était définitive. Peut-être M. Scott ou même M. Keyston pourraient-ils nous renvoyer à une source de renseignements scientifiques ou nous indiquer des témoins qui pourraient nous aider à élucider ce point. Après tout, l'université d'Alberta, pas plus que le Conseil de recherches pour la défense, ne représente tout l'univers. Une foule d'autre gens pourraient probablement nous aider à résoudre ce problème. J'aimerais consulter des personnes et des sources de renseignements appuyant l'un ou l'autre de ces deux points de vue contraires et pouvant nous aider à élucider cette question particulière qui se présente à nous. Peut-être que la chose ne sera pas possible maintenant, mais MM. Scott et Keyston pourraient peut-être nous donner des détails à ce sujet. Il est bien beau d'exprimer des opinions différentes, mais il doit y avoir des gens qui sont capables de fournir des explications sur ce genre de renseignements secrets.

M. KEYSTON: J'appartiens à la même profession de physicien que M. Scott, et je serais désolé si les membres de ce Comité avaient l'impression que le problème qui se pose vraiment pour nous ce matin se résume à une divergence d'opinion de deux physiciens à l'égard de principes scientifiques. Ce n'est pas cela. Il ne s'agit pas d'une querelle entre deux hommes de science, mais plutôt entre la physique théorique et la technologie de l'armement.

La bombe à hydrogène ne représente pas seulement un simple problème théorique. Il a fallu des millions de dollars et des millions d'heures-hommes pour transformer la théorie en une réalisation pratique. C'est là une entreprise technique très compliquée et très délicate. L'avantage que nous avons, je pense, c'est que nous comptons dans notre organisme une foule de gens compétents et expérimentés dans tout le secteur qui se rapporte aux instruments, au dessin, à la technologie, à la technologie exclusive et le reste. Le désaccord survient chez ceux d'entre nous qui sont surtout des hommes de science uniquement académiques. Il ne s'agit pas d'un combat de la science contre la science. La différence se trouve entre la technique et la théorie technologique. C'est là la différence, et ce n'est pas réellement un différend entre M. Scott et moi-même, parce que, compte tenu des raisons théoriques qu'il apporte, nous ne sommes aucunement en désaccord avec elles.

M. BREWIN: Je comprends parfaitement votre raisonnement, mais j'aimerais demander à M. Scott et à ses collègues s'ils ne connaîtraient pas des gens qui, en plus d'avoir des connaissances académiques et scientifiques ainsi qu'une expérience pratique, ont peut-être des points de vue différents de ceux qu'ont exprimés ici les représentants du Conseil de recherches pour la défense.

Le PRÉSIDENT: M. Sample.

M. SAMPLE: En réponse à la dernière question, je dois dire que le secrétaire à la Défense des États-Unis a fait quelque temps passé une déclaration. J'en oublie les détails. L'utilité du Bomarc y était assez fortement contestée. Je ne puis ajouter rien de plus. Je n'ai rien lu à ce sujet récemment. Mais j'aimerais parler de ce qu'a dit M. Keyston il y a quelques instants. L'arme dont nous parlons est simple. Nous nous sommes inspirés dans nos calculs d'un modèle très peu compliqué. Nous y avons calculé certaines propriétés de chauffage qui lui appartenaient passablement en propre. Nous y avons apporté beaucoup de changements. Nous avons considérablement modifié ses caractéristiques sans que les résultats de base s'en trouvent aucunement changés.

M. BREWIN: Puis-je poser une autre question et j'aurai ensuite terminé. Nous aimons tous entrer dans de tels détails. Le Conseil de recherches pour la défense dans le dossier qu'il soumet à notre étude commente la lettre de M. Scott. Nous avons également le témoignage de M. Keyston. Mais je me demandais si M. Scott avait pris connaissance de ce commentaire. Peut-être n'a-t-il pas eu le temps de l'examiner, mais serait-il possible qu'il nous fasse connaître en temps utile sa réponse à ce sujet, car nous avons reçu une déclaration représentant une sorte de plaidoyer pour la défense ou de preuve à l'appui de la part de ceux dont l'opinion diffère sous ce rapport. J'aimerais entendre la réponse à ce document qui est le commentaire du Conseil de recherches pour la défense sur la lettre de M. Scott.

J'aimerais apporter des réserves à ma demande en précisant que je ne suis pas intéressé à une réponse aux commentaires s'appliquant par exemple à l'alinéa 1. *a*) qui n'est qu'une simple expression d'opinion que nous pouvons juger nous-mêmes. Toutefois, une explication des questions scientifiques présentement mises en cause m'intéresse. Je ne crois pas que nous ayons le temps de l'obtenir maintenant et j'ignore si M. Scott a même pris connaissance de ce document.

Le PRÉSIDENT: Il ne l'a pas reçu. Ce document a été préparé à l'intention des membres du Comité. Lorsque M. Scott et ses collègues sont arrivés ici ce

matin j'ai demandé à M. Scott s'il voulait déposer sa lettre ainsi que le document qu'il m'a fait parvenir et qui a été distribué aux membres du Comité. Il m'a répondu qu'il préférait ne pas le faire. Pour cette raison il a été impossible de déposer ensuite les commentaires des hommes de science. Si j'ai bien compris M. Scott, ces gens ne s'inspiraient pas de cette lettre dans leurs observations mais plutôt du document dont il nous a distribué des exemplaires ce matin et qu'il a expliqué au tableau. Je crois que c'est là la réponse.

M. BREWIN: Il va de soi qu'on devrait donner l'occasion, en toute justice, à M. Scott et à ses collègues de lire les commentaires du Conseil de recherches pour la défense qui ont été mis à notre disposition. Ils pourraient en prendre connaissance et préparer en réponse leurs propres commentaires; les commentaires ne sont pas particulièrement polis, mais je suis certain qu'ils n'en tiendront pas compte. Qu'ils répondent au meilleur de leur connaissance ou de la façon qu'ils pourront à ces commentaires.

Le PRÉSIDENT: Nous mettrons ces documents à la disposition de ces trois hommes de science; ils pourront probablement faire leurs commentaires par écrit, de sorte que nous pourrions connaître leur point de vue.

M. MATHESON: Si cela entre dans le compte rendu, il faudrait bien que le reste y entre aussi.

Le PRÉSIDENT: Cela n'entrera pas dans le compte rendu. Avez-vous terminé, monsieur Brewin?

M. BREWIN: J'ai bien d'autres choses à dire, mais je préfère attendre.

M. TRAINOR: Pourrais-je faire une brève remarque? J'ai l'impression, en étudiant la situation aux États-Unis—je ne l'ai pas approfondie—et d'après ce que je lis dans les journaux, que les Américains ont traditionnellement non seulement des hommes de science directement à l'emploi du gouvernement qui font des commentaires sur ces choses, mais également des hommes de science en général. Les Américains, par tradition, s'adressent à toute la collectivité scientifique. J'ai cité le nom de M. Hans Bethe, premier conseiller auprès du président Kennedy, qui n'est pas un employé du gouvernement à proprement parler. Je ne pense pas que cela prouve qu'il y ait une différence entre les savants qui sont à l'emploi du gouvernement et ceux qui ne le sont pas, mais je pense simplement qu'il y a avantage à recueillir le plus d'informations que possible. On pourrait, par exemple, soulever cette question: le Conseil de recherches pour la défense, pourrait-on dire, a-t-il utilisé au maximum le savoir nucléaire? Qu'on demande qui connaît au Canada la science nucléaire, si le savoir nucléaire a été porté au maximum ou si nous avons décidé de nous contenter de ce que nous passent nos voisins, voilà une question que je pourrais poser.

Le PRÉSIDENT: J'ai sur ma liste M. Hahn.

M. HAHN: M. Scott a présenté un point de vue; le Conseil de recherches pour la défense, par l'intermédiaire de ses hommes de science, en a présenté un autre. On a dit que les vues des hommes de science du Conseil de recherches pour la défense sont appuyées par les vues des militaires, en ce qui concerne la science, aux États-Unis. Autrement dit, le gouvernement des États-Unis fonde ses plans en acceptant les théories qui ont été avancées...

Des VOIX: Non, non.

M. HAHN: Je crois que c'est vrai. Je pense qu'on nous a dit catégoriquement, au NORAD, que ces armes avaient été cuites. Apparemment, ces gens le croient. J'essaie de dire que l'opinion scientifique, je crois, appuie le point de vue du Conseil de recherches pour la défense. Quels autres groupes appuient les théories que vous nous avez présentées, monsieur Scott?

M. SCOTT: Monsieur le président, nous ne sommes pas allés chercher l'opinion des autres hommes de science pour étayer notre confiance en nos propres

opinions; il arrive que nous connaissons tous des gens, dans d'autres universités que les nôtres, qui sont d'accord avec notre thèse.

M. MATHESON: Est-ce que le chef de votre faculté universitaire est d'accord avec vous, aussi bien que les quatre ou cinq autres professeurs de physique de la même université? Monsieur Scott, je ne vous demande pas cela pour être impoli, mais, d'après une remarque que vous avez faite il y a quelques minutes, je conclus que tel était le point de vue de la faculté de physique de l'université de l'Alberta. Vouliez-vous nous donner cette impression?

M. SCOTT: Je ne pense pas avoir dit cela.

M. MATHESON: Bien, j'ai eu l'impression que tel était le point de vue de la faculté de physique de l'université de l'Alberta.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la réponse de M. Scott.

Avez-vous une question à poser, monsieur Deachman?

M. DEACHMAN: Monsieur le président, j'ai, comme d'autres ici, écouté avec intérêt le débat engagé entre les deux parties, et je ne crois pas avoir été convaincu par l'un ou l'autre; mais après avoir fait de la lecture en prévision de la réunion d'aujourd'hui, y compris un livre intitulé «Les effets des armes nucléaires», préparé par l'armée des États-Unis et le Comité de l'énergie atomique et qui donne à peu près tous les renseignements non confidentiels que l'on puisse se procurer; ayant écouté les autres gens discuter, j'arrive à des conclusions qui sont en somme les suivantes: tout d'abord, la bombe atomique est à peu près l'arme la plus compliquée et la plus précise que l'homme ait encore inventée; elle est aussi une arme infiniment complexe. En second lieu, ces projectiles ont été lancés dans de vraies conditions d'essai. Nous n'avons pas eu à les faire éclater—je ne parle pas des explosions de Nagasaki et d'Hiroshima—dans des conditions de guerre. Qu'arrive-t-il à ces armes quand elles passent au milieu d'une masse de feu, comme elles le feraient si elles venaient en contact avec une arme atomique explosive? Nous ne le savons pas, car je doute que quelqu'un ait fait l'expérience au cours des essais. Tout ce que nous savons, c'est que dans les essais réalisés dans des conditions idéales, elles ne s'allument pas. Je ne vois pas comment l'argument qui nous a été présenté ici aujourd'hui puisse me convaincre que ces armes cuisent ou ne cuisent pas, car personne n'a postulé dans quelles conditions ces armes devraient fonctionner et personne n'a jamais vraiment créé ces conditions.

Une VOIX: Quelle est la question?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre! Quelle question désirez-vous poser?

M. DEACHMAN: Ma question est simplement celle-ci: l'un ou l'autre de ces messieurs peut-il citer de véritables essais, qui auraient été réalisés dans des conditions de guerre, et dont les rapports nous seraient communiqués, donnant des renseignements confidentiels ou non confidentiels?

M. SCOTT: Je n'ai pas eu connaissance, monsieur le président, d'essais effectués dans des conditions de guerre.

M. DEACHMAN: Ou des essais simulés?

M. SCOTT: Ou des conditions de guerre simulées.

M. DEACHMAN: Pourriez-vous me dire si ces armes ont été éprouvées dans des conditions de guerre et dans quelles circonstances l'une d'elles aurait réellement été cuite par une boule de feu ou s'il y a eu un rapport en ce sens?

M. FIELD: La réponse est qu'il n'y a pas eu des conditions de guerre dans lesquelles ces armes auraient été éprouvées.

M. DEACHMAN: Ou des conditions de guerre simulées?

M. FIELD: Mais, nous savons ceci: lorsqu'il y a eu des études théoriques à l'égard des bombes, la théorie a toujours été éprouvée par des essais.

En réalité, la raison pour laquelle les Américains et les Russes ont effectué des centaines d'essais nucléaires est qu'ils voulaient résoudre des problèmes du genre de ceux que nous avons discutés ce matin. Autrement dit, les armes qui ont été mises en service aux États-Unis pour des raisons évidentes, n'ont pas été éprouvées à la suite d'un débat théorique comme celui que nous poursuivons ce matin. Personne n'aurait accepté pareille solution sans recourir aux essais nucléaires, lesquels ont été faits pour établir si les armes allaient donner les résultats que les experts des États-Unis attendaient d'elles.

Nous croyons que les experts américains n'ont pas jugé nécessaire de continuer leur actuelle série d'essais nucléaires parce qu'ils sont assurés que les armes dont ils disposent dans leurs arsenaux accompliront ce qu'ils avaient espéré qu'elles accompliraient. Lorsqu'on exprime l'opinion que ces armes produiront tel résultat dans telles circonstances, en se fondant sur une conclusion quant à la distance à laquelle les armes produiront tel résultat, nous croyons certainement que cette opinion ne se fonde pas sur la théorie, mais sur une théorie qui a été vérifiée par ces experts à la suite d'un grand nombre d'essais nucléaires, essais que nous avons discutés. En d'autres termes, la seule raison pour laquelle on a poursuivi des essais nucléaires était de réfuter le genre d'argumentation théorique que nous avons entendu ce matin. Ces essais ont eu lieu et les experts des États-Unis sont convaincus que leurs armes feront ce qu'ils en attendent. Nous avons tout lieu de croire ces experts lorsqu'ils expriment cette opinion; autrement, pourquoi ne continueraient-ils pas leurs essais?

Le PRÉSIDENT: Messieurs, d'ordinaire, nous terminons notre réunion à cette heure-ci, mais comme ces témoins viennent de loin et que plusieurs membres du Comité ont exprimé le désir de poser d'autres questions, vous conviendrait-il que nous prolongions notre interrogatoire pendant quelques minutes encore, afin que nous puissions terminer ces délibérations ce matin?

Des VOIX: D'accord.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, à ce stade, je n'ai pas l'intention de poser des questions d'ordre scientifique, mais je trouve bien étrange que, dans le domaine scientifique, où l'on dépend de l'expérimentation pour s'assurer des faits, nous, qui représentons le grand public, nous soyons invités à ajouter foi aux conclusions que nous a présentées M. Field.

Le 2 juillet, j'ai demandé si un missile nucléaire anti-avion aurait frappé une bombe nucléaire qui n'aurait pas explosé, et M. Field a répondu:

> On ne nous a pas donné de détails sur ce qui a été fait à cause de la nature de ces renseignements.

M. Field a de nouveau répété ce matin que les États-Unis nous ont informés qu'ils ont poursuivi des essais dans ce domaine et sont arrivés à certaines conclusions; cependant, je ne comprends pas encore, et j'ai posé cette question en diverses occasions depuis quelques années, pourquoi nous devrions ajouter foi à la déclaration de quelque personnage aux États-Unis voulant que certaines conclusions soient exactes. Tout le plaidoyer pour qu'on place des engins nucléaires au Canada se fonde sur la conclusion qu'ils sont capables de cuire une bombe ennemie.

Une VOIX: Quelle est votre question?

M. CHURCHILL: J'aimerais simplement savoir pourquoi il nous faut avoir foi dans les déclarations formulées par les hommes de science au sujet de leurs conclusions, et accepter les faits comme confidentiels? Comment quelqu'un peut-il juger ou arriver à une conclusion raisonnable relativement à ce procédé de cuisson sans être en possession des faits, dont la divulgation, comme M. Keyston l'a dit dans ses remarques d'entrée en matière, ne serait pas dans

l'intérêt public? Je dis que cette situation ne correspond à rien d'autre qu'à une frustration monumentale.

M. KEYSTON: Monsieur le président, les experts des États-Unis nous ont communiqué des renseignements sur la distance à laquelle ils ont établi qu'un Bomarc faisant explosion cuira une bombe H. Je ne puis divulguer cette distance et je ne puis dire rien de plus que cela. Toutefois, je sais que le chiffre doit avoir été déterminé à la suite d'expériences. Pour moi, la situation est très satisfaisante. Les renseignements ne sont pas simplement un exposé théorique. Ils ne se bornent pas à affirmer qu'un Bomarc nucléaire cuira une bombe. Les renseignements vont jusqu'à nous indiquer la distance à laquelle les experts ont établi qu'une arme nucléaire cuira une bombe.

Or, il est pour moi inconcevable que ces experts nous indiqueraient la distance réelle avec une précision relative en se fondant sur des calculs purement théoriques, non appuyés par une épreuve réelle. Bien entendu, une telle épreuve n'est pas ce qu'on appelle «les conditions réelles de la guerre», mais nous ne voulons pas remonter jusque-là.

M. TRAINOR: L'affirmation de M. Keyston selon laquelle on a cité un chiffre me laisse un peu perplexe. Ce chiffre se rapporte probablement à une bombe mais si l'on tient compte des principes scientifiques en général, il est tout à fait évident que le chiffre change lorsqu'on modifie la grosseur ou la structure de la bombe.

M. DEACHMAN: Nous parlons précisément de la bombe Bomarc, n'est-ce pas?

M. TRAINOR: Il faut d'abord savoir de quelle bombe nous parlons et au risque, semble-t-il, de poser résolument une question naïve...

M. DEACHMAN: J'invoque le Règlement, monsieur le président. D'après moi, la bombe dont nous parlons ne fait aucun doute. Il s'agit de la bombe Bomarc. Ceci s'applique à une bombe qui est au stade de la production. Ai-je raison oui ou non?

M. SCOTT: Puis-je répondre à cette question à la défense de M. Trainor? Ce qu'il dit est très à propos et j'espère qu'il pourra se faire entendre pour que nous puissions être compris.

Le PRÉSIDENT: Je préférerais que M. Trainor termine ce qu'il avait à nous dire. Je n'ai pas interprété sa réponse de la même façon que vous.

M. TRAINOR: Pour rendre plus clair ce que je viens de dire, la bombe à laquelle j'ai fait allusion est transportée par un bombardier ennemi. C'est celle-là qui nous intéresse et c'est également celle-là dont le format peut varier. Il y en a de nombreuses sortes ainsi qu'en témoigne une étude sommaire des propriétés élémentaires des différentes explosions. On peut faire de nombreux modèles de bombes et on en a probablement dessiné un grand nombre pendant tout le temps qui s'est écoulé depuis le tout début. Il s'agit de savoir quels chiffres ont été cités, les chiffres qui ont trait à une bombe que nous savons devoir être utilisée ou ne l'être pas. C'est le genre de renseignement que nous voulons. Le point de vue qui nous préoccupe ici, c'est que ce n'est pas nous mais l'ennemi qui prendra l'initiative de décider quelle bombe sera lancée ou quel mécanisme doit la déclencher ou à quel mécanisme elle réagit. Nous pourrions discuter avec les gens du Conseil de recherches sur la défense, admettre que certains genres de bombes armées et explosées de certaines façons, peuvent subir une certaine cuisson, voir leur rendement réduit, et même rater leur coup complètement. En général, cela suppose que vous savez contre quelle bombe vous travaillez. Vous envisagez toujours la possibilité que l'ennemi, se rendant compte que vous discutez d'un procédé de cuisson (c'est l'expression dont on se sert depuis plusieurs années, du moins depuis une couple d'années), vous pouvez être assurés que l'ennemi

travaille à un dispositif visant à protégé sa bombe. La difficulté vient de ce qu'il faudrait peut-être citer plusieurs chiffres plutôt qu'un seul.

M. MacLean: D'après moi, il n'y a aucune différence d'opinion tant qu'il ne s'agit que de théorie. Le problème vient de ce qu'il y a divergence en passant de la théorie à la pratique. Nos difficultés surgissent, à ce qu'il me semble, du fait que la théorie exposée par M. Scott et illustrée au tableau a trait à une bombe théorique laquelle n'est pas réelle. En considérant le schéma de cette bombe-ci, je demanderais à M. Scott si je n'ai pas raison de croire qu'une telle bombe exploserait, qu'il y aurait une explosion nucléaire si cette bombe était placée dans un avion qui s'écraserait et brûlerait ou encore si elle était exposée à une température d'environ mille degrés?

M. Scott: Monsieur le président, à mon avis, la réponse à cette question est non. A moins que la bombe ne soit déclenchée par un dispositif appelé commutateur «dead man», une simple explosion et l'incendie de l'avion ne saurait déclencher la bombe.

M. MacLean: Lors de la démonstration qu'a donnée M. Scott au moyen d'un schéma d'une bombe, j'ai compris que le TNT atteindrait la température explosive avant que la bombe ne soit cuite par la chaleur et que cette situation se répéterait dans n'importe quel autre concours de circonstances, y compris l'écrasement d'un avion ou même l'incendie d'un avion au sol. Voici où je veux en venir: en enlevant de ce diagramme ce qui doit être un dispositif de sûreté extrêmement compliqué, on trouve, d'une part, pleinement exposée, la proposition voulant qu'une certaine bombe ne puisse pas être cuite; nous sommes assurés par ailleurs qu'au moins dans la pratique, les Américains n'ont pas encore réussi à concevoir une bombe à l'épreuve de la cuisson d'une part, mais non assez sûre en fait pour servir d'arme militaire: M. Keyston pourrait peut-être préciser cette affirmation si ma supposition est exacte.

M. Keyston: Nous n'avons pas dit exactement ce que vous ajoutez à la fin; c'est ce que vous en avez conclu mais nous n'avons absolument pas dit que les Américains n'avaient pas réussi à produire une bombe possédant certaines fonctions et propriétés déterminées. Soyons tout à fait catégoriques là-dessus.

M. MacLean: J'ai peut-être fait erreur.

M. Keyston: Ainsi que l'a exposé M. Scott et que l'a souligné M. Lambert, le point essentiel est la question de l'élément sensible aux rayons gamma. Nous avons constaté, et c'était aussi mon opinion personnelle, qu'il n'est pas pratique de placer ce dispositif dans une bombe.

M. MacLean: J'ai une autre question à poser. Lors des témoignages, il me semble qu'on ait dit que l'ennemi éventuel n'était pas très brillant s'il ne parvenait pas à concevoir une bombe à l'épreuve de la cuisson. C'est du moins ce que j'ai retenu de ce que vous avez dit. N'est-il pas exact de supposer que les Américains seraient tout aussi empressés à concevoir une bombe, une bombe tactique, qui serait également à l'épreuve de la cuisson et qu'ils sont tout aussi désireux que qui que ce soit de posséder cette arme défensive?

Le président: Désirez-vous ajouter quelque chose, monsieur Scott?

M. Scott: En effet. Mais je ne puis répondre à cette question, je ne la comprends pas. J'aimerais reprendre la dernière observation de M. Keyston. On nous a demandé, et je réitère ce point, de tenir comme établi, à la suite d'une supposition faite par ceux qui abordent ce sujet, qu'il y a des commutateurs dits «dead man» sur les bombes portées par les avions ennemis. C'est une hypothèse fondamentale qui revient dans tout ce qui a été dit. Le commutateur dit «dead man» a pour but de faire exploser la bombe si l'avion tombe. Le procédé de cuisson doit empêcher cette éventualité.

Alors que je prétends que l'élément sensible aux rayons gamma ferait tout aussi bien que le commutateur «dead man», on nous dit que l'élément sensible

aux rayons gamma ne serait pas d'une grande utilité parce que, d'une part, l'ennemi n'aurait pas suffisamment de personnel pour piloter les avions. Leur moral baisserait. D'autre part, c'est un travail technique difficile à exécuter. Cette dernière affirmation est absolument inexacte. Et si vous me le permettez, j'aimerais qu'on n'infirme pas certaines observations de mes collègues en alléguant qu'elles sont théoriques (comme s'il y avait quelque chose de mal à cela) ou que nous sommes naïfs et que nous n'avons aucune expérience des armes. Nous avons essayé...

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Avez-vous expérimenté?

M. SCOTT: Dans nos remarques, nous avons essayé d'envisager les faits tels qu'ils existent à notre connaissance. Permettez-moi d'ajouter qu'il n'est pas juste de prétendre que, d'un côté, une bombe possède un commutateur «dead man» et de refuser le droit par ailleurs de dire qu'il est utilisable puisque c'est justement pour qu'il serve qu'on a placé là ce commutateur. Je ne puis donc permettre qu'on refuse d'admettre mon élément sensible aux rayons gamma sous prétexte qu'il n'est pas pratique de s'en servir militairement; cet élément est un prolongement du commutateur «dead man», rien de plus.

M. MCMILLAN: Monsieur le président, nous avons été restreints aux questions techniques et c'est très bien. M. Scott et son groupe ont utilisé leurs connaissances techniques pour arriver à certaines conclusions pratiques. Ces choses ont paru dans les journaux ainsi que dans le mémoire qu'ils nous ont fait parvenir. Est-il possible de poser des questions en rapport avec les conclusions auxquelles ils sont arrivés?

Le PRÉSIDENT: Posez vos questions et je verrai.

M. MCMILLAN: Puis-je faire allusion au mémoire qu'ils nous ont envoyé?

Le PRÉSIDENT: On y a fait allusion; vous l'avez en main. Allez-y.

M. MCMILLAN: Ils ont mentionné, et je crois que M. Scott a affirmé, que ces Bomarc et ces Voodoo feraient descendre des avions ou des bombes dans le Nord. Pourquoi dit-il alors qu'ils seraient plus qu'inutiles pour le Canada, surtout s'il est possible de détruire ces bombardiers dans le nord du pays?

M. SCOTT: Le point en litige, monsieur le président, porte sur le fait que lorsque des avions sont abattus, nous prétendons que la cuisson du chargement de la bombe n'a pas lieu et que le commutateur «dead man» (sur ce point il n'y a pas de désaccord) placé sur la bombe la ferait exploser. «Plus qu'inutile» est l'expression qui a servi à décrire l'explosion qui s'est alors produite.

M. MCMILLAN: Diriez-vous que cette défense est plus qu'inutile si on faisait descendre les avions ennemis dans le nord du pays plutôt qu'au-dessus des centres habités?

M. SCOTT: Je ne puis répondre avec précision parce que je ne sais pas trop quelles sont les bases Bomarc, sauf celles de North Bay et de La Macaza.

M. MCMILLAN: Nous admettons avoir une portée de 400 milles.

M. SCOTT: Je ne saurais dire avec quelle précision ils atteindraient les avions, à 400 milles au nord de North Bay ou à 400 milles au sud de North Bay, ce qui engloberait Toronto. Si j'étais dans cette dernière ville, la réponse à cette question m'inquiéterait.

M. MCMILLAN: Que dire des avions Voodoo stationnés dans l'Arctique?

M. SAMPLE: Nous n'avons absolument pas parlé du Voodoo.

M. MCMILLAN: Il m'a semblé que vous laissiez entendre dans votre mémoire que les Voodoo étaient tout aussi inutiles que les Bomarc; c'est-à-dire qu'ils auraient le même effet que les Bomarc utilisés contre les bombardiers pilotés. Ceci indique-t-il qu'ils n'auraient pas d'effet même s'ils étaient stationnés tout à fait au Nord?

M. SCOTT: Non, ce n'est pas ce que cela suppose.

M. LAMBERT: Je reviens à la question que j'ai posée précédemment à MM. Keyston et Field. Il s'agit de l'efficacité de l'élément sensible aux rayons gamma ou, devrions-nous dire, aux difficultés pratiques que comporte son utilisation lorsqu'il s'agit d'une arme de guerre. Votre opinion changerait-elle de quelque façon devant le perfectionnement des bombardiers qui opèrent à distance? Je veux parler des armes air-sol, selon les principes du «Hound dog» que l'ennemi emploie, si nos soupçons sont justifiés. D'après ce principe, dans le cas d'une bombe atomique robot ou sans pilote, si l'avion porteur se tenait à 500 milles de distance, le Bomarc qui se trouve seulement à 400 milles de cette région pourrait l'atteindre. Alors vous n'avez plus le problème des pilotes.

M. KEYSTON: Non, notre façon de voir ne changerait pas. Il est tout à fait évident que la question de l'élément sensible aux rayons gamma est extrêmement difficile et ajoute, s'il est possible de la réaliser, une nouvelle complication à la bombe nucléaire. Par ailleurs, toutes nouvelles complications, difficultés et ainsi de suite que vous ajoutez à la bombe se rapportent sûrement à la plus grande valeur militaire qu'elle possède.

Rappelons-nous que l'élément sensible aux rayons gamma agit différemment du fusible dit «dead man»; il fait exploser la bombe à la hauteur à laquelle le Bomarc la fait éclater. Elle fait détonner ces bombes à 40,000 ou 50,000 pieds. Ces bombes que vous pouvez faire éclater à ces hauteurs n'ont pas la même valeur militaire que celles qui explosent près du sol et l'élément sensible aux rayons gamma doit retenir votre attention tant pour son côté pratique que pour sa valeur militaire.

Relativement à la valeur militaire, il était très juste qu'un membre mentionne aussi le fait de faire sauter la bombe d'un avion qui pourrait être bien à la vue, c'est-à-dire qui serait dans le champ de destruction de plusieurs avions militaires. C'est pourquoi je pense qu'il est à peu près impossible de séparer la question des difficultés pratiques et des possibilités de ce dispositif, de ce que vous réalisez au point de vue militaire, bien que je sache, en tant qu'homme de science—et vous pouvez m'imposer silence si vous le voulez car j'empiète sur le domaine militaire—que les deux sont intimement liés dans les questions de ce genre.

M. LAMBERT: En poursuivant votre raisonnement, vous n'avez aucune certitude que vos bombardiers voleront à 40,000 ou 50,000 pieds d'altitude; s'ils volent à 15,000 ou 20,000 pieds, et transportent une bombe d'une mégatonne, une explosion nucléaire dans l'atmosphère créerait un problème très réel. Il peut bien ne pas voler à 50,000 ou 60,000 pieds; je crois qu'on doit examiner toutes ces éventualités.

M. KEYSTON: Ceci se rattache à . . .

M. LAMBERT: Si je puis vous interrompre, ne conviendrez-vous pas que pour assurer la réussite de votre attaque—celle-ci n'exigeant qu'un ou deux lancements—vous iriez jusqu'à vous servir d'un mécanisme de lancement aussi dangereux.

M. KEYSTON: S'il s'agit d'un bombardier piloté on n'assure nullement la réussite de l'attaque en y ajoutant ce dispositif; au contraire, on pourrait ne contribuer qu'à en assurer l'échec. S'il s'agit d'un bombardier opérant à distance, considérant que l'engagement a lieu à une altitude beaucoup moins élevée, et qu'on vous demande si vous pouvez concevoir le dispositif en question dans un tel cas, voilà qui est différent. Mais on doit descendre passablement à basse altitude, environ 40,000 pieds, avant de produire une retombée de valeur militaire appréciable.

M. SAMPLE: Relativement au dispositif sensible aux rayons gamma, monsieur le président, je suis convaincu qu'il est possible de le construire à l'épreu-

ve des échecs tout comme n'importe quel dispositif sensible à la pression, comme par exemple le présent commutateur dit «dead man».

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vois que vous ne désirez plus poser d'autres questions avant l'ajournement.

Le 25 juillet dernier, quand nous avons décidé d'inviter M. Scott à se présenter devant le comité, nous avons décidé de lui demander de se faire accompagner par un de ses collègues.

M. LLOYD: Monsieur le président, avant de continuer, j'aimerais vous dire qu'il n'est pas exact qu'aucun autre membre ne désire poser de questions. J'ai merais, en ce moment, attirer l'attention des membres du sous-comité directeur sur une situation qui me paraît importante.

Le PRÉSIDENT: Me permettez-vous seulement de terminer mes commentaires, s'il-vous-plaît?

Nous avions décidé de faire venir deux professeurs de la faculté des sciences de l'université de l'Alberta. Ces messieurs ont décidé d'envoyer trois membres à la place des deux qui avaient été invités au début. Si le comité veut consentir au paiement des dépenses de ces trois messieurs plutôt que des deux du début, nous devrons adopter une motion à cet effet. Le comité devra payer les frais ordinaires de déplacement et de subsistance de M. E. B. Scott, de M. L. E. H. Trainor, et de M. J. T. Sample en raison de leur participation aux délibérations de ce comité et on leur allouera une indemnité quotidienne pour le mercredi et le jeudi, 31 juillet et 1er août 1963.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je propose l'adoption de la motion.

M. TEMPLE: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: La motion, proposée par M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), est appuyée par M. Temple. C'est accepté?

Un MEMBRE: Accepté.

La motion est acceptée.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez continuer, monsieur Lloyd.

M. LLOYD: Relativement à la façon de procéder, monsieur le président, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre l'attitude du Comité. Je ne crois pas que notre but soit de comprendre pleinement et d'évaluer avec précision le processus scientifique des explosions, des «implosions» ou de la neutralisation des armes nucléaires. Je crois, et je veux le souligner, que notre but est de voir s'exprimer une unanimité d'opinion quant aux résultats obtenus d'un ensemble précis de données scientifiques réunies par un corps responsable de savants à l'emploi du ministère de la Défense nationale. Selon moi, le Comité a besoin par conséquent d'une estimation de l'ensemble des mesures prises par le ministère de la Défense nationale avant d'arriver aux conclusions exprimées par M. Keyston, et de façon plus particulière maintenant que M. Scott les a contredites.

En tant que parlementaires peu versés dans les sciences, ce qui nous intéresse, monsieur le président, c'est que nos hommes de science responsables aient la compétence voulue pour nous conseiller, et je pense que le plus tôt cette question sera résolue, le plus tôt nous serons satisfaits. Je ne vois pas comment le Comité puisse tirer des conclusions en se basant sur des résultats scientifiques semblables à ceux qu'on lui a présentés aujourd'hui. Ces témoins sont censés être des experts et habituellement, lors de la comparution de témoins, on s'occupe d'abord d'établir leur identité, leur expérience et leur capacité, de même que les travaux accomplis par eux pour en arriver à de telles conclusions. C'est pourquoi je proposerais qu'on ne termine pas cette séance du Comité sans aller plus loin qu'une simple identification de M. Keyston. Je crois que la question est trop compliquée pour être traitée de

cette façon. M. Keyston a exprimé devant le Comité les résultats des discussions de plusieurs hommes de sciences chevronnés, de même que des dirigeants militaires. Je pense que c'est là le genre de résultats que le peuple canadien désire obtenir.

Le PRÉSIDENT: Le comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation du président.

COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS

La présente édition des *Procès-verbaux et Témoignages* comprend: 1° le texte des témoignages et délibérations en français; 2° la traduction en français des procès-verbaux et témoignages en anglais, laquelle est faite par la Division de la traduction générale du Bureau des traductions, sous la direction de Jean-Marie Magnant, bureau n° 966, immeuble Hunter (tél. 992-2343).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et le vice-amiral H. S. Rayner, D.S.C. avec agrafe, C.D., R.C.N. chef de l'état-major de la Marine.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29379-5—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Fairweather
Granger
Gross
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

Le secrétaire du comité,
E. W. INNES.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 8 octobre 1963.
(13)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé, président.

Présent: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch—(22).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale, et le vice-amiral H. S. Rayner, D.S.C. avec agrafe, chef de l'état-major de la marine.

Le président fait mention d'une réunion du sous-comité directeur tenue jeudi le 3 octobre 1963. Il présente le rapport suivant, qui est le cinquième rapport de ce sous-comité.

Votre sous-comité recommande:

(1) Que le Comité se réunisse mardi le 8 octobre et que le vice-amiral H. S. Rayner soit convoqué à cette réunion comme témoin;

(2) Que le Comité demande l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre; et

(3) Que le commodore Plomer soit invité à comparaître devant le Comité jeudi le 10 octobre 1963.

Sur la motion de M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), appuyé par M. Lessard (*Lac-Saint-Jean*), ledit rapport est adopté.

Le président rappelle au Comité que l'interrogatoire du vice-amiral Rayner doit porter sur le contenu de l'exposé qu'il a présenté au Comité le 9 juillet 1963.

Le vice-amiral Rayner répond à des questions soulevées au sujet de cet exposé. Le ministre de la Défense nationale, l'honorable P. Hellyer, répond aussi à certaines questions.

Durant la séance le vice-président, l'honorable Marcel Lambert, occupe le fauteuil pendant quelque temps.

Le président annonce que le sous-comité directeur se réunira dans son bureau à 5 heures de l'après-midi aujourd'hui.

A midi trente-cinq le Comité s'ajourne jusqu'à 10 h. 30 du matin le jeudi 10 octobre 1963.

Le secrétaire du comité,
E. W. INNES.

29379-5—1½

TÉMOIGNAGES

MARDI 8 octobre 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre et je vous demanderais de faire silence.

J'espère que durant l'intersession vous avez tous eu le temps de vous reposer et d'étudier les problèmes de défense. Je suis heureux de constater que vous êtes tous en bonne santé.

Je désire présenter un rapport du sous-comité directeur qui s'est réuni à 11 heures jeudi le 3 octobre.

Votre comité directeur fait les recommandations suivantes:

(1) Que le Comité se réunisse mardi le 8 octobre et que le vice-amiral H. S. Rayner soit convoqué à cette réunion comme témoin;

(2) Que le Comité obtienne l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre;

(3) Que le commodore Plomer soit invité à comparaître devant le Comité le jeudi 10 octobre 1963.

Un membre voudrait-il proposer et un autre membre appuyer l'adoption de ce rapport?

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je propose que le rapport soit adopté.

M. WINCH: J'appuie cette motion.

Le PRÉSIDENT: La motion a été présentée par M. Asselin et appuyée par M. Winch.

M. MCMILLAN: Monsieur le président, je désire poser une question. Pour quelle raison le Comité désire-t-il avoir l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre?

Le PRÉSIDENT: Nous désirons obtenir l'autorisation de nous réunir pendant les séances de la Chambre parce que nous ne sommes pas autorisés à le faire en ce moment.

M. WINCH: Monsieur le président, peut-être que la principale raison qui nous pousse à demander l'autorisation de nous réunir pendant les séances de la Chambre, c'est qu'il peut fort bien arriver que, pour les réunions que nous projetons de tenir, on recommande de convoquer des témoins de l'extérieur. Il se peut que ces témoins ne puissent pas compléter leur témoignage ou que nous ne puissions pas terminer leur interrogatoire au cours d'une seule séance. Dans une telle éventualité il semble qu'il ne serait pas à propos de retenir ces témoins à Ottawa pendant plusieurs jours. Bien que je m'oppose fortement à ce que les comités siègent pendant les séances de la Chambre, il me semble convenable en pareils cas de siéger deux ou trois fois par jour afin de terminer l'interrogatoire d'un témoin.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, pour quiconque a siégé à la Chambre récemment, ce serait un privilège de siéger ailleurs.

Le PRÉSIDENT: La motion est-elle adoptée?

Des VOIX: Adoptée.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ce matin avec nous le vice-amiral Rayner, le ministre de la Défense nationale et le ministre associé de la Défense nationale.

Le sous-comité directeur recommande que nous continuions d'interroger l'amiral Rayner au sujet de l'exposé qu'il a fait devant le Comité mardi le 9 juillet 1963 et que nous nous limitions dans nos questions au contenu à cet exposé.

Vous voudrez bien prendre note du fait que, d'après la motion que nous venons d'adopter, le commodore Plomer comparaîtra devant le Comité jeudi. J'espère que tous les membres feront la distinction qui s'impose entre les questions qui se rapportent au mémoire présenté par le vice-amiral Rayner et les entretiens que nous aurons avec le commodore jeudi. Le sous-comité directeur a demandé à chacun des membres de vouloir bien se conformer très scrupuleusement ce matin à la règle proposée à ce sujet.

M. LAMBERT: Dans l'exposé du chef de l'état-major de la Marine, à la page 92 des délibérations du Comité, au paragraphe intitulé «Le rôle de la MRC» on lit ce qui suit:

> Il a été convenu que le rôle de la MRC consiste à appuyer la politique extérieure et la politique de défense du Canada en mettant à sa disposition des forces navales aux possibilités multiples.

Certaines questions ont déjà été posées au sujet de la composition des forces navales telle que le témoin la conçoit. J'aimerais à lui poser une question. Considère-t-il que le rôle de la Marine, comme on le conçoit en ce moment, serait le même dans le cadre d'une puissance navale entièrement intégrée dans des forces armées sous un seul commandement?

M. SMITH: Vous voulez parler d'une force militaire unique, n'est-ce pas?

M. LAMBERT: Oui, je veux parler d'une seule force militaire canadienne sous un commandement unique.

Le vice-amiral H. S. RAYNER, D.S.C. avec agrafe, C.D., Marine royale du Canada (*Chef de l'état-major de la marine*): En réponse à la question de M. Lambert, nous devons nous rappeler, je crois, nos engagements envers l'OTAN aux termes desquels nous fournissons des forces anti-sous-marines au Commandement suprême des puissances alliées de l'Atlantique (SACLANT) et aux forces canado-américaines dans le Pacifique.

C'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre. Il serait possible de s'acquitter de ces engagements et de constituer une force militaire canadienne qui serait employée comme force coordonnée si l'on disposait d'un effectif beaucoup plus considérable que celui que nous avons en ce moment. Dans les conditions actuelles nous ne réussirions pas à transformer notre puissance anti-sous-marine en une force coordonnée capable d'assurer efficacement le transport des hommes et de l'équipement ainsi que leur débarquement sans nuire à l'efficacité de nos forces anti-sous-marines.

Pour que nous puissions fournir un effectif dans une force coordonnée il nous faudrait ou posséder une puissance plus imposante ou diminuer l'activité de nos forces anti-sous-marines.

M. LAMBERT: En d'autres termes, ai-je raison de dire qu'il faudrait peut-être songer à modifier le rôle de la défense canadienne si nous voulions faire porter tous nos efforts sur la constitution d'une force militaire coordonnée au Canada?

M. RAYNER: Oui, si nous voulions faire porter tous nos efforts sur la constitution d'une force militaire coordonnée.

M. LAMBERT: Dans quelle mesure, selon vous, devrait-on modifier l'aspect naval de nos engagements actuels en matière de défense?

M. RAYNER: Comme j'ai essayé de l'expliquer, afin d'apporter notre contribution à une force coordonnée et de jouer un rôle efficace et de premier ordre dans cette force, il faudrait orienter tous nos efforts vers l'accomplissement de cette nouvelle tâche. A l'heure actuelle, il nous incombe tout d'abord de nous occuper des opérations anti-sous-marines. Il va sans dire que notre flotte est en mesure d'effectuer d'autres genres d'opérations outre celles qui portent sur l'activité anti-sous-marine, mais son expansion de même que son utilisation visent surtout les opérations anti-sous-marines.

Comme je viens de le mentionner, notre flotte est en mesure d'effectuer d'autres genres d'opérations. Ainsi nous pourrions la faire servir pour le transport des hommes et de l'équipement. Mais ce serait là une mesure de fortune. Ainsi, par exemple, si le *Bonaventure* devait être utilisé à cette fin, comme cela est arrivé dans le cas du *Magnificent* en 1957 au temps de la crise de Suez, il faudrait ne pas l'employer pour les opérations aériennes pendant quelques mois et notre activité anti-sous-marine en souffrirait.

M. LAMBERT: Si les efforts devaient porter sur une force militaire unifiée, croyez-vous qu'il faudrait faire des changements d'importance quant au type de navires et d'équipement dont vous auriez besoin?

M. RAYNER: Pour bien remplir notre rôle il nous faudrait certains nouveaux types de navires. Je suppose que, dans une force militaire unifiée, la marine serait appelée à assurer sur mer le transport de l'équipement ainsi que celui du personnel, mais sûrement de l'équipement. Nous aurions besoin de certains types particuliers de navires comme les navires amphibies de la marine américaine et d'autres vaisseaux comme les navires de combat et les transports de commandos en service dans la marine royale.

M. LAMBERT: Si vous aviez à remplir le même rôle que vous jouez actuellement, mais au sein d'une force militaire unifiée, vous avez donné à entendre qu'il vous faudrait augmenter le personnel et l'équipement. Dans quelle mesure faudrait-il le faire?

M. RAYNER: Cela dépendrait entièrement de la façon d'envisager le problème. Si l'on décidait de faire les changements tout en se limitant aux crédits et aux effectifs actuels, nous aurions alors à puiser dans notre force anti-sous-marine des effectifs et de l'équipement pour les affecter à la force unifiée. Si nous devions atteindre un objectif plus élevé, au lieu d'affaiblir notre puissance anti-sous-marine, nous y ajouterions de nouveaux effectifs et de nouveaux navires.

M. LAMBERT: A-t-on fait des études à ce sujet dans la marine?

M. RAYNER: Nous avons étudié la façon d'utiliser les effectifs actuels dans le cadre d'une force unifiée, mais pas en détail. Nous y avons songé. Nous n'avons pas encore arrêté les détails, en tenant compte des nouveaux navires qu'il faudrait utiliser dans une force unifiée.

M. LAMBERT: Puis-je vous demander en toute justice si, à la suite de ces études, on en est venu à une conclusion sur l'efficacité de la marine, s'il y a lieu de mettre le projet à exécution? A votre avis, le rôle de la marine en serait-il diminué ou augmenté?

M. RAYNER: Cela dépend des ressources qu'on mettrait à la disposition de la marine. Chose certaine, si vous diminuez trop les effectifs de notre force anti-sous-marine, il vaudrait mieux consacrer tous les efforts à une force unifiée mais alors nous perdrions la place que nous occupons à titre de force navale anti-sous-marine véritablement de premier plan.

M. LAMBERT: C'est tout ce que j'avais à demander.

M. TEMPLE: Amiral, je voudrais vous poser quelques questions. Seriez-vous assez bon de dire au Comité la vitesse approximative des sous-marins à propulsion nucléaire?

M. RAYNER: Les autorités de la marine américaine n'ont jamais divulgué la vitesse de leurs sous-marins nucléaires. Elles ont déclaré, je crois, que la vitesse dépassait 24 nœuds.

M. TEMPLE: S'agit-il de la vitesse en surface ou en plongée?

M. RAYNER: En plongée. Les sous-marins sont beaucoup plus rapides en plongée qu'en surface.

M. TEMPLE: J'ai lu bien des rapports, qui ne sont peut-être pas des rapports officiels, mais qui laissent tout de même croire que les sous-marins nucléaires peuvent atteindre à une vitesse dépassant 40 nœuds en plongée. N'est-il pas généralement reconnu que c'est un fait?

M. RAYNER: Je crois que je ne dois pas faire de commentaires là-dessus.

M. TEMPLE: Pour aller un peu plus loin, quelle est la vitesse approximative des frégates que vous avez en vue?

M. RAYNER: Environ 27 nœuds.

M. TEMPLE: Si je comprends bien, en ce qui concerne les sous-marins, le rôle principal des destroyers, des escorteurs d'escadre et des frégates consiste à poursuivre les sous-marins et à les détruire. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. RAYNER: Exactement.

M. TEMPLE: Croyez-vous que les frégates dont il a été question pourront rivaliser de vitesse avec les sous-marins nucléaires de l'ennemi?

M. RAYNER: S'il s'agissait d'une course, elles auraient beaucoup de mal à les suivre; mais, dans la chasse aux sous-marins, il s'agit de les poursuivre et non pas de rivaliser de vitesse avec eux. Dans les opérations anti-sous-marines, les navires de surface servent de centres de communications, de postes de commande, et sont secondés par des hélicoptères, des armes anti-sous-marines à longue portée, des appareils sonar à longue portée et quantité d'autres navires. La quantité importe énormément; il faut les déployer en grand nombre sur l'océan.

M. TEMPLE: La Russie possède-t-elle des sous-marins à propulsion nucléaire?

M. RAYNER: Oui.

M. TEMPLE: N'est-ce pas une des caractéristiques essentielles d'un navire de surface de pouvoir rattraper un sous-marins ennemi?

M. RAYNER: Non, à mon avis, pas du tout. Quand on parle de guerre anti-sous-marine, il faut se rappeler que les sous-marins doivent venir vers leur proie. S'ils ont mission d'attaquer un convoi de marchandises, ils doivent s'en approcher.

M. TEMPLE: Y a-t-il donc une règle quant à la différence qu'il doit y avoir entre la vitesse du navire de surface à l'attaque et celle du sous-marin ennemi? S'agit-il, par exemple, d'une marge de 15 ou de 20 p. 100? Pouvez-vous tolérer que le navire sous-marin de l'ennemi soit de 15 ou de 20 p. 100 plus rapide que vos navires de surface? Procède-t-on en cela de façon empirique?

M. RAYNER: Je ne crois pas qu'il y ait une règle établie. On établit la vitesse d'un navire d'après sa fonction, son endurance et son habileté à suivre un convoi. Au cours de la dernière guerre, par exemple, la plupart des convois filaient six à dix nœuds. A l'heure actuelle, un convoi serait beaucoup plus rapide. Il est indispensable que les escorteurs soient bien plus rapides que le convoi de sorte que, s'ils ont à faire la lutte à un sous-marin, ils puissent retourner au convoi dans un délai raisonnable. Lorsque vous traitez de forces navales importantes, il s'agit évidemment de vitesse encore plus grandes.

M. TEMPLE: Si je comprends bien, nous débattons deux questions qui nous intéressent, celle des convois et celle de la défense de l'Amérique du Nord

contre les sous-marins à propulsion nucléaire et portant des engins atomiques. Pour ce qui est d'un convoi, je ne me propose pas de vous interroger là-dessus parce que, vu la lenteur du convoi, un sous-marin nucléaire peut, je le suppose, se tenir à distance et lancer un missile au milieu du convoi. En supposant que ces données sont exactes, et je ne vous demande pas de les donner pour certaines, êtes-vous prêt à appuyer l'acquisition de ces frégates, même si elles peuvent fort bien filer à peu près 15 nœuds de moins qu'un sous-marin atomique en plongée?

M. RAYNER: Bien franchement, je n'ai jamais envisagé la question.

M. TEMPLE: Non?

M. RAYNER: Vous me demandez de supposer que des sous-marins, d'après la vitesse que vous leur attribuez, sont beaucoup plus rapides que les navires de surface.

M. TEMPLE: N'est-il pas vrai que la vitesse des frégates projetées est considérablement inférieure à celle des frégates du type *Leander* et du type *Whitby* qui sont construites aux États-Unis?

M. RAYNER: Je crois que les vitesses sont comparables. Je prends note de cette question. Il s'agit d'une différence de deux ou trois nœuds.

M. TEMPLE: Mais il se peut que ces chiffres soient un peu bas, n'est-ce pas?

M. RAYNER: Je l'admets.

M. SMITH: Amiral, dans l'exposé que vous faisiez l'autre jour, vous avez parlé du but, du rôle et de l'équipement de la marine, dans cet ordre. La question de l'équipement est naturellement liée à celle des restrictions budgétaires. Compte tenu du rôle que remplit actuellement notre marine et de ses engagements à l'égard de la sécurité collective, de quoi la marine a-t-elle le plus pressant besoin en fait d'équipement?

M. RAYNER: Ce dont la marine a le plus pressant besoin à l'heure actuelle, ce sont des navires qui remplaceront ceux de notre flotte actuelle qui s'usent rapidement.

M. SMITH: A quoi donneriez-vous la plus haute priorité?

M. RAYNER: Précisément au remplacement des navires.

M. SMITH: A-t-on songé à se procurer, à étudier ou à acheter des cargos de haute mer ou des transports de troupes?

M. RAYNER: Oui, jusqu'à un certain point, nous y avons pensé; mais notre premier souci est d'accomplir la tâche qu'on nous a confiée jusqu'ici de remplacer nos unités anti-sous-marines. Nous nous sommes engagés à fournir un certain nombre de navires qui soient toujours prêts à accomplir les tâches assignées par le Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique. Graduellement, à compter de l'année prochaine, certains de ces navires devront être abandonnés.

M. SMITH: Nos besoins actuels sont donc entièrement déterminés par nos engagements envers l'OTAN.

M. RAYNER: Non, pas—

M. SMITH: Pas entièrement, mais en grande partie.

M. RAYNER: Exactement; c'est assez juste.

M. SMITH: En supposant que nous n'ayons aucun engagement envers l'OTAN, de quoi aurions-nous besoin en fait d'équipement naval?

M. RAYNER: Comme le ministre le faisait remarquer, nous avons des engagements envers l'OTAN. Si nous n'en avions pas, nous aurions certainement besoin d'unités anti-sous-marines. Si notre rôle principal consistait à prendre part à une force unifiée de la nature de celle dont s'informait M. Lambert, nous devrions être capables de fournir à cette force unifiée une protection

contre les sous-marins; il nous faudrait être capable de lui frayer un passage à travers des champs de mines au large de la côte à approcher. Il nous faudrait être en mesure de lui assurer une certaine protection aérienne au cas où nous serions au-delà du rayon d'action de nos propres avions basés à terre.

M. SMITH: On a annoncé cet été que l'A.R.C. abandonnait une ou plusieurs escadrilles qui servaient aux opérations de patrouille à grand rayon d'action ou aux opérations anti-sous-marines. L'efficacité de notre défense ASM s'en trouve-t-elle réduite?

M. RAYNER: Oui; vous disiez, je crois, d'après un rapport, que l'A.R.C. abandonnait certains avions de patrouille à grand rayon d'action.

L'hon. PAUL THÉODORE HELLYER (*Ministre de la Défense Nationale*): Que l'aviation abandonnait?

M. SMITH: Qu'elle abandonnait une escadrille. Je ne me rappelle plus de quelle côte il s'agit. Elle abandonne une escadrille d'avions de patrouille à grand rayon d'action.

M. RAYNER: Les avions de patrouille maritime à grand rayon d'action de l'A.R.C. forment une partie très importante des forces anti-sous-marines.

M. SMITH: De fait, peuvent-ils servir à détruire un sous-marin?

M. RAYNER: Absolument. Ils peuvent les détruire, mais, naturellement, c'est la surveillance de grandes étendues qui constitue leur grand avantage. Ils exercent tous les jours une surveillance des régions exposées au large de la côte de l'Atlantique, et la même surveillance est exercée la plupart du temps sur la côte du Pacifique. Sans le secours des avions, la survillance n'existe pas. Ils ne sont pas seulement nécessaires en cas d'alerte, mais ils sont encore très utiles pour nous renseigner au jour le jour sur le mouvement des cargos de marchandises.

Le PRÉSIDENT: M. Matheson a la parole.

M. MATHESON: Amiral, dans votre déclaration du 9 juillet vous énumérez les tâches confiées à la MRC. Vous avez mentionné *a*) la défense des voies de communications maritimes par la surveillance et le convoiement des expéditions par mer, b) la tâche de déceler, de repérer et de détruire les sous-marins ennemis et c) la tâche de contribuer à l'alerte hâtive.

Aurais-je raison de croire que la plus grande menace aux alliés à laquelle nous ayons à faire face est celle de connaître aussitôt que possible les endroits où se trouvent les sous-marins russes à propulsion nucléaire qui seraient à portée de tir et de modifier considérablement la puissance de frappe d'un ennemi en puissance de l'Amérique du Nord?

M. RAYNER: Je crois que la principale menace à l'Amérique du Nord aujourd'hui, ce sont les engins ballistiques intercontinentaux et qu'il est plus économique d'en lancer du rivage plutôt que des sous-marins. La principale menace, ce sont les engins ballistiques intercontinentaux basés à terre.

M. MATHESON: Oui, mais n'ai-je pas raison de croire que le principal danger qu'a présenté Cuba en ces derniers mois est le fait que près de l'Amérique du Nord il y a eu un changement dans la puissance de frappe faisant pencher la balance d'une façon prépondérante peut-être en faveur de l'ennemi?

M. RAYNER: Je crois que vous avez parfaitement raison.

M. MATHESON: Et la mobilité des sous-marins présente pour nous le même danger?

M. RAYNER: Oui, de même que le temps qu'il faut pour donner l'alerte.

M. MATHESON: Ne serait-il pas juste de dire que le rôle le plus important de notre marine est d'aider au repérage ou à l'alerte hâtive? Ce rôle est plus important, n'est-ce pas? dans le cadre de notre contribution à la guerre totale, que le convoiement des navires.

M. RAYNER: Je crois que les deux sont très importants. Il n'est pas tout à fait nécessaire d'avoir des navires spécialisés pour donner une alerte hâtive. Ce que nous devons faire est de doter nos navires, comme nous l'avons fait, d'instruments de repérage antiaériens et de raccorder leurs communications avec les réseaux d'alerte aérienne et avec les réseaux de communications et les systèmes de direction d'alerte aérienne basés à terre.

M. MATHESON: A ce sujet, j'ai lu une publication de la marine, la *Naval Technical Review*, volume 1, numéro 1, et aussi volume 1, numéro 3. Dans le volume 1, numéro 1, il y a un article de fond intitulé «Une question de valeur». En voici un extrait:

> Il est à déconseiller de payer trop cher, mais il est peu sage de payer trop peu . . .

Dans le volume 1, numéro 3, il est question de la frégate à fins générales et on dit:

> Un nouveau type de véhicules ASM d'austérité a été alors conçu afin d'essayer de réduire le coût de l'unité et de pouvoir ainsi fournir un plus grand nombre d'unités de manœuvre. Ces exigences ont abouti à la création du modèle de frégate ASM qui a été aussi mis de côté faute d'appui pour le concept d'austérité.

Puis-je demander si ce n'est pas une conclusion équitable, lorsque nous envisageons les diverses affectations de la frégate à des fins générales, de penser qu'elle ne combat pas bien, qu'elle n'a pas un rayon d'action suffisant pour bien déceler ou bien repérer et qu'elle ne porte pas un outillage assez perfectionné pour jouer un rôle important dans la surveillance. En d'autres termes, elle a trop d'affectations et ne s'acquitte d'aucune comme il le faudrait. Est-ce là une conclusion juste?

M. RAYNER: Non; je ne puis pas du tout me rallier à cette conclusion. La frégate A/S, le type d'austérité que vous avez mentionné, n'a pas été construite pour deux raisons principales; la première est que nous avions déjà dans la flotte 20 navires anti-sous-marins spécialisés qui dureront plusieurs années et que nous avons aussi besoin de quelques sous-marins que nous pourrions utiliser dans le rôle A/S. En tenant compte des fonds qui seront tout probablement mis à notre disposition, nous avons considéré qu'en adoptant une frégate A/S hautement spécialisée nous finirions par avoir une flotte entière de navires anti-sous-marins hautement spécialisés. Dans la flotte actuelle, nous avons déjà une certaine mesure de variété dans les torpilleurs (destroyers) de la classe «Tribal» qui ont été construits pendant la guerre et nous voulons doter la flotte du modèle de 1970 des «Tribals» qui ont été construits en 1940. Comme je l'ai dit, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas adopté la frégate A/S spécialisée. Une autre raison est qu'elle était trop lente pour suivre le convoi moderne et trop lente pour suivre les forces navales de surface. En ce qui concerne la marge de vitesse, il n'y a pas de méthode empirique relativement à la différence de vitesse entre les frégates A/S, les sous-marins modernes et les convois modernes que nous aurions à protéger. Mais, dans ce cas, cette différence était trop grande pour être acceptable.

M. MATHESON: Ma dernière question est la suivante. Récemment, une réponse du ministère de la Défense nationale à une question indiquait que le pourcentage de dollars de la marine affecté à l'outillage a diminué, je crois, de 50 p. 100 en ces dix dernières années et cette diminution n'a pas été exactement uniforme chaque année. En général, les diminutions ont augmenté sans cesse.

Est-ce que vous êtes déconcertés par le petit montant d'argent qui a été dépensé en ces deux ou trois dernières années pour les navires?

M. RAYNER: Je crois que nous aurions dû mettre certains navires de côté il y a quelques mois. Nous ne remplaçons pas nos navires aussi rapidement que nous le devrions pour nous acquitter des engagements qu'on nous a confiés. Si nous retardons, nous ne pourrons nous rattraper que par un programme colossal.

M. MATHESON: Plus tard, quel sera votre plus grand besoin à brève échéance en ce qui concerne le programme au comptant ou programme colossal.

M. WINCH: Vous aviez le bon mot en premier lieu: programme au comptant.

M. MATHESON: En supposant qu'on aurait les fonds nécessaires, quel serait votre besoin de base à brève échéance relativement au programme colossal au comptant?

M. RAYNER: Je ne veux pas donner à entendre que nous avons besoin d'un programme colossal à l'heure actuelle, mais nous avons le plus grandement besoin aujourd'hui d'un plus grand nombre de navires pour remplacer ceux qui approchent de la désuétude.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini, monsieur Matheson?

M. MATHESON: Je suppose que l'amiral n'est pas capable de nous indiquer la nature des navires qu'il désigne sous le nom de type de frégate «hydrofoil» qui font l'objet de la plus grande demande?

M. RAYNER: Nous avons besoin de navires de surface et de sous-marins. Si l'avion «hydrofoil» prouve sa valeur, il pourra remplacer certains navires de surface, mais ce n'est pas un véhicule qui a fait ses preuves à l'heure actuelle et nous ne le saurons pas avant deux ou trois ans. Dans l'intervalle, nous perdons du temps. Nous n'avons pas mis de côté un seul navire A/S depuis 1960.

M. LESSARD: Monsieur le président, mes questions ont toutes trait à une déclaration qui paraît à la page 100 du Compte rendu des délibérations et la déclaration particulière à laquelle je me réfère est la suivante:

> Nos escorteurs actuels sont relativement peu aptes à la lutte contre les sous-marins nucléaires, mais ils sont très efficaces contre les sous-marins classiques qui, comme vous le savez déjà, constituent la plus grandes partie de la flotte sous-marine russe actuelle.

L'amiral peut-il nous dire, vu que la menace principale nous viendra d'une attaque par les missiles, si nous pouvons supposer que nous avons des moyens de protection efficaces contre les missiles du type Polaris lancés des sous-marins nucléaires?

M. RAYNER: Vous avez dit dans votre question que la menace principale venait des sous-marins porteurs de missiles, mais ce n'est qu'une partie de la menace. La menace contre les expéditions maritimes et les voies de communication maritimes est aussi très grave et elle existe actuellement.

Les sous-marins de type classique constituent la majeure partie de cette menace. Les 20 escorteurs modernes que nous avons sont très bien outillés pour combattre ces sous-marins.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Croyez-vous que nous avons des moyens de défense contre les sous-marins nucléaires qui lancent les fusées du type Polaris?

M. RAYNER: Très peu contre eux à l'heure actuelle.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Pouvons-nous compter que nous aurons de ces moyens dans l'avenir?

M. RAYNER: Nous n'aurons rien de cette nature à moins que nous persistions à en mettre au point. Ce n'est pas là un problème particulier à notre propre marine. C'est un problème qui intéresse toutes les marines de l'Ouest.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Si je ne m'abuse, la fusée du type Polaris a une portée de 1,500 milles environ. Est-ce bien cela?

M. RAYNER: Oui.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): S'ensuit-il que, si nous voulons nous protéger avec succès contre ce type d'attaque, nous devrons déceler ces sous-marins à au moins 2,000 milles de notre littoral? Peut-on espérer être au courant à temps d'une attaque imminente à cette distance?

M. RAYNER: Vos questions nous amènent à étudier le genre de guerre avec laquelle nous serons aux prises de même que jusqu'à quel point on se servira probablement des sous-marins à missiles. Bien qu'il n'existe aujourd'hui aucune défense contre les engins ballistiques intercontinentaux, le plus fort de l'attaque nous viendra en grande partie, j'en suis certain, des engins ballistiques intercontinentaux installés à terre. Je crois que notre problème est d'assurer que nos cargos traversent les océans en cas de guerre et cette tâche peut s'imposer à nous n'importe quand dans n'importe quelle forme de guerre, que ce soit une guerre restreinte, une opération pour garder la paix ou autre. Il nous faut être capable d'assurer nos expéditions maritimes sur les océans.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je suppose que nous aurons besoin de navires de surface d'une grande vitesse pour nous défendre dans les types d'opérations dont vous parlez. A votre connaissance, quel est le navire le plus rapide qui est utilisé à l'heure actuelle par une force alliée et quelle est sa vitesse? La marine canadienne possède-t-elle le navire de surface le plus rapide ou si nos alliés ont un navire de surface plus rapide qu'aucun de ceux dont nous nous servons actuellement?

M. RAYNER: Il y a des escorteurs plus rapides dans la marine américaine et dans d'autres marines, mais ils n'ont pas été conçus avec cette grande vitesse pour chasser seulement les sous-marins. On leur a donné une grande vitesse pour assurer la protection A/S de même qu'une défense aérienne restreinte pour les escorteurs porte-avions qui se déplacent à grande vitesse.

Je ne crois pas utile de donner à nos escortes une très grande vitesse à l'heure actuelle. Si nous pouvons inventer un navire qui voyagera à une très grande vitesse et d'un coût de construction raisonnable, ce serait certainement à notre avantage de l'avoir. Cependant, le coût de la construction d'un navire qui fera 36 nœuds est très élevé.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, je vais poser ma dernière question en français, et je demanderais à l'interprète d'en faire la traduction en anglais.

Étant donné qu'un traité vient d'être signé par plusieurs pays pour l'interdiction des essais atomiques et que, dans un avenir rapproché, il est possible que soit signé un traité visant à interdire les armes nucléaires elles-mêmes et comme, d'autre part, nous ne prévoyons pas qu'il soit possible d'obtenir dans un avenir prochain une arme efficace contre les projectiles téléguidés lancés par des sous-marins, ne croyez-vous pas qu'il serait plus sage à l'heure actuelle de s'abstenir d'investir de l'argent pour l'acquisition d'armes qui, à toutes fins pratiques, seront tôt ou tard absolument inefficaces?

M. RAYNER: J'aimerais à savoir si la question de M. Lessard porte sur les armes ou sur les navires.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Ma question porte sur les navires.

M. RAYNER: Non. Avec l'avènement du sous-marin nucléaire tactique (c'est ainsi que nous décrivons le sous-marins d'attaque contre les navires), je crois qu'il devient encore plus important que nous possédions un grand nombre de vaisseaux d'escorte. Le sous-marin nucléaire tactique est presque quatre fois plus efficace dans le rôle offensif que le sous-marin classique

moderne. C'est-à-dire que, pour défendre nos navires, nous devons posséder plus de vaisseaux qui peuvent faire face à ce danger. Le déplacement de troupes sur la mer est essentiel à nos opérations maritimes. C'est la marine qui a la responsabilité des déplacements d'hommes, de matériel et d'approvisionnements de toutes sortes par voie maritime et, pour que ces déplacements se fassent avec succès, il faut que nous soyons capables de protéger nos navires.

Le but de votre question ne m'apparaît pas clairement. Est-ce qu'elle porte sur le genre de navire qu'il nous faut ou sur les armes nucléaires?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Ma question vise à exprimer le doute que nous devions dépenser autant d'argent pour l'acquisition de nouvelles armes étant donné le fait que nos navires sont suffisamment protégés à l'heure actuelle.

M. RAYNER: En effet, les destroyers du genre que nous possédons à l'heure actuelle peuvent se défendre contre le sous-marin classique. Je veux parler des destroyers d'escorte que nous avons construits depuis la guerre. Nous possédons aussi un certain nombre de destroyers qui ont été construits pendant la guerre; ils ne sont pas aussi efficaces que les premiers et ils sont en train de se délabrer; il faut que nous décidions si nous allons les remplacer ou non.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Je vous remercie, monsieur.

M. LLOYD: Ma question, monsieur, porte sur le laps de temps qui peut s'écouler entre le jour où le conseil naval prend une décision et le jour où le Gouvernement donne suite à cette décision. Je me réfère à la page 109 des délibérations du Comité et, en particulier, au dernier paragraphe qui a trait aux frégates tous usages. Je cite:

> «En mars 1962, le Gouvernement a approuvé la construction de huit frégates tous usages, dans le cadre du programme de remplacement de navires.»

Je conclus de cette déclaration que le conseil naval a fait un exposé spécial fondé sur une étude sérieuse des données recueillies pendant une période de temps considérable avant d'en venir à une décision. Pouvez-vous me dire à quelle date le conseil naval en est venu à la conclusion que ce programme d'acquisition de frégates est essentiel à la défense du Canada?

M. RAYNER: Le conseil naval a étudié la question dans tous ses détails pendant la majeure partie de 1961.

M. LLOYD: En êtes-vous venus dès le début de 1961 à la conclusion que la ligne de conduite pratique était d'adopter un programme d'acquisition de frégates?

M. HELLYER: Monsieur le président, j'estime qu'il faut conclure que le conseil naval en est venu à une décision avant le Gouvernement, comme l'indique le rapport relatif au mois de mars 1962. A mon avis, les députés ne devraient pas demander d'autres dates que celles qu'on a déjà données.

M. LLOYD: Ces programmes exigent une longue élaboration. Ils impliquent l'examen des possibilités des chantiers maritimes ainsi que l'échange de vues de nombreux experts des divers services de la marine. Ce projet de remplacer des navires de différents genres devenus hors d'état de servir, dans la perspective de nos engagements, doit avoir été conçu bien avant 1962. Je suis certain que c'était bien avant que vous n'entrepreniez l'étude de ce programme en 1961.

M. RAYNER: Pour répondre à cela, il faut que je dise quelques mots de la planification navale.

M. LLOYD: Comme je l'ai dit, monsieur Rayner, et sauf tout le respect que je dois au ministre, je voudrais entendre ce que la marine a à dire sur la situation.

M. RAYNER: Étant donné le genre de navires dont nous avons besoin, nous savons par expérience qu'il faut calculer environ sept ans à partir du moment où l'on conçoit le plan d'un navire jusqu'au moment où il est prêt à se joindre à la flotte. Sa conception demande une somme considérable de temps et de travail et elle doit se faire en conformité des exigences de l'état-major. Les dessinateurs doivent produire ce que nous appelons un plan préliminaire, qui est l'objet d'un examen approfondi. Il faut alors obtenir l'approbation du projet avant de commencer à dépenser de l'argent pour faire faire les plans détaillés. Entre le moment où nous recevons l'approbation du projet et le moment où le navire est prêt à être mis en chantier, il peut s'écouler deux ans, selon la complexité du navire. Cela ne dépend pas seulement de la préparation des plans eux-mêmes, mais aussi du fait qu'il faut commander des pièces maîtresses qui mettent du temps à être fabriquées comme les turbines, chaudières et diverses pièces de matériel électronique. Il faut parfois des années pour construire certaines de ces pièces. Ce n'est qu'après ces longs délais que l'on peut entreprendre la construction proprement dite du navire. L'ensemble des préparatifs prend à peu près sept ans.

M. WINCH: De nos jours, cela ne voudrait-il pas dire qu'un navire serait désuet dès sa sortie du chantier maritime? Les progrès de la science ne font-ils pas que ces navires sont désuets dès leur conception?

Une VOIX: C'est une longue gestation.

M. LLOYD: Monsieur le président, l'honorable député aura amplement le temps d'interroger le témoin plus tard. Je veux bien partager mes idées avec d'autres, mais je n'aime pas qu'on me les vole.

Sans parler, monsieur, du moral de la marine et de l'efficacité de votre planification, n'est-il pas vrai que plus l'intervalle est long entre le moment où le conseil naval prend une décision et la date où le Gouvernement prend la sienne, plus on augmente le risque que le navire dont on propose la construction soit devenu démodé?

M. RAYNER: Tout dépend, naturellement, de l'intervalle. Nous tâchons de prévoir le plus possible. Nous sortons régulièrement la boule de cristal pour y voir ce qui peut arriver au cours des 25 prochaines années. La réalisation d'un nouveau navire, dont la vie devrait durer une vingtaine d'années, demande de 5 à 7 ans. En conséquence, nous avons essayé en 1961 de prédire les 25 prochaines années.

Nous savons tous qu'à notre époque de vitesse, on ne peut pas prévoir très loin. Mais nous faisons du mieux que nous pouvons. Nos plans suivent ce principe. Nos plans d'avenir comprennent des projets à court terme, pour un an, par exemple, et des projets à long terme.

Tous les ans, nous revisons ces plans à la lumière des lignes de conduite du Gouvernement, de nos restrictions et de nos limites financières et à la lumière des dangers possibles et des modifications de la ligne de conduite de l'OTAN. Nous avons des projets pour l'année en cours et des plans à moyen terme pour un certain nombre d'années à venir.

Au début de chaque année, nous traçons notre programme, pour ainsi dire. Il arrive parfois que nous nous butions sur certains obstacles—je ne dis pas que nous touchons le fond—qui nous obligent à modifier nos plans très sensiblement. Bien sûr que certains facteurs peuvent modifier nos projets à court terme. Ainsi, par exemple, en 1961, nous avons dû modifier nos plans à cause de la crise de Berlin. Nous avons décidé d'augmenter nos effectifs de 1,750: immédiatement, il a fallu en recruter les hommes et les entraîner. Au milieu de 1962, les mesures d'austérité nous ont imposé certaines restrictions. Un peu plus tard, au cours de la même année, la situation à Cuba a exigé un grand effort de la part de la marine. De fait, à ce moment-là, 76 p. 100

de nos navires qui mouillaient sur la côte ont immédiatement été appareillés et ont pris la mer. En fait de préparatifs immédiats, SACLANT n'en exigerait pas autant pour un cas d'urgence.

M. LLOYD: N'est-ce pas, monsieur, que tout cela contribue à augmenter le risque de désuétude?

M. RAYNER: Oui, mais je voudrais vous faire comprendre combien les opérations de la défense sont complexes de nos jours. Je veux que vous sachiez que nos projets à long terme sont modifiés d'année en année à la lumière de divers événements. Nous tâchons de prévoir le plus possible et, lorsque la chose est faisable, d'être prêts quand les événements se produisent.

M. LLOYD: D'après les déclarations rapportées à la page 109 des délibérarations du Comité, ce programme fait actuellement l'objet d'une réunion. C'est le ministre qui l'a déclaré. Cette révision donnera-t-elle lieu à une demande de la part de la marine ou est-ce une étude de la situation financière?

M. HELLYER: La révision porte sur plusieurs sujets.

M. LLOYD: Vous nous avez donné à entendre, monsieur Rayner, que vous devez accélérer votre programme lorsqu'une situation urgente l'exige. En réponse à mes questions, vous avez laissé entendre que vous êtes prêt à une action rapide à l'égard d'une sorte de dispositif qui répondrait à ce qu'un ennemi pourrait diriger sur un bateau en mer ou sur les côtes.

N'avez-vous pas aussi d'autres problèmes à résoudre? Ainsi, par exemple, l'entraînement du personnel qui manœuvrerait le nouveau genre de navire que vous avez choisi? Une fois ce choix établi, la marine n'est-elle pas désireuse de recevoir au plus tôt ces navires afin de commencer à y entraîner les équipages? Je remarque que vous faites mention de ce problème à divers endroits de votre rapport. Vous parlez de réentraînement du personnel par rapport aux nouveaux navires et aux nouvelles armes. Les nouvelles frégates, si je comprends bien, sont destinées à utiliser des hélicoptères et d'autres appareils techniques. En conséquence, il est important que vous ayez ces navires aussitôt que possible afin d'appliquer le programme d'entraînement. Un retard de la construction n'aurait-il pas de fâcheuses conséquences sur le moral de vos équipages?

M. RAYNER: Il est parfaitement exact que l'entraînement des équipages doit aller de pair avec la construction et l'acquisition des nouveaux navires; autrement, l'ensemble manque de synchronisation. Nous devons donc faire face au problème de réentraîner un grand nombre d'hommes. Étant donné que les frégates devront servir à plusieurs usages, il a fallu modifier le programme d'entraînement. Cela a été fait, et nous avons un certain temps pour en commencer l'application. A l'heure actuelle, nous donnons une formation nouvelle aux aviateurs de la marine afin qu'ils pilotent et entretiennent des hélicoptères.

M. LLOYD: L'ensemble du programme implique donc un élément de temps. L'entraînement du personnel pour l'adapter à la situation forme donc une partie de ce programme et, si vous n'avez pas les navires dont vous avez besoin, de toute évidence vous ne pouvez faire l'entraînement du personnel, n'est-ce pas? Est-ce bien cela? Je crois que votre rapport le dit très clairement.

De temps à autre, monsieur Rayner, on critique les commodités ou suppléments agréables dont les navires sont munis. Avez-vous revisé le plan des frégates à ce sujet, éliminant certaines commodités ou suppléments agréables afin de hâter la construction? Avez-vous fait des efforts de ce côté-là? Cet aspect est-il inclus dans la revision que vous faites et relève-t-il de vos attributions?

M. RAYNER: Nous avons étudié attentivement le plan de ces navires d'après les normes d'habitabilité à bord des navires. Ces conditions seront supérieures à celles qui existent sur nos navires actuels. On invente de temps à autre des

améliorations telles que la «miniaturisation» du matériel. Ce procédé ajoute de l'espace, mais les techniciens s'en emparent immédiatement pour y installer d'autres machines. Il faut constamment tenir compte—je ne voudrais pas employer le mot «confort» mais je n'en connais pas de plus juste—du confort des hommes à bord des navires. Les navires passent beaucoup plus de temps sur mer et ils en passeront encore beaucoup plus à mesure que nous perfectionnerons notre capacité de leur fournir le combustible, les munitions et les fournitures de toutes sortes. L'habitabilité devient très importante si on songe que les hommes doivent passer des semaines et des semaines sur l'eau. Puisque nos forces armées sont formées de volontaires, nous devons rivaliser avec les niveaux élevés de la vie sur terre et, à mon avis, nous devrions rendre nos navires aussi confortables que possible sans pour cela, naturellement, entraver en quoi que ce soit leur fonction première. Nous consultons des experts dans différents domaines qui nous aident à résoudre ces problèmes.

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur Lloyd.

M. LLOYD: J'ai encore deux questions à poser, monsieur le président.

En ce qui concerne le plan actuel de la frégate, croyez-vous qu'elles offrent à l'équipage un niveau d'habitabilité raisonnable. Est-il opportun d'étudier à fond cette question?

M. RAYNER: Oui, je crois que nous avons bien fait d'étudier ce problème. Je peux dire que les frégates posséderont un niveau d'habitabilité raisonnable.

M. LLOYD: Pour terminer, amiral, vous avez dit en réponse à une question qu'un besoin urgent de nouveaux navires se fait sentir pour remplacer ceux qui sont désuets ou démodés. Avez-vous absolument besoin des 8 frégates que le Gouvernement a approuvées en 1962?

M. RAYNER: Nous avons immédiatement besoin de navires pour remplacer ceux qui s'usent.

M. LLOYD: Merci.

M. HAHN: Amiral, permettez-moi de commencer par étudier un moment les divers modèles de matériel déjà existants et nous passerons ensuite à autre chose.

J'ai cru comprendre que nous utilisons des navires d'escorte à long rayon d'action qui relèvent de l'Aviation pour la surveillance, la détection et la destruction des sous-marins. Les aéronefs en question sont-ils capables de repérer un sous-marin nucléaire qui a atteint sa profondeur maximum?

M. RAYNER: Ces aéronefs ont repéré des sous-marins nucléaires. Permettez-moi d'ajouter qu'il n'y a rien de certain à ce sujet. Plusieurs facteurs dépendent des conditions de l'eau et de l'endurance de l'équipage. Évidemment, à certaines profondeurs, je doute fort qu'un sous-marin puisse être repéré. Les nouveaux sous-marins sont peut-être capables de plonger à des profondeurs encore plus grandes.

M. HAHN: Les aéronefs qui sont affectés à ces tâches sont-ils aussi perfectionnés que les avions que les États-Unis ou la Grande-Bretagne utilisent pour les mêmes fonctions?

M. RAYNER: Je crois que l'*Argus* que l'Aviation utilise présentement est aussi perfectionné que n'importe quel autre aéronef et certainement beaucoup plus que plusieurs aéronefs qui accomplissent les mêmes tâches. Je crois que l'*Argus* est un avion de première qualité à tous les points de vue.

M. HAHN: Les avions de repérage qui décollent des transporteurs font les mêmes travaux, mais leur rayon d'action est plus puissant que s'ils décollaient de la terre ferme, n'est-ce pas?

M. RAYNER: L'avion de repérage, naturellement, décole de navires transporteurs tels que le *Bonaventure*. Il sert à repérer et à couler des sous-marins

dans des régions que les avions de patrouille maritime à long rayon d'action ne peuvent pas atteindre. Il se peut parfois que les conditions à la base aérienne empêchent les avions de la patrouille maritime de décoller.

M. HAHN: L'avion de repérage est-il aussi perfectionné que tout autre avion de ce genre?

M. RAYNER: Nos avions de repérage actuels ne sont pas aussi perfectionnés que certains avions des plus récents utilisés ailleurs, mais nous avons l'intention de les moderniser complètement. On peut en effet les moderniser.

M. HAHN: L'avion de repérage peut-il être utile contre les sous-marins nucléaires, ou est-il aussi utile que tout autre avion utilisé par d'autres puissances? En d'autres termes, l'avion de repérage peut-il transporter des armes, repérer et couler des sous-marins nucléaires aux profondeurs où ceux-ci plongent?

M. RAYNER: L'avion de repérage est aussi efficace que n'importe quel autre. Naturellement, son rayon d'action est beaucoup plus court que celui des gros avions, mais il peut transporter autant d'armes.

M. HAHN: Au sujet des hélicoptères qui décolleront des navires de surface, lorsqu'ils cherchent, au moyen du sonar, je crois que le sonar est suspendu à l'hélicoptère et trempe dans l'eau. A quelle vitesse l'hélicoptère vole-t-il en accomplissant ce travail de repérage?

M. RAYNER: L'hélicoptère plane alors et il est presque complètement arrêté.

M. HAHN: Il hésite pendant que le sonar est dans l'eau; il le sort ensuite de l'eau et repart; c'est ce que j'ai compris. L'hélicoptère transporte-t-il des armes en plus du matériel de repérage?

M. RAYNER: Oui, il transporte des torpilles anti-sous-marines.

M. HAHN: Vous avez dit que nos navires de transport militaire servent premièrement à transporter les avions de repérage, mais qu'ils peuvent servir ou qu'ils ont servi au transport des troupes?

M. RAYNER: Le *Bonaventure* n'a pas servi au transport des troupes, mais le *Magnificent,* qui le précédait a transporté des troupes à l'occasion de la crise de Suez.

M. HAHN: Le *Bonaventure* n'a jamais transporté de troupes, mais il pourrait le faire si la situation l'exigeait?

M. RAYNER: Oui, mais le navire serait à ce moment retiré des opérations anti-sous-marines.

M. HAHN: Voyez-vous quelque avantage à l'emploi de sous-marins comme l'*Oberon* pour former le personnel aux opérations anti-sous-marines, étant donné que ce navire n'est pas aussi rapide et incapable de plonger jusqu'aux profondeurs des sous-marins ennemis qu'il serait peut-être appelé un jour à repérer et à couler?

M. RAYNER: Oui, l'*Oberon* est un sous-marin bien adopté au travail de formation. Sa vitesse, une fois qu'il est submergé, est suffisante pour en faire un bon appareil d'instruction. L'*Oberon* peut plonger à des profondeurs suffisantes.

M. HAHN: En ce qui concerne nos opérations de défense, et surtout le rôle des escortes, sommes-nous protégés contre les sous-marins qui s'attaquent aux navires marchands, qu'ils soient nucléaires ou de type classique? Le navire marchand, à ce moment, est-il gravement menacé par les sous-marins ennemis?

M. RAYNER: Non, il ne l'est pas. Les navires de transport militaire sont un peu menacés par les navires de surface. Je fais ici une distinction, parce que

les Russes possèdent des destroyers munis de missiles à long rayon d'action qui, j'imagine, sont construits de façon à pouvoir attaquer les navires de transport militaire de surface.

M. HAHN: La marine des États-Unis possède-t-elle des navires de surface qui sont mieux adaptés à ce genre d'opération que le frégates tous usages projetées? En d'autres termes, comment la frégate tous usages projetée se compare-t-elle avec des navires semblables utilisés par d'autres marines?

M. RAYNER: On construit des navires semblables pour la marine des États-Unis et celle de la Grande-Bretagne, ainsi que pour l'Australie, la France et le Japon. En plus de ces navires, la marine des États-Unis en possède d'autres qu'elle appelle aussi frégates, mais qui sont beaucoup plus gros que les navires que nous songeons à construire. On a déjà construit et on construit encore des navires dont les dimensions ressemblent à celles des frégates tous usages.

M. HAHN: Serions-nous capables, sans l'aide d'autres forces navales, d'escorter et de défendre des navires sur l'océan? Pouvons-nous nous acquitter de cette tâche, avec les moyens que nous possédons actuellement ou ceux que nous comptons obtenir, sans l'assistance d'autres forces navales alliées?

M. RAYNER: Tout dépend de la situation que vous envisagez. Parlez-vous d'une force expéditionnaire ou d'un petit convoi?

M. HAHN: Je parle de conditions de guerre où nous devrions escorter des navires transporteurs de matériel qui traversent l'océan. Pouvons-nous escorter ces navires sans l'aide des forces navales alliées?

M. RAYNER: Oui, nous possédons assez de navires pour escorter sans aide un ou deux navires à la fois, selon la gravité du danger, mais nous n'emploierions pas cette méthode.

Il est inconcevable que le Canada prenne part à une guerre sans alliés. Cela ne se produirait pas. Dans une guerre entreprise avec des alliés, nos forces navales seraient incorporées à celles de nos alliés. C'est là le but de SACLANT. Nos escorteurs feraient partie de l'immense groupe composé de tous les escorteurs alliés. Je suppose qu'ils formeraient un corps ou une série de corps.

Le VICE-PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre un moment, monsieur Hahn. Certains membres du Comité ont des questions à poser. Je demanderais donc aux membres d'établir une priorité relative dans leurs questions afin de les limiter à un seul aspect de la discussion.

M. HAHN: Il ne me reste qu'une question à poser.

Nous possédons plusieurs types de navires; un certain nombre qui sont aussi perfectionnés que possible et d'autres qui ne le sont pas. Nous essayons aussi, me semble-t-il, de leur faire remplir plusieurs fonctions à la fois. Il se peut que, de temps à autre, nos navires soient appelés à transporter des troupes et, en même temps, à se protéger contre les sous-marins. Nous n'avons pas, apparemment, le matériel nécessaire pour protéger notre marine marchande contre les sous-marins nucléaires; d'autre part, nous savons que nous n'agirons jamais seuls. Ne serait-il pas plus sage de concentrer nos efforts dans certains domaines précis plutôt que de viser cette variété de fonctions dont vous nous parliez tout à l'heure?

Ne serait-il pas préférable que nous nous occupions d'un secteur moins vaste de l'opération globale, mais avec le matériel le plus moderne qui soit? En d'autres termes, en tant que nation, serait-il plus sage que le Canada s'intéresse à un aspect très limité du rôle des forces navales et qu'il se fie complètement à ses alliés pour ce qui est des autres secteurs de l'opération? Essayons-nous, à l'heure actuelle, de donner trop de responsabilité à notre marine? Essayons-nous de lui faire jouer des rôles trop variés?

M. RAYNER: Notre rôle consiste avant tout à assurer la défense contre les sous-marins et nous sommes aussi avancés que d'autres dans ce domaine. Il faut en même temps que nous puissions appuyer les forces terrestres. On nous a demandé de le faire pendant la guerre de Corée. Il n'y aura sans doute pas d'autres opérations de ce genre, mais il se pourrait qu'on demande à notre marine de prendre part à une entreprise des Nations-Unies destinée à maintenir la paix. J'estime qu'à l'heure actuelle la possibilité d'une telle entreprise augmente. Nous serions très limités si nous ne pouvions fournir que des forces anti-sous-marines. C'est, évidemment, une question de jugement et d'opinion.

Pour ce qui est des sous-marins depuis quelques années nous nous servons de sous-marins qui ne nous appartiennent pas. Nous nous en servons surtout pour former nos forces anti-sous-marines. Or, nous avons constaté que, lorsque nous devons compter sur des sous-marins qui appartiennent à d'autre pays, le temps que nous consacrons à l'instruction n'est pas suffisant. La marine des États-Unis et la Marine royale nous ont beaucoup aidés et ont fait tout ce qu'elles ont pu pour nous être utiles sous ce rapport.

Depuis 1955 la Marine royale a mis trois sous-marins à notre disposition à Halifax, et sur la côte du Pacifique nous nous servons d'un sous-marin que les États-Unis nous ont prêté. La marine des États-Unis nous permet également de nous servir pendant quelque temps de ses sous-marins, mais même avec cela ce n'est pas assez, car dans l'ensemble il n'y a pas assez de sous-marins pour l'instruction. Les marines dont je viens de parler estiment qu'elles n'ont pas assez de coques de sous-marins pour former leurs propres équipages. Si nous n'avons pas nos propres sous-marins, nous allons tenir le bâton par le mauvais bout pour ce qui est de l'instruction.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, peut-on poser des questions au ministre ou est-il simplement là en spectateur intéressé? J'aimerais à poser une question au ministre, si vous me le permettez.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le ministre assiste à cette réunion à la fois en sa qualité de témoin et de ministre, mais l'amiral Rayner est parmi nous en ce moment et il lui est moins facile de se tenir à notre disposition. Je pense qu'il serait préférable que les membres du Comité adressent leurs questions à ce sujet au chef d'état-major de la Marine.

M. CHURCHILL: C'est que j'aimerais à poser ces questions au ministre pendant que l'amiral est là.

J'ai voulu poser cette question il y a trois mois, mais le Comité ne m'a pas permis de poursuivre. Je veux bien attendre le moment opportun; mais, à mon avis, ce serait maintenant le bon moment, pendant que le ministre et l'amiral sont là.

La question que je voudrais poser au ministre se rapporte à une déclaration de l'amiral qui paraît à la page 127 du compte rendu des délibérations du Comité.

L'amiral a déclaré, et il l'a répété ce matin, que le rôle des forces canadiennes consiste avant tout à combattre les sous-marins et il estime sous ce rapport que nous aurions besoin tout au plus de trois cinquièmes de navires de surface à mission anti-sous-marine, d'un cinquième de vaisseaux tous usages.

M. Lambert a ensuite demandé, en tenant compte de la révision qui se fait actuellement au sujet des frégates tous usages, quelles solutions de rechange nous avons et l'amiral a répondu; des frégates tous usages, un plus grand nombre de vaisseaux anti-sous-marins et de sous-marins anti-sous-marins et peut-être quelques navires à aile portante.

Là-dessus M. Martineau a cherché à savoir si, d'après les possibilités que l'on prêtait aux frégates tous usages, l'amiral croyait que ces frégates, dont huit avaient été approuvées pour construction étaient les meilleurs navires et les plus adéquats pour remplacer les destroyers de la classe Tribal qui deviennent trop vieux et dont on ne peut plus se servir.

Le ministre a dit à cette occasion que c'est là une question d'opinion. Je me proposais de lui poser une question à ce sujet et j'aimerais à le faire maintenant. Le ministre a eu six mois pour étudier ces questions et il me semble que, s'il pouvait nous fournir quelques renseignements à ce sujet, cela serait utile à notre Comité. Nous pourrions passer plusieurs jours à obtenir des renseignements supplémentaires de l'amiral, et je suis sûr que cela nous aiderait beaucoup, mais le ministre pourrait-il maintenant nous dire ce qu'il a décidé par rapport aux navires dont notre marine a besoin et si ce seront des frégates ou un autre genre de vaisseau? Ou a-t-il décidé que notre marine n'a pas besoin de navires supplémentaires pour le moment?

Étant donné que notre Comité siège depuis trois mois et que le ministre exerce ses fonctions depuis six mois, n'y aurait-il pas moyen de trancher quelques-unes de ces questions? Ainsi qu'on l'a fait remarquer, il s'agit d'un programme qui demande du temps; lorsque le conseil de l'amirauté prend une décision il faut sept ans avant que le navire rejoigne la flotte. On a perdu du temps de 1961 à 1962 et nous sommes maintenant en 1963. Le ministre pourrait-il nous dire si la décision est terminée et si nous pouvons nous mettre au travail? A-t-on pris une décision?

M. HELLYER: Monsieur le président, ainsi que je l'ai déclaré à la Chambre, je ne veux rien ajouter pour le moment. J'espère qu'une décision ne tardera pas. Dès que ce sera fait, nous fournirons ces renseignements à la Chambre et au Comité.

M. CHURCHILL: Puis-je poser une autre question? Le ministre a dit à la Chambre ou ailleurs qu'un document doit être présenté dans le courant du mois de janvier. Je vous ferais remarquer tout simplement que, si notre Comité pouvait savoir ce qui se passe, cela nous aiderait beaucoup et nous pourrions peut-être nous occuper d'autre chose. Le ministre voudrait peut-être que notre Comité lui fasse une recommandation en ce qui concerne le programme de la marine?

M. HELLYER: Je pense qu'une décision sera prise bientôt. Dès que ce sera fait, on l'annoncera.

M. SMITH: Dans ce cas nous pourrions ajourner.

M. CHURCHILL: Je n'ai plus de questions à poser. Je regrette que les réponses n'aient pas été plus complètes.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le ministre a rendez-vous avec le représentant d'une puissance étrangère et doit nous quitter.

M. MACLEAN: Monsieur le président, à la page 92 on trouve les tâches opérationnelles que l'amiral a énumérées. Au paragraphe *b*) il est question de détecter, repérer et détruire les sous-marins ennemis. Il a déclaré ensuite, c'est à la page 127, que les gros avions à ailes fixes jouent un rôle très important dans ce service. Je voudrais demander à l'amiral s'il est d'avis que, du fait que l'on commence à se servir de sous-marins nucléaires de grand rayonnement, les avions à ailes fixes à grand rayonnement sont appelés à jouer un rôle encore plus important dans ce domaine, étant donné qu'ils peuvent accomplir des vols de reconnaissance sur une vaste étendue en moins de temps que les porte-avions ou les vaisseaux de surface, par exemple.

M. RAYNER: Je pense que nous revenons au fait que nous devons étudier la guerre sous-marine dans son ensemble. Nous ne pouvons miser tout notre argent sur un seul élément, nous ne pouvons pas mettre tous nos œufs dans le même panier, dans la construction des avions ou dans la construction des navires. Il nous faut une flotte de navires de surface bien équilibrée afin d'exercer un contrôle efficace sur les opérations anti-sous-marines pour assurer la liaison entre les avions de patrouille maritime et les autres forces de surface d'une part et la terre. Il nous faut des sous-marins anti-sous-marins, il nous

faut des hélicoptères et des avions à ailes fixes transportés par des porte-avions pour prendre part aux opérations anti-sous-marines parce que, comme je l'ai dit auparavant, nous n'avons pas toujours à notre disposition des avions de patrouille à grand rayonnement.

M. MACLEAN: Cela m'amène à ma deuxième question. Comme je le faisais remarquer, une des fonctions de la marine est de détecter, de repérer et de détruire les sous-marins ennemis. Cette tâche est accomplie en partie par les moyens fournis par le commandement maritime de l'ARC. Par quels moyens assure-t-on la liaison entre les services dans ce domaine?

M. RAYNER: Les besoins sont coordonnés par les Services des projets aux quartiers généraux de l'Aviation et de la Marine et les chefs d'état-major les étudient à mesure qu'ils se produisent. Les forces anti-sous-marines de surface et aéroportées sont affectées aux commandants de la Marine à Halifax et à Esquimalt par le comité des chefs d'état-major et toutes les forces de surface et les forces aériennes sont contrôlées et dirigées par les commandants de la Marine et leurs états-majors intégrés qui se composent d'officiers de la MRC et de l'ARC à tous les échelons des divers services de l'état-major; services des projets, des opérations, des renseignements, des communications et autres. C'est une entreprise intégrée.

M. MACLEAN: La situation actuelle laisse à désirer. N'estime-t-on pas au commandement de la Marine qu'une entreprise en commun aurait plus de poids si la Marine en assumait la direction?

M. RAYNER: Je crois qu'on peut dire qu'il n'y a pas d'opinion à ce sujet dans les milieux officiels.

M. SMITH: La dernière fois que vous vous êtes présenté devant notre Comité vous nous avez dit qu'un vaste programme de mise au point de navires à aile portante avait été confié à la DeHavilland et à une fabrique de Toronto. Pendant l'été de nombreux articles ont paru dans les journaux, les revues et autres publications au sujet de la mise au point de navires à aile portante aux États-Unis et tout particulièrement en Italie et au Japon et des bons résultats qu'ils sont en train d'obtenir.

Estimez-vous que le principe que l'on étudie au Canada est assez nouveau pour qu'on consacre une forte somme à la mise au point de navires à aile portante ou va-t-on tout simplement répéter ce qui a été fait en Italie et au Japon sans rien inventer?

M. RAYNER: Mais oui. J'estime que nous devons y travailler ici au Canada. Autant que je sache, les Japonais et les Italiens ont cherché à mettre au point un navire à aile portante pouvant servir sur les côtes, les rivières ou dans des eaux abritées. Les États-Unis cherchent à mettre au point un navire à aile portante capable de servir en haute mer, et c'est ce que nous essayons de faire également.

Du point de vue de la marine, tout ce qui nous intéresse, c'est de mettre au point un navire à aile portante capable de transporter du matériel anti-sous-marin en haute mer, et le principe de l'aile portante d'après lequel on construit ces navires au Canada n'est pas le même que celui dont on se sert aux États-Unis.

M. SMITH: Les Américains ont deux programmes en cours, l'un à la Boeing et l'autre quelque part dans le New Jersey.

M. RAYNER: Oui, c'est exact, mais, autant que je sache, le principe du navire à aile portante est le même aux deux endroits; nos recherches à nous sont fondées sur un autre principe d'hydrodynamique.

Le PRÉSIDENT: M. Winch à la parole.

M. WINCH: Je voudrais demander à l'amiral si on a consulté le ministre de la Défense nationale avant d'envoyer du personnel de la MRC au Royaume-Uni

pour le former aux opérations sous-marines et, le cas échéant, si le Gouvernement s'est engagé à acheter des sous-marins pour le Canada. S'il n'en est pas ainsi, pourquoi a-t-on décidé de former du personnel de la MRC aux opérations sous-marines si nous ne devions pas avoir de sous-marins.

M. RAYNER: Nous envoyons des hommes au Royaume-Uni depuis 1955 pour y apprendre le métier de sous-marinier. Il a été convenu avec l'Amirauté que le Canada fournirait à la Marine royale le nombre d'hommes qu'il lui faut pour constituer les équipages des trois sous-marins qu'elle nous a prêtés. Je ne connais pas les détails de ces négociations, car elles ont eu lieu il y a assez longtemps, mais je tâcherai de me renseigner.

M. WINCH: Ce que je voudrais surtout savoir, c'est si ce sont nos hommes à nous, ceux qui ont été formés au Royaume-Uni, qui constituent maintenant les équipages des trois sous-marins que nous avons dans l'Atlantique et de celui que nous avons dans le Pacifique.

M. RAYNER: L'équipage du sous-marin que nous avons dans le Pacifique se compose de Canadiens formés aux États-Unis. Certains de nos marins sont affectés à des sous-marins de la Marine royale à Halifax, mais nous n'avons conclu avec la Marine royale aucun accord selon lequel il sera affecté aux sous-marins de la sixième escadre, à Halifax, autant d'hommes que nous avons envoyés au Royaume-Uni pour y subir leur entraînement et servir dans la Marine royale.

M. WINCH: Pouvez-vous nous dire si le fait d'avoir ainsi des hommes à l'entraînement signifie que le Canada s'est directement ou indirectement engagé à posséder ses propres sous-marins?

M. RAYNER: Autant que je sache, il n'y a eu aucun engagement à ce sujet.

M. WINCH: Mon autre question est peut-être maintenant désuète, le ministre ayant déclaré qu'il n'a pas besoin de conseil relativement à la marine. Quoi qu'il en soit, étant donné que l'amiral a dit à maintes reprises qu'en cas de guerre la grande menace viendrait des engins balistiques intercontinentaux et qu'il n'existe aucun moyen de défense contre ces engins, s'il en est ainsi—et pour ma part je pense qu'il a raison—je voudrais savoir quels sont exactement les convois qui compteront sur la protection de navires canadiens pour traverser les océans.

M. RAYNER: Cela nous ramène à la nature de la guerre que nous aurons à livrer.

M. WINCH: Pardon, j'ai plutôt déduit de vos déclarations qu'advenant une guerre la grande menace, selon vous, viendrait de l'engin balistique intercontinental.

M. RAYNER: Non, pas du tout.

M. FAIRWEATHER: Je me demande, amiral, quel genre de navire on construit dans les chantiers maritimes du Canada à l'heure actuelle?

M. RAYNER: On procède actuellement à la construction de deux destroyers d'escorte, le *Nipigon* à Sorel et l'*Annapolis* à Halifax. La construction de ces deux navires s'achèvera en juillet 1964 ou peu de temps après.

M. FAIRWEATHER: J'ai une dernière question à poser. A titre de considération d'ordre secondaire—et j'avoue qu'il s'agit-là d'un élément tout à fait secondaire—n'y aurait-il pas lieu, peu importe le genre de navire que l'on construit, de maintenir des chantiers maritimes dotés d'installations perfectionnées au cas où la guerre éclaterait? Ne faudrait-il pas tenir compte de cet aspect? Il n'est pas question pour le moment de savoir quelles installations seraient les meilleures.

M. RAYNER: En effet, posséder des chantiers maritimes très perfectionnés est l'un des nerfs de la guerre.

M. FAIRWEATHER: Est-ce un élément essentiel à la guerre.

M. RAYNER: Certainement.

Permettez-moi de revenir à la puissance navale pour dire brièvement en quoi elle consiste. Elle repose, évidemment, sur des navires de combat et des navires marchands, des ports, des installations portuaires de toutes sortes, le tout secondé par une puissante industrie de construction maritime.

M. FAIRWEATHER: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: M. Granger a la parole.

M. GRANGER: Monsieur le président, sauf erreur, l'amiral Rayner estime qu'il faudra encore deux ou trois ans avant qu'une décision soit prise sur l'aspect pratique du navire à aile portante, mais peut-il nous dire si les études poursuivies jusqu'ici à ce sujet ne donnent pas à entendre que ce genre de navire remplacera les navires actuels et les navires dont la construction s'achève?

M. RAYNER: Nous n'avons pas encore approfondi suffisamment le sujet pour prendre une décision à cet égard. Une étude d'ordre technique a été faite au sujet de ce type de navire à aile portante et les techniciens de la marine l'ont étudiée attentivement. En théorie il est possible de construire un navire à aile portante au long cours qui transporterait le matériel de combat nécessaire à nos fins. Mais en théorie seulement. Les spécialistes y ont songé autant que possible. De fait, ils sont allés un peu plus loin que la théorie, car ils ont construit certains modèles miniatures dont ils ont fait l'essai dans des réservoirs qui imitent la mer. Cependant, la seule façon de savoir vraiment à quoi s'en tenir serait de construire un prototype de grandeur naturelle.

C'est ce qu'on fait aux États-Unis. On construit des prototypes.

M. GRANGER: J'ai constaté, au cours de mes lectures sur les navires à aile portante, qu'on songe à la construction d'un modèle dont l'aile portante serait escamotable, ce qui permettrait au navire de voguer en haute mer comme un navire ordinaire, mais que, les circonstances étant favorables, on pourrait abaisser tout en continuant de voguer. Songe-t-on au modèle à aile portante escamotable ou veut-on construire des navires à aile portante fixe qui pourraient aussi être utilisés purement et simplement comme navires à aile portante.

M. RAYNER: Notre navire à aile portante est construit selon le principe du navire à aile portante fixe. Ce travail se poursuit depuis plusieurs années. Il a commencé au cours de la première guerre mondiale; il y eut interruption entre les deux guerres, mais les travaux ont repris après la dernière guerre. Le fait que le navire fonctionne selon le principe de l'aile portante fixe ne nuit aucunement à sa stabilité quant au déplacement. Si la mer est trop agitée pour que le navire puisse filer à vitesse normale à cause de l'aile portante, alors on ralentit à 15 ou 16 nœuds, le navire étant alors piloté comme un navire ordinaire alors que son aile portante fixe lui donne plus de stabilité qu'en aurait un navire ordinaire de mêmes dimensions.

M. SMITH: A-t-on déjà discuté avec la Commission maritime canadienne ou quelque autre organisme de la construction d'une flotte de navires marchands au long cours qui serait facilement disponible pour fins de transport en temps de guerre? Car, même si nous sommes en mesure de faire l'escorte des convois, il me semble que nos transports océaniques ne sont pas tellement nombreux.

M. RAYNER: Nos transports océaniques se résument à peu de chose, mais cela ne regarde pas la marine à l'heure actuelle.

M. SMITH: Je m'en rends compte, mais je pense qu'en temps de guerre les navires de transport de marchandises et de troupes doivent avoir certaines

caractéristiques. Y a-t-il jamais d'entretiens entre les autorités de la marine et celles de la Commission maritime en vue de déterminer le genre de navires océaniques qu'il faudrait construire pour faciliter les déchargements ou en vue d'en établir les caractéristiques particulières quant aux chargements et déchargements, advenant qu'une telle flotte serait construite?

M. RAYNER: Des entretiens ont eu lieu à cet égard, mais aucun programme n'a été arrêté vu qu'on ne nous a jamais confié cette tâche. Le manque d'argent ne nous a jamais permis d'accomplir comme nous le voulions les tâches qu'on nous confiait, mais cet état de choses s'applique à tous les services.

M. SMITH: Est-il vrai qu'aux États-Unis on construit à l'heure actuelle un type de navire marchand au long cours doté de caractéristiques particulières et destiné à être utilisé en temps de guerre?

M. RAYNER: Je ne suis pas au courant de cela; mais, je le répète, en temps de guerre nous sommes toujours à court de navires. Les navires marchands et les navires de combat ne suffisent jamais à la tâche; c'est pourquoi il faut utiliser tous les navires qui peuvent aller à la vitesse du convoi et qui sont en bon état de navigabilité.

Au cours de la dernière guerre nous avons effectivement essayé d'utiliser en haute mer des navires de transport des Grands lacs, mais avec peu de succès.

M. SMITH: Je m'intéresse surtout au genre de navire marchand qui est actuellement en voie de construction. J'ai l'impression qu'on le construit de façon à ce qu'il puisse se déplacer à une vitesse qui permettra de l'utiliser à bien des tâches qu'on ne saurait confier aux navires marchands ordinaires en temps de guerre. Sauf erreur, il est plus rapide que ceux-ci, bien que son entretien coûte sans doute un peu plus cher.

M. RAYNER: La marine voudrait bien persuader les armateurs de construire des navires dont la vitesse est un élément important pour échapper aux sous-marins.

M. SMITH: Je vous remercie.

M. BREWIN: Monsieur le président, comme vous le savez, j'ai dû assister à une autre séance de comité ce matin, ce qui m'a empêché de venir ici pour entendre les témoignages. J'aurais un certain nombre de questions à poser sur certains sujets, mais je ne voudrais pas poser des questions qu'on a déjà posées et auxquelles on a déjà répondu. Je ne voudrais pas non plus aborder des sujets dont le témoin a traité ce matin. Vu qu'il est presque midi et demi et que je suppose que le témoin, sauf erreur, comparaîtra de nouveau devant le Comité jeudi matin, j'aurai probablement le temps de lire le compte rendu de la séance d'aujourd'hui et ainsi ne pas poser des questions auxquelles on a répondu ce matin.

Le PRÉSIDENT: Le vice-amiral me dit qu'il témoignera devant le Comité jeudi.

M. LAMBERT: M. Brewin a-t-il l'intention d'interroger le témoin pendant longtemps.

M. BREWIN: Il se peut que je n'aie que quelques questions à poser; tout dépend de celles auxquelles on a répondu ce matin. Mais, comme je n'assistais pas à la réunion, je ne sais pas quelles questions ont été posées.

J'ai examiné soigneusement la déposition du témoin afin de me renseigner sur certaines questions. Je crois avoir des questions importantes à lui poser; mais, comme certains membres du Comité lui ont peut-être déjà posé des questions analogues, je ne voudrais pas retarder les travaux du Comité en revenant là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Je devrais peut-être porter à l'attention de M. Brewin la décision que le Comité à prise tantôt.

Il a été décidé à l'unanimité ce matin de convoquer le commodore Plomer pour jeudi matin. Vu que le compte rendu de cette séance du Comité ne sera pas prêt à temps pour vous permettre d'étudier les témoignages rendus ce matin, le vice-amiral pourrait peut-être revenir à une autre date. Si cela vous convient nous pourrions poursuivre nos travaux jeudi, comme il a été convenu, et, si possible, continuer l'interrogatoire de l'amiral Rayner la semaine prochaine?

M. BREWIN: Très bien. J'ai peut-être fait preuve de présomption en supposant que le compte rendu serait prêt demain et que le témoin assisterait vraisemblablement à la séance pour voir ce que le commodore Plomer aurait à dire, de sorte que j'aurais pu poser mes questions à ce moment-là plutôt que d'imposer à l'amiral de revenir une autre fois. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, ce qui fera l'affaire de tout le monde fera aussi mon affaire.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Monsieur le président, la remarque de M. Brewin me paraît satisfaisante. Entre-temps, M. Brewin pourrait peut-être consulter M. Winch pour voir si les questions qu'il veut poser n'ont pas déjà été posées. Il aura peut-être l'occasion de prendre connaissance du compte rendu des délibérations d'aujourd'hui avant que l'amiral ne comparaisse de nouveau devant le Comité, de sorte que nous n'ayons pas à imposer à l'amiral l'obligation de revenir.

Le PRÉSIDENT: Comme le sous-comité directeur se réunit aujourd'hui à cinq heures, il sera peut-être possible de convoquer l'amiral à une date qui conviendra à tous les intéressés.

Le comité s'ajourne jusqu'à dix heures et trente jeudi matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 1963

TÉMOIN:

Le commodore James Plomer, Ottawa (Ontario)

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29381-1—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

et MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Granger	Martineau
Baldwin	Groos	Matheson
Béchard	Hahn	McMillan
Brewin	Laniel	Patterson
Churchill	Lessard (*Lac Saint-Jean*)	Smith
Deachman	Lloyd	Temple
Fairweather	MacInnis	Winch
	MacLean	

(Quorum—13)

NOTA: Le nom de M. MacRae a été substitué à celui de M. Fairweather entre la séance du matin et celle de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité
E. W. Innes.

ORDRES DE RENVOI

MARDI 8 octobre 1963.

Il est ordonné:—Que le Comité spécial de la Défense soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

JEUDI 10 octobre 1963.

Il est ordonné:—Que le nom de M. MacRae soit substitué à celui de M. Fairweather sur la liste des membres du Comité spécial de la Défense.

Le greffier de la Chambre,
Léon J. Raymond.

29381-1—1½

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI 8 octobre 1963.

Le Comité spécial de la Défense a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Le président,
Maurice Sauvé.

(Le rapport est agréé le jour même.)

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 10 octobre 1963.

(14)

Le Comité spécial sur la Défense se réunit à dix heures trente-cinq du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Hahn, Lambert, Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch (20).

Aussi présent: Le commodore James Plomer d'Ottawa.

Le président présente le rapport suivant, qui est le sixième du sous-comité directeur:

Votre sous-comité recommande:

(1) Que, si un témoin n'est pas en mesure de fournir des exemplaires de son exposé devant les membres du Comité, le secrétaire du Comité fasse le nécessaire pour que lesdits exemplaires soient produits quand la chose est possible.

(2) Qu'il y ait des séances auxquelles assisteront, dans l'ordre suivant, certaines personnes qui ne sont pas au service du Gouvernement et qui ont des opinions sur la politique de défense:

a) Jeudi 17 octobre—Le lieutenant-général Guy Simonds.
b) Mardi 22 octobre—Le lieutenant-général Charles Foulkes.
c) Jeudi 24 octobre—M. John Gellner.

Sur la proposition de M. Fairweather, appuyé par M. Béchard, le rapport ci-dessus est adopté.

Le commodore Plomer est appelé; il donne lecture de son exposé et il est interrogé à ce propos.

Au cours de l'interrogatoire, le témoin s'engage à préparer un résumé du rapport Mainguy de 1949 au bénéfice des membres du Comité; il est prié d'indiquer les recommandations de ce rapport qui, à son avis, n'ont pas été mises à exécution.

A midi et trente-cinq le Comité s'ajourne jusqu'à l'appel de l'ordre du jour de la Chambre au cours de la journée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(15)

Le Comité spécial sur la Défense se réunit à quatre heures et demie de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Gâce*), Béchard, Churchill, Deachman, Granger, Hahn, Laniel, Lloyd, MacInnis, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch. (18)—

Aussi présent: le commodore James Plomer d'Ottawa.

Le Comité reprend l'étude de l'exposé présenté par M. Plomer à la séance du matin.

Le témoin dépose un document au sujet de l'âge et de l'avancement de certains fonctionnaires supérieurs de la Marine royale du Canada. Le document est marqué à titre de pièce n° 4.

Au cours de l'interrogatoire, le témoin est prié de donner des exemples, à l'appui de ses assertions. Comme cela devait entraîner l'identification de certaines personnes, la question est prise en délibéré par le président.

Sur la proposition de M. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*) appuyée par M. Patterson,

Il est décidé que, si un représentant de la Marine est incapable de comparaître devant le Comité le mardi 15 octobre, le Comité pourra visiter certains établissements de la Défense, s'il est possible de prendre les dispositions voulues à cet égard.

A six heures le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes

TÉMOIGNAGES

JEUDI 10 octobre 1963.

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs, s'il vous plait. Voici un rapport du sous-comité directeur qui s'est réuni mardi 8 octobre. Il recommande à notre Comité:

(1) Que, si un témoin n'est pas en mesure de fournir aux membres du Comité des exemplaires de son exposé, le secrétaire du Comité fasse le nécessaire pour que lesdits exemplaires soient produits quand la chose est possible.

(2) Qu'il y ait des séances auxquelles assisteront, dans l'ordre suivant, certaines personnes qui ne sont pas au service du Gouvernement et qui ont des opinions sur la politique de défense:

(1) Jeudi 17 octobre — Le lieutenant-général Guy Simonds.

(2) Mardi 22 octobre — Le lieutenant-général Charles Foulkes.

(3) Jeudi 24 octobre — M. John Gellner.

Quelqu'un veut-il proposer l'adoption de ce rapport?

M. FAIRWEATHER: Je propose l'adoption du rapport.

M. BÉCHARD: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: La proposition est-elle adoptée?

(Assentiment.)

Nous avons parmi nous ce matin le commodore James Plomer, qui va donner lecture d'un exposé, après quoi il sera disposé à répondre aux questions. Commodore Plomer!

Le COMMODORE JAMES PLOMER: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité.

Avant de commencer la lecture de mon exposé, je veux dire combien j'apprécie le privilège de comparaître devant votre Comité. L'occasion n'est même pas tout à fait agréable. Ma présence ici constitue un exemplaire de la force des principes du gouvernement démocratique. Vous pouvez vous demander pourquoi j'ai voulu exposer publiquement mon point de vue. Ayez la certitude que j'ai exposé tout ce que je vais dire et bien d'autres choses avant de quitter le service. Dorénavant, tout cela peut devenir du domaine public.

Je sais que vous disposez de peu de temps. Il faut que je vous donne la chance de me poser des questions. Bien que le sujet soit long et compliqué, j'ai voulu abréger le texte autant que possible. Pour la même raison, je ne répéterai que le minimum de ce que j'ai écrit dans la livraison du mois d'août de la revue Macleans et des commentaires et des entrevues qui ont paru subséquemment dans la presse. Je soutiens tout ce que j'ai écrit, sauf une petite erreur typographique concernant la condition matérielle du porte-avions. Je reviendrai plus tard sur ce point. En outre, j'ai appelé *Bofors* les canons du porte-avions. En fait, ils ne mesurent que trois pouces et demi. Cela ne fait nulle différence, car ce que je prétends c'est que le système électronique de ces appareils ne fonctionne pas bien.

La menace

Avant d'aborder l'étude de nos propres ressources, il faut considérer d'abord les forces qui nous menacent. La déclaration qu'a faite à votre comité le chef du personnel de la Marine, le printemps dernier, est parfaitement au point. Je n'ai qu'une chose à ajouter que l'on ne doit pas oublier. La plupart des sous-marins ordinaires des Soviets vont à une vitesse sous-marine beaucoup plus grande que celle des sous-marins allemands de la deuxième guerre mondiale.

La flotte

Je commencerai par la flotte. Je peux omettre l'Aviation navale: elle est aussi bonne ou même meilleure que celle de toute autre marine.

La guerre moderne exige une «défense instantanée». C'est pour cela que le Canada fait des frais considérables: les vaisseaux sont censés être complètement équipés et, sauf s'ils subissent de grosses réparations, ils doivent être prêts à faire face à une situation d'urgence et à des opérations d'envergure. C'est là la valeur que représente pour nous l'argent voté par le Parlement pour la marine. On peut la comparer à une grosse entreprise commerciale, un chemin de fer ou un service public. Ce qui fait le succès d'une société, c'est le produit fini. Obtenez-vous un bon service téléphonique? Le train est-il à temps? Êtes-vous satisfait de l'automobile que vous avez achetée? Je dois vous parler ici des défenses navales pour lesquelles la nation a payé et vous demander si vous en êtes satisfaits?

Quel est l'état physique de la flotte? En plus de ce que j'ai déjà écrit, voici deux autres points relatifs au *Bonaventure*. Au début de 1961, ce navire devait donner une démonstration devant de nombreux officiers de l'OTAN, près de Norfolk. La démonstration a eu lieu; mais, à l'arrivée du navire une des pompes d'alimentation ne fonctionnait plus et la vitesse était réduite à 18 nœuds. Il n'y avait pas de pièces de rechange au Canada non plus qu'en Écosse. Il s'agissait d'un modèle hors d'usage. On en a donc fabriqué un spécialement en grande hâte et on l'a expédié au Canada. Il est à supposer qu'il y a maintenant des pièces de rechange disponibles. Non seulement l'expérience a-t-elle été coûteuse, mais elle ne saurait être qualifiée de défense instantanée. En temps de guerre, je ne crois pas que nous aurions pu avoir cette pompe.

L'autre incident, c'est l'explosion de la chaudière du porte-avions, il y a quelques semaines, par suite sans doute de la pénurie de personnel qualifié. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard. Mais avez-vous souvent entendu dire que la chaudière avait explosé sur un navire du Pacifique-Canadien ou de la ligne Cunard, je vous le demande. A ma connaissance, cela ne s'est jamais produit à Montréal, et c'est là un événement qui ne saurait passer sous silence. C'est grave et il est heureux qu'il n'y ait eu aucune perte de vie.

Le *Crusader* a été une sérieuse perte pour nos ressources navales. Il a failli y en avoir une autre, le *Sioux,* n'eût été un officier commandant exceptionnellement diligent qui a organisé le nettoyage de toutes les parties rouillées qu'il était possible d'atteindre. Même alors, je crois que les frais de réparation se sont élevés à plus d'un demi-million de dollars. On pourrait continuer ainsi.

Revenons au mémoire du chef du personnel naval. On y affirme officiellement que les destroyers de la classe Tribal «sont des navires qui peuvent servir à des usages très variés. Cependant, après de bons états de service, ils se détériorent rapidement et devraient tous être entièrement déclassés d'ici 1970». Trois d'entre eux, construits en Angleterre alors qu'on ne disposait que d'un acier d'une qualité exceptionnellement mauvaise, ont dépassé depuis des

années le stade de leur utilité moyennant des frais d'entretien raisonnables. Les quatre autres ont été terminés à Halifax après la guerre et devraient avoir une durée beaucoup plus longue, s'ils sont bien entretenus.

Voici un exemple des frais cachés qu'entraîne la négligence. Vu qu'il est impossible de prolonger la durée du *Crusader* et des quatre derniers Tribals, cinq frégates importantes, mais tout à fait désuètes et naviguant au ralenti, vont rester en service bien que plus lents par temps calme qu'un sous-marin conventionnel moderne immergé.

C'est là un point établi. Mais, bien que les Tribals soient rapides en comparaison des nouveaux destroyers d'escorte, ils ne sont pas construits pour servir à divers usages. C'est à des déclarations fallacieuses de la sorte qu'il faut s'opposer. Elles sont dangereuses. En effet, ces navires ont été conçus par la Marine royale avant la guerre pour un usage limité: pour servir d'école d'artillerie de marine sur les mers d'Europe. Leur portée est, par conséquent, limitée. La Marine royale n'a construit que deux escadrilles de contre-torpilleurs et a préféré les classes de destroyers pouvant servir à des usages plus variés et dont le *Crusader* et le *Sioux* sont des exemples. Il y a déjà plusieurs années que la Marine royale n'a plus de Tribals.

Depuis 1950, il en a coûté plus de deux millions par navire pour l'installation d'appareils sonar plus modernes et de canons de calibre 3″50. La quantité de combustible qu'ils peuvent transporter est maintenant plus restreinte que jamais. Le poids maximum auquel ils sont assujettis ne leur permet pas de descendre au dessous de 40 p. 100 de leur réserve de combustible.

Comme ce sont des navires anti-sous-marins, ils présentent de plus l'inconvénient de décrire un grand cercle pour tourner.

Permettez-moi d'illustrer ce que je veux dire. Pendant la seconde guerre mondiale, ces navires se sont acquis une belle réputation à l'occasion de combats acharnés livrés par notre propre marine et par la Marine royale. Le *Cossack* est sans contredit le plus célèbre. Ces batailles ont eu lieu dans la mer du Nord, dans la Manche et dans la Méditerranée. La Marine royale n'a pas permis à ces navires de faire partie des convois sur l'Atlantique à cause de leur faible charge de combustible. C'est pourtant ce que nous envisageons dans l'éventualité d'une guerre, alors que leur capacité, en fait de combustible, est encore plus faible.

Pendant la dernière guerre, la Marine royale a augmenté la portée de quelques vieux destroyers en enlevant la chaudière d'avant et en ajoutant des réservoirs de combustion supplémentaires. La vitesse de ces navires a été réduite à 28 nœuds, qui est la vitesse des nouveaux destroyers d'escorte.

On aurait pu faire cela avec les *Tribals* à un coût relativement peu élevé quand ils ont été réarmés. En fin de compte, à quoi sert-il d'avoir des armes si vous n'avez pas assez de combustible pour les livrer?

Vous direz peut-être qu'on peut les réalimenter sur mer. C'est logique lorsqu'il s'agit de navires au long cours. Nous venons de nous porter acquéreurs d'un bateau-citerne pour les 48 navires de la côte de l'Atlantique. Il leur est possible de s'alimenter au transporteur. Pendant qu'ils le font, cependant, les avions ne peuvent voler et les deux navires sont exposés aux attaques sous-marines. La mauvaise température peut aussi faire obstacle à l'alimentation en combustible sur mer.

L'état actuel de ces natures n'est pas satisfaisant. On peut peut-être sourire quand on pense que l'*Iroquois* navigue depuis des années avec une chaudière en panne. Il y en a deux autres dont les chaudières sont hors d'état de servir. Ajoutez à cela une très longue liste de défectuosités de pannes et de manquements qui rendent la résistance de ces navires douteuse en

temps de guerre. Pour épargner du temps, nous reviendrons sur le sujet lors de la période des questions si vous désirez plus de renseignements en cette matière.

Les 18 nouveaux destroyers d'escorte peuvent être décrits comme il suit. Ce sont de suberbes bateaux de mer, très faciles à manœuvrer. Sous ces deux aspects, ils n'ont pas leur pareil. Malheureusement, un nombre excessif de défauts masquent ces deux qualités. Toute nouvelle classe de navire doit passer par une crise de croissance, mais pas jusqu'à ce point. Une autre erreur malheureuse a été l'installation de turbines de croisière, qui sont des pièces de machinerie coûteuses, dans les navires de la classe *Saint-Laurent* et de la classe *Restigouche* afin d'épargner le combustible et d'allonger leur cours. Jamais utilisées, on les enlève maintenant des navires de la classe *Saint-Laurent* pendant la reconstruction de ces navires, ce qui entraîne de nouveaux frais.

On n'a abordé que l'état physique de la flotte. A la suite de mes remarques, il y a eu un an au mois d'août, le chef des services maritimes a publié, pour la première fois dans l'histoire, des listes complètes de défectuosités. Il y en a un grand nombre de pages. Ces listes doivent encore exister. Dans le mémoire qui les accompagnait, l'officier déclarait que, d'après lui, les critiques concernant l'état de la détérioration n'étaient pas justifiées non plus que la proposition de raccourcir la durée utile du navire. Cela aurait dû suffire à expliquer toute l'affaire. Je me permets de vous faire remarquer que c'était juste avant la crise cubaine. N'importe quel citoyen pourrait lire ces listes et en déduire que la flotte n'était pas prête. Je vous renvoie aussi aux délibérations de la Commission maritime pour les dix dernières années. Je n'ai trouvé qu'un seul en-tête sur l'état des navires. Mais l'alinéa qui suivait n'avait aucun rapport avec la question. Pour justifier ce que j'allègue, je proposerais que le ministre examine les délibérations de la Commission. Je les ai étudiées attentivement en retournant quelques années en arrière. On y trouve la preuve de ce que j'avance. Les sujets sur lesquels se sont attardés, plus souvent qu'autrement, cinq amiraux supposément chargés de lourdes responsabilités avaient moins d'importance que n'en aurait eu la discussion de la loi de Parkinson. Vous n'y trouverez pas davantage quelque allusion que se soit à l'une de leurs premières responsabilités, soit le moral et le bien-être de plus de trente mille militaires et civils à qui ils doivent une profonde loyauté. Il y a eu une assemblée spéciale au sujet du rapport Mainguy et on en a disposé aussi facilement et rapidement que cela. Il a été question cependant, d'une quantité infinie de balivernes.

Au cas où le ministre désirerait approfondir la question, il y a aussi les comptes rendus des délibérations du Comité de coordination des programmes de la Marine (NPCC) à l'échelon plus élevé de la hiérarchie. Il y a beaucoup à apprendre en les consultant. Peu après ma nomination en qualité de contrôleur naval adjoint, j'ai présenté un mémoire à ce comité sur l'état de la flotte. Si vous le désirez, vous pouvez vérifier à cette source toutes mes assertions. Je vous recommande aussi de lire les rapports que j'ai préparés en 1960 et en 1962 en temps qu'officier canadien de rang supérieur faisant partie de la flotte de l'Atlantique. Si vous pouvez vous procurer ce rapport, je suis prêt à répondre aux questions que vous voudrez me poser sur le sujet.

A quels titres puis-je vous parler ainsi? Quelques médailles ne suffisent pas à prouver que je connais ce dont je parle. Voici deux extraits qui sont censés constituer l'essence d'un rapport confidentiel à mon sujet en qualité d'officier supérieur navigant. Ils sont brefs et, à mon avis, valent la peine d'être notés. Le premier se lit ainsi: "Il s'est conduit avec zèle et habileté sous tous rapports, à mon entière satisfaction. Il a apporté une contribution insigne à la puissance offensive et défensive de la flotte."

Cet extrait porte la signature du contre-amiral H. F. Pullen, officier général de la côte de l'Atlantique. Des paroles aimables, direz-vous. Mais je n'ai pu faire tout cela.

La seconde appréciation porte la signature du contre-amiral K. L. Dyer, successeur de l'amiral Pullen; il se lit ainsi: "entièrement satisfait. Il a amélioré les possibilités de la flotte en faisant valoir ce qui est nécessaire ou essentiel en dépit d'une organisation insuffisante pour le soutien de la flotte."

N'est-ce pas étrange?

Avant que je passe à d'autres domaines de l'administration navale, comment se fait-il qu'une flotte soit si éloignée des normes convenables par opposition à celle des autres navires de l'OTAN. Il vaut mieux être prudent. En premier lieu, il faut établir un diagnostic très précis, puis déterminer les causes. C'est alors seulement qu'il sera possible de prescrire des remèdes efficaces. Je ne puis faire de suggestions que pour régler les problèmes immédiats.

(1) Avant la livraison des nouveaux navires à la Marine royale canadienne, (a) le ministre devra s'assurer que leur état physique ne se détériorera pas aussi rapidement que par le passé; (b) on ne devra installer aucun matériel électronique ou mécanique qui n'aura pas été éprouvé.

(2) Les nouvelles frégates à tout usage coûtent trop cher. Le problème de la guerre sur mer en est un de quantité tout autant que de qualité. Une torpille coule un navire de 40 millions tout aussi vite qu'un vaisseau de 20 millions.

(3) La construction de sous-marins doit avoir la priorité.

(4) De même, la construction des hélicoptères, car les vaisseaux de surface sont devenus trop lents pour les sous-marins, spécialement quand la température est mauvaise. Mais un navire qui ne peut transporter qu'un hélicoptère représente une plate-forme trop coûteuse. C'est le cas des nouvelles frégates à tout usage.

(5) La flotte devra être munie d'une défense anti-aérienne efficace. Nous avons été chanceux qu'il n'y ait pas eu d'attaque aérienne en Corée, mais ceci nous a peut-être donné une impression de fausse sécurité. Les missiles téléguidés sol-air coûtent cher. Ceux qui sont peu coûteux ne sont peut-être pas encore suffisamment sûrs. En attendant, on ne doit utiliser que les canons les moins coûteux. Il ne faut pas oublier que le canon n'a jamais joué un rôle important dans la guerre sous-marine. A ma connaissance, aucun sous-marin n'a subi ses premiers dommages par suite d'une canonnade pendant toute la Seconde Guerre mondiale.

(6) Je me réfère au mot manquant dans l'article de la revue. Le porte-avions doit subir des modifications pour la rendre plus efficace. Le mot "plus" a été oublié, ce qui fait une grosse différence.

(7) La perte du brise-glace a porté un dur coup à la marine à l'époque. Il fonctionnait bien. Mais il n'avait aucune valeur anti-sous-marine. Briser la glace pour chercher des sous-marins dans le Nord est une opération inutile.

L'organisation et la gestion de la M. R. C.

J'ai décrit l'état de la flotte. Comment les navires en sont-ils arrivés là? En premier lieu, la direction et l'administration n'ont jamais été bonnes et elles ont empiré. Pour conduire une marine, il faut plus de ressources que n'en possède un bon commandant de navire particulièrement de nos jours. Il faut des connaissances pratiques, de la compétence administrative, la connaissance des techniques d'organisation les plus récentes et de la gestion du personnel ainsi qu'une certaine formation financière, tout cela par-dessus les aptitudes purement maritimes. Naturellement, peu de gens possèdent de grandes

connaissances dans tous ces sujets, mais le sens élevé du devoir en vue de l'intérêt national et une curiosité suffisante pour se renseigner auprès des spécialistes, ou l'emploi d'experts s'il n'y en a pas dans le service, sont essentiels.

Parlons brièvement de l'organisation. Comme je l'ai déjà écrit, le commandant de la flotte sur chaque littoral est le seul responsable de l'état de la flotte. Il fait ses propres lois. Si le chef de l'état-major ne sait pas telle ou telle chose et ne se préoccupe pas de se renseigner, le ministre de la Défense nationale restera dans l'ignorance de la vérité. Et cela a été le cas pendant plusieurs années.

Il faut avoir vu les étapes successives de la réorganisation de la marine pour y croire. Pendant plus de cinq ans on en a parlé continuellement sans arriver à une décision. Finalement il n'y a que quelques mois à peine l'autorité s'est arrêtée à un compromis que l'on ne saurait qualifier de satisfaisant.

J'étais présent à une réunion du Conseil de la marine, il y a environ six ans, lorsqu'un officier spécialisé dans ces questions et versé aussi dans le domaine de la gestion et dans l'étude des méthodes de travail, a soumis, comme on le lui avait demandé, les premières propositions visant à la réorganisation du quartier général, qui se faisait attendre depuis bien des années. C'était un résumé des vues des divers membres du conseil. Or, cet officier était compétent et intelligent. Qu'est-il arrivé? Le chef de l'état-major dans son rôle de l'irascible amiral Bang, s'est écrié que tout cela n'était qu'un maudit fatras de maudit jargon commercial et l'officier a été renvoyé avec rudesse. Il ne faut pas être surpris qu'il ait fallu cinq ans pour en arriver à une décision défectueuse.

Dans une autre sphère, l'entretien des navires, de temps à autre la MRC annonce fièrement au public que nous avons le plus fort pourcentage du total du personnel navigant de toutes les marines du monde. C'est strictement correct; mais, à cause de l'état des navires, il est évident que nous ne pouvons pas tirer tout le parti possible de ce nombreux personnel. Il y a nécessairement du gaspillage. Les chantiers maritimes sont débordés de travail. Les navires eux-mêmes doivent se charger d'une forte proportion de leur propre entretien. Encore là, il n'y a pas d'organisation pour diriger ce travail. Croyez-le ou non, le navire des réparations devait soliciter du travail faute de directives de l'autorité supérieure. Un groupe d'étude des méthodes de travail spécialement etnraîné a siégé à Halifax et n'a pas pu monter sur les navires. Dans ce domaine, celui qu'à mentionné le rapport Mainguy il y a douze ans, je crois que des centaines de milliers de dollars au moins ont été gaspillés chaque année à cause de l'ignorance et des préjugés. Comme j'ai été banquier pendant douze ans, je ne puis m'empêcher de m'occuper du coût.

Il y a actuellement un système appelé système d'entretien organisé qui nous est venu de la Marine royale. Il est très efficace. Mais toute la tâche retombe sur la direction technique. L'établissement des dossiers exige beaucoup de temps. Quelques officiers techniciens très bien intentionnés ont accompli des merveilles. Mais, trop peu nombreux et sans l'appui du reste de la marine, ils n'ont pas pu même approcher des normes reconnues et, à mon avis, ils ne pourront le faire tant qu'on n'aura pas effectué des changements radicaux.

Nous avons la preuve de la futilité de se dépenser pour la réalisation de ces objectifs dans le fait que le directeur très compétent de l'organisation navale quitte le service en décembre environ dix ans avant d'avoir atteint le terme normal de sa carrière. De même, cet expert dans le domaine du personnel et de l'étude des méthodes de travail que j'ai mentionné plus tôt est prêté aujourd'hui à un autre ministère de la fonction publique. C'est une perte révoltante de deux offiicers d'un grand talent qui sont irremplaçables. Et,

malheureusement, je ne connais pas d'organisme au Canada qui ait un plus grand besoin de leurs services. C'est cette atmosphère d'ignorance mêlée d'arrogance qui a chassé tant d'officiers de l'une des plus intéressantes professions que je connaisse.

Je tiens à signaler que sortir de la marine est l'équivalent de sortir d'un camp de prison. Savez-vous que certains officiers sont retenus dans le service contre leur gré. On leur dit qu'ils ont opté de servir pendant le bon plaisir de la Reine. Leur démission est retardée et leur chance d'emploi s'évanouit. Naturellement ils hésitent. C'est aussi un mode de vie coûteux sans raison. Il y a les uniformes luxueux, les cocktails obligatoires et bien d'autres extravagances.

Problèmes de personnel et de direction

J'ai déjà écrit au sujet du sort que l'on a fait au rapport Mainguy. J'ai aussi écrit un long mémoire dans lequel j'ai mis ce rapport à jour avant de quitter le service. Je ne sais pas s'il a été lu ou s'il a eu de l'effet. Je pourrais l'écrire de nouveau si on avait l'intention de procéder à des réformes.

J'arrive maintenant au cœur du problème de la marine: le personnel. J'ai gardé la question du personnel pour la fin pour cette raison-là. Je puis en parler en connaissance de cause; car pendant quatre années de frustrations, j'ai été le sous-chef du personnel naval. Le capitaine Groos de votre Comité l'a été quelques années avant moi.

Il y a très peu de problèmes dans une organisation qui n'ont pas un élément humain. Je suis convaincu qu'un service doit être un peu autocratique. C'est inévitable. Mais quelle sorte d'autocratie? Elle doit être fondée sur l'intelligence, l'expérience, l'intégrité, l'adaptabilité, une loyauté irrévocable à l'intérêt national et une direction humaine. Peu importe qu'un officier ait été dans la marine d'avant-guerre, qu'il ait été matelot de deuxième classe ou membre de la réserve. On ne doit pas se préoccuper de ces choses. Les nègres de l'Alabama ont le même sentiment.

Dans la M.R.C. le moral est assez médiocre. A ma connaissance, il n'a jamais été bon. Les raisons de cette état de choses sont nombreuses. En voici une. Un chef du personnel de la marine à qui je représentais que le moral des officiers était médiocre a répondu «Tous les officiers doivent avoir un bon moral». La conversation à fini là. Je n'appelle pas cela une bonne direction. Même si j'avais tort, mes paroles auraient dû provoquer une enquête ou un remous. De même, lorsque j'ai signalé le mauvais état de la flotte, il ne s'est pas alarmé et n'a pas demandé de rapport. Cette remarque s'applique à deux chefs du personnel de la marine.

Sans contredit, ce service a été dirigé par un «club». Les intéressés l'admettent eux-mêmes. Mais il ne s'agit pas d'un club jouissant de l'expérience et des qualités essentielles que j'ai énumérées. C'est de la pure démogogie sans électeurs à qui il faut plaire. Les alliances de familles, la camaraderie d'autrefois au collège de la marine, une médaille ou deux, tout cela aide à l'avancement. Les erreurs des autres membres du club sont cachées à un degré déconcertant. On a dit que j'étais tout simplement aigri parce que je n'avais pas monté plus haut. Je vous assure que si j'avais appartenu à un groupe d'âge plus nombreux ou si j'avais commencé comme simple matelot, j'aurais été chanceux d'atteindre le grade de commander.

Il y a environ cinq ans, il était devenu évident que ces normes déplorables devaient tout probablement se perpétuer jusque dans un avenir lointain. Les entrevues avec les officiers qui démissionnaient et avec les officiers qui s'inquiétaient de leur avenir étaient toutes trop convaincantes. Non seulement de

forts groupes de dirigeants du même groupe d'âges, mais des erreurs dans les promotions et des normes d'avancement assez singulières avaient laissé la direction avec trente commanders sur quatre-vingt-dix-neuf dont les traits caractéristiques étaient l'incompétence ou l'incapacité de commander. Comme cinq des sept amiraux sont choisis dans cette direction, les apparences pour l'avenir n'étaient pas bien bonnes. Les marines de l'Angleterre et des États-Unis avaient jugé opportun de rationaliser leurs pyramides de carrières et de rétablir les normes par un programme soutenu de simplification. Nous nous devions d'améliorer les normes. Pour des raisons évidentes, il aurait fallu attendre plusieurs années avant d'obtenir des résultats. Je ne pouvais m'occuper que des capitaines en descendant. Par des comités de sélection nous avons réussi après plusieurs mois de travail. Le plan a été adopté sans objection par le comité des membres du personnel des trois armes. Après mon départ pour Halifax le plan a été supprimé sans raisons. Au lieu de cela, des officiers dénués des aptitudes professionnelles requises continuent d'être promus. Les officiers et les hommes doivent avoir confiance dans le système, mais comment peut-il en être ainsi?

Cette stagnation persiste. Des centaines de lieutenants-commanders, dont un bon nombre sont capables et honnêtes, continuent de servir sans espoir d'avancement. C'est une perte pour la nation. Cependant, ils ont l'ordre de servir sous des officiers en qui ils n'ont plus confiance et pour qui ils ont perdu tout respect.

Permettez que j'attire de nouveau l'attention sur le manque d'éthique et d'intégrité des autorités supérieures. Je pourrais vous citer de nombreux exemples de décisions non seulement stupides mais malhonnêtes. Nous savons tous que l'erreur est de la nature de l'homme. Nous en avons des preuves partout. Ce qui me chagrine, c'est le grand nombre de ces erreurs. La première qualité du service devrait être l'intégrité, mais la situation actuelle comporte des semences de destruction du service lui-même. Savez-vous que dans une certaine direction, pendant plusieurs années, il était impossible à un officier issu des rangs des non-brevetés de devenir commander. Cet état de choses, que vous le désigniez sous le nom de manque d'éthique ou d'arrogance mesquine, ce n'est pas canadien et cela ne profite pas à la nation.

Il est inévitable que le moral soit mauvais. Inévitablement, si le moral des officiers est médiocre, les subalternes s'en ressentent. Il y a un facteur du moral que les hommes appellent l'Halifaxite. Ne blâmez pas la ville. Les premiers maîtres vous diront qu'ils obtiennent deux fois plus de travail des hommes lorsqu'ils sont éloignés du port d'attache. Ce n'est pas parce que leurs femmes y vivent avec leurs familles et qu'ils veulent rentrer à la maison le plus tôt possible. L'une des causes est le manque de logement à terre. Il n'y a jamais eu assez de logements à cet endroit.

La ville est loin d'être prospère. Les marins manquent de maisons. Il y a toujours une longue liste d'attente pour les gros blocs d'appartements gérés par la marine. Ces logis ne sont pas une forme désirable d'habitation; mais, à défaut de ces logis, les marins doivent payer de gros loyers pour des logements qui sont au-dessous des normes. On ne peut lutter contre la loi de l'offre et de la demande. Les marins en ont souffert pendant des années. Et pendant tout ce temps le Conseil de la marine n'a rien fait pour corriger la situation. Ce grand nombre de femmes malheureuses explique pourquoi une foule d'hommes bien formés ne renouvellent pas leur engagement. Un système de financement sans subventions pour ceux qui désiraient devenir propriétaires aurait fait merveille pour le moral, aurait diminué le coût de la formation et aurait amélioré l'état des navires. On peut en dire autant dans le cas des officiers. Pourtant, je suis certain qu'un plan bien conçu et bien présenté au

Gouvernement aurait été accepté au cours des années les moins rigoureuses de la dernière décennie. Je suis certain que la ville d'Halifax et le gouvernement provincial auraient accordé leur plein appui à un plan de ce genre.

Il en résulte que les techniciens des classes les plus élevées sont rares.

Ainsi, par exemple, les mécaniciens de la chambre des moteurs n'exercent pas de fonctions à terre depuis plusieurs années à cause de leur rareté. Ils sont donc privés de rester à la maison. Un plus grand nombre ne s'enrôlent pas de nouveau. Leur moral continue à baisser et, cependant, ce sont les gens les plus aimables avec lesquels vous puissiez naviguer.

Répercussions du passé sur le présent

Voici pour le présent. Comment ce chaos s'est-il produit? Avant la guerre, pour devenir amiral dans la marine, la plus haute aptitude requise était d'avoir été officier. N'ayez pas l'impression que je veux vous porter à croire que tous les amiraux de la MRC sont ineptes. Les moyennes humaines contrediraient cette assertion. Je soutiens, cependant, qu'ils n'étaient pas assez nombreux ou qu'ils n'ont pu introduire des réformes attendues depuis longtemps.

Tout d'abord, aucun navire de la MRC n'a pris part à un combat avant la Seconde Guerre mondiale. Après la première Guerre mondiale, on a cessé complètement toute activité d'entraînement. Les officiers ont dû partir et chercher des emplois dans la vie civile. La plupart n'ont pas réussi à se faire une situation. Quand la marine reprit son activité, la plupart des officiers furent très heureux de revenir. Je crois que cette aventure leur a fait définitivement prendre en aversion tout ce qui ne touche pas à la marine.

Entre les deux guerres, pendant quinze ans, il n'y avait que deux destroyers sur chaque côte et encore moins de petits chalutiers. Ils n'ont jamais fait d'exercices avec les navires des États-Unis; mais, chaque hiver, ils allaient dans le sud, se promenaient d'une île à l'autre ou longeaient la côte pour enfin terminer leur entraînement par quelques petits exercices pas trop ardus avec les croiseurs de l'escadre des Indes occidentales de la Marine royale. Le reste de l'année ressemblait encore moins à la vie militaire: quelques petits exercices innocents qu'on ne pouvait éviter avec un nombre si restreint de navires, beaucoup de temps à terre, des visites le long de la côte et tout était dit. Les cours et les services en mer se prenaient avec la Marine royale. Il n'y avait aucun exercice de contre-attaque des sous-marins et aucun équipement. Dans l'ensemble, une préparation très médiocre à la vie de la marine; il ne pouvait en être autrement.

Avec les années, ces officiers de l'avant-guerre (moins de cent cinquante au début de la deuxième guerre mondiale), ont eux-mêmes inventé une légende épique d'après laquelle ils auraient beaucoup souffert, auraient enduré encore davantage entre les deux guerres et auraient été les seuls à posséder une formation professionnelle. Veuillez me croire, ils ont passablement bien vécu. Les officiers supérieurs étaient beaucoup mieux payés que leurs égaux dans l'Armée ou l'Aviation. Et cela pendant les années de chômage général et de dépression économique.

Pendant la guerre, ces officiers ont pris peu d'expérience en mer et n'ont presque pas eu à diriger de manœuvres en mer. Vous ne trouverez guère de décorations méritées en mer à la suite de leurs manœuvres dans la MRC.

Ils se ventent d'être les seuls vrais représentants de la profession. Cependant le personnel de la période d'avant-guerre n'a jamais eu la permission de faire partie de «club» sauf dans des circonstances extraordinaires. Depuis

le début de la guerre jusqu'à nos jours, on a assez de preuves des mécontentements sans nombre causés par leurs directives pour admettre qu'ils doivent sûrement avoir des torts.

J'ai dit que les amiraux étaient la cause de cette situation déplorable. Qui d'autre pourrait l'être? Permettez-moi de vous citer les paroles que prononçait récemment le vice-maréchal H. G. DeWolf, chef du personnel de la marine, actuellement à la retraite, lors d'une entrevue avec des journalistes: «Assurément, les personnes qui ont le plus d'expérience, ceux qui se sont enrôlés dans la marine active avant la dernière guerre devraient maintenant, à cause de leur expérience, atteindre le sommet de la hiérarchie». Mais ils y ont toujours été. Et de quelle expérience s'agit-il? J'ai déjà parlé des résultats de cette expérience dans l'article en question. Je pourrais citer des exemples frappants. J'espère, en vérité, que dans un avenir très prochain, on fera une enquête approfondie sur les titres de compétence des amiraux passés et présents, car leur incompétence a été la cause d'erreurs irréparables. Permettez-moi d'ajouter à ce que j'ai déjà dit que c'est après avoir connu des amiraux des marines étrangères que nous découvrons à notre grande stupeur que les nôtres parlent et agissent en amateurs.

Dans l'histoire de la marine moderne, vous constatez qu'il y a une réforme des cadres et un renouveau de la pensée après chaque guerre. Les temps changent rapidement; ces changements sont inévitables. Lord Louis Mountbatten a tiré la Marine royale d'une grave crise; son travail dans ce seul domaine a été suffisant pour lui assurer une place dans l'histoire de la marine. Aux États-Unis, les noms de l'amiral Arleigh Burke et de l'amiral H. G. Rickover nous sont familiers même à nous. Chez nous, les seuls efforts et les seules pressions pour obtenir la réforme sont venus du personnel subalterne. Les mutineries n'ont jamais apporté rien de bon à personne, mais nos hommes étaient tellement déçus qu'ils ne pouvaient plus tenir compte de ce que cela leur coûterait.

Permettez-moi de vous lire ce que l'amiral Burke a déclaré après qu'il eut été tout à fait consterné par nos mutineries et qu'il en eût tiré des renseignements pour sa propre marine:

> Les officiers doivent avoir confiance dans le régime d'avancement, sinon la discipline sera menacée. Si ce ne sont pas les meilleurs officiers qui accèdent aux postes supérieurs, la confiance des autres officiers et des marins dans le régime sera minée. Il est essentiel que les officiers promus soient les plus aptes à diriger dans le combat. Ils doivent avoir d'autres titres de compétence, tels que le sens pratique de l'administration, des dispositions à la technique et aussi de vastes connaissances générales, mais le reste de la marine doit avoir pleine confiance en ceux qui ont été choisis. S'il arrivait qu'on choisisse le personnel le moins compétent, il viendrait un moment dans le combat où la marine faillirait à sa tâche à cause de ses chefs. L'incompétence entraîne l'incompétence: un personnel inapte qui aura suffisamment monté pour faire partie d'un conseil de sélection choisira lui-même un personnel inapte.
>
> Les normes doivent être très élevées; elles doivent être à la portée de tous, justes, connues de tous et intégralement respectées. Autrement le conseil des officiers tombera en décadence, et ce très rapidement, et si cela se produit, il n'y aura plus de marine capable de soutenir le combat.

Cela a été écrit il y a plus de dix ans.

Conclusion

En tant que membres du Comité, vous vous préoccupez sans doute plus immédiatement et plus véritablement de la façon dont sont dépensés les quelque 300 millions de dollars versés chaque année par le peuple canadien. Puis-je aussi vous rappeler qu'il y a plus de trente mille Canadiens directement intéressés dans cette affaire, dont la plupart et, ici je pense avoir raison, attendent depuis longtemps que la marine connaisse de meilleurs jours. Il y a aussi nos alliés qui comptent sur notre force navale.

Même si les dangers d'une guerre atomique ont beaucoup diminué, la menace d'une guerre conventionnelle ne cesse pas pour autant de peser sur nous. Nous n'étions pas prêts à affronter la crise de Cuba. Nous ne le serions pas plus aujourd'hui. Une marine de valeur ne se construit pas en un jour. Cela prend plusieurs années et beaucoup de personnes compétentes.

Et maintenant, pour finir, je sais que mes propositions n'ont porté que sur les problèmes les plus pressants des navires. Comme je l'ai déjà dit, on doit d'abord bien diagnostiquer le mal et ensuite en chercher la cause. J'ai développé ces deux aspects devant vous. L'efficacité des solutions que vous apporterez ne dépendra pas du degré de créance que vous accorderez à mes paroles, mais plutôt des enquêtes que vous ferez pour les vérifier. Car je dois ajouter que toutes les opinions que j'ai exprimées ne viennent pas uniquement de moi. Elles ont été exprimées par plusieurs officiers qui sont très intéressés à ces questions et qui ont été souvent très déçus par la façon dont on règle les problèmes dans la marine. Les recommandations doivent venir de ceux qui se sont assurés de ces choses.

L'expérience me fait croire qu'à moins qu'on ne fasse une enquête approfondie sur l'activité de la MRC et qu'on ne donne la chance, comme on l'a fait dans le cas de la commission Mainguy, à tous les officiers et à tous les marins d'exprimer leurs opinions favorables et défavorables sans crainte de représailles et qu'on n'applique de façon efficace les solutions trouvées, vous n'obtiendrez jamais la marine que le Canada devrait avoir. Vous en avez eu la chance auparavant. Chaque fois qu'on néglige d'opérer ces réformes, le mal grandit et devient plus difficile à enrayer.

Ceci termine mon exposé; j'aimerais cependant y ajouter une demande personnelle.

Demande personnelle

Pour moi-même je ne réclame pas la palme du martyre, elle ne me conviendrait pas. Mais je vous demande, cependant, qu'une personne compétente en la matière fasse enquête sur les circonstances qui ont entouré mon départ de la marine royale canadienne. Il y a des limites à ce qu'un officier peut endurer tout en gardant son respect personnel ou son respect pour les autres. Je n'ai pas été plus maltraité que plusieurs autres officiers ou marins, mais cette enquête confirmerait mes accusations et aplanirait peut-être la route à ceux qui voudraient servir leur pays. Toute l'affaire a été consignée dans les dossiers.

Le PRÉSIDENT: Le commodore Plomer répondra maintenant aux questions que voudront bien lui poser les membres du Comité.

M. MATHESON: Commodore, si vous me le permettez, j'aimerais à vous poser quatre questions. La première a trait à une de vos assertions. Je ne sais si cette assertion se trouve dans l'article publié dans la revue *Maclean's* ou si vous l'avez faite aujourd'hui. Vous avez dit que le plus grave problème de la Marine est le coût de l'effectif et que chaque année le coût augmente. Je pense que vous avez dit qu'il y avait 8000 officiers et marins en service à l'époque du rapport Mainguy et qu'il y en a actuellement 22,000. Nous savons qu'en dix

ans, nous avons réduit notre budget de l'équipement de 51 p. 100 à 22 p. 100 du montant affecté à la défense. Pouvez-vous nous dire si nous avons payé notre effectif à même le budget de l'équipement? Est-ce là un problème grave?

M. PLOMER: Voilà une question difficile. Je vais faire de mon mieux pour y répondre. Personnellement, je dirais que le coût de plus en plus élevé de l'effectif provient de ce que nous ne l'employons pas rationnellement. De nos jours, il y a l'équipage des grands navires. Ce groupe considérable de personnes est à l'entraînement, comme il doit l'être; mais, comme je l'ai fait remarquer, ce groupe n'a pas eu la chance de travailler sur les navires. Les exercices de routine prennent un temps très précieux. De plus, on perd peut-être du temps à des travaux inutiles alors qu'on pourrait utiliser des appareils qui épargneraient du temps. Et le fait de ne pas entretenir les navires en bon état n'aide à rien.

Et le coût de l'effectif est influencé par le coût de l'entraînement; tandis que, si on gardait dans la marine plus de spécialistes en électronique, en électricité et en génie, on n'aurait pas besoin de toujours entraîner de nouvelles recrues. L'entraînement demande aussi beaucoup de spécialistes.

Je dirais que ce problème relève de trois domaines: la direction du personnel; la nécessité de garder dans le service de très bons spécialistes pour éviter de former toujours de nouvelles recrues; et un programme défini pour l'utilisation de ces personnes.

Dans un navire marchand comme l'*Empress of Canada*, on emploie probablement de 15 à 20 marins. Les gens de la marine marchande disent toujours avec ironie que dans la marine il faut trois hommes pour transporter un seau, alors que chez eux il n'en faut qu'un seul. C'est une exagération, mais il est incontestable que cet état de choses s'est aggravé au cours des années. La faute, et c'en est une véritablement, remonte au fait qu'on a toujours considéré l'effectif comme l'élément le moins coûteux de la marine; aujourd'hui c'est ce qui est le plus coûteux, et la marine ne s'en est pas encore avisée. Je sais que ce que je viens de vous dire n'est pas une très bonne réponse.

M. MATHESON: A un autre moment, vous avez parlé du Nord qu'on a longtemps tenu en oubli. Dans votre article de *Maclean's* vous avez dit qu'il y a une grande partie des eaux côtières du Canada du Nord que la MRC n'exploite pas et qu'ici les sous-marins peuvent seuls manœuvrer de façon efficace contre les sous-marins ennemis. Est-ce que nous négligeons un rôle important que nous devrions jouer dans le Nord en stratégie ou en tactique et, si tel est le cas, quel est ce rôle exactement?

M. PLOMER: Le *Naval Institute of Procedures* a publié plusieurs articles sur ce que les Etats-Unis ont accompli dans le Nord et ces derniers ont grandement contribué à combler notre oubli. Mais sous la glace, le seul moyen d'attaquer les sous-marins ennemis, ce sont des sous-marins et nous n'en possédons pas qui soient assez bons. En réalité, nous n'avons pas fait d'exercices très souvent dans cette région. Je sais qu'une année, deux frégates se sont rendues à Churchill et il y a eu quelques visites occasionnelles comme celle-là. Mais nous n'avons pas de moyens de combattre dans le Nord. Nous n'avons pas l'équipement pour le faire et je ne pense pas que nous ayons jamais vraiment essayé.

M. MATHESON: Vous avez dit que notre marine est une flotte de navires mal choisis et mal fournis d'équipement et d'hommes et aujourd'hui vous avez dit que les nouvelles frégates tous usages coûtent trop cher. On a laissé entendre que ces frégates sont des navires peu coûteux dont on se sert pour tenter de faire trop de choses pour lesquelles elles sont mal équipées et à trop d'endroits différents. Qu'en pensez-vous?

M. PLOMER: Voulez-vous parler de la frégate tous usages?

M. MATHESON: Oui.

M. PLOMER: Je crois d'abord que cette frégate est mal nommée. Elle ne sert pas à tous les usages. Que peut-elle faire d'autre que d'aider à dépister les sous-marins? Et il y a de plus en plus de possibilités d'attaques aériennes. Je crois qu'on a dit que le coût total s'élevait à 32 millions de dollars. Je sais, que lorsque j'étais contrôleur adjoint, on a décidé de réduire le coût au sein de la marine. A mon avis, elle est bien mal nommée. C'est une frégate à tous usages, mais on n'a jamais déterminé exactement ce qu'elle pouvait faire sauf aider au dépistage des sous-marins et transporter 200 soldats. Je ne sais ce que l'armée en pense ou si elle en veut, car j'ai quitté mon emploi dans la marine à ce moment. C'est en réalité un navire anti-sous-marins qui peut transporter 200 soldats. Voilà tout ce qu'elle peut donner comme rendement. Admettons que, pour la somme de 40 millions de dollars, il est possible de construire un navire qui atteint la vitesse de 28 nœuds et qui sert de base à un hélicoptère. Il porte un projectile téléguidé beaucoup plus efficace et très coûteux, qui peut être lancé à partir de la surface du navire. Je crois même qu'il en porte deux. Le navire coûte 40 millions de dollars, ne transporte qu'un hélicoptère et ne peut se trouver qu'à un endroit pour faire la chasse à un seul sous-marin à la fois. Mais, s'il était possible de construire un navire de surface pour la somme d'environ 25 millions, j'estime que la marine en aurait vraiment pour son argent. Aux États-Unis, sauf erreur, on a pu construire ces navires tous usages pour la somme de 22 millions. Je crois, cependant, qu'ils ne sont pas tout à fait assez rapides; mais la Marine royale a déjà utilisé des turbines à gaz pour donner à ces navires plus d'énergie et de rapidité et elle pourrait le faire dans le cas de toutes les frégates tous usages de ce genre.

Je crois, comme je l'ai déjà dit dans mon rapport, qu'il s'agit ici d'un problème d'espace, d'un problème de quantité et d'un problème de qualité; on ne peut assurer la surveillance d'une certaine étendue d'eau que dans la mesure où on reçoit les sommes d'argent nécessaires pour le faire. Mais, si on veut surveiller une étendue plus vaste et si pour cela on se sert d'hélicoptères, il faut avoir à sa disposition un navire qui peut en transporter davantage et à meilleur compte.

M. MATHESON: Vous avez parlé, et vous avez aussi fait mention dans votre article, de l'importance du rapport Mainguy publié au mois d'octobre 1949. Quelles sont à votre avis les recommandations importantes auxquelles on n'a pas donné suite?

M. PLOMER: J'ai écrit deux volumes à ce sujet avant de quitter l'uniforme. Il serait trop long pour vous de prendre connaissance de tout cela. Toutefois, j'ai offert de l'écrire de nouveau, si c'est nécessaire. Le rapport lui-même, monsieur Matheson, comprend 57 pages.

M. MATHESON: Oui, mais je croyais que vous pourriez peut-être en faire le résumé au profit des membres du Comité.

M. PLOMER: J'ai déjà préparé un résumé et, si le président le permet je me ferai un plaisir de vous le présenter.

Le PRÉSIDENT: Certainement. Nous allons demander au commodore de préparer un résumé qui sera remis aux membres du Comité lors d'une prochaine réunion.

Désirez-vous poser une question, monsieur Smith?

M. SMITH: Vous avez dit que la frégate tous usages coûte trop cher. Savez-vous s'il y a une autre marine au monde qui utilise des navires semblables à ceux qui d'après vous seraient les meilleurs pour notre marine et si ces navires pourraient être modifés ou reproduits? Est-ce que ces navires seraient plus utiles pour la marine canadienne que les frégates tous usages?

M. PLOMER: Je crois que oui. J'ai parlé tantôt de la frégate d'escorte

moins coûteuse que possèdent les Américains; elle n'est pas rapide, mais il y a toujours la possibilité d'ajouter des turbines à gaz. Je suis certain que les Anglais l'ont déjà fait; de cette façon, on peut obtenir la vitesse requise.

M. SMITH: La marine britannique possède-t-elle une frégate plus rapide équipée de cette turbine à gaz?

M. PLOMER: Je crois que oui.

M. SMITH: Il ne s'agirait donc pas ici d'utiliser du matériel mécanique qui n'a pas fait ses preuves, ce contre quoi vous avez protesté dans les paragraphes précédents.

M. PLOMER: C'est juste. La turbine à gaz a été utilisée avec profit à bord d'un navire-citerne il y a une vingtaine d'années. L'usage que la marine américaine a fait de la turbine à gaz s'est révélé très avantageux.

M. SMITH: A l'alinéa suivant vous demandez qu'on accorde la priorité à la construction de sous-marins. Voulez-vous parler de sous-marins de type classique ou de sous-marins atomiques?

M. PLOMER: Ceci demande une réponse bien pesée. Le sous-marin atomique est le seul qui puisse être utilisé avec profit dans le nord du pays.

Je ne sais pas. Si nous devons nous engager dans le domaine de la construction de sous-marins atomiques, il faut le faire avec prudence. Nous devons posséder les connaissances nécessaires pour en faire la manœuvre et pour les exploiter avec succès, parce qu'ils sont très coûteux. Je crois que nous devrions commencer par la construction de sous-marins de type classique et, si nous en avons les moyens, nous lancer ensuite dans la construction de sous-marins atomiques.

M. SMITH: Ai-je raison de croire que le coût d'un sous-marin atomique s'élève à 90 millions de dollars?

M. PLOMER: Les derniers chiffres qui m'ont été cités n'étaient pas si élevés; je crois que le coût se situe entre 55 et 60 millions. Mais, lorsqu'on compare les équipages, on se rend compte qu'il y a beaucoup de choses qui font qu'un sous-marin atomique coûte moins cher à exploiter qu'un navire dont l'équipage compte 220 personnes. Un sous-marin atomique peut avoir à son bord de 80 à 90 personnes, ce qui est une source d'économie appréciable. Cependant, le combustible coûte cher.

M. SMITH: Quelle est la durée prévue de ce sous-marin, par comparaison avec un destroyer?

M. PLOMER: Les sous-marins de la sixième escadre, postée à Halifax, ont été construits vers la fin de la guerre ou tout juste après la guerre et ils sont toujours en service.

M. SMITH: Fonctionnent-ils bien?

M. PLOMER: A peu près comme au début; cela dépend en réalité de la façon dont on les entretient.

M. SMITH: Croyez-vous qu'on devrait accorder la priorité à la construction de sous-marins et que ces sous-marins devraient être construits au Canada?

M. PLOMER: Oui, assurément.

M. SMITH: Pourquoi?

M. PLOMER: Pour deux raisons: j'ai toujours appuyé fortement la marine marchande. Elle aide à conserver les connaissances nécessaires pour la construction et la réparation des navires et en même temps elle comporte des avantages du point de vue économique, parce qu'elle ne coûte pas trop cher. Je crois qu'avec le temps on pourra constater que c'est un placement qui en vaut la peine en ce qui concerne la compétence technique et l'amélioration des techniques de navigation. Ce serait peut-être plus coûteux au début, mais je crois qu'à la longue ce serait plus utile du point de vue économique.

M. SMITH: Pour en revenir à la première recommandation que vous avez faite, celle de ne pas installer de matériel électronique qui n'a pas fait ses preuves, je crois comprendre qu'on effectue beaucoup de changements. A votre avis, combien de ces changements ont pour cause un plan mal tracé au début et combien d'entre eux, qui sont considérables, découlent du fait qu'à mesure que les navires deviennent plus perfectionnés, pendant la période de cinq à six ans qui s'écoule entre la préparation des plans et l'armement, en apporte des améliorations technologiques dans les travaux de construction?

M. PLOMER: C'est là une très bonne question. Lorsqu'on assiste à la préparation des plans pour la construction d'un navire, c'est toute une expérience en soi. Ainsi, par exemple, je sais que, lorsqu'on a discuté du navire-citerne, le navire semblait peser 85,000 tonnes et ne pouvait transporter que 5,000 tonnes de pétrole. A mon avis, il faut tenir compte de ces deux facteurs. Chaque division ou secteur de la marine veut placer son propre personnel, ce qui provoque des rivalités incessantes. Ensuite, lorsque quelqu'un change d'idée, il faut modifier quelque chose.

Les changements effectués dans le but d'ajouter du matériel plus perfectionné se produisent beaucoup moins souvent dans la marine que dans l'industrie de la navigation aérienne où l'on doit immobiliser les plans complètement et ne permettre à personne d'autre d'y toucher. Il s'agit surtout de changements d'idée et de modifications des conditions requises. Les progrès dans le domaine de l'armement naval ne se font pas aussi rapidement que cela.

M. SMITH: Le bureau central des dessinateurs de la marine est à Montréal tout près d'un des chantiers de construction canadiens de la «Vickers» et je crois que le personnel de ces deux établissements travaille en étroite collaboration. D'après votre expérience, croyez-vous que ce soit une situation souhaitable ou ne croyez-vous pas plutôt que le bureau des dessinateurs de la marine ne devrait avoir aucun rapport avec une entreprise privée?

M. PLOMER: Je n'ai eu que peu d'expérience en ce qui concerne la région de Montréal. J'ai acquis la majeure partie de mon expérience sur les chantiers de construction. Le fait que le bureau des dessinateurs soit voisin des bureaux de la «Vickers»—la «Vickers» à toujours été à l'avant-garde en ce qui concerne la construction des navires—ne devrait que mener à une plus grande coopération, mais je ne saurais dire si tel est le cas dans la pratique.

M. BREWIN: La première question que je veux poser au commodore Plomer touche à un sujet qui appuiera probablement ce qu'il a déjà dit, à savoir qu'on n'insiste pas assez sur l'efficacité du travail. On se sert beaucoup de commissions d'enquête pour étudier les griefs qui sont présentés. Est-ce juste?

M. PLOMER: On institue habituellement des commissions d'enquête à la suite d'accidents ou de pertes de matériel appartenant au Gouvernement qui sont causés par l'échouage d'un navire ou par une autre raison de ce genre.

M. BREWIN: Ai-je raison de dire que beaucoup de ces commissions d'enquête ont étudié des questions comme le mauvais usage des deniers publics et d'autres questions particulières de ce genre, tandis que très peu d'entre elles se sont préoccupées du problème de l'efficacité du travail?

M. PLOMER: C'est parfaitement vrai. Si quelqu'un met son navire en danger, il y a toujours une commission d'enquête; par exemple, si son hélice heurte quelque chose.

M. MACINNIS: Avez-vous dit «toujours»?

M. PLOMER: Autant que je le sache, personne n'a laissé échouer son navire ou touché le fond avec l'hélice de son navire au cours des dernières années sans qu'il y ait eu une commission d'enquête.

M. MACINNIS: Qu'entendez-vous par «ces dernières années»?

M. PLOMER: D'après ce que j'en sais moi-même, probablement au cours des huit dernières années.

M. MACINNIS: Où avez-vous fait vos huit dernières années de service? J'ignore où vous avez travaillé pendant ces huit années.

M. PLOMER: J'ai été chef adjoint du personnel de la marine, contrôleur adjoint de la marine, j'ai travaillé au Naval Defense College à Londres et j'ai été commandant du *Cornwallis,* navire d'entraînement.

M. MACINNIS: Quand avez-vous été commandant du *Cornwallis*?

M. PLOMER: De 1952 à 1954.

M. BREWIN: Voici le point que je voudrais établir. Je crois que très peu de commissions d'enquête ont porté sur le problème de l'efficacité du travail.

M. PLOMER: C'est tout à fait vrai.

M. BREWIN: Est-ce que cela dénote un certain manque d'intérêt à l'égard de ce problème?

M. PLOMER: Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je pense qu'il y a eu des cas de ce genre, au *Crusader,* par exemple. Je ne sache pas qu'il y ait eu de commission d'enquête à ce sujet. Je pourrais dresser une longue liste de navires qui ont subi des pannes mécaniques et une détérioration excessive de leur coque et au sujet desquels on n'a pas, à ma connaissance, institué de commission d'enquête.

M. BREWIN: Cela m'amène à une autre question. Vous avez dit que votre déclaration sur les métiers spécialisés reflète l'opinion motivée d'un grand nombre d'officiers, qui sont extrêmement inquiets. Vous avez eu des contacts avec des officiers de rangs supérieurs?

M. PLOMER: Oui.

M. BREWIN: Êtes-vous d'avis que, les officiers subalternes sont généralement d'un haut calibre et très compétents?

M. PLOMER: Oui, mais je dois dire que c'est une opinion absolument personnelle. Il y a un très grand nombre de lieutenants-commanders qui n'ont aucune chance de promotion.

M. BREWIN: La chose est étonnante, pour des lieutenants-commanders de ce calibre. S'ils ne sont pas satisfaits des conditions existantes et s'ils vous avouent être amèrement déçus de la manière dont les choses se passent dans la marine, n'ont-ils pas un moyen de faire connaître leurs griefs et leurs problèmes au ministère de la Défense ou au ministre de la Défense, par exemple, afin qu'on puisse procéder à une enquête ou à l'examen de ces problèmes? Y a-t-il une voie de communication?

M. PLOMER: Il y a une voie officielle pour l'expression des griefs, mais il est reconnu que la personne qui exprime un grief est certaine de demeurer lieutenant-commandant le reste de ses jours.

M. BREWIN: Les griefs doivent suivre la filière et parvenir jusqu'au conseil naval. Est-ce qu'on les étoufferait à ce stade?

M. PLOMER: C'est ce que je crois. Du temps que j'étais sous-lieutenant au personnel, bien des lieutenants-commanders venaient me voir. Un bon nombre d'entre eux—je veux dire probablement une douzaine—donnaient leur démission. L'un, entre autres, qui était aviateur, avait une réputation de grande intelligence et possédait une personnalité plutôt rude, me disait: «Je m'inquiète au sujet de ma carrière.» «Qu'est-ce qui ne va pas, lui ai-je demandé, je ne puis faire grand-chose, mais je ferai ce que je pourrai.» Il m'a répondu: «Pour l'amour du ciel ne me donnez pas le rang de commandant à moins que vous ne me fassiez capitaine. Car, au grade de lieutenant-commander, je puis me retirer à l'âge de 45 ans, et trouver un emploi; tandis que, si on me fait commandant, je devrai rester au poste jusqu'à 50 ans, après quoi je ne pourrai pas obtenir d'autre emploi.»

M. BREWIN: Je comprends qu'il est déloyal de se plaindre de ses supérieurs; c'est une faute assez grave. Mais, d'après ce que vous dites, le moral est bas, et il y a des officiers compétents à l'échelon subalterne. N'y a-t-il aucun moyen de porter cette situation à l'attention d'autres autorités que les amiraux et le conseil naval?

M. PLOMER: Nous avons bien essayé les programmes de rajeunissement du personnel et renvois, mais vous pouvez voir que, au fur et à mesure que la situation continue de se détériorer, les jeunes perdent espoir; après cinq ou dix ans, un grand nombre d'entre eux sont devenus indifférents.

M. BREWIN: Votre rapport donne le diagnostic de la maladie.

M. PLOMER: En effet.

M. BREWIN: Je vais parler très franchement. Vous dites que la principale maladie qui afflige la marine est le manque de direction compétente à l'échelon supérieur. C'est bien là, n'est-ce pas, ce que vous avancez?

M. PLOMER: C'est exact.

M. BREWIN: Ai-je tort de croire qu'il n'y a que des amputations au sommet qui peuvent guérir cette maladie?

M. PLOMER: Vous avez raison.

M. BREWIN: Je vais maintenant vous interroger sur une question beaucoup plus détaillée. C'est au sujet des hélicoptères rattachés aux frégates tous usages. Y en aurait-il un ou deux par navire?

M. PLOMER: A ma connaissance, il n'y en aura qu'un.

M. BREWIN: A-t-on pris les dispositions nécessaires pour l'entretien des hélicoptères? On m'a dit que le problème de les entretenir et d'assurer leur sécurité au vol est très sérieux et que certains de ces navires, qui sont de petits navires, ne possèdent pas ce qu'il faut en fait de matériel pour en assurer l'entretien continu. Pouvez-vous m'éclairer là-dessus?

M. PLOMER: Au moment où j'ai laissé le service, nous ne possédions que de très vieux hélicoptères. Les préposés à l'entretien étaient très compétents, j'en sais quelque chose. Je ne sais vraiment pas comment ils faisaient pour les garder en état de servir. C'étaient de vieux hélicoptères. Je n'ai pas de renseignements au sujet des nouveaux. Je ne sais pas quelle est la situation par rapport à leur entretien.

M. BREWIN: Sans vous demander de nous donner les noms de ces autres officiers qui sont très inquiets, pouvez-vous nous dire si, advenant une enquête sur la question, vous pourriez nous donner les noms de personnes qui corraboreraient vos assertions?

M. PLOMER: Oui, je le pourrais. Je crois aussi qu'il serait très utile de débattre la question avec quelques officiers à la retraite. Des officiers très compétents ont laissé le service. Je ne voudrais pas donner les noms de personnes contre lesquelles on pourrait exercer des représailles.

M. WINCH: Il y aurait beaucoup de questions à poser. Je vais m'en tenir à deux ou trois pour le moment. Etant donné l'importance de son témoignage, j'aimerais que le commodore nous dise à quel titre il a été appelé à témoigner. Voudrait-il nous exposer brièvement, mais avec tous les détails nécessaires, ses états de services: ses années de service, sa carrière navale et ses fonctions principales quand il était premier officier de marine à bord et sous-contrôleur.

M. PLOMER: Pendant 12 ans, j'ai travaillé dans une banque à charte. Je suis entré dans la réserve de la marine à Winnipeg en 1932 et j'y suis demeuré deux ans. Après un intervalle de deux ans, je suis entré dans la réserve navale à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). En 1939, on m'a appelé au service actif et je suis resté huit mois en mer. Puis je suis allé outre-mer, où j'ai servi environ 16 mois à bord d'un yacht armé,

pendant la bataille d'Angleterre. J'ai balayé des mines dans la Manche à bord de balayeurs de mines et de chalutiers. J'ai été capitaine du *Sunflower*, qui est une corvette anglaise, et j'ai participé à l'opération ONS 5, qui a été la bataille d'antisous-marins la plus longue et la plus importante. On peut trouver confirmation de ces états de service dans les archives de la marine anglaise et de la marine américaine. Le groupe dont je faisais partie était l'un de ceux qui ont coulé le plus de sous-marins. Le crédit ne m'en revient pas à moi personnellement, mais à un chef très compétent, l'officier supérieur du groupe, qui est maintenant, je pense, cinquième Lord naval de la marine royale. Pendant un court intervalle, j'ai été prêté à la marine britannique et attaché aux tactiques anti-sous-marines à Londonderry. A mon retour, on m'a confié la tâche de transformer une école de tactiques en une école de tactique navale. Après la guerre, on m'a nommé premier lieutenant du *Warrior*. En huit mois, j'ai formé une flotte de réserve. Ce travail impliquait le conditionnement des navires mis en repos. Après cela, j'ai été pendant deux ans commandant d'un chantier maritime et surintendant en second. J'ai été l'un des trois représentants des force armées à Terre-Neuve après l'entrée de cette province dans la Confédération. Nous n'avions pas beaucoup de navires. Je suis resté 16 mois à Terre-Neuve, après quoi j'ai suivi le cours d'état-major naval à Greenwich, en Angleterre. A mon retour, j'ai pris le commandement du *Cayuga* puis du *Cornwallis*, pendant un an et deux mois. J'ai suivi les cours du collège de la Défense impériale, à Londres, qui ressemble à notre collège de la Défense nationale; il y avait là des civils et des membres des trois forces armées qui venaient de tous les pays du Commonwealth. A mon retour, j'ai été chef adjoint du personnel naval, puis deux ans premier officier canadien de marine en chef à bord, ensuite un an sous-contrôleur. Les fonctions d'officier naval navigant sont très mal définies. Mon prédécesseur disait qu'il n'était pas responsable de l'état de la flotte. Lorsque j'ai pris connaissance des termes du mandat, je n'ai pu m'empêcher de conclure qu'il avait raison. Je me suis rendu compte que j'embêtais tout le monde avec mon inquiétude sur l'état de la flotte.

M. WINCH: Vous avez passé sous silence vos décorations, mais j'aimerais que vous nous en parliez.

M. PLOMER: L'Ordre de l'Empire britannique, qui veut dire en réalité l'Ordre du mérite des autres; la *Distinguished Service Cross*, par deux fois, et la Légion américaine du mérite.

M. WINCH: Je remarque que vous faites surtout état de vos services dans le domaine technique. Voudriez-vous développer un peu ce que vous avez déclaré dans votre témoignage, à savoir que le chef des services techniques de la marine a produit une liste complète des déficiences dont on n'a pas tenu compte. Le commodore voudrait-il ajouter à cela? Il parle de la période qui a précédé la crise de Cuba: «Tous les Canadiens peuvent prendre connaissance de ces listes et en conclure que la flotte n'était pas prête», dit le témoin. Avez-vous des remarques à faire sur ce qui a été dit précédemment, à savoir que la flotte canadienne qui mouillait sur la côte de l'Atlantique était prête lorsqu'elle a pris la mer.

M. PLOMER: En fait, elle a pris la mer et il y avait des munitions à bord; mais, en mer, la qualité la plus nécessaire est l'endurance. Il y a eu des pannes et des défectuosités. Le canon 70 de trois pouces placé à l'avant des navires n'aurait rien pu faire contre une attaque aérienne.

On se serait attendu que, pour la crise de Cuba...

M. WINCH: Permettez que je vous interrompe, commodore... Parlez-vous ici de choses dont vous avez eu connaissance personnellement?

M. PLOMER: Oui. Peut-être y avait-il un canon qui fonctionnait, mais pas de façon satisfaisante. Autant que je le sache, pas un canon ne fonctionnait. Quand les navires doivent rester en mer, il faut que les canons soient en état de continuer de fonctionner. Or, ils ne fonctionnaient pas. Les torpilleurs de la classe Tribal présentaient tellement de défectuosités mécaniques, ils avaient eu tellement de pannes depuis deux ans (et la liste en est consignée au quartier général de la marine) que les navires auraient été forcés de revenir au port 24, 36, 48 heures ou cinq jours après pour cause de pannes et de difficultés mécaniques. Toute la liste des défectuosités est consignée dans la liste en question.

M. WINCH: Ces défectuosités, dites-vous, ont été signalées il y a environ deux ans?

M. PLOMER: Elles l'ont été environ six ou sept semaines avant la crise de Cuba.

M. WINCH: Elles avaient alors été portées à l'attention des autorités navales?

M. PLOMER: Oui.

M. WINCH: Je remarque aussi ce que vous dites un peu plus loin, à savoir que les machines et le matériel électronique ne devraient pas être installés avant d'avoir été mis à l'épreuve. Le Comité doit-il conclure de votre déclaration qu'il y a eu des machines et du matériel électroniques qui ont été installés avant d'avoir été à l'épreuve?

M. PLOMER: C'est exact.

M. WINCH: Auriez-vous l'obligeance de donner de plus amples détails à ce sujet?

M. PLOMER: Il s'agit tout d'abord du 3-70; on a mis six ans à le faire fonctionner. Il s'est écoulé six ans depuis le moment de son installation jusqu'au moment où il a commencé à fonctionner.

Dans la salle des machines, on a relevé plusieurs défectuosités, comme, par exemple, dans le cas des turboventilateurs. Je n'ai pas en main la liste des défectuosités, mais je pourrais vous faire connaître certains défauts découverts dans d'autres navires, les mentonnets, par exemple, sur l'appareil à gouverner, qui étaient défectueux sur les navires des types *St-Laurent* et *Restigouche*, et l'arbre principal des reculs de gouvernail. Toutefois, ils peuvent prendre la mer. Il y avait aussi un autre défaut grave dans le système d'évaporation, qui n'a pas fonctionné pendant longtemps, mais qu'on a commencé à réparer. Évidemment le service technique, où il manquait des techniciens en électronique, a dû accomplir des tâches supplémentaires.

Les appareils de sonar ont causé aussi beaucoup d'ennuis. Ils ne donnaient pas le service prévu et ils faisaient défaut depuis quelque temps; de plus ils n'avaient pas été trop bien construits.

M. WINCH: Voudriez-vous donner des explications au sujet de cette affaire d'appareil de sonar, car je crois ne pas me tromper en disant qu'on nous a laissés croire que les pressions exercées au sujet de la guerre anti-sous-marine résultent justement des succès obtenus par le Canada. Vous dites qu'à votre connaissance ce dispositif était défectueux ou qu'il l'est à l'heure actuelle.

M. PLOMER: Il n'a pas été aussi satisfaisant qu'il aurait dû l'être. Je ne veux pas être emprisonné pendant toute ma vie pour avoir révélé des secrets militaires. Mais je dois dire qu'il ne fonctionnait pas d'une façon satisfaisante; il n'était qu'à moitié satisfaisant. Il avait été mal conçu même du point de vue de l'entretien.

M. WINCH: Je ne veux pas vous forcer à divulguer des secrets.

M. CHURCHILL: Qu'il me soit permis de poser une question au commodore au sujet des sous-marins. C'est une question que je fonderai sur l'assertion qu'il a faite, à savoir que la construction des sous-marins devrait recevoir la priorité. Quels résultats ont amené la destruction des sous-marins ennemis par les sous-marins alliés au cours de la Seconde Guerre mondiale? Ces sous-marins ont-ils dépassé en efficacité les navires de surface et les avions?

M. PLOMER: Non. Quelques-uns ont été coulés par les sous-marins, probablement dix à douze. La guerre anti-sous-marine est un problème tactique et je crois que le chef du personnel de la Marine l'a abordé l'autre jour lorsqu'il a mentionné que le meilleur endroit pour surprendre les sous-marins est l'endroit où ils se proposent de vous attaquer. La question que vous posez nous amène à une situation de combat. Si vous tentez de défendre un convoi au moyen de sous-marins auxquels vous ajoutez des navires d'escorte, les gens des sous-marins amis deviendront mécontents et mal disposé envers vous parce que vous ne les avez pas consultés avant de passer à l'attaque. Le plus vaste secteur de destruction de sous-marins a été le golfe de Gascogne que devaient employer les sous-marins pour entrer ou sortir de divers ports. C'était, pour ainsi dire, une route que les sous-marins ne pouvaient pas éviter. Mais la recherche des sous-marins par tout l'océan est une perte de temps. Je dirais que votre question est juste. Dans la recherche des sous-marins dans des étendues d'eau restreintes comme le détroit du Danemark, dans le Nord, ou dans le golfe de Gascogne, la contre-attaque serait très efficace. Le détroit de Belle-Isle offrirait aussi un endroit favorable à une lutte anti-sous-marine, car on empêcherait ainsi les sous-marins de pénétrer dans le fleuve Saint-Laurent, ce qu'ils ont fait pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais escorter un convoi présente toujours un grave problème. Si on emploie des navires de surface, on ne peut pas se servir de sous-marins. La meilleure façon de défendre un convoi est de placer des hélicoptères sur les navires marchands. Je suis d'accord avec votre question, mais le problème de l'emploi des sous-marins avec un convoi, comme vous l'avez proposé, n'a pas encore été résolu.

M. CHURCHILL: Je ne propose pas qu'ils soient employés avec les convoyeurs, mais je me demande si votre recommandation ne dépend pas du fait que, advenant une autre guerre, où on devrait escorter les convois, l'emploi des navires de surface et des avions, et non pas nos propres sous-marins, continuera d'être la meilleure forme de défense contre les sous-marins. C'est là toute la question.

M. PLOMER: Le sous-marin a l'avantage sur le navire de surface en ce qu'il n'a pas besoin de sonar à profondeur variable, qui est un appareil passablement compliqué et très coûteux. Il exige aussi un équipage moins nombreux et n'a pas besoin de protection antiaérienne, vu qu'il peut demeurer sous l'eau. Mais je pense, sauf s'il s'agit d'escorter un convoi, et l'escorte d'un convoi ne représente que 50 p. 100 de notre guerre anti-sous-marine, surtout s'il y a possibilité d'attaque avec des projectiles, que le sous-marin a le poids qu'il faut pour cette opération. N'oublions pas non plus que nous avons aussi une flotte de surface à ce moment-là.

M. CHURCHILL: Alors, au sujet de la valeur de l'armée de mer actuelle, je crois que vous avez mentionné qu'au moment de la crise de Cuba la flotte était dans un tel état qu'elle ne pouvait supporter une opération en mer. Pourriez-vous nous dire quels sont les résultats des manœuvres annuelles qui ont été effectuées en rapport avec l'OTAN et des grandes croisières entreprises par les navires de la Marine canadienne? Combien de pannes a-t-on comptées pendant ces deux années?

M. PLOMER: Je puis vous signaler les quelques exemples que j'ai déjà cités. Pendant les derniers exercices auxquels s'est livrée notre flotte aux Bermudes

avant que je rentre à Ottawa l'hiver dernier, nous avons compté cinq pannes dans un journée et nous avions environ vingt navires. Deux de ces navires ont dû rentrer au port.

Près des Bermudes, où les manœuvres ont eu lieu, les destroyers de la classe *Tribal* et les nouveaux navires ont essuyé une série d'avarie et nous n'avions qu'un petit navire-atelier pour les réparer. Les employés de l'atelier de réparation méritent beaucoup d'éloges. Ainsi par exemple, l'appareil à gouverner des bâtiments de la classe *Tribal* et des nouveaux navires a flanché fréquemment, surtout aux abords des récifs de corail des Bermudes, ce qui agace passablement les nerfs de l'officier commandant. Je devrais préciser qu'il est heureux que les navires aient été endommagés aux Bermudes, où il était possible de les réparer. Dans le nord de l'Atlantique il n'y a aucun service de réparation et aucun poste d'essence. L'incident s'est produit par un temps calme; je n'aurais pas aimé qu'il se produisît dans l'Atlantique-Nord en hiver.

Voici un extrait portant sur un groupe de navires dont j'ai fait l'inspection:

> Tous les navires les plus anciens sont recouverts d'une épaisse couche de peinture; et nous avons jugé que certains en avaient plus de trente couches. En dessous de cette peinture la rouille rongeait l'armature même du navire. Dans plusieurs autres cas, la peinture s'enlevait facilement à cause de la rouille qui se trouvait en dessus. Dans l'un des navires il y avait des stalactites de peinture pendant d'une membrane longitudinale; ils devaient dater de plusieurs années; en les enlevant à l'aide d'un couteau, on pouvait distinguer toutes les différentes couleurs de peinture. Il y avait des roches et de la saleté même dans les salles de séjour. J'ai trouvé une demi-bouteille de rhum de contrebande derrière la caisse du poste de l'équipage. Il était très poussiéreux, ce qui révèle une négligence extraordinaire. Les cales n'avaient pas été entretenues depuis longtemps.

C'est pourtant là une condition essentielle, car c'est comme le fondement du navire.

> Un navire sortant de l'atelier de réparation en est revenu sans qu'on eût réparé la culotte de la chaudière. Il manquait des anodes à ce même navire.

Les anodes sont les plaques placées en-dessous de la coque du navire; ils servent à neutraliser l'électrolyse qui dissout le métal. Il a fallu qu'on envoie deux communications pour convaincre les autorités qu'il s'agissait de travaux urgents. Puis on nous a envoyés en avion en Floride rencontrer le navire.

> Les pompes alimentaires et d'autres accessoires auxiliaires ont souvent fait défaut dans tous les navires.

J'ai déjà mentionné les pannes aux appareils à gouverner; je pense qu'on s'est maintenant occupé des goujons de retenue.

> Les évaporateurs ne fonctionnaient pas.

Ces évaporateurs servent à fournir de l'eau fraîche aux chambres de chauffe. Je pense qu'on a maintenant remédié à cet état de choses, mais pendant un bon nombre d'années on a eu à en souffrir.

Certains vieux canons se trouvaient dans un état lamentable. Alors que j'occupais le poste de contrôleur adjoint de la Marine, un navire vint à Long Point pour subir une révision de ses pièces d'artillerie. Ses canons étaient complètement rouillés. Le préposé aux réparations consigna la remarque suivante dans son rapport.

> Nous avons vu des navires qui étaient dans un état pire que celui-là.

J'ai recommandé dans le temps qu'une commission d'enquête soit instituée pour étudier ce problème, mais on n'en a pas créé. Il ne s'agit pas d'un bureau mal administré mais d'une absence totale de normes.

On a découvert que les tubes lance-torpille d'un navire qu'on avait fait venir d'Halifax pour lancer des torpilles ne fonctionnaient pas. Avant qu'il quitte Halifax on ne s'est pas soucié de monter les tubes. Cette attitude m'a irrité, car j'avais retiré deux navires et un sous-marin d'une manœuvre afin qu'il puisse s'exercer à lancer des torpilles.

On dit que la coque d'un navire en est la partie la moins coûteuse; elle est composée simplement d'une quantité de plaques d'acier reliées les unes aux autres comme les murs d'une maison. C'est vrai qu'elle est la partie la moins coûteuse tant qu'elle n'a pas besoin d'entretien; mais, quand vient le temps de la réparer il en coûte très cher.

M. CHURCHILL: Y a-t-il des documents indiquant que des navires des forces navales alliées ont eu des ennuis semblables au cours des manœuvres? Peut-être s'agit-il de renseignements secrets.

M. PLOMER: Certains navires de la Marine royale ont eu la même difficulté en Corée; mais, depuis ce temps-là, grâce à l'esprit qui revit dans la Marine royale, on a remédié à une foule de lacunes. Comme je le mentionnais dans mon bref exposé, Lord Mountbatten a certainement fait beaucoup pour améliorer la situation.

L'entretien des navires m'a toujours vivement intéressé. L'amiral chargé du programme de reconstruction et de modernisation des navires (Fram 1 et Fram 2) de la Marine des États-Unis a dit que les navires qui ont été en service pendant de longues années en temps de guerre et qui sont reconstruits et modernisés présentent très peu de défectuosités. On en découvre même moins qu'on ne l'avait prévu. C'est donc une chose possible.

M. CHURCHILL: Je désire poser une autre question au sujet des frégates et des hélicoptères. Vous avez laissé entendre que les frégates tous usages proposées sont trop coûteuses et vous avez établi une comparaison avec les frégates américaines qui coûtent 22 millions de dollars, mais vous précisez votre affirmation en disant que la frégate américaine est plus lente que la frégate tous usages proposée. Puis vous ajoutez que, si on y installait une turbine à gaz comme on l'a fait au Royaume-Uni, elle pourrait acquérir une plus grande vitesse. Quelle serait la différence de prix entre les 22 millions de dollars que coûte la frégate sans la turbine à gaz et les 40 millions de dollars que vous estimez être le coût de la frégate tous usages? Votre comparaison n'est pas tout à fait juste, n'est-ce pas?

M. PLOMER: Je suis certain qu'il n'en coûterait pas plus que pour la turbine de croisière qu'on a employée dans les navires des classes *St-Laurent* et *Restigouche*. Je ne pense pas que le coût en serait beaucoup plus élevé. L'installation d'une pièce dans un navire au moment de sa construction ne coûte pas cher; mais, si on l'y ajoute plus tard, les frais d'installation sont extrêmement élevés. J'avoue que je réponds bien vaguement à une question précise. En tous cas le coût de l'appareil propulsif d'un navire n'est qu'une faible proportion du coût total.

M. CHURCHILL: Voici une dernière question à ce propos. On a proposé qu'il y ait un hélicoptère pour chacune des frégates tout usage. Celles-ci pourrraient-elles être construites de façon à pouvoir recevoir plus d'un hélicoptère?

M. PLOMER: Non. Je sais qu'au sein du service la frégate tout usage est loin d'être un navire bien populaire. A titre d'opinion personnelle, je veux dire que, s'il nous faut des hélicoptères, ils doivent être en mesure d'accompagner

un convoi afin de permettre d'utiliser les autres navires comme navires de surface. On pourrait aussi placer des hélicoptères sur des navires marchands qui font partie du convoi, ce qui coûterait encore moins cher.

M. LLOYD: J'aimerais à poursuivre la discussion au sujet des hélicoptères et des navires marchands. Vous avez prétendu que des navires marchands et des hélicoptères seraient préférables.

M. SMITH: Le témoin l'a prétendu.

M. LLOYD: J'ai dit «vous avez prétendu» et mes remarques s'adressent au commodore Plomer.

M. SMITH: Si vous parliez plus fort, nous saurions ce que vous dites.

Le PRÉSIDENT: Le sténographe ne peut vous entendre et moi, je vous comprends à peine.

M. LLOYD: Voilà la difficulté ordinaire et généralement ce n'est pas mon cas. D'ordinaire, c'est le contraire. Tout récemment, on m'a reproché de parler trop fort. C'est pourquoi j'ai voulu baisser le ton.

Monsieur le président, peut-être devrais-je recommencer?

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien.

M. LLOYD: Pour satisfaire les sténographes, je vais élever la voix de façon qu'elle atteigne tous les coins de la salle.

Commodore Plomer, est-ce que vous m'entendez?

M. PLOMER: Oui.

M. LLOYD: Et tous les membres du Comité également?

Les questions que vous a posées l'ancien membre du Comité avaient trait à l'utilisation des hélicoptères sur les navires marchands. Vous avez exprimé l'opinion que des hélicoptères employés sur des navires marchands les aideraient à jouer un rôle plus utile que s'ils étaient utilisés sur des frégates tout usage. Est-ce exact?

M. PLOMER: Je suis tout à fait d'accord.

M. LLOYD: C'est là votre avis, n'est-ce pas?

M. PLOMER: D'après cette proposition, il y aurait de grandes plates-formes pouvant recevoir un plus grand nombre d'hélicoptères.

M. LLOYD: Quelle est la raison d'être de l'hélicoptère dans ce genre d'opération? Doit-il se limiter à localiser un sous-marin ou doit-il le détruire?

M. PLOMER: Il fait les deux. La difficulté qu'il y a à pourchasser et à détruire les sous-marins, c'est que, même en disposant du navire de surface le plus rapide au monde, quand un sous-marin se dirige vers une zone de tempête le navire de surface ne peut le rejoindre. Il en a été ainsi pendant la Deuxième Guerre mondiale et c'est aujourd'hui plus vrai que jamais. Cependant, en utilisant l'hélicoptère conjointement avec le navire de surface, l'appareil peut rattraper la vitesse du sous-marin.

M. LLOYD: Les frégates tout usage portent-elles l'équipement voulu pour détruire un sous-marin?

M. PLOMER: Mais, oui! La frégate tout usage est aussi un navire de surface anti-sous-marin. Peut-être tente-t-on de lui attribuer de trop nombreuses fonctions.

M. LLOYD: Un hélicoptère sur un navire marchand aurait-il pour effet d'amoindrir de quelque façon que ce soit l'efficacité d'une frégate tout usage?

M. PLOMER: Au contraire, je pense qu'il en augmenterait l'efficacité, parce que la frégate n'aurait pas à lancer les hélicoptères ni à les ramener.

M. LLOYD: Commodore, vous avez décrit votre carrière dans la marine. Puis-je vous demander depuis combien d'années vous y êtes et de parler des années de service au lieu des postes que vous avez occupés?

M. PLOMER: En 1932, avant la guerre, j'étais dans la réserve, à Winnipeg.

M. LLOYD: Et jusqu'à quand êtes-vous resté dans la réserve?

M. PLOMER: Peut-être pourrai-je tirer ce renseignement de l'article que j'ai publié dans la revue *MacLean's*. Je suis entré dans la marine en 1932, alors que j'étais commis dans une banque.

M. LLOYD: Vous avez dit que vous avez eu 12 ans d'expérience à la banque, quel poste y occupiez-vous?

Le PRÉSIDENT: Je pense que cette question n'a aucun rapport avec le sujet que nous traitons. Nous étudions la carrière du commodore dans la marine, monsieur Lloyd, et je ne pense qu'il nous importe peu de savoir s'il a été directeur ou s'il a occupé un autre poste à la banque.

M. LLOYD: Monsieur le président, je veux vous faire remarquer que, dans le rapport qu'il nous a soumis, le témoin se réclame de ses connaissances en matière de finances, à cause du souci qu'il a des dépenses, ce qui lui est inspiré par son expérience de banquier. Je me soumets volontiers à la directive que vous me donnez et je prends pour acquis qu'il a été banquier.

M. WINCH: Les banques ont été sur mer pendant un certain temps. Peut-être est-ce en ce sens qu'il y a un lien entre la mer et la banque?

M. LLOYD: Au début de la Deuxième Grande Guerre, où étiez-vous, commodore?

M. PLOMER: A Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

M. LLOYD: Combien de temps êtes-vous resté là?

M. PLOMER: Je suis allé outre-mer au début de 1940. J'avais été appelé en 1939.

M. LLOYD: A quel moment êtes-vous rentré au pays, après votre service outre-mer?

M. PLOMER: En 1944.

M. LLOYD: A quelle base étiez-vous affecté à ce moment-là?

M. PLOMER: A Halifax.

M. LLOYD: Combien de temps êtes-vous resté là?

M. PLOMER: Jusqu'à la veille des manifestations du jour de la victoire en 1945.

M. LLOYD: Je pense que nous nous sommes rencontrés à cette occasion.

M. PLOMER: Non, j'étais en mer au moment de ces manifestations.

M. LLOYD: Nous nous sommes, vous et moi, souvent rencontrés à Halifax, n'est-ce pas?

M. PLOMER: Oh! bien sûr.

M. LLOYD: Et vous avez alors quitté Halifax?

M. PLOMER: J'ai quitté Halifax en 1945. J'ai traversé la mer et je suis devenu premier lieutenant sur le *Warrior*. Ceci se passait avant le jour VE. Je me suis rendu outre-mer pour assumer mes fonctions de premier lieutenant sur le *Warrior*.

M. LLOYD: Quand êtes-vous revenu à Halifax?

M. PLOMER: En 1946.

M. LLOYD: Et vous y êtes resté combien de temps?

M. PLOMER: Assez longtemps, jusqu'à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

M. LLOYD: En quelle année?

M. PLOMER: En 1949.

M. LLOYD: Êtes-vous retourné à Halifax depuis?

M. PLOMER: Oui.

M. LLOYD: Pour combien de temps?

M. PLOMER: Deux ans, en qualité d'officier principal canadien sur mer.

M. LLOYD: En quelles années?

M. PLOMER: De 1952 à 1954, pardon, de 1959 à 1961; et j'ai passé deux ans à Cornwallis, alors que je devais aller souvent à Halifax.

M. LLOYD: Quand êtes-vous allé à Halifax pour la dernière fois pour la marine?

M. PLOMER: En 1959.

M. LLOYD: Ou bien en 1961?

M. PLOMER: Peut-être en 1961-1962, il me faudrait vérifier.

M. LLOYD: Vers 1961 ou 1962?

M. PLOMER: Oui.

M. MACINNIS: L'an dernier, où étiez-vous?

M. PLOMER: Mon congé de retraite s'est terminé en avril, et j'ai plié bagage l'automne dernier.

M. MACINNIS: Je pensais justement que, si vous saviez où vous étiez, l'an dernier, vous pourriez tout retracer à partir de ce moment.

M. LLOYD: Vous êtes donc bien au courant des conditions qui existent à Halifax?

M. PLOMER: Oui.

M. LLOYD: Et je pense que vous avez mentionné Halifax?

M. PLOMER: Oui.

M. LLOYD: Je ne veux pas faire preuve d'étroitesse d'esprit, mais je dois vous poser quelques questions qui se rapportent au moral du personnel. Vous avez parlé de la situation du logement. Vos paroles étaient-elles destinées à critiquer le personnel de la Marine?

M. PLOMER: Oui.

M. LLOYD: Savez-vous que les officiers de la Marine, à Halifax, ont aidé la Société centrale d'hypothèques et de logement à la préparation de programmes d'aménagement et de reconstruction afin de procurer le logement et autres facilités au personnel de la Marine, à Halifax. Étiez-vous au courant de ce fait? Vous avez dit, je pense, que rien n'avait été fait.

M. PLOMER: J'ai parlé de démarches faites auprès du gouvernement fédéral pour obtenir plus de logements.

M. LLOYD: Vous avez dit que la ville était loin d'être prospère.

M. PLOMER: Oui.

M. LLOYD: J'ai posé cette question pour m'assurer si, à titre de banquier, vous avez la capacité de juger de la prospérité ou autres avantages d'une collectivité.

M. WINCH: Salaire minimum de $14.40.

M. LLOYD: Vous dites, et je cite:

> Voici une ville qui est loin d'être prospère et où il y a pénurie de logements pour les marins. Il y a toujours une longue liste d'attente pour obtenir un logis dans de gros immeubles qui sont sous la direction de la Marine et qui ne constituent pas une forme de logement très avantageuse car les loyers sont fort élevés pour des logis au-dessous de la normale. La loi de l'offre et de la demande s'applique toujours. La situation est la même depuis bon nombre d'années et pendant longtemps le conseil de la marine n'a rien fait pour y remédier.

Saviez-vous que les officiers qui commandent la base navale d'Halifax se sont adressés aux autorités de la localité et ont obtenu leur collaboration?

M. PLOMER: Oui, monsieur.

M. LLOYD: Vous le reconnaissez?

M. PLOMER: Je sais que, il y a un, deux, trois, quatre ou cinq ans, il nous a fallu demander au commandement à Halifax si l'on désirait que nous tentions d'obtenir d'Ottawa des fonds pour le logement.

M. LLOYD: Par ma propre expérience, je sais très bien que des officiers de la marine ont fait des demandes et je sais très bien qu'on a fait beaucoup d'efforts en vue d'améliorer la situation du logement à Halifax. Je voulais savoir si vous étiez au courant de ces faits ou si vous aviez tiré des conclusions en vous fondant sur des cas antérieurs.

M. PLOMER: Je déclare tout simplement que le conseil de la marine n'a pas demandé au gouvernement fédéral de lui fournir des fonds pour le logement, sous quelque forme que ce soit, au cours de cette période.

Ce qui s'est fait à Halifax est très bien, répond à un grand besoin et est très louable. Je me suis limité dans mes remarques à cette région particulière.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Deachman?

M. DEACHMAN: Non, je n'en ai pas.

M. MACLEAN: J'ai une question à poser. Vous avez parlé d'outillage mécanique et électronique non encore mis à l'épreuve.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, mais j'ai donné la parole à M. Deachman.

M. DEACHMAN: J'ai déclaré que je n'ai pas de questions à poser.

M.. FAIRWEATHER: J'aimerais à revenir un instant sur les mesures énergiques dont mon ami a parlé. Vous avez été chef adjoint du personnel de la marine?

M. PLOMER: Oui, monsieur.

M. FAIRWEATHER: Vous étiez donc très bien placé pour savoir ce qui se passait aux échelons inférieurs. Si on avait recours à des mesures énergiques, y a-t-il, selon vous, un noyau de personnel qualifié qu'il faudrait faire avancer?

M. PLOMER: Je le crois, mais il faudrait procéder avec circonspection. Mettons que je le crois.

M. FAIRWEATHER: Sur quoi se fonde l'avancement au-dessus du grade de capitaine? Que se passe-t-il lorsque vous atteignez le rang de capitaine? Comment devenez-vous commodore? Voilà ce que je veux dire.

M. PLOMER: Franchement, je m'y perds encore. Permettez-moi de dire, cependant, que je connais un officier qui occupe un poste important et qui est un garçon charmant, honnête, bon et sociable. Cependant, après avoir fait l'inspection de son navire, j'ai dû présenter un des plus mauvais rapports que j'aie jamais eu le malheur d'avoir à présenter. Il y avait aussi un autre officier dont le navire était très bien tenu. Ce dernier était très compétent. Maintenant, l'un des deux a été promu tandis que l'autre ne l'a pas été. Vous devinerez facilement lequel a été promu. J'en cherche encore l'explication. A mon avis, c'est une honte. Voilà ce que j'entends lorsque je parle de normes.

M. FAIRWEATHER: J'ai aussi une question à poser au sujet du conseil de la marine. Quelle surveillance ou quelle liaison dépend du ministre lui-même? De qui se compose le conseil de la marine?

M. PLOMER: Le conseil de la marine se compose des personnes suivantes: le chef de l'état-major de la marine, le chef adjoint de l'état-major de la marine, le chef du personnel de la marine, le chef des services techniques de la marine, le contrôleur de la marine et un secrétaire.

M. FAIRWEATHER: Compte-t-il des civils parmi ses membres?

M. PLOMER: Non, aucun. Le conseil de la marine ne comprend que des gens de la marine; le Gouvernement n'y est pas représenté et on n'y trouve plus aucun représentant de l'extérieur. En outre, seul le chef de l'état-major de la marine doit rendre des comptes au Gouvernement et il délègue son autorité aux membres du conseil de la marine comme il l'entend.

M. FAIRWEATHER: Le chef de l'état-major de la marine doit-il recourir au sous-ministre?

M. PLOMER: Tout dépend de la question en cause.

M. FAIRWEATHER: Croyez-vous qu'on raffermirait le conseil de la marine si l'on y ajoutait des civils?

M. PLOMER: J'en suis convaincu. On m'en voudra probablement de le dire.

M. FAIRWEATHER: Vous avez raison sur ce point, je crois, mais j'espérais que votre réponse serait affirmative.

M. PLOMER: Je suis fermement convaincu que, dans la marine, pour une large part, il faut des compétences qui sont directement du domaine de la marine et, à mon avis, on ne tient pas assez compte de ce fait. Mais, pour que les navires de la marine puissent tenir la mer, il y a aussi un domaine plus vaste pour lequel il faut de l'expérience dans l'industrie et la gestion et des connaissances scientifiques dans tous les domaines nouveaux, et je crois sincèrement que quelqu'un du calibre de M. Crump, du Pacifique-Canadien, pourrait remettre tout en ordre en peu de temps.

M. WINCH: Pourquoi pas M. Donald Gordon? Il sera disponible dans un an et demi?

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Fairweather?

M. FAIRWEATHER: Vous avez dit en parlant de vous-même, que vous étiez un gêneur. Qui remplit cette fonction maintenant?

M. PLOMER: Il y a ici aujourd'hui plusieurs officiers de la marine. J'espère qu'ils font leur part.

M. LLOYD: Vous occupez-vous d'écrire l'histoire de la marine canadienne?

M. PLOMER: Non, monsieur.

M. GRANGER: Monsieur le président, au sujet du fait que les navires ne sont pas bien tenus, à ce qu'on nous dit, cela est-il attribuable, dans une certaine mesure tout au moins, à une pénurie d'installations portuaires, de machinerie, d'outillage et de personnel? Est-ce à cela qu'on fait allusion lorsqu'on parle de la nécessité de mesures énergiques?

M. PLOMER: D'une certaine façon, oui, car la réponse qu'on m'a toujours donnée est que le chef de l'état-major de la marine n'est pas directement responsable de cela. La responsabilité incombe à l'officier commandant sur la côte et, chaque fois, on n'a manifesté aucun intérêt à cette question, bien que j'aie soumis des rapports sur l'état de la flotte.

M. GRANGER: Si je ne m'abuse, vous donnez à entendre qu'on n'a ni l'outillage ni le personnel nécessaires pour assurer le maintien des navires en bon état.

M. PLOMER: On a une surabondance de personnel. Les gens se marchent sur les pieds sur les navires; mais ce qui manque, ce sont des gens qualifiés, de l'organisation et une bonne direction. Comme je l'ai déclaré, l'arsenal maritime a plus de travail qu'il ne peut en accomplir, mais il faudrait qu'une plus grande partie des travaux soient faits sur les navires par les membres de l'équipage. Il faudrait leur donner le temps nécessaire et la surveillance voulue. L'organisation des navires devrait être telle que l'équipage pourrait effectuer ces travaux et serait encouragé à le faire.

M. GRANGER: Dois-je comprendre qu'il est impossible de modifier la frégate ordinaire de manière qu'elle puisse transporter plus d'un hélicoptère?

M. PLOMER: Je ne crois pas que la chose soit possible; il est déjà difficile d'y mettre un hélicoptère.

M. GRANGER: Au sujet des turbines à gaz, brûlent-elles un combustible spécial et, le cas échéant, la capacité du navire pour le transport du combustible ordinaire se trouve-t-elle ainsi réduite, ce qui a pour effet de réduire le rayon d'action du navire.

M. PLOMER: Je ne le crois pas, parce qu'ils brûlent l'équivalent d'une soute dans les turbines à gaz aux États-Unis aujourd'hui. Tout dépend du type de turbine.

M. GRANGER: Il y a cependant des types de turbines qui brûlent ce qu'on appelle du combustible ordinaire pour navires.

Le PRÉSIDENT: J'aurais une question à poser aux membres du Comité. Il est maintenant midi et trente minutes et, d'après ma liste, trois députés ont des questions à poser. Si d'autres députés ont aussi des questions à poser, je proposerais que nous ajournions à cet après-midi. Que préférez-vous? Y a-t-il d'autres députés qui désirent poser des questions? Comme il y en a, je propose que le Comité se réunisse de nouveau dans cette salle à 3 heures et demie, ou après l'appel de l'ordre du jour de la Chambre.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum et l'interrogatoire du commodore Plomer se poursuivra. Monsieur Patterson a la parole.

M. PATTERSON: Monsieur le président, j'aurais deux ou trois brèves questions à poser au commodore Plomer. Pour la première, je me reporte à une déclaration qui se trouve à la deuxième page du mémoire. On y dit que les navires de la Marine royale du Canada ont subi un très grand nombre d'avaries. Voici ma question: A qui incombe la responsabilité du bon état des navires?

M. PLOMER: C'est là une des difficultés, je pense. La répartition des fonctions n'est pas suffisamment claire. En théorie, les services techniques sont responsables de l'état de la flotte, mais, évidemment, c'est au capitaine du navire que devrait incomber la responsabilité première.

Il y a quelque temps, il semble que la marine ait adopté pour principe que les services techniques s'occuperaient du bon état de la flotte, mais la chose est tout à fait impossible. D'après ce principe, la coque ferait partie du compartiment des machines, mais il est évident que c'est l'officier de pont, qui se trouve partout sauf dans le compartiment des machines, qui devrait en être responsable.

M. PATTERSON: Vous déclarez ici que la situation est peut-être attribuable à la pénurie de personnel compétent. Le blâme retombe-t-il sur les hommes ou sur l'officier qui commande le navire? Qui, en définitive, est responsable de la pénurie de personnel qualifié?

M. PLOMER: Cela dépend du domaine dont il s'agit. La structure de la coque dépend simplement de l'organisation du navire et, comme je le disais ce matin, une direction supérieure et des normes sont nécessaires. Comme je le disais, on n'a fait aucune enquête sur le mauvais état des navires, qu'il s'agisse de la coque ou d'autres questions d'entretien. Dans le compartiment des machines, on remarque tout de suite une pénurie de mécaniciens. Ces gens sont très spécialisés. J'ai dit que, dans les navires marchands et les navires du ministère des Transports, ces gens ont le grade d'officier. Dans les marines

de guerre, depuis toujours, le personnel du compartiment des machines se compose de sous-officiers. Ce sont là des gens très importants et il y a pénurie dans cette classe de gens. Lorsqu'il y a pénurie, vous devez appeler un membre d'un groupe de métier inférieur pour remplacer l'autre membre qui appartient à un groupe de métier supérieur. Les hommes ont donc un grief très précis: ils m'en ont informé pendant ma tournée des navires. Ces marins sont très peu nombreux et, par conséquent, ils passent tout leur temps en mer. Un homme me racontait qu'il a navigué sans interruption depuis dix ans. Le problème a donc deux aspects: il y a pénurie de marins compétents et, d'autre part, le moral baisse, parce qu'il n'y a jamais de changement.

M. PATTERSON: Voici une autre question qui porte sur votre mémoire, un peu plus loin. Vous avez dit que l'état actuel de ces navires n'est pas satisfaisant et vous mentionnez que l'*Iroquois* a navigué pendant des années avec une chaudière qui ne fonctionnait pas. Il y a aussi deux autres navires dont les chaudières sont brûlées. Ces conditions existent-elles encore sur les navires en question?

M. PLOMER: Autant que je sache, oui; cela veut dire qu'ils n'ont que deux chaudières au lieu de trois.

M. PATTERSON: Vous parlez plus loin des turbines. En parlant des dix-huit nouveaux destroyers-escorteurs et ainsi de suite, vous dites que «malheureusement ces qualités sont gâtées par un nombre incalculable de défauts» et ainsi de suite. Et vous ajoutez:

> Une autre erreur malheureuse a été d'installer des turbines de croisière, pièces de machinerie très coûteuses, dans les navires du type *St-Laurent* et du type *Restigouche* pour épargner du combustible et prolonger leur rayon d'action. Comme on ne s'en servait jamais, on a dû les enlever des navires du type *St-Laurent* quand on a remodelé ces navires, ce qui a occasionné de nouvelles dépenses.

Alors, pourquoi les enlève-t-on?

M. PLOMER: Parce qu'ils ne servent pas, je suppose.

M. PATTERSON: Si ces appareils économisent le combustible et augmentent le rayon d'action, ne seraient-ils pas nécessaires, surtout en temps de guerre?

M. PLOMER: Je crois qu'on s'y oppose principalement parce qu'il faut beaucoup de temps pour les débrayer et les embrayer de nouveau. Il faut débrancher les turbines principales et brancher les turbines de croisière. Quand j'ai posé des questions, c'est ce que l'on m'a répondu sur les navires. Autant que je sache, les appareils fonctionnaient bien, mais ils n'étaient pas utilisés.

M. PATTERSON: Mais ils ne croient pas, apparemment, que l'économie de combustible et l'augmentation du rayon d'action sont des facteurs qui en valent la peine.

M. PLOMER: Je suppose que c'est là leur raison. Quoi qu'il en soit, on me dit qu'on les enlève.

M. PATTERSON: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. C'est au sujet des copies dont vous parliez dans le rapport confidentiel que le successeur de l'amiral Pullen, le contre-amiral Dyer, a signé et qui disait:

> Et cela en dépit du fait que l'organisation chargée d'appuyer la flotte était insuffisante.

Est-ce là une confirmation des critiques qui constituent l'essentiel de votre analyse des conditions actuelles de la Marine?

M. PLOMER: Je l'ai pensé quand j'ai reçu ce document.

M. PATTERSON: Êtes-vous encore de cet avis?

M. PLOMER: Je crois encore qu'il y a un manque d'appui. Dans quelle mesure s'agissait-il d'une confirmation, je n'en sais rien.

Le PRÉSIDENT: M. Hahn a la parole.

M. HAHN: Commodore, vous avez signalé un certain nombre de problèmes dans la Marine. Vous avez dit qu'une amputation énergique au haut de l'échelle est nécessaire pour remédier à la situation et qu'à l'avenir nous devons bien choisir ceux qui dirigent. J'aimerais à considérer cet aspect un moment. A la page 10, vous citez le cas des normes de promotion qui ont fait baisser 30 commandants sur 39 qui possédaient ce grade, parce qu'ils n'étaient pas compétents ou mal adaptés au commandement.

M. PLOMER: Il y a cinq ans de cela. Je donnais un exemple.

M. HAHN: Très bien. Vous dites aussi que la Marine des États-Unis et la Marine royale ont découvert un moyen d'accorder judicieusement l'avancement. Pourriez-vous nous expliquer brièvement comment l'avancement s'obtient dans la Marine canadienne et comment notre méthode se compare à celle des États-Unis?

M. PLOMER: Les Américains, à mon avis, ont un très bon système. Leur bureau de personnel comprend un «secrétariat» où chaque officier peut écrire et demander ce qui cloche, ce qui se passe, quelles sont ses chances d'avancement. De plus, les Américains ont un système ouvert et franc qui permet à chaque officier de voir sa cote. Il sait ce que les gens pensent de lui. Voici le désavantage: quand vous savez qu'un officier lira ce que vous dites, vous êtes porté à dire des choses plus gentilles que vous ne diriez s'il en était autrement. Ce facteur fait partie du système, mais les Américains semblent fort satisfaits des résultats. Ils se servent d'un «index» et ils appliquent la loi de la moyenne: si la moyenne d'un membre est plus élevée ou plus basse que celle des autres, la loi s'applique. Si vous dites qu'un homme est très bon, cela signifie qu'il est assez bien, et si vous dites qu'il est excellent, il est nettement supérieur; c'est comme cela que le système fonctionne. Ce qui est très important, c'est que les gens savent ce que l'on dit d'eux. Des nombreuses lettres que j'ai reçues à la suite de cet article, c'est là une des questions au sujet de laquelle plusieurs officiers sortis de la Marine avaient des opinions bien définies.

M. HAHN: Les officiers sont-ils éliminés ou rejetés dès les premières étapes de leur carrière s'il semble qu'ils ne feront pas de bons officiers et n'atteindront probablement pas un grade supérieur?

M. PLOMER: Non, les promotions sont définitives. Les dossiers des forces navales ne révèlent aucun cas de réduction à un grade inférieur et le nombre d'officiers à qui on a demandé de démissionner est minime, probablement pas plus que cinq au cours des dix dernières années, sauf dans le cas de conseil de guerre où on a demandé à l'accusé de démissionner.

M. HAHN: Dans la Marine canadienne, les officiers sont-ils promus d'après la durée de leur service? En d'autres mots, sont-ils promus après avoir passé une certaine période à un grade donné? La promotion au grade suivant est-elle automatique?

M. PLOMER: L'officier entre dans une catégorie où il peut être promu; habituellement, s'il ne fait rien d'extrêmement mauvais, il a de bonnes chances d'obtenir une promotion. C'est à peu près la philosophie du système, mais elle a été très irrégulière. Voici ce que je déplore; essentiellement, un officier administrateur doit tout d'abord, et je pourrais encore une fois citer Arleigh Burke, être capable de bien commander un navire en mer. Son cas est identique à celui d'un officier technicien ou d'un officier mécanicien. Ainsi, par exemple un officier mécanicien doit être avant tout bon mécanicien et un officier électricien doit tout d'abord être bon ingénieur en électricité. S'il ne

possède pas la compétence nécessaire, il ne fera pas un bon officier du personnel sur la terre ferme, parce que, à mon avis, ses décisions seront contestées par les autres ou compromises.

M. HAHN: Le grade supérieur comprend évidemment moins de personnel que le grade qui le précède immédiatement. Quelle méthode la Marine canadienne emploie-t-elle pour choisir, supposons, les commandants qui seront promus au grade supérieur de capitaine? Qui décide de ceux qui seront promus et de ceux qui restent au même grade?

M. PLOMER: Tout d'abord, il y a le comité préliminaire d'avancement, formé de l'adjoint du chef du personnel naval, du directeur du personnel officier—qui fait la nomination—et du chef du personnel naval qui les approuve. Puis la liste des nominations est transmise à un autre jury et elle parvient finalement au Conseil de la Marine et au chef de l'État-major naval. Je puis dire que très souvent, après avoir passé par toute la filière, ces listes présentent des modifications tout à fait étonnantes lorsqu'elles arrivent à l'échelon supérieur.

M. HAHN: Diriez-vous que dans ce processus l'esprit de clan a l'occasion de se manifester.

M. PLOMER: J'ai ici un document que j'ai présenté avant de quitter le service. Je l'ai présenté au chef de l'état-major de la Marine, mais celui-ci a refusé de l'examiner. Il ne renfermait pourtant aucun secret militaire. C'est une liste en date du 15 mars 1962 qui donne les noms des officiers de pont et des officiers des services techniques de tous rangs, avec l'âge et la nationalité d'origine, que celle-ci soit aryenne ou «nègre». Si le président veut s'en servir, je peux mettre cette liste à la disposition de tout membre du Comité qui serait intéressé à l'examiner.

M. HAHN: Pourrions-nous la faire déposer pour qu'elle soit incorporée au compte rendu des délibérations du Comité?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions la verser au dossier et les membres du Comité pourraient la consulter.

M. PLOMER: Je crois que c'est là la meilleure manière de répondre à votre question.

M. HAHN: Très bien. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Si vous avez terminé, monsieur Hahn, la parole est à M. MacInnis.

M. MACINNIS: Je dois avouer que je suis arrivé en retard ce matin et que je n'ai pas entendu l'exposé en entier. Une des remarques que le commodore a faite peu après mon arrivée m'a cependant intéressé au plus haut point. En parlant des commissions d'enquête, il a déclaré catégoriquement que, si une coque était éraflée, une commission d'enquête était instituée immédiatement.

M. PLOMER: C'est exact. La commission d'enquête prépare les voies à une cour martiale. Vous ne pouvez avoir une cour martiale sans avoir tout d'abord une commission d'enquête.

M. MACINNIS: Vous dites qu'il en est toujours ainsi et vous avez parlé ensuite d'une autre commission d'enquête que vous avez recommandée.

M. PLOMER: Oui.

M. MACINNIS: Mais il n'a jamais été donné suite à cette recommandation. De quel moyen dispose-t-on pour qu'une recommandation à ce sujet puisse être mise à exécution? Je ne parle pas du moment présent, mais du temps où vous étiez en service actif. De quel moyen disposiez-vous pour qu'il fût donné suite à votre recommandation à l'égard d'une commission d'enquête,

surtout à la lumière des recommandations particulières que vous aviez faites en ce qui concerne l'entretien et la réparation du matériel des navires qui n'était pas en parfait état? Vous avez parlé des canons qui ne fonctionnaient pas.

M. PLOMER: C'est exact. A l'égard de ce point particulier il en est fait mention au bas du document concernant le *Nootka*. J'ai fait une recommandation à ce sujet à titre de contrôleur adjoint, mais il n'a été donné aucune suite à cette recommandation.

M. MACINNIS: Lorsque vous demandez qu'on institue une commission d'enquête, est-ce à votre officier supérieur que vous adressez cette demande?

M. PLOMER: La recommandation en question figurait dans le procès-verbal d'un rapport.

M. MACINNIS: Et un rapport de ce genre est-il présenté à votre officier supérieur ou à quel endroit est-il envoyé?

M. PLOMER: On le fait circuler au quartier général et cela prend du temps.

M. MACINNIS: Vous dites que cela prend du temps. Il doit être adressé à une personne en particulier. Je ne crois pas que, dans l'accomplissement de vos devoirs d'officier, vous transmettriez aux échelons inférieurs une requête sollicitant l'établissement d'une commission d'enquête.

M. PLOMER: Non, je ne le ferais pas; je pourrais seulement faire une recommandation.

M. MACINNIS: Lorsqu'il n'est pas donné suite à une recommandation de ce genre, y a-t-il un moyen de communication vous permettant de la transmettre à une autorité supérieure?

M. PLOMER: Cette recommandation a été portée à l'attention des autorités supérieures.

M. MACINNIS: A qui l'avez-vous soumise?

M. PLOMER: Il a fallu le faire. Je ne me souviens pas à qui elle a été envoyée, mais elle a été certainement portée à l'attention d'un certain nombre de services.

M. MACINNIS: Et, si on n'établit pas une commission, aucun recours n'est possible advenant qu'une telle commission ne soit pas instituée?

M. PLOMER: Non, car la chose s'est produite très souvent dans des centaines et des centaines de cas de négligence où aucune commission d'enquête n'avait été établie.

M. MACINNIS: Cela me reporte à votre déclaration de ce matin lorsque vous avez dit qu'il y aurait certainement une commission d'enquête à laquelle pourrait faire appel un capitaine ou un commandant de navire. La même chose se produit-elle lorsqu'un quai est endommagé, qu'une hélice est éraflée, que le navire donne sur des écueils ou que des Américains de l'autre côté de la frontière sont atteints par une décharge? Est-il arrivé qu'une commission d'enquête n'ait pas été instituée en pareille occurrence?

M. PLOMER: Je sais que les officiers doivent comparaître devant des commissions d'enquête ou des cours martiales chaque fois, ou presque chaque fois, qu'ils mettent un navire en danger, dans les cas d'échouage, par exemple.

M. MACINNIS: Vous avez répondu à ma question et je n'ai pas besoin d'autre explication là-dessus. Vous y avez répondu quand vous avez employé l'expression «presque chaque fois». Ce matin, vous n'aviez aucun doute, mais maintenant vous dites «presque chaque fois».

M. PLOMER: Je songeais à un cas en particulier. Permettez-moi de m'expliquer. Ce dont je me plains, c'est que j'ai eu connaissance que des officiers

ont comparu devant des commissions d'enquête qui ne sont pourtant pas des tribunaux. Par contre, une cour martiale est un tribunal. A quelques exceptions près, cependant, une commission d'enquête précède une cour martiale. Il en est ainsi presque chaque fois qu'un officier commandant met son navire en danger, qu'il touche, par exemple, le fond avec son hélice ou qu'il fait un échouage ou quelque chose de semblable. Encore tout récemment des commissions d'enquête ont été instituées dans les cas de négligence concernant l'entretien d'un navire ou au sujet d'une machine qui n'était pas tenue en bon état. Cela est-il clair?

M. MACINNIS: Oui, cela est très clair.

M. PLOMER: Et c'est là une des raisons pour lesquelles la flotte n'a pas été maintenue en bon état: ces exigences n'ayant pas été observées.

M. MACINNIS: J'ai une autre question à poser et elle concerne les jurys institués pour l'avancement des officiers. Il faut nécessairement que la question de rang soit établie avant que les intéressés puissent obtenir de l'avancement.

M. PLOMER: C'est exact.

M. MACINNIS: Avez-vous déjà eu l'occasion de siéger dans ces jurys?

M. PLOMER: J'ai siégé dans presque tous les jurys établis à titre préliminaire pendant quatre ans.

M. MACINNIS: Vous dites que vous avez siégé dans presque tous les jurys préliminaires?

M. PLOMER: Oui, c'est comme cela que l'on commence à procéder.

M. MACINNIS: Que signifie l'expression «jury préliminaire»?

M. PLOMER: C'est la première disposition à prendre pour faire le choix des personnes qui auront droit à de l'avancement.

M. MACINNIS: C'est ce qui se fait pour commencer?

M. PLOMER: Oui, tout à fait au début. Il vous serait soumis,—j'oublie les chiffres,—un nombre de noms variant entre 15 et 20, selon ce qui serait demandé, parmi lesquels vous seriez appelé à choisir des candidats pour 5 à 10 postes vacants, par exemple.

M. MACINNIS: D'après vous, à quel chiffre s'élèverait en moyenne le nombre des recommandations?

M. PLOMER: Il me faudrait inventer ces chiffres, si j'en donnais. Je vous dirai simplement que les résultats ont été excellents en certaines années, mais qu'en d'autres circonstances nous avons été très désappointés.

Le PRÉSIDENT: A vous maintenant, monsieur Winch.

M. WINCH: Monsieur le président, pendant la suspension de la séance, j'ai lu ce mémoire deux fois dans l'espoir de pouvoir abréger mes questions. Je constate que j'en ai six que j'ai classées par catégories afin de pouvoir les soumettre brièvement. Je remarque que, dans le mémoire que nous a présenté ce matin le commodore Plomer, celui-ci déclare que ses affirmations sur certains points pourraient être confirmées si une certaine documentation était produite. Le témoin voudrait-il me dire si, dans le cas de certains procès-verbaux et de certains rapports de l'Administration de la marine portant sur des déficiences, il serait possible de mettre les documents à la disposition de notre Comité sans enfreindre les règles de la sécurité relativement aux décisions et aux renseignements? Je veux parler des procès-verbaux et des rapports du Conseil de la Marine dont il a fait mention dans son mémoire.

M. PLOMER: Je crois que cela pourrait se faire si on y enlevait toutes les questions qui touchent à la sécurité et il y en a très peu. Je viens justement de lire ces rapports au complet afin de m'assurer sur ce point.

M. WINCH: Je voudrais poser une question au commodore. Dans son mémoire il laisse entendre que les rapports de 1960 et de 1962 qu'il a rédigés en sa qualité d'officier supérieur canadien à bord (Atlantique) serait intéressants pour le Comité «s'ils étaient mis à notre disposition».

Le commodore aurait-il l'obligeance de dire au Comité si, à son avis, ces documents pourraient être mis à notre disposition sans enfreindre les règles de la sécurité?

M. PLOMER: Oui, je le crois. Je ne vois que deux points qu'il faudrait enlever aux fins de la sécurité dans le rapport en question. Je ne suis pas certain d'avoir les dates correctes.

M. WINCH: Dans votre mémoire vous mentionnez les rapports que vous avez rédigés en 1960 et en 1962 en votre qualité de fonctionnaire supérieur naval en service sur l'Atlantique.

M. PLOMER: J'en ai un ici en date du 15 septembre 1961. Je sais où se trouvent ces rapports et je puis apporter des précisions à ce sujet.

M. WINCH: Vous pensez qu'en supprimant quelques passages vous pourriez les mettre à notre disposition?

M. PLOMBER: Oui, je le crois.

M. WINCH: Le commodore a demandé dans son mémoire:

> Qu'une défense antiaérienne efficace soit donnée à la flotte.

Cette déclaration où le commodore estime que la Marine royale canadienne ne dispose pas d'une défense aérienne suffisante. Pourrait-il mentionner les lacunes qui existent?

M. PLOMER: Je me ferai un plaisir de le faire. Au cours de la Seconde Guerre mondiale il y a eu ce que nous appelons les bombes autoguidées et les bombes planantes ou radioguidées. Plusieurs navires ont été sérieusement avariés ou coulés par ces bombes. Il s'agissait alors de bombes radioguidées. Je sais que les navires de la Marine royale canadienne en ont rencontré. Il s'agit simplement de pouvoir riposter à une arme qui se tient à distance et qui vous attaque. De toute évidence, si les navires pouvaient se tenir très loin pendant la Seconde Guerre mondiale, je crois qu'il est très logique de conclure qu'ils peuvent maintenant se tenir deux ou trois fois aussi loin pour faire la même chose et qu'ils pourraient être hors de portée des canons que nous avons actuellement.

M. WINCH: Voulez-vous dire que l'armement de nos navires actuels n'a pas progressé au même rythme que les armes d'attaque?

M. PLOMER: C'est exact. Ceci nous amène au sujet très compliqué des missiles téléguidés terre-air. Le missile, naturellement, a déclassé le canon et vous avez des avions qui utilisent des missiles et des navires qui utilisent des canons.

M. WINCH: Vous me suggérez ma prochaine question. Il s'agit d'une question qui, je l'admets, m'a plutôt étonné. Je désire que le commodore m'explique le passage suivant de son mémoire.

> Les missiles terre-air sont coûteux. Ceux qui sont le moins coûteux n'ont pas encore atteint le degré désirable d'efficacité. Tant qu'ils ne l'auront pas atteint, nous devons utiliser les canons les moins coûteux.

J'ai trouvé ce passage très obscur. Le commodore voudrait-il nous expliquer les deux assertions suivantes?

> Ceux qui sont le moins coûteux n'ont pas encore atteint le degré désirable d'efficacité.

Et ensuite:

> Tant qu'ils ne l'auront pas atteint, nous devons utiliser les canons les moins coûteux.

M. PLOMER: Je crois que le montage du trois pouces 70 a coûté $1,300,000. C'est le dernier canon que nous avons monté et il a fallu de cinq à six ans pour le faire fonctionner. Je crois que c'est un médiocre placement. Un canon moins coûteux aurait fonctionné plus tôt, et...

M. WINCH: Voulez-vous nommer le canon qui aurait fonctionné plus tôt?

M. PLOMER: Je crois que c'est le cinq pouces 54, celui que l'on se propose de monter sur la frégate tout usage.

M. WINCH: Depuis combien de temps est-il disponible?

M. PLOMER: Il était prêt avant le trois pouces 70, je crois.

M. WINCH: J'ai promis de ne pas prendre plus de temps que de raison, monsieur le président. Il m'en reste deux autres.

Dans son exposé le commodore a déclaré:

> Pendant plus de deux ans un groupe d'étude spécialisé a étudié le problème et on n'a pas permis à ses membres d'aller à bord des navires.

Je demande au président si le commodore veut bien expliquer au Comité qui a autorisé ce groupe à siéger à Halifax pendant deux ans et pourquoi les membres n'ont pas eu la permission de s'acquitter de leurs devoirs en montant à bord des navires. Peut-il aussi indiquer qui leur a refusé cet avantage?

M. PLOMER: C'était au niveau du commandement. Je ne sais pas qui les a empêchés délibérément de le faire; les pourparlers ont eu lieu entre l'amiral et le chef de l'état-major. Je sais que le groupe n'a pas mis le pied sur les navires et je sais que l'officier responsable était un ingénieur et qu'il n'a jamais eu l'occasion d'exposer à l'amiral ce qu'il était supposé faire.

M. WINCH: Savez-vous ce que ces hommes ont fait à Halifax pendant ces deux années?

M. PLOMER: Je crois qu'ils se sont tenus occupés à d'autres choses dans le port. Je sais qu'ils se sont sentis frustrés et qu'on ne les a pas utilisés à leur plein rendement.

M. WINCH: Ont-ils été utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été envoyés là?

M. PLOMER: Pas à mon avis; les navires étaient aux endroits où ils étaient le plus utiles.

M. WINCH: J'hésite à poser la question suivante, mais je le dois, parce que je ne veux pas empêcher les autres de parler ou être obligé de revenir à la charge. J'appelle l'attention du commodore sur le dernier alinéa de son exposé où il demande que notre Comité étudie une demande qui le concerne personnellement. Je désire demander au commodore qui il considère comme «une personne indépendante et compétente» capable de faire une enquête sur les circonstances qui ont amené son départ de la Marine royale canadienne; le commodore se dit bien documenté au sujet de toutes ces circonstances.

M. PLOMER: Je dirais que je suis documenté dans une proportion de 98 p. 100. J'accepterais un juge ou un homme qui s'est taillé une réputation dans le domaine juridique. Je tiens à déclarer clairement que je n'ai pas d'ambition ou d'intention de retourner dans la Marine. Ma décision est finale; ma réputation personnelle est en cause et l'étude de mon problème serait utile à d'autres officiers qui ont la vie aussi dure et peut-être plus dure que je l'ai eue.

M. WINCH: Vous croyez qu'une enquête impartiale sur votre cas aiderait peut-être à remonter le moral de la Marine?

M. PLOMER: Oui.

M. WINCH: Je regrette d'avoir eu à soulever cette question personnelle.

M. PLOMER: Bien qu'il ne soit pas très convenable de mêler mes affaires personnelles à cette discussion, je n'ai soulevé la question que parce que je crois qu'elle illustrerait ce que j'ai avancé.

M. MCMILLAN: Monsieur le président, j'ai écouté et, sans entrer dans les détails, je me demande si je puis supposer si, d'après son exposé, le commodore désire que la plus haute priorité soit accordée à un changement considérable ou à une réorganisation complète du commandement en vue d'améliorer la Marine.

M. PLOMER: Oui, parce que je crois qu'on a fini par accepter les mauvaises valeurs comme normales. Je crois que la Marine a besoin d'une nouvelle et vigoureuse orientation de pensée afin de se libérer d'un sens des valeurs qui aurait dû être abandonné depuis longtemps.

M. MCMILLAN: Avant le dîner, il a été question de défauts dans le matériel du *Bonaventure*.

M. PLOMER: Oui.

M. MCMILLAN: Et aussi sur un autre navire, je crois, sur lequel, a-t-on dit, un seul canon était en état de tirer.

M. PLOMER: Oui, monsieur.

M. MCMILLAN: Il a été question aussi de matériel rouillé?

M. PLOMER: Oui.

M. MCMILLAN: Dans quelle proportion doit-on attribuer ces dommages à l'emploi d'un matériel inférieur et à l'équipage?

M. PLOMER: D'après mon expérience personnelle, je dirais que cela varie. Il y a certainement un vaste champ de supposition. On peut sans doute attribuer directement les dommages à l'emploi d'un matériel de qualité inférieure. J'ai constaté, cependant, que, lorsqu'il y a un officier commandant qui est médiocre ou un chef d'escadron peu compétent,—car il y a eu des chefs d'escadron sans expérience du commandement—, l'efficacité d'un navire diminue.

M. MCMILLAN: Qui appelez-vous l'officier commandant?

M. PLOMER: Le capitaine du navire.

M. MCMILLAN: Naturellement, il a l'entière responsabilité du navire?

M. PLOMER: C'est mon avis; mais le personnel doit appuyer la direction.

M. MCMILLAN: En d'autres termes, commodore, à quoi sert à un gouvrnement de fournir de nouveaux navires si, à votre avis, les équipages et les autres intéressés n'en ont pas soin.

M. PLOMER: Vous avez raison.

M. MCMILLAN: Est-ce votre avis?

M. PLOMER: C'est mon avis.

M. WINCH: Monsieur McMillan, me permettriez-vous de vous interrompre un moment pour demander quelle est la différence de responsabilité entre le commandant d'un navire et l'officier exécutif.

M. PLOMER: Le capitaine du navire est l'autorité suprême sur ce navire. L'officier exécutif vient en second dans l'administration et il est responsable de l'armement, du nettoyage et de l'organisation du navire.

M. WINCH: C'est ce que je voulais savoir. Alors, fondamentalement, l'officier exécutif est chargé de soumettre un rapport au capitaine s'il n'est pas satisfait de l'organisation et de l'entretien du navire.

M. PLOMER: C'est exact.

M. WINCH: Et il est chargé de dire au capitaine si le navire est en bon état ou non.

M. PLOMER: Oui. c'est l'homme-clef. Cependant, l'officier du génie peut s'adresser directement au capitaine et il le fait souvent.

M. MCMILLAN: N'avez-vous pas dit aussi que notre service naval aérien est insuffisant?

M. PLOMER: Non; j'ai dit qu'il était efficace.

M. MCMILLAN: Je constate aussi que vous avez dit que vous vous absteniez de parler de l'aviation navale parce qu'elle est aussi bonne ou meilleure que celle d'aucun autre pays.

M. PLOMER: Oui.

M. MCMILLAN: Comment conciliez-vous ces deux choses?

M. PLOMER: Je n'ai pas inclus l'aviation navale, parce qu'elle est très bonne. Son rôle principal est de voler. J'ai beaucoup participé à ses opérations et j'ai trouvé que son efficacité dans l'air est excellente. La norme des pilotes est bonne et la norme de l'entretien excellente. Nous en sommes fiers. Permettez-moi de signaler que l'aviation navale a débuté après la guerre. Elle a commencé aves des avions inférieurs; elle a surmonté une foule de difficultés pour arriver où elle en est aujourd'hui et elle mérite beaucoup d'éloges.

M. MCMILLAN: A votre avis, commodore, le commandement actuel peut-il être modifié suffisamment pour obtenir le résultat que vous recommandez?

M. PLOMER: Le directeur de l'organisation navale quitte la marine en décembre. Il a fait des propositions réitérées et il en sait plus long que moi. Je l'ai appuyé dans la mesure du possible et je crois qu'il est déplorable que ses avis n'aient pas été écoutés il y a trois ou quatre ans.

M. LLOYD: Monsieur le président, je désire questionner le témoin au sujet de l'organisation dont nous discutons en ce moment. Je ne suis pas sûr de la page, mais c'est la sixième de la fin.. Vous dites:

> Après mon départ d'Halifax il a été supprimé sans raison.

Et, à ce sujet, vous faites allusion au fait que le plan a été adopté sans objection par le comité des membres du personnel des trois armes. Il s'agit là, n'est-ce pas, d'un plan d'organisation qui comportait une nouvelle méthode de promotion et de sélection du personnel?

M. PLOMER: En réalité, il s'agissait d'une adaptation du plan qui existait dans la marine américaine et dans la marine royale. C'était un plan de remplacement systématique pour essayer de faire avancer les lieutenants commanders les plus compétents et leur fournir une carrière.

M. LLOYD: Et vous poursuivez ainsi:

> On continue plutôt à donner des promotions à des officiers qui n'ont pas les aptitudes professionnelles voulues.

M. PLOMER: Exactement.

M. LLOYD: De quel genre d'aptitudes professionnelles voulez-vous parler? Seriez-vous assez bon de nous donner des explications là-dessus?

M. PLOMER: J'entends la compétence requise pour être en mesure de remplir les fonctions d'agent exécutif d'un service, en mer, outre, comme le disait l'amiral Burke, les autres qualités dont je parle dans mon exposé. J'ajouterai l'aptitude à commander et je pourrais parler des promotions contestables d'individus qui sont incapables de prendre le commandement d'un navire ou n'en ont jamais fait l'expérience. Il y a bien des aspects à la question et, au besoin, je pourrais vous en dire plus long à ce sujet.

M. LLOYD: C'est vraiment une déclaration grave que vous faites là.

M. PLOMER: J'en conviens.

M. LLOYD: Elle est grave, parce qu'elle porte directement atteinte à la compétence des officiers supérieurs de la Marine.

M. PLOMER: Exactement.

M. LLOYD: Je vous cite encore:

> A ce point, permettez que j'insiste de nouveau sur le manque d'éthique et d'intégrité des autorités supérieures.

M. PLOMER: Oui.

M. LLOYD: Seriez-vous assez bon de nous donner des explications à ce sujet et de nous dire précisément en quoi il y a manque d'éthique et d'intégrité?

M. PLOMER: Certainement. Si, à vos yeux, le nombre d'exemples importe, je puis vous en donner. Je sais qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, mais je puis vous donner de nombreux exemples. Comment voulez-vous que je le fasse? Je ne veux pas vous garder ici tout l'après-midi.

M. LLOYD: Je suis peut-être en mesure de vous aider. Vous continuez ainsi:

> Je pourrais vous citer nombre de décisions non seulement stupides mais malhonnêtes.

Pourriez-vous nous donner des exemples, non seulement de décisions stupides, mais aussi de décisions malhonnêtes.

M. PLOMER: Je le veux bien. La raison qui me fait hésiter à le faire, c'est que cela impliquerait certaines personnes et, si je vous explique leurs cas même sans donner leurs noms, tout le monde ici présent pourra réussir à les identifier. Je le répète, je puis vous citer nombre de cas, et je suis disposé à le faire, mais c'est une affaire délicate lorsqu'il s'agit d'impliquer d'autres personnes. Si le président veut bien déléguer une partie des membres du Comité pour m'entendre, je me présenterai devant eux et leur expliquerai tous les cas l'un après l'autre.

M. LLOYD: Je dois dire que vous exprimez vos idées beaucoup mieux que je ne saurais le faire, comme l'indique votre exposé.

M. PLOMER: Vous êtes bien aimable.

M. LLOYD: Et je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous ne pourriez pas expliquer cette sorte de décisions stupides ou malhonnêtes sans donner les noms.

M. PLOMER: Je suis parfaitement prêt à le faire. Je le répète de nouveau, je puis vous donner des exemples en quantité. Cependant, je refuse de le faire jusqu'à ce que le président ait décidé dans quelles circonstances cela pourrait se faire. Autrement, je crois que ce serait très injuste. J'ai déclaré dans mon article que certains amiraux avaient failli à la tâche au cours d'opérations en mer et je puis le prouver. Toutefois, je ne les blâme pas pour les erreurs qu'ils ont commises, mais je blâme plutôt ceux qui les avaient placés en fonction. C'est un problème humain et je ne suis pas ici pour ruiner les réputations. Je veux tout de même prouver ce que j'avance d'une manière plus confidentielle. A mon sens, c'est une question d'éthique, n'est-ce pas.

M. LLOYD: J'allais justement vous demander la même chose. Croyez-vous qu'il soit dans l'ordre de venir faire une déclaration générale sur le manque d'éthique et d'intégrité parmi les officiers supérieurs sans exposer, un par un, les cas de décisions stupides et malhonnêtes? Vous portez atteintes à la réputation de chacun des officiers supérieurs.

M. PLOMER: Il ne s'agit pas seulement de ce groupe-là, mais de bien d'autres encore.

M. MACINNIS: Voulez-vous dire, commodore, qu'il y a des cas flagrants de promotions accordées à des incompétents?

M. PLOMER: Exactement.

M. MACINNIS: Autrement dit, c'est une question, non pas de compétence, mais de bonnes relations? Est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. PLOMER: Oui.

M. MACINNIS: Est-ce le genre de malhonnêteté dont vous voulez parler?

M. PLOMER: Oui, et je pourrais établir des comparaisons entre certains officiers où il semble évident qu'il y a eu un certain esprit de vengeance. Je suis bien disposé à le faire. Mais, si je suis disposé à le faire, je dois refuser de faire une déclaration en public au sujet de personnes que l'on peut facilement identifier.

Je serais heureux de venir témoigner devant un groupe du Comité, quel que soit le nombre de membres qui le compose. Je suis certain de pouvoir prouver mes affirmations de manière à vous satisfaire.

M. WINCH: Que diriez-vous si nous renvoyions la question au sous-comité directeur?

M. LLOYD: Je ne m'y oppose pas.

M. WINCH: Je comprends que le témoin puisse hésiter.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous prierais de parler chacun à votre tour.

M. LLOYD: Monsieur le président, je vais terminer mon interrogatoire à l'instant.

Je comprends l'embarras du témoin; mais, lorsque j'arrive à la dernière partie de son exposé où il demande que l'enquête sur toutes les circonstances de son renvoi de la marine soit menée par une personne de l'extérieur, il me semble que, si on procédait de la sorte, le commodore serait prêt à donner plus de détails relativement aux déclarations qu'il a faites.

M. PLOMER: En effet. Incidemment, dans la documentation que j'ai là, vous relèverez plusieurs cas de ce genre.

M. LLOYD: Je ne comprends pas bien ce que vous appelez de la documentation.

M. PLOMER: Les documents auxquels je fais allusion exposent plusieurs cas qui se rapportent à mes déclarations. J'ose espérer, monsieur Lloyd, que vous vous rendez compte du fait que ce n'est pas là une tâche agréable pour moi. Si l'affaire doit faire l'objet d'une enquête approfondie, il faut l'étudier dans tous ses détails et, par égard pour les sentiments de certains particuliers, je crois qu'il vaudrait mieux le faire d'une manière plus confidentielle.

M. LLOYD: Monsieur le président, je consens volontiers à reporter les autres questions que j'ai à poser au témoin sur le même sujet jusqu'à ce que le sous-comité directeur en soit venu à une décision là-dessus.

M. WINCH: Voulez-vous présenter une motion en ce sens?

M. SMITH: A ce point, monsieur le président, j'aimerais à dire un mot sur une question de règlement.

Sans tenir compte de ce que révèle la déclaration du commodore, j'estime que le Comité doit bien comprendre qu'il ne suffit pas qu'une chose soit présentée dans une déclaration pour tomber dans le cadre du mandat du Comité. Lorsque nous discutons en comité de questions de personnel avec le témoin, nous devons être très prudents, en ce sens que le personnel peut influencer l'exécution des ordres ou les directives de la Marine. Le Comité n'a pas été établi pour décider des droits et des torts de certaines personnes, et c'est précisément ce que je voudrais faire bien comprendre avant que le sous-comité directeur ne soit saisi de la question.

M. WINCH: Sauf votre respect, monsieur le président, je voudrais simplement demander comment diable nous allons juger des directives et de l'efficacité de la marine sans étudier en même temps les questions de personnel,

de promotions et d'efficacité que comportent ses opérations? Une étude de ce genre entre sûrement dans le cadre de notre mandat, pourvu que nous ne la faisions pas sur le plan individuel ou personnel.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, voulez-vous accepter l'idée que je prenne la chose en considération et que je vous fasse savoir plus tard ce qu'il y a moyen de faire à ce sujet?

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, depuis cet après-midi je ne suis plus membre du Comité, bien que j'en aie déjà fait partie, mais je voudrais simplement signaler quelque chose à l'attention du Comité. Je ne sais ce qui en est à ce sujet, mais quelle protection est accordée à celui qui vient témoigner devant un comité parlementaire? A-t-il droit à l'immunité au même titre que nous? Sinon, je considère que le témoin s'aventure sur un terrain qu'il serait sûrement bon, à son avis, d'explorer en petit comité.

M. WINCH: C'est exactement la raison pour laquelle j'ai posé mon objection, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: D'après moi, un témoin jouit de l'immunité parlementaire.

M. FAIRWEATHER: En ce cas, nous devrions peut-être poser nos questions.

M. HAHN: Par rapport au point qui a été soulevé, monsieur le président, le témoin peut fort bien jouir de l'immunité parlementaire; mais, s'il doit nommer des personnes, ces personnes-là ne jouiront pas de l'immunité.

M. WINCH: Le témoin a laissé savoir qu'il ne nommerait personne.

Le PRÉSIDENT: Nous avons convenu, je crois que, pour le moment, je prendrais la chose en considération. Je ne crois pas que nous devions nous attarder plus longuement sur cette question.

Avez-vous fini votre interrogatoire, monsieur Lloyd?

M. LLOYD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Deachman.

M. DEACHMAN: Je voudrais poser plusieurs questions à propos de la frégate tous usages qui a fait le sujet du débat ce matin.

Je veux surtout parler des dépenses. Je crois que vous avez beaucoup d'expérience en ce qui regarde les dépenses et la comptabilité de la Marine. On nous a donné un chiffre, soit 32 millions de dollars, et on nous a dit qu'il représente le prix de revient de la nouvelle frégate tous usages. Autant que vous le sachiez, ce chiffre représente-t-il approximativement le prix de revient de la nouvelle frégate tous usages?

M. PLOMER: Je ne le crois pas. A mon avis, le prix de revient sera beaucoup plus élevé que cela. Au cours de la discussion, on a mentionné 37 millions de dollars. On a réduit le montant de 37 millions à 32 millions de dollars d'une façon que je ne comprends pas très bien.

M. DEACHMAN: Prenons le montant de 37 millions de dollars comme prix de revient possible. Ce montant comprendrait-il le prix de revient global de la frégate une fois à flot et en état de servir.

M. PLOMER: Non, monsieur.

M. DEACHMAN: Le montant comprendrait-il, par exemple, le prix de revient de l'hélicoptère qui doit se trouver à bord?

M. PLOMER: Non, monsieur.

M. DEACHMAN: Il faudrait ajouter au montant de 37 millions de dollars le prix de revient de l'hélicoptère?

M. PLOMER: Je ne connais pas le prix courant du nouvel hélicoptère S-2.

M. DEACHMAN: Avez-vous une idée du prix d'un hélicoptère?

M. PLOMER: Si je vous donnais des chiffres, ce serait pure conjecture. Le prix en est très élevé, bien entendu.

M. DEACHMAN: Le chiffre de 37 millions de dollars comprendrait-il l'outillage électronique ou l'armement qui accompagne l'hélicoptère?

M. PLOMER: L'armement constitue un marché séparé et il faudrait en ajouter le prix à l'autre montant.

M. DEACHMAN: Ce montant comprendrait-il le matériel de sonar à profondeur variable dont le vaisseau est doté.

M. PLOMER: Je le crois.

M. DEACHMAN: Les approvisionnements du navire seraient-ils compris?

M. PLOMER: Non, monsieur.

M. DEACHMAN: Le montant comprendrait-il les canons, le matériel de tir et le système de téléguidage des pièces?

M. PLOMER: Il comprendrait les articles que vous avez mentionnés, mais pas les munitions.

M. DEACHMAN: Le montant ne comprendrait pas les munitions. Ce serait là une dépense supplémentaire?

M. PLOMER: Oui, monsieur.

M. DEACHMAN: Les fusées et le système de lancement des fusées seraient-ils compris dans ce montant?

M. PLOMER: Les appareils de lancement seraient compris, mais les fusées ne le seraient pas.

M. DEACHMAN: Nous devons donc ajouter au montant de 37 millions de dollars le coût des approvisionnements, de l'hélicoptère, des munitions, des fusées et peut-être aussi celui du matériel de sonar à profondeur variable, est-ce exact?

M. PLOMAR: Oui, monsieur.

M. DEACHMAN: Le montant original comprendrait-il les pièces de rechange requises?

M. PLOMER: Je crois que l'on commande séparément les pièces de rechange.

M. DEACHMAN: Il faudrait donc ajouter au montant de 37 millions de dollars en plus de tout ce que nous avons mentionné, le prix des pièces de rechange?

M. PLOMER: Je ne serais pas prêt à déclarer sous serment que cela est exact, mais je le crois.

M. DEACHMAN: Qu'avez-vous à dire au sujet des pièces de rechange pour les canons, par exemple?

M. PLOMER: Je crois que les pièces de rechange immédiat sont placées à bord, mais il y a beaucoup de pièces qui restent à terre.

M. DEACHMAN: C'est de celles-là que je parle.

M. PLOMER: Il faudrait, je crois, les commander séparément.

M. DEACHMAN: Donc, pour tenir ce vaisseau en mer, il faudrait dépenser beaucoup plus que 37 millions de dollars?

M. PLOMER: Il ne fait pas de doute que le coût serait plus élevé que cela.

M. DEACHMAN: Diriez-vous que le coût définitif excéderait 40 millions de dollars?

M. PLOMER: En toute bonne foi, je le crois.

M. DEACHMAN: Le coût définitif excéderait-il 45 millions de dollars?

M. PLOMER: Je serais porté à croire que le coût varierait entre 40 et 45 millions de dollars.

M. DEACHMAN: Comment cela se compare-t-il au prix d'un vaisseau du type *MacKenzie?*

M. PLOMER: Le coût excède passablement celui d'un vaisseau du type *MacKenzie.* Je ne sais pas quels ont été les chiffres définitifs pour les vaisseaux du type *MacKenzie,* mais je suis certain que les frégates tous usages qu'on se propose de construire coûteront beaucoup plus cher.

M. DEACHMAN: La comptabilité de la Marine est-elle établie de telle façon qu'il soit possible d'en arriver à des montants globaux de ce genre?

M. PLOMER: Non, monsieur.

M. DEACHMAN: Autrement dit, il n'existe aucun système qui permette d'établir un chiffre définitif de ce genre?

M. PLOMER: Il est possible d'établir le prix de revient de la main-d'œuvre civile. On en tient compte avec beaucoup de soin. Les chantiers maritimes ont un excellent système sous ce rapport. Cependant, à moins d'inclure les frais de la main-d'œuvre militaire, dont la proportion est assez élevée, il est impossible d'arriver à un chiffre exact. Au sujet du canon 70 de trois pouces, dont la mise au point a demandé beaucoup de temps, personne n'en saura jamais le prix de revient. La seule partie comptable est le prix de la main-d'œuvre civile.

M. DEACHMAN: Que dire du prix de la mise au point de l'outillage électronique, qui est, je pense, très compliqué et qui demande beaucoup de réglage avant la mise en service du navire? Le coût du réglage de cet outillage est-il compris dans le coût du navire?

M. PLOMER: Cela se fait dans le cours normal des choses. Il faut toujours inclure de tels frais, car le réglage de l'outillage est un travail continu et c'est l'équipage qui s'en occupe.

M. DEACHMAN: Au sujet du fonctionnement du navire, vous avez dit ce matin, je crois, que sa vitesse serait de 27 nœuds?

M. PLOMER: De 27 à 28 nœuds.

M. DEACHMAN: Quelle est la vitesse, si le renseignement a été publié, d'un navire du type *MacKenzie,* par exemple?

M. PLOMER: Environ 28 nœuds.

M. DEACHMAN: D'après ce que j'ai lu, la vitesse d'un porte-avions ou d'un sous-marin de chasse ou d'attaque de la marine américaine dépasse 30 nœuds. Êtes-vous de cet avis?

M. PLOMER: Tout à fait.

M. DEACHMAN: Cette vitesse atteindrait-elle 35 nœuds?

M. PLOMER: Non, l'*Enterprise* pourrait peut-être atteindre cette vitesse, mais le chiffre normal est de 30 à 32 nœuds.

M. DEACHMAN: Et les porte-avions qui l'accompagnent fileraient à une vitesse de 32 nœuds?

M. PLOMER: C'est ce que les Américains appellent la vitesse de flanquement, qui est la pleine vitesse pendant l'action. Ils doivent être prêts à cela.

M. DEACHMAN: Les frégates tous usages ne pourraient donc pas faire partie d'une flotte de porte-avions?

M. PLOMER: Il faudrait que le porte-avions ralentisse sa marche pour que les frégates lui servent d'écran.

M. DEACHMAN: La marine des États-Unis serait forcée de ralentir ses vaisseaux afin de conformer leur vitesse à celle de notre frégate?

M. PLOMER: C'est exact.

M. DEACHMAN: J'ai quelques questions à poser au sujet de l'espace disponible sur cette frégate. Une fois qu'on aura mis à bord l'outillage électronique, l'hélicoptère, les canons, le système de lancement de fusées et toutes les munitions, quelle place restera-t-il pour 200 hommes?

M. PLOMER: Mes connaissances sur la frégate tout usage sont très générales. Je dois dire, en toute franchise, que je ne connaissais pas grand-chose de la frégate tous usages pendant que j'étais dans la Marine. J'étais alors trop occupé à préparer les prévisions de dépenses de la Marine. Je m'intéressais à l'état de la flotte et autres choses de ce genre et je ne me suis pas arrêté à la question des frégates. Tout le travail d'étude et de construction était terminé lorsque je suis arrivé au quartier général et je n'ai pas fait de protestations. Ce n'est que depuis que j'ai quitté la Marine que j'ai eu le temps d'y penser et que j'ai étudié la question à la lumière des difficultés que j'avais rencontrées en mer et autres choses du genre. Comme je le disais tantôt, mes remarques portaient sur des choses que je connaissais. La frégate n'est pas de ce nombre. Je tiens à ce que cela soit très bien compris.

La question de l'espace a demandé beaucoup de réflexion et on a, je crois, décidé de laisser à terre un certain nombre des membres de l'équipage afin de faire de la place pour les 200 soldats.

M. DEACHMAN: D'après-vous, s'agirait-il ici d'un navire encombré, qui chercherait à accomplir trop de choses et qui, peut-être, n'en accomplirait aucune d'une façon satisfaisante?

M. PLOMER: L'expression «tout usage», il faut le reconnaître, prête à confusion. On a l'impression qu'il s'agit de quelque chose qui peut accomplir à peu près n'importe quoi. En vérité, il s'agit d'un navire anti-sous-marin, qui transporte un hélicoptère et qui a une capacité fortement accrue en projectiles contre-avions. La raison pour laquelle on y fait monter les 200 soldats, est, je crois, afin qu'ils puissent se servir de l'hélicoptère et qu'ainsi l'hélicoptère ait un autre usage. Tout ce qu'on ajoute à l'armement d'un navire doit se payer, soit en argent soit par une diminution du rendement dans un autre domaine, lorsque les dimensions restent les mêmes.

M. DEACHMAN: Voilà qui répond à ma question.

M. MATHESON: Je me demandais, commodore, si vous pourriez nous exposer brièvement votre opinion au sujet de l'utilité de nos collèges militaires au point de vue de la Marine?

M. PLOMER: Je ne m'attendais pas à cette question. C'est une question épineuse. Pour ma part je crois, conformément à ce que j'ai dit ce matin, qu'à notre époque de changements rapides les gens doivent avoir la possibilité de jouir d'une éducation beaucoup plus poussée. Le programme d'étude de ces collèges leur offre-t-il cette éducation? Je ne le sais pas. Ce que je connais du programme est très bon. Avec les années, on a réalisé des progrès. Cependant, le problème, dans la Marine, c'est de former des officiers en nombre suffisant. On a éprouvé beaucoup de difficulté à recruter des officiers, et les officiers proviennent de toutes les origines imaginables. Sur la côte ouest, il y a le plan Venture, selon lequel ils reçoivent une commission à court terme de sept ans. Il y a des officiers qui sortent des rangs des simples matelots. Il y a deux façons de devenir officier; on peut entrer comme junior, devenir cadet et suivre un cours universitaire. Les universités ont fourni de bons officiers. Il y a aussi la formule d'éducation universitaire UNTD, mais peu de ces gens s'engagent dans la Marine. C'est bien dommage. Ce sont des hommes compétents et intelligents. Il y a cette voie-là et toutes sortes de

voies différentes pour parvenir au rang d'officier. Les collèges militaires ne peuvent former qu'un très petit pourcentage des officiers. C'est la meilleure réponse que je puisse vous donner.

M. MATHESON: Puis-je vous poser une autre question? Des officiers à temps partiel des forces de réserve très zélés et très enthousiastes de la Marine canadienne m'ont dit que la qualité de l'entraînement qu'ils avaient reçu les avaient quelque peu déçus. Ils ont eu l'impression qu'on manquait d'officiers vraiment compétents pour donner un bon entraînement aux réservistes. Je me demande quelle est votre opinion au sujet de l'utilité des forces de réserve et leur rôle dans l'ensemble de la Marine canadienne.

M. PLOMER: J'ai reçu moi-même quelques lettres à ce sujet après la publication de l'article en question. Le problème est le suivant. Dans l'éventualité d'une guerre nucléaire, comment transporterait-on les gens, disons de Windsor ou d'Ottawa jusqu'à la côte, si on avait besoin d'eux rapidement? Les navires ont déjà plus ou moins leurs équipages et on n'aurait vraiment pas besoin de la réserve. La demande dans ce domaine, si toutefois elle existe, n'est pas très considérable. Je dirais que, dans l'hypothèse d'une guerre non-nucléaire, si elle dure un certain temps, on aurait un très grand besoin des forces de réserve. Dans la mesure où ils auraient subi un bon entraînement, les réservistes constitueraient une aide précieuse. C'est un double problème. Je dirais que, dans l'éventualité d'une guerre atomique, les réserves ne seraient pas d'un grand secours; mais s'il s'agissait d'une guerre non-nucléaire à l'intérieur du continent et qu'il serait difficile de soutenir une attaque qui produirait des pertes considérables, les forces de réserves seraient alors fort utiles.

M. SMITH: J'ai trois questions à poser. Elles se rattachent à des réponses que le commodore a données précédemment. Il a parlé d'un genre de frégate ou des destroyeur utilisé par les Anglais qui comporte une turbine à gaz pour en augmenter la vitesse. Est-ce là un engin auxiliaire qui emploie un autre genre de carburant?

M. PLOMER: Je pense qu'on pourrait se servir du même carburant. Ils utilisent des huiles de qualité inférieure pour les turbines à gaz.

M. SMITH: Est-ce qu'on fait cela pour permettre d'assez brèves poussées de vitesse? Ce matin, quand vous parliez des hélicoptères sur les navires de la marine marchande, je me demandais si vous connaissiez des pays du monde occidental qui dressent des plans pour construire ou qui construisent à l'intérieur de leur marine de guerre des flottes marchandes ou des navires possédant des caractéristiques particulières qui leur permettraient, en temps de guerre, d'être plus utiles comme cargos?

M. PLOMER: Non, je n'en connais pas. Les hélicoptères seraient plus faciles à transporter si on les chargeait sur le navire et si on les attachait aux écoutilles. Naturellement le navire marchand est beaucoup plus gros et plus stable que la frégate.

M. SMITH: Est-ce que cela coûterait très cher d'aménager sur les navires marchands, une sorte de plate-forme d'atterrissage à l'usage des hélicoptères?

M. PLOMER: Je ne le pense pas. Je pense que c'est sur la frégate *Buckingham* que les essais avec l'hélicoptère se sont déroulés dans la Marine. Les essais ont eu lieu dans de très mauvaises conditions atmosphériques. On s'est servi d'une plate-forme plus ou moins transportable qu'on a ensuite enlevée et placée sur un autre navire.

M. SMITH: Vous parliez dans ce passage de votre exposé des possibilités de défense aérienne sur les navires. D'autres témoins ont déclaré au Comité que les Américains ont mis au point un missile de surface appelé «Hound Dog», dont la portée est de près de 500 milles. Cet été, nous avons appris que les

Russes possèdent un missile très semblable, de portée un peu moindre, nous l'espérons, mais personne n'en est certain. Croyez-vous qu'il y ait quelque possibilité de placer sur un navire un canon de marine qui fournirait une défense anti-aérienne contre une telle attaque?

M. PLOMER: Vous parlez, bien entendu, du missile anti-missile. Je ne pense pas qu'il y ait un canon qui serait efficace dans ce cas.

M. SMITH: Les destroyeurs-escortes sont-ils assez gros pour porter un missile anti-missile?

M. PLOMER: Je ne suis pas un expert en la matière. Je dois avouer que je n'en sais rien.

Le PRÉSIDENT: M. Granger a la parole.

M. GRANGER: Qui est responsable de l'entretien? Si j'ai bien compris ce matin, il n'y a personne en mer qui soit chargé de prendre les décisions qui s'imposent quand un navire a besoin de peinture, quand il y a une chaudière qui ne fonctionne pas ou quand le mécanisme d'un canon est rouillé. Qui a autorité en cette matière? Est-ce le capitaine du navire en mer? Sinon, est-il tenu de s'embarquer sur un navire qui est dans cet état?

M. PLOMER: Si le navire devient rouillé ou que surgissent des problèmes du même ordre, il y a deux raisons à cela. Peut-être que le navire n'a pas eu assez de temps en rade et, avec le climat de la Nouvelle-Écosse je ne dois pas parler de Halifax—, qui est humide, c'est certainement plus difficile; il est beaucoup plus facile de garder un navire en bon état en Colombie-Britannique. Les navires durent plus longtemps là-bas, parce que le climat est meilleur. On pourrait prendre des mesures pour régler le problème de la rouille et de la corrosion. Quand j'en ai parlé, quelqu'un de la flotte a proposé d'aménager un hangar à peinture qui serait assez haut pour couvrir une partie du navire de sorte qu'il pourrait être peinturé à l'abri. Cette initiative rapporterait beaucoup plus qu'elle ne coûterait. La responsabilité est difficile à préciser. Le surintendant des chantiers de construction de navires est chargé de faire faire les réparations nécessaires selon l'argent et les ressources disponibles. C'est ce que j'ai expliqué plus tôt. Ici encore, la Division de l'administration semble avoir laissé l'initiative aux chantiers de construction et aucune obligation n'a été imposée aux capitaines des navires.

M. GRANGER: Quelqu'un doit avoir autorité en cette matière?

M. PLOMER: Peut-être què quelqu'un a cette autorité maintenant, mais personne ne l'avait quand j'ai quitté la Marine.

M. SMITH: Quand avez-vous quitté la Marine?

M. PLOMER: Il y a environ un an; mon congé a pris fin en avril.

Le PRÉSIDENT: M. MacRae a la parole.

M. MACRAE: Je désire poser une question au sujet des mutineries mentionnées à la page 14 de votre exposé. Je voudrais traiter un peu de problème humain et poser au commodore des questions en rapport avec une assertion qu'il a faite dans son exposé.

En quelles occasions y a-t-il eu des mutineries dans la marine canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale, si l'on exclut celles qui ont éclaté à Halifax le jour de la victoire en Europe? Deuxièmement en rapport avec le même sujet, je demanderais au commodore de bien vouloir nous dire très brièvement quelles ont été les raisons précises des mutineries dans la marine canadienne. J'entends les raisons autres qu'un mécontentement général que nous pourrions peut-être comprendre. Troisièmement, toujours sur le même sujet, si ce n'est pas là poser trop de questions à la fois,—ces mutineries ont-elles obtenu quelque chose? Je suppose que le personnel naval doit être très sévèrement

puni pour une action de ce genre et qu'il doit s'y attendre, parce que nous savons ou du moins nous croyons que la discipline et les punitions dans la Marine ont toujours été plus sévères que dans les autres forces armées.

M. PLOMER: Des mutineries ont éclaté sur le *Magnificent*, le *Athabascan* et le *Crescent* et, pas très longtemps après, depuis que le Comité a commencé à siéger sur la frégate *Swansea*. Il y en a eu une sur l'*Iroquois* pendant la guerre, ainsi que quelques autres de moindre importance.

Je crois que la commission Mainguy expliquerait mieux que moi les raisons de ces mutineries. Voici ce rapport Mainguy.

M. MACRAE: Pourriez-vous nous le résumer très brièvement?

M. PLOMER: Si j'essayais d'abréger le contenu du rapport Mainguy, je pourrais être mal compris. Les personnes qui ont rédigé ce rapport l'ont fait de façon très consciencieuse et ont choisi leurs termes avec soin. Si j'essayais de le résumer au pied levé, je craindrais de commettre une gaffe.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacRae, vous n'étiez peut-être pas présent ce matin quand le témoin a accepté de rédiger à notre intention un résumé du rapport Mainguy.

M. PLOMER: Quelques-uns des titres sont «Distance artificielle entre les officiers et les hommes», «Mécontents qui voulaient être congédiés de la Marine», «Comparaisons entre la marine américaine et la marine canadienne», «Absence d'identification canadienne dans la Marine», et ainsi de suite. Voilà les motifs essentiels.

M. MACRAE: En dernier lieu, pourriez-vous dire si ces mutineries ont accompli quelque chose à l'avantage de la marine canadienne?

M. PLOMER: Elles n'ont pas été complètement inutiles. Je pense que le problème réside dans le fait que, bien que les recommandations aient été exécutées à la lettre, il demeure encore de la distance entre beaucoup d'officiers et leurs hommes. Pendant que j'avais la responsabilité des officiers du *Cornwallis*, on a donné des cours de formation des chefs qui, je crois, ont fait beaucoup de bien. Mais ils ne semblent pas avoir influencé tous les niveaux du haut en bas de l'échelle.

M. MACRAE: J'ai une dernière question à poser. Comment vos collègues de la marine, officiers de rang égal ou de rang inférieur, ont-ils réagi à votre article et à la publicité dont vous avez été l'objet à cause de déclarations que vous avez faites dans le passé?

M. PLOMER: D'une façon très favorable.

M. WINCH: Le Ministre dirait que c'était là une question qui demande comme réponse une opinion personnelle.

M. PLOMER: Eh bien, je pourrais vous lire des extraits de lettres. Je ne pense pas qu'on puisse en aucune façon interpréter ces lettres comme défavorables. Que cela soit connu ou non, comme vous le dites, il s'agit là d'une opinion. Je peux vous dire qu'une déclaration, entre autres faite à la presse prétendait que j'avais courageusement dit la vérité, mais que c'était une vérité exagérée. Je pense que l'exagération dépend entièrement des barèmes que vous voulez appliquer à la Marine. Si vous voulez avoir une marine de troisième ordre, eh bien, c'est exagéré; mais, si vous voulez avoir une marine de premier ordre, ce n'est pas exagéré du tout. Je m'en tiens à cette dernière interprétation.

M. CHURCHILL: Ma question a encore trait au programme de frégates proposé, pour lequel nous voulons aider le Ministre, bien qu'il ait dit que ce n'était pas nécessaire. Au sujet de la vitesse des frégates, quelle vitesse devrait-on donner, de l'avis du commodore, aux frégates que l'on construirait à l'avenir?

M. PLOMER: Je pense que la vitesse minimale devrait être de 32 nœuds.

M. CHURCHILL: Ces frégates sont-elles destinées à servir d'appui aux porte-avions des États-Unis ou à servir de navires anti-sous-marins ou à escorter les convois de navires canadiens?

M. PLOMER: Si on leur applique la désignation «tout usage», j'imagine qu'ils sont destinés à faire tout cela.

M. CHURCHILL: Les frégates en usage dans la marine des États-Unis ont-elles une vitesse de 32 nœuds?

M. PLOMER: Ils ont des destroyers qu'ils utilisent à cette fin; ce sont des destroyers de la Première Guerre mondiale qui ont été reconstruits et modernisés tout en gardant les mêmes machines et ils peuvent faire 32 nœuds.

M. CHURCHILL: N'est-il pas vrai qu'il serait un peu extraordinaire de demander à nos frégates de servir d'appui aux porte-avions des États-Unis?

M. PLOMER: Non, comme je l'ai dit, ils sont censés être échangés, tout comme les forces de l'OTAN de la côte de l'est sont censées pouvoir travailler ensemble. Le but principal de l'intégration des forces et des normes de l'OTAN était de pouvoir échanger le combustible entre elles, etc.

M. CHURCHILL: Pour le moment, leur fonction principale serait la protection de notre propre porte-avion. Quelle est sa vitesse?

M. PLOMER: Vingt-quatre nœuds, si le temps est beau.

M. CHURCHILL: Pendant les manœuvres qui ont eu lieu, de temps à autre, sous les auspices de l'OTAN, nos navires canadiens (ceux qui sont en activité à l'heure actuelle) ont-ils pu maintenir leur place dans leur catégorie? vont-ils trop lentement et de quelle façon soutiennent-ils la comparaison avec les vaisseaux des États-Unis et ceux de la marine anglaise?

M. PLOMER: En deux ans, les seules manœuvres de l'OTAN auxquelles j'ai assisté ont eu lieu dans le nord de l'Irlande. Le temps était mauvais. Je n'ai pas fait fonctionner un autre porte-avions rapide. En Corée, toutefois, nous avons manœuvré avec des porte-avions américains rapides, ce qui indique, je pense, que nous devons être capables de collaborer avec les porte-avions américains ou anglais. Je conduisais alors un destroyer du type *Tribal* et, à pleine vitesse, notre combustible baissait à un degré inquiétant, au bout d'une journée et demie. C'est arrivé une fois. Nous avions la vitesse, mais non la capacité de combustible. Si nous avions eu alors les nouveaux navires (ils n'existaient pas encore), ou le porte-avions aurait dû ralentir ou nous aurions fini par rester en arrière.

M. CHURCHILL: Actuellement, en cas de guerre, y a-t-il des occasions où un porte-avions doit aller à pleine vitesse?

M. PLOMER: Oui, s'ils veut aller de A à B, ils utiliseront la pleine vitesse, ce qui est très fréquent en temps de guerre. En outre, ils aiment à se servir de toute la vitesse dont ils disposent, quand le vent n'est pas fort, pour permettre aux avions de décoller sans l'aide des catapultes, sans compter que l'atterrissage est ainsi plus facile, surtout s'il s'agit d'un avion à réaction.

M. CHURCHILL: Théoriquement, en ce qui concerne un porte-avions, un plus gros navire devrait pouvoir aller plus vite que les destroyers, ce qui devrait être aux environs d'un vingtième de leur grosseur. J'ai vu le *Bonaventure* s'immobiliser sur la mer, par gros temps, par crainte de pires dommages, alors que le *Saint-Laurent* et le *Restigouche* filaient à 14 nœuds sur la mer. Voilà la différence. Ce devrait être le contraire.

M. WINCH: Monsieur le président, j'ai une question à poser. Elle n'a pas encore été posée, ce qui m'étonne beaucoup.

Étant donné son expérience dans une position comportant de grandes responsabilités, spécialement celle de contrôleur où je suppose qu'il a été mêlé à la préparation des crédits, je voudrais demander au commodore s'il peut nous dire, vu la condition des navires de la marine canadienne, dans quelle mesure il croit que leur condition, bonne ou mauvaise, est attribuable au fait que la Chambre des communes n'a pas accordé assez d'argent pour subvenir à leur entretien.

M. PLOMER: C'est à cela qu'a été attribuée la perte du *Crusader*, c'est-à-dire que l'on n'a pas bénéficié de la somme supplémentaire qu'il fallait. Je ne suis pas de cet avis. Je crois que, si ce navire avait été bien entretenu, après qu'on l'a retiré de la circulation parce qu'il n'était plus bon, et aussi après qu'on l'a envoyé à Sydney, toutes ces dépenses n'auraient pas été nécessaires.

En ma qualité de sous-contrôleur, j'ai vu des demandes de crédit bien ou mal présentées, soit dans les périodes de resserrement, alors que l'on peut s'attendre à ne pas obtenir d'argent, soit en temps normal. Au cours de mes huit ou dix mois, d'expérience, je dois le dire en toute franchise, j'ai trouvé le Conseil du trésor très compréhensif.

M. WINCH: Alors, vous admettez que l'état de choses que vous avez exposé dans votre mémoire, au sujet de la marine canadienne, n'est pas attribuable au fait que la Chambre des communes n'a pas accordé assez d'argent.

M. PLOMER: C'est ce que je crois.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Monsieur le président, je veux poser une ou deux questions au commodore. A titre d'ancien de l'aviation, j'éprouve un grand plaisir de participer à cet interrogatoire.

A propos de la frégate tout usage, vous avez indiqué ce matin que l'un des rôles de la frégate est de porter des hélicoptères afin d'augmenter ses possibilités du point de vue anti-sous-marin.

M. PLOMER: Oui.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Mais vous avez ajouté que l'on atteindrait beaucoup mieux ce but en plaçant les hélicoptères sur de meilleures plates-formes.

M. PLOMER: J'ai dit de plus grandes plates-formes, des plates-formes pouvant porter plus d'hélicoptères.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Ce qui coûterait moins cher.

M. PLOMER: Par hélicoptère.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Par hélicoptère.

M. PLOMER: Oui.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Ensuite, en enlevant l'hélicoptère de la frégate tout usage, parce qu'il y a moyen de le placer sur une plate-forme plus spacieuse et de l'utiliser à un coût moins élevé, on a une frégate anti-sous-marine et anti-avion. A mon sens, la conséquence de tout cela est qu'elle n'est pas assez rapide pour accompagner un convoi. Il y a aussi une chose qui m'a paru embrouillée. Nous semblons consacrer beaucoup de temps à la question du convoyage et je me demande quel rôle le convoyage pourra jouer dans les guerres à venir. Avez-vous quelques remarques à ajouter là-dessus?

M. PLOMER: Je crois très fermement, sans être un fanatique de la Marine, que le convoyage est essentiel dans une guerre et que, même dans une guerre atomique, il faudra escorter les convois.

Pour transporter un grand nombre d'hommes, que ce soit des soldats, du personnel de l'Aviation ou du personnel de la Marine, rien ne peut remplacer l'Aviation pour la rapidité et parce qu'elle transporte les hommes à l'endroit

même où on en a besoin. Dans toute opération militaire le temps est un facteur essentiel. Mais, s'il s'agit de nourriture, de chars de combat, de matériel motorisé, de céréales, de métaux, de matières brutes de toutes sortes, le seul moyen de livrer ces marchandises est le transport maritime. Vous savez fort bien combien il faudrait d'avions pour remplacer un navire de 10,000 tonnes. Il est nécessaire de transporter toutes ces choses sur le champ de bataille. Il se peut que ce soit dans une forêt de l'Extrême-Orient. En Corée, il n'y a pas eu d'attaque de sous-marins ou d'avions. C'était un enchantement. Cependant, si quelqu'un avait voulu jouer un sale tour, en attaquant avec des avions ou des sous-marins, les convois seraient entrés en scène immédiatement.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): J'ai du mal à imaginer ce genre de guerre; mais, si quelqu'un veut jouer un sale tour, il se peut que l'on ait alors recours à la bombe atomique. Je ne vois pas bien comment il pourrait y avoir des convois dans ce cas. Je ne vois pas bien comment les nations, sauf les grandes puissances, pourraient avoir ce genre d'équipement. Si on en vient à ce point-là, tout devient presque perdu.

M. PLOMER: La seule leçon intéressante que nous donne l'histoire est de ne pas vivre dans le passé, mais d'en apprendre quelque chose. Nous avons failli perdre deux guerres parce que nous avons manqué de navires d'escorte. Je dis qu'à présent nous devons nous reprendre.

M. SMITH: Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas de navires marchands à escorter, n'est-ce pas?

M. PLOMER: D'accord; mais il n'en reste pas moins que nous avons encore des marchandises à expédier.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Pouvez-vous me dire quels sont les pays qui possèdent des sous-marins?

M. PLOMER: Les Chinois en ont, c'est certain; les Russes, évidemment, en ont un nombre fantastique, et il est à remarquer que, de temps à autre, ils les vendent à diverses nations. Ils en vendent aux Égyptiens. J'ignore toutefois s'ils en ont vendu aux Cubains.

Dans le passé, les Russes ont pris l'habitude de vendre des sous-marins à tous les pays qui n'aiment pas l'Occident.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Pour revenir à ma première idée, pour des raisons d'ordre économique et technique, nous avons supprimé l'hélicoptère de notre frégate tout usage. Nous en sommes maintenant venus à la conclusion que nous avons des frégates qui n'ont pas la vitesse que nous voudrions qu'elles aient, n'est-ce pas?

M. PLOMER: Elles ne vont pas trop lentement pour servir d'escorte.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Elles ne sont pas trop lentes pour remplir le rôle de flanqueurs dont vous parlez, mais pas assez rapides pour suivre un sous-marin par gros temps, n'est-ce pas?

M. PLOMER: Pour établir si la frégate peut suivre ou non, tout dépend du genre de sous-marin et jusqu'à quel point le temps est mauvais.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Êtes-vous en mesure d'affirmer qu'il y a des circonstances où la frégate en question ne pourrait même pas par gros temps poursuivre les sous-marins classiques, bien loin de pouvoir poursuivre les sous-marins nucléaires.

M. PLOMER: En ce qui concerne le mauvais temps, cela est vrai.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Ce que vous dites serait triplement vrai par rapport aux sous-marins nucléaires.

M. PLOMER: Oui. Cependant, pour prendre la défense de la frégate tout usage, et pour traiter la question avec objectivité, je dirai qu'il s'agit d'un problème fondamental, en ce qui concerne les navires de surface par rapport

aux sous-marins, lorsqu'on dit que les frégates ne peuvent les suivre quand le temps est mauvais. Quoi qu'il en soit, je puis dire que, si sa coque est aussi bonne que celle des navires de la classe *Saint-Laurent* et *Restigouche,* la frégate serait tout aussi rapide par gros temps que toute autre sorte de navire de même tonnage.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Pensez-vous qu'elle serait, dans de telles circonstances, tout aussi rapide que celle que l'on construit aux États-Unis et dont vous avez parlé précédemment?

M. PLOMER: En effet, c'est un magnifique navire.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Puisque vous estimez que les hélicoptères présentent des difficultés et que l'on ne devrait pas en munir les frégates qu'on se propose d'acquérir, concluez-vous qu'il serait préférable d'affecter à un usage plus profitable pour la Marine le montant destiné à la réalisation de ce projet?

M. PLOMER: Je suis tout à fait de cet avis.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Quelle serait, à votre avis, la manière la plus profitable pour la Marine de dépenser cet argent?

M. PLOMER: Je vous donne une opinion strictement personnelle et non le reflet d'une opinion générale. Cet argent devrait être consacré à deux fins. Premièrement, pour acquérir des porte-avions ordinaires de fabrication peu coûteuse qui pourraient porter trois, quatre ou cinq hélicoptères; ces porte-avions devraient être protégés par d'autres navires, mais ils seraient plus efficaces que des frégates pour porter des avions. Deuxièmement, j'ai toujours fortement souhaité que la Marine acquière plus de sous-marins et des sous-marins plus modernes. Nous avons besoin de sous-marins plus récents, non seulement pour la lutte anti-sous-marins, mais aussi pour fournir à la Marine et à l'Aviation des conditions d'entraînement plus proches de la réalité. Avec un nombre limité de sous-marins d'exercice, qui sont beaucoup plus lents que d'autres, les hommes s'endorment dans une fausse sécurité. Ils commencent à se croire exceptionnellement efficaces jusqu'au jour où ils sont mis en présence d'un sous-marin moderne dirigé par un capitaine expérimenté. Ils découvrent alors qu'ils ne le sont pas tant que cela.

Nous avons besoin de sous-marins nouveaux et plus rapides, et nous en avons besoin en plus grande quantité. Pour rappeler ma propre expérience (sans vouloir me vanter), le convoi dont j'ai fait partie et que j'ai mentionné tout à l'heure s'est trouvé, à un moment donné, attaqué par plus de 30 sous-marins, soit le plus grand nombre de sous-marins que l'ennemi ait utilisés en une seule fois.

C'est le radar qui nous a sauvés, car le temps était brumeux. Il fallait synchroniser nos mouvements avec ceux de l'ennemi: répondre à un assaut, puis se retirer, puis recommencer, répondre à un autre assaut et ainsi de suite. Voilà un problème d'une dimension bien différente des circonstances que nous pouvons reproduire à l'heure actuelle au cours des exercices. Voilà pourquoi il nous faut d'autres sous-marins. Et ceci s'applique également à l'Aviation.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Merci. Vous avez exposé le problème d'une façon claire et simple.

M. MATHESON: On nous a dit, commodore, que l'un des avantages de la frégate tout usage, c'est qu'elle peut à court délai déplacer environ 200 hommes. Si l'on songe au fait que, depuis la guerre de Corée, toutes nos opérations militaires ont été, du moins je le suppose, appuyées d'une manière ou d'une autre par les Nations Unies, ne peut-on pas en venir à la conclusion que, si le Canada est appelé à remplir dans l'avenir un rôle constant de force pacifique pour les Nations Unies, le moyen le plus économique et le plus sûr

de transporter ces troupes sera d'utiliser des vaisseaux marchands qui pourraient transporter tout un bataillon ou toute une brigade, plutôt que d'utiliser des frégates?

M. PLOMER: Je vais vous donner quelques exemples. Il y a quelques années, la *Canadian National Steamships* nous a offert l'un de ses navires pour que nous l'utilisions comme ravitailleur ou transport de troupes pour la somme nominale d'un dollar. J'ai été très déçu de voir que nous n'acceptions pas cette offre. Au moment de la crise congolaise, on a proposé d'envoyer le navire-atelier *Cape Scott* au Congo. A Halifax, où je me trouvais, nous avons reçu l'ordre de l'affecter au transport des troupes destinées au Congo, et pourtant Dieu sait si nous en avions besoin nous-mêmes! Il m'a semblé que nous avions perdu le sens de la réalité, comme Alice au pays des merveilles. Car, lorsque le *Cape Scott* navigue à toute vapeur, il peut atteindre jusqu'à 10 nœuds et demi; mais il ne navigue pas longtemps à cette vitesse. Sa vitesse ordinaire ne dépasse pas habituellement 9 nœuds et demi ou 10 nœuds. Quant aux troupes, elles ont dû arriver au Congo avec le cafard après avoir traversé l'équateur dans un navire où ce sont surtout les ateliers de réparation qui leur ont servi de dortoirs. Je ne puis m'empêcher de dire, même si cela ne sert plus à rien, que le vapeur de la *Canadian National Steamships* aurait fait un magnifique transport de troupes. Il aurait pu transporter hommes, équipement, provisions et tout ce qu'on aurait voulu. Et il filait à 16 ou 17 nœuds, ce qui est une bonne vitesse. Malheureusement, nous ne pouvons pas donner ce rendement. On ne peut pas transporter 200 hommes sur une très grande distance avec une frégate tout usage.

M. DEACHMAN: Le navire était-il en bon état? Est-ce que nous n'aurions pas encore acheté chat en poche?

M. WINCH: Pour un dollar?

M. DEACHMAN: Même pour un dollar.

M. PLOMER: C'était une aubaine. Les navires qui ont été vendus se sont certainement détériorés par la suite. Ils se détérioraient vite à Halifax.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant d'ajourner la séance, je dois vous demander de présenter une motion. Il se peut que le représentant de la Marine ne puisse pas venir témoigner devant le Comité mardi prochain, le 15 octobre, comme nous l'avions prévu. Les membres du Comité voudront peut-être en profiter pour visiter quelque établissement de la Défense, si on peut faire une entente à cette fin. Mais il me faut une proposition.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, avant de passer à la proposition, puis-je dire que je suis certain que les représentants de la Marine sont désireux de venir témoigner de nouveau devant le Comité après témoignage du commodore Plomer. Ils ont certainement, eux aussi, des choses à dire qui intéresseront le Comité. Ils méritent d'être entendus. Je ne voudrais pas que nous manquions la chance de les entendre de nouveau dans un avenir prochain. Il faut penser à la publicité que nos délibérations ont donnée à la Marine en plus de toutes les autres implications. Il faudrait que cela soit fait le plus tôt possible.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un veut-il appuyer la motion?

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je propose que, si la chose est réalisable, nous visitions les établissements de la Défense.

M. SMITH: Nous pourrions aller à Toronto et assister à une démonstration du *Bobcat*.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Asselin, appuyé par M. Patterson, que la Comité visite mardi un établissement de la Défense, si la chose est possible et si les représentants de la Marine ne peuvent se présenter ce jour-là.

Je m'explique. Nous avions pris les dispositions pour recevoir les représentants de la Marine mardi, mais nous ne savons pas s'ils pourront venir. Nous n'organiserons la visite proposée que s'ils ne peuvent venir. Nous ne voulons pas perdre une seule journée. Avez-vous d'autres remarques à faire?

M. CHURCHILL: Étant donné les projets de la Loi à débattre et les autres travaux de la Chambre, il me semble peu sage, pour les membres du Comité, de s'absenter à ce moment-ci. Tant que nous siégeons en comité, nous sommes près de la Chambre. Je m'oppose à ce que nous sortions de la ville à ce moment-ci. On nous rappelle constamment les travaux à faire à la Chambre. Comment pourrions-nous les négliger pour faire un voyage? A mon avis, les périodes de Noël et du Jour de l'An seraient plus propices aux voyages de ce genre.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Il me semble plutôt que tout voyage qui éloignerait de la Chambre des communes les membres du comité de la Défense, et plus particulièrement celui qui vient de parler, contribuerait énormément à accélérer les travaux de la Chambre!

Le PRÉSIDENT: La motion est-elle adoptée?

(Assentiment).

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCE DU MARDI, 15 OCTOBRE 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, et le vice-amiral H. S. Rayner, D.S.C., avec agrafe, C.D., R.C.N., chef d'état-major de la Marine.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29515-4—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
MacRae
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 15 octobre 1963.
(16)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 10 h. 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Brewin, Churchill, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Temple et Winch.—(20).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale; le vice-amiral H. S. Rayner, Croix du service distingué avec agrafe, M. R. C., chef d'état-major de la Marine; *aussi présents:* le commodore James Plomer et un interprète parlementaire.

Le vice-amiral Rayner lit une déclaration préparée en réponse à la déclaration présentée au Comité par le commodore Plomer le 10 octobre 1963.

Le témoin est interrogé sur sa déclaration et sur des sujets connexes.

A midi et demi, le Comité suspend ses délibérations jusqu'à ce que les ordres du jour soient présentés à la Chambre plus tard dans la journée.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(17)

Le Comité spécial de la défense reprend ses délibérations à 3 h. 35 de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Lloyd, MacInnis, MacRae, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch.—(19).

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin.

L'interrogatoire du vice-amiral Rayner se poursuit.

M. Hellyer, le ministre de la Défense nationale, répond aux questions relatives à la politique de défense.

M. Churchill déclare qu'il y a eu omission dans le fascicule 11 du Comité (Voir témoignages d'aujourd'hui, page ???).

L'examen du vice-amiral Rayner au sujet de la déclaration faite par le commodore Plomer ayant pris fin, le Comité interroge sur d'autres sujets.

A 5 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 10 h. 30 du matin le jeudi 17 octobre 1963.

Le Secrétaire du comité,
E. W. Innes.

29515-4—1½

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 15 octobre 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je demande maintenant le silence.

Ce matin, le vice-amiral Rayner lira une déclaration. Les membres du Comité le questionneront ensuite à ce sujet. Après la lecture de la déclaration et l'interrogatoire qui le suivra, nous reviendrons à l'interrogatoire de l'amiral Rayner relativement à la première déclaration qu'il a lue à notre Comité. Vous vous rappellerez que des membres ont manifesté le désir de continuer l'interrogatoire au sujet de cette déclaration, mais que le temps a fait défaut.

Le vice-amiral H. S. Rayner (*Croix du service distingué avec agrafe, Décoration des forces canadiennes, Chef d'état-major de la M. R. C.*): Monsieur le président, avant de commencer la lecture de ma déclaration, je m'excuse de ne pas pouvoir distribuer la version française. Il n'y a pas eu assez de temps pour obtenir une traduction, mais nous la produirons aussitôt qu'elle sera prête. Monsieur le président, messieurs les membres du Comité.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant vous au cours de votre première séance depuis que le Comité a entendu le témoignage du commodore Plomer.

Cet ancien officier a porté de graves accusations contre la Marine, y compris la médiocrité de sa haute direction et la mauvaise administration de ses affaires, raisons pour lesquelles nous disposerions d'une flotte de navires mal équipés et piètrement armés, bien au-dessous du niveau requis.

Rien n'est parfait en ce monde, et la Marine est bel et bien de ce monde. Il y a donc une part de vérité dans certaines des choses que le commodore Plomer a dites et écrites. Mais cette concession faite, je tiens à affirmer de toutes mes forces que je rejette plusieurs des conclusions qu'il a tirées et que je sais que beaucoup de ses allégations ne sont pas conformes à la réalité. Je crois que ce qu'il a dit et écrit laisse une fausse impression de la Marine actuelle. Je sais que la Marine est efficace et que le rendement de nos navires en opérations au cours des dernières années, se compare favorablement au rendement des navires d'autres flottes.

La filière des responsabilités entre les navires et le Quartier général de la Marine est clairement établie. Elle va du capitaine d'un navire qui est responsable de la disponibilité et de la sécurité de son navire et de son équipage, par l'entremise de ses officiers supérieurs, jusqu'à la haute direction navale. Les commandants des côtes sont directement responsables envers le chef d'état-major de la Marine, de tous les navires et établissements ainsi que des activités et des opérations navales au sein de leur secteur de commandement. Le chef d'état-major de la Marine est la plus haute autorité navale. Mes tâches et mes responsabilités sont définies dans la Loi sur la Défense nationale. En vertu de cette Loi, je suis «sauf les règlements et sous la direction du Ministre, chargé du contrôle et de l'administration de la Marine royale du Canada».

Mes conseillers principaux sont les membres du Conseil de la Marine, savoir le sous-chef d'état-major, le chef des Services techniques de la Marine, le chef du Personnel de la Marine et le contrôleur de la Marine. Il appartient au Conseil d'énoncer les objectifs généraux de la Marine, de coordonner et d'intégrer les activités de toutes les divisions et de tous les services de la Marine et de me conseiller au besoin. Je désire souligner qu'on me tient bien

au fait de toutes les questions importantes et que je prends connaissance de tous les messages concernant les incidents ou les pertes d'importance en ce qui a trait aux navires, aux avions ou au personnel.

Le sous-chef d'état-major de la Marine est responsable envers le chef d'état-major de la disponibilité de la flotte pour le combat et le chef des Services techniques de la Marine est, de son côté, responsable de la préparation des plans, de la construction et de l'équipement des navires et des avions ainsi que de leur armement et, en outre, de l'entretien et de la réparation des navires et des avions. Ces deux officiers se tiennent au courant de l'emploi et de l'état général de la flotte et me transmettent tous les renseignements appropriés. En outre, les commandants des côtes, me font connaître tous leurs problèmes importants de l'heure. Ils se présentent également à intervalles réguliers, au Conseil de la Marine.

Je conseille à mon tour le Ministre sur les questions de la Marine.

Règlements concernant l'avancement dans la marine royale du Canada

Dans le témoignage rendu par le commodore Plomer devant ce comité, de même que dans l'article qu'il a publié antérieurement dans le *Maclean's*, il a essayé de créer l'impression que les règlements concernant l'avancement des officiers dans la Marine, établissent un traitement de faveur à l'égard des officiers qui ont reçu leur formation dans un collège militaire avant la guerre, sans reconnaître les mérites de ceux qui sont venus d'ailleurs. On y laissait entendre que le mérite était d'importance secondaire. Je ne suis pas d'accord avec cette déclaration et j'affirme catégoriquement en plus qu'elle est fausse. On s'efforce par tous les moyens de s'assurer que tous les officiers sont traités de façon juste et objective.

La composition des commissions d'avancement, de même que les formalités relatives à la sélection des officiers en vue de l'avancement, font l'objet d'une revision constante. A la suite d'une revue générale effectuée en 1960, le Conseil de la Marine a fait publier des Ordres généraux dans lesquels étaient exposés les principes et les règles qui régissent l'avancement des officiers.

Les officiers sont au courant des qualités professionnelles requises pour l'avancement, des zones d'avancement, de la façon dont les postes vacants sont attribués et dont fonctionnent les commissions de sélection. Permettez-moi de vous exposer brièvement notre façon de procéder.

En premier lieu, tous les officiers font l'objet d'une appréciation de la part de leurs supérieurs immédiats, au moins une fois par année. Lorsqu'il a été décidé du nombre des officiers qui peuvent être nommés à un grade supérieur dans le cours de l'année suivante, une commission de contrôle préliminaire composée de capitaines, étudie les dossiers de tous les officiers admissibles au grade de commander et de capitaine et choisit environ deux fois plus d'officiers qu'il n'existe de postes vacants. La liste des noms ainsi choisis est ensuite étudiée par une commission de sélection préliminaire formée de commodores, qui scrute les dossiers, réduit le groupe des candidats et présente ses recommandations à une commission définitive. La liste qui est ainsi présentée renferme elle aussi plus de noms qu'il ne se trouve de postes vacants. La commission définitive comprend cinq contre-amiraux parmi lesquels se trouvent ordinairement les commandants de chacune des côtes. Les membres de cette dernière commission étudient également les dossiers des candidats et décident ensemble quels sont les candidats qui sont les plus aptes à remplir les tâches attribuées au grade supérieur. Ils soumettent également leurs recommandations concernant l'avancement des capitaines au grade de commodore. Permettez-moi de vous faire remarquer que n'importe quel membre de l'une quelconque de ces commissions peut demander le dossier de n'importe quel officier, lorsqu'il juge que le cas de cet officier mérite d'être considéré, même si son nom n'a pas été

choisi. Ce procédé permet donc non seulement le contrôle, mais en assure également l'analyse critique. En vertu de ce procédé, il est en outre possible d'appliquer l'expérience et les connaissances d'un vaste échantillonnage d'officiers supérieurs, à l'examen d'une question aussi primordiale que l'avancement. La commission définitive recommande une liste d'officiers au chef d'état-major de la Marine qui a le pouvoir d'autoriser les nominations jusqu'au grade de commander et qui soumet ses recommandations au Ministre concernant les nominations au grade de capitaine et aux autres grades supérieurs, après en avoir informé le président du Comité des chefs d'état-major.

Lorsqu'on procède à la sélection d'un officier supérieur, on fait une revue minutieuse de tous ses états de service en vue d'apprécier son rendement au cours de sa carrière. En plus des aptitudes militaires que cet officier doit posséder, il faut tenir compte de certaines qualités de base, dont l'intégrité, les connaissances et aptitudes professionnelles, et enfin le jugement. Il faut également faire subir au candidat un examen médical. Nous ne négligeons aucun effort en vue de faire l'appréciation du rendement que pourrait donner un officier à un grade supérieur. Dans cette sélection, le mode d'enrôlement dans la Marine ne joue aucun rôle. A ce propos, il est intéressant de noter que parmi les neuf amiraux qui servent présentement, trois sont d'anciens officiers de la Réserve volontaire de la Marine royale du Canada. En outre, trois anciens amiraux, y compris l'ex-chef du Personnel de la Marine, étaient des officiers sortis du rang qui se sont élevés dans la hiérarchie grâce à leur propre mérite.

Pendant que nous en sommes aux officiers, je crois que le commodore Plomer a laissé au Comité une impression des plus trompeuse à l'égard de plusieurs des plus anciens officiers d'avant-guerre. Je ne faisais pas partie de ce groupe puisque j'étais un officier subalterne lorsque la guerre éclata, mais leur exemple et la formation qu'ils m'ont donnée, m'ont été des plus précieux au cours de mon service actif. Ces officiers n'avaient pas tous été formés au Collège naval royal du Canada avant que cet établissement ne soit fermé en 1922 à cause du manque de crédits. Toutefois, ce petit groupe des premiers officiers navals du Canada a grandement contribué, alors que les perspectives étaient des plus décourageantes, à maintenir la marine vivante au cours de la sombre période des années vingt et du début des années trente. C'est sous leur commandement, en effet, de même que sous la direction de quelques officiers supérieurs de réserve compétents et dévoués, que la Marine a pris de l'expansion au cours de la guerre et que de l'effectif de 3,570 hommes qu'elle comprenait au début, y compris les réserves, elle est passée au chiffre de 96,000 en 1945. Dès cette période nous avions armé et nous maintenions 400 navires opérationnels.

Permettez-moi maintenant de vous entretenir de l'état général des navires de la Marine royale du Canada. On a prétendu qu'un grand nombre de nos navires de l'Atlantique ont été négligés et sont dans un état abominable, et je cite: «Le pire cas était celui du destroyer CRUSADER.»

Or voici les faits concernant le CRUSADER. Ce navire ainsi qu'un navire-jumeau, le CRESCENT, ont été construits en Grande-Bretagne, envoyés au Canada pendant qu'ils étaient en construction et terminés juste avant la fin de la seconde guerre mondiale. Dès son arrivée au Canada, le CRUSADER a été mis en réserve sur la côte de l'Ouest jusqu'en 1952, année où il a été réarmé en vue des opérations en Corée.

En 1955, après avoir subi des réparations à Esquimalt (C.-B.), le navire a été envoyé sur la côte de l'Atlantique, et pendant les quatre années suivantes on l'a utilisé pour effectuer divers essais d'équipement, y compris l'appréciation du sonar à profondeur variable. Au cours de cette période, le CRUSADER était gardé la plupart du temps près d'Halifax où on en avait besoin pour les essais

d'équipement. L'arsenal effectuait les réparations courantes selon les besoins mais au cours de cette période, le navire n'a jamais été radoubé.

Vers la fin de l'année 1959, le navire a été l'objet d'un radoubage partiel ainsi que d'une inspection de son état général. L'inspection a démontré que la coque, ainsi que l'appareillage électrique, s'était grandement détériorée. Il s'agissait là d'une caractéristique commune à tous les navires de cette catégorie, le cas du CRUSADER étant plus grave toutefois, à cause de la période de temps qu'il avait passé en réserve et du fait qu'il n'avait eu ni radoubage général ni révision au cours des quatre dernières années. Le montant jugé nécessaire pour remettre le navire en bon état était sensiblement le même que celui qui était requis à l'égard des destroyers de la Classe Tribal qui ont été par la suite soumis à un «grand radoub» afin d'en réparer la coque et l'appareillage électrique après 14 ou 15 années de service.

A cette époque également, on étudiait la possibilité de commencer en 1960 la modernisation du CRUSADER. On envisageait de l'adapter aux normes générales prévues pour les navires de classe ST LAURENT, c'est-à-dire le doter d'un sonar à profondeur variable et des installations nécessaires à l'usage d'un hélicoptère. Toutefois, la modernisation générale du CRUSADER aurait également comporté le remplacement d'armement et de matériel électronique qui allaient devenir désuets et on jugeait que le tout coûterait environ $5,500,000. Dans cette perspective, le navire fut désarmé vers la fin de 1959, en vue d'un travail, soit de radoubage, soit de conversion. Plus tard, c'est-à-dire en juillet 1960, le navire fut envoyé à Sydney.

Toutefois, l'hélicoptère léger dont en envisageait alors de doter les navires de la classe du ST LAURENT, n'ayant pas donné satisfaction lors des essais de fabrication, un hélicoptère plus lourd et plus gros, le HSS-2, fut choisi et mis en service. Or le CRUSADER était moins large que les navires de la classe du ST LAURENT, et incapable de fournir une plate-forme d'atterrissage appropriée pour un hélicoptère plus gros. En raison de ce fait, il fallut abandonner le projet de conversion en question.

Après étude d'autres modes de conversion possibles, il fut décidé que la modernisation d'un navire du genre du CRUSADER, et aussi vieux que lui, n'était pas rentable, surtout à une époque où les navires de la classe du MACKENZIE allaient être bientôt terminés. Chacun sait que les six navires MACKENZIE remplacent six navires plus vieux de la flotte. Le 7 août 1962, j'ai donc recommandé au Ministre que ce navire soit déclaré en surplus et cette demande a été approuvée.

On a beaucoup parlé du canon de 3″70 et je désirerais vous dire comment on a choisi ce canon et à quel stade nous en sommes présentement.

La Marine des États-Unis et la Marine Royale ont commencé à mettre au point l'affût de canon antiaérien de 3″70 en 1947. En 1953, le Conseil de la Marine choisit ce modèle parmi trois types différents en vue d'en munir les navires des classes ST LAURENT et RESTIGOUCHE. A cette époque, la Marine américaine et la Marine britannique étaient toutes deux d'avis que le canon antiaérien de 3″70 se révélerait le meilleur que l'on puisse se procurer. En outre, aucun système approprié d'engins surface-air n'était alors disponible pour des navires de la dimension des escorteurs d'escadre de la Marine royale du Canada.

Par la suite, la Marine américaine abandonna la réalisation de ce projet et le remplaça par les engins surface-air et l'affût de 5″54. Toutefois les travaux entrepris par la Marine britannique se poursuivirent et les affûts de 3″70 furent fabriqués en Angleterre. Le coût s'éleva à 1.3 million de dollars par affût, y compris les pièces de rechange.

La mise au point en ayant été retardée, le canon n'était pas encore prêt à être installé sur les navires de la classe du ST LAURENT et il était encore à l'essai quand les navires de la classe du RESTIGOUCHE furent construits. En conséquence, quand les premiers affûts furent livrés au Canada, on savait qu'il faudrait effectuer certaines modifications et qu'il serait nécessaire de les installer plus tard dans des affûts de type canadien.

Dès le début, le rendement de ces canons fut désappointant et on enregistra de nombreux insuccès. Cependant, on ne peut pas remplacer de nouveaux et très dispendieux canons simplement parce qu'on éprouve certaines difficultés à les faire fonctionner. A force d'efforts concentrés et soutenus dans les navires mêmes, de modifications apportées progressivement en vue d'améliorer l'affût, d'instruction supplémentaire afin de former les techniciens spécialisés dont on avait besoin pour faire fonctionner cette arme compliquée, et grâce à l'appui inestimable du personnel hautement compétent prêté par la Royal Navy, ces affûts ont maintenant un rendement utile.

Contrairement à la déclaration faite par le commodore Plomer au moment de la crise de Cuba, les affûts de 3″70 pouvaient servir au combat sur tous les navires où ils étaient installés. Sur certains d'entre eux, l'un des canons de l'affût jumelé ne fonctionnait pas tout le temps, mais l'autre fonctionnait. En outre, en juin cette année, au cours d'un essai de sécurité de service effectué par cinq navires équipés de ce matériel pendant une période d'environ six jours lors d'une traversée de l'Atlantique-Nord, il a été démontré que les affûts de 3″70 étaient prêts à être utilisés immédiatement dans 92 p. 100 des cas.

Le 3″70 est une arme très compliquée dotée d'une grande vitesse de tir. Elle demeurera toujours une pièce de matériel difficile à entretenir. On peut cependant y réussir, et d'après les indications actuelles, les déficiences qu'avait ce système d'armes dans le passé ont été corrigées. Le 3″70 est extrêmement précis, il possède une grande vitesse de tir et il constitue une arme antiaérienne de première valeur.

Entretien des navires

La disponibilité opérationnelle d'un navire dépend directement du bon entretien du matériel joint à une sage gestion du navire.

Comme on l'a déjà dit, parmi les matériels installés sur des navires, il y en a eu un certain nombre qui ont fait défaut.

On peut affirmer, de façon générale, que ces défectuosités ont été causées soit par un vice de construction, soit par un entretien insuffisant ou fautif.

Dans un navire moderne, il existe une gamme très variée de matériels et de machines compliqués, à partir des instruments électroniques les plus sensibles jusqu'aux gros engrenages de démultiplication. Il faut de toute nécessité qu'ils soient de faible encombrement et le plus légers possible, de façon qu'ils puissent être installés dans l'espace convenable le plus restreint à bord du navire. Les matériels doivent être étudiés et construits dans ce but spécial, et quand ils sont en usage, ils doivent pouvoir répondre aux exigences opérationnelles de la guerre maritime hautement spécialisée. Certaines des défectuosités ont résulté des efforts faits en vue d'obtenir un matériel léger et de faible encombrement. Cette miniaturisation a eu pour résultat, en certains cas, une trop grande réduction de la solidité et de l'utilité générale d'un matériel. Dans des conditions opérationnelles, le rendement de certains de ces matériels ne répond pas aux prévisions qu'on avait faites à leur sujet. Ce fait n'est pas particulier à la M.R.C., c'est un problème qui est commun à toutes les marines qui travaillent à mettre au point des matériels nouveaux.

La M.R.C. emploie ce qu'on appelle le «Système d'entretien organisé», qui vient de la Royal Navy et que l'on a adapté progressivement aux besoins

particuliers de nos navires au cours des quatre dernières années. Ce système est maintenant complètement établi.

Le Système d'entretien organisé vise à l'entretien préventif, il assure la sécurité de service du matériel et il prévient les arrêts de fonctionnement. Il comprend, de façon ordonnée, l'inspection et l'entretien courants, joints à une revision périodique, que l'on a ajoutée comme partie intégrante du système. Il indique, de façon générale, quels moyens devraient être employés pour exécuter ce travail, c.-à-d. si ce devrait être par l'entremise du personnel du navire, d'un navire-atelier ou d'un chantier de construction navale.

Il comporte également la présentation de rapports mensuels, par lesquels les navires signalent tout travail important d'entretien organisé, fournissant par le fait même de façon négative, une indication de la situation générale en ce qui concerne la gestion du navire.

Une autre caractéristique du système est le Rapport sur les défectuosités du matériel qui oblige les navires à signaler, en donnant les précisions voulues, les arrêts de fonctionnement, les défectuosités ou le rendement insuffisant du matériel. Les navires préparent ces rapports, en ce qui concerne leur matériel individuel, quand les circonstances l'exigent. Ces rapports constituent la principale source de renseignements du Quartier général de la Marine et de celui de la Région navale en ce qui a trait aux problèmes d'entretien du matériel dans la Flotte.

Le souci d'un bon entretien qui a conduit à l'adoption du Système d'entretien organisé, a également amené dans le domaine de l'organisation des changements qui rendront le système efficace. On en fera mention lorsqu'il sera question des opérations relatives au matériel d'entretien organisé.

Les rapports sur le rendement individuel de l'entretien organisé d'un navire, ainsi que ceux qui portent sur les défectuosités des matériels, sont d'abord envoyés au Commandant de la Côte appropriée.

Le Commandant, par l'entremise de son état-major, prend les mesures requises pour donner au navire l'aide nécessaire en fonction de son rendement par rapport à l'entretien organisé et du besoin d'avoir recours à un navire-atelier ou à un chantier de construction navale.

Les rapports sur les défectuosités du matériel sont envoyés, avec les commentaires appropriés, par le Commandant au Quartier général de la Marine, où, c'est plus précisément le Directeur de l'entretien de la Flotte, nommé en mars 1961, qui prend les mesures appropriées à cet égard.

On inscrit tous les rapports sur les défectuosités du matériel qui sont reçus et on en accuse réception. On se fonde ensuite sur ces rapports pour modifier les instructions, instaurer de meilleures méthodes, apporter des améliorations aux dessins, etc., selon les cas. Le Quartier général de la Marine fait parvenir à la Flotte et à tous les organismes d'entretien, des rapports trimestriels exposant les mesures prises à la suite des rapports reçus.

En résumé, nous sommes d'avis que le Système d'entretien organisé nous fournit:

a) de bonnes instructions pour l'entretien et la gestion,

b) un système de rapports qui expose la situation en ce qui concerne l'entretien des navires, et

c) un système permettant de signaler les défectuosités du matériel, de prendre les mesures qui s'imposent à cet égard, d'informer les navires des mesures prises, de même qu'une organisation capable de faire fonctionner le système avec efficacité.

Pour que ce système puisse fonctionner d'une façon efficace, il faut des opérateurs et des préposés à l'entretien bien formés et de grande expérience.

Pour faire face à la pénurie aiguë de préposés à l'entretien compétents causée par la grande expansion de la Marine depuis 1950 (de 11,000 membres à près de 22,000), ainsi que par la complexité accrue du matériel installé dans les nouveaux navires, les écoles de la flotte ont travaillé ferme et travaillent encore à former le plus grand nombre possible d'hommes qui peuvent être soustraits aux tâches opérationnelles.

Le résultat final d'un entretien bien fait est de rendre un navire capable d'accomplir sa tâche opérationnelle en mer. En temps de paix, de nombreux facteurs influent sur l'équilibre entre la disponibilité opérationnelle et la période où le navire est en «repos forcé» pour cause de réparations (*«down time»*). Le «repos forcé» a été prévu à dessein afin qu'on puisse avoir le temps requis pour les périodes d'entretien et les congés des membres d'équipage. Le degré d'aptitude de l'équipage d'un navire à assurer l'entretien de ce dernier a une influence marquée sur le coût des radoubs, et c'est pourquoi on accorde aux navire de la Région navale de l'Atlantique 90 jours par année pour assurer leur entretien par leurs propres moyens. Le «repos forcé» doit être également prévu pour les radoubs.

Le «repos forcé» non prévu découle de la nécessité d'effectuer des réparations non inscrites au programme en raison de dommages sérieux causés par le mauvais temps ou des avaries. Dans la Région navale de l'Atlantique la période de «repos forcé» non prévu s'établit à environ 2 p. 100 annuellement —ce qui est un écart plutôt minime par rapport au cycle opérationnel établi.

Nonobstant le Système d'entretien organisé, les mesures supplémentaires ci-après ont été prises en vue d'améliorer la disponibilité et le rendement opérationnels.

a) La formation d'une Équipe de moniteurs, en janvier 1962, dans la Région navale de l'Atlantique, pour aider les navires nouvellement mis en service ou radoubés et leurs nouveaux équipages à atteindre leurs normes opérationnelles. Ce but est atteint en vérifiant l'organisation et le rendement des membres d'équipage, ainsi que les méthodes qu'ils emploient pour faire fonctionner et entretenir le matériel des navires.

b) L'institution d'un programme accéléré d'instruction de spécialisation, en 1962, en vue de former un nombre supplémentaire d'hommes compétents pour obvier à la pénurie de spécialistes expérimentés.

c) La réorganisation de la Région navale de l'Atlantique, à compter de la fin de 1962, y compris la décentralisation accrue aux échelons supérieurs, et une plus grande importance donnée à l'état de disponibilité opérationnelle de la Flotte.

d) Comme on l'a déjà dit, des radoubs de grande envergure ont été autorisés pour les vieux escorteurs d'escadre de la classe «*TRIBAL*» environ six ans avant la date normale de leur mise au rancart. On a agi de la sorte, à la lumière de l'expérience, parce que le programme antérieur de radoub ne pouvait suffire à assurer un niveau satisfaisant de rendement opérationnel. Ces navires exigeaient plus que des réparations ordinaires, spécialement à la structure de leur coque et aux câbles entourés de plomb de l'appareillage électrique et électronique.

e) Afin d'obtenir le meilleur rendement possible de nos efforts d'entretien, un cycle de radoub de quatre ans a été établi en 1962, à titre d'essai, pour les escorteurs d'escadre de la classe du RESTIGOUCHE. En vertu de ce plan, les radoubs seront ordinairement effectués tous les quatre ans au lieu de tous les deux ans comme

auparavant. Au cours des années intermédiaires, il y aura, en vertu du Programme d'entretien organisé, des périodes supplémentaires d'entretien par le personnel des navires, aidé dans une certaine mesure, par les chantiers de construction navale. On prévoit que cela contribuera à accroître, de façon générale, la disponibilité opérationnelle des navires et à réduire en même temps les frais de radoub.

Les résultats des mesures que je viens d'exposer ne seront pas obtenus en quelques semaines, mais seulement d'ici quelques années. Leurs bons effets se font déjà sentir.

Comment peut-on évaluer l'efficacité de la Marine? La preuve de l'efficacité de la Marine, ou de toute autre Arme, repose dans sa capacité de faire face à une situation déterminée.

Une telle situation s'est présentée, dans le cas de la Marine royale du Canada, il y a un peu moins d'un an.

Le 22 octobre 1962, sans aucun avis préalable, le président des États-Unis annonçait l'établissement d'installations militaires soviétiques sur l'île de Cuba.

Le 24 octobre, les États-Unis interdisaient aux navires d'entrer dans les ports de Cuba.

Le même jour, c'est-à-dire le 24 octobre, nous prenions des mesures afin de préparer la Marine à toute éventualité, le plus rapidement possible.

La crise de Cuba a mis à l'épreuve, d'une manière des plus réalistes, l'aptitude de la Marine, et particulièrement celle des forces opérationnelles, à parer à une situation critique.

Les flottes de l'Atlantique et du Pacifique se trouvaient engagées. Toutefois, je me contenterai de mentionner le rôle joué par la flotte de l'Atlantique.

Sur les 39 navires déployés dans l'Atlantique, il y en avait 29 qui pouvaient être affectés aux opérations. L'un d'eux, le *Bonaventure*, de même que cinq escorteurs d'escadre, mouillaient à Portsmouth, en Angleterre. Le groupe du porte-avions est parti pour le Canada à très bref délai. Tous les autres bâtiments qui naviguaient sur l'Atlantique se trouvaient dans la zone de commandement opérationnel.

Sur les dix navires qui n'étaient pas disponibles à ce moment-là, il y en avait trois en radoub. On était à en démunir un autre avant de le faire radouber. Il s'agissait de décharger les munitions et les autres matériels susceptibles de nuire aux travaux de radoub. Un dragueur de mines était en cale sèche. Trois bâtiments, dont un destroyer, un dragueur de mines et un patrouilleur, faisaient l'objet de travaux d'entretien et de réparation à Halifax. Un autre patrouilleur servait de navire d'entraînement à la division de réserve d'Halifax. Quant au dixième bâtiment, c'était le nouveau *MacKenzie*, qui venait d'être mis en service et qui faisait encore l'objet de certains essais postérieurs à l'armement. Après l'avoir approvisionné en combustible et en munitions, on l'a autorisé à poursuivre les essais, mais il restait disponible en cas de besoin.

On a décidé de continuer les travaux de radoub déjà commencés. D'autre part, on a cessé pour le moment le déchargement du navire qui devait aussi être radoubé, mais on ne l'a pas mis en service. Quant aux autres navires qui comprenaient un escorteur d'escadre, deux dragueurs de mines et deux patrouilleurs, ils étaient disponibles dès le 2 novembre.

La Flotte s'est tenue entièrement prête à toute éventualité pendant la durée de la crise. Quand j'affirme qu'elle était prête, je n'entends pas par là qu'elle mouillait au port, en état d'alerte. Je veux dire que des détachements

de navires patrouillaient la mer, tandis que d'autres se ravitaillaient au port en vue de poursuivre leurs missions. Quoi qu'on ait voulu vous faire croire, seulement deux navires ont dû passer quelque temps dans le port, en raison de certaines réparations à effectuer aux machines. En temps de guerre, l'un de ceux-ci n'aurait pas été conduit au port.

Tous les autres bâtiments étaient prêts à participer aux opérations. Sans doute, certaines réparations d'importance secondaire se sont-elles imposées à l'occasion. Les matériels compliqués des navires d'aujourd'hui exigent une attention constante. Ils doivent être accordés et réglés. Il arrive qu'un tube ou nne autre pièce électronique fasse défaut et doive être remplacé. Cependant, ces défectuosités ne sont pas assez graves pour que le navire soit retiré des opérations, puisqu'elles peuvent être corrigées par les membres de l'équipage. A ce sujet, on peut consulter à Halifax les rapports sur l'état des navires.

Je ne m'explique pas comment le commodore Plomer, qui habite Ottawa et qui était en congé de retraite pendant le mois qui a précédé la crise de Cuba, pouvait être au courant de l'état opérationnel de la Flotte!

Il a été question du Rapport Mainguy. C'était un document de première valeur, et tous les membres de la Marine en ont reconnu l'importance. Il a produit une impression vive et durable sur ceux d'entre nous qui servaient alors dans la Marine. Il a entraîné des réformes et il continue de servir de principe directeur depuis sa publication.

Contrairement à ce qu'on a pu dire, toutes les conclusions du Rapport Mainguy, sauf trois d'importance secondaire, ont été mises à exécution, en totalité ou en partie; il y a des années qu'on y a donné suite. Des avantages considérables en ont résulté, bien qu'il ne soit guère facile de les évaluer.

Lorsque le Rapport Mainguy a paru, vers la fin de 1949, la Marine comprenait un peu plus de 9,000 officiers et matelots, et quelque 25 navires, dont 20 étaient en service. La majorité de nos membres avaient participé à la seconde guerre mondiale, de même que la plupart de nos navires. Presque tout notre matériel datait de ce conflit.

Aujourd'hui, la Marine royale du Canada compte environ 21,500 membres. Nous avons plus d'une cinquantaine de navires en service et nous dirigeons cinq escadrons de l'Aéronavale. Nos officiers et matelots qui se sont engagés après la guerre sont beaucoup plus nombreux que ceux qui ont participé au conflit mondial. La moyenne d'âge est de 27 ans. Plus de la moitié de nos navires ont été construits depuis 1949. Au cours des dix derniers mois, nous avons mis en service quatre nouveaux bâtiments, dont trois escorteurs d'escadre et un navire ravitailleur d'escadre.

Ainsi, comme vous pouvez vous en rendre compte, l'organisation et l'aspect de la Marine ont subi des modifications considérables. Toutefois, le changement d'importance capitale, bien qu'il ne soit pas aussi évident, est celui qui découle des progrès extraordinaires réalisés depuis quinze ans dans le domaine de la technologie. Le matériel technique et les systèmes d'armes n'ont cessé d'être perfectionnés, à un rythme de plus en plus accéléré.

La Marine en a subi le contrecoup de diverses manières, notamment en ce qui concerne l'armement et l'équipement des navires, le choix du matériel et des systèmes d'armes, le ravitaillement et la logistique, l'organisation et l'administration et, sous certains rapports, l'effet en a été encore plus marqué en ce qui a trait à l'entraînement du personnel.

Il est difficile de marcher de front avec l'évolution qui se produit dans le perfectionnement du matériel et des systèmes d'armes. Ce qui est encore plus difficile, c'est de trouver un nombre suffisant d'hommes ayant la formation voulue pour assurer le fonctionnement et l'entretien de ces matériels.

En juin 1956, il y a de cela sept ans, un Comité d'organisation du personnel de la M.R.C. était établi au Quartier général de la Marine. Il avait reçu du Conseil de la Marine les directives suivantes:

a) examiner l'organisation actuelle du personnel, en vue d'en déterminer les qualités et les défauts qui peuvent influer sur l'effectif et l'administration du service;

b) formuler des conclusions sur l'organisation du personnel (officiers et matelots) qui conviendrait le mieux, dans l'avenir, aux intérêts du service et du pays, en insistant sur le rendement, la simplicité et l'économie; et

c) formuler des conclusions sur les réformes à mettre à exécution, y compris toute réorganisation intérimaire qui pourrait s'imposer.

Le Comité comprenait trois commodores, deux commodores intérimaires, ainsi qu'un commander qui remplissait les fonctions de secrétaire.

Le Comité a rédigé un rapport qui exprimait le vœu suivant: «la mise à exécution de... certains changements et principes d'une longue portée».

Après une étude détaillée du rapport, le Conseil de la Marine en a approuvé la plupart des conclusions ou les a acceptées en principe. En conséquence, l'organisation du personnel de la Marine royale du Canada a fait l'objet d'un remaniement des plus importants. Sauf sous certains rapports, cette transformation ne pouvait s'opérer rapidement et il était impossible d'en ressentir les effets du jour au lendemain. Il s'est produit certaines contraintes et tensions, qui étaient inévitables; en outre, une fois mis à l'essai quelques-uns des nouveaux principes ont dû être modifiés.

Quoi qu'il en soit, l'organisation du personnel dans la Marine d'aujourd'hui n'est plus du tout la même qui existait il y a sept ans.

Après cette étude très approfondie et la réorganisation de l'effectif de la Marine, le Conseil de la Marine a donné des directives, en avril 1961, en vue de la formation d'un comité chargé des attributions suivantes:

> Définir l'objectif de la Marine et formuler des vœux concernant le rôle, les tâches et la composition de la Flotte, nécessaires pour permettre à la Marine de s'acquitter de ses obligations futures de la manière la plus économique. Il faudra donc étudier la nature probable des forces navales et des modèles de systèmes d'armes dont on aura besoin au cours des vingt-cinq prochaines années.

Ce Comité spécial des objectifs de la Marine comprenait un contre-amiral, quatre commodores, un capitaine, un homme de science éminent, ainsi qu'un autre haut fonctionnaire qui exerçait les fonctions de secrétaire.

Dans son rapport aux vues profondes et d'une très grande portée, le Comité a défini l'objectif de la Marine et a formulé des recommandations sur le rôle, les tâches et la composition de la Flotte au cours des prochaines années. Le rapport a été présenté, à l'automne de 1961, au Conseil de la Marine qui en a accepté les recommandations, en pratique lorsque la chose était possible, et, en principe dans les autres cas.

Je me suis étendu assez longuement sur les études importantes qu'on a effectuées, les rapports qu'on a rédigés et les recommandations qu'on a formulées à l'égard de la Marine. J'ai voulu vous démontrer que ses membres se sont vivement préoccupés de toutes les questions qui concernent la Marine royale du Canada et qu'ils ont tenté un effort sérieux en vue d'améliorer et de perfectionner la Flotte, aussi bien que l'organisation qui l'appuie. Outre les études dont j'ai déjà parlé, il y en a également d'autres qui se rapportent à des domaines particuliers. J'ajoute que, dans tous les rapports que j'ai mentionnés, on ne s'est pas abstenu de faire de la critique de nature positive.

La Marine est loin d'être parfaite. On y commet des erreurs. Il faut remédier à certaines situations. On est exposé à des déceptions. Le service dans la Marine exige une maîtrise de soi et un dévouement exceptionnels. En temps de paix, il est parfois difficile à ses membres de toujours conserver le sens de leur utilité.

Cependant, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Comité, je sais que je me fais le porte-parole de tout le personnel lorsque j'affirme que, dans l'éventualité d'une situation critique, la Marine serait prête à servir le Canada, que ce soit aujourd'hui ou demain. J'en suis absolument convaincu.

Je me permets de revenir au Rapport Mainguy, dont voici un extrait de l'avant-propos:

> On nous a demandé de trouver ce qui clochait dans la Marine. Si donc nous avons appuyé sur les défauts, il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'il existe également d'éminentes qualités.

Il s'agissait là de la Marine de 1949.

Messieurs, la Marine de 1963 est plus importante, mieux équipée, mieux entraînée, plus compétente et plus efficace que celle d'il y a 14 ans. Ce n'est pas simplement une opinion que j'exprime; c'est un fait.

La Marine a ses défauts et ses points faibles. Toutefois, la Marine de 1963 possède «également d'éminentes qualités».

Merci, Monsieur le Président.

M. TEMPLE: Monsieur le président, je voudrais poser une question portant sur une affirmation faite à la page 20, particulièrement en ce qui a trait à la citation suivante:

> Définir l'objectif de la Marine et formuler des vœux concernant le rôle, les tâches et la composition de la Flotte, nécessaires pour permettre à la Marine de s'acquitter de ses obligations futures de la manière la plus économique. Il faudra donc étudier la nature probable des forces navales et des modèles de systèmes d'armes dont on aura besoin au cours des vingt-cinq prochaines années.

Avez-vous ici des chiffres sur le coût précis du programme des frégates tout usage?

M. RAYNER: Oui, j'ai ces chiffres. On estime a trente-sept millions de dollars le coût d'un navire. Le coût estimatif de tout le programme, y compris les frais d'entretien, les munitions, les magasins et tout le reste, qui fait partie du programme général, s'établit à $452 millions.

M. TEMPLE: Merci.

M. MATHESON: Monsieur le président, je voudrais poser trois questions en rapport avec cet exposé. La première a trait au *Crusader* qui, je crois, a été cité dans l'article de revue ainsi que dans l'exposé fait par le commodore Plomer. Vous avez dit que le *Crusader* et son jumeau *Crescent* avaient été construits en Grande-Bretagne et transférés au Canada après la deuxième guerre mondiale. Auriez-vous, monsieur, l'obligeance de nous dire quand le *Crusader* et son navire jumeau ont été construits, s'ils étaient construits comme des navires au long cours ou de cabotage et combien de temps ils devaient durer à peu près? Je voudrais découvrir si, à votre avis, le *Crusader* a été finalement abandonné après avoir servi aussi longtemps qu'on s'y attendait.

M. RAYNER: La Marine royale britannique a fait construire plusieurs navires de ce genre, et, de mémoire, je crois que la construction du *Crusader* et du *Crescent* s'est terminée en 1945. Ils avaient été construits pendant la guerre et je crois me rappeler que tous ces navires qui servaient dans la *Royal Navy* en ont été retirés en 1960 ou en 1961. Je pense que le *Crusader* a duré aussi

longtemps qu'on pouvait s'y attendre dans la Marine royale canadienne sans subir de radoub complet.

M. MATHESON: A la page 19, vous faites allusion à trois recommandations mineures du rapport Mainguy qui ont été mises en vigueur complètement ou en partie. Voudriez-vous nous indiquer quelles sont ces recommandations, quelle est leur portée, et nous dire s'il y a possibilité qu'elles soient mises en vigueur?

M. RAYNER: Voici ces trois recommandations: la première est une recommandation concernant l'allocation pour l'entretien des hommes à bord du navire. Dans la Marine, on paie des allocations aux hommes pour leur permettre de renouveler leurs vêtements. Dans l'armée et dans l'aviation, le renouvellement des vêtements est gratuit et on ne paie pas d'allocation. Il y a des arguments pour et contre les deux méthodes. Dans la Marine, on a décidé de continuer à payer une allocation d'entretien plutôt que de distribuer des vêtements.

Une autre des recommandations concernait l'allocation aux personnes à charge.«Dans la marine, one ne paie qu'une allocation de mariage. Un officier célibataire ou un homme dont les parents sont complètement ou partiellement à sa charge devrait, à notre avis, recevoir une allocation fondée sur le degré de dépendance reconnu dans la marine des États-Unis.» Je puis ajouter que la citation est tirée du rapport Mainguy. Mais cette recommandation n'a pas encore été mise en vigueur et on n'a pris aucune disposition pour le faire parce que l'on a estimé que cela ne devrait pas se faire en temps de paix. Cependant, on a pris des dispositions visant à inclure cette mesure dans le plan de mobilisation.

La troisième proposition concerne le salaire attaché aux insignes de bonne conduite. Jusqu'au moment où la nouvelle échelle des salaires est entrée en vigueur à la fin de la guerre, quand un homme recevait un insigne de bonne conduite, il recevait en même temps le salaire approprié. Cette allocation a été retranchée du nouveau régime des salaires. Mais on continue à attribuer ces insignes de bonne conduite. La commission Mainguy a recommandé que cette rétribution soit rétablie mais les services interarmes n'ont pas pu s'entendre là-dessus. En conséquence, il n'y a pas de supplément de salaire attaché aux insignes de bonne conduite dans les trois armes.

M. MATHESON: Ma troisième question a trait de nouveau à l'affirmation faite à la page 18 où vous nous dites que plus de la moitié de vos navires ont été construits depuis 1949, et que dans les derniers dix mois vous avez acquis quatre nouveaux navires, trois escorteurs d'escadre et un bateau ravitailleur d'escadre.

Les réponses de la Marine aux questions posées en Chambre indiquaient qu'en dix ans, le dollar de la marine a baissé de 51 p. cent en outillage à 22 p. cent, et certaines années plus bas que cela. Je me rapporte en partie à un communiqué de presse que vous avez donné à M. Bruce MacDonald du *Globe and Mail,* dans lequel vous disiez:

> Je pense que nous aurions dû remplacer nos navires il y a plusieurs mois. Nous n'arrivons pas à remplacer nos navires au rythme qu'il faudrait pour répondre à nos engagements. Nous traînons de l'arrière et nous ne pourrions nous rattraper qu'au moyen d'un programme-éclair.

Je désire garder pour plus tard dans la journée mes questions sur votre activité pour le maintien de la paix. Mais puis-je vous demander maintenant si vous êtes satisfait de la situation en ce qui a trait à la construction? Je vous pose cette question parce qu'à la page 21 vous donnez d'autres renseignements sur ce sujet, et il m'intéresse particulièrement de savoir si les recommandations du comité *ad hoc* ont été exécutées relativement à la politique générale de construction et de remplacement de navires; ou est-il vrai que la Marine a

réellement été sacrifiée, pour ainsi dire, aux impératifs fiscaux et économiques? Répondez-nous franchement et dites-nous si le remplacement d'équipement naval important vous satisfait?

M. RAYNER: Je m'en tiens à l'avis que vous avez exprimé antérieurement à l'effet que le remplacement de navires constitue le besoin le plus urgent de la marine. Dans cette déclaration, je dis que plus de la moitié des navires ont été construits depuis 1949. Ils constituent la moitié des navires de la marine. La construction de navires d'escorte a donné lieu à maintes discussions relativement au programme de remplacement de navires. Nous nous sommes engagés à fournir 43 navires d'escorte: 29 à SACLANT et 14 à la section canado-américaine de l'OTAN. Mais, dans cette déclaration, il y a plus que les navires d'escorte, soit dix mouilleurs de mines, lesquels ont tous été construits depuis 1949.

M. MATHESON: S'ensuit-il, monsieur, que, pour ainsi dire, nous faillissons à notre tâche de maintenir la puissance de notre flotte? Encore une fois, je veux parler du cas contradictoire exposé à M. Bruce MacDonald et voulant que nous nous hâtions à exécuter un programme de remplacement à l'égard de tous nos navires de fort tonnage.

M. MACRAE: Monsieur le président, il est impossible d'entendre les questions et les réponses. Veuillez parler plus fort.

M. MATHESON: Il me semble que vous avez donné deux versions de ce problème. D'une part, vous dites que plus de la moitié de nos navires actuellement en service ont été construits depuis 1949, ce qui signifie, je présume, qu'ils peuvent encore durer assez longtemps. D'autre part, vous semblez avoir dit catégoriquement à M. Bruce MacDonald, du *Globe*, que nous avons besoin d'un programme d'urgence, et que nous tardons à remplacer nos navires au rythme où ils devraient l'être.

En tant que profane, si nous ne consacrons à ce programme que 22 p. 100 du budget de la marine comparativement à 51 p. 100 l'an dernier, je me demande si nous ne sommes pas dans une position dangereuse. La Marine a-t-elle besoin de crédits plus considérables pour les navires?

M. RAYNER: En effet, elle en a besoin. Cependant, je signalerai que M. Bruce MacDonald a écrit le compte rendu que vous avez cité non à la suite d'une interview que je lui aurais accordée, mais en se fondant sur les témoignages rendus devant ce Comité. J'ai parlé, devant ce Comité, des résultats d'un programme d'urgence, mais j'ai immédiatement expliqué que je ne croyais pas qu'un tel programme fût nécessaire en ce moment.

M. MATHESON: Je ne désire pas retarder les travaux du Comité, mais vous avez parlé de ce Comité ad hoc et des objectifs de la Marine. Depuis que ce Comité-là a présenté son rapport, croyez-vous que ses recommandations ont été adoptées dans une certaine mesure?

M. RAYNER: Oui, nous avons fondé notre planification sur ce rapport. Les restrictions financières imposées au cours des dernières années n'ont pas permis à la Marine de réaliser tout ce que nous désirions, mais c'est une situation qui s'applique à toutes les forces armées du Canada et à celles d'autres pays.

M. WINCH: Monsieur le président, sera-t-il donné à d'autres membres du Comité de poser des questions?

M. CHURCHILL: Cela paraît à la page 323 d'un rapport antérieur, où l'on retrouvera les mêmes questions et les mêmes réponses.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous terminer, monsieur Matheson?

M. MATHESON: Permettez-moi de compléter ma dernière question, et alors j'en aurai une autre à poser. Je crois comprendre que le personnel a augmenté

considérablement par suite des exigences compliquées et sans cesse changeantes de la Marine; par conséquent, nous ne prévoyons aucune réduction des dépenses affectées au personnel de la Marine. Croyez-vous que le pourcentage de 22 p. 100 affecté par la Marine soit de nature fixe? Je ne crois pas qu'il ait augmenté au cours des dix dernières années, et il n'a certainement pas baissé maintenant en raison des remplacements qui s'imposent; ou croyez-vous qu'il importerait d'affecter une plus grande partie des crédits de défense—et de façon urgente—à la construction d'autres navires, et quel en devrait être le pourcentage?

M. RAYNER: C'est une question d'opinion. Je pourrai signaler que les marines d'autres pays ont consacré une plus grande partie de leur budget à un nouvel équipement et à la construction de nouveaux navires, comparativement à notre pays.

M. MACLEAN: Monsieur le président, je désirerais poser deux ou trois questions à l'amiral. Il a signalé que la Marine s'empresse d'acquérir un nouvel équipement compliqué. Un témoin a prétendu récemment que la Marine ne devrait pas installer un équipement électronique ou mécanique qui n'a pas été éprouvé. S'il en est ainsi, il me semble que la Marine royale du Canada ne devrait installer aucun équipement qui, de quelque façon, ne s'est pas avéré satisfaisant dans des marines étrangères, ou avant qu'il n'ait été sérieusement éprouvé par quelque service d'essai ou de perfectionnement de la Marine. L'amiral a-t-il quelque commentaire à faire sur ce sujet? Croit-il que les engagements actuels concernant l'introduction et l'épreuve d'un nouvel équipement soient satisfaisants?

M. RAYNER: Je crois que notre organisation actuelle d'épreuve et de perfectionnement du nouvel équipement est satisfaisant. Nous obtenons également les résultats des épreuves de nouvelles conceptions qu'effectuent la *Royal Navy* et la Marine des États-Unis. Cependant, un navire doit être construit pour durer environ vingt ans, ce qui exige une période de cinq ou six années à compter du stade de la conception jusqu'au moment où il peut être mis en service. Ainsi, nous devons prévoir et prendre un risque en ce qui concerne la mise au point de cet équipement, sans quoi le navire serait désuet trois ou quatre ans avant qu'il ne puisse être mis en service. Nous avons un service du quartier général qui inspecte tout nouvel équipement affecté aux nouveaux navires.

M. MACLEAN: Ma deuxième question concerne l'avancement. Comment sont choisis les officiers qui suivent un cours au Collège impérial de la défense ou tout autre cours spécial? A votre avis, quelles sont les raisons que l'on invoque pour qu'un officier suive ou non un cours? Comment ce cours peut-il affecter ses chances d'avancement?

M. RAYNER: Le chef du personnel naval choisit en premier lieu les officiers qui suivront les cours avancés d'état-major; ce chef les recommande au chef d'état-major de la Marine et ensuite la Marine recommande au président du comité d'état-major les candidats aux cours avancés d'état-major au Collège de la Défense nationale à Kingston ou au Collège impérial de la défense au Royaume-Uni. Le comité des chefs d'état-major approuvent les candidats. Il n'en résulte rien si un officier n'a pas été choisi pour suivre un cours. En d'autres termes, un de ces cours avancés ne constitue pas une condition requise pour de l'avancement; cependant, un officier qui a suivi ce cours a de meilleures chances d'accomplir son travail que celui qui ne l'a pas suivi.

M. MACLEAN: En dernier lieu, je désirerais connaître l'âge de retraite des officiers. Je crois comprendre que lorsqu'un officier obtient de l'avancement, en certains cas sa retraite est portée à un âge plus avancé. On a déjà laissé entendre que plusieurs officiers préfèrent continuer à servir à leur rang actuel plutôt qu'accepter un avancement et servir durant une plus longue période.

Il semble donc que la durée de leur service soit prolongée automatiquement à la suite d'une promotion que parfois ils ne peuvent refuser. L'amiral désirerait-il exprimer son avis sur ce sujet et nous dire ce qu'il pense de la méthode britannique de traiter le personnel, et selon laquelle un officier est rapidement licencié s'il s'est porté candidat à des élections parlementaires?

M. RAYNER: En ce qui concerne l'âge de la retraite, vous avez raison. Un lieutenant-commander prend sa retraite à 45 ans, un commander à 50 et un capitaine, ainsi que les officiers supérieurs, à 55 ans. Lorsqu'un officier obtient de l'avancement, son service doit durer plus longtemps.

On ne m'a signalé que quelques cas où un officier avait refusé de l'avancement parce que son service aurait duré plus longtemps. Cependant, si un officier veut démissionner, la Marine le lui permet dès qu'elle peut se dispenser de ses services. Si l'on ne peut se dispenser de ses services avant quelques semaines, on l'informe que sa démission n'est ni acceptable ni possible à ce moment-là, mais qu'elle le sera en tant de mois ou lorsqu'on lui aura trouvé un remplaçant convenable.

Il est difficile de répondre à votre deuxième question.

M. GROOS: Ne répondez pas à cette question.

M. RAYNER: Je vous remercie.

M. GROOS: Amiral Rayner, hormis les points qu'a soulevés le commodore Plomer au cours de son témoignage et que vous avez rejetés comme étant contraires à la vérité, en a-t-il soulevé d'autres dont vous n'étiez pas déjà au courant?

M. RAYNER: Je ne le crois pas. Il a signalé certaines questions que nous connaissions. Il a attiré l'attention ou insisté sur certains points, mais la Région atlantique, où il commandait des navires de haute mer, connaissait et comprenait plusieurs des questions qu'il a soulevées dans ses rapports. Ces questions ont été étudiées attentivement, et le commodore Plomer a lui-même participé à certaines de ces études.

La Région atlantique connaissait la plupart de ces problèmes, et quelques-unes des mesures que j'ai mentionnées ici n'ont pas été adoptées à la suite des rapports du commodore Plomer, bien qu'elles l'aient été en 1961 et 1962. Quelques-unes de ces mesures étaient en cours d'exécution avant que ces rapports eussent été reçus.

M. GROOS: Amiral, pouvez-vous affirmer devant ce Comité que votre état-major étudie actuellement ces questions en vue d'améliorer la situation?

M. RAYNER: Une des fonctions importantes du quartier général de l'état-major de la Marine consiste à étudier activement et constamment ces domaines afin d'assurer des moyens qui permettront à la flotte de fonctionner avec efficacité.

M. MACINNIS: En ce qui concerne le choix et l'avancement des officiers, à la page 4 de votre mémoire vous dites ce qui suit:

> Permettez-moi de vous faire remarquer que n'importe quel membre de l'une quelconque de ces commissions peut demander le dossier de n'importe quel officier, lorsqu'il juge que le cas de cet officier mérite d'être considéré, même si son nom n'a pas été choisi.

Vu cet état de choses, les membres de la commission pourraient-ils passer outre aux officiers qui pourraient être choisis uniquement d'après leur mérite et permettre l'avancement d'officiers non admissibles en vertu du régime de mérite?

M. RAYNER: Je ne crois pas que ce que vous avancez puisse se produire. Un officier doit être recommandé avant que son avancement puisse être étudié.

M. MacInnis: Vous dites que l'officier doit être recommandé, c'est précisément sur ce point que porte ma question. Dans votre propre mémoire, vous déclarez:

> Permettez-moi de vous faire remarquer que n'importe quel membre de l'une quelconque de ces commissions peut demander le dossier de n'importe quel officier, lorsqu'il juge que le cas de cet officier mérite d'être considéré, même si son nom n'a pas été choisi.

M. Rayner: C'est exact. Tout membre du comité peut demander le dossier de n'importe quel officier mais si ce dernier n'a pas fait l'objet d'une recommandation, l'affaire finit là. Il est à remarquer que les officiers sont notés une fois l'an et ils doivent avoir été recommandés par leur officier supérieur pour être promus. S'ils ne l'ont pas été, ils ne sont pas admissibles. Les officiers sont d'abord passés au crible par un comité préliminaire pour garantir qu'ils sont tous jugés équitablement.

M. MacInnis: A cet égard, permettez-moi de mentionner un autre point et de faire remarquer que vous avez là un comité formé d'officiers supérieurs; or, d'après moi votre déclaration insiste sur les mots—«de n'importe quel officier, lorsqu'il juge que cet officier mérite d'être considéré». Donc, un officier supérieur siège au sein du comité et il juge que tel officier mérite considération. Il a le privilège de faire venir le dossier de cet officier pour qu'il soit considéré en vue d'une promotion, selon le cas. Cette méthode ne concorde pas avec certaines déclarations antérieures.

M. Rayner: Un moment, monsieur MacInnis. Cette méthode contribue à coup sûr à raffermir les jurys de promotion?

M. MacInnis: Elle permet aussi de passer outre au régime du mérite.

M. Rayner: Il n'y a pas de passe-droit.

M. MacInnis: Je devrais peut-être dire «favoriser» plutôt que «passer outre».

M. Rayner: Le mot «favoriser» ne s'applique pas. Le fait qu'un membre du jury de sélection fasse venir le dossier d'un officier ne signifie pas que ce dernier sera nommé au grade supérieur.

M. MacInnis: Je comprends et il en est de même de toute personne qui comparaît devant le jury de sélection. Vous avez déjà fait remarquer qu'il y a environ deux fois plus d'officiers choisis qu'il n'y a de postes à remplir à un grade supérieur, de sorte qu'il est impossible que tous les officiers qui comparaissent devant le jury soient promus.

Pour continuer, j'aimerais cependant poser une question relative au programme d'entretien méthodique en vigueur, semble-t-il, depuis 1962. Antérieurement, l'entretien des navires s'échelonnait sur une période de deux ans. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait dans le cas du *Crusader*?

M. Rayner: Le programme d'entretien méthodique est entré progressivement en vigueur depuis 1959. C'est à cette date que le programme a été établi.

Il y a nombre d'années que ce problème préoccupe les officiers responsables. Il y avait un programme d'entretien en vigueur avant cette date, mais on s'est rendu compte dans les années approchant 1960 que les navires devenaient beaucoup plus compliqués et qu'il fallait élaborer une méthode pour améliorer l'entretien. Le présent programme est un résultat de cette constatation. Il a été adopté en 1958 et mis en vigueur en 1959 et on s'y est conformé depuis, bien qu'il ait fallu quelque temps pour l'établir convenablement.

M. MacInnis: Pourquoi a-t-on attendu si longtemps pour que le *Crusader* soit réparé? Vu le programme d'entretien progressif en vigueur depuis 1959, comment se fait-il qu'on l'ait laissé aller aussi longtemps, avec le résultat qu'il est devenu désuet en ce qui concerne l'armement et le matériel électronique

qui coûteraient maintenant à peu près $5,500,000? Pourquoi a-t-on permis au *Crusader* de se détériorer à ce point en dépit du fait que, selon le système en vigueur avant 1959, chaque navire devait être radoubé tous les deux ans?

M. RAYNER: Le *Crusader* a servi de navire expérimental à partir de sa base de Halifax de 1955 à 1959. Ce service était très en demande pour l'exécution des essais. Il a servi à éprouver les systèmes asdic (sonar) à des profondeurs variables. Lors des essais, il fallait installer et enlever le matériel de temps à autre, en sorte que la *Crusader* était en chantier et avait plus souvent l'occasion de recevoir les soins nécessaires à sa bonne marche qu'un navire fonctionnant normalement.

La question comporte un autre aspect, à savoir si la Marine devait ou non moderniser le *Crusader* ou le convertir à d'autres usages. Son navire jumeau, le *Crescent* a commencé d'être aménagé en 1955. En 1957 et en 1958, il s'agissait de savoir si l'on allait convertir ce navire. Ce dilemne retarda les travaux de radoub. Il va sans dire que s'il devait être transformé d'ici quelques mois, il ne serait que normal de le radouber en même temps. Les réparations ordinaires ont donc été remises jusqu'à ce qu'on en vienne à une décision à cet égard; éventuellement, un relevé a été fait en 1959 et il a été décidé qu'il devait être réparé avant de reprendre la mer. On n'avait pas encore déterminé s'il fallait entreprendre ou non de convertir le *Crusader*, vu qu'il fallait le faire de la même façon que les navires de la classe du Saint-Laurent sur lesquels on devait installer un hélicoptère et un asdic (sonar) à profondeur variable.

Nous n'étions pas prêts à commencer cette transformation avant la fin de 1960. Il fut alors décidé qu'étant donné que le *Crusader* n'était pas en mesure de prendre la mer, il vallait mieux le désarmer que le réparer; en d'autres mots, il a été mis en rade jusqu'à ce qu'une décision soit prise au sujet de sa transformation.

M. MACINNIS: Amiral Rayner, à la page 16 de votre mémoire, vous dites:

> Le 24 octobre, les États-Unis interdisaient aux navires d'entrer dans les ports de Cuba.
>
> Le même jour, c'est-à-dire le 24 octobre, nous prenions des mesures afin de préparer la Marine à toute éventualité, le plus rapidement possible.

Amiral Rayner, à la suite de mémoires antérieurement présentés au Comité, j'avais l'impression que la Marine était toujours prête à faire face à toute éventualité. Cette déclaration fait ressortir le fait que des mesures ont été prises pour que la Marine soit dans un état opérationnel complet le plus rapidement possible. Cette affirmation ne donne pas à entendre, comme je l'aurais cru, que la Marine était alors prête à faire face à toute éventualité. Elle indique que dans un cas d'urgence, des mesures sont prises en vue de parer immédiatement à la situation critique.

M. RAYNER: La Marine a toujours été prête à tenir le coup pour une courte période d'urgence, mais il est impossible de maintenir constamment les navires en état d'alerte en vue de faire face à des situations critiques de longue durée.

Nous voulions dire par là que nous avons interrompu les programmes d'entretien et placé tous les navires en état d'alerte, le plus rapidement possible.

M. MACINNIS: Quel pourcentage de la flotte serait prête à faire face à une situation critique pendant une période prolongée, ainsi que vous en avez fait mention. Y a-t-il toujours un pourcentage de la flotte en mesure de faire face à une situation critique de longue durée?

M. RAYNER: Oui, il y en a toujours. Mais c'est une chose que de tenir un navire prêt à combattre à tout moment et c'en est une autre que de tenir des

navires prêts à faire face à un cas d'urgence de courte durée. Par exemple, quand vous vous préparez à combattre immédiatement, vous mettez les obus dans les canons pour être prêt à faire feu. Vous chargez les torpilles et ainsi de suite.

M. MACINNIS: Il n'est pas nécessaire d'entrer dans tous les détails techniques comme celui de mettre les obus dans les canons et autres choses du même genre; mais j'aimerais savoir jusqu'à quel point les forces navales sont prêtes à entrer en action immédiatement, par comparaison à l'aviation et à l'armée canadiennes?

M. RAYNER: Les navires eux-mêmes sont toujours prêts. Le navire qui quitte Halifax porte à son bord les munitions et les approvisionnements nécessaires pour entrer en action. Lorsque je parle de préparer la Marine à faire face à toute éventualité, je pense aussi aux organismes terrestres de soutien.

M. BREWIN: Monsieur le président, j'aimerais poser à l'amiral une ou deux questions qui m'ont été suggérées par le témoignage du commodore Plomer; les renseignements fournis aujourd'hui n'ont pas abordé ces points en particulier: dans son témoignage, le commodore Plomer rapporte le fait que, en 1961, le *Bonaventure* a donné une démonstration devant de nombreux officiers de l'OTAN près de Norfolk; il dit:

> Quand le navire est arrivé, une des principales pompes d'alimentation ne fonctionnait plus et la vitesse du navire fut réduite à 18 nœuds. Il n'y avait aucune pièce de rechange au Canada. Il n'y en avait pas non plus en Écosse. C'était un modèle hors d'usage. On en a donc fabriqué une en grande hâte et on l'a expédiée au Canada.

Ce fait illustre l'impréparation du *Bonaventure* pour les conditions de guerre. L'amiral aurait-il quelque commentaire à ce sujet?

M. RAYNER: Oui. Je vais vous expliquer. Le *Bonaventure* est muni de quatre pompes d'alimentation de chaudières dont deux destinées à l'usage normal et deux, d'une capacité un peu moindre, devant servir de secours. Pendant les exercices de 1961 auxquels vous faites allusion, une des pompes de secours a subi une panne inhabituelle pour laquelle nous ne transportions aucune pièce de rechange à bord. J'appuie sur les mots «panne inhabituelle».

Il a fallu commander les pièces de rechange que nous avons obtenues d'Écosse et le personnel du navire a effectué toutes les réparations dès la réception du matériel. Entretemps, le rendement des pompes du navire lui permettait d'atteindre la pleine vapeur, mais il ne disposait que d'une pompe de secours. Comme on n'utilisait que des avions traqueurs, la vitesse du navire a été temporairement réduite à 18 nœuds par mesure de prudence. Cette vitesse a été jugée suffisante pour les opérations qui ont eu lieu.

M. BREWIN: Un peu plus tôt, le commodore Plomer n'approuve pas une déclaration faite antérieurement par l'amiral portant que les destroyers de la classe *Tribal* sont flexibles. D'après lui, ils ne le sont pas et cette affirmation est erronée, leur portée étant limitée. L'amiral aimerai-il faire des commentaires à ce sujet?

M. RAYNER: C'est une question d'opinion. Je suis fermement convaincu que les *Tribal* sont des navires flexibles. Ils ont été construits par la *Royal Navy* en 1937 et sont plus grands que les destroyers contemporains de cette époque, vu qu'on avait mis l'accent sur l'armement principal plutôt que sur les torpilles. On y avait installé huit canons de 4.7 et seulement quatre lance-torpilles. Ils devaient contre-balancer les lourds destroyers allemands et italiens d'alors et leurs canons étaient censés détruire les flottilles ennemies. Pendant les premières années de la seconde guerre mondiale, le peu d'endurance relative des *Tribal* a un peu ralenti nos opérations. Mais les méthodes modernes de rem-

placement ont considérablement compensé ces inconvénients. Permettez-moi de mentionner, en passant, que le *Cayuga,* qui est un navire canadien de la classe *Tribal,* a établi un record en 1950: c'est celui de tous les destroyers du Commonwealth qui est resté le plus longtemps en patrouille sur mer, soit pendant 50 jours consécutifs, au cours des opérations de la guerre de Corée.

M. BREWIN: Traitant d'un autre sujet, le commodore nous a dit que l'*Iroquois* manœuvrait depuis des années avec une chaudière inopérante et que deux autres navires ont aussi des chaudières brûlées. Qu'avez-vous à dire là-dessus?

M. RAYNER: Oui. En juillet 1955, l'*Iroquois* a eu de sérieuses avaries à l'une de ses trois chaudières. On a estimé que l'installation d'une chaudière neuve coûterait trois millions de dollars, et qu'il faudrait un temps assez long pour se la procurer et l'installer, soit une période de 18 mois ou plus. Étant donné ces facteurs de temps et de coût et en tenant compte du fait que le navire devait être désarmé en 1960, on a pris la décision de le conserver avec ses deux chaudières et sa vitesse réduite en conséquence, c'est-à-dire de 2 à 3 nœuds; c'était une diminution de 31 à 29. En octobre 1962, le navire a été désarmé et mis en réserve. L'ingénieur et le principal préposé aux chaudières au moment de l'accident ont été l'objet de sanctions.

Quant aux deux autres navires, chacun avait une chaudière temporairement défectueuse; on a décidé de les laisser naviguer pendant quelque temps avec deux chaudières plutôt que trois, jusqu'à ce qu'on eût réparé les avaries.

M. BREWIN: Un peu plus loin, le commodore a déclaré que, par suite des plaintes exprimées, le chef de l'état-major naval a reçu une liste complète de ces défectuosités. Est-ce qu'on a produit une liste de ce genre?

M. RAYNER: On a dressé une telle liste contenant des renseignements facilement accessibles au quartier général de la Marine. Permettez-moi d'expliquer les circonstances qui ont amené la production de cette liste. Le commodore Plomer a exposé ses griefs au ministre de la Défense nationale; celui-ci a ordonné la tenue d'une enquête complète. Au cours de cette enquête, l'officier général de la région côtière et le chef des services techniques de la Marine ont reçu l'ordre de fournir la liste des avaries et la liste a été présentée par le chef des services techniques de la Marine pour l'enquête instituée par le ministre. Mais j'insiste sur le fait qu'il s'agissait tout simplement de consulter les livres et d'y relever les pannes de matériel. Cela fait partie des pratiques régulières de la tenue des dossiers du quartier général de la Marine pour l'information du personnel technique.

M. BREWIN: Si je comprends bien, vous n'êtres pas d'accord avec le commodore Plomer lorsqu'il affirme que n'importe qui pouvait avoir accès à cette liste et conclure que les avaries n'avaient pas été réparées?

M. RAYNER: Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation.

M. BREWIN: Au sujet des rapports des séances du conseil naval, il a déclaré qu'à son avis on n'y donnait pas aux questions d'efficacité opérationnelle l'importance qu'elles auraient dû avoir, et qu'il n'y trouvait qu'une rubrique se rapportant à l'état des navires, et qu'on y découvrait une quantité considérable de détails négligeables. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

M. RAYNER: Voici: le commodore Plomer a dit qu'en 1962, à venir jusqu'à la crise de Cuba, le conseil naval n'a pas formellement étudié la question de l'état de préparation de la flotte. Or, à partir du 1er janvier 1962 jusqu'au moment de la crise de Cuba, le conseil naval s'est réuni 23 fois. Je puis dire qu'à toutes les séances régulières du conseil naval, même si on n'en fait pas état dans le procès-verbal parce qu'il s'agit d'une chose qu'on fait régulièrement, on explique aux membres du conseil le déploiement de la flotte et le

tableau des opérations, ce qui amène, bien entendu, à discuter de l'état de la flotte, cela ne fait aucun doute. Même s'il n'a pas été fait mention en toutes lettres de l'état de préparation de la flotte dans l'ordre du jour des réunions tenues de janvier à octobre, le conseil naval a étudié, entre autres choses, 14 sujets différents (dont certains ont été revus à plusieurs reprises) qui impliquaient l'étude de divers aspects de la puissance offensive et défensive de la flotte.

Parmi ces détails «négligeables», on trouve la question des uniformes des Wrens (femmes auxiliaires de la Marine). Nous estimons que les uniformes ont leur importance parce qu'ils ont leur effet sur le moral. Si l'on n'est pas très strict sur la question des uniformes, on s'aperçoit que bien des gens apportent des modifications à leur costume parce que bien des gens ont des idées personnelles là-dessus. Soit dit en passant, lors d'une séance du bureau de l'Amirauté, lord Mountbatten, qui avait remarqué certains des nouveaux uniformes canadiens, a demandé que deux ou trois marins viennent se présenter devant les membres de l'Amirauté pour montrer ces uniformes. Vous voyez que là aussi on s'intéresse aux uniformes.

M. BREWIN: Dans le même ordre d'idées, il a mentionné les commissions d'enquête, disant qu'elles s'occupaient surtout de questions de régie interne, de la cantine, par exemple, et que bien peu de sujets, lorsqu'il y en avait d'autres, se rapportaient directement à l'efficacité opérationnelle. Il ajouta que des centaines et des centaines de cas de négligence se sont produits, au sujet desquels on n'a fait aucune enquête. Le commodore Plomer avait-il raison? Et dans le cas de l'affirmative, qu'en pensez-vous?

M. RAYNER: Je ne crois pas qu'il y ait eu des centaines et des centaines de cas de négligence. Cependant, je crois que le commodre Plomer se fonde sur l'expérience qu'il a eue lorsqu'il dirigeait la flotte, soit d'octobre 1959 à septembre 1961, période au cours de laquelle six commissions d'enquête ont étudié des incendies sur des navires, et six autres ont examiné des cas de pannes et de défectuosités mécaniques et d'entretien inefficace. De plus, il y a eu deux cours martiales qui ont jugé, l'une un cas d'échouage et l'autre, un cas de conduite dangereuse d'un navire.

M. BREWIN: J'espère que ma prochaine question ne sera pas du genre de celles auxquelles on préfère ne pas répondre. Le commodore a présenté des documents montrant que le vice-amiral Pullen et le vice-amiral Dyer le louaient hautement pour avoir contribué remarquablement à la puissance offensive et défensive de la flotte, et pour son zèle et sa compétence. Avez-vous des commentaires à cet égard?

M. RAYNER: Dans quel sens voulez-vous que je fasse des commentaires?

M. BREWIN: Le vice-amiral Dyer a dit qu'il avait été très satisfait du zèle et de la compétence du commodore Plomer et de sa remarquable contribution à la puissance offensive et défensive de la flotte. Le vice-amiral Pullen a déclaré qu'il souscrivait entièrement à cette appréciation et ajoutait que le commodore Plomer a accru les capacités de la flotte en donnant plus d'importance aux choses nécessaires et essentielles, et cela, en dépit d'une organisation inefficace qui appuyait la flotte. Je crois que le vice-amiral Dyer a signé cette déclaration. Auriez-vous des commentaires?

M. RAYNER: Non, je n'ai aucune raison de n'être pas d'accord avec ces déclarations.

M. BREWIN: Je vois que d'autres membres du Comité aimeraient poser des questions, mais permettez-moi d'en poser tout de suite une ou deux autres.

A la fin du premier document qu'il a soumis au Comité, le commodore disait que plusieurs des opinions qu'il y exprimait n'étaient pas les siennes à l'origine, mais qu'elles constituaient l'opinion réfléchie de plusieurs officiers

profondément inquiets, et souvent amèrement déçus de la manière dont les affaires de la Marine avaient été menées. Je me demande si les officiers sont libres d'exprimer leurs opinions sans crainte de sanctions, et, dans le cas de l'affirmative, si plusieurs des critiques exprimées par le commodore Plomer sont confirmées par d'autres officiers. Quel est votre avis à ce sujet, amiral Rayner?

M. RAYNER: Comme je le disais tout à l'heure, plusieurs des remarques que le commodore Plomer a faites au Comité ont déjà été présentées au ministre de la Défense il y a plus d'un an. A ce moment-là, le ministère de la Défense a ordonné une enquête approfondie sur toutes ces questions, qui se réduisaient principalement à des accusations d'entretien inefficace, de mauvais entretien des bateaux, et de la baisse du moral des marins et officiers.

Comme je le disais, le ministre a ordonné une enquête approfondie. Il a ordonné que les installations côtières fassent rapport; que le quartier général de la marine fasse rapport, et c'est en conséquence de ces rapports qu'il a approuvé qu'on relève le commodore Plomer de ses fonctions.

Pour ce qui est des officiers qui ont des griefs à exprimer, ce droit leur est reconnu: tout officier, et à vrai dire, toute personne qui fait partie de la Marine, peut faire connaître ses griefs lorsqu'il juge qu'il a été en butte à des abus d'autorité, à l'injustice ou qu'il se plaint de la manière dont on l'a traité. Cette personne peut se plaindre à son capitaine et en informer tous les échelons de la hiérarchie jusqu'au conseil ministériel, dans le cas d'un officier, et jusqu'au ministre, dans le cas d'un marin. Il est expressément établi qu'on ne peut punir un officier ni un marin parce qu'il a exprimé des griefs; et les membres des conseils de promotion ne peuvent jamais avoir accès au dossier de la correspondance relative au redressement d'un grief.

M. MACINNIS: Ce que vous venez de dire ne s'applique que lorsqu'on a dûment respecté la filière, n'est-ce pas?

M. RAYNER: En effet, Si l'on n'a pas suivi la filière, je doute qu'on trouve des pièces de correspondance au dossier.

M. MACINNIS: Dans le cas du commodore, il s'est adressé directement au ministre de la Défense nationale, et de ce fait, il n'a pas respecté la filière, n'est-ce pas?

M. RAYNER: Oui, c'est vrai, mais je dois dire qu'il m'en avait parlé longuement.

M. BREWIN: Monsieur le président, puis-je poser une autre question?

Au cours de son témoignage, le commodore fait la liste d'une série de suggestions sur les méthodes à employer pour résoudre les problèmes immédiats. L'une de ces suggestions vise à doter la flotte d'une défense antiaérienne. Auriez-vous des remarques à faire au sujet de cette déclaration? Il me semble que ce serait assez grave de ne pas fournir à nos vaisseaux une défense efficace contre les avions.

M. RAYNER: A l'heure actuelle, la défense antiaérienne de la flotte est assurée par les canons antiaériens. Jusqu'à la fin de 1962, la défense antiaérienne des porte-avions et de leurs navires d'escorte était assurée par les avions de chasse Banshee. Ces avions ont fini leurs jours en 1962 et on a dû les éliminer. On en était venu avant cela à la décision d'équiper les nouveaux navires de projectiles surface-air. Pour l'instant, il n'existe aucun de ces projectiles de lancement surface-air qui puisse convenir à nos navires actuels d'escorte. Il y en a un qui est au stade de la mise au point mais ce travail n'est pas encore terminé.

Il y a un autre projectile qui existe mais dont nous croyons qu'il est de trop courte portée; nous attendons donc que soit terminée la mise au point du projectile plus efficace dont je viens de parler.

M. LAMBERT: Il me semble que la déclaration que vous faisiez ce matin ne s'étend pas suffisamment sur la déclaration du commodore Plomer, et singulièrement sur les aspects dont il parle dans son témoignage. Prenons d'abord la priorité qu'il accorde à la construction de sous-marins et son opinion sur la frégate tout-usage.

Le commodore juge que la plus grande priorité devrait être accordée à la construction de sous-marins, et il est même allé jusqu'à dire que l'on devrait étudier la possibilité de construire des sous-marins nucléaires, et que ces sous-marins devraient être construits au Canada. Est-ce que l'amiral Rayner pourrait nous dire ce qu'il pense de la cote de priorité, et de la déclaration selon laquelle des sous-marins nucléaires devraient être construits au Canada? Peut-être l'amiral aimerait-il parler du rôle que les sous-marins devraient jouer dans le programme global de la Marine?

M. RAYNER: Les sous-marins sont indispensables à l'entraînement. Comme je l'ai expliqué au Comité, on doit les utiliser pour l'entraînement des effectifs anti-sous-marins ainsi que pour les opérations anti-sous-marines. On me dit que les sous-marins peuvent être construits au Canada.

M. LAMBERT: Est-il avantageux de les construire au Canada? Nous pouvons les construire, cela nous le savons tous, mais leur coût de construction pourrait s'élever à 100 millions de dollars au regard des 30 millions que nous payerions pour leur acquisition.

M. RAYNER: Il est certain que l'aménagement d'une installation pour la fabrication d'un nombre limité de sous-marins au Canada coûterait beaucoup plus cher que l'acquisition de ces submersibles à l'étranger.

M. LAMBERT: La demande dans ce secteur serait-elle suffisante pour maintenir une telle entreprise de construction?

M. RAYNER: C'est là une question d'opinion et d'administration.

M. LAMBERT: Des opinions ont été émises devant ce Comité. Peut-être serait-il bien maintenant de connaître sur ce point l'avis d'autres membres favorisant cette idée ou s'y opposant.

M. RAYNER: Je ne pense pas pouvoir exprimer une opinion là-dessus.

M. LAMBERT: Me reportant maintenant aux commentaires du commodore Plomer au sujet des frégates tout usage, j'ai l'impression que selon lui celles-ci coûtent trop cher et qu'elles ne répondent pas aux besoins et aux exigences de la Marine. Qu'en pensez-vous?

M. RAYNER: L'État-major naval a fait connaître les besoins en frégates tout usage. Si l'on doit fabriquer ce genre de bâtiment je dirais alors que le coût de sa fabrication est raisonnable. Nous en avons comparé les prix avec ceux de navires semblables qui sont construits à l'étranger. La Marine a besoin, selon nous, de ces navires pour s'acquitter de la tâche qui lui est présentement assignée. Il n'est pas possible de construire à un prix inférieur au coût proposé une frégate destinée à servir de la manière prévue. Si l'on désire affecter un navire à ce genre d'opérations il faut être prêt à en payer le prix.

M. LAMBERT: Nous feriez-vous part de vos observations quant au rôle que joue la frégate tout usage dans l'emploi de l'hélicoptère? Le commodore Plomer a émis l'opinion qu'étant donné que la frégate tout usage ne peut recevoir qu'un seul hélicoptère, elle représente une plate-forme trop coûteuse compte tenu de l'emploi limité auquel est affecté cet hélicoptère.

M. RAYNER: La frégate tout usage n'avait pas été tout d'abord conçue pour recevoir un hélicoptère. Il est possible, naturellement, d'y transporter un hélicoptère, mais si l'on devait concevoir un navire devant servir exclusivement au transport des hélicoptères on le construirait de façon tout à fait différente.

M. LAMBERT: Votre réponse m'invite à poser une autre question. Si la Marine constate une utilisation accrue de l'hélicoptère, quel genre de plate-forme mobile utiliserait-elle?

M. RAYNER: La Marine utiliserait en pareil cas un autre genre de porte-hélicoptères.

M. LAMBERT: Si ce cas se présentait l'utilité de la frégate tout usage, telle qu'elle est présentement envisagée, s'en trouverait-elle amoindrie?

M. RAYNER: La frégate tout usage a été conçue de façon à offrir un bon service anti-sous-marin et à seconder les forces terrestres aussi bien qu'à mettre à la disposition de la flotte certains moyens limités permettant d'assurer la défense aérienne future.

M. LAMBERT: Si dans les opérations sous-marines les hélicoptères doivent servir à un meilleur et à un plus grand usage, n'est-il pas constaté que la frégate tout usage, telle qu'elle est présentement conçue, n'est vraiment pas aussi efficace contre les sous-marins qu'on l'avait tout d'abord pensé?

M. RAYNER: Ce que vous dites n'est pas exact, selon moi. Advenant que la situation devienne telle que vous l'avez décrite, la Marine aurait alors besoin d'autres véhicules ou d'autres navires pour transporter un plus grand nombre d'hélicoptères. Vous auriez encore besoin de la frégate tout usage pour assurer les services dont j'ai parlé, sauf que s'il vous fallait un navire tout spécialement destiné à la guerre anti-sous-marine, vous choisiriez un autre genre de navire. Les navires de la classe du *Mackenzie* appartiennent à cette dernière catégorie mais ils ne disposent pas de certaines possibilités dont la frégate tout usage est dotée. Toutefois, ils coûtent moins cher que celle-ci.

M. WINCH: Monsieur le président, j'ai reçu la réponse à une partie de ma question mais j'aimerais beaucoup avoir de plus amples explications à ce sujet. Je me reporte à la page 20.

Le vice-amiral nous informe qu'un comité a été formé en avril 1961 et que les attributions suivantes lui ont été dévolues:

> Définir l'objectif de la Marine et formuler des vœux concernant le rôle, les tâches et la composition de la Flotte nécessaires pour permettre à la Marine de s'acquitter de ses obligations futures de la manière la plus économique.

Puis, un peu plus loin, le vice-amiral nous informe que le rapport a été soumis au Conseil de la Marine à l'automne de 1961 et que ses recommandations ont été acceptées en fait dans les cas possibles et en principe dans les autres.

Monsieur le président, c'est là une déclaration très catégorique. Il n'y a là absolument aucune tergiversation. J'aimerais donc poser ma question soit au vice-amiral soit au ministre. Comme ces recommandations ont été acceptées en fait dans les cas possibles et en principe dans les autres, pourrait-il maintenant nous dire, dans le cadre de notre mandat, quel est le but de la Marine, son rôle et ses tâches? De telles informations nous seraient très utiles maintenant que nous avons entendu les déclarations catégoriques du vice-amiral et que nous avons pris connaissance de son exposé.

M. RAYNER: Lorsque je dis que ces recommandations ont été acceptées je veux dire qu'elles ont été acceptées par le Conseil de la Marine. J'ai parlé du but, des tâches et du rôle de la Marine dans l'exposé que j'ai présenté au Comité en juillet et que vous trouverez aux pages 91 et 92 des procès-verbaux et témoignages du mardi 9 juillet sous la rubrique «Le but de la M.R.C., le rôle de la MRC et les tâches opérationnelles de la MRC».

M. WINCH: Cet exposé a été accepté par le Conseil de la Marine?

M. RAYNER: Il a été accepté par le Conseil de la Marine.

M. WINCH: Quant au rôle, aux tâches et à la composition, ces renseignements ont-ils été ensuite transmis au ministre responsable?

M. RAYNER: Oui.

M. WINCH: Et, naturellement, je ne peux pas vous demander maintenant à quelles décisions on en est venu. Quand pourrons-nous poser cette question au ministre, monsieur le président? Tout de suite?

M. HELLYER: En temps opportun, monsieur Winch.

M. WINCH: A vrai dire, je crois que c'est là le nœud de la question, monsieur le président. État donné les renseignements contenus aux pages 20 et 21 et comme on nous a maintenant informés que les recommandations portant sur le rôle de la marine et la composition de la flotte ont été acceptées et que l'on vient de nous dire qu'une fois ce rapport accepté par le Conseil de la Marine il a été porté à l'attention du gouvernement je me demande pour quelle raison notre Comité, qui a été formé expressément pour étudier la question de défense, continuerait à tenir des réunions si le ministre doit nous répondre qu'en temps opportun nous serons mis au courant de la situation et du rôle de la Marine.

M. MACINNIS: Le ministre connaît-il ces recommandations?

M. WINCH: Ou devons-nous attendre la publication du livre blanc au printemps?

M. RAYNER: Puis-je répondre à la question qui se rapporte à la composition de la flotte? Dans le rapport on étudiait la question de sa future composition de la flotte et le Conseil de la Marine s'est guidé sur ces études pour l'élaboration de ses projets.

Voilà ce que nous aimerions avoir mais, naturellement, bien d'autres points entrent en ligne de compte. L'état financier du pays, par exemple, en est un. Quel montant le Canada est-il en mesure de verser à la Marine? En faisant cette étude, les officiers et les membres du Comité ont présumé qu'on continuerait d'affecter à la Marine un montant égal à celui qui avait été prévu dans le budget en ces récentes années. Mais les restrictions financières auront,—et cela est naturel,—une grande influence sur la composition de la flotte. Il s'agit de déterminer si le pays est en mesure ou non de faire une telle dépense.

M. WINCH: J'ai une autre question. Je ne mets aucunement en doute la sincérité de tous les membres de ce Comité qui désirent que nous nous acquittions de cette tâche. Mais le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il entend par «temps opportun».

M. HELLYER: Dans sa déclaration d'ouverture, le vice-amiral vous a donné un aperçu des rôles et des buts de la Marine. Mais si ce Comité désire que je revienne dans quelques jours pour étudier plus à fond cette question je me ferais un plaisir de revenir.

M. WINCH: Parfait. Dans quelques jours.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Le rapport de 1961 était-il secret ou confidentiel?

M. RAYNER: Ce rapport est confidentiel, mais je pourrais le faire examiner.

M. HELLYER: J'aimerais y jeter un coup d'œil tout d'abord. Je crois que la plupart des recommandations sont pertinentes. Nous pourrions probablement les soumettre au Comité, mais j'aimerais tout d'abord y jeter un coup d'œil.

M. MACRAE: J'ai une ou deux autres questions. Au sujet du canon antiaérien le témoin déclare à la page 8:

La Marine des États-Unis et la Marine Royale ont commencé à mettre au point l'affût de canon antiaérien de 3″70 en 1947.

Cette mise au point a-t-elle été faite simultanément par les deux nations, ou était-elle plus avancée en Grande-Bretagne qu'aux États-Unis?

M. RAYNER: J'aimerais recevoir des renseignements à ce sujet. Pour autant que je sache cette mise au point s'est faite simultanément.

M. MACRAE: Donc au second paragraphe qui fait suite au dernier paragraphe du bas il est mentionné:

Par la suite, la Marine américaine abandonna la réalisation de ce projet et le remplaça par les engins surface-air et l'affût de 5″54.

En quelle année particulière la Marine américaine a-t-elle abandonné cette mise au point?

M. RAYNER: Il me faudrait faire des recherches là-dessus.

M. MACRAE: Ma question suivante est celle-ci. Vous avez mentionné tout d'abord le coût de $1,300,000 l'affût. Il me semble que ce prix est très élevé pour l'utilisation qu'on peut faire d'un tel canon. Pourriez-vous nous dire si aujourd'hui la Marine royale compte surtout sur le canon de 3″70 pour la défense antiaérienne?

M. RAYNER: Oui, dans le cas de certains navires. La Marine royale a cependant équipé ses nouveaux bateaux de missiles téléguidés surface-air.

M. MACRAE: Je vous remercie. Ces renseignements nous sont très utiles. La Marine canadienne compte-t-elle surtout en ce moment sur les canons antiaériens de 3″70?

M. RAYNER: C'est exact.

M. MACRAE: S'il ne s'agit pas de renseignements secrets, combien de navires de la Marine canadienne sont armés de canons 3″70 et combien de ces armes sont en usage actif dans la Marine canadienne aujourd'hui? Ce sont peut-être des renseignements que vous ne donnez pas?

M. RAYNER: Oui, je croirais qu'il y en a dix; il y a certains Restigouches. Six Restigouches sont armés de 3″70 et il y a trois MacKenzies, ce qui fait neuf.

M. MACRAE: Neuf canons?

M. RAYNER: Non, neuf montages. Chaque montage comprend deux canons.

M. WINCH: Sur cette même page, auriez-vous l'obligeance de nous expliquer ce que vous avez voulu dire il y a quelque temps, amiral, lorsque vous avez déclaré que la Marine ne pouvait pas équipper nos navires canadiens avec des missiles surface-air parce qu'ils n'étaient pas adaptés à cette fin. Vous venez de nous dire qu'au Royaume-Uni le 3″70 n'est pas utilisé parce que les navires sont équipés de missiles surface-air pour leur défense antiaérienne. Pourquoi nous avez-vous dit qu'il n'y a rien d'adapté à la Marine canadienne quand la marine du Royaume-Uni en a placé sur ses navires, et je présume qu'ils sont adaptés. Je voudrais une réponse circonstanciée.

M. RAYNER: Parce que les missiles téléguidés que la Marine royale place dans leurs bateaux sont trop gros pour les nôtres. Les navires de la Marine royale qui portent des missiles surface-air sont d'environ 6,000 tonnes tandis que nos escorteurs d'escadre sont d'environ 3,000 tonnes, la moitié de la grosseur.

La Marine royale a des missiles téléguidés défensifs de très faible portée, que nous ne considérons pas effectifs à nos fins. Ils n'ont pas une aussi longue portée que nos canons de 3″70.

Comme j'ai essayé de l'expliquer, nous anticipons un autre missile surface-air en cours de développement et lorsqu'il aura été complété et que le moment

sera venu, je crois que vous verrez que nous demanderons d'équiper nos escorteurs d'escadre et le *Bonaventure* avec ce nouveau missile surface-air.

M. MACRAE: Ma question se rapporte au personnel. Je crois que l'effectif actuel de la Marine est de 21,500. Le témoin peut-il nous dire combien il y a d'officiers et d'hommes dans la Marine.

M. RAYNER: L'effectif de la Marine aujourd'hui est d'environ 21,600, dont 2,800 sont des officiers.

M. MACRAE: Il reste 19,000 membres d'un autre grade. Combien y a-t-il de vice-amiraux dans la Marine canadienne aujourd'hui?

M. RAYNER: Un.

M. MACRAE: Vous seul. Combien y a-t-il de contre amiraux?

M. RAYNER: Neuf, y compris le Directeur général du service médical des forces armées.

M. MACRAE: Et le grade suivant est celui de commodore. Combien y en a-t-il?

M. RAYNER: Environ 21.

M. MACRAE: Il me semble que si peu d'indiens ont beaucoup de chefs. Quel était l'effectif de la Marine canadienne le jour de la victoire en 1945.

M. RAYNER: 96,000.

M. MACRAE: Combien y avait-il de vice-amiraux ce jour-là?

M. RAYNER: Un.

M. MACRAE: Quel était le nombre approximatif de contre-amiraux à ce temps-là?

M. RAYNER: Je n'en suis pas sûr.

M. MACRAE: Vous semblez avoir le même nombre approximatif d'officiers d'un grade supérieur pour administrer une marine de 21,600 que pour une de 96,000.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est midi et demi et le Comité aura une séance cet après-midi dès qu'on aura procédé aux ordres du jour. Je vous demanderais d'être aussi ponctuels que possible.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: La séance est maintenant ouverte.

Ce matin à l'ajournement, le nom de M. Lloyd était le premier sur ma liste de personnes qui désirent questionner le vice-amiral Rayner.

M. LLOYD: Merci, monsieur le président.

Amiral Rayner, à la page 20 de votre déclaration de ce matin vous avez parlé d'un comité spécial, je crois, au sujet des objectifs de la Marine. Le mandat de ce comité-là enjoint au comité de définir les fins de la Marine et de faire les recommandations relatives au rôle, aux tâches et à la composition de la flotte requis pour que la Marine puisse s'acquitter de ses responsabilités dans l'avenir de la manière la plus économique. Vous pourriez rendre service aux membres de notre Comité en nous déclarant de nouveau quelles ont été certaines des considérations fondamentales qui ont amené le Conseil naval à la conclusion que la frégate tout usage serait adaptée au rôle futur de la Marine tel qu'il l'entend. Auriez-vous l'obligeance de nous parler de nouveau de cette situation?

M. RAYNER: Oui. Le rapport recommandait que la lutte contre les sous-marins soit le rôle principal de la M. R. C. Il recommande aussi que nous conservions à la flotte son adaptation à des fins générales. Bien entendu, nous avions cette flexibilité avec les anciens destroyers de la classe «Tribal».

Le rapport recommandait aussi que cette flexibilité d'usage soit maintenue. C'est la principale raison pour laquelle les frégates tout usage ont été incluses dans le programme.

Le rapport n'est pas entré dans les détails au sujet de la frégate tout usage; il se contentait de décrire certaines des caractéristiques et des tâches qu'on leur attribuait dans le programme général.

M. LLOYD: Amiral, je vous prierais de préciser davantage ce que vous entendez par le programme général. Est-il exact que vous y incluiez le rôle d'un navire anti-sous-marin, de même que celui d'un navire qui contribue efficacement et économiquement au rôle que le Canada doit remplir aux côtés des États-Unis dans les fonctions policières en ce qui concerne la frégate tout usage? Est-ce ce à quoi vous songiez lorsque vous avez parlé du Comité spécial?

M. RAYNER: Oui, lorsque j'ai parlé du programme général, je pensais à un programme à long terme pour la Marine qui incluait des navires A/A, des navires adaptés à des fins générales, des navires anti-aériens et de support, de même que des balayeurs de mines. En d'autres termes, nous repassions tout le programme de l'effort maritime.

Les frégates tout usage ont pour but d'ajouter à notre capacité de faire la lutte aux sous-marins et je veux parler de la capacité de faire une lutte moderne aux sous-marins de même que de la capacité de servir de navire de surface, c'est-à-dire de navires capables de s'occuper des cibles à la surface de la mer de même que des cibles situées sur les rivages lorsqu'ils supportent un débarquement. Ces frégates sont aussi capables de nous assurer une certaine mesure de défense aérienne pour l'avenir. Nous avons des canons anti-aériens efficaces contre ce que j'appelerai les avions conventionnels par opposition aux avions à réaction. Pour qu'un navire puisse combattre les avions à réaction et tirer sur les missiles, ce que nous devons être prêts à faire en 1970, nous aurons besoin de missiles sur le navires.

M. LLOYD: Amiral Rayner, pendant les séances de notre Comité nous avons entendu parler de la possibilité que l'ennemi opère à distance lorsqu'il emploie ses engins ballistiques intercontinentaux. La même chose pourrait s'appliquer aux engins ballistiques lancés des sous-marins. Par conséquent, il y a toujours la possibilité que dans des conflits restreints des navires du type de la frégate tout usage seraient utiles. Ce fait a-t-il eu une influence prépondérante dans l'étude que le Comité spécial a faite?

M. RAYNER: Oui, cette situation a eu une forte influence, car nous songions à des cas comme la crise de Corée, peut-être pas de la même envergure, mais à des opérations qui avaient pour but de maintenir la paix, opérations où nous pourrions être appelés à fournir des navires pour répéter ce qui a été fait pendant la crise de Corée, de même, peut-être, qu'à transporter réellement des soldats pour soutenir ces opérations.

M. LLOYD: Au fond, ce que vous avez cherché à accomplir en adoptant le modèle et la construction de nouveaux navires a été d'incorporer une coque, un moteur et une vitesse raisonnable tout en ayant des ponts qui puissent résister aux rigueurs d'une tempête de l'Atlantique sur lesquels vous puissiez monter une variété de systèmes d'armes utilisables pour la chasse anti-sous-marine avec des hélicoptères? Ce matin, vous nous avez donné à entendre que la Marine britannique concentrait ses efforts sur la défense contre les missiles et abandonnait l'usage des canons anti-aériens. La frégate tout usage est-elle adaptée au repérage des missiles?

M. RAYNER: Oui.

M. LLOYD: La frégate tout usage a-t-elle assez de pouvoir pour accomplir des fonctions semblables à celles qui sont exécutées par les navires britanniques actuels?

M. RAYNER: Oui, la frégate tout usage a été conçue pour accommoder deux systèmes de missiles et un canon de surface.

M. LLOYD: Nous avons eu des renseignements au sujet du coût de ces navires. Si une frégate tout usage est bien conçue, compte tenu du coût de l'immobilisation initiale, il est concevable qu'avec cette flexibilité et les changements futurs possibles, vous pourriez à la longue épargner de l'argent, est-ce exact? Si la frégate est dotée d'un moteur approprié, capable d'être adapté aux besoins anticipés de l'avenir, le coût définitif peut être moindre pour le contribuable canadien, est-ce exact?

M. RAYNER: Je crains de n'avoir pas saisi le fond de cette question.

M. LLOYD: Si vous considérez les besoins futurs d'un point de vue pratique, et si, en faisant les plans de ce navire tout usage, vous le dotez d'une certaine coque, d'un moteur et d'une superstructure, facilement adaptables aux changements à un coût raisonnable et qui peuvent être requis dans un avenir prévisible pour recevoir les futurs systèmes d'armes, vous aurez effectivement épargné de l'argent au contribuable, n'est-ce pas?

M. RAYNER: Vous avez soulevé de nouveau l'élément de coût, et je dois vous rappeler que tout ce que nous faisons dans ce sens entraîne des dépenses.

M. LLOYD: Quelqu'un m'a dit que je faisais un discours en faveur de l'amiral Rayner. Je sais que tous les membres de notre Comité comprendront que je ne suis pas un membre du barreau et que c'est peut-être la seule manière dont je dispose pour obtenir les renseignements que je désire et qui, en toute conscience, m'aideront à décider de l'attitude que je dois prendre au sein du Comité. J'espère que vous me pardonnerez à cet égard, en vous rappelant que je ne suis pas un avocat.

M. RAYNER: La frégate tout usage est l'un des navires les plus avantageux de la grosseur d'un escorteur parce qu'il a été construit, comme vous le dites, comme une plate-forme flottante qui durera jusqu'à 20 ans. Naturellement, personne ne peut prédire combien de temps les armes dont on dispose aujourd'hui seront utiles. S'il faut changer le système d'armes après environ la moitié de la vie du navire, ce qui est exactement ce qui se produira dans le cas des navires de la classe du *St-Laurent* et du *Restigouche*,—et c'est pour cette raison que nous sommes à transformer les navires de la classe du *St-Laurent* en ce moment,— certains changements seront nécessaires. La frégate tout usage a été conçue de façon qu'il soit possible d'en sortir le système d'armes et de le transformer de manière à faire du navire un bâtiment moderne.

M. LLOYD: Vous avez donc l'intention de construire un navire aussi convertissable que possible? Comment avez-vous l'intention d'organiser la construction de ces navires? Pourriez-vous faire part au Comité du programme de construction des huit frégates?

M. GROOS: Il faudrait la participation de toute la ville d'Halifax.

M. LLOYD: Je n'oublie pas une des déclarations faites récemment par un des membres du Comité selon laquelle les gens des provinces Maritimes font parfois preuve d'esprit de clocher. J'espère qu'il est évident que ce n'est pas mon cas.

M. RAYNER: La construction des huit navires se répartirait sur quatre ans.

M. LLOYD: Il faudrait donc que des crédits à cette fin soient prévus dans le budget canadien pendant cette période de quatre ans?

M. RAYNER: Le premier serait d'abord mis en chantier et le deuxième un an plus tard et les autres à des intervalles réguliers de quatre mois par la suite.

M. LLOYD: Advenant que le programme soit approuvé aujourd'hui, combien de temps faudra-t-il avant que commence la construction proprement dite?

M. RAYNER: Elle commencerait au milieu de l'année 1965.

M. LLOYD: Je vous remercie, amiral Rayner.

Je me reporte au compte rendu des délibérations du Comité où sont consignées les déclarations du commodore Plomer. On y fait mention de l'expérience des amiraux.

> J'espère en vérité que, dans un avenir très prochain, on fera une enquête approfondie sur les titres de compétence des amiraux passés et présents, car leur incompétence a été la cause d'erreurs irréparables. Permettez-moi d'ajouter à ce que j'ai déjà dit que c'est après avoir connu des amiraux des marines étrangères que nous découvrons à notre grande stupeur que les nôtres parlent et agissent en amateurs.

J'hésite même à répéter ce que renferme le compte rendu. La déclaration va très loin. On y lit:

> —les nôtres parlent et agissent en amateurs.

Auriez-vous l'obligeance de faire part au Comité de votre propre expérience et de l'expérience que vous avez acquise en mer au service de la Marine?

M. RAYNER: J'étais en mer avant la guerre à compter du début de 1930 jusqu'au moment où la guerre a commencé, sauf pour un an et demi environ alors que je suivais des cours. Pendant la guerre, j'ai commandé trois destroyers et j'ai servi pendant un an en qualité d'officier d'état-major (opération) à Halifax et pendant une autre année en qualité de directeur des plans d'opérations navales ici au quartier général de la marine. Après la guerre, j'ai commandé un autre destroyer, dans l'aéronavale de la M.R.C., comme on désignait alors ce service, à Dartmouth en Nouvelle-Écosse; j'ai dirigé le collège interarmes de *Royal Roads,* le porte-avion *Magnificent.* Au quartier général de la Défense nationale, j'ai agi en qualité de secrétaire du comité des chefs d'état-major et aussi en qualité de coordonnateur de l'état-major interarmes et, après avoir commandé le *Magnificent,* j'ai été promu au rang d'officier commandant. En cette qualité, j'ai été chef du personnel de la Marine pendant deux ans et officier commandant de la côte du Pacifique pendant trois ans. Je suis devenu chef de l'état-major de la Marine en août 1960 et j'avais à l'époque près de 32 années de service.

M. LLOYD: La plupart des amiraux ont-ils beaucoup d'expérience en mer et d'expérience comme commandants de navires?

M. RAYNER: Les amiraux qui exerçaient antérieurement un commandement, qui étaient des officiers de marine, avaient une grande expérience de la mer. Les officiers dont l'activité s'était exercée dans les domaines du génie ou qui avaient de l'expérience administrative en avaient très peu. A vrai dire, ceux des rangs supérieurs n'avaient à peu près aucune expérience de la mer parce qu'il n'y avait pas de postes pour eux en mer et, d'ailleurs, l'expérience de la mer n'est pas nécessaire pour l'exercice de telles fonctions.

M. LLOYD: Avez-vous parmi votre personnel des gens qui ont une grande expérience du génie, par exemple du génie électrique ou du génie mécanique ou autre chose de ce genre?

M. RAYNER: Oui, le directeur actuel des services techniques de la marine est ingénieur depuis le temps où il était aspirant de marine.

M. LLOYD: Amiral, je passe maintenant à la dernière série de questions que je désire vous poser cet après-midi. Vous avez mentionné ce matin que le commodore Plomer avait demandé à l'ancien ministre de la Défense une revision quelconque de son cas. Est-ce une commission d'enquête de la marine qui s'est occupée de cela, ou comment la revision a-t-elle été effectuée?

M. RAYNER: Le commodore avait fait parvenir au ministre une copie de son rapport sur l'état de la flotte et une copie d'un résumé des entretiens qu'il avait eus avec moi et de ses remarques sur le moral de la flotte. Le ministre m'a demandé un rapport complet. J'ai préparé un tel rapport en collaboration, bien entendu, avec les officiers du quartier général et aussi avec l'officier commandant et son personnel à Halifax. J'ai présenté le rapport au ministre qui l'a étudié et qui m'a ensuite demandé d'en faire l'examen avec le commodore Plomer. C'est ce que j'ai fait. Le ministre a ensuite continué la discussion avec le commodore Plomer.

M. LLOYD: Quel a été le résultat définitif de cette enquête? Le ministre a-t-il fait une déclaration au commodore Plomer? Avez-vous été informé d'une telle mesure?

M. RAYNER: Je n'en ai pas été informé.

M. LLOYD: Vous avez fourni les renseignements et les choses en sont restées là en ce qui vous concerne?

M. RAYNER: Non, pas tout à fait, car il y avait un aspect légal à la question. J'avais recommandé au ministre que le commodore Plomer soit relevé de ses fonctions. Après avoir étudié les circonstances et effectué l'enquête que j'ai mentionnée, le ministre a ordonné que le commodore Plomer soit relevé de ses fonctions.

M. LLOYD: Je n'ai pas d'autres questions à poser mais avant de passer à autre chose, monsieur le président, j'aimerais dire que j'espère que nous ne consacrerons pas trop de temps à la question des accusations du commodore Plomer. Si vous tenez à passer plus de temps sur la question, je proposerais que nous convoquions comme témoin l'ancien ministre de la Défense avant de décider de prendre quelque mesure, s'il y a lieu. A mon avis, la question des accusations du commodore Plomer concerne le ministre actuel de la Défense nationale. Pour leur part, les membres du Comité ont à accomplir un travail beaucoup plus vaste et plus important, comme nous l'avons répété si souvent, concernant le programme général de la défense du Canada et du gouvernement canadien en fonction de considérations d'ordre économique et de nos engagements sur le plan international, envers l'organisation des Nations Unies, et ainsi de suite. C'est là, à mon avis, que réside notre véritable tâche; mais si vous tenez à poursuivre votre examen des accusations du commodore Plomer, une première mesure à prendre, à mon avis, serait d'inviter l'ancien ministre à comparaître comme témoin.

M. MACINNIS: J'invoque le règlement, monsieur le président. A mon avis, et je suis passablement certain que bon nombre des membres du Comité le partagent, la Marine n'avait pas d'autre alternative que de prendre les mesures qu'elle a prises contre l'un de ses officiers, tout comme elle l'aurait fait s'il s'était agi d'un matelot de la marine militaire vu que la filière du commandement ou la procédure appropriée n'avait pas été suivie. On a pris des mesures disciplinaires et de nouvelles mesures ne sont pas nécessaires. Il s'agissait tout simplement d'une question de discipline et la discipline concerne les officiers aussi bien que les matelots. On nous propose de convoquer l'ancien ministre de la Défense nationale; à mon avis la proposition est ridicule. La Marine n'avait pas le choix. Comme le disait l'amiral, la filière du commandement avait été brisée. La discipline concerne les officiers tout autant que les marins.

M. LLOYD: On a dit que ma proposition était ridicule. A vrai dire, le député qui vient tout juste de parler est d'accord avec moi car j'ai dit que, si l'on a l'intention de poursuivre l'examen de la question, il faut aller plus loin, il faut convoquer l'ancien ministre et il n'y aurait pas de fin, et nous serions détournés de notre objet principal. J'estime que ma proposition n'est pas ridicule.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur McMillan.

M. MCMILLAN: J'aimerais savoir dans quelle mesure la flotte est prête au combat. Le commodore Plomer a dit l'autre jour que la flotte exécutait des manœuvres aux Bermudes, je pense, ou dans la région des Bermudes. Je suppose que la flotte avait eu un préavis suffisant. Le commodore Plomer a dit, en réponse à des questions posées par moi, que le *Bonaventure* avait de nombreux défauts. Il a dit, je crois, qu'une chaudière a cessé de fonctionner ou avait cessé de fonctionner. Un destroyer n'avait qu'un seul canon en bon état. Dans le cas d'un autre navire, il y avait beaucoup de rouille et l'état du navire témoignait de la négligence de l'équipage.

Pourriez-vous nous parler de l'état de la flotte et de la mesure dans laquelle elle était prête au combat.

M. RAYNER: Je me suis informé auprès de l'officier commandant qui m'a écrit ce qui suit:

> Je suis étonné d'apprendre qu'on ait prétendu que la flotte n'était pas prête et n'était pas en état de combat en 1961. Au cours de l'année susmentionnée, le commodore Plomer a fait l'inspection annuelle de cinq navires en mon nom. Dans quatre de ses rapports il a déclaré que les navires étaient, sous tous rapports, prêts au combat. Dans le cinquième rapport, il a déclaré que le navire était en bon état mais qu'on y manquait d'enthousiasme. La contradiction entre ces rapports rédigés en 1961 et les commentaires que contiennent les documents...

il s'agit des documents que je lui avais fait parvenir...

> ...est grave. De plus, le rapport trimestriel sur l'état des escadres d'escorte, auquel s'est rallié l'officier supérieur canadien à bord, n'est pas d'accord avec les allégations qu'on a faites.

Il ne fait pas de doute que les navires n'étaient pas en parfait état en 1961 quand ils se trouvaient sous le commandement du commodore Plomer, mais il m'est impossible d'admettre que l'état général était aussi mauvais qu'on l'a dit. Certains navires étaient en meilleur état que d'autres. Il appartenait aux capitaines, aux commandants d'escadre et, en vérité, au commodore Plomer, de prendre les mesures nécessaires pour les remettre en bon état.

M. MCMILLAN: Les chaudières du *Bonaventure* ont-elles des défauts marqués?

M. RAYNER: Il y a eu une explosion de chaudière sur le *Bonaventure* l'été dernier, en août. Un tel fait est rare. C'est la première fois qu'un de nos navires a été retardé par une explosion de chaudière et, dans le cas présent, il s'agissait d'un mauvais allumage. En conséquence un officier et le premier maître responsable de l'opération ont été punis. Il s'agissait d'un accident.

M. MCMILLAN: Dois-je comprendre que vous n'êtes pas d'accord avec la déclaration du commodore Plomer selon laquelle l'équipage aurait fait preuve de négligence?

M. RAYNER: En principe, oui, monsieur.

M. MCMILLAN: Que dire du moral de la Marine? J'ai l'impression que le moral de la Marine était très bas.

M. RAYNER: Il est très difficile de répondre à une telle question. Il est difficile d'évaluer le moral. L'équipage d'un navire a un bon moral quand il

travaille bien, quand il exécute les manœuvres avec succès. Quand le navire est à faire des manœuvres, qu'il y a une brume épaisse et qu'il ne se passe pas grand chose pendant à peu près dix jours et que les marins ne savent pas quand ils reviendront au port, alors le moral peut être bas. Il est très facile de soutenir le moral avec la perspective du combat ou, en temps de paix, si une visite royale s'annonce ou pendant une croisière à l'étranger.

Comme je le disais, il est difficile de juger du moral. Si vous entendez par moral le fait de savoir si les hommes sont satisfaits ou non de la situation présente, alors je dirais qu'au mieux il est bon. Mais si vous entendez la combativité, alors je m'en tiens à ce que j'ai dit ce matin: j'ai toute confiance dans les hommes de la marine; s'ils étaient appelés à servir aujourd'hui dans une situation d'urgence, ils seraient prêts et ils s'acquitteraient de leur tâche joyeusement et avec compétence.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hahn.

M. HAHN: Amiral Rayner, je n'ai que deux questions détaillées à poser sur une ou deux accusations précises que le commodore Plomer a portées contre la marine. D'abord, il a parlé des turbines de croisière des navires de la classe du *St. Laurent* et du *Restigouche,* que l'on avait installées à grands frais pour les enlever ensuite. Pourriez-vous nous donner votre avis là-dessus?

M. RAYNER: J'ai une note sur ces turbines. Le principal emsemble de machinerie choisi en 1949 pour la catégorie du *St-Laurent* était le modèle appelé Y-100. La *Royal Navy* a aussi adopté cette machinerie et l'a utilisée dans une série de navires ayant le même genre de fonction que le *St-Laurent.* Cette série de navires était caractérisée par l'enclenchement et le déclenchement automatique de la turbine de croisière fournie en plus des turbines du navire. Cette turbine permet d'importantes économies de carburant à des vitesses peu élevées jusqu'à 14 nœuds environ. A des vitesses plus élevées que cela, la turbine avait dû être dégagée à cause des vitesses de rotation élevées auxquelles elle fonctionnait. On a éprouvé des difficultés à faire fonctionner l'embrayage automatiquement. Il fonctionnait parfaitement à la main, mais pour être efficace il devait fonctionner automatiquement et c'était difficile. Pendant ce temps, les vitesses de chasse au cours des opérations anti-sous-marine avaient augmenté à cause de l'accroissement de la vitesse des appareils submergés et de la capacité de détection croissante du sonar à une vitesse élevée. La vitesse de la chasse avait donc augmenté de plus de 14 nœuds au moment où ces turbines de croisière auraient pu être mises en service, dépassant le régime de vitesse où ces turbines de croisière auraient été le plus utiles. Pour ces raisons et étant donné que le problème associé à cet embrayage automatique n'a pas été résolu, il a été décidé d'abandonner les turbines de croisière.

Les deux derniers navires de la classe *Restigouche* ont donc été terminés sans cela. On n'a pas mis les turbines sur les *Mackenzie* et à mesure que les *St-Laurent* sont transformés, on enlève les turbines de croisière.

M. HAHN: Dans son article de revue, de même que devant le Comité, le commodore Plomer a fait mention de la résistance du *Bonaventure* au mauvais temps et il a prétendu que le *Bonaventure* dans les tempêtes n'était pas un bon navire. Auriez-vous des commentaires là-dessus?

M. RAYNER: Eh bien, c'est une question d'opinion. Le *Bonaventure* avait une proue délicate, susceptible de subir des avaries quand la mer était mauvaise. En 1959, sa proue fut endommagée et ses stabilisateurs aussi. Mais le plus grave dommage subi par ce navire en 1959 fut à la proue. En conséquence, on a raffermi et renforcé la structure de la proue et, depuis qu'on l'a réparée, je crois qu'il n'y a eu d'autres dommages. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y en aura plus à l'avenir. J'ai moi-même endommagé deux fois la proue du *Magnificent.* Le *Magnificent* est un navire semblable au *Bonaventure* et, en dépit

des meilleurs soins, si nous rencontrons une tempête assez mauvaise, la proue peut être avariée. Mais il y a eu plusieurs de ces navires sur la mer. Les Hollandais ont un navire semblable, le *Karel doorman,* auquel ils ont apporté des modifications, tout comme nous l'avons fait sur le *Bonaventure.*

M. HAHN: Diriez-vous que le *Bonaventure* est suffisant pour le travail qu'il doit accomplir dans le nord de l'Atlantique?

M. RAYNER: Je dirais qu'il est tout à fait suffisant.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, à M. Churchill.

M. CHURCHILL: Avant de poser mes questions, je désire soulever une petite question de privilège concernant un rapport incomplet des délibérations du Comité, à la page 332. J'ai demandé au ministre s'il voulait que le Comité lui fasse une recommandation concernant le programme naval. Le ministre a répondu que ce n'était pas nécessaire, que l'on prendrait bientôt une décision et qu'on annoncerait cette décision aussitôt qu'elle serait prise.

Voici mes questions à l'amiral: d'abord, à la page 16 où l'amiral mentionnait la crise cubaine et l'efficacité de la marine canadienne au cours des manœuvres, il a fait remarquer que 29 navires avaient été déployés et que, par la suite, cinq autres étaient prêts en une semaine. Combien de temps la flotte est-elle demeurée en mer pendant cette crise?

M. RAYNER: Les manœuvres ont duré du 24 octobre au 12 novembre, monsieur, et après cela les navires ont été renvoyés à leurs besognes habituelles.

M. CHURCHILL: Y a-t-il eu pendant la manœuvres des pannes importantes qui ont exigé que les navires retournent au port?

M. RAYNER: Il y en a eu deux: un navire a eu des difficultés avec son sonar et l'autre avec son évaporateur. On a ramené au port le navire qui avait des difficultés avec son évaporateur. On ne l'aurait pas ramené au port en temps de guerre; il serait resté en mer avec un seul évaporateur. Mais, à des moments comme celui-là, personne ne sait combien de temps cela durera; alors on essaie de maintenir ces navires en aussi bon état que possible.

M. CHURCHILL: Pendant une année, combien de jours chaque navire serait-il en mer, en moyenne?

M. RAYNER: J'aimerais considérer cette question, comme un préavis, monsieur Churchill. Je dirais les deux tiers. Mais j'aimerais vous obtenir ce renseignement.

M. CHURCHILL: Puis-je poser une question? Pourriez-vous fournir au Comité un tableau indiquant chaque navire, le nombre de jours qu'il a passés en mer au cours des douze mois, le nombre de pannes qui ont demandé des réparations en mer et le nombre de celles qui ont demandé des réparations dans un bassin de radoub ou au port.

Si je pose ces questions, monsieur le président, c'est que la plus grave accusation faite par le commodore est celle où il dit: «Quelles sont les réponses pour une flotte dont le rendement est tellement au-dessous des normes convenables si on le compare aux autres marines de l'OTAN?»

Il me semble qu'à moins que le Comité ne réussisse à avoir des renseignements, nous ne pouvons décider si notre flotte a le degré d'excellence exigé, dépasse ce degré ou lui est inférieure. La semaine dernière, j'ai posé des questions au commodore au sujet des exercices de l'OTAN et je lui ai demandé si notre flotte était inférieure à celle de nos alliés. Dans sa déclaration, l'amiral a dit que la tenue de nos navires pendant les manœuvres de ces récentes années se comparait favorablement à celle des navires des autres marines. Y a-t-il une autre manière de comparer le degré d'excellence des deux autres marines que de se fonder sur le nombre de navires qui demeurent en mer et qui ne sont pas ramenés au port pour des réparations?

M. RAYNER: A propos des pannes, cela vous suffirait-il si je vous donnais le nombre de fois où l'outillage principal s'est brisé au cours des deux dernières années et demie, ce qui a entraîné à chaque fois le retour du navire au port ou l'a empêché de prendre la mer?

M. CHURCHILL: Très bien, cela me suffira.

M. RAYNER: J'ai ici une liste qui se lit comme il suit:

Nombre de pannes

	1961	1962	1963 au 15 septembre
Turbo-ventilateurs	5	10	4
Canon 3"70	4	13	3
Pompe principale d'alimentation	10	5	2
Installations sonar 7A dans la coque	5	9	3
Turbines principales	3	2	2
Évaporateurs	6	5	3
Chaudières	8	9	7

La question de la comparaison avec les autres marines est difficile à préciser. Nous avons un chiffre sur la disponibilité de nos navires en vue des opérations. Nous pouvons comparer ce chiffre avec ceux des trois dernières années; j'ai un chiffre comparable dans le cas des navires de types semblables de la marine américaine, et j'ai aussi un chiffre pour les navires de la marine royale australienne.

M. CHURCHILL: Êtes-vous convaincu que notre marine soutient la comparaison avec les deux que vous avez mentionnées?

M. RAYNER: Oui, je le suis.

M. DEACHMAN: Puis-je vous poser une autre question au sujet de ce tableau? Je ne pense pas que ce tableau ait beaucoup de sens à moins que nous n'ayons un tableau montrant le nombre de navires en question et le nombre de jours où ils ont été en mer.

M. CHURCHILL: Je crois que cela sera indiqué dans le compte rendu. J'ai dit le nombre de navires et le nombre de jours en mer au cours des derniers douze mois.

Puis-je poser une dernière question, à moins qu'il ne s'agisse de renseignements secrets? La marine doit-elle participer aux exercices cet automne avec les forces de l'OTAN et, s'il en est ainsi, pendant combien de temps?

M. RAYNER: Les navires participent à un exercice de l'OTAN actuellement. Le *Bonaventure* et quatre destroyers-escorteurs font des manœuvres avec les forces de l'OTAN à l'est du Royaume-Uni. Ils sont entre l'Écosse et la Norvège pour un exercice de l'OTAN. En même temps, trois escorteurs d'escadre sont sur le point de quitter Long Beach avec un groupe de chasse des États-Unis qui comprend un porte-avions et des destroyers. Ils s'entraîneront avec ces navires en s'en allant à Pearl Harbour, à Honolulu.

M. CHURCHILL: Pourquoi ne pas ordonner que les navires qui restent prennent la mer pendant cette même période et fournir au comité, deux fois par semaine au cours du prochain mois, un rapport sur leur activité, leurs possibilités et les pannes, s'il y en a? Ainsi nous saurions ce que notre marine peut faire. Je ne suis pas prêt à accepter sans plus de preuves l'accusation selon laquelle notre marine est inférieure à toutes les autres marines de l'OTAN, et c'est une accusation trop sérieuse pour qu'on l'écarte.

M. RAYNER: Nos autres navires ont tous des programmes. Les programmes pour la flotte sont dressés jusqu'à un an d'avance. Nous pouvons effectuer des changements,—et de fait nous en effectuons,—mais un changement pareil entraînerait tout un bouleversement.

Puis-je vous donner rapidement lecture du programme d'activité de la flotte pour cette semaine? Le *Bonaventure* est à Invergordon pour l'exercice que j'ai mentionné. Il a avec lui l'*Algonquin*, le *Micmac*, le *Cayuga*, et le *Saskatchewan*. Le *Yukon*, nouveau navire, est à Halifax pour des travaux d'entretien et commencera à circuler le 11 novembre. Pardon, il commencera à circuler le 15 octobre. Le *Qu'Appelle*, nouveau navire, est à faire de l'entraînement préalable et des essais subséquents à son armement; ensuite il commencera son activité, en partant d'Halifax le 25 octobre. Le *Nootka* est à Halifax pour des travaux d'entretien jusqu'au 28 octobre. L'*Athabaskan* est à Portsmouth et doit partir le 25 et retourner à Halifax le 31 octobre. La cinquième escadre d'escorteur comprenant le *Chaudière*, le *Gatineau*, le *Ste-Croix*, le *Terra-Nova*, le *Columbia*, le *Kootenay* et le *Restigouche* font tous le travail d'un groupe d'alerte du Commandement maritime de l'Atlantique. Ils sont prêts pour les opérations. Trois d'entre eux sont en mer et deux autres sont à Halifax, prêts à lever l'ancre à bref délai. Quant à l'escadre de frégates, cinq des navires sont sur la côte de l'Est et font des exercices d'escadre en mer. Une autre escadre de quatre frégates subit présentement des réparations à Halifax jusqu'au 14, alors qu'elle sera prête à son tour.

Les dragueurs de mines se sont rendus à Québec et font maintenant un exercice dans le golfe. J'ai mentionné les trois escorteurs d'escadre sur la côte ouest qui se dirigent vers San Diego, Long Beach et Pearl Harbour. L'*Assiniboine* est parti de la côte ouest et se rend sur la côte est afin de commencer des essais avec des hélicoptères.

Le *St-Laurent* est en train de faire des épreuves d'armement. Trois frégates font des essais sur la côte ouest. Trois autres ont accosté afin de permettre aux marins de prendre leurs congés. L'escadre de dragueurs de mines fait des manœuvres dans le détroit de la Georgie jusqu'au 18 octobre. Telle est la répartition des navires qui font partie du commandement. Ce que je veux surtout montrer, c'est que ces navires ont tous des programmes bien coordonnés.

M. CHURCHILL: Pensez-vous que, pendant une année, ces navires passent les deux tiers du temps en mer?

M. RAYNER: Je pense que oui.

M. CHURCHILL: Alors notre marine n'est pas aussi incapable et inactive que le commodore nous l'a fait croire par ses déclarations?

M. RAYNER: Certes non. Voilà ce que j'essaie de prouver, monsieur.

M. DEACHMAN: Puis-je poser une autre question à ce sujet? Vous avez dit que le *Saskatchewan* est parmi les navires qui sont... où est le *Saskatchewan* d'après ce tableau?

M. RAYNER: Il est outre-mer. Il est à Portsmouth depuis le 18 octobre et ensuite il doit prendre part à l'exercice «Sharp Squall».

M. DEACHMAN: J'ai appris d'un ami dont le fils est à bord du *Saskatchewan* que le navire a eu de graves difficultés avec une chaudière et qu'il est dans le port pour subir des réparations. Pouvez-vous faire des observations à ce sujet?

M. RAYNER: Oui. Le *Saskatchewan* s'est rendu au Royaume-Uni pour entreprendre des manœuvres, et en chemin, les surchauffeurs d'une des chaudières ont fait défaut. Cette défectuosité, m'a-t-on dit, est causée par une faiblesse des matériaux. Il est presque certain que cela n'a rien à voir avec l'équipage. Le *Saskatchewan* est un navire neuf. La chaudière est encore garantie par le fabricant. Actuellement, on est en train d'analyser des parties des surchauffeurs et de faire des recherches et, si on établit que les surchauffeurs sont défectueux, alors naturellement les fabricants devront payer les réparations. Cependant la faute ne doit pas être imputée à l'équipage.

M. CHURCHILL: Je voudrais adresser une dernière question au ministre au sujet du moral des trois armes. Pense-t-il que le moral de la Marine est bas, plus bas que celui de l'Armée ou de l'Aviation, ou est-il prêt à affirmer que le moral des trois armes est élevé?

M. HELLYER: Monsieur le président, on ne peut trancher cette question de façon catégorique. Je pense qu'en général le moral des trois armes est élevé. Comme l'amiral l'a fait remarquer, il y a des époques et des endroits où il est moins élevé. Lorsque nous parviendrons à isoler ces régions et à les localiser, nous ferons en sorte que nos hommes donnent un rendement ausi élevé dans les forces de combat de notre pays que nous le pouvons.

M. GRANGER: Je voudrais que l'amiral Rayner me dise si la frégate tout usage peut transporter un plein chargement de troupes en même temps qu'un équipage au complet; je parle évidemment des troupes qu'elle est censée transporter?

M. RAYNER: Oui, elle le peut.

M. GRANGER: J'ai demandé au commodore Plomer, l'autre jour, si la frégate tous usages pouvait être modifiée de façon à transporter plus d'un hélicoptère. Il ne le pensait pas. Ce navire peut-il être modifié de façon à transporter plus d'un hélicoptère?

M. RAYNER: Il pourrait l'être, mais je ne pense pas que nous voulions le faire.

M. GRANGER: Monsieur le président, sans revenir sur ce qui a été dit et sur les accusations qui ont été portées, j'aimerais éclaircir une question, à savoir qui est responsable de l'entretien? Y a-t-il des règlements qui établissent qu'on doit faire tel travail à terre et tel autre sur mer? Le capitaine est-il responsable du bon état de son navire? N'y a-t-il pas un service spécial qui s'occupe de voir à ce que les navires soient en bon état, éliminant ainsi le problème des variations de condition des navires?

M. RAYNER: Oui. Le capitaine est responsable de tout ce qui se fait sur son navire. L'officier-technicien est responsable de son propre service. Il y a aussi les services de la coque et des armes. Les chefs des services sont responsables envers le capitaine du bon état et du rendement de leur équipement. A son tour, le capitaine doit répondre de tout le navire au commandant de l'escadre. Mais si le navire ne fait pas partie d'une escadre, il dépend directement de l'officier général même, responsable auprès du quartier général des services navals de tous les navires et de tous les établissements de sa région, où le chef des services techniques de la Marine est responsable de l'entretien et de la réparation des navires de la flotte.

M. GRANGER: Alors on fait des réparations à bord pendant les croisières; il y a vraiment un entretien quotidien, tandis que les travaux importants se font à terre?

M. RAYNER: Une bonne partie de l'entretien se fait à bord chaque jour. Le navire doit rester un certain nombre de jours par année dans le port; ainsi la flotte de l'Atlantique demeure 90 jours dans le port. Et ceci afin de permettre aux membres de l'équipage de voir à l'entretien nécessaire. Ils peuvent faire la plus grande partie de ces travaux eux-mêmes. Cependant, s'il y a quelques réparations qu'ils ne peuvent pas faire parce qu'ils ne possèdent pas l'habileté nécessaire ou parce qu'ils n'ont pas les outils requis, ils en font part à l'officier général dont le personnel voit à ce que les réparations soient faites par le navire-atelier (nous en avons un sur chaque côte) ou au chantier maritime.

M. GRANGER: Une autre question. On a dit que le premier besoin de la Marine c'était les navires; y a-t-il cependant un nombre suffisant de bassins?

M. RAYNER: De bassins de radoub?

M. GRANGER: Oui.

M. RAYNER: Non, nous n'avons pas assez de bassins de radoub dans l'Est du Canada.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous continuer, monsieur Matheson?

M. MATHESON: Monsieur le président, l'amiral a traité du sujet suivant à la page 93 de son témoignage le 9 juillet:

Tâches opérationnelles de la M.R.C.

L'amiral a mentionné neuf tâches opérationnelles dont la dernière est d'exécuter et d'appuyer les opérations dans l'Arctique. Mais à part cela, l'amiral a placé au bas de la liste des priorités les articles sept et huit: (7) transporter, débarquer et appuyer les contingents de l'Armée canadienne, selon les besoins; et en étroite relation avec cela, (8) fournir des installations mobiles de commandement et de base pour les entreprises à l'étranger. Peut-être vous rappelez-vous que j'ai posé la question suivante au gouvernement: «A quelles opérations militaires les forces canadiennes ont-elles pris part depuis l'accord d'armistice de Corée, le 27 juillet 1953?» Le 10 octobre, on m'a donné une réponse où on mentionnait neuf opérations différentes des Nations Unies et notre Marine n'a participé qu'à trois de celles-ci. L'armée a participé à huit, l'A.R.C. à cinq et la Marine à trois, soit le Viet-Nam, avec seulement deux ou trois officiers pour une somme de $33,600 par année; une opération importante des Nations Unies en Palestine avec le *Magnificent* pour une somme de $605,561 en une seule fois, et enfin la mission d'observation des Nations Unies au Yemen en juillet 1963 avec un officier-marinier, au montant de $262. Amiral, pendant 10 ans nous avons dépensé environ 1 million et je me demande, monsieur, vu ces faits, si, en tant que membres de l'OTAN et en tant que membre actif des Nations Unies, nous ne manquons pas à nos engagements.

Le commodore Plomer a dit à la page 386:

> Il y a quelques années, on nous a offert pour un dollar un des navires de la *Canadian National Steamships,* comme navire de ravitaillement ou comme navire de transport.

Il regrettait qu'on n'ait pas accepté cette offre et il a dit que le navire à vapeur de la *Canadian National Steamships* aurait été un très bon naviro pour transporter les troupes et qu'il aurait pu en transporter un bon nombre en plus de l'équipement à une vitesse de 16 ou 17 nœuds, ce qui est encore assez rapide. Permettez-moi de poser la question suivante: La frégate à toutes fins transporte-t-elle à la fois un hélicoptère et deux cents hommes? Puis-je demander encore ce que nous faisons effectivement pour arriver à prendre part aux opérations pacificatrices des Nations Unies? Je crois que nous n'avons fait à peu près rien pendant les dix dernières années sauf la participation du *Magnificent* à l'opération de transport sur l'Atlantique en 1956-1957.

M. RAYNER: La frégate tous usages transporte environ 200 hommes et un hélicoptère à la fois. Mais, si le navire devait transporter des véhicules en même temps que les 200 hommes, alors on devrait laisser l'hélicoptère de côté.

Le problème des forces navales à fournir aux Nations Unies relève de la politique du gouvernement. Nous avons pris des engagements envers l'OTAN; envers les Nations Unies nous n'avons pas pris d'autres engagements que celui de fournir de l'aide lorsqu'on nous en demandera. Voilà toute l'aide navale qu'on a demandée au Canada au cours des dernières années.

Si on nous demandait de fournir de l'aide, nous devrions prendre des forces destinées à l'OTAN et nous en servir et, à la vérité, elles pourraient servir. Nous pourrions nous servir du *Bonaventure* pour transporter des troupes; il peut transporter jusqu'à sept cents hommes. Cependant, nous lui

enlèverions ainsi son rôle de navire anti-sous-marin. Nous pourrions prendre un des navires-ateliers d'escorte qui pourrait transporter jusqu'à 260 hommes, mais les voyages seraient très longs parce que ces navires ont une vitesse limite de neuf nœuds. Cependant, ils seraient très utiles. Ils ont d'excellents ateliers à bord et ils seraient très utiles en tant que navires-ateliers.

Le nouveau navire de ravitaillement, le *Provider,* serait excellent dans ce rôle au cours des opérations des Nations Unies. Nous pourrions nous servir de n'importe quel destroyer ou de n'importe quelle frégate pour transporter un nombre limité d'hommes pendant quelque temps. Ces navires ne sont pas construits à cette fin, mais pendant quelque temps on pourrait y entasser les hommes. Si on devait transporter beaucoup de combattants d'un endroit à l'autre, nous pourrions alors laisser quelques marins à terre, mais cela dépendrait des circonstances prévues.

M. MATHESON: Alors je puis conclure avec raison que nous n'avons pas manqué de remplir nos engagements envers les Nations Unies?

M. RAYNER: Autant que je sache, je ne le pense pas. Nous n'avons refusé aucune demande, mais je dois vous faire remarquer que, lorsqu'on demande au Canada de fournir de l'aide aux Nations Unies, le gouvernement a des engagements envers l'OTAN et nous ne pouvons fournir des hommes qu'en les enlevant à l'OTAN. Il avait été décidé dans le passé de ne point reprendre les effectifs affectés à ce rôle.

M. MATHESON: Une dernière question, s'il vous plaît. Si le Canada songeait à intégrer essentiellement les trois armes et à prendre une plus large part aux opérations de pacification des Nations Unies, ne serait-il pas logique que nous favorisions le programme d'acquisition de frégates plutôt qu'un programme d'acquisition de sous-marins? Pouvez-vous en arriver à cette conclusion?

M. RAYNER: Une des raisons de réviser la politique de défense tient à cette situation. C'est au gouvernement de décider lequel des deux rôles est le plus important, à savoir, premièrement: la spécialisation militaire, prétendue difficile, et pour ce qui concerne la marine une stricte spécialisation dans la lutte contre les sous-marins; pour l'aviation, une force de frappe, et deuxièmement, une plus grande participation aux opérations policières.

Les navires que nous avons actuellement s'adapteraient aux opérations de paix ou de police. Si l'on donnait plus d'importance à ce rôle, nous adopterions un certain genre de navire. Si l'on continuait d'accorder la priorité à la lutte contre les sous-marins, nous donnerions la priorité à un autre genre de navire.

M. DEACHMAN: Amiral Rayner, lorsque vous avez témoigné devant le Comité avant les vacances du Parlement, vous avez souhaité qu'on donne aux membres du Comité l'occasion de visiter des établissements de la marine. Je vous ai pris au mot et, il y a quelques semaines, en septembre, j'en ai visité quelques-uns. Avec la permission du président, je profite de l'occasion pour vous remercier de m'en avoir fourni l'occasion.

J'ai passé une demi-journée sous l'eau, dans un sous-marin, et une autre demi-journée à bord du *MacKenzie,* qui tâchait de repérer le sous-marin. J'ai également passé quelque temps dans un établissement côtier où l'officier général de la côte Ouest m'a fourni des renseignements. Ensuite, j'ai visité la division maritime de l'ARC et je suis monté à bord d'un des avions Neptune qui faisaient des exercices de chasse aux sous-marins. A présent, j'ai une assez bonne idée de ce que représente ce genre d'exercice.

L'impression qui me reste c'est que, si je devais m'enrôler demain, je voudrais faire partie de l'équipage sous-marin, car je n'ai pas le moindre doute quant à la supériorité des sous-marins sur les navires de surface. Il me

semble que ce que nous avons fait jusqu'à présent n'est qu'une goutte dans l'océan par rapport à la défense contre les sous-marins. Je ne vois absolument pas comment la marine canadienne peut présenter une défense efficace contre les sous-marins au moyen d'un vaisseau comme la frégate tout usage. Pouvez-vous me dire comment nous pourrions soutenir une attaque par des sous-marins avec un navire comme celui-là?

M. LLOYD: On pourrait fort bien avoir une guerre véritable en dépit de l'opinion des partis.

M. RAYNER: Il est bien évident, monsieur Deachman, que vous avez parlé d'un équipage enthousiaste de sous-marin.

M. DEACHMAN: J'ai parlé à des équipages enthousiastes de sous-marins, à des équipages également enthousiastes de navires de surface et à des aviateurs non moins enthousiastes qui étaient affectés à la lutte contre les sous-marins, et il m'apparaît très évident que les sous-marins ont un immense avantage sur les navires de surface comme la frégate tout usage.

M. MACINNIS: Les pêcheurs ne pouvaient même pas faire la pêche sur la côte ouest avant d'avoir eu des leçons de pêcheurs de l'Est. Je suppose que c'est le même phénomène qui se produit dans le cas présent.

M. DEACHMAN: Étant donné ce que j'ai vu sur la côte ouest, comme je viens de vous le dire, vous n'avez pas encore réussi à me convaincre que la frégate tout usage peut remplir un rôle utile dans une guerre sous-marine.

M. RAYNER: La frégate tout usage serait efficace contre les sous-marins. Ces frégates seront équipées d'un bon système sonar et d'armes anti-sous-marines. Elles pourraient servir à protéger soit les convois soit les porte-avions contre les sous-marins. En plus de cela, elles offriraient, bien entendu, une protection contre les attaques aériennes.

M. DEACHMAN: Je voudrais vous poser une ou deux questions sur ce que vous venez de dire.

A ce que je comprends, la vitesse de ces navires ne serait pas suffisante pour leur permettre de naviguer à la même vitesse que les porte-avions. Vous avez dit que les frégates accompagneraient les porte-avions. Si je ne me trompe, il faudrait que les porte-avions ralentissent leur vitesse pour attendre les frégates. Qu'en pensez-vous?

M. RAYNER: J'aurais dû préciser qu'elles accompagneraient des porte-avions faisant la lutte aux sous-marins. Ces navires serviraient d'écran à un porte-avions comme le *Bonaventure*. Il est peu vraisemblable qu'ils accompagneraient une flotte de porte-avions de frappe. Si les circonstances voulaient qu'ils les accompagnent, il y aurait des moments où ils ne pourraient suivre. Mais les porte-avions de frappe rapides, qui vont à 32 nœuds, ne voyageraient pas tout le temps à leur vitesse maximum, mais seulement pendant d'assez courtes périodes.

M. DEACHMAN: Par conséquent, les frégates ne seraient pas très utiles aux flottes de porte-avions; nous ne pouvons envisager leur intégration à une flotte de porte-avions, n'est-ce pas?

M. RAYNER: C'est exact pour ce qui est des porte-avions de frappe. Cependant, elles sont utiles aux porte-avions de lutte anti-sous-marine.

M. LAMBERT: Monsieur le président, j'aurais une question supplémentaire sur le témoignage donné ce matin par l'amiral Rayner.

On a dit que l'hélicoptère jouerait un rôle de plus en plus important dans la lutte contre les sous-marins. On a aussi dit que, si l'on accroît l'utilisation des hélicoptères, il faudra employer des porte-avions plus spécialisés au transport des hélicoptères. Le programme à l'étude comprend-il des projets à cet égard?

M. RAYNER: Pour répondre en bref, je dirai que nous étudions actuellement cette possibilité.

M. LAMBERT: Si je comprends bien, les changements nécessaires ne se feront que dans un avenir assez lointain?

M. RAYNER: Un tel programme ne pourrait être appliqué que dans un avenir assez lointain.

M. LAMBERT: J'en viens maintenant au but réel de mes questions. Le commodore Plomer a parlé longuement des études sur la gestion des effectifs. L'étude de la gestion des effectifs se fait-elle périodiquement ou continuellement dans la marine canadienne?

M. RAYNER: La gestion des effectifs de la marine canadienne fait l'objet d'études régulières. Permettez-moi de vous dire comment se fait cette étude.

En janvier 1957, la marine canadienne inaugurait un programme d'organisation de la gestion des effectifs afin d'aider la direction à trouver et à adopter des moyens meilleurs et plus économiques d'accomplir sa tâche; nous avons donc créé au quartier général une section d'organisation de la gestion, au sein du service du contrôleur de la marine.

Après avoir fonctionné pendant environ un an, on a constaté que, à cause de l'étendue du pays, il était plus économique d'établir des équipes de région, pour satisfaire aux exigences des officiers généraux des deux côtés. Au début de 1959, le conseil de la marine a ordonné que des équipes d'étude de l'organisation du travail soient établies dans les régions du Pacifique et de l'Atlantique.

Les équipes d'étude de l'organisation du travail sont entrées en fonction dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique en octobre 1959.

Je vais vous donner quelques exemples de ce que ces équipes ont accompli, et qui nous a été fort précieux. Celle de la région de l'Atlantique a examiné la disponibilité des effectifs sur le *Restigouche*. L'objectif était d'augmenter la disponibilité des effectifs pour l'entretien, les réparations et la formation. C'était en février 1960. On a de plus étudié la planification technique de l'entretien du *Terra Nova*, lui aussi rattaché à la côte Est. Du côté du Pacifique, l'équipe a étudié l'administration de l'entretien d'un destroyer d'escadre, dans le but d'améliorer et de centraliser l'administration de l'entretien des navires de la classe du *Saint-Laurent*.

On a aussi fait l'étude du contrôle de la gestion et de la planification des réparations des navires afin de réduire le temps non productif de la main-d'œuvre aux chantiers maritimes et d'éliminer ou de réduire les retards dans les travaux. Également du côté du Pacifique, on a fait l'étude des exigences de garde requises pour tout navire mouillant à son port d'attache, afin de déterminer le nombre minimum d'hommes qu'il faut conserver en quarts de garde pour assurer la sécurité et l'état de préparation du navire.

En complément à leur programme d'étude de l'organisation du travail au sein des unités opérationnelles, les équipes des régions ont entrepris à l'automne de 1959 les préparatifs d'un programme de mesurage des tâches en ce qui concerne l'activité industrielle de la marine. A l'automne de 1960, on inaugurait un programme destiné à faire adopter les mêmes normes techniques pour toutes les opérations des dépôts de munitions et d'approvisionnement de la marine. Ce programme, appliqué depuis relativement peu de temps, nous a déjà fait réaliser de grandes économies de main-d'œuvre.

Une société d'ingénieurs-conseils en gestion vient de terminer une revue de tous les aspects de la réparation des navires dans le chantier d'Halifax. On est actuellement en train d'étudier les recommandations faites ensuite par cette société sur le mesurage des tâches et les normes techniques applicables à toutes les réparations de navires.

Voici, pour résumer, ce que nous ont coûté les travaux d'organisation technique de la gestion en 1962 et ce qu'ils nous ont fait économiser: pour la région de l'Atlantique, les frais se sont élevés à $49,000; les économies de la première année ont atteint $65,000 et les économies périodiques des années subséquentes seront de $39,000. Pour la région du Pacifique, les frais se sont élevés à $66,000; on estime à $217,000 les économies disponibles pour la première année et à $207,000 pour chaque année subséquente.

Quant à l'étude sur la gestion et le mesurage des tâches, voici quels sont les chiffres qui nous intéressent. Frais totaux: $220,000; économies disponibles pour la première année: $473,000; économies réalisées périodiquement à chacune des années subséquentes: $517,000.

J'espère que ces chiffres vous révéleront que des études sur l'organisation du travail et le mesurage des tâches ont lieu tant sur les navires de la marine que dans les établissements côtiers.

M. LAMBERT: Est-ce une étude continue?

M. RAYNER: Oui.

M. LAMBERT: Dans la déclaration du commodore Plomer, celui-ci avance que l'équipe d'étude des tâches est resté inactive à Halifax parce qu'on ne lui avait pas permis de monter à bord des navires. C'est une accusation directe et plutôt grave. Cette déclaration n'est toutefois appuyée d'aucune preuve. Quelle réponse pouvez-vous apporter à cette accusation?

M. RAYNER: Voici ma réponse: depuis le début de 1960, l'équipe d'étude des tâches de la région de l'Atlantique a effectué quatre études sur des navires de la cinquième escadre d'escorte et sur d'autres navires.

M. LAMBERT: En d'autres termes, vous n'acceptez pas cette déclaration?

M. RAYNER: Absolument pas.

M. GROOS: Monsieur le président, j'entends sonner cinq heures. Si notre débat doit porter des fruits, c'est probablement déjà fait en grande partie. Nous avons entendu exprimer bien des opinions; un certain nombre de questions ont été posées auxquelles on a donné un certain nombre de réponses. Ce qui nous préoccupe, à mon avis, c'est de savoir ce que nous ferons ensuite. Je ne pense pas qu'un de nous, pas moi sûrement, veuille faire partie d'une équipe à la MacCarthy qui révèle des noms, et fait des enquêtes sur les personnes, leurs décisions, leurs motifs et leurs caractères, particulièrement lorsque ces personnes ont peu de possibilités de se défendre. A mon avis, ce n'est pas là notre rôle en tant que comité. Nous avons une foule de choses à accomplir. Je ne puis, évidemment, parler au nom des autres membres du Comité, mais j'aimerais que la nouvelle marine, si l'on peut l'appeler ainsi, commence à accomplir sa tâche, ce qui comporte sa propre amélioration. C'est une tâche qu'à mon avis elle est tout à fait capable d'accomplir. Je sais qu'il y a beaucoup à faire, personne ne le contestera, mais il me plairait de voir le travail démarrer, et s'il en résulte une meilleure marine, j'ai la certitude que nous serons tous satisfaits; pour ma part, je le serai.

J'aimerais faire cette proposition en ce moment, parce que je ne sais pas ce que nous ferons après.

M. SMITH: Je m'excuse de poser une question prosaïque après les paroles de M. Groos. Elle a trait à la question que M. Matheson a posée il y a quelques minutes, c'est-à-dire au transport de troupes protégées par des destroyers d'escadre. Est-ce que la solution idéale ne serait pas, monsieur l'amiral, d'utiliser pour le transport des troupes et des approvisionnements militaires une sorte de navire marchand spécialisé pouvant s'adapter facilement à cet emploi?

M. RAYNER: La solution idéale serait d'avoir nos propres transports de troupes.

M. SMITH: Mais, à défaut de cela dans la marine, est-ce que la meilleure solution ne serait pas des navires marchands adaptables?

M. RAYNER: Oui, sous la direction du Canada.

M. SMITH: La marine a-t-elle déjà étudié la possibilité d'utiliser les bassins de Kingston, de Port Weller ou de Port Arthur?

M. RAYNER: Pas ces dernières années; ils sont éloignés de la mer.

M. SMITH: Cependant, l'aménagement de la voie maritime les a quelque peu rapprochés.

M. RAYNER: Oui, mais cela représente un plus long parcours pour les navires, ainsi que pour le transport des hommes et des approvisionnements dans les deux sens.

M. SMITH: Est-ce que cela représente des frais considérables?

M. RAYNER: Oui, parce que si les navires doivent rester dans les bassins pendant quelque temps, il faut ramener les équipages sur les côtes, afin qu'ils poursuivent leur entraînement.

M. SMITH: L'autre question a trait à une déclaration faite l'autre jour. L'un des témoins, le commodore Plomer, a dit qu'il était facile de munir les navires marchands d'hélicoptères. On a peut-être étudié la question ce matin, je ne sais. Est-ce qu'à votre avis cela serait facile?

M. RAYNER: Oui, relativement facile.

M. SMITH: Et relativement peu coûteux?

M. RAYNER: Oui, relativement peu coûteux; mais une fois aménagé, tout ce que vous avez c'est un navire marchand pouvant porter des hélicoptères à son bord.

M. SMITH: Autrement dit, vous n'avez pas les systèmes de contrôle et les communications?

M. RAYNER: Ni les systèmes de contrôle ni les communications; et sans aucun doute, vous n'avez pas la vitesse non plus.

Le PRÉSIDENT: Un autre membre du Comité, M. MacInnis, désire interroger le vice-amiral Rayner sur cette déclaration.

M. MACINNIS: Je désire simplement me renseigner sur la ligne de conduite mentionnée il y a un instant et sur la question du transport de troupes. Est-ce là une nécessité que la marine envisage, tout en tenant compte qu'auparavant, notre transport était assuré par des navires n'appartenant pas à la catégorie militaire? En d'autres termes, il y avait des paquebots et des navires marchands qui étaient utilisés à des fins de transport. En tenant compte de cela, ainsi que des arguments en faveur du sous-marin, monsieur l'amiral pense-t-il que les navires de surface joueraient un rôle plus grand dans la protection d'un convoi, qu'il s'agisse de troupes ou d'approvisionnements? Voit-il là un avantage des sous-marins sur les navires de surface?

M. RAYNER: Le grand avantage du navire de surface dans une escorte, c'est qu'il peut être un centre de communication et de contrôle et communiquer avec les avions et les sous-marins. Mais il est difficile pour un sous-marin de communiquer avec un avion; si jamais nous venons à bout de cette difficulté, le sous-marin sera de beaucoup supérieur. Il joue un rôle très important aujourd'hui dans la défense anti-sous-marine, mais son rôle serait encore plus important qu'à l'heure actuelle s'il faisait partie d'une escorte de navires et d'avions disposant de moyens de communication perfectionnés.

M. MACINNIS: Permettez-moi de souligner le rôle d'une escorte de convoi. Le navire de surface possède-t-il tous les avantages dans ce rôle? L'identification d'un sous-marin allié ajouterait au problème. Le navire de surface a sans contredit un rôle plus grand et plus important à jouer dans la protection des convois, n'est-ce pas?

M. RAYNER: C'est tout à fait exact.

M. MACINNIS: La marine étudie-t-elle encore comme un rôle d'avenir l'utilisation des convois de troupes et d'approvisionnements?

M. RAYNER: Oui.

M. MACINNIS: Alors, on attacherait plus d'importance au navire de surface qu'au sous-marin, n'est-ce pas?

Je pose cette question à cause de la difficulté qu'il y a de distinguer les sous-marins alliés des sous-marins ennemis dans le voisinage d'un convoi.

M. RAYNER: Cela est très difficile en effet. Il est préférable de confier aux sous-marins un rôle à part avec les avions, dans des secteurs où il n'y a pas de navires alliés.

M. MACINNIS: Puisque la marine envisage encore un rôle d'escorte de convois, elle doit aussi envisager la nécessité d'augmenter le nombre de navires de surface, n'est-ce pas?

M. RAYNER: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Je pense que les membres du Comité n'ont plus de questions à poser au vice-amiral Rayner au sujet de la déclaration qu'il a faite ce matin; mais, le 8 octobre, M. Brewin a demandé l'autorisation de poser quelques questions sur la déclaration antérieure du vice-amiral Rayner. J'espère que les membres accorderont cette autorisation à M. Brewin.

M. BREWIN: Je désire demander au vice-amiral quel genre de guerre on peut prévoir d'après ce qu'il a dit à la page 119 du compte rendu. Voici ce qu'il déclarait:

> La question qui se pose est de savoir de quel genre d'attaque il s'agira. Les nations tâchent d'empêcher un holocauste nucléaire. Si l'on réussit,—et certains indices nous portent à le croire et les deux camps font sûrement des efforts en ce sens,—et si la guerre éclate, elle ressemblera aux dernières guerres, sauf qu'on utilisera des armes classiques modernes. Toutefois, le point essentiel c'est que l'Amérique du Nord devra ravitailler l'Europe et l'ennemi s'efforcera de couper cette source de ravitaillement.

En premier lieu, monsieur l'amiral, je signale cette question à votre attention. Je suppose que notre rôle actuel dans la guerre anti-sous-marine,—rôle important que nous avons entrepris de jouer,—envisage cette sorte de guerre, une guerre ordinaire comme la dernière, n'est-ce pas?

M. RAYNER: En effet.

M. BREWIN: Je me demande,—je crois toucher ici le fond du problème, et j'aimerais connaître votre avis à ce sujet,—si nous sommes réalistes lorsque nous songeons à des navires traversant l'océan dans les deux sens comme au cours de la dernière guerre. Si l'Europe est engagée dans une guerre, est-ce être réaliste à l'époque nucléaire que d'envisager une guerre comme nous en avons déjà connu, peut-être une répétition de la dernière guerre, plutôt que celle qui aura vraisemblablement lieu plus tard.

M. RAYNER: Je pense que nous devons être prêts à livrer une guerre de ce genre, parce que les armes ont changé, mais non la géographie. La situation des pays n'a pas varié. Si l'Europe participe à une guerre contre une puissance terrestre, il nous reste, en tant que membre de l'OTAN, le problème du ravitaillement de l'Europe.

M. BREWIN: Voici ce que je désire souligner: Si la guerre en arrivait à une phase où des sous-marins russes attaqueraient des convois dans l'Atlantique, il est fort possible qu'elle dégénérerait très rapidement en guerre totale, n'est-ce pas?

M. RAYNER: Voilà toute la question. Cependant les commandants de l'OTAN sont persuadés que des unités anti-sous-marines sont indispensables

en grand nombre pour protéger les convois en Atlantique-Nord. Il s'agit de maintenir le contrôle des communications en mer, ce qui est impossible sans navires ni avions.

M. BREWIN: Alors je vais changer momentanément de sujet et, si vous le permettez, me reporter à ce que vous avez déclaré à la page 92, où vous avez parlé du rôle de la Marine royale canadienne et à l'alinéa *a*), de sa capacité de défendre les intérêts du Canada contre une attaque par mer. Est-ce que par «intérêts» vous entendez ici les côtes du Canada?

M. RAYNER: J'entends les côtes et les navires du Canada.

M. BREWIN: J'allais vous demander si c'est là un concept réaliste? Est-ce qu'une attaque par mer contre le Canada ne serait pas une entreprise militaire excessivement hasardeuse et ne comporterait pas le maximum de conséquences dangereuses pour l'agresseur?

M. RAYNER: En temps de guerre, cela serait très fâcheux. Une attaque contre Terre-Neuve ou le Labrador ou la Colombie-Britannique retiendrait ici des forces canadiennes dont on aurait besoin outre-mer. C'est ce qui s'est produit dans une certaine mesure au cours de la dernière guerre.

M. BREWIN: A mon avis, monsieur l'amiral, si un ennemi attaquait les côtes canadiennes, ce serait un acte de grande envergure qui nécessiterait une réplique importante.

M. RAYNER: Cela équivaudrait sûrement à une grande guerre; je ne conçois pas une attaque contre le Canada autrement.

M. BREWIN: En cas de grande guerre, pensez-vous qu'une attaque de ce genre puisse avoir certaines conséquences?

M. RAYNER: Oui, assurément. Si nous sommes incapables de faire face à une attaque de ce genre, cela nous expose aux attaques.

M. BREWIN: Pour changer de sujet, vous allez même trouver que je manque de sérieux, j'ai remarqué à la page 97 une phrase intéressante que vous pourriez peut-être exposer plus en détail.

> Les marins ont surnommé ces navires «Cadillacs».

Ce sont ceux de la classe du Saint-Laurent. Je me suis demandé s'ils donnaient l'idée d'un luxe inusité et inutile, auquel j'ai toujours associé les Cadillacs.

M. RAYNER: Je crois que tous les marins désirent une Cadillac. C'étaient d'excellents navires du dernier cri. Le marin et, de fait, une foule d'autres gens regardent la Cadillac 1963; pour lui c'est ce qu'il y a de mieux dans le monde de l'automobile.

M. BREWIN: Le Canada a-t-il les moyens de se payer des Cadillacs? N'est-ce pas rechercher un raffinement et un luxe inutiles?

M. RAYNER: Non, je crois qu'une foule de jeunes gens au Canada aimeraient avoir une Cadillac.

M. BREWIN: Mais il serait peut-être très stupide qu'ils essaient d'en avoir une.

A la page 100 vous dites:

> Nos escorteurs actuels sont relativement peu aptes à la lutte contre les sous-marins nucléaires, mais ils sont très efficaces contre les sous-marins classiques.

Puis-je demander à ce sujet si la portée requise pour le travail anti-sous-marin est égale à celle d'une torpille lancée d'un sous-marin. Selon moi, il n'en est pas ainsi, et beaucoup de ces escorteurs d'escadre ont une portée de feu très restreinte par comparaison à celle des torpilles que lancent les sous-marins qu'ils attaquent.

M. RAYNER: Normalement, les escorteurs chassent les sous-marins par groupes. Je n'ai pas très bien saisi votre question. Demandez-vous si le sous-marin peut rester plus loin que la portée du feu de nos escorteurs et leur lancer des torpilles?

M. BREWIN: Oui, c'est ce que je veux savoir.

M. RAYNER: Mais ce n'est pas ce qui arrive normalement. D'ordinaire, deux ou trois escorteurs attaquent ensemble un sous-marin submergé et ils courent à l'attaque; ils sont plus rapides que le sous-marin, ce qui leur aide, et maintenant ils auront des hélicoptères beaucoup plus rapides qu'ils enverront avant eux pour attaquer le sous-marin.

M. BREWIN: J'ai une autre question. Au sujet des tâches opérationnelles de la M.R.C., y compris le transport et le débarquement de contingents de soutien de l'armée canadienne, selon les besoins, avons-nous des moyens de transports et de soutien suffisants pour un contingent de l'armée canadienne?

M. RAYNER: Non, nous ne les avons pas. Nous pouvons transporter des troupes dans nos navires. Nous aurions beaucoup de difficultés à les débarquer à moins que nous puissions les amener jusqu'au port.

M. BREWIN: Je sais. Les frégates tous usages seraient construites avec cet objet en vue si c'était leur rôle principal.

M. RAYNER: Les frégates tous usages auraient des embarcations de débarquement, mais la façon idéale de débarquer des troupes serait de les rendre le long d'une jetée.

M. BREWIN: Si je comprends bien, les frégates tous usages sont très aptes à la lutte anti-sous-marine. Cette aptitude serait-elle nécessaire si leur fin principale était de soutenir l'armée canadienne?

M. RAYNER: Leur fin principale n'est pas de soutenir l'armée canadienne. Leur aptitude à transporter des troupes à cause de leur grosseur est un avantage. C'est une caractéristique que ces navires peuvent avoir sans être plus gros.

M. BREWIN: J'ai une dernière question qui pourrait faire l'objet d'une déclaration très générale et elle ne signifiera peut-être pas grand chose à moins de l'appliquer à l'alliance de l'OTAN. N'y aurait-il pas beaucoup à dire en faveur de l'allocation de tâches spécifiques aux divers États-membres afin que ceux-ci puissent se spécialiser dans une tâche qu'ils peuvent accomplir?

M. RAYNER: Oui, de fait, et c'est déjà fait. Nous avons adopté le rôle de la guerre anti-sous-marine il y a plusieurs années avec le plein consentement de l'OTAN.

M. BREWIN: C'est tout. Merci.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous savez que le commodore Plomer est présent. Si des membres désirent le questionner, il est prêt à se présenter comme témoin. Sinon, la séance sera levée.

M. LLOYD: Monsieur le président, je crois que le sous-comité directeur devrait étudier sérieusement la question avant d'en décider. Je crois que vous devriez étudier les répercussions qu'aurait le commencement d'un interrogatoire du commodore Plomer maintenant, parce que je crois que vous vous lanceriez dans une longue enquête personnelle, ce qui n'est pas l'objet du Comité.

Le PRÉSIDENT: J'en conclus qu'aucun membre ne désire que le commodore Plomer comparaisse de nouveau devant nous.

M. LAMBERT: Pensons-y.

Le PRÉSIDENT: Jeudi matin, le lieutenant-général Guy Simonds sera présent. Il n'aura pas de déclaration préparée d'avance, mais il sera prêt à répondre aux questions. La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1963

TÉMOIN:

Le lieutenant-général Guy Simonds, C.B., de Toronto (Ontario)

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29517-0—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac-Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
MacRae
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 17 octobre 1963.
(18)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. 35 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(23).

Aussi présent: Le lieutenant-général Guy Simonds, C.B., de Toronto (Ontario).

Aussi présent: un interprète en fonction. M. Lambert attire l'attention des membres du Comité sur la présence du Shri H. C. Mathur, membre du Parlement fédéral de l'Inde, du Shri S. K. Sambandhan, membre du Conseil législatif de Madras, et du Shri S. R. Damani, ancien membre du Lok Sabha, tous membres de l'Association parlementaire du Commonwealth.

M. Brewin soulève comme question de privilège la teneur de certaines nouvelles parues dans les journaux à la suite du témoignage du commodore Plomer devant le Comité et de la réponse du vice-amiral Rayner. Cette affaire est déférée au sous-comité directeur.

Le président dépose un document préparé par le professeur D. B. Scott, physicien de l'Université de l'Alberta. Le rapport est classé comme *pièce 5*.

Sur la proposition de M. Smith, appuyée par M. Winch:

Il est décidé,—Que le document ci-dessus mentionné soit inséré dans le compte rendu du Comité (voir l'appendice «A» aux délibérations d'aujourd'hui).

On présente le lieutenant général Simonds, il répond aux questions ayant trait à la défense.

L'interrogatoire du témoin se poursuit et, à midi et trente-cinq minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(19)

Le Comité spécial de la défense reprend ses travaux à 4 h. 15 de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch—(21).

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin.

L'interrogatoire du lieutenant-général Simonds se poursuit et se termine.

Le président annonce que le sous-comité directeur se réunira le jeudi 22 octobre 1963, à 9 h. et demie du matin.

Sur la proposition de M. Lambert, appuyée par M. MacLean,

Il est décidé,—Que le lieutenant-général Guy Simonds, le général Charles Foulkes et M. John Gellner, comparaissent devant le Comité spécial de la défense, les 17, 22 et 24 octobre respectivement; et qu'à cette fin on leur alloue une somme pour défrayer les frais ordinaires de voyage et de subsistance, de même qu'une indemnité quotidienne (comme le prescrit l'article 69(2) du règlement de la Chambre.

M. Lambert, vice-président, au nom des membres, exprime sa gratitude au lieutenant-général Simonds pour son témoignage devant le Comité. En retour, le témoin remercie le Comité de lui avoir accordé son attention.

A 6 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à 10 h. et demie du matin, le mardi 22 octobre 1963.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 17 octobre 1963.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte Monsieur Lambert?

M. LAMBERT: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, me permettez-vous de faire quelques remarques non officielles?

Le PRÉSIDENT: Très bien.

(Remarques non officielles)

M. BREWIN: Monsieur le président, je suis certain que nous avons tous hâte d'entendre ce que le général Simonds a à nous dire ce matin, mais, auparavant, je voudrais soulever une brève question de privilège. Jeudi dernier, comme vous le savez, nous avons entendu le témoignage du commodore Plomer, lequel renfermait quelques graves attaques à l'endroit de la direction de la Marine; et ensuite, mardi dernier, nous avons entendu ce qu'on peut appeler la réplique ou le témoignage contradictoire du vice amiral Rayner.

Monsieur le président, à la fin du témoignage de l'amiral, je me rappelle que vous avez dit que le commodore Plomer était dans les environs et qu'il pouvait être rappelé à ce moment (vers 6 h. moins le quart) si quelqu'un le désirait, mais personne n'en a manifesté le désir.

Je pense qu'on a laissé au sous-comité directeur le soin de décider de le rappeler s'il le jugeait nécessaire. J'ai ici un article du *Journal,* d'Ottawa, en date du 16 octobre, portant comme titre: «L'attaque de Plomer est brisée; la réfutation de Rayner met fin à la critique de la Marine». Il s'agit d'une nouvelle de la *Presse canadienne* qui se lit comme il suit:

> «Les accusations de négligence, de mauvaise administration, d'ignorance, d'arrogance, d'absence de conscience professionnelle, de malhonnêteté et de manque de jugement dans les décisions, portées contre la Marine par le commodore Plomer, maintenant à la retraite, ont été en effet rejetées mardi par le Comité de la défense de la Chambre des communes.»

et on peut encore lire:

> «Les membres du Comité ont en effet déclaré, à titre personnel, qu'ils avaient rejeté les accusations du commodore Plomer. Ils ont dit que le commodore Plomer avait raison de se plaindre, mais qu'il avait dépassé les limites en faisant des personnalités.»

Je veux protester contre une telle interprétation. Autant que je sache, le Comité n'a pas discuté le témoignage du commodore ou du vice-amiral et encore moins ne s'est-il prononcé dans un sens ou dans l'autre sur les affaires qui lui ont été soumises. En ce qui me concerne, j'ai pris au sérieux les témoignages de ceux qui ont comparu et je suis certain que j'exprime les sentiments des autres membres du Comité quand j'affirme que nous voulons examiner cette grave question avec beaucoup de sérieux.

Je me permets d'ajouter que, si la nouvelle est exacte quand elle raconte que des membres du Comité ont déclaré aux journalistes qu'ils avaient effectivement rejeté les accusations du commodore Plomer, et que, si déjà ils s'étaient formé une opinion, ils auraient dû la garder pour eux et encore moins, en tout cas, ne devaient-ils avoir la prétention de parler au nom du Comité jusqu'à ce que nous ayons eu la chance de nous former une opinion sur ces questions.

M. WINCH: J'aimerais développer davantage la question soulevée par M. Brewin en ajoutant ceci: monsieur, je vous demanderais de porter une attention particulière au fait que nous ayons deux réunions à l'horaire aujourd'hui, une ce matin et l'autre cet après-midi, et que nous ne voulons pas différer le témoignage de notre réputé témoin; mais je vous demande de réserver du temps, au moins avant la séance de cet après-midi, pour que le Comité discute d'une situation à laquelle j'ai bien peur que nous devions faire face sans retard. Je fais cette observation, monsieur, à la suite de la question qu'a soulevée M. Brewin, car si vous avez lu le *Globe and Mail* de ce matin, vous avez remarqué, en première page, une dépêche de la *Presse canadienne* dont voici un extrait:

> «Le Gouvernement a l'intention de transformer en force non nucléaire la moitié de la force de frappe des bombardiers à réaction en vol rasant de l'Aviation royale canadienne en Europe.»

Parce que le Comité a un mandat bien précis, très important et très sérieux qui, à mon avis, englobe tous les échelons de la politique du Gouvernement et toute la politique de la défense (et je parle des renseignements qui ont paru non seulement ce matin, mais jour après jour sur la politique de la défense), il est grand temps que nous découvrions, et pas plus tard que cet après-midi, si vraiment ces nouvelles sont fondées. Si tel est le cas, nous devons savoir pourquoi le Comité n'en a pas été informé le premier ou au moins pourquoi la Chambre des communes ne l'a pas su. Deuxièmement, nous devrions obtenir une explication du ministre à ce sujet et, s'il affirme que ces nouvelles ne sont pas fondées, alors monsieur, nous devrions demander aux dirigeants de la tribune des journalistes de nous dire s'ils ne font que des déclarations de leur propre chef ou si, au nom du Gouvernement, ils ne font que sonder l'opinion publique sur la politique de la défense ou s'ils veulent gêner ou aider le Comité en accomplissant pour lui des charges qui lui sont dévolues par la Chambre. A cause de tout cela, monsieur, je pense que je fais une demande raisonnable en réclamant qu'on voie à laisser quelque temps aujourd'hui au Comité pour lui permettre de régler cette affaire, d'obtenir des explications satisfaisantes et de décider s'il doit vraiment accomplir un travail, si on le laissera accomplir ce travail ou si au contraire il doit tout abandonner.

LE PRÉSIDENT: Je pense qu'il serait peut-être préférable de demander au sous-comité directeur de se réunir avant la séance de cet après-midi, afin de pouvoir étudier le problème à fond. Alors, si c'est nécessaire, nous pourrions avoir une autre séance du comité cet après-midi, si c'est possible, et si le ministre est prêt à se présenter devant nous cet après-midi. Mais, avant de convoquer une autre séance sur ce sujet cet après-midi, je pense qu'il serait préférable que le sous-comité directeur se réunisse.

M. PATTERSON: J'aimerais faire une observation sur la question qu'à soulevée M. Brewin. Pendant le témoignage du commodore Plomer, j'ai eu l'impression que lorsqu'il avait quitté la Marine il était mal vu. Son témoignage a créé l'impression qu'il n'avait pas d'autre choix, vu les circonstances, et que c'était plutôt une mesure disciplinaire.

Plus tard, un article a paru dans les journaux, et on y mentionnait une entrevue avec l'ancien ministre de la Défense nationale qui donnait une autre version de l'histoire; il aurait même ajouté que le commodore, peut-être . . . effectivement, il a déclaré qu'on avait demandé au commodore de rester dans la Marine mais que celui-ci avait refusé. A cause de cela, et aussi à cause des déclarations faites ce matin au sujet d'autres articles de journaux, je ne pense pas que nous devrions laisser l'affaire là. Je pense qu'on devrait éclaircir tout le problème.

M. SMITH: La question de privilège de M. Brewin ne doit pas se perdre dans le brouillamini qui a suivi.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité spécial de la défense recevront ce matin un rapport envoyé par M. D. B. Scott, au nom de plusieurs hommes de science de l'Université de l'Alberta. Ce sera la *pièce 5* des dossiers du Comité.

M. SMITH: Sera-t-il inséré dans le compte rendu?

Le PRÉSIDENT: Il ne sera pas imprimé à moins qu'on en ordonne ainsi.

M. SMITH: Je crois que le document en question devrait être ajouté en appendice au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que quelqu'un veut en faire la proposition?

M. SMITH: Je le propose.

Le PRÉSIDENT: Il a été proposé par M. Smith, appuyé par M. Winch, que ce document soit ajouté en appendice au compte rendu de la séance.

La proposition est acceptée. (*Voir l'appendice «A»*.)

Ce matin, nous entendrons le témoignage du lieutenant-général Guy Simonds, ancien chef d'état-major général. Comme je l'ai dit lors de notre dernière réunion, le général Simonds vient ici répondre aux questions que lui poseront les membres du Comité; il n'a pas préparé d'exposé.

M. SMITH: Ne doit-il pas faire une déclaration improvisée?

Le PRÉSIDENT: Je l'ai demandé au général, mais il m'a dit quelques instants avant la réunion qu'il aimerait mieux répondre aux questions des membres du Comité dès le début de la séance.

M. SMITH: Je me demande si le général Simonds pourrait exposer en termes généraux ce qu'il pense du rôle que devrait jouer l'armée canadienne; il pourrait traiter en particulier de l'utilité au point de vue militaire de maintenir une brigade armée en Europe. J'aimerais aussi beaucoup entendre ce qu'il aurait à nous dire au sujet de l'unification des forces armées; si cette unification se réalisait, dans quelle mesure, selon lui, augmenterait-elle l'efficacité des forces armées?

Lieutenant-général GUY SIMONDS: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je vais tenter d'aborder ces trois sujets. Le premier est celui-ci: quel est, à mon avis, le rôle que devrait jouer l'armée canadienne.

Je crois que le rôle qui convient le mieux à un pays de l'importance du nôtre, en tenant compte des charges financières qu'il serait possible de supporter pendant une longue période, est celui de maintenir la paix au moyen d'une force comprenant les trois armes. A mon avis, cette force devrait avoir une organisation semblable à celle du Corps des fusilliers marins des États-Unis, qui est une force mobile et complète appuyée par des unités auxiliaires et capable de maîtriser ce qu'on appelle communément des conflits localisés.

Cela ne revient pas à dire qu'il ne faudrait plus avoir de réserves parce que, même si nous avons tendance maintenant à considérer toutes ces opérations de police comme des petites opérations, certaines d'entre elles,—comme en Corée et à d'autres endroits par le passé,—peuvent prendre une ampleur considérable. Je ne crois pas qu'un pays puisse se payer le luxe de conserver en temps de paix une armée plus considérable que celle dont il aurait ordinairement besoin pour faire face à une situation de courte durée qui pourrait se produire. Il faut une réserve composée de matelots, de soldats et d'aviateurs à temps partiel, qui pourraient remplir les cadres et s'ajouter à l'armée régulière dans le cas où celle-ci ne serait pas assez forte pour faire face à une certaine situation. L'armée régulière déjà sur pieds pourrait arrêter les premiers assauts tandis qu'on ferait appel aux soldats de l'armée de réserve.

En ce qui concerne l'unification, je ne crois pas qu'on doive unifier complètement les trois armes et je vais vous exposer mes raisons en quelques mots.

Prenons d'abord le cas des officiers subalternes de l'armée, de la marine et de l'aviation. Dans bien des domaines, leur rôle est tout à fait différent. L'officier subalterne de la marine a un rôle particulier à jouer sur son navire, mais il ne participe d'aucune façon à la conduite du navire. Le navire est sous le commandement du commander ou du capitaine, qui décide s'il doit livrer bataille ou se retirer. Même si l'officier subalterne du navire a un rôle à jouer au sein de l'équipe, on peut dire qu'il n'est pas en mesure d'assurer la direction du navire lui-même.

En ce qui concerne l'aviation, prenons maintenant le cas d'un groupe d'avions de chasse; l'officier-pilote livre bataille sur son propre appareil; il décolle et remplit sa mission. La plupart des aviateurs doivent s'occuper de l'entretien de leur appareil au sol et ils sont soumis à une discipline différente. Cette discipline se fonde sur le fait que lorsqu'un avion quitte le sol, il doit être en parfait état de vol et, par conséquent, bien équipé et prêt à remplir les tâches qui lui ont été assignées.

Dans le cas d'un officier subalterne de bataillon ou d'un chef de peloton, celui-ci peut commander un groupe de 30 à 35 hommes et il doit les conduire lui-même au combat. Lors d'une attaque, le succès ou l'échec de son groupe dépend en grande partie des qualités de chef qu'il sait exercer vis-à-vis de ses hommes.

Si on veut former les officiers subalternes des trois armes afin qu'ils puissent tous remplir ces rôles très différents d'une manière impeccable, on ne pourrait s'attendre qu'ils soient prêts à servir avant l'âge d'environ 45 ans.

J'estime que c'est à un échelon plus élevé que nous aurions besoin d'entraînement et de coordination, de manière à procurer les connaissances équivalentes à celles du grade de colonel dans l'armée, de même que celles du grade de brigadier, de commodore ou de commodre de l'air. Après quelque temps, l'officier de chaque arme devrait connaître le rôle des officiers des autres armes; il pourrait ensuite remplir un rôle à l'intérieur de chacune des trois armes et il posséderait des connaissances approfondies dans ces trois domaines.

C'est à l'échelon supérieur que nous avons besoin d'hommes d'expérience. Plus nous pourrons établir de collaboration aux niveaux inférieurs, le mieux ce sera, car à mesure que le niveau s'élève la nécessité de collaboration augmente elle aussi.

Au fait, je crois que depuis la guerre nous n'avons pas eu de politique de défense d'ensemble. Nous avons eu une politique de défense militaire, une politique de défense navale et une politique de défense aéronautique, mais jamais une politique de défense d'ensemble pour les trois armes.

M. SMITH: Pourriez-vous répondre à la question suivante? Vous avez déjà traité de commandement, d'officiers subalternes et de combat.

Que pensez-vous de la coordination ou de l'unification des services, des forces armées et de ce qu'on appelle le corps d'intendance chargé d'enseigner différentes spécialités qu'on retrouve dans toutes les divisions des trois armes?

M. SIMONDS: On pourrait intégrer davantage plusieurs services, et je pense en particulier aux services d'approvisionnement. Je me souviens qu'il y a quelques années on a établi une commission d'enquête afin d'étudier la possibilité d'intégrer les services médicaux; on est arrivé à la conclusion que ce n'était pas possible parce que chacune des armes prétendait que son personnel médical avait besoin d'une formation spéciale. Ce n'est pas le cas dans la vie civile. On ne confie pas à une équipe spéciale de médecins le soin de l'équipage des avions d'Air-Canada ou de toute autre compagnie d'aviation civile. A cause de la formation générale des médecins et de la structure des services médicaux, chaque personne peut compter sur l'ensemble des services médicaux et sur des

spécialistes qui s'occupent de domaines particuliers. Je ne vois pas pourquoi cette façon de procéder ne pourrait convenir aux trois armes.

M. SMITH: On pourrait certainement se spécialiser à l'intérieur d'un service unique au besoin.

M. SIMONDS: Oui. Il ne servirait à rien de faire appel aux services d'un médecin qui serait sujet au mal de mer ou au mal de l'air lors de chaque voyage. C'est une question de jugement. On ne choisit pas ce médecin en particulier; et parce qu'il s'en trouve un ou deux qui souffrent du mal de mer ou du mal de l'air, cela ne veut pas dire qu'on les affecterait à un poste qu'ils seraient inaptes à occuper.

M. SMITH: La troisième partie de ma question porte sur l'utilité au point de vue militaire de maintenir en Europe une brigade de l'armée canadienne en ce qui touche à l'entraînement et aux services qu'on pourrait attendre de ce groupe de soldats en temps de guerre.

M. SIMONDS: Il y a, à mon avis, plusieurs raisons sérieuses de conserver une brigade canadienne en Europe. Il y a eu d'abord la décision du Canada de se joindre à l'alliance de l'OTAN. Et si la brigade elle-même, indépendamment des autres au point de vue militaire, ne semble guère impressionnante, elle a, depuis qu'elle est en Europe, contribué à établir la collaboration et à rebâtir les armées des pays qui ont appris à respecter l'armée canadienne au cours de deux guerres. Je crois que l'arrivée de cette brigade a fortement encouragé les armées de la Belgique, de la Hollande et même de la France, qui étaient à bout de ressources à ce moment. Même si le rôle que la brigade pourrait jouer lors d'une attaque soudaine était assez peu important, sa présence a eu, à mon avis, un effet considérable sur le moral de la population.

M. MCMILLAN: Je ne vois vraiment pas pourquoi on ne pourrait intégrer les services d'hospitalisation, les services des infirmiers et les services dentaires. Qu'en pensez-vous?

M. SIMONDS: Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait le faire. Je partage entièrement votre avis là-dessus.

M. MCMILLAN: Et aussi en ce qui concerne les services médicaux.

M. SIMONDS: C'est juste.

M. WINCH: J'aimerais poser deux questions: d'abord, le général pourrait-il nous dire s'il était de cet avis au sujet de l'unification des trois armes alors qu'il était chef d'état-major et, dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les objections qu'on a présentées? S'il ne peut répondre à la première partie de ma question, pourrait-il tout de même répondre à la seconde, qui porte sur les objections soulevées contre la politique d'unification?

M. SIMONDS: Je ne voudrais pas être injuste en cherchant à répondre à cette question, mais je crois que l'ambition personnelle de chaque arme y est pour quelque chose et joue un rôle dans une certaine mesure. Je tiens ici à préciser que je m'exprime en mon nom seulement; mais on peut dire que l'aviation avait tendance, surtout après la seconde guerre mondiale, à attacher plus d'importance au travail des bombardiers et des avions de chasse qu'au travail de transport et de reconnaissance qu'elle aurait eu à fournir au sein d'une armée unifiée. Cette attitude était peut-être causée en partie par le désir de jouer un rôle indépendant.

Il serait peut-être bon de faire un retour en arrière. Vers la fin de la guerre au nord-ouest de l'Europe, on a confié en grande partie au deuxième corps de l'armée canadienne la tâche de détruire les bases de V1 et de V2. Nous avons mis beaucoup de soin à étudier le fonctionnement et les autres caractéristiques de ces armes.

Et lorsque sont apparus, à la fin, les projectiles V2, je me suis bien rendu compte que le rôle que l'aviation remplissait à ce moment viendrait à dispa-

raître et que les bombardiers et les avions de chasse en particulier seraient remplacés par des projectiles.

Après la guerre, lorsque j'ai été posté au *Imperial Defense College*, j'ai préparé une étude au profit d'un groupe de hauts gradés de l'aviation, à qui j'ai présenté le problème de la façon suivante: sans tenir compte de la portée et de la précision, quel est l'appareil le mieux équipé pour lancer une tonne d'explosifs sur une région donnée, parmi tous les bombardiers utilisés par les alliés au cours de la guerre, et comment cet appareil peut-il se comparer au V1 et aux V2 en ce qui a trait au rendement? C'est à dessein que je n'ai pas abordé la question de la portée et de la précision. Je ne parle pas de précision absolue, parce qu'on a pu voir au cours des années que ces deux facteurs s'améliorent rapidement dès qu'une arme est mise au point.

A la suite de cette étude, on a conclu—j'ai oublié de dire que je leur ai demandé de calculer le rendement obtenu en nombre d'heures-homme de travail nécessaires pour lancer cette quantité d'explosifs sur une région donnée, du début à la fin de la mission—que le meilleur bombardier était le bombardier de type Mosquito, deux fois plus efficace que les autres parce que très peu d'avions de ce genre ont été abattus. Mais l'efficacité du V1, la bombe volante, exprimée dans les mêmes termes, était deux fois plus grande tandis que celle du V2 était cinq fois plus grande parce qu'il n'y avait aucun moyen d'arrêter le V2 une fois lancé.

L'étude nous a aussi amenés à une autre conclusion intéressante: à la fin de la seconde guerre mondiale, la portée et la charge payante de ces engins étaient l'une et l'autre plus grandes que la portée et la charge payante des meilleurs bombardiers construits à la fin de la première guerre mondiale, soit quelque 20 ans plus tôt. Il m'a semblé évident que, en raison de cela et de ce qu'on n'entrevoyait encore aucun moyen de défense contre ces engins à la fin de la guerre, le rôle de l'avion dans le bombardement stratégique devait fatalement passer à l'engin et, éventuellement, à l'engin balistique intercontinental et que le problème de l'avenir serait de découvrir un moyen de défense contre cette forme d'attaque. Il semblait donc que, même s'il fallait utiliser longtemps encore l'avion piloté à des fins de reconnaissance et de transport en temps de guerre, le rôle du bombardier et de l'avion de combat passerait à l'engin téléguidé.

Si nous adoptons une force interarmes, il faudra que ce soit une armée de première ligne semblable au *Corps des fusiliers marins des États-Unis*, dotée d'avions de reconnaissance et de transport plutôt que d'avions de combat et de bombardiers.

M. WINCH: Je sais que les divers communiqués et écrits du général nous ont tous vivement intéressés. Aurait-il l'obligeance d'offrir aux membres du Comité un exposé plus détaillé de ses vues sur le programme des forces canadiennes, sur les armes offensives ou défensives dont elles sont pourvues et sur les ogives nucléaires?

M. SIMONDS: Il est assez généralement reconnu aujourd'hui, je crois, que, lorsqu'il s'agit de guerre aérienne, ce que les engins téléguidés représentent, l'engin balistique intercontinental jouit d'un énorme avantage sur les armes défensives et que, à vrai dire, il n'existe aujourd'hui aucune défense efficace. Je crois aussi que, pour toutes sortes de motifs, les opinions seront fort partagées sur la question de savoir si le Canada doit ou non avoir des armes thermonucléaires. Si nous décidons d'adopter des armes thermonucléaires, il n'y en a qu'une sorte qui vaille la peine d'être adoptée et ce sont les armes offensives. Les Britanniques, qui sont infiniment plus vulnérables que nous, ont décidé d'avoir des armes nucléaires et des engins téléguidés et de se doter d'une puissance offensive. De plus, le général DeGaulle,—que nous soyons d'accord avec lui ou non,—a décidé d'armer la France d'armes nucléaires et

de la doter d'une puissance offensive. Lorsqu'il s'agit d'une décision de l'importance de celle-ci, à l'égard de laquelle vous êtes, à mon sens, les arbitres politiques, il me semble que, dans un pays aussi divisé que le nôtre sur la question, dont les divergences se manifestent même au sein des partis politiques, nous devrions adopter quelque chose qui sera efficace et non nous lancer dans des projets d'une totale inefficacité.

M. WINCH: Ai-je raison de conclure que, selon vous, le besoin le plus impérieux pour n'importe quel pays (non pas nécessairement le Canada) est de se doter d'une puissance offensive et non d'une puissance défensive?

M. SIMONDS: Si nous nous lançons dans le domaine nucléaire.

M. WINCH: Quelle est votre opinion? On nous a déjà fourni des renseignements là-dessus; mais, selon vous, de quel genre de guerre sommes-nous menacés et, partant, quel programme devons-nous adopter?

M. SIMONDS: Nous ne devrions pas nous lancer dans le domaine nucléaire. Le plus grand service que nous pourrons rendre à toute coalition ou alliance dont nous pourrions faire partie serait d'aider à empêcher que survienne une situation qui aboutirait à une guerre thermonucléaire.

M. MARTINEAU: Je soulève une question de privilège, monsieur le président. Vu les remarques du général au sujet de notre entrée dans le domaine thermonucléaire et de notre entrée sans des armes suffisantes, le général estime-t-il que nous avons au Canada la capacité industrielle voulue pour produire de telles armes?

M. SIMONDS: Je ne crois pas que nous ayons la capacité industrielle requise à l'heure actuelle pour produire des armes nucléaires ou offensives ou défensives, et c'est là une autre raison qui fait que nous ne devrions pas entrer dans le domaine des armes nucléaires.

M. MATHESON: J'ai deux questions à poser, qui sont sans rapport l'une avec l'autre. Tout d'abord, quelles sont vos opinions sur le problème des communications par voie maritime de nos jours? Je sais que vous n'êtes pas dans la marine, mais vous avez dirigé des services de communications et d'établissement de programmes.

M. SIMONDS: La question concerne la marine plutôt que l'armée. Si j'essaie d'y répondre c'est que, bien entendu, comme la plupart d'entre vous le savent, je pense, j'ai passé trois ans au Collège impérial de la défense (*Imperial Defence College*) après la guerre, qui est non seulement une institution interarmes, mais une institution où l'on étudie tout le domaine de la défense, du point de vue industriel et du point de vue politique.

Si nous instituons une force interarmes du genre que j'ai mentionné plus haut, la question de l'appui et du fonctionnement de cette force outre-mer, du maintien de nos communications par voie maritime, est très importante car, au cours de deux grandes guerres, les deux alliances les plus puissantes qui aient jamais existé dans le monde sont venues tout près de la défaite à cause des sous-marins.

Avec les années, il est devenu de plus en plus difficile de démontrer que les navires de surface avaient l'avantage sur les sous-marins. Le sous-marin est devenu de plus en plus efficace en tant qu'arme offensive et, à venir jusqu'ici, tous nos efforts dans le domaine de la construction maritime tendaient à protéger notre ligne de communication par voie maritime de surface contre cette menace des sous-marins; de plus, nous faisons face aujourd'hui à la menace du sous-marin lance-fusées comme arme offensive contre la terre.

L'étude des résultats qu'a donnés la guerre sous-marine au cours de deux guerres mondiales a amené un certain nombre d'entre nous,—et plusieurs groupes d'officiers supérieurs de la marine,—à conclure qu'on n'avait jamais exploré pleinement et objectivement toute l'utilité possible du sous-marin. A

venir jusqu'à la mise en valeur de l'énergie atomique, le sous-marin avait des inconvénients très marqués, car il était propulsé par un moteur ayant besoin d'air, et sous l'eau il était propulsé par l'électricité emmagasinée par des moteurs diesel pendant qu'il se trouvait à la surface. Cette forme de propulsion était loin d'être efficace et, en conséquence, on peut dire que, en fonction de sa charge payante, l'efficacité du sous-marin était très faible.

D'autre part, si l'on considère la nature,—qui est souvent un très bon guide dans les choses de ce genre,—aucun animal amphibie ne fait un long voyage à la surface de l'eau; s'il doit entreprendre un long voyage, ou il survole l'eau ou il plonge sous elle; il ne cherche pas à lutter contre la tension et les éléments à la surface de l'eau pour un long voyage.

De plus, à quelle vitesse un navire peut-il filer effectivement sous l'eau? Il y a un bon nombre d'années qu'on sait dans la marine que la torpille *Whitehead* peut filer plus vite que tout navire de surface.

A quelle vitesse un saumon voyage-t-il quand il fait un de ces bonds pour atteindre le haut d'une chute? Autrement dit, il nous fallait une étude fondamentale du déplacement sous-marin; et quand nous arrivons à l'énergie atomique, dont je ne sais à peu près rien par le détail, si l'on en juge par les croisières que les sous-marins atomiques font maintenant, l'efficacité en fonction de la charge payante de ces bâtiments sous-marins a subi une modification radicale. Pour régler le problème des communications par voie maritime, devrions-nous chercher à défendre des navires de surface qui, au cours de deux grandes guerres, nous ont amenés près de la défaite plutôt que de chercher à créer des transports sous-marins d'une plus grande vitesse?

On reconnaît maintenant que le sous-marin atomique peut filer à une vitesse que nos navires d'escorte les plus rapides ne peuvent égaler. Pourquoi ne chercherions-nous pas à perfectionner le sous-marin à la fois comme moyen de garder ouvertes les lignes de communication par voie maritime et comme moyen de défense contre le sous-marin lance-fusées d'aujourd'hui? L'idée frise l'hérésie sous plusieurs rapports; mais, du point de vue technique, je ne vois aucune raison de ne pas y parvenir aujourd'hui.

Dans un domaine équivalent, à venir jusqu'à l'avènement de l'avion à réaction et du turbo-réacteur, tout le problème se résumait à la force motrice. Aujourd'hui le dessinateur d'avions a plus de force motrice à sa disposition qu'il ne peut en utiliser et le problème se limite entièrement à l'aérodynamique. De plus, à mon avis, on n'a jamais accordé à la possibilité essentielle du transport sous-marin toute l'attention voulue.

M. MATHESON: Général, permettez-moi de passer à un autre problème, un sujet plus banal peut-être.

Des amis qui, je le sais, ont servi dans la milice canadienne avec compétence et loyauté m'ont fait des représentations. Ils sont attachés à la milice. Selon eux, la milice canadienne souffre d'un manque d'orientation et de direction éclairée; elle n'a pas les fonds voulus pour faire son travail; et elle n'a pas le matériel nécessaire, particulièrement les véhicules, pour mettre à l'exécution le programme restreint prévu pour elle. Aux termes des règlements actuels, la période de formation se limite à 40 jours par année, y compris le camp d'été, de sorte qu'il ne reste que 33 jours. Ce qui se produit effectivement, c'est que nous peinons le personnel de notre milice et que, peut-être, nous n'accomplissons pas grand-chose.

Je me demande si, en raison de votre très grande expérience, particulièrement dans l'armée, vous êtes d'avis que la milice a un rôle important à jouer aujourd'hui et, le cas échéant, quel est-il? Comment procéderiez-vous pour rendre notre milice plus efficace?

M. SIMONDS: Tout d'abord, je crois que la milice a un rôle important à jouer et, selon moi, c'est le même rôle qu'elle a joué tout le long de son histoire. Elle est le noyau autour duquel nous organisons une force d'appui pour notre

armée de première ligne advenant une situation critique pour laquelle nos forces actives sont insuffisantes.

Ce rôle de la milice demeure nécessaire aujourd'hui, je pense; mais, en tant qu'observateur au cours des quelques dernières années, je dirais qu'il y a lieu de reconsidérer et de définir clairement le rôle de la milice. S'il n'y a pas de place pour elle dans notre système de défense, il vaudrait mieux ne pas dépenser d'argent pour la maintenir. S'il y a place pour elle,—et c'est ce que je crois,—il faut faire en sorte qu'elle soit efficace et que son moral soit bon.

Je suis et j'ai toujours été opposé à l'idée de faire de la milice une force de survivance nationale. Si la milice doit remplir son rôle de seconde ligne, elle doit se composer de jeunes gens enthousiastes et les jeunes gens enthousiastes n'acceptent pas volontiers un rôle qui ressemble à celui de la Garde nationale en Angleterre au cours de la seconde guerre mondiale.

Mon expérience personnelle me permet de dire qu'un corps d'armée bien instruit, même s'il n'a pas reçu beaucoup de formation spéciale en vue d'opérations de survivance, peut faire le travail. Au cours de l'hiver de 1940, quand je commandais un régiment de campagne, on nous a installés dans nos quartiers d'hiver à Beckenham, dans la banlieue de Londres. Nous étions bombardés chaque jour et chaque nuit et nos troupes sortaient chaque nuit pour prêter main-forte à l'organisation de la protection civile. Nos hommes faisaient tout ce que faisait le personnel de la protection civile. Ils n'avaient reçu aucune formation spéciale à cette fin, mais ils s'acquittaient de leur tâche avec compétence. Leur moral était élevé et ils étaient disciplinés et ils pouvaient faire ce qu'il y avait à faire. En conséquence, tous les membres de ce régiment sont aujourd'hui des citoyens d'honneur de Beckenham. Il est inutile de consacrer tout le temps qu'on consacre aujourd'hui à cette sorte de formation; le moral de la milice s'en ressent.

Essentiellement, l'instruction doit être militaire et orientée en fonction de l'arme dans laquelle ces hommes se sont enrôlés, qu'il s'agisse du génie, de l'artillerie ou de la division blindée. S'ils sont instruits en vue de ce rôle et qu'ils parviennent à former une unité disciplinée, une unité d'un moral élevé, ils seront en mesure d'entreprendre toute tâche de survivance qui pourrait leur échoir sans une grande formation spécialisée.

M. GROOS: Général Simonds, vos paroles m'ont vivement intéressé. J'ai récemment visité les bases de l'OTAN en Europe avec une commission parlementaire et il m'a paru très évident que l'OTAN était faible, dans le domaine de l'air en particulier, pour diverses raisons d'ordre politique et économique. Il m'a aussi semblé que, pour jouer un rôle utile au sein de cette alliance, les petits pays tels que le Canada devraient peut-être s'occuper surtout des premières interventions afin de prévenir la progression, d'empêcher qu'un conflit classique ne se transforme en conflit nucléaire.

A mon avis, la situation met en lumière la nécessité de cette force intégrée, d'une grande mobilité, dont vous parlez et il s'ensuit que, pour être d'une grande mobilité cette force ne pourra pas transporter avec elle du matériel lourd et il faudra constituer des réserves de ce matériel dans les régions où nous sommes faibles ou dans leur voisinage. Cette situation, à son tour, met en lumière l'absolue nécessité de standardiser le matériel utilisé par les pays membres de l'alliance.

Avant de passer à ma deuxième question, j'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

M. SIMONDS: Je suis entièrement d'accord avec vous. Selon le concept original de l'OTAN, chacun des pays membres, particulièrement ceux d'outremer,—nous-mêmes et les États-Unis et, incidemment, du point de vue économique, la Grande-Bretagne à l'époque,—ne pouvait se permettre de maintenir en permanence en Europe qu'un nombre restreint de militaires, à qui il faudrait en conséquence envoyer rapidement des renforts advenant qu'une

véritable crise se produise et il fallait, par une répartition judicieuse du temps et de l'espace, amasser sur le continent le matériel nécessaire aux premières troupes de réserve qui suivraient. On pourrait transporter ces troupes par avion et les équiper une fois rendues à destination.

A mon avis, cela pose un problème épineux de temps et d'espace car, si l'on a sur place une force insuffisante dont le matériel se trouve trop loin en avant, il y a danger que l'ennemi parvienne au matériel avant le personnel à qui il est destiné. Mais le problème est loin d'être insoluble; la chose peut se faire.

Une des raisons qui font que j'approuve l'idée qu'une force intégrée soit la contribution la plus judicieuse que le Canada puisse apporter est que cette mesure est conforme à un des rôles de l'OTAN et qu'elle satisfait à nos obligations envers les Nations Unies. Elle nous permet de faire notre part et de remplir tout engagement dont la transformation en obligation est prévisible à nos yeux.

Permettez-moi de revenir en arrière pour un moment. A cause de la prépondérance à l'heure actuelle et dans l'avenir prévisible de la puissance offensive sur la puissance défensive dans une guerre nucléaire, si les choses en viennent là, notre compte est réglé. En conséquence, notre premier objectif doit être d'empêcher que survienne jamais une situation qui aboutirait à une guerre thermonucléaire entre les grandes puissances nucléaires.

Cela nous amène encore une fois au problème de la progression. Certains affirment qu'il est possible d'utiliser des armes nucléaires tactiques sans nécessairement aboutir à l'emploi d'armes nucléaires stratégiques dans une situation critique. A mon avis, la chose n'est pas possible. Il y a tout d'abord la question de l'interdiction et, bien entendu, j'entends par là l'interruption des communications. Je crois savoir que le rôle essentiel de nos escadrilles de choc en Europe est de déverser des armes nucléaires tactiques sur les centres de communication, ce que nous appelons l'interdiction des champs de bataille, l'interruption des communications avec les champs de bataille. De par la nature même des choses, toute région de communication est une région peuplée. En conséquence, si nos forces de choc tactiques attaquent les centres de communication en Allemagne de l'Est, en Pologne et à la frontière de la Russie, cette dernière ne serait-elle pas justifiée, du point de vue militaire, d'utiliser des armes nucléaires pour attaquer Le Havre, Anvers et Londres, et ainsi de suite, soit les ports qui serviront à nos troupes en Europe? Puis, si l'on attaque Londres, Le Havre et Anvers, pourquoi n'attaquerait-on pas New York et Halifax?

Je ne vois pas comment il sera possible d'arrêter la progression si l'on emploie des armes nucléaires tactiques. Le moment viendrait peut-être où, des deux côtés, les dirigeants politiques diraient que les choses sont allées assez loin et qu'il faudrait alors s'arrêter; mais si l'on envisage une attaque contre les centres importants de communication comme partie de la bataille,—et on l'a toujours fait et on le fera toujours,—et qu'on utilise des armes nucléaires pour cette attaque, je ne vois pas comment il sera possible d'empêcher que le conflit ne se transforme éventuellement en guerre nucléaire. Encore une fois, c'est pour cette raison que j'estime,—et que j'ai toujours maintenu,—que la défense de l'Ouest de l'Europe doit se fonder essentiellement sur une armée dotée d'armes classiques de grande qualité et non d'armes nucléaires.

M. GROOS: Vous avez déjà répondu partiellement à la seconde partie de ma question. Je me proposais d'ajouter que, selon moi, cette force intégrée, d'une grande mobilité, devait nécessairement être dotée d'armes classiques pour jouer son rôle qui est de séparer les principaux adversaires au début d'un conflit et d'empêcher la progression. Si tel est le rôle que nous sommes appelés à jouer, nous nous trouvons dans une situation plutôt ridicule présentement, puisque notre aviation en Europe est munie d'armes nucléaires tactiques qu'elle n'utiliserait sûrement qu'aux dernières étapes de la progression. Il me semble

donc que, si nous devons jouer le rôle qui, selon moi, est celui qui convient au Canada, il nous faudra éventuellement enlever à notre aviation ces armes nucléaires tactiques. Auriez-vous l'obligeance de commenter?

M. SIMONDS: Je partage votre avis. On a affirmé, je crois, que le commandant suprême en Europe exigeait que l'aviation soit dotée de pareilles armes. Je dirais, cependant, que l'insuffisance de la puissance classique au sol lui a forcé la main. Il est responsable de la défense de l'Ouest de l'Europe et il dit: «Je n'ai pas la puissance classique requise pour m'acquitter des fonctions que vous m'avez confiées; vous devez donc trouver quelque chose pour combler cette lacune.» Voilà comment on en est arrivé là.

Si la puissance classique nécessaire se trouvait là,—et rien ne l'empêche,—la présente situation ne se serait jamais produite.

M. GROOS: Il y a un point sur lequel je ne me rangerais peut-être pas à votre avis et c'est la question des armes nucléaires dans leur ensemble, le domaine global. Il me semble qu'une différence existe entre les armes nucléaires tactiques de caractère offensif et les armes nucléaires de défense contre avions dont il est beaucoup question au Canada à l'heure actuelle. A mon avis, tant que le bombardier piloté constitue une menace et tant que subsiste la possibilité de détruire ce bombardier et sa charge de bombes à l'aide d'une arme nucléaire de la puissance des armes nucléaires actuelles de caractère défensif, nous en aurons besoin au Canada. Auriez-vous l'obligeance de commenter?

M. SIMONDS: Je serais heureux de le faire, mais j'aimerais revenir un peu plus loin en arrière; je vais énoncer une question et j'essaierai d'y répondre moi-même.

Vous est-il possible d'imaginer que les États-Unis, un pays à régime démocratique, déclenchent une guerre thermonucléaire préventive? Il vous est impossible de le faire, j'en suis sûr. En conséquence, si un tel conflit thermonucléaire se produit soudainement, l'initiative en viendra de l'autre côté. La décision viendra de l'autre côté. Nous savons qu'ils ont depuis quelques années déjà des engins balistiques intercontinentaux d'une très grande portée. Si l'initiative doit venir d'eux et que, mettons, en septembre 1963, ils n'aient pas assez d'engins intercontinentaux pour donner le coût de grâce à l'Amérique du Nord, provoqueront-ils un conflit en septembre 1963, advenant qu'ils prévoient en avoir assez en 1965? Si l'initiative leur appartient dans ce cas particulier, il me paraît logique et sensé du point de vue stratégique que, comme dans chaque cas d'agression totale dans le passé, l'agresseur, qui lance une attaque surprise de ce genre, soit raisonnablement certain d'être en mesure d'infliger une défaite à son ennemi.

En conséquence, encore une fois, la première attaque doit se faire au moyen d'engins balistiques intercontinentaux. Supposons qu'on ait une force mixte d'engins et de bombardiers. Si l'on attaque d'abord avec les bombardiers, on donne à l'ennemi quatre ou cinq heures de préavis tout au moins. On met tout le système de défense en alerte. L'ennemi a quatre ou cinq heures pour mettre à exécution ses mesures de protection civile. Le commandement stratégique de l'air, en alerte, a quatre ou cinq heures pour atteindre ses cibles. L'attaque commence dans les pires conditions possibles parce qu'on utilise d'abord une force contre laquelle il existe une certaine mesure de défense, si inefficace soit-elle. Donc il vaut mieux attaquer d'abord avec les engins, même si l'on utilise des bombardiers par la suite.

Donc, l'un des premiers objectifs, si l'on utilise des bombardiers, sera les bases de défense de sorte que les Bomarcs, munis de leurs ogives nucléaires, seront cuits avant même d'avoir la chance de poursuivre les bombardiers.

A mon avis, il n'est pas sensé de s'engager dans de lourdes dépenses pour parer à la menace des bombardiers à l'heure actuelle.

Une des mesures les plus importantes adoptées récemment, dont j'aie pris connaissance au cours de mes lectures, réside en l'intégration des services de renseignements dans l'organisation de défense des États-Unis. On n'a jamais une idée exacte de l'ensemble d'une situation et les services de renseignements ont, en vérité, deux tâches à accomplir: recueillir les renseignements les plus sûrs possibles et ensuite interpréter ces renseignements. Chaque service tend inconsciemment à interpréter les renseignements d'une manière subjective afin de ne pas être pris en faute.

J'ai constaté au cours des années que, lorsque les Russes montrent un ou deux nouveaux avions lors du défilé du 1er mai, on suppose presque invariablement le lendemain qu'ils en ont mille. Mais nous savons qu'un long intervalle sépare la construction du prototype et la mise en production de l'avion, bien qu'on puisse affirmer qu'on ne les montre pas avant la mise en production.

On exagère la menace des bombardiers d'une autre façon aussi. Il est possible d'avoir une force de bombardiers conduits par des équipages et en état d'alerte. N'oubliez pas que, parmi les situations dont nous avons fait l'examen, il y en a qui sont classiques. Il y a probablement dans cette salle un bon nombre de personnes qui, comme moi, savent que le bombardement classique peut être extrêmement désagréable. Le bombardier classique peut avoir un rôle à jouer dans les opérations de police. Advenant que vous ayez déjà cette force et que vous ne vouliez pas mettre soudainement tous vos équipages en chômage, il vaudrait tout aussi bien la garder jusqu'à ce qu'elle disparaisse d'elle-même. C'est ainsi qu'on peut exagérer la menace des bombardiers longtemps après qu'elle a cessé d'être une véritable menace thermonucléaire.

Ce sont là des opinions tout à fait personnelles, mais elles s'appuient sur ceci: A mon avis, il existe une tendance très marquée à interpréter les renseignements d'une manière subjective afin qu'ils appuient ce qu'un service désire faire. Je puis vous dire que j'ai plaidé longtemps pour une étude de la menace des engins téléguidés et des moyens de défense possibles. Des articles que j'ai écrits il y a bon nombre d'années confirmeront ce que j'avance. Il n'y a eu absolument aucune réaction à la possibilité de l'engin téléguidé jusqu'au lancement du Sputnik I. A mon avis, c'est seulement à partir de ce moment-là qu'on a accordé quelque attention à la question dans notre aviation et dans les aviations étrangères.

M. Lloyd: Général Simonds, votre témoignage me porte à croire que vous êtes nettement en faveur d'un rôle classique pour le Canada; que, selon vous, il serait sage pour nous au Canada de nous intéresser aux sous-marins de ravitaillement, aux sous-marins anti-sous-marins, pour ainsi dire, et au raffermissement du rôle militaire de la milice. Vous pensez que le Canada devrait s'en tenir à ces trois domaines-là et cesser de s'occuper d'armes nucléaires? Est-ce là, en substance, ce que vous voulez dire?

M. Simonds: Exactement.

M. Lloyd: Vous pensiez, disons, aux travaux de recherches océanographiques et autres qui sont en cours et que nécessitent tout progrès en matière de sous-marins. Au cours de la période de transition, et, il s'agit naturellement d'un objectif à long terme, y aurait-il, d'après vous, des difficultés en ce qui concerne certaines unités de la marine, par exemple? Pouvez-vous nous suggérer quoi faire en période de transition?

Vous avez déjà admis qu'il y a loin du prototype au modèle de production. Vous qui avez une mine d'expérience, pouvez-vous nous indiquer des lignes de conduite à suivre relativement à la période de transition qu'il faudrait traverser pour essayer d'atteindre l'objectif que vous nous avez fixé avec tant de compétence.

M. Simonds: Je ne crois pas pouvoir vous répondre de façon positive, car je ne suis plus maintenant au fait de la situation des trois armes. J'estime,

cependant, que nous n'aurions pas les difficultés qui se sont présentées si nous nous étions fixé cet objectif à long terme. C'est le manque d'une politique stable et à long terme qui a donné lieu à tant de problèmes. Cela demande évidemment d'envisager une période de transition au cours de laquelle l'efficacité de certains services serait probablement réduite, mais dont nous tirerions avantage en définitive si nous voulions y faire face et faire la transition avec le moins de désorganisation possible.

M. LLOYD: Seriez-vous prêt à hasarder une opinion sur ce qui a pu empêcher de définir un objectif à long terme?

M. SIMONDS: Je vous le répète, je me fonde maintenant en grande partie sur ce que je connais de fait et sur ce que j'ai lu récemment. Il faudrait une certaine période d'expériences et d'essais avant de pouvoir mettre au point un transport sous-marin, par exemple. Divers problèmes se posent comme celui de garder en activité les chantiers de construction navale, et celui de maintenir le moral du personnel durant une période de transition comme celle-là. J'estime que la transition doit se faire de façon graduelle afin de maintenir l'efficacité du personnel au plus haut point, sans toutefois se mettre dans une situation qui exigerait plus tard des dépenses accrues en vue d'un programme qui mène dans une fausse direction. Comme je suis en affaires maintenant et que je vois d'assez près nos problèmes économiques sur le plan national, j'estime que la question est très importante.

M. LLOYD: Permettez-moi de vous demander si vous partagez l'opinion que je vais vous présenter à ma manière un peu rustre. Si, par exemple, vous allez enlever un bardeau au toit d'une vieille grange, elle ne bouge pas; mais si vous retirez de l'économie canadienne une partie quelconque des dépenses relatives à la défense, vous ébranlez la structure économique. C'est évident, n'est-ce pas?

M. SIMONDS: Je l'admets.

M. LLOYD: Par conséquent, les considérations économiques constituent peut-être l'obstacle qui empêche de prendre des décisions à long terme.

M. SIMONDS: Elles constituent le principal obstacle. C'est pourquoi, je le répète, il faudrait éviter, au point de vue économique, d'adopter du matériel qu'il faudra probablement remplacer au bout de très peu de temps.

Il faut éviter d'adopter le genre de matériel qui devient pratiquement désuet, sitôt fabriqué. La force unifiée dont je vous parle serait dotée d'un matériel qui servirait assez longtemps par comparaison à certains genres de matériel.

M. LLOYD: Vous dites que vous êtes dans les affaires. Vous avez dû peut-être vous rendre compte que la défense du Canada nécessite de mettre au point certains sous-marins qui serviraient au transport ou au ravitaillement en plus de servir à la défense anti-sous-marine. A la longue, est-ce que cela ne représenterait pas un avantage économique pour le Canada? Les avantages secondaires seraient considérables, n'est-ce pas?

M. SIMONDS: Au cours de la période de transition, la chose poserait de grands problèmes, mais en définitive ce serait avantageux. De plus, si nous envisagions d'avoir une force de ce genre, nous pourrions au Canada même fabriquer et mettre au point une très grande partie de notre matériel coûteux.

M. LLOYD: Une dernière question, je vous prie. Nous devons adopter la politique à long terme que vous préconisez, parce qu'il peut survenir certains changements dans la tension internationale qui nous surprendraient dans une situation gênante, nous laissant aucun moyen de défense, et c'est une chose dont il faut donc tenir compte dans notre politique de défense. Est-ce là votre idée?

M. SIMONDS: Oui, en effet. Vous m'excuserez si je vous raconte une histoire qui explique le problème mieux que n'importe quelle autre.

Certains d'entre vous se rappellent peut-être que, juste avant la seconde guerre mondiale, l'armée britannique avait décidé d'adopter le fusil-mitrailleur Bren dont le premier modèle avait été créé par la *Csechoslovakian Arms Company*. Je connais toute l'histoire puisqu'à ce moment-là je faisais partie du personnel de tir du collège d'état-major de l'Angleterre. Le premier modèle Bren était une arme à cartouches sans bourrelet. Depuis la fin de la première guerre mondiale, les Britanniques avaient conservé de grandes réserves de cartouches qu'ils avaient augmentées de temps à autre. Lorsque le modèle original du Bren a été accepté, ils ne pouvaient pas risquer d'adopter une nouvelle cartouche parce que toutes leurs réserves n'auraient servi à rien, et la situation en Europe devenait critique à ce moment-là. Ils ont donc mis beaucoup de temps à créer un nouveau modèle de Bren capable de tirer une cartouche à bourrelet de calibre .303 et c'est ce modèle qui a servi à la dernière guerre. Si, à l'exemple de presque toutes les armées du monde, les Britanniques avaient adopté une cartouche sans bourrelet et créé un nouveau modèle de Bren entre les deux guerres, ils n'auraient pas été surpris dans une telle situation; or, ils n'ont jamais pris la décision de faire la transition jusqu'au moment où ils se sont trouvés en face d'une situation si critique qu'ils ne pouvaient risquer le coup.

A mon avis, en fin de compte, il peut en coûter très cher si l'on diffère trop de prendre ces décisions à long terme.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Lessard.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Général Simonds, j'ai été vivement intéressé par votre déclaration sur le rôle défensif du Canada et sur l'impossibilité d'offrir une défense contre les engins ballistiques intercontinentaux. Je suis de votre avis là-dessus.

Si le Canada ne peut offrir de défense contre les engins intercontinentaux, diriez-vous que le seul rôle que nous puissions remplir soit un rôle d'offensive, que ce serait là notre meilleur moyen de défense? Au point de vue économique, croyez-vous que le Canada soit en mesure de jouer un rôle d'offensive qui suppose des armes offensives, par exemple, des engins ballistiques intercontinentaux. A votre avis, est-ce possible au point de vue économique?

M. SIMONDS: Vous voulez dire des armes nucléaires?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Oui.

M. SIMONDS: Eh bien, je ne crois pas. Autant qu'on puisse en juger à l'heure actuelle, les deux grandes puissances nucléaires possèdent de quoi détruire presque le monde entier et, à mon avis, il est insensé de songer à ajouter à cela dans un sens ou dans l'autre. Ce qu'il convient de faire, je le répète, c'est d'essayer, dans la mesure où nous le pouvons, de prévenir une situation qui mènerait à ce désastreux échange thermo-nucléaire.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Autrement dit, advenant une guerre nucléaire, il n'y aurait pas moyen d'en sortir?

M. SIMONDS: En cas d'échange thermo-nucléaire de grande envergure entre la Russie et les États-Unis, il est inutile de songer à nous en sortir.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): On nous a dit au comité, lors d'une réunion précédente,—je crois qu'il s'agissait du général Walsh,—qu'advenant une crise quelque part dans le monde où le Canada serait appelé à fournir de l'aide, nous ne possédons pas à l'heure actuelle, entre autres choses, les moyens de transport nécessaires, bien qu'il ait été question tout à l'heure de stockage. Croyez-vous que nos moyens de transport soient suffisants et quelle est votre opinion en ce qui concerne le problème de fournir à nos forces armées ce qui leur est nécessaire?

M. SIMONDS: Il est essentiel, à mon avis, de savoir où se procurer les moyens de transports nécessaires à l'entretien, au soutien et au déplacement de ce qu'il y aurait à déplacer.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Est-ce votre avis qu'à l'heure actuelle nous ne possédons pas les moyens de transport voulus?

M. SIMONDS: Je ne saurais dire, je crois que nous avons toujours eu à notre disposition des moyens de transport par mer sur lesquels nous pouvions compter. En cas de nécessité, nous aurions pu obtenir le transport voulu.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Supposons que nous ayons besoin de moyens de transport rapide, serait-il possible d'avoir recours au transport par voie des airs?

M. SIMONDS: Avec le matériel que nous possédons à l'heure actuelle?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Oui.

M. SIMONDS: Je regrette de ne pouvoir vous le dire. Je ne suis pas certain.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): J'aimerais vous poser une autre question. Ce matin, dans un article de journal, on parlait de réduire nos forces armées de dix pour cent. Quel est votre avis là-dessus? Une telle réduction est-elle possible? Est-ce que ce serait une bonne chose et, si vous pensez que oui, par lequel des trois services faudrait-il commencer?

M. SIMONDS: Une réduction, dites-vous?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Oui, une réduction de nos forces armées.

M. SIMONDS: De dix pour cent?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Exactement. Si cela se produisait, à quel des trois services la réduction s'appliquerait-elle, à votre avis?

M. SIMONDS: Tout d'abord, pour le moment, je ne crois pas qu'une réduction de dix pour cent soit une bonne chose. Ce n'est pas le temps, à mon avis, de réduire nos forces ordinaires. En principe, je pense que nous vivons actuellement dans un monde troublé, instable, qui offre nombre de dangereuses possibilités, si je puis m'exprimer ainsi. A mon sens, depuis quelques mois, la tension a diminué entre les deux grands protagonistes de la situation orient-occident, c'est-à-dire les États-Unis et la Russie. Mais, il n'en est pas de même dans le cas des régions limitrophes. Il faut nous rappeler que la première guerre mondiale a débuté par une agression de la part d'un petit pays.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Je voudrais vous demander en dernier lieu quel est, à votre avis, le rôle que le Canada est appelé à jouer à l'avenir? Appuyez-vous l'idée que nous demeurions une force dotée d'armes classiques, extrêmement mobile, au service des Nations Unies, par exmple? Est-ce que vous abondez en ce sens-là?

M. SIMONDS: Absolument. Dans le monde où nous vivons aujourd'hui, les nations qui partagent les mêmes vues doivent collaborer pour empêcher ou prévenir une guerre thermo-nucléaire d'envergure. Seuls, tout ce que nous pouvons faire, c'est d'aider à prévenir une telle guerre. La politique de défense la plus logique pour le Canada, c'est d'être en mesure de participer à une alliance afin de pouvoir régler les situations dangereuses qui peuvent se présenter du fait de notre participation à l'Organisation des Nations Unies et d'autres choses du genre. C'est là, à mon avis, notre rôle de défense le plus logique.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Croyez-vous que l'armée puisse jouer un rôle économique en aidant aux populations civiles des pays sous-développés à relever leur propre économie? Ce rôle est-il possible pour nous? Dans le cas de ces pays économiquement pauvres, croyez-vous que l'armée puisse jouer un rôle utile?

M. SIMONDS: Je ne le crois pas pour la raison suivante: si la force dont je vous ai parlé est équilibrée, chacun de ses éléments est essentiel pour atteindre l'objectif particulier qu'on lui attribue et, si on détache des parties pour les affecter à d'autres fins, alors, c'est qu'au fond elle est plus considérable qu'il faut ou on diminue l'efficacité d'un élément important en cas d'urgence. Je

pense en particulier au service du Génie; disons qu'on prenne une unité du Génie de l'armée pour l'envoyer dans un pays sous-développé se charger d'un travail de construction; si on enlève cette unité de la force et qu'une crise surgisse soudainement, on peut être incapable de la remplacer. Cet élément peut être une partie très nécessaire; cependant, si on peut le faire c'est qu'au départ la force n'était pas équilibrée, était trop considérable.

M. BREWIN: J'ai lu avec un grand intérêt dans le *Daily Star*, de Toronto, en date du 20 février, le compte rendu de l'interview que le général a donnée à M. Harkness et dans laquelle il a traité de certaines des questions qu'il a discutées ici ce matin, ainsi qu'une ou deux autres questions spécifiques. Je veux vous rappeler certains points que vous avez soulevés afin de savoir s'ils représentent encore votre façon de penser en général.

Le compte rendu vous fait dire à un endroit ce qui suit:

> Nos pauvres petites bases de Bomarc ne pourraient pas détruire plus d'un .0001 p. 100 d'une force d'attaque. Elles ne défendront pas le Canada, elles ne défendront pas l'Amérique, elles ne font pas la moindre différence dans l'équilibre mondial de la puissance.
> Ce passage expose-t-il correctement votre pensée?

M. SIMONDS: Je crois qu'il contient certaines libertés littéraires; cependant, fondamentalement je suis d'accord et je crois que ces vues coïncident avec les opinions exprimées par M. McNamara à un moment ou l'autre.

M. BREWIN: Je crois que plus loin, dans ce compte rendu, vous signalez que le général Maxwell Taylor a dit que le Bomarc n'était «ni possible ni économique» et que le brigadier-général Thomas R. Phillips, des États-Unis, a dit qu'il serait «énormément dispendieux».

Vous avez dit ensuite:

> Moins de six mois après que le Canada aura décidé d'accepter des ogives nucléaires pour le Bomarc, je suis convaincu que les États-Unis le déclareront désuet et recommanderont une autre arme nucléaire.

M. SIMONDS: Je crois qu'en une occasion M. McNamara a déclaré que le Bomarc était désuet et que, si on le gardait, c'était uniquement parce qu'on avait déjà tellement dépensé à son sujet qu'il en coûterait plus pour le mettre de côté que pour le conserver et l'installer; c'est un peu comme pendant la seconde Grande Guerre lorsqu'on a armé la garde territoriale en Angleterre de piques et d'armes de ce genre. C'était un peu mieux que de n'avoir rien à la main. Ces armes pouvaient avoir une certaine utilité mais pas beaucoup.

M. BREWIN: Ensuite, selon cet article, vous avez ajouté ce qui suit:

> Que le Canada accepte aujourd'hui ou plus tard des armes nucléairse, cela n'influera pas le moindrement sur la capacité de défense de l'Amérique.
>
> Nous devrions donc accepter le rôle pour lequel nous sommes le mieux adapté, c'est-à-dire un rôle classique, et laisser les États-Unis jouer celui pour lequel ils sont le mieux adaptés, soit celui de puissance nucléaire.

Ces déclarations énoncent-elles plus ou moins ce que vous nous avez dit aujourd'hui? Est-ce exact?

M. SIMONDS: Oui.

M. MATHESON: Avez-vous exposé ces vues au gouvernement alors?

M. SIMONDS: D'une façon ou d'une autre, j'ai exposé les mêmes vues d'une façon assez persistante pendant de nombreuses années.

M. MATHESON: Pendant quelle période avez-vous exposé ces mêmes vues?

M. SIMONDS: L'opinion selon laquelle nous devions nous contenter du domaine classique?

M. MATHESON: Oui.

M. SIMONDS: La question de décider si nous aurions ou non des armes nucléaires ne s'est présentée que tout dernièrement.

M. BREWIN: Puis, d'une façon générale, vous avez parlé d'une question que vous avez traitée ce matin et vous n'avez fait que l'exposer plus catégoriquement, vous avez dit:

> Les chefs militaires russes seraient stupides (et ils ne le sont pas) de s'attaquer à notre continent avec des bombardiers pilotés, nous donnant ainsi trois ou quatre heures d'avertissement pour les attendre ou pour lancer une contre-attaque.

Et vous avez continué en disant que leur première attaque, s'ils en lançaient une, se ferait avec des engins balistiques intercontinentaux. Devons-nous en conclure que, selon vous, la menace des bombardiers pilotés n'est irréelle en ce qui concerne le Canada?

M. SIMONDS: Je puis dire qu'elle est irréelle par rapport à la possibilité d'une attaque avec des engins balistiques intercontinentaux.

M. BREWIN: Vous êtes allé plus loin et vous avez dit que, même si l'attaque était lancée, il y aurait des doutes sérieux quant à l'efficacité du Bomarc. Vous avez dit:

> Même si les Russes étaient assez stupides pour nous dévoiler leur jeu en envoyant d'abord des bombardiers pilotés, le Bomarc aurait une utilité restreinte.

Vous avez continué en disant:

> Même si nous détruisons les deux tiers de ceux qui seront lancés contre nous, une attaque par les bombardiers pourrait détruire 100 villes.

Puis, vous avez dit:

> Nous devons envisager les faits comme ils sont, il n'y a pas d'autre défense que la paix.

En d'autres termes, la menace de représailles massives est notre seule défense. Est-ce exact?

M. SIMONDS: C'est exact.

M. BREWIN: Ensuite, je veux vous rappeler quelque chose que vous avez dit dans l'article relativement à l'adoption des Bomarc:

> Nous nous aventurerons dans un domaine où nous serons continuellement obligés de faire face à une sorte de crise comme aujourd'hui, sans cesse pressés de dépenser de plus en plus. Les déboursés du Canada pour les armes nucléaires pourraient atteindre des sommes fabuleuses dans quelques mois. Je ne crois pas que notre économie pourrait en soutenir le coût.

Vous entretenez encore cette opinion, n'est-ce pas?

M. SIMONDS: Oui.

M. BREWIN: Vous êtes passé ensuite à la grande difficulté,—et je crois que vous l'avez mentionnée ce matin,—de faire la différence entre les armes offensives et défensives et vous avez exprimé l'opinion que nos avions tactiques, comme les avions Star Fighter, s'ils se servaient de ces armes, pourraient prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire totale, et vous concluez en disant:

> Cela élimine la possibilité de «défendre» l'Europe de l'Ouest (ou toute autre région) au moyen d'armes nucléaires. Une défense nucléaire

appelle une guerre nucléaire. Selon toute probabilité, si la guerre éclate, elle se fera avec des armes de type classique et le Canada devrait se préparer en conséquence.

Je crois que vous avez soutenu cette opinion très clairement. L'avez-vous encore?

M. SIMONDS: Oui.

M. BREWIN: J'ai une ou deux autres questions à poser. Il y a aussi ici un passage d'ordre légèrement politique dont je ne donnerai pas lecture et où vous dites que les deux gouvernements précédents n'avaient pas de programme de défense, et vous avez ajouté:

> En premier lieu, le Canada a été indécis en matière de défense; en deuxième lieu, il a été trop influencé par le Pentagon.

Avez-vous voulu dire que nous n'avons pas eu assez d'esprit d'indépendance dans la détermination du rôle du Canada?

M. SIMONDS: Je réponds que, de fait, nous n'avons pas eu assez d'opinions.

M. BREWIN: Puis-je terminer mon interrogatoire? Quand vous dites que nous devrions être indépendants d'esprit, croyez-vous que le but principal de la force interarmes devrait être de maintenir la paix et que c'est le rôle qui nous convient le mieux?

M. SIMONDS: Oui.

M. BREWIN: Dans l'alliance à laquelle nous appartenons?

M. SIMONDS: Oui.

M. BREWIN: Et cela serait très utile à l'ensemble de l'alliance?

M. SIMONDS: Oui. Puis-je m'étendre sur un point que vous avez soulevé? Ici encore nous revenons à la question de défense aérienne. Après la seconde guerre mondiale, des autorités de la défense ont fait des études très approfondies et détaillées des opérations des services de bombardement, des commandements aériens stratégiques et de l'aviation allemande. Pendant la seconde Grande Guerre, la défense la mieux réussie contre une attaque de bombardiers sur une région cible a donné une destruction de 10 à 15 p. 100 de la force attaquante; c'était une défense efficace et accomplie avec des bombes de type classique. Mais, pour détruire et rendre inserviable une région-cible importante, une seule attaque ne suffit pas, il en faut plusieurs. Le taux de destruction de 10 à 15 p. 100 par raid était suffisant pour faire cesser l'attaque. L'attaque sur Liverpool en est un exemple frappant. La ville était presque détruite lorsque finalement l'aviation allemande a décidé qu'elle en avait assez et a cessé. Or, l'attaque avait eu lieu avec des bombardiers de type classique. Depuis la seconde guerre mondiale,—et je retourne maintenant en arrière un peu parce que, comme je l'ai dit, trop souvent, le missile est de beaucoup la menace la plus grande,—en général, l'avènement des moteurs à réaction a conféré aux bombardiers un avantage plus grand qu'à l'avion de chasse parce que l'économie et le rendement du moteur à réaction augmentent à haute altitude et que le bombardier, naturellement, a atteint son altitude avant d'arriver au-dessus de sa région-cible. Par suite, l'avantage du bombardier sur l'avion de chasse s'est pour le moins amélioré depuis la seconde Grande Guerre. Or, si l'on songe qu'une force attaquante de bombardiers porteurs de bombes thermo-nucléaires n'a qu'à atteindre sa cible avec une bombe pour en finir, même en supposant qu'on pourrait obtenir un taux de destruction trois fois supérieur à celui que la meilleure défense pouvait réaliser pendant la seconde guerre mondiale, vous aurez néanmoins une attaque dévastatrice même avec des bombardiers assujétis à la meilleure défense possible.

M. BREWIN: Nous avons déjà discuté du taux de destruction auquel on peut s'attendre, mais on nous a dit qu'il s'agissait d'une question de sécurité au

sujet de laquelle nous ne pouvons pas obtenir de renseignements détaillés. Pouvez-vous nous donner une estimation aussi juste que possible du taux de destruction que nous pourrions espérer?

M. SIMONDS: Non, je crains que je ne le puis.

M. BREWIN: C'est-à-dire lorsqu'il s'agit du système semi-automatique de défense aérienne (missile Bomarc).

M. SIMONDS: Je crains que je ne puis faire cela. Mais je puis dire que, pendant la seconde guerre mondiale, la défense maximum ou la plus efficace lors d'un raid obtenait une destruction d'environ 15 p. 100. Compte tenu de la plus grande efficacité d'un bombardier par rapport à celle d'un avion de chasse, je laisse à votre imagination le soin d'établir s'il est possible que le présent système de défense inflige une destruction de l'ordre de 75 à 80 p. 100.

M. BREWIN: Il y a une question que j'ai oublié de poser au général. Notre brigade en Europe est munie de fusées Honest John sur lesquelles doivent être installées des ogives nucléaires sous la surveillance des États-Unis. Une fois dans cette voie, vous avez signalé le danger que comporte l'usage des armes nucléaires, étant donné l'état d'esprit actuel à cet égard; vous avez dit aussi que, si vous disposiez d'armes nucléaires tactiques, à titre préventif, vous les garderiez sous un commandement séparé, ailleurs qu'à la ligne de front, parce qu'il y avait danger qu'on décide au niveau de la brigade ou à un niveau inférieur d'utiliser ces armes et qu'on passe ainsi au domaine de la guerre nucléaire tactique. N'appartient-il pas à un niveau supérieur de prendre une telle décision, si l'autre parti déclenche la guerre nucléaire ou si la situation devient désespérée. Ai-je raison?

M. SIMONDS: Vous avez raison. Pour motiver la possession d'armes nucléaires tactiques par nos forces canadiennes, on a soutenu qu'il ne fallait pas envoyer nos troupes au front moins bien équipées que ne le sont nos alliés; en d'autres mots, nous devrions leur fournir le meilleur équipement disponible. Je suis sûrement d'accord sur ce point, en principe; toutefois, en scrutant la question plus à fond, seriez-vous en faveur de laisser à un commandant de bataillon la décision de déclencher une guerre thermo-nucléaire? Il n'est pas nécessaire que ce soit une brigade canadienne, ce peut être une brigade de l'OTAN, en Europe, dont la tâche consiste à empêcher un certain pont ou un passage de rivière de tomber entre les mains de l'ennemi. Son rôle dans la vie consiste à veiller à ce que cela n'arrive pas. Il est menacé d'être envahi; il voit son bataillon décimé et il dispose d'armes tactiques thermo-nucléaires. S'en servira-t-il ou ne s'en servira-t-il pas? S'il a cette arme, il s'en servira. Or, si vous croyez, comme nous tous, que seul le président des États-Unis doit prendre une décision à ce sujet, ça ne lui fera pas grand bien, au moment décisif, de se retourner et lancer par-dessus l'épaule: Envoyez un message au président par l'entremise du commandement suprême des forces alliées en Europe et demandez-lui si je peux lancer mon arme thermo-nucléaire. D'ici là, le combat aura cessé. Par conséquent, toute théorie portant que nos troupes sont mieux protégées avec ces armes est purement illusoire. Elles ne sont précieuses que pour le commandant d'un front sur le lieu même, lorsqu'il juge qu'il doit les utiliser pour gagner la bataille.

M. SMITH: Il y a quelque temps vous avez parlé de l'importance du premier spoutnik. Le fait que les Russes aient mis au point et lancé dans l'orbite de puissants engins, deux au moins et peut-être davantage, lesquels ont fait de nombreuses fois le tour de la terre revêt-il, à vos yeux, une importance militaire?

M. SIMONDS: Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi, sachant à quoi la Russie tout comme les États-Unis ont fait servir ces satellites.

Les grands progrès réalisés dans la photographie prise de hautes altitudes constituent un autre aspect très important.

M. SMITH: Êtes-vous d'avis que ces engins pourraient servir de véhicules pour armes nucléaires?

M. SIMONDS: Encore une fois, je ne vois aucune raison qui les empêcherait de le devenir, du moins dans l'avenir, lorsqu'ils seront un peu plus puissants.

M. SMITH: Vous exposiez il y a quelque temps vos idées sur l'unification; vous avez abordé en premier lieu l'unification du commandement et vous avez proposé l'équivalent du rang de colonel et au-dessus. Pourriez-vous exposer à l'intention du Comité vos idées sur la façon d'unifier le commandement? Que faudrait-il faire?

M. SIMONDS: A mon avis, nous avons maintenant les moyens d'obtenir ces résultats dans l'entraînement qui se donne aux collèges d'état-major. Quand j'ai fait mention d'un colonel pour les trois armes, je pensais aux collèges militaires. Lorsqu'un officier a démontré qu'il possède les qualités et l'habileté nécessaires, il devrait être envoyé à un collège militaire et suivre le cours qui s'y donne; après l'avoir complété, il devrait avoir la compétence voulue pour exercer le commandement aux trois armes.

M. SMITH: Qu'est-ce qui nous arrête alors? Pourquoi n'obtenons-nous pas l'unification du commandement?

M. SIMONDS: A mon sens, la haute autorité actuelle s'y oppose. Cependant, à maintes reprises pendant la guerre, le personnel de la marine, de l'air et de l'armée a travaillé en étroite collaboration pour les opérations d'ensemble.

M. SMITH: Quand il est question de réunir certains services, je suppose que vous pensez aux services médicaux et d'approvisionnement; il s'agirait donc réellement de leur donner l'ordre de s'unir? Est-ce bien cela?

M. SIMONDS: Je le crois. Vous n'auriez qu'à dire: c'est ainsi que cela doit être et nous ne voulons entendre aucune objection, organisez-vous pour pouvoir faire le travail.

M. SMITH: Une des grandes discussions théoriques qui a toujours cours porte sur la division des responsabilités civiles et militaires dans l'activité des services armés et c'est un point dont nous avons passablement entendu parler au Canada. J'ai lu récemment dans des revues américaines qu'au bureau du secrétaire de la Défense aux États-Unis se trouvait un secrétariat civil distinct dont la tâche principale consiste à évaluer les systèmes d'armement; en d'autres mots, ils évaluent les demandes que présentent les divers services relativement à un système d'armement ou à la ligne de conduite à adopter. Le ministère de la Défense du Canada pourrait-il, à votre avis, avoir une organisation semblable?

M. SIMONDS: Elle devrait exister et le pourrait moyennant quelques discussions secondaires et si des améliorations étaient apportées maintenant aux divers comités interarmes. C'est un peu difficile à expliquer. Il s'agit surtout de vouloir collaborer, ce qui est assez naturel pendant la guerre, il va s'en dire. En temps de paix, la concurrence entre les services se fait sentir dans ces domaines, chacun veut sa part du gâteau; on a tendance, non pas à travailler ensemble, mais à tirer chacun de son côté.

M. SMITH: En d'autres mots, la nécessité d'un système d'évaluation comme celui-là se ferait moins sentir si nous obtenions l'unification effective du commandement?

M. SIMONDS: En effet.

M. SMITH: La dernière question que je veux poser, général Simonds, a trait à la brigade canadienne en Europe. Au début, vous avez fait valoir les aspects politiques de la question et les conditions qui régnaient en Belgique, en Hollande et dans quelques-uns des petits pays dont le moral et la stabilité politique pouvaient bénéficier de la présence des forces canadiennes. J'avais

déduit de votre réponse,—dites-moi si ma déduction est exacte,—que ces raisons pèsent moint maintenant qu'au moment où la brigade a été établie là-bas.

M. SIMONDS: C'est sûrement moins important maintenant. Pendant toutes les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, j'ai eu l'occasion de me rendre assez fréquemment en Europe et je crois qu'on pourrait dire que le moral de l'Europe occidentale est méconnaissable aujourd'hui, si on le compare à ce qu'il était à la fin de la seconde guerre mondiale ou même au temps de la guerre de Corée. Tous ces pays ont repris confiance et leur attitude est entièrement différente de ce qu'elle était il y a dix ans.

M. SMITH: Puis-je me permettre une autre question à ce sujet. Serait-il possible,—à supposer qu'on insiste plus dans les services armés sur le transport militaire, tant par air que par mer,—de maintenir en Europe une force qui serait beaucoup moins permanente? En d'autres mots, si nous avions les moyens de transport aériens voulus et peut-être quelques navires marchands et quelques autres navires, serait-il possible d'y maintenir la brigade en qualité d'unité efficace en faisant se succéder plus rapidement le personnel et sans que tant de personnes à charge demeurent là-bas pendant d'aussi longues périodes? La chose serait-elle réalisable et peut-être utile pour la formation de nos militaires et le déplacement du personnel?

M. SIMONDS: Pour vous répondre, permettez-moi de vous dire que j'ai moi-même soutenu, dès le début, que la période de service devait être plus courte. C'est une des différences entre les trois armes. J'ai préconisé une période de service moins longue, sans personnes à charge. D'après moi, la présence de personnes à charge allait à l'encontre du rôle que nos forces armées étaient censées jouer advenant une crise. Je n'ai jamais été convaincu que le déménagement de personnes à charge pourrait se faire sans heurt en cas d'urgence et j'ai préconisé une période de service en Europe beaucoup plus courte, sans personnes à charge.

Du point de vue militare, il est très important, à mon sens, que le roulement se fasse par unité et non par individu. J'appuie fortement sur ce point, non seulement en théorie. Pendant la guerre de Corée, je sais que nous faisions l'envie des forces américaines parce que nos unités complètes se succédaient à tour de rôle alors qu'ils allaient et venaient en tant qu'individus. Nous allions et revenions en bataillons ou régiments complets, ainsi de suite. Il s'ensuivit que le moral était extrêmement élevé. A cette époque, les États-Unis faisaient le roulement par individu. A un moment donné, il pouvait y avoir 70 p. 100 du personnel d'une formation qui n'avaient été là que quelques mois en raison du chevauchement du personnel. A tort ou à raison, je crois fermement au stimulant moral extraordinaire que constitue notre système régimentaire; je tiens donc à ce que l'Armée fasse succéder ses unités à tour de rôle et à raison de courtes périodes là-bas. D'autre part, l'Aviation, par son système, préconise une longue période de roulement allant jusqu'à trois ans ou plus, ce qui implique naturellement le déplacement des personnes à charge.

La décision a été prise,—et toutes les forces canadiennes ont dû faire la même chose,—en ce qui concerne l'armée, nous avons fait le roulement par unité; mais éventuellement nous en sommes arrivés à un compromis et nous avons transporté les personnes à charge.

M. SMITH: A votre avis, serait-il encore possible de raccourcir la période?

M. SIMONDS: Je le crois. Encore une fois, je ne suis pas très au courant des frais qu'entraînerait une plus courte période de service outre-mer, sans personnes à charge.

M. SMITH: Environ six mois?

M. SIMONDS: Je crois qu'il n'est pas déraisonnable d'aller jusqu'à un an. Un grand nombre d'entreprises ordinaires ont des employés qui sont séparés

de leur famille pendant une période allant jusqu'à un an, pas plus que cela généralement. Un an ne serait pas trop long, à mon sens.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacInnis.

M. MACINNIS: Mes remarques se rattachent d'assez près à celles de M. Smith.

On est généralement d'avis qu'un des problèmes les plus difficiles de la défense consiste à se rendre aux demandes de chaque service. Un service des trois armes éliminerait-il ces ambitions?

De plus, le général serait-il prêt à reconnaître,—et je crois qu'il l'a peut-être déjà fait—que cette décision doit être prise par le gouvernement, sans nécessairement consulter les autorités des trois armes.

M. SIMONDS: Oui, j'estime que la décision doit être prise par le gouvernement. Je crois que cette décision devrait être prise après mûre réflexion et après un examen attentif de tous les faits présentés, comme c'est le cas des décisions prises par ce Comité.

Messieurs, lorsqu'on veut arriver à quelque chose dans plusieurs cas où il faut affronter des préjugés bien établis, on doit imposer une décision, refuser de la discuter et voir à la faire exécuter.

M. MACINNIS: Autrement dit, sans demander l'avis des hauts gradés des trois armes?

M. SIMONDS: Oui.

M. MACINNIS: Et que ferait-on pour mettre un frein aux ambitions des différentes armes? Évidemment, cette mesure aiderait à le faire.

M. SIMONDS: Comme je l'ai déjà dit, je crois que le moral des forces armées est très important, mais je ne pense pas qu'il soit sérieusement atteint par cette mesure. Je crois que, si chaque arme sait exactement quel rôle elle a à jouer d'après le programme d'ensemble, le moral sera aussi bon que si les programmes suivis étaient différents.

M. MACINNIS: Reconnaissez-vous, général, que l'un des problèmes les plus épineux auquel ait actuellement à faire face le ministre de la Défense nationale soit de chercher à satisfaire aux demandes de chaque arme? En d'autres mots, le ministre constate cette ambition chaque jour ou à chaque occasion et sa tâche devient de plus en plus difficile parce qu'il doit satisfaire à ces demandes et prendre des décisions à ce sujet? Ne s'agit-il pas en somme de l'ambition entre les services dont vous avez parlé?

M. SIMONDS: Oui.

M. MACINNIS: J'aurais une autre question à poser. Le général pourrait-il dire aux membres du Comité de quelle façon on administrerait un service interarmes? Je pense à un organisme au sein duquel les officiers supérieurs des trois armes travailleraient ensemble. Le général pourrait-il décrire exactement le genre d'administration qui serait nécessaire, afin d'en séparer, si on veut, les officiers subalternes et les autres militaires qui feraient toujours partie d'unités ou d'armes différentes. En d'autres termes, croyez-vous qu'on puisse établir au Canada un service interarmes? Est-ce que les grades correspondent dans les deux autres armes? Quelle structure administrative serait à la tête de ce service, et de quelle façon exercerait-elle ses pouvoirs sur les officiers subalternes et sur les autres militaires de chaque arme?

M. SIMONDS: Je ne vois pas d'obstacle à la formation de ce service; au fait, on avait déjà commencé à adopter cette façon de procéder avant la seconde guerre mondiale dans certaines régions militaires qui étaient foncièrement des régions militaires de l'armée. Elles étaient sous la direction de commandants de l'aviation. Si j'ai bonne mémoire, la région militaire des Prairies était organisée de cette façon avant la seconde guerre mondiale.

M. MACINNIS: Ces régions militaires seraient-elles divisées, mettons, en districts militaires qui relèveraient probablement de la région militaire de l'Est sous la direction de la marine?

M. SIMONDS: Je crois, par exemple, que dans ce cas nous pouvons réduire les frais généraux d'une façon appréciable. Je crois qu'il conviendrait probablement de remplacer les trois commandements établis à Halifax, par un seul officier supérieur de la marine à la tête d'un quartier général intégré où l'on retrouverait des membres de chaque arme. Cet officier serait seul responsable des trois armes dans cette région militaire.

M. MACINNIS: Croyez-vous vraiment que c'est la façon dont le Canada devrait aborder le problème?

M. SIMONDS: Je crois que c'est pratique et faisable.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Hahn.

M. HAHN: Général, peut-être ai-je mal compris vos paroles, mais si je me refère à ce que vous avez dit sur la question des armes nucléaires, puis-je en conclure ceci: vous croyez que nous,—et par nous, j'entends le monde occidental,—devrions envisager le fait que, si le pire se produit, nous aurons à faire face à une guerre nucléaire en règle ou, que si la situation ne s'aggrave pas trop, nous devrons peut-être livrer une guerre préventive au moyen d'armes classiques. A ce moment, il faudrait songer à établir un système de défense contre les bombardiers ou à se procurer des armes nucléaires tactiques qui constitueraient une sorte de moyen terme entre les deux. Nous devrions nous préparer ou bien seulement à une guerre nucléaire en règle, ou bien seulement à une guerre classique.

M. SIMONDS: Je ne crois pas qu'il soit possible d'arrêter la progression lorsqu'on aura commencé à se servir d'armes nucléaires; c'est cela la raison essentielle.

Puis-je ajouter aussi que le plus grand danger se trouve là où il se produit un conflit localisé où les principaux antagonistes appuient l'un des belligérants. La situation dégénère parfois à tel point qu'une des grandes puissances se voit obligé de continuer la lutte, s'il ne veut pas perdre énormément de prestige aux yeux des autres pays et de ses satellites en refusant le combat.

A mon avis, ce qui fait toute la différence entre éviter et déclencher une guerre nucléaire, c'est la possibilité de rester maître d'une situation de ce genre, et cela, sans avoir recours aux armes nucléaires.

M. HAHN: Si nous appliquons ce que vous dites aux armes elles-mêmes, nous—et encore une fois, je ne parle pas seulement du Canada mais aussi des pays alliés de l'Ouest—devrions simplement nous passer d'armes nucléaires. En d'autres mots, elles ne devraient pas entrer dans notre rôle de défense.

M. SIMONDS: Oui.

M. HAHN: D'un autre côté, à titre préventif, d'après ce que vous avez dit au sujet de l'utilité des bombardiers et de la possibilité de s'en servir, le NORAD devrait donc surtout assurer un service d'alerte et mettre au point ou tenter de produire un engin qui servirait à la défense contre les fusées, ce que nous n'avons pas; mais ici encore, l'emploi de moyens de défense ordinaires pour arrêter des bombardiers de type classique est chose du passé, n'est-ce pas?

M. SIMONDS: J'ajouterais ceci: éventuellement, on parviendra à mettre au point une arme efficace contre les missiles, qui devra peut-être transporter une ogive nucléaire.

Si on mettait au point une arme vraiment efficace contre les missiles, celle-ci pourrait détruire tous les appareils de moindre importance, le bombardier par exemple. A ce moment-là, il faudrait peut-être repenser notre attitude, car alors il pourrait être pleinement justifiable d'adopter les ogives nucléaires à des fins de protection contre les missiles. Ce besoin n'existe pas

actuellement, mais s'il se présentait, nous devrions probablement examiner la situation sous un nouvel angle. Il faudra sans doute faire un nouvel examen de la question lorsqu'on aura perfectionné un système de défense vraiment efficace contre les missiles.

M. CHURCHILL: Il reste peu de temps, mais pouvez-vous m'assurer que le sous-comité directeur ne changera rien au programme de la journée et que le général sera de nouveau parmi nous cet après-midi?

Le PRÉSIDENT: Il y a encore six membres du Comité qui désirent poser des questions au général. S'il était possible de répondre à toutes ces questions en l'espace d'une demi-heure, nous pourrions siéger jusqu'à une heure. Si les membres du Comité ne croient pas pouvoir épuiser leurs questions pendant la prochaine demi-heure, nous devrons alors remettre nos délibérations à cet après-midi, après lecture de l'Ordre du jour. Nous ne savons pas ce qui peut se passer à la Chambre des Communes cet après-midi et les délibérations pourraient être assez longues. Si tel est le cas, nous pourrions nous réunir à cinq heures ou ce soir à huit heures. Il faudra demander au général de revenir cet après-midi si nous ne voulons pas siéger jusqu'à une heure.

M. WINCH: Si nous revenons cet après-midi, nous serons occupés pendant la première demi-heure et ensuite nous pourrons étudier les recommandations du sous-comité directeur.

M. CHURCHILL: La séance de ce matin est l'une des plus profitables qu'ait tenues ce Comité et je crois que nous devrions interroger le général plus longuement.

Le PRÉSIDENT: La séance est levée jusqu'à 4 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre.

M. WINCH: Avant de commencer les délibérations, pourriez-vous, monsieur le président, nous dire pourquoi vous n'avez pas convoqué ce Comité avant aujourd'hui, à la lumière de ma demande de ce matin à laquelle j'attache beaucoup d'importance et au sujet de laquelle je vous ai parlé ensuite?

Le PRÉSIDENT: Ce matin, M. Winch a soulevé la question des articles des journaux et du but que poursuit ce Comité. Il a proposé que nous demandions au ministre de venir cet après-midi. Cela n'a pas été possible pour deux raisons: d'abord, nous avons parmi nous le général Simonds qui est venu de Toronto afin de témoigner devant ce Comité et nous n'avons pas fini de l'interroger; ensuite, on n'a pas prévenu le ministre qu'on lui demanderait d'assister à la séance de cet après-midi. J'ai proposé à M. Winch de réunir le sous-comité directeur, afin d'étudier ce problème et de présenter un rapport au Comité avant d'aller plus loin. Ceci a donné satisfaction à M. Winch et j'ai pensé que nous pourrions tenir une réunion du sous-comité directeur avant la reprise de la séance, cet après-midi, mais il y avait trop de Comités qui siégeaient à la Chambre et je n'ai pas pu rassembler tous les membres. J'espère que les membres du sous-comité directeur pourront se réunir après que nous aurons levé la séance aujourd'hui. De toute façon, ils se réuniront avant notre prochaine rencontre qui aura lieu mardi matin.

M. SMITH: J'invoque le règlement, monsieur le président. J'étais ici ce matin et je crois avoir écouté assez attentivement le témoignage du général Simonds; je viens toutefois de lire une manchette rédigée de la façon suivante dans le *Citizen* d'Ottawa:

Simonds incite le Canada a acquérir sa propre bombe à hydrogène. Je pense que ce n'est pas l'avis qu'a exprimé le général. Je me demande s'il veut

dire un mot à ce sujet. Pourrait-il me dire si je l'ai mal compris? Si c'est le cas, j'aimerais qu'il corrige mon erreur.

M. SIMONDS: Messieurs, on m'a montré ce titre du journal de cet après-midi. Je ne crois pas qu'on puisse plus mal interpréter ce que j'ai dit. Je croyais avoir passé toute la matinée à dire exactement le contraire.

Le PRÉSIDENT: A la fin de la séance de ce matin, le nom de M. Churchill était en tête de ma liste.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, avant d'aborder d'autres sujet, j'aimerais que le général nous entretienne de sa proposition touchant le rôle interarmes de notre armée, la pacification et le maintien de l'ordre. Quel rôle l'aviation aurait-elle à jouer au sein de cet ensemble, à part celui du transport et de la reconnaissance? L'aviation pourrait-elle appuyer étroitement l'action de l'infanterie comme elle l'a fait lors de la Seconde Guerre mondiale?

M. SIMONDS: Je crois que ce rôle d'appui aura tendance à devenir moins important, à cause, encore une fois, des possibilités des missiles.

Le rôle des avions de reconnaissance est absolument essentiel dans les opérations tactiques, car la situation change constamment dans une guerre de mouvement. Je ne crois pas que rien puisse être substitué, dans un avenir prévisible, à l'observation visuelle du champ de bataille par des avions de reconnaissance, mais lorsque nous passons au lancement d'une attaque contre des cibles repérées par ces avions, je crois que, dans certains cas, les missiles à longue portée que l'on fabrique actuellement peuvent être plus utiles aujourd'hui que ne l'ont été les avions d'attaque pendant la deuxième guerre mondiale.

Je crois que nous sommes enclins en ce moment à ne penser qu'aux missiles gros format du type intercontinental, mais on est en train de fabriquer des missiles plus petits qui pourront être très efficaces, avec les ogives conventionnelles, contre la sorte de cibles dont nous parlons maintenant. Certains d'entre vous ici présents se rappelleront que vers la fin de la deuxième guerre mondiale nous avons introduit des batteries de fusées qui ont été une arme très efficace contre toute concentration. Naturellement, ces fusées étaient encore au stade élémentaire par comparaison à ce qui se produit aujourd'hui. Mais je crois que le rôle d'attaque effectif de l'avion de support sur place tend à disparaître; toutefois, les rôles de reconnaissance et de transport demeureront aussi longtemps que nous pouvons le prévoir.

M. CHURCHILL: Dans ce rôle du transport,—non seulement des troupes mais aussi des approvisionnements,—entrevoyez-vous une activité de support étroite de la part de l'aviation, pour le parachutage des approvisionnements aux formations avancées ou si ce rôle doit être entrepris par l'armée avec ses propres avions?

M. SIMONDS: Je crois que le rôle d'approvisionner une région avancée, quel que soit l'uniforme porté par le pilote de l'avion,—que l'aéronef soit un hélicoptère ou un avion à aile fixe de faible portée,—doit être sous la direction de l'armée. Je crois que nous avons toujours cru qu'il était essentiel aux opérations de campagne qu'un commandant ait la direction de son propre système de ravitaillement; il ne peut pas diriger autrement la bataille avec succès. Il doit être capable de dire quand et comment les divers types de matériel requis par l'armée seront livrés.

Il importe peu que les machines qui transportent ces approvisionnements soient pilotés par des hommes qui portent l'uniforme de l'aviation ou celui de l'armée, mais je crois que l'opération réelle doit être sous la direction du commandant militaire intéressé.

M. LAMBERT: Puis-je interrompre? Cette façon de voir n'est-elle pas conforme à la théorie générale de l'Armée américaine à l'heure actuelle? Bien que l'Armée américaine désire conserver la direction de l'aviation d'appoint elle ne veut pas encore former sa propre aviation?

M SIMONDS: Oui, je crois que c'est un système pratique et efficace que d'avoir un pilote en uniforme bleu clair, si vous voulez vous le représenter ainsi, pourvu que le commandant sur place puisse décider de l'endroit ou du moment où les munitions, les vivres ou le pétrole, selon le cas, sont livrés.

M. CHURCHILL: Je voudrais poser une question au sujet de la mobilité de l'armée. J'ai remarqué dans un compte rendu de journal, qui, je l'espère, est plus exact que celui sur lequel on a attiré notre attention et qui a paru dans le *Citizen* d'Ottawa, on dit que dans une récente opération de brigade en Allemagne de l'Ouest, l'infanterie a été transportée en vitesse, pour employer son expression:

> Les camions de trois-quarts de tonnes qui transportent l'infanterie en vitesse d'une place à l'autre...

En sommes-nous encore à la situation qui existait lors de la deuxième guerre mondiale alors que l'armée devait être transportée sur les routes? Quelle est votre opinion bien pesée au sujet du transport de presque toutes les parties de l'armée par autochenille à travers la campagne?

M. SIMONDS: Je crois que l'armée est encore assujétie au transport routier et ne devrait pas l'être. De fait, je puis vous lire ici un extrait d'un exposé que j'ai écrit, je crois, il y a dix ans et dans lequel je préconisais très fortement que l'une des mesures les plus importantes pour la réorganisation de l'armée était de la libérer de la dépendance de ces longues lignes de transport routier et d'organiser un service de transport par air. De fait, je crois pouvoir soutenir, et je crois que la De Havilland soutiendrait mon argument, que j'ai été l'un des instigateurs du concept du Caribou. Je crois pouvoir dire que j'ai exercé beaucoup d'influence pour persuader les armées anglaises et américaines de la valeur d'une innovation de ce genre, mais je n'ai pas si bien réussi à persuader notre propre armée. A cette époque, on perfectionnait ce que l'on appelait les avions à montée verticale qui devaient avoir les caractéristiques de l'hélicoptère et de l'avion à aile fixe. Cependant, ces avions constituaient de beaucoup un compromis, ce qui n'est jamais aussi satisfaisant que ce qui se spécialise pour un certain rôle.

Le grand désavantage de l'hélicoptère est qu'il est une machine à montée et à descente verticale, mais il n'est pas un excellent transporteur lorsqu'il voyage horizontalement. Il y eut donc le concept d'essayer de réaliser le projet de ce que j'ai appelé au début le camion volant, un avion à aile fixe qui n'a besoin que d'une très courte piste de décollage et d'atterrissage qui pourrait fonctionner avec utilité dans la zone des opérations et à l'avant. Si nous pouvions y réussir, nous pourrions nous débarrasser de cette longue queue administrative qui a toujours été au grand détriment des armées formidables de terre.

J'aimerais à ajouter à ce que je viens de dire que je crois que nous avons nettement besoin à l'heure actuelle d'un véhicule blindé qui puisse transporter efficacement les soldats. Je ne sais pas où en est rendu cette proposition, mais je crois qu'il est malheureux que les progrès dans la production du *Bobcat* n'aient pas été poussés plus loin. Je ne connais pas ses derniers stages de perfectionnement, mais je crois que c'est un transporteur militaire très efficace du point de vue du transport à travers champs, de sa facilité de traverser les cours d'eau et que sais-je. Et puis il est raisonnablement bien protégé. Nous avons besoin de pareil engin.

A propos de la longue file de camions qui ravitaillent les combattants sur les champs de bataille, je crois qu'il est plus que temps que cette opération soit faite par le transport aérien.

M. LAMBERT: Ne serait-il pas beaucoup plus efficace de combiner le Bobcat au Caribou? Je comprends que la largeur du Bobcat est trop grande pour le Caribou.

M. SIMONDS: Ici encore je crois que c'est probablement un fait à déplorer. Si vous me le permettez, je puis vous raconter ce qui est arrivé dans le passé à ce sujet. C'était avant la deuxième guerre mondiale alors que je suivais un cours au collège d'état-major. La Marine britannique commençait réellement à produire les nouvelles chaloupes de débarquement. L'armée construisait des chars d'assaut et l'aviation songeait aux avions de transport aérien; mais leur effort n'était pas concerté. Il en est résulté que le premier lot de chaloupes de débarquement construites ne pouvaient pas recevoir les chars d'assaut produits par l'armée. S'il y avait eu un peu de coordination entre les deux dans le domaine des études, nous aurions eu un char et une chaloupe de débarquement adaptés l'un à l'autre. Vous posez la même question maintenant au sujet du Bobcat et du Caribou.

M. WINCH: Le manque de corrélation entre les deux services explique-t-il pourquoi le Caribou, qui est une excellente machine, et le Bobcat ne sont pas adaptés l'un à l'autre?

M. SIMONDS: C'est ce qu'on me dit. Je ne sais pas si le Bobcat entrera dans le Caribou.

M. PATTERSON: J'invoque le règlement. Je crois qu'il a été entendu que lorsqu'un membre posait des questions il ne devait pas y avoir d'interruptions. J'ai demandé la parole ce matin pour poser une question supplémentaire, mais on ne me l'a pas donnée. Au cours de la journée, d'autres membres ont interrompu le débat pendant que des members interrogeaient le témoin. Je crois que nous devrions avoir une décision établissant jusqu'où ces interruptions peuvent être permises.

Le PRÉSIDENT: Ce matin, j'ai essayé d'attirer votre attention pour savoir si vous vouliez encore poser une question supplémentaire après M. Lessard. Je n'ai pas pu savoir si vous le désiriez ou non. C'est pourquoi j'ai donné la parole à quelqu'un d'autre. Nous avons décidé que si un membre avait une question supplémentaire à poser il devait l'indiquer tout de suite et que le président devait lui donner la parole sans tarder. Je regrette ce qui est arrivé ce matin. Je crois que vous avez mentionné au secrétaire que vous aviez une question à poser et j'ai essayé plus tard de me rendre compte si vous vouliez toujours poser une question supplémentaire. Je n'ai pas pu avoir de réponse parce que vous ne m'avez pas vu.

M. PATTERSON: Comme ma question aurait eu moins d'importance plus tard, j'ai indiqué que je pouvais m'en dispenser. Elle demandait une réponse immédiate.

Le PRÉSIDENT: Je regrette de vous avoir manqué ce matin.

M. CHURCHILL: L'interruption ne m'a pas déplu parce qu'elle enchaînait avec le sujet que j'avais abordé. Le général Simonds est l'initiateur du transporteur militaire blindé et j'en ai été l'un des conducteurs. C'est un sujet auquel je m'intéresse beaucoup. J'espère que tout nouveau retard pour essayer d'adapter le Bobcat au Caribou n'empêchera pas l'armée d'avoir le Bobcat à cause de l'importance du transporteur de personnel armé dans nos opérations d'infanterie. Général Simonds, favoriseriez-vous des véhicules à pleine traction à chenilles dans l'artillerie et toute autre formation de l'armée qui se trouve dans une zone avancée?

M. SIMONDS: Je crois certainement qu'un véhicule à chenilles a fondamentalement une capacité à travers champs beaucoup plus grande qu'un véhicule sur roues. En ces dernières années,—et je parle d'après des films que j'ai vus et du matériel d'expérimentation,—on a fabriqué des véhicules très ingénieux à roues de commandes multiples. Néanmoins, le véhicule à pleine traction à chenilles, si la pression de la chenille est réellement légère, ce qui est très important, aura toujours une meilleure performance à travers champs que

le véhicule sur roues, à mon avis; et il est souhaitable à ce point de vue de les utiliser sur les lignes avancées autant que possible.

M. CHURCHILL: J'ai d'autres questions à poser, monsieur le président, mais il y en a peut-être d'autres qui désirent s'engager dans un autre genre d'interrogatoire.

M. GRANGER: Monsieur le président, j'aimerais à poser au général une ou deux questions. Jusqu'à quel point les engins balistiques intercontinentaux sont-ils précis aujourd'hui? Peuvent-ils être livrés avec grande précision? Je ne veux pas dire à quelques pouces de la cible, mais à l'intérieur de la cible, disons à mi-distance autour du monde.

M. SIMONDS: Je ne crois pas que je puisse répondre à cette question sauf pour dire qu'ils sont assez précis pour le genre de cibles contre lesquelles ils seront employés.

M. GRANGER: C'est exactement ce que je voulais savoir. Pouvez-vous prévoir une guerre totale qui exclurait l'usage des armes nucléaires; en d'autres termes, selon vous, peut-il y avoir une guerre importante entre les puissances principales sans l'usage des armes nucléaires?

M. SIMONDS: Oui, je le crois.

M. GRANGER: Croyez-vous que ce soit nettement possible advenant une guerre?

M. SIMONDS: Je pense qu'il pourrait y avoir une situation semblable à celle qui s'est produite pour empêcher l'usage de la guerre des gaz et des ingrédients chimiques pendant la deuxième grande guerre. Les deux côtés étaient équipés pour s'en servir, mais il n'a pas surgi d'occasion à laquelle un des adversaires aurait trouvé avantageux d'inaugurer la guerre chimique. Dans les circonstances actuelles, je ne puis pas voir comment, avec l'insuffisance des moyens de défense (ce qui pourrait changer si l'on trouvait une défense efficace contre les engins intercontinentaux) le recours à la guerre nucléaire pourrait servir à autre chose qu'à la destruction totale des deux belligérants.

M. GRANGER: Alors, vous croyez qu'il n'existe pas de défense efficace contre une attaque nucléaire.

M. SIMONDS: Pour le moment il n'existe aucun moyen de défense contre les engins balistiques intercontinentaux.

M. GRANGER: La seule dissuasion est la possibilité de représailles massives. Vous vous êtes peut-être trompé, mais vous avez dit ce matin que nos autorités militaires sont influencées...j'étais sur le point de dire trop influencées, par le Pentagone. Mais étant donné que les États-Unis ont le moyen d'effectuer des représailles massives, est-ce que ce fait en soi n'aurait pas tendance à influencer les chefs de nos services armés et est-ce que nos chefs d'état-major ne subiraient pas moins l'influence du Pentagone si le gouvernement canadien prenait cette décision par rapport aux armes nucléaires?

M. SIMONDS: Je m'excuse mais je n'ai pas très bien compris votre question.

M. GRANGER: Si le Canada devenait une puissance nucléaire il subirait moins l'influence du Pentagone que s'il n'avait pas d'armes nucléaires.

M. SIMONDS: Je ne vois pas pourquoi.

M. GRANGER: En ce qui concerne la possibilité de se servir de sous-marins pour transporter, mettons, du matériel et autres choses du genre; les sous-marins naviguent sous l'eau et pourraient livrer du matériel. Avez-vous réfléchi à cette possibilité, à ce qu'on pourrait à la longue s'en servir à cette fin dans la Marine?

M. SIMONDS: Oui, je me permets de vous rappeler que pendant la première guerre mondiale, il y a de cela près de 50 ans, les Allemands ont construit le *Deutschland,* un sous-marin destiné à transporter des marchandises, dont ils

se sont servis pour transporter des lingots d'or et autres articles compacts de valeur. Ce sous-marin a fait deux ou trois voyages aux États-Unis et ailleurs sans être attaqué, malgré le blocus de l'Allemagne pendant la première guerre mondiale. Mais cela c'est passé il y a 50 ans.

J'ai bien dit ce matin que les moyens de propulsion dont disposaient les ingénieurs de sous-marins à cette époque, les machines diesel-électriques, étaient bien inférieurs à ceux dont on dispose à l'heure actuelle. Je ne saurais vous dire quelle est la charge utile d'un sous-marin moderne de transport-marchandises. J'estime qu'il faudrait étudier la question de près parce que ce serait un bien meilleur moyen, et un moyen beaucoup plus sûr, d'expédier des marchandises dans d'autres pays que de se servir de navires de surface qui vont bien moins vite que les sous-marins atomiques.

M. GRANGER: Il faudrait se servir de navires de surface pour commencer; n'aurait-on pas besoin de navires de surface de la Marine à cette fin?

M. SIMONDS: Je pense que si jamais une nouvelle guerre mondiale éclate, les combats sous-marins seront plus féroces au départ qu'ils ne l'ont été au point culminant de la bataille de l'Atlantique pendant la dernière guerre et comme en outre on a beaucoup perfectionné les sous-marins depuis lors je ne vois guère d'avenir pour les convois de surface. Pour ce qui est des transports je crois qu'on devra se servir d'avions ou de sous-marins.

M. GRANGER: Vous voulez dire au-dessus de la mer et sous l'eau?

M. SIMONDS: Exactement.

M. GRANGER: Comme les oiseaux et les poissons?

M. SIMONDS: Exactement.

M. GRANGER: Merci.

Le PRÉSIDENT: A vous, monsieur Matheson.

M. MATHESON: Général, je crois comprendre, d'après ce que vous avez dit ce matin, que vous êtes convaincu que nous pourrons à l'avenir jouer un rôle des plus utiles pour le maintien de la paix. D'après une conversation que j'ai eue avec le général Burns il y a deux ans, j'ai conclu que lui aussi était de cette opinion.

M. SIMONDS: Je pense que nous sommes à peu près du même avis à cet égard.

M. MATHESON: Je crois bien que le ministre a confirmé qu'il en est ainsi lorsqu'il a expliqué en détail les opérations que nous avons entreprises en tant que nation . . . j'entends les opérations destinées à maintenir la paix, depuis la guerre de Corée. Si possible je voudrais que la réponse du ministre paraisse au compte rendu de la réunion afin que les membres du comité puissent se rendre compte de la nature de notre participation. Voulez-vous me permettre de faire déposer ce document. J'aimerais interroger le général au sujet de ces opérations qu'il connaît à fond, je crois bien. Il n'y a qu'une page.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Êtes-vous d'accord, messieurs?

Assentiment.

M. SMITH: La question portait sur des données statistiques.

M. MATHESON: Oui, sur les données statistiques et la ligne de conduite suivie depuis le 27 juillet 1953. Quand je vois ce tableau je suis profondément déçu qu'en 10 ans le Canada ait si peu participé aux entreprises destinées à maintenir la paix. J'ai peut-être mal interprété les chiffres, mais à la lumière de notre budget annuel j'estime qu'à part nos contributions à l'OTAN et à l'UNRRA, notre contribution aux Nations Unies est bien modeste.

M. SIMONDS: J'estime que notre contribution est très modeste quand on songe à tout ce que nous avons dépensé pour la défense. Quand on songe que le Canada a un rôle très important à jouer par rapport au maintien de la paix,

j'estime que notre contribution est tout à fait minime. Toutefois, il faut voir les choses sous leur vrai jour et il ne faut pas oublier que depuis neuf mois, ou depuis un an, les relations entre l'Est et l'Ouest sont moins tendues et que depuis la guerre de Corée, quand nos services armés ont connu la plus forte expansion depuis la seconde guerre mondiale, le Canada a eu pour règle de conduite de mettre toutes ses forces militaires à la disposition de l'alliance de l'OTAN.

Et quand nous avons contribué ces contingents pour aider à maintenir la paix je crois bien que nous avons dû en quelque sorte obtenir l'accord de nos associés de l'OTAN pour retirer temporairement ceux dont nous avions besoin pour ces opérations destinées à maintenir l'ordre, car, sauf erreur, nous avions mis toutes les forces militaires dont nous disposions au service de l'alliance de l'OTAN. Il se peut que si nos associés nous avaient permis plus spontanément de retirer temporairement les contingents que nous avions contribués à l'OTAN nous aurions pu faire plus.

Mais dans les circonstances, comme on n'a rien fait après coup, si aujourd'hui nous voulions contribuer davantage à certaines de ces entreprises, il nous faudrait créer des contingents supplémentaires, en plus de ceux que nous contribuons à l'OTAN.

M. MATHESON: Général, dans un article qui a paru dans la revue *Macleans* le 4 août 1956, vous avez dit que dans la conjoncture mondiale actuelle le Canada, pour ce qui était de sa politique militaire, devait se laisser fortement influencer par ses relations avec les États-Unis et ses autres associés de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Vous avez dit que même au sein de l'OTAN, vu la puissance économique et militaire des États-Unis, un projet militaire qui ne recevrait pas l'appui des chefs politiques et militaires américains, serait irréalisable. Estimez-vous que le climat soit maintenant propice à ce que le Canada continue de remplir amplement ses engagements envers l'OTAN et NORAD tout en essayant de se spécialiser, de s'orienter vers des opérations destinées à maintenir la paix, ou aurons-nous toujours la même difficulté à retirer des contingents de ceux que nous avons contribués à ces organismes, surtout en Europe?

M. SIMONDS: Comme les relations, ainsi qu'on a pu le constater, sont moins tendues entre l'Est et l'Ouest depuis neuf mois, ou environ, je ne pense pas que nos associés de l'OTAN s'opposeraient autant à ce que nous prenions davantage part à des opérations en vu de maintenir la paix qui ne dépendent pas directement de l'OTAN. Lorsqu'un conflit menace de prendre des proportions et de déclencher des hostilités générales, l'OTAN tient à ce qu'on empêche le mal de s'étendre. Je ne puis croire que cet organisme s'opposerait à ce que nous jouions un rôle plus important sous ce rapport. C'est dans son intérêt autant que le nôtre. Le monde civilisé tout entier s'intéresse à ce qu'on maintienne la paix.

M. MATHESON: Compte tenu de notre participation à l'OTAN mais aussi de votre recommandation, selon laquelle nous pourrions peut-être accorder plus d'attention au mouvement des régiments ou des unités, à distinguer des simples personnes, les personnes à charge étant passablement bien établies en Europe où elles ont des logements, des écoles, et ainsi de suite, pourriez-vous nous proposer un moyen pratique de nous retirer progressivement,—je songe à l'armée en particulier,—de manière que nous soyons capables d'accomplir nos fonctions en Europe tout en étant mieux en mesure de retirer des troupes facilement, peut-être à l'aide d'unités du NORAD ou d'autres unités politiquement acceptables comme groupements stratégiques des Nations Unies, lorsque nous serons appelés à le faire? Pourriez-vous nous dire comment nous pouvons devenir des défenseurs d'un autre genre?

Participation du Canada aux entreprises destinées à maintenir la paix et à surveiller les trêves depuis le 27 juillet 1953

Opération	Arme employée	Durée de la participation	Effectifs employés	Coût approximatif par année pour le Canada
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP)	Armée	jan./49 (non terminée)	8 officiers	$ 89,000
Organisation des Nations Unies pour la surveillance des trêves (UNTSO)	Armée	juil./49 (non terminée)	18 officiers	177,000
Commissions internationales de surveillance au Vietnam, au Laos et au Cambodge	Marine	juil./54 (non terminée)	2–3 officiers	33,600
	Armée	juil./54 (non terminée)	76 hommes et officiers	818,000
	ARC	juil./54 (non terminée)	2–4 officiers	42,000
Contingent d'urgence des Nations Unies en Palestine (UNEF)	Marine	déc./56 à fév. 1957	Le *Magnificent* transport maritime	605,561 (coût unique)
	Armée	nov./56 (non terminée)	858 hommes et officiers	3,930,000
	ARC	nov./56 (non terminée)	86–275 hommes et officiers	612,000
Groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban (UNOGIL)	Armée	juin/58 à janv./59	70 hommes et officiers	147,000 (8 mois)
Organisation des Nations Unies au Congo (ONUC)	Armée	août/60 (non terminée)	250 hommes et officiers	1,424,000
	ARC	juil./60 (non terminée)	6–19 hommes et officiers	256,000
Mission d'observation des Nations Unies au Yemen (ONYOM)	Marine	juil./63	1 sous-officier	262 (coût unique)
	Armée	juin/63	5 officiers (temporairement retirés de l'UNTSO et de l'UNEF)	néant
	ARC	juin/63 à sept./63	56 hommes et officiers	52,000 (coût de 4 mois)
Administration exécutive temporaire des Nations Unies (UNTEA)	ARC	sept./62 à avril/63	13 officiers	42,000 (8 mois seulement)
Commandement des Nations Unies en Corée	Armée	juil./53 (non terminée)	1 officier et 1 non-gradé	20,000

M. SIMONDS: Je ne vois pas beaucoup de différence entre les forces que nous pourrions fournir à l'OTAN et la force interarmes requise pour des opérations en vue du maintien de l'ordre. A mon avis, des éléments du même genre pourraient très bien remplir les deux rôles. J'ai toujours compris que, d'après nos engagements envers l'OTAN, nous devions maintenir en permanence en Europe un groupe de brigade seulement, pour autant qu'il s'agisse de l'armée, et que nous devions fournir des renforts à ce groupe advenant une crise, ce qui veut dire qu'il nous fallait maintenir au Canada des forces additionnelles à cette fin. Pour assurer le maintien de l'ordre, sauf en cas de conflit majeur, nous pourrions faire notre part sans déranger les forces qui se trouvent présentement en Europe pourvu que nous soyons autorisés à puiser provisoirement dans nos réserves ici au Canada.

M. MATHESON: J'ai une dernière question à poser sur le même sujet. Dans un article qui a paru dans le *Macleans* du 23 juin 1956, vous avez dit, et je résume, qu'on refusait aux chefs des trois armes l'occasion de fournir des conseils objectifs du domaine militaire aux personnes qui sont chargées d'établir notre politique de défense. Je me demande, monsieur, si, d'après vous,—et je ne songe pas à un cabinet en particulier parce que, bien entendu, deux administrations sont en cause ici,—les trois armes ont déjà cherché d'une voix unanime à faire comprendre au gouvernement, mais sans succès, qu'il y aurait lieu d'accorder plus d'importance au rôle du Canada en vue du maintien de l'ordre?

M. SIMONDS: Pour être franc, je dois avouer que, selon moi, dans une large mesure, les réunions et le travail du comité des chefs d'état-major de l'époque, représentaient une perte de temps. Bon nombre de questions importantes ne figuraient jamais au programme.

M. MATHESON: Comment procéderiez-vous pour corriger la situation, mon général?

M. SIMONDS: Entre autres choses, on pourrait faire du président des chefs d'état-major le conseiller du ministre et, quand des divergences marquées d'opinions diviseraient les chefs d'état-major, le ministre pourrait demander à chacun d'exposer ses vues après quoi son propre conseiller lui indiquerait la ligne de conduite à adopter. Dans toutes ces questions, la décision appartient aux chefs politiques et je ne crois pas qu'aucun des chefs militaires soit disposé à contester ou à nier cela. Toutefois, ce qui importe le plus, à mon avis, c'est que le comité des chefs d'état-major fournisse au ministre, d'une façon objective, des conseils vraiment désintéressés. Il semble qu'on avait tendance à éviter les sujets qu'on croyait désagréables ou difficiles.

M. MCMILLAN: Monsieur le président, on a, je crois, répondu à ma question. Il me semble que le général a dit ce matin qu'il était opposé à ce que les forces canadiennes en Europe soient dotées d'armes nucléaires. Est-ce exact? Donnez-vous à entendre, ou dois-je comprendre par cela que vous vous opposez à ce que les forces de l'OTAN aient des armes nucléaires en Europe?

M. SIMONDS: Oui, en Europe.

M. MCMILLAN: Même si l'ennemi a des armes nucléaires?

M. SIMONDS: Si l'objectif de l'alliance de l'Ouest est ce qu'il est censé être, soit la défense de l'Ouest de l'Europe, cette défense n'est pas possible à l'aide d'armes nucléaires. A mon avis, les armes nucléaires ne peuvent que détruire l'Ouest de l'Europe ce qui conduirait fatalement et progressivement à une guerre nucléaire totale. Si l'objet de l'alliance est de défendre l'Ouest de l'Europe, et on reconnaît depuis longtemps que le continent nord-américain a intérêt à le faire, il faut défendre ce territoire à l'aide d'armes classiques. Il faut qu'il existe à l'arrière-plan la menace de représailles massives pour empêcher tout agresseur éventuel de tenter de conquérir l'Ouest de l'Europe

à l'aide d'armes nucléaires. On reconnaît généralement que la défense de l'Ouest de l'Europe est essentielle à la sécurité ultime du continent nord-américain. Si, en jetant un regard sur la carte, vous suivez l'ampleur de la pénétration allemande en Russie au cours de la Seconde Guerre mondiale et si vous songez que, même après qu'une très grande partie du pays eût été envahie, les Russes réussirent à repousser l'envahisseur, avec l'appui des États-Unis, de nous-mêmes et de la Grande-Bretagne, bien entendu, appui qui, cependant, n'était pas tellement considérable, vous vous rendrez compte de la puissance latente que représente un pays comme la Russie. Si vous songez en outre à la main-d'œuvre industrielle de l'Ouest de l'Europe advenant qu'elle tombe sous la domination des Soviets, vous vous rendrez compte qu'il y aurait là la plus grande puissance que le monde ait jamais connue, puissance qui serait une menace pour tout le reste de l'univers. J'estime que la défense de l'Ouest de l'Europe est nécessaire à la sécurité du continent nord-américain non pas en raison d'attaches sentimentales nouées dans le passé ou autres choses de ce genre, mais pour des raisons qui sont purement et absolument d'ordre militaire.

M. McMillan: Vous avez dit ce matin, je crois, que l'agresseur muni de ses engins balistiques intercontinentaux aurait l'avantage et vous avez, je crois, employé les lermes suivants «ils cuiraient nos engins balistiques intercontinentaux, ou ceux de l'Amérique, et nos bombes». N'avez-vous pas employé le mot «cuisson»?

M. Simonds: Ce que je cherchais à faire ressortir c'est que, s'ils attaquaient les premiers et la raison de la situation actuelle est celle-ci: ils ne peuvent pas être certains du pouvoir de représailles que représentent nos bases actuelles de lancement d'engins téléguidés.

Mais ils pourraient réduire considérablement notre puissance de représailles en détruisant nos avions au sol. Si un engin intercontinental muni d'une ogive thermo-nucléaire éclatait près d'une des bases de Bomarcs et que les Bomarcs fussent prêts à être lancés et si l'effet de cette action est de cuire une ogive nucléaire, la plupart des ogives des Bomarcs seraient cuites.

M. McMillan: Mais si un engin balistique intercontinental peut cuire nos bombes et nos engins à une distance de tant de milles pourquoi nos armes nucléaires ne pourraient-elles pas cuire ou détruire les avions ou les engins dans les airs? Nous parlions de la destruction réciproque des avions de combat.

M. Simonds: Nos armes nucléaires pourraient peut-être faire cela. On prétend qu'elles le pourraient. Ce que je cherchais à faire comprendre c'est qu'il ne serait pas logique pour les Russes, advenant qu'ils décident de lancer une attaque surprise contre le continent nord-américain, d'attaquer d'abord avec des bombardiers, et que s'ils attaquaient d'abord avec des engins balistiques intercontinentaux nos moyens de défense seraient certainement endommagés avant même que les bombardiers fassent leur apparition J'ai simplement mentionné la cuisson parce que si un belligérant la réussit, l'autre la réussira également et, si l'on prétend que cela nous donne un moyen additionnel de protection contre une attaque de bombardiers, nous devons reconnaître qu'il est possible qu'un certain nombre de ces engins soient attaqués les premiers à l'aide d'engins balistiques intercontinentaux de sorte qu'ils seraient cuits avant d'avoir la chance d'attaquer.

M. McMillan: Mais la destruction réciproque par cuisson pourrait dépasser 15 p. 100.

M. Simonds: Sur ce point particulier, je ne crois pas avoir qualité pour répondre. Tout ce que je peux dire c'est que les études que j'ai faites m'ont convaincu que ce procédé de cuisson ne donne certainement pas un rendement de 100 p. 100 et qu'il est peut-être même de valeur douteuse.

Le président: Avez-vous une question à poser, monsieur Groos?

M. GROOS: Oui, monsieur le président.

Général Simonds, notre Comité est chargé d'étudier tous les aspects de la défense et j'aimerais profiter de votre présence ici...

M. SMITH: Et de la politique de défense.

M. GROOS: Parfaitement, et je veux aborder la question des effectifs.

Depuis 12 ans au Canada nous formons nos jeunes officiers dans les collèges interarmes. Je sais que vous connaissez ce genre de formation et j'aimerais connaître vos vues ou entendre vos commentaires sur son efficacité. Autant que je sache, aucun autre pays du monde occidental n'a adopté le même système de formation interarmes à ce niveau.

M. SIMONDS: J'ai toujours été partison de la formation interarmes pour les cadets. On a beaucoup parlé de la question depuis la Deuxième Guerre mondiale, néanmoins, avant cette guerre, notre seul collège militaire était le Collège militaire royal de Kingston. Je faisais partie du personnel de ce collège avant la guerre. On assurait alors une formation interarmes. Un certains nombre de cadets du Collège militaire royal sont devenus officiers dans la marine tandis qu'un nombre plus grand sont devenus officiers dans l'aviation et l'armée. Même à cette époque la formation complète ne se donnait pas dans un collège interarmes. Nous fournissions au cadet une formation militaire générale qui le préparait à une spécialisation dans la marine, dans l'armée ou dans l'aviation, à condition que, durant l'été, il suive des cours d'instruction dans l'arme de son choix afin d'acquérir l'instruction requise pour compléter sa formation militaire générale, et c'est à peu près ce qu'on fait aujourd'hui.

Tandis que nous sommes sur la question de collèges militaires, permettez-moi de dire que, personnellement, je ne préconise pas l'instruction au niveau universitaire dans les collèges militaires. J'ai recommandé que les collèges militaires offrent un cours de deux ans, ce qui nous fournirait un grand nombre d'aspirants à beaucoup moins de frais, après quoi les cadets possédant les aptitudes requises pourraient poursuivre leurs études aussi loin que possible dans une université reconnue. A mon avis, deux ans dans un collège militaire et deux ans ou peut-être plus dans une université constituent la formation idéale à donner à un jeune officier.

Comme l'a signalé, un comité qui a étudié la question de la réouverture des collèges militaires après la guerre et qui était présidé, je crois, par le regretté M. Wallace, on rend un grand service à la nation en ayant des collèges où l'on inculque aux jeunes gens, avant toute autre chose, un sentiment de loyauté et de responsabilité envers la nation; mais, lorsqu'il s'agit de l'instruction proprement dite aux niveaux supérieurs, il vaut mieux, je pense, que nos jeunes gens fréquentent nos universités reconnues. C'est là une opinion personnelle, messieurs, et je connais un grand nombre de gens qui ne la partagent pas.

M. GROOS: Pour notre gouverne à tous, j'aimerais obtenir quelques éclaircissements au sujet de ma deuxième question. Vous avez parlé d'une force interarmes, d'une grande mobilité, et vous l'avez comparée, à un certain moment, au *Marine Corps* des États-Unis, qui est une arme unique. Vous ne cherchiez pas à donner à entendre, n'est-ce pas, que les membres de cette force interarmes devaient porter le même uniforme? Je pense que c'est ce que certains mombres du Comité ont compris.

M. SIMONDS: Je ne crois pas que la chose soit nécessaire. Comme je le disais ce matin, le système régimentaire offre de grands avantages et j'en suis un ardent partisan. Le même problème se pose à l'échelle nationale; il y a beaucoup de force dans la diversité et l'esprit de corps qui résulte du sentiment de concurrence associé à une base territoriale et de la possibilité pour une unité de prendre un caractère bien à elle. Je suis un ardent partisan du port du kilt par les soldats des régiments écossais et j'estime qu'on doit laisser les

différences s'accentuer. La diversité suscite l'émulation et fait que chaque unité veut exceller à sa façon. Je ne vois pas la nécessité d'un même uniforme pour tous.

Vous faites une comparaison avec le corps des «Marines» américains, pour lequel j'ai une grande admiration. C'est un corps d'élite. L'uniforme fait partie de la tradition et il a contribué au progrès de ce corps d'élite. J'estime que nous perdrions plus que nous ne gagnerions si nous donnions le même uniforme à tout le monde. A mon avis, la diversité a l'avantage de stimuler l'esprit d'émulation qui porte les unités à vouloir exceller et se distinguer des autres.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, monsieur Groos?

M. GROOS: Oui, je vous remercie.

M. DEACHMAN: Plus tôt dans la journée, vous avez abordé la question de la recherche. Seriez-vous favorable à une plus grande affectation des dollars de la défense aux travaux de recherche?

M. SIMONDS: Je voudrais bien qu'on affecte d'autre façon une plus grande somme des dollars consacrés à la recherche. J'estime qu'actuellement une trop grande part de la recherche pour la défense porte sur des travaux qui ne nécessitent pas vraiment l'application d'une haute formation scientifique. Je puis me tromper car je parle de la situation qui existait il y a quelque cinq, six ou sept ans, le Conseil de recherche pour la défense exécute une grande quantité de travaux qui pourraient tout aussi bien être faits par l'usager de telle ou telle pièce de matériel qu'on veut perfectionner. L'usager pourrait faire les tests et les essais. Le système actuel est trop lent.

Les chercheurs scientifiques très compétents que nous avons devraient être affectés à l'étude de problèmes du genre de celui dont je vous parlais ce matin par rapport aux sous-marins. Ils devraient rechercher les perfectionnements fondamentaux qui rendraient service aux trois armes. Par exemple, supposons que l'armée demande qu'on invente un nouveau type de pont, et que des ingénieurs découvrent un moyen nouveau et plus efficace de franchir un cours d'eau qu'au moyen d'un pont, j'estime que la recherche devrait être plus clairvoyante et plus fouillée qu'elle ne l'est actuellement. Notre façon d'aborder les problèmes est à courte vue; elle se limite trop aux petits perfectionnements de pièce d'équipement, alors que nous devrions plutôt voir plus loin, envisager les problèmes de telle sorte qu'on puisse alerter nos trois armes lorsque se dessine une nouvelle orientation. C'est le fondement même du problème de notre programme de défense.

Je disais ce matin que nous devrions faire du rôle de pacification notre objectif principal. Or, on ne peut brusquement changer notre politique de défense sans tout déranger ce qui a été mis en place. Il faut que la transition soit graduelle. Si l'on veut éviter de disloquer toute l'organisation, il faut procéder graduellement à la transition, savoir plier pour accomplir un changement progressif plutôt qu'un changement brusque d'orientation qui disloquerait tout.

Nous sommes témoins tous les jours de perfectionnements scientifiques qui résultent de la recherche moderne, comme ces vaisseaux de l'espace qui circulent autour de la terre. Les chercheurs scientifiques devraient voir beaucoup plus loin qu'ils ne le font actuellement, et ils devraient pouvoir prévoir 10 ou 15 ans à l'avance des perfectionnements à apporter dans les techniques des services armés.

Si nos services ne commencent pas dès maintenant à s'orienter dans ce sens, ils seront un jour obligés de faire brusquement demi-tour!

M. DEACHMAN: Quand vous avez dit que les sous-marins pourraient servir à transporter la marchandise, vouliez-vous dire que le Canada devrait construire des sous-marins de ce genre, ou expérimenter des prototypes dans nos

chantiers de construction navale au lieu des bâtiments qui sont sortis jusqu'à présent des chantiers navals?

M. SIMONDS: Je ne vois rien qui puisse nous empêcher d'examiner la question à fond pour voir si nous ne pourrions pas augmenter nos possibilités de ce côté-là. Il peut bien arriver que, après étude, on constate que la chose est impossible. Mais je soutiens que nous n'avons même pas fait une étude sérieuse du problème.

Étant donné les perfectionnements apportés en ces dernières années à ce qu'on appelle les usages pacifiques de l'énergie atomique, je ne puis voir de raisons pour lesquelles nous ne pourrions pas avancer dans cette direction. Nous avons perfectionné les techniques qui nous permettent de construire des machines productrices d'énergie atomique. Nous sommes capables de construire des navires. Il me semble que nous pourrions combiner ces deux possibilités en vue de créer de nouveaux perfectionnements dans ce domaine.

M. DEACHMAN: Vous croyez donc qu'une certaine partie des fonds affectés aux fins strictement militaires, aux immobilisations et à la recherche, devraient être affectés au perfectionnement de moteurs atomiques, et cela, parce que nous avons déjà, au Canada, des réalisations pacifiques de la science nucléaire?

M. SIMONDS: Je ne saurais dire si une partie des fonds militaires devrait être transférés à ce domaine, ou si la Commission de contrôle de l'énergie atomique devrait recevoir l'ordre d'instituer des recherches à cet égard, de concert avec le Conseil de recherches pour la défense et le Conseil national de recherche, ou si c'est là l'arrangement le plus efficace. Mais je sais que si ces différents organismes travaillaient de concert à un projet de cette sorte, on pourrait le réaliser.

M. DEACHMAN: Et vous préconisez qu'un organisme du gouvernement soit affecté à cette tâche?

M. SIMONDS: Oui, en effet. Et il faudrait que les organismes créés par l'État collaborent afin d'éviter qu'ils prennent des directions opposées.

M. DEACHMAN: Vous préconisez ce rôle-là plutôt que la mise en œuvre d'un programme du genre de celui qui implique la production de la frégate tout usage?

M. SIMONDS: Cela me semble un rôle beaucoup plus utile. Je crois avoir dit assez clairement ce matin que, à mon avis, la frégate tout usage n'aura pas un avenir très prometteur. Disons plutôt que le programme de construction de frégates tout usage aura la vie très courte. Au lieu de consacrer une somme énorme d'énergie à ce programme qui implique divers travaux d'électronique et autres, il me semble qu'on pourrait déployer plus utilement ses efforts dans une autre direction.

M. DEACHMAN: Je crains que mon autre question ne se rapporte pas au sujet, mais je pense que vous pourrez y répondre rapidement. Vous parliez tout à l'heure des difficultés que présente pour les chefs d'état-major la solution de certains problèmes, et du fait qu'on tend plutôt à dissimuler ces problèmes au niveau des comités. Vous avez certainement entendu parler de la technique dite de la division des réponses à laquelle les chefs d'état-major des États-Unis ont recours? Emploie-t-on ici une technique semblable? Si je ne me trompe, lorsqu'il y a désaccord entre les chefs d'état-major sur un sujet donné, on décompose le sujet, puis on fait affronter les uns aux autres ceux qui votent pour, et on fait affronter les uns aux autres ceux qui votent contre. Puis on soumet le problème au ministre, au Secrétaire d'État aux États-Unis pour la solution finale. Croyez-vous que ce serait le moyen de régler les problèmes de cette nature?

M. SIMONDS: Tout moyen qui peut aider le ministre à prendre une bonne décision est un moyen utile.

M. DEACHMAN: Croyez-vous qu'à l'heure actuelle, les échanges soient insuffisants entre les chefs d'état-major et le ministre à l'égard des problèmes difficiles, et qu'on aurait tendance à enterrer ces problèmes à l'échelon des chefs d'état-major?

M. SIMONDS: Je ne suis pas en mesure de parler de ce qui se passe à l'heure actuelle.

M. DEACHMAN: Le cas s'est-il présenté dans le passé?

M. SIMONDS: Ce dont j'ai eu connaissance remonte à six ans et plus.

M. DEACHMAN: Croyez-vous qu'il eût mieux valu recourir à cette méthode?

M. SIMONDS: Il arrive parfois que les problèmes difficiles et embarrassants restent au fond du panier.

Le PRÉSIDENT: M. MacInnis, sur un appel au règlement.

M. MACINNIS: Je ne serai pas long, monsieur le président. Il me semble que le président devrait refuser les questions déjà posées. Il ne s'agit pas de diminuer le nombre de questions qu'un membre peut poser, mais j'estime que le président devrait refuser comme non conformes au règlement les questions qui ont déjà reçu une réponse au cours de la séance, afin que nous puissions aller de l'avant.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacRae.

M. MACRAE: Ma question porte sur le facteur humain, monsieur le président, et je ne crois pas qu'on en ait parlé. Je veux parler du service militaire obligatoire, sujet qui est probablement classé à présent.

La raison pour laquelle je soulève la question, c'est que plusieurs d'entre nous avons fait du service actif depuis la guerre, et pour un grand nombre, dans la milice, et nous ne nous rendons que trop bien compte du fait qu'il est très difficile de convaincre nos concitoyens de s'enrôler dans les unités de la milice. Plusieurs d'entre nous se rendent bien compte de la dépense inutile. Je demanderais au général, qui nous a donné une si entière collaboration, qui s'est montré si franc et si clair, je lui demanderais s'il croit que notre marine, notre armée et notre aviation ont bénéficié ou souffert du fait que depuis ces dix-huit dernières années nous ne pouvions pas, pour des raisons politiques, créer le service militaire obligatoire au Canada.

M. SIMONDS: Je ne soutiendrai jamais que le volontariat et le service militaire obligatoire puissent être opposés l'un à l'autre; les deux sont nécessaires. Il faut un élément professionnel, c'est-à-dire des hommes qui consacrent le meilleur de leur vie à cette carrière. Il faut également des réserves et un noyau d'expansion.

A mon avis, nos forces régulières, depuis la formation de l'OTAN et depuis la guerre de Corée, ont été de très haut calibre, quel que soit l'aspect sous lequel on les considère. C'est ce qu'on a toujours dit à l'OTAN. C'est ce qu'ont dit le général Eisenhower, le général Gruenther, et le général Norstad, et pas dans un discours public, comme vous pourriez le croire. Tous tiennent en haute estime notre contribution à l'OTAN.

M. MACRAE: Vous voulez parler des troupes régulières?

M. SIMONDS: Oui, nos troupes régulières, Je ne cache pas que j'ai préconisé le service militaire national. J'estime encore que nous devrions avoir cette assurance contre les dangers futurs. Je comprends que la question est politiquement épineuse. Quand on scrute le passé, on découvre qu'elle a une histoire assez tragique. Je crois que ce sont les Canadiens de langue anglaise plutôt que les Canadiens de langue française qui portent la responsabilité de la teneur explosive de cette question, à cause de la manière dont ils l'ont abordée. N'a-t-on pas déjà, dans le passé, préconisé le service militaire en disant que ce serait une bonne affaire puisqu'il contribuerait à l'anglicisation des Canadiens

de langue française? Or, plus que toute autre chose, les Canadiens français sont déterminés à conserver leur langue, leur religion et leur culture.

Je me reporte à mon expérience au front pendant la Deuxième Guerre mondiale et pendant la guerre de Corée: il n'y avait pas de meilleurs soldats canadiens que les soldats de langue française. Ce sont des soldats de premier ordre. Nos compatriotes de langue française sont très sensibles sur la question du service militaire, et à juste titre. Je puis me vanter d'être l'un des principaux partisans de la fondation du Collège militaire de Sant-Jean, car il me semblait que l'une des principales démarches vers notre croissance militaire future était de procurer aux Canadiens de langue française un collège où les cadets pourraient prendre leur formation dans leur propre langue. Il y a maintenant quelques années que j'ai visité ce collège, mais je crois qu'il remporte un très grand succès.

M. MacRae: Puis-je vous poser une autre question? Je serai bref, car je me rends compte que d'autres ont aussi des questions à poser. Vous avez dit que vous croyiez encore au service militaire obligatoire, sentiment que j'ai d'ailleurs partagé pendant nombre d'années. Quelle devrait être, à votre avis, la durée du service obligatoire au Canada, durée à la fois raisonnable et équitable?

M. Simonds: Permettez-moi de vous répondre de la façon suivante: Je pense qu'un minimum de deux années serait à souhaiter, bien qu'une période de dix-huit mois donnerait sans doute un entraînement militaire utile et vraiment satisfaisant. En supposant que nous ayons un programme d'instruction militaire au Canada, je crois qu'il devrait être très flexible, étant donné qu'au cours des dernières années, le chômage a créé un problème national d'une grande acuité. Quand l'économie est en plein essor et que l'industrie et les autres formes de l'activité nationale utilisent une forte main-d'œuvre, ce service militaire serait porté à sa durée minimum, soit dix-huit mois de formation à plein temps. Pendant les périodes de ralentissement économique où il y a des surplus de main-d'œuvre, vous pourriez porter la période de service au maximum, afin d'entraîner un plus grand nombre de militaires. A mon avis, nous atteindrions un plus grand nombre de militaires. A mon avis, nous atteindrions un double but, entraîner des réserves militaires et utiliser la main-d'œuvre excédentaire.

Permettez-moi une autre observation. Je ne pense pas qu'un programme d'entraînement militaire obligatoire puisse jamais remplacer le noyau de volontaires qui constitue la milice ni vos forces régulières, parce que vous ne pouvez, dans une période d'instruction militaire obligatoire donner à vos sous-officiers et officiers supérieurs la formation voulue pour commander une compagnie et un bataillon dans le cadre d'une instruction militaire obligatoire; ils doivent, après cette période, continuer de s'améliorer et d'accroître leurs connaissances. Par conséquent, votre noyau de sous-officiers d'expérience—j'entends ici l'armée et les officiers supérieurs de la réserve—nécessitera encore l'appoint de volontaires qui prolongeront leur service au delà de la période minimale de service national.

Certains prétendent que ceci contrarierait beaucoup les projets de carrière de nos jeunes gens mais je ne suis absolument pas d'accord. Quand l'armée a été rapatriée de Hollande, et avant d'assumer mes fonctions à l'*Imperial Defence College*, j'ai fait un cour séjour au Canada parce que je tenais absolument à voir comment on exécutait le programme d'études universitaires à l'intention des anciens combattants. Je me suis également rendu à Oxford, à Cambridge et à d'autres université anglaises, puis en Australie et en Nouvelle-Zélande, somme toute j'ai plus ou moins fait le tour du monde. Et partout j'ai trouvé la même chose, les anciens combattants étaient les meilleurs étudiants que les universités aient jamais eu. Ils étaient sérieux, ils savaient ce qu'ils voulaient et se donnaient tout le mal du monde pour préparer leur avenir. Je

rencontre souvent des anciens combattants de la seconde guerre mondiale et quand je vois à quel point ils ont réussi dans leurs diverses carrières, je ne dirais guère que le temps qu'ils ont passé dans l'armée leur ait fait du tort.

M. MACRAE: Une dernière question. Je disais il y a un instant qu'après la guerre il était bien difficile de trouver des hommes pour l'armée de réserve et les régiments. Beaucoup d'entre nous estimaient à cette époque, et je crois bien que je suis toujours de cet avis, qu'une période de service obligatoire dans la milice aurait été chose faisable, et le serait encore, mettons une période de service d'environ cinq ans à raison de deux soirs par semaine, ou de quarante à cinquante jours par an. Qu'en pensez vous général?

M. SIMONDS: Je ne pense pas qu'un tel service devrait durer trop longtemps, à moins qu'il s'agisse d'un service volontaire. Je pense qu'on pourrait trouver beaucoup de volontaires qui resteraient dans l'armée après avoir accompli leur service militaire et ils donneraient la preuve de leur valeur. Je pense que si jamais nous avons un service national, il faudrait que ce service comporte une période d'entraînement à fond avec les meilleurs instructeurs que l'on puisse trouver, et une période supplémentaire dans la réserve pendant laquelle ils devraient s'attendre à être rappelés immédiatement en cas d'urgence. Ces hommes seraient ensuite libres de rester dans l'armée ou de s'en aller.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur Laniel.

M. LANIEL: J'ai une question supplémentaire à poser au sujet du service obligatoire, que penseriez-vous d'une période de service obligatoire dans la milice?

M. SIMONDS: Il me semble que je viens de répondre à cette question.

M. LANIEL: Je parle d'une période de service à temps partiel dans la milice, et non pas de deux ans de service militaire.

M. SIMONDS: Je ne pense pas que cela conviendrait parce qu'on ne pourrait pas avoir la première période d'entraînement intense qui est un facteur vraiment essentiel à mon point de vue.

M. LANIEL: J'ai moi-même servi pendant plusieurs années dans la milice et j'aimerais savoir ce que vous pensez de la milice et des officiers et sous-officiers d'expérience qui restent dans la milice sans qu'il y ait de personnel disponible pour accomplir le travail auquel ils sont censés être formés.

M. SIMONDS: Je pense que dans le cadre du programme que j'ai essayé de vous expliquer il y a quelques instants, après la première période d'entraînement à plein temps, qui serait de 18 mois, mettons, ils sentiraient le besoin de continuer à servir dans la milice pendant deux ou trois autres années mais, comme c'est à présent le cas pour la milice, cela ne les empêcherait pas de poursuivre leurs occupations courantes dans la vie civile à ce moment-là.

M. MACLEAN: Monsieur le président, je me proposais de poser certaines questions mais on y a déjà plus ou moins répondu. Je vais donc m'efforcer d'éviter les répétitions. Cela va m'obliger de sauter d'un sujet à l'autre. Ai-je raison de croire, général, que les chefs d'état-major ont deux rôles à jouer dont l'un, ainsi que leur titre l'indique, consiste à diriger leur service particulier et l'autre à conseiller le ministre sur les questions d'ordre militaire.

M. SIMONDS: C'est exact.

M. MACLEAN: Seriez-vous d'accord pour dire que ces deux rôles sont parfois incompatibles? Peut-on vraiment s'attendre à ce que le chef d'un service recommande, mettons, que l'on fasse des coupes sombres dans son service même s'il estime, strictement du point de vue militaire, que dans l'ensemble une telle mesure s'impose. Selon moi, une des difficultés est que les conseillers militaires auprès des autorités civiles sont chefs de leurs services particuliers et il est assez difficile pour une civil qui n'est pas spécialisé dans ces questions

de passer outre aux recommendations de ses chefs d'état-major. Il lui faudrait un conseiller militaire hautement compétent auquel il pourrait recourir pour défendre son point de vue dans le cas où il ne partagerait pas les opinions d'un de ses chefs d'état-major. Supposons, à titre d'exemple, qu'on considère qu'il serait opportun de supprimer totalement une des trois armes ou d'en réduire considérablement les effectifs. Selon vous, est-ce qu'il serait possible de le faire dans les circonstances actuelles?

M. SIMONDS: J'estime que cette question comporte deux aspects très importants. Tout d'abord il est essentiel que la personne qui recommande l'adoption d'une mesure soit responsable de son exécution. Sinon, il est possible que l'on tombe dans le domaine de l'hypothèse où les autorités chargées de l'exécution se trouvent devant une tâche impossible. C'est, sans aucun doute, un principe qu'il faut appliquer pour les opérations militaires et que l'on suit aussi en affaires je crois bien. Autrement dit, une seule et même personne doit établir les bases d'une entreprise et se charger, dans l'ensemble, de son exécution.

Selon moi, s'il y a eu des difficultés c'est dû en grande partie à ce que nous n'avons pas eu de ligne de conduite bien définie en matière de défense. Tout compte fait, qu'est-ce que nous essayons de faire en matière de défense au Canada? Voici ce que je pense: si nous nous décidons de jouer un rôle qui aidera à maintenir la paix, nous devrons dresser des plans afin de voir quelles forces militaires nous pourrons nous permettre de maintenir. On indiquerait ensuite à chaque service le rôle qui lui est attribué et comment il doit l'exécuter.

Dans bien des cas les services qui n'ont pas de rôle nettement défini se démènent pour s'en créer un. C'est là où la loi de Parkinson et l'inflation entrent en jeu.

M. MACLEAN: C'est précisément ce que j'entendais, mais même pour arriver à la conclusion que nous devrions sans doute jouer un rôle de pacification, il nous faudrait des militaires hautement compétents, ou des personnes très compétentes ayant reçu une formation militaire pour apprécier convenablement à l'avance ce que telle ligne de conduite comporte. Je cherche à savoir très exactement quelles sont les personnes qui devraient apprécier une ligne de conduite déterminée?

M. SIMONDS: Je pourrais peut-être me reporter à une réponse que j'ai donnée antérieurement. Selon moi, le chef d'état-major auprès du ministre de le Défense et les autres membres du comité des chefs d'état-major devraient pouvoir s'en charger.

M. MACLEAN: J'ai encore deux questions à poser. Elles ont peut-être déjà été posées et je m'en excuse. J'ai cru comprendre, d'après ce que vous avez dit, qu'on ne peut pas se défendre contre une attaque atomique totale, qu'on peut simplement tenter de l'empêcher par la menace de représailles. S'il en est ainsi, l'idée qu'un organisme de défense aurait un rôle à jouer dans le cas d'une guerre atomique totale n'est qu'une simple hypothèse, ce serait complètement inutile. En d'autres termes, il n'y aurait aucune possibilité de gagner une guerre atomique; lorsque les parties en cause se seraient affrontées avec toutes leurs armes nucléaires il ne resterait rien à défendre.

M. SIMONDS: D'après les opinions que l'on trouve dans les ouvrages de savants renommés et d'autres, il ne resterait pas grand'chose si une guerre thermonucléaire totale devait éclater entre les grandes puissances. Depuis le commencement du monde la race humaine a montré une écorse assez dure. Il y aurait sans doute des survivants et ils trouveraient le moyen de continuer de survivre, mais on peut dire que cela dépendrait de la volonté de Dieu. Je ne pense pas qu'il soit possible d'organiser grand'chose sous ce rapport.

M. GROOS: J'ai une question supplémentaire à poser. Vous avez parlé du rôle qu'une armée très mobile composée des trois armes pourrait jouer pour ce qui est d'empêcher les guerres et de maintenir la paix. Conviendriez-vous aussi que, bien que ce soit là le principal rôle que nous ayons à jouer, le Canada a également un rôle secondaire à remplir relativement à la défense en aidant à empêcher la guerre même si ce n'est qu'en bordure avec les stations radar et autre matériel dont nous disposons à l'heure actuelle qui, vous en conviendrez j'en suis sûr, font partie des moyens de dissuasion.

M. SIMONDS: J'en conviens très certainement et j'approuve ce rôle. J'estime que pour jouer notre rôle qui consiste, pour ainsi dire, à exercer une surveillance, il nous faudrait des avions de service actif que j'appellerais des avions de combat servant à la reconnaissance. Ils serviraient à empêcher les vols de reconnaissance à l'intérieur de nos frontières. Il faudrait que ces avions soient actifs tout le temps et que nous en soyons responsables. Nous ne devrions pas permettre que des avions de reconnaissance comme le U-2 survolent notre pays pour y prendre des photos à volonté. J'estime que c'est là un rôle national que nous serions parfaitement justifiés de remplir. On prétend que nous avons besoin d'armes thermonucléaires pour ce faire, mais je trouve qu'il serait très dangereux de se servir d'armes thermonucléaires à cette fin. On intercepterait beaucoup d'avions qui se seraient simplement égarés. On les poursuivrait. Dans bien des cas ce seraient des avions amis qui ne nous chercheraient aucun mal. Ce serait un comble si on tirait dessus avec une arme nucléaire. S'il arrivait qu'un de ces avions ne réponde pas à un ordre on pourrait facilement l'éliminer avec des armes conventionnelles.

Le PRÉSIDENT: Vous avez la parole, monsieur MacLean.

M. MACLEAN: Si j'ai bien compris, vous croyez qu'il est tout à fait illogique d'essayer de rattraper tout retard dans les armes conventionnelles en essayant de combler le vide par des armes atomiques, comme on semble le faire actuellement à l'OTAN?

M. SIMONDS: Je pense que c'est une mauvaise solution.

M. MACLEAN: Mais, s'il en était ainsi, comment pourrions-nous véritablement opposer nos moyens insuffisants en armes conventionnelles aux puissants effectifs dont disposent les Russes et leurs alliés?

M. SIMONDS: Quand vous parlez d'effectifs puissants, il ne faut pas oublier que cela n'est véritablement qu'une question d'organisation. Si vous considérez l'effectif virtuel des alliés occidentaux, il est beaucoup plus important que celui des Russes, plus important que l'effectif virtuel des Russes. Il arrive simplement qu'ils sont organisés sous ce rapport et que nous ne le sommes pas. Mais si vous faites un relevé aux États-Unis, vous constatez que le présent effectif favorise l'alliance occidentale.

M. MACLEAN: La situation actuelle doit avoir une explication logique. Pourriez-vous nous dire un mot à ce sujet? Il doit sûrement y avoir une raison pour que l'on mette les armes atomiques à la disposition des forces de l'OTAN.

M. SIMONDS: Il s'agit surtout de manœuvres politiques au sein de l'OTAN pour que certains partenaires persuadent les autres à donner davantage, ce qui fait que chacun se fait un peu tirer l'oreille.

M. MACINNIS: Cette opinion, d'ailleurs comme toutes celles que vous avez exprimées aujourd'hui, provient-elle du fait que vous croyez qu'une guerre conventionnelle est plus probable qu'une guerre atomique ou nucléaire? La plupart de vos remarques se fondent sur la conviction qu'une guerre conventionnelle est plus probable qu'une guerre nucléaire.

M. SIMONDS: Oui, je le pense, et j'ajouterais même que l'apaisement survenu au cours des derniers mois résulte en réalité d'une prise de conscience

de la part des deux grandes puissances, les grandes puissances nucléaires, qui se rendent compte qu'une guerre entre les deux est quasiment imposible.

M. MACINNIS: Pour ma part, je partage les mêmes convictions, mais je me demande s'il y a quelque ressemblance entre la situation actuelle quant à la guerre nucléaire et ce qui aurait pu arriver après 1918, alors que la possibilité d'employer les gaz disparut complètement. Vous avez établi une comparaison ce matin à l'effet que la menace nucléaire pouvait disparaître tout comme la possibilité de l'emploi des gaz après qu'on eût fait des appels semblables.

M. SIMONDS: Lors de la Seconde Guerre mondiale, les deux côtés étaient complètement organisés pour se livrer en grand à la guerre chimique, mais ils n'ont pas osé, parce que cela n'aurait apporté que des conséquences désastreuses de part et d'autre.

M. MACINNIS: Y a-t-il quelque similitude entre l'aspect politique de l'emploi des armes nucléaires et ce qui est survenu pendant la première guerre ou entre les deux guerres en matière de gaz?

M. SIMONDS: C'est à peu près la même chose. Je crois que quelquefois nous nous faisons une fausse idée au sujet de l'emploi de la bombe atomique à la fin de la Seconde Guerre mondiale. On m'a déjà dit que la décision officielle d'employer la bombe atomique avait été prise après beaucoup de réflexion sur les conséquences morales d'une telle action et après qu'on eût été assuré qu'il n'y avait aucune possibilité de représailles. Et vous vous rappelez lorsqu'on s'est servi de la bombe, comme on s'accorde aujourd'hui à le dire la défaite du Japon était assurée et à très brève échéance. On a employé la bombe à ce moment précis pour précipiter la défaite et encore plus pour sauver des vies; depuis ce temps, dans le domaine des armes nucléaires, tous les gens sont hantés par l'idée d'une élimination soudaine et violente au moyen de bombes qui détruiraient des adversaires éventuels.

Si jamais on se servait des armes nucléaires, je pense que ce serait probablement de la même façon que lors de la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire à la suite d'un affrontement des grandes puissances utilisant les armes classiques, et lorsqu'un côté estimera qu'il est victorieux; il déciderait de s'en servir brièvement pour faire pencher la balance en sa faveur. Si jamais on s'en servait, ce serait beaucoup plus de cette façon je pense, par un échange violent et soudain, maintenant que les deux antagonistes peuvent se servir des mêmes moyens de représailles, indépendemment de la force de l'attaque initiale.

M. PATTERSON: Comme question supplémentaire, je demanderais si l'inverse ne pourait pas se produire, c'est-à-dire que le côté perdant par exemple s'en serve comme dernier recours, plutôt que le côté gagnant, pour rétablir l'équilibre.

M. SIMONDS: Supposons que vous gagniez vous devrez envisager certains aspects de la victoire et de la défaite. Au début de la période de questions ce matin j'ai dit que si vous consultiez un livre qui se trouve probablement à la bibliothèque du Parlement, un ouvrage contenant des statistiques graphiques de la Seconde Guerre et publié après celle-ci, vous y trouveriez une page montrant les étapes des campagnes de V1 et de V2, et que c'est la prise des bases dans le Pas de Calais et en Hollande qui a amené la fin de ces campagnes. Si vous êtes en train de perdre une lutte alors que la plus grande partie du territoire ennemi a été envahi, et que ses bases de lancement ont été désarmées en grande partie, le danger de fortes représailles est grandement réduit et pour en finir au plus tôt, je croirais que le côté qui envisage une victoire probable, comme lors de la Seconde Guerre mondiale, déciderait d'en finir en utilisant l'arme nucléaire.

M. MATHESON: Le Comité ne se préoccupe pas de savoir où nous en sommes ni pour quelle raison, mais plutôt de connaître le but que nous devons atteindre; et si nous songeons à notre armement actuel avec le C-104, l'«Honest John» et, au sein du NORAD, avec le BOMARC, pouvez-vous nous dire comment le Canada pourrait se retirer graduellement de son rôle spécial pour accéder au genre de rôle que vous recommandez ou que vous préconisez?

Le PRÉSIDENT: Je regrette, mais cela n'est pas une question supplémentaire. Je dois donner la parole à M. MacLean.

M. MACLEAN: Il me reste deux petites questions. Selon vous, l'apaisement de la guerre froide ou la diminution de la tension internationale est-elle due entièrement au fait qu'on a compris qu'une guerre nucléaire pourrait s'ensuivre ou est-ce en partie parce que les Russes craignent une attaque massive de la Chine, ou d'une détérioration des relations entre la Chine et la Russie?

M. SIMONDS: Je pense que nous avons peut-être trop désiré une détérioration des relations entre la Chine et la Russie. Dans la vie politique internationale, il y a des éléments qui garantissent une certaine collaboration entre les deux, et la Chine n'est pas encore une puissance nucléaire. Elle peut le devenir dans un avenir rapproché, mais actuellement, elle n'est pas une puissance nucléaire. Je pense que la crise cubaine a rappelé aux deux antagonistes qu'ils jouaient un jeu extrêmement dangeureux, et depuis ce temps, on a essayé de diminuer la tension. Je pense qu'à ce moment, les deux adversaires ont compris qu'ils pouvaient en arriver à un échange qui les détruirait tous les deux.

M. MACLEAN: Ma dernière question est la suivante: pendant les douze dernières années que j'ai passées à la Chambre des communes, lors des débats sur la défense j'ai entendu la plupart des opinions que vous avez avancées aujourd'hui, de même que beaucoup d'autres, exprimées par des députés qui essayaient d'envisager de façon positive notre rôle dans le système de défense. La plupart du temps, rien n'indiquait qu'on avait prêté attention à ce qui s'était dit. Vous avez l'impression de parler dans le vide quand vous discutez de ce sujet à la Chambre des communes. Voici ma question: les chefs d'état-major nomment-ils quelqu'un pour apprécier ce qui se dit à la Chambre des communes et pour recueillir les idées nouvelles même si elles sont émises par des amateurs?

M. SIMONDS: Je pense que les chefs d'état-major portent véritablement attention à ces choses et cherchent constamment de nouvelles idées, de nouvelles solutions aux problèmes. Mais je pense que depuis très récemment—et je m'engage peut-être dans un domaine qui vous est plus familier qu'à moi, celui de la politique—j'ai eu l'impression que le pays en général était quelque peu indifférent à ce qui se faisait en matière de défense; que les gens croyaient que le problème ne regardait que les spécialistes et qu'ils ne connaissaient vraiment pas grand'chose sur le sujet et qu'ils devraient simplement tout accepter en se disant que les responsables de la défense fourniraient les solutions acceptables. Cependant, au cours des derniers mois, le public s'est véritablement intéressé aux problèmes de la défense et je pense que le but du Comité est de ramener ces questions à l'ordre du jour et de décider d'un programme que le pays puisse accepter et grâce auquel nous pourrons apporter une contribution véritable à la sécurité collective.

M. TEMPLE: Général Simonds, si nous revenons un peu à cette idée d'une force mobile, quelle sera l'ampleur de la force dont vous parlez?

M. SIMONDS: Il est très difficile de donner une réponse valable à cette question sans recourir à des chiffres. Pour qu'elle soit véritablement mobile et qu'elle puisse manœuvrer avec efficacité presque partout dans le monde, je dirais qu'une force minimum devrait être égale à une division de l'armée et au

support de l'aviation et de la marine. En calculant cela, vous pourrez peut-être penser que le projet dépasse ce que nous pouvons nous permettre et que nous devons tout réduire en proportion. Vous pourrez peut-être penser que nous n'apportons pas la contribution que nous devrions fournir et que celle-ci devrait être plus importante. Cependant, jusqu'à ce que vous traduisiez la situation en dollars et que vous voyiez ce que nous avons à faire (et je pense que nous pourrions vous guider en étudiant les chiffres et estimations du contingent de la Marine, de même qu'en nous fondant sur notre propre expérience du coût de ces différents éléments) je pourrais dire quelle serait l'ampleur exacte de cette force. C'est plutôt à ce degré-là que je commencerais et je verrais si cette force doit être plus petite ou plus grande.

M. TEMPLE: Selon vous, général, quelle sorte d'armement cette force devrait-elle avoir?

M. SIMONDS: Je pense qu'elle devrait être pourvue des armes conventionnelles que l'industrie et la science peuvent fournir, tout en laissant de côté les armes nucléaires.

M. TEMPLE: Voici ma dernière question. Comme vous l'avez déjà mentionné, il faudrait appuyer davantage sur le transport aérien. C'est bien cela?

M. SIMONDS: Oui.

M. TEMPLE: Je pense aussi que vous n'êtes pas en faveur d'intégrer les services armés?

M. SIMONDS: Disons que oui, s'il y a collaboration entière et si chaque partie composante conserve assez d'individualité pour entretenir et développer son propre esprit de corps.

M. TEMPLE: J'aimerais poser une autre question qui ne se rapporte pas à cela. Selon vous, combien d'engins balistiques intercontinentaux les États-Unis et la Russie doivent-ils posséder pour entreprendre une guerre nucléaire en règle?

M. SIMONDS: C'est difficile à dire car cela dépend de la grosseur ou de l'efficacité des armes, mais si on considère l'effet des bombes d'une mégatonne qui peuvent détruire la plus grande ville du monde, si vous voulez détruire une centaine de métropoles de l'Amérique du Nord, je pense que cette sorte d'armes ferait très bien l'affaire.

M. TEMPLE: Dans l'intervalle, et tout en sachant qu'il n'y a aucun doute que les deux pays construisent d'autres engins balistiques intercontinentaux nouveaux, êtes-vous d'avis que les deux pays ont atteint le nombre maximum?

M. SIMONDS: Si l'on peut se fier aux indices qui nous parviennent, je dirais que tel est le cas.

M. SMITH: Général Simonds, cet été on a traduit du russe un livre qui contenait une série d'articles rédigés par des militaires soviétiques. Je crois que l'un deux ou plusieurs d'entre eux détenaient un rang équivalent à celui que vous occupiez. Un des sujets étudiés dans le livre est l'importance qu'il faut encore accorder aux forces conventionnelles, car l'auteur fait remarquer que l'un des buts de la guerre est de conquérir l'économie de l'ennemi dans un état serviable. Sa proposition tend à prouver que l'attaquant n'utiliserait les armes nucléaires qu'en quantité suffisante pour vaincre l'ennemi. Croyez-vous que c'est là un principe militaire valable?

M. SIMONDS: Je ne le pense pas. La réaction de l'adversaire doit être prise en considération, dès que vous commencez à utiliser les armes nucléaires. Vous dites que vous en utiliserez tout juste assez pour assurer la victoire, mais votre adversaire tiendra le même raisonnement, et alors vous vous trouverez engagés dans une lutte sans merci.

M. SMITH: Lorsque vous avez répondu à l'une des questions de M. Matheson, vous avez dit que le rôle du président des chefs d'état-major devrait

être modifié quelque peu, de façon qu'il puisse donner au ministre les avis techniques impartiaux dont il a besoin. Ai-je bien compris votre réponse?

M. SIMONDS: Oui.

M. SMITH: J'ai entendu dire que des gens intéressés à critiquer le personnel des quartiers-généraux de la défense disaient que le sous-ministre et le personnel permanent de ces quartiers-généraux étaient au fond des administrateurs; qu'il n'y avait aucun groupe qui puisse donner des conseils professionnels au quartier-général de la Défense nationale, mais bien trois groupes de militaires qui cherchent à influencer—le mot est peut-être péjoratif—les autorités en faveur de leur service particulier et de leur point de vue. Cette critique est-elle fondée?

M. SIMONDS: Je dirais qu'elle l'est. J'ajouterai à cette critique et à ma réponse précédente que dans un grand nombre de cas, si les trois chefs ne pouvaient pas s'entendre sur une question et qu'il y avait une voix dissidente, cette question était mise de côté. Dans cette situation, je crois que le chef de l'état-major ou le ministre devrait dire: puisque les trois chefs ne sont pas d'accord sur la question, pour atteindre l'objectif que nous visons, nous prendrons telle ou telle mesure.

M. SMITH: Au sujet de ce dont nous parlions ce matin, la formation au commandement, une fois qu'un militaire atteint le grade de brigadier ou son équivalent ne croyez-vous pas qu'il s'écarte de sa loyauté envers le service lorsqu'il devient membre de l'état-major?

M. SIMONDS: Il le devrait certainement et les officiers devraient être interchangeables; par exemple, un commodore de l'air qui commande une formation devrait pouvoir devenir membre d'un état-major conjoint ou supérieur et un brigadier dans l'armée, s'il possède la formation essentielle dans les trois armes, devrait être capable de devenir membre supérieur d'un état-major interarmes.

M. SMITH: Je passe à ma dernière question. Vous vous êtes dit ravi que les Américains cherchent à établir un seul service secret, c'est-à-dire un seul service secret coordonné à l'intérieur de leurs services armés. En lisant les magazines américains, nous y trouvons beaucoup d'articles traitant du service secret de l'Aviation, je crois que jusqu'à tout dernièrement l'aviation américaine avait son propre service secret. Ce service communiquait-il directement, à votre connaissance, avec notre aviation ou les rapports du service secret émanaient-ils exclusivement du Secrétariat à la guerre des États-Unis directement?

M. SIMONDS: Je crois qu'il y avait une liaison au niveau du service secret.

M. SMITH: Puis-je poser une autre question? On a beaucoup parlé de forces mixtes et l'on a fait couler beaucoup d'encre à ce sujet; nous étions supposés avoir des forces navales, des forces mixtes multinationales, qui ont fait le sujet de caricatures et d'articles, dont l'un les désignait comme une «farce» multilatérale. Avez-vous accordé quelque attention à cela et quelle est la possibilité de succès d'une telle entreprise? A quoi pensez-vous que cette force mixte de l'OTAN aboutirait?

M. SIMONDS: Je crois qu'on essaie de réaliser une plus grande intégration des éléments de l'OTAN. Je crois que cette proposition présente de grandes difficultés pratiques, comme presque tout le reste en ce monde. Je ne dirais pas qu'elle est impossible, mais ce serait une manière très, très difficile d'obtenir des résultats et je dirais qu'il faudra environ cinq fois plus de temps pour former une force efficace que si nous nous prenions autrement. Je crois que le but est fondamentalement d'essayer de réaliser une plus étroite intégration.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Winch?

M. WINCH: Monsieur le président, j'ai deux questions à poser et vu qu'il se fait tard, j'essaierai d'être bref.

Le général, de son propre avis, peut-il nous dire quel avantage le Canada retire de sa participation à NORAD en plus d'être intéressé au système d'alerte sur les trois lignes de radar et à leur raccordement avec BMEWS, en plus d'aider au commandement stratégique de l'air des États-Unis à lancer ses avions en chasse et à alerter les États-Unis d'une attaque possible? Voyez-vous quelque autre avantage dans la participation du Canada à NORAD?

M. SIMONDS: Non, personnellement je n'en vois pas.

M. WINCH: J'ai une autre question à poser et j'espère que vous pouvez y répondre. Pouvez-vous nous faire vos commentaires sur l'accord conclu la semaine dernière entre le Canada et les États-Unis pour l'établissement d'ogives nucléaires sur les bases américaines au Canada—je dis bien les bases américaines au Canada—à Terre-Neuve? Pouvez-vous faire des commentaires au sujet de leur utilité, de leur nécessité ou de leurs avantages? Pouvez-vous faire des commentaires?

M. SIMONDS: Je n'ai pas lu l'accord.

M. WINCH: Nous non plus à la Chambre des communes.

M. LAMBERT: Au sujet des questions qui ont été soulevées par M. MacLean et M. Smith relativement aux chefs des services armés, aux chefs d'état-major et au ministre, le témoin nous a indiqué qu'il croyait qu'il existait certaines difficultés à cause de l'absence d'une politique de défense bien définie. Je me demande si le ministre reçoit tous ses conseils des chefs des services armés, qui sont ses conseillers professionnels. Quelles sont les personnes qui déterminent ce que nous conviendrons d'appeler le programme de défense? Au fond, ne devraient-elles pas être les chefs des services armés puisque vos décisions dépendent de leurs conseils?

M. SIMONDS: Seulement en ce qui concerne les aspects militaires. Le premier et le plus important de ces aspects est le programme et il est entièrement une décision politique en ce qui concerne le rôle de défense que le Canada doit jouer. Je répète que c'est une décision entièrement politique. Cette décision prise, le ministre compte sur ses chefs des services armés pour le conseiller sur la façon dont chaque arme réalisera ce programme.

M. LAMBERT: Avez-vous eu l'occasion d'étudier une série d'articles par l'ancien brigadier Malone, aujourd'hui rédacteur du *Free Press* de Winnipeg, qui ont paru en mai de cette année, où il traite de la question de l'organisation et de la hiérarchie de l'état-major dans le Service? Par exemple, le cinquième article est intitulé «Powers of the Service Chiefs» et le sixième, «Staff Reforms», qu'il propose. En d'autres termes, il propose la création d'un conseil naval et d'un conseil de l'air qui comprendraient de puissants éléments civils plutôt que seulement des éléments strictement militaires afin que le ministre puisse recevoir des avis plus objectifs en cette matière. Cette surveillance des civils dans une armée assujétie à un conseil de l'armée est-elle possible selon vous comme chef d'état-major?

M. SIMONDS: Je n'ai pas lu l'article dont vous parlez, mais il semble proposer un système semblable à celui qui existe en Angleterre. Il a ses désavantages, naturellement.

Si l'on songe aux dimensions de notre service, l'adoption d'un système de ce genre créerait des frais généraux beaucoup plus considérables. Des changements ont été effectués récemment dans le système britannique. Chaque service en Grande-Bretagne a en quelque sorte un sous-ministre à la Chambre. Il

y a un ministre de la défense qui siège au sommet de toute la situation. Il faut dire aussi qu'il y a un expert financier civil qui surveille les cordons de la bourse.

Considérant notre importance limitée, je crois que nous pourrions instaurer ce système sans augmenter les frais généraux au sommet.

M. LAMBERT: Comme dernière question, peut-être puis-je parler des trois genres de réforme que je crois pratiques dans nos cadres. En premier lieu, renforcer le comité de la défense du Canada; en deuxième lieu, le comité des chefs d'état-major devrait être remplacé et réorganisé de façon à assurer une plus grande participation des civils; il y aurait un conseil de défense composé du ministre, du sous-ministre, du président et des chefs de chaque arme. Finalement, comme je l'ai dit, l'établissement d'un conseil de l'air, d'un conseil de l'armée et d'un conseil naval ayant un élément civil tiré de nos personnels actuels. Une telle organisation aurait-elle de la valeur?

M. SIMONDS: Je crois qu'elle créerait probablement des frais généraux excessifs et inutiles. Je ne crois pas que je puisse répondre à cette question sans enfreindre les règles de la sécurité.

Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole au dernier interrogateur, j'ai une annonce à faire et une motion administrative à proposer.

Il y aura une réunion du sous-comité directeur mardi à 9 h. 30 du matin, et jeudi à 10 h. 30 du matin le général Charles Foulkes comparaîtra comme témoin devant le Comité. Il aura un exposé qu'il nous lira alors.

Je vais vous lire la motion administrative recommandée et demanderai un proposeur et un secondeur.

Elle se lit: «que le lieutenant-général Guy Simonds, le général Charles Foulkes et M. John Gellner soient convoqués devant le Comité spécial de la défense les 17, 23 et 24 octobre respectivement et que les frais raisonnables de subsistance et de voyage, conjointement avec une allocation quotidienne, soient payés à ces personnes relativement à leur comparution devant notre Comité, tel que prévu dans l'ordre permanent 69 (2)».

M. LAMBERT: Monsieur le président, je le propose.

M. MACLEAN: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

M. MATHESON: Mon général, puis-je vous demander, à la lumière de notre présente disposition des forces, de l'armée, de la marine et de l'aviation, et de nos engagements dans les cadres de l'armement et des traités, si vous voyez un moyen pratique d'abandonner ces rôles et d'adopter quelque chose de différent? Pouvez-vous nous donner, sans entrer dans trop de détails, votre appréciation de la façon que nous pourrions changer notre rôle actuel, en tenant compte des engagements que nous avons contractés, qui se prolongeront peut-être dans l'avenir prévisible à un rôle que nous pourrions remplir plus utilement sans dénoncer nos traités et nos accords?

M. SIMONDS: Personnellement, je n'entrevois pas de changement révolutionnaire. Tout changement devra procéder par voie d'évolution. Je crois que la première mesure sera de caractère politique, c'est-à-dire par voie de négociations avec nos alliés à qui nous signalerions qu'à notre avis nous ne faisons pas à l'heure actuelle la contribution la plus utile dont nous sommes capables pour la réalisation de la sécurité collective, par rapport à l'OTAN ou à d'autres obligations possibles sous l'égide des Nations Unies.

Nous tenons aussi à signaler que nous aimerions opérer un changement dans le cadre de notre future politique à long terme afin de réaliser cette idée des forces intégrées.

Nous devons arriver à faire admettre que ce que nous proposons est la forme la plus utile de contribution que nous puissions offrir dans les circonstances actuelles. Après cela, et à mesure que les rôles et les engagements existants que nous avons acceptés deviennent désuets, nous ne les renouvellerons pas et, dans nos plans de remplacement de ces rôles désuets, nous commencerons à équiper nos services armés de façon qu'ils puissent participer au nouveau programme proposé.

Nous ne pouvons certainemenent pas unilatéralement et subitement dire que nous abandonnerons demain les engagements que nous avons pris. Notre honneur national à lui seul nous l'interdit. Cependant, je crois que la plupart de nos associés réaliseront que, dans les circonstances actuelles, nous pourrions faire une contribution plus utile à la paix du monde que nous ne le faisons avec la forme actuelle de nos forces.

Après avoir négocié un changement éventuel, alors tout renouvellement de l'équipement et autres changements futurs dans l'organisation doit représenter un pas en avant vers l'accomplissement de cet équilibre à long terme.

M. LAMBERT: Monsieur le président, je crois approprié en ce moment de dire que le Comité est unanime à exprimer son sentiment de gratitude envers le général Simonds pour avoir consenti à comparaître devant nous aujourd'hui comme témoin afin de nous présenter un exposé très juste et très franc de ses vues sur un sujet difficile.

Assentiment.

M. SIMONDS: Monsieur le président, puis-je dire que ma présence comme témoin aujourd'hui a été des plus intéressantes et stimulantes. J'ai été vivement impressionné par la qualité des questions posées par les membres du Comité.

M. BREWIN: Nous ne recevons pas souvent de compliments.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne maintenant jusqu'à 10 h. 30 du matin le mardi 22 octobre.

ANNEXE «A»

Mémorandum
aux Membres du Comité spécial
de la Défense
Chambre des communes
Ottawa, Ontario

par M. D. B. Scott au nom de

M. D. D. Betts
M. D. W. Braben
M. R. Krouse
M. F. D. Manchester
M. J. T. Sample
M. H. Schiff
M. L. E. Trainor
M. S. B. Woods

Université de l'Alberta
Edmonton, Alberta
août 1963.

Historique

Le 26 mars 1963, huit physiciens de l'Université de l'Alberta ont signé un rapport qui résumait les opinions sur l'efficacité probable du projectile Bomarc B par rapport aux déclarations faites publiquement. Après que ce document eut beaucoup circulé, le Comité spécial de la Défense s'est rendu compte que certaines des opinions exprimées différaient de celles des conseillers officiels du ministère de la Défense nationale. Par conséquent, le président du comité, M. Maurice Sauvé, a invité les auteurs de ces opinions différentes à venir les exprimer. Donc les professeurs Sample, Scott et Trainor ont paru comme témoins à une session régulière du comité, le jeudi, 1er août 1963. En même temps, le président a prié le Conseil de recherches pour la défense de faire des commentaires sur notre rapport du 26 mars ainsi que sur une lettre écrite par l'un de nous (Scott) le 24 juillet et incluse avec le texte, alors que 30 copies du rapport ont été envoyées au président. Des copies de cette critique ont été distribuées à la presse avant l'audition du 1er août. A la fin de cette séance, le président nous a donné des copies de la critique du Conseil de recherches pour la défense et nous a invités à y répondre par écrit. C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui au comité.

Aperçu général

Nous avons été très encouragés par notre audition devant le comité. Le fait que l'on nous ait invités à nous exprimer, et l'attention et la considération avec lesquelles on nous a écoutés furent, à nos yeux, des signes très encourageants. Cet aspect de ce qui est pour nous un projet hors de l'ordinaire fut un vrai succès.

Nos relations avec les représentants du Conseil de recherches pour la défense sont plus difficiles à analyser. Nous nous attendions à ce qu'on appuie notre position ou à ce qu'on la rejette d'après la force de nos arguments physiques et technologiques. Nous avons été pris complètement au dépourvu par la position des représentants du Conseil de recherche pour la défense qui nous a semblé émotionnelle et même défensive, en plus d'être dénuée de contenu scientifique. Les nombreuses allusions à notre soi-disant emploi d'une théorie simple ont donné l'impression que cette théorie était elle-même naïve. L'argument des renseignements confidentiels était en soi assez contrariant, mais de voir cet argument appliqué aussi aux renseignements confidentiels qui ne sont même pas à la disposition du Conseil de recherches pour la défense, fut doublement contrariant. Cela plaçait la discussion au-delà des frontières de la raison et dans le domaine de la «physique révélée». Les inventions technologiques, quel que soit leur degré de classification, peuvent pourtant être discutées en se basant sur des principes fondamentaux qui ne sont aucunement modifiés soit à cause de la technologie qui s'en sert, soit encore à cause du degré de secret par lequel on essaie de les dissimuler.

Notre position était alors, et reste encore, comme suit. Nous avons remarqué que les tentatives pour justifier auprès du public canadien l'emploi des intercepteurs Bomarc et Voodoo équipés d'armes nucléaires, dépendaient énormément de la prétention que la défense nucléaire qui en résulterait «cuirait» les bombes nucléaires dans les avions ennemis. Comme physiciens, nous avons essayé de déterminer la validité de la théorie de la «cuisson» et nous n'en avons pas été satisfaits. Il est possible de concevoir des bombes susceptibles de «cuisson», mais, à notre avis, il est si facile d'empêcher cela, qu'il faudrait avoir un ennemi très coopératif pour que cela arrive. Nous avons cru de notre devoir de faire savoir nos opinions sur ce sujet.

Nos commentaires sur la critique du Conseil de recherches pour la défense

a) La lettre du 24 juillet 1963.

La critique de la lettre du 24 juillet fut peut-être rédigée à la hâte. Elle fait allusion à des idées énoncées ailleurs. La lettre n'avait pas du tout le sens que lui attribuait la critique, mais voulait dire, en réalité, que si l'on réussit à «cuire» les bombes faites par nous, on ne réussira pas nécessairement à «cuire» les bombes faites par l'ennemi. La question qui nous concerne ici est que la méthode de construction des bombes ennemies est leur secret. Puisque nous ne pouvons savoir avec certitude que nous possédons tous les renseignements secrets de l'ennemi, nous ne pouvons être sûrs d'avoir devancé la pensée de l'ennemi sur toute la ligne. Il est très difficile de répondre à cette critique. Il est peut-être significatif que, dans la critique écrite et durant l'audition devant le comité, les représentants du Conseil de recherches pour la défense n'ont jamais essayé d'y répondre.

b) Le rapport du 26 mars 1963.

(i) La critique cite notre rapport comme disant que:

> La fonction voulue pour les Bomarcs et les Voodoos munis d'armes nucléaires, en cas d'attaque par bombardiers pilotés contre l'Amérique du Nord, est de détruire les bombes nucléaires dans les avions ennemis

On prétend que nous montrons par cette remarque une incompréhension complète du rôle des Bomarcs et des Voodoos équipés d'armes nucléaires. La critique explique ensuite ce qu'est en réalité leur fonction proposée. Malgré cela, notre point de vue semble très rapproché de celui du ministre de la Défense nationale.

Le 27 juin 1963, l'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, fit un témoignage à cette session du comité. En page 18 du compte rendu de cette réunion, le ministre dit, en partie, ce qui suit:

> Or, l'utilisation de l'ogive nucléaire comporte un double avantage. D'abord ses possibilités de destruction sont bonnes, puisqu'il ne lui est pas nécessaire d'atteindre sa cible directement. En deuxième lieu, là où les bombes portées par le bombardier attaquant peuvent être neutralisées par un procédé de «cuisson». Si l'on disposait d'une ogive explosive, elle pourrait abattre le bombardier mais, par contre, l'explosion causée par les bombes portées par celui-ci serait autrement plus dévastatrice.
>
> On croit que les bombes ennemies sont munies de fusées dites «*dead man*». Ce genre de fusée permet aux bombes d'exploser au moment de l'impact, même si l'avion porteur, ou tout autre dispositif porteur, a été abattu et a pris feu ou s'est désintégré en plein ciel. L'utilisation d'une d'ogive à charge nucléaire comporte donc, du point de vue de la défense aérienne, un avantage considérable, puisqu'elle peut détruire l'arme et non seulement le porteur.

L'idée qu'a le ministre des fusées nucléaires semble être que, si la «cuisson» ne réussit pas, nous aurons des explosions désastreuses.

(ii) De plus, à la page 1 de la critique:

> D'autres observations de M. Scott... révèlent qu'il ne tient pas compte que le fait élémentaire d'abattre des bombardiers nucléaires à quelques centaines de milles au nord de Montréal et de Toronto contribuerait beaucoup à protéger le Canada, que ces bombes aient explosé ou aient été neutralisées.

Bien sûr, il est préférable de tuer quelques personnes plutôt qu'un grand nombre. Nous n'avions pas cru que c'était là que résidait le problème. Notre

idée était que la fonction appropriée du Bomarc dépend largement du succès de la «cuisson»—sans quoi nous aurions des explosions désastreuses, comme il est expliqué par M. Hellyer—et notre opinion, basée sur des calculs, est que la cuisson ne se ferait pas, ou serait empêchée par l'ennemi.

De plus, la base de Bomarc à North Bay est à 200 milles seulement au nord de Toronto, et celle de La Macaza est à moins de 80 milles au nord-ouest du centre de Montréal. Le Bomarc a une portée de 400 milles, et évidemment cette portée s'étend en chaque cas dans toutes les directions. Si l'interception des bombardiers ennemis se produisait aux extrémités nord de ces cercles, on pourrait dire que, réellement, «les bombardiers nucléaires ont été abattus à quelques centaines de milles au nord de Toronto et de Montréal». D'autre part, si l'interception se faisait près de la base ou peut-être même un peu au sud—ce qui est entièrement possible—alors, que «les bombes nucléaires explosent ou soient neutralisées» cela deviendrait une question de la plus grande importance, spécialement pour Montréal et Toronto.

Finalement, on peut remarquer que le très honorable M. Diefenbaker, alors premier ministre du Canada, parlant à la Chambre des communes le 5 février 1963, dit que:

> ... le dispositif des Bomarcs constituait tout simplement une partie du plan de défense du continent nord-américain et qu'il n'était pas destiné à défendre le Canada. Ce n'est pas ce à quoi on le destine ... *

(iii) A la page 2, item 2, on trouve ce commentaire du Conseil de recherches pour la défense:

> ... l'assertion portant qu'il est *très peu probable* qu'une arme nucléaire Bomarc détruirait la bombe nucléaire aussi bien que le bombardier n'est pas juste.

Cette réfutation catégorique est au moins non équivoque. D'autre part elle n'éclaire guère le problème. A la réunion du comité le 27 juin, déjà mentionnée, le dialogue suivant apparaît à la page 21:

> M. FAIRWEATHER: Je me demande si les membres du comité seront dégagés par la procédure de sécurité de l'OTAN, pour que nous puissions recevoir et étudier des renseignements confidentiels ou de nature délicate.
>
> M. HELLYER: Si votre question s'adresse à moi, je puis dire qu'il n'y a pas eu, de la part du comité, de proposition formelle pour qu'il en soit ainsi, et je doute fort que les membres du comité le désirent. Je pense que tous les renseignements qui sont vraiment essentiels à vos délibérations peuvent être fournis comme non confidentiels.

Comme physiciens, nous nous croyions plus favorisés que même les membres du comité de la Défense pour former une opinion sur une question qui dépend en grande mesure des principes de la physique. Nous nous sommes servis d'une grande variété de littérature scientifique et technique dont la compréhension serait difficile aux membres du comité, et, à plus forte raison, au grand public. Nous avons fait des calculs très sérieux qui ne peuvent être faits que par ceux qui sont bien versés en physique. Et, malgré tout cela, nous ne pouvons pas nous prononcer au sujet du procédé de «cuisson». Mais, en même temps, nous nous faisons dire par des représentants du Conseil de recherches pour la défense que nous sommes dans l'erreur parce que nous n'avons pas assez de renseignements. Que dire alors du comité de la Défense, dont les délibérations ne doivent se faire qu'avec des renseignements non confidentiels?

* Débats de la Chambre des communes, Volume 107, numéro 72, p. 3601.

(iv) A la page 2, item 3(*a*), nous sommes (correctement) cités comme disant: «la coque intérieure est faite du métal fissionable plutonium.» La critique remarque ensuite:

> Il s'agit ici d'une conjecture de la part de M. Scott vu qu'aucun renseignement n'est ou ne peut être publié à ce sujet.

De nouveau, dans l'item 3, nous sommes cités comme disant:

> Autour du plutonium se trouve une coque d'explosif ordinaire (T.N.T.) qui, comme nous allons voir, agit comme déclic.

La critique remarque:

> Cette image de la mise en action d'une bombe est beaucoup trop simple.

En réalité, beaucoup de matériel a été publié sur ce sujet et est connue des physiciens depuis quelques années. Par exemple, en 1957, le département de la Défense des États-Unis a préparé un volume de 560 pages intitulé *The Effects of Nuclear Weapons*, qui fut publié alors par la Commission de l'énergie atomique des États-Unis. De ce livre nous citons ce qui suit (p. 12 et p. 13):

Obtention de la masse critique

1.43 A cause de la présence de neutrons vagabonds dans l'atmosphère ou de la possibilité qu'ils soient engendrés de diverses façons, une certaine quantité d'isotopes appropriés d'uranium (ou de plutonium) dépassant la masse critique pourrait probablement ou fondre ou exploser. Il est, par conséquent, nécessaire de s'assurer avant la détonation d'une bombe nucléaire que celle-ci ne contient aucune matière fissile aussi considérable que la masse critique dans les conditions existantes. Afin de pouvoir produire une explosion, cette matière doit donc devenir surcritique, c'est-à-dire dépasser en dimension la masse critique, en un délai de temps si court qu'aucun changement sous-explosif puisse se produire dans la configuration, comme par la fusion, par exemple.

1.44 Il existe, généralement parlant, deux manières de provoquer une explosion nucléaire, c'est-à-dire de transformer rapidement un système sous-critique en un système surcritique. Pour ce qui est de la première, il s'agit de réunir deux ou plusieurs pièces de matières fissiles, dont chacune est inférieure à la masse critique, et de les grouper très rapidement ensemble afin de former une seule masse dépassant les dimensions de la masse critique. On peut y parvenir en se servant d'un certain genre de canon de fusil, dans lequel un explosif puissant est introduit pour faire sauter une pièce sous-critique de matière fissile de la culasse du canon dans une autre pièce sous-critique fixée fermement à la bouche de l'arme.

1.45 Pour ce qui est de la seconde méthode, on tient compte du fait que lorsqu'une certaine quantité sous-critique d'un isotope approprié d'uranium (ou de plutonium) est fortement comprimée, elle peut devenir critique ou surcritique. La raison en est qu'en diminuant par compression la dimension et, par conséquent, l'aire superficielle (ou l'aire de fuite des neutrons) d'une certaine quantité donnée de matières fissiles, le taux de perte des neutrons par la fuite diminue en proportion du taux de production par la fission. Une réaction en chaîne autoentretenue peut alors devenir possible avec la même masse qui était sous-critique à l'état de non-compression.

1.46 Dans une arme à fission, la compression peut s'obtenir par l'emploi d'un puissant explosif brisant ordinaire dont les configurations

spécialement fabriquées sont agencées sous une forme sphérique. Dans un trou au centre de ce système est placée une sphère sous-critique de matière fissile. Lorsque le puissant explosif est déclenché à l'aide d'un certain nombre de détonateurs de l'extérieur, une onde d'«implosion» en direction interne est produite. Lorsque cette onde atteint la sphère d'uranium (ou de plutonium), elle fait comprimer cette dernière qui devient surcritique et explose.

Évidemment, il est bien connu que la réaction de fusion dans une bombe à hydrogène exige une température très élevée pour la déclencher, et que cette température est fournie par une bombe à fission agissant comme déclic. De plus, il est connu depuis longtemps que plusieurs isotopes sont fissionables mais, de ceux-là, l'uranium 235 et le plutonium 239 sont les plus appropriés pour les armes à fission. Pour notre modèle de la bombe, nous avons choisi à dessein le plutonium plutôt que l'uranium, à cause de son point de fusion beaucoup plus bas (640°C comparé à 1132°C) et, par conséquent, sa plus grande susceptibilité à la «cuisson».

Des deux méthodes décrites ci-haut pour produire une explosion à fission, nous avons choisi celle à symétrie sphérique à cause de la simplification qu'elle introduit dans les calculs. Cependant, notre argument n'est pas pour cela moins pertinent, parce qu'on ne peut affirmer qu'une bombe ennemie ne soit pas elle-même construite sur le même plan.

Il est malheureux que la critique du Conseil de recherches pour la défense passe des remarques comme celles qui sont contenues dans les item (*a*) et (*b*) du paragraphe 3 (page 2). Ce n'est qu'aux yeux du public non scientifique qu'elles paraissent nocives. En fait, elles ne sont pas pertinentes.

Quant à l'item 3(*c*) (page 2), il a reçu sa réponse auparavant.

(v) Il semble y avoir des insinuations dans presque toute la page 3. Près de la fin, toutefois, se trouve un énoncé défini au sujet de la construction de la bombe.

> La bombe n'est pas construite de façon à exploser lorsque «le T.N.T.» est chauffé au point d'explosion—elle *n*'explosera *pas* si «le T.N.T.» est accidentellement ou délibérément chauffé au point d'explosion, quel que soit l'état dans lequel se trouve le «plutonium» à ce moment-là.

A la session n° 2 du comité, le Dr Field dit:

Page 38

> M. FIELD: Il y a lieu de préciser, je pense, que nous recevons tous les renseignements au sujet de l'effet des armes dont nous avons besoin pour organiser notre système de défense. On ne nous explique pas ce qui se produit à l'intérieur de ces bombes dans les circonstances données. On nous explique simplement ce qui se produit lorsqu'on se sert de la bombe en tant qu'arme. On nous fournit des renseignements complets sur l'effet des armes, nous disposons de ces renseignements, et c'est tout ce dont nous avons besoin pour organiser notre défense. Nous n'avons pas vraiment besoin de savoir comment elles sont faites à l'intérieur; pas plus que nous n'avons besoin de connaître le mécanisme d'une montre pour dire l'heure. On nous renseigne sur l'effet des armes et cela nous suffit.

Si l'on considère cet énoncé compréhensif, comment est-il possible au Conseil de recherches pour la défense de faire l'affirmation à la page 3 de la critique? *Il semble très probable que le Conseil de recherches pour la défense n'a pas de renseignements confidentiels sur la construction des armes nucléaires des États-Unis.* De plus, ce qui nous occupe ici est la construction des armes nucléaires ennemies. A propos de cela, il est aussi probable que le Conseil de recherches pour la défense n'a pas de renseignements confidentiels.

(vi) A la page 4, item 5, on nous cite:

Dans l'explosion d'une bombe atomique, les neutrons...

La critique essaie de démolir cela par une allusion dérogatoire à «la théorie élémentaire». En réalité, aucune affirmation relevant de la physique ne peut être mise de côté de cette façon. Elle doit être considérée d'après ses mérites scientifiques.

(vii) A la page 4, item 6 de la critique, notre suggestion d'un détecteur de rayons gamma est écartée comme étant «purement théorique» et «très naïve». Durant la session n° 10, les représentants du Conseil de recherches pour la défense entreprirent une triple réfutation du détecteur de rayons gamma: 1. lui aussi serait déclenché par les rayons cosmiques, et par conséquent ne fonctionnerait pas tel que conçu; 2. il serait très difficile, sinon impossible, d'en faire un; 3. l'ennemi, de toute façon, n'en voudrait pas. Ces trois points seront discutés séparément dans la section qui suit.

(viii) Notre remarque que les Bomarcs ne sont pas des projectiles très précis est parée dans la critique du Conseil de recherches pour la défense par l'affirmation qu'ils sont des projectiles précis. Toutefois, l'évidence fournie par les représentants du Conseil de recherches pour la défense aux sessions du comité est assez équivoque sur ce point, comme nous le montrerons dans la section qui suit.

Commentaire sur la position du Conseil de recherches pour la défense telle que révélée aux sessions N° 2 et N° 10 du comité.

Il est instructif de suivre les témoignages de M. Field à la session N° 2 et de MM. Field et Keyston à la session N° 10.

(i) *Bomarcs et fusées intercontinentales*

Page 31

> M. FIELD: ...les armes défensives n'ont pas été conçues à l'origine pour cuire les bombes, mais simplement pour détruire les bombardiers et les fusées intercontinentales avec une plus grande efficacité.

La supposition que les Bomarcs sont capables d'abattre les fusées intercontinentales démontre une compréhension très incomplète des bases de tout le problème des projectiles. Et pourtant, cette affirmation fut faite le 2 juillet 1963, après que le conseil de recherches pour la défense eut conseillé le ministre de la Défense nationale au sujet des Bomarcs.

De là au 1er août 1963, on avait appris quelque chose, car on voit à la page 315:

> M. SMITH: Et le Bomarc ne nous défendra pas contre les engins intercontinentaux.
>
> M. FIELD: C'est exact.

(ii) *Précision des Bomarcs et probabilité de «cuisson».*

> M. FIELD: Quand un bombardier est abattu et que ce bombardier transporte une bombe atomique, il peut se produire plusieurs choses. L'ogive nucléaire peut être cuite ...ce qui la rendrait à peu près inoffensive. Elle peut ne pas être cuite, étant hors de portée de la cuisson, mais le bombardier peut subir assez de dommages en la libérant. La bombe peut être complètement ou partiellement cuite. Dans le dernier cas, il pourrait y avoir une très petite explosion nucléaire. Il serait tout à fait possible que l'arme elle-même ne soit pas atteinte mais que l'avion qui la transporte soit endommagé et forcé à amener la bombe au sol. Dans ce cas, l'arme peut exploser ou ne pas exploser quand elle touchera le sol. Elle n'exploserait que si l'équipage déclenchait quelque chose dans l'engin pour le faire exploser au moment de toucher terre.

Cette affirmation est intéressante pour deux raisons. Elle semble ne pas comprendre la signification du «*dead man switch*», bien que cela ait été expliqué par M. Hellyer au cours de la session précédente (page 18). De plus, elle compte sur la possibilité distincte que l'avion puisse être détruit sans que les bombes soient neutralisées. Il y a l'affirmation additionnelle à la page 40:

> M. HAHN: Donc, si nous nous servons de Bomarcs nucléaires nous risquons de provoquer deux explosions nucléaires. Le Bomarc pourrait abattre le missile sans le cuire mais pourrait aussi cuire et neutraliser l'arme principale.
>
> M. FIELD: Oui.

La confiance de M. Keyston au sujet du Bomarc est considérablement plus grande que celle de M. Field, comme il est démontré à la page 316:

> M. KEYSTON: ... la distance typique de manque à toucher du Bomarc est faible par comparaison aux distances auxquelles on peut «cuire» une bombe. Je ne crois pas que nous soyons libres de dire à quel point le Bomarc est précis, mais la distance moyenne à laquelle un Bomarc explose relativement à un bombardier est en deçà de la distance à laquelle le procédé de «cuisson» a lieu en ce qui concerne un bombardier, qu'il soit protégé ou non; ainsi il est précis par rapport à la distance de «cuisson». Il s'approche davantage de l'avion que la distance à laquelle on est sûr de «cuire» une bombe.

Il est clair que MM. Keyston et Field ne peuvent tous les deux avoir raison.

(iii) *Distances pour la «cuisson»—Résultent-elles des calculs seulement? Ou les résultats ont-ils été vérifiés expérimentalement?*

MM. Keyston et Field ont tous les deux fait de grands efforts pour donner l'impression que, en contraste avec nos hypothèses qui étaient «purement théoriques», leur information au sujet des Bomarcs avait été vérifiée expérimentalement. Leur témoignage révèle très clairement, toutefois qu'ils ne possèdent pas du tout de tels renseignements.

Page 36

> M. CHURCHILL: ...vous avez expliqué quel effet les neutrons provenant d'une explosion nucléaire produisent en pénétrant la bombe nucléaire. A-t-on mis ce procédé à l'épreuve dans une expérience ou se fonde-t-on sur une théorie?
>
> M. FIELD: D'après nos sources américaines, ceci a été confirmé en théorie et par l'expérience.
>
> M. CHURCHILL: En d'autres termes, il y a eu une explosion nucléaire où un missile nucléaire anti-avion a frappé une bombe nucléaire et où, en conséquence, la bombe nucléaire n'a pas explosé?
>
> M. FIELD: On ne nous a pas donné de détails sur ce qui a été fait à cause de la nature de ces renseignements. On a dit que les Américains avaient travaillé à ce problème et qu'ils étaient entièrement convaincus que c'est ce qui se produit. Voilà les renseignements que nous possédons.

Page 317

> M. KEYSTON: A notre avis, le Bomarc approcherait d'emblée la cible pour effectuer la «cuisson»—*nous avons calculé la distance**—même si la bombe était munie du maximum de protection.

* Attention spéciale ajoutée.

Page 323

M. FIELD: Mais, nous savons ceci: lorsqu'il y a eu des études théoriques à l'égard des bombes, la théorie a toujours été éprouvée par des essais.

Page 324

...*nous croyons certainement** que cette opinion ne se fonde pas sur la théorie, mais sur une théorie qui a été vérifiée par ces experts à la suite d'un grand nombre d'essais nucléaires, essais que nous avons discutés.

Page 325

M. KEYSTON: ... Or, il est pour moi inconvenable que ces experts nous indiqueraient la distance réelle avec une précision relative en se fondant sur des calculs purement théoriques, non appuyés par une épreuve réelle...

(iv) *Protection contre les neutrons.*

A la session n° 10 et dans sa critique (page 4, item 5), le Conseil de recherches pour la défense tient beaucoup à éliminer complètement notre suggestion que les bombes-H pourraient être protégées contre les neutrons par un modérateur et un absorbeur de neutrons, Cela est en contradiction complète avec des témoignages antérieurs à la session n° 2.

Page 39

M. SMITH: On a sans doute raison de supposer que des investigateurs scientifiques cherchent à mettre au point des techniques pour cuire les armes nucléaires venant de pays étrangers, tandis que d'autres s'efforcent en même temps de trouver le moyen de les empêcher de cuire.

M. FIELD: Oui. Un moyen de défense serait même de blinder les ogives nucléaires. Si l'on parvenait à les entourer d'une épaisse feuille d'acier cela les protégerait. On fait certainement des essais en ce moment pour rendre les missiles balistiques intercontinentaux plus efficaces, comme vous le disiez.

A part cette franche admission de la possibilité d'une armure protectrice, nous trouvons, ici encore, la curieuse confusion entre les missiles balistiques intercontinentaux et les bombes transportées dans les avions. Encore, à la page 41:

M. FIELD: ...tout cela n'aurait pour résultat, à mon avis, que de réduire le rayon de la cuisson; c'est-à-dire de diminuer l'espace dans lequel on pourrait cuire la bombe; par exemple, si, sans protection, cet espace était d'un mille, alors au moyen d'une protection on pourrait le réduire. à un demi-mille ou à trois quarts de mille, et ainsi de suite.

Contrastons cela avec le témoignage ultérieur.

Page 317.

M. KEYSTON: A notre avis, le Bomarc approcherait d'emblée la cible pour effectuer la «cuisson»... même si la bombe était munie du maximum de protection.

(v) *Le détecteur de rayons gamma.*

La réponse du Conseil de recherches pour la défense à notre suggestion d'un détecteur de rayons gamma fut faite sur un plan très élémentaire.

Page 314

M. FIELD:...Il faut se rappeler qu'il y a des rayons gamma dans l'atmosphère en plus de ceux du Bomarc. Il y a des rayons cosmiques

* Attention spéciale ajoutée.

qui produisent des averses de rayons gamma et on peut imaginer une réelle détonation de la bombe dans l'avion; comme on l'a fait remarquer, il y a la possibilité qu'on transporte une bombe qui explosera et vous fera sauter, indépendamment de tout dessein que vous puissiez entretenir de la faire exploser à un moment précis...

L'intensité des rayons gamma est si basse venant des chutes de rayons cosmiques, et si haute venant de l'explosion d'une bombe atomique, qu'on doit grandement s'étonner d'une naïveté scientifique pouvant confondre les deux cas.*

Page 313

M. KEYSTON: ... nous ne pouvons pas nous imaginer des militaires voulant ce dispositif dans la bombe, même si l'on concédait que c'est faisable.

Page 314

M. FIELD: ... alors que nous ne disons pas que les dispositifs activés aux rayons gamma sont impossibles, nous ne pensons pas que ce soit un dispositif utile du point de vue militaire. Nous pensons qu'il faudrait beaucoup de temps pour mettre au point un tel dispositif qui soit utile.

Page 314

M. FIELD: ... Je crois que M. Scott parle de la possibilité qu'un ennemi mette au point le genre de fusée qu'il a postulée et la pose dans une arme de l'avenir. Cela peut être vrai ou faux. Nous avons aujourd'hui des Bomarcs qui sont destinés à nous défendre contre des armes existantes.

Page 328

M. KEYSTON: ... Il est tout à fait évident que la question de l'élément sensible aux rayons gamma est extrêmement difficile et ajoute, s'il est possible de la réaliser, une nouvelle complication à la bombe nucléaire.

Il est très clair que les représentants du Conseil de recherches pour la défense prétendent savoir ce qu'il y a et ce qu'il n'y a pas dans les bombes ennemies. Cela est difficile à croire puisqu'ils affirment déjà ne pas savoir ce qu'il y a dans les bombes américaines.

Finalement, l'affirmation du Conseil de recherches pour la défense portant que la construction d'un détecteur de rayons gamma est une chose très difficile, n'est pas acceptable à quiconque est familier avec l'instrumentation nucléaire moderne.

*Dans le «Time» du 9 août 1963, on parle de la possibilité qu'ont les satellites en orbite de déceler toute violation du pacte anti-test par des explosions nucléaires dans l'espace. A la page 40 l'ensemble d'instruments *Vela-Hotel* est destiné à déceler les rayons X de faible intensité d'une explosion d'une mégatonne à 200 millions de milles de la terre et à les différencier des rayons X se dégageant de feux solaires et d'autres sources naturelles.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 1963

TÉMOIN:

Le général Charles Foulkes, C.B., de Victoria (Colombie-Britannique)

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29519-6—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: L'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Granger
Gross
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
MacRae
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 22 octobre 1963.
(20)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 10h. 35 du matin, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Baldwin, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Sauvé, Smith, Temple et Winch (20).

Aussi présent: Le général Charles Foulkes, C. B., Victoria, Colombie-Britannique.

Aussi présent: Un interprète parlementaire.

Le président présente le Septième rapport du sous-comité directeur qui se lit comme il suit:

Votre sous-comité recommande:

1. Que le général Walsh soit invité à comparaître devant le Comité mardi le 29 octobre; que le vice-maréchal de l'Air Dunlop soit présent jeudi le 31 octobre; et que le ministre de la Défense nationale, l'honorable Paul Hellyer, soit prié d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi 5 novembre 1963.

A la demande de M. Winch, le sous-comité directeur étudie la question des nouvelles relatives au programme de défense qui sont communiquées aux journaux avant que des déclarations officielles en soient faites à la Chambre des communes ou au Comité spécial de la défense. Le sous-comité poursuivra son étude et fera rapport à ce sujet au Comité d'ici une semaine.

Conformément à une demande formulée par M. Churchill le 15 octobre (Voir Procès-verbaux et témoignages, fascicule 13), les renseignements du chef d'état-major de la Marine royale du Canada concernant les *Jours passés en mer par les navires de la Marine royale du Canada durant la période qui s'est écoulée depuis le mois d'août 1962 jusqu'au mois de juillet 1963* ont été déposés.

Ces renseignements constituent le *Document n° 6* et figurant en annexe dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui (*Voir l'annexe «A»*).

Le général Charles Foulkes est appelé et il donne lecture d'un exposé.

Le témoin est interrogé sur le contenu de son exposé.

L'interrogatoire se poursuit et à midi trente-cinq le Comité suspend la séance jusqu'à 4 heures cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(21)

Le Comité spécial de la défense reprend ses délibérations à 4h. 10 de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacLean, MacRae, Matheson, McMillan, Sauvé, Temple et Winch. (17).

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin.

Le Comité continue d'interroger le général Foulkes au sujet du contenu de l'exposé qu'il a présenté à la séance du matin.

M. Smith propose que le sous-comité directeur étudie l'opportunité d'inviter le vice-amiral H. G. De Wolf à soumettre ses vues au Comité. La question est renvoyée au sous-comité directeur.

Le Comité termine l'interrogatoire du témoin; celui-ci est remercié par le vice-président au nom des membres du Comité et il est autorisé à se retirer. Le général remercie le Comité de l'attention que celui-ci lui a accordée.

A 6h. 15 de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi le 24 octobre 1963 à 10h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,

E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

MARDI 22 octobre 1963.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. La séance est ouverte.

Il y a un rapport du comité directeur que je désire présenter.

Votre comité directeur recommande ce qui suit: que le Comité convoque le général Walsh, chef de l'état-major général, le mardi 29 octobre 1963, et le vice-maréchal de l'Air Dunlop le jeudi 31 octobre 1963, et que l'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, soit invité à assister à la séance du mardi 5 novembre.

A la demande de M. Winch, le sous-comité directeur a étudié la question des annonces du programme de défense qui sont communiquées aux journaux avant que des déclarations officielles ne soient faites à la Chambre des communes ou au Comité spécial de la défense. Le sous-comité directeur poursuivra son étude et fera rapport au Comité à ce sujet d'ici à une semaine.

J'ai reçu du vice-amiral Rayner un document que j'aimerais à déposer sous le titre de *Document numéro 6*. C'est une réponse à la demande formulée au Comité par M. Churchill au sujet du nombre de jours passés en mer par les navires de la Marine royale canadienne durant la période qui s'est écoulée du mois d'août 1962 au 30 juillet 1963. Ce document paraîtra en annexe au compte rendu de la séance d'aujourd'hui (Voir l'annexe «A»).

Nous avons avec nous ce matin le général Charles Foulkes. Vous avez déjà reçu des exemplaires de son exposé et le général commencera maintenant à vous en donner lecture.

Le général CHARLES FOULKES, C.B., C.B.E., D.S.O., C.D. (*retraité*): Monsieur le président, messieurs, je veux tout d'abord m'excuser de vous présenter le texte dont je vais vous donner lecture. C'est un premier jet auquel j'ai apporté quelques modifications sur ma propre machine à écrire, vu que je n'avais pas le temps de le faire taper de nouveau à cause du congé du jour d'Action de grâces si je voulais qu'il parvint à la date prévue à Ottawa. Je m'excuse de la forme plutôt négligée de l'exposé que j'ai l'honneur de vous présenter.

Ayant participé à l'élaboration du programme de défense depuis la fin des hostilités jusqu'à l'année 1960, ce qui représente une période d'environ 15 ans, j'ai pensé qu'il serait peut-être utile pour le Comité que je donne un aperçu de l'évolution du programme de défense et que j'exprime certaines opinions quant à ses tendances futures. J'ai pu observer cette évolution durant toute la période de démobilisation et au temps de la formation de l'armée du temps de paix. Elle s'est continuée pendant que l'on tentait mais en vain d'amalgamer les services, puis à la conclusion de l'entente portant sur l'élaboration de projets conjoints de défense de l'Amérique du Nord lors de l'établissement de l'OTAN, lors de la participation des forces des Nations Unies en Corée et au Moyen-Orient et finalement à la création du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et à l'introduction de la stratégie nucléaire. Toutes ces initiatives conjointes et collectives avaient été entreprises en vue de mettre en œuvre le programme de défense et de politique étrangère du Canada, lequel tendait et continue, je crois, de tendre à l'objectif suivant: «Aider à prévenir une guerre mondiale».

Si, en faisant ce retour sur le passé, nous constatons plusieurs manquements et de nombreuses erreurs de jugement dans la mise en œuvre de notre programme de défense, je crois, cependant, qu'il faut admettre que, malgré ces faiblesses et ces déviations, nous avons atteint l'objectif principal de notre

programme de défense, à savoir «Aider à prévenir une guerre mondiale». Selon moi, il est d'importance capitale dans toute considération d'un programme futur de défense de garder cet objectif au premier plan. C'est vers cet objectif, c'est-à-dire la prévention d'une guerre mondiale, que nous devons faire porter tous nos efforts et accorder toutes nos priorités; car, si nous permettions à la guerre de se déclencher, nos chances de victoire seraient minces, tandis que les possibilités de destruction universelle seraient très grandes.

La politique de défense canadienne devient plus difficile à établir à mesure que la défense prend une ampleur plus grande que la défense pure et simple du pays, de son peuple, de ses industries et de son existence. Ainsi, par exemple, au début des années «cinquante» il était relativement facile d'obtenir l'appui du public pour se protéger d'une menace aérienne possible contre le Canada. Nous pouvions rationaliser les moyens de défense requis pour répondre à une menace aérienne et pour justifier publiquement l'affectation de fortes sommes d'argent à des réseaux de radar, à des chasseurs d'interception et à des aérodromes. Mais la situation est bien différente aujourd'hui, l'arrivée des missiles balistiques, et la très faible possibilité qu'il y a d'aménager un réseau convenable de défense directe ayant créé un véritable dilemme dans le secteur de la défense. Pour cette raison, tout véritable effort de défense contre la guerre est devenu inutile; il ne reste plus maintenant que cette formule nébuleuse de défense collective qui préconise l'établissement d'une force de dissuasion. Il faut maintenant évaluer sous un nouvel angle les initiatives prises autrefois en vue d'assurer une protection directe contre l'attaque et les faire servir à la prévention de la guerre. Il ne s'agit plus de combats à livrer.

Aussi l'effort de défense du Canada se limite-t-il en ce moment, comme il se limitera dans un avenir rapproché, à apporter une contribution utile aux multiples entreprises lancées collectivement en Europe, sur l'Atlantique et en Amérique du Nord dans l'intention d'appuyer les tentatives que l'on fait en vue de constituer une force de dissuasion. Le Canada n'est pas encore parvenu à prendre, en consultation avec ses associés, toutes les décisions qui s'imposent quant à l'étendue et à la composition de ces contributions.

Les rapides progrès réalisés dans la technologie de la fabrication des armes rendent très difficile l'évaluation des meilleures moyens dont le Canada dispose pour apporter sa contribution. Il en résulte la mise au point d'armes de plus en plus compliquées et de plus en plus complexes, dont la conception, la fabrication et la mise au point exigent plusieurs années de travail. Il faut plus de huit ans pour concevoir, mettre au point, éprouver et fabriquer le chasseur moderne, l'«Arrow» par exemple, ainsi que les missiles antiaériens comme le *Bomarc*. Les résultats de ce long délai se font sentir dans le secteur de la défense aérienne; car, lorsque le *Bomarc* est prêt à servir, ce bombardier est supplanté par le missile balistique intercontinental comme principal appareil de lancement des projectiles d'une capacité de plusieurs mégatonnes. Aussi importe-t-il qu'à l'avenir nos contributions revêtent un caractère de flexibilité et de simplicité et qu'elles demeurent dans les limites de ce que nous pouvons accomplir avec les ressources financières et l'habileté technique dont nous disposons.

Il y a un autre aspect au problème que pose la contribution de moyens efficaces de défense et c'est celui de disposer de forces bien entraînées et bien équipées qui soient prêtes à entrer immédiatement en service actif. Il faut comprendre que pour constituer une contribution utile à la puissance de dissuasion, ces forces doivent être entraînées, équipées et rendues sur les lieux au moment où éclate le conflit ou être assez mobiles pour atteindre en quelques jours la région concernée. Cet aspect a beaucoup d'importance lorsqu'il s'agit d'empêcher que des troubles locaux et des infractions à la paix ne prennent l'ampleur de combats majeurs entre l'Est et l'Ouest. C'est là un domaine dans

lequel le Canada peut fournir une participation de plus en plus grande sans avoir à s'engager dans les entreprises risquées et coûteuses qu'exige la mise au point d'armes modernes.

Cette constatation, qui révèle que notre programme de défense doit maintenant compter sur des contributions à apporter à des mesures prises collectivement pour préparer une force de dissuasion, donne lieu à de grandes divergences d'opinion quant à la nature et à l'étendue de notre politique canadienne. Les idées sont partagées sur ce point: les uns proposent que l'on place tous nos efforts sous l'égide des Nations Unies, tandis que d'autres veulent que nous fournissions nos propres engins nucléaires de dissuasion. Il est devenu extrêmement difficile dans cette ère de rapide évolution technologique d'évaluer la valeur future d'un projet de défense. Ce qui peut sembler excellent aujourd'hui peut fort bien se révéler désuet quand le matériel en question sera mis au point et fabriqué.

En conséquence, dans votre recherche d'un programme de défense satisfaisant pour l'avenir, vous trouverez peut-être utile d'appliquer les critères suivants dans l'évaluation de nos contributions présentes et futures pour la défense:

a) Il faut que notre contribution ait la plus grande force possible de dissuasion.

b) Elle doit être la mieux adaptée qu'il est possible aux aptitudes et aux capacités spéciales du Canada.

c) Le matériel doit être d'un type que l'industrie canadienne puisse produire sans de longs retards causés par la mise au point, les épreuves et la production.

d) Les tâches doivent revêtir un caractère et une portée qui leur mériteront l'appui du public dans une large mesure.

Dans cet esprit je tiens à faire certaines remarques sur quelques-unes des questions qui ont déjà été soulevées au sein du Comité relativement aux divers modes de contribution que nous pouvons apporter à la constitution d'une force de dissuasion.

Défense maritime

Commençons par la contribution maritime. J'emploie l'expression «défense maritime» de préférence à «défense navale», parce que cette contribution constitue ce qui peut devenir l'un des rôles principaux de l'ARC.

Comme les témoignages précédents vous l'ont fait connaître, il y a très peu de doute que le sous-marin nucléaire qui lance des missiles constituera le noyau de la menace maritime dans l'avenir. Cette innovation renforce la capacité de destruction massive des engins balistiques intercontinentaux. Ces sous-marins sont moins exposés aux représailles, non seulement parce que leur plate-forme de lancement est dissimulée, mais parce qu'ils peuvent se déplacer beaucoup plus rapidement et constituent une cible très difficile à atteindre. Le Canada ne peut pas faire grand chose contre les missiles basés à terre, mais il peut faire sa large part contre les missiles lancés par des sous-marins, pourvu qu'il découvre les systèmes appropriés de tactiques, les techniques, le matériel et les armements nécessaires pour repérer et détruire les sous-marins nucléaires. La capacité d'accomplir cette tâche constituera une contribution importante à la prévention d'une guerre nucléaire. La concentration d'un plus grand effort dans ce domaine peut se révéler utile, quitte à donner moins d'importance à nos autres contributions moins efficaces, mais je doute fort que ce que nous avons maintenant en fait de tactiques, de techniques, de matériel et d'armements maritimes puissent nous permettre d'atteindre ce but.

Je crois qu'il est évident aux yeux du Comité qu'il y a beaucoup d'incertitude et de doutes au sujet de ce qu'il faut pour combattre la menace maritime. Le chef d'état-major de la marine veut plus de frégates, d'hélicoptères, de sous-marins et d'hydrofoils antisous-marins, tandis que le chef d'état-major de l'armée estime qu'en 1970 il faudra un avion antisous-marin à long cours. Tous ces appareils additionnels se feront concurrence pour les maigres fonds affectés au matériel militaire au cours des prochaines années.

Je ne suis pas convaincu que nous sachions réellement quelle est la force antisous-marine la plus efficace et la plus économique pour le Canada. Il n'y a jamais eu, pour autant que je le sache, une évaluation impartiale de la valeur relative des porte-avions, des avions de repérage, des frégates, des sous-marins, des hélicoptères et de l'avion maritime à long terme pour la lutte contre les sous-marins nucléaires. Nous avons remplacé le *Magnificent* par un autre porte-avions et les frégates du temps de guerre par des escorteurs relativement lents au coût de 30 millions (Ce chiffre serait aujourd'hui désuet). Les Lancasters ont été remplacés par des avions maritimes Argus, qui devront être remplacés eux aussi en 1970. Nous avons raison de nous demander si cette combinaison actuelle d'un porte-avions avec des avions de repérage, des frégates, des hélicoptères et des avions maritimes au long cours constituent la combinaison la plus efficace, la plus utile et la plus économique pour cette tâche. J'estime cette combinaison plutôt un ramassis des plans et des ambitions des organisateurs de la marine et de l'aviation.

Depuis quelques années, les savants qui s'occupent de la défense travaillent au perfectionnement d'un gros type de vaisseau hydrofoil pour le rôle antisous-marin et cherchent à lui donner de grandes vitesses, mais il reste à résoudre les problèmes de l'endurance et de la stabilité dans les conditions climatiques si défavorables de l'Atlantique nord. Nous espérons que ce nouveau type d'hydrofoil plus gros sera un navire antisous-marin satisfaisant. Si ce projet réussit, il devrait être possible de se procurer un bon nombre de ces navires moins coûteux pour le coût de quelques frégates.

On vous a dit aussi au Comité que certains experts préconisent un sous-marin nucléaire équipé spécialement pour opposer une défense efficace contre le sous-marin nucléaire lanceur de missiles. Bien que cette nouvelle idée ait de la valeur, elle a ses inconvénients. A l'heure actuelle, les sous-marins ont une portée très restreinte de repérage et ils ne sont pas bien outillés pour communiquer avec les avions et les navires de surface. En outre, ce type de sous-marin coûte environ 75 à 100 millions de dollars l'unité et, avec nos fonds restreints affectés au matériel de guerre, nous ne pourrions pas en acheter beaucoup.

Il semble évident qu'on n'a pas encore trouvé la bonne solution à ce problème complexe et qu'il n'est pas prudent de continuer à remplacer les navires et les avions un par un et à grands frais lorsqu'il y a des doutes au sujet de l'efficacité des méthodes, des techniques et des appareils. A cause de ces faits, il semble essentiel d'entreprendre une réévaluation complète du rôle et des fonctions des tactiques, des techniques et des divers systèmes d'armement.

Pour s'occuper de cette réévaluation, on devrait constituer un comité d'hommes de science et d'experts en opérations à la tête duquel il y aurait un président indépendant et des représentants des échelons les plus élevés de la Marine, de l'Aviation et de la Commission de recherches sur la défense. Ce comité devrait recevoir un mandat très étendu et l'autorisation de consulter le commandant suprême et les autres partenaires de l'OTAN afin d'obtenir les meilleurs conseils possibles. Il faudrait lui demander de produire un programme d'opérations et de matériel complètement intégré pour la force maritime canadienne pour combattre la menace des sous-marins nucléaires au cours des années 70 dans l'Atlantique et dans le Pacifique.

Contributions au commandement allié en Europe (groupe de brigade).

En 1951, à la demande urgente du général Eisenhower, qui était le commandant allié suprême, le Canada a consenti pour la première fois à poster des troupes canadiennes en Europe en temps de paix avec l'entente que, lorsque les partenaires européens augmenteraient leurs effectifs militaires et leur puissance économique, les forces de l'Amérique du Nord seraient ramenées au pays et que les Européens deviendraient responsables de leur propre défense territoriale. Avec le temps, le Canada a envoyé une brigade de trois bataillons d'infanterie et des troupes d'appui s'élevant à environ 5,000 hommes de tous les grades et une division de l'air formée de 12 escadrilles d'avions de chasse de jour, soit un total d'environ 300 avions.

La brigade s'acquitte d'une tâche d'avant-poste à quelque distance de la frontière de l'Allemagne de l'Est; mais, comme le chef d'état-major général l'a mentionné, les Allemands demandent instamment la mise en œuvre d'une stratégie d'avant-poste qui rapprocherait les forces canadiennes de la frontière allemande. Cette décision exigera plus de matériel et d'effectifs, c'est-à-dire une contribution qui dépasserait l'effectif actuel qui a passé graduellement de 5,000 à 6,500 hommes. Cette avance allongera les lignes de communication et placera dans une plus mauvaise position le présent système de ravitaillement insuffisant du Royame-Uni sur lequel la brigade se fie pour une grande quantité de ses provisions. L'obligation de dépendre du système de ravitaillement britannique n'a pas donné satisfaction et a causé de l'angoisse. A cause de difficultés relatives à la finance et aux effectifs, le Royaume-Uni n'a pas pu maintenir son appui logistique pour satisfaire les normes de l'OTAN.

Je dois faire remarquer que l'appui logistique s'applique aux troupes britanniques et aux troupes canadiennes. Nous recevons le même appui que les Britanniques donnent à leurs propres troupes, mais il est quand même insuffisant.

Ces imperfections ont eu pour résultat un manque d'appui pour la brigade canadienne qui a un peu embarrassé les autorités de l'OTAN et les a poussées à demander que le Canada renforcisse le système de ravitaillement britannique. De plus, à mesure que les armes et le matériel du Royaume-Uni sont remplacés par des modèles américains et des articles spéciaux de fabrication canadienne, un système canadien de ravitaillement est nécessaire, ce qui crée encore un autre besoin d'effectifs.

Il n'y a aucun doute que l'adoption d'une stratégie d'avance, qui exigera des augmentations d'effectifs et de matériel et taxera encore davantage les dispositions logistiques actuelles, qui sont insuffisantes, appelle de nouveau l'attention sur l'opportunité de ce rôle d'avant-poste que l'on destine à la brigade canadienne indépendante. Il y a des raisons de douter que nous apportions une contribution saine et durable en essayant de maintenir une brigade indépendante et isolée qui est ravitaillée par un système logistique du Royaume-Uni et qui est éloignée de 3,000 milles de la ligne de ravitaillement canadienne, surtout lorsque les forces allemandes sont prêtes à nous remplacer à l'avant-poste.

Peut-être devrais-je expliquer ce que je veux dire par ce paragraphe. Notre brigade est indépendante et isolée. Normalement, une brigade fait partie d'une division et une division fait partie d'un corps et un corps fait partie d'une armée. Cependant, comme nous avons une seule brigade isolée, il nous faut lui fournir tout l'appui et toutes les facilités qu'elle obtiendrait normalement de la division, du corps et de l'armée avec le résultat qu'à l'heure actuelle cette brigade n'a qu'un régiment d'artillerie moyen, ce qui n'est pas normal. Nous organisons aussi un régiment blindé. Le chef d'état-major général a signalé qu'il aurait besoin de transport aérien dont seul un corps

bénéficie normalement à l'heure actuelle. Nous nous trouvons donc dans l'obligation de pourvoir à tous les besoins d'une brigade comme si elle s'appuyait sur une division, un corps d'armée et une armée, et le Canada doit faire presque tout cela lui-même. Notre brigade de la Corée recevait tout l'appui dont elle avait besoin d'une division et plus tard d'une armée des États-Unis; mais, en Europe, la situation est différente. Nous avons une brigade isolée et indépendante.

Les dirigeants de l'OTAN se sont rendu compte de la situation difficile en 1960. En raison du fait qu'on porte alors à 12 divisions l'armée allemande, le commandant allié suprême, le général Norstad, a consenti à faire de notre brigade une réserve mobile et à attribuer aux forces allemandes cette tâche d'avant-poste sur la frontière de l'Allemagne de l'Est. Cette proposition a été approuvée à l'échelon militaire au début de 1960; mais, pour des raisons politiques peut-être, elle n'a pas été adoptée.

Si cette disposition est acceptée, la brigade pourrait être réorganisée comme une formation aéroportée dotée d'un élément aéroporté adapté aux aptitudes et à la formation de l'armée canadienne. La réorganisation de la brigade en tant que force aéroportée éliminerait en grande partie les problèmes d'équipement en matériel lourd et assurerait une réserve immédiatement disponible pour n'importe quelle partie du front de l'OTAN. Il faudrait un pont aérien surtout pour le matériel, mais on pourrait y songer lorsqu'on attribuera plus tard un rôle à la division aérienne, comme il faudra le faire dans l'avenir.

Cette réorganisation de la contribution canadienne à l'OTAN permettrait de concentrer toute la force canadienne dans une enclave et de lui donner une seule administration, un seul ensemble de services, d'écoles et de logements au lieu d'avoir une double organisation de l'armée et de l'aviation, l'une à Soest et l'autre à Baden-Baden. Cette manière de faire serait plus économique et donnerait à l'OTAN une indication nette de l'ampleur de la contribution du Canada.

Je voudrais dire maintenant quelques mots au sujet de l'augmentation de la brigade pour en faire une division au jour D. Le chef d'état-major général a discuté cette question avec vous, mais j'ai été chargé des négociations préalables relativement à cet engagement et je crois utile de vous exposer certaines des données primordiales du problème.

Cet engagement est un retour au plan original de défense de l'OTAN, quand la préparation militaire était basée sur le rassemblement d'une force classique après la déclaration de la guerre mondiale. Ces plans ont été puissante force classique après la déclaration de la guerre; ce fut la stratégie employée après la deuxième guerre mondiale. Ces plans ont été complètement revisés à la suite de la constitution d'une puissante force nucléaire soviétique et de l'adoption d'une stratégie nucléaire par l'OTAN. En vertu de ce nouveau concept, les seules forces utiles sont celles qui sont formées, équipées et sur place lorsque la guerre éclatera ou qui peuvent se rendre sur le théâtre des opérations dans un temps relativement court, qui a été fixé à 30 jours pour les fins de la préparation des plans. Les autorités militaires de l'OTAN hésitaient à abandonner ce plan et ils ont essayé d'obtenir du Canada un engagement à fournir les forces supplémentaires en Europe trente jours après le jour D, c'est-à-dire trente jours après le début de la guerre. Il a été clairement démontré que cela était impossible. En premier lieu, il manquait de transports maritimes partout dans l'OTAN; deuxièmement, il était physiquement impossible de rassembler les deux brigades et les troupes divisionnaires avec leur matériel dans les ports d'embarquement et de charger

le matériel dans une aussi brève période de temps. En conséquence, cet engagement a été considéré comme disponible en Europe au jour «D» plus le temps voulu pour l'expédition, ce qui signifie des semaines, des mois ou plus longtemps.

Les autorités de l'OTAN ont recommandé encore l'accumulation du matériel, des approvisionnements et des munitions en Europe, de façon que le personnel puisse être transporté par air pour rejoindre leur matériel sur un théâtre d'opérations. Bien qu'à première vue cette recommandation paraisse plausible, elle comporte des difficultés d'exécution. Tout le problème a fait l'objet d'une étude approfondie dans les dernières années de la décennie 1950-1960 et il a été abandonné à cause de l'impossibilité de trouver une région où il serait raisonnablement certain que les troupes pourraient rejoindre leur matériel. Le chef d'état-major a alors cherché à trouver un terrain d'aviation au Royaume-Uni et d'y accumuler le matériel. Mais les autorités britanniques ne pouvaient pas nous donner de garantie que le matériel pourrait traverser la Manche après le jour D, parce qu'elles avaient beaucoup de leur propre matériel à traverser; de sorte que cette proposition a dû être abandonnée. Nous avons cherché à charger le matériel dans des barges et à les laisser chargées dans les rivières. Cependant, il était impossible en Europe occidentale d'obtenir un nombre suffisant de barges pour l'équipement de deux tiers d'une division, de sorte que ce plan a dû être abandonné aussi. C'est une opération des plus risquées et l'expérience de la dernière guerre qui consistait à chercher à joindre les troupes à leur matériel a conduit à un désastre; beaucoup de soldats alliés ont été faits prisonniers sans avoir eu la chance d'avoir leur équipement pour les protéger. Vous vous rappelez tous les événements de Singapour et ce qui est arrivé à nos troupes à Hong-kong; elles n'ont jamais eu tout leur équipement avant d'être attaquées. C'est là une opération très difficile et très risquée.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, la question de trouver de l'espace sur les navires et de l'accumulation du matériel, des munitions et des approvisionnements a fait l'objet d'une étude approfondie de la part de la Commission des expéditions océaniques de l'OTAN, de la marine américaine et autres autorités compétentes. La Marine des États-Unis nous a accordé son entière collaboration, mais elle nous a informés qu'il n'y avait pas assez d'espace sur les navires pour satisfaire les besoins immédiats et nous devons nous rappeler que les navires de réserve qui ont été mis de côté à la fin de la deuxième grande guerre se sont détériorés sérieusement après cette période de près de 20 ans. De sorte qu'il n'y a pas d'endroit qui pourrait fournir de l'espace pour les approvisionnements au cours des premiers jours d'une guerre.

Nous n'avons pas pu conclure d'ententes fermes pour l'expédition ou pour l'accumulation des stocks. En conséquence, un gouvernement précédent s'est prononcé contre l'accumulation de stocks en-dehors du Canada et l'OTAN a été informé que le Canada serait incapable d'accepter un engagement définitif pour apporter des renforts à l'Europe.

En conséquence, cette urgence de rapprocher la brigade de la frontière de l'Allemagne de l'Est, avec toutes les complications qui découlent des mesures logistiques et les exigences supplémentaires en fait de matériel et d'effectifs, indique la nécessité de reviser les décisions antérieures visant à constituer la brigade en réserve mobile. La question d'augmenter la brigade jusqu'à en faire une division après le jour D devrait être définitivement réglée avec les autorités de l'OTAN pour que le problème de l'effectif de l'armée puisse être réévalué d'une façon réaliste. Est-il opportun de tenir à grands frais des troupes divisionnaires prêtes à se rendre en Europe, s'il n'y a pas de chance de trouver les moyens de transport pour les y conduire?

J'aimerais à dire un mot du rôle de la division aérienne. Le sujet a déjà été abordé au sein du Comité et j'aurais quelques remarques à ajouter.

Il y a plus de sept ans qu'a été recommandé le nouveau rôle de la «reconnaissance d'attaque», mais ce n'est qu'au cours de l'année prochaine que la division aérienne sera équipée de nouveau au complet et prête à assumer entièrement sa nouvelle tâche. Dans cette ère de rapide expansion de la technique militaire, il est douteux que les efforts déployés pour l'équipement atteignent leur pleine valeur en raison des sept années de retard. Déjà l'opinion scientifique s'inquiète de la vulnérabilité des avions partant de pistes fixes en regard de la menace que constituent les missiles balistiques actuels à courts rayons d'action. Les puissances du pacte de Varsovie disposent de missiles balistiques à court rayon d'action qui peuvent être déposés sur toutes les pistes à l'heure actuelle.

On a proposé divers antidotes, entre autres l'emploi de terrains d'atterrissage de rechange et l'installation de dispositifs de décollage à la verticale pour permettre aux avions de s'envoler de pistes courtes et molles; mais ce ne sont là que des moyens temporaires. Il est impossible de cacher plusieurs milles de ciment, comme il est impossible de défendre ces cibles vulnérables contre la menace actuelle des missiles balistiques à court rayon d'action; il n'y a donc aucun moyen d'empêcher les avions d'être détruits sur le sol dans les premières minutes d'une attaque, tandis que les survivants, s'il y en avait, seraient exterminés en se rendant à leur objectif.

Encore qu'il soit incertain que ce nouveau rôle soit réalisable, le recours aux armes atomiques, les seules qui conviennent à ce genre d'attaque, ainsi que la réglementation de ces armes présentent d'autres difficultés.

Comme vous le savez, d'après l'entente initiale, l'usage des deux terrains d'atterrissage en France a été restreint aux armes conventionnelles; vous êtes aussi au courant du fait que le gouvernement français a refusé à l'Aviation américaine la permission de se servir des bases françaises pour les avions dotés d'armes nucléaires, à moins qu'elles n'en ait obtenu l'autorisation de la France. Une interdiction semblable s'appliquerait sans doute aux manœuvres des avions canadiens à ces deux bases françaises et limiterait les manœuvres nucléaires du Canada aux deux bases allemandes. Rien n'assure, cependant, que le gouvernement allemand n'imposera pas une restriction semblable à l'avenir.

D'autres complications semblent sans issue. Il y a la question de savoir qui décidera de recourir aux armes nucléaires lors du déclenchement des hostilités. Ce sujet a déjà fait l'objet des délibérations du Comité. On en discute aussi au Conseil de l'OTAN depuis 1955 et, au mieux de ma connaissance, on n'a encore trouvé aucune solution. Toutes les nations de l'OTAN, y compris le Canada, tiennent à dire leur mot à ce sujet et n'entendent pas déléguer leur autorité au secrétaire général non plus qu'au commandant suprême des armées alliées ou à une autre personne. Les nations ne sont pas d'accord sur le concours de circonstances qui permettrait aux représentants des nations à Paris d'agir automatiquement, mais elles veulent absolument que les divers gouvernements soient consultés. Ce genre de délai, qu'il s'agisse de quelques heures ou dans certains cas, de quelques jours, peut fort bien entraîner la perte de la guerre en Europe. Au sujet de ce problème on parle parfois des 15 doigts posés sur la détente. En réalité, il s'agit de 15 pouces posés sur le dispositif de sûreté.

Il va sans dire qu'un programme impliquant l'emploi d'armes nucléaires sur le territoire d'une autre nation comporte de sérieuses complications et peut conduire à de graves mésententes au sein de l'alliance.

En raison du doute qui plane sur la réalisation de ce programme et en raison de l'incertitude de la collaboration de la France et de l'absence d'un système défini de contrôle nucléaire au sein de l'OTAN, il est peu probable que ce programme apporte une contribution satisfaisante et continue. En raison de cette incertitude, et de la durée toujours plus courte des avions modernes

de combat (pour certains, trois ou quatre ans au plus) il faudrait, semble-t-il, faire servir ces avions à autre chose avant longtemps. Cette question devrait donc être étudiée dès maintenant si l'on veut prolonger la durée des avions en les faisant servir à d'autres usages, peut-être en les affectant au transport.

Il est essentiel qu'une décision soit prise dès maintenant ou du moins qu'un effort soit fait en ce sens au sujet des avions de réserve et des avions de remplacement en vue du rôle qu'ils sont appelés à jouer présentement, car une décision doit être prise à cet égard avant que la production en série ne soit achevée, ce qui est prévu pour l'année prochaine, si je ne me trompe.

Dans leur témoignage, les chefs ont abordé un autre point: la bonne répartition des fonds disponibles de la défense. La question qui nous intéresse n'est pas de savoir quel service reçoit la plus grande part de cette répartition, mais le déséquilibre causé par le coût du personnel et les frais d'exploitation en sorte que les montants disponibles pour de l'équipement nouveau sont grandement limités. Pendant la période 1951-1956, quand le Canada était engagé dans la guerre de Corée et édifiait des forces pour l'OTAN, il a fallu augmenter la puissance en hommes, l'équipement et les fonds. Pour faire face à ces nouvelles obligations, le budget de la Défense a été élevé jusqu'à environ $1,800,000. Comme les effectifs militaires étaient relativement bas et l'équipement peu considérable, le coût du personnel et des frais d'exploitation étaient également modérés. Environ la moitié du budget de la défense pouvait alors être affecté à des installations nouvelles et à du matériel nouveau. Depuis 1956, les crédits pour la défense ont été réduits, mais le personnel et les frais d'exploitation n'ont jamais cessé d'augmenter et ont atteint un point où le coût du personnel et les frais d'exploitation s'élèvent à 80 p. 100 du total, ce qui laisse moins de 20 p. 100 ou quelque chose de l'ordre de 300 ou 400 millions de dollars pour de l'équipement nouveau. Pendant cette même période, le prix du matériel militaire de tout genre s'est multiplié plusieurs fois. Une comparaison du coût des avions indique très clairement l'augmentation considérable dans le coût de l'équipement:

a) Le F.86, équipement original de la division aérienne, coûte environ un quart de million; le F.104, son successeur, coûte environ $2 millions, soit huit fois plus.

b) L'avion de transport North Star coûtait environ 1 million de dollars; tandis que l'avion de transport Yukon à long rayon d'action dont on se sert aujourd'hui coûte environ 10 millions de dollars.

c) L'aviation maritime a augmenté de la même façon. Le Lancaster coûte environ un demi-million tandis que l'Argus se range dans les 6 millions.

Si ma mémoire est exacte, le prix initial du premier vaisseau d'escorte en 1950 se situait entre 7 et 8 millions de dollars; on me dit que les nouvelles frégates coûteront environ 40 millions. Vous constatez jusqu'à quel point le coût de l'équipement se multiplie alors que les fonds disponibles à cette fin diminuent.

On voit clairement où cette tendance nous conduira dans les prochaines années si le montant dont on dispose pour l'équipement continue de diminuer alors que les frais continuent de se multiplier. D'autre part, il est tout à fait évident que le même crédit ne saura satisfaire aux demandes concurrentes de fonds plus élevés pour la main-d'œuvre et l'équipement. Il semblerait donc que le Canada a accepté trop d'engagements nouveaux ou qu'on a laissé augmenter les anciens engagements comme le groupe de brigade, qui a passé de 5,000 à 6,000 hommes, ou qu'on n'a pas supprimé assez de personnel quand certaines charges et certains organismes venaient à faire double emploi.

L'expérience a démontré que, lorsqu'un organisme est établi, il est très difficile de supprimer ou de réduire son activité, même si l'on constate que le

besoin ne s'en fait plus sentir. La brigade de Corée revenue au Canada en 1956 nous offre un bel exemple d'une situation de ce genre. Vous vous souvenez qu'on avait levé une brigade spéciale à l'intention de la Corée en plus des effectifs de l'armée. Une fois la guerre finie, cette formation devait être congédiée, car les deux brigades stationnées au Canada suffisaient à faire le roulement en Allemagne et à répondre aux engagements du Canada envers l'ONU ou aux obligations au chapitre de la défense.

L'idée de rompre la brigade s'étant toutefois révélée impopulaire, on a trouvé d'autres emplois pour occuper le personnel. Il n'en reste pas moins qu'on a maintenu des effectifs de 4,000 à 5,000 personnes de plus qu'il n'était nécessaire au milieu des années «cinquante». Le Comité se rappelle pourtant que, d'après les témoignages rendus à ce sujet, l'effectif maximum de 50,000 hommes est insuffisant pour que l'armée puisse faire face à ses engagements actuels. On remarquera par ailleurs que ce même effectif maximum était suffisant dans les années «cinquante», quand le Canada comptait des éléments de brigade en activité en Corée de même qu'en Europe et que l'imminence d'une guerre totale était beaucoup plus menaçante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'aviation est dans la même situation. Au cours des années «cinquante», un important engagement comportait l'entraînement de plusieurs milliers d'hommes, environ 3,000 ou 4,000, destinés au personnel navigant de l'OTAN, activité qui s'est réduite à en former une cinquantaine pour la Norvège et le Danemark. La division aérienne a été réduite de 12 à 8 escadrilles et les forces de la défense aérienne de 9 à 5 escadrilles. Toutes ces réductions auraient dû s'accompagner d'une libération de personnel ainsi que d'une réduction à l'avenant des divers établissements destinés à l'entraînement et à l'administration. Du fait qu'il est automatique, le système Sage maintenant en fonctionnement devrait permettre de libérer un grand nombre de contrôleurs manuels, d'opérateurs et autres assistants. Il est vrai qu'un engagement supplémentaire peu important a été pris à l'égard du Bomarc et pour faire face aux exigences du transport au Moyen-Orient; mais, en dépit des systèmes automatiques et de la diminution des engagements, l'Aviation royale du Canada semble moins en mesure de faire avec le même effectif ce qu'elle faisait au cours des années «cinquante».

Si plus de fonds sont votés pour l'équipement, il est essentiel d'adopter une ligne de conduite plus stricte en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre. La chose n'est pas facile lorsqu'il s'agit d'effectifs professionels relativement peu nombreux, comme c'est le cas au Canada où il se compose en majeure partie d'individus spécialisés qui espèrent faire une carrière raisonnablement longue dans l'armée. Il reste, cependant, que, dans ce domaine toujours en évolution, la séparation actuelle des trois armes n'offre que peu de flexibilité pour résoudre le problème que constitue la situation changeante de l'emploi, ce qui complique la question des effectifs et tend à rendre plus difficile l'application d'une ligne de conduite stricte en la matière.

En d'autres termes, le personnel formé ne peut être muté d'un service à l'autre. On a essayé, mais toujours sans succès. Donc, même si un emploi devient superflu dans un service et qu'il se crée une vacance dans un autre, le préposé doit être maintenu dans un autre emploi ou licencié pendant qu'on entraîne un nouvel homme pour l'autre service.

Et voilà ce qui en est en ce qui concerne la situation pour la défense courante et les problèmes qui en découlent. Jetons maintenant un coup d'œil sur quelques-uns des facteurs qui devraient influer sur le programme de la défense de 1964.

Il faut en premier lieu chercher à prévoir la tendance qui existera en matière de défense d'ici sept ou huit ans. Ces prévisions à longue échéance se révèlent nécessaires, parce qu'il faut tout ce temps pour mettre au point,

éprouver et produire le matériel qu'il faudra pour donner suite à nos engagements. Dans le passé, il a fallu parfois plusieurs années pour prendre une décision au sujet d'un engagement en matière de défense et plusieurs autres années pour choisir et produire le matériel requis, avec le résultat que la contribution était à peu près inutile au moment où les forces canadiennes étaient enfin prêtes à entreprendre la tâche. Le rôle d'attaque de la division aérienne est un exemple typique de ce fait. La contribution a été demandée à la fin de 1956, mais la division aérienne ne sera tout à fait prête qu'en 1964, soit un laps de huit ans. Ce n'est donc pas au problème actuel de la défense que nous devons nous attacher, mais aux formes que prendront probablement ces problèmes dans les années soixante-dix.

«Que devrons-nous faire pour la défense dans les années «soixante-dix»?

«Où et de quelle direction la paix sera-t-elle probablement menacée au cours de la prochaine décennie»?

«Quelle sera la nature de l'importance des alliances sur lesquelles nous comptons aujourd'hui pour notre sécurité et auxquelles nous fournissons des contributions pour fins de défense?»

«Quels seront le caractère, l'importance et la forme de nos contributions aux divers organismes dans les années «soixante-dix»?

Ce sont là quelques-unes des questions qu'il faut étudier et auxquelles il faut donner au moins un commencement de réponse avant que des décisions ne soient prises au sujet des commandes de frégate, de sous-marins, d'avions ou de Bobcats.

Jetons tout d'abord un rapide coup d'œil sur la nature et les conditions des organismes collectifs tels que l'OTAN, la région Canada-États-Unies et les Nations Unies.

L'OTAN arrive à une période critique. La charte expire au début de 1969—it s'agissait d'un traité de 20 ans—ainsi que tout le protocole qui a imposé des restrictions à la république d'Allemagne. L'alliance devrait donc présenter un tout autre aspect au cours des années «soixante-dix». Divers facteurs auront une influence décisive sur le caractère et la réglementation de l'alliance d'après une nouvelle charte. Entre la levée de toutes les restrictions relatives à l'Allemagne et le fait que l'Allemagne semble devenir l'allié le plus important en Europe, il y a aussi les facteurs suivants:

a) L'unité économique et politique des alliés européens étudiée lors de la signature du traité de Rome.
b) Les répercussions du traité France-Allemagne qui comporte des liens politiques et militaires plus serrés entre les deux alliés les plus importants de l'Europe.
c) La tendance grandissante des Européens qui désirent exercer une plus grande suprématie sur les questions qui touchent à leur propre défense, y compris des ententes territoriales et nucléaires.

De ce qui précède et de quelques autres considérations se dégage le fait que la nécessité et l'opportunité de troupes nord-américaines stationnées en Europe diminueront vraisemblablement au cours des prochaines années. De plus, tous les pourparlers avec les pays compris dans le pacte de Varsovie au sujet des questions concernant la réduction des armements ou les questions relatives aux zones libres d'atteinte nucléaire, l'unification de l'Allemagne et d'autres questions amèneront sans doute une diminution des troupes étrangères dans les deux Allemagnes.

D'autres questions entrent en ligne de compte qui ne regardent pas l'Europe. Les États-Unis ont déjà diminué leurs engagements en Europe en vue d'alléger son problème de balance des comptes, et d'autres réductions sont

possibles. Du point de vue canadien, il va sans dire qu'il était vital que le Canada apporte sa contribution à la défense du territoire européen en 1951, quand les alliés européens étaient encore accablés par suite des ravages de la guerre; mais la situation est tout autre aujourd'hui. Le Canada protège une partie de la frontière allemande que les Allemands préféreraient défendre eux-mêmes, tâche qu'ils sont plus en mesure d'accomplir du point de vue militaire et du point de vue économique. Les frais de cette contribution du Canada sont hors de proportion avec la valeur militaire qu'elle constitue. Pour le montant que le Canada dépense pour entretenir une brigade en Europe, soit environ 33 millions de dollars et peut-être davantage à l'avenir, les Européens pourraient entretenir un corps de deux divisions. Est-ce que cela signifie quelque chose pour l'OTAN? Comme il en a été fait mention plus tôt, il était entendu au début qu'à mesure que les alliés européens augmenteraient leur puissance économique et militaire les forces nord-américaines seraient ramenées au pays et constitueraient une réserve stratégique. La tendance qui vise à permettre aux Européens de se charger de leur propre défense territoriale est juste du point de vue militaire et du point de vue économique et le changement devrait se faire avant la fin de la présente décennie, si elle n'offre aucune difficulté politique sérieuse.

Région Canada—États-Unis

Les aspects de la défense changent en Amérique du Nord surtout en raison du perfectionnement rapide des armes de destruction totale et de l'invulnérabilité que comporte leur lancement.

A mesure que la menace des bombardiers diminuera et que les engins balistiques intercontinentaux deviendront le principal moyen de lancer les armes d'une puissance de plusieurs mégatonnes, on aura de moins en moins besoin de se protéger contre les bombardiers. Cependant, tant que l'Union soviétique possédera une force de bombardiers en activité, nous ne devons pas modifier notre système de défense mais en réduire graduellement les frais d'exploitation. A mesure que nous réduirons les moyens de défense contre les bombardiers, il semble qu'il sera logique de concentrer nos efforts sur les engins balistiques intercontinentaux qui doivent remplacer les bombardiers. On a envisagé cette solution il y a quelques années, lorsqu'on avait pensé se joindre aux États-Unis pour établir un programme conjoint de défense contre cette menace. Cependant, en analysant attentivement la situation, on a trouvé que la mise sur pied d'un système efficace de défense contre les missiles seraient si difficile et si coûteux et d'un rendement tellement peu assuré qu'il ne valait pas la peine que le Canada y prenne part. Comme vous le savez, le président a déclaré récemment et je cite: «Établir un programme de défense contre les missiles nous dépasse et dépasse aussi les Russes au point de vue technique, et je pense que plusieurs personnes qui travaillent présentement à ce projet pensent qu'on ne pourra peut-être jamais parvenir à y réussir». M. Harold Brown, directeur général des recherches au ministère de la Défense, a déclaré récemment devant un comité du Congrès que les États-Unis avaient décidé de ne pas employer le Nike Zeus comme moyen de protection contre les engins balistiques intercontinentaux, parce qu'il «est inefficace si on le compare aux moyens de pénétration des États-Unis».

Ce qui signifie que les dispositions prises par les États-Unis pour connaître les systèmes de défense des Russes sont telles qu'elles peuvent orienter le système de protection des États-Unis contre les engins balistiques intercontinentaux.

Il a déclaré aussi que les moyens de pénétration qui sont actuellement mis au point pourront être efficaces contre des systèmes beaucoup plus compliqués. Je pense donc que ce témoignage démontre clairement qu'on ne

peut prévoir que le Canada pourra participer utilement à un programme de protection contre les engins balistiques quand ce programme sera amorcé. Nous devrons compter sur la force de dissuasion et sur les mesures de représailles de la force stratégique des États-Unis. Ainsi, avec la disparition des bombardiers, la participation du Canada à la protection de l'Amérique du Nord sera de beaucoup diminuée et l'importance des territoires du Canada et de ses espaces aériens dans la protection de l'Amérique du Nord sera grandement réduite. D'autre part, la menace du lancement de sous-marins nucléaires au moyen des engins russes grandira sans aucun doute, non seulement dans l'océan Atlantique, mais aussi dans l'océan Pacifique. De plus, à mesure que la Chine surmontera ses problèmes actuels d'expansion économique, sa puissance militaire augmentera. Ainsi, au début des années 70, l'océan Pacifique deviendra une menace beaucoup plus grande et on devra accorder plus d'attention à la menace grandissante des sous-marins sur la côte occidentale, ce qui inclut probablement une menace de la part des engins balistiques.

Comme le chef d'état-major de la Marine l'a fait remarquer, il est plus difficile de lutter contre les engins balistiques sous-marins que contre les engins terrestres. Dans le cas d'un engine terrestre, il n'y a pas de moyens de protection une fois que le missile est lancé, mais on peut préparer des mesures de représailles contre les bases de lancement connues ou soupçonnées. Mais on ne peut prendre les mêmes mesures à l'endroit des engins sous-marins en sorte qu'un programme de protection contre les engins sous-marins ne peut compter sur des mesures de représailles établies à l'avance, mais plutôt sur une surveillance active et constante de tout l'océan sur un rayon de plus de mille milles avec tous les engins imaginables pour déceler, immobiliser et détruire les bases sous-marines mobiles de lancement.

En conséquence, en ce qui regarde la protection nord-américaine, je pense qu'il est assez juste de conclure que, vers les années 70, la menace des bombardiers sera probablement disparue et que les mesures de défense en Amérique du Nord porteront plutôt sur les engins balistiques et qu'il faudra accorder une attention particulière à la menace sous-marine, non seulement dans l'Atlantique, mais aussi dans le Pacifique.

Les Nations Unies

Jetons maintenant un bref coup d'œil sur les efforts que font les Nations Unies pour conserver la paix et auxquels nous pouvons participer lorsque le secrétaire général le demande et de la façon qu'il le demande.

L'emploi des forces canadiennes pour aider les Nations Unies paraît recevoir la faveur du public et semble être un moyen pratique de réduire la tension dans les régions menacées et de prévenir les conflits armés. Certains observateurs politiques ont même recommandé que le Canada mette toutes ses forces à la disposition des Nations Unies.

Le Canada autant que tout autre pays a fourni de l'aide militaire aux forces des Nations Unies et à la Commission internationale de trêve en Indo-Chine; il a participé ainsi très largement au maintien de la paix au Moyen-Orient, dans le sud-est de l'Asie et en Afrique, et cet emploi de nos forces armées est considéré de première importance dans notre programme de défense. Il serait certainement très utile qu'on mette sur pied une force permanente d'urgence relevant des Nations Unies afin d'éviter le manque de préparation dans les cas d'urgence. Si on pouvait faire cela, le Canada pourrait certainement apporter à ce programme une participation appropriée. Mais le bloc soviétique et les pays neutres se sont opposés à cette proposition pour qu'elle puisse être organisée.

Même le secrétaire général n'était pas convaincu que cela était possible. Le secrétaire général, feu M. Hammarskjold, dans son rapport annuel du 31 août 1960 à l'assemblée générale, a déclaré ce qui suit au sujet de l'organisation d'une force permanente aux Nations Unies.

> J'ai parlé de la nécessité de renforcer le Secrétariat du point de vue militaire. Telle est, compte tenu de l'expérience récemment acquise, ma réponse, en ce qui concerne l'action de l'Organisation, à ceux qui ont trouvé dans les événements du Congo de nouvelles raisons de préconiser l'organisation d'une force permanente des Nations Unies. J'ai déjà exposé clairement mon opinion sur ce point dans de précédents rapports à l'Assemblée générale et je n'ai donc pas lieu de traiter ici la question en détail. Il convient toutefois de faire remarquer que l'expérience du Congo a renforcé chez moi la conviction que l'organisation d'une force permanente des Nations Unies serait une mesure inutile et peu pratique, étant donné surtout que chaque nouvelle situation, que chaque nouvelle crise à laquelle l'Organisation devra faire face posera vraisemblablement des problèmes nouveaux quant à la meilleure manière de concevoir la composition, l'équipement, l'entraînement et l'organisation d'une force. Si des gouvernements capables d'agir et disposés à le faire se tiennent constamment prêts à répondre aux appels éventuels de l'Organisation, c'est une chose tout à fait différente.
>
> Et c'est également une chose tout à fait différente que l'Organisation elle-même se tienne constamment prête dans le cadre d'un système très souple, grâce à un personnel qualifié qui puisse rapidement et sans heurt adapter ses plans à de nouvelles situations et aider le secrétaire général au cours des premiers stades, qui revêtent une importance capitale, de l'exécution d'une décision que pourraient prendre les organes principaux de créer une force des Nations Unies, quels qu'en soient le type ou le rôle.

Comme l'ancien secrétaire général l'a fait remarquer, il y a des besoins différents pour chaque cas d'urgence. En Indo-Chine, on avait grandement besoin d'officiers. Lors de la crise de Suez, le Canada avait préparé un bataillon et voulait l'envoyer avec l'approvisionnement et l'équipement nécessaires à bord de l'ancien porte-avions *Magnificent*, qui avait été converti en navire de transport. Malheureusement, on avait choisi le bataillon «Queens Own» et, parce que le nom semblait trop britannique, les Égyptiens l'ont refusé. Pour éviter une rupture des relations au sein des Nations Unies, le Canada modifia sa participation en fournissant des troupes d'administration et d'approvisionnement. Cet événement démontre que l'ONU est très limité dans ses manœuvres et que ses forces armées ne peuvent entreprendre une action sans le concours et la collaboration des pays qui sont aidés.

En conséquence, il n'est pas tellement raisonnable de proposer que le Canada mette toutes ses forces à la disposition des Nations Unies. D'après sa constitution, l'ONU ne peut disposer d'une telle force militaire. Le Conseil de sécurité peut demander aux pays membres de fournir des forces pour garantir la paix. Quand on demande l'aide du Canada, la meilleure participation que le pays puisse offrir est de prêter ses troupes les plus valables et les mieux formées. L'armée canadienne garde un bataillon de réserve prêt à tous égards à se déplacer au premier avis et à répondre aux demandes urgentes des Nations Unies, non seulement dans un délai de quelques jours, mais parfois de quelques heures; mais le manque de moyens de transport aérien empêche le Canada de participer de façon immédiate. En nous fondant sur l'expérience obtenue au Congo, nous devrions peut-être former une équipe préposée aux communications et à l'organisation des troupes pour être en mesure de répondre rapidement à une demande urgente de l'ONU.

Le Canada devrait toujours être prêt à mettre ses forces armées à la disposition des Nations Unies quand la chose est nécessaire. Ce qui ne signifie pas pour autant que le Canada ou tout autre pays devrait remettre la direction de ses forces armées à un organisme inexistant au sein des Nations Unies, en sorte que le groupe qui est en majorité à l'Assemblée ou au Conseil de sécurité s'en serve selon son bon vouloir.

En conséquence, si l'on dispose de moyens de transport aérien plus considérables, et ceci est très important, et d'une équipe de réserve d'agents d'administration, il semble que les ententes actuelles permettront au Canada de répondre d'une manière satisfaisante aux demandes des Nations Unies au cours des années 70.

D'après les tendances qui se manifestent actuellement dans le domaine politique et dans les programmes de défense, nous pouvons peut-être déterminer pour les dix prochaines années quelles seront les principales demandes de participation à long terme en matière de défense. Cela nous aidera à élaborer notre programme de défense pour l'année 1964. Voyons comment ces tendances peuvent modifier notre participation aux diverses ententes relatives à la défense collective.

Tout d'abord, voyons quel est le rôle de l'OTAN en Europe. Je tiens à faire remarquer ici qu'il est important de ne jamais oublier que l'OTAN ne se limite pas à l'Europe, mais s'étend à toutes les régions qui en font partie, y compris l'Atlantique et l'Amérique du Nord.

Avec l'augmentation de la puissance économique et militaire de nos alliés européens et leur unification économique et politique il semble souhaitable qu'au cours des prochaines années les Européens prennent la responsabilité de leur propre défense territoriale. En raison de l'amélioration de la situation en Europe, il serait difficile de justifier le fait que le Canada défende la frontière allemande, si les Allemands désirent le faire eux-mêmes et s'ils en sont capables. Avec l'amélioration des engins balistiques mobiles à court rayon et la précarité croissante des avions de frappe classiques de même que les nombreuses difficultés qu'il y a à lancer des projectiles nucléaires à partir des bases étrangères, il devient hors de propos et dangereux pour le Canada de garder des armes nucléaires. Nos alliés européens devraient s'aider mutuellement dans les questions de guerre nucléaire sur leur propre territoire et prendre des moyens moins précaires que les avions de frappe classiques tels que les engins mobiles à court rayon.

A partir de ces données, on doit reconnaître que l'aide canadienne à la défense territoriale de l'Europe était nécessaire au cours de la période d'organisation de l'OTAN. On doit aussi reconnaître que, du point de vue économique et militaire, nos alliés européens sont maintenant capables de prendre en main leur propre défense d'une façon moins coûteuse, moins compliquée et plus en accord avec la tendance à l'unfication politique et économique. Une telle attitude supprimera les difficultés causées par la présence de troupes étrangères, même si l'entente la plus complète règne entre les deux pays, et par le stockage d'armes nucléaires dans un pays allié.

Nous devrions cependant, continuer d'appuyer pleinement l'OTAN, mais au moyen d'un programme de défense plus adapté à l'évolution de l'alliance et aux menaces du moment et d'une plus grande valeur défensive que notre particpiation actuelle. Comme je l'ai déjà fait remarquer, les Allemands peuvent se charger de la défense de leurs propres frontières pour quelques millions de dollars et le Canada pourrait participer davantage à la défense de l'Atlantique-Nord, ce qui n'est pas possible aux Allemands.

Examinons maintenant la situation dans l'Atlantique-Nord. Dans le domaine maritime, la demande à long terme de manœuvres sous-marines antinucléaires sera toujours croissante dans l'Atlantique-Nord. Comme on l'a

dit plus tôt, vu que ces opérations demandent du temps et que la vitesse, le rendement et l'invulnérabilité du sous-marin nucléaire ne peuvent qu'augmenter avec le temps, on ne peut prendre des mesures hâtives pour résoudre ce problème épineux. Comme on l'a déjà proposé, on devrait commencer l'étude de l'ensemble du programme en vue de choisir les meilleures méthodes stratégiques et techniques et de déterminer l'organisation et l'équipement nécessaires pour faire face à une menace à long terme.

Quant à la situation dans la région canado-américaine, on a trouvé dans nos accords avec les États-Unis en vue de la protection de l'Amérique du Nord que notre rôle dans la défense aérienne contre les bombardiers avec pilote diminue et que, pendant le reste de la période de menace, nous devrions prendre des mesures pour trouver le moyen le plus économique de participer de façon limitée à la défense contre les bombardiers.

L'autre élément des ententes canado-américaines est la protection maritime contre les sous-marins nucléaires du Pacifique. Au cours des dix prochaines années, à mesure que la Chine s'affirmera comme grande puissance militaire, nous pouvous nous attendre à ce que la menace des sous-marins dans le Pacifique augmente. Cet accroissement de la menace confirme le besoin d'une étude de grande envergure afin de pouvoir faire face à ce danger.

Je désire maintenant tirer quelques conclusions.

Une fois que les buts et les objectifs à long terme du programme de défense seront déterminés, il sera possible de donner des directives quant à l'équipement et à l'effectif nécessaires pour appliquer un tel programme. Selon les prévisions, il y a des signes très marqués d'une tendance à ne pas se préparer pour une guerre d'importance en Europe, mais plutôt à préparer des équipes moins rigides, des équipes mobiles qui auront pour rôle de prévenir la guerre dans les pays de l'OTAN ou dans tous les endroits du monde qui relèvent de l'ONU.

Pour en arriver là, il faudra des équipes souples, très maniables, bien formées, sur un pied d'alerte continuel, possédant un équipement léger et donnant le meilleur rendement possible. Ces exigences conviennent aux aptitures et aux aspirations des Canadiens. Cela donnerait à l'industrie canadienne l'occasion de fabriquer de l'équipement et empêcherait l'importation des grosses pièces comme les chars d'assaut, les engins de transport blindés et les armes nucléaires auxiliaires.

Afin de résumer les tendances de la politique et de la défense qui vont probablement se dessiner pendant les années 70, il faut songer davantage à empêcher la guerre et à nous défaire de notre vieille conception qui consiste à nous préparer à une grande guerre contre l'Union soviétique. Cette tendance de même que le mouvement vers l'unification politique de l'Europe indiquent que l'Amérique du Nord n'aura pas besoin de participer autant à la défense territoriale de l'Europe. Si l'Europe prend en charge la défense de son propre territoire, cela permettra aux alliés nord-américains de se consacrer à d'autres tâches importantes au sein de l'OTAN, comme, par exemple:

a) le maintien d'une forte puissance de dissuasion contre les engins balistiques à base de lancement terrestre;
b) des mesures redoublées pour faire face à la menace des engins balistiques sous-marins;
c) la formation immédiate d'une équipe mobile de guerre ayant à sa disposition des moyens de transport aérien appropriés.

La menace des bombardiers continuera de diminuer et, en conséquence, l'espace aérien et le territoire canadien n'auront plus la même importance pour la défense des États-Unis, mais les mers des deux côtés du continent nord-américain deviennent de plus en plus importantes pour la défense de celui-ci.

On peut compter, dès les années 70, sur l'accentuation de la menace des sous-marins nucléaires des Soviets dans le Pacifique. La participation de la Chine accroîtra probablement cette activité vers le milieu des années 70.

L'évaluation de ces tendances incite à une revision de certains de nos efforts actuels ainsi qu'à certaines considérations de longue portée pour aider à la planification de notre programme de défense pour les années 70.

Je proposerais, et j'en ai déjà parlé, qu'on envisage la possibilité de retirer le groupe de brigade du front pour en faire une armée de réserve. On devrait songer à réorganiser ce groupe pour en faire une force aéroportable de soutien pour l'OTAN, l'objectif ultime étant d'en établir la base au Canada. Il serait possible de maintenir en disponibilité au Canada une force aéroportable beaucoup plus considérable pour le même prix que le maintien de la brigade actuelle en Allemagne.

La Division de l'air devrait abandonner son rôle actuel de force de frappe en temps voulu et se transformer en unité de transport pour assurer un pont aérien au groupe de brigade.

En Amérique du Nord, il y aurait lieu de réévaluer la défense aérienne en vue d'un rôle réduit exigeant le minimum d'hommes et de fonds.

Comme la lutte contre les sous-marins à la fois dans l'Atlantique et dans le Pacifique deviendra probablement la principale activité en matière de défense du Canada, il y aurait lieu de réorganiser et de réarmer les forces navales afin qu'elles soient en mesure d'accomplir cette tâche à l'avenir.

La revision proposée aurait éventuellement pour effet de concentrer l'effort de défense du Canada dans deux principaux domaines d'activité:

a) Maintien d'une force mobile de réserve à la disposition immédiate de l'OTAN ou prête à remplir une mission pour l'ONU n'importe où dans le monde ou à assurer le maintien de notre souveraineté dans l'Arctique.

b) Opérations de défense contre les sous-marins dans l'Atlantique et le Pacifique et peut-être aussi dans l'Arctique.

Toutes ces tâches pourraient être effectuées à partir du territoire canadien sans qu'il soit nécessaire de maintenir en permanence des troupes canadiennes à l'étranger. Les trois armes pouraient travailler de concert en tout temps. Il ne fait pas de doute que le Canada contribuerait d'avantage au maintien de la paix s'il concentrait son activité dans deux domaines principaux au lieu de chercher à imiter les grandes puissances en tentant d'agir sur tous les plans militaires à la fois, mais sur une échelle réduite.

La concentration et la simplification des objectifs et de l'activité en matière de défense du Canada permettrait une plus grande intégration des trois armes et une refonte des personnels, des écoles, des établissements de formation et de l'administration et, en conséquence, il serait possible de réduire considérablement les effectifs et les dépenses. Cette tendance devrait éventuellement aboutir à l'intégration complète des trois armes en une unité unique ayant un seul chef, un seul personnel, une seule administration et des armées intégrées chargées d'accomplir les tâches convenues, et par «armées intégrées» j'entends des armées en mesure de faire face à la menace éventuelle sur les mers et dans les airs, une réserve mobile de l'armée, de l'aviation et de la marine.

Des VOIX: Bravo!

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le général Foulkes répondra maintenant à vos questions.

Au cours de la lecture du mémoire, je cherchais à décider si je pourrais peut-être le répartir en diverses tranches, mais je constate que le début et

la fin sont étroitement liés. Nous devrions peut-être procéder comme nous l'avons fait dans le passé. Je n'établirai pas d'ordre particulier pour l'examen de parties déterminées du mémoire et je permettrai des questions sur l'ensemble.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, me permettriez-vous de faire une remarque en ce moment? Lors de réunions antérieures, plusieurs membres du Comité ont eu l'occasion d'interroger les témoins à deux ou trois reprises avant même que d'autres puissent poser une seule question. Je me demande si vous ne pourriez pas permettre à chaque membre de poser des questions avant de donner la parole une deuxième fois à l'un d'eux.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'ai l'intention de faire, monsieur Churchill.

M. MACRAE: Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser, surtout afin d'y voir plus clair, et j'aimerais à réserver mon droit de poser d'autres questions plus tard.

A la première page de votre mémoire, général, vous employez l'expression «par une tentative manquée en vue d'amalgamer les trois armes».

Par «amalgamer» entendez-vous «intégrer» dans le sens que vous donnez à cette expression plus loin dans votre mémoire? Quand a-t-on fait cette tentative et auriez-vous l'obligeance d'indiquer les difficultés précises qu'on a rencontrées? Je crois savoir que cela est arrivé quand vous étiez chef de l'état-major interarmes?

M. FOULKES: Non, cela est arrivé quand j'étais chef de l'état-major général à la fin de la guerre jusqu'en 1951. Ce à quoi je fais allusion dans mon mémoire, c'est un effort tenté par le regretté M. Brooke Claxton quand il est devenu ministre de la Défense. Vous vous souviendrez qu'à la fin de la guerre l'aviation avait son propre ministre, tandis que la marine et l'armée relevaient d'un ministre associé. Quand M. Abbott est devenu ministre des Finances, M. Claxton s'est vu confier le portefeuille de la Défense et le plan était de réunir les trois armes. La première mesure consistait à leur donner un seul ministre. A l'époque, M. Claxton a tenté d'amalgamer les forces militaires. Il a réussi à le faire au niveau de l'administration. Il n'avait qu'un seul sous-ministre, tandis qu'auparavant il y en avait trois. On a confié aux sous-ministres associés des tâches déterminées basées sur certaines fonctions et non sur une division des forces armées.

A l'époque, M. Claxton avait élaboré un plan en vue de l'intégration complète des trois armes. Quand M. Claxton s'est rendu compte qu'il demeurerait à la Défense nationale, la situation a changé. A ce que l'on raconte, le premier ministre de l'époque, en le nommant à la Défense nationale, lui aurait donné à entendre qu'il ne serait là que quelques mois pour secouer les chefs et les rendre plus maniables. Puis, M. King lui aurait dit que, étant donné qu'il avait obtenu d'aussi bons résultats, il serait peut-être sage de le laisser poursuivre sa tâche. En raison des nombreux problèmes qu'il avait sur les bras, M. Claxton a abandonné alors l'idée d'amalgamer les trois armes.

M. MACRAE: Je crois comprendre, d'après ce que vous dites plus loin dans votre mémoire, que vous êtes un ardent partisan de l'intégration des trois armes?

M. FOULKES: Je suis un ardent partisan de l'intégration des trois armes, et cela depuis un bon nombre d'années.

M. MACRAE: J'ai une deuxième question à poser au sujet du chiffre des effectifs. Vous avez affirmé assez catégoriquement, je crois, que, selon vous, il serait possible de réduire l'effectif des forces permanentes de notre pays. Dans quelle mesure, selon vous, pourrait-on réduire nos effectifs, compte tenu de leurs rôles actuels et éventuels dont vous avez parlé dans votre mémoire?

M. FOULKES: Je ne crois pas qu'il soit possible de fixer un pourcentage. Il faut, je crois, considérer la tâche qu'ils ont à accomplir, et j'ai attiré votre attention là-dessus lorsque je vous ai dit qu'on maintenait une brigade supplémentaire, bien qu'on n'en ait pas vraiment besoin. Ce qu'il faut faire, c'est de déterminer tout d'abord la tâche que les forces armées doivent accomplir et considérer ensuite comment on utilise les effectifs pour accomplir cette tâche. On a tendance à utiliser tous les effectifs disponibles puis, quand un nouvel engagement se présente, d'en demander d'autres.

M. MACRAE: C'est la loi de Parkinson. Cependant, que dire de notre rôle actuel? Nos effectifs sont-ils trop élevés, compte tenu de ce que nous accomplissons?

M. FOULKES: Présentons les choses comme ceci. Nous accomplissons moins aujourd'hui que pendant les années 50, mais nous avons besoin des mêmes effectifs pour le faire. Dans les affaires, une telle situation donnerait normalement lieu à une enquête.

M. MACRAE: J'ai une dernière question à poser. A la page 3, vous mentionnez l'avion Arrow. C'est un sujet qu'on n'aimait pas à aborder il y a quelques années. Bien que je n'aie jamais occupé un poste plus élevé, je crois savoir que les ministres et le gouvernement comptent sur des experts, tels que vous, le général Simonds et d'autres, pour les conseiller lorsqu'ils ont des décisions à prendre. Si cela ne vous ennuie pas, général, pourriez-vous nous dire quels étaient vos sentiments à l'endroit de l'avion Arrow lorsqu'on l'a mis au rancart?

M. FOULKES: Il s'agit d'une question longue et compliquée, mais je pourrais peut-être vous l'expliquer maintenant, car elle est en cause dans ce que je vous ai dit au sujet du 104. Si vous connaissiez l'ordre chronologique des événements, il vous serait peut-être possible de comprendre le problème. Au sujet de l'Arrow, comme vous vous en souviendrez, les premiers plans remontent à 1949 et, à l'époque, il avait été convenu entre les chefs militaires et le gouvernement de construire une charpente d'avion, d'acheter un moteur déjà mis au point soit aux États-Unis ou en Grande-Bretagne et d'utiliser un système d'armes définitivement mis au point par les États-Unis. Donc, à l'origine, il s'agissait de construire une charpente. L'industrie aéronautique du Canada ayant obtenu beaucoup de succès dans la production des charpentes pour le F-86, on a jugé qu'elle pourrait créer et construire une charpente en mesure de soutenir la concurrence des États-Unis ou du Royaume-Uni. Toutefois, je tiens à vous dire que c'était là la première charpente qu'on ait créée. A mesure que se poursuivait l'exécution du programme, la société *A. V. Roe,* de sa propre initiative et par l'intermédiaire de sa filiale l'*Orenda Engine Company,* a commencé à faire l'étude d'un moteur. Après environ dix-huit mois de travaux, financés par la société elle-même, on avait accompli beaucoup de progrès. En même temps, l'étude du moteur américain, que l'aviation se proposait d'acheter, n'avançait pas. Après beaucoup de délibérations et de réflexions, on a décidé de fabriquer non seulement la charpente mais aussi le moteur. De plus, le système d'armes devait être le Sparrow II que la marine des États-Unis était à mettre au point.

La marine des États-Unis a fait savoir au ministère de la Production de défense qu'elle abandonnait la mise au point du Sparrow II. Elle demandait aussi si nous voulions choisir un autre système d'armes ou si nous voulions prendre possession du Sparrow II et en terminer nous-mêmes la mise au point. Elle était disposée à nous fournir toute l'aide voulue, mais il nous faudrait en assumer nous-mêmes les frais. En conséquence, notre programme a pris plus d'ampleur encore quand nous avons décidé de compléter la mise au point du système d'armes.

Nous avions l'intention d'adopter un système électronique de communication de création américaine. Notre projet a échoué et, en conséquence, il nous fallait

créer un système canadien. Donc, en 1954 et en 1955, le Canada était à mettre au point non seulement une charpente mais aussi un moteur, un système d'armes et tout l'appareillage électronique requis, ce qui augmentait les frais considérablement. Les frais ont commencé à monter en spirale à cause de toutes ces entreprises additionnelles. Entre-temps, pour des raisons économiques, on avait ralenti l'exécution du programme, et comme tous les frais généraux de la société *A. V. Roe* à l'étard de ce projet étaient payés par le gouvernement, les dépenses ont augmenté. Puis, on a commencé à réduire le nombre des avions requis. Au début, l'aviation avait l'intention de doter de ce genre d'avions neuf escadrilles régulières et onze escadrilles auxiliaires. Toutefois, étant donné la complexité du pilotage des avions à réaction, on a constaté qu'il serait impossible de donner aux pilotes des escadrilles auxiliaires la formation nécessaire pour leur permettre de piloter le 105. Il fallait donc réduire l'activité en matière de pilotage de la réserve et on a supprimé du programme les avions requis pour les onze escadrilles auxiliaires. Le programme qui, à l'origine, portait sur 400 appareils, se trouvait réduit à un peu plus de 100.

Si l'on prend ces frais accrus, qui augmentaient, parce que nous avions entrepris la mise au point du moteur et la production du système d'armes et de l'appareillage électronique, et si on les divise par un chiffre inférieur à 100, on constate que les frais sont d'environ huit millions de dollars par appareil.

A ce point-là, il nous a fallu faire face à la question des fonds nécessaires. Le gouvernement de M. St-Laurent a examiné la proposition au cours des derniers mois de son mandat et il a décidé que, étant donné l'élection prochaine, c'était une des premières choses dont il lui faudrait s'occuper à son retour, parce que les crédits déjà votés n'étaient pas suffisants. Vous savez tous ce qui s'est produit en 1957 et, en toute justice pour la nouvelle administration, je dois dire qu'à son arrivée au pouvoir le malheureux ministre de la Défense se trouvait en présence de trois des problèmes de défense les plus épineux auxquels un ministre ait eu à faire face. Il y avait d'abord la question du NORAD, parce que le gouvernement précédent avait décidé de différer jusqu'après l'élection toute décision à ce sujet. Les Américains ayant déjà agréé l'entente relative au NORAD, nous craignions que la nouvelle se répande que les Américains avaient accepté la proposition tandis que les Canadiens ne l'avaient pas fait. Donc, le nouveau ministre devait s'occuper de la question du NORAD, du problème de l'Arrow et du programme des 104. Le ministre était donc aux prises avec ces trois problèmes qui étaient tous de très grande envergure et capables de grandes répercussions d'ordre économique, militaire et politique. Malheureusement, je le crains, nous avons pressé le nouveau gouvernement à régler la question du NORAD et, vu que l'adoption de la mesure nécessaire par la Chambre a été passablement difficile, l'administration n'a pas voulu s'attaquer à certains des autres problèmes militaires fort épineux sans des enquêtes poussées.

Vous avez demandé quelles avaient été les recommandations des chefs militaires. Il ne fait pas de doute que, en qualité de chefs militaires, nous avons recommandé la mise au point de la charpente d'avion en 1952. A mesure que le programme prenait plus d'ampleur, les chefs militaires étudiaient la situation, en informaient le Gouvernement et le Gouvernement prenait les décisions. Voilà l'histoire de l'Arrow. Cependant, les chefs d'état-major en sont venus à la conclusion qu'il n'était pas sensé du point de vue militaire d'acheter des appareils au prix de huit millions de dollars chacun, quand nous pouvions obtenir des avions américains de rendement semblable pour environ deux millions de dollars. De plus, nous ne savions pas où prendre les fonds nécessaires pour mener à bonne fin la production de l'Arrow.

M. MacRae: Autrement dit, la décision d'abandonner la production de l'Arrow était une décision sensée, mais une décision qu'on a prise un peu trop

tard. Je ne veux rien vous souffler; je vous demande simplement si c'est là ce que vous pensez?

M. FOULKES: Vous dites «une décision sensée». Je dirais que c'était une décision recommandée par les chefs d'état-major pour des raisons d'économie. Les chefs d'état-major sont tenus de procéder avec circonspection lorsqu'il s'agit de dépenser leurs crédits. Si nous avions poursuivi l'exécution du programme, il ne serait rien resté pour autre chose à moins que le Gouvernement ait jugé à propos de doubler les crédits et nous étions à peu près certains qu'il ne le ferait pas.

M. DEACHMAN: Je n'ai jamais vu M. Churchill aussi gai!

M. CHURCHILL: On nous a donné une explication très franche et très claire de la situation. J'espère qu'on enterrera maintenant l'affaire et qu'on ne la laissera pas à la portée des propagandistes du parti libéral.

M. TEMPLE: J'ai une question à poser sur le même sujet. Général, vous avez parlé des problèmes relatifs au 104 et à l'Arrow. Quand a-t-on décidé de remplacer l'Arrow par le 104?

M. FOULKES: Autant que je puisse me le rappeler, la décision n'a pas été prise avant le mois d'octobre 1959. Là encore, même si j'ai fait allusion aux huit années de retard, je dois dire que la décision au sujet de l'appareil 104 a été retardée simplement parce que le Gouvernement ne pouvait la prendre avant d'avoir réglé la question de l'appareil Arrow. Je suis sûr que vous êtes beaucoup plus avisé que moi quand il s'agit de questions politiques, mais il me semble que ce ne serait pas une bien bonne idée de favoriser l'achat d'un type d'avion lorsqu'on se propose d'en abandonner un autre qui était fabriqué au Canada. De plus, on a toujours espéré qu'on pourrait utiliser de quelque façon l'appareil 105 en Europe et, naturellement, il aurait fallu en fabriquer un plus grand nombre, ce qui en aurait encore réduit le coût.

M. GRANGER: A ce propos, puis-je vous poser une autre question connexe? Le coût de 8 millions de dollars par avion comprenait-il le coût des travaux de recherche et de mise au point?

M. MACINNIS: Ce ne sont pas là des questions connexes.

M. MACRAE: Demandait si le général approuvait l'abandon de l'appareil Arrow. Vos questions ne se rapportent certainement pas à cela.

Le PRÉSIDENT: Posez votre question, je vous prie.

M. GRANGER: J'aimerais à savoir le coût approximatif de l'appareil et à avoir des explications au sujet des montants de 8 millions de dollars et de 2 millions de dollars affectés à l'appareil qui a remplacé l'Arrow. Le montant de 8 millions de dollars pour un avion Arrow comprenait-il le coût des travaux de mise au point de la charpente, du moteur et des commandes électroniques?

M. FOULKES: Cela n'était certainement pas le centième du coût total, mais le chiffre représente ce qu'il en a coûté pour mettre les avions à la disposition des troupes à ce moment-là.

M. GRANGER: Toutes autres dépenses exclues?

M. FOULKES: Il y a quelques années que je n'ai pas vu les chiffres de dépenses relatives à l'Arrow et je vous parle simplement de ce que je puis me rappeler, mais je me souviens clairement que le chiffre présenté au Gouvernement par les chefs d'état-major représentait le montant requis pour doter nos troupes de l'appareil Arrow, ce qui, à notre avis, n'était pas avantageux.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Général Foulkes, dans les recommandations que vous faites, ou encore, dans les revisions que vous proposez est-ce que vous n'allez pas

jusqu'à supposer qu'il y aura une ré-évaluation et une redistribution des rôles de défense au sein de l'OTAN et que toutes les nations qui en font partie seront d'accord à ce sujet?

Vous conviendrez avec moi qu'il serait difficile à l'heure actuelle que le Canada décide seul de prendre des mesures en vue de réaliser les moyens ou les organisations de défense que vous préconisez.

M. FOULKES: Je crois avoir dit, monsieur Lambert, que, jusqu'à un certain point, le Canada est libre de décider, après avoir consulté les autres pays membres, d'augmenter sa contribution à l'OTAN.

Je soutiens que nous devons adopter nous-mêmes une ligne de conduite et décider de la meilleure contribution que nous puissions faire, puis en discuter avec le commandant suprême des forces alliées de la même façon que nous l'avons fait lorsqu'il s'est agi de rappeler notre brigade de la ligne de front pour l'affecter aux forces de réserve, ce dont il a convenu. A mon avis, il nous faut savoir prendre parti.

M. LAMBERT: Je m'en rends pleinement compte, mais il nous faut aussi penser à ce qu'impliquerait le retrait des troupes canadiennes d'Europe et les conséquences politiques que cela pourrait avoir. A ce point de vue, nous nous aventurons sur un terrain assez délicat à l'égard de nos alliés de l'OTAN.

Je ne veux pas dire que ce soit une impossibilité, mais il s'agit bel et bien d'un problème que nous avons à envisager.

M. FOULKES: Je crois avoir déjà dit que l'idée de confier aux Européens leur propre défense territoriale était valable à la fois au point de vue militaire et économique et, pourvu qu'il ne pose pas de difficultés politiques, le changement devrait se faire.

Je me rends bien compte des difficultés politiques que cela peut présenter, mais à mon sens, nous sommes portés à exagérer l'importance actuelle du Canada au sein de l'OTAN par comparaison à la position toute différente qu'il y occupait en 1951. Nous sommes portés à penser que notre contribution à l'OTAN se limite à notre participation à la défense de l'Europe occidentale, mais ce n'est là qu'un aspect du rôle de l'OTAN. Si l'on considère la zone de l'OTAN, il est tout aussi vital ou essentiel de défendre l'Atlantique Nord. La défense de l'Amérique du Nord est évidemment une autre question, mais il s'agit encore de la zone de l'OTAN.

Il existe au sein de l'OTAN un système de «forces collectives équilibrées». Le conseil de l'OTAN exhorte sans cesse les nations membres à ne pas répéter les mêmes efforts mais à accomplir ce que chacune en particulier peut réaliser de mieux. Au point de vue prestige, c'est une chose assez difficile à comprendre pour certaines nations européennes. Il y en a, par exemple, qui ne devraient pas avoir de force navale ou de force aérienne parce que cela est trop onéreux financièrement et comporte trop de frais généraux; mais, à titre de nation, elles peuvent difficilement s'en passer.

Je crois que nous pourrions très facilement faire accepter à nos alliés de l'OTAN l'idée que le Canada, en retirant ses troupes de la ligne de front et en consacrant un plus grand effort à la défense de l'Atlantique Nord, contribuerait dans une plus grande mesure au système de défense de l'OTAN dans son ensemble. C'est à nous de prendre les devants à ce sujet, car nous sommes dans une position bien différente de celle des Européens. Vous conviendrez avec moi que c'est un bon principe que de laisser à chaque pays la responsabilité de défendre son propre territoire. Nous n'avons pas mis de temps à exclure les Américains du Canada et à prendre en mains notre propre défense. A mon avis, il faut envisager de la même manière le cas des Européens à qui il tarde d'assumer la responsabilité de leur défense territoriale.

M. LAMBERT: Prévoyez-vous la chose pour la fin de la présente décennie?

M. FOULKES: Oui.

M. LAMBERT: Toutefois, en raison du temps qu'il faut pour renouveler le matériel et établir de nouvelles positions, ne trouvez-vous pas qu'il faudrait prendre la décision très prochainement et en informer nos alliés de l'OTAN?

M. FOULKES: La seule décision à prendre a trait aux divisions aériennes. Il faudrait discuter avec le commandant suprême des forces alliées la question de savoir qui se chargerait de la défense aérienne et s'il faudrait utiliser des avions ou des missiles. La tâche exigerait des missiles, à mon sens. C'est le seul point qu'il faudrait discuter. Il ne s'agirait tout de même pas de fournir à des divisions aériennes des avions que nous aurions à mettre au point, mais plutôt des avions de transport qu'il y aurait moyen d'obtenir très rapidement et qui seraient fabriqués au Canada.

M. LAMBERT: Et que dites-vous de notre armée de terre?

M. FOULKES: Notre armée de terre serait tout simplement affectée de nouveau aux forces de réserve, monsieur Lambert. Les Allemands prendraient la défense de la ligne de front et nous nous retirerions pour constituer les forces de réserve qui auraient probablement à demeurer sur place encore quelque temps. Je dirais qu'elles devront revenir éventuellement au Canada, mais il faudra auparavant assurer un meilleur service de transport aérien que celui que nous avons à l'heure actuelle.

M. LAMBERT: Ce sera peut-être pour 1975?

M. FOULKES: A peu près vers ce temps là.

M. MACINNIS: Puis-je demander au général son avis sur certaines questions qui sont déjà venues sur le tapis?

A la dernière réunion du Comité, on a parlé de certaines ambitions des différents services et des problèmes que pose au Gouvernement le service interarmes. Quelle est votre opinion là-dessus? D'après vous, est-ce là une source d'ennuis qui peut entraver notre effort de défense?

M. FOULKES: Un des problèmes auxquels nous avons à faire face à ce sujet tient au fait que vous avez des chefs d'état-major qui sont avant tout responsables de leur propre service. Leur loyauté va tout d'abord à leur propre service et il faut tenir compte du fait qu'un homme qui devient chef d'état-major en est ordinairement à ses quatre dernières années de service. En conséquence, il est bien peu disposé à prendre des mesures qui ne seraient pas tout à son honneur.

Ces questions de loyauté à son service viennent en conflit avec les répercussions qu'elles peuvent avoir sur la politique de défense. Certaines mesures peuvent bien ne pas être particulièrement avantageuses pour un service, tout en contribuant à augmenter l'effort de défense. Vous ne pouvez donc pas vous attendre qu'un chef va travailler contre ses propres intérêts en réduisant les forces de son service. Ce sont des mesures qu'il faut imposer aux chefs et c'est là une des difficultés de notre organisation à l'heure actuelle.

L'esprit de loyauté existe dans les différents services de même que l'on a vraiment à cœur de mettre en œuvre un programme de défense efficace.

M. MACINNIS: Voulez-vous nous dire ce que vous pensez des ambitions particulières des différents services? A ce sujet, nous avons entendu d'importants témoignages au cours des réunions précédentes. A votre avis, existe-t-il, dans l'un ou l'autre des services, des ambitions qui pourraient nuire à l'efficacité de ce même service?

M. FOULKES: Je ne le crois pas, bien que la chose soit possible. Je n'ai remarqué aucun cas d'ambition de ce genre lorsque j'étais chef d'état-major général. Je donnais les directives et je voyais à ce qu'elles soient suivies. A cet égard, si j'avais constaté un manque de loyauté, j'avais le remède voulu.

M. MACINNIS: Que pensez-vous de la possibilité d'une guerre? Dans une telle éventualité, pensez-vous qu'il s'agirait surtout d'une guerre nucléaire?

M. FOULKES: J'ose espérer que nous n'aurons pas de guerre.

M. MACINNIS: C'est ce que nous souhaitons tous, général. Je vous demandais donc, si dans l'éventualité d'une guerre, vous croyez que l'on utiliserait des armes nucléaires ou des armes classiques?

M. FOULKES: Je ne vois aucune perspective de guerre ordinaire entre les deux grandes puissances. Il faut étudier la question d'une guerre sous un tout autre aspect. Il m'arrive parfois de m'inquiéter un peu du fait que l'on se glorifie en quelque sorte de notre préparation en vue d'une guerre ordinaire. Nous laissons volontiers entendre que nous devons retourner à l'ancienne façon de faire la guerre où seuls les soldats se font tuer. A mon avis c'est une bien dangereuse attitude à prendre.

M. MACINNIS: Dans votre exposé vous avez longuement parlé de la préparation en vue d'une guerre ordinaire.

Permettez-moi maintenant de vous poser une ou deux questions par rapport aux décisions qui sont prises par les officiers supérieurs des différents services. Comment y arrivent-ils? Prennent-ils d'abord leurs décision pour attendre ensuite les réactions du public?

M. FOULKES: Devrais-je continuer à vous expliquer ce que je pense d'une guerre éventuelle?

M. MACINNIS: En ce qui me concerne, je trouve satisfaisante l'explication que vous avez donnée.

M. MATHESON: Monsieur le président, à mon avis, ces observations ne sont pas de mise.

Le PRÉSIDENT: Si vous posez une question au témoin, vous devez lui permettre de donner une réponse complète. Si vous avez des commentaires à faire, vous devez attendre qu'il ait fini de répondre à la question.

M. MACINNIS: Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais à vous dire que je pose mes questions en vue de me renseigner auprès du témoin. Lorsque je trouve une réponse satisfaisante, j'aimerais à passer à une autre question. Si je vous dis cela, c'est qu'il y a bien d'autre membres du Comité qui ont des questions à poser et je ne voudrais pas prendre plus de temps qu'il n'en faut.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, les réponses aux questions que vous posez sont tout aussi profitables aux autres membres du Comité qu'à vous-même. Veuillez donc permettre au témoin de finir de répondre à une question afin de donner à tous l'occasion de connaître ses opinions.

Veuillez continuer, général.

M. FOULKES: Je veux faire remarquer qu'il est difficile de nos jours de séparer les deux genres de guerre. Lorsque des puissances tombent en désaccord et qu'elles commencent à utiliser la force pour régler leur différend, il n'y a plus de limite à la force qu'elles peuvent mettre en œuvre de part et d'autre. On utilisera la force jusqu'au point où l'une des deux puissances abandonnera la partie et que l'autre gagnera son point ou bien jusqu'à ce que les deux en viennent à un compromis. Autrement dit, quand une guerre éclate, il n'y a pas moyen de limiter la force utilisée. Je prétends qu'il est dangereux de songer à une sorte de guerre mitigée. Quand on a recours à la force, il n'y a plus de limite.

J'ai souvent entendu dire que nous devrions revenir à l'ancienne façon de faire la guerre. On a proposé de détruire toutes les armes nucléaires de sorte que, dans l'éventualité d'un conflit, nous aurions une guerre propre.

Eh bien, je puis vous assurer, comme plusieurs d'entre vous qui ont connu la guerre, que n'importe quelle guerre est ni plus ni moins qu'un enfer. N'allez pas croire, je vous en supplie, que l'on puisse admettre une guerre ordinaire.

Même une fois les armes nucléaires détruites, n'allez pas en conclure qu'il ne pourrait y avoir qu'une guerre ordinaire. La destruction des armes nucléaires n'empêche pas nécessairement la possibilité d'un conflit nucléaire. Supposons que les États-Unis et l'Union soviétique décident de détruire toutes leurs réserves d'armes nucléaires et qu'ensuite elles entrent en guerre et commencent à utiliser uniquement des armes classiques, eh bien, en moins de deux semaines, ces deux puissances seraient impliquées dans un conflit nucléaire. Des hommes de science m'ont appris qu'à la condition d'avoir une source d'uranium pour produire de l'énergie, il est possible de le convertir en plutonium dans l'espace de quelques jours. Les hommes de science savent comment fabriquer les bombes nucléaires et vous ne pouvez malheureusement pas leur lessiver le crâne. Je vous affirme qu'une guerre ordinaire, une fois commencée, dégénérera peu de temps après en une guerre nucléaire, car on peut fabriquer des bombes nucléaires dans l'espace de quelques semaines.

A mon avis, dans l'éventualité d'une guerre, plutôt que d'essayer de se limiter à l'usage des armes classiques, nous devrions employer tous nos efforts à trouver un moyen de régler nos disputes sans avoir recours à la force. Si nos efforts aboutissent en ce sens, il ne sera jamais plus nécessaire de faire la guerre.

M. BREWIN: Monsieur le président, permettez-moi de poser une question pertinente. Vous ne voulez pas dire, général, que l'on ne doive pas être en mesure de riposter avec des armes classiques à une attaque au moyen d'armes classiques, parce que la chose dégénérerait en guerre nucléaire? Vous ne voulez pas dire qu'il ne faut pas répondre par les armes classiques à un coup porté au moyen d'armes classiques? Il me semble que, dans l'éventualité d'une guerre ordinaire, la diplomatie peut intervenir et empêcher que le conflit ne devienne autre chose qu'une guerre ordinaire.

M. FOULKES: Advenant un feu de brousse, on se servira évidemment des éléments disponibles pour le combattre. La règle générale qui régit l'emploi de la force et qu'on oublie souvent veut qu'un commandant n'emploie que les forces qui sont nécessaires pour parer à une attaque, que ce soit une attaque classique ou nucléaire.

M. BREWIN: On nous a dit que la confiance exagérée que nous mettons dans les moyens de défense nucléaire ou dans les autres moyens de défense technique pourrait fort bien avoir pour résultat que l'alliance occidentale manque des forces classiques appropriées pour pouvoir remplir ses obligations. Vous ne voulez pas dire, j'en suis certain, qu'il importe peu que nous soyons en mesure de répondre aux faibles poussées classiques avec des forces classiques.

M. FOULKES: Votre théorie s'applique aux mesures que doit prendre l'Europe pour prévenir les situations que vous avez mentionnées et c'est la raison qui motive l'évolution de l'OTAN. Je fais particulièrement allusion à la prise de possession de la Tchécoslovaquie; nous devons être prêts à prévenir des coups de force de ce genre. Je ne pense pas qu'en Europe il y ait suffisamment de forces militaires pour empêcher que ce genre de situation se produise. Je veux dire que nous ne devrions pas tenter de donner l'impression qu'on peut ralentir le cours de la guerre une fois qu'elle est commencée.

M. MACINNIS: Monsieur le président, je désirerais poser une autre question au général relativement aux décisions que prennent les autorités supérieures. Les décisions prises à ce niveau sont-elles définitives et sont-elles transmises

ensuite par l'entremise du quartier général de la Défense ou de certains autres services, selon le cas, ou bien étudie-t-on la possibilité d'obtenir l'appui de la population, comme votre exposé l'indique à la page 2, où vous dites qu'il est relativement simple d'obtenir l'approbation de la population? Estimez-vous que le programme de défense doit s'établir d'après sa popularité plutôt que d'après sa nécessité?

M. FOULKES: Je n'ai pas l'intention de donner cette impression.

Au sujet de votre question relative à la communication des décisions que prennent les autortiés supérieures, j'exprime le vœu que la méthode suivante soit suivie. D'abord, au niveau du service, qu'on formule une proposition qui sera présentée aux chefs d'état-major qui l'étudieront à fond pour s'assurer de son bien-fondé et qu'on a les fonds suffisants pour la mettre en œuvre, que la proposition soit ensuite soumise à l'approbation du ministre. Le Comité de la défense sera alors saisi de la proposition, qui sera accompagnée ou non de la recommandation du ministre. Si le Comité accepte la proposition selon la recommandation du ministre, la proposition est renvoyée au Cabinet des ministres, qui prendra la décision finale et les chefs d'état-major recevront ensuite l'ordre de mettre le projet à exécution.

M. MACINNIS: Votre exposé laisse entendre, cependant, que la question d'obtenir et de stimuler l'appui du public est de la plus haute importance. C'est l'avis qu'exprime votre exposé aux pages 2 et 24.

Quoi qu'il en soit, je désire vous poser une autre question au sujet de la question qu'a posée M. Lambert relativement aux pays européens qui sont en mesure de s'occuper de la défense de leur propre territoire. Nous devons tenir compte du fait que nous avons conclu une alliance avec ces pays. Avez-vous envisagé l'attitude du Royaume-Uni, par exemple, relativement à la question de donner carte blanche à l'Allemagne, même à l'Allemagne occidentale? Connaissez-vous son attitude à ce sujet?

M. FOULKES: Cela relève du domaine de ce que nous pourrions appeler la politique militaire. Il plairait énormément au Royaume-Uni que nous laisserions au front nos éléments de brigade. Ils constituent à l'heure actuelle une partie des forces alliées en Europe et leur présence les aiderait à maintenir le commandement actuel du groupe des armées du Nord. Toutefois, je ne crois pas que cela importe tellement pourvu que les Allemands conviennent, comme ils le feront vraisemblablement, d'assumer la responsabilité de la frontière. Nos éléments de brigade demeureraient dans l'armée de réserve. A mon avis, le Royaume-Uni se préoccuperait davantage de la question de savoir s'il pourrait conserver le commandement des groupes des armées du Nord, si le nombre des Allemands dans cette région augmentait.

M. MACINNIS: Ne croyez-vous pas que le fait que le Canada est à une distance de 2,000 milles, que l'Angleterre est tout près de l'Allemagne et qu'elle possède une plus grande expérience militaire n'y est pour rien dans le fait qu'on n'est pas empressé de permettre aux Allemands de s'occuper de leurs propres problèmes de défense?

M. FOULKES: Nous avons accepté, cependant, que l'Allemagne fasse partie de l'OTAN à certaines conditions.

M. MACINNIS: Vous fondez-vous sur des renseignements de première main?

M. FOULKES: Comme je l'ai fait remarquer, les protocoles qui disparaîtront en 1969 stipulent certaines conditions.

M. MACINNIS: Mais le protocole ne lui donne pas carte blanche.

M. FOULKES: Les protocoles lui imposent certaines restrictions. Ils cesseront d'être en vigueur en 1969. En 1969 ils seront abolis. Il faut songer aux conditions qui entreront en vigueur en 1969 quand les protocoles actuels disparaîtront et que les Allemands seront libres d'agir à leur guise.

M. MACINNIS: En 1969, permettra-t-on aux Allemands de construire des flottes sous-marines sans leur imposer aucune restriction?

M. FOULKES: Oui, à moins qu'ils ne s'imposent eux-mêmes des restrictions. C'est pourquoi je dis qu'en 1969 l'OTAN se modifiera considérablement et nous ne devrions pas oublier ce fait lorsque nous examinons notre position.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*) (*Interprétation*): Je désire parler plus particulièrement du rôle de l'OTAN dans la guerre nucléaire. D'après ce que vous dites à la page 14 de votre exposé, il semblerait à peu près impossible, étant donné le vœu des pays intéressés, qu'ils obtiennent la maîtrise absolue de leurs armes nucléaires. A votre avis, cette maîtrise est-elle possible?

M. FOULKES: Vous dites qu'elle est impossible, et c'est pourtant ce qui existe actuellement. Du point de vue militaire, ce n'est pas très satisfaisant, mais nous n'avons pas trouvé le moyen de surmonter la difficulté. A mon avis, le contrôle des armes nucléaires dont se sert chaque pays est une question d'une grande importance politique. Il y a opposition entre l'organisation collective et la responsabilité nationale. Il est très difficile d'obliger des pays à enjoindre à leurs troupes d'employer des armes nucléaires.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Cela signifie que vous appuyez fortement le point de vue qu'a exprimé le général Simonds la semaine dernière?

M. FOULKES: J'ai lu le rapport du général Simonds ce matin seulement. Je ne sais pas au juste ce que vous voulez dire. La question de la maîtrise des armes nucléaires en Europe suscite de nombreuses difficultés et il ne semble pas qu'on ait trouvé une satisfaisante solution à ce problème. La seule solution qui se présente à mon esprit, c'est de demander aux États-Unis de fournir aux alliés européens toute l'assistance requise en matière d'armes nucléaires. Il n'y aurait alors qu'une seule décision à prendre. C'est peut-être là la seule façon de prendre une décision finale. Comme vous le savez, tous les pays qui acceptent des armes ou des ogives des États-Unis ne peuvent les employer à moins que le président des États-Unis ne les autorise à le faire. On avait espéré, lorsque la question a été discutée à l'OTAN, que le président pourrait autoriser le commandement suprême des forces alliées à en permettre l'utilisation et que les pays conviendraient ensuite avec le commandement suprême des forces alliées de les employer moyennant certaines restrictions imposées par le gouvernement des pays en cause. Mais aucune entente n'a été conclue et nous sommes tous au courant des difficultés que cause cette situation.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Je désire poser une autre question. Vous dites que le Canada devrait se séparer de l'Allemagne ou de la France. Quand croyez-vous que la rupture devrait se produire, dans deux ou trois ans ou immédiatement?

M. FOULKES: Je crois que notre brigade devrait être une brigade de réserve et rester en Europe; mais, comme je l'ai signalé, en 1969, quand la nouvelle charte de l'OTAN sera prête, une réorganisation complète se fera. Nous devons examiner dès maintenant si les conditions politiques du temps nous permettront de rapatrier nos forces armées. Nous dépensons beaucoup d'argent, j'ai oublié le montant réel, mais il y a quelques années j'ai calculé qu'il nous en coûtait 2 millions de dollars par année pour le transport des personnes à charge de nos militaires. Cela n'ajoute en rien à notre apport militaire à l'OTAN. Si nous pouvions aider raisonnablement l'Europe tout en

demeurant en Amérique du Nord, nous épargnerions tout ce montant et nous aiderions davantage l'OTAN si nous pouvions apporter notre appui là où il est requis. Actuellement, comme vous le savez, les États-Unis tentent une opération destinée à compter sur le transport aérien de leurs troupes.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Je désire poser deux autres questions avant l'ajournement de la séance. A la page 8 vous dites que nous avons dû augmenter notre contribution à l'égard de l'Europe, étant donné que la Grande-Bretagne n'était pas en mesure de rencontrer ses engagements. Comment expliquer que notre pays, qui compte 19 millions d'habitants, peut se permettre de prendre à sa charge les engagements de la Grande-Bretagne, qui a 51 millions d'habitants? Cherchons-nous à jouer le rôle d'autrui?

M. FOULKES: Vous vous souvenez peut-être du fait que, lorsque nous avons convenu d'envoyer ces forces en Europe, la situation était bien différente. Le général Eisenhower a lancé un appel au Canada, comme il l'a fait aux États-Unis, pour que nous offrions notre collaboration immédiatement à l'Europe pour prouver aux Européens que l'Amérique du Nord appuyait l'Europe occidentale. Nous avons apporté notre aide. A cette époque, et je pense que c'est encore le cas, le Canada préférait que ses forces fussent indépendantes. Nos éléments de brigade ne faisaient pas partie intégrante de l'armée britannique. Nous les avions envoyés en tant qu'éléments de brigade distincts. A ce moment-là, on discutait vivement la question de savoir si l'aide devait nous parvenir de la ligne de ravitaillement du Royaume-Uni ou de celle des États-Unis. Nous avions convenu que l'Aviation relèverait de la ligne de ravitaillement des États-Unis; cependant on continuait de discuter si nous devions compter sur les États-Unis ou sur le Royaume-Uni au sujet du ravitaillement de l'Armée. Le Royaume-Uni s'est alors chargé de s'occuper de nous fournir les articles ordinaires, comme les aliments et les munitions.

Les questions de finance et d'effectifs posaient des difficultés considérables au Royaume-Uni. Il avait dû réduire le nombre des personnes employées à ses lignes de transmission. En conséquence, en cas de guerre, l'offre du Royaume-Uni d'aider notre brigade en même temps que de s'occuper de ses propres forces deviendrait précaire; et c'est cet aspect de la question que j'ai voulu faire ressortir dans mon exposé. De plus, plus on emploie d'armes canadiennes ou américaines, moins il est facile de s'en approvisionner au Royaume-Uni et plus il devient nécessaire d'en obtenir des États-Unis et du Canada. Ainsi, graduellement, nous devons compter de plus en plus sur les approvisionnements des États-Unis et du Canada et éventuellement les éléments de brigade se trouveront à une distance de 3,000 milles de la ligne de ravitaillement canadienne, ce qui semble ridicule du point de vue militaire et qui ajoute considérablement à nos dépenses.

Je propose que nous commencions par faire de notre brigade une brigade de réserve. Si nous la mettions en état de réserve, nous pourrions peut-être conclure une entente avec l'Allemagne au sujet de son transfert à la division de l'Aviation dans ce pays et elle pourrait se servir de nos installations à Soest. Nous formerions alors une enclave canadienne où nous aurions un ensemble d'installations et une source d'approvisionnement canadienne, car l'Aviation se ravitaille au Canada. Il serait tellement plus logique que nos forces soient réunis en un seul endroit. C'est le but à long terme que l'on veut atteindre par le retrait de la brigade de la ligne de front et son transfert à proximité de la division de l'Air et de la ligne de ravitaillement. Si les conditions se révèlent satisfaisantes, nous pourrions songer à l'opportunité de poster la force au Canada.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Ma dernière question se rapporte à la page 26 de votre exposé où vous dites que les Égyptiens ont refusé la division que

nous avions envoyée à leur aide lors de la crise de Suez, parce qu'elle semblait trop britannique. Si le Canada offre les services de ses forces armées aux Nations Unies, ne pensez-vous pas qu'il devrait leur donner des symboles distinctifs afin d'éviter toute confusion?

M. FOULKES: Je me suis peut-être avancé un peu trop ici, mais, à mon avis, l'Armée n'aurait pas subi ce refus si elle avait envoyé le Royal 22e Régiment ou un autre régiment dont le nom n'aurait pas produit la même impression que le Queen's Own; car, si vous vous souvenez bien, on n'estimait guère les Anglais dans la région du canal de Suez.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Ni les Français.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant 12 h. 35. Le Comité suspend ses travaux jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum et je déclare la séance ouverte.

Monsieur Smith, désirez-vous adresser la parole?

M. SMITH: Oui, monsieur le président. Avant que nous commencions à poser des questions, j'aimerais à faire une proposition. Comme le général Foulkes et le général Simonds ont apporté des témoignages très intéressants et très utiles pour tous, peut-être que le sous-comité directeur devrait discuter l'opportunité d'appeler l'officier supérieur de la Marine, qui, comme il est retraité et libre de toutes responsabilités administratives, pourrait venir nous présenter ses vues sur la politique navale. Il est possible que l'amiral De Wolfe puisse se présenter devant notre Comité et je recommanderais, monsieur le président, que le sous-comité directeur prenne les dispositions voulues à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Je transmettrai votre requête aux membres du sous-comité directeur.

Je crois que le général désirerait apporter une correction à son témoignage.

M. FOULKES: Oui, monsieur le président.

Je désire rectifier la date que j'ai citée de mémoire ce matin et que j'ai eu l'occasion de vérifier depuis. Ce matin j'ai dit que le projet 104 avait été approuvé au mois d'octobre 1959, ce qui est inexact; c'est au mois de juin 1959 qu'il a été approuvé. Je vous remercie, monsieur le président.

M. WINCH: Nous aimerions que notre mémoire fût aussi fidèle que la vôtre l'a été en nous donnant cette date approximative.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Temple, voudriez-vous commencer?

M. TEMPLE: A la page 4, alinéa a), au sujet de notre programme de défense pour l'avenir, vous proposez que notre contribution ait la plus grande force de dissuasion possible. Auriez-vous l'obligeance de développer votre pensée.

M. FOULKES: Ce que je voulais dire, monsieur, c'est que nous devrions distinguer entre les choses qui ne sont utiles qu'à livrer une bataille et celles qu'un ennemi éventuel considérerait comme faisant obstacle à une attaque de leur part.

M. TEMPLE: Ne pourriez-vous pas préciser davantage?

M. FOULKES: Ainsi, par exemple, l'augmentation de l'effectif de la brigade pour en faire une division ne constitue pas une force de dissuasion, tandis que la fourniture d'installations servant à détecter et à détruire les sous-marins nucléaires dans l'Atlantique constituerait une force de dissuasion

M. TEMPLE: Dans votre mémoire, aux pages 20 et 21, et ailleurs...

M. LAMBERT: Permettez-moi d'interrompre mon honorable collègue, monsieur le président, pour poser une question supplémentaire. Quelle signification donne-t-on à l'expression «force de dissuasion»? Ne l'emploie-t-on pas plutôt couramment dans le sens de puissance de contre-attaque de notre système de défense?

M. FOULKES: C'est là la principale force de dissuasion. Mais vous vous souviendrez que le commandant suprême des forces alliées en Europe considère que ses troupes blindées font bel et bien partie de la force de dissuasion vu qu'elles exercent un effet préventif contre une offensive destinée à s'emparer d'une partie du territoire et qu'elles conjurent ainsi le déclenchement des hostilités. Il considère ces effectifs comme partie intégrante de la force de dissuasion. Les forces qui sont en position d'alerte et qui, de ce fait, empêchent le déclenchement d'une attaque sont toujours considérées comme faisant partie de la force de dissuasion. Toutefois, c'est la capacité des forces stratégiques d'exercer des représailles qui constitue le principal élément de la force de dissuasion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Temple, vous avez maintenant la parole.

M. TEMPLE: Au sujet de la force de dissuasion, et je pense ici à la guerre anti-soumarine dans le cadre de ce qu'on entend par puissance maximale de dissuasion, êtes-vous d'avis que la marine ou l'aviation ait recours aux grenades de profondeur nucléaires contre les sous-marins ennemis?

M. FOULKES: Les grenades de profondeur et les torpilles atomiques sont destinées à mettre le sous-marin hors de combat. Or, on a tout avantage, une fois qu'on a repéré le sous-marin et qu'on le tient, à utiliser la force de frappe la plus puissante qu'on ait pour le détruire. Comme le sous-marin à propulsion atomique peut naviguer en plongée à de très grandes profondeurs, il est à conseiller du point de vue militaire d'employer la plus puissante grenade, soit la grenade à énergie nucléaire.

M. TEMPLE: A la page 21, vous vous exprimez en ces termes:

> Cependant, tant que l'Union soviétique possédera une force de bombardiers «en activité», nous ne devrons pas modifier notre système de défense mais en réduire graduellement les frais d'exploitation.

Que pensez-vous de la menace que constituent actuellement les bombardiers en regard de la menace que présentent les engins balistiques?

M. FOULKES: Eh bien, à en juger par les renseignements qui sont de notoriété publique, il semble de plus en plus évident que le bombardier cédera le pas aux engins balistiques intercontinentaux. Mais je tiens à rappeler au Comité que les possibilités que nous avons d'obtenir des renseignements de première main sur l'armement soviétique sont très minces et qu'une grande partie des estimations établies par nos services de renseignements militaires relativement aux forces dont dispose l'Union soviétique s'inspirent de données qui ne proviennent pas de véritables sources de renseignements. Voilà pourquoi ces estimations ne sont pas toujours exactes. L'Union soviétique peut cacher bien des choses derrière ses frontières auxquelles le monde occidental n'a pas accès. Il y a tout lieu de supposer que l'Union soviétique peut accomplir exactement les mêmes choses que l'Ouest. C'est à partir de ce critère qu'on doit tâcher d'établir une estimation du nombre d'engins balistiques intercontinentaux et d'autres armes dont elle dispose. Il est évident, toutefois, que l'Union soviétique, malgré les propos de M. Khrushchev, n'a pas mis ses bombardiers au rancart. Elle a toujours des bombardiers en activité.

Je dois vous faire remarquer que, pour la livraison de lourdes bombes dont la puissance se chiffre en mégatomes, le bombardier est un engin beaucoup

plus économique que le missile plus précis et, évidemment, plus souple. Il y a donc certains avantages de ce côté-là. Souvenons-nous aussi que l'Union soviétique a ce qu'il est convenu d'appeler l'occasion de porter le premier coup. Autrement dit, comme le général Simonds l'a signalé l'autre jour, les États-Unis ne déclencheront pas la guerre et ne feront pas une guerre de prévention et, nous en convenons tous, le Canada ne tient aucunement à participer à une guerre préventive et l'Union soviétique le sait. Le général Eisenhower a exposé ce point à Genève aux représentants soviétiques. Ainsi, l'Union soviétique sait—peu importe qu'elle y croie ou non, là n'est pas la question—que les États-Unis ne porteront pas le premier coup. Alors l'Union soviétique a l'avantage de faire ses préparatifs en vue d'asséner le premier coup, de monter ses engins balistiques intercontinentaux à ciel ouvert; elle n'est pas obligée de les camoufler comme le font les États-Unis. Et, je le répète, elle peut se préparer à porter le premier coup à bien meilleur compte que les États-Unis, qui doivent s'en tenir à la contre-attaque. Si l'Union soviétique estime que nos bombardiers de défense seront mis au rancart, alors ces bombardiers seront tout aussi invulnérables que ses engins balistiques intercontinentaux et ainsi il sera plus économique pour elle de ne plus fabriquer de ces engins et de maintenir plutôt ses gros bombardiers en activité; car, si nous ne sommes pas en mesure de les intercepter, l'attaque sur le continent Nord-Américain sera d'autant plus efficace que ces bombardiers pourront retourner à leur base pour ensuite se lancer de nouveau à l'attaque; tandis que dans le cas d'un missile, on ne le lance qu'une fois. Le bombardier comporte un autre avantage: on peut interrompre sa course. Vous êtes tous au courant des mesures de sécurité que l'on prend aux États-Unis en cas d'échec. En cas d'alerte une partie de l'effectif des bombardiers peut être dirigée vers la cible. Ces bombardiers vont jusqu'à un certain point puis interrompent leur course en attendant d'autres directives ou reviennent à leur base. Ainsi on peut si on le veut, diriger vers la cible une partie seulement des effectifs de nos bombardiers et cette initiative peut être prise lors d'une alerte ou d'une situation critique, ce qu'on ne saurait faire avec un engin balistique intercontinental. Une fois qu'on a pressé le bouton d'un tel engin, il n'y a plus moyen de le faire revenir. En conséquence, du point de vue de l'Union soviétique, il est souhaitable de maintenir l'avion bombardier en activité pendant un certain temps.

M. TEMPLE: A la page 12, et dans d'autres pages aussi, il est dit qu'il nous faut un plus grand nombre d'avions de transport. Cela signifie-t-il, à votre avis, qu'il nous faudrait doubler ou tripler le nombre de nos avions de transport?

M. FOULKES: Je crois pouvoir dire, si ma mémoire est bonne, que l'Aviation royale du Canada n'a que quatre transporteurs de matériel; il s'agit, je pense, d'Hercules 130. Bien entendu, cela est loin d'être suffisant pour le transport du matériel, même d'un bataillon. L'avion Yukon et d'autres semblables ne sont pas équipés pour le transport de véhicules, comme des jeeps, par exemple. Ce qu'il faudrait, tant pour une force mobile des Nations Unies que pour un bataillon destiné aux Nations Unies ou pour une brigade aéroportée, c'est que les avions en cause aient assez de capacité de transport pour transporter leurs véhicules.

A mon avis, les questions d'effectifs pourraient être résolues, mais il y aurait lieu d'accroître la capacité de transport pour permettre à ces avions de transporter les véhicules. J'ai donc proposé que l'on fasse en sorte que le matériel à emporter soit aéroportable. Évidemment, dans le cas de troupes aéroportées, le nombre de véhicules à transporter n'est pas tellement élevé, vu qu'on utilise seulement des jeeps et non des camions de trois tonnes. Il n'y a pas lieu d'avoir assez d'avions de transport pour aéroporter toute une brigade;

il suffirait de pouvoir transporter un bataillon à la fois, quitte à faire plusieurs voyages. C'est ce que j'entends par l'augmentation de la capacité de transport.

M. TEMPLE: On a probablement répondu à la question que je vais poser. Pour une petite brigade, quelle devrait être, selon vous, l'importance de la réserve stratégique mobile?

M. FOULKES: Là encore je pense que la brigade devrait être postée en Europe pour une longue durée en tant que réserve mobile, puis, lorsque la situation le permettra, mettons en 1969 ou dans les années soixante-dix, alors qu'on comptera davantage sur le pont aérien, la brigade pourrait alors être tout aussi bien postée au Canada. Voilà le genre d'effectif auquel je pense dans l'état actuel des choses.

M. TEMPLE: Ces effectifs seraient de l'ordre d'une brigade pour devenir plus tard une division?

M. FOULKES: Si les effectifs sont aéroportables, leur capacité de transport devrait être suffisante pour aéroporter une brigade, quitte à revenir en chercher une autre, et ainsi de suite.

M. TEMPLE: Je pensais plutôt à l'ensemble de ces effectifs, peu importe où ils soient postés, soit au Canada soit en Europe.

M. FOULKES: J'ai dit, de fait, que les effectifs devraient être plus nombreux s'ils sont stationnés au Canada plutôt qu'en Europe comme ils le sont aujourd'hui. Je pensais aux frais d'entretien d'une telle brigade en Europe. Ces frais seraient de l'ordre de 30 à 40 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Groos.

M. GROOS: A la page 4, vous énoncez certains principes qui pourraient se révéler utiles au Comité en tant que barèmes de nos effectifs de défense actuelle et future, et vous en dressez la liste sous quatre rubriques *a*), *b*), *c*) et *d*). Je voudrais ajouter à cette liste certains éléments importants à l'égard desquels je vous prierais de formuler des observations.

En premier lieu, vu que les fonds dont nous disposons à cette fin sont limités, on pourrait peut-être s'intéresser à la durée utile du matériel qu'on se propose d'acheter. Un sixième point à considérer serait l'effet que la production de ce matériel pourrait avoir sur l'expansion de nos industries, car il me semble que, si nous passons notre temps au Canada à fabriquer de la toile à sangles ou d'autres articles analogues peu importants du point de vue militaire, nous risquons peut-être de rester en arrière dans la course vers le progrès industriel.

Auriez-vous des commentaires à formuler à ce propos avant que je passe à la question suivante?

M. FOULKES: Oui. Je suis tout à fait d'accord, évidemment, pour ce qui est de la durée utile du matériel. Je croyais en avoir parlé lorsque j'ai proposé la modification du rôle que joue l'aviation. On passerait de l'avion de combat actuel, dont la durée utile est extrêmement courte, à l'avion de transport, dont la durée utile est beaucoup plus longue et qui est beaucoup plus efficace. Ainsi, par exemple, l'avion F-86 n'a été en service actif que pendant cinq ou six ans, tandis que le North Star, mis au point vers la fin des années quarante, sert encore aujourd'hui au transport du matériel dans la région de l'Arctique. Voilà à quoi je songeais, mais j'admets que ma proposition ne comprend pas tous les besoins et qu'elle pourrait fort bien comprendre une plus longue durée utile.

J'avais pensé de traiter des effets sur l'expansion de notre industrie sous la rubrique c). Le matériel doit être d'un genre qu'on pourrait fabriquer au Canada sans que la mise au point, l'essai et la fabrication proprement dite soient l'objet de longs délais. Ce que je crains à ce sujet, c'est qu'il se produise

à peu près ce qui s'est produit dans le cas de l'Arrow, quand le temps consacré à la mise au point a été tellement long que, lorsque le produit a été achevé, il n'était plus guère utile.

M. GROOS: J'ai encore quelques questions à poser. Je rentre d'une tournée des bases de l'OTAN en Europe de sorte que je pense peut-être un peu plus que d'autres en fonction de cet organisme. Il me semble qu'il existe déjà passablement de tensions et de malaises à l'égard de l'alliance de l'OTAN et que nous devrions y aller doucement pour ce qui est du retrait de nos forces de l'Europe. Du point de vue politique, les petits pays, surtout les plus faibles qui se trouvent dans la périphérie de l'Organisation, craignent énormément toute tendance vers un retrait des troupes nord-américaines de l'OTAN. Nous croyons peut-être, en tant que nation et en tant qu'individus, qu'il est un peu illogique de maintenir des forces canadiennes là-bas; mais pour l'Alliance, ces forces importent beaucoup. Auriez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

M. FOULKES: Vous vous souviendrez que j'ai proposé de mettre la brigade sur un pied de réserve mobile en Europe. S'il en était ainsi, je pense que les pays de la périphérie, comme la Norvège et la Turquie qui se trouvent aux deux extrémités de la région, se sentiraient en plus grande sécurité s'ils savaient que la réserve SACEUR comprend une brigade aéroportée qui soit en mesure de constituer un pont aérien.

SCEUR n'a pas de réserve, et je pense que ces pays seraient bien aises, en temps de crise, de voir que nous avons quitté la ligne de front pour nous occuper de la périphérie.

Vous n'ignorez pas, cependant, qu'il existe certaines difficultés d'ordre politique, vu que les Norvégiens, par suite du traité qu'ils ont dû conclure avec l'Union soviétique au moment de leur adhésion à l'OTAN, se sont engagés à interdire l'accès de leur territoire à des troupes étrangères en temps de paix. En conséquence, un tel déplacement de troupes ne saurait se faire qu'après l'alerte. Il ne serait pas question que ces troupes pénètrent en Norvège avant l'alerte; d'où il suit qu'une réserve aéroportée se révélerait très utile pour un pays de la périphérie du territoire de l'OTAN. Ce n'est pas une région très hospitalière pour ceux qui doivent y aller combattre, sans compter qu'il faut faire preuve de beaucoup de doigté à cause du contact direct avec l'Union soviétique.

M. GROOS: En parlant de recommandations faites par les chefs d'état-major, vous avez déclaré qu'il y avait peut-être un conflit d'intérêts, qu'il leur répugnait de formuler des recommandations par lesquelles ils se livraient effectivement, selon l'expression que vous auriez employée, «une concurrence désastreuse». Comme vous l'avez dit, la durée moyenne des fonctions d'un chef d'état-major est de quatre ans seulement. Je pense que c'est une durée trop courte si on songe qu'il faut au moins quatre ans avant que l'effet d'une décision de l'état-major se fasse sentir. Il y aurait donc lieu de prolonger la durée des fonctions des chefs d'état-major pour qu'ils soient là lorsque l'effet de leurs décisions se fera sentir.

J'aimerais que vous exprimiez votre avis sur un autre point. Sauf erreur, dans les forces britanniques et américaines, lorsque les officiers qui occupent les plus hauts postes atteignent au poste le plus élevé, à savoir celui d'amiral de la flotte ou celui de général de l'armée, ils continuent de toucher leur pleine solde pour la vie. A mon avis, il y aurait peut-être avantage à assurer la pleine solde aux chefs d'état-major afin qu'ils ne soient pas tentés de prodiguer des conseils qui laisseraient peut-être à désirer. Je sais bien que cela coûterait sans doute une certaine somme, mais ce serait une bagatelle en regard des montants considérables que le Canada dépense aux fins de la défense.

M. FOULKES: J'avoue que l'idée de retenir les services des chefs d'état-major à pleine solde m'intrigue beaucoup. Je pense, toutefois que le Conseil du Trésor aurait son mot à dire à ce sujet. Je me trouve dans une situation plutôt vulnérable au sujet de la question de la durée des fonctions des chefs d'état-major, parce que, dans mon cas, ma nomination n'était pas sujette aux quatre années dont vous parlez. J'ai été chef de l'état-major à Ottawa pendant quinze ans, et l'on se demandait si le bonhomme Foulkes allait jamais partir. Il n'y a aucune règle précise au sujet des chefs d'état-major, mais la coutume veut que la durée des fonctions soit de quatre ans. Toutefois, le ministre avec l'assentiment du Gouvernement, peut prolonger la durée de leur service. L'approbation du Gouvernement est essentielle. Bien souvent les chefs d'état-major touchent à la fin de leur carrière. Autrement dit, ils sont prêts d'atteindre 35 ans de service. Comme vous le savez, celui qui a 35 ans de service peut réclamer pleine pension. D'ordinaire, après quatre années sur la sellette et la perspective d'une pension qui ne comporte aucune responsabilité les chefs d'état-major n'hésitent guère à prendre leur retraite.

Cette attitude n'a rien à voir aux décisions que doivent prendre les chefs d'état-major. A l'heure actuelle, les Américains n'ont pas de général d'armée; il n'y en a pas en temps de paix et seuls les généraux d'armée touchent leur pleine solde à la retraite. Le feld-maréchal n'est jamais mis à la retraite, il cesse de toucher sa pleine solde dès qu'il quitte son emploi.

M. GROOS: Vous dites que le Conseil du Trésor aurait peut-être son mot à dire à ce sujet. C'est là un point sur lequel le Conseil du Trésor se montre inconséquent. Il consent volontiers à ce que l'on dépense des sommes pour telle ou telle fin et il ne consent pas à telle autre dépense. Les sommes ainsi épargnées revêteraient plus de valeur si elles n'avaient pas été épargnées.

M. WINCH: J'ai deux questions à poser au général Foulkes. La première est d'ordre général et intéressera, je pense, tous les membres du Comité. Pour ma part, elles m'intéressent tout particulièrement. J'ai eu l'avantage l'année dernière en deux occasions d'assister à un colloque universitaire sur la défense auquel participait le général Foulkes. L'analyse que j'ai faite du mémoire extrêmement complet présenté par le général Foulkes ce matin semble indiquer une tendance générale vers l'intégration des services.

Le général pourrait-il nous donner de plus amples renseignements au sujet de certains points de son mémoire et au sujet des réponses qu'il a données à certaines questions qu'on lui a posées ce matin? Lorsque vous étiez chef de l'état-major, avez-vous songé à cette intégration? Et pourquoi ne l'a-t-on pas appliquée? Après ce qu'il nous a dit ce matin—et il a semblé appuyer le principe de l'intégration—le général pourrait-il nous dire comment cela pourrait et devrait se faire afin de surmonter les difficultés qui se sont présentées antérieurement?

M. FOULKES: Voilà une question assez importante, monsieur Winch, et je suis heureux que vous l'ayez soulevée, car je me suis intéressé à l'intégration dès que je suis revenu de la guerre en août 1945. J'ai alors constaté que les trois armes relevaient de deux ministres et que nous nous dirigions dans des directions opposées. Il y avait un dédoublement considérable; nous ne commandions pas le même genre de couvertures, etc., et, en outre, nous ne pouvions éviter le dédoublement dans le domaine de la recherche et de l'expansion. Comme première mesure, j'ai préconisé l'établissement d'un conseil de recherches pour la défense afin que soient intégrés et réunis les travaux de recherche des trois armes. Après deux années de lutte, cette mesure a été adoptée. Ensuite, on a fondé un collège militaire pour la formation, dans le même établissement, de cadets de l'armée, de la marine et de l'aviation. Ce projet avait pour but d'établir des relations plus étroites entre les officiers des diverses armes qui éventuellement deviendraient chefs d'état-major. Plus tard, avec

l'aide du ministère des Affaires extérieures, nous avons un collège de la défense en vue de renseigner les officiers supérieurs des trois armes ainsi que les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures et des divers organismes de l'État sur les problèmes les plus importants dans le domaine de la stratégie et de la défense. Ce projet avait pour but de former un type d'officier supérieur capable de comprendre le rôle des trois armes et le rôle du ministère des Affaires extérieures dans les questions relatives à la défense. C'était là la troisième étape en vue d'intégrer les trois armes.

L'étape suivante a été effectuée au début de la guerre de Corée, quand on a nommé un président des chefs d'état-major. Antérieurement, le chef de l'état-major général était président du Comité des chefs d'état-major. Lors de la guerre de Corée, nous avons dû envoyer des troupes en Corée, en Europe et dans l'Atlantique-Nord et il nous était impossible d'accomplir deux tâches en même temps. Voilà pourquoi le Gouvernement a créé le poste de président du pays dans le domaine militaire. Nous avons fait des progrès dans la voie de l'intégration. Les chefs d'état-major ont étudié ce sujet durant plusieurs années, mais les trois armes ont en quelque sorte refusé de s'intégrer. La plupart des chefs approuvaient l'intégration, mais demandaient qu'on la réalise après leur départ. On hésite grandement à adopter un régime qui amènerait la réduction des états-majors de la rue Elgin et la diminution du personnel dans d'autres endroits et qui pourrait entraîner une réduction considérable de certains services. C'est là une des raisons pour lesquelles nous n'avons pu réaliser cette intégration.

Il y a quatre ou cinq ans, un projet d'intégration a été soumis au ministre et ce dernier a décidé que c'était une excellente idée. Cependant, comme vous le savez, ce n'est pas un problème facile à résoudre. Beaucoup de gens croient que cette intégration leur porterait préjudice. Les diverses associations au sein de l'armée et de l'aviation et des autres services sont naturellement portées à s'opposer à l'intégration et il faudra, sur le plan politique, prendre une décision qui est difficile à prendre.

Vers la fin des années cinquante, on a tenté de réaliser l'intégration à partir des échelons inférieurs et non à partir des échelons supérieurs. Comme vous le savez, après de longs efforts, nous avons réussi à intégrer les services médicaux et les aumôniers. Les dentistes constituaient déjà une unité de l'armée qui desservait les trois armes. Vous comprendrez qu'il y a plusieurs méthodes qu'on peut employer pour effectuer l'intégration. Une arme peut absorber les autres, ce qui n'est ni utile ni agréable. Ou, encore, il est possible de créer une organisation à l'échelon supérieur et ensuite former des groupes d'exécution aux autres échelons.

Cependant, il est impossible de réussir une intégration satisfaisante en commençant par les échelons inférieurs. Nous avons éprouvé de grandes difficultés à intégrer les services médicaux, car il s'agissait de déterminer qui administrerait ces services si une unité des trois armes était établie, vu que la totalité de l'administration se pratique à l'échelon de chaque arme en particulier. En conséquence, dans le processus d'intégration, il s'agit d'établir une administration intégrée qui puisse administrer ces groupes lorsqu'on les réunit.

Nous avons élaboré un plan général. Ce plan a donné lieu à beaucoup de discussions à presque tous les échelons et l'opinion générale a été que l'intégration devait commencer par l'organisation de l'administration, c'est-à-dire par la nomination d'un chef de personnel et d'un chef de logistique. Lorsque cela est accompli, il s'agit de grouper dans une même liste tous les officiers qui détiennent un rang supérieur à celui de lieutenant-colonel afin de pourvoir aux nominations, à l'avancement, à la mise à la retraite, etc. On place d'abord les officiers des échelons supérieurs sur une même

liste. Ensuite, il s'agit de nommer un chef de logistique, qui s'occupera de ce service dans les trois armes et qui intégrera en un seul les systèmes d'approvisionnement des trois armes. Les unités d'exécution sont constituées après qu'on a constitué l'administration, c'est-à-dire, le personnel de l'organisation et le personnel de la logistique.

A mon avis, afin d'organiser de façon harmonieuse les unités d'exécution, les chefs actuels d'état-major de la marine, de l'armée et de l'aviation devraient être dispensés de la direction de ces unités et leurs adjoints devraient s'occuper de l'administration au jour le jour de ces unités dans les trois armes. Ce groupe, chargé d'élaborer la ligne de conduite à suivre, comprendrait le président des chefs d'état-major et les chefs d'état-major qui siégeraient en permanence afin de réaliser l'intégration. Leurs services terminés, ils seraient nommés à des postes tels que chef du personnel ou chef de la logistique ou mis à la retraite, mais ce sont eux qui décideraient de la planification et travailleraient de concert à résoudre les problèmes relatifs à l'intégration. Il serait plus facile d'obtenir une solution harmonieuse si tous les chefs travaillaient ensemble plutôt que de tenter d'imposer l'intégration au moyen d'un plan préconçu. Une fois l'administration établie, le personnel des trois armes serait groupé en deux unités d'exécution plutôt qu'en trois services. Afin de bien réaliser cette intégration, il faudra un certain nombre d'officiers de l'aviation et de la marine; mais, selon ce plan, une unité d'exécution serait établie, par exemple, pour les opérations maritimes. On ne se départirait pas des marins ou des aviateurs, mais on les grouperait sous un seul commandement chargé des opérations maritimes. Il n'y aurait aucun effectif fixe affecté à ces opérations, car il faudrait pouvoir en changer le nombre selon les circonstances.

Il serait aussi établi un groupe de réserve stratégique, composé de membres de l'aviation et de l'armée qui serait chargé de s'occuper de la réserve stratégique. Ces unités d'exécution, sous les ordres de commandants, remplaceraient ce que l'on désigne actuellement comme groupes d'exécution dans chacune des trois armes. L'entraînement serait donné par une direction de l'état-major général sous les ordres du chef d'état-major des forces armées.

A mon avis, il faudra trois ou quatre ans avant de réaliser ce plan, parce que nous devons être prêts au cas où la guerre éclaterait avant que l'administration et la logistique ne soient établies; il doit y avoir un plan qui permette de faire marche arrière et de s'occuper de la guerre. Voilà pourquoi il importe tout d'abord d'organiser l'administration et la logistique avant de poursuivre le reste de la tâche.

Pour mettre ce plan en marche il faut une décision du Gouvernement. On ne peut s'attendre à ce que les chefs d'état-major agissent de leur propre chef parce que, comme je l'ai dit ce matin, il sera difficile de soumettre ce plan à un de ces chefs et de lui demander de se couper l'herbe sous le pied. Voilà pourquoi le Gouvernement doit imposer cette décision aux chefs d'état-major. Cette mesure assurera aux forces armées une grande flexibilité qui n'existe pas actuellement. Je vous en donnerai un exemple. Il y a quelques années, à Picton, un régiment de défense lourde contre avions est devenu excédentaire. On n'en avait plus besoin, et il a été licencié. Ce régiment était composé d'un grand nombre de mécaniciens et d'opérateurs de radar bien entraînés. Au même moment, l'aviation élargissait son activité dans le domaine du radar. Lorsque nous avons examiné la liste du personnel de ce régiment, nous avons constaté qu'un grand nombre de ces mécaniciens possédaient une excellente formation. Plusieurs avec 15 ou 16 ans d'expérience, seraient jetés dans la rue. L'aviation, qui augmentait ses effectifs de radar, aurait été obligée de recruter des nouveaux venus et de leur faire suivre des cours pendant deux ans avant qu'ils puissent accomplir ce travail. On a proposé que l'aviation reçoive

et absorbe ces mécaniciens de radar qui possédaient l'expérience nécessaire. Après de longues discussions, les deux chefs ont accepté ces projets; mais, après qu'il eut passé par la filière du service, il a échoué et il n'a jamais été réalisé. Vous voyez le genre de rigidité qui existe. Les rôles des trois armes changent rapidement et, si nous désirons que les soldats, les marins et les aviateurs de profession soient contents de leur sort, un spécialiste bien entraîné dans un travail tel que la mécanique du radar devrait pouvoir être permuté à un autre service et ne pas être licencié tandis qu'une autre arme procède à la formation d'un autre homme. Il est impossible d'obtenir la flexibilité requise dans le domaine militaire sans cesse changeant à moins d'instituer une méthode quelconque d'interchangeabilité facile entre les trois armes. A mon avis, cette mesure s'impose depuis longtemps, ce qui rendrait ainsi possible la réalisation d'économies considérables en argent et en hommes.

Aujourd'hui chaque arme possède des effectifs de radar considérables. Les principes du radar sont les mêmes, qu'ils soient employés à la détection sur un navire, dans un avion ou au sol. Tous ces hommes devraient être formés dans un même établissement, mais nous en avons trois. On ne peut éviter ce genre de dédoublement simplement en disant: «Supprimez-les» ou «Envoyez-les à l'école de l'autre arme». Il a fallu bien du temps avant que les trois armes conviennent d'avoir une école commune pour musiciens. On peut difficilement prétendre que les notes de musique varient d'une arme à l'autre. Voilà à peu près le degré d'intégration qu'il est possible d'obtenir en vertu du présent régime. Le genre d'intégration projetée ne pourrait peut-être pas convenir à une nation telle que les États-Unis; mais, à mon avis, le Canada, qui compte environ 120,000 militaires réguliers, ne peut se payer le luxe de trois organisations distinctes.

M. WINCH: Après cette explication, je comprends maintenant.

Voici mon autre question. J'ignore exactement où s'établit la ligne de démarcation entre l'autorité des chefs d'état-major et celle du pouvoir politique. Je songe au fait que, en ce qui concerne les forces armées, vous ne pouvez adopter aucune mesure sans obtenir l'autorisation du pouvoir politique.

Je crois qu'il existait un comité de défense au sein du cabinet sous le gouvernement de M. St-Laurent. Vous avez dit ce matin qu'il s'est présenté trois problèmes importants dont la solution a été retardée en raison de la tenue d'une élection. Si mes renseignements sont exacts, le premier problème, qui concernait NORAD, a été résolu après le changement de gouvernement. Cependant, à cette époque, il n'y avait pas de Comité de la défense au sein du cabinet; ainsi, la décision a été prise par une seule personne et non par un Comité de la défense. Lorsque les deux autres problèmes ont surgi subséquemment, il y avait un Comité de la défense au sein du cabinet. Je désirerais savoir de qui les chefs d'état-major reçoivent leurs instructions relativement aux questions de politique gouvernementale. Il semble que, dans un cas, elles soient venues du Comité de la défense du cabinet et, dans l'autre, d'une seule personne. Pouvez-vous me dire comment cela s'est produit?

M. FOULKES: Voilà une question très délicate. Tout d'abord, je désire vous faire remarquer que les chefs d'état-major ne possèdent aucun pouvoir, sauf celui que leur assigne le Gouvernement. Lorsqu'il s'agit de questions importantes, comme celle des avions 104 et 105, la question du NORAD et autres questions de ce genre, il est d'usage que les chefs d'état-major préparent un mémoire et le soumettent au Gouvernement.

Je désire insister sur le point suivant. Ordinairement, les trois chefs d'état-major assistent aux réunions du Comité des états-majors, mais sont également présents le secrétaire du cabinet, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le sous-ministre de la Défense.

C'est parce que les chefs d'état-major reçoivent souvent des directives d'ordre politique du secrétaire du cabinet qui peut leur indiquer la meilleure manière de soumettre un problème. Lorsque nous avons un projet à présenter, il est toujours intéressant de savoir comment le faire.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assiste à ces réunions afin de s'assurer que nous ne fassions rien qui soit de nature à bouleverser la politique du ministère. Vous voyez alors que ces débats ne sont pas purement d'ordre militaire.

Lorsqu'on devait étudier des sujets touchant à l'expansion et à la production, nous avons toujours invité le sous-ministre de la Production de défense. Ainsi, ce comité comprend en réalité un groupe de fonctionnaires qui collaborent conformément aux intérêts de leur ministère, qui étudient ces questions et soumettent un mémoire.

Selon le procédé ordinaire, lorsque le mémoire est rédigé, le président le soumet au ministre de la Défense nationale, qui l'étudie et, s'il intéresse un autre ministère, il propose probablement que certains aspects soient étudiés par ses collègues.

Après que le ministre a reçu un mémoire qu'il approuve et après qu'il a consulté ses collègues, le mémoire est soumis au Comité de la défense du cabinet et ordinairement le premier ministre consent à ce qu'il soit inscrit à l'ordre du jour.

Vous avez dit que le Comité de la défense du cabinet émet des instructions. Cela n'est pas exact, car on autorise ordinairement les chefs d'état-major à assister aux séances du Comité de la défense du cabinet. Mais, lorsque les membres du Comité de la défense étudient une décision ou une recommandation qui doit être soumise au conseil des ministres, alors les chefs d'état-major se retirent.

J'ai toujours estimé que ces séances étaient extrêmement utiles pour le ministre aussi bien que pour les chefs d'état-major, car elles donnent à ces derniers l'occasion de constater les réactions des ministres, et aux ministres l'occasion de poser des questions aux chefs d'état-major. Ainsi, ils peuvent obtenir une idée d'ensemble d'un projet.

Il appartient ensuite au Comité de la défense du cabinet de soumettre des recommandations au conseil des ministres; mais seulement après que ce dernier ait consenti à ce que le projet soit étudié par les chefs d'état-major. Nous n'avons jamais rien entrepris avant d'avoir obtenu l'extrait du procès-verbal du conseil des ministres nous informant que tel ou tel sujet avait été approuvé.

C'est là le procédé qu'ont appliqué les quatre gouvernements sous lesquels j'ai servi, et j'ai constaté que c'était une excellente façon de traiter des affaires militaires.

Vous avez soulevé la question de NORAD. Ce matin, je vous ai fait l'historique de l'accord de NORAD et j'en assume la responsabilité. J'ai signalé comment les chefs d'état-major des deux pays avaient élaboré l'accord que le gouvernement des États-Unis a approuvé en 1957.

Cependant, si je me souviens bien, le gouvernement s'est présenté au peuple vers le milieu de 1957.

M. SMITH: Le 10 juin.

M. FOULKES: Avant cette date, nous avions préparé les dossiers et nous étions prêts à les soumettre au cabinet. Mais le cabinet avait déjà assez de problèmes à part mes préoccupations au sujet de NORAD. Les membres du cabinet ont donc décidé de laisser la question en suspens et de s'en occuper dès leur retour après les élections. J'ai informé mes collègues des États-Unis de la situation. Ils étaient très désireux d'obtenir une réponse, car ils avaient accepté ce projet et que le gouvernement des États-Unis l'avait approuvé.

Lorsque la nouvelle administration est entrée en fonctions, je l'ai suppliée de régler promptement l'affaire. Je crois que l'annonce a été faite au cours de la première semaine d'août. Le problème a donc été réglé dès les premiers jours du régime de la nouvelle administration.

M. WINCH: Avez-vous comparu devant le Comité de la défense?

M. FOULKES: Il n'y avait pas de Comité de la défense; les comités de la défense n'existaient pas à cette époque.

M. WINCH: Avec qui avez-vous donc négocié? Vous avez dit que vous-même et vos chefs de personnel deviez comparaître devant le comité au sujet de l'affaire de NORAD.

M. FOULKES: Non, parce que le comité n'était pas formé. Le ministre de la Défense nationale a pris le document et l'a fait approuver. Je ne sais pas, et si je le savais, il serait inopportun de le révéler, si le document s'est rendu ou non au Cabinet. Mais il n'y avait pas de Comité de la défense du Cabinet. On a formé le comité plus tard; en effet, je me souviens que l'Arrow a été l'objet d'une discussion du Comité de la défense du Cabinet.

M. WINCH: A-t-on accepté NORAD en même temps que l'Arrow?

M. FOULKES: On a accepté NORAD le 10 août. J'oublie la date où l'administration de cet organisme est entrée en fonctions.

M. LAMBERT: C'était le 21 juin.

M. WINCH: Au sujet de cet aspect particulier de NORAD, ni vous ni les chefs de service n'avez comparu devant aucun comité de la défense du Cabinet.

M. FOULKES: Le comité n'existait pas à cette époque.

M. WINCH: De qui avez-vous reçu vos instructions?

M. FOULKES: Nous avons reçu le procès-verbal de la réunion du Cabinet, comme dans le cas de tous les projets.

M. WINCH: Le Comité de la défense du Cabinet n'a posé aucune question au sujet de l'accord?

M. FOULKES: Il n'y avait pas de comité. Il ne pouvait donc pas questionner les chefs de personnel.

M. WINCH: La décision venait d'un seul homme?

M. FOULKES: Je n'ai aucun commentaire à faire à ce sujet.

M. LAMBERT: L'administration précédente avait-elle étudié la question?

M. FOULKES: Oui. Elle en avait fait une étude préliminaire.

M. LAMBERT: Le projet cheminait dans le pipe-line officiel depuis assez longtemps?

M. FOULKES: Oh, oui.

M. WINCH: Les Libéraux et les Conservateurs ont chacun leur conception différente de l'expression «pipe-line»!

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. McMillan.

M. MCMILLAN: Monsieur le président, le général a mentionné l'intégration des services médicaux. A quel point en était-on arrivé à cette époque?

M. FOULKES: Les services médicaux sont maintenant les mêmes pour les trois forces, sous la direction d'un chef qu'on appelle le médecin général, même s'il porte l'uniforme de la marine. Il administre les services médicaux des trois forces; les hôpitaux sont aussi les mêmes pour les trois forces. Si vous vous rendez aujourd'hui sur la côte de l'Ouest, vous constaterez que les hôpitaux de l'endroit sont administrés par un membre des forces armées; le service médical est complètement intégré.

M. McMillan: Je crois que vous avez dit dans votre mémoire que l'armée de l'Allemagne de l'Ouest est disposée à prendre la position défensive que nous occupons et qu'elle est désireuse de le faire.

M. Foulkes: J'ai dit que je crois que les Allemands, du point de vue militaire, sont capables de s'acquitter de cette tâche et qu'ils sont disposés à le faire.

M. McMillan: Quand vous parlez de force de dissuasion, croyez-vous qu'il est essentiel que nos troupes de l'OTAN possèdent des armes nucléaires?

M. Foulkes: Vous voulez parler de la possession d'armes nucléaires par nos troupes de l'OTAN?

M. McMillan: Oui.

M. Foulkes: Les armes nucléaires tactiques font partie naturellement de notre force de dissuasion, mais le degré de leur contribution à cette force est matière à discussion. Les troupes possèdent présentement des armes nucléaires comme, par exemple, l'Honest John.

M. McMillan: Vous ne convenez pas avec le général Simonds que nos troupes ne devraient pas avoir d'armes nucléaires, que les Russes en aient ou non?

M. Foulkes: Je veux être logique à ce sujet. J'ai pris le parti de dire que, si nous confions à nos forces armées des tâches qui exigent des armes nucléaires, nous devons leur procurer ces armes nucléaires. Sinon, on doit leur confier d'autres tâches. L'OTAN a accepté en 1959 d'adopter une stratégie nucléaire et le Canada faisait partie de l'entente à cette époque. Nous avons donc accepté à ce moment de fournir des armes nucléaires à nos troupes.

Si nous retirons nos troupes du front pour les poster dans une zone de réserve mobile, en les rendant portatives, elles n'auront pas d'armes nucléaires, parce qu'elles ne pourraient pas les transporter.

A mon avis, notre contribution à l'OTAN serait tout aussi importante si nous avions un groupe aéroporté plutôt que de laisser la situation telle qu'elle est. Si nous confions à nos troupes des travaux qui exigent l'emploi d'armes nucléaires, nous n'avons pas le choix. Nous devons leur procurer des armes nucléaires ou leur confier d'autres tâches.

M. McMillan: Général, j'aimerais à connaître votre opinion sur les navires à ailes immersées. J'ai cru comprendre que les navires à ailes immersées que l'on propose ne pourraient pas être éprouvés avant deux ans et qu'il est difficile de comprendre leur fonctionnement. Je crois que lorsque ces navires sont portés par les lames, ils n'ont un tirant que de sept ou huit pieds; est-ce exact?

M. Foulkes: Je crois que c'est exact. J'ai vu le prototype du navire à ailes immersées que le C.R.O. a mis au point il y a quelques années et dont le navire actuel est le perfectionnement. On s'intéresse beaucoup au principe du navire à ailes immersées tant pour fins commerciales que pour fins militaires. Au début, nous avons considéré que le navire à ailes immersées était bien adopté pour traverser des étendues d'eau qui étaient semées de mines, parce que le vaisseau, les lames soulevées, est très utile pour amerrir sur une plage ennemie. Naturellement, nous n'amerrissons plus sur les rivages ennemis. En conséquence, cette utilisation possible est éliminée.

Dans le cas du navire à ailes immersées, il s'agit de déterminer si le vaisseau peut résister aux durs hivers de l'Arctique-Nord, où les forces de la marine canadienne sont stationnées.

M. McMillan: J'ai l'impression que vous avez laissé entendre ou affirmé que, si nous augmentons la puissance de notre marine, nous augmentons la force de dissuasion. Je comprends difficilement comment nous ajouterions à la force de dissuasion dans ce domaine à moins de posséder un grand nombre

de navires, à cause de l'immensité de l'oséan et du fait que les sous-marins peuvent lancer des missiles sous l'eau. Je crois que le degré de dissuasion dépendrait de notre capacité de repérer et de couler ce genre de sous-marin. Est-ce exact?

M. FOULKES: Vous devez vous rappeler que nous ne sommes pas seuls à accomplir cette tâche. Nous apportons simplement notre contribution à la force beaucoup plus grande des États-Unis qui est affectée à la même région de la côte de l'Atlantique. Nos efforts dans ce domaine constituent une contribution dans notre propre territoire, ce qui augmente dans une certaine mesure la force de dissuasion.

M. MCMILLAN: Notre force d'attaque doit être rapide et nécessite l'emploi d'aéronefs et de navires pour repérer et couler les sous-marins. Est-ce exact?

M. FOULKES: C'est exact. Je ne voulais pas me mêler à la présente discussion au sujet des frégates et des hélicoptères, parce que j'étais dans l'armée et non dans la marine; mais je crois qu'il est nécessaire de considérer à nouveau le problème tout entier, parce qu'il est de nature continue et que, à mon avis, il nous préoccupera très longtemps. Nous étudions un domaine dans lequel le Canada peut apporter une contribution considérable et auquel il collabore présentement d'une façon sensible.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, cet exposé relatif à la politique gouvernementale est extrêmement utile. J'aimerais à poser une ou deux questions au sujet d'un point particulier, qui peut sembler peu important mais qui, je l'espère, sera considéré d'importance capitale.

Aux pages 19 et 30, le général mentionne l'auto blindée de transport. Le général a énuméré à la page 19, certaines questions auxquelles il faut absolument répondre et il a ajouté que certaines décisions devraient être différées jusqu'à ce qu'on ait répondu à ces questions. Il mentionne les Bobcats ainsi que les frégates, les sous-marins et les aéronefs. J'aimerais à demander au général si on pourrait prendre une décision immédiate au sujet de l'auto blindée de transport plutôt que d'attendre à plus tard, étant donné la protection qu'elle donnerait à l'infanterie ce qui constitue un facteur très important dans toute opération de l'armée?

M. FOULKES: Je songeais, monsieur Churchill, à transformer les forces en forces transportables par avion. Je me méfie un peu d'une force mécanisée, comme celle que vous proposez, à cause du transport par avion considérable qui deviendrait nécessaire. Nous serions obligés de transporter par avion tous les Bobcats d'un bataillon. Étant donné qu'un gros aéronef ne peut transporter que deux ou trois Bobcats à la fois, on peut imaginer le coût d'un projet semblable.

D'autre part, si nous avions une force transportable et sa division de parachutistes, nous n'aurions pas besoin des Bobcats. Vous pouvez imaginer tout le transport en avion qui est nécessaire pour transporter les Bobcats de l'infanterie et ceux de l'artillerie en plus des observateurs de l'artillerie. Il faudrait aussi transporter par avion les approvisionnements, comme, par exemple, la nourriture. Je songeais plutôt à une force semblable à celle que le capitaine Groos mentionnait ce matin. En Norvège, à cause du terrain, les Bobcats auraient très peu d'utilité.

Je ne voulais pas intervenir dans une discussion au sujet des genres de forces qu'il faut adopter, à cause du volume gigantesque de transport par avion qui serait nécessaire. Je crois que les dépenses occasionnées par le transport en avion nullifieraient tout avantage qui découle d'une force mécanisée. Je crois que nous devrions contribuer d'abord une petite force aéroportée et son groupe de parachutistes, qui est d'un coût beaucoup moins élevé.

Je sais qu'il y a beaucoup de discussion au sujet de la protection de l'infanterie. Je suis peut-être un vieux soldat d'infanterie aux idées arriérées,

qui croit encore que la meilleure infanterie se déplace à pied. Je ne crois pas être seul à partager cette impression. Je me souviens du feld-maréchal Slimm, qui est peut-être un des plus grands soldats d'infanterie sortis de la dernière guerre, et de ce qu'il disait aux officiers au cinéma Elgin après la débâcle de Corée. Vous vous rappelez que les forces de l'ONU avaient été presque repoussées dans la mer. On a demandé au feld-maréchal Slimm pourquoi le retrait des forces avait été si rapide. Il a répondu, avec humour, qu'un soldat qui fonce dans la bataille avec le fond de son pantalon collé au siège d'un jeep pouvait en sortir très rapidement. Il était d'avis que l'infanterie est beaucoup plus efficace sur ses deux pieds que lorsqu'elle dépend d'un transporteur. Évidemment, c'est là une question d'opinion.

M. CHURCHILL: Mon expérience diffère de la vôtre. Je crois que le changement le plus révolutionnaire apporté aux tactiques de l'infanterie a résulté de la mise au point du transporteur de personnel blindé. Je crois que l'infanterie subit le plus de pertes lorsqu'elle se déplace d'un point de départ vers son objectif sous le feu des mitrailleuses et des obus, et que le transporteur de personnel blindé est l'engin idéal pour épargner les vies des soldats de l'infanterie. Je ne voudrais pas envoyer l'armée canadienne à aucun champ d'action, à l'avenir, sauf dans la jungle, dans les marécages, les forêts denses ou les régions montagneuses sans transporteur de personnel blindé.

M. FOULKES: Je suis complètement d'accord avec cette assertion. Il est certain que nous n'aurions jamais gagné la bataille de Falaise sans les transporteurs de personnel blindé. J'ai participé à cette opération et je reconnais, par conséquent, les grands services que les transporteurs nous ont rendus. Ce sont en effet les transporteurs qui nous ont fait traverser cette région difficile; mais, quand venait le temps de se battre, il fallait sortir des transporteurs et se battre sur la terre ferme. Je songe à ce nouveau rôle que nous envisageons, où des troupes aéroportées défendent un flanc; de cette façon, nous arrivons au champ d'action beaucoup plus rapidement à condition de ne pas avoir trop de matériel à transporter. Toutefois, si la brigade canadienne doit conserver son rôle actuel, je crois qu'elle a besoin de Bobcats pour le transport des munitions, pour ramener les blessés, pour transporter les vivres et pour exécuter toutes ces tâches pour lesquelles le transporteur blindé est indispensable.

Le PRÉSIDENT: A votre tour, monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: Sans prolonger trop la discussion, permettez-moi de signaler que la bataille de Falaise a été témoin de l'emploi préliminaire du transporteur de personnel blindé, qui s'est perfectionné à mesure que la guerre avançait. Notre unité a transporté au champ d'action 54 bataillons d'infanterie sans qu'aucun soldat n'ait été blessé par les balles des mitrailleuses, par les obus ou par les éclats d'obus. Je ne compare pas les transporteurs aux contingents aériens, aux parachutistes, mais il me semble qu'après avoir inauguré cet engin dans l'armée canadienne il y a dix-neuf ans, le transporteur de troupes blindé devrait aujourd'hui constituer une partie essentielle du matériel de l'armée. Ne croyez-vous pas qu'il est étrange d'entraîner l'infanterie à pied derrière les chars d'assaut durant les exercices? Je suis renversé chaque fois que je vois la scène ou que j'en entends parler.

Comme exemple, je pourrais mentionner le terrain d'atterrissage de Carpiquet, où les chars d'assaut sont arrivés au champ d'action pendant que l'infanterie était retardée d'environ trois jours. Je me demande s'il est sage de remettre à plus tard le problème des Bobcats.

Ensuite, à la page 30, vous les mentionnez de nouveau, et vous éliminez complètement les munitions lourdes, si j'ai bien lu le paragraphe, les chars d'assaut et les transporteurs blindés. Ainsi, la force que vous avez en vue est équipée beaucoup plus légèrement et n'est pas protégée.

M. FOULKES: C'est exact.

M. CHURCHILL: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Elle se rapporte à la page 24, où il est question des troupes que nous affectons aux opérations de l'ONU.

Je me suis toujours inquiété du peu d'autorité que possède le Canada sur cette partie de ses forces armées. Une fois que nous les remettons entre les mains des autorités concernées en vertu des engagements que nous avons pris, nous n'avons plus aucune autorité sur elles. N'en a-t-il pas été ainsi dans le cas des troupes envoyées dans la bande de Gaza et au Congo?

M. FOULKES: Je suis mieux en mesure de parler des troupes envoyées à Gaza que de celles qui ont été dépêchées au Congo, car je n'étais pas à ce dernier endroit à ce moment-là. Mais vous avez bien raison, monsieur Churchill. Le Canada veille scrupuleusement à n'imposer aucune restriction à l'égard des troupes qu'il confie au commandement des Nations Unies. Quand nos troupes partirent pour Gaza, j'eus avant leur départ, il est vrai, quelques entretiens avec le général Burns, mais les seules dispositions que nous avons prises alors à l'égard de ces troupes, portaient sur la possibilité qu'il faille un jour les retirer. Comme vous le savez, il s'agissait là d'une entreprise délicate et nous n'étions jamais certains si l'un ou l'autre des deux opposants ne nous pousserait pas dans la mer. Bien que nos troupes fussent sous le commandement des Nations Unies et affectées à des opérations destinées à maintenir la paix, il nous incombait toujours d'assurer leur sécurité et leur entretien. Lorsque les Nations Unies virent chanceler leur autorité à Gaza, nous avons collaboré, de concert avec le général Burns, à un plan d'évacuation qui devait être exécuté au cas où les Nations Unies perdraient la maîtrise de la situation. Comme vous le savez, nous ignorions passablement alors les rouages du fonctionnement des Nations Unies. Pendant plusieurs jours on s'est même demandé si on permettrait à nos troupes de pénétrer dans le territoire où elles devaient servir. C'est là une des raisons pour lesquelles nous avons eu recours au porte-avions pour le transport de ce détachement. Nous voulions une base solide vers laquelle nous pourrions évacuer nos troupes rapidement si les Égyptiens ne nous laissaient pas entrer. Ce sont là les seules restrictions que nous avons imposées aux Nations Unies. Mais il n'en est pas ainsi, je crois, dans le cas de toute les nations. Certaines nations posent des conditions quant à ce que leurs troupes peuvent ou ne peuvent pas faire.

M. CHURCHILL: Et nous n'avons aucun pouvoir de veto quant à l'utilisation de ces forces une fois qu'elles sont engagées.

M. FOULKES: Nous ne nous en sommes jamais prévalus.

M. CHURCHILL: Voulez-vous laisser entendre que nous aurions dû le faire?

M. FOULKES: La seule question qui se soit jamais posée a été celle de la sécurité de nos troupes et, aussi longtemps que dans nos opérations cette sécurité ne nous cause pas d'inquiétude, je pense que nous pouvons en laisser la responsabilité aux autorités des Nations Unies. Mais, comme vous le savez, la situation est devenue très délicate au Congo et certains de nos militaires ont été malmenés. Ce sont là les risques que nous devons prendre. La tâche du commandant des Nations Unies devient très difficile, je pense, si une foule de restrictions quant à l'emploi des troupes sont imposées par les pays qui les fournissent. Je ne recommanderais pas que nous agissions ainsi. En ce qui nous concerne, la seule disposition que nous devons prendre, c'est de nous occuper de nos troupes si elles sont chassées d'un territoire.

M. CHURCHILL: Mais l'expérience que nous avons eue durant les deux guerres ne nous enseigne-t-elle pas que le commandant des forces canadiennes pourrait en appeler à son gouvernement si, selon lui, la tâche qui lui a été assignée est au-dessus de ses forces? Et, pourtant, aux termes de l'engagement contracté avec les Nations Unies, il n'existe aucun moyen d'appel de ce genre.

M. FOULKES: Vous avez parfaitement raison. Au cours de la dernière guerre nos commandants exerçaient ce droit dans chacune des zones d'opérations. Ainsi, par exemple, j'avais le droit, lorsque je commandais en Italie d'en appeler immédiatement au gouvernement du Canada pour toute question que je jugeais essentielle, mais je ne m'en suis jamais prévalu, sauf lorsqu'il s'est agi d'obtenir de la bière pour les troupes et quelques questions de ce genre. Mais, pour ce qui est des Nations Unies, le cas est différent, parce que nous ne sommes pas là pour combattre, mais pour aider à assurer la surveillance et, à ce que l'on peut prévoir, la situation ne deviendra pas tellement critique qu'il faudra que le commandant fasse appel au Gouvernement.

Je crois que le commandant des contingents canadiens auprès des Nations Unies a toujours ce droit. Peut-être suis-je quelque peu en retard sur mon temps, mais de toute façon il est certain que le commandant des forces canadiennes devrait jouir de ce droit s'il désire s'en prévaloir.

M. MATHESON: Général, à la page 24 de votre mémoire il y a un paragraphe qui se lit comme il suit:

> Le Canada a contribué autant que tout autre pays à fournir du personnel militaire aux forces des Nations Unies et à la Commission internationale de la trêve en Indochine.

Je constate que c'est là presque mot pour mot ce que vous aviez dit dans votre étude intitulée «Le programme de défense du Canada dans notre ère nucléaire» qui a été publiée en 1961 par l'Institut des affaires internationales. Je conclus d'après ce que vous dites que vous considérez la tâche de surveillance de la trêve plus importante qu'aucune opération militaire qui pourrait s'imposer pour maintenir la paix. Est-ce exact? Je pourrais ajouter que, si j'en arrive à cette conclusion, c'est que je constate une différence dans ce que vous préconisez aujourd'hui et dans ce que le général Simonds avait semblé vouloir nous laisser entendre l'autre jour, à savoir qu'il s'agissait pour nous avant tout de fournir aux Nations Unies des troupes de combat qui seraient retirées de l'OTAN lorsque les circonstances rendraient nécessaire une telle disposition. Je n'ai pas l'intention de m'étendre ici en un trop long préambule, mais je constate que, dans votre étude intitulée «Programme de défense du Canada dans notre ère nucléaire», vous mentionnez le fait que ces fonctions de médiation sur le plan international diffèrent beaucoup des idées plus vastes que l'on se fait d'une armée ou d'une force policière des Nations Unies. Je suppose que vous songez à un rôle plus policier que militaire au sens le plus large de ce terme. Est-ce exact?

M. FOULKES: C'est exact. Je crois que vous devez reconnaître que j'ai de la suite dans les idées. Ce que j'ai dit en 1961, je le dis encore aujourd'hui. Je ne crois pas que nous ayons jamais à participer à une autre opération de guerre totale des Nations Unies comme celle qui avait été entreprise en Corée. A mon avis, une telle éventualité n'est pas possible. Si vous vous rappelez l'histoire de la guerre de Corée, l'opération avait eu lieu à une époque où l'Union soviétique s'était retirée des Nations Unies. Je ne crois pas que les Russes nous donnent jamais cette chance une autre fois, de sorte que la possibilité d'avoir à en venir à la décision d'utiliser une armée comme celle qui avait servi en Corée est peu probable. Les tâches dont nous serons appelés à nous acquitter ressembleront à celles que nous avons exécutées à Gaza et dans les opérations au Congo. A mon avis, de véritables opérations de guerre totales sont peu probables. Je ne vois pas l'heure ou l'endroit où nous serions appelés à fournir des troupes pour le combat, comme nous l'avons fait en Corée.

M. MATHESON: C'est donc là, général, l'explication, semble-t-il, des réponses que vous avez données, par exemple, à M. Churchill quand vous manifestiez de l'intérêt pour une armée légère et mobile de préférence à une force

plus lourde et peut-être même d'une plus grande capacité du point de vue militaire. Toutefois, puis-je vous poser la question suivante? Dans le fascicule 4 du compte rendu des délibérations de Comité, le général Simond dans son témoignage répond au Gouvernement quant à la question de la participation canadienne au maintien de la paix et à la surveillance de la trêve. Je constate que, dans cette liste de neuf opérations auxquelles le Canada a participé, les dépenses du Canada pour ces opérations des Nations Unies n'ont en aucune année dépassé deux millions de dollars. Il se peut que je fasse erreur dans le calcul de ce qu'il en coûte approximativement au Canada chaque année, mais ce montant ne représenterait, à ce qu'il me semble, qu'un pourcentage à peu près négligeable d'un budget de défense de $1,600,000,000.

M. FOULKES: J'ignore qui a fait ce calcul; mais, aux termes de l'entente conclue avec les Nations Unies, ce sont les contributeurs de cet organisme qui seraient eux-mêmes chargés de payer la solde et les allocations. Je ne crois pas que ces chiffres incluent la solde et les allocations. Ils représentent les débours. Les Nations Unies paient aussi les dépenses de transport. De sorte que, sans avoir le détail précis de ce qui est payé par les Nations Unies et de ce qui reste à payer par le Canada, il est très difficile de dire quel serait le coût de ces opérations mêmes et je crois que ces chiffres sont un peu déroutants. Il est certain que le Canada ne reçoit pas des Nations Unies le remboursement de certaines sommes d'argent pour les services qu'il a rendus. Il y a certaines choses qui sont payées par les Nations Unies comme le transport et autres services de ce genre.

M. MATHESON: Dois-je conclure alors que la recommandation que vous faites au Comité, en songeant non à l'année 1963 mais à l'avenir, c'est-à-dire à quelques années d'ici, c'est que nous devrions insister en général sur le caractère de mobilité de façon à pouvoir nous délier de tout engagement contracté envers l'OTAN ou de toute autre alliance pour nous engager dans une opération des Nations Unies? Est-ce là ce que nous devrions faire avant tout en ce qui concerne notre armée, notre aviation et notre marine, en nous arrêtant en général sur la question du transport plutôt que sur toute autre?

M. FOULKES: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nous retirer de l'OTAN. Nous avons une brigade au service de l'OTAN en Europe et deux brigades au pays. Nous n'avons même jamais eu besoin de la force d'un bataillon, mais nous pouvons emprunter le service de transport aérien qui est affecté à l'OTAN pour transporter nos troupes dans le sud-est de l'Asie ou quelque part ailleurs. Je crois que votre service de transport aérien est le seul parmi tout votre effectif mobile qui doit vous préoccuper, car nous avons toutes ces installations ici.

M. MATHESON: J'ai une dernière question à poser. Vous avez déclaré aujourd'hui, et aussi dans un rapport publié par *Globe* du 1er mars 1963, que vous aimeriez que le Canada retire le service du CF-104, aussitôt que possible et qu'il donne plus d'ampleur à nos entreprises de transport. Pourriez-vous nous donner quelque idée de la manière au juste dont la mise à exécution de ce projet pourrait être échelonnée? Serait-il terminé en un an, en deux ans, en cinq ans?

M. FOULKES: Comme vous le savez, la grande difficulté en ce moment c'est d'essayer d'effectuer nos opérations à partir de deux bases. Nous ne pouvons nous servir des armes nucléaires à partir de bases françaises. Aussi faudra-t-il en venir à une décision à ce sujet. Allons-nous entasser tous ces escadrons à ces deux bases ou allons-nous diminuer nos engagements? C'est là une question que le Commandant suprême des forces alliées et les représentants du gouvernement devront régler.

De plus, comme je l'ai fait remarquer ce matin, il s'agit là d'une opération qui devient très délicate, car les missiles balistiques actuels à courte portée

peuvent sans avis préalable faire sauter les avions postés sur les champs d'aviation. Nous croyons qu'ils sont postés là actuellement. Cette tâche devient très risquée. Je prévois donc que, dans un avenir rapproché, il nous faudra renoncer à cette opération effectuée à l'aide d'avions à ailes fixes et adopter d'autres armes ou persuader le Commandant suprême des forces alliées de demander aux Européens de s'acquitter de ce rôle au moyen d'un missile balistique mobile.

L'emploi d'un missile balistique mobile possède beaucoup d'avantages, car il ne coûte pas très cher. Vous l'achetez et vous le laissez là; vous devez le huiler et l'épousseter une fois la semaine et c'est tout. Au contraire, il vous faut mettre en vol les avions de combat chaque semaine et, lorsque vous vous engagez dans des opérations de ce genre, il y a des écrasements et tout ce qui s'ensuit. De plus, ce travail, à mon avis, peut se faire plus économiquement et plus facilement par d'autres moyens. Ce rôle dans quelques années, que nous le voulions ou non, fera double emploi. C'est maintenant que nous devons nous préparer à assumer l'autre tâche.

M. MATHESON: Voyez-vous un autre service qui pourrait être outre celui du transport, qui pourrait être rempli efficacement par les Canadiens en Europe?

M. FOULKES: Je ne vois aucun rôle de combat. La situation a été très difficile pendant tout le temps de paix. Autrefois il s'agissait pour nous d'effectuer des opérations d'interception à haute altitude. Lorsque cette tâche fut terminée en raison de l'organisation de la défense aérienne de l'Europe en un système intégré de défense aérienne pour lequel le général Norstad devait laisser les ressortissants du pays assumer passablement toute la surveillance de leur propre espace aérien, la contribution canadienne n'avait plus sa raison d'être. Le général Norstad reconnaissait le beau travail qu'accomplissait l'Aviation royale du Canada et il hésitait extrêmement à perdre une telle contribution de sorte qu'il était bien déterminé à trouver une autre fonction à assigner aux forces canadiennes. On nous a confié ce rôle d'attaque qui, à partir du début, a soulevé pas mal de commentaires, car c'était la première fois que le Canada assumait un rôle pouvant être interprété comme une entreprise offensive. Des questions d'ordre politique autant que militaire ont été posées à ce sujet depuis le jour où le projet a été proposé. Il semble maintenant qu'avec les avions à ailes fixes ce service est appelé à disparaître. Il y a huit ans, comme vous vous en souvenez, que nous acceptons ce rôle, et vous savez ce qui arrive à l'aviation moderne dans ce laps de temps.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Smith.

M. SMITH: Depuis que je siège ici, la plupart des questions que j'ai posées ont reçu une réponse, particulièrement celles qui portaient sur l'unification des services.

Général, vous avez été le premier président des chefs d'état-major. Pourriez-vous nous faire part de vos observations au sujet du problème qui se pose au ministre lorsqu'il reçoit des chefs de service des éléments de preuve contradictoires. Quel système y a-t-il actuellement ou quel est le système qui devrait exister pour lui donner une évaluation professionnelle des demandes contradictoires?

M. FOULKES: Comme je l'ai mentionné auparavant, ce travail se fait au tout début au Comité des chefs d'état-major. Lorsque ce comité étudie un projet, nous essayons d'ordinaire de classer les diverses difficultés et il arrive qu'un des chefs ne soit pas d'accord. Si les chefs d'état-major diffèrent d'opinion sur un projet, le président n'a aucune autorité pour trancher le différend. Ses attributions de président ne lui donnent aucune autorité; c'est un coordonnateur et il doit compter sur ses seuls pouvoirs de persuasion et parfois sur un peu d'intimidation pour faire accepter par les chefs une proposition ou un change-

ment de proposition en vue d'en arriver à un règlement. Si on n'en arrive pas à aucune entente, le président soumet alors la question au ministre et en discute avec lui en faisant connaître l'objection du chef concerné. Si celui-ci le désire, il peut accompagner le président à cette entrevue. J'ai constaté que d'habitude je pouvais en arriver à un règlement avec les chefs en leur disant que, s'ils ne veulent pas s'entendre, je soumettrais la question au ministre et que celui-ci écouterait ce que j'aurais à lui dire. Donc, s'ils désiraient jouir du droit de rendre la décision eux-mêmes, ils devaient siéger jusqu'à ce que la question soit réglée. Il est rare que ce genre de divergences d'opinion ne puisse être réglé entre les chefs et le ministre. Il est arrivé parfois qu'il n'a pas été possible d'en arriver à une entente ou que le ministre n'était pas prêt à prendre une décision. Dans ce cas-là, le ministre soumet le cas au Cabinet sans faire de recommandation. Je crois que le chef de service est protégé parce qu'il a le droit de s'adresser n'importe quand au ministre et de lui soumettre son point de vue.

M. SMITH: C'est plutôt la question de savoir si le ministre est protégé qui me préoccupe.

M. FOULKES: Il peut être protégé par ses collègues du Comité de la défense du cabinet à qui il peut soumettre ses problèmes et les expliquer. Ceux-ci peuvent l'aider à prendre une décision avant que la question ne soit renvoyée au Cabinet.

M. SMITH: A votre avis le système général d'évaluation sur le plan militaire est-il satisfaisant?

M. FOULKES: Je crois qu'il est aussi satisfaisant que vous pouvez l'espérer dans notre régime gouvernemental. Comme je l'ai dit, dans la plupart des cas nous avons eu du succès. N'oubliez pas, cependant, qu'aucun régime n'est idéal. Les deux parties ont dû faire beaucoup de concessions.

M. SMITH: Je crois savoir que nous avons un seul service de renseignements au Canada. A ma connaissance les Américains ont un service de renseignements pour l'aviation, un pour l'armée et un pour la marine.

M. FOULKES: Un instant, s'il vous plaît. Au Canada, chaque service a son propre bureau de renseignements, mais nous avons un comité de renseignements conjoint qui fait les évaluations. En ce qui concerne les renseignements, il y a un organisme de compilation et un organisme d'évaluation. Les services recueillent les renseignements et les échangent en vertu d'une entente qui existe depuis longtemps avec leurs collègues des États-Unis et du Royaume-Uni. Ces renseignements sont adressés par la suite au Comité de renseignements conjoint où ils sont évalués. Ce sont ces renseignements évalués que l'on transmet aux chefs d'état-major et aux ministères qui en ont besoin.

M. SMITH: Les services de renseignements de l'aviation américaine, par exemple, communiquent directement avec ceux de l'ARC.

M. FOULKES: A vrai dire, on échange des renseignements à plusieurs niveaux, à celui des services militaires et à celui des comités d'information. Nous échangeons des renseignements sur toutes les questions qui nous intéressent. Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que les États-Unis nous fournissent tous leurs renseignements militaires, car ce n'est pas le cas. Mais pour ce qui est des questions qui nous concernent et des questions dont nous nous occupons ensemble, nous échangeons des renseignements.

M. SMITH: Vous avez dit qu'on a manqué de signaleurs lors de la crise du Congo. Tout le monde sait, je crois bien, qu'il a fallu chercher partout pour trouver des signaleurs. Est-ce qu'on a pris des dispositions afin de former des signaleurs capables de servir à la fois dans l'armée, dans la marine et dans l'aviation? Est-ce que les trois armes ont pris des dispositions afin que, jusqu'à un certain niveau, un signaleur de la marine, par exemple, puisse au besoin se charger de la signalisation dans l'armée?

M. FOULKES: Comme vous le savez, nous avons eu un réseau de communications en commun à travers le Canada. Pour des raisons que j'ignore cela n'a pas marché et je crois que les trois armes ont maintenant leurs réseaux distincts comme auparavant.

M. SMITH: A votre connaissance, je parle maintenant d'un niveau inférieur, y a-t-il des écoles de formation communes?

M. FOULKES: A ma connaissance il n'y a pas d'écoles de formation communes. C'est une des choses que l'on pourrait faire si les services étaient intégrés.

M. SMITH: Au sujet de l'intégration, prenons le service le plus élémentaire. Pourquoi les services nécessaires au maintien des forces armées n'ont-ils pas été intégrés davantage? Je vais vous citer un exemple des plus simples. Au quartier général de la Défense nationale il y a un chef du personnel civil pour la marine, il y en a un autre pour l'aviation et un troisième pour l'armée. Au camp Borden, qui est surtout un camp d'entraînement pour l'armée et pour l'aviation, on accomplit peu ou pas de vols et il y a un chef du personnel civil pour l'armée et un autre pour l'aviation. Tous deux engagent du personnel séparément et ils n'interprètent pas toujours les règlements de la même façon. Pourquoi ne s'est-on pas efforcé d'intégrer davantage ces services. Les plombiers font exactement le même travail, mais ils figurent sur des listes d'ancienneté différentes. Il en est de même pour tous les autres métiers.

M. FOULKES: Il me semble que vous défendez fort bien mon point de vue relativement à l'intégration. J'estime que c'est justement des gens comme vous qui devez vous préoccuper de ce double et parfois même de ce triple emploi, vous qui avez à affecter les fonds du trésor public. Cela me surprend qu'il en soit ainsi en ce qui concerne le côté civil de la Défense nationale, étant donné que l'administration civile est unifiée; il n'y a qu'un seul sous-ministre.

M. SMITH: Pour ce qui est de camp Borden, je lutte contre cette situation depuis sept ans, mais sans succès.

L'avion Caribou, dans l'ensemble, a la réputation d'être un excellent avion et il est construit au Canada. Si on s'en servait davantage, pensez-vous que les forces militaires en Europe, telles qu'elles sont constituées à l'heure actuelle, pourraient s'en servir?

M. FOULKES: D'après la façon dont nous sommes organisés en ce moment, nos approvisionnements viennent surtout des Anglais; nous nous servons de leur réseau d'approvisionnement. Si notre approvisionnement devait se faire par avion, nous l'organiserions sur des bases beaucoup plus amples. Comme le général Simonds le disait l'autre jour, le Caribou a été tout spécialement conçu par l'armée canadienne. C'est le général Simonds qui a beaucoup encouragé son emploi par l'armée, mais à ce moment-là on prévoyait l'établissement d'une division en Europe et, si cela était arrivé, les Caribous auraient vraiment eu un rôle à jouer. Ce genre de transport aérien est extrêmement coûteux, mais c'est un appareil idéal pour les petites forces militaires qui opèrent seules. Toutefois, s'il est possible de transporter les rations par des moyens ordinaires, par camion et autres moyens semblables, cela coûte beaucoup moins cher. Ce sont des moyens de transport que l'on souhaite toujours pour des petites forces militaires en campagne.

M. SMITH: Selon vous, est-ce l'armée ou l'aviation qui devrait être chargée de l'emploi de ces avions?

M. FOULKES: Si cela dépendait de moi, j'intégrerais les services de sorte que cela ne ferait aucune différence. Selon moi, cela ne fait aucune différence que l'armée ou l'aviation se charge des avions. Il me semble, toutefois, que les chefs d'état-major ont décidé entre eux que l'aviation se chargerait de fournir les avions et de former les pilotes. Donc que ce soit des membres de l'aviation

ou des membres de l'armée qui soient formés par l'aviation, cela ne ferait pas beaucoup de différence.

M. SMITH: Supposons que nous nous trouvions dans une situation où il faudrait approvisionner nos forces par mer, que ferions-nous dans un cas semblable?

M. FOULKES: Nous ne voyons guère la possibilité d'une telle situation. Je ne pense pas qu'il puisse se présenter, au cours des prochaines années, une situation où nous serions obligés de transporter des approvisionnements par mer. Nous pourrions transporter de fortes quantités par avion tellement plus rapidement que nous ne tiendrions guère à nous servir des transports par mer à moins qu'il ne s'agisse d'une campagne de longue durée. En cas de besoin je pense que nous réquisitionnerions des navires à cette fin.

M. SMITH: Quels navires?

M. FOULKES: Des navires civils.

M. SMITH: J'ai une dernière question à vous poser, général.

Je pense que vous y avez déjà répondu, mais je la pose quand même. Nous n'avons pas décidé, n'est-ce pas de jouer un rôle de frappe aux fins de l'OTAN parce que le général Norstad l'a demandé.

M. FOULKES: C'est le général Norstad qui l'a proposé en premier lieu, et comme vous le savez, selon les procédés suivis par l'OTAN, les commandants suprêmes de l'alliance transmettent leurs demandes chaque année par l'entremise du conseil. Ces demandes parviennent aux pays intéressés lors de l'étude annuelle du Conseil. C'est ainsi qu'elles parviennent officiellement au gouvernement, lors de l'étude annuelle. Toutefois, nous étions déjà très au courant de la question, parce que le général Norstad a étudié toutes ces questions de très près avec les fonctionnaires supérieurs et les ministres avant qu'il n'en soit question dans la revue annuelle qui constitue ce qu'on pourrait appeler la liste de requêtes de l'OTAN.

M. SMITH: Quand vous dites que vous requisitionneriez des navires civils en cas de besoin, ce seraient des navires de la marine marchande nationale, n'est-ce pas?

M. FOULKES: Je ne sais pas combien de navires notre marine marchande compte en ce moment.

M. SMITH: Elle n'en a aucun.

M. FOULKES: Il y a un conseil de l'OTAN qui se charge d'attribuer les navires que les divers pays mettent à la disposition du Conseil des transports maritimes de l'OTAN. Jusqu'à présent aucun pays membre de l'OTAN n'a mis ses navires à la disposition de cet organisme et aucun n'a promis d'en fournir à ce conseil qui est supposé en faire la répartition. Jusqu'à présent je n'ai pas attaché beaucoup d'importance à l'obtention de navires, car on n'en a pas encore fourni à l'organisme qui est chargé d'en faire la réparation.

M. SMITH: Et nous n'avons pas de navires à nous au Canada.

M. LANIEL: Monsieur le président, on a peut-être déjà répondu ce matin à la question que je me propose de poser. Je ne sais pas si c'est le cas, étant donné que j'ai dû m'absenter. A la page 30 de votre mémoire, vous dites ce qui suit dans vos conclusions:

> Tout indique qu'au lieu de nous préparer à prendre part dans une guerre totale en Europe nous cherchons plutôt à jouer un rôle plus souple et plus mobile en vue d'empêcher la guerre d'éclater dans les régions qui relèvent de l'OTAN.

Peut-on déduire de cela que vous estimez fort probable qu'on se servirait d'armes conventionnelles plutôt que d'armes atomiques si une autre guerre venait à éclater?

Le PRÉSIDENT: Cette question a été posée ce matin et on y a répondu d'une façon très détaillée.

M. LANIEL: Je vois dans votre mémoire que vous êtes d'avis que les divers pays d'Europe devraient se charger de défendre leurs propres territoires. Ne croyez-vous pas que l'Allemagne pourrait ainsi redevenir une puissance militaire redoutable?

M. FOULKES: Comme je le disais ce matin, en 1969 l'Allemagne sera complètement libérée des restrictions qu'elle a acceptées lorsqu'on l'a admise au sein de l'OTAN. De sorte que, quoi que nous fassions, les Allemands auront les mains libres en 1969. Comme nous le disions, quand nous prendrons des dispositions à ce moment-là, nous devrons tenir compte du fait que les Allemands seront passablement libres. Comme vous le savez, l'Allemagne a été admise au sein de l'OTAN comme associée sur pied d'égalité avec les autres membres de l'alliance et je pense que nous devons la traiter en tant que telle. Il est fort probable que les Allemands voudront augmenter leurs forces militaires après 1969.

M. LANIEL: A la page 10 vous dites que les forces militaires du Canada devraient être prêtes à organiser des services de transport aérien et qu'elles seraient rassemblées dans une enclave en Europe. Étant donné que vous dites à la page 11 que les forces de l'OTAN devraient étudier la possibilité de constituer des réserves d'armes, ces deux opinions ne correspondent pas. A la page 11 vous dites que ce problème a été abandonné parce qu'il était impossible de trouver un endroit où l'on pourrait entreposer des armes. Dans ce cas comment pourrait-on trouver un endroit qui servirait d'enclave pour les troupes, comme vous dites?

M. FOULKES: J'entendais par là que, si nous pouvions prendre des dispositions avec les Allemands afin qu'ils reprennent nos installations actuelles à Soest, nous y avons un bon nombre de bâtiments et d'installations, ils pourraient nous fournir des installations semblables dans le sud. Il serait ainsi possible de rassembler tous les Canadiens dans une enclave. La division de l'aviation et l'armée vivraient ensemble, ce qui coûterait beaucoup moins cher qu'à l'heure actuelle où les deux armes ont chacune leur propre organisation, y compris des écoles et autres installations nécessaires. Voilà pourquoi j'ai proposé qu'on les rassemble dans une enclave.

M. LANIEL: Vous dites qu'on obtiendrait de meilleurs résultats si les trois armes étaient intégrées. Toutefois, dans le cas de la défense de l'Amérique du Nord, est-ce qu'il y aurait avantage à intégrer complètement les forces militaires, américaines ou canadiennes?

M. FOULKES: Je ne comprends pas votre question.

M. LANIEL: Peut-on considérer la défense organisée par NORAD ou la défense de l'Amérique du Nord de la même manière qu'un mouvement de nos forces sous le commandement des Nations Unies; seraient-elles libres d'agir sans se rapporter aux autorités militaires des deux pays?

M. FOULKES: Mais NORAD est organisé d'une tout autre façon, voyez-vous. Ce sont les chefs d'état-major des deux pays qui donnent leurs instructions à NORAD. Pour citer un exemple, si le chef d'état-major des États-Unis et celui du Canada doivent envoyer des instructions au commandant en chef de NORAD, ils les lui envoient ces instructions tous deux en même temps. Ils doivent convenir d'envoyer leurs messages au commandant de NORAD au même moment exactement afin que le Canada et les États-Unis se partagent, à parts égales, la tâche qui consiste à exercer un contrôle sur ces forces. Mais, dans le cas des forces militaires que l'on met à la disposition des Nations Unies, lorsque celles-ci sont commandées par les Nations Unies, nous nous efforçons de nous tenir à l'écart, car elles sont destinées à remplir une tout autre tâche.

Elles doivent maintenir l'ordre sous le commandement des Nations Unies. Nous devons prendre pour acquis que les Nations Unies prendront les mesures nécessaires en vue de protéger nos troupes et que nous n'avons pas à nous occuper de leur sécurité. Si la situation se complique, il se peut évidemment que le Canada doive intervenir afin de protéger ses troupes. Le cas ne s'est pas produit jusqu'à présent et nous espérons qu'à mesure que les Nations Unies poursuivront leur activité, l'habitude s'établira de permettre aux forces militaires des Nations Unies de suivre les instructions quelles reçoivent de cet organisme.

M. LANIEL: Vous qui êtes militaire depuis de longues années, que pensez-vous du désarmement bilatéral? Vous avez peut-être déjà répondu à cette question ce matin, mais voulez-vous me dire si vous croyez que le désarmement bilatéral peut nous amener la paix?

M. FOULKES: Je ne pense pas que nous ferons beaucoup de progrès tant que les deux parties belligérantes se méfieront l'une de l'autre.

M. LANIEL: Oui, mais c'est justement là le problème.

M. FOULKES: Dans certains domaines on pourrait peut-être les amener à consentir d'abandonner certains genres d'armes tout comme elles ont convenu de ne pas munir leurs satellites d'armes, ce qui est un pas dans la bonne direction. Je pense que c'est là le seul moyen d'y parvenir, parce que, comme vous le savez, l'Union Soviétique ne veut pas accepter l'inspection et les pays de l'Ouest ne peuvent pas encore être sûrs qu'elle tiendrait ses promesses. Les États-Unis et l'Union Soviétique se surveillent de très près afin de s'assurer que l'un des deux pays ne prend pas le dessus sur l'autre. C'est là la difficulté par rapport au désarmement; les deux puissances ont peur de faire quelque chose qui pourrait leur faire perdre le dessus. Je pense que nous vivons dans un monde où ni l'une ni l'autre des parties en cause ne veulent se battre, parce qu'elles savent toutes deux quels seraient les résultats d'une guerre. Telle est la situation dans laquelle nous allons vivre pendant quelques années.

M. LANIEL: Croyez-vous que la menace du Pacifique dont vous avez parlé augmenterait les possibilités d'une guerre ou se pourrait-il que la Russie se rapproche ainsi de nous et apprenne à mieux nous connaître?

M. FOULKES: J'ai déclaré dans mon exposé que la situation pourrait devenir plus menaçante dans le Pacifique du fait que la Chine, lorsqu'elle aura réglé ses difficultés actuelles, qui sont très graves, pourrait devenir une puissance maritime et s'ingérer dans le Pacifique de sorte que la menace s'accentuerait dans cette région.

M. BREWIN: Monsieur le président, je vois que l'heure avance et que nous perdons notre élan. Je vais donc être aussi bref que possible. Général, il me semble que dans votre exposé vous avez beaucoup insisté sur l'importance qu'il y a de combattre les sous-marins nucléaires capables de lancer des projectiles. Ai-je raison? Vous en avez parlé plusieurs fois, si je ne me trompe. Je voudrais vous poser une question à ce sujet, au sujet de la situation dont vous parlez dans votre mémoire, quand vous dites que nous avons en ce moment un mélange hétéroclite d'avions de transport et de dépistage. Sauf erreur, vous estimez que ces avions ne sont pas très utiles pour parer à la menace en question.

M. FOULKES: Je crois avoir dit que je doute que ce soit ce qu'il y a de mieux à faire. A ma connaissance,—il y a peut-être eu du changement depuis que j'ai pris ma retraite, il y a quatre ans,—à ma connaissance on n'a pas étudié cette question en commun afin de voir si ce serait là la meilleure façon de s'organiser. Si nous nous trouvons dans une situation difficile en ce moment, c'est parce que, lorsqu'on a constitué le groupe de l'Atlantique-Nord, la marine et l'aviation ont engagé, en cas d'urgence, tous les navires et tous les avions

dont nous disposions. C'est de là que proviennent ces chiffres imaginaires que l'on cite de temps à autre par rapport à nos engagements envers l'OTAN; ces données sont fondées sur le fait que nous avons promis en 1950 de mettre tous nos navires et tous nos avions à la disposition de l'OTAN.

Autant que je sache, personne n'a jamais pris la peine de charger quelqu'un d'une étude pour déterminer si nous avons besoin de plus ou moins d'avions, de plus ou moins de navires ou de plus ou moins d'avions de repérage. Nous avions ces articles de matériel en 1950 et nous les remplaçons un par un par des articles meilleurs.

M. BREWIN: Je vous ai bien compris, mais je traitais d'un point légèrement différent. Celui des sous-marins nucléaires capables de lancer des missiles; et j'ai cru que vous nous recommandiez de concentrer nos efforts sur les moyens de faire face à cette menace.

M. FOULKES: Cette menace est persistante. A mon avis, elle durera très longtemps et, si on peut combattre un sous-marin nucléaire, on peut tout aussi facilement en faire autant avec un sous-marin de type classique.

M. BREWIN: Lors de sa comparution en juillet dernier, le vice-amiral Rayner, questionné à ce sujet, a dit que c'était là une tâche très difficile et que tout stratège de la marine admettrait que, comme pour la menace des missiles en général, la menace de représailles constitue la seule défense contre un missile lancé d'un sous-marin. J'accepte le commentaire du vice-amiral, à savoir que nous n'avons pas encore réussi à trouver une défense contre le sous-marin à missile nucléaire. Si donc le vice-amiral Rayner a raison, ce que nous possédons n'est pas une réponse à cette menace.

M. FOULKES: C'est exactement ce que j'ai dit ce matin, monsieur, il nous faut chercher quelque chose de mieux. C'est pourquoi nous voulons que l'on fasse une étude de la question.

M. BREWIN: Elle comportera à mon avis, des recherches au sujet de l'avenir ou une orientation des recherches actuelles dans ce sens.

M. FOULKES: Vous vous souviendrez que l'amiral a dit qu'il a à sa disposition des moyens suffisants pour lutter contre le sous-marin de type classique. J'estime que nous devons commencer une étude pour trouver des moyens convenables de combattre le sous-marin nucléaire, parce qu'il constitue une menace constante et qui ne cessera pas. En conséquence, nous devons trouver une réponse à cette menace, s'il en existe une.

M. BREWIN: Comme on l'a fait aux États-Unis et dans la marine royale, l'amiral a attribué une très haute priorité à l'effort destiné à trouver une réponse à cette question. Ne vous semble-t-il pas concevable que la situation peut se révéler la même que celle que vous avez décrite relativement aux engins balistiques intercontinentaux? Il se peut que cette menace reste toujours sans réponse. L'attaque peut dépasser la défense dans ce domaine.

M. FOULKES: Il faut établir clairement qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de défense contre un missile une fois qu'il est lancé. Les mots «une fois qu'il est lancé» constituent le nœud du problème.

Les États-Unis ont un plan que vous connaissez tous pour lutter contre les bases de lancement des missiles. S'ils peuvent lutter contre ces bases de lancement et les détruire, les ennemis ne pourront plus lancer d'autres missiles. Le cas des sous-marins est différent, parce que dans ce cas la plate-forme de lancement est mobile. En conséquence, les représailles contre un endroit où se trouve un ou plusieurs sous-marins sont inutiles, parce qu'ils changent de place. Tout ce que nous pouvons faire est de chasser le sous-marin et de le détruire avant qu'il ne lance des missibles. Nous avons fait beaucoup de progrès dans le répérage des sous-marins. Un appareil canadien connu sous le nom de sonar à profondeurs variables s'est révélé très utile pour repérer les sous-marins

nucléaires qui, d'un autre côté, présentent des désavantages. Ils font plus de bruit que les sous-marins de type classique submergés qui ont des batteries comme énergie motrice. Ils sont donc plus facilement repérables. Il est plus difficile d'atteindre le sous-marin nucléaire, car il peut voyager très rapidement. Il échappe donc plus facilement à la poursuite.

Je ne dirais pas qu'il est impossible de trouver des appareils pour lutter contre les sous-marins nucléaires. C'est pourquoi je recommande une étude approfondie et je me demande pourquoi nous gardons nos armes actuelles si elles sont incapables de combattre cette menace. Pourquoi ne pas les ramener au pays et épargner de l'argent?

M. BREWIN: Cette question est très à propos. Il y a une autre chose; à la première page de votre exposé vous dites:

> C'est vers cet objectif, c'est-à-dire la prévention d'une guerre mondiale, que nous devons diriger tous nos efforts et accorder toutes nos priorités en matière de défense.

L'importance que nous attachons à la menace que constituent les sous-marins nucléaires se rattache-t-elle au besoin de diriger tous nos efforts vers la prévention d'une guerre nucléaire ou a-t-elle plutôt pour objet de trouver une réponse à une guerre déjà commencée?

M. FOULKES: Si nous pouvons convaincre l'Union soviétique que nous pouvons combattre ses sous-marins, je suis certain que cela l'empêchera de commencer une guerre. C'est ce que je veux dire par une force de dissuasion.

M. BREWIN: J'ai une autre question à poser. Dans un article que vous avez écrit il y a un an dans un journal de Vancouver, vous avez emprunté les mots d'un grand expert pour dire que le Canada en raison de la réduction du volume de son matériel militaire, avait l'armée la mieux payée, la mieux habillée et la moins bien équipée de l'Ouest. Ce langage est peut-être pittoresque, mais dites-vous encore la même chose?

M. FOULKES: Vous lisiez un passage de l'article en question, n'est-ce pas?

M. BREWIN: Oui.

M. FOULKES: Eh bien, si cette tendance continue je dirais la même chose. Je crois vous avoir exposé ce matin que, sur le total des affectations à la défense, environ 80 p. 100 sont employés pour la solde et les allocations, ainsi que pour les frais d'opérations, ce qui laisse seulement 20 p. 100 pour le matériel. En conséquence, chaque fois que la solde des soldats est augmentée, il reste un peu moins pour le matériel.

Nous pouvons dire que, si les crédits de la défense ne sont pas augmentés, il y aura de moins en moins d'argent à dépenser pour le matériel.

M. BREWIN: Ne pouvez-vous pas réduire vos engagements maintenant et réduire aussi les dépenses?

M. FOULKES: Ce qu'il faut faire pour garder nos engagements actuels c'est de commencer à les réduire.

J'ai fait remarquer aujourd'hui qu'à cause de nos engagements actuels nous devons commencer à réduire les dépenses.

Le ministère s'occupe depuis bien des années de ces études des dépenses. Ce n'est pas nouveau. C'est un vieux problème. Nous avons atteint un point où nous n'avons qu'un très petit montant disponible, un montant d'environ 300 millions de dollars. Le coût de tout le matériel militaire s'est multiplié. Nous devons payer aujourd'hui 10 millions pour un transport qui ne coûtait qu'un million en 1950. Nous ne savons pas où toute cette situation nous mènera si les choses continuent comme aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

M. LAMBERT: Monsieur le président, j'aimerais à poser une ou deux questions. En premier lieu, en réponse à M. Matheson et à M. Smith, je crois que vous avez mentionné la question de la destruction en ce qui concerne le rôle de reconnaissance. Lorsque le Canada a accepté ce rôle savait-il que le missile balistique à faible portée serait efficace et, dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement a-t-il accepté cette décision sur l'avis des chefs d'état-major.

M. FOULKES: Je ne me souviens pas que le Gouvernement ait pris une décision autrement que sur l'avis des chefs d'état-major. Je suis certain que c'est ce qui est arrivé relativement au sujet que vous avez mentionné.

M. LAMBERT: Les chefs d'état-major connaissaient-ils l'effet des missiles balistiques à faible portée jusqu'au point envisagé aujourd'hui?

M. FOULKES: Le missile balistique à faible portée venait d'entrer en usage et je suis certain que, lors de la présentation du cas au Gouvernement, nous avons discuté le sujet en même temps que les possibilités d'un avion à décollage vertical dont il commençait à être question. Cependant, en ce qui concerne les missiles balistiques, ce qui était alors en discussion c'était la difficulté de les lancer à partir de bases européennes. C'était là l'un des problèmes critiques.

Les premiers renseignements à cet égard ont été mis à la disposition du gouvernement Dienfenbaker en 1957 et la décision a été prise en juin 1959. C'est au cours de cette période de temps qu'une décision a été prise. Je ne sais pas si d'autres documents ont été soumis à ce gouvernement à ce sujet, mais la menace additionnelle créée par l'invention des missiles balistiques existe depuis six ou sept ans et elle s'est manifestée surtout au cours des dernières années.

M. LAMBERT: Est-il juste de dire que, malgré cette menace des missiles balistiques, le Gouvernement a continué à recevoir des encouragements relativement à l'adoption du rôle de reconnaissance de la force de frappe?

M. FOULKES: Oui, je crois que c'est vrai.

M. LAMBERT: Ma dernière question a trait à une déclaration du maréchal de l'air Dunlap qui paraît à la page 173 du Compte rendu des délibérations.

Le maréchal de l'air Dunlap disait:

> Bien que la menace provenant des engins balistiques soit déjà importante et de plus en plus grande, elle s'est développée beaucoup moins rapidement qu'on ne le croyait il y a quelques années. En conséquence, les forces de bombardement soviétiques continueront d'être la principale menace pendant plusieurs années encore et elles demeureront une grave menace même lorsque la menace des missiles les aura surpassées en ampleur.

Trouvez-vous ces paroles conciliables à ce que vous dites à la page 21 de votre exposé? Vous dites:

> A mesure que la menace des bombardiers diminuera et que les engins balistiques intercontinentaux deviendront le principal moyen de lancer les armes de l'ordre de plusieurs mégatonnes, on aura de moins en moins besoin de se protéger contre les bombardiers. Cependant, tant que l'Union soviétique possédera une force de bombardiers «en activité» nous ne devrons pas modifier notre système de défense mais en réduire graduellement les frais d'exploitation.

Je me demande maintenant combien de temps, selon vous et selon le chef d'état-major, la menace des bombardiers continuera.

M. FOULKES: Naturellement, nous cherchons à deviner quand l'Union soviétique abandonnera sa force de bombardiers. Nous ne cherchons pas à deviner

quand les États-Unis cesseront de se servir de bombardiers. Comme je vous l'ai expliqué, c'est là une question d'opinion. Nous savons que l'Union soviétique possède encore des bombardiers en service et, tant qu'elle en aura en service, nous devons supposer qu'elle les utilisera. Cette situation ajoute aux difficultés de prendre des décisions relatives à la défense. Je crois que j'ai employé les mots «A mesure que la menace des bombardiers diminuera, les engins balistiques intercontinentaux deviendront naturellement le système principal». J'ai évité à dessein de mentionner une date à cause des divergences d'opinion.

Il se peut fort bien que les conditions économiques qui règnent dans l'Union soviétique restreindront sa production de missiles balistiques intercontinentaux. Elle peut fort bien prendre un risque et se fier sur ses bombardiers; mais, tant qu'elle aura de ces bombardiers en activité, ils pourront être utilisés au cours d'une attaque. Si nous éliminons notre système de défense, l'Union soviétique n'aura pas à se servir d'engins balistiques intercontinentaux, car leurs bombardiers seront tout aussi invulnérables que les engins balistiques intercontinentaux et beaucoup moins coûteux.

M. LAMBERT: Vous admettez que le temps est un facteur très important dans la décision d'éliminer un type de défense et de le remplacer par un système de défense contre ce qui est considéré la menace principale?

M. FOULKES: Je ne crois pas que votre assertion soit très juste, car il n'y a pas de système que nous appliquerons contre les engins balistiques intercontinentaux. Nous gardons notre système de défense au moyen de bombardiers, mais nous le diminuons.

Je crois que je vous ai lu ce matin une déclaration indiquant que les États-Unis ont remis à plus tard l'installation de leurs moyens de défense contre les missiles balistiques intercontinentaux. Je suis d'avis que, même lorsque les États-Unis auront réussi à produire une arme de défense contre les engins balistiques intercontinentaux, cette arme sera trop coûteuse pour qu'on s'en serve au Canada. Il y a quelques années, j'ai vu des chiffres au sujet du coût d'un système de défense de ce genre et ils étaient absolument fantastiques.

Ce système comporte une défense située à différents endroits autour de chaque ville. En conséquence, je suis certain que le coût de ce système, à moins qu'il ne survienne beaucoup de changement, sera fantastique et qu'il sera au-dessus de nos moyens.

Tout ce que nous faisons au Canada à l'heure actuelle, c'est de diminuer l'efficacité de nos défenses sous forme de bombardiers. Je suis inquiet de la diminution constante de notre défense au moyen de bombardiers qui absorbent beaucoup d'hommes. Je suis d'avis que la réduction devrait avoir lieu à mesure que la menace disparaît.

M. GRANGER: Vous avez parlé, général, de l'unification de l'Allemagne. Voulez-vous vous aventurer à faire une prédiction à ce sujet?

M. FOULKES: Je ne crois pas que l'unification de l'Allemagne ait lieu avant longtemps. J'allais dire que probablement elle n'aura pas lieu pendant notre génération, mais je le souhaite.

Comme vous le savez, M. Khrushchev a établi très clairement en plusieurs occasions qu'il ne consentira jamais à l'unification de l'Allemagne à moins que le nouveau pays devienne communiste. Il l'a dit particulièrement clairement à M. Pearson en 1956 lorsque ce dernier, comme vous vous le savez, a rencontré M. Khrushchev en Crimée. Il a dit alors qu'il ne croyait pas que nous le penserions assez stupide pour permettre à 17 millions de gens de son côté de la barrière de se joindre aux Allemands de l'Ouest contre eux.

Devant cette attitude, je suis certain que l'unification de l'Allemagne ne se fera pas avant longtemps, à moins que les Allemands de l'Ouest, et je crois qu'il ne faut pas y compter avant longtemps, ne consentent à une sorte d'Allemagne désarmée et n'acceptent une unification à des conditions qui feraient l'affaire de l'Union soviétique. Je ne crois pas la chose possible d'une manière ou d'une autre d'ici longtemps. Nous espérons, naturellement, que les Allemands de l'Ouest ne décideront pas de prendre une décision à ce sujet sans consulter leurs alliés.

M. LAMBERT: Monsieur le président, si nous avons terminé notre interrogatoire du général Foulkes, je suis certain que tous les membres du Comité désirent le remercier de son exposé très documenté et très intéressant. Nous lui sommes très reconnaissants.

Des VOIX: Très bien.

M. FOULKES: Monsieur le président, je désire remercier les membres du Comité pour la courtoisie et la considération dont ils ont fait preuve à mon égard aujourd'hui. Je vous souhaite du succès dans vos études de ce sujet fascinant mais difficile, afin que s'établisse à la Chambre des communes un noyau d'opinion fondé sur des renseignements et sur des études au sujet du problème épineux de la défense à l'égard duquel il n'y a pas de réponses simples et faciles.

Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à jeudi matin à 10 h. 30.

APPENDICE «A»

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

BUREAU DU CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE
OTTAWA
le 21 octobre 1963.

Monsieur,

En réponse à une demande de l'honorable Gordon Churchill (Compte rendu des délibérations du Comité spécial de la défense, fascicule 13), je joins une liste des navires et du nombre de jours qu'ils ont passés en mer au cours d'une période d'un an.

Vous noterez que mon estimation, selon laquelle les navires passeraient les deux tiers de l'année en mer, est élevée. J'aurais dû dire le tiers environ dans le cas des navires qui n'étaient pas en réparation au cours de la période. Je confondais le nombre moyen des jours de disponibilité dans le cas des navires non en réparation et le nombre réel des jours passés en mer par les navires.

J'ai aussi inclus le nombre de jours d'absence du port d'attache, chiffre qui, bien entendu, comprend les jours en mer, pour donner une idée du temps qu'un marin passe loin de sa base.

Veuillez agréer, monsieur, mes cordiales salutations.

(Signature) H. S. Rayner,
vice-amiral, MRC.

Monsieur E. W. Innes,
Secrétaire du Comité spécial de la Défense,
Édifice de l'Ouest,
Ottawa (Ontario).

JOURS PASSÉS EN MER PAR LES NAVIRES DE LA MRC

Du 1er août 1962 au 31 juillet 1963

Nom	Catégorie	Jours en service	Jours en mer	Jours au port	Jours d'absence du port d'attache	Remarques
Bonaventure	Porte-avions	365	91	274	215	Radoub à Lauzon, août 1962. Radoub à St-Jean (N.-B.) de janvier à avril 1963
Algonquin	Destroyer d'escorte	365	79	286	188	Radoub à Montréal du 9 juillet au 23 novembre 1962
Nootka	Destroyer d'escorte	365	121	244	178	
Haida	Destroyer d'escorte	365	69	296	119	Radoub à Halifax du 16 avril 1962 à février 1963
Huron	Destroyer d'escorte	273	91	182	118	Désarmement, 30 avril 1963
Iroquois	Destroyer d'escorte	77	31	46	42	Désarmement, 16 octobre 1962
Crescent	Destroyer d'escorte	365	132	233	151	Radoub à Lauzon du 15 juillet au 6 décembre 1963
Athabaskan	Destroyer d'escorte	365	58	307	238	Radoub à Sorel de novembre 1962 à mai 1963
Sioux	Destroyer d'escorte	365	91	274	147	
Cayuga	Destroyer d'escorte	365	124	241	153	
Micmac	Destroyer d'escorte	365	114	251	143	
Gatineau	Destroyer d'escorte	365	133	232	167	
Restigouche	Destroyer d'escorte	365	65	300	69	Radoub à Halifax d'avril à septembre 1963
Ste-Croix	Destroyer d'escorte	365	151	214	182	
Kootenay	Destroyer d'escorte	365	139	226	170	
Terra Nova	Destroyer d'escorte	365	142	223	173	
Chaudière	Destroyer d'escorte	365	108	257	222	Radoub à Halifax du 12 novembre 1962 au 9 mars 1963
Columbia	Destroyer d'escorte	365	112	253	139	Radoub à Halifax d'avril à septembre 1962. Essais en vue de la réduction du bruit
Margaree	Destroyer d'escorte	365	128	237	153	Radoub à Esquimalt d'octobre 1962 à janvier 1963

Ottawa	Destroyer d'escorte	297	79	218	87	Radoub à Esquimalt de mars à mai 1963. Désarmement en vue de transformation le 24 mai 1963
Saguenay	Destroyer d'escorte	365	112	253	143	Radoub à Esquimalt de juillet à août 1963
Assiniboine	Destroyer d'escorte	32	0	32	0	Mise en service, le 28 juin 1963
St-Laurent	Destroyer d'escorte	87	9	76	9	Désarmement en vue de transformation, le 26 octobre 1962
Fraser	Destroyer d'escorte	365	110	255	128	Radoub à Esquimalt de février à avril 1963
Skeena	Destroyer d'escorte	365	154	211	179	Radoub à Esquimalt d'avril à juillet 1962
Mackenzie	Destroyer d'escorte	299	123	176	166	Mise en service, 6 octobre 1962
Saskatchewan	Destroyer d'escorte	165	78	87	114	Mise en service, 16 février 1963
Yukon	Destroyer d'escorte	67	32	35	40	Mise en service, 25 mai 1963
Fort Erie	Frégate	365	131	234	166	
Outremont	Frégate	365	63	302	139	Radoub à Sydney de mars à juillet 1963
Lanark	Frégate	365	119	246	221	Radoub à Sydney de juillet à octobre 1962
Victoriaville	Frégate	365	99	266	151	
Inch Arran	Frégate	365	109	256	167	
Cap de la Madeleine	Frégate	365	80	285	185	Radoub à Sydney d'octobre 1962 à mars 1963
Lauzon	Frégate	297	75	222	82	Désarmement, 24 mai 1963
Buckingham	Frégate	365	136	229	156	
La Hulloise	Frégate	365	115	250	157	Radoub à Sydney de juillet à décembre 1963
Swansea	Frégate	365	134	231	141	
Jonquière	Frégate	365	143	222	172	
Sussexvale	Frégate	365	135	230	162	Radoub à Esquimalt de décembre 1962 à février 1963
Antigonish	Frégate	365	118	247	143	Radoub à Esquimalt de janvier à avril 1963
New Waterford	Frégate	365	133	232	168	
Stettler	Frégate	365	146	219	174	Radoub à Esquimalt de décembre 1962 à février 1963

JOURS PASSÉS EN MER PAR LES NAVIRES DE LA MRC—*fin*

Du 1er août 1962 au 31 juillet 1963

Nom	Catégorie	Jours en service	Jours en mer	Jours au port	Jours d'absence du port d'attache	Remarques
Beacon Hill	Frégate	365	136	229	161	
New Glasgow	Frégate	365	133	232	159	
Ste-Thérèse	Frégate	365	131	234	184	Radoub à Esquimalt de septembre à novembre 1962
Resolute	Dragueur de mines	365	144	251	127	
Thunder	Dragueur de mines	365	84	281	95	Radoub à Sydney de juin à août 1963
Chignecto	Dragueur de mines	365	94	271	116	
Quinte	Dragueur de mines	365	94	271	116	Radoub à Liverpool (N.-É.) de juin à août 1963
Chaleur	Dragueur de mines	365	99	266	121	Radoub à Pictou (N.-É.) de juin à juillet 1963
Fundy	Dragueur de mines	365	97	268	132	
Fortune	Dragueur de mines	365	110	255	133	
Miramichi	Dragueur de mines	365	100	265	115	Radoub à Esquimalt de mars à mai 1963
Cowichan	Dragueur de mines	365	113	252	131	Radoub à Victoria de mars à mai 1963
James Bay	Dragueur de mines	365	114	251	135	
Grilse	Sous-marin	365	141	224	160	

NOTA: Les jours au port comprennent, dans le cas des navires de la côte de l'Est, une période de 90 jours ouvrables et, dans le cas des navires de la côte de l'Ouest, une période de 60 jours ouvrables pour travaux d'entretien effectués par l'équipage en plus des refontes indiquées.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 1963

TÉMOIN:

M. John Gellner, DFC, Toronto (Ontario)

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29560-0—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: M. Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac-Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
MacRae
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 24 octobre 1963.
(22)

Le Comité spécial sur la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacInnis, MacLean, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch (21).

Aussi présents: M. John Gellner, DFC, Toronto (Ont.) ainsi qu'un interprète parlementaire.

Le président annonce que c'est la première fois qu'un comité spécial de la Chambre met à contribution l'interprétation simultanée.

M. John Gellner est appelé et donne lecture du court exposé qu'il a préparé et il est interrogé sur le contenu de cet exposé.

L'interrogatoire n'étant pas terminé à midi et vingt-cinq, le Comité interrompt ses travaux jusqu'à quatre heures du soir.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(23)

Le Comité spécial sur la défense reprend ses travaux à 4 h. 25 de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Bédard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Lambert, MacInnis, MacLean, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch (14).

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin.

Au nom du Comité, M. Lambert remercie le témoin de la contribution qu'il a apportée et celui-ci obtient l'autorisation de se retirer.

A 5 h. 55 le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 29 octobre 1963, à 10 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 24 octobre 1963.
Dix heures et demie du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

M. WINCH: Monsieur le président, avant que vous ne touchiez au tableau de contrôle, je veux voir votre carte syndicale, sans quoi je vais réclamer l'établissement d'une commission de tutelle.

Le PRÉSIDENT: Je ne toucherai à rien. Je ne sais pas à quoi tout cela doit servir.

Messieurs, nous faisons ce matin l'essai de l'interprétation simultanée. Il se peut que certains problèmes se posent. Si je vous fais signe d'arrêter de parler, veuillez bien vous interrompre, car, chaque fois que quelqu'un s'exprimera en français, l'interprète donnera la version anglaise. Je pense qu'il serait très désirable que tous les membres du Comité parlent un peu plus lentement.

Nous avons ici, ce matin, M. John Gellner que vous connaissez tous. On fait en ce moment la distribution de l'exposé qu'il a préparé. Il en donnera lecture et nous procéderons de la manière habituelle.

M. DEACHMAN: Avant ou après la lecture de l'exposé en question, pourrait-on nous faire une présentation plus complète de M. Gellner? Les membres du Comité voudraient peut-être, et c'est certainement mon cas, connaître les antécédents de M. Gellner et à quel titre il s'intéresse à la question.

Le PRÉSIDENT: M. Gellner va lui-même s'acquitter de cette tâche avant de commencer la lecture de son exposé.

M. JOHN GELLNER: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je vais tout d'abord vous donner mon «curriculum vitae». Je suis originaire de la Tchécoslovaquie. Je suis venu au Canada en octobre 1939 et je me suis enrôlé dans l'Aviation. J'y ai été officier jusqu'à l'automne de 1958. Lorsque j'ai pris ma retraite, j'avais le titre de commandant d'escadrille. Je suis directeur d'une maison d'édition. J'écris parfois des articles ou je donne des conférences sur des questions militaires. Quant à mes connaissances en ce domaine, outre le fait d'avoir passé 30 ans dans les forces armées tant en Tchécoslovaquie que dans le C.A.R.C., je les ai acquises surtout par la lecture et l'étude en raison de l'intérêt que je porte à ces questions.

M. SMITH: Dans le C.A.R.C., vous étiez pilote?

M. GELLNER: Oui.

M. SMITH: Vous avez été décoré?

M. GELLNER: Oui, j'ai obtenu la D.F.C.

En premier lieu, je veux vous dire que je considère comme un grand honneur le fait d'avoir été invité à comparaître devant votre Comité et que j'apprécie beaucoup l'avantage qui m'est offert d'apporter ma faible contribution à votre important travail.

Je suis évidemment disposé à répondre, au meilleur de ma connaissance aux questions que vous voudrez bien me poser. Me permettrez-vous, cependant, d'attirer particulièrement votre attention sur un domaine que votre Comité n'a pas encore commencé à explorer en profondeur et qui est pourtant essentiel à l'étude de l'organisation militaire du Canada: l'ensemble des questions qui se rapportent aux objectifs de l'effort de défense du Canada et à l'orientation que doit prendre notre défense pour atteindre son but.

A mon sens, ce qui a toujours constitué la difficulté du problème de la défense au Canada, c'est que l'on a considéré notre défense comme un effort auxiliaire dont le rôle principal, était de renforcer l'effort militaire d'alliés plus puissants, la Grande-Bretagne d'abord et plus tard les États-Unis. Je dis cela sans la moindre hésitation, bien qu'il semble que nous subissions maintenant l'influence des programmes de l'OTAN plutôt que l'influence de la politique des États-Unis. En fait, même à l'OTAN, nous avons joué un rôle secondaire, le rôle d'auxiliaire des États-Unis. Du point de vue militaire, nous avons appuyé l'attitude des États-Unis, plus que celle de l'ensemble de nos alliés de l'OTAN.

L'effet de cette conception fondamentale sur l'organisation de la défense du Canada a été que nous n'avons pas pu jusqu'ici établir une politique de défense nationale. Je ne veux pas que l'on me prête l'intention de préconiser une politique qui ne tiendrait aucun compte des besoins des organismes dont fait partie le Canada. Ce à quoi je songe, c'est que l'effort militaire du Canada doit, en tout premier lieu, répondre aux objectifs du Canada, parmi lesquels naturellement sont compris les objectifs de nos alliées de l'OTAN et les objectifs des Nations Unies. En d'autres termes, au lieu de songer d'abord aux besoins militaires de nos alliés plus puissants pour songer ensuite aux moyens de les appuyer en effectifs et en matériel, nous devrions commencer par définir nos objectifs qui peuvent nécessiter l'appui d'une force militaire et organiser ensuite la force qui puisse le mieux s'acquitter de la tâche. Si nous ne procédons pas de cette manière nous ne pourrons jamais avoir une politique militaire à long terme, spécialement du point de vue des approvisionnements, une ligne de conduite exempte d'interruptions continuelles et répétées.

Le Canada est un pays démocratique qui aime la paix et dont les aspirations raisonnables ont été plus que satisfaites. En conséquence, l'organisation militaire du Canada ne peut avoir comme but ultime que de servir d'appui à la politique nationale dont l'un des objectifs est le maintien de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans le monde.

L'organisation militaire au Canada a quatre tâches principales à accomplir:

Empêcher la violation du territoire national, des eaux qui l'entourent et de l'air qui le recouvre.

De concert . . . (et je veux insister sur l'expression «de concert») . . . de concert avec les alliés du Canada . . . pas simplement à la suite de ceux-ci . . . agir de façon à empêcher la guerre.

De concert avec les alliés du Canada, augmenter la sécurité de tout le monde libre.

Appuyer l'effort des Nations Unies pour préserver la paix.

Je donnerai volontiers mon avis au sujet de ce qu'il nous faut en fait d'hommes, de matériel et d'organisation pour accomplir le mieux possible les tâches que je viens de mentionner. Tout d'abord je voudrais faire remarquer que, pour établir ce dont le Canada a besoin du point de vue militaire et ce dont il peut se passer, il faut se représenter nettement les sortes de guerre que nous pouvons contribuer à éviter au moyen d'une force de dissuasion et celles auxquelles nous devrons participer si la force de dissuasion se révèle insuffisante. Il faut qu'il y ait, outre le programme de défense nationale, une doctrine militaire qui doit servir de point de départ à notre planification en matière de défense. Voilà une autre chose qui a grandement fait défaut jusqu'ici dans la défense du Canada.

Avant de décider si telle organisation, en ce qui concerne les besoins du Canada, est supérieure à telle autre ou si certaines armes sont préférables à d'autres, il faut être en mesure de répondre aux questions suivantes:

Est-ce que les armes nucléaires peuvent empêcher autre chose que les guerres nucléaires?

Une fois commencée, peut-on limiter une guerre nucléaire?

Peut-on véritablement diriger une guerre nucléaire d'après certains principes de tactique?

Pour résumer, il faut considérer d'abord les questions fondamentales, qui sont les objectifs et les possibilités de la défense du Canada. Il est peut-être utile de discuter de la valeur de telle ou telle arme ou de la compétence des officiers supérieurs pour être en mesure d'évaluer la qualité des services professionnels que le Gouvernement a à sa disposition.

Toutefois, on n'en arrive pas ainsi au nœud du problème, qui est de trouver des réponses valables aux deux questions fondamentales suivantes:

De quel effectif militaire le Canada a-t-il besoin pour l'aider à atteindre les objectifs qu'il se propose sur le plan national? Quels sont les moyens les plus efficaces à employer pour obtenir ce genre d'effectif?

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais à ajouter ici une remarque que m'inspire une réflexion qu'a faite le général Foulkes dans le témoignage qu'il a rendu devant le Comité, car elle explique le principal point que j'ai tenté de faire valoir dans ce bref exposé d'ouverture.

En parlant du rôle assigné à la Division aérienne du Canada en Europe, c'est-à-dire son rôle de reconnaissance et d'attaque, comme vous le savez, il appuie sur l'incertitude qui existe au sujet de la possibilité de remplir ce nouveau rôle. Le fait que le général Foulkes a lui-même été le principal conseiller du Gouvernement en matière militaire au temps où on en était venu à cette décision d'accepter un rôle de reconnaissance et d'attaque n'est peut-être pas très important. Le général devait à ce moment-là être d'avis que ce projet était réalisable.

Je ne puis m'imaginer qu'un gouvernement du Canada prendrait une telle décision sans consulter au préalable son conseiller militaire. Il n'en est pas certain maintenant, mais l'opinion d'un homme peut changer.

Le problème qui se pose vraiment, c'est qu'il n'existait pas alors et qu'il n'existe pas encore de moyen permettant d'évaluer une proposition comme celle-là qui recommande de confier à la Division aérienne un rôle de reconnaissance et d'attaque, étant donné que le programme militaire du Canada ne s'appuie sur aucun concept stratégique d'inspiration canadienne.

La décision d'accepter un tel rôle nous a coûté bien au delà de 500 millions de dollars et, comme nous devons maintenant en assumer la charge, les dépenses seront encore plus fortes à l'avenir.

Un bon nombre d'entre nous étaient d'avis que cette décision n'était pas celle que l'on aurait dû prendre à ce moment-là et ils l'ont fait savoir. Les auteurs de la décision semblent maintenant incertains. Si vraiment cette décision n'était pas celle qui convenait, la faute est attribuable à l'absence d'un programme fondamental qui aurait servi de guide sûr.

M. LAMBERT: Monsieur le président je dirai pour commencer que la manière dont nous pourrions le mieux suivre l'argumentation de M. Gellner serait de faire part de nos observations à l'égard de chacune des questions qu'il a soulevées dans son mémoire. J'aimerais à l'interroger tout d'abord sur le deuxième paragraphe de son mémoire, dans lequel il parle de la difficulté des problèmes que posent les objectifs de l'effort de défense tenté au Canada et de l'orientation que cet effort doit prendre pour les atteindre. Quels doivent être, à votre avis, les objectifs de l'effort de défense du Canada?

M. GELLNER: Je crois qu'un pays comme le Canada ne peut vraiment pas être défendu selon l'acception traditionnelle du mot. Il n'y a aucun besoin particulier de le défendre selon l'ancienne conception de ce terme, qui consistait à envoyer des troupes aux frontières et de repousser les envahisseurs,

car je ne crois pas que l'Amérique du Nord puisse être attaquée d'aucune autre façon que par une guerre nucléaire, alors que les opérations tactiques ne seraient pas possibles. De plus, je crois que notre pays n'a pas besoin de défendre ses frontières au sens ordinaire de ce terme; toutefois, il nous faut toujours une force militaire pour deux grandes raisons. Tout d'abord, c'est par ce moyen que nous faisons notre part en tant que membres des alliances qui sont importantes pour nous, et, en second lieu, nous gagnons de l'influence en fournissant de l'effectif militaire. Si nous voulons avoir de l'influence en fournissant de l'effectif militaire. Si nous voulons avoir de l'influence, nous devons nous comporter comme un pays qui est en mesure d'en exercer. Nous sommes dans une position unique pour la raison que nous ne sommes pas menacés du côté du Sud et que la menace ne peut venir pour nous que du Nord dans une guerre nucléaire totale.

A mon avis, nous avons encore besoin de forces militaires pour ces deux raisons, à savoir pour faire notre quote-part en tant que membres de certaines alliances qui sont importantes pour nous et pour acquérir de l'influence sur le plan international.

M. LAMBERT: Ne serait-il pas cynique de proposer que ceci pourrait se résumer en disant que nous devons apporter notre contribution ou nous taire?

M. GELLNER: C'est vous, monsieur, qui prenez la responsabilité de cette expression.

M. LAMBERT: Peut-être ne vous objectez-vous pas tant au programme de défense du Canada qu'à celui de l'OTAN, en songeant à la participation du Canada à l'OTAN et au fait qu'une fois membre de cet organisme, même s'il n'en est pas un des plus importants, le Canada doit faire sa part ou se retirer.

M. GELLNER: Je ne crois pas que la façon d'agir des autres pays membres de l'OTAN soit en conformité avec ce que vous dites. Vous n'êtes pas sans savoir, par exemple, que la Norvège et le Danemark font à leur guise en ce qui concerne la question nucléaire. Ils ne suivent pas le programme de l'OTAN et ils n'ont pas été priés de se retirer de cet organisme.

Je dirai seulement que, si nous voulons établir un programme militaire qui soit valable pendant une assez longue période de temps, nous devons décider quels sont les objectifs qui requièrent l'appui de nos forces militaires. Nous devons décider en quoi consiste notre concept militaire, c'est-à-dire que nous devons décider quel genre de guerres il nous faut prévenir au moyen d'une force de dissuasion, quel genre de guerres il nous faut aider à prévenir au moyen d'une force de dissuasion et quel genre de guerres nous sommes en mesure de combattre si nous devons le faire.

M'appuyant sur cette proposition, je dirai que nous devons tout d'abord établir notre programme de défense. Il va sans dire que nous aurons des adaptations à faire pour nous conformer aux exigences de nos alliances; mais ce qui importe en tout premier lieu, c'est de connaître les besoins du Canada.

Si vous me permettez une digression, monsieur le président, je dirai qu'à mon avis l'exemple du CF-104 qui a été acheté dans l'intention de servir dans ce rôle de reconnaissance et d'attaque, est très typique. Je ne crois pas—il est vrai que je ne suis pas dans le secret—que le Gouvernement ou les gens responsables croient en l'éventualité d'une guerre nucléaire. En conséquence, je ne pense pas qu'il soit très sensé d'accepter un rôle de reconnaissance et d'attaque ainsi que de fournir du matériel destiné à livrer une guerre nucléaire d'envergure limitée, compte tenu des usages reconnus du CF-104 comme appareil utilisable sur les champs de bataille pour le bombardement des têtes de ligne et pour la destruction des communications à l'aide d'armes nucléaires, si nous ne croyons pas à la possibilité d'une guerre nucléaire. Croyons-nous

ou ne croyons-nous pas à la possibilité d'une guerre nucléaire d'envergure limitée, voilà la question qui se pose. Si nous croyons une telle guerre possible, alors j'admets le rôle de reconnaissance et d'attaque ainsi que l'achat du CF-104, qui, naturellement, a été, selon moi, une erreur monumentale et très coûteuse. Je ne crois pas, cependant, que nous ayons cette conviction.

M. LAMBERT: Prétendez-vous que nous pouvons à nous seuls en venir à des décisions d'ordre militaire ou portant sur un programme militaire sans tout d'abord reconnaître la primauté de notre politique étrangère? Voulez-vous aussi laisser entendre que, si nous voulons aujourd'hui que nos relations internationales soient efficaces et solides, il faut nous en remettre tout d'abord au critère de la fidélité à respecter les engagements que nous avons contractés à l'extérieur et établir ensuite un programme ou des plans militaires qui s'y conforment?

M. GELLNER: Je crois que la meilleure manière de vous répondre est de vous citer un exemple. Je parlerai donc du rôle de reconnaissance et d'attaque du CF-104.

Il est évident qu'en 1956 la question s'est posée lorsqu'il s'est agi de doter la division aérienne en Europe d'un nouvel équipement. Le matériel dont celle-ci se servait était alors devenu désuet. Or, une telle constatation se fit à un moment où on croyait généralement en Europe que l'interception défensive à l'aide de chasseurs dont était chargée depuis longtemps la division aérienne n'était plus d'aucune utilité dans l'espace aérien si restreint de l'Europe. Deux problèmes se posaient en même temps. Il nous fallait tout d'abord doter la division aérienne d'un nouvel équipement et puis le rôle de cette division n'avait plus sa raison d'être.

Aux conseils de l'OTAN on nous proposa d'accepter un rôle de reconnaissance et d'attaque. Évidemment, ce n'était pas là un ultimatum. Si le gouvernement de l'époque avait répondu qu'une telle proposition n'entrait pas dans le cadre de notre programme militaire et s'il avait proposé que le Canada se charge du rôle de soutien tactique à l'endroit des troupes affectées au sol —je ne sais si cette attitude était possible, car je n'étais pas dans les secrets du gouvernement—on aurait avec grand plaisir, je crois, accepté cette proposition. Après tout, les considérations d'ordre militaire entrent aussi en ligne de compte dans ces décisions politiques. Il faut, avant d'en arriver à ces décisions, tenir compte de notre politique militaire et, naturellement, cette politique dépend dans une large mesure de considérations politiques. Les deux sont inséparables.

Ce qui est arrivé, c'est que nous avons accepté la tâche de fournir du matériel pour une entreprise que, d'après les renseignements que je possède, nous ne jugions vraiment pas utile.

M. LAMBERT: Voulez-vous alors laisser entendre que les chefs d'état-major, selon le témoignage rendu par le général Foulkes l'autre jour, ont sciemment induit le gouvernement en erreur en lui conseillant d'accepter ce rôle de reconnaissance et d'attaque?

M. GELLNER: Je dois vous dire encore une fois que les chefs d'état-major ne pouvaient s'inspirer d'aucun concept stratégique fermement établi au Canada. Le général Foulkes, dans le témoignage qu'il a rendu devant vous, a avoué qu'il avait maintenant des doutes quant à la possibilité d'accomplir ce rôle d'attaque. Vous n'avez pas insisté pour que le général vous fournisse des explications à ce sujet, mais il n'est pas très assuré que ce rôle soit réalisable, étant donné qu'il demeure perplexe quant à la possibilité d'une guerre nucléaire d'envergure limitée en Europe.

M. LAMBERT: Je ne sais à quoi vous voulez faire allusion, mais il a vraiment donné une explication à ce sujet.

M. GELLNER: Le fait qu'il se demande si ce projet était acceptable en 1959 me démontre clairement que son opinion au sujet de cette question d'ordre militaire n'a pas été tout bonnement rejetée. Il croyait à ce moment-là à la possibilité de ce rôle. Je ne veux pas le critiquer, mais il a changé d'idée. Ce qui lui manquait, je crois, à cette époque, et ce qui nous manque toujours, c'est un guide qui nous servirait à établir un programme militaire d'inspiration nationale.

Nous aurions pu dire: «Cette offre que vous nous faites de nous doter d'un nouvel équipement n'est pas en conformité avec notre politique militaire et, par conséquent, nous ne pouvons pas l'accepter.»

M. LAMBERT: Voulez-vous dire par là qu'un pays peut avoir une politique purement militaire?

M. GELLNER: Non. La politique de défense canadienne doit être établie par vous, naturellement, en tenant compte de la situation militaire. Vous ne pouvez décréter qu'une guerre nucléaire d'envergure limitée est possible. Il vous faut prendre ce fait en considération en établissant une politique de défense canadienne sur le plan national, ce qui, naturellement, engagerait les généraux. Mon impression, cependant, c'est que ces événements malheureux qui sont survenus dans le passé se sont produits surtout parce qu'il n'y avait pas de guide de ce genre pour nous indiquer la voie à prendre.

Le PRÉSIDENT: Nous nous sommes engagés dans une série de questions et il serait bon, je pense, que les membres qui ont demandé à prendre la parole fassent avancer la discussion autant que la chose est possible. Si aucun autre membre du Comité ne désire poser des questions dans ce même ordre d'idées, alors je donnerai la parole à celui qui figure le premier sur ma liste.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je désire donner suite à ce que l'on a dit et je vous saurais gré si vous vouliez bien me fournir l'occasion de le faire.

Si je ne fais pas erreur, monsieur Gellner, tous les points que vous avez soulignés ce matin dans votre exposé laissent entendre que nous n'avons pas en ce moment un programme de défense vraiment canadien et qu'un tel programme s'impose. C'est là une des raisons, je crois, pour lesquelles notre Comité a été établi et qu'il se propose soit de recommander une nouvelle politique, soit d'apporter un changement à ce qui, à votre avis, n'existe pas, c'est-à-dire à un programme de défense vraiment canadien. Je crois qu'il serait intéressant pour le Comité que vous vous étendiez un peu plus sur ce sujet et que vous nous fassiez connaître, dans vos propres termes, en quoi devrait consister «la politique militaire nationale» ou «la politique de défense du Canada». Quel devrait être le premier objectif d'une telle politique? Je ne crois pas que nous puissions aller plus loin avait d'être renseignés là-dessus.

M. GELLNER: Je voudrais tout d'abord faire observer que tout ce que je dis, je le dis en toute humilité. Je ne suis après tout qu'un analyste en matière militaire. Je n'ai aucune responsabilité, et les responsabilités modifient les opinions d'un homme. Je suis de l'extérieur et, naturellement, j'ignore tout ce qui entre en jeu dans cette question. Toute proposition de ma part ne doit être considérée, non comme une leçon, mais comme une humble recommandation.

Tout d'abord j'aimerais à faire observer qu'il nous faut une doctrine en matière stratégique et que les trois principales questions qui se posent dans ce domaine sont celles que j'ai mentionnées. Est-ce que les armes nucléaires constituent une force de dissuasion pour autre chose qu'une guerre nucléaire? En deuxième lieu, une guerre nucléaire peut-elle, une fois qu'elle est commencée, être limitée? Et, finalement, si une guerre nucléaire est délenchée, y a-t-il des moyens de résistance? Voici mes réponses à ces questions. A mon avis, les armes nucléaires ne constituent une force de dissuasion que pour une

guerre nucléaire, et non pour toutes sortes de guerres. L'histoire mondiale depuis 1945 nous en fournit la preuve. Nous avons eu une série de guerres ordinaires—de fait toutes les guerres depuis 1945 ont heureusement été des guerres ordinaires. Deuxièmement, je ne crois pas que la limitation d'une guerre nucléaire soit possible. Cette théorie d'une guerre nucléaire d'envergure limitée émane des tours d'ivoire des universités américaines. Le professeur Henry Kissinger a été le premier homme à émettre l'hypothèse très fantaisiste d'une guerre nucléaire limitée, hypothèse que par la suite la plupart des experts ont cependant abandonnée. Je vous citerai ce que le sous-secrétaire des États-Unis à la Défense, Roswell Gilpatrick, a déclaré en 1961:

> Je suis un de ceux qui n'ont jamais cru à la guerre nucléaire d'envergure limitée. Je ne vois absolument pas comment vous pourriez imposer une limite à une attaque nucléaire que vous auriez lancée.

Je suis parfaitement d'accord avec lui, et j'étais de cet avis bien avant 1961, lorsque l'hypothèse de la guerre nucléaire limitée était acceptée par un très grand nombre.

Or, la seule guerre nucléaire à laquelle je puisse penser est une guerre nucléaire totale et je ne crois pas que nous puissions la combattre de la même manière que l'on dirige des opérations tactiques durant une guerre ordinaire. Je dirais que la seule chose que vous puissiez faire dans une guerre nucléaire totale, c'est d'échanger des coups à l'aide d'armes nucléaires qui ont été préparés de longue main et d'employer dès le début tous les moyens dont vous disposez. Vous épuiserez ainsi vos ressources nucléaires et vous pourrez constater ensuite quels sont les résultats. Cet avis est aussi partagé par l'autre côté. Le maréchal Sokolovski vient justement de publier sur la stratégie militaire des Russes un excellent ouvrage dans lequel il déclare que l'hypothèse est absurde. Ce peuple se servira dès la première heure de tous les moyens qu'il a à sa disposition. S'il en est ainsi, il ne peut y avoir d'opérations tactiques.

Je répète donc que les armes nucléaires ne sont une force de dissuasion que pour une guerre nucléaire, que la guerre nucléaire ne peut avoir de limites et qu'il n'y a pas de méthodes tactiques pour répondre à une guerre totale.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Monsieur Gellner, c'est probablement de ma faute, mais je ne me suis pas bien fait comprendre.

M. GELLNER: J'en viens à cela.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je regrette de vous interrompre.

M. GELLNER: Si vous vous appuyez sur cette constatation pour vous guider, vous savez immédiatement ce que vous voulez. Tout d'abord, il n'est pas question pour vous d'armes à employer pour repousser une guerre nucléaire d'envergure limitée, parce que vous ne croyez pas que celle-ci soit possible. Vous ne voulez pas d'armes pour des opérations tactiques dans une guerre nucléaire, car vous ne pensez pas qu'il vous serait possible de vous en servir. En conséquence, vous devez limiter votre programme militaire à ce qu'il est possible de faire.

J'ai proposé dans mon exposé quatre objectifs sur le plan national. Si vous les considérez en vous inspirant des principes que j'ai mentionnés—à savoir que les armes nucléaires ne peuvent constituer une force de dissuasion que contre une guerre nucléaire, qu'il ne peut y avoir de guerre nucléaire limitée et qu'il n'est pas possible d'organiser la résistance contre une guerre nucléaire totale—vous vous rendez compte, par exemple, que, pour garder intact le territoire national, il suffit d'exercer une surveillance en temps de paix, car le Canada ne peut être attaqué que dans une guerre nucléaire totale. Vous ne pouvez combattre cette attaque et, par conséquent, vous n'avez pas besoin d'armes pour lutter dans une guerre nucléaire une fois que celle-ci aura été déclenchée.

En deuxième lieu, en collaboration avec les alliés du Canada, vous êtes appelés à prendre des dispositions de tous genres pour organiser une force de dissuasion. Comme il n'est pas possible de résister à une attaque nucléaire, tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous assurer que les armes nucléaires des Américains peuvent servir de force de dissuasion contre une guerre nucléaire. Autrement, nous pouvons prévenir une guerre ordinaire à l'aide de moyens ordinaires.

Troisièmement, de concert avec les alliés du Canada raffermir la sécurité de tout le monde libre. Ici encore, l'objectif implique l'emploi d'armes classiques. Bien entendu, le maintien de la paix, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, ne peut pas se faire à l'aide d'armes nucléaires. En conséquence, s'il existe un concept stratégique de base qui soit accepté, bien entendu, par les dirigeants politiques du pays, une politique militaire nationale suivra. Toutefois, il faut tout d'abord savoir exactement ce qu'on peut empêcher et ce qu'on veut empêcher au moyen d'une force de dissuasion et quelle sorte de guerre on est en mesure de livrer si l'on y est forcé. A mon avis, cela a manqué. C'est ce que je voudrais faire ressortir.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Selon vous, une doctrine militaire de laquelle doit découler un programme militaire déterminera la politique nationale. Il y a un instant, vous avez mentionné quatre objectifs dont vous parlez aussi dans votre exposé. Les avez-vous mentionnés par ordre de préférence ou d'importance?

M. GELLNER: Non, monsieur. Bien entendu, il peut exister d'autres objectifs politiques qui devront s'appuyer sur la force. Encore une fois, il faut déterminer cet appui par la force en fonction d'une doctrine militaire acceptée.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Autrement dit, il y aurait, selon vous, d'autres objectifs en plus de ceux-ci? Pourriez-vous en mentionner d'autres?

M. GELLNER: Non, je ne sais pas.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Dans le troisième paragraphe de votre exposé, vous avez affirmé—et il se peut que je vous souffle ces mots—que nous n'avons pas de politique de défense bien à nous, que notre politique est subordonnée à celle de certaines autres nations. Auriez-vous l'obligeance de justifier ces affirmations?

M. GELLNER: Dans le domaine militaire, nous avons toujours adopté la façon de penser de certaines autres nations et, en ces dernières années—vous m'épargnerez bien la tâche de décrire notre effort militaire depuis 1867, tâche que le professeur Steacey pourrait probablement accomplir beaucoup mieux que moi—nous avons toujours suivi les théories nouvelles des Américains et les Américains ont eu toute une série de théories nouvelles. En 1954, il y a eu la théorie nouvelle que nous pourrions appeler la théorie Eisenhower-Dulles-Radford. Selon cette théorie, il fallait pour empêcher la guerre préparer des représailles massives et tout dépendait des armes nucléaires. Il fallait brandir des armes nucléaires et ce serait là l'abc de la politique militaire. En 1957, le feld-maréchal Montgomery a défini cette politique comme il suit:

> Je veux qu'il soit clairement compris qu'au quartier général suprême, à Paris des forces alliées en Europe tout notre programme stratégique s'appuie sur l'emploi d'armes atomiques et thermonucléaires. Nous ne disons plus «ces armes pourraient être utilisées», mais nous disons «elles seront utilisées si nous sommes attaqués».

Nous avons adopté ce principe et nous avons concentré notre attention sur les moyens de dissuasion.

Si vous étudiez le programme de défense du Canada, vous constaterez que la plus grande partie de nos dépenses visent à constituer une force de

dissuasion contre une guerre nucléaire. Les Américains ont maintenant abandonné cette théorie. Aujourd'hui, ils ont la théorie Kennedy-McNamara-Taylor. De nouveau, je vais citer M. Gilpatric:

> Selon la doctrine courante, advenant que les forces de l'OTAN soient sur le point d'être submergées . . .
> . . . c'est-à-dire vers la fin d'une guerre ordinaire . . .
> . . . par des attaques au moyen d'armes classiques des pays du bloc, l'OTAN utiliserait des armes nucléaires.

Il y a là une différence très marquée. Encore une fois, nous cherchons à suivre la nouvelle théorie qui a cours présentement. Je ne dis pas que les Américains n'ont pas raison. J'aimerais à connaître cependant le point de vue du Canada à ce propos, le point de vue du Canada en 1954 et le point de vue du Canada aujourd'hui. Je crois savoir, d'après le discours prononcé par le ministre de la Défense à Québec au cours du mois courant, qu'on est présentement à élaborer une politique militaire canadienne, une doctrine stratégique canadienne. Il est possible que je m'acharne à soutenir une thèse déjà acceptée.

M. SMITH: Ou une thèse morte et enterrée.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Il ne parlait pas du parti conservateur.

M. GELLNER: Mais, aujourd'hui, avant que ce programme soit publié et approuvé par le Parlement, je dois dire que je ne distingue aucun concept stratégique clairement défini mais seulement l'imitation, selon une vieille habitude, comme vous l'avez dit, de la façon de penser des Américains, qui nous convient peut-être, mais qui peut-être ne nous convient pas; nous ne le savons pas.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Pour résumer, êtes-vous d'avis qu'il nous faudrait examiner d'un peu plus près les politiques élaborées ailleurs avant de les adopter et qu'elles ne sont pas nécessairement mauvaises?

M. GELLNER: A mon avis, nous sommes tout aussi capables de penser que n'importe qui. Nous souffrons, je crois, d'un complexe d'infériorité lorsqu'il s'agit de questions de défense.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Vous ajoutez, dans le même alinéa,

> . . . bien que, en apparence, nous subissions maintenant l'influence de l'OTAN plutôt que l'influence des États-Unis.

Estimez-vous que nous sommes vraiment influencés par les programmes américains, bien que vous disiez que ces programmes sont peut-être ce qu'il nous faut? Ce que vous proposez vraiment, c'est que nous les examinions de plus près.

M. GELLNER: Que nous les mesurions à notre aune. Il nous faut une aune. J'ai dit qu'en apparence nous suivons la politique de l'OTAN mais qu'en réalité nous suivons la politique des États-Unis. Il est possible de démontrer ce fait par un exemple. La doctrine militaire des États-Unis à l'heure actuelle prévoit une réponse souple sous une surveillance centrale. Leurs plans de défense sont pénétrés de ce principe. Ils veulent avoir la maîtrise de toutes les armes nucléaires afin de pouvoir s'en servir selon qu'ils le jugeront à propos en doses minimales. C'est là l'application d'une philosophie de guerre nucléaire restreinte à la guerre nucléaire totale. Cette politique est contraire aux idées de la France et de l'Allemagne, qui estiment qu'en Europe centrale il doit y avoir une force de dissuasion absolue. Les États-Unis ne peuvent pas faire une guerre à l'aide d'armes classiques auxquelles ils ajouteraient quelques armes nucléaires, parce que dans l'intervalle ils auraient été anéantis.

Presque invariablement, nous suivons la politique des États-Unis plutôt que celle de nos alliés de l'OTAN. Pour agir ainsi nous devrions nous assurer que ces politiques sont les bonnes et qu'on ne s'y oppose pas.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Il se peut que ces politiques s'appuient sur la géographie, monsieur Gellner?

M. GELLNER: La politique des États-Unis s'appuie sur la réalité de la situation militaire. En 1954, les États-Unis pouvaient brandir leur épée nucléaire parce qu'ils étaient les seuls à la posséder. En 1963, ils ne peuvent pas faire cela et, en conséquence, ils cherchent à amoindrir la menace nucléaire.

Si nos intérêts militaires sont sous tous rapports les mêmes que ceux des États-Unis, il n'y a pas d'objection. J'aimerais, cependant, que nous ayons une norme pour mesurer ces intérêts, après quoi nous pourrions élaborer une politique militaire canadienne.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je me reporte au troisième paragraphe de votre exposé. Vous dites là qu'un sentiment de fierté nationale devrait nous amener à penser pour nous-mêmes, mais vous ne dites pas que nous devrions être totalement indépendants.

M. GELLNER: En raison de considérations d'ordre pratique, car nous avons très peu d'argent à dépenser pour les armements et, en adoptant toujours les politiques de certaines autres nations, nous avons déjà dépensé beaucoup d'argent pour des armements que, comme nous le constatons aujourd'hui, nous sommes incapables d'utiliser.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Pour cette raison vous êtes d'avis que nous devrions rattacher notre politique de défense à celle de nos alliés?

M. GELLNER: Au paragraphe 4, j'ai dit que nous ne devrions pas procéder isolément mais que nous devrions d'abord examiner la situation de notre propre point de vue et non pas du point de vue de nos alliés.

M. ASSELIN: Je vous remercie, monsieur Gellner. Au sujet de vos premières remarques, je puis vous dire que vous n'avez pas besoin pour vous d'être trop modeste.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McMillan, vos questions portent-elles sur le même sujet?

M. MCMILLAN: Oui, monsieur le président, bien qu'on ait déjà fourni une réponse à quelques-unes d'entre elles.

A la page 2 de votre exposé, monsieur Gellner, vous mentionnez quatre objectifs et vous déclarez que vous êtes prêt à nous faire part de votre opinion au sujet de nos besoins en fait d'effectifs, de matériel et d'organisation. Auriez-vous l'obligeance de nous donner votre avis sur ces questions?

M. GELLNER: Oui, je commencerai, avec votre permission, par le premier objectif, qui pourrait peut-être se résumer par les mots «défense territoriale». J'ai ici quelques notes que j'avais préparées pour la réunion et j'aimerais à vous en donner lecture. N'hésitez pas à m'interrompre si vous désirez de plus amples détails sur un point particulier.

On peut considérer comme chose certaine que, si le Canada est attaqué, ce sera uniquement dans le cours d'une guerre nucléaire générale mettant aux prises les deux grandes puissances nucléaires, les États-Unis et l'Union soviétique. Il est inconcevable qu'une telle guerre puisse avoir lieu, tout au moins selon le sens qu'on donne généralement à ce terme. Il n'y aurait pas d'opérations réellement tactiques. La guerre consisterait en une attaque et une contre-attaque préparées de longue main, suivies peut-être d'une ou deux autre attaques et contre-attaques d'importance et d'exactitude allant en diminuant. Les deux belligérants utiliseraient toutes les armes à longue portée à leur disposition; il ne serait d'aucune utilité de garder quoi que ce soit en réserve. Le Canada ne pourrait jouer ni ne jouerait aucun rôle dans cet échange de coups destructeurs. Toutefois, il subirait probablement une certaine, peut-être une grande mesure de dommages et, sans aucun doute, il souffrirait sérieusement des conséquences de longue durée d'une guerre nucléaire.

Dans de telles circonstances, il ne sert à rien pour le Canada de se préparer à une défense active. Par contre, il demeure important pour nous de maintenir en temps de paix la surveillance la plus étroite possible sur notre territoire, les eaux qui bornent notre littoral et nos espaces aériens—et j'appuie sur ce point— non seulement pour y maintenir notre souveraineté, mais aussi parce qu'une telle surveillance permet de donner l'alerte et d'empêcher qu'on prépare une attaque surprise. En ce sens, on peut dire que la surveillance en temps de paix décourage l'agression et agit ainsi comme force de dissuasion. J'estime donc que nous devrions disposer des moyens nécessaires pour assurer cette surveillance en temps de paix sans chercher une force de défense active.

Ainsi, par exemple, nous devrions être en mesure d'empêcher l'établissement de bases météorologiques, de radio-goniométrie et de ravitaillement dans l'Arctique canadien, de fermer les espaces aériens du Canada aux vols de reconnaissance et de contrôler les mouvements de sous-marins au large de nos côtes.

A ces fins, il nous faut tout d'abord une série d'appareils électroniques pour le repérage, l'identification et le traquage. En second lieu, il nous faut des chasseurs amphibies de reconnaissance, dont la base serait à terre, pour servir de compléments aux appareils électroniques et, en troisième lieu des moyens de reconnaissance transportés par navires, y compris des aéronefs à ailes fixes et à ailes rotatives. Finalement, il nous faut une petite armée de terre, entièrement aéroportable et donc d'une grande mobilité pour s'occuper des incursions dans notre territoire.

Ces forces devront être munies des armes dont l'utilisation est possible pour le maintien de la souveraineté en temps de paix; les forces terrestres devront être dotées d'armes portatives ou d'armes pouvant être transportées par des véhicules légers afin de pouvoir venir à bout de la résistance offerte par un envahisseur; les chasseurs de reconnaissance devront transporter des armes, y compris des engins air-air pour détruire tout avion qui refuserait d'obéir à l'ordre d'atterrir; et les forces navales, des armes qui permettraient d'arrêter tout vaisseau pénétrant dans les eaux territoriales du Canada. Il va sans dire que toutes ces armes doivent nécessairement ne pas être des armes nucléaires, parce qu'elles ne doivent servir qu'en temps de paix.

Il serait impossible de défendre tout le territoire canadien si une guerre nucléaire générale éclatait entre les États-Unis et l'Union soviétique; à un tel moment, ce qui serait le plus nécessaire, ce serait des moyens de défense passive ou de protection civile. Nous ne devrions avoir que des moyens de défense passive, car je soutiens qu'il est impossible de livrer une guerre nucléaire, on ne peut que mourir. Non seulement il sera nécessaire d'intensifier et d'élargir, au sein des organismes intéressés, la formation spécialisée de sauvetage et de survivance, mais il sera d'importance vitale d'enseigner à tous à se protéger et d'imposer le maintien et l'entretien de l'outillage nécessaire à cette protection. Tous les programmes de survivance durant et après une attaque nucléaire, même si une telle attaque ne vise pas directement le Canada ne tiennent pas compte des réalités à moins que chaque Canadien d'âge raisonnable ne sache quoi faire en pareille circonstance et n'ait ce qu'il faut pour le faire.

Pour résumer, je ne préconise que des moyens de surveillance en temps de paix et un programme obligatoire beaucoup plus vaste de défense passive en temps de guerre. Vous voyez là ce que j'entendais quand je vous ai dit que, si vous le vouliez, je pourrais vous expliquer longuement quels effectifs et quel matériel il nous faudrait pour remplir chacune des quatre tâches que j'ai mentionnées.

objectifs nationaux et avec la politique militaire que vous recommandez pour le Canada?

M. LAMBERT: Ce n'est pas le général Simonds qui a dit cela, c'est le général Foulkes.

M. BREWIN: C'est exact, je veux parler du général Foulkes.

M. GELLNER: Je n'ai pas l'intention d'entreprendre une discussion avec le général Foulkes et le général Simonds au sujet de leurs déclarations. Je veux simplement vous donner mon opinion personnelle. Je ne crois pas que la stratégie d'avant-garde de l'OTAN soit très utile, car je ne crois pas qu'une guerre classique soit possible en Europe centrale; disons plutôt qu'elle est si peu probable que cette probabilité ne mérite pas d'entrer en ligne de compte. C'est pourquoi cela ne changerait rien que notre brigade soit à la frontière même de l'Allemagne de l'Est, ou sur la Ruhr, comme à présent, ou même en Bretagne, si on veut. Cela ne changerait rien, car, à mon avis, une guerre classique est impensable en Europe centrale. Je suis parfaitement d'accord avec l'opinion que le Canada devrait être capable d'utiliser librement cette brigade, avec le consentement de nos alliés, et de l'affecter ailleurs s'il le désire. Dans ce cas, il faudrait utiliser l'expression «gardée en réserve», ce qui voudrait dire tout simplement que, de concert avec nos alliés, nous pourrions l'utiliser comme bon nous semblerait.

Quant à avoir une brigade aéroportée, ce serait grandement souhaitable, mais difficile à réaliser. Vous avez pris connaissance des chiffres relatifs à l'opération «Big Lift», qui impliquait un contingent d'un volume deux fois plus grand (et même un peu plus) que notre brigade canadienne en Europe. Ce contingent ne transporte pas son matériel, qui est préalablement installé au point d'arrivée, et pourtant, son déplacement nécessite plus d'avions de transport que nous n'avons d'avions civils et militaires au Canada. Voilà pourquoi on peut bien désirer faire transporter le contingent par air; mais, jusqu'à un certain point, c'est là une utopie.

Par ailleurs, s'il s'agissait d'intervenir dans une guerre classique, l'élément temps serait essentiel, mais non pas de façon absolue. Dans ce cas, on pourrait s'accommoder d'un mode combiné de transport par air et par mer, en donnant plus d'importance à ce dernier mode, pour transporter le matériel lourd.

M. BREWIN: Je voudrais poser une dernière question, à laquelle vous avez peut-être déjà répondu implicitement. Le général Foulkes estime que nous devrions abandonner le rôle de frappe nucléaire dont il dit qu'il ne convient pas au Canada, et qu'il est précaire, et que nous devrions nous concentrer sur le moyen d'assurer de plus grandes facilités de transport. Pourriez-vous me dire si les vues actuelles exprimées par le général Foulkes s'opposent réellement à ce que vous nous avez dit?

M. GELLNER: A mon sens, même si nous convertissions toute la division aérienne en contingent de transport, nous ne fournirions pas encore tout ce qu'il faut de transport aérien pour l'armée canadienne; on ne pourrait transporter qu'une seule brigade vers l'Europe. La question présente plusieurs choix qui peuvent être acceptables à l'OTAN. Le transport aérien en est un, l'appui tactique à nos troupes de l'armée de terre en est un autre et, par-dessus tout, il y a nos propres troupes de l'armée de terre. Je suis tout à fait d'accord avec le général Foulkes (c'est là-dessus que le général Foulkes a complètement changé d'avis depuis qu'il a quitté l'armée), lorsqu'il dit que le rôle de reconnaissance et de frappe ne convient pas au Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Deachman, vous êtes le suivant.

M. DEACHMAN: On a répondu à la plupart des questions que je voulais poser et je vais céder mon tour à un autre.

M. BALDWIN: Monsieur le président, je me demande si je simplifie trop la question en disant que, d'après ce que M. Gellner a répondu à M. Lambert, le facteur important, sinon le plus important, de notre programme de défense devrait être, pour reprendre le mot d'un auteur fameux, de se faire des amis et d'influencer les gens.

M. GELLNER: J'estime que notre appartenance à l'OTAN est essentielle. C'est le moyen par lequel nous nous rattachons à la communauté de l'Atlantique. Tous les membres de l'OTAN fournissent leur quote-part. Il serait inconcevable qu'un pays riche comme le nôtre ne fournisse pas sa part de l'effort commun. Notre quote-part, c'est notre contingent militaire, parce que l'OTAN est une alliance militaire et que nous devons fournir un apport en conséquence.

Notre autre rôle est d'influencer les gens, comme vous dites. Je n'ai pas l'expérience de la diplomatie, mais il me semble que, si un pays appuie la parole donnée sur une force matérielle, ses engagements sont très certainement beaucoup plus solides que ceux d'un pays complètement désarmé. Même si l'Islande était un pays aussi étendu que le Canada, le fait qu'elle ne possède pas de force militaire la gênerait, de toute évidence, sur la scène internationale. Ce pays élude le problème en ne figurant pas, ou très peu, sur la scène internationale. Quant à nous, nous nous manifestons un peu partout sur la scène internationale et nous devons appuyer notre politique sur des réalités militaires. Dans ce sens, je suis d'accord avec votre assertion.

M. BALDWIN: Ce que vous venez de dire pourrait servir d'apostille à ce que disait le général Clausevitz, à savoir que l'effort de défense d'une nation est le prolongement de la politique nationale par des moyens différents.

M. GELLNER: Je dirais plutôt que, de nos jours, ce n'est pas un prolongement, car il serait terrible de dire que la guerre suit la diplomatie. Cette façon de voir est beaucoup trop dangereuse pour notre époque. L'effort est plutôt un corollaire et il accompagne la diplomatie. Tout comme il peut y avoir une main de fer à l'intérieur d'un gant de velours. Ce ne peut être le prolongement de notre politique. Cette idée valait pour le dix-neuvième siècle, alors que les guerres n'avaient pas les terribles conséquences qu'elles ont aujourd'hui.

M. BALDWIN: Dans la pratique (je fais une pure hypothèse), si nous avons à décider si nous devrions acquérir des armes nucléaires dont la validité est plus ou moins douteuse, jusqu'à quel point devrions-nous tenir compte dans cette décision de l'effet qu'elle aurait sur un pays allié grand et puissant, mise à part l'importance militaire de ces armes?

M. GELLNER: Cet allié grand et puissant prendrait certainement acte de notre programme national, qui est fermement établi. Vous voulez évidemment parler des États-Unis. D'après ce que je lis, je dirais qu'ils connaissent nos programmes économiques, par exemple. J'ajouterai qu'on devrait aussi leur demander de prendre acte aussi de nos programmes militaires. Nous ne pouvons accepter des armes simplement pour plaire aux États-Unis ou à un autre pays. On a déjà proposé, par exemple, que nous participions à une force nucléaire multilatérale, au sujet de laquelle on s'accorde, presque à l'unanimité, dans les milieux militaires, pour dire qu'elle est superflue et irréalisable, et que nous en faisions partie parce que les Américains le souhaitent, parce qu'ils y voient un moyen de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires. Je vous assure que nous ne pouvons pas, financièrement, nous engager dans cette direction à cause du budget militaire actuel, à cause de l'augmentation continuelle du personnel et des frais d'entretien et à cause de la diminution du budget (et même si le budget demeurait plus ou moins stable), car il ne nous resterait plus un dollar en 1970 pour acheter du matériel. A l'heure actuelle, notre budget d'achat du matériel n'est que de 20 p. 100 de ce qu'il devrait être. Et la proportion diminue toujours, parce que les frais d'entretien et de personnel augmentent. Nous ne pouvons donc pas prendre des engagements quand nous

savons que le matériel que nous achetons ne sert à aucun but militaire. On ne peut acheter des armes pour des raisons politiques seulement. Gertrude Stein disait: «Un chapeau, c'est un chapeau, c'est un chapeau.» On peut dire qu'une arme, c'est une arme, c'est une arme. Encore faut-il qu'elle ait une certaine valeur militaire. Ce serait un véritable gaspillage d'argent que d'acheter un bâtiment de la marine marchande et de l'équiper de projectiles Polaris simplement pour raisons politiques.

M. BALDWIN: Tout revient à la signification qu'on veut donner à l'expression «une certaine valeur militaire».

M. GELLNER: Il faut combiner les exigences d'une bonne politique à celles de la valeur du point de vue militaire.

M. BALDWIN: Je vous remercie.

M. TEMPLE: Monsieur Gellner, croyez-vous que le Canada devrait avoir des armes nucléaires sur son sol?

M. GELLNER: Voici mon opinion à ce sujet. Nous avons pris des engagements... et je crois qu'on avait d'excellentes raisons politiques de le faire, mais je ne puis m'étendre là-dessus en ce moment, car votre Comité s'occupe de la Défense... Ces engagements nous obligeaient à accepter ces armes. Cependant, je ne vois pas de raison stratégique qui rendent nécessaire pour notre pays l'acquisition d'armes nucléaires. Je proposerais que nous nous dégagions progressivement de nos engagements à cet égard, car les armes nucléaires n'ajoutent rien à notre défense. Pour défendre l'Amérique du Nord, les armes nucléaires (pour la riposte contre les bombardiers) ne peuvent présenter des avantages que si l'on peut riposter à une guerre nucléaire. Quant à munir d'ogives nucléaires le CF-104 ou la fusée Honest John, ce geste ne serait utile que si l'on devait participer à une guerre nucléaire en Europe. Mais, si l'on arrive à la conclusion qu'on ne peut faire ni l'un ni l'autre, alors on n'a pas besoin d'armes nucléaires.

Je n'aime pas à parler de ce qui a été fait dans le passé ni avancer une opinion sur les engagements qu'on aurait dû ou qu'on n'aurait pas dû prendre, ni sur la question de décider si ces engagements doivent être honorés, car ce sont là des questions de politique que vous connaissez mieux que moi. Je me place du point de vue militaire et je ne vois aucunement que la situation exige qu'on achète des armes nucléaires, sauf pour le cas hypothétique où l'on découvrirait un moyen de défense efficace contre les projectiles téléguidés. C'est une possibilité très lointaine, mais elle n'est pas exclue. Je ne fonde pas mon refus des armes nucléaires sur des considérations morales; ma raison, c'est que je n'en vois absolument pas l'utilité à l'heure actuelle.

M. TEMPLE: Ne croyez-vous pas, cependant, que, dans la guerre anti-sous-marine, il serait utile d'avoir des charges nucléaires sous-marines?

M. GELLNER: Cela suppose encore l'éventualité d'une guerre nucléaire de grande envergure. Il faut se représenter mentalement ce que pourrait être une guerre nucléaire totale pour déterminer l'utilité d'une arme, d'une charge d'arme sous-marine, d'une torpille ou d'un projectile téléguidé. Voici comment je vois la situation. L'Union soviétique, seul ennemi possible de l'Amérique du Nord, n'attaquerait l'Amérique du Nord que dans l'un ou l'autre des cas suivants: soit que les Russes viennent à croire qu'ils peuvent anéantir la force de représailles, soit qu'ils pensent ne pas pouvoir l'anéantir mais pouvoir repousser une contre-attaque. Il est évident que la première hypothèse est impossible. Même à l'heure actuelle, la force de représailles est presque invulnérable et elle le devient davantage avec le temps. Les effets des armes nucléaires sont tels, l'envergure de la force de représailles est telle que, même si une grande proportion en était détruite, il resterait suffisamment d'éléments de contre-attaque pour tout pulvériser chez l'ennemi.

Deuxièmement, supposons qu'ils ne croient pas pouvoir anéantir complètement la force de représailles mais qu'ils puissent repousser une contre-attaque, cela signifierait qu'ils auraient fait une brèche sérieuse à notre défense. Mais il n'y a pas signe de brèche. Nous ne voyons pas comment il pourrait s'en produire une. On peut toujours supposer qu'un ennemi possible devienne fou; il ne peut anéantir notre force de représailles, mais il attaque quand même. Manifestement, il voudra agir par surprise. Pour cela, il devra envoyer d'abord des projectiles téléguidés; car, s'il envoie en même temps des bombardiers et des projectiles, la manœuvre sera découverte du moment qu'on verra arriver les bombardiers. Donc, une attaque hypothétique serait d'abord faite au moyen de projectiles téléguidés, puis, environ trois heures plus tard, par les bombardiers. A ce moment-là, les projectiles auraient touché leurs cibles et la force de représailles américaine serait levée en masse pour la contre-attaque. Qu'est-ce que nous défendrons alors? Il ne s'agirait pas d'assurer la défense de la force de représailles, puisqu'elle serait déjà partie en direction de la Russie. Ce sont les villes qu'il faudrait défendre. Or, étudions bien soigneusement cette question. Est-il possible de défendre une ville dans une guerre nucléaire? Une seule bombe anéantirait une ville. Il faudrait plus de 1,000 bombardiers russes pour en faire autant. La nécessité d'assurer la défense anti-nucléaire au moyen d'une force combattante est tellement impensable, tellement peu probable que nous ne devons pas en tenir compte dans un plan de défense militaire. La situation serait tout à fait différente si la défense reposait sur des engins balistiques inter-continentaux. Dans ce cas-là, il nous faudrait peut-être des armes nucléaires; mais cela est dans un avenir très éloigné, bien que je ne sois pas opposé à ce que nous cherchions à établir, s'il le faut, un réseau de défense contre les armes nucléaires au moyen d'engins balistiques intercontinentaux. Ce concept ne se rattache aucunement, je le répète, aux dispositions que nous avons déjà prises. Nous n'avions pas de plan stratégique et, selon moi, nous n'en n'avons pas encore.

M. TEMPLE: Êtes-vous d'avis que l'Amérique du Nord est surtout menacée par des engins balistiques intercontinentaux qui seraient lancés à partir de bombardiers ou de sous-marins russes?

M. GELLNER: Non, je ne partage pas cet avis. Je pense qu'il faudrait plutôt craindre les engins balistiques intercontinentaux lancés à partir de bases terrestres, car la guerre nucléaire totale serait alors déclenchée. L'ennemi frapperait de toutes ses forces. Il n'y aurait pas lieu de garder quoi que ce soit en réserve. Comme les Russes sont fermement d'avis que nous n'allons pas déclencher les hostilités, ils vont concentrer leurs efforts dans l'établissement des moyens les moins coûteux grâce auxquels ils pourront porter le premier et unique coup. Évidemment, le moyen le moins coûteux et le plus efficace est le recours aux engins balistiques intercontinentaux lancés à partir de bases terrestres. Le problème est beaucoup moins compliqué qu'en sous-marin; il suffit de déposer ces engins sur la terre ferme. Évidemment, il y a l'appareillage de lancement, mais il est monté sur le sol. Lisez les ouvrages du maréchal Sokolovski et vous vous rendrez compte que les Russes sont presque uniquement intéressés aux engins balistiques intercontinentaux à très fort rendement lancés à partir de bases terrestres, parce que, selon eux, ce sont là les seuls engins qui se révéleraient utiles en cas de guerre totale.

J'ai déjà dit à ce sujet que nous avons installé un homme de paille dans le sous-marin nucléaire porteur de missiles, mais nous l'avons installé tellement fermement qu'on ne peut maintenant l'en déloger.

M. TEMPLE: Je ne puis concevoir que les Russes, qui ont une force de sous-marins nucléaires dotés d'engins balistiques à moyen rayon d'action, ne les utiliseraient pas pour déclencher une offensive générale.

M. GELLNER: En effet, mais vous avez parlé de menace principale et, à mon avis, les engins balistiques intercontinentaux constituent la principale menace.

M. TEMPLE: Si vous croyez que les Russes utiliseraient leurs sous-marins lors d'une offensive générale, ne serait-il pas sage que le Canada possédât des armes de défense dotées d'ogives nucléaires pour lutter contre ces sous-marins?

M. GELLNER: Mais quand vont-ils les utiliser? Ils ne sont sûrement pas pour déclarer la guerre et, s'ils lancent une attaque surprise, nous ne pourrons riposter par une attaque contre le sous-marin nucléaire que lorsque les missiles auront été lancés. Nous voudrons évidemment leur régler leur compte, mais ce ne serait pas tellement utile une fois que la guerre aura éclaté, car les Américains auront déjà usé de représailles contre l'Union soviétique. Si nous pouvions les couler avant qu'ils aient fait feu, je serais d'accord avec vous, mais nous ne le pouvons pas.

M. TEMPLE: Vous dites que cela, en plus des dispositions que le Canada prendrait par ailleurs, ne constituerait pas une force de dissuasion. Ne croyez-vous pas que nous affaiblissions notre force de dissuasion si nous renonçons aux armes nucléaires?

M. GELLNER: Je ne le pense pas. Les Américains eux-mêmes tiennent fermement à avoir la haute main sur les armes nucléaires. Je partage entièrement leur avis. Ils doivent avoir la haute main sur les armes nucléaires. Je me sens tout à fait en sécurité en sachant que les Américains gardent la maîtrise de cette force de dissuasion. Ils y tiennent. L'entente de Nassau avait pour objet de mettre la Grande-Bretagne au pas. Si les Américains s'opposent à ce que les Français aient une force de frappe nucléaire, c'est que les États-Unis entendent tenir les leviers de commande à l'égard de cette arme à la fois sensible et redoutable. Et, à mon sens, ils ont raison. Je ne vois aucun avantage particulier à ce qu'une autre nation se mette de la partie pour ajouter, par exemple, un pour cent aux 99 p. 100 qui se trouvent déjà entre les mains des États-Unis. Pourquoi ne pas leur confier le tout?

Bien entendu, nous tenons à participer à cette force de dissuasion, mais nous pouvons le faire de bien des façons. Nous le faisons à l'heure actuelle par le maintien d'un régime d'alerte anti-bombardiers et de moyens de communications à partir des emplacements de pré-alerte de missiles balistiques pour le compte des Américains dans le Nord. Nous maintenons toujours certaines installations de ravitaillement en essence pour les bombardiers américains. Nous participons donc à cette force de dissuasion et, selon moi, nous ne nous en cachons pas.

M. MACLEAN: Monsieur Gellner, à la première page de votre exposé, au troisième paragraphe, vous vous exprimez en ces termes:

> Nous avons appuyé plutôt les programmes militaires des États-Unis que les programmes militaires de nos alliés.

Eh bien, les États-Unis sont l'un de nos alliés. Voulez-vous faire entendre que les programmes des États-Unis et la stratégie préconisée par l'ensemble de nos alliés diffèrent parfois considérablement à certains égards?

M. GELLNER: Vous n'ignorez pas qu'il y a actuellement beaucoup de divergences d'opinion au sein de l'OTAN et cependant, nous appuyons l'attitude américaine. Je ne dis pas cela pour critiquer; je fais une constatation. Lorsqu'il y a divergence d'opinion, comme c'est le cas à l'heure actuelle,—l'attitude américaine en tant que stratégie de l'OTAN diffère beaucoup à certains égards de l'attitude franco-allemande,—nous suivons la politique américaine. Je ne m'oppose pas à ce qu'on la suive, si on le fait parce qu'elle concorde avec notre attitude. Mais, est-ce bien le cas?

M. MacLEAN: Votre réponse amène ma seconde question. Notre ennemi éventuel, qui est une organisation monolithique, peut décider des meilleures politiques à suivre, tandis que nous, parce que nous faisons partie d'une alliance qui est en quelque sorte une mosaïque par rapport à cette organisation monolithique, nous devons composer avec nos alliés quant à la ligne de conduite générale à adopter. A votre avis, est-il plus important d'adopter ce qui est peut-être la meilleure ligne de conduite, à supposer que nous ayons une organisation monolithique, que d'agir en collaboration pour adopter une ligne de conduite qui n'est peut-être pas la meilleure? Qu'est-ce qui importe le plus, selon vous?

M. GELLNER: Je dirais qu'en somme procéder par voie d'entente mène à l'adoption d'une meilleure ligne de conduite, car ce n'est pas parce qu'elle est dictée qu'une ligne de conduite est nécessairement la meilleure. Lorsqu'elle a pris part à la deuxième Guerre mondiale, l'Union soviétique avait adopté une stratégie tout à fait erronée dont elle a grandement souffert. Il s'agissait d'une stratégie monolithique et dictée, mais l'Union soviétique s'en tenait à des principes militaires rigides qui n'ont pas porté fruit au cours des premières étapes de la guerre.

Je pense que nous pouvons fournir un apport utile quant à l'adoption d'une ligne de conduite par voie d'entente, mais il nous faut faire un premier pas, par exemple en adoptant une doctrine canadienne en matière de défense.

Permettez-moi de faire une digression pour dire que, lorsque je me suis entretenu avec des gens représentant divers personnels, on n'a pas manqué de me signaler la haute compétence des participants du Canada. Et il ne s'agit pas de compliments, car mon accent est tel qu'on ne reconnaissait pas sur-le-champ que j'étais Canadien. On disait tout simplement la vérité.

Nous avons un apport à fournir, mais il nous faut d'abord déterminer ce qu'il sera.

M. MacLEAN: Vous avez dit au cours de votre déposition qu'il est fort improbable qu'une guerre classique soit entreprise en Europe centrale.

M. GELLNER: Je dirais que c'est impossible.

M. MacLEAN: Pourriez-vous développer votre idée? Pourquoi dites-vous qu'une telle guerre est impossible?

M. GELLNER: Je m'aventure peut-être dans le domaine de la politique, mais je dois dire que l'attitude allemande, ce qui n'est pas nécessairement l'attitude officielle, car il faut demeurer dans les bonnes grâces des États-Unis, l'attitude allemande, dis-je, énoncée par les chefs militaires et les analystes allemands, c'est que l'Allemagne est politiquement, militairement et moralement incapable de faire une autre guerre. Ils ne peuvent plus combattre. Ils ont consacré leurs dernières ressources d'énergie à la miraculeuse reconstruction de l'Allemagne. C'est donc aux frontières de l'Allemagne, disent-ils, que la guerre doit être arrêtée à tout prix.

M. Straus, lorsqu'il était ministre des Affaires nationales d'Allemagne, déclarait carrément qu'il fallait répondre à un coup de fusil sur l'Elbe par l'explosion d'une bombe à hydrogène. C'est terrible, mais c'est là l'attitude adoptée en Europe centrale. On ne voudrait pas entreprendre de nouveau en Europe une guerre classique de longue durée, et c'est pourquoi on s'intéresse principalement à une force de dissuasion aussi puissante que la force de dissuasion qui protège l'Amérique du Nord. Si on ne peut obtenir cette force de dissuasion des États-Unis pour protéger l'Europe, le général de Gaulle s'en chargera.

M. MacLEAN: Vous avez dit, je crois, dans votre exposé, bien que je ne puisse trouver l'endroit exact pour le moment, que selon vous, les armes atomiques ne sont pas une force de dissuasion contre une guerre de type

classique. Vu le déséquilibre très marqué des forces classiques en Europe et l'état de démoralisation dans lequel se trouve la nation allemande et qui ne lui permet pas d'envisager la possibilité de se défendre au moyen d'armes classiques, qu'est-ce qui dissuaderait l'ennemi d'envahir l'Europe au moyen d'armes classiques?

M. GELLNER: Je pense qu'une force de dissuasion stratégique d'ordre nucléaire aurait cet effet. Une force de dissuasion, en somme, a un effet psychologique, elle crée un état d'esprit, n'est-ce pas? Autrement dit, ce qui importe c'est ce que l'adversaire pense qu'il va se produire s'il prend l'initiative. Nous créons une force de dissuasion statégique en inculquant dans l'esprit de l'adversaire la certitude qu'il s'expose à des représailles au moyen d'armes nucléaires s'il traverse le rideau de fer. Voilà, à mon avis, le genre de force de dissuasion que les Européens veulent avoir.

M. MACLEAN: Pensez-vous que l'ennemi éventuel soit convaincu que, s'il se met en frais de gruger l'Europe occidentale à l'aide d'armes classiques, s'attaquant aux parties les plus faibles comme la Norvège ou la Turquie, il sera inévitablement l'objet de représailles exercées par une force nucléaire, ou croit-il pouvoir courir un risque calculé qui mettrait les alliés occidentaux en demeure de déclencher la guerre nucléaire?

M. GELLNER: Je tiens à faire la distinction entre l'Europe centrale, d'une part, et la Grèce et la Turquie, d'autre part. Je ne voudrais pas affirmer qu'une force de dissuasion absolue aurait l'effet désiré; mais en Europe centrale, les Russes connaissent le tempérament irascible des gens de l'autre côté de la frontière, tempérament dont il faut tenir compte, car ces gens sont capables, et ils l'ont démontré, d'organiser une force de dissuasion stratégique d'ordre nucléaire.

En outre, il ressort des écrits militaires russes que toute guerre qui mettrait aux prises l'Union soviétique et les États-Unis serait de toute nécessité la guerre nucléaire totale. Ainsi, dans une grande guerre, peu importe le genre de guerre, qui mettrait en présence l'Union soviétique et les États-Unis, comme dans le cas de la Crise cubaine il y a un an, ce serait la guerre nucléaire totale, si ce n'était de l'écrasante force de dissuasion des États-Unis. Ils livreront tout autre genre de guerre par procuration. Ils le disent clairement, ils ne la livreront pas eux-mêmes. Comme ils ne consentent aucune arme nucléaire à leurs alliés, il s'ensuit qu'ils livreront des guerres ordinaires par procuration.

M. MACLEAN: Vous êtes donc d'avis que les armes atomiques ont pour effet de prévenir les guerres classiques?

M. GELLNER: Oui, parce qu'en Europe centrale une telle guerre serait d'ordre nucléaire vu qu'elle nécessiterait l'intervention directe de l'Union soviétique.

M. MACLEAN: Je vous remercie.

M. GROOS: Monsieur Gellner, je n'ai pas pu malheureusement écouter votre déposition vu que j'ai dû assister à une séance du comité des Affaires des anciens combattants.

Nous cherchons à établir le rôle des forces armées du Canada sur le plan de la défense. Vous avez mentionné quatre tâches principales dans votre exposé. Je m'intéresse à la première, qui consiste à empêcher qu'on ne viole notre territoire national, les voies maritimes d'accès au territoire et le ciel au-dessus du territoire. Il me semble que la première chose à considérer dans le cas d'une charge que l'on confie aux forces canadiennes, c'est de s'assurer qu'elles soient capables de s'en acquitter. Nous avons déjà confié à nos forces armées du Canada une tâche à peu près analogue à celle dont vous parlez. Le rôle dévolu à la marine est de protéger le Canada contre

les attaques par voie de mer. Le fait que les forces armées du Canada sont incapables de remplir ce rôle a eu un effet un peu démoralisant sur la marine aussi bien que sur l'aviation et l'armée, parce que nous nous sommes rendu compte du fait que nous ne pouvions pas nous acquitter de cette tâche tout seuls. Je suis donc d'avis que ce n'est pas là une tâche raisonnable à confier à nos forces armées. Vu que nous ne pouvons pas nous en acquitter tout seuls, nous devons compter sur nos alliés pour ce qui est des autres tâches dont vous avez parlé.

Si j'ai relevé ce point, c'est pour dire qu'il n'est pas logique qu'on nous confie la tâche que vous avez proposée et que les tâches de ce genre devraient, à mon avis, être confiées à nos alliés.

M. GELLNER: En réponse à une question posée tantôt, j'ai expliqué en détail en quoi consistaient ces tâches. Voici, en résumé, en quoi elles consistent.

En temps de paix, je prévois que cette première tâche sera restreinte à la surveillance et, en temps de guerre, à la protection civile. Je ne crois pas qu'on puisse livrer une guerre nucléaire. En Amérique du Nord, il ne saurait y avoir autre chose, à mon avis, que la guerre nucléaire totale et c'est pourquoi je pense que cette première tâche sera limitée à la surveillance en temps de paix, c'est-à-dire à empêcher l'ennemi de pénétrer dans nos eaux territoriales, d'effectuer des vols de reconnaissance au-dessus du territoire canadien et d'établir des stations de météorologie, d'auto-guidage électrique et de ravitaillement en carburant dans le Nord du Canada. Cette tâche n'est pas très onéreuse, comme on peut bien l'imaginer. Il s'agit tout simplement, par exemple, pour la marine et l'aviation, de savoir qui vole au-dessus de notre territoire et qui emprunte nos eaux territoriales ou les voies d'accès à nos eaux territoriales. C'est là un rôle de surveillance en temps de paix, y compris évidemment la capacité de repousser un intrus en temps de paix.

M. GROOS: Je pense qu'une telle tâche pourrait fort bien épuiser tous nos crédits aux fins de la défense sans pour autant habiliter nos forces à remplir ce rôle.

M. GELLNER: Je ne partage pas votre avis, parce que tout ce qu'il nous faut, dans le cas d'une invasion terrestre par la région de l'Arctique, c'est un bataillon aéroportable muni d'armes légères. Pour ce qui est de savoir qui emprunte nos eaux territoriales, je pense que les ressources actuelles de nos deux commandements de la marine suffisent amplement à cette tâche en temps de paix.

M. GROOS: Je suis tout à fait en désaccord avec vous à ce sujet. Je ne pense pas qu'elles soient capables de s'acquitter de cette tâche.

M. GELLNER: Nos eaux territoriales ne s'étendent qu'à trois milles de la côte, mais je pense que nos deux commandements de la marine pourraient s'acquitter de cette tâche même si nos eaux territoriales s'étendaient jusqu'à douze milles.

Quant aux envolées de reconnaissance, il nous faudrait un certain nombre d'avions de reconnaissance de combat très rapides afin d'identifier les inconnus, et cette tâche, à mon sens, n'est pas au-delà de nos forces.

M. GROOS: Je ne partage pas votre avis, monsieur, et vous trouverez peu de gens qui seront d'accord avec vous à ce sujet. Ainsi, actuellement, la marine canadienne n'est pas en mesure de dire s'il y a des sous-marins ennemis dans un rayon de trois milles.

M. GELLNER: Évidemment, la certitude complète n'existe pas. Mais je dirais que la marine canadienne a probablement une idée assez juste de ce qui se passe et qu'elle en a une certitude très probable.

M. DEACHMAN: Monsieur Gellner, la marine canadienne ne sait pas s'il y a eu ou non un sous-marin à 250 verges.

M. GELLNER: Vous dites, monsieur?

M. DEACHMAN: Que la marine canadienne ne peut pas voir un sous-marin qui se trouve à une distance de 250 verges.

M. GROOS: Cela est vrai dans certaines circonstances.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Groos, avez-vous posé toutes les questions que vous vouliez poser?

M. GROOS: Oui, je vous remercie.

M. CHURCHILL: Monsieur Gellner, à la première page de votre exposé, au quatrième paragraphe, vous dites que le Canada ne possède pas de programme de défense sur le plan national. Mais le Canada a toujours eu un programme de défense. Il y a cent ans, son programme de défense était de maintenir une milice et, en 1911, il a été décidé que, non seulement les forces navales étaient importantes mais qu'elles constituaient aussi un lien étroit avec nos alliés. A la page 2, vous tracez le programme canadien, qui comprend ce que vous appelez quatre tâches principales. Du point de vue politique, nous nous amusons beaucoup à nous demander si le Canada a un programme de défense et je me réserve le droit d'employer de nouveau l'expression. Toutefois je me demande si nous ne parlons pas plutôt de ce que vous appelez une «doctrine militaire» ou comme l'a dit M. Groos, du «rôle que nos forces armées doivent jouer»?

Je ne pense pas que le programme de défense sur le plan national diffère beaucoup de ce que vous désignez sous le vocable de «tâches». Ainsi, pour plus de clarté, ne devrions-nous pas admettre qu'il y a un programme canadien de défense, dont les éléments sont les suivants: défense de nos frontières, protection du monde libre au sein de l'OTAN et exécution, à la demande des Nations Unies, des tâches qu'elles nous assignent? Ce dernier élément, c'est-à-dire le rôle que nos forces armées doivent jouer, voilà où se rencontrent nos difficultés.

Est-ce que vos conclusions comportent cette distinction?

M. GELLNER: En premier lieu, il faut parler de la doctrine militaire. Un programme de défense qui ne repose pas sur une doctrine militaire n'en est pas un. Il s'agit d'abord de déterminer quels sont les conflits que l'on peut et que l'on doit prévenir et quels genres de guerre on sera appelé à livrer. Une doctrine militaire, une stratégie s'impose. Cette stratégie servira à établir le programme de défense du Canada. En conséquence, j'estime que, tant que le Canada ne possédera pas de doctrine militaire sensée et coordonnée, nous ne pourrons pas établir de programme de défense sur le plan national.

Vous avez donné quelques exemples. J'admettrai volontiers le premier, à savoir qu'au moment où les États-Unis constituaient une menace pour le pays, soit jusqu'au traité de Washington, nous possédions un programme de défense bien défini. Nous devions défendre notre frontière et nous l'avons fait en affirmant que nous avions besoin d'une armée régulière mobile, que la Grande-Bretagne nous a fournie, et d'une milice pour servir de garnison à la frontière.

Je ne puis accepter le deuxième exemple que vous avez apporté, celui qui se rapporte à 1911 et au programme de la marine. Cela me semble être un point chimérique du programme de défense du Canada. La mère-patrie avait besoin d'aide pour aplanir ses difficultés avec l'Allemagne. Nous désirions fournir notre apport, tout comme la Malaisie fournissait alors un navire de guerre. Nous avons tenté de le faire, mais sans succès, comme vous le savez. Toutefois, ce n'était pas là un programme de défense; il s'agissait simplement d'un moyen de défense que le Parlement du Canada fut appelé à étudier. Il ne reposait sur aucune stratégie; il ne se fondait que sur la conception qu'avait le Canada de la défense du Commonwealth; s'il avait certaines vues à ce sujet, je n'en sais rien. Je ne sais pas quelle idée il en avait.

M. CHURCHILL: Je crois qu'il ne s'agissait que du prolongement des vues du Canada sur le monde à ce moment-là; on estimait qu'il n'y avait pas de menace du côté de la frontière canado-américaine, mais qu'une menace à la paix mondiale avait pris naissance en Europe et que le Canada, en collaboration avec ses alliés devait faire sa part.

Je souscris à presque toutes vos remarques, mais j'ai des doutes au sujet de votre assertion relativement à l'inexistance d'un programme de défense sur le plan national au Canada. Je pense que c'est là où réside le problème de notre Comité et du peuple canadien.

Le Comité a discuté et discute encore de la question de savoir si nous devons posséder des frégates ou des sous-marins, des avions de reconnaissance de frappe ou des avions de transport et des avions d'inspection. Dans l'Armée, notre infanterie marchera-t-elle ou sera-t-elle transportée sur des chars blindés. Ce sont là des décisions se rattachant à un programme qui sont prises par un ministère de la Défense, mais elles ne constituent pas un programme de défense du Canada, sur le plan national.

M. GELLNER: Elles découlent du programme de défense du Canada ou devraient en découler. Quand vous nous demandez si vous devez ou non employer le «Bobcat», vous devez vous interroger sur son utilité dans le cadre du programme de défense du Canada; vous devez vous demander si son emploi cadre avec le rôle militaire que doit jouer le Canada. Le rôle militaire du Canada se fonde sur des considérations politiques; mais aussi du point de vue militaire, sur une doctrine militaire bien définie. En conséquence, à moins d'avoir une doctrine militaire bien définie, à moins d'avoir elucidé les questions relatives aux moyens de prévenir et de faire la guerre, nous ne pouvons pas établir de programme national, parce qu'il nous manque l'un des éléments essentiels sur lequel ce programme doit s'appuyer, c'est-à-dire une doctrine militaire.

La solution des questions de détail n'est possible qu'en les rattachant au programme et à la doctrine militaires.

M. CHURCHILL: Si nous le restreignons un peu, nous pouvons dire que le programme de défense du Canada comporte l'alliance du Canada avec les pays de l'OTAN. Le débat n'a donc pas trait à la question du programme de défense sur le plan national, mais au rôle que nous devrions jouer au sein des forces de l'OTAN. Nous nous demandons donc si notre apport doit se faire sous la forme d'avions de reconnaissance de frappe ou d'autres genres d'avions ou sous la forme d'une brigade indépendante ou sous une autre forme tout à fait différente.

M. GELLNER: J'ai tenté de vous expliquer qu'il est impossible de répondre sensément à cette question à moins de savoir ce que le pays entend faire du point de vue militaire. Avant de conclure des négociations avec les pays de l'OTAN, le pays doit tenir compte de ses propres intérêts, de son propre point de vue.

Au début de mon exposé, j'ai mentionné le fait que les différents pays de l'OTAN ont des opinions différentes au sujet de la question des armes nucléaires par exemple. J'ai cité en exemple la Norvège et le Danemark, dont l'attitude diffère de la nôtre. Si notre décision relativement aux armes nucléaires repose sur une doctrine militaire, quelle est donc cette doctrine? La décision que les Norvégiens et les Danois ont prise se fonde, je suppose, sur la doctrine que la guerre nucléaire est impossible et que, par conséquent, rien ne sert de dépenser de l'argent à cette fin. Quant à nous, nous en avons décidé autrement. Nous avons accepté de jouer un rôle dans la guerre nucléaire. Nous avons accepté les véhicules porteurs d'armes nucléaires et nous les avons acceptés, à mon avis, sans avoir un programme défini, des opinions très précises quant à la possibilité d'une guerre nucléaire restreinte.

M. CHURCHILL: Voilà pourquoi nous nous trouvons dans une situation si difficile. Le profane admet que le programme national de défense du Canada comporte un engagement au sein de notre alliance militaire. Les militaires discutent en vue d'établir quels sont nos engagements envers l'alliance et le profane n'a rien à dire. Comme vous l'avez mentionné déjà, ce sont les autorités militaires qui, il y a quelques années, ont admis la possibilité d'une guerre nucléaire limitée. Comment un profane peut-il porter un tel jugement à moins qu'il ne se spécialise comme vous dans cette question?

M. GELLNER: L'électeur doit se décider. Évidemment une personne qui occupe un emploi important comptera plus de partisans qu'un critique profane, mais le fait demeure que la seule critique militaire qui, pour autant que je sache, se soit révélée juste, a été formulée par un profane, le capitaine Liddell Hart. Les autorités intéressées ne l'ont pas cru et le grand public a douté quelque peu de ces affirmations. Le grand public a foi aux opinions qu'expriment des personnes qui détiennent des postes de confiance.

Les personnes qui occupent des postes de confiance devraient avoir une grande perspicacité en matière de questions militaires. Après tout, la décision relève de la politique. Je ne dis pas que je pourrais influencer le public. En 1959, lorsque j'ai écrit que toute cette affaire était absurde, qu'il était impossible de faire une guerre nucléaire et ensuite de dire que le rôle de la force de frappe est inutile, je n'ai guère eu de succès. Un critique militaire ne peut que faire connaître son opinion aux autorités et au grand public; si son opinion est rejetée, il n'y peut rien. Mais ce n'est pas lui qui crée la confusion; elle résulte de l'inaptitude d'un trop grand nombre de personnes à étudier toutes ces questions avec une certaine méthode qui relève de la science militaire et de la tratégie.

Je dis que la décision que le pays a prise de jouer un rôle de reconnaissance de frappe a reposé sur l'idée qu'une guerre nucléaire limitée est possible et que nous devions fournir les armes requises à cette fin, ou cette décision a reposé, à défaut d'une doctrine militaire, sur nos engagements envers nos alliés. De là provient la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

M. CHURCHILL: Je vous remercie beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Il est presque midi et demi; il y a encore cinq membres qui désirent poser des questions. Poursuivrons-nous la séance jusqu'à 1 h. ou allons-nous la suspendre jusqu'à 4 h.?

Vous opposez-vous à ce que la séance soit suspendue jusqu'à 4 heures? (Assentiment).

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

JEUDI 24 octobre 1963

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. La séance est ouverte. Monsieur Smith, désirez-vous poser une question?

M. SMITH: Monsieur Gellner, au sujet de la question de la défense anti-sous-marine, je suppose que le seul moyen de défense efficace serait de détourner les sous-marins ou de tenter de les retenir aussi loin que possible de nos côtes de sorte que leurs projectiles ne pourraient nous atteindre. Est-ce exact?

M. GELLNER: Oui. Évidemment, ce serait une tâche impossible en temps de paix. Apparemment, le Polaris américain a une portée de 1,500 milles. Je ne connais pas la portée des engins russes, mais fût-elle inférieure à ce chiffre, il nous serait impossible de tenir les Russes à une telle distance. Je suppose que nous ne pourrions attaquer des sous-marins porteurs de missiles qu'après

le lancement de ces missiles. Si les Russes désiraient nous attaquer par surprise, ils seraient en mesure de le faire. En conséquence, je ne vois pas grand avantage à adopter cette mesure.

M. SMITH: Auriez-vous l'obligeance d'expliquer ce que vous savez sur le degré de précision du missile balistique intercontinental par rapport au missile transporté par un bombardier?

M. GELLNER: Tout d'abord, il me semble qu'il faut distinguer entre la sûreté de fonctionnement et le degré de précision. La sûreté de fonctionnement d'un missile est évidemment beaucoup plus faible que celle de tout autre véhicule pilote. Je viens d'un centre d'aviation et je ne puis compter le nombre de pannes qui sont survenues aux appareils; toutefois, grâce à son ingéniosité, l'équipage a toujours pu y parer d'une façon ou d'une autre ce qui serait impossible dans le cas des missiles. Même si les milliers de pièces qui entrent dans sa composition ont été exécutées avec le plus grand soin, l'une de ces pièces peut faire défaut n'importe quand. La sûreté de fonctionnement des armes téléguidées est évidemment moindre que la sûreté de fonctionnement des armes pilotées. Quant à la précision, les gros missiles sont guidés automatiquement et l'ensemble du programme de vol est calculé bien minutieusement en temps de paix et il est introduit dans le missile comme dans une machine I.B.M. Je suppose que chaque missile a sa cible et qu'on a calculé et vérifié soigneusement les données pertinentes. En ce cas la précision du missile doit être assez satisfaisante. De plus, cette précision s'accroît selon les dimensions de l'engin.

Le Titan II américain porte une charge de 10 mégatonnes, c'est-à-dire 10 millions de tonnes de T.N.T. Dans ce cas une très grande précision ne s'impose pas, vu les effets considérables que l'explosion d'une arme de 10 mégatonnes peut produire. A titre d'exemple, supposons que la cible soit l'édifice du Parlement et que l'arme tombe quelque part à la limite de la ville. Dans ce cas, elle produira à peu près les mêmes effets et, par conséquent, une précision catégorique ne s'impose pas lorsque des ogives de ce genre sont lancées sur des villes. Je réponds à votre question en vous disant que, même si les véhicules pilotés sont plus sûrs que les véhicules téléguidés, ces derniers, s'ils portent un engin nucléaire considérable, sont à toutes fins pratiques, suffisamment sûrs.

M. SMITH: Y a-t-il des aéronefs qui peuvent porter une bombe de 10 mégatonnes?

M. GELLNER: Les Américains transportent une bombe de 24 mégatonnes dans le B-52. Ces renseignements sont publics; ils ont paru dans la revue *Time* et dans certains journaux. Évidemment l'explosion d'une arme de 24 mégatonnes produirait les effets désirés même si elle tombait à une distance de 10 à 20 milles de l'objectif visé.

M. SMITH: Monsieur Gellner, à la page 2 de votre exposé général, vous dites ce qui suit:

> Je me ferai un plaisir de vous faire connaître mes vues sur ce que j'estime être nos besoins en hommes, en matériel et en organisation.

Vous nous avez fourni des renseignements relativement à certaines de ces questions au fur et à mesure que vous avez répondu à nos questions. Désirez-vous ajouter quelque chose?

M. GELLNER: Permettez-moi de vous dire brièvement mon point de vue à ce sujet.

M. SMITH: Nous serons heureux de vous entendre. Auriez-vous l'obligeance de nous parler de la question des hommes, du matériel et de l'organisation et de traiter chaque sujet séparément?

M. GELLNER: Tout d'abord, je vous répéterai que je ne veux pas qu'on me considère comme une personne qui donne une leçon d'organisation militaire,

car je ne suis pas compétent en la matière, mais j'aimerais à vous faire connaître mon opinion personnelle.

Pour ce qui est de la première question, j'ai déjà dit qu'à mon avis nous n'avons pas besoin de force combattante au Canada, que nous n'avons besoin que des moyens de surveillance en temps de paix, ce qui nécessiterait l'emploi de forces maritimes pour surveiller nos eaux territoriales et les abords de ces eaux. Ensuite, il nous faudrait des avions de combat de reconnaissance à grande vitesse capables d'identifier tous les genres d'envahisseurs aériens ainsi qu'un petit nombre d'avions de transport aérien pilotés qui s'occuperaient des opérations dans l'Arctique. En temps de guerre, vu que nous faisons partie du continent nord-américain, nous subirions une vigoureuse attaque nucléaire et nous devrions alors accroître considérablement notre protection civile. Je recommanderais la formation obligatoire en protection civile et le maintien et l'entretien obligatoires du matériel nécessaire à la protection civile, de même qu'une inspection périodique de ce matériel qui permettrait de s'assurer de son bon état de fonctionnement.

Quant à la deuxième question, la prévention de la guerre nucléaire au moyen d'une force de dissuasion, j'estime que les États-Unis possèdent cette force de dissuasion. Nous devons les aider à demeurer en possession de cette force de dissuasion. Nous le faisons actuellement en fournissant les moyens de défense contre des attaques par bombardiers et des moyens de communication pour ce que l'on appelle les BMEWS, c'est-à-dire les postes de détection avancée des missiles balistiques. Ces communications sont transmises par tout le Canada. Je crois que nous devrions aussi fournir des installations pour faire le plein de combustible. D'autre part, je ne crois pas qu'il y ait des moyens de défense active qui puissent aider la force de dissuasion, car j'estime que cette force, pour toutes fins pratiques, est inattaquable.

Et alors en collaboration avec nos alliés afin de prévenir en quelque sorte la diminution du monde libre, je proposerais que les forces de tous les services puissent intervenir. Ces forces ne seraient pas nécessairement aéroportées, car nous ne pourrions en assumer les frais. Cependant nous devons posséder des moyens de transport suffisants par air et par mer pour les transporter aux endroits où il faudrait intervenir, et il faudra prendre des décisions en conséquence. Ce serait une force non-nucléaire indépendante, quelque chose comme l'*American Marine Corps* où la division des fusiliers marins est appuyée par une aile d'avions transportée par mer qui est assignée à la division des fusiliers marins et protégée par des navires de guerre. De ces forces d'intervention il serait possible de retirer les forces nécessaires pour la conservation de la paix au sein des Nations Unies. A cet égard je puis affirmer qu'un bataillon en attente ne serait d'aucune valeur. Ce serait un geste inutile; je crois que ce serait la dernière chose que les Nations Unies attendraient de nous. Elles exigent que nous leur fournissions surtout du personnel administratif. Je crois que nous devrions fournir aux Nations Unies tout ce que nous pouvons leur donner, si nous sommes en mesure de le faire. Voilà qui serait plus utile qu'un bataillon de réserve. Cela équivaudrait à une force militaire assez considérable et cela tiendrait compte du fait que nous ne pouvons empêcher la guerre nucléaire, que nous pouvons seulement aider les Américains à le faire, que nous pouvons uniquement combattre dans une guerre nucléaire limitée et qu'il est impossible de résister à une guerre nucléaire totale. Je crois que nous pouvons aider les Américains à empêcher une grande guerre et aider à empêcher également des guerres localisées, c'est-à-dire des guerres au moyen d'armes classiques, et que nous pouvons faire face à ces guerres classiques en utilisant les armes que nous possédons.

En ce qui concerne l'organisation, je désire signaler que je considère l'unification d'un point de vue quelque peu différent de celui où se sont placées

d'autres personnes. Je crois que l'unification au niveau des opérations est presque impossible, parce que la spécialisation est si poussée qu'il est impossible d'atteindre cet objectif. Les divisions des forces armées que sont les forces de terre, les forces de l'air et les forces de mer sont déjà trop vastes. Elles devraient être sous-divisées. Mais il y a moyen d'assurer l'unification des services d'appui, des services d'approvisionement et d'assurer ensuite l'unification à l'échelon du quartier général. Je crois qu'il est possible d'unifier les quartiers généraux et tout ce qui les entoure, mais non à l'échelon des opérations.

Si nous étudions les quatre tâches que j'ai signalées, je crois qu'il importe d'instituer un commandement de défense unifié pour la totalité du service; un commandement d'intervention unifié groupant les troupes stationnées au pays ainsi qu'à l'étranger; un commandement logistique unifié et un commandement d'entraînement unifié.

Encore une fois, je désire insister sur la nécessité de l'unification; c'est-à-dire, l'unification du personnel et des services d'approvisionnement, mais non l'unification des directions d'opération.

J'ai été pilote dans l'aviation. Je ne crois pas que j'aurais pu commander un destroyer aussi facilement. Le pilote assume des responsabilités considérables. Cependant, l'unification peut être effectuée au delà de l'échelon de chef d'escadrille, de lieutenant-colonel et de commander, c'est-à-dire au-delà de l'échelon des opérations.

Permettez-moi de me référer à quelques notes que j'ai ici. Cette unification et cette réorganisation aux échelons supérieurs assoupliraient les forces armées qui, dans le passé, ont connu un trop grand nombre de planificateurs relativement aux ouvriers actifs et un trop grand nombre d'administrateurs comparativement aux forces combattantes.

Un grand nombre d'officiers d'état-major excédentaires—mais peut-être pas tous—seraient absorbés en vertu du projet d'augmentation des unités actives que je propose. Afin que les forces armées soient souples et mobiles, comme elles doivent l'être en ces temps modernes, il importe que les états-majors et les services de soutien soient peu considérables.

Ce qui compte, c'est la proportion entre le personnel et les combattants. En outre, aux quartiers généraux les plus élevés—qui doivent nécessairement être immobiles et qui, par conséquent, pourraient être plus considérables parce qu'ils doivent demeurer au même endroit, ce n'est pas le nombre, mais plutôt la qualité, des officiers qui assure une bonne planification et une administration efficace.

Dans cette question, il importe d'insister surtout sur l'unification du personnel et des services de soutien, tout en maintenant distincts les services d'opération.

M. SMITH: Avez-vous lu certains articles sur le commandement de frappe des États-Unis? Est-ce que les idées exprimées dans ces articles s'accordent avec vos recommandations?

M. GELLNER: Je crois que les États-Unis s'acheminent dans cette voie. J'ai mentionné le corps des fusiliers marins, qui constitue un excellent exemple de militaires qui peuvent agir sur terre, dans l'air et sur mer, toujours avec leurs propres ressources. Les Britanniques font de même dans leurs commandements intégrés à l'extérieur de l'Europe, à Aden et à Singapour. La tendance générale est à l'unification à des échelons du commandement. Ainsi, ce que je propose n'est ni nouveau ni surprenant.

M. PATTERSON: Je crois que l'on a déjà répondu aux questions les plus importantes, surtout à celles que M. Smith vient de soulever. Le témoin pourrait-il nous dire s'il désire ajouter autre chose à sa déclaration qui paraît à la page 3 relativement aux deux questions fondamentales: «Comment peut-on organiser cette force militaire de la façon la plus efficace?» Il l'a expliqué à fond, mais a-t-il autre chose à dire sur ce sujet?

M. GELLNER: Si un organisme chargé de déterminer la ligne de conduite s'efforce d'appliquer une doctrine militaire ou un concept de stratégie, si l'on peut ainsi l'appeler, après avoir tenu compte des aspects politiques, alors les considérations d'ordre politique et militaire produiront une politique nationale de défense.

Cette politique nationale de défense doit alors être traduite en termes d'effectif de l'équipement.

Lorsque je dis «de la façon la plus efficace», j'entends que chaque besoin, chaque proposition, chaque nouvelle pièce d'équipement qui semble nécessaire doit être examiné en regard de cette politique nationale et en regard du concept de la stratégie, ce qui évitera l'achat d'équipement inutile et l'augmentation ou la diminution éventuelle qui ne riment à rien.

Des témoins précédents ont signalé que certains articles d'équipement qui semblaient importants il y a quelques années ne le sont plus lorsqu'ils sont livrés. Il n'en est pas exactement ainsi. On vous a dit mardi dernier que l'équipement moderne ne dure pas longtemps; on a prétendu que la durée moyenne d'un avion en fonctionnement est d'environ trois ou quatre ans; je veux parler du fonctionnement utile d'un type d'avion et non d'un avion en particulier. Je ne partage pas cet avis, car, par exemple, le B-47 et le B-52, qui sont les principaux avions du commandement stratégique aérien, auront servi très utilement durant 20 ans, ce qui dépasse la durée des anciens types.

Je ne serais nullement surpris que le sous-marin nucléaire, qui n'est guère nouveau, car il existe déjà depuis environ dix ans, se révèle une arme utile pour une autre période de 20 ans. En conséquence, il n'est pas exact de dire que l'équipement moderne devient désuet aussitôt qu'il est produit. Toutefois il devient inutilisable si au début on ne l'a pas conçu avec assez de soin.

Je désire établir cette distinction. En conséquence, s'il est possible de déterminer les exigences en regard de la politique canadienne et du concept militaire canadien, on peut obtenir le genre d'équipement approprié et le genre d'organisation nécessaire. Mais, si l'on considère les articles d'équipement séparément, et si l'on s'efforce de les obtenir, nous resterons pris avec l'Avro-Arrow, le programme de frégates et un équipement tel que le CF-104.

M. PATTERSON: Vous avez mentionné brièvement la force nucléaire multilatérale projetée. A votre avis, cette force devrait-elle être établie selon un système de multiplication de la force nucléaire à l'échelon national? Vous avez dit que les Américains envisagent cette manière de procéder.

M. GELLNER: Je ne le crois pas. J'ai dit que les Européens développent une force nucléaire indépendante qui se réalisera et qui assurera le fonctionnement de la force de dissuasion des Américains en Europe.

Voilà la raison de cette multiplication. A mon avis, personne n'entreprend de créer à grands frais une force nucléaire militaire à moins d'être convaincu qu'il doit le faire.

Cependant, une force multilatérale ne rassurera pas les Européens, parce qu'en réalité rien ne sera changé. Les équipages seront mixtes, mais les ogives seront sous contrôle américain jusqu'à ce qu'elles aient été cédées à l'Alliance. C'est seulement une variation de ce que nous possédons déjà, laquelle est peut-être plus acceptable, parce que les alliés assureront le fonctionnement de ces armes; cependant, les États-Unis décideront de l'emploi des ogives. Les nations européennes ne changeront probablement pas leurs vues pour cela. J'ai mentionné la France et l'Allemagne, qui doutent que la force de dissuasion des États-Unis soit accordée sans condition, comme elle l'était auparavant. En outre, ce ne sera pas une force multilatérale du point de vue militaire, car nous possédons déjà une force de dissuasion trop puissante, que nous augmentons au coût de cinq milliards de dollars.

Je désire citer les paroles que le général Macklin a prononcées au mois de janvier cette année:

> Nous souffrons d'une pléthore de force de dissuasion nucléaire et d'un manque terrifiant de forces classiques. Il nous appartient de combler cette lacune.

La force multilatérale ne fait qu'ajouter à la force de dissuasion stratégique énorme que possèdent les États-Unis.

M. PATTERSON: Alors rien ne servirait de l'établir?

M. GELLNER: Elle ne serait d'aucune utilité militaire. Cependant, il peut y exister certains motifs d'ordre politique; même au Canada, il a été proposé que nous le fassions afin d'affirmer notre esprit de collaboration. Voilà une considération d'ordre politique; mais, du point de vue militaire, je n'y vois aucun avantage.

M. PATTERSON: Il y a un autre point qui est peut-être étranger au mandat de ce Comité. J'ignore si nous sommes censés traiter seulement de questions militaires. M. Gellner peut-il nous dire quelle attitude, à son avis, nous devrions adopter dans le domaine de la guerre psychologique en face de l'offensive psychologique déclenchée par le monde communiste?

M. GELLNER: Je ne puis répondre à cette question. Personnellement, je ne crois guère à la guerre psychologique et je caindrais que nous nous engagions dans ce domaine.

M. PATTERSON: Le président peut-il nous dire s'il est convenable que ce Comité étudie cette question?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas qu'il y ait aucune restriction quant à la nature des questions que notre Comité peut étudier. Si vous croyez que nous pouvons étudier ce point, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas.

M. PATTERSON: Alors, je réserverai pour une autre occasion les questions que je désire poser sur ce sujet.

M. LAMBERT: Monsieur Gellner, vous avez insisté ce matin sur le fait que le Canada n'a aucune politique de défense parce qu'il ne possède pas de doctrine militaire nettement définie. Vous avez développé ce thème au cours de vos explications. En ce faisant, vous avez répété, je crois, un bon nombre des arguments que vous avez exposés dans l'article que vous avez écrit dans le magazine *Executive* au mois de juillet de cette année. Cet article s'intitulait «Futilité à Ottawa». Il m'a semblé que c'était là accuser l'OTAN, telle qu'elle existe actuellement, de n'avoir aucune doctrine militaire et laisser entendre que cette organisation est à la croisée des chemins. N'admettez-vous pas que l'on ne peut juger une doctrine militaire de façon isolée mais qu'on doit la considérer comme un élément politique au sein de l'OTAN, laquelle est soumise à ce que l'on peut appeler un grand nombre de considérations d'ordre politique? Ne croyez-vous pas également qu'un grand nombre d'actes de l'OTAN et de décisions qu'adopte le Canada sont attribuables à ces engagements ou à ces implications politiques au sein de l'OTAN plutôt qu'à l'absence d'une doctrine politique?

M. GELLNER: Nous devrions, si possible, nous présenter aux conseils de l'OTAN avec une doctrine militaire qui soit nôtre. A mon avis, cela aiderait également les autres membres de l'OTAN. Je n'ai pas dit que l'OTAN ne possède aucune doctrine militaire à l'heure actuelle. L'ancienne doctrine subsiste encore, et elle est très claire. Elle est peut-être erronée, et je le crois, mais elle existe.

Je ne prétends pas que la doctrine militaire du Canada doive être immuable. Une doctrine militaire doit toujours pouvoir être modifiée; cependant, nous devrions avoir certaines vues définies sur les questions militaires fondamentales. Dans nos propres cadres, nous devrions nous entendre sur les questions relatives,

à la force de dissuasion et à la guerre; nous pourrions ensuite établir nos forces en conséquence. Nous devrions également nous efforcer de faire valoir nos vues auprès de nos alliés et les convaincre qu'ils doivent accepter nos contributions conformément à ces vues. Il est difficile de prévoir leurs réactions, car c'est là une question hypothétique. Cependant les contributions des alliés moins importants de l'OTAN sont très différentes l'une de l'autre et, en général elles semblent toutes acceptables. Pourquoi l'OTAN n'accepterait-elle pas également notre contribution militaire qui serait fondée sur notre doctrine militaire?

M. LAMBERT: En théorie, c'est peut-être vrai dans une certaine mesure, mais on en arriverait probablement à une tour de Babel et l'OTAN disparaîtrait comme force unie, car si tous les États membres se présentaient avec des doctrines militaires préconçues, dont ils ne se départiraient pas, alors la structure entière de l'OTAN n'aurait aucune sens. Dans l'exemple que vous avez donné au sujet du rôle de reconnaissance de la division aérienne du Canada, vous conviendrez que nous n'avions aucune doctrine militaire, parce que ce rôle était inutile. Du reste dans ce secteur, il semblerait que la doctrine militaire de l'OTAN soit stérile. Cependant, si l'on remonte plus haut, on constatera que, au début, le Canada n'était guère en faveur qu'on lui accorde ce rôle; notre pays a proposé d'autres rôles que les principaux États membres de l'OTAN ont refusés pour des raisons politiques. Nous savons que, si le Canada avait retiré sa division aérienne en 1959, cette mesure aurait été déraisonnable du point de vue politique de l'OTAN, car il y avait alors une sorte de crise de séparatisme au sein de cette organisation. Quoi qu'il en soit, en raison de toutes ces pressions, le Canada a donné son assentiment.

M. GELLNER: Il l'a fait parce qu'il ne croyait pas à la possibilité d'une guerre nucléaire. Vous avez un avantage sur moi, car vous savez ce qui s'est passé dans les coulisses. Vous avez dit que, si nous avions affirmé que «nous ne fournirons aucune force de frappe de reconnaissance parce que nous ne croyons pas qu'elle puisse être utilisée, mais nous fournirons un appui tactique», l'OTAN n'aurait pas accepté cette proposition. Naturellement, la situation s'en trouverait entièrement changée. C'est quelque chose que vous savez et que j'ignore. J'ai toujours cru que si, à ce moment-là, nous avions dit: «Nous n'acceptons pas ce rôle; nous ne croyons pas pouvoir empêcher la bataille en lançant des bombes nucléaires sur les villes de l'Est de l'Europe, mais nous sommes tout à fait disposés à accepter, par exemple, le rôle d'appui tactique d'une armée de terre», l'OTAN aurait accepté cela. Cependant, je ne le sais pas; ce n'est là qu'une opinion.

M. LAMBERT: J'aimerais que nous examinions aussi un autre domaine. Il y a une certaine similarité entre votre façon à vous et celle du général Simonds d'envisager le concept d'une force militaire canadienne. Je n'aurais peut-être pas dû mentionner son nom, mais je crois qu'en dehors de cela vous n'êtes pas d'accord. Si je me souviens bien, vous avez dit au Comité ce matin que, selon vous, une confrontation des grandes puissances conduira inévitablement à une guerre nucléaire. Cependant, le général Simonds et d'autres nous ont dit que cela est inconcevable, car, de fait, l'homme qui presse le bouton déclenche deux attaques, celle qui part de ses bases et la contre-attaque. Ce ne serait pas sensé. Autrement dit, pourquoi déclencher quelque chose si, en conséquence, on sera anéanti? On fait la guerre pour en tirer un avantage; alors pourquoi penser qu'une confrontation des grandes puissances entraînera inévitablement une guerre nucléaire?

M. GELLNER: Vous entendez sans doute par grandes puissances l'Union soviétique et les États-Unis. Je suis convaincu que, si la guerre éclate entre ces deux pays, elle ne pourra se faire autrement qu'au moyen d'armes nucléaires.

Ces pays ne se feraient pas la guerre en employant des armes classiques. L'histoire m'appuie, je pense, parce que, lors de la crise de Cuba, les États-Unis n'ont pas dit «à moins que vous ne fassiez ce que nous désirons,—c'est-à-dire, enlever ces engins,—nous allons vous faire la guerre à l'aide d'armes classiques». Si la menace avait été celle-là, elle n'aurait pas beaucoup effrayé l'Union soviétique. Toutefois, comme nous le savons, on a effectivement menacé Cuba d'une guerre nucléaire. Dans la dernière édition de *Newsweek*, vous trouverez une énumération complète des engins nucléaires qui étaient effectivement en état d'appuyer la menace des Américains. Je ne puis pas imaginer les États-Unis et l'Union soviétique se faisant la guerre entre l'Alaska et le Kamchatka,—c'est là que ces deux pays se rencontrent,—au moyen d'armes classiques.

Toutefois, je reconnais avec vous que l'objet de la guerre est la paix ou, au moins, que celui qui compte gagner pense que la paix vaut mieux que la situation antérieure. Je suis d'accord avec vous là-dessus et j'estime aussi qu'une guerre nucléaire entre les deux grandes puissances n'est pas probable, car l'objet de la guerre ne serait pas réalisé. Je ne crois pas, cependant, que ces pays se fassent une guerre ordinaire. Les Russes en sont absolument sûrs et ils disent ouvertement que, s'ils sont directement impliqués, ce sera une guerre nucléaire totale.

M. LAMBERT: J'aimerais à connaître votre opinion sur une troisième et dernière question. En ce qui concerne l'organisation de nos forces armées, dans leur relation avec le ministre de la Défense nationale pour la détermination de la politique de défense, la structure actuelle est celle-ci: il y a un ministre et ensuite le président des chefs d'état-major et les chefs d'état-major qui sont tous des militaires. On a donné à entendre qu'il serait avantageux pour nous d'adopter la structure britannique sous une forme modifiée en incluant un plus grand nombre de civils dans les organismes chargés de conseiller le ministre. Autrement dit, les conseils de l'armée, de la marine et de l'aviation comprendraient un certain nombre de civils, ce qui contre-balancerait un peu les points de vue purement militaires. Ce principe s'appliquerait au niveau du Comité de la défense, au niveau du Comité des ministres et aux divers niveaux des trois armes. Avez-vous étudié la question et estimez-vous qu'il y a des difficultés sous ce rapport et, dans le cas de l'affirmative, qu'en pensez-vous?

M. GELLNER: Je n'ai jamais pensé que l'élaboration de la politique devait être confiée soit uniquement à des militaires soit uniquement à des civils. Il importe peu que l'intéressé porte l'uniforme ou non, pourvu qu'il soit la personne la plus compétente. Cependant, il y a, je pense, une amélioration qui pourrait se faire et qui favoriserait l'unité et déterminerait d'une façon plus précise la politique de défense. Je veux dire que les études stratégiques devraient relever directement du ministre, tandis que les trois armes pourraient s'occuper du domaine tactique. C'est ce que les Français ont fait en désignant un chef d'état-major à la Défense nationale qui a son propre personnel. Ce chef d'état-major à la Défense nationale est pour ainsi dire un sous-ministre militaire aux côtés d'un sous-ministre civil. Toutes les études stratégiques relèvent de lui et l'unification de ces études se fait sous la direction immédiate du ministre. Viennent ensuite les différents services militaires qui ont leurs chefs d'état-major et ils mettent à exécution la stratégie élaborée dans les services du ministre avec la collaboration du sous-ministre civil et du sous-ministre militaire, qui est le chef d'état-major à la Défense nationale.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Russes avaient une organisation semblable. Toutes leurs études stratégiques se trouvaient dans les mains de la STAVKA et la STAVKA relevait directement de Staline. Ce service s'occupait d'élaborer la stratégie. Venaient suite les services chargés d'exécuter

les plans. Une telle mesure favorise l'unification et les services du chef d'état-major à la Défense nationale comprendraient des représentants des trois armes, du Conseil de recherches pour la Défense, de l'autorité en matière de protection civile et aussi, ce qui serait très utile, de civils possédant de vastes connaissances en économie, et ainsi de suite. A mon sens, ce serait là une très grande amélioration.

M. GROOS: Puis-je vous poser une question? Ce que vous dites là paraît diamétralement opposé à l'un des principaux principes de la guerre selon lequel il ne faut jamais confier à quelqu'un une tâche dont il n'a pas eu à faire l'étude. N'est-ce pas cela qui a amené la défaite de l'armée allemande dont l'état-major déterminait isolément la stratégie et confiait ensuite l'exécution de ses plans à d'autres services. Si je comprends bien, c'est ce que vous nous proposez maintenant.

M. GELLNER: Tout d'abord je ne puis me ranger à votre avis pour ce qui est de l'exemple historique que vous mentionnez. Selon moi, l'armée allemande a très bien réussi pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce qui l'a ruinée, c'est l'ingérence politique. Dans la plupart des cas où l'état-major général a déterminé la stratégie et où celle-ci a été mise à exécution, les succès ont été grands. A vrai dire, l'état-major allemand a réussi des coups remarquables en utilisant un minimum d'effectifs. A mon avis, votre exemple ne constitue pas un très bon argument.

Votre question est vraiment celle-ci: Où doit commencer l'exécution de la stratégie? A l'heure actuelle, la mise à exécution de la stratégie commencerait à l'échelon de la flotte, par exemple, chez l'officier commandant en mer. Il s'agirait probablement d'un contre-amiral qui n'aurait rien à voir aux études stratégiques. Il exercerait le commandement et il recevrait des ordres quant aux tâches à exécuter.

Dans l'aviation, le commandant d'une division indépendante en Europe, par exemple, ou quelqu'un occupant un poste semblable, se trouverait dans la même situation.

Les chefs d'état-major et leurs services s'occupent aujourd'hui encore d'études stratégiques. J'ai dit qu'il serait peut-être tout aussi utile de conserver toute l'organisation militaire dans le domaine tactique, mais d'en détacher certains particuliers aux services des chefs d'état-major à la Défense nationale pour qu'ils s'y consacrent aux études stratégiques. Bien entendu, c'est là une question d'opinion. Il y aurait, je pense, très peu de changements sous ce rapport, car, en pratique, la stratégie s'élabore toujours aux échelons supérieurs des trois armes.

Si l'on prend la dernière guerre comme exemple, on constate que, dans l'aviation, l'unité classique la plus vaste était les six groupes de bombardement. On ne s'occupait pas de stratégie au quartier général de cette unité. Il s'agissait d'une unité tactique qui recevait des ordres et des plans des hautes sphères du service de bombardement.

A tout événement, on réserve les études stratégiques aux échelons supérieurs et j'ai proposé qu'on aille un échelon plus haut encore. C'est là une question d'opinion, comme je le disais.

M. GROOS: Proposez-vous qu'on enlève aux services militaires les études stratégiques pour les confier à une unité distincte?

M. GELLNER: Oui, monsieur.

M. GROOS: Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Deachman, votre nom est le suivant sur la liste que j'ai préparée ce matin.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, je n'ai que quelques questions à poser.

Monsieur Gellner, lorsque vous avez parlé de la politique canadienne, vous avez mentionné, je crois, des services obligatoires de protection civile et le maintien obligatoire d'équipement en état de servir?

M. GELLNER: Oui, monsieur.

M. DEACHMAN: Étant donné ce que nous savons de l'attitude des Canadiens à l'égard du service militaire obligatoire, comment pouvez-vous envisager la mise à exécution d'une telle politique?

M. GELLNER: Il m'est impossible, je crains, de vous conseiller sur la façon de procéder pour imposer une telle loi.

M. DEACHMAN: A mon sens, il faut envisager ces choses dans le cadre politique actuel.

M. GELLNER: Oui. Permettez-moi de vous dire que les gens sont intelligents et ils comprendront que, si l'Organisation des mesures d'urgence doit s'occuper de toutes les opérations de sauvetage et de survivance, cela n'empêchera pas les calamités à moins que chaque Canadien sache quoi faire et ait les moyens de le faire.

Supposons qu'une bombe nucléaire tombe quelque part au Canada et qu'elle détruise tout dans un rayon de 4 ou 5 milles de l'épicentre. Elle provoquerait des incendies que seuls des pompiers de profession pourraient maîtriser dans un rayon de 10 milles. Au delà de cette limite, elle pourrait provoquer des feux de brousse et mettre le feu à la peinture des habitations. Les gens sur place pourraient s'occuper de ces petits incendies, autrement ceux-ci pourraient causer presque autant de dommages que ceux qui auraient lieu dans la région immédiate de l'explosition nucléaire.

A mon sens, il s'agit de protection de soi-même. Je crois que les Canadiens seront prêts à acheter des pompes à main et à suivre des cours d'une durée globale de 12 heures ainsi qu'un cours du soir de deux heures, une fois par année, afin d'être en mesure de se protéger.

Le même principe s'applique à la décontamination. Évidemment, là où la contamination atteint un degré élevé, il appartient à des unités spéciales de s'en occuper. Lorsque, pour parer à la contamination et à ses effets, il suffit de prendre une douche, le particulier doit le faire. Lorsque les conséquences ne sont pas graves, le particulier peut prendre lui-même les mesures qui s'imposent.

On comprend cela dans d'autres pays. Permettez-moi de vous dire que la Suède et la Suisse sont des pays tout aussi démocratiques que le nôtre. De pareilles mesures existent dans ces pays, non pas parce qu'ils peuvent les imposer par la force aux Suisses et aux Suédois tandis que nous ne pouvons pas le faire, mais parce qu'ils ont pris la peine d'expliquer la nécessité de ces mesures aux citoyens de ces pays. Ces gens ont compris et je suis sûr que les Canadiens comprendraient aussi.

M. DEACHMAN: Le personnel des services de protection civile serait-il armé de quelque façon?

M. GELLNER: Non, monsieur.

M. DEACHMAN: Vous n'envisagez pas la possibilité d'un groupe territorial de défense qui serait armé de quelque façon?

M. GELLNER: Non, je ne crois pas qu'une guerre de combat en Amérique du Nord est possible et, en conséquence, les armes ne sont pas nécessaires. Si les mesures de dissuasion échouent et si nous sommes frappés de la terrible calamité d'une guerre nucléaire totale, nous devons essayer, je pense, de sauver ce qui peut être sauvé et pour ce faire, et j'en suis fermement convaincu, il faut mettre à contribution les connaissances et le travail de chaque citoyen d'âge raisonnable.

M. DEACHMAN: Revenons un instant à la question d'une politique nationale. Vous avez dit que la Norvège et le Danemark ont adopté des politiques particulières au sein de l'OTAN. Pourriez-vous nous définir ces politiques et nous expliquer comment ces pays y sont arrivés?

M. GELLNER: Je ne sais pas comment ils y sont arrivés, mais, chose certaine, la Norvège et le Danemark ont refusé d'accepter des engagements qui impliqueraient l'utilisation d'armes nucléaires. Ils participent à l'OTAN et ils fournissent des armées qui ne sont pas dotées d'armes nucléaires.

Ce que je veux faire ressortir sous ce rapport, c'est que cette attitude de la Norvège et du Danemark n'a pas entraîné leur exclusion de l'OTAN et même n'a peut-être pas affaibli l'OTAN. Je crois que ces pays font leur part dans un domaine différent.

Tout ce que je veux faire ressortir, c'est qu'il est parfaitement possible à un pays de décider s'il adoptera ou non la politique de l'OTAN au sujet des armes nucléaires sans désorganiser l'alliance.

M. DEACHMAN: Supposons que les pays plus petits aient adopté des politiques indépendantes. Supposons que le Portugal, la Grèce et la Turquie adoptent des politiques indépendantes sous ce rapport. Ne croyez-vous pas que cela entraînerait l'effritement de la politique principale de l'OTAN et la désintégration graduelle de l'OTAN?

M. GELLNER: Je ne le crois pas, pourvu qu'il s'agisse de politiques rationnelles favorisant l'objectif de l'OTAN. L'objectif de l'OTAN est de protéger le monde libre dans certaines régions, c'est-à-dire dans les territoires des quinze États membres de l'alliance.

Vous avez mentionné le Portugal. Il est vrai que le Portugal a une politique différente de la nôtre au sujet des armes nucléaires. Si la Grèce et la Turquie disent qu'elles ne peuvent pas défendre le monde libre sur leurs frontières à l'aide d'armes nucléaires et que, en conséquence, elles n'accepteront pas de telles armes, ce qui est tout à fait possible, cela n'entraînera pas la désintégration de l'OTAN.

Il ne faut pas oublier que les États-Unis fournissent toute la force de la dissuasion requise. Après tout, on ne peut effrayer une personne qu'une fois. Dès qu'une personne a peur, elle est déjà dissuadée. Qu'on ait toujours de plus en plus d'armes n'augmentera pas la dissuasion.

M. DEACHMAN: Je comprends cela, mais permettez-moi de vous poser une question. Quand on parle de dissuasion, on ne songe pas uniquement aux engins balistiques intercontinentaux ou autres armes puissantes dont on menace les villes de l'ennemi. La dissuasion réside aussi dans les effectifs militaires à la frontière qui, dans le cas de la Russie, sont déjà dotés d'armes nucléaires d'une portée de 15 à 25 milles, et ainsi de suite, n'est-ce pas exact?

M. GELLNER: Ils ont des engins de courte portée, dont le rayon d'action excède cependant les distances que vous avez mentionnées. Cela est en dehors de la question, mais je comprends ce que vous voulez dire.

M. DEACHMAN: Du côté des Russes, les divisions et les bataillons ont des armes nucléaires, n'est-ce pas?

M. GELLNER: Je ne le crois pas. Mais, encore une fois, cela est en dehors de la question. En Russie, je crois que c'est l'armée qui a les armes nucléaires. Mais elles ne se trouvent pas aussi bas dans la hiérarchie que vous le supposez. L'armée a des armes nucléaires, mais je ne suis pas certain de ce point et, par conséquent, je ne veux pas être catégorique.

M. DEACHMAN: Passons maintenant à la Turquie. Supposons que les forces russes, opposées à la Turquie, soient dotées d'armes nucléaires à l'échelon des divisions. Ne trouvez-vous pas que les forces militaires turques, si l'OTAN

doit être en mesure d'user au besoin de représailles, devraient elles-mêmes être équipées d'armes semblables et équivalentes afin de pouvoir se défendre si on les attaquait?

M. GELLNER: Pas nécessairement, car à quoi servent les moyens de dissuasion à ce niveau? Elles servent à deux fins. D'une part on veut empêcher l'adversaire de se servir de ses armes nucléaires, et, d'autre part, on veut lui imposer des restrictions, comme c'est le cas quand il sait que de l'autre côté on possède des armes nucléaires. Autrement dit, il n'ose pas concentrer ses forces, parce que rien ne lui dit qu'on ne va pas l'attaquer avec des armes nucléaires. Cela impose certaines restrictions du point de vue de la tactique.

Ce moyen de dissuasion est sans aucun doute nécessaire; mais, dans le cas de la Turquie, il s'agit de savoir si les Turcs en ont besoin. Si vous estimez que les Turcs ont besoin de ce moyen de dissuasion, il se peut que vous ayez raison. Je vous ferais remarquer toutefois que la présence de la sixième flotte des États-Unis en Méditerranée assure ce moyen de dissuasion et que, si les Turcs étaient munis d'armes nucléaires tactiques, on ajouterait tout simplement un moyen de dissuasion à ceux dont on dispose déjà.

Il y a autre chose qu'il ne faut pas oublier. Ce sont les Américains qui contrôlent toutes les armes, que ce soit eux ou les Turcs qui les détiennent. Les Américains seuls décident si ces armes vont être employées. Par conséquent, quel avantage y aurait-il à ce que les Turcs les détiennent? Si c'est Washington qui en décide en tout cas, c'est aussi bien que les Américains les détiennent. Je ne dis pas que les Turcs, bien qu'ils n'aient aucun contrôle sur les armes nucléaires, n'aient pas droit de dire qu'ils préféreraient s'en servir comme ils l'entendraient si cela devenait nécessaire, mais je ne pense pas que cela soit indispensable. D'une façon ou d'une autre, ce sont les Américains qui les contrôlent complètement. A l'heure actuelle ils tiennent encore plus qu'avant à exercer à eux seuls le contrôle. Je ne vois aucun avantage à ce que quelqu'un d'autre se charge de lancer ces projectiles après que les Américains auront dit «très bien, vous pouvez y aller».

M. DEACHMAN: Il y a quelques jours un article de plusieurs colonnes a paru dans le *Globe and Mail*. On y indiquait toute la série de petites armes tactiques avec lesquelles les États-Unis équipent ou rééquipent leurs forces militaires affectées à l'OTAN. Avez-vous lu cet article?

M. GELLNER: Oui.

M. DEACHMAN: On y parlait d'armes d'une portée de 15, de 20 et même de 75 milles. Ne pensez-vous pas que, si une guerre devait éclater sur la frontière turque, il vaudrait mieux que les forces militaires du pays, et non une flotte qui se trouve quelque part dans la mer Egée, décide d'employer les petites armes nucléaires tactiques d'une portée de 15 milles, ces armes ayant été conçues uniquement pour appuyer de près des troupes postées sur une frontière face à face à un ennemi muni des mêmes armes?

M. GELLNER: Je ne pense pas qu'on puisse se servir d'armes d'une portée de 15 à 75 milles pour faire la guerre, parce que je ne crois pas qu'une guerre nucléaire restreinte soit possible.

M. DEACHMAN: Dans ce cas, monsieur, puis-je vous demander pourquoi...

M. SMITH: Un instant je vous prie monsieur le président. Depuis un bon moment M. Deachman ne permet pas au témoin de terminer ses réponses. Je sais que l'opinion de M. Deachman a beaucoup de valeur, mais nous lui serions gré de permettre au témoin d'achever ses réponses avant de l'interrompre.

Le PRÉSIDENT: M. Smith m'enlève les paroles de la bouche. Il me semble aussi que vous ne permettez pas au témoin de terminer ses explications avant de poursuivre vos questions.

M. GELLNER: Je ne suis pas d'avis qu'on puisse en pratique se servir de ces armes, parce que je ne crois pas à une guerre nucléaire restreinte, mais là encore c'est une question d'opinion. Par conséquent, je ne considère pas que le rééquipement des forces américaines avec ces petites armes ait beaucoup d'importance. Je ne pense pas qu'ils puissent s'en servir, parce que je ne crois pas qu'une guerre nucléaire puisse être restreinte.

Par ailleurs, si les Turcs estiment qu'ils peuvent s'en servir, ils ont parfaitement le droit d'en demander. Il s'agit de savoir si nous croyons qu'une guerre nucléaire restreinte soit possible? Dans le cas de l'affirmative, si cette conviction fait partie ou doit faire partie de notre doctrine militaire, nous avons parfaitement le droit de demander qu'on en fournisse à nos troupes. Toutefois, je ne pense pas que beaucoup de Canadiens soient de cet avis. Et, s'il en est ainsi, il ne sert absolument à rien d'avoir des armes de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé?

M. DEACHMAN: J'ai une dernière question à poser.

J'ai l'impression, monsieur Gellner, que, sauf les principales armes qui servent de moyen de dissuasion, vous retireriez presque toutes les autres armes nucléaires. Pour ce qui est de la maîtrise des armes nucléaires, vous n'accorderiez que la maîtrise finale. Il me semble que, si on retirait les petites armes du front, comme vous le préconisez au lieu d'organiser des moyens de riposte souples, comme ceux dont nous parlions ce matin, vos moyens de riposte perdraient leur souplesse et, dès que l'ennemi attaquerait les forces militaires d'un pays, même avec les plus petites armes nucléaires tactiques, il n'y aurait aucune autre décision à prendre sauf la décision ultime de se servir d'un projectile balistique intercontinental ou d'une autre arme semblable.

M. GELLNER: Non, j'estime qu'il faut un moyen de dissuasion pour empêcher l'ennemi de se servir de ses armes nucléaires, et, d'autre part, pour imposer des restrictions, tout comme les Russes sont soumis à des restrictions parce que les Américains détiennent des armes nucléaires. Je suis bien de cette opinion. Des armes de toutes catégories sont disponibles. J'estime que les armes d'une portée de 15 à 75 milles destinées à servir sur le champ de bataille n'ont pas d'importance, parce que, somme toute, une arme de n'importe quel calibre transportée par avion peut servir de moyen de dissuasion tactique. Il n'est pas nécessaire de lancer une bombe d'une mégatonne; une arme de n'importe quel calibre transportée par avion suffit comme moyen de dissuasion dans toutes les circonstances.

Par ailleurs, je crois que personne,—il s'agit toujours des Américains ou des Russes, car il n'y a qu'eux qui comptent, n'aurait l'idée de commencer une guerre en se servant de petites armes. Je ne pense pas qu'ils croient vraiment qu'ils pourraient se servir uniquement de petites armes. Les Russes cherchent peut-être à nous tromper, mais ils ont répété en maintes occasions que, s'ils commencent une guerre, ils se serviront de tous leurs moyens. Par conséquent, nous n'avons pas à nous occuper du cas où ils pourraient commencer avec de petites armes nucléaires. Les Américains, du moins je l'espère, ne commenceront pas la guerre. Donc, je suis de votre avis, à savoir qu'il faut un choix d'armes nucléaires, allant d'un kilotonne à 100 mégatonnes peut-être, mais pour ma part je suis persuadé que nous n'avons pas besoin d'en posséder. Quoi qu'il en soit, les Américains s'en sont réservé le contrôle, de sorte qu'ils n'ont qu'à en conserver la possession s'ils en gardent la maîtrise, comme la chose est tout à fait raisonnable.

M. TEMPLE: Monsieur Gellner, je crois que vous avez dit ce matin qu'il n'y a pour ainsi dire aucun danger qu'une guerre conventionnelle éclate en Europe occidentale.

M. GELLNER: Oui, j'ai dit cela.

M. TEMPLE: Et vous avez déclaré ensuite qu'une guerre nucléaire restreinte ne pourrait pas avoir lieu. Est-ce exact?

M. GELLNER: Oui.

M. TEMPLE: Dois-je comprendre qu'il n'y a pour ainsi dire aucun danger qu'une guerre nucléaire soit déclenchée en ce moment?

M. GELLNER: Je ne pense pas qu'il y ait réellement de danger qu'une guerre nucléaire éclate. Je pense qu'on a beaucoup exagéré la possibilité d'une guerre nucléaire qui serait déclenchée par accident. Quand on pense à tous les moyens de contrôle dont les Américains ont pourvu leur complexe de forces nucléaires, vous conviendrez, je pense, qu'il est à l'épreuve des fausses manœuvres. Personne ne sait, je crois bien, si les Russes disposent des mêmes moyens de contrôle; mais, s'ils ont un peu de bon sens, ils le devraient. Comme je viens de le dire, il est fort peu probable qu'une guerre nucléaire soit déclenchée délibérément, parce qu'il est presque certain qu'une telle action criminelle serait un suicide. La possibilité d'une guerre nucléaire se limite à la possibilité que l'une des parties en cause perde la raison et agisse déraisonnablement. Or, bien qu'il ne soit pas possible d'éliminer complètement cette possibilité, on ne peut pas non plus mesurer les possibilités d'une telle guerre. Toutefois j'écarterais cette possibilité et j'affirmerais qu'il n'y a pas de danger d'une guerre nucléaire vu l'efficacité des moyens de dissuasion.

M. TEMPLE: Il n'y a pour ainsi dire aucun danger qu'une grande guerre éclate?

M. GELLNER: Il faudrait savoir ce que vous entendez par «grande guerre». Une guerre entre la Chine communiste et l'Inde, telle que celle de l'année dernière est une grande guerre, parce qu'elle a lieu entre deux grandes puissances.

M. TEMPLE: Je parle de la Russie et des États-Unis.

M. GELLNER: Je ne le pense pas.

Le PRÉSIDENT: Vous avez une question à poser, monsieur Brewin?

M. BREWIN: Oui, monsieur le président. Mais, avant de poser ma question, j'aimerais que les autres membres du Comité qui ont quelque chose à demander posent leurs questions avant moi.

M. GRANGER: Monsieur le président, on a déjà répondu à la plupart des questions que je me proposais de poser. Toutefois, j'ai une ou deux remarques à faire et une ou deux que j'aimerais que M. Gellner nous fasse.

En répondant à la question de M. Lambert vous avez dit que les guerres ont pour but d'assurer la paix. Or, selon ma façon d'interpréter l'histoire, les guerres sont déclarées pour le profit qu'on peut en tirer. Nous pourrions peut-être faire accorder ces deux opinions en disant qu'elles ont pour but une paix profitable. Selon moi, s'il y avait une guerre nucléaire totale,—et presque tout le monde est d'accord sur ce point,—tout ce qui resterait serait ce qu'on appelle le butin de la guerre. Dans ce cas, se pourrait-il qu'on n'aille pas jusqu'à déclencher une guerre nucléaire, mais que deux grandes puissances se fassent la guerre sans se servir d'armes nucléaires?

M. GELLNER: Dans ce cas, quel serait l'objet d'une guerre entre les États-Unis et l'Union soviétique? Il me semble que, s'ils se faisaient la guerre, ce serait pour pouvoir dominer le monde afin qu'il n'y ait qu'une seule puissance qui dominerait toute la terre. Si ces deux puissances allaient jusqu'à se faire la guerre, je ne vois pas comment elles pourraient y mettre fin en se servant uniquement de forces conventionnelles. Ce ne sont là, évidemment que des hypothèses, mais je ne puis me l'imaginer.

J'ai dit que l'on fait la guerre afin d'établir la paix. Or, permettez-moi d'ajouter ceci. Un pays qui se met en guerre cherche a créer une situation plus favorable que celle qui existait auparavant. En ce moment l'Algérie et le Maroc se font la guerre. Je ne sais pas à quel point les deux postes de frontière pour lesquelles ils se battent sont importants, mais je suppose que chacun des adversaires pense qu'il améliorera sa situation s'il remporte la victoire. Or, des guerres de ce genre se déroulent sans cesse. Il y en a eu au Yémen, dans le sud du Vietnam, au Laos et ailleurs. Mais, s'il y avait une guerre entre l'Union soviétique et les États-Unis, elle prendrait certainement des proportions qui dépasseraient de beaucoup une guerre de frontière, une guerre pour la possession d'une île ou quelque chose de semblable. Je ne puis m'imaginer autre chose, mais j'admets que rien n'est impossible.

M. GRANGER: D'après votre discussion avec M. Deachman et M. Temple, il semble possible que, dans une guerre conventionnelle ou une guerre nucléaire restreinte, l'une ou l'autre des parties en cause pourrait perdre complètement la raison, pour ainsi dire. J'aimerais à vous poser une question au sujet des énormes réserves de matériel nucléaire qui existent dans le monde à l'heure actuelle. Est-ce vrai qu'on a constitué des réserves d'armes nucléaires beaucoup plus importantes qu'il ne faut.

M. GELLNER: J'en ai déjà parlé, je crois. Lors de la crise de Cuba, par exemple, les forces militaires américaines étaient prêtes et sur la défensive, à deux doigts de se mettre en guerre et, à part leurs autres forces nucléaires, 90 de leurs 600 bombardiers B-52 survolaient l'Atlantique. Nous savons aussi de source publique que ces B-52 transportent une arme de 24 mégatonnes, de sorte que les 90 bombardiers transportaient environ 2,100 mégatonnes ou 2,-100,000 tonnes de T.N.T., ce qui représente dix tonnes de T.N.T. pour faire sauter chaque Russe. Et ce n'était pas là la seule force nucléaire disponible; il y en avait d'autres. L'abondance de moyens nucléaires est inimaginable. Les États-Unis ont d'énormes moyens d'ultra-destruction et je suppose qu'il en est de même de la Russie.

M. GRANGER: On a dit que les forces de représailles des États-Unis sont invulnérables. Auriez-vous quelque chose à ajouter à ce propos.

M. GELLNER: En ce moment les forces de représailles comptent sur leur dispersion, la consolidation de leurs bases et la mobilité dont elles jouissent pour se protéger. Plus tard, si je ne me trompe, les États-Unis ont l'intention de compter uniquement sur quelque 1,500 opérateurs, tous dans des capsules et sur des projectiles Polaris qui seront transportés par 41 sous-marins nucléaires. Il est de toute évidence que l'on ne peut pas atteindre un sous-marin nucléaire, étant donné qu'il peut rester submergé indéfiniment, se cacher sous la glace et ainsi de suite, et les capsules dans lesquelles les opérateurs se tiendront résistent si bien à la pression excessive que, d'après des renseignements qui ont été publiés, il faudrait tirer sur elles à sept dixièmes de mille avec une arme de dix mégatonnes pour les détruire. Comme il y aura 850 opérateurs, chacun dans une capsule séparée, il sera excessivement difficile de s'approcher à sept dixièmes de mille de chaque capsule avec une énorme ogive, la plus grosse que le PBI puisse transporter pour la détruire. M. Krouchtchev a déclaré que l'Union soviétique a de 80 à 120 projectiles balistiques intercontinentaux. Comment voulez-vous qu'ils abattent 850 opérateurs avec une si petite quantité? Cela ne se conçoit pas. Telles sont les conséquences de la dispersion des forces nucléaires américaines, de la consolidation de leurs bases et de leur mobilité. J'ai cité le sous-marin Polaris comme exemple. Or, il y a également les forces nucléaires aéroportées et d'autre engins de guerre, de sorte que les forces de représailles américaines sont pour ainsi dire invulnérables.

M. MacRae: Je n'ai qu'une question à poser. Si on y a déjà répondu je vous permets de m'abattre sur le champ.

Le PRÉSIDENT: Je m'en garderai bien.

M. MacRae: Vous pourriez m'aider à lire le compte rendu. Mais je me demande si le témoin pourrait nous expliquer la différence entre la doctrine militaire et la politique militaire.

M. Gellner: Pour les distinguer l'une de l'autre, je me suis servi de l'expression «conception stratégique». La politique militaire d'un pays est de toute évidence fondée sur des considérations d'ordre militaire et politique, tandis que la doctrine stratégique ne comprend que les principes militaires. Il s'ensuit que la politique nationale est plus qu'une simple doctrine militaire, bien qu'elle soit fondée sur cette dernière.

M. MacRae: Merci, cela répond à ma question.

M. Brewin: Pour en revenir à un point qui a été soulevé tout à l'heure, lorsque, en répondant à M. Churchill, vous vous êtes qualifié d'analyste militaire, je suppose que cette expression décrit assez bien votre rôle ici. Vous nous avez dit que vous êtes arrivé depuis quelque temps à la conclusion qu'une guerre de tactique ne serait pas pratique, j'entends une guerre de tactique nucléaire. Est-ce exact?

M. Gellner: Oui.

M. Brewin: Et à un certain moment, je suppose, la guerre nucléaire tactique était une doctrine militaire courante; c'était celle de l'OTAN et c'est en vertu de cette doctrine que nous avons pris tant de mesures défensives au Canada comme, par exemple la fusée Honest John et le rôle de reconnaissance et de frappe de nos avions. A ce moment-là, vous partagiez une opinion minoritaire parmi les analystes militaires, quoique plusieurs étaient d'accord avec vous. Par conséquent, nous avions alors des divergences d'opinion quant à la possibilité ou à l'utilité de l'emploi des armes nucléaires, partiellement, je suppose, à cause de cette grande supériorité, réelle ou supposée, des forces conventionnelles des Russes en Europe. Est-ce exact?

M. Gellner: Oui.

M. Brewin: Cette doctrine militaire a-t-elle changé maintenant que les analystes militaires soutiennent assez généralement que la guerre nucléaire tactique n'est pas impraticable mais qu'elle est extrêmement dangereuse?

M. Gellner: Je crois que vous avez raison, mais je ne veux pas que l'on pense que j'ai été plus malin que les autres. J'avais simplement cette idée-là et je dois ajouter qu'il faut féliciter l'armée canadienne de m'avoir permis d'exprimer mes idées pendant que je faisais partie des forces armées. C'était un sujet controversé parmi les théoriciens militaires. D'une manière générale, ceux qui pensaient qu'une guerre nucléaire limitée était impossible étaient en minorité. Vous avez tout à fait raison de dire qu'ils sont maintenant en majorité. Toutefois, ce changement n'est pas extraordinaire.

M. Brewin: Je ne voulais pas que mes questions laissent entendre que vous étiez le grand expert qui avait prévu tous ces facteurs. Mais j'aimerais à signaler la deuxième partie de la question, qui a trait à votre opinion et que partagent un grand nombre d'analystes militaires.

M. Gellner: Même l'inventeur principal de la théorie de la guerre nucléaire limitée, Henry Kissinger, a maintenant changé d'avis.

Ce matin j'ai signalé la différence entre ce que disait en 1957 le feld-maréchal Montgomery, à savoir que nous répondrions immédiatement au moyen d'armes nucléaires, et ce que dit aujourd'hui Gilpatric, à savoir que nous emploierons les armes nucléaires dans la mesure où nous n'aurons pas d'autre choix. Cette ligne de conduite, naturellement, du point de vue militaire, est

incompréhensible, car, si on est sur le point de perdre après une guerre ordinaire, on est habituellement aux prises avec l'ennemi dont on repousse les forces et donc dans l'impossibilité d'utiliser les armes nucléaires.

Par conséquent, la théorie actuelle selon laquelle nous engagerions une guerre ordinaire tout en gardant en réserve les armes nucléaires, comme le dit M. Gilpatric, pour le moment où nous serions sur le point d'être vaincus, est naturellement impensable. Si nous employons les armes nucléaires, nous devons les employer dès le début lorsque les adversaires sont encore à distance.

M. BREWIN: Vous voulez parler du professeur Kissinger?

M. GELLNER: Oui. Je crois que le problème d'une guerre nucléaire limitée n'est plus tout à fait actuel. Les Américains ont conçu une nouvelle théorie, celle d'une guerre nucléaire totale contrôlée. La seule différence, à mon avis, est que les partisans de la doctrine américaine actuelle sont déjà en majorité. C'est là la seule différence.

M. CHURCHILL: Je n'ai pas saisi les dernières paroles. Quel genre de guerre nucléaire la nouvelle théorie préconise-t-elle?

M. GELLNER: Elle soutient que nous pouvons faire une guerre nucléaire complète et la contrôler avec précision. Il n'est pas nécessaire que la guerre nucléaire soit un carnage, même si elle n'impose aucune limite quant aux cibles visées et aux armes utilisées. C'est la guerre totale. Les Américains croient maintenant qu'ils peuvent engager une guerre nucléaire contrôlée rigoureusement, à condition de posséder le contrôle central des armes utilisées. A mon avis, cette méthode exige une retenue surhumaine et, naturellement, un ennemi disposé à exercer la même contrainte. Quoi qu'il en soit, c'est là leur théorie actuelle.

Les Américains songent maintenant à la possibilité d'avoir l'avantage dans le cas d'une guerre nucléaire. Naturellement, ils ne peuvent pas employer l'expression «gagner». Personne ne gagne une guerre nucléaire. Ils emploient donc le terme «avoir l'avantage». Ils espèrent demeurer la puissance qui survivra à une guerre nucléaire totale. Mais cette attitude aussi me semble impossible. Je crois sincèrement que toute guerre nucléaire, si elle éclate, deviendra rapidement un carnage destructif et total.

M. CHURCHILL: Revenons encore une fois à l'alliance de l'OTAN; vous avez mentionné un ou deux pays qui font partie de l'alliance et qui n'ont pas accepté de jouer un rôle nucléaire. D'après vous, leur contribution est-elle suffisante?

M. GELLNER: Certainement pas. Quant aux chefs de l'OTAN, je ne sais pas s'ils en sont satisfaits. Il y a eu des rumeurs à ce sujet. Les chefs font ce qu'on exige d'eux, dans les limites de leur mandat.

M. CHURCHILL: Ils maintiennent une marine, une armée et une force aérienne?

M. GELLNER: Oui, mais seulement avec les armes de type classique.

M. CHURCHILL: Je voudrais simplement résumer ce que vous avez dit aujourd'hui. A la dernière page, vous mentionnez deux questions essentielles: «De quelle puissance militaire le Canada a-t-il besoin pour atteindre ses objectifs nationaux?» Si nous considérons que nos objectifs nationaux sont les quatre facteurs cités à la page deux, où allons-nous à partir de là? Allons-nous décider de maintenir une marine, une armée et une force aérienne et, dans le cas de l'affirmative, quelle en sera l'importance?

M. GELLNER: Je ne peux vraiment pas vous le dire. Il se peut fort bien que nous n'ayons pas besoin d'autant d'hommes qu'à l'heure actuelle. De plus, un nouvel examen, tel que le proposait le général Foukes, pourrait amener des réductions ici et là; je n'en sais rien. Je propose, si nous acceptons une doctrine militaire, que nous nous arrêtions et que nous décidions exactement ce dont nous avons besoin. Je crois personnellement qu'il nous faudrait quand même

une force assez importante. Je ne peux pas déterminer le nombre de soldats, naturellement, parce qu'il faudrait considérer chaque tâche séparément et déterminer la force nécessaire pour l'accomplir. Prenons, par exemple, la première fonction, la surveillance en temps de paix. Il faudrait savoir combien d'avions de reconnaisance sont nécessaires pour exécuter cette tâche. Le problème est très technique et un théoricien militaire n'est pas en mesure de le résoudre, parce qu'il s'agit d'espace aérien, de l'utilité et de l'endurance du type d'aéronef et ainsi de suite. Je ne peux donc pas donner de détails sur l'effectif. Je peux dire simplement d'une façon générale que, pour un certain genre de surveillance, il faut la force militaire appropriée.

M. CHURCHILL: Si nous acceptons cette théorie, nous revenons réellement au point où le conseiller militaire doit déterminer le type d'engin à employer. Dans un cas pareil, les non initiés peuvent simplement citer le montant à dépenser et dire ensuite: Selon ta bourse gouverne ta bouche!

M. GELLNER: Je ne veux absolument pas donner l'impression que l'aspect technique, la stratégie, les tactiques et le reste peuvent être décidés par le stratégiste en chambre. Il faut nécessairement confier ces travaux aux experts. Cependant, après avoir fixé la ligne de conduite à suivre et l'envergure de la tâche à accomplir, on obtiendra les bonnes réponses grâce à des calculs minutieux et au travail efficace du personnel. Les chefs politiques doivent décider s'il faut construire un pont et quel type de pont. Les experts s'occupent des calculs relatifs à la construction du pont.

M. CHURCHILL: En ce qui concerne l'armée, vous demandiez tantôt: «Quel genre de guerre comptez-vous faire?» Si la guerre n'est pas en Europe et s'il s'agit de ces conflits qu'on qualifie de secondaires, quel genre d'armée le Canada maintiendra-t-il à ces fins?

M. GELLNER: Ici encore, il faut définir le mot «secondaire». La France a livré en Algérie ce qu'on appelle une guerre secondaire. Il n'était pas question d'armes nucléaires. Pour cette guerre elle a eu besoin de 500,000 hommes et, en passant, elle n'a pas gagné, même avec 500,000 soldats. Il faudrait donc savoir ce qu'on demandera de nous. Nous n'avons eu qu'une seule expérience dans ce domaine, la guerre de Corée. Nous savons le genre de forces d'intervention dont nous avons eu besoin dans ce cas.

Je crois qu'il nous faut une force d'intervention capable d'intervenir dans des conflits où on peut nous demander d'aider. Ainsi, par exemple, si une guerre ordinaire éclatait à la périphérie de l'OTAN, en Grèce, en Turquie ou en Norvège, ou dans un endroit où le Canada possède des intérêts essentiels, peut-être même au sein du Commonwealth, il nous faudrait alors une force d'intervention appropriée. Nous pouvons décider que nous n'interviendrons jamais avec plus d'une division. Il faudrait déterminer l'importance des forces armées d'après cette intervention maximale d'une division. Cette idée n'est pas tellement fantastique. L'Australie est maintenant arrivée au moment où elle devra prendre une décision vitale. Ce pays a promis son appui militaire à la Malaisie en cas d'attaque. L'Australie a contracté un engagement en ce qui concerne la défense du Commonwealth. Elle n'a pu prendre cet engagement qu'en s'appuyant sur les forces d'intervention dont elle croit pouvoir disposer à ces fins. Il nous faut en quelque sorte imaginer un cas hypothétique, c'est-à-dire déterminer l'effort maximal que l'on peut exiger du Canada dans ce genre de guerre et organiser ensuite nos forces armées en conséquence.

M. CHURCHILL: Puis-je poser une dernière question au président? Le Comité accepterait-il de soumettre un rapport intérimaire au ministre de la Défense nationale, que nous voulons aider, et recommander que le Canada abandonne le domaine nucléaire le plus tôt possible afin que nous puissions aborder ces autres problèmes? Allons-nous lui faire des recommandations avant d'avoir terminé nos travaux?

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité directeur s'est réuni au cours de la semaine et il a étudié la question d'un rapport préliminaire. Les membres doivent se réunir de nouveau mardi matin à neuf heures et demie. Après discussion, nous pourrons probablement convenir de ce que nous devrions recommander au Comité. Les membres du sous-comité songent à ce problème depuis assez longtemps.

M. LAMBERT: Monsieur le président, nous avons passé une journée fort intéressante avec M. Gellner. Il a contribué à notre étude de ces problèmes et, au nom du Comité, je tiens à le remercier chaleureusement.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à mardi matin à dix heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 17

SÉANCE DU MARDI 29 OCTOBRE 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, et le Lieutenant-général G. Walsh CBE, DSO, CD, chef d'état-major général.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29562-6—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Baldwin
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac-Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
MacRae
Martineau
Matheson
McMillan
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum—13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 29 octobre 1963
(24)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 heures 40 de la matinée, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Hahn, Lambert, Lessard (*Lac-St-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch —(21).

Aussi présents: L'honorable Paul T. Hellyer, ministre de la Défense nationale, et le lieutenant-général G. Walsh, CBE, DSO, chef d'état-major général.

Le huitième rapport du sous-comité directeur est présenté comme il suit:

Le sous-comité fait rapport ainsi qu'il suit:

1. Le commodore Plomer rédige présentement un sommaire du rapport Mainguy; ce résumé sera présenté plus tard.
2. Le sous-comité cherche à obtenir, grâce au ministre de la Défense nationale, le rapport qui lui a été soumis en 1961, relativement au rôle de la Marine et à des questions connexes. (*Voir les Témoignages; fascicule 13, pages 422, 423, 424 et 436.*)

Le sous-comité recommande que:

3. Le Comité présente un rapport provisoire avant Noël 1963.
4. Plusieurs publications de l'Institut canadien des affaires internationales soient distribuées aussitôt qu'elles seront reçues.
5. *a*) Le Comité se réunisse à North Bay (Ontario), le 7 novembre 1963.
   b) A cette occasion, les menus frais des membres du Comité soient payés.
6. *a*) Le Comité se réunisse en Europe et au Royaume-Uni, du 10 au 24 novembre, pour visiter les bases militaires et interroger les membres du personnel militaire, de même que les personnes compétentes dans les questions internationales ou de défense.
   b) Deux journalistes, désignés par la Tribune des journalistes, accompagnent le Comité en Europe, tout en établissant que certains exposés du Comité seront donnés à huis clos ou ne seront pas officiels.
   c) Le secrétaire du Comité, de même qu'un sténographe, accompagne le Comité lors de son voyage en Europe.
   d) Les frais de subsistance et de déplacement des membres du Comité soient payés par le Trésor public.

Sur la proposition de M. Deachman, présentée avec l'appui de M. Lambert,

Il est décidé—Que le huitième rapport du sous-comité directeur, présenté aujourd'hui, soit adopté.

29562-6—1½

Le général Walsh est convoqué et il répond aux questions relatives au matériel militaire et aux affaires de la défense. Le ministre de la Défense nationale répond aussi à plusieurs questions.

Au cours de la séance, le vice-président préside pendant un peu de temps.

L'interrogatoire des témoins se poursuit et à midi 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(25)

Le Comité spécial de la défense se réunit de nouveau aujourd'hui à 4 heures et demie, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Membres présents: MM. Baldwin, Deachman, Granger, Groos, Lambert, Lessard (*Lac-St-Jean*), MacInnis, MacLean, MacRae, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(15).

Aussi présent: Le lieutenant-général G. Walsh, CBE, DSO, chef d'état-major général.

Le Comité continue l'interrogatoire du général Walsh.

La sonnerie d'appel ayant convoqué les membres à prendre un vote à la Chambre, le Comité s'ajourne à 5 heures et quart de l'après-midi jusqu'à 10 heures et demie le jeudi 31 octobre 1963.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

MARDI 29 octobre 1963

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Avant de commencer l'interrogatoire du premier témoin, ce matin, je demanderai au secrétaire du Comité de donner lecture du rapport et des recommandations du sous-comité directeur, qui s'est réuni ce matin de 9 heures et demie à 10 heures et demie.

Le SECRÉTAIRE: Le sous-comité fait rapport ainsi qu'il suit:

1. Le commodore Plomer rédige présentement un sommaire du rapport Mainguy; ce résumé sera présenté plus tard.
2. Le sous-comité cherche à obtenir, grâce au ministre de la Défense nationale, le rapport qui lui a été soumis en 1961, relativement au rôle de la Marine et à des questions connexes. (*Voir les Témoignages, fascicules 13, pages 422, 423, 424 et 436.*)

   Le sous-comité recommande que:

3. Le Comité présente un rapport provisoire avant Noël 1963.
4. Plusieurs publications de l'Institut canadien des affaires internationales soient distribuées aussitôt qu'elles seront reçues.
5. *a*) Le Comité se réunisse à North Bay (Ontario), le 7 novembre 1963.

   b) A cette occasion, les menus frais des membres du Comité soient payés.
6. *a*) Le Comité se réunisse en Europe et au Royaume-Uni, du 10 au 24 novembre, pour visiter les bases militaires et interroger les membres du personnel militaire, de même que les personnes compétentes dans les questions internationales ou de défense.

   b) Deux journalistes désignés par la Tribune des journalistes, accompagnent le Comité en Europe, tout en établissant que certains exposés du Comité seront donnés à huis clos ou ne seront pas officiels.

   c) Le secrétaire du Comité, de même qu'un sténographe, accompagne le Comité lors de son voyage en Europe.

   d) Les frais de subsistance et de déplacement des membres du Comité soient payés par le Trésor public.

Le PRÉSIDENT: Un membre veut-il proposer l'adoption du rapport?

M. DEACHMAN: Je propose l'adoption du rapport, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il un membre pour appuyer la proposition?

M. LAMBERT: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: L'adoption du rapport suscite-t-elle des différences d'opinion?

(La proposition est adoptée à l'unanimité.)

Nous avons ici ce matin le lieutenant-général G. Walsh, chef d'état-major général. Il continuera de répondre aux questions suscitées par l'exposé qu'il a présenté au Comité, le jeudi 11 juillet 1963.

M. HAHN: Général Walsh, depuis que nous avons reçu votre exposé, d'autres personnes sont venues nous présenter des mémoires, dont le général Simonds et le général Foulkes, qui tous deux ont donné leur opinion au sujet d'une unité mobile d'armée qui serait aéroportée. Je voudrais tout d'abord savoir de quels moyens nous disposons pour transporter une unité militaire par voie des airs et aussi quel genre de matériel pourrait apporter l'unité en question? Une telle unité transportée par avion serait-elle assez équipée pour constituer une force de frappe autonome?

L'honorable Paul HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, il m'avait semblé comprendre que l'interrogatoire de la matinée serait limité à l'exposé présenté par le général. Selon ce qu'on m'a rapporté, n'était-ce pas là l'intention du sous-comité directeur?

M. LAMBERT: Monsieur le président, ce problème a été soulevé dans l'exposé du général et, par conséquent, la question est sûrement pertinente dans le cas de l'exposé du chef d'état-major général.

M. HELLYER: Monsieur le président, il est certain que la question demande des précisions et si le député veut bien nous dire le nombre d'avions nécessaires pour transporter une unité en particulier, de même que son équipement, nous essayerons de répondre à sa question.

M. HAHN: Je ne pensais pas à un nombre déterminé d'avions, mais plutôt au genre d'unité qui pourrait être transportée par les airs. Nous savons tous qu'une unité de blindés ne pourrait être transportée de cette façon, parce que les chars d'assaut ne peuvent être placés dans les avions. Une unité d'infanterie ayant l'équipement nécessaire, et je pense surtout à l'équipement et aux armes de type récent, pourrait-elle être transportée par avion?

Le lieutenant-général G. WALSH, C.B.E., D.S.O., C.D. (*chef d'état-major général*): Je pense que je peux répondre à votre question, monsieur Hahn. Les forces militaires des États-Unis ont prouvé qu'on pouvait se servir des moyens de transport aérien, et même transporter des chars d'assaut légers. J'ai été témoin de telles manœuvres. En d'autres mots, l'avion peut porter l'équipement servant aux missions de reconnaissance et les pièces d'artillerie, sauf peut-être les grosses pièces. On peut certes transporter par avion les véhicules de reconnaissance et les chars d'assaut légers, bien que l'Armée canadienne n'en possède pas, de même que les transporteurs d'unité blindée. Maintenant, tout autre est de savoir si les frais entraînés par le nombre considérable d'avions requis pour le transport en ferait une solution économiquement avantageuse.

M. SMITH: Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Général Walsh, quel genre d'avions devrait-on prendre pour les transporteurs d'unités blindés comme le *Bobcat* ou son équivalent américain?

M. WALSH: Selon moi, le seul avion capable d'accomplir cette tâche est l'Hercules. L'Hercules peut transporter le *Bobcat.*

M. SMITH: L'Hercules peut-il transporter un seul *Bobcat* ou plusieurs?

M. WALSH: Je pense qu'il peut transporter deux *Bobcats;* mais je n'ai pas ces renseignements techniques. Malheureusement, nous ne possédons pas de *Bobcat* et, par conséquent, nous n'avons pas pu faire d'expérience en ce sens.

M. SMITH: J'aimerais poser une autre question supplémentaire. Le Caribou pourrait-il transporter un véhicule blindé de troupes?

M. WALSH: Je ne crois pas qu'il puisse le faire. Le Caribou a d'abord été conçu pour le transport d'un camion de deux tonnes et demie. Un véhicule blindé de troupes est beaucoup plus lourd qu'un camion de deux tonnes et demie.

M. SMITH: Je vous remercie.

M. BREWIN: Monsieur le président, vous me donnez la parole plus tôt que je ne le pensais. Général Walsh, je pense, d'après ce que vous avez déclaré plus tôt, que le Canada réserve deux brigades pour l'OTAN. Est-ce bien cela?

M. WALSH: C'est cela.

M. BREWIN: Si la guerre éclatait en Europe, de quels moyens disposerions-nous pour y transporter ces deux brigades et combien de temps cela prendrait-il dans les conditions actuelles?

M. WALSH: Nous comptons qu'il faudrait 30 jours, plus la durée de la traversée pour transporter les deux brigades en Europe. Évidemment, nous n'exerçons aucune autorité pour ce qui est des navires. Lorsque nous préparions nos plans, nous nous sommes adressés aux autorités de l'OTAN pour essayer de savoir ce qu'on nous fournirait sous ce rapport; mais on nous a simplement assurés que dès que le gouvernement canadien aura autorisé le déplacement de ces troupes, elles auront autant que possible la priorité. C'est tout ce que j'en sais, c'est la seule réponse que je puisse vous donner.

M. BREWIN: Par rapport au rôle d'appui que ces troupes pourraient être appelées à jouer en Europe, est-ce que nous ne risquons pas d'être contre-carrés dans nos efforts du fait que nous ne serons pas en mesure de les transporter sur le champ de bataille?

M. WALSH: Nos plans prévoient le transport par avion de renforts pour appuyer la brigade qui est en Europe à l'heure actuelle. Lorsque nous mettons nos plans de défense au point, nous décidons ce qu'il y aurait lieu de faire afin d'accorder la priorité au transport par avion de nos renforts en cas d'urgence. Nous n'avons pas encore pu résoudre définitivement la question des navires dont nous pourrions disposer. En ce qui concerne ce problème, il ne faut pas oublier que, dans bien des cas, les grands ports vers lesquels ces navires se dirigeraient seraient détruits; nous serions alors obligés de nous servir de ports moins importants qui n'ont pas les installations voulues pour décharger le matériel lourd. Nous avons effectué des études sur le nombre de navires disponibles dans les eaux canadiennes à certains moments et elles ont plus ou moins démontré qu'il y en aurait de disponibles dès qu'on aurait décidé de déplacer nos troupes. En nous fondant sur ces études, nous avons mis au point des appareils spéciaux de chargement qui peuvent être installés sur les navires et permettraient d'en décharger le matériel.

M. BREWIN: Lorsque vous avez étudié ces questions, avez-vous envisagé la possibilité d'une guerre prolongée en Europe; devons-nous nous attendre à pareille éventualité?

M. WALSH: Je pense avoir parlé dans mon mémoire de tout ce qui pourrait se passer, si une situation tendue se prolongeait, et du besoin qu'il y aurait de renforcer nos troupes dans diverses circonstances y compris celle d'une attaque inattendue; mais, pour le moment, je n'oserais pas prédire ce qui pourrait se passer.

M. BREWIN: Si la question que je vais vous poser ne porte pas sur des données secrètes, je voudrais savoir quelle est la quantité proportionnelle de chars et de pièces d'artillerie que nous avons au Canada et en Europe en ce moment.

M. WALSH: Il m'est difficile de répondre à votre question, parce que, dans le cas de certains types de matériel, la quantité que nous avons en Europe dépasse celle dont nous nous servons pour la formation au Canada; mais, dans l'ensemble, une proportion de 25 à 30 p. 100 de notre matériel se trouve en Europe; le reste est au Canada.

M. BREWIN: Si la guerre éclatait en Europe, nous serions sans doute obligés d'y envoyer des chars et des pièces d'artillerie en plus des troupes?

M. WALSH: Nous ne serions pas nécessairement obligés d'y envoyer des pièces d'artillerie en pareil cas, parce que nous n'avons pas d'artillerie lourde qu'on ne pourrait pas transporter par avion. Il faudrait, évidemment, expédier les chars par bateau.

M. BREWIN: J'ai entendu dire que nous n'avons pas d'armes antichars de portée moyenne. Est-ce vrai?

M. WALSH: Nous n'avons pas d'armes antichars de portée moyenne, mais nous avons commandé un projectile téléguidé qu'on doit nous livrer en juillet 1964. Ce projectile est connu sous le nom de S.S.-11.

M. BREWIN: Quelle est la portée de ce projectile?

M. WALSH: Ce projectile a une portée de 3,500 mètres, ce qui équivaut à 3,500 verges approximativement.

M. BREWIN: En parlant de la portée moyenne, je songais aux projectiles téléguidés destinés à détruire les chars à une distance allant de 300 pieds à 1,000 verges. Avons-nous des armes de ce genre-là?

M. WALSH: Oui, nous avons le 106.

M. BREWIN: Quelle est la portée du 106?

M. WALSH: Le 106 donne des résultats à une distance de zéro à 1,200 verges. La portée minimum du projectile téléguidé est d'environ 400 verges, et le projectile sans recul 106 le complète. Nous avons également commandé une arme d'appui rapprochée, afin que les troupes terrestres puissent se défendre. En d'autres termes, elles pourront se défendre contre les chars. L'arme en question est le M-72.

M. BREWIN: Je vous remercie.

M. MCMILLAN: Général Walsh, je voudrais vous poser une question au sujet de l'importance de nos effectifs. Vous avez dit qu'il y a 50,000 hommes dans l'armée en ce moment et environ 50,000 dans la milice, est-ce exact?

M. WALSH: C'est cela, monsieur McMillan.

M. MCMILLAN: Qu'entendez-vous exactement par corps associé? Voulez-vous dire l'Aviation et la Marine?

M. WALSH: Non, il s'agit des cadets de l'armée dans ce cas-là.

M. MCMILLAN: Combien de civils y a-t-il dans l'armée?

M. WALSH: Je ne sais pas exactement combien d'employés civils il y a. J'ai peut-être ce renseignement ici. Les effectifs civils payés par l'armée sont de l'ordre de 18,383.

M. MCMILLAN: A la page 134 de votre mémoire, vous dites que la main-d'œuvre étant limitée à 50,000 pour des raisons d'ordre financier cela impose des restrictions à certaines unités. Pouvez-vous nous donner d'autres renseignements à ce sujet?

M. WALSH: Je pense que mon mémoire renferme tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

Les premiers renforts pour la brigade qui est en Europe devront être prélevés sur les forces militaires que nous avons actuellement au Canada. Selon nos dispositions actuelles, ces renforts devront être prélevés sur notre brigade de renfort qui est également chargée de certaines tâches se rapportant à la défense du Canada. Nous appelons cette brigade notre corps de sapeurs-pompiers.

La brigade en formation, au lieu d'être au complet, sera à court d'hommes pendant qu'on recrutera et formera des hommes pour les diverses unités.

Nos services destinés à assurer la survivance seront à court d'hommes dans certains domaines. Je songe, à cet égard, aux réseaux d'alerte, aux Postes de transmission et à d'autres choses qui, d'après ce qui est tout d'abord prévu,

nécessiteront une attention jour et nuit. On ne peut pas accomplir grand-chose quand on est à court d'hommes.

En étudiant cette situation, il ne faut pas oublier que toutes les troupes que nous affectons aux entreprises des Nations Unies doivent être prélevées sur les effectifs des unités que nous avons en ce moment au Canada.

M. McMILLAN: Combien de personnes avez-vous recrutées, mettons, l'année dernière?

M. WALSH: Nous recrutons de 300 à 400 par mois, en moyenne. En recrutant pareil nombre, nous compensons les pertes occasionnées par les départs de personnes qui ont atteint l'âge de la retraite et de celles qui ne se sont engagés que pour trois ans.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Général Walsh, voulez-vous nous dire pendant combien de temps, selon vous, on aura besoin de nos forces militaires en Europe? Étant donné que les effectifs de l'Allemagne de l'ouest et de la France ont été augmentés, croyez-vous que le Canada pourrait réduire les effectifs militaires qu'il a en Europe?

M. WALSH: Je crois pouvoir vous dire que, d'après mes renseignements, je n'ai ni constaté ni entendu dire non plus que les Allemands étaient de cet avis; les Allemands de l'ouest considèrent que la défense de l'Allemagne de l'ouest constitue la pierre angulaire de l'OTAN. Ils estiment que c'est à l'OTAN qu'incombe leur défense et ils comptent sur cet organisme pour les défendre. J'ai appris dernièrement de source sûre que les Allemands de l'ouest comptent en effet sur l'OTAN plus que sur leurs organismes nationaux pour défendre leur pays.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): On a annoncé samedi qu'on allait réduire les effectifs des forces militaires permanentes qui sont outre-mer. Jusqu'à quel point se propose-t-on de les réduire et réduira-t-on plus le personnel de l'Armée que celui de la Marine et de l'Aviation?

M. HELLYER: Monsieur le président, je pense qu'il m'appartient de répondre à cette question. Cette déclaration n'est qu'une simple supposition de la part des journalistes et nous ne devons pas nous attendre que le général fasse des commentaires à ce sujet.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Je n'ai pas d'autres questions à poser pour le moment. Je vous remercie.

M. TEMPLE: J'ai une ou deux questions à vous poser, général.

Je voudrais savoir combien d'effectifs de soutien il faut pour maintenir trois bataillons d'infanterie en action dans un théâtre de guerre.

M. WALSH: Je ne suis pas en mesure de vous citer des chiffres précis en ce qui concerne les trois bataillons d'infanterie. En tenant compte de 90 jours de perte, je pense qu'il faudrait 1,500 hommes.

M. TEMPLE: Merci.

M. WALSH: Je me dois d'ajouter que cela dépendrait de l'intensité de la guerre.

M. TEMPLE: Pensez-vous que ce serait environ un sur trois?

M. WALSH: Ce serait plutôt un sur quatre.

M. TEMPLE: Merci.

M. McMILLAN: J'ai une autre question à vous poser. Est-ce que vous parlez simplement du personnel qui serait en Europe pour y appuyer l'armée, ou tenez-vous également compte du personnel ici au Canada?

M. WALSH: J'entendais le nombre d'hommes qu'il faudrait lorsque la bataille sera engagée. Il faut que nous puissions fournir des renforts pour maintenir les effectifs de l'unité. Il en faudra peut-être davantage pendant une période

de grandes pertes. Le chiffre que je viens de vous citer est fondé sur l'expérience que nous avons acquise.

M. TEMPLE: Monsieur le président, je ne me suis peut-être pas expliqué aussi clairement qu'il aurait fallu. A part les troupes que l'on peut considérer comme des troupes de combat, combien d'effectifs d'appui faut-il pour maintenir les combattants sur le champ de bataille?

M. WALSH: Le nombre d'hommes qu'il faut dépend de l'étendue des lignes de communication. Je vais vous citer un chiffre qui va certainement vous surprendre. A partir du stade de la formation jusqu'aux autres stades, il faut dix hommes pour en maintenir sept en première ligne.

M. SMITH: La proposition n'a pas changée depuis la seconde guerre mondiale, n'est-ce pas? J'entends la proportion de 10 pour 1.

M. WALSH: La proportion que je viens de vous indiquer est de 10 pour 7.

M. SMITH: La proportion est de 10 pour 7. Je m'excuse.

M. WALSH: J'ai revu ces chiffres il n'y a pas longtemps.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé monsieur Temple?

M. TEMPLE: Oui, merci.

M. WALSH: Ces chiffres peuvent varier selon les conditions que l'on rencontre. On ne peut pas généraliser.

M. WINCH: Monsieur le président, on nous a dit qu'il faudrait établir un roulement pour nos forces militaires en Europe, qu'il faudrait remplacer ces hommes une fois par an sans que leurs familles les accompagnent. Je voudrais savoir ce que le général Walsh en pense. J'aimerais lui demander si des plans ont été arrêtés pour l'évacuation des personnes à charge des militaires en Europe, si une guerre devait éclater. Si la guerre éclatait en Europe, comment nos militaires réagiraient-ils psychologiquement en sachant que leurs femmes et leurs enfants se trouvent près du théâtre des opérations?

M. WALSH: En ce qui concerne les personnes à charge qui se trouvent en Europe, l'idéal serait, strictement du point de vue de la théorie militaire, d'envoyer outre-mer des unités composées d'hommes sans personnes à charge ni bagages. Évidemment, il y a beaucoup d'autres facteurs qui influent sur cette situation.

Tout d'abord, il faudrait changer de méthode, envoyer nos hommes passer un an outre-mer, les faire rentrer pendant deux ans au pays, et les envoyer ensuite passer une autre année outre-mer; mais notre armée n'est pas assez importante pour permettre ce genre de roulement. Je ne pense pas qu'une telle méthode puisse assurer la stabilité. La plupart de nos officiers et sous-officiers sont des hommes mariés.

Comme je l'indique dans mon mémoire, nos militaires ne sont envoyés outre-mer qu'une fois tous les cinq ans. En d'autres termes, ils passent une année à l'étranger et cinq ans au Canada. Si le plan de roulement que vous proposez était adopté, les familles en pâtiraient, parce que les hommes seraient partis trop longtemps; cela ne serait pas acceptable et, comme il y aurait un manque de stabilité, la capacité de l'armée serait amoindrie. Pour mettre à exécution un programme de roulement tel que celui que l'on propose, il faudrait, selon moi, qu'on forme sans cesse un nombre suffisant d'hommes au Canada.

Je ne pense pas que l'économie qu'on réaliserait correspondrait à celle qu'on prévoit. Selon nos dispositions actuelles, les hommes qui partent outre-mer sans leurs familles ont le droit de les envoyer à l'endroit où ils résident d'habitude; si un soldat part pour l'étranger, on envoie sa femme chez elle, si elle le désire, mettons d'Halifax à Victoria, pendant qu'il est parti. Lorsqu'il rentre au Canada, nous la faisons revenir pour qu'elle le rejoigne. Lorsqu'il s'agit d'une brigade entière, ce programme coûte très cher.

En outre, si une unité occupe des logements destinés aux hommes mariés et que les hommes se séparent de leurs familles, que faut-il faire des familles qui occupent les logements des hommes mariés, si une autre unité vient remplacer la première? Faut-il les jeter sur le pavé pour faire place aux nouveaux renforts?

Le manque de logements pose de gros problèmes dans bon nombre de nos camps. Shilo, par exemple, est très éloigné de Brandon, et le problème se pose également à l'égard de Petawawa et de Gagetown.

Somme toute, les dispositions qu'on propose ne sont pas aussi souhaitables qu'on pourrait le croire, vu les autres difficultés qui se posent.

En réponse à la question que vous avez posée au sujet de l'évacuation des familles de militaires d'une zone de guerre, je me permets de vous signaler qu'en septembre dernier le commandant de la brigade a adopté un programme selon lequel toutes les familles vont être installées dans des quartiers permanents, afin qu'elles soient à l'abri. Il s'agit de l'exercice dit de «protection».

Jusqu'à présent, on n'a pas réellement établi de ligne de conduite pour ce qui est du rapatriement des familles des militaires de l'Europe. Il va sans dire qu'on se servira de tous les moyens disponibles pour les évacuer. Il ne faut pas oublier qu'il y a autant de Canadiens en Europe qu'il y a de personnes à charge du personnel de la brigade.

Quant à la façon dont les soldats peuvent réagir psychologiquement du fait que leurs épouses sont avec eux en Europe, je pense que, si ce sont de braves garçons, il se batteront d'autant plus fort pour s'assurer que leurs épouses et leurs enfants ne souffrent pas, si une guerre éclate.

Je crois vous avoir donné la réponse la plus complète possible dans les circonstances actuelles.

M. WINCH: Le général peut-il dire combien nos militaires en Europe ont de dépendants?

M. WALSH: Il y en a environ 8,500 en Europe.

M. WINCH: Le général vient de dire qu'il n'existe aucun programme d'évacuation de ces 8,500 personnes. Pourquoi n'a-t-on pas pris de dispositions pour prévoir leur évacuation?

M. WALSH: Je n'ai pas dit qu'il n'existe aucune disposition à cet égard. En fait, j'ai dit qu'il existe un plan de protection.

M. WINCH: Ce plan suppose le transfert de ces familles aux casernes permanentes; mais il ne prévoit pas leur évacuation loin du théâtre d'hostilités possibles.

M. WALSH: Jusqu'à présent, on n'a pas établi de ligne de conduite quant à l'évacuation de ces familles. La question est actuellement à l'étude.

M. WINCH: N'est-il pas vrai que cette question est à l'téude depuis environ 15 ans?

M. WALSH: La solution de ce problème échappe complètement à la compétence de l'armée.

M. WINCH: Qui faudrait-il consulter pour trouver la solution de ce problème?

M. HELLYER: Qui proposeriez-vous, monsieur Winch?

M. WINCH: Ce n'est pas moi le général Walsh, monsieur Hellyer.

M. HELLYER: Je suis certain que vous comprenez, monsieur Winch, que, lorsque le général Walsh déclare qu'il s'agit d'un problème de ligne de conduite, c'est que la responsabilité en revient alors au gouvernement.

M. WINCH: Le général nous a dit qu'aucune ligne de conduite n'a été adoptée par rapport à l'évacuation de ces quelque 8,500 personnes, qui sont les familles de nos militaires en Europe, sauf pour ce qui est de les installer dans

les casernes. On a parfaitement le droit de demander quelle ligne de conduite le gouvernement entend adopter quant à l'évacuation de ces 8,500 personnes, advenant une guerre.

Le PRÉSIDENT: Le témoin, à ce qu'il me semble, vous a répondu clairement. Il a dit qu'il n'existe pas de ligne de conduite à cet égard. Le ministre est intervenu pour ajouter que c'est au gouvernement de prendre des décisions à ce sujet, si j'ai bien compris.

M. WINCH: Puis-je demander au ministre, monsieur le président, si cette question, négligée pendant des années, fait maintenant l'objet d'une étude de sa part, pour qu'on en vienne à décider d'une ligne de conduite?

M. HELLYER: Il est certain que la question mérite d'être étudiée. Elle embrasse aussi la question du déploiement de nos forces en Europe, qui les amènerait en position beaucoup plus avancée que l'endroit où se trouveraient placées ces familles en cas de guerre. La question se rattache au problème que vous avez posé, bien que cet aspect ne puisse peut-être pas influencer votre jugement sur ce sujet.

M. MCMILLAN: Monsieur le président, M. Lyndon B. Johnson a parlé de cette question. Il a dit que la présence de ces familles en Europe contribuait certainement au moral des troupes; mais il doutait sérieusement que cette même présence améliorerait leur moral, si des hostilités se déclenchaient. A l'époque où parlait M. Johnson, je ne crois pas que les États-Unis aient eu quelque plan d'évacuation des familles de leurs troupes stationnées en Europe.

M. HELLYER: Ce que vous dites était vrai au moment où parlait M. Johnson. Mais je ne saurais dire, si depuis ce temps-là, les États-Unis ont élaboré un plan d'urgence.

M. LAMBERT: Je veux poser une question supplémentaire. Monsieur le président, vu l'élément fourni par le Canada aux troupes qui sont placées aux positions stratégiques avancées et l'objectif dont s'inspire l'OTAN, laisser les familles de nos soldats les accompagner outre-mer n'est-il pas un risque calculé qu'il faut accepter? Nos troupes ne sont-elles pas dans le même cas que celles de nos Alliés à cet égard? Ne s'agit-il pas d'un risque calculé qu'il faut accepter à cause du danger de guerre?

M. MATHESON: Ces familles sont peut-être en sécurité plus grande à cet endroit que dans nos grandes villes canadiennes.

M. LAMBERT: On a souvent dit qu'il est beaucoup plus prudent de rester au lit que de se lever le matin.

M. WALSH: J'ajouterai que cet exercice de protection n'est pas un programme particulier aux troupes canadiennes, loin de là. Il s'agit d'un programme qui s'applique à toutes les familles des militaires stationnées en Europe. En somme, nous nous conformons au programme général.

M. WINCH: Est-ce que la majeure partie de nos troupes cantonnées en Europe se trouvent concentrées dans ce que vous appelez les cinq zones entourant Soest?

M. WALSH: Il y a quatre zones situées dans un rayon approximatif de 40 milles de Soest.

M. WINCH: Les familles des militaires habitent-elles toutes dans cette région?

M. WALSH: Certaines de ces familles sont intégrées à l'économie allemande, dans une autre région concentrique dont la périphérie s'étend à environ 40 milles plus loin.

M. WINCH: La région ne serait-elle pas une région-cible dans le cas d'hostilités?

M. WALSH: Non, je ne le crois pas. Comparée à d'autres secteurs plus importants du point de vue militaire, je dirais que la région n'est pas susceptible d'être une cible importante.

M. WINCH: Du point de vue du Canada, cette région est considérée comme cible militaire?

M. WALSH: Du point de vue strictement militaire, je ne le crois pas; pas plus que les grandes villes canadiennes.

M. WINCH: Je parle ici de l'Europe, des régions où sont nos troupes.

M. WALSH: Étant donné que nos troupes sont dispersées, on ne peut considérer cette région comme une cible militaire.

M. SMITH: Quand vous parlez d'augmenter la brigade canadienne en Europe, je suppose que vous vous dites d'abord que, si la guerre se produisait, ce serait soit une guerre du type classique, soit une guerre nucléaire restreinte. En d'autres termes, le programme de renforts se fonde sur le principe selon lequel on doit poster des troupes près des endroits menacés, aux avant-postes.

M. WALSH: Le programme de renforts est premièrement destiné à fournir des renforts immédiats à l'arrière de la brigade. C'est une pratique générale de l'art militaire d'affecter un dizième des effectifs globaux, quand on va à l'étranger, au rôle de renforts immédiats, afin que, lorsque l'on prend part à un combat, on puisse garder ses positions jusqu'à ce que s'organise le ravitaillement constant. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de renforts en Allemagne. Il faut compter sur nos effectifs qui sont au Canada pour assurer les renforts.

Les renforts nécessaires dépendent des pertes subies; les renforts forment le lien entre les établissements actuels d'entraînement que nous avons au Canada et les troupes aux avant-postes. Du point de vue stratégique, quant aux avant-postes, l'endroit où un combat peut se produire n'a pas vraiment d'importance. Mais lorsque les hostilités sont ouvertes, les renforts sont nécessaires.

M. SMITH: Évidemment, l'efficacité de ces derniers dépendra largement du genre de guerre, à savoir s'il s'agirait d'une guerre de type classique ou d'une guerre nucléaire restreinte.

M. WALSH: Les pertes, puis-je dire, sont en fonction du genre de guerre. Comme vous le savez, puisque vous avez été vous-même soldat, il arrive que ce soit un seul des bataillons d'une brigade qui subisse toutes les pertes, ou qu'une seule brigade d'une division subisse des pertes. Il y a bien des «si» dans cette question.

M. SMITH: Je vais parler d'un de ces «si». Nous savons que nous enverrions nos gros effectifs, si la guerre se déclarait. Mais, dans le cas où se déclencherait une guerre nucléaire totale, se peut-il que le Canada expédie des renforts plus nombreux que ceux qui sont requis à l'heure actuelle?

M. WALSH: J'en doute beaucoup.

M. SMITH: Ce qui veut dire que, jusqu'à un certain point, nos programmes se fondent sur la possibilité d'une guerre non du type classique ou d'une guerre nucléaire restreinte?

M. WALSH: Nous avons fondé nos programmes sur la tension constante qui existerait jusqu'à la fin de la guerre.

M. SMITH: N'êtes-vous pas de mon avis si je dis que, dans la perspective d'une guerre nucléaire totale, la stratégie du maintien de troupes aux avant-postes découlerait d'une décision politique. En d'autres termes, nous postons des unités à l'avant-garde à cause de la nécessité de fournir à l'Allemagne de l'Ouest l'assurance que son territoire ne sera pas violé.

M. HELLYER: Permettez-moi de répondre à cette question. Il faut bien dire que cette décision a été en partie une décision politique.

M. SMITH: Pour autant que ce principe est valide actuellement, l'aspect politique y joue-t-il encore un rôle?

M. HELLYER: Certaines considérations politiques n'ont pas été étrangères à la décision de l'adopter, et elle a été adoptée.

M. SMITH: Il importe peu, je le reconnais, que ces considérations soient valides ou non aujourd'hui. Mais il y en a encore.

M. HELLYER: Les considérations qui ont joué dans la décision sont encore applicables.

M. SMITH: J'ai une ou deux questions sur le sujet des navires. Pour faire suite à cette idée de renforts, ne croyez-vous pas, général Walsh, que du point de vue strictement militaire (je ne vous demande pas de nous parler de l'aspect financier), il serait souhaitable que le Canada possède un certain nombre de navires d'un genre quelque peu hybride, qui nous serviraient de navires marchands, mais qui seraient tout particulièrement conçus pour répondre à des besoins militaires, pour transporter de nouveaux renforts de la brigade, par exemple, et pour les opérations de nettoyage, à supposer qu'une partie du Canada survivrait à une hécatombe nucléaire.

M. WALSH: Je ne serais pas conforme à la tradition militaire si je ne répondais pas oui à cette question. Nous nous plaignons toujours de manquer de tout. La question est d'autant plus intéressante qu'en Europe, les Britanniques sont en train de construire des navires spécialement destinés à cette fin.

M. SMITH: Je crois que les Américains ont également des plans très avancés pour un bâtiment de ce genre.

M. WALSH: En effet, je crois que les Américains ont un bâtiment du genre.

M. SMITH: Mon autre question se rapporte aux renforts, ainsi qu'à l'évacuation des civils. Un supplément de moyens de transport aérien constituerait un facteur important dans le renforcement de notre brigade en Europe et servirait aussi à l'évacuation des civils, n'est-ce pas?

M. WALSH: Cet aspect est essentiel quand on pense à la question des renforts. Cependant, si vous vous en souvenez, la question m'a été posée à propos du programme d'évacuation.

M. SMITH: Je le sais bien; mais n'est-il pas vrai que le manque de moyens de transport par air est un des facteurs qui restreignent la possibilité d'évacuer les civils?

M. WALSH: Nous manquons de moyens de transport militaire. Mais lorsque je pense aux grandes ressources du transport commercial aérien de notre pays, j'estime qu'il faut étudier le problème à partir de là.

M. SMITH: En d'autres termes, il faudrait tenir compte de l'ensemble des moyens de transport offerts par Air-Canada, par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien et par tous nos avions transatlantiques?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Du point de vue militaire, vous avez deux aspects à considérer en France: la brigade doit être postée à un point stratégique et en cas d'hostilités, il faut fournir des armes aux troupes. Je pense, par exemple, à la fusée *Honest John,* sur l'usage de laquelle vous n'avez pas l'autorité de prendre de décision. Quelle serait votre réaction si une bombe devait exploser et semer la destruction dans un intervalle de quelques minutes? Quels seraient vos sentiments si vous deviez téléphoner au quartier général, ensuite aux autorités canadiennes, et ensuite aux États-Unis avant d'obtenir la permission d'ouvrir le feu? Trouveriez-vous que ce serait une arme inutile?

M. WALSH: Un commandant de bataillon n'aurait pas le pouvoir de lancer une *Honest John,* de toute façon. La responsabilité en revient à ceux qui détiennent une plus haute autorité.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): C'est pourquoi je pose la question. Qui donnera l'ordre d'ouvrir le feu? Il ne servirait à rien que vous ayez les *Honest John,* si vous ne pouvez pas vous en servir. Vous devrez transporter vos armes et même si vous aviez une accumulation d'armes nucléaires, vous ne pourriez vous en servir avant d'en avoir obtenu l'autorisation conjointe d'Ottawa et de Washington. Supposons que vous courriez le grave danger de voir 4,000 ou 5,000 de vos soldats menacés d'anéantissement? Que feriez-vous?

M. WALSH: Il est très difficile de répondre à cela. Nous sommes en train d'élaborer des dispositions d'ordre technique avec les commandants qui sont en Europe. Dès que nous aurons établi une entente provisoire sur les dispositions techniques, nous devrons la soumettre au gouvernement. Nous avons reçu de Washington la permission de consulter directement l'armée américaine à cet égard.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Ne croyez-vous qu'il aurait fallu attendre de parvenir à une entente avant que nous acceptions les armes?

M. WALSH: L'OTAN a émis des dispositions à cet égard, qui concernent le commandement suprême des forces alliées jusqu'aux commandants des groupes et corps d'armée; chacun de nous a une place désignée dans l'organisation. Je ne possède pas tous les détails de ces dispositions, car elles sont récentes pour nous et nous n'avons pas pu en parler jusqu'à dernièrement.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Merci. J'ai deux autres questions à traiter. D'abord, le *Bobcat.* Vous en parlez brièvement dans votre mémoire, et on semble avoir longtemps hésité à l'adopter. On nous donne à entendre que certains nous ont dépassés. Est-que nous abandonnerons le projet du *Bobcat* comme nous l'avons fait pour les frégates, afin d'épargner de l'argent qui nous servira à acheter d'autres choses fabriquées en d'autre pays?

M. WALSH: L'Armée a besoin d'un véhicule blindé pour le transport des troupes. Ce fait a été amplement prouvé lors de la dernière guerre, alors que nous avons été les premiers à nous en servir. La semaine dernière, nous avons fini d'étudier l'usage à en faire dans des opérations de guerre et nous nous proposons d'en faire l'essai nous-mêmes, de sorte que nous pourrons dresser un plan détaillé d'organisation. J'ai soumis au gouvernement une étude comparée des caractéristiques de divers transports blindés de troupes. Malheureusement, le *Bobcat I,* qui était à l'essai quand je vous ai présenté mon mémoire l'été dernier, a présenté des points faibles avant que ses 2,000 milles de parcours soient terminés. Jusqu'à ce qu'on puisse corriger ces faiblesses, on ne pourra pas l'accepter comme matériel de campagne. Plus on continue avec le programme du *Bobcat,* plus ces retards ralentissent tout l'ensemble du programme de l'Armée.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le ministre, permettez-moi de vous poser la question suivante: Quelle est votre attitude à ce sujet? Entendez-vous abandonner ce programme?

M. HELLYER: Le ministre est maintenant saisi des faits comparatifs d'ordre technique et financier et il étudiera la question très minutieusement avant de présenter une recommandation au gouvernement en temps opportun.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): J'aimerais poser une dernière question que je considère d'une importance capitale. Dans votre exposé, il a été question de survie nationale. Avez-vous une idée bien arrêtée quant au genre de programme qui permettrait la survie de la population du Canada, advenant une guerre nucléaire, mettons entre les États-Unis et la Russie? Que projetez-vous ou que proposez-vous faire dans ce cas? Que comptez-vous faire à ce sujet? Enrayer l'attaque de la Russie, comme on combat un incendie de brousse, ou fournir certaines installations au sol où la population pourra se rendre, si elle veut survivre.

M. WALSH: Les tâches que le gouvernement a conférées à l'Armée se rapportent au réseau d'alerte, aux communications et aux opérations de rentrée; en somme, il lui a assigné des tâches de sauvetage. Mettons qu'un désastre se produise. Les autres tâches que vous avez mentionnées—prévision des retombées et établissement de moyens supplémentaires d'hospitalisation—sont connexes et elles relèvent de l'Organisation des mesures d'urgence, qui, sauf erreur, relève de M. Drury.

A mon avis, mon exposé explique clairement la rentrée dans les villes qui ont subi une attaque et le réseau d'alerte qui fonctionne jour et nuit; les lignes de communications sont en voie de parachèvement des Postes qui font partie du réseau des transmissions de l'Armée canadienne; elles sont logées dans des abris protecteurs à certains endroits, mais il faut en protéger les circuits. Il y aura donc un soutien de radiocommunication; Radio-Canada, qui exploite le réseau de radiodiffusion, est maintenant en ondes 24 heures par jour. Il y a un an, la Société avait dû raccourcir la durée quotidienne de ses émissions, par mesure d'économie. Des militaires de l'Armée régulière et de la Milice s'occuperont du programme de repénétration. Les plans en ont été tracés et les troupes chargées de la mise en œuvre s'entraînent dans ce sens.

M. LESSARD (*Lac Saint-Jean*): Mais la plus grande partie des troupes serait détruite au cours de l'attaque. Que proposez-vous?

M. WALSH: On ne doit pas s'imaginer qu'elles seront toutes anéanties. On doit supposer qu'elles se trouveront en partie hors des zones-cibles et que, si celles qui sont demeurées dans ces zones sont détruites, on les remplacera par les autres qui n'ont pas été atteintes. Il ne faut pas croire que ce sera un holocauste général. L'étude que nous avons effectuée révèle qu'un grand nombre de personnes peuvent être épargnées, pourvu qu'un plan ait été établi et que toutes les ressources soient employées pour sa mise à exécution.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Je pense surtout aux installations d'hospitalisation qui devront être protégées, car nous en aurons grandement besoin, à mon avis, après une attaque. Je songe aussi aux médecins. Sommes-nous assurés des services de ces spécialistes, si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires pour les protéger?

M. WALSH: Je pense que chacun de nous aura un rôle à jouer. La population entière sera mobilisée pour s'occuper des endroits qui seront atteints. Les normes dans les hôpitaux seront évidemment moins élevées, car il leur faudra peut-être placer trois malades là où actuellement il n'y en a qu'un. Mais ces questions ne sont plus de la compétence de l'Armée; elles relèvent de l'Organisation provinciale des mesures d'urgence.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Qui devra s'occuper des ressources alimentaires?

M. WALSH: Ce domaine ressortit à l'Organisation des mesures d'urgence et aux provinces.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Existe-t-il actuellement un programme visant les ressources alimentaires?

M. WALSH: Je n'en sais rien.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Si l'attaque se produisait demain, nous ne serions nullement prêts à l'affronter, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que ce soit la conclusion qui se dégage des paroles qu'a prononcées le témoin. Il a dit qu'un autre groupe, à savoir l'OMU, serait alors en cause.

M. LAMBERT: Je m'intéresse particulièrement au rôle que la brigade doit jouer en Europe et, en conséquence, à la division de l'Aviation qui s'y trouve. Je pense à la stratégie d'avant-garde. Certains témoins que nous avons entendus

au cours des deux ou trois dernières semaines ont formulé des critiques au sujet du rôle que nous devons jouer et sur les responsabilités que nous avons assumées à cet égard; je crois qu'il faudra tout d'abord accroître l'effectif de la brigade pour lui permettre de s'acquitter de son rôle. Je songe aussi aux besoins en matériel et aux difficultés que le ravitaillement suscitera. Général Walsh, vous êtes, me semble-t-il, au courant des remarques que l'ancien président des chefs d'état-major a formulées à ce sujet. A-t-on pris des mesures en vue d'aplanir certaines difficultés qu'il prévoyait particulièrement en matière d'approvisionnements?

M. WALSH: Pour autant que je sache, rien n'a encore été entrepris dans ce sens. L'adoption d'une stratégie dite d'avant-garde ne motive nullement l'accroissement de l'effectif de la brigade.

M. LAMBERT: Pourvu qu'il existe un moyen d'acheminer des approvisionnements?

M. WALSH: Nous n'avions aucune raison d'en prendre. Pour ce qui regarde le ravitaillement proprement dit, je suis plutôt au courant de la question, car je me rappelle que, lorsque je me suis occupé du transport de la brigade outre-mer, les dépôts se trouvaient disséminés un peu partout en Allemagne. De fait, certains se trouvaient justement sur la frontière. Lors de la création de l'OTAN, on était en voie de ravitailler les dépôts comme il convenait. Le régime d'approvisionnement, sur le Rhin, a toujours été en retard sur les mesures tactiques réelles. Après l'admission de l'Allemagne occidentale dans l'OTAN, cet organisme a décidé de poster des troupes plus avant, soit à la Weser, ce qui a nécessité un nouveau déploiement des réserves d'avant-garde. Au cours des quelques dernières années, nous avons accompli un travail considérable à ce sujet dans cette région. Quand j'étais quartier-maître général, j'étais au courant de la question.

La nouvelle réorganisation exige maintenant un autre déploiement de nos dépôts logistiques. Dans ce cas en particulier, les Allemands en tant que pays hôte fournissent beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Mais d'après ce que j'ai entendu dire, la redistribution des réserves d'articles divers ne s'effectuera pas d'une façon permanente avant un an ou plus. Toutefois, elle, se fait actuellement à titre provisoire. La situation s'est bien améliorée depuis quelques années.

M. LAMBERT: Est-il vrai que la ligne d'approvisionnement est actuellement une ligne britannique, en ce qui concerne le groupe de brigade?

M. WALSH: Le ravitaillement provient...

M. LAMBERT: De sources britanniques?

M. WALSH: Et des dépôts.

M. LAMBERT: L'emploi accru de matériel et d'articles d'origine non britannique par le groupe de brigade ne grève-t-il pas cette ligne d'approvisionnements?

M. WALSH: Je ne dirais pas qu'il l'épuise, car les Britanniques commencent à se servir de ce que nous avons. Or, il y a trois articles d'intérêt particulier; le pétrole ou l'essence, qui est commun aux Britanniques et à nous-mêmes; les armes, qui deviennent de plus en plus d'usage commun aux deux, étant donné que les Britannique emploient maintenant le canon 105 et c'est la grosse arme qu'il s'agit d'étudier; certaines armes portatives et dans ce domaine spécial se classe le dispositif de lancement de fusées dont se servent les Britanniques et qui ressemble beaucoup au nôtre. En tant que groupe d'Armée, nous ressemblons beaucoup plus aux Américains et, pour ce qui concerne certains articles, nous avons conclu avec eux une entente pour nous ravitailler automatiquement aux dépôts américains; ces mesures éviteront la

traversée des lignes de communications, ce qui constitue un facteur compliqué. Nos principaux problèmes se rapportent à l'approvisionnement de pièces de rechange. Nous avons en retour un appui et les Britanniques en ont un eux aussi.

M. LAMBERT: Ces lignes d'approvisionnements vous satisfont-elles?

M. WALSH: La façon d'agir actuelle me satisfait; mais on n'est jamais entièrement satisfait.

M. LAMBERT: Ai-je raison de supposer que le rôle que joue la brigade dans la stratégie d'avant-garde ne vous satisfait pas?

M. WALSH: Oui, je suis satisfait. Les troupes ne sont peut-être pas postées dans un endroit aussi avancé que le veut la stratégie d'avant-garde. De fait, la période de déploiement me semble n'avoir augmenté que d'une heure par rapport à la durée initiale de 16 à 17 heures. Les troupes se trouvent très près de l'endroit où elles étaient postées antérieurement.

M. LAMBERT: Est-ce à dire qu'on pourrait, à des fins tactiques, utiliser des armes nucléaires à faible portée dans une guerre nucléaire restreinte?

M. WALSH: Je crains n'être pas en mesure de répondre à cette question.

M. LAMBERT: Ce sont des problèmes qui touchent le nœud même de la stratégie d'avant-garde en ce qui a trait au rôle de la brigade. Si vous estimez qu'il s'agit d'une question de ligne de conduite d'un caractère exceptionnel et à laquelle le ministre peut répondre, je me soumets à votre décision. Mais je me soucie de savoir si, comme nous le dit le chef d'état-major de l'Armée à ce sujet, le rôle que nous avons accepté de jouer nous satisfait?

M. WALSH: Le rôle tel qu'on me l'a expliqué me satisfait.

M. LAMBERT: Avez-vous le sentiment d'être en mesure de le remplir?

M. WALSH: J'estime que oui.

M. LAMBERT: Très bien.

M. DEACHMAN: Général Walsh, la route de l'Alaska est une question qui m'intéresse vivement, puisqu'elle concerne ma province, je relève à la page 162 des délibérations de la séance du 11 juillet 1963, la phrase suivante dans votre mémoire:

> L'Armée a pris en charge la partie canadienne de la route de l'Alaska, par l'intermédiaire d'un organisme militaire appelé le Réseau routier du Nord-Ouest. Quelque 57 officiers et 352 soldats, ainsi qu'environ 655 civils y sont employés à l'année longue. Les frais occasionnés directement à l'Armée par cette entreprise s'élèvent à environ $11,900,000 par année.

Sauf erreur, certaines parties de ce réseau routier ne relèveront plus de la Défense nationale, mais du ministère des Travaux publics, ce qui entraînera le retrait d'une partie du personnel militaire.

Lorsqu'on a soulevé la question à la Chambre, je ne crois pas avoir bien compris l'explication qu'on a alors fournie. Je me demande si vous ne pourriez pas me renseigner au sujet des projets actuels se rapportant à la route de l'Alaska?

M. WALSH: Je crois savoir, d'après la décision que le gouvernement a arrêtée, que nous en remettrons la charge aux Travaux publics le 1er avril.

M. DEACHMAN: Toute la route de l'Alaska, depuis Dawson-Creek?

M. WALSH: Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà pris en charge la partie de la route qui est revêtue d'asphalte.

M. DEACHMAN: La partie qui relie Dawson-Creek et Fort St. John?

M. WALSH: Un peu au-delà de cet endroit, me semble-t-il, quelque part à proximité des milles 82 et 83; mais l'Armée continue d'entretenir la partie de la route qui est revêtue de gravier.

M. HELLYER: J'aimerais ajouter une seule observation. On a dit qu'il conviendrait mieux aux familles des militaires et à certaines autres personnes que le transfert s'effectuât au mois de juin plutôt qu'au mois d'avril. Les ministères des Travaux publics et de la Défense nationale examineront cette question afin d'en arriver à une entente qui servira le mieux les intérêts des personnes en cause.

M. DEACHMAN: Mais nous pouvons dire qu'au mois de juin ou au début de l'année la route en question relèvera du ministère des Travaux publics et que l'Armée n'en aura plus la charge.

M. WALSH: C'est exact.

M. DEACHMAN: Quelles mesures a-t-on prises relativement au programme du revêtement en dur de la route de l'Alaska lorsqu'elle passera aux mains des Travaux publics? Connaît-on le programme de revêtement en asphalte de la route de l'Alaska qui sera mis en œuvre lors du transfert aux Travaux publics?

M. WALSH: Actuellement, il n'existe aucun plan relativement à d'autres travaux d'asphaltage de la route de l'Alaska.

M. DEACHMAN: Est-il vrai que le ministère des Travaux publics prend en charge la route sans avoir tracé aucun plan ni établi aucun coût estimatif des travaux de revêtement en asphalte de la route?

M. HELLYER: Comme vous le savez, le gouvernement a été saisi d'une résolution appuyant l'idée de recouvrir d'asphalte certaines sections de la route. Mais le gouvernement ne l'a pas encore étudiée. Ces mesures entraîneraient des dépenses considérables dont l'étude doit, comme vous le savez, recevoir la priorité, comme c'est le cas de certaines autres dépenses que le gouvernement doit faire dans d'autres régions du pays. Je suis convaincu que le ministère des Travaux publics examinera la question, vu que désormais la route relèvera de sa compétence.

M. DEACHMAN: Lorsque le transfert a été opéré, y a-t-il eu des entretiens avec le gouvernement provincial au sujet des travaux d'amélioration ou d'entretien de cette route ou des ententes relatives au partage de ces travaux et des dépenses qu'ils occasionneront?

M. WALSH: Pas à ma connaissance.

M. LAMBERT: Je voudrais poser une autre question.

M. BALDWIN: Je désire, moi aussi, poser une question complémentaire.

M. DEACHMAN: Je voudrais obtenir le plus de renseignements possibles à ce sujet. J'aimerais donc qu'on poursuive l'interrogatoire.

M. BALDWIN: La question que je désire poser est de celles auxquelles le général Walsh est en mesure de répondre. Croit-il que les améliorations qui seront apportées au réseau routier de l'Alaska favoriseront beaucoup notre défense continentale (j'emploie ce mot à dessein)?

M. WALSH: Je pense que les améliorations qui ont été apportées à la route actuelle de l'Alaska ont à peu près atteint l'utilité qui correspond à leur coût. Presque tous les ponts en bois ont été remplacés par des ponts en acier, de sorte que le réseau routier, étant donné sa situation géographique, est aussi satisfaisant que possible. La route de l'Alaska comporte deux ou trois aspects qui ne se retrouvent pas dans une route aménagée sous un climat plus tempéré. Le premier, c'est que la route traverse les montagnes; l'an dernier, ces régions

qui, jusque-là, n'avaient jamais connu d'inondations, ont été inondées à plusieurs reprises. De semblables choses se produisent en montagne. Les inondations ont fait des dégâts pendant que j'étais dans la région; il n'y en a pas eu depuis lors. Dans quelques heures, il s'est produit 24 effondrements de la route. Je pense que, sauf l'eau de la fonte des neiges, il n'est pas passé d'eau sous les ponts ou les ponceaux depuis ce temps-là.

L'autre question a trait à l'asphaltage de la route dans cette région. L'asphalt absorbe assez de chaleur pour faire fondre la neige et voilà pourquoi la surface est ensuite glissante. Cela peut se produire pendant sept ou huit mois de l'année. L'eau ne se dégage pas comme cela se fait sur les routes plus au sud. Une fois que la gelée pénètre dans le sol, la chaussée devient dure comme un chemin de béton; il est plus sûr d'y rouler que sur un pavé glissant. L'autre problème relatif au pavage se pose dans une région très mauvaise, directement au sud de Fort-Nelson, dans une contrée de fondrières. Je doute qu'il soit possible d'y maintenir une surface rigide. Il se produit des gonflements chaque année et de nombreux glissements de terrain. C'est un phénomène naturel, parce que le sol se nivelle graduellement. Le premier ministre Bennett m'a parlé de cette affaire; à mon sens, nous devrions nous rapprocher des montagnes dans cette région pour obtenir une infrastructure ferme sur laquelle un chemin pourrait être préparé avant qu'il puisse être pavé pour de bon. Nous n'avons jamais eu l'argent nécessaire pour faire une enquête approfondie sur le tracé de la route.

M. BALDWIN: Si je puis dire un mot à ce propos, je dirai que, outre naturellement le moyen de trouver l'argent pour l'entreprise et de régler ces difficultés, je me demande si l'amélioration de la grand-route aurait une grande importance pour notre défense continentale en général?

M. WALSH: J'hésiterais à l'affirmer, car je crois que, à ce propos, la route actuelle répond aux besoins. En outre, le chemin de gravier peut être réparé beaucoup plus rapidement qu'un chemin pavé. Il convient de se le rappeler.

M. LAMBERT: Dans ce transfert du ministère de la Défense nationale au ministère des Travaux publics, y a-t-il eu des pourparlers avec les États-Unis? Je comprends que le transfert au Canada a eu lieu avec l'entente que le chemin serait entretenu comme une grand-route militaire et c'est ce que nous avons fait. C'est la norme qui a été appliquée. Y a-t-il eu des changements?

M. WALSH: Il faudrait que j'examine les conditions de l'entente; mais, si je comprends bien, le chemin devait répondre à certaines normes et le ministère des Travaux publics devait s'en charger dans l'avenir comme l'armée l'avait fait dans le passé.

M. LAMBERT: En d'autres termes, le ministère de la Défense nationale se dessaisit ici d'un engagement militaire envers le pays?

M. HELLYER: Il abandonne un engagement qui, à mon avis, n'a plus de portée militaire.

M. WALSH: Puis-je apporter une correction à ce sujet? Si je me rappelle bien, lorsque nous avons pris la charge, notre travail consistait à maintenir la grand-route dans un état camparable à ce qu'elle était lorsque les Américains nous l'ont passée. Nous l'avons fait et plus que cela nous l'avons aussi améliorée, afin de réduire les frais d'entretien. Je puis dire en toute honnêteté qu'aujourd'hui la route est en bien meilleur état que lorsque nous l'avons prise.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poursuivre vos questions, M. Deachman?

M. DEACHMAN: Oui, si le sujet de la grand-route de l'Alaska est épuisé.

Général Walsh, 90 p. 100 des automobiles qui circulent sur le chemin de gravier ont leur pare-brise endommagé. J'espère qu'on s'occupera de cela.

M. PATTERSON: Il me reste une autre question à poser à ce sujet. Un tronçon de la route a-t-il été transféré au gouvernement provincial?

M. WALSH: Oui, les premiers 82 ou 83 milles de la partie pavée.

Mr. PATTERSON: A-t-il été convenu que la province entretiendrait la route selon les normes prévues lors du transfert de la route par les États-Unis?

M. WALSH: Je regrette, mais je n'ai rien eu à voir à cela dans le temps et je ne sais pas exactement ce qui a été convenu par le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique. Si je comprends bien, le gouvernement de la Colombie-Britannique a consenti à accepter le transfert pourvu que le pavage réponde aux normes de la route transcanadienne; c'est ce qui s'est fait.

M. DEACHMAN: Je veux revenir sur la question du *Bobcat* et à vos remarques paraissant à la page 148:

> L'Armée a conçu ce projet dès janvier 1954, avant qu'aucun autre pays n'en ait eu l'idée.

J'aimerais à poser quelques questions. En premier lieu, quelle est exactement la conception du *Bobcat* et continue-t-il à être aussi utile qu'on le pensait et qu'il s'est révélé depuis?

M. WALSH: Il s'agit de transporter l'infanterie non protégée rapidement à travers les champs de bataille pour qu'elle puisse combattre une fois rendue. Il a été prouvé, plus ou moins d'après l'histoire que les pertes survenaient au cours de l'approche et que si le chemin se parcourt lentement à pied, c'est alors qu'on subit des pertes. Deux ou trois membres de la commission ont eu cette expérience. A Falaise, ils ont livré une attaque préventive avec beaucoup de succès et ils ont continué à le faire pendant toute la seconde Grande Guerre. C'est la conception en cause. A mon sens, elle est plus importante que jamais aujourd'hui à cause des vastes espaces, que je crois vous avoir montrés sur une diapositive, dans laquelle une unité est dispersée pour assurer sa protection. Comme il est impossible de se déplacer assez vite dans ces régions pour faire face à la menace, il faut aller à travers champs pour combattre l'ennemi; autrement, on se fait contourner et, une fois pris sur l'arrière, c'est la fin.

M. DEACHMAN: Vous dites que l'Armée a pris cette initiative en 1954. Est-ce cette année-là qu'elle a commencé à dresser les plans?

M. WALSH: Nous avons eu l'approbation du premier prototype en acier doux cette année-là.

M. DEACHMAN: Vous aviez entre les mains le premier prototype en acier doux dès 1954?

M. WALSH: Non, nous avons commencé les dessins et nous les avons assemblés à ce temps-là.

M. DEACHMAN: Combien de temps s'est-il écoulé et combien d'argent avez-vous dépensé sur le *Bobcat* entre 1944 et le moment où vous avez produit le premier prototype?

M. WALSH: Je ne puis pas vous donner ce renseignement tout de suite, mais je pourrai l'obtenir.

M. DEACHMAN: Pouvez-vous nous donner l'année dans laquelle le premier prototype a fait son apparition, prêt à marcher avec un moteur dedans et capable de fonctionner?

M. WALSH: Il faudrait que je vérifie. J'oserais dire que c'est vers 1955.

M. DEACHMAN: Environ un an après que vous avez eu un prototype assemblé?

M. WALSH: Mes dates sont approximatives. J'essaie de me rappeler. C'est vers 1955 ou 1956.

M. DEACHMAN: Ainsi, en 1956, l'entreprise progressait bien dans le domaine des plans et des essais?

M. WALSH: Et des études sur la possibilité de la réaliser.

M. DEACHMAN: Il y a sept ans, il y avait eu des essais du prototype et on avait examiné la possibilité de réaliser l'entreprise. Maintenant, au cours des sept années suivantes qu'est-il arrivé? Y a-t-il des aspects politiques? Le programme a-t-il été mis au rancart? S'est-on posé d'affreuses questions? Qu'est-il arrivé au cours des sept années? Il y avait déjà quelque chose de fait en 1957.

M. WALSH: Je n'ai pas de renseignements détaillés sur ce qui est arrivé; mais je puis vous assurer que l'armée voulait assurément le *Bobcat*.

M. DEACHMAN: Il n'y avait pas de doute? Des doutes se sont introduits ailleurs à son sujet. Est-ce cela?

M. WALSH: Je ne sais pas, monsieur.

M. SMITH: J'ai une autre question à poser au sujet du *Bobcat*.

M. DEACHMAN: Je n'ai pas fini.

M. SMITH: On me dit que l'une des causes des difficultés et des retards relatifs au *Bobcat* est qu'on a tenté de modifier sa structure de base pour le convertir en un véhicule tout usage. Par exemple, n'a-t-on pas suggéré à un certain moment de son perfectionnement que la châssis principal soit modifié pour qu'il puisse porter une arme d'artillerie? A-t-on fait cette modification ou l'a-t-on suggérée?

M. WALSH: En soi, cela n'a nullement retardé la mise au point du *Bobcat*.

M. SMITH: Mais cette décision a été prise?

M. WALSH: Lorsque nous avons eu l'original, les études sur ses possibilités ont été faites avec un modèle, pour voir si le 105 pouvait y être monté, et on a trouvé que cela pouvait facilement se faire; mais cet essai n'a pas retardé le programme général.

M. HAHN: Puis-je poser une question relative au *Bobcat*? Ai-je bien compris, général Walsh, que, selon vous, quand on a commencé les travaux au sujet du *Bobcat*, aucune autre nation alliée n'avait un véhicule capable d'accomplir ce que nous en attendions?

M. WALSH: Oui, autant que je sache.

M. HAHN: Vous dites que les armées des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Allemagne ont créé leurs propres véhicules de transport de troupes. Ont-elles maintenant des véhicules à cette fin, dont elles peuvent se servir?

M. WALSH: Les Américains ont le M-113 depuis deux ou trois ans; ils en ont construit 3,000. Je crois que les Italiens en fabriqueront en Italie en vertu d'un permis. Les Anglais ont un nouveau véhicule qui sera légèrement différent de l'autre et coûtera beaucoup plus cher; ils l'introduiront dans leur matériel de guerre cette année. Les Allemands ont assurément un de ces véhicules dont ils disposent les grenadiers des unités blindées. Les Russes ont deux ou trois différents types de véhicules de transport pour les membres des unités blindées également.

M. HAHN: Comment ces véhicules se comparent-ils avec le *Bobcat*, en supposant que le *Bobcat* soit supérieur du point de vue technique?

M. WALSH: Il y a très peu de différence entre le *Bobcat* et le M-113. Le dessin et la charge utile sont à peu près les mêmes. Le M-113 est un peu plus lourd et la pression du train de roulement est plus forte; mais il porte un homme de plus et sa silhouette est légèrement plus étroite et plus basse. Cependant, à toutes fins pratiques, aux yeux d'un profane, il n'y a pas de différence entre les deux et il servirait exactement aux mêmes fins.

M. HAHN: Quel serait son coût en comparaison d'un *Bobcat*?

M. WALSH: Il est difficile de répondre à cette question. Le prix d'un M-113, au meilleur de ma connaissance, est d'environ $23,000. Le *Bobcat* coûterait plus cher, à cause de la production restreinte, naturellement, et c'est pour cela qu'il faudrait acheter en même temps des pièces de rechange pour la durée de l'appareil; si l'on prenait un autre véhicule, il ne serait pas nécessaire d'acheter le même nombre de pièces de rechange, parce qu'il y en aurait toujours de disponibles.

M. DEACHMAN: J'ai une couple de questions à poser. Il est vrai que, bien que nous ayons eu tout d'abord cette idée, d'autres pays, dont l'Italie et d'autres de cette importance, ont créé des véhicules de transport dont ils se servent. Est-ce exact?

M. WALSH: L'Italie n'a pas inventé de véhicule de transport de troupes. Tout ce qu'elle fait est d'obtenir un permis pour construire le 113.

M. DEACHMAN: Après avoir pris l'initiative du projet, nous trouvons que d'autres véhicules de transport sont en production; mais nous n'en avons pas un en service.

M. WALSH: C'est exact.

M. DEACHMAN: Songeons-nous actuellement à d'autres véhicules de transport de troupes, de même qu'au prototype du *Bobcat*?

M. HELLYER: Cette question a été posée plus tôt.

M. DEACHMAN: Je comprends que c'est exact. La seule autre chose que je puis ajouter est de demander de nouveau ce qui est advenu d'un programme qui a été lancé si rapidement?

Le PRÉSIDENT: Le témoin a répondu que ce qui est arrivé après n'est pas de sa compétence. A un moment donné, les intéressés semblent avoir accompli ce qu'il fallait faire, selon eux, et, d'après le témoin, il n'y avait rien d'autre à faire.

M. SMITH: Puis-je poser une autre question au sujet du *Bobcat*? Si les essais ont été moins que satisfaisants, n'est-ce pas qu'il y a certains défauts de conception. Est-ce exact?

M. WALSH: Pas nécessairement. On peut le comparer à une nouvelle voiture qui vient de sortir. Il y a deux ou trois petites choses qui n'ont pas encore été corrigées et je crois que l'entrepreneur a manqué d'argent et qu'il a dû en mettre d'autre dans l'entreprise. Nous ne pouvons pas très bien accepter le véhicule avant que certains petits changements au modèle aient été corrigés, comme le renforcissement des articulations, et ce genre de choses. Il s'agit de choses très peu importantes et la compagnie nous assure que, pour les résoudre, il n'y a pas de difficulté. Il lui faut tout simplement plus de temps. Cependant, cela retarde tout le programme encore une fois.

M. DEACHMAN: J'ai une question à poser au ministre. Quelles mesures prend-on pour organiser un système d'études, de recherches et d'évaluation qui empêchera les programmes de ce genre de disparaître après des travaux, des efforts et des mises de fonds considérables?

M. HELLYER: Je ne crois pas qu'il y ait une étude qui résoudrait jamais ce problème. Je crois que nous avons une expérience considérable maintenant pour servir de fondement à nos jugements et qu'il y a certaines leçons qui s'offrent à nous. L'une d'elle est qu'il n'y a pas de garantie que personne n'achètera un produit fini. Deuxièmement, si quelqu'un a une bonne idée, il la travaillera avec rapidité et fera tout son possible pour vous assurer qu'elle est neuve et meilleure. Il a de meilleures chances de trouver des marchés dans d'autres pays. Ce que nous ne devons pas faire et ce qui est arrivé dans notre

pays une ou deux fois est de rester au stage des plans et de la création assez longtemps pour que les efforts des autres qui arrivent après et accélèrent leurs efforts vous rattrapent et vous dépassent.

M. SMITH: J'ai une question de plus à poser au sujet du *Bobcat*. N'est-il pas vrai que, même si un petit pays peut réaliser la première et la meilleure idée, très souvent il est presque impossible d'obtenir que les autres pays l'adopte à cause du prestige national et de l'économie de ce pays?

M. HELLYER: C'est bien vrai et je ne crois pas que personne ne minimise les difficultés inhérentes à ce domaine. Dans le cas du *Bobcat* en particulier, je ne crois pas qu'il y ait de profit à essayer de déterminer pourquoi nous sommes si en retard à avoir enfin un véhicule; mais il y a un certain nombre de facteurs qui s'y rattachent. L'un d'eux, par exemple, est que les compagnies intéressées à cette réalisation ont changé deux ou trois fois de propriétaires. Je n'ai pas de détails ici, mais c'est une des raisons.

M. SMITH: C'est maintenant l'*Avro*, ou ce qui était l'*Avro*, qui en est le propriétaire.

M. HELLYER: Oui. Ce changement de propriétaires est une des raisons et peut-être que l'enthousiasme des autorités gouvernementales n'a pas été aussi vigoureux qu'il aurait pu l'être. C'est maintenant chose du passé et nous devons en tirer une leçon pour l'avenir.

M. MATHESON: Je désire poser une autre question sur ce sujet.

Le PRÉSIDENT: C'est la première chose qui donne lieu à tant de questions.

M. MATHESON: Lors des témoignages que nous avons déjà entendus, il y eut discussion au sujet des avions Arrow et du *Bobcat*; l'on nous a même fait des prédictions relativement aux sous-marins nucléaires. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de choisir quelque arme particulière qu'il développera au point où elle pourra servir de modèle à l'Alliance? En d'autres termes, la production sur une grande échelle nous serait-elle avantageuse?

M. MACINNIS: Nous nous éloignons du sujet. Alors, monsieur le président, qu'est-ce qu'une question complémentaire?

Le PRÉSIDENT: Le nom de M. Matheson paraît en deuxième lieu sur ma liste; je lui donne la parole non pas comme un membre qui pose une question complémentaire, mais comme le deuxième sur ma liste.

M. HELLYER: A votre question, je réponds par l'affirmative; nous nous efforçons de trouver des domaines de recherche et de développement encore inexplorés et où nous pourrons nous affirmer. Cependant, notre champ d'action est restreint à cause des deux facteurs suivants, que nous venons de mentionner: les ressources restreintes dont nous pouvons disposer pour fins de recherche et de mise au point, et, en second lieu, les difficultés extrêmes que nous éprouvons à vendre de l'équipement important à d'autres nations, par suite de facteurs attribuables au prestige national et à l'économie.

M. MATHESON: Le ministre peut-il nous nommer une arme que nous avons conçue et que nous avons réellement pu commercialiser avantageusement en temps de paix?

M. HELLYER: Il existe plusieurs exemples de ce genre que je ne puis citer à brûle-pourpoint. Nous avons inventé le sonar à profondeur variable, qu'emploient maints autres pays. Nous avons joué un rôle important dans l'élaboration de systèmes d'aide à la navigation d'avions, lesquels ont également été utilisés par d'autres pays. Nous avons des simulateurs de vol que nous pouvons fabriquer et vendre en concurrence avec n'importe qui. Il existe d'autres exemples de ce genre, ainsi que certains qui s'appliquent à l'équipement lourd.

M. WALSH: Et également des mines terrestres.

M. MATHESON: Puis-je poser une question au général Walsh? D'après la page 151 des *Témoignages* du 11 juillet, il a parlé de la milice et des cadets de l'Armée.

M. HELLYER: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Matheson. Il existe un autre exemple important que j'ai oublié de mentionner: la famille Caribou de nos avions,—l'Otter, le Beaver et le Caribou,—qui se sont révélés excellents et que plusieurs pays étrangers ont achetés en grand nombre.

M. MATHESON: Je vous remercie.

Général, à la page 151 des *Témoignages* du 11 juillet, vous nous avez indiqué le rôle de la milice et des cadets de l'air. Comme vous le savez, depuis lors, nous avons entendu deux de vos distingués collègues, le général Simonds et le général Foulkes. Si j'ai bien compris leurs témoignages, ils désireraient que soit établie une force des trois armes, ou une force générale douée d'une grande mobilité. Cette force serait utilisée au sein de l'OTAN; mais, subordonnément à retrait immédiat, elle serait soumise aux instructions des Nations Unies, afin de participer à des conflits localisés. Il semble que les deux généraux songent à l'utilisation de forces de type classique, et l'équilibre entre les grandes puissances nucléaires nous permettrait peut-être de jouer un rôle utile dans ce domaine. Vu l'importance que ces généraux attribuent à la possibilité d'un pareil changement, êtes-vous satisfait du rôle actuel de la milice? Depuis que vous avez témoigné au mois de juillet, plusieurs officiers en service m'ont dit qu'actuellement nous n'avons aucune ligne de conduite militaire définie, que nous n'avons pas les fonds nécessaires pour accomplir la tâche qui nous est assignée, en particulier dans l'Organisation des mesures d'urgence, qui manque de véhicules. Les présents règlements n'accordent que 40 jours aux volontaires de la milice, y compris les camps d'été, ce qui ne laisse que 33 jours d'instruction. Plusieurs disent qu'ils sont découragés lorsqu'ils songent à l'avenir de la milice, surtout lorsque nous approchons le centième anniversaire de ce pays. Ils s'inquiètent de l'honneur de leur régiment et du rôle qu'ils joueront à l'avenir.

A la page 468 des *Témoignages* du 17 octobre 1963, le général Simonds dit que la milice a toujours un rôle important à jouer, un rôle historique qui consiste à pouvoir assurer rapidement l'aide nécessaire à l'appui des forces permanentes. Il est d'avis que la survivance nationale peut être assurée, si l'on insiste surtout sur le rôle militaire fondamental, sans qu'il soit nécessaire de former une garde nationale. L'armée peut-elle nous dire quel avenir est réservé à notre milice? Ce sujet intéresse les personnes qui consacrent une bonne partie de leur vie à travailler dans l'intérêt de la nation.

M. WALSH: Monsieur Matheson, il y a quelques années ce concept des forces armées en action a été établi après que les communistes eurent créé leur bombe nucléaire. On s'est demandé quel serait le rôle de la milice, car on croyait que manquerait le temps suffisant pour assurer la mobilisation. Cependant, une certaine évolution s'est produite depuis lors. Advenant une guerre nucléaire, il faudrait tout d'abord s'occuper de la sécurité de la nation. Cela nous a portés à songer à la survivance; en d'autres termes, il faut protéger, rétablir notre pays. La puissance de l'armée vient de ce qu'elle peut produire des groupes d'hommes disciplinés qui possèdent ordinairement leurs propres moyens souples de transport et de communication. Voilà pourquoi ce rôle important a été confié à la milice; on y a insisté, parce que c'était quelque chose de nouveau.

Afin de pouvoir accomplir son rôle dans la milice, le membre de cette force doit être un soldat d'expérience. Cela n'a jamais changé et est demeuré tel quel. Il doit être entraîné de façon que l'unité de la milice puisse le former à son rôle de survivance. Cela ne signifie pas seulement une formation pour la

survivance; cela est entièrement semblable à toute autre tâche. L'ordre de marche pour la survivance est le même que celui pour la marche au combat. Le travail relatif au personnel et à la formation spéciale est exactement le même. Les gens se sont un peu trop monté la tête sur ce sujet au lieu de tenir compte des similitudes. Dans l'armée régulière, nous tenons surtout compte des premiers soins. Notre passé est excellent; les trois quarts de nos gens ont réussi les examens de premiers soins de l'Association ambulancière Saint-Jean. Voilà ce qu'il faut au combat, aussi bien que pour la survivance nationale.

L'an dernier ou probablement l'année précédente, nous avons dit dans notre programme de formation que les membres de la milice devraient s'entraîner à devenir soldats. Nous nous efforçons d'établir des écoles royales pour ceux qui peuvent s'absenter durant de plus longues périodes, afin de retenir l'esprit de corps au sein de l'unité, car les personnes qui possèdent l'expérience du service actif disparaissent lentement. Ainsi les techniques fondamentales qui s'appliquent à certains groupes de la milice, tels que les artilleurs, les armuriers, etc., demeureront actives et des instructeurs seront pourvus.

Nous avons également institué un programme de formation à long terme, que nous appelons la milice pour étudiants. On leur donne environ 40 jours d'entraînement par année. Ce sont des étudiants d'institutions secondaires qui travaillent ordinairement toute la journée du samedi, ainsi que durant l'hiver, et qui ensuite s'absentent durant six semaines afin d'assister au cours de l'été. Nous leur fournissons uniquement un entraînement de base.

Voilà où nous espérons trouver des officiers et des sous-officiers pour les cadres de la milice future, et la milice se charge de former ces hommes. Cependant, nous éprouvons parfois des difficultés à trouver des instructeurs et des hommes qui puissent s'absenter de leur travail. Sept jours dans un camp signifient 33 jours ou 66 nuits. Si l'on déduit les fins de semaine,—et il n'existe que 52 semaines durant une année,—un grand nombre de membres du personnel de la milice constate qu'il n'a pas le temps d'accomplir toutes ces choses. C'est le temps qui compte, et l'on vous dira que l'on n'a pas le temps de faire ces choses. Les épouses ne consentent pas à ce que leurs maris s'abentent aussi souvent, Ainsi, il faut savoir ce qu'il faut faire dans ces circonstances.

La nature de la milice varie grandement, selon les régions, d'un océan à l'autre. Dans les villes importantes, il est facile d'obtenir des officiers, mais plus difficile d'obtenir des hommes. Cependant, dans des localités moins considérables, telles que celles que l'on trouve dans les Prairies, on peut établir de petites sous-unités; mais il est très difficile d'y trouver des officiers. La milice est une organisation magnifique, et je ne crois pas qu'elle ait jamais été mieux constituée qu'aujourd'hui. Elle est formée de jeunes gens; mais comment peut-on les payer plus de quarante jours par année? Encore une fois, nous insistons sur l'importance de l'entraînement en groupe.

M. MATHESON: Il existe certaines relations entre la milice et les forces permanentes, parce qu'une partie du personnel se déplace de l'une aux autres, n'est-ce pas?

M. WALSH: En effet; en outre, nous nous sommes adressés à la milice afin d'obtenir de jeunes officiers pour l'armée régulière. Ces derniers ont obtenu des commissions à court terme; ils peuvent servir durant trois ans, et ensuite retourner à leur unité dans la milice. Nous nous efforçons d'attacher les militaires de l'armée régulière à la milice, laquelle fait partie de notre programme de défense d'urgence. Ainsi, nous avons tout intérêt à ce que la milice soit une force efficace.

M. MATHESON: Je vous remercie.

M. CHURCHILL: Permettez-moi de revenir au *Bobcat* qui est un de mes sujets favoris. Je ne désire pas mettre le général dans la même situation que le général Foulkes qui a déclaré, l'autre jour, à la page 561 du compte rendu:

> M. FOULKES: . . . Je sais qu'il y a beaucoup de discussion au sujet de la protection de l'infanterie. Je suis peut-être un vieux soldat d'infanterie aux idées arriérées, qui croit encore que la meilleure infanterie se déplace à pied. Je ne crois pas être seul à partager cette impression.

Et à la fin du paragraphe, il ajoute:

> . . . Évidemment, c'est là une question d'opinion.

Il est inconcevable que surgisse, chez les Canadiens, un autre débat concernant l'utilisation de transports de troupes blindés; mais je désirerais demander au général Walsh s'il existe, au sein de l'Armée, des divergences d'opinion relativement à l'efficacité de ces transports de troupes?

M. WALSH: Monsieur Churchill, il n'y a aucun débat sur ce sujet. La seule discussion qui existe au sein de l'Armée consiste à déterminer combien il nous en faut et comment nous devons en disposer, afin d'en obtenir le meilleur rendement ou la meilleure utilisation, compte tenu du nombre que nous pourrons acheter.

M. CHURCHILL: Je suis heureux d'apprendre cela. Je sais que la meilleure infanterie est celle qui se déplace à pied, c'est-à-dire lorsqu'elle est en contact avec l'ennemi et non, comme vous l'avez signalé, lorsqu'elle s'approche de l'objectif, ou s'y dirige, alors que se produisent les pertes les plus considérables.

Je me suis demandé si le retard dans la production du *Bobcat* n'était pas attribuable à quelque différence d'opinion concernant son efficacité. Ce n'est peut-être pas une question qu'il convient de poser au général. Cependant, on se sert de la bataille de Falaise comme exemple, parce que c'était la première fois que l'on utilisait les transports de troupes blindés. L'utilisation de ces véhicules n'a guère été heureuse, car c'était la première expérience de ce genre; les chauffeurs avaient été choisis parmi le personnel des camps de base des régiments blindés et groupés en toute hâte. Il n'existait aucun contrôle effectif, et quelques-uns de ces chauffeurs n'ont jamais été retrouvés; je le sais, car j'ai assumé une certaine responsabilité dans cette affaire.

Cependant, la déclaration du général me rassure, car ces véhicules blindés, s'ils sont utilisés de façon efficace, permettent à l'infanterie d'atteindre l'ennemi, ce qui évite ainsi toutes ces pertes.

J'espère que l'armée insistera pour que ce programme soit appliqué. Le général a parlé de certaines modifications qui devraient être apportées à ce véhicule. Il a dit, je crois, que lorsqu'il a été mis à la disposition des troupes canadiennes pour la première fois, le char britannique *Centurion* avait dû être modifié; et le *Starfighter 104* expédié en Europe l'hiver dernier a dû subir immédiatement 13 modifications. Il me semble que nous devrions fournir ce véhicule à nos troupes, afin qu'elles puissent apprendre à l'utiliser, même s'il nous faut employer un *Mark* 1, 2, 3 et 4.

M. WALSH: Je vous ai peut-être donné une fausse impression lorsque j'ai parlé de modifications. Ce ne sont pas des changements fondamentaux, mais certaines modifications apportées à la suite d'épreuves de génie à des pièces telles que les roues ou la suspension, qui ont révélé des faiblesses après les épreuves des premiers 2,000 milles. Ce sont des défauts que les fabricants doivent rectifier dans leurs usines mêmes, et non des déficiences dans le châssis du tracteur ou dans le moteur.

M. CHURCHILL: Je vous remercie. Je constate que notre temps s'épuise; cependant, je désirerais poser une autre question.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. CHURCHILL: Le général pourrait-il nous expliquer l'appui aérien pour la brigade. Le général Simonds a signalé l'autre jour qu'à certains égards la batterie de fusées fournit un appui aussi efficace que l'on puisse désirer au cours d'un combat. Je suis au courant de cela. Cependant, l'Armée estime-t-elle qu'il lui faudrait quand même un appui aérien immédiat, tel que peut l'assurer le *Typhoon*, par exemple, ou estime-t-elle qu'elle a besoin de ce genre d'appui?

M. WALSH: Il existe deux réponses à cette question. Si nous considérons la situation générale, nous ne pouvons espérer obtenir ce genre d'appui immédiat avant que nous ayons gagné le combat aérien. Du point de vue tactique strictement militaire, plus grande est la puissance de feu, meilleures sont les chances d'obtenir la victoire et de gagner le combat, ce qui élimine ainsi un plus grand nombre de facteurs inconnus. Cependant, j'ai entendu dire que les Allemands sont revenus à une méthode de ce genre, mais cela ne peut être confirmé.

M. CHURCHILL: Je sais que notre bataillon blindé en Europe se sert d'hélicoptères pour fins de reconnaissance; mais est-il nécessaire d'utiliser d'autres genres d'avions pour cette reconnaissance à l'échelon de la brigade ou de la division?

M. WALSH: Je crois, M. Churchill, qu'on est actuellement en train de mettre au point un appareil dans ce but, afin d'aider au travail de reconnaissance; c'est une entreprise conjointe, à laquelle participent le Canada et l'Angleterre. L'appareil est connu sous le nom de CL-89.

M. CHURCHILL: J'ai une dernière question à poser. Elle porte sur la «stratégie d'avant-garde» dont on a parlé à la page 133 du compte rendu. Je vais sauter des parties de votre exposé, mais vous avez dit, sauf erreur, que, si vous pouviez apporter des changements, vous auriez besoin d'autre matériel, par exemple, dans le domaine des signaux, des ponts et du transport. Pensez-vous à une brigade? Pourquoi une brigade aurait-elle besoin de ce matériel spécial?

M. WALSH: Je ne pensais pas à la brigade en particulier. Je pensais plutôt à l'ensemble des troupes.

M. CHURCHILL: C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant midi et trente-cinq minutes. Nous allons ajourner la séance pour la reprendre à quatre heures cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre et la séance va commencer.

Le général Walsh veut ajouter quelques explications à une réponse qu'il a donnée ce matin.

M. WALSH: On m'a demandé ce matin ce que le *Caribou* pouvait porter. J'ai obtenu des renseignements certains à ce sujet. Il peut transporter une charge utile de 7,200 livres; cela signifie qu'il ne pourrait pas transporter une voiture blindée de transport de troupes. *L'Hercules* 130 a nue charge utile de 37,000 livres et pourrait transporter deux voitures blindées de transport; mais son autonomie de vol n'est que de 1,700 milles. S'il ne transportait qu'une voiture blindée de transport, cette autonomie s'étendrait à 3,800 milles.

Le PRÉSIDENT: Le nom de M. Baldwin figure en tête de ma liste, cet après-midi.

M. BALDWIN: La question que je voulais poser ce matin est probablement aussi appropriée cet après-midi. Plusieurs personnes ont exposé devant les membres de notre Comité, les différences, si différences il y a, qui existent

entre les armes nucléaires tactiques et les armes nucléaires stratégiques. J'aimerais que le général Walsh nous dise ce qu'il pense de cette distinction et aussi d'une autre question qui peut en découler, à savoir si oui ou non un conflit au cours duquel on ferait un usage limité d'armes nucléaires tactiques aboutirait inévitablement ou probablement à une guerre nucléaire totale.

M. WALSH: A mon avis, M. Baldwin, une arme nucléaire tactique peut appuyer directement l'armée sur le champ de bataille, ou fournir un appui à la marine ou à l'aviation au cours d'une opération donnée.

L'arme nucléaire stratégique est, je pense, l'arme dont se servirait le commandement stratégique de l'air des États-Unis ou le projectile balistique intercontinental à longue portée qui serait lancé contre les cibles ennemies. Voilà l'arme nucléaire stratégique telle que je la conçois.

En ce qui concerne la question de juger si l'emploi d'armes nucléaires tactiques mènerait à une guerre nucléaire totale, ce problème a fait l'objet de bien des discussions entre des experts beaucoup plus au courant de la situation que je ne le suis. Je ne prétends pas être un chef comme certains de ceux qui ont déjà témoigné ici; je ne suis qu'un simple marmiton.

Je pense qu'il est fort possible que cela mène à une guerre totale. D'un autre côté, je crois que, lorsqu'on se rendrait compte du danger entraîné par l'emploi d'armes nucléaires, mêmes tactiques, on mettrait peut-être fin aux hostilités avant de tout détruire; mais j'estime que c'est une question d'opinion personnelle.

M. BALDWIN: J'en conclus que votre réponse à la première partie de ma question est que vous estimez qu'il y a une différence bien nette entre les armes nucléaires tactiques et les armes nucléaires stratégiques. J'appuie sur ce point, parce qu'on a laissé entendre ici, si j'ai bien compris, qu'il n'y avait pas de distinction réelle.

M. WALSH: Nous le croyons, au point de vue des forces armées. En d'autres termes, nous n'envisageons pas la possibilité de nous servir d'armes nucléaires stratégiques.

M. BALDWIN: C'est tout ce que je voulais savoir.

Le PRÉSIDENT: M. Winch.

M. WINCH: Deux des questions que je me proposais de vous poser l'ont déjà été; je ne les répèterai donc pas.

J'aimerais demander au général Walsh, sans toucher à la question de la ligne de conduite de l'Armée, s'il voudrait bien nous faire profiter de sa longue expérience à titre de commandant en chef de l'Armée en donnant des raisons pour ou contre l'établissement d'une force unifiée au Canada, par opposition à une armée composée de trois armes; c'est un domaine qui intéresse tout particulièrement le Comité.

Je ne vous demande pas d'exposer la ligne de conduite de l'Armée; mais vous devez avoir un avis là-dessus et votre expérience doit vous avoir amené à tirer certaines conclusions.

M. WALSH: A mon avis, le grand problème en ce qui concerne l'unification des armes provient de ce qu'elles jouent un rôle différent. C'est là que se trouve la difficulté. Si nous avions tous les mêmes fonctions à remplir, il y aurait moyen de procéder à une intégration plus complète.

Il existe déjà une certaine mesure d'intégration là où les tâches sont les mêmes, et je crois que les deux régions maritimes auxquelles participent la Marine et l'Aviation nous en donnent un exemple. L'Aviation et la Marine collaborent pour certaines manœuvres qui ont trait à la défense du Canada. Nous sommes unifiés. Nous avons organisé l'intégration au niveau du quartier général, où l'une des Armes assume le commandement et l'autre remplit les

fonctions de commandant adjoint; il y a une façon de procéder déterminée afin de réunir les quartiers généraux. C'est un domaine où les tâches sont les mêmes. Mais j'estime qu'il est difficile de voir, aussi longtemps que l'Armée continuera à effectuer ses opérations militaires dans un autre cadre que l'aviation postée en Europe, comment ces deux armes pourraient être intégrées, parce qu'elles ont des fonctions tout à fait différentes, tout comme la Marine joue un rôle bien distinct de celui de l'Armée ou de l'Aviation dans le SACLANT. C'est la difficulté que je vois actuellement. Les tâches doivent être groupées et unifiées, avant d'intéger les armes elles-mêmes.

M. WINCH: A la suite des changements qui se sont produits au cours des dernières années, êtes-vous prêt à dire que nous avons besoin de déplacer les troupes davantage, en ce qui concerne l'Armée, et que, par conséquent, ces déplacements vers les pays étrangers devraient être effectués par avion plutôt que par bateau?

M. WALSH: Oui, mais j'aimerais dire aussi que chaque opération aérienne, même le transport de troupes par avion, est habituellement suivie de renforts, de troupes terrestres qui arrivent par bateau. Toutefois, il ne serait plus éventuellement nécessaire d'utiliser des navires, si l'on se servait d'avions qui peuvent transporter du matériel lourd. Tout dépend de ce qu'on demande à l'armée de faire. Si on l'oppose à une grande puissance, comme la puissance soviétique en Europe, il faut beaucoup de matériel lourd pour combattre d'une façon efficace. S'il s'agit toutefois d'opérations de surveillance, à ce moment des troupes mobiles sans matériel lourd et moins nombreuses suffiraient à la tâche.

M. WINCH: Comment pourriez-vous intégrer maintenant l'Armée et l'Aviation pour le transport des troupes? J'essaie de déterminer quelles sont les conditions nécessaires au transport rapide, ce qui veut dire le transport par avion, et je conclus de tous les témoignages que nous avons entendus que nous avons grandement besoin d'une armée mobile, bien entraînée et très mécanisée. Si c'est votre point de vue, comment avez-vous abordé ou abordez-vous le service indépendant de l'ARC en vue de concilier vos opinions et vos besoins?

M. WALSH: Nous nous réunissons et nous traçons le plan de ce que nous voulons faire; autrement dit, le représentant de l'Armée dit qu'il faut d'abord certains effectifs au sol, et d'autres effectifs de soutien. L'Aviation cherche ensuite à voir ce qu'elle peut faire afin de répondre aux demandes de l'Armée. Il faut que chacun y mette du sien; en généeral, tout va bien. Là où la situation tactique l'exige, l'Aviation cède le pas à l'Armée, tandis que l'Armée s'en remettra à l'Aviation en ce qui concerne les suites d'une opération afin qu'elle soit plus efficace.

M. WINCH: Croyez-vous cette collaboration plus efficace dans un service interarmes que dans un organisme où les trois armes seraient unifiées?

M. WALSH: Je crois qu'elle peut être efficace dans les deux cas. La seule difficulté provient de ce qu'à d'autres moments, le groupe de l'Armée joue un rôle différent de celui de l'Aviation; par exemple, l'officier général commandant de la région de l'Ouest est surtout chargé de veiller à la sécurité de l'Ouest du Canada. Notre liaison avec l'Aviation se fait par l'entremise du commandant du transport aérien, situé à Trenton; mais nous participons aux mêmes manœuvres au moins une fois par année, si ce n'est plus souvent afin de mettre nos méthodes et nos façons de procéder à l'épreuve, afin de pouvoir les mettre en pratique rapidement.

M. WINCH: Avez-vous quelque chose à dire au sujet de témoignages qui ont été présentés ici, alors qu'on a dit que l'Armée compte maintenant plus de soldats qui accomplissent moins de travail que lorsque nous étions en guerre?

M. WALSH: Je puis vous citer des chiffres pour vous démontrer que ce n'est pas tout à fait le cas. Par exemple, à la fin de la guerre de Corée, l'Armée comptait 15 bataillons et tout de suite après, en 1954, une brigade a été démobilisée. Nous avons gardé un bataillon de surplus composé de militaires de langue française dans la province de Québec. Nous avons mis de côté complètement les unités de DCA équipées d'armes légères ou lourdes, et nous avons affecté à d'autres tâches le personnel qui s'en occupait; c'est surtout parmi ces hommes que nous avons recruté le personnel des batteries dotées d'*Honest John*. Mais nous sommes certainement moins nombreux que lors de la guerre de Corée et, de plus, nous avons dû remplir d'autres fonctions à l'étranger pour les Nations Unies, depuis cette guerre.

M. WINCH: On a fait remarquer qu'il y avait peut-être trop d'officiers supérieurs. Pourriez-vous établir un parallèle entre le nombre d'officiers attachés à l'état-major du quartier général, à la fin de la guerre de Corée, et le nombre d'officiers qui font partie actuellement du quartier général? Je m'exprime peut-être mal. Est-il vrai qu'il y a trop de contremaîtres pour le nombre d'employés?

M. SMITH: Beaucoup de contremaîtres.

M. WALSH: Je faisais l'été dernier un examen de l'organisation de notre personnel à ce sujet, afin de voir de quelle façon le quartier général de l'Armée avait évolué depuis 1946; et même si certains domaines assez restreints ont fait l'objet d'examens de temps en temps en ce qui concerne la réorganisation et la réduction des troupes, on n'a pas fait une étude complète de la situation du quartier général de l'Armée depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Depuis cette époque, en plus de combattre en Corée, nous avons participé au programme d'unification tripartite, au travail des autres pays de l'OTAN et aux différentes tâches que les Nations Unies nous ont confiées. Il m'a semblé qu'il était temps de répondre à deux questions: *a*) avons-nous la meilleure organisation pour accomplir le travail que nous avons à faire, et, dans le cas de la négative, *b*) comment pouvons-nous l'obtenir? A la suite de quoi nous avons préparé une liste des attributions. Je l'ai mise au point avec M. Hellyer, et l'une des tâches que le général Allard aura à accomplir lorsqu'il reviendra en fin de semaine d'une tournée d'inspection effectuée en Europe, sera celle de diriger une commission d'étude à ce sujet. Mais d'ici à ce que je reçoive son rapport, je ne puis être assuré: *a*) d'avoir la meilleure organisation ou *b*) de devoir la modifier.

M. WINCH: Voulez-vous dire, monsieur, que vous, le général à la tête de l'Armée, ne savent pas pertinemment si vous avez une organisation convenable?

M. WALSH: Je sais que j'ai une organisation qui fonctionne convenablement, mais je ne suis pas certain que ce soit la meilleure.

M. WINCH: Pourriez-vous faire un parallèle, d'une façon approximative, entre l'état-major actuel de votre quartier général et l'état-major du quartier général au moment de la guerre, en ce qui concerne le nombre des officiers?

M. WALSH: Je ne puis vous donner de chiffres maintenant, mais je puis les obtenir.

M. WINCH: La relation est-elle étroite?

M. WALSH: Non. Je crois que le quartier général comptait beaucoup plus d'officiers pendant la guerre qu'il n'en compte maintenant. Nous avons continuellement réduit le nombre de nos effectifs.

M. WINCH: Pourriez-vous obtenir ces chiffres.

M. WALSH: Oui, je le ferai.

M. WINCH: Et maintenant, croyez-vous qu'il a été bon de procéder à l'unification des services médicaux et des services de l'aumônerie militaire? Croyez-vous que cette mesure a éliminé le double emploi?

M. WALSH: Je crois que oui. Au fait, je suis sûr que cela a permis d'éliminer le problème dans certaines régions, en particulier dans les régions du pays où la situation ne varie guère.

M. WINCH: Pourriez-vous maintenant songer à d'autres cas où il y aurait peut-être double emploi et où l'unification signifierait de l'argent et de l'efficacité? Dans les magasins militaires, par exemple?

M. WALSH: Il y a certains services dans le domaine du ravitaillement et des magasins militaires où cela pourrait se faire. Mais, en vertu du régime actuel, une arme doit souvent assurer l'approvisionnement des deux autres. Dans le cas du fusil, par exemple,—les trois armes se servent du fusil FN,—c'est à l'Armée qu'on a confié le soin de veiller à l'approvisionnement des deux autres armes et même de fournir les munitions. C'est ce qui se fait encore. Par exemple, lorsque nous avons besoin d'avions légers pour des opératins d'artillerie ou d'hélicoptères pour des missions de reconnaissance, c'est l'Aviation qui se charge de nous procurer les appareils requis. Je ne crois pas que cela élimine le double emploi dans ces domaines. Et je ne crois pas que l'unification apporterait de changement, parce que nous le faisons toujours. D'un autre côté, les trois armes ont très peu de chose en commun dans d'autres domaines du ravitaillement, en ce qui concerne l'équipment de campagne propre à l'Armée, par exemple, ou tous les genres d'instruments électroniques et le matériel dont la Marine a besoin sur ces navires, et le matériel dont l'Aviation a besoin pour ses avions. L'Aviation fournit à l'Armée les pièces de rechange dont elle a besoin pour ses avions, ce qui ne constitue qu'une bien petite part du matériel nécessaire. Les seuls navires que l'Armée possède encore sont des bateaux pontons, dont la Marine n'a pas besoin. En ce qui concerne la nourriture, l'Armée fournit tous les vivres aux trois armes. Le service postal est le même pour les trois armes. Le service dentaire est commun aux trois armes: les dentistes portent l'uniforme de l'Armée, mais ils servent en même temps dans l'Armée et dans l'Aviation, et je ne crois pas qu'il y ait un problème de double emploi dans ce domaine.

M. WINCH: Est-ce que chacune des trois armes voit à assurer sa propre ligne d'approvisionnement?

M. WALSH: Elles y voient en ce qui concerne le matériel qui leur est propre. Dans les ports, nous remettons le matériel entre les mains de la Marine.

M. WINCH: Ne croyez-vous pas, par conséquent, que, s'il n'y avait qu'un service d'approvisionnement, ce serait plus avantageux, plus efficace et cela éliminerait le double emploi?

M. WALSH: Je regrette, mais je ne saisis pas votre question. S'agirait-il d'un unique service des approvisionnements?

M. WINCH: Oui.

M. WALSH: A ce que je comprends, tout dépend des approvisionnements dont on a besoin; s'il s'agit de ravitaillement, ce sont des rations. La Marine a des approvisionnements spécifiques pour répondre à ses besoins propres et ils ne sont pas situés aux mêmes endroits que dans notre cas.

M. WINCH: Une demande est faite, dites-vous, puis elle est transmise à la Marine, à Halifax, par exemple, afin que les approvisionnements soient fournis?

M. WALSH: Nous achetons en grandes quantités pour l'Aviation, la Marine et nous-mêmes par l'entremise du ministère de la Production de défense et nous maintenons les dépôts où s'approvisionnent les trois armes.

M. WINCH: Êtes-vous d'avis que le service des approvisionnements est à peu près unifié?

M. WALSH: Il s'agit d'un service d'approvisionnement commun, bien que ce ne soit pas un service unifié; en effet, nous portons tous différents uniformes.

M. WINCH: C'est tout.

M. DEACHMAN: Pourriez-vous établir des comparaisons entre ce qu'a demandé M. Winch et entre les forces armées canadiennes et ce que font les Britanniques et les Américains sur la question d'unifier les services et les approvisionnements?

M. WALSH: Pour ce qui de l'unification du ravitaillement et des frais généraux, nous sommes probablement à l'avant-garde en ce qui a trait à l'un ou l'autre pays; les forces américaines sont si nombreuses dans le domaine donné que leur ampleur justifie un seul service. Pour les Britanniques, il s'agit, par ailleurs, de nouveaux champs d'action. Leur récent Livre blanc, que leur chef d'état-major nous a expliqué en septembre dernier, en marque la première étape. Dans bien des domaines, nous sommes plus avancés qu'ils ne le sont. Notre conseiller scientifique et le sous-ministre de qui relève l'administration financière du ministère siègent avec les chefs d'état-major, lorsque ces derniers ont un problème à régler; c'est une chose qu'ils ne font pas. Mais cela se fait ici depuis des années.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, M. McMillan veut poser une autre question.

Mr. MCMILLAN: En ce qui concerne les services, j'aimerais savoir à quoi sont employés la plupart des civils. Font-ils du travail du bureau?

M. WALSH: L'échelle du personnel civil s'étend à partir des besognes de ménage jusqu'à des emplois importants de surintendant dans les grands entrepôts, en passant par le catalogage et les postes qui exigent de la stabilité.

M. MCMILLAN: Je suis assez intéressé à l'intégration des services médicaux; mais cela ne demande-t-il pas beaucoup plus de travaux d'écriture et la tenue de livres? J'ai parlé à des médecins et à quelques dentistes qui m'ont dit qu'ils devaient faire leurs rapports,—je me trompe peut-être,—en six ou huit exemplaires, rapports dentaires et rapports médicaux. Est-ce exact? En exige-t-on un grand nombre? Je serai seulement intéressé à savoir quel surcroît de travaux d'écriture en résulte.

M. WALSH: J'ai idée que c'est exact, mais je ne connais malheureusement pas à fond tous les services médicaux. Je sais seulement qu'il faut être très prudent lorsqu'il s'agit du côté médical, vu ce qui peut en découler pour la pension. Il s'ensuit qu'il faut tenir des registres complets pour être juste, non seulement envers le malade, mais aussi envers le gouvernement.

M. MCMILLAN: L'intégration réduirait donc le personnel, dentistes et médecins. N'est-ce pas exact?

M. WALSH: Je n'oserais affirmer que cela a fait beaucoup de différence, sauf que le travail a été réparti entre un plus grand nombre de médecins. On a réussi à fermer certaines cliniques et à mettre un frein au double emploi. A Ottawa, par exemple, l'Aviation dirige un hôpital pour les trois armes. A Kingston, d'autre part, c'est l'Armée qui tient cet hôpital, tandis que sur le littoral, c'est la Marine qui en est chargée. Naturellement, nous avions tous autrefois nos petits hôpitaux. Dans le cas de l'inspection médicale, nous n'avions qu'une clinique, si la distance le permettait.

M. MCMILLAN: Qu'en est-il de l'hospitalisation, en Europe, où se trouve la brigade des services de l'air.

M. WALSH: Nous tenons là un hôpital conjointement avec les Britanniques; nous fournissons, je crois, 40 à 45 p. 100 du personnel, tandis que ces derniers fournissent l'autre moitié. C'est à l'hôpital Iserholm que je pense. Il est presque entièrement canadien et britannique. L'aviation, qui se trouve à la frontière sud de l'Allemagne et à l'est de la France, ne peut en tirer parti, en raison de son éloignement.

M. MCMILLAN: Comment s'approvisionnent nos troupes en France? Lors d'un voyage que j'ai fait là-bas, je me rappelle avoir vu de la sauce piquante aux tomates qui venait du Massachusetts, et ainsi de suite. Nos troupes reçoivent-elles des produits du Canada là-bas?

M. WALSH: C'est une question strictement économique. Nous payons les Britanniques pour qu'ils fournissent les aliments dont nous avons besoin. Depuis que je suis là, nous avons réussi à éviter que le ministre en visite ne prenne une boîte de saumon et ne constate qu'elle vient de Russie, ou toute autre maladresse du même genre.

M. WINCH: Il y a deux ans, alors que j'étais là, j'ai pris une boîte de saumon et j'ai découvert qu'elle venait des États-Unis, à 36 milles de Vancouver.

M. GROOS: Le docteur a demandé si l'amalgamation ou l'intégration était inhérente à une réduction du personnel. Il n'est pas tout à fait exact que l'inverse soit vrai; en fait, l'intégration a eu comme résultat d'augmenter le nombre des officiers supérieurs. Lorsqu'on unifie les chefs d'état-major, on nomme un président à leur tête; lorsqu'on fusionne les services médicaux, chaque arme garde son propre chef et on nomme un directeur médical général; dans le cas des aumôniers, chaque arme a gardé son propre aumônier et nous avons nommé un aumônier général. Il en résulte une augmentation à l'échelon supérieur.

M. WALSH: Je crois que vous avez raison.

M. MACLEAN: Monsieur le président, j'aimerais que le général Walsh m'éclaire au sujet de la brigade en Europe. D'après votre mémoire, la brigade possède un régiment d'artillerie, une batterie de missiles sol-sol, ainsi que quatre rampes de lancement pour les fusées *Honest John,* un régiment blindé et trois bataillons d'infanterie. A ce que je comprends, ces rampes de lancement sont destinées uniquement à propulser les fusées nucléaires. Est-ce exact?

M. WALSH: C'est cela. De par sa conception, l'arme est des plus inefficaces lorsqu'il s'agit de lancer des ogives hautement explosives. Je ne sais même pas si de telles ogives sont disponibles.

M. MACLEAN: Je voulais seulement me faire confirmer la chose. Si les brigades disposent de ces rampes de lancement, cela diminue-t-il, à votre avis, leur possibilité lorsqu'elles sont engagées dans une guerre de type classique ou lorsqu'elles assument leur rôle normal? En d'autres mots, si une situation exigeait le seul emploi des armes classiques, la brigade serait-elle tout aussi efficace maintenant qu'elle l'était avant d'avoir les rampes de lancement pour les fusées?

M. WALSH: Elle le serait.

M. MACLEAN: Autrement dit, ces rampes de lancement n'ont pris la place d'aucun autre équipement classique?

M. WALSH: Non, il n'en est rien. Pour équilibrer la formation de notre artillerie, il ne manque que l'artillerie moyenne dont nous ne disposons pas outre-mer. Nous l'avons seulement au Canada. C'est l'obusier 155.

M. MacLEAN: Dans votre mémoire, vous faites brièvement état de l'équipement russe.

> En outre, les Russes disposent de missiles nucléaires sol-sol et d'avions tactiques de soutien pour leurs forces terrestres.

Doit-on en déduire ou sait-on que les avions tactiques dont disposent les Russes portent uniquement les armes nucléaires ou portent-ils également des armes classiques?

M. WALSH: Je n'en suis pas sûr. Je sors un peu de mon domaine quand j'entre dans les détails relatifs à l'aviation, mais j'ai idée qu'il en est ainsi. Pas tous nécessairement, ils en ont quelques-uns qui sont d'anciens modèles.

M. MacLEAN: Vous ajoutez aussi qu'ils ont neuf divisions aéroportées, ainsi que leur flotte de soutien. Je passe à la question suivante. Les forces de l'OTAN ont-elles dans leur ensemble l'équivalent en troupes aéroportées?

M. WALSH: Je sais que l'OTAN dispose de troupes aéroportées. En fait, les Américains en ont quelques-unes et je crois que les Britanniques ont au moins une brigade; mais je ne saurais donner de précisions à ce sujet.

M. MacLEAN: Les problèmes de ravitaillement diminueraient-ils, à votre avis, si, en supposant que cet arrangement soit plus facilement réalisable, notre brigade était convertie en une brigade aéroportée et gardée en réserve à l'arrière, comme l'a proposé un témoin précédent.

M. WALSH: Il faudrait les mêmes approvisionnements. Nous devrions procéder autrement; mais si la source d'approvisionnement avait un terrain d'atterrissage direct du Canada, notre situation actuelle en serait simplifiée. Le matériel lourd ne serait pas nombreux; mais il faudrait probablement l'expédier par bateau tout de même.

M. MacLEAN: Je m'excuse de passer d'un sujet à l'autre, mais la plupart de mes questions ont déjà été posées et on leur a répondu.

Dans l'Aviation, après la guerre, on a réorganisé le système d'approvisionnement et établi un commandement relatif au matériel. Quel système équivalent trouve-t-on dans l'armée en ce qui concerne l'approvisionnement général en matériel. Voici ce que je veux tirer au clair: l'Aviation a-t-elle adopté un système différent et en est-il de même de l'Armée ou les deux situations échappent-elles à tout comparaison?

M. WALSH: A un moment donné, immédiatement après la guerre nos stocks étaient assez bien répartis au pays. Tout juste après la guerre de Corée, nous les avons concentrés dans des dépôts d'approvisionnement nationaux et des dépôts d'approvisionnement régionaux. Nous avons commencé à accumuler du matériel automatique pour l'en expédier. Nous avons continué d'étudier l'affaire et constaté qu'il n'était pas nécessaire d'avoir autant de matériel d'autant plus que l'usage grandissant de l'aviation ou du transport aérien permettait de concentrer davantage les stocks; si une chose était nécessaire à tout prix, elle pouvait toujours être expédiée par transport aérien.

Tout cela signifiait donc qu'il était possible de réduire nos approvisionnements et de réaliser par le fait même des économies. Nous sommes allés plus loin. Il se poursuit une étude au sein du ministère en vue de réorganiser nos services des magasins militaires, afin d'utiliser davantage le matériel de transformation automatique à un niveau moins élevé, de sorte que nous puissions en tout temps produire des articles et, si nécessaire, de les expédier par avion au bon endroit. Cet étude vient de commencer et devrait rendre nos pratiques à la page.

M. MacLEAN: On a beaucoup parlé d'unir les services en vue de simplifier le ravitaillement, l'organisation, et le reste. Une question me vient à l'esprit à ce sujet. L'efficacité gagnerait-elle, à votre avis, à la suppression des unités traditionnelles de l'Armée, de l'identité des divers régiments et de leur valeur historique ou pensez-vous qu'on perdrait peut-être davantage en ce qui a trait au moral des diverses unités, si toute l'Armée portait le même uniforme, comme c'est le cas, par exemple, de la Marine et des Armées d'autres nations?

M. WALSH: L'esprit de régiment et le moral du corps font plus, à mon sens, pour souder une unité et en faire une équipe unie que quoique ce soit d'autre. C'est une chose intangible, mais elle est réelle et très efficace. Vous vous souvenez peut-être que, lors de la formation de la vingt-septième brigade, en 1951, chaque bataillon comprenait une compagnie d'un autre régiment. Ces unités manquaient de cohésion et ne se sont jamais réellement affirmées. Nous avions encore cette pomme de discorde quand cinq régiments étaient représentés dans la même unité; ils n'ont commencé à augmenter leur efficacité et à développer véritablement une attitude professionnelle et un esprit de corps que lorsqu'on leur eut donné une affiliation à un régiment commun par suite de la réorganisation des unités. Je le sais, parce que j'en ai souffert pendant cette période-là. On y a travaillé avec cœur, mais sans succès. Je puis aussi ajouter, monsieur MacLean, que Hanson Baldwin, qui écrit dans le *Times* de New York, a fait un article tout à fait à point, disant que notre organisation était à envier. En d'autres termes, l'organisation régimentaire offre un contact plus personnel.

M. MacLEAN: Merci beaucoup. Je suis d'accord.

Lors des audiences, divers témoins ont parlé de la situation difficile que créait parfois pour les chefs d'état-major, l'obligation de remplir deux rôles différents et parfois contradictoires. Dans l'un, ils sont à la tête de leur service et, dans l'autre, ils agissent en qualité de conseiller pour le ministère de la Défense nationale et pour l'État dans l'ensemble. Est-ce juste, à votre avis? Y a-t-il des occasions où par loyauté envers son arme, un chef d'état-major peut devoir se débattre pour qu'on maintienne son arme et lui procure sa juste part du gâteau, si l'on peut dire, alors que, d'un point de vue général, il serait plus logique de réduire une des trois armes par rapport à une autre? Autrement dit, est-ce juste de placer les chefs d'état-major dans cette position?

M. WALSH: J'admets qu'il n'est pas juste de placer les chefs d'état-major dans une position semblable; toutefois, depuis deux ans, l'occasion ne s'est pas présentée où ma loyauté envers le pays s'opposait à la loyauté envers l'armée. Il faut, à mon sens, savoir exprimer ses convictions et donner son avis. Si la décision est ensuite préjudiciable, on doit tâcher d'en tirer le meilleur parti possible.

M. DEACHMAN: Je crois que c'est la sonnerie d'appel des députés à la Chambre, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Si c'est un appel à la Chambre, nous allons devoir suspendre la réunion.

M. MacLEAN: J'ai encore quelques brèves questions. On a mentionné qu'il serait peut-être avantageux de garder, à titre de chef d'état-major honoraire, ceux qui ont complété leur période d'activité, laquelle est relativement courte, quatre ans, si je ne me trompe; ils pourraient agir comme conseillers dans un sens large, peut-être pas à pleine solde, au service de l'État, directement et sans porter la responsabilité de leur propre arme. Cette question n'est peut-être pas appropriée dans les circonstances et, si vous préférez ne pas répondre, je n'insisterai pas.

M. WALSH: A mon avis, c'est un point de vue. Que vaut un avis s'il ne s'appuie sur l'autorité? J'en reçois tant et plus, je vous assure.

M. MacLEAN: Ma dernière question est celle-ci: la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, la Commission Glassco, a fait plusieurs recommandations touchant le ministère de la Défense nationale. Je n'ai pas le rapport devant moi, je ne peux donc l'assurer, mais quelques-unes d'entre elles s'appliquent peut-être à l'armée exclusivement. Étudie-t-on à l'heure actuelle la valeur des recommandations en question?

M. WALSH: Oui. De fait, les sous-ministres font la coordination.

M. MacLEAN: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: J'ai encore le nom de quatre députés sur ma liste. Je crois qu'il y a un appel à la Chambre. Avant d'ajourner, êtes-vous d'avis que nous demandions au général de revenir? Sinon, le Comité s'ajournera jusqu'à jeudi matin, à 10 heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 18

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale; et le maréchal de l'Air C. R. Dunlap, chef d'état-major de l'Air.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963
29564-2—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac-Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
MacRae
Martineau
Matheson
McMillan
Nielsen
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

ORDRE DE RENVOI

MERCREDI 30 octobre 1963.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Nielsen soit substitué à celui de M. Baldwin sur la liste des membres du Comité spécial de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

29564-2—1½

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 31 octobre 1963.
(26)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. 45 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Béchard, Churchill, Granger, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacInnis, MacLean, MacRae, Matheson, McMillan, Nielsen, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch (18).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, le maréchal de l'Air C. R. Dunlap, chef d'état-major de l'Air, et des interprètes parlementaires en fonction.

Le chef d'état-major de l'Air est rappelé et interrogé au sujet de l'exposé qu'il a présenté au Comité le 16 juillet et de questions connexes. Le ministre de la Défense nationale répond à des questions relatives à la politique.

A midi et trente minutes, l'interrogatoire du témoin est interrompu et la séance est levée jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(27)

La séance est reprise à 4 h. 15 sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Béchard, Churchill, Deachman, Granger, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacLean, MacRae, Matheson, McMillan, Nielsen, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch (18).

Aussi présents: Le maréchal de l'Air C. R. Dunlap, chef d'état-major de l'Air, et des interprètes parlementaires en fonction.

Le maréchal de l'Air Dunlap fournit des réponses à certaines questions qu'on a posées au cours de la séance du matin.

L'interrogatoire du témoin au sujet du rôle de l'aviation et de questions connexes en matière de défense se poursuit.

L'interrogatoire du témoin étant terminé, à 5 h. 50 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mardi 5 novembre 1963, à 10 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 31 octobre 1963

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons parmi nous ce matin le maréchal de l'Air Dunlap, qui a comparu devant notre Comité le 16 juillet. Il comparaît de nouveau en qualité de témoin pour répondre aux questions relatives au mémoire qu'il nous a présenté à la date susmentionnée.

M. TEMPLE: Maréchal Dunlap, combien d'avions Hercules ou d'avions Yukon faudrait-il pour transporter une brigade, tout d'abord, dans les limites de l'Amérique du Nord et du Sud et, en second lieu, outre-mer?

Le maréchal de l'Air C. R. DUNLAP, C.B.E., C.D. (*chef d'état-major de l'Air*): Permettez-moi de répondre à cette partie de votre question qui portait sur le transport d'une brigade outre-mer. Si vous savez combien d'avions sont requis pour transporter une brigade de l'autre côté de l'Atlantique, il vous sera assez facile de déterminer le nombre requis pour un mouvement à l'intérieur du continent nord et sud-américain. Pour transporter une brigade et du matériel léger dans des appareils C-130, soit des avions Hercules, il faudrait environ 40 ou 50 appareils. Il faut aussi tenir compte de l'élément temps. Si l'on veut que ce transport s'effectue en 24 ou 48 heures, il faut, naturellement, plus d'avions. Les chiffres que j'ai mentionnés concernent le transport d'une brigade au cours d'une période de trois à quatre semaines.

M. TEMPLE: Pour effectuer ce transport en trois ou quatre semaines, chaque avion devra-t-il faire cinq voyages peut-être?

M. DUNLAP: Chaque avion ferait autant de voyages qu'il le faudrait et, à mon avis, chaque avion devrait peut-être faire plus de cinq voyages, mais le nombre s'établirait dans les environs de celui-là.

M. TEMPLE: L'avion Hercules est-il plus approprié que l'avion Yukon pour le transport des hommes et du matériel de l'autre côté de l'Atlantique?

M. DUNLAP: L'avion Hercules est ce qu'on appelle un avion de transport tactique. Il convient très bien pour le transport à la fois des hommes et du matériel, car il est facile à charger, étant muni de portes battantes qui permettent la manutention rapide du matériel lourd, y compris les véhicules. Il faut donc reconnaître que, pour un rôle tactique, il est le plus approprié des deux. Il convient mieux dans les zones de première ligne parce que, pour l'atterrissage et le décollage, il peut utiliser des pistes plus étroites et plus courtes et, en vérité, des pistes quasi improvisées.

L'avion Yukon est un appareil plus gros qui peut transporter une plus grosse charge. Par contre, il lui faut des pistes plus longues. On pourrait peut-être le considérer comme un avion de transport stratégique, utilisé à l'arrière d'un théâtre de combat là où il y a de vastes aérodromes et de longues pistes. A partir de ces endroits, il faudrait peut-être utiliser l'avion de transport tactique pour atteindre les premières lignes.

M. TEMPLE: Dois-je comprendre que, selon vous, l'avion Hercules est, à tout prendre, le plus approprié?

M. DUNLAP: C'est exact.

M. TEMPLE: Je sais que l'avion Yukon est fabriqué au Canada, en est-il de même de l'avion Hercules?

M. DUNLAP: L'avion Hercules n'est pas fabriqué au Canada à l'heure actuelle. Il est fabriqué par la *Lockheed Company* dans ses divers établissements aux États-Unis?

M. TEMPLE: Combien d'avions Hercules avons-nous présentement, maréchal?

M. DUNLAP: Nous en avons quatre.

M. TEMPLE: Quel est le coût approximatif de cet avion?

M. DUNLAP: Je ne pourrais pas vous donner ce renseignement de mémoire.

M. TEMPLE: Combien de stations de l'ARC au Canada ont les installations requises pour utiliser à la fois les avions Hercules et les avions Yukon?

M. DUNLAP: La plupart des stations de l'ARC, exception faite de quelques stations d'instruction, peuvent utiliser à la fois l'avion Yukon et l'avion Hercules.

M. TEMPLE: Je vous remercie, monsieur.

M. DUNLAP: La plupart d'entre elles peuvent utiliser l'avion Hercules.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Combien d'avions Yukon avons-nous?

M. DUNLAP: Notre aviation en a 12.

M. HAHN: Monsieur le président, j'aurais une question à poser à ce propos. L'avion Caribou-2, présentement à l'étude, peut-il transporter à peu près la même charge que l'avion Hercules?

M. DUNLAP: Non, la capacité du Caribou-2 est beaucoup plus faible que celle de l'Hercules. Sa grande qualité est de pouvoir atterrir et décoller en utilisant des pistes encore plus courtes que celles qu'il faut à l'avion Hercules. Il peut aussi utiliser, pour atterrir et décoller, des champs encore moins aménagés que ceux qu'il faut à l'avion Hercules. Le Caribou-2 est un avion de transport beaucoup plus petit que l'avion Hercules.

M. HAHN: Monsieur le maréchal, lors de nos quelques dernières séances, nous avons entendu des témoins déclarer que la menace que représentent pour notre continent les bombardiers pilotés est maintenant telle qu'il n'est pas nécessaire pour nous de chercher à nous protéger contre cette menace. J'aimerais entendre vos commentaires à ce propos.

M. DUNLAP: Je vous ai parlé de cela lorsque j'ai témoigné en juillet dernier. Je n'ai pas changé d'avis depuis. Il est tout à fait exact, je pense, que le danger pour notre continent qui provenait surtout du bombardier proviendra surtout des engins à l'avenir.

Je crois vous avoir dit au cours de mon témoignage antérieur, et j'ai cité les paroles de M. McNamara, que même si ce danger se modifie, il provient encore du bombardier. Autrement dit, bien que nous ayons cru, à un moment donné, que l'Union soviétique augmentait rapidement le nombre de ses engins balistiques intercontinentaux, cela ne s'est pas fait aussi rapidement que nous l'avions pensé. A l'heure actuelle, le bombardier demeure la menace prédominante. Les deux menaces sont importantes à l'heure actuelle, mais, tant que la menace du bombardier subsistera, nous devons nous préparer à nous défendre contre elle, et tant qu'elle sera marquée,—et elle l'est encore,—nous ne pouvons pas nous en désintéresser. L'Union soviétique ne conserverait pas le bombardier piloté comme partie de sa force, si elle n'avait pas l'intention de s'en servir.

M. HAHN: Pouvez-vous nous dire pendant combien de temps la situation persistera?

M. DUNLAP: Je ne crois pas qu'il soit possible de le faire, car il ne s'agirait que de conjectures sur les projets des stratégistes de l'Union soviétique. Je ne crois pas qu'il soit possible de dire combien de temps la situation persistera.

M. MACINNIS: Monsieur le président, recevez-vous souvent des rapports des services de renseignements au sujet de la menace que représente le bombardier ou l'engin balistique intercontinental?

M. DUNLAP: Sachez que nos informations sont de la dernière heure et que nous recevons chaque jour des rapports de nos services de renseignements à ce sujet.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, le maréchal de l'Air pourrait peut-être mettre son écouteur afin que je puisse poser mes questions en français.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*) (*Interprétation*): Maréchal, j'aimerais obtenir des renseignements au sujet des appareils de lutte anti-sous-marine. Par exemple, de combien d'appareils de ce type disposons-nous pour le moment?

M. DUNLAP: Nous avons deux types d'avions de lutte anti-sous-marine, l'Argus et le Neptune. Nous possédons 33 Argus et environ 25 Neptune. Un de ces messieurs pourrait-il rectifier? Il me semble bien que les Neptune sont au nombre de 25 en ce moment.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*) (*Interprétation*): Et quel est le prix approximatif de ces appareils?

M. DUNLAP: Vous mettez ma mémoire à l'épreuve! Ces deux types d'avion sont en service depuis un bon nombre d'années. Disons que le coût d'un Argus était d'environ trois millions et demi de dollars et que le Neptune reviendrait à peu près aux deux tiers de ce chiffre, mais ce sont là des chiffres approximatifs.

M. PAUL HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Il me semble que le chiffre que vous venez de donner pour l'Argus est un peu bas.

M. DUNLAP: Vous avez probablement raison. Je crois que l'Argus a coûté environ quatre millions et demi de dollars.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez nous éclairer davantage sur ce point un peu plus tard.

M. DUNLAP: Je serais heureux de le faire, monsieur le président.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*) (*Interprétation*): Le but de ma question, maréchal, est celui-ci: on nous a dit qu'une des menaces les plus graves qui pèse sur notre continent tient à ce qu'un ennemi pourrait lancer des missiles téléguidés des sous-marins. Vu l'étendue des côtes au Canada, il nous faut donc prévoir pour notre protection un système d'alerte capable de signaler la présence de ces sous-marins au large de notre littoral. Pourriez-vous nous dire quelle région de l'océan nos avions de détection devraient sillonner dans ce but? La détection est-elle possible à 1 mille ou 3 milles dans la direction où l'avion se déplace ou faut-il que l'avion soit au-dessus?

M. DUNLAP: Nous avons des appareils de détection du haut des airs et sous l'eau. Pour la détection du haut des airs, tout dépend de la zone que l'on veut surveiller.

Nos avions doivent surveiller un vaste secteur de l'Atlantique et, à l'aide d'un appareil tel que l'Argus, nous pouvons traverser l'océan et en revenir sans faire le plein d'essence. Les distances que nous pouvons couvrir aux fins de détection sont de ce fait considérables.

Toutefois, la détection reste un problème difficile car il est possible de se trouver à proximité d'un sous-marin et de ne pas l'apercevoir. C'est chose connue, un sous-marin est difficile à dépister. Lorsqu'il est équipé d'armes balistiques, il peut se tenir très loin; il peut aussi se tenir près. C'est pourquoi la zone de surveillance et de détection est très vaste.

Nous connaissons le rayon d'action des sous-marins munis de fusées «Polaris», mis en service par les États-Unis. Il est considérable. Je ne crois

pas que l'Union soviétique ait fait autant de progrès en ce qui concerne la mise au point de missiles balistiques lancés des sous-marins; mais elle y parviendra probablement dans quelques années. Et c'est pourquoi la question de détection et surveillance constitue pour nous un problème réellement ardu.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*) (*Interprétation*): Je pense que vous n'avez pas saisi un des aspects de ma question. Je voudrais savoir quelle est la largeur de la zone ou champ où l'on peut faire la détection en cours de vol. Est-ce 100, 500 ou 50 milles? Quelle est la largeur du champ de détection?

M. DUNLAP: Je suis désolé. J'ai en effet manqué ce point. L'avion doit s'en remettre à des dispositifs appelés «Sonobuoy» ou bouées acoustiques. C'est un dispositif de sondage analogue à ceux que la marine emploie sur les destroyers et sur d'autres bâtiments tels que les frégates. Ces bouées ont une sensibilité et un rayon d'action très grand du fait quelles se trouvent en eaux tranquilles et qu'elles ne sont pas entourées du bruit des machines que produiraient les navires. Je ne crois pas me tromper en disant que leur rayon d'action est de 25 à 30 milles; mais on voudra bien me reprendre à ce sujet car je ne suis pas tout à fait certain du chiffre. Un de ces messieurs peut-il confirmer ces chiffres? Non? Je m'occuperai donc plus tard de les confirmer. Quoi qu'il en soit, ce dispositif transmet à l'avion en vol les renseignements qu'il recueille. L'avion reçoit ainsi des renseignements d'une seule bouée ou de plusieurs bouées déposées suivant un agencement ou une ligne qu'il peut consulter.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*) (*Interprétation*): Vous avez procédé à des essais de détection sous-marine avec ces avions en vol. Quelles en a été la performance? Autrement dit, l'avion a-t-il toujours réussi à repérer le sous-marin? A l'intérieur d'une zone déterminée, a-t-il toujours réussi?

M. DUNLAP: Ce serait une erreur de dire qu'il réussit dans chaque cas, car c'est une manœuvre difficile. Nous avons eu beaucoup de succès dans nos exercices anti-sous-marins, mais je ne pourrais pas les exprimer en chiffres. Il me serait absolument impossible de dire combien de fois nous réussissons et quelles sont les probabilités de succès, mais le matériel dont les Argus et Neptune sont équipés est très perfectionné en ce qui concerne la détection ainsi que l'analyse et le calcul à faire en vue de l'attaque. Nos opérations anti-sous-marines sont donc couronnées de succès.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Je vous remercie.

M. MCMILLAN: Puis-je poser une autre question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. MCMILLAN: A quelle distance maximum peut-on recevoir des messages de la bouée acoustique?

M. DUNLAP: Une fois de plus, cela dépend de la hauteur où se trouve l'avion. De toute façon, cette distance dépasse largement celle qui constitue le rayon de détection de la bouée elle-même et, ainsi, cet avantage permet une grande souplesse de manœuvre.

M. MACMILLAN: Ces sons peuvent être captés aussi par les navires qui se trouvent dans cette zone, sans doute? Et ces navires sont-ils également munis de dispositifs capables de capter les messages ou est-ce uniquement les avions?

M. DUNLAP: Je suis certain que, si les bateaux étaient munis de tels engins ils pourraient capter les messages sonores, mais, comme ils ont leurs propres dispositifs de sondage il n'est guère nécessaire qu'ils en soient pourvus.

M. LANIEL: Me permettez-vous une autre question? Combien de ces bouées un Argus transporte-t-il et quel en est le prix? J'imagine qu'elles deviendraient non récupérables, si on les déposait dans l'eau?

M. DUNLAP: C'est un détail que je ne connais pas pour le moment. Je m'en informerai.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Winch.

M. WINCH: Monsieur le président, je voudrais demander au maréchal de l'Air où est l'avantage d'avoir en France des escadrons canadiens comprenant des avions destinés au rôle offensif ou de reconnaissance, si ces derniers, en raison de la politique de la France, ne peuvent être armés.

M. DUNLAP: Bien entendu, il serait préférable qu'on nous permît d'entreposer les armes nucléaires et que les avions en question soient mis en service des bases françaises. Cette possibilité nous est refusée en ce moment à cause des restrictions que la France a imposées. Imposées en réalité aux États-Unis il y a quelques années, nous nous en ressentons. Combien de temps cet état de choses sera maintenu, c'est absolument impossible à dire; mais en attendant, les avions d'alerte faisant partie des escadrons stationnés en France doivent s'en tenir au rôle offensif par leur mise en service à tour de rôle et leur maintien à l'état d'alerte à des bases d'autres pays où la chose est permise, comme en Allemagne. Nous pouvons déplacer les avions en état d'alerte. Ceux qui sont gardés en réserve sont en état d'alerte toute la journée. Nous pouvons les transporter aux bases allemandes. C'est une des solutions.

Toutefois, si nous prenions certaines dispositions, nous pourrions opérer de nos bases opérationnelles de dispersion, en Belgique. Nous avons, en effet, deux de ces bases dans ce pays.

M. WINCH: Et je suppose bien qu'au cas d'une attaque, l'ennemi éventuel ne donnerait aucun avertissement. Dans ce cas, les aérodromes ne seraient-ils pas la première cible? Est-ce raisonnable d'assumer que le premier objectif serait les aérodromes?

M. DUNLAP: Bien entendu, vous songez à une guerre nucléaire?

M. WINCH: Pas nécessairement; dans n'importe quelle guerre, nucléaire ou non, le premier objectif n'est-il pas l'aérodrome?

M. DUNLAP: Oui, c'est une hypothèse raisonnable. C'est une des cibles les plus probables. Nous avons participé à la seconde guerre mondiale sur le continent européen et en Grande-Bretagne sans avoir été sujets à des attaques en tant que première cible. Mais, à présent, je pense, la situation est légèrement différente, et c'est probable qu'on insisterait passablement sur les attaques contre les aérodromes.

M. WINCH: Puisque c'est donc une hypothèse raisonnable, comme vous dites, pensez-vous qu'il soit possible de déplacer les avions de leurs bases françaises pour aller les poser en Belgique ou en Allemagne afin qu'ils y prennent leurs armes?

M. DUNLAP: Encore une fois, tout dépend de l'alterte qui nous serait donnée. Le décollage de ce type d'avion est l'affaire de quelques minutes.

M. WINCH: J'allais vous le demander. Quelle distance y a-t-il entre les bases françaises où se trouvent les escadrons, et celles des autres où les appareils peuvent prendre leurs armes?

M. DUNLAP: Je vous l'ai dit dans une de mes réponses précédentes, en temps de paix un certain nombre de ces avions se tiennent en état d'alerte dans ces autres endroits. Votre question a donc trait aux autres avions stationnés en France.

M. WINCH: Pourriez-vous me donner, s'il vous plaît, le rayon d'action maximum de notre nouvel avion de combat-reconnaissance et quelle est son autonomie de vol maximum?

M. DUNLAP: Je ne puis vous donner qu'un chiffre approximatif. Comme c'est un détail qui est normalement gardé secret, je ne donnerai pas de précision.

M. SMITH: Rawhide l'a dit à son programme!

M. DUNLAP: Voilà ce qui rend le chiffre très officiel! Son rayon d'action est d'environ 400 milles.

M. WINCH: Conséquence logique, je poserai au ministre la question suivante: se demande-t-on s'il est judicieux de maintenir des avions dans un pays où ils ne peuvent pas être armés.

M. HELLYER: Oui, monsieur Winch, on se le demande, ainsi que je l'ai dit dans mon exposé inaugural au Comité.

M. SMITH: Encore une question?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. SMITH: En plus des quelques minutes qu'il faut à l'avion pour se rendre de l'aérodrome français à l'aérodrome allemand, combien de temps faut-il pour l'équiper des armes nucléaires dont il a besoin pour devenir efficace?

M. DUNLAP: L'opération n'est pas très longue.

M. SMITH: Quelques minutes ou des heures?

M. DUNLAP: Disons qu'il n'est pas question d'heures. C'est une manœuvre assez courte.

M. MCINNIS: Me permettez-vous une autre question?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MACINNIS: Est-il possible de démontrer au Comité, pendant qu'il sera outre-mer, si les avions peuvent décoller de la base de Marville ou de toute autre base française, atterrir en Belgique ou en Allemagne, y prendre les armes nécessaires et refaire le plein d'essence. Nous verrions mieux s'ils peuvent s'envoler en très peu de temps. Ce déplacement d'une base permanente à une base de réserve doit faire partie de l'entraînement ordinaire des effectifs de l'air outre-mer. On doit avoir établi que cette opération peut se faire en un certain temps. Je me suis donc demandé s'il serait possible que le Comité voie cette opération pendant qu'il sera outre-mer.

M. DUNLAP: Si je peux répondre à cette question, monsieur le président, je dirais que nous n'en sommes pas au point où la chose serait possible. Ces escadrons sont en train de se constituer et je doute que l'on puisse se livrer à cette opération maintenant. Nous le pourrons dans quelques mois.

M. MACINNIS: Dans ce cas, comment se fait-il que les autorités sont d'avis que cette opération peut se faire en très peu de temps? Comment se fait-il qu'elles sont de cet avis, si l'opération n'a pas été essayée et accomplie afin de démontrer qu'elle peut se faire en un certain temps?

M. DUNLAP: Nous connaissons les possibilités des appareils et celles du personnel. C'est une opération assez simple.

M. MACINNIS: Il faut cependant tenir compte d'une marge d'erreur dans tout problème et je ne vois pas comment on peut émettre un avis aussi défini sur une telle opération si elle n'a pas été accomplie afin de démontrer aux autorités, qu'elle est tout à fait possible et parfaitement réalisable.

M. DUNLAP: Dans pareil cas, nous basons notre jugement sur l'expérience acquise et, en temps opportun, nous faisons des exercices pour en faire la démonstration. Ce que je dis, c'est que le moment n'est pas encore opportun pour accomplir cette opération, mais nous avons acquis assez d'expérience pour connaître les virtualités et les possibilités.

M. MACINNIS: Il serait donc plus exact de dire qu'on est d'avis que cette opération peut se faire plutôt que d'affirmer qu'elle peut être réalisée.

M. DUNLAP: Si vous voulez.

M. LAMBERT: Ma question a trait à la Division aérienne. A l'origine on a envoyé les appareils 104 en Europe, vraisemblablement en vue de leur faire

remplir un rôle traditionnel. Des modifications y ont été apportées afin de les rendre capables de porter des armes nucléaires. Quelle a été l'importance de ces modifications et ont-elles été apportées à tous les appareils?

M. DUNLAP: C'est tout le contraire, monsieur Lambert. Le rôle qui nous a été assigné a été un rôle de reconnaissance offensive. C'est le rôle qui nous a été confié par l'OTAN et que les autorités canadiennes se sont engagées à assumer. Lorsque nous avons fabriqué des avions de ce type au Canada, nous les avons construits de manière à satisfaire aux exigences de ce rôle. Sortant de l'usine, l'appareil en question était un CF-104, conçu et équipé pour le rôle de reconnaissance offensive. Par conséquent, ce serait une grosse erreur que de dire qu'il a été envoyé à titre de porteur d'armes classiques et qu'il a été modifié de manière à devenir un avion de reconnaissance offensive.

M. LAMBERT: On a dit que l'avion avait été modifié outre-mer. Est-ce exact?

M. DUNLAP: Absolument.

M. LAMBERT: Jusqu'à quel point ces modifications avaient-elles pour objet de l'adapter au rôle de reconnaissance offensive?

M. DUNLAP: Ces modifications n'avaient pas pour objet de l'adapter au rôle de reconnaissance offensive. C'étaient des modifications du genre de celles qui accompagnent d'un type et d'une nature qui coïncident l'introduction de tout nouvel avion en service. Au cours de l'existence du CF-100, par exemple, il y a eu plusieurs centaines de modifications. Elles sont le résultat des vols d'essai et l'appréciation de l'avion. Lorsque quelqu'un trouve que des améliorations peuvent être apportées ici ou là afin d'obtenir un meilleur rendement d'un article de matériel ou, dans certains cas, un meilleur dispositif de sécurité que celui qui est déjà installé dans l'avion, elles sont faites. Ces appréciations et ces essais donnent lieu aux modifications que l'on juge nécessaires et désirables. C'est cette sorte de modifications qui ont eu lieu dans les escadrons déjà rendus outre-mer. Le même genre de modifications s'opère sur le CF-104 à l'unité d'entraînement des opérations à Cold Lake. De fait, toute la flotte fait l'objet de modifications incessantes au cours de son existence. Ce sont des modifications de nature à améliorer l'appareil.

M. LAMBERT: En d'autres termes, les modifications sont restreintes? Elles sont peu importantes et ce qu'on pourrait appeler des modifications apportées à la suite d'essais?

M. DUNLAP: C'est exact.

M. LAMBERT: J'ai lu que l'on songe à modifier l'avion pour qu'il puisse porter des armes classiques et des armes nucléaires. Est-ce fondé?

M. DUNLAP: En réponse, je crois devoir dire que le F-104 produit par l'aviation américaine, et qui a été le type de cette série, était un avion à multiples usages. L'aviation américaine l'utilisait normalement comme avion de chasse, mais il avait été conçu et construit de manière à pouvoir porter non seulement des armes défensives mais aussi des armes offensives. Ces caractéristiques des plans existent dans le CF-104 produit au Canada. En d'autres termes l'avion est dotée d'une filerie capable d'utiliser les lance-bombes particuliers aux armes classiques. L'avion comporte une filerie lui permettant de lancer des fusées que l'on peut transporter dans des nasses sur l'avion et une filerie qui rend possible l'utilisation de missiles air-sol. L'avion possède une structure qui le rend capable de supporter ces armes à différents endroits. Il est conçu ainsi. L'avion n'a pas cependant les instruments particuliers à certains de ces autres rôles. Cet avion a été pourvu des instruments qu'exige son rôle d'avion de reconnaissance offensive.

M. LAMBERT: Certaines des modifications actuelles ont-elles pour but de permettre à l'avion de remplir parfaitement les deux rôles?

M. DUNLAP: Vous demandez si les modifications ont pour objet de lui permettre de jouer les deux rôles? Non, pas à l'heure actuelle. Nous nous intéressons à un seul rôle dans le moment.

M. LAMBERT: Alors la nouvelle qu'on nous a communiquée est-elle erronée? Est-il faux que l'avion doit être muni en partie d'armes classiques?

M. HELLYER: Je crois devoir répondre à cette question. Elle renouvelle sous une nouvelle forme la question posée plus tôt par M. Winch. C'est une question de rôles futurs. J'ai indiqué dans ma déclaration d'ouverture que la question de l'usage possible de ces avions était à l'étude. Le maréchal de l'Air a bien raison; aucune décision n'a été prise et la nouvelle de journal dont vous avez parlé était une simple conjecture.

M. SMITH: Ou prématurée?

M. HELLYER: Ce comité étudie les rôles futurs et il est très jaloux des décisions à longue portée qui sont prises dans l'intervalle. Le gouvernement aussi étudie les rôles futurs. Par conséquent, je ne crois pas que vous deviez accepter comme un fait accompli toutes les suggestions que vous lisez.

M. LAMBERT: Est-ce donc l'intention d'ajouter au rôle de reconnaissance l'usage d'armes classiques conjointement, au besoin, avec les armes nucléaires?

M. DUNLAP: Vous demandez si l'escadron peut jouer les deux rôles? Est-ce exact?

M. LAMBERT: Oui. Le rôle de reconnaissance ainsi qu'on le prévoit comporte-t-il l'usage d'armes classiques et d'armes nucléaires?

M. DUNLAP: Non. Le rôle de frappe est un rôle en soi. Il exige un entraînement très poussé avant que les équipages entrent dans les escadrons et après pour qu'ils deviennent capables d'être jugés et cotés comme compétents dans ce rôle. Il est possible aussi d'entraîner des équipages pour un rôle additionnel. Cependant, c'est une tâche difficile que de parvenir à donner à des équipages l'expérience et l'entraînement voulus pour qu'ils remplissent le rôle de frappe et aussi ce qu'on appelle, par exemple, le rôle d'attaque.

C'est difficile parce que le rôle de frappe est complexe et compliqué au point qu'il exige non seulement tout le temps d'entraînement de l'équipage aérien lui-même, mais toutes les heures pendant lesquelles les avions sont disponibles, pour permettre à l'équipage aérien d'atteindre au niveau et aux normes requises. L'équipage finit par atteindre ce niveau et alors on peut penser à un autre rôle mais, de là à donner à l'équipage aérien la formation nécessaire, il y a loin.

M. LAMBERT: En d'autres termes, la diversification des rôles exige beaucoup de temps?

M. DUNLAP: C'est exact.

M. LAMBERT: A l'heure actuelle, le rôle de reconnaissance offensive prévoit-il exclusivement l'emploi d'armes nucléaires? Je crois avoir posé cette question plus tôt.

M. DUNLAP: Oui. C'est ce que le rôle de frappe signifie. C'est un rôle qui suppose le lancement d'armes nucléaires.

M. LAMBERT: Exclusivement?

M. DUNLAP: Disons exclusivement au début d'une guerre qui comporte l'emploi d'armes nucléaires.

M. LAMBERT: Par conséquent, le rôle actuel de la Division aérienne serait rempli soit au cours d'une guerre nucléaire restreinte, soit au cours d'une guerre nucléaire totale? Il ne s'applique pas à une guerre livrée avec des armes classiques?

M. DUNLAP: Actuellement, il en est ainsi.

M. LAMBERT: Et croyez-vous qu'une guerre nucléaire restreinte est possible dans l'ouest de l'Europe?

M. DUNLAP: C'est une question difficile et très controversée.

M. LAMBERT: C'est un problème auquel nous devons faire face.

M. DUNLAP: C'est un problème très réel. Disons que j'entrevois et prévois des situations où les armes nucléaires peuvent être utilisées d'une façon restreinte.

M. LAMBERT: Du moment qu'on aurait la maîtrise sur l'expansion et la progression du conflit.

M. DUNLAP: La maîtrise sur la progression du conflit sera exercée à cause de la peur, de la part des deux grandes puissances, de laisser la guerre prendre les proportions d'un échange total d'armes nucléaires qui engloberait les États-Unis et l'U.R.S.S. Je crois que c'est un facteur de répression en soi. Par conséquent, jusqu'à un certain point, il semble possible que des armes nucléaires pourraient être utilisées contre des cibles purement militaires dans une zone de bataille.

M. LAMBERT: Dans le concept du rôle de reconnaissance offensive existe-t-il des cibles non militaires? Tout est une cible militaire.

M. DUNLAP: Bien, certainement le commandant des forces alliées en Europe reconnaît des cibles purement militaires et ce sont celles qui concernent les forces armées.

M. SMITH: Comme les aérodromes?

M. DUNLAP: Un aérodrome est un bon exemple.

M. LAMBERT: N'est-ce pas aussi un truisme qu'une cible militaire est tout endroit où se trouve l'ennemi, même s'il est dans le centre d'une ville où il y a des installations civiles. La restriction imposée au rôle, soit ne pas attaquer la population civile, n'existerait pas.

M. DUNLAP: Je ne suis pas d'accord. Les restrictions imposées par SACEUR sont telles que ce type de cible n'est pas considéré comme un objectif militaire tactique contre lequel il chercherait à utiliser ces armes.

M. MACINNIS: Que dire d'une zone de ravitaillement ou de quelque chose comme cela?

M. DUNLAP: Les dépôts sont aussi des cibles qui pourraient subir une attaque au moyen d'armes nucléaires, pourvu qu'ils ne soient pas situés près des régions construites.

M. LAMBERT: J'ai une dernière question à laquelle le maréchal de l'Air pourrait désirer restreindre sa réponse. Avez-vous une idée du temps qu'il faudrait pour que la Division aérienne assume ce rôle diversifié et s'estime compétente dans les deux rôles ou dans un rôle élargi?

M. DUNLAP: Je ne suis pas certain de pouvoir vous donner une réponse bien précise à cette question, même si nous l'avons étudiée. Prenons le cas de l'escadron déployé outre-mer. A partir du moment où on la reconnaîtrait compétente, prête et adaptée au rôle de reconnaissance offffensive, je crois qu'il faudrait une période de formation pour amener tous les équipages à un niveau élevé. Il faudrait peut-être six ou sept mois ou à peu près. Alors, on pourrait songer à former les équipages en vue d'un autre rôle.

M. LAMBERT: Je tiens à savoir au juste combien de temps il faudrait avant que la Division aérienne soit considérée comme prête, avec son matériel actuel, à remplir un rôle classique en Europe. Selon la définition donnée, je crois à l'heure actuelle qu'elle n'est pas considérée comme une arme adaptée à la guerre classique.

M. DUNLAP: Je dois dire,—et je crois que vous le savez,—que la reconnaissance à laquelle peut se livrer la Division aérienne est restreinte; encore là c'est un rôle secondaire. Le premier rôle est celui de la frappe. Tous les avions ne sont pas munis de nasses de reconnaissance, mais il y a cette capacité restreinte. Ainsi il n'est pas tout à fait exact de dire qu'il n'y a pas d'autre capacité que celle de la frappe.

M. SMITH: On ne produit plus de Starfighters aux États-Unis. Est-ce vrai?

M. DUNLAP: Il s'en produit.

M. SMITH: Il s'en produit?

M. DUNLAP: Oui.

M. SMITH: A-t-on pris des engagements ou établi des plans pour un avion de remplacement?

M. DUNLAP: Comme vous le savez, les avions sont constamment remplacés. Il faut sept, huit ou neuf ans à partir du temps que les avions sont conçus pour qu'ils fassent partie d'un escadron. La durée d'un avion de cette classe particulière, un avion de chasse, est d'environ dix ans. Comme des Starfighters sont fabriqués aux États-Unis depuis bien des années, ce pays pense naturellement à un avion de remplacement.

M. SMITH: Certains autres pays de l'OTAN ont des Starfighters?

M. DUNLAP: Oui. Ils les appellent des F-104G.

M. SMITH: Il n'y a pas de différence dans l'avion?

M. DUNLAP: Si vous parlez de la structure de base, la conception en est la même.

M. SMITH: Le G est la désignation en Allemagne.

M. DUNLAP: Le G désigne les avions utilisés et fabriqués par le consortium des nations dont l'Allemagne fait partie.

M. SMITH: Je crois qu'on fabrique un F-104J au Japon.

M. DUNLAP: Oui.

M. SMITH: On ne se propose pas d'inclure le Starfighter dans le budget militaire des États-Unis de 1964.

M. DUNLAP: Pour en faire l'acquisition?

M. SMITH: Oui.

M. DUNLAP: Non.

M. SMITH: Est-ce que les autres pays qui ont le Starfighter ont les mêmes rôles que le Canada?

M. DUNLAP: Non; ils ont une variété de rôles. Par exemple, l'Allemagne utilise les avions dans le rôle de frappe, le rôle de reconnaissance, le rôle de défense aérienne et aussi le rôle d'attaque.

M. SMITH: Ses pilotes sont-ils entraînés afin de remplir deux rôles?

M. DUNLAP: Non, ils ne le sont pas. Les Allemands prennent l'avion de base, l'adaptent à divers usages avec différents instruments, pour convenir à chaque rôle, puis ils forment leurs équipages aériens en vue d'un rôle spécifique.

M. SMITH: Savez-vous si les pilotes d'un des pays de l'OTAN ont été formés pour remplir deux rôles?

M. DUNLAP: Oui; certains d'entre eux sont formés pour cela. Je crois que les États-Unis en sont un bon exemple.

M. SMITH: Qu'en est-il des Anglais?

M. DUNLAP: Je ne suis pas certain au sujet des Anglais.

M. SMITH: En connaissez vous d'autres, en plus des Américains, qui reçoivent une formation double?

M. DUNLAP: Je crois qu'il y en a d'autres. Par exemple, quelques-unes des petites nations de l'Europe ont adopté le rôle de frappe il y a un bon nombre d'années et je suis certain qu'elles ont atteint le point où leurs équipages sont formés à d'autres rôles, comme celui de l'attaque.

M. SMITH: Le Starfighter est-il un avion qui, selon les plans des États-Unis, sera remplacé avec le temps par le TFX?

M. DUNLAP: Pas nécessairement. Le TFX, si je comprends bien, est un avion conçu par les États-Unis et pouvant servir à presque toutes les fins. C'est un avion à fins multiples à long rayon d'action et d'une haute performance; il n'est pas particulièrement adapté à l'usage en Europe. Ce sera un avion très coûteux. Il est impossible d'incorporer toutes ces caractéristiques dans un seul appareil et d'y ajouter le rayon d'action sans faire de gros déboursés. Il reste à savoir si l'avion sera utilisé en Europe. L'Europe a besoin d'avions à rayon d'action plus court, plus légers et moins coûteux.

M. SMITH: En dehors de l'Europe, quel est l'usage des Starfighters? Sont-ils liés complètement à la situation existant en Europe?

M. DUNLAP: Ils font l'objet d'un engagement.

M. SMITH: Je ne veux pas dire qu'ils font l'objet d'un engagement au sens du traité, je demande si leur utilité et les fins auxquelles ils sont destinés les lient à la scène européenne.

M. DUNLAP: On pourrait s'en servir ailleurs. En réalité vous voulez savoir si on pourrait les déplacer afin de s'en servir dans un autre théâtre d'opérations.

M. SMITH: Oui.

M. DUNLAP: On pourrait les déplacer. Selon moi, il est peu probable que cela arrive, mais on pourrait les déplacer et le traité de l'OTAN prévoit qu'on pourrait le faire si le Canada jugeait nécessaire de les retirer temporairement.

M. SMITH: Est-ce que ce serait compliqué, est-ce qu'il serait difficile de s'en servir sur un autre théâtre de guerre?

M. DUNLAP: Oui. Je pense que ce serait assez compliqué. Les avions de ce genre ou de cette catégorie, exigent beaucoup de matériel d'appui, de matériel d'essai. Les instruments de bord sont excessivement compliqués et, si on les envoyait dans un autre théâtre d'opérations, il faudrait également y envoyer tout le matériel d'appui. Par conséquent on ne saurait prétendre que l'entreprise serait facile; toutefois, elle ne serait pas impossible.

M. SMITH: Est-ce que l'ARC possède un avion qui serait utile ou, plutôt, dont on pourrait se servir s'il y avait une guerre conventionnelle restreinte ou une guerre nucléaire restreinte ailleurs qu'en Europe?

M. DUNLAP: Pour le moment nous n'en avons pas. J'estime que nous devrions prendre des dispositions afin d'en avoir à l'avenir.

M. SMITH: Ceci m'amène à l'autre question que j'ai à poser. Quel avion avons-nous pour assurer l'appui aérien tactique de nos forces terrestres.

M. DUNLAP: Il ne faut pas oublier que le 104 assure l'appui aérien tactique des forces terrestres en Europe.

M. SMITH: Dans un théâtre fixe d'opérations.

M. DUNLAP: Oui.

M. SMITH: Mais dans un théâtre d'opérations mobile, si je puis m'exprimer ainsi.

M. DUNLAP: Nous n'avons pas d'avions qui conviendraient tout à fait. Si nous étions obligés d'entreprendre des opérations de ce genre, il faudrait que nous nous servions des Sabres ou de CF-100 qui sont démodés. Si l'ARC doit jouer pareil rôle, il nous faut un avion plus moderne et qui convienne mieux.

M. SMITH: Est-ce que l'armée se sert d'avions de reconnaissance?

M. DUNLAP: Vous voulez savoir si elle s'en sert au Canada ou à l'étranger? Voyons un peu. Tout d'abord, nous nous en servons au Canada pour les exercices de formation, car des exercices de formation pour les militaires ont lieu régulièrement. Nous nous servons à cette fin du T-33. Pour les vols de reconnaissance stratégique qu'on accomplit pendant les exercices qui comportent des opérations dans le nord du pays, nous nous servons également d'avions comme le Lancaster, qui a été un avion de photographie.

Le T-33 est très utile et convient très bien à l'instruction, mais il ne convient pas aux opérations militaires. Comme vous le savez, c'est l'ancien avion de combat F-80 des États-Unis et nous nous en sommes servis par la suite pour l'instruction, mais il ne convient plus aux opérations générales.

M. SMITH: Mettons que nous ayons un bataillon ou une brigade au Congo pour maintenir la paix et que nous soyons appelés à y remplir un rôle autre que celui que nous avons joué. Quels avions avons-nous? Nous n'avons pas d'avions qui conviennent à l'appui tactique. De quels avions pouvons-nous nous servir pour la reconnaissance militaire dans ce pays?

M. DUNLAP: Vous savez, la plupart de ces opérations étaient destinées à maintenir la paix, à maintenir l'ordre, plutôt qu'à livrer combat.

M. SMITH: Mais les Irlandais et d'autres ont bien pris part au combat.

M. DUNLAP: Les Irlandais trouvent toujours le moyen de prendre part au combat. Dans des opérations de ce genre, plusieurs types d'avions peuvent effectuer des vols de reconnaissance. Nous effectuons tous les jours des vols de roconnaissance pour nos opérations destinées à maintenir la paix au Congo, dans la région de Gaza et au Yémen. Mais, vu la nature de ces opérations, nous n'avons pas besoin d'avions de combat. Nous nous servons de l'Otter, du Caribou et d'autres avions de ce genre pour les transports et la reconnaissance.

M. SMITH: De combien d'avions Caribou l'armée canadienne se sert-elle. Est-ce que les services armés ont besoin d'avions Caribou, selon vous?

M. DUNLAP: Nous n'avons que très peu de Caribou. Nous n'en n'avons que quatre et nous avons constaté qu'il nous en faudrait beaucoup plus pour les opérations que nous effectuons pour le compte des Nations Unies. En ce moment nous sommes vraiment à court d'avions au Yémen, où nous n'avons que deux Caribou plus ceux que nous avons dans la région de Gaza. Nos Caribou ne suffisent pas à la tâche. Je pense que si nous devions entreprendre d'autres opérations de ce genre, il nous faudrait davantage d'avions de cette catégorie.

M. MACRAE: J'ai une question à poser au sujet des responsabilités en matière de défense contre les sous-marins. Le maréchal de l'Air nous a dit que nous avions certaines responsabilités et je suppose que ce serait dans l'Atlantique Nord de même que dans le Pacifique Nord. En ce moment l'URSS est notre ennemi en puissance. D'après ce que l'on dit, elle a une quantité formidable de sous-marins. Si une guerre nucléaire totale dans laquelle on se servirait de sous-marins mus à l'énergie nucléaire et munis d'armes nucléaires devait éclater, le maréchal de l'Air est-il d'avis que nous avons en ce moment des moyens de défense contre une telle menace.

M. DUNLAP: Vous parlez des sous-marins nucléaires munis de projectiles balistiques?

M. MACRAE: Oui.

M. DUNLAP: Permettez-moi de vous dire qu'il est extrêmement difficile de se défendre contre ce genre de menace. C'est un peu comme si vous me demandiez si nous pourrions nous défendre efficacement contre un projectile balistique intercontinental qu'on nous lancerait d'un autre continent. Il est très

difficile de se défendre contre des menaces de ce genre. Il est encore plus difficile de se défendre contre les sous-marins, du fait qu'ils servent de plate-formes de lancement mobiles. Aussi ne saurai-je nullement prétendre que nous avons des moyens efficaces de nous défendre contre eux.

M. MACRAE: Si j'ai posé cette question, c'est parce que, même si nous avons 33 avions très perfectionnés, nous n'avons en réalité aucun moyen de défense contre ces engins. Je voudrais maintenant vous demander quelle est la durée normale de service dans l'ARC en ce moment?

M. DUNLAP: Notre personnel passe d'habitude quatre ans en tournée en Europe, soit quatre ans pour les hommes mariés, et trois pour les célibataires.

M. MACRAE: Combien d'effectifs de l'armée de l'air avons-nous en Europe en ce moment, si ce renseignement n'est pas secret.

M. DUNLAP: Non, je puis vous citer des chiffres approximatifs. Nous y avons environ 6,000 hommes.

M. MACRAE: Et à combien se chiffrent les personnes à la charge de ces 6,000 hommes, les épouses et les enfants?

M. DUNLAP: Vous n'avez qu'à multiplier le chiffre que je viens de vous citer par trois.

M. MACRAE: Ce qui fait environ 18,000?

M. DUNLAP: Oui, mais je pense que je vous ai donné un facteur de multiplication un peu élevé. Je vais pouvoir vous donner le nombre de personnes à charge pour l'armée et l'aviation. Pour l'armée, il y a environ 6,000 militaires en Europe, et nous-mêmes en avons également à peu près 6,000. Le nombre de personnes à charge lors du dernier décompte était de 25,000.

M. MACRAE: Pour les deux armes?

M. DUNLAP: Oui. Ce serait 25,000 pour les deux armes.

M. MACRAE: Croyez-vous, pour ce qui est du personnel de l'ARC, qu'on pourrait envoyer un homme outre-mer pour un an ou, encore, qu'on pourrait envoyer nos pilotes et les autres membres de l'ARC outre-mer pour 15 ou 16 mois sans que l'armée de l'air s'en ressente? Si je vous pose cette question, c'est parce que nous transportons 25,000 femmes et enfants outre-mer où nous leur fournissons des logements et tous les autres services. Nous consacrons de l'argent à la défense et je tiens à ce que nous en ayons pour notre argent. Vous voyez peut-être où je veux en venir. Il me semble que, si nous pouvions envoyer nos aviateurs en Europe pour une année ou 16 mois et les remplacer ensuite par d'autres sans affaiblir notre aviation, ce serait préférable. Qu'en pensez-vous? Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable que les personnes à leur charge ne les accompagnent pas?

M. DUNLAP: Eh bien, je ne pense pas que ce soit possible de le faire sans affaiblir l'aviation. Ces équipes reçoivent une formation très complète en Europe. Il faut les former de façon qu'ils puissent atteindre des objectifs déterminés. Je ne pense pas qu'il soit possible de former complètement un aviateur en moins d'une année. En général, il faut plus d'un an. Mais mettons qu'on puisse complètement former les aviateurs de l'ARC en un an. Ils seraient formés juste au moment où ils devraient rentrer au Canada et il faudrait commencer à former un autre groupe.

M. MACRAE: Est-ce que la formation dont vous parlez ne pourrait pas se faire au Canada?

M. DUNLAP: Le genre de formation dont je parle est adapté au milieu et au réseau d'objectifs.

M. SMITH: Est-ce parce que les avions dépendent du système de contrôle à terre? Est-ce là un des facteurs qui jouent?

M. DUNLAP: En Europe, le système de contrôle est complexe et compliqué; il est différent de celui dont on se sert ici. Mais, à part cela, je songeais aussi aux conditions climatiques, aux conditions de formation, aux conditions du terrain environnant et aux missions à objectif que nos jeunes gens doivent accomplir pour s'entraîner.

M. CHURCHILL: Je voudrais me reporter à la menace d'une attaque par des bombardiers dont nous avons parlé lors de la réunion que nous avons tenue il y a trois mois. J'en ai parlé à ce moment-là, c'est à la page 199 du compte rendu, et le maréchal de l'Air, en parlant de M. McNamara a dit ceci, c'est au bas de la même page:

> . . . il a parlé d'une modification de la menace. J'ignore s'il a voulu dire que pour le moment une menace est plus grande que l'autre; il faut lire soigneusement sa déclaration pour l'interpréter.

A cette occasion j'avais sous les yeux le même compte rendu que j'ai ici et, c'est à la page 117 du compte rendu du 9 juillet, j'ai cité les paroles de M. McNamara, à savoir:

> Durant plusieurs années nous avons accordé toute notre attention sur le continent américain aux attaques aériennes. Nous nous rendons maintenant compte qu'une attaque par les fusées est la plus dangereuse. Nous avons compris que celle au moyen de missiles lancés par des sous-marins vient en second lieu et que l'attaque par des bombardiers est passée au troisième rang.

J'estime qu'il faut lire cette déclaration très soigneusement pour l'interpréter, si M. McNamara a placé la menace d'une attaque par des bombardiers au troisième rang. Mais, si j'ai bien compris ce que le maréchal nous a dit ce matin, il estime toujours que la menace d'une attaque contre ce continent par des bombardiers vient en premier lieu.

M. DUNLAP: Nous avons toutes sortes de déclarations sous les yeux. M. McNamara fait beaucoup de déclarations, il a déclaré cette année que ce sont les bombardiers qui pourraient déverser la plus forte quantité d'armes nucléaires sur ce continent.

M. CHURCHILL: Il est fort possible que la menace d'une attaque par des bombardiers soit la plus à redouter. Cependant, d'après la preuve que notre comité a recueillie, la menace d'une attaque par des bombardiers est moins à craindre. Je conviens que des avions ennemis peuvent transporter plus de bombes, mais une attaque au moyen de projectiles semble venir en premier lieu, et le danger d'une attaque au moyen de projectiles lancés par des sous-marins augmente. Qu'est-ce que notre comité doit faire dans ces circonstances? D'après moi, la preuve que nous avons recueillie jusqu'à présent correspond à la déclaration de M. McNamara, selon laquelle le danger d'une attaque par des bombardiers est passé au troisième rang.

M. DUNLAP: Eh bien, monsieur Churchill, ce que je vous dis est fondé sur des renseignements militaires sur l'importance et le poids de ces menaces. Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous transmettre ces renseignements, mais la déclaration que je vous ai faite ce matin est fondée sur ces données.

M. CHURCHILL: Je ne conteste pas votre déclaration. Je maintiens tout simplement que, si notre comité doit arriver à une conclusion en ce moment, M. McNamara y attache plus d'importance que vous. Voilà le point.

M. DUNLAP: Si M. McNamara estimait vraiment que la menace s'est considérablement modifiée, il me semble qu'il aurait apporté des changements bien plus importants aux services terrestres de radar, et que les États-Unis

auraient modifié leurs services de défense. Il me semble que, si les Russes estimaient que la menace d'une attaque par des bombardiers a beaucoup diminué, ils auraient réduit bien davantage leurs services de défense aérienne. Jusqu'à présent nous n'avons pas constaté que c'est le cas.

M. CHURCHILL: Je voudrais aborder un autre sujet, monsieur le président, mais d'autres membres ont peut-être des questions supplémentaires à poser.

M. MACINNIS: Le maréchal serait-il d'accord pour dire que la défense contre la menace d'une attaque par des bombardiers, telle qu'elle existe à présent, a été établie parce que c'était la seule mesure positive que l'on pouvait prendre à cet égard et qu'il valait mieux organiser cette défense plutôt que de s'efforcer d'en établir une contre les projectiles balistiques intercontinentaux contre lesquels, comme on l'admet maintenant, il est non pas difficile mais impossible de se défendre, ainsi que le maréchal nous l'a donné à entendre?

M. DUNLAP: Selon moi, la défense aérienne telle qu'elle a été établie sur notre continent, à été organisée parce que nous sommes menacés d'une attaque par des bombardiers. Je ne prétends nullement que la menace d'une telle attaque n'ait pas diminué, parce que nous savons tous qu'elle est moins prononcée; mais nous avons constaté que les efforts qu'on a faits pour assurer la défense aérienne de notre continent ont diminué. L'ARC a réduit ses escadrilles de combat de 9 à 5, et ses avions de 162 à 60, ce qui représente une réduction assez considérable.

L'année dernière NORAD a réduit le nombre d'escadrilles de radar et les centres de contrôle. Ces changements ont eu lieu parce que la menace s'est modifiée et il y aura inévitablement d'autres changements encore.

M. MACINNIS: Vous avez organisé des moyens de défense contre les bombardiers parce que ce sont les seules mesures positives de défense que vous pouvez prendre en ce moment?

M. DUNLAP: Ce n'est pas pour cela que nous avons organisé des moyens de défense contre cette menace. Nous l'avons fait parce que nous pouvons nous défendre contre les bombardiers.

M. MACINNIS: Je voulais dire, si vous voulez bien me permettre de faire cette dernière remarque, que vous n'avez pas organisé des moyens de défense contre les projectiles balistiques intercontinentaux pour le moment parce qu'il n'est pas possible de se défendre contre ces engins, n'est-ce pas?

M. DUNLAP: Vous avez parfaitement raison.

M. MACINNIS: Quand vous avez dit au départ qu'il serait difficile d'organiser des moyens de défense contre les projectiles balistiques intercontinentaux, vous vous êtes trompé n'est-ce pas, il aurait fallu dire que c'est impossible.

M. DUNLAP: Je ne crois pas que l'on puisse aller jusqu'à dire qu'une telle défense est impossible, mais je serais certainement d'accord pour affirmer qu'elle est très difficile.

M. LAMBERT: Peut-être la terminologie que nous employons est-elle différente. Il est vrai que la plus grande partie des bombes nucléaires qui peuvent être envoyées sur notre continent seraient transportées par avion à l'heure actuelle. Ce point peut toujours se concilier avec la déclaration du secrétaire McNamara portant que cette menace n'est que la troisième par ordre d'importance, car, comme l'a dit M. McNamara, vous disposez d'un moyen de défense hautement opérationel contre le bombardier et, par conséquent, le degré de menace de celui-ci est moins grand que dans les deux autres cas, puisque notre défense à leur égard est partielle seulement et d'une nature préventive. Est-ce exact?

M. DUNLAP: Il est possible que M. McNamara ait considéré la situation sous cet angle lorsqu'il a fait sa déclaration.

M. HAHN: Poursuivant le raisonnement que M. Lambert vient de faire dans sa déclaration, je dirais qu'il existe trois moyens de lancer des armes nucléaires sur notre continent, à savoir par l'entremise de sous-marins dotés d'un dispositif permettant le lancement de missiles, par l'envoi de missiles balistiques intercontinentaux et par des bombardiers pilotés. Combien de temps maintiendrons-nous notre système de défense contre les bombardiers? Tout dépend assurément de l'importance de la menace possible de bombardement, n'est-ce pas? L'Union soviétique pourrait-elle en ce moment porter un coup décisif sur notre continent sans recourir à des bombardiers? C'est là, je crois, la question délicate à laquelle il faut répondre.

M. DUNLAP: Cette question est délicate et je répondrais qu'il est absolument impossible pour la Russie de le faire. C'est en m'appuyant sur ce principe que j'ai fait ma première déclaration.

M. LANIEL: Relativement à la réduction du nombre d'escadrons, l'importance de l'effectif maintenu pour la défense du Canada contre une attaque est-elle aussi attribuable à une plus grande efficacité de nos escadrons et de notre matériel?

M. DUNLAP: Tous ces éléments entrent en ligne de compte, mais je ne crois pas que la plus grande efficacité dans ce cas-ci soit un facteur principal.

M. LANIEL: La plus grande efficacité du matériel ne serait-il pas un facteur important à ce point de vue?

M. DUNLAP: Peut-être avez-vous raison de dire cela.

M. GRANGER: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au maréchal de l'Air. Il a été fait de temps à autre mention dans les journaux de la mise au point de nouveaux bombardiers par la Russie, les États-Unis et la Grande-Bretagne. A vrai dire, tout récemment une annonce a paru au sujet d'un bombardier supersonique que la Royal Air Force mettait au point. Est-ce là un indice que chacune de ces nations croit en l'utilisation des bombardiers? Ne serait-ce pas là aussi une indication que ces pays fabriqueront des bombardiers extrêmement rapides et compteront jusqu'à un certain point sur eux?

M. DUNLAP: Je vais tenter de répondre à votre question au sujet de l'Union soviétique et de sa mise au point dans ce domaine. Il semble, d'arpès certains indices, que l'Union soviétique travaille en ce moment à un projet de bombardier supersonique, mais il n'y a pas suffisamment de preuves pour montrer le but qu'elle poursuit ainsi ou pour établir dans quelle mesure ce pays a l'intention d'y donner suite. Vous pourriez vous attendre qu'un projet de ce genre soit entrepris à la suite de la mise au point du matériel que ce pays a maintenant terminée. Le fait, cependant, de mettre au point et de perfectionner un bombardier de ce genre ne signifie pas nécessairement qu'il va être utilisé.

Vous avez parlé du Royaume-Uni. Il y avait une photographie d'un avion plutôt futuriste dans les journaux l'autre jour. On le désignait sous le nom de TSR-2. Cet appareil ne tombe pas dans la catégorie de bombardiers stratégiques, dont nous parlons depuis quelques minutes, mais il est un bombardier tactique qui en remplacerait d'autres comme le *Canberra* dont les forces britanniques se sont servies pendant les dix ou douze dernières années.

Les États-Unis sont à mettre au point un appareil TFX qui a fait parler pas mal de lui ces derniers mois. Il s'agit encore ici d'un avion tactique et il tombe également dans une classe et dans une catégorie différentes de celles de l'avion stratégique. Les États-Unis, naturellement, ont aussi de nouveaux bombardiers stratégiques qu'ils ont tenté d'inclure dans leur programme. Ils comptent des bombardiers supersoniques dans leur inventaire, mais ils ont un autre modèle qu'ils n'ont pas encore mis en production.

M. GRANGER: La mise au point des bombardiers supersoniques ferait-elle augmenter proportionnellement la menace du bombardier?

M. DUNLAP: Je ne dirais pas que cela soit nécessairement vrai. Je crois que le missile représente la principale menace pour l'avenir. Le seul cas qui ferait revenir la menace du bombardier serait la mise au point d'un système de défense à toute épreuve contre le missile.

M. GRANGER: Vous avez mentionné il y a quelques instants, je crois, que vous ne pensiez pas que les missiles pourraient à eux seuls servir à porter un coup fatal. Les témoignages rendus devant le Comité semblent indiquer que les missiles balistiques intercontinentaux sont d'une très grande précision à l'heure actuelle. Je crois que M. Gellner a déclaré que les bases pour ce genre de missiles aux États-Unis avaient été renforcées au point qu'elles pourraient survivre à une telle attaque. Aimeriez-vous faire quelques observations à ce sujet?

M. DUNLAP: Nous avons déjà parlé de la question de précision. Si l'on songe à la distance qu'il peut traverser, le missile balistique intercontinental est très précis. Il n'est d'aucune façon cependant une arme de précision. Lorsque vous faites feu à 6,000 milles du lieu visé, vous ne pouvez pas vous attendre qu'à cette distance le projectile frappe le centre même de la cible. Sa justesse n'est pas aussi grande que celle d'une bombe lancée d'un avion et, par conséquent, contre une cible comme celle d'une base de lancement de missiles balistiques intercontinentaux renforcée et installée sous terre, il faudrait se servir d'un très grand nombre d'engins. On en est arrivé à une telle conclusion en s'appuyant sur la théorie de la probabilité et il est certain que les chances de détruire une base souterraine et renforcée de missiles seraient très minces si l'on n'utilisait qu'une arme. Afin d'être certain de détruire une telle base renforcée de missiles, il faudrait effectuer une attaque multiple. Le nombre total de missiles qu'il faudrait employer pour détruire un emplacement renforcé dépendrait entièrement de la précision des armes utilisées.

M. GRANGER: Les témoignages précédents m'ont donné l'impression que, si la Russie lançait un missile balistique intercontinental contre Ottawa, cette arme serait considérée suffisamment précise si elle manquait cette ville et touchait Hull, par exemple. Compte tenu de sa capacité destructrice, elle serait tout aussi efficace que si elle avait frappé Ottawa. Elle pourrait avoir manqué le centre même de la cible, mais elle détruirait quand même la cible.

M. SMITH: Nous nous flattons lorsque nous croyons que la Russie pourrait gaspiller un missile balistique intercontinental sur nous.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une autre question à poser, monsieur Smith?

M. SMITH: Oui, monsieur le président. Il s'agit de la menace du bombardier. Monsieur le maréchal de l'air, il n'est pas question d'affirmer ici que notre système de défense est si efficace que nous pourrions écarter tous les bombardiers russes au cours d'une attaque totale.

M. DUNLAP: Je crois qu'il serait impossible de le faire.

M. SMITH: Pensez-vous que le taux de destruction serait plus ou moins ou relativement moins ou plus élevé qu'il ne l'était au cours de nos raids aériens durant la seconde guerre mondiale?

M. DUNLAP: Le taux de destruction serait beaucoup plus élevé maintenant.

M. SMITH: Un plus grand nombre de bombardiers seraient maintenant perdus.

M. DUNLAP: C'est exact.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions au sujet des bases aériennes établies en Europe. Nous savons que les

bases de la Division aérienne en Allemagne peuvent être dotées avec le temps de bombes nucléaires, mais que la partie de notre Division aérienne qui est en France n'en sera jamais équipée. Il semble donc qu'il serait nécessaire dès le déclenchement des hostilités de faire parvenir les bombes nucléaires par avion aux bases établies en Allemagne occidentale ou à d'autres bases se trouvant en Belgique. Un tel programme est-il illogique sur le plan militaire? Si nous considérons le nombre d'avions qu'un tel déplacement implique, combien de temps faudrait-il pour armer ces bases? Qu'arriverait-il aux deux premiers escadrons à leur voyage de retour s'ils survivaient? Dans une guerre véritable ne se produirait-il pas un encombrement tel que l'entreprise serait vouée à l'échec?

M. DUNLAP: Je ne crois pas que cela soit une situation très souhaitable, et nous espérons bien que nous n'aurons jamais à y faire face. Nous avions espéré que le gouvernement français trouverait le moyen de changer cette situation concernant le refus de l'emploi d'armes nucléaires à ces bases. Il est encore possible de remédier à cet état de choses.

Lorsque j'ai parlé plus tôt de ce problème, je songeais au déplacement de ces avions en état d'alerte vers des positions avant dans le laps d'une journée. Il nous faut garder en état d'alerte 24 heures par jour, tous les jours, une petite partie d'un escadron. On vous a décrit ce qui pourrait se produire en temps de guerre. Certaines possibilités pourraient exister à cet égard, mais il n'y en a aucune qui permettrait d'espérer en arriver à un résultat aussi satisfaisant que celui auquel on aurait le droit de s'attendre. Il pourrait toujours arriver qu'à mesure que les tensions augmenteraient, et qu'une fois que l'OTAN aurait reconnu que celles-ci atteignent le point où un changement s'impose dans les conditions de l'alerte qui de normale qu'elle était deviendrait une «alerte renforcée», le gouvernement français autorise à ce moment-là l'envoi d'armes aux bases en question. C'est là une possibilité. Une telle entreprise devrait s'effectuer dans des conditions comportant l'utilisation de barbelés et d'enceintes improvisés pour protéger les armes et empêcher qu'on utilise les avions sans autorisation. Mais c'est une situation de déploiement que le commandant de la Quatrième force aérienne tactique des puissances alliées a considérée comme une situation en temps de guerre. La même chose serait possible aux bases de dispersion en Belgique. J'admets qu'il n'est pas nécessaire pour cela que la tension aille sans cesse en augmentant et que l'état d'alerte s'aggrave graduellement, mais c'est une possibilité, bien qu'assurément elle ne soit pas aussi satisfaisante que celle d'avoir les avions et les armes en temps de paix à la base même où ils seraient censés servir en temps de guerre.

M. CHURCHILL: Je n'ai pas l'impression que l'aviation serait enchantée de ce projet. Même si vous vous serviez des bases de dispersion qui se trouvent en Belgique, le délai requis pour y transporter les bombes serait très considérable.

M. DUNLAP: Bien, il faudrait envoyer ces bombes dans un avion de transport qui prendrait, je suppose, cinq minutes pour se rendre là en partant de la base située en France. Cette distance est très courte et il s'agirait d'avions ultra-rapides.

M. CHURCHILL: Mais ce qui m'inquiète, c'est le chargement et le voyage. Comme quelqu'un l'a dit, il règnerait là les mêmes conditions que celles qui existeraient au Canada si des armes nucléaires y étaient transportées à un certain stade de l'alerte. De sorte qu'un tel projet n'est pas ainsi, la situation ne peut être différente: s'il y a là un désavantage pour le Canada, c'est évidemment un désavantage pour la force aérienne postée en Europe.

J'ai une autre question à poser dans le même ordre d'idées. C'est un fait reconnu maintenant que les deux côtés font usage du missile à court rayon qui est considéré comme une arme efficace. Nos champs d'aviation ne sont aucunement protégés en ce moment; ils sont une cible facile. La force aérienne ne se trouve pas sous terre; ses emplacements ne sont pas renforcés et, par conséquent, elle est devenue beaucoup plus vulnérable qu'à autre temps de son histoire.

M. DUNLAP: Ces champs d'aviation sont extrêmement vulnérables comme le sont aussi un grand nombre d'autres établissements militaires sous le commandement allié en Europe, qu'il s'agisse de l'armée ou de la marine. Dans le cas de cette dernière, il y a les ports et les installations de réparation qui sont extrêmement vulnérables, comme le sont aussi les villes. Nous qui demeurons à Ottawa sommes tout aussi vulnérables que le sont les avions de combat sur ces aérodromes en Europe. Nous pouvons être attaqués aussi facilement qu'eux.

M. CHURCHILL: Nous devons reconnaître que les villes et le reste sont vulnérables. Il importe, par contre, qu'un effectif militaire soit placé dans une position lui permettant de combattre efficacement l'ennemi. Aussi suis-je d'avis que notre situation en Europe est très peu solide maintenant du point de vue militaire. Si ma question n'est pas inopportune, je vous demanderai alors si des négociations sont présentement en cours en vue d'obtenir d'autres aérodromes en Allemagne où des armes nucléaires seraient disponibles, ce qui permettrait de déplacer les avions des bases de France vers d'autres qui sont situées en Allemagne.

M. DUNLAP: Bien, cette question est compliquée. Ce serait une manière logique d'en arriver à une solution. Mais l'accès aux champs d'aviation en Allemagne est extrêmement difficile. Le nombre de terrains disponibles en Allemagne occidentale,—c'est-à-dire qui sont à niveau et unis,—n'est pas très élevé; il est soumis à une forte culture et les Allemands sont peu disposés à en affecter une plus grande partie à des fins militaires, de sorte que l'aviation allemande elle-même en manque. Une solution à cet égard présente donc quelques difficultés. Elle n'est pas impossible, mais elle est difficile.

M. CHURCHILL: Malgré les énormes dépenses que nous faisons pour doter la Division aérienne d'équipement en Europe, nous n'obtenons pas tous les résultats prévus car celle-ci n'est pas en mesure ni à l'heure actuelle, ni lorsqu'elle sera complètement équipée, de s'acquitter de la tâche qui lui est présentement assignée.

M. DUNLAP: J'ai de fait mentionné, je crois, que nous avions des champs de dispersion en Europe, et j'ai parlé à ce sujet de certains terrains qui sont spécialement affectés à l'Aviation royale du Canada en Belgique et ailleurs. Un très grand nombre d'autres en Europe seront utilisés pour des fins de dispersion en temps d'urgence. Il y a donc possibilité de se disperser.

M. CHURCHILL: Mais, lorsque l'avion est limité à une bombe nucléaire, vous pourriez avoir une douzaine de champs de dispersion et pourtant ne pas avoir le matériel requis pour l'armer efficacement. C'est là un point que le Comité doit prendre en considération lorsqu'il apporte son concours au ministre dans les décisions que celui-ci doit prendre.

M. DUNLAP: C'est exact. Je crois que vous êtes au courant du projet connu sous le sigle de PAL (*Permissive action link*), liaison action permise. Il est proposé ainsi de prévoir des dispositions vous autorisant à disperser vos armes, à les mettre en sécurité et dans un état tel qu'elles ne peuvent être utilisées sans la permission des quartiers généraux supérieurs. J'admets qu'il n'existe rien de ce genre en ce moment, mais ce sont là des dispositions qui seront mises en application et qui remédieront à cette situation.

M. CHURCHILL: Le temps passe, monsieur le président, mais j'aimerais poser une question sur un autre point. Peut-être que les membres qui désirent en soumettre d'autres au sujet des questions que j'ai posées pourraient le faire plus tard dans la journée. J'aimerais obtenir des explications au sujet de la question d'une guerre nucléaire limitée, laquelle a fait l'objet de nombreuses délibérations au Comité au cours des quelques dernières semaines. Encore une fois, tous sont d'avis qu'il n'est pas juste de dire qu'une guerre nucléaire peut être limitée. Or, si j'ai bien compris ce que le maréchal de l'Air a déjà dit, il s'est exprimé à peu près ainsi: je puis envisager une situation dans laquelle une guerre nucléaire limitée pourrait être déclenchée. Pourriez-vous être plus précis là-dessus?

M. DUNLAP: Bien, en tout premier lieu, permettez-moi de dire que la présence d'une force nucléaire tactique, qu'il s'agisse de l'armée, de la marine ou de l'aviation, sous un commandement allié en Europe, vise tout d'abord et, je le répète, à empêcher la guerre. Je crois que nous ne devrions jamais oublier cela. Par contre, les forces américaines qui sont cantonnées aux bases installées sur le continent nord-américain de même que les forces stratégiques du Royaume-Uni représentent les principaux éléments préventifs d'une guerre totale. Les forces nucléaires tactiques en Europe contribuent aussi beaucoup à empêcher le déclenchement d'une guerre sur ce territoire, qu'il s'agisse d'une guerre ordinaire ou nucléaire. Oui, je pense que prévenir une guerre ordinaire, limitée ou non, est un des rôles les plus importants que doit jouer notre force militaire là-bas, car il n'y a rien qui puisse survenir aussi rapidement ou soudainement qu'une guerre ordinaire. L'histoire nous en fournit plusieurs exemples. En conséquence, la présence des forces nucléaires de tactiques est d'abord un moyen très efficace de prévenir un engagement d'envergure limitée qui, nous le savons tous, nous obligerait peut-être à nous servir en Europe d'armes nucléaires tactiques sur une assez grande échelle. Si l'on veut prévenir une attaque, ordinaire ou non, sur les frontières ou les bords d'un commandement allié en Europe et, surtout, s'il s'agit d'une période de tension politique ou s'il survient des événements critiques dans des régions avoisinant la frontière, on peut fort bien essayer d'arrêter ces événements en menaçant de se servir des armes nucléaires. Peut-être faudra-t-il prouver qu'il ne s'agit pas d'une simple forfanterie, mais d'une résolution ferme, en se servant effectivement de certaines armes nucléaires dans une mesure déterminée et peut-être limitée. Ceci peut bien ne pas arrêter le cours des événements, mais c'est un exemple d'une situation où l'on pourrait se servir des armes nucléaires de façon limitée.

M. CHURCHILL: Une des questions les plus importantes soumises à l'examen du Comité est la possibilité d'une guerre nucléaire d'envergure limitée. Je doute fort d'une telle possibilité, mais, si cela se produisait, ce serait le président des États-Unis qui en donnerait l'ordre. Je puis difficilement croire qu'il demanderait de lancer 6 ou 100 bombes nucléaires simplement pour voir ce qui se produirait. Pour décider du rôle des services armés du Canada, le Comité doit juger si une guerre nucléaire d'envergure limitée est chose possible. J'approuve ce que vous avez déclaré au sujet de la valeur préventive de notre division aérienne en Europe. J'accepte aussi ce que vous avez dit au sujet de la menace qu'elle suscite s'il survient des difficultés, mais je ne crois que très difficilement à une guerre nucléaire d'envergure limitée. Ceci est de première importance pour l'examen des questions qui nous sont soumises et pour les résultats que nous atteindrons. Si une guerre nucléaire peut avoir une envergure limitée, nous devrons alors conclure que nos services armés doivent jouer tel ou tel rôle; mais, si une guerre nucléaire ne peut être limitée, notre rôle alors sera peut-être différent. Nous essayons d'obtenir l'avis des militaires de tous les services à ce sujet.

M. DUNLAP: Monsieur Churchill, je suis entièrement de votre avis: il s'agit là d'une question des plus délicates. Il est très difficile d'affirmer qu'une guerre nucléaire pourrait être limitée. Il est très important d'approfondir encore davantage la pensée que vous venez d'exprimer et, à cette fin, je voudrais rappeler une observation que j'ai faite plus tôt: si la présence des forces de reconnaissance offensive du Canada dans le Commandement allié de l'Europe réussit à empêcher une guerre d'éclater en Europe, je crois personnellement que notre contribution et nos efforts n'auront pas été vains.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est maintenant midi et demi. Que désirez-vous faire? Il y a encore quatre membres qui désirent poser des questions au témoin.

M. SMITH: Plutôt cinq, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à quatre heures cet après-midi. J'aimerais que les membres soient ponctuels pour que nous ayons notre quorum de treize membres et que nous puissions commencer à quatre heures.

M. HAHN: Avant que le Comité s'ajourne, j'aimerais soulever un point du Règlement. Nous traitons présentement de la question d'une guerre nucléaire limitée ou non limitée; quand nous reviendrons cet après-midi, pourrons-nous poursuivre la discussion sur le même sujet?

Le PRÉSIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à quatre heures cet après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

JEUDI 31 octobre 1963.

4 heures 15 de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Nous avons le quorum. Le maréchal de l'Air Dunlap peut répondre à certaines questions qui lui ont été posées ce matin.

M. DUNLAP: J'ai mentionné ce matin que je vous donnerais une idée plus complète de certains frais; en voici quelques-uns: l'avion Argus dont on se sert pour les opérations maritimes coûte environ 4.2 millions; le Neptune coûte environ 1.2 million. La *Sonobuoy* ou bouée acoustique dont on se sert dans ces avions coûte à peu près $350 et l'A.R.C. est autorisée à en laisser tomber jusqu'à 15,000 par année pour maintenir l'efficacité des exercices et pour l'entraînement régulier de l'équipage.

Pendant que nous traitons des opérations maritimes, en réponse aux membres du Comité qui ont fait observer ce matin que nous semblons dépenser beaucoup d'argent à un programme de défense anti sous-marine qui ne peut nous protéger contre les missiles lancés par les sous-marins, j'aimerais mentionner que le 13 août cette année, M. McNamara, secrétaire à la Défense, a déclaré devant le Comité sénatorial des relations extérieures que les engins balistiques lancés par les sous-marins sont à court rayon et doivent être lancés en surface.

Nous avons une force maritime en activité qui donne un rendement passablement bon contre les sous-marins en surface.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacLean, vous êtes le premier nom en tête de ma liste de ce matin.

M. MACLEAN: Monsieur le président, les membres ont posé des questions ce matin à propos du commandement aéro-maritime; je me demande si le maréchal de l'Air peut nous donner une idée, en termes simples, de l'aptitude de ce commandement relativement à la reconnaissance des navires de surface dans la partie de l'Atlantique dont nous sommes responsables.

M. DUNLAP: La reconnaissance est réellement la fonction de la force maritime. Elle doit découvrir les sous-marins. En même temps, elle peut déceler les navires de surface. Bien entendu, la seconde tâche est plus facile que la première parce que tous les avions du commandement aéro-maritime ont un système de radar servant à la recherche et le navire de surface qui se détache sur la mer est un objet bien visible. En conséquence, pour répondre à votre question, je dirais que compte tenu du nombre d'avions dont nous disposons, notre aptitude à découvrir les navires de surface est bonne.

M. MACLEAN: Peut-être ne me suis-je pas servi des termes exacts. Je n'emploie pas le mot aptitude dans ce sens; je voulais dire plutôt la capacité de recherche par rapport au nombre d'avions disponibles et au travail qui doit être accompli. Par exemple, advenant que l'ARC doive découvrir s'il y a un navire de surface dans une région, combien de temps faut-il pour déterminer avec certitude qu'il n'y a pas de navire.

M. DUNLAP: Tout dépend de l'endroit où l'on pense que le navire se trouve. L'océan est très vaste. Les avions en question volent à une grande vitesse, et ils peuvent parcourir la région de notre commandement aéro-maritime en très peu de temps. Ce pourrait, cependant, prendre quelques heures. On doit d'abord établir un programme de recherche. Si l'on ne dispose que d'un seul avion pour faire le travail, cela peut prendre passablement de temps. S'il s'agit d'une affaire importante, on peut prendre plusieurs avions pour procéder aux recherches. Chaque avion avec son système de radar pouvant fouiller une région passablement vaste, on pourrait ainsi accomplir la mission en un temps assez court.

M. MACLEAN: Pourriez-vous nous donner une idée du nombre de fois que les autres services font appel au commandement aéro-maritime pour des missions spéciales? Je pense surtout aux missions de recherche et de sauvetage, au dépistage et à la photographie des navires de pêche et à des choses de ce genre.

M. DUNLAP: En temps ordinaire, le commandement aéro-maritime n'a pas à prendre part aux missions de recherche et de sauvetage. Nous avons un autre service qui s'occupe de ces missions et nous essayons habituellement d'en libérer le commandement aéro-maritime.

La photographie des navires est normalement une fonction du commandement aéro-maritime, mais j'ajouterais qu'il ne s'en acquitte pas très souvent. Quand c'est nécessaire, c'est certainement une des tâches qu'il pourrait entreprendre et qu'il entreprendrait effectivement.

M. MACLEAN: Je voudrais poser une question d'ordre général sur le commandement du transport aérien. Pourriez-vous nous donner une idée de l'accroissement de la possibilité d'action du commandement du transport aérien grâce aux avions Yukon et Hercules, par opposition aux anciens avions? Je pense surtout aux missions spéciales comme, par exemple, le transport de troupes au Congo ou d'autres missions du genre, tout en tenant compte de l'augmentation du rayon d'action, de la charge admise, et d'autres facteurs comme la vitesse.

M. DUNLAP: Le Yukon est capable de transporter environ 50,000 livres au cours d'un vol trans-atlantique; ce qui représente un poids quatre ou cinq fois plus grand que ce que les avions précédents pouvaient transporter. Vous voyez, d'après ces chiffres, ce que cet avion est capable de faire. Le Hercules peut aussi se déplacer à de grandes vitesses et transporter de gros chargements au-dessus de l'Atlantique sans effectuer d'arrêt à partir des bases canadiennes jusqu'aux bases européennes. Il porte des charges d'importance. Il peut transporter des charges d'un volume tel qu'aucun autre avion en stock n'avait été capable d'en transporter auparavant. Comme vous le savez, nous

avons transporté le CF-104 au-dessus de l'atlantique dans l'avion Hercules, il y a donc une augmentation importante de notre puissance de transport.

Vous devez en fait comparer le Hercules au C-119 qui est un avion de transport tactique dont on s'est servi surtout pour aider l'Armée canadienne ou pour transporter d'autres charges volumineuses.

Le Hercules a à peu près trois fois la puissance de transport du C-119, qui est l'avion tactique en service actuellement; nous en avons plusieurs de ce type, mais il est en train de devenir tout à fait désuet.

M. MacLEAN: Je vous ai posé ces questions afin que vous nous expliquiez pourquoi les prix des avions du commandement du transport aérien montent constamment par rapport aux prix des avions dans le passé. Je pense que pour faire une comparaison qui soit juste, nous devons toujours nous souvenir de l'augmentation incroyable des possibilités de ces avions, en même temps que de l'épargne qu'ils représentent par l'augmentation de la vitesse et du rayon d'action, ce qui élimine les équipes de relais aux points d'arrêt et les autres choses de ce genre. Souvent j'ai l'impression qu'on fait des comparaisons injustes et je vous ai fait dire toutes ces choses afin de rendre la comparaison plus exacte.

M. DUNLAP: Oui, ceci est très juste et je vous sais gré de l'avoir dit.

M. MacLEAN: Vous avez répondu aux autres questions que je voulais vous demander et je ne veux pas accaparer davantage le temps du Comité, pourvu qu'on m'accorde le privilège de poser des questions supplémentaires.

Le PRÉSIDENT: Ce matin, quand le Comité s'est ajourné, vous avez manifesté le désir, monsieur Hahn, de reprendre la discussion au sujet d'une guerre nucléaire en Europe. Voulez-vous poser maintenant une question à ce sujet ou préférez-vous attendre votre tour?

M. HAHN: Si d'autres personnes désirent continuer à poser des questions sur ce sujet, je veux bien commencer, autrement j'attendrai mon tour.

M. McMILLAN: Maréchal, je me demande si la Marine des États-Unis a fait des essais pour comparer l'efficacité respective des armes nucléaires et classiques contre les sous-marins. Je pense en particulier aux dimensions des armes nucléaires dont on se servirait contre les sous-marins.

M. DUNLAP: Oui, la Marine américaine a fait des essais dans ce domaine.

M. McMILLAN: Les armes nucléaires sont-elles plus efficaces contre les sous-marins?

M. DUNLAP: Oui.

M. PATTERSON: M. le président, nous n'avons pas entendu la question.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler plus fort, monsieur McMillan, s'il-vous-plaît?

M. McMILLAN: Voulez-vous que je répète la question?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. McMILLAN: J'ai posé une question sur l'efficacité respective des armes conventionelles et nucléaires contre les sous-marins.

M. DUNLAP: J'ai répondu que la Marine des États-Unis avait fait des essais dans ce domaine. La charge nucléaire de profondeur, grâce à sa grande force d'explosion, est naturellement plus efficace contre les sous-marins qui naviguent dans les eaux profondes et contre les sous-marins qui sont à une très grande distance du point d'explosion.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout ce que vous vouliez demander, monsieur McMillan?

M. McMILLAN: Savez-vous à peu près à quelle distance du point d'explosion d'une charge nucléaire en profondeur doit se trouver un sous-marin pour être détruit?

M. DUNLAP: Je m'excuse, mais je n'ai pas ce renseignement; j'imagine que ce serait un secret.

M. MCMILLAN: En ce qui a trait à l'Argus et au Neptune, peut-on en obtenir facilement les parties?

M. DUNLAP: Oui, on peut en obtenir les parties.

M. MCMILLAN: Le CF-104 n'est pas fabriqué aux États-Unis, mais peut-on en obtenir les parties?

M. DUNLAP: Le CF-104 est fabriqué dans plusieurs pays: par exemple au Canada, en Europe et au Japon. On le fabrique encore aux États-Unis, même si l'Aviation américaine ne s'en sert plus. On le fabrique aux États-Unis et il est vendu à l'étranger, ce qui fait qu'on peut facilement obtenir les parties de rechange du CF-104, pourvu qu'on ait l'argent nécessaire pour les acheter.

M. MATHESON: Maréchal, M. Gellner, dans son témoignage, a donné deux raisons pour motiver notre besoin d'une force militaire. Il a déclaré que grâce à celle-ci nous payons notre contribution en tant que membres d'alliances qui nous sont fort utiles et que, deuxièmement, nous acquérons de l'importance en fournissant des forces militaires.

M. DUNLAP: Excusez-moi, je n'ai pas saisi la deuxième raison.

M. MATHESON: Il a déclaré que nous acquérons de l'importance en fournissant des forces militaires. Je pose ces questions parce que je crois que nous sommes convaincus de l'importance de nos alliances et que nous voulons les garder et les consolider surtout en ce qui regarde l'OTAN et NORAD. Je voudrais que vous me disiez quand l'OTAN a décidé de l'utilité du rôle de frappe; je ne parle pas nécessairement de nos propres forces mais des siennes? Pouvez-vous nous dire en quelle année au juste on a décidé cela?

M. DUNLAP: On s'en est rendu compte pour la première fois à l'OTAN vers le milieu des années 50. Ce n'est que plus tard, alors que le conseil de l'OTAN tenait une réunion des chefs de gouvernement qui a eu lieu, je crois, en décembre 1957, que les divers États membres ont convenu de stocker des armes au cas où ils décideraient de participer à certaines activités sur le plan nucléaire au sein du commandement allié en Europe. L'année 1957 a été, en effet, une date importante, mais c'est plus tôt, évidemment, que les forces pertinentes des États-Unis ont été équipées d'armes nucléaires.

M. MATHESON: Pourriez-vous nous dire quand le Canada s'est engagé à constituer une force de frappe au moyen d'avions de reconnaissance, soit l'avion CF-104, et quand cet engagement expirera?

M. DUNLAP: Si je ne m'abuse, la décision a été prise au printemps de 1959 lorsque le général Norstad, qui était alors SACEUR, est venu à Ottawa pour exposer la nécessité du rôle de frappe et donner à entendre que le Canada pourrait peut-être y participer. C'est également au cours de cette année-là que le Canada a décidé d'y participer. Pour donner suite à cette décision, le comité militaire en exposait les buts dans une publication qui paraît régulièrement tous les trois ans et demandait aux diverses nations d'y participer.

C'est quelque temps après qu'on a demandé au Canada de fournir huit escadrons de 18 avions chacun destinés au rôle de frappe. On dit communément de ces buts que ce sont les buts à atteindre d'ici la fin de 1966. On les a effectivement proposés il y a plusieurs années et on devra les atteindre d'ici la fin de 1966. A l'heure actuelle on est en train d'élaborer, en vue de leur publication cette année ou l'année prochaine, les objectifs que la force devra atteindre d'ici 1969.

M. MATHESON: Cela veut-il dire que du point de vue de la participation du Canada nous pourrons négocier une nouvelle entente avec l'OTAN en 1969?

M. DUNLAP: Je suppose que, chaque fois qu'on établit de nouveaux objectifs relativement à cette force, chaque pays a sans doute l'occasion alors soit de continuer à fournir le même apport, soit de proposer un autre engagement.

M. MATHESON: A supposer que le Canada veuille, tout en s'acquittant de ses responsabilités envers l'OTAN, jouer un autre rôle que celui de la reconnaissance offensive, le changement s'opérera-t-il en 1966 ou 1967 ou peut-il se faire progressivement? Comment peut-on passer d'un rôle à un autre dans le plan de la défense aérienne?

M. DUNLAP: La fin de 1966 est un point de repère et, d'ici là, voire au cours de l'année prochaine, l'OTAN fera connaître les objectifs prévus pour la fin de 1969 et le Canada pourra sûrement alors négocier en vue de conclure un nouvel accord.

M. MATHESON: Au cours de votre déposition, ce matin, vous avez dit que le Canada était tout désigné à l'heure actuelle pour jouer ce rôle de reconnaissance offensive et qu'il n'était pas équipé apparemment pour remplir un autre rôle. Serait-il possible que le Canada, au cours de cet intervalle, accepte de jouer un rôle ordinaire d'ordre secondaire qui lui permettrait, sans négliger pour autant son rôle de reconnaissance offensive, d'affecter sa force aérienne en Europe à d'autres fins, ou si cela se fait dans le cas d'autres pays?

M. DUNLAP: Je répondrais oui à votre question. Vous parlez, de fait, de la période qui va d'aujourd'hui à la fin de 1967. Si le Canada en décidait ainsi, il serait possible au cours de cet intervalle de progresser dans ce sens.

M. MATHESON: Quant à nos obligations envers le NORAD, pourriez-vous nous indiquer...

M. SMITH: Permettez-moi d'interrompre pour demander si nous pourrions poser quelques questions supplémentaires au sujet de la situation en Europe. L'abandon progressif de notre rôle de reconnaissance offensive ne dépend-il pas du rôle stratégique que nos forces en Europe sont appelées à jouer et de la possibilité que d'autres pourraient se charger de ce rôle, s'il importe toujours?

M. DUNLAP: Il s'agit, bien entendu, d'un élément important. Ces objectifs sont fixés en fonction de la stratégie. Ils sont déterminés d'après les règles établies par le conseil de l'OTAN et le groupe permanent; par conséquent, si cette tragédie vaut toujours et si elle exige toujours des effectifs d'une certaine puissance,—et à supposer que nous voulions modifier notre rôle dans une certaine mesure,—il faut alors admettre que d'autres devront se charger du rôle que nous n'entendons plus jouer.

M. SMITH: Quelle était votre attitude en 1959?

M. DUNLAP: En 1959, je faisais partie de l'État-major suprême des puissances alliées en Europe.

M. SMITH: Je me souviens de la visite à Ottawa du général Norstad et de la réunion qu'il a tenue dans la salle du comité des chemins de fer, à laquelle tous les députés ont assisté. Lorsque vous dites qu'il a exprimé l'avis que le Canada joue ce rôle, j'ai l'impression,—je m'en souviens vaguement,—que le général n'insistait pas tellement vu qu'il a tout simplement «exprimé son avis».

M. DUNLAP: Peut-être bien; mais, comme je n'assistais pas à la réunion, je ne saurais le dire.

M. SMITH: Est-il possible qu'à l'époque nous ayons proposé que nos forces canadiennes jouent un autre rôle plus attrayant quant à la nature de nos services et l'étendue de notre territoire?

M. DUNLAP: Je ne pense pas. Il s'agissait d'un rôle auquel le Canada, selon le commandant suprême, pouvait avantageusement participer. Le commandant savait que le Canada était en mesure de fournir les avions nécessaires et de former les équipages nécessaires, et il estimait, j'en suis sûr, que le Canada pouvait fournir un précieux apport dans ce domaine.

M. SMITH: Autrement dit, l'OTAN nous a bel et bien demandé de jouer ce rôle?

M. DUNLAP: Je le crois, oui.

M. LAMBERT: Permettez-moi de poser une question supplémentaire. Êtes-vous en mesure de nous dire maintenant ou étiez-vous en mesure de savoir à l'époque si le Canada a fait des propositions définitives à SACEUR afin de modifier le rôle que jouait notre division aérienne en 1959?

M. DUNLAP: Je ne saurais dire si de telles propositions ont été formulées à l'époque.

M. LAMBERT: Il est possible que nous en ayons formulé sans que vous en ayez eu connaissance?

M. DUNLAP: C'est possible, mais peu probable.

M. MATHESON: Peut-on dire que nos engagements envers NORAD pourront faire l'objet de nouvelles négociations en 1967?

M. DUNLAP: 1967 ou 1968. C'est vers la fin de 1957 ou au début de 1958 que l'accord de NORAD a été formellement signé et, comme l'accord doit durer dix ans, vous êtes sûrement dans la bonne voie.

M. MATHESON: Alors, si le Canada pouvait décider qu'il y aurait lieu de modifier l'ampleur, l'importance et la nature de l'apport qu'il fournit au NORAD, le changement pourrait-il s'opérer vers 1968 et comment pourrait-il s'opérer? Si nous voulions, par exemple, passer du domaine de la défense au moyen du Bomarc à un autre domaine avec nos alliés?

M. DUNLAP: Eh bien, je le répète, lorsqu'on veut négocier une nouvelle entente c'est d'ordinaire le bon moment de voir si les tâches qu'on accomplit en vertu de l'entente sont opportunes et conviennent aux partis intéressés, et il n'est pas illogique de dire que c'est le moment tout désigné pour effectuer des changements.

M. MATHESON: Pourrais-je traiter d'un autre point? Des autorités de la marine et de l'armée nous ont parlé de notre défense dans la région septentrionale. J'en conclus qu'en réalité nous ne faisons pas grand chose dans ce vaste secteur de notre pays. Tous nos efforts sont orientés ver le continent d'Europe ou à l'est ou l'ouest. A mon avis, on semble négliger la région septentrionale. Que faisons-nous pour surveiller notre immense territoire de l'Arctique? En répondant, vous pourriez peut-être nous dire ce que vous pensez de l'avis qu'a déjà formulé le général Simonds et portant que la marine devrait jouer un plus grand rôle pour ce qui est, par exemple, de patrouiller notre frontière septentrionale au moyen de sous-marins à propulsion atomique.

M. DUNLAP: Quant à la première question ayant trait à la surveillance à exercer dans la région septentrionale, il nous incombe de surveiller les confins de notre territoire qui touchent à la région Arctique et l'archipel Arctique. Nous exerçons cette surveillance à l'heure actuelle, comme nous le faisons depuis plusieurs années, utilisant le vénérable avion Lancaster à cette fin.

M. MATHESON: Vous voulez dire le vieil avion, n'est-ce pas?

M. DUNLAP: Oui, en ce sens qu'il est désuet. Nous espérons le remplacer prochainement par un autre avion plus convenable.

M. MATHESON: Êtes-vous satisfait du travail que l'armée, la marine et l'aviation accomplissent collectivement dans le Nord?

M. DUNLAP: Permettez-moi de dire que, selon moi, cette région n'est pas tellement exposée à une attaque directe. Il se pourrait peut-être, mais c'est très peu probable, qu'en temps de guerre des troupes ennemies campent ici ou là dans la région septentrionale et que l'armée et l'aviation aient à les en déloger, mais c'est là une éventualité peu probable. Les Soviétiques ne semblent pas avoir beaucoup l'occasion de s'engager dans ce genre d'opération. Toutefois, si cela se produisait, l'armée et l'aviation, à l'aide de troupes aéroportées, prendraient les mesures nécessaires.

Je dirai, pendant que j'y suis, que nous entreprenons périodiquement de concert avec l'armée l'exécution de manœuvres afin de former nos troupes de manière à parer à une telle éventualité.

Je ne m'inquiète pas outre mesure de l'activité que les sous-marins soviétiques pourraient déployer dans les eaux de l'Arctique. D'abord, la flotte sous-marine des Soviétiques n'a pas démontré jusqu'ici qu'elle était capable de lancer des missiles à long rayon d'action. Bien qu'elle soit dotée de missiles à court rayon d'action, elle n'aurait aucun intérêt particulier à naviguer sous la glace de l'océan Arctique ou en surface quand il n'y a pas de glace, parce qu'elle se trouverait trop éloignée des zones-cibles. Je ne doute pas, cependant, que d'ici quelques années les Soviétiques auront des sous-marins qui pourront lancer des missiles balistiques à longue portée. Même alors je comprends difficilement pourquoi la flotte soviétique aurait avantage à circuler dans les eaux de la région Arctique. Elle peut circuler avec plus de facilité dans les eaux du Pacifique et de l'Atlantique, car elle se trouve alors à la portée des zones-cibles, et il semble plus probable que les Soviétiques déploient leur activité de ce côté-là.

M. MATHESON: Pourrais-je poser une dernière question? A supposer que nous soyons profondément intéressés à ce que notre aviation canadienne ait un puissant contingent d'avions de transport et à supposer, en outre, que le Canada ait décidé de renoncer à son rôle de reconnaissance et de frappe en cas d'attaque nucléaire, pouvez-vous nous dire en quoi consisterait, selon vous, la nouvelle tâche de notre aviation pour bien servir les intérêts de l'Alliance atlantique et quelles seraient les responsabilités que nous pourrions peut-être assumer envers l'ONU? J'entends une responsabilité qui relèverait le moral de nos aviateurs, qui serait agréable pour nos officiers de service et qui tendrait à mettre l'accent psychologique sur l'avion de combat plutôt que sur le bombardier, ce qui nous donnerait une optique un peu mieux équilibrée, tendrait en même temps à compléter les autres services, la marine et l'armée. Nous aurions ainsi une force de frappe mobile, souple et qui puisse être utilisée n'importe où.

M. DUNLAP: Cette question renferme de nombreuses suppositions. Elle est assez hypothétique. Vous avez supposé que nous renoncions à notre rôle de reconnaissance et de frappe. Quant à moi, je trouve que ce rôle nous va bien et qu'il nous permet de fournir un apport utile. Même si nous sommes vulnérables à l'heure actuelle à cause de la fixeté de nos pistes d'atterrissage, le jour n'est pas éloigné où nous pourrons nous acquitter de ce rôle en ayant recours aux avions à décollage vertical.

A supposer que nous n'ayons pas ce rôle et que nous voulions accomplir une autre tâche importante pour la préservation de la paix ou utile en cas de guerre, vous limitez presque notre rôle à celui du transport aérien effectué au moyen d'effectifs mobiles devenant des effectifs de soutien en cas de combat soit à l'échelle mondiale soit dans le cadre de l'Alliance atlantique, à supposer que nous y soyons toujours; ou peut-être à l'emploi simultané de ce genre d'avions pour patrouiller le ciel du Canada, car il faudra quand même exercer une certaine surveillance sur les avions qui survoleront librement notre territoire, puisque nous ne saurions admettre que des avions de reconnaissance sur-

volent librement notre territoire, non plus que d'autres genres d'avions chargés de missions hostiles. Je prévois en outre le maintien de l'activité de notre marine pendant encore assez longtemps. Je ne vois pas comment nous pourrions nous en passer.

M. MATHESON: Quant à l'activité de la marine, vous avez insisté, si je ne m'abuse, pour qu'elle soit d'ordre nucléaire, n'est-ce pas?

M. DUNLAP: Je ne voulais pas nécessairement insister là-dessus. J'ai dit que la grenade sous-marine nucléaire faisait maintenant partie de l'arsenal de certains pays et qu'il s'agissait là d'une arme passablement efficace.

M. GRANGER: Sauf erreur, vous avez dit ce matin qu'il n'y avait aucun moyen efficace de repérer les sous-marins. Procède-t-on à des recherches pour que la reconnaissance aérienne soit plus efficace?

M. DUNLAP: Oui. Les recherches ne cessent de se poursuivre dans ce domaine, surtout au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et, évidemment, dans d'autres État membres de l'OTAN. A l'heure actuelle, nous effectuons des recherches au Canada auxquelles participent notre marine et notre aviation; certaines de ces recherches se faisant en collaboration avec les États-Unis. A mon avis, c'est un domaine où il importe d'effectuer des recherches et des dépenses.

M. GRANGER: Les recherches donnent-elles de bons résultats?

M. DUNLAP: Oui, certaines recherches effectuées dans ce domaine promettent beaucoup; l'aviation et la marine du Canada ainsi que la marine des États-Unis s'y intéressent vivement.

M. SMITH: Sur le plan de la formation, prévoit-on de coordonner l'activité de l'aviation militaire avec celle des entreprises de transport aérien au Canada afin de pouvoir recourir à ces entreprises en cas de situation critique?

M. DUNLAP: Oui. Nous avons élaboré des plans dans ce sens il y a quelque temps déjà et nous sommes en train d'étudier la manière d'utiliser l'aviation civile pour constituer un pont aérien advenant une situation critique.

M. SMITH: A-t-on jamais songé à établir un programme en vertu duquel le gouvernement achèterait des avions de transport militaires pour les louer ensuite, peut-être avec l'équipage, à des transporteurs civils du Canada qui les utiliseraient sur des routes du Nord du Canada plus ou moins improfitables ou insuffisamment developpées? A-t-on déjà dressé ce plan?

M. DUNLAP: Je ne crois pas qu'il y ait eu de proposition semblable à propos de l'activité à exercer dans le Nord du Canada, du moins à ma connaissance.

M. SMITH: J'ai posé une question et je crois ne pas l'avoir posée assez clairement en juillet dernier, au sujet de l'efficacité ou de la capacité d'un Bomarc lorsqu'il s'agit d'atteindre un projectile après que celui-ci a été lancé de la plate-forme ou d'un avion. Je crois qu'il y a divergence d'opinions à ce sujet avec un autre témoin ou il se peut que j'aie mal posé la question; mais on nous a dit que, une fois le projectile lancé, le Bomarc est incapable de le rattraper.

M. DUNLAP: J'ai dit en juillet que le Bomarc peut atteindre un projectile lancé d'un bombardier qui attaque.

M. SMITH: En effet, vous avez donné ce témoignage à Colorado Springs. C'est là que nous avons entendu des témoignages contradictoires ou une déclaration opposée.

M. DUNLAP: Permettez-moi de m'exprimer ainsi: nous devons faire les distinctions nécessaires entre les différents projectiles. Je ne prétends pas

que le Bomarc peut rattraper un projectile balistique. Toutefois, le genre de projectile air-sol dont nous aurions à nous occuper n'est pas nécessairement, mais généralement, un projectile empenné. A ce que je sache, il n'y a pas de missile soviétique du genre Sky-bolt, qui était en voie de perfectionnement mais qu'on a abandonné. Un missile empenné est un vrai petit avion, si on peut dire; une fois lancé, il vole comme un avion à des vitesses plus ou moins comparables et le Bomarc peut l'atteindre.

M. SMITH: Le malentendu portait donc sur une question de terminologie.

M. DUNLAP: Oui, peut-être.

M. SMITH: Quels dommages un projectile ou une bombe d'un demi ou d'un tiers de kilotonne causerait-il à une station de Bomarc?

M. DUNLAP: C'est d'une bien petite bombe que vous parlez, vous ne voulez pas dire mégatonne?

M. SMITH: Mégatonne, c'est ça.

M. DUNLAP: Encore une fois, tout dépendrait de la distance entre l'explosion et son objectif. L'arme dont nous parlons maintenant est très puissante et, si elle tombait assez près de la station, elle causerait des dommages considérables.

M. SMITH: Il y a des projectiles, des projectiles atomiques dont les dimensions approchent celles que j'ai mentionnées, à savoir une demi-kilotonne, ou 500 tonnes, n'est-ce pas, ou l'équivalent de ce chiffre?

M. DUNLAP: Ce projectile produit une très petite explosion et il devrait tomber bien près de l'emplacement des missiles; il devrait tomber juste au-dessus pour endommager toute la station. Je ne suis pas certain qu'il ferait tant de dommages même en tombant exactement au-dessus de son objectif.

M. SMITH: Puis-je passer maintenant à une question que nous n'avons pas touchée aujourd'hui. Nous risquons peut-être de tomber du sublime au terre-à-terre, mais les chefs des services militaires et les témoins nous ont signalé le niveau élevé du coût du personnel militaire par rapport au montant disponible pour l'armement et le matériel. Y a-t-il entre les trois armes un programme de formation adapté aux trois ou à deux d'entre elles?

M. DUNLAP: De façon générale, les services militaires ont leurs propres établissements de formation. A part certaines unités où il existe une collaboration pour la formation de base ou les cours plus avancés et dont le Comité a parlé récemment, je ne peux vraiment pas signaler de cours ni d'établissement de formation qui réponde à votre définition.

M. SMITH: Je veux parler ici de formation de base. Par exemple, dans ma circonscription ou aux environs, il y a un camp de l'Aviation et un camp de l'Armée situés exactement au même endroit. Une journée, un convoi d'élèves chauffeurs de l'Aviation circule dans la ville et le lendemain, c'est un convoi d'élèves chauffeurs de l'Armée qui s'exerce. Je crois que, pour plus d'efficacité et peut-être de meilleures relations entre les armes, l'administration pourrait coordonner la formation dans certains domaines communs aux trois armes et améliorer le moral des hommes et augmenter peut-être l'efficacité.

M. DUNLAP: Peut-être, mais il n'y a vraiment pas beaucoup de métiers qui soient communs aux trois armes. Vous venez de nous donner un bon exemple, mais il n'y en a pas beaucoup d'autres.

M. SMITH: Et le radar?

M. DUNLAP: A mon avis, le radar est un des domaines qui manquent de caractéristiques communes. Il y a tant de différentes catégories de radar, et

chacune est adaptée à son arme propre, qu'il n'y aurait guère ou pas d'avantages à coordonner la formation dans ce domaine.

M. SMITH: Durant la crise du Congo, on a beaucoup parlé de la pénurie de signaleurs et de sans-filistes. Y a-t-il possibilité de formation conjointe dans ce domaine?

M. DUNLAP: Le matériel de chaque arme est différent dans ce domaine. Même si les éléments de base se ressemblent plus ou moins, la plus grande partie de la formation pratique se fait sur des machines spéciales qui, elles, diffèrent les unes des autres. Encore une fois, je ne vois aucun avantage à la formation en commun.

M. SMITH: Passons aux employés civils; chacune des trois armes possède son propre bureau de placement de civils. C'est exact, n'est-ce pas?

M. DUNLAP: C'est exact.

M. SMITH: J'entends parler des problèmes dans ce domaine depuis sept ans. Y a-t-il vraiment une bonne raison pour que chaque arme ait à tout prix son bureau distinct et ses propres moyens de communication, à Ottawa?

M. DUNLAP: Je suppose que vous posez cette question en songeant à une station ou à une unité qui comprend l'Aviation, l'Armée et peut-être la Marine.

M. SMITH: Oui, je songe au camp Borden.

M. DUNLAP: Je ne vois pas pourquoi chaque camp aurait des bureaux distincts; je n'ai jamais approfondi la question, mais le travail de l'agent du personnel civil en question doit être le même pour les trois forces.

M. SMITH: En réalité, je ne suis pas le seul à ne pas comprendre la situation; même les agents du personnel civil intéressés ne savent pas pourquoi ils sont séparés.

Il y a un autre point, si peu important que je ne devrais peut-être même pas le mentionner. Il s'agit du gaspillage de main-d'œuvre. Les visiteurs du camp Borden traversent d'abord la barricade et l'entrée de l'Armée et ensuite la barricade et l'entrée de l'Aviation.

M. DUNLAP: C'est intéressant. Ne me demandez pas de vous dire pourquoi.

M. SMITH: Je sais que ce sont de petits exemples.

M. DUNLAP: Je suis sûr que l'Armée a confiance en l'Aviation et vice versa.

M. SMITH: Ces incidents sont plus importants qu'ils ne le semblent, parce qu'aux yeux des civils ils se multiplient et prouvent l'énorme gaspillage et le manque d'efficacité dans les forces armées. En réalité, je suppose que le coût est minime, mais la question n'est pas là; c'est plutôt l'effet général produit qui cause le problème.

M. PATTERSON: Puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. PATTERSON: A la page 195 des témoignages, vous parliez de formation dans le domaine des affaires. Cette formation intéresse-t-elle exclusivement l'Aviation ou s'applique-t-elle aussi au personnel de l'Armée et de la Marine?

M. DUNLAP: Nous avons préparé ces cours spécialement pour l'Aviation et la formation est réservée exclusivement à cette arme; les deux autres ont aussi des cours de ce genre, mais je ne saurais vous dire dans quelle mesure.

M. PATTERSON: Ne serait-il pas possible de considérer un programme de formation unifié dans ce domaine?

M. DUNLAP: Il serait intéressant d'approfondir la question. Il n'y a certainement pas de dissimilitude entre les méthodes dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Voici une question supplémentaire, monsieur le président.

Une grande partie de l'activité des quartiers généraux est établie pour les trois armes. N'a-t-on pas constaté que, lorsqu'on organisait un service pour les trois armes, il y avait du travail pour trois hommes, tandis que dans un service unifié, il en fallait six pour faire le même travail? Cette condition endémique dure depuis des années et les militaires eux-mêmes l'ont sûrement remarquée.

Au cours des enquêtes sur l'administration qui se font dans l'Armée, dans l'Aviation et aussi dans la Marine, à ce qu'on me dit, s'efforce-t-on sincèrement d'éliminer ce gaspillage ou le système interarmes doit-il durer toujours?

M. DUNLAP: Au fond, si j'ai bien compris la question, vous dites que l'intégration peut parfois coûter bien cher.

M. LAMBERT: C'est exact.

M. DUNLAP: Oui, je crois que vous avez raison. Nous avons plusieurs exemples où l'intégration a demandé plus de dépenses et de main-d'œuvre que l'ancienne méthode. Les preuves sont évidentes dans le cas de la nouvelle réorganisation effectuée au Royaume-Uni, où il a fallu 200 ou 300 officiers d'état-major de plus pour remplir les mêmes fonctions qu'avant le changement. La réorganisation a résulté de la formation d'un état-major interarmes sous la direction du Chef de la défense.

Étudiant la situation, l'amiral Mountbatten expliquait qu'après quelques années, le nouveau système deviendrait bien établi et l'augmentation du personnel baisserait.

M. LAMBERT: N'est-ce pas possible, surtout aux niveaux supérieurs, passé le grade de capitaine de groupe, par exemple, qu'un officier de l'Armée qui possède le grade de lieutenant-colonel ou de colonel et sa contrepartie de l'Aviation, qui fait aussi partie du personnel, soient assez compétents pour s'occuper de l'état-major des deux armes? En d'autres mots, les deux officiers ne pourraient-ils pas être interchangeables quand il s'agit des travaux d'état-major?

M. DUNLAP: Je crois qu'ils le sont déjà. Ce que nous discutions il y a un moment est loin de s'appliquer dans tous les cas. Il arrive souvent qu'un officier d'état-major, quel que soit son uniforme, remplit des fonctions normalement sans qu'il y ait besoin de tripler. Il y a de bons exemples dans les quartiers-généraux d'outre-mer, par exemple, et dans les quartiers-généraux alliés où ce n'est pas la nationalité ou l'uniforme qui compte mais bien l'homme qui fait le travail.

M. LAMBERT: Revenons donc à l'Aviation. Vos études sur l'administration vous poussent-elles à éliminer autant de «surplus» que vous le pouvez?

M. DUNLAP: Absolument.

M. LAMBERT: Même en collaboration avec les autres armes au quartier-général de la défense nationale?

M. DUNLAP: Au quartier-général de la défense nationale, comme vous le savez, le personnel interarmes n'est pas très nombreux. Il y a un bon nombre de comités interarmes et il est normal de s'attendre que chaque arme soit représentée auprès des comités interarmes. Toutefois, en ce qui concerne le personnel interarmes, il y a un assez petit groupe qui travaille sous la direction du président du chef d'état-major et le groupe est si petit que, à mon avis, ce n'est pas la peine de s'inquiéter de la question que vous soulevez.

M. LAMBERT: Je m'intéresse depuis longtemps à la Commission interarmes des équivalences et je ne sais pas ce qu'on a accompli en vue de corriger la situation à ce sujet.

Il me semble, sauf correction, que si le préposé au génie de l'Aviation est satisfait de la qualité des briques et des fenêtres et de ce genre de détails, le préposé au génie de l'Armée et de la Marine devraient aussi en être satisfaits; malgré tout, il semble que chacun d'eux tient à ses propres normes même s'ils sont sous le même toit et, sous ce même toit, c'est tout comme s'ils étaient séparés.

M. DUNLAP: Je conviens certainement avec vous que voilà un domaine où il devrait et pourrait y avoir de l'économie.

M. LAMBERT: On a peut-être essayé d'éliminer ce genre de situation, où le surplus de personnel est évident.

M. DUNLAP: Il y a certainement des domaines qui entrent dans cette catégorie, surtout dans le secteur de la logistique, et qui peuvent s'adapter à une administration conjointe sans que chaque arme doive être représentée.

M. LAMBERT: Vos homologues dans les autres armes ont aussi mentionné qu'ils affectaient de 75 à 80 p. 100 aux frais d'entretien de logements, à la solde et à l'entretien et qu'il ne vous restait donc que moins de 25 p. 100 du budget à consacrer au matériel. Essaie-t-on de réduire ce chiffre de 75 p. 100 en éliminant le personnel supplémentaire et en l'adaptant à celui qui travaille présentement et à ce que vous voulez lui donner?

M. DUNLAP: Durant des années, nous avons dû faire un effort considérable dans ce domaine parce que, en réalité, si la somme disponible pour les dépenses de capital est peu élevé *a*) c'est que le niveau du budget n'augmente pas, mais baisse et *b*) que le coût de la vie augmente, les salaires augmentent et le coût des matières que nous utilisons en grande quantité, comme l'huile et l'essence, augmente aussi.

M. NIELSEN: Avez-vous dit que ces coûts augmentent ou baissent?

M. DUNLAP: Ils augmentent. Le prix de toutes ces matières augmente et, lorsqu'il y a un maximum au budget, la seule manière de trouver de l'argent pour des dépenses de capital dans des limites raisonnables est d'éliminer tout personnel supplémentaire et de faire des économies dans tous les domaines possibles grâce à une bonne administration.

M. LAMBERT: En plus de ce que vous avez mentionné, le coût de votre ferronnerie monte d'une manière folle, n'est-ce pas?

M. DUNLAP: Oui, voilà un autre produit dont le coût augmente.

M. MATHESON: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MATHESON: Un rapport du ministère de la Défense nationale concernant la proportion des coûts consacrée aux frais généraux par rapport aux dépenses pour le matériel depuis la guerre de Corée, si je me souviens bien, semblait indiquer que les dépenses de l'Aviation avaient baissé d'environ 50 p. 100 dans le cas de l'achat de matériel. Je crois que la baisse allait d'environ 48 p. 100 jusqu'à peu près 22 ou 24 p. 100; est-ce exact?

M. DUNLAP: En effet. Pendant cette période,—et je puis certainement dire de 1955 jusqu'à maintenant,—nos disponibilités financières pour les immobilisations sont passées d'environ 50 p. 100 à quelque 25 p. 100.

M. MATHESON: Je parle en profane, mais on peut dire que l'aviation, l'armée et la marine ont, en fait, vécu sur leur capital depuis une dizaine d'an-

nées, si les normes de 1954 étaient raisonnablement normales; mais êtes-vous en mesure de nous dire, pour l'aviation en général, combien elle a consacré au matériel? 50 p. 100, ou peut-être 40 p. 100? Il doit sûrement exister des normes?

M. DUNLAP: Oui, je puis vous renseigner là-dessus. La période dont nous avons parlé, le début des années cinquante était anormale. Il s'agissait d'une période d'expansion et la constitution de la force aérienne exigeait de grosses sommes pour l'acquisition des nouveaux aéronefs à mettre en service. Il est évident qu'une période d'expansion exige de gros investissements. En temps normal,—et je fonde ma déclaration sur nos propres études,—il faut, pour maintenir les installations modernes, à jour et efficaces, consacrer aux investissements 25 à 30 p. 100. En ce qui concerne la force aérienne, ce chiffre serait très près de 30 p. 100.

Nous avons étudié les dépenses en immobilisations d'un certain nombre de forces aériennes; nous nous sommes aperçus que 25 à 30 p. 100 semble être le chiffre habituel. Il est évident que quelques-unes des forces aériennes considérées souffrent comme la nôtre a souffert au cours des années passées. Il semble nécessaire et très raisonnable de consacrer 30 p. 100 des dépenses aux immobilisations pour conserver une force aérienne moderne.

M. MACLEAN: Les chiffres que vous venez de citer comprennent-ils les dépenses en matériel et bâtiments?

M. DUNLAP: Oui ces chiffres comprennent les dépenses en capital pour les bâtiments et l'acquisition de nouveau matériel.

M. MACLEAN: Ceci étant, il y a dû avoir une période où les frais nécessaires pour ériger des bâtiments permanents, prolonger les pistes et régler des questions de cet ordre étaient très supérieurs à la moyenne ou à ce qu'on pourrait considérer comme la moyenne et, dans certains cas, ces dépenses ne devraient pas se reproduire en totalité avant un certain temps; fais-je erreur?

M. DUNLAP: Vous avez tout à fait raison. La majeure partie de ces dépenses a été faite au début et vers le milieu des années cinquante. Quelques frais ont été engagés depuis mais les années cinquante ont été la période de grosses dépenses.

M. HAHN: Peut-être puis-je revenir quelques instants à la menace que constituent les bombardiers. Parlant de l'efficacité militaire, pensez-vous que cette menace sera telle que, lorsque notre matériel actuel sera périmé,—je pense aux *Voodoos* et aux *Bomarcs*,—l'aviation pourra encore jouer un rôle utile après ce temps ou pensez-vous que nous aurons passé le «point de non-retour», en matière de missiles intercontinentaux?

M. DUNLAP: Il est difficile de répondre à votre question. Elle met en jeu l'une des données qu'il faut évaluer d'année en année pour voir si la menace se précise ou évolue. La réponse à cette question dépend de l'importance que l'Union soviétique va attacher à ce domaine. Elle dépend également, en grande partie, de la décision éventuelle de l'Union soviétique de remplacer son type actuel d'aéronef et, dans une certaine mesure, de l'existence d'un moyen de défense contre les missiles intercontinentaux et efficace et dont on puisse faire les frais. Je ne puis réellement répondre ou essayer de répondre à cette question. Elle fait partie de celles qu'il faut constamment observer.

M. HAHN: Étant donnés la durée du type d'aéronef dont nous disposons et les délais nécessaires pour remplacer ce genre de matériel, de combien de temps disposons-nous pour reconsidérer la situation et prendre une décision à son égard? Un an, cinq ans, ou combien?

M. DUNLAP: Plusieurs années.

M. HAHN: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions sur des sujets moins importants. La première porte sur l'avion *Cosmopolitan* que l'aviation possède à l'heure actuelle; à quoi sert-il?

M. DUNLAP: Le *Cosmopolitan* est réservé au transport aérien intérieur des voyageurs et des marchandises à travers le Canada.

M. HAHN: Son emploi est-il limité au Canada?

M. DUNLAP: Peut-être devrais-je dire qu'il est limité au continent. De temps à autre, on l'utilise pour des vols à destination des États-Unis; disons, en gros, qu'il sert au transport aérien intercontinental.

M. HAHN: J'ai une autre question qui porte sur la force aérienne auxiliaire; est-elle chargée d'assurer une sorte de défense civile en cas de guerre?

M. DUNLAP: On peut dire qu'elle a un double rôle; elle dispose de petits avions de transport, l'*Otter* et l'*Expediter*, qui peuvent transporter de petites charges de passagers et de marchandises. Nous les utilisons pour l'entraînement, les déplacements et le transport de passagers et de marchandises dans les limites d'exploitation de l'avion. La formation de cette force auxiliaire en temps de paix et son emploi en temps de guerre se situeraient principalement dans le domaine dont vous avez parlé; elle aiderait l'armée dans son rôle de survivance en transportant le personnel et les marchandises, elle se chargerait de la surveillance, etc., dans les zones sinistrées.

M. HAHN: A l'heure actuelle, est-elle affectée aux opérations de recherche et de sauvetage?

M. DUNLAP: De temps à autre, en effet. J'ai oublié d'en parler. Nous avons employé notre personnel auxiliaire dans ce rôle et il s'est acquitté très efficacement de son travail de sauvetage et de recherches.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Le sujet dont je veux parler ne figure peut-être pas dans le mémoire que vous nous avez présenté, mais je veux aborder certaines déclarations qui ont été faites devant le Comité. Étant donné que les membres du Comité auront bientôt une déclaration à faire sur la politique militaire du Canada, je crois qu'il serait précieux pour eux que vous leur donniez votre avis de militaire sur cette proposition d'intégration des trois armes qui nous a été faite. Pourriez-vous nous indiquer les avantages et les désavantages que vous y voyez, quel serait, à votre avis, le meilleur moyen de s'y prendre si le gouvernement décidait d'adopter cette politique?

M. DUNLAP: Effectuée dans certaines limites, l'intégration est fort intéressante et je n'y aurais certainement aucune objection.

J'estime que la question doit être minutieusement pesée. Tout d'abord, il faut étudier si le Canada a vraiment besoin de placer ses trois armes sous le commandement unique d'un quartier général tel que celui que nous avons ici, à Ottawa.

Il est évident que ce genre d'organisation est utile et, peut-être, nécessaire pour les pays qui conjuguent les trois armes dans des opérations militaires de grande envergure comme, par exemple, les États-Unis qui étendent au monde entier leurs missions placées sous des commandements conjoints: Extrême-Orient, Europe, zone de Panama, Alaska, etc. C'est ce qu'on pourrait appeler des commandements unifiés; selon les cas, les états-majors relèvent d'un commandant de la marine, de l'armée ou de l'air. Ces états-majors sont unifiés. Le CONAD, la partie américaine du NORAD, est un autre exemple de commandement conjoint dont les directives émanent d'un état-major conjoint, car il le faut. Des opérations militaires d'une pareille envergure justifient l'unification de commandement. Le Royaume-Uni a également un certain nombre d'activités de cette nature et c'est pourquoi il a dû intégrer ses armes.

Au Canada, j'estime que nos opérations sont, généralement parlant, assez différentes en ce que notre brigade de l'armée stationnée en Europe assure son rôle opérationnel de façon indépendante, c'est-à-dire indépendamment des autres forces canadiennes tout en faisant partie du groupe septentrional de l'armée; nous avons la division aérienne basée en Europe, formation indépendante qui fait partie de la 4e force aérienne tactique alliée; nous avons les éléments de la défense aérienne stationnés au Canada qui font partie du NORAD et qui ne sont pas liés directement aux deux autres armes et nous avons nos effectifs navals de la côte est qui sont destinés à opérer avec le SACLANT en temps de guerre.

Évidemment, on a ici un exemple de deux armes canadiennes qui travaillent ensemble en ce sens que la force aérienne et la marine assurent ce rôle particulier toutes deux à la fois sur les côtes est et ouest. Les effectifs militaires restants du Canada sont coordonnés, mais on ne peut pas vraiment dire qu'ils ont des activités tactiques militaires conjointes. L'armée et l'aviation ont en commun un certain nombre d'activités coordonnées dont l'importance n'est cependant pas comparable à celle des États-Unis et le Royaume-Uni que j'ai cités.

Nous avons à Rivers (Manitoba) le centre interarmes d'entraînement aérien où l'armée et l'aviation entraînent ensemble leurs recrues et cela depuis des années. Dans l'Est, l'Ouest et le Nord du pays, l'armée et l'aviation tiennent des exercices conjoints. Mais ces exercices ne sont pas le genre d'activité qui exige une organisation conjointe des états-major et des quartiers généraux. Cela exige que les états-majors coopèrent au niveau des opérations et du commandement, en cours d'opérations et, dans la mesure où cela est nécessaire, la jonction s'effectue. La marine et l'aviation en donnent des exemples. Nous avons un quartier général conjoint à Halifax, appelé MARLANT (Maritime Atlantique), et nous avons un quartier général conjoint à Esquimalt, sur la côte ouest, qui est un autre centre de la marine et de l'air appelé MARPAC et les divers commandements répartis à travers le Canada. Il y a les divers commandements de l'armée et nous avons un personnel de liaison et des rouages qui permettent, en cas d'urgence, d'accroître le personnel qui se trouve là-bas, de manière à travailler côté à côté avec l'armée dans la coordination des activités entre l'armée canadienne et le commandement du transport aérien. C'est pourquoi, à mon avis, la nécessité d'avoir un état-major conjoint au quartier général d'Ottawa n'apparaît pas aussi évidente que dans les pays qui conduisent des opérations aériennes de grande envergure et qui ont des commandements conjoints.

Ceci étant, je conviens que dans certains domaines on peut accentuer les entreprises conjointes aux niveaux des états-majors. On en étudie ou revise un certain nombre. Beaucoup, comme je l'ai dit précédemment, se situent dans le domaine de la logistique, de la construction et des communications ainsi que des approvisionnements; d'autres progrès sont réalisables et je suis persuadé qu'ils seront réalisés. Par exemple, le domaine des renseignements bénéficierait d'un rapprochement des états-majors. La similitude du but, ici, justifierait, à mon avis, la conjonction des états-majors et en bénéficierait.

J'espère bien que nos efforts en ce sens s'accompagneront d'une étude soigneuse et posée sans vouloir intégrer à tout prix. Toutes les nations n'ont pas nécessairement les mêmes besoins dans ce domaine.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): A-t-on récemment demandé à l'aviation de présenter au ministre des recommandations à cet égard?

M. DUNLAP: Oui; nous avons étudié cette question.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Le personnel militaire a soulevé un point à propos de la question des uniformes. C'est un détail mais, apparemment, il

a une grande importance. L'intégration serait-elle suivie de l'adoption d'un uniforme identique pour les trois armes?

M. DUNLAP: Je ne le pense pas. Cela dépend du point où on veut pousser les choses. J'estime qu'il y aura encore trois rôles différents et qu'on a toutes les raisons de maintenir trois armes différentes même si, à certains niveaux de commandement et d'état-major, l'intégration est plus poussée. A mon avis, dans l'intérêt d'un bon esprit de corps et de l'émulation, il faut continuer à identifier les trois armes comme elles le sont à l'heure actuelle.

M. PATTERSON: Je parlais l'autre jour avec un militaire. Il m'a dit qu'il y a quelque temps les membres de l'armée de l'air avaient reçu les uniformes d'été, mais que jusqu'à présent ils n'avaient toujours pas de casquette.

M. MATHESON: La *John B. Stetson Company*, de Brockville.

M. DUNLAP: C'est-à-dire que pour faire des économies nous avons décidé il y a déjà longtemps qu'on conserverait en été la casquette d'hiver.

M. PATTERSON: On a parlé de la menace des sous-marins. J'ignore jusqu'à quel point je pourrais me permettre de questionner le maréchal de l'Air à cet égard. Toutefois, quand le vice-amiral Rayner était ici le 9 juillet, il a dit que la flotte soviétique était estimée à environ 400 sous-marins. Sait-on à peu près combien cette flotte comporte de sous-marins nucléaires et de sous-marins ordinaires?

M. DUNLAP: Oui on l'a évalué. J'ignore si je puis divulguer ces renseignements.

M. PATTERSON: Je me demande si on a calculé, dans l'éventualité d'un conflit, quel est le pourcentage de la flotte sous-marine soviétique qui serait vraisemblablement dirigé contre des cibles canadiennes?

M. DUNLAP: Ici encore, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question. C'est essayer de deviner les plans des Russes et, en vérité, je ne pourrais pas même estimer ce renseignement.

M. PATTERSON: Cela ne serait-il pas la base d'une certaine partie de notre planification? Ne serait-ce pas simplement une question d'estimer la réaction probable de l'ennemi?

M. DUNLAP: Oui. Par l'expérience, les opérations des Russes nous ont renseignés approximativement sur la répartition de leur flotte sous-marine entre les océans Atlantique et Pacifique. Connaissant cela, on peut faire quelques évaluations de la portion de la flotte de l'Atlantique, par exemple, qui pourrait être utilisée sur ce côté-ci de l'Atlantique et la portion qui pourrait être utilisée sur l'autre. Vous avez posé votre question par rapport au Canada. Il serait très difficile de faire une évaluation de la proportion de la flotte sous-marine qui exercerait son activité sur ce côté-ci de l'Atlantique et qui serait lancée contre le Canada. Cependant, il est nécessaire de faire des hypothèses de cette nature; en fait, elles forment la base de la détermination des besoins du SACLANT, quand il dresse les plans des forces nécessaires pour combattre ces sous-marins.

M. PATTRESON: Pensez-vous, dans la mesure où vous pouvez le prévoir, que nous soyons suffisamment équipés pour faire face à une attaque sous-marine?

M. DUNLAP: J'ignore si c'est une question de quantité ou de qualité ou si les deux facteurs jouent un rôle ici. Je crois avoir dit ce matin que la menace sous-marine est extrêmement difficile à traiter, en particulier celle des sous-marins qui lancent des engins balistiques, les sous-marins atomiques. Si je puis citer le SACLANT dont les travaux consistent à déterminer les objectifs mili-

taires, il est convaincu que dans ce domaine particulier nous ne consacrons suffisamment de ressources à cet effort.

M. MacLEAN: J'ai une question supplémentaire. Avons-nous des engagements fermes,—et je parle maintenant du commandement aéro-maritime,—en ce qui concerne le SACLANT et comment arrive-t-on à déterminer nos besoins dans ce domaine?

M. DUNLAP: Oui, l'une des tâches assignées se rapporte aux forces navales et à celles de l'aéronavale. Nous avons pour mission de fournir 40 avions pour l'aéronavale du SACLANT, ce que nous faisons présentement. Cela ne veut pas dire que le SACLANT est entièrement satisfait, car chaque fois qu'il examine les tâches assignées, il estime que celles-ci devraient être augmentées quelque peu. Enfin, voilà la situation à l'heure actuelle.

M. MacLEAN: Si nous étions tenus de remplir des engagements considérables à cause d'une menace, aurions-nous, outre les engagements envers le SACLANT sur la côte de l'Est, des engagements envers l'aéronavale?

M. DUNLAP: Non, sur la côte de l'Est, en temps de guerre, toutes nos opérations se feraient, je pense, dans la région du SACLANT. Je ne sais si vous songez aux besoins relatifs au Nord du pays.

M. MacLEAN: Non.

M. DUNLAP: Quant aux besoins relatifs aux régions côtières, telles que les eaux intérieures, notre engagement de fournir 40 avions s'appliquerait, en temps de guerre, aux régions qui bordent nos côtes ainsi qu'à la haute mer.

M. PATTERSON: Je désire demander au maréchal de l'Air de bien vouloir se reporter à la première partie de son témoignage, alors qu'il a déclaré:

> Les missions qu'accomplit l'Aviation royale du Canada découlent principalement des engagements internationaux contractés par le Canada, qui sont résumés de la façon suivante dans la politique de défense du Canada:
>
> —contribuer à la défense de la région Canada/États-Unis;
>
> —contribuer en tant que membre de l'OTAN, à la défense de l'Europe occidentale et de l'Atlantique Nord;
>
> —venir en aide à l'ONU en cas d'opérations d'urgence.

Je ne sais s'il convient de poser cette question au maréchal de l'Air, mais je me permets de le faire. Pensez-vous que notre contribution dans ce domaine soit la meilleure que puisse apporter le Canada?

M. DUNLAP: Je répondrai que nous sommes en mesure de bien jouer ce rôle comme nous le faisons dans ce domaine depuis longtemps. Nous pouvons produire du matériel,—de radar, de combat, etc.,—et nous l'avons fait par le passé. Je vous dirai que, dans l'ensemble, en ce qui concerne la défense, nous pouvons jouer convenablement ce rôle. Quant à ses aspects, lesquels comprennent l'activité de l'armée, de la marine et de l'aviation dans les régions de l'Atlantique Nord, du Pacifique Nord et autres régions, je pense aussi que nous sommes en mesure de mener à bien cette tâche qui consiste à assurer la protection du front territorial.

M. PATTERSON: Ma question suivante a trait à votre témoignage sur le budget et les finances, à la page 194, ainsi qu'à des questions posées cet après-midi. Vous mentionnez que vous êtes préoccupés par des restrictions de plus en plus nombreuses, des budgets de plus en plus petits, et le reste. Or est-ce que les moyens dont dispose l'ARC en ce moment vous permettent de remplir

le rôle qu'on vous a assigné ou êtes-vous entravés par des restrictions d'ordre budgétaire?

M. DUNLAP: Nous sommes atteints par des restrictions d'ordre budgétaire. Vous pouvez examiner des stations de l'ARC, dans diverses régions, où nous continuons d'utiliser du matériel périmé et n'avons pu remplacer des installations, bâtiments et matériel usés. Je ne puis donc dire que nous sommes entièrement satisfaits des installations dont nous disposons.

M. PATTERSON: Les insuffisances et les lacunes sont-elles graves en ce qui concerne notre contribution?

M. DUNLAP: Jusqu'à maintenant elles n'ont pas été graves par rapport à notre tâche. Mais chaque année, nous approchons un peu plus de la période où la situation deviendra grave.

M. PATTERSON: Merci.

M. CHURCHILL: Je pense que je vais conserver mes questions jusqu'à mardi, alors que le ministre sera présent. Elles sont importantes et lui seront utiles.

Le PRÉSIDENT: D'autres membres du Comité désirent-ils poser des questions?

M. MATHESON: Il y a quelques semaines, nous avons fait un voyage intéressant au NORAD. Personnellement, j'ai pensé que cela me serait très utile, ainsi qu'aux autres membres de la Chambre qui ne faisaient pas partie de ce voyage, si nos comptes rendus contenaient un exposé du maréchal de l'Air Slemon ou de quiconque estimait que cela serait utile. Il me semble que vos documents ne sont pas complets sans un exposé relatif NORAD et j'espère qu'au cours du voyage que nous projetons en Europe, nous aurons dans nos comptes rendus des renseignements qui pourront servir de référence à la Chambre des communes, si cela devient nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Si vous vous reportez au procès-verbal de la dernière réunion du Comité, vous constaterez que des sténographes nous accompagneront en Europe et que nous publierons des procès-verbaux des réunions que nous tiendrons là-bas et, de nos réunions avec les autorités ou le personnel militaire, car nous avons pris les dispositions nécessaires. Vous vous rappellerez que lorsque nous sommes allés au NORAD, il fut convenu que les séances se feraient à huis clos; il fut donc impossible de consigner le compte rendu des discussions.

M. MATHESON: Le comité de direction pourrait-il étudier l'opportunité de demander à NORAD de nous fournir de la documentation qui serait très utile à nos dossiers. Il existe sans doute pas mal de documentation qui n'est pas secrète.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons demander à la Défense nationale de nous fournir de la documentation à cette fin. Le Comité s'ajourne à mardi prochain à 10 h. 30 du matin, alors que le ministre sera présent.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 19

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 1963

TÉMOINS:

L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, et l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29566-7—1

COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: M. Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)
Béchard
Brewin
Churchill
Deachman
Granger
Groos
Hahn
Laniel
Lessard (*Lac-Saint-Jean*)
Lloyd
MacInnis
MacLean
MacRae
Martineau
Matheson
McMillan
Nielsen
Patterson
Smith
Temple
Winch

(Quorum 13)

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 5 novembre 1963
(28)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 10 h. 40 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé, président.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Nielsen, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch—(23).

Aussi présents: L'honorable Paul Hellyer, ministre de la Défense nationale, l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale et des interprètes parlementaires chargés de l'interprétation.

Dépôt est fait d'un renseignement demandé le 31 octobre par M. Winch au lieutenant-général Walsh (*Voir Appendice «A» au compte rendu d'aujourd'hui*).

Le ministre de la Défense, M. Hellyer, donne lecture d'une déclaration rédigée d'avance. Des questions lui sont posées sur cet exposé et sur des sujets connexes.

Le président donne à entendre que, pour la gouverne des membres du Comité, on tentera de fournir des renseignements sur certaines armes.

Au cours des délibérations, M. Martineau, appuyé par M. Winch, propose que l'accord bilatéral conclu entre le Canada et les États-Unis en vue de l'entreposage au Canada et en Europe de munitions spéciales, dont il est question à la page 2 de l'exposé du ministre, et des pièces dont le ministre a parlé, soit déposé au Comité pour la gouverne de ses membres.

Après discussion, le président signale que la motion est irrégulière, parce que, le 2 octobre 1963, la Chambre a rejeté une motion semblable. Il signale également que l'adoption de la motion entraînerait la présentation d'un rapport à la Chambre en vue de chercher à obtenir ce document au moyen d'une *Adresse à la Couronne.*

La motion de M. Martineau est rejetée par 12 voix contre 5.

On continue d'interroger le témoin. Le ministre associé est aussi interrogé.

L'interrogatoire se poursuivant, le Comité lève la séance à 12 h. 35, pour se réunir à nouveau sur convocation du président.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 5 novembre 1963
10 h. 35 m. du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons maintenant le quorum. Le ministre lira d'abord son mémoire et ensuite nous entendrons les questions.

L'hon. P. T. HELLYER (*ministre de la Défense nationale*): Monsieur le président, messieurs,

Je suis heureux de saisir cette occasion de présenter aux honorables membres du Comité un court rapport intérimaire touchant la période écoulée depuis le 27 juin où je vous ai fait mon premier exposé. Un certain nombre de mesures ont été prises en conformité de la ligne de conduite énoncée à ce moment-là. Afin de vous rappeler, honorables messieurs, les dispositions du mandat qui ont guidé notre activité, j'aimerais citer quelques alinéas de la déclaration précédente:

> Le gouvernement a pour ligne de conduite d'assurer l'efficacité des systèmes d'armes que nous avons acquis et qui représentent une partie de notre contribution, y compris la nécessité de disposer sans délai des moyens nucléaires requis pour que notre collaboration soit digne de confiance. En outre, le gouvernement se propose d'enterprendre une nouvelle étude approfondie de notre programme de défense et de nos engagements, en vue de déterminer l'apport le plus utile que nous pourrions fournir à la défense collective du monde libre et au maintien de la paix au cours des prochaines années.
>
> Certaines mesures ont été prises en vue de faciliter cette étude. Tous les programmes importants d'acquisition font présentement l'objet d'un nouvel examen. On étudie notamment avec soin tout programme d'acquisition qui pourrait gêner notre ligne de conduite ou entraver l'application de toute option qui pourrait se présenter.

En premier lieu, je veux signaler les dispositions qui ont été adoptées pour rendre leur pleine efficacité à nos systèmes d'armes actuels. Un accord bilatéral, conclu entre le Canada et les États-Unis, pourvoit à l'entreposage au Canada et en Europe de munitions spéciales requises pour le missile Bomarc, l'intercepteur Voodoo CF-101, la lance-fusée Honest John et l'avion de reconnaissance et de frappe CF-104. Le premier ministre a annoncé la signature de cet accord le 16 août.

Par la suite, il a été nécessaire de conclure des ententes techniques au sujet de chaque système d'armes. Les ententes techniques relatives au missile Bomarc et au Voodoo CF-101 sont signées. Les deux autres sont encore en cours de préparation. Le premier système de missile qu'on va armer, probablement au cours du mois, sera le Bomarc. On n'a besoin d'aucun entrepôt particulier qui ne soit déjà aménagé aux bases du missile. Le détachement de garde de l'Aviation militaire des États-Unis est déjà sur place à la base Bomarc de North-Bay et le détachement prévu pour La Macaza doit s'y rendre le 10 novembre. Les ogives seront livrées à North-Bay en novembre et à la Macaza en décembre. Si les deux unités subissent avec succès la première inspection, les deux escadrilles devraient être en état de fonctionner avec leurs ogives avant la fin de l'année.

On ne s'attend pas que les escadrilles de Voodoo disposent de la fusée Génie avant la seconde moitié de 1964, parce que l'entrepôt spécial n'est pas encore construit.

Nous avons décidé de faire l'acquisition de trois sous-marins *Oberon* pour la Marine royale canadienne.

Le 11 avril 1962, le ministre de la Défense nationale a annoncé que le gouvernement avait approuvé l'acquisition de trois sous-marins *Oberon*, sous réserve de l'heureuse issue des négociations avec le gouvernement britannique.

Le sous-marin de la classe *Oberon* est le dernier modèle classique que construit la Marine royale. Le premier sous-marin de cette classe a été immatriculé en novembre 1960 et d'autres unités de la même classe sont présentement en voie de construction pour la Marine royale et la Marine australienne. Le besoin de sous-marins de ce genre a été établi alors par le ministre dans les termes suivants:

> Pour qu'elles soient des plus efficaces, les unités anti-sous-marines doivent s'entraîner constamment avec des sous-marins. Actuellement, la Marine a un sous-marin sur le littoral ouest, le HMCS *Grilse*, et trois sous-marins sur la côte est que la Marine royale lui a prêtés pour fins d'entraînement. L'achat de trois sous-marins modernes constituera un apport précieux à la formation des unités anti-sous-marines tant de la Marine royale du Canada que de l'Aviation royale du Canada. Grâce à la mise au point de nouvelles armes et de nouveaux instruments de détection, les sous-marins eux-mêmes sont beaucoup plus utiles dans la lutte anti-sous-marine. Les sous-marins du type *Oberon* sont munis d'armes et d'instruments semblables. En plus de servir à l'entraînement, les sous-marins renforceront la flotte de bateaux et d'avions dans la défense anti-sous-marine.

Les conditions à négocier avec le gouvernement britannique comprenaient des arrangements relatifs au partage de la production entraînant des achats britanniques au Canada et la participation britannique à la mise au point de l'appareil de reconnaissance CL-89, appareil sans pilote, que Canadair est en train de réaliser à Montréal. Cette entreprise, dont les Britanniques partagent, moitié-moitié, les frais de mise au point, est destinée à répondre aux exigences des armées canadiennes et britanniques qui ont besoin d'un appareil de reconnaissance simple, léger et peu coûteux pour recueillir des renseignements dans les avant-postes de combat. Comme on a satisfait aux conditions prévues pour l'achat des sous-marins *Oberon*, le gouvernement canadien a décidé d'en faire l'acquisition.

Comme l'a dit l'ancien ministre, ces sous-marins serviront en premier lieu aux fins de l'institution; toutefois, ils sont parfaitement équipés pour jouer le rôle d'armes anti-sous-marines et peuvent servir aux barrières contre sous-marins. Ces sous-marins pourront également être mis à la disposition de l'OTAN au lieu de navires de surface.

Cette décision, je tiens à le signaler, ne doit pas être considérée comme une ligne de conduite nouvelle. Ce qu'il faut d'abord, c'est d'instruire notre flotte anti-sous-marine existante, tant aérienne que navale, pour lui permettre de conserver son maximum d'efficacité. Elle est donc conforme à la politique du gouvernement que j'ai énoncée, le 27 juin 1963, au comité spécial de la Défense.»

Comme je l'ai signalé à la Chambre des communes, il y a quelques jours, nous entreprenons une étude approfondie de nos besoins navals pour l'avenir. Une fois ces besoins établis, le gouvernement aura pour ligne de conduite de lancer la production dans les chantiers canadiens.

Nos décisions dans chacun de ces cas n'ont tendu qu'à une fin, rendre plus efficaces et plus prêts à servir les armements dont nous disposons.

Le second domaine important où nous avons pris des décisions est celui des programmes sérieux d'acquisition de matériel important qui étaient en cours au moment où nous avons pris le pouvoir. La décision la plus importante à cet égard a été probablement celle de ne pas donner suite à l'idée de construire huit frégates d'utilité générale. J'ai déjà exposé à la Chambre des communes les raisons sur lesquelles s'est fondé notre jugement. L'exécution de ce projet aurait beaucoup influé sur notre politique à venir et aurait gravement restreint les options qui s'offraient à nous. Nous en sommes venus à la conclusion que toute politique que nous pourrions adopter ne trouverait pas dans cette combinaison d'armements la solution la plus pratique.

Nous avons également décidé de ne pas acheter de nouveaux avions de frappe CF-104. Après avoir examiné avec soin le rôle actuel de la division aérienne et le rapport entre le coût et l'efficacité de cet appareil, s'il est affecté à d'autres fins, nous avons conclu que nous aurions tort d'en acquérir d'autres unités. Il est bien entendu que cette décision nous empêchera de maintenir huit escadrilles à leur effectif maximum durant la décennie. Nous préférons cependant saisir cette occasion de nous réserver une plus grande liberté de choix à l'égard des programmes futurs. Nous avons commandé seize biplaces CF-104 dont nous avons besoin pour vérifier l'aptitude à la manœuvre des équipages. La première condition exigée de ces appareils est la sûreté, même s'ils offrent en outre l'avantage d'être des appareils militaires pouvant plus tard servir au besoin comme élément de soutien des effectifs réguliers.

Nous avons aussi décidé de ne pas acheter d'autres avions *Voodoo* CF-101. La défense aérienne pour l'avenir est entourée de tant d'incertitudes que nous préférons analyser la situation avec soin avant d'engager d'autres ressources à cette fin. C'est là une décision qui peut entraîner un certain réaménagement dans le nombre et l'importance des escadrilles actuelles.

Comme je l'ai dit au début, le gouvernement a pour ligne de conduite d'examiner à fond la politique de défense. Cet examen se poursuit de façon satisfaisante. Une étude générale de base, portant sur le spectre d'un conflit éventuel et l'étendue probable des progrès techniques d'ici vingt-cinq ans, est maintenant terminée. D'autres études plus précises ont été entreprises; certaines sont terminées tandis que d'autres sont encore en cours. Une des plus importantes est celle que j'ai annoncée à la Chambre des communes au sujet de la guerre anti-sous-marine. Dans ce domaine, l'étude la plus approfondie a été confiée à un petit groupe choisi à cette fin dans le ministère. Les membres de ce groupe étudient le rapport entre le coût et l'efficacité de toutes les armes anti-sous-marines connues, y compris les sous-marins anti-sous-marins, tant classiques que nucléaires, les navires de surface de grosseur variable à partir des torpilleurs automobiles jusqu'aux destroyers d'escorte, les avions dont la base est le porte-avion, les hélicoptères ayant pour base le porte-avion ou le navire d'escorte, les avions à ailes fixes basés au sol. Ce groupe explorera aussi des avenues pouvant mener à des découvertes scientifiques afin de prévoir autant que possible quels pourront en être les effets sur les armes de défense anti-sous-marine pour les années 1970 et 1980. Nous n'espérons pas que cette étude sera terminée à temps pour se traduire dans le Livre blanc, mais cela ne devrait pas, croyons-nous, restreindre plus qu'il ne faut l'analyse des rôles et des tâches.

Nous envisageons aussi, je l'ai déjà dit, certaines mesures d'intégration. La Commission Glassco a présenté à cet égard un certain nombre de propositions intéressantes dont nous poursuivons l'examen tout en étudiant d'autres domaines où nous croyons possible de réduire les frais et d'accroître l'efficacité. Bref, nos études se poursuivent de façon satisfaisante et j'espère toujours que, conformément à nos prévisions, nous aurons un programme à présenter à l'approbation du gouvernement pour la fin de l'année.

Permettez-moi, à ce propos, de rappeler à quel point j'ai trouvé utiles les délibérations du Comité, nonobstant les critiques que suscite inéluctablement une nouvelle façon de procéder. Je crois que les membres du Comité, les journalistes et le public ont beaucoup bénéficié des échanges de vues et des renseignements fournis. Vous vous êtes acquittés de vos responsabilités avec beaucoup de diligence et avez réussi, je crois, à saisir certains des principaux aspects du problème et à y concentrer votre attention.

Certes, l'exposé public d'opinions différentes porte à réfléchir, met à l'épreuve les attitudes convenues et fait ressortir les secteurs où la réforme est possible. Pour ma part, je vous en suis profondément reconnaissant. J'ai suivi de très près vos délibérations et elles m'ont beaucoup aidé dans l'accomplissement de ma tâche.

La Défense est une question très sérieuse qui absorbe une partie considérable de nos ressources nationales et je sais que si nous continuons de travailler ensemble à atteindre l'objectif commun nous pourrons en venir à une entente fondée sur une bonne compréhension des avantages dont nous disposons dans ce domaine très complexe.

M. WINCH: Nous sommes tous reconnaissants au ministre de son exposé.

Ma première question au ministre peut-elle porter sur l'Association parlementaire de l'OTAN? Vu que l'Association parlementaire de l'OTAN siège présentement à Paris et que, d'après les témoignages entendus au Comité, nos deux escadrilles stationnées en France ne seraient pas munies de leurs armes, puis-je demander au ministre si des porte-parole de son ministère ou lui-même ont renseigné les délégués du Canada auprès de l'OTAN, avant leur départ pour Paris, ou s'ils seront renseignés sur place.

M. HELLYER: Monsieur Winch, je crois que les délégués du Canada auprès de l'OTAN ont été renseignés ici. Je dois admettre cependant qu'on ne les a pas renseignés autant ni aussi souvent qu'on aurait dû le faire à mon avis. J'ai à ce sujet une certaine responsabilité. C'est une de ces choses qui échappent à l'attention jusqu'au moment où le voyage devient imminent. J'aurais voulu qu'on les renseigne davantage et, certes, je souhaite que cela se fasse à l'avenir. Je regrette qu'ils n'aient pas eu l'occasion de se mieux renseigner; la situation ne leur a été exposée qu'une fois, je crois, avant leur départ.

M. WINCH: Puis-je demander au ministre si l'on a fait quelque chose pendant que la réunion avait lieu à Paris. S'il est vrai, comme le signalent les journaux, que la délégation canadienne a soulevé la question de notre attitude au sujet de nos deux escadrilles stationnées en France, pouvons-nous savoir si on renseigne nos délégués pendant leur séjour à Paris?

M. HELLYER: Je ne saisis pas le sens de votre expression: «si l'on a fait quelque chose».

M. WINCH: Je parle des nouvelles publiées dans les journaux et selon lesquelles un des principaux problèmes est celui de la position de nos deux escadrilles canadiennes. Avez-vous d'autres renseignements à nous fournir à ce sujet?

M. HELLYER: Je le regrette, je n'en ai pas.

M. WINCH: Puis-je alors poser une question au sujet de la page 2 du mémoire du ministre où il est question d'accords conclus avec les États-Unis en vue de l'entreposage de munitions spéciales au Canada.

Êtes-vous disposé, monsieur, à présenter ces accords au Comité?

M. HELLYER: Non, monsieur Winch. Ce sont, malheureusement, des accords confidentiels, comme l'étaient les accords bilatéraux conclus entre les deux gouvernements et il ne saurait être question de les déposer.

Je puis essayer de répondre aux questions pertinentes visant les sujets compris dans les accords; toutefois, il serait peu sage, à mon avis, de tenter de déposer une version abrégée.

M. WINCH: Puis-je alors demander comment le Comité peut accomplir la tâche qui lui est dévolue s'il n'est pas au courant des accords?

M. HELLYER: Je ne crois vraiment pas, monsieur Winch, que le manque de renseignements vous empêche d'accomplir votre travail comme il faut, puisqu'il s'agit d'examiner les problèmes de la défense, y compris la ligne de conduite à suivre. La plupart des sujets prévus dans les accords sont d'ordre technique, comme le genre d'entrepôt à aménager, le personnel de surveillance à désigner, la façon de répartir les frais, et d'autres dispositions du genre.

M. LAMBERT: J'ai une question complémentaire à poser.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Il s'agit d'une proposition. Le ministre a donnée à entendre que nous pouvons poser des questions, mais c'est tout comme explorer à l'aveugle. Le ministre ne pourrait-il pas nous révéler ce qu'il n'a pas à taire des principes de base des accords en ce qui concerne le contrôle qu'exerceraient au Canada des forces extérieures. Il y a là des choses qui préoccupent bien des gens, y compris, j'en suis sûr, le ministre et certains de ses collègues.

M. BREWIN: J'ai une question qui me paraît complémentaire à celles de M. Winch et de M. Lambert.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brewin.

M. BREWIN: Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure ces accords restreignent le champ de notre ligne de conduite future ou nous obligent à conserver des systèmes d'armes d'une manière qui pourrait nous empêcher d'adopter une attitude toute nouvelle. Je dis cela en me fondant sur le passage suivant:

> «... On étudie avec soin tout programme d'acquisition qui pourrait gêner notre ligne de conduite ou entraver l'application de toute option qui pourrait se présenter».

Il importe au plus haut point que le Comité, pour accomplir son travail, sache à quel point ces accords bilatéraux nous obligent à garder des systèmes d'armes que nous serions portés autrement à abandonner.

M. HELLYER: Autant que je sache, monsieur Brewin, les accords ne renferment aucun engagement en ce sens. Ils n'entraînent pas l'obligation de garder des systèmes d'armes pour une certaine période. Ils n'ajoutent rien de nouveau aux engagements déjà existants.

M. SMITH: Combien de temps durent-ils?

M. HELLYER: Cela se rattache plus précisément à la tâche que nous avons entreprise au sein de l'OTAN et au rôle que nous avons assumé.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Savez-vous si cet accord a une durée précise, s'il ne prendra pas fin, par exemple, dans trois ans, dix ans ou douze ans. La durée en est-elle facultative?

M. HELLYER: L'accord, comme je crois l'avoir dit déjà, est facultatif; il nous permet de faire certaines choses. Il ne nous oblige pas à faire certaines choses, sauf en un sens très restreint sur le plan technique, du fait que si nous avons un entrepôt spécial d'armes, il y a des choses que nous devons faire pour en assurer le soin et la sûreté.

M. LAMBERT: Le ministre est-il disposé à se rendre à mon invitation et à nous dire ce qu'il peut révéler sans que nous ayons à explorer à l'aveugle?

M. HELLYER: J'ai donné une bonne idée de tout ce dont il s'agit. Il n'y a vraiment pas grand-chose.

M. LAMBERT: Rien.

M. HELLYER: Il ne s'agit guère d'autre chose que de ces arrangements de service à service qui permettent d'accomplir ce que nous avons promis, soit assurer l'entreposage spécial de munition pour nos systèmes d'armes. Il s'agit d'accords spéciaux dont c'est l'objet principal.

M. MARTINEAU: Conformément à l'accord, a-t-on effectivement assuré l'entreposage?

M. HELLYER: Comme je l'ai dit dans mon exposé, aucun entreposage spécial n'est requis pour le système Bomarc. L'entrepôt relatif à l'avion Voodoo n'a pas encore été aménagé. Les travaux commenceront très prochainement et nous espérons que l'entrepôt sera prêt au cours de l'année prochaine.

M. SMITH: Ce que vous avez dit révèle que l'acceptation de ces armes par le Canada est moins un accord qu'une application de la logique en ce sens que pour rendre ces armes pleinement utiles il faut disposer de certains genres de munitions.

M. HELLYER: Vous donnez une interprétation un peu différente à mes paroles.

M. SMITH: Pas très différente.

M. HELLYER: C'est là un sujet de controverse qu'il ne me paraît guère utile d'analyser.

M. SMITH: A partir de là, vous avez dit également que la durée de ces accords n'est pas fixée, qu'ils ne sont en vigueur que pendant la durée des armes.

M. HELLYER: Autant que je me rappelle, la durée des accords n'est pas prévue, mais la durée de nos engagements est prévue. Nos engagements actuels valent jusqu'à la fin de 1966.

M. SMITH: Je parle présentement de NORAD.

M. HELLYER: En ce qui concerne NORAD même, l'accord doit être revisé en 1968.

M. SMITH: Ce que vous dites de la durée confirme réellement les propos de M. McNamara et d'autres, c'est-à-dire que la production du Voodoo tire à sa fin et que cet appareil sera maintenu en service tant qu'il ne sera pas hors d'usage.

M. HELLYER: C'est exact. C'est un appareil de première qualité qui ne durera pas toujours.

M. SMITH: On ne le fabrique plus aux États-Unis; la production a pris fin.

M. HELLYER: C'est juste.

M. SMITH: Comme dit le ministre, ces appareils sont achetés et payés et il sont excellents pour soutenir le moral de l'équipage.

M. HELLYER: Ce sont d'excellents avions de combat, mais ils ne dureront pas toujours, pas plus d'ailleurs que tout autre article d'équipement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Patterson, sur le même sujet.

M. PATTERSON: Le ministre a employé l'expression «autant que je sache», pour dire qu'il n'y a rien dans les accords qui empêche un changement de rôle à l'avenir. Je me demande si cet énoncé a une réelle importance.

M. HELLYER: Aucune importance. N'ayant pas le document sous les yeux et ne l'ayant pas lu depuis 24 heures, j'aime formuler une petite réserve; toutefois, c'est un point dont je suis bien sûr.

M. HAHN: Puis-je poser une question complémentaire?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Hahn.

M. HAHN: Ces accords s'étendent-ils aux moyens par lesquels nous entreposons et manions ces armes en territoire canadien? Est-ce exact?

M. HELLYER: Oui, monsieur Hahn, au Canada et en Europe.

Voici en résumé quelle est la situation. L'accord bilatéral et général tendait à nous permettre d'obtenir des États-Unis, à certaines conditions, l'entreposage de munitions spéciales pour nos systèmes d'armes. Quant aux

accords techniques, ils visent spécifiquement les arrangements conclus à l'égard de chaque système d'armes. C'est pourquoi, même s'il n'y a qu'un accord bilatéral, il y aura quatre ententes techniques, dont l'une visant le Bomarc, une autre le Voodoo, une troisième la division aérienne et l'autre la batterie de lancement du missile Honest John en Europe.

Tel est l'objet de ces accords qui, comme vous dites, prévoient les conditions et les mesures de sécurité, ainsi que les autres critères concernant le maniement et l'entreposage de ces armes.

M. HAHN: Pouvez-vous nous dire, par exemple au sujet du Bomarc, comment joue la dualité de garde et de contrôle? Autrement dit, les ogives seraient placées dans une sorte de réserve sous le contrôle des Américains; comment les retirons-nous de cette réserve? En vertu de quelle autorité les obtenons-nous et par quel enchaînement de pouvoirs nous faut-il passer pour en arriver à utiliser effectivement ces armes?

M. HELLYER: Vous verrez par vous-même plus tard au cours de la semaine monsieur Hahn. Dans le cas du Bomarc, les armes ne sont pas entreposées dans une enceinte; elles sont sur les rampes de lancement. Vous les verrez. Ce sera, je crois, une excellente occasion de constater comment le système fonctionne.

M. HAHN: Nous donnera-t-on des renseignements sur la question de l'autorité compétente?

M. HELLYER: Oui, je crois que la chose sera alors possible. S'il y a des questions auxquelles on ne peut répondre, nous pourrons y revenir plus tard.

M. LANIEL: Je voudrais poser une question complémentaire.

Les accords en question s'appliquent-ils à l'utilisation des armes ou uniquement à la surveillance et au contrôle de l'entreposage?

M. HELLYER: Les accords prévoient les conditions auxquelles ces armes sont obtenues et entreposées, tandis que d'autres critères de portée plus vaste figurent surtout dans l'accord bilatéral.

M. SMITH: Vous avez parlé d'ententes sur le partage des frais à propos des accords d'ordre technique. Certains membres du comité ont décrié notre apport à diverses ententes en matière de défense. Au titre du remboursement des frais de ces accords, est-il tenu compte des biens immobiliers et des aménagements que nous fournissons pour l'utilisation et l'entreposage de ces armes, qui sont en grande partie sous le contrôle des Américains? Est-ce qu'on tient compte de cela dans le partage des frais?

M. HELLYER: Nous avons conclu un arrangement équitable.

M. WINCH: Il est bien évident d'après les questions complémentaires que les membres du Comité comprennent l'importance de la déclaration du ministre. J'ai de nombreuses questions; toutefois, pour être juste, je vais en laisser tomber quelques-unes pour aborder celle-ci qui me paraît d'importance primordiale pour le Comité.

On nous a souvent dit, monsieur le président, que nous avons le devoir d'envisager la ligne de conduite à venir en nous fondant sur l'examen de la situation actuelle. Pour en arriver à des conclusions sur la politique future, il nous faut des renseignements. Cela m'amène à ma question au sujet d'un extrait de la page 10 de l'exposé du ministre.

Voici ce que dit le ministre:

> Une étude générale de base, portant sur le spectre d'un conflit éventuel et l'étendue probable des progrès techniques d'ici vingt-cinq ans, est maintenant terminée. D'autres études plus précises ont été entreprises; certaines sont terminées, tandis que d'autres sont encore en cours.

Voilà, monsieur le président, ce qui, d'après moi, constitue le cœur même de la tâche que, dit-on, nous avons à accomplir. Nous devrions donc savoir

maintenant si nous allons accomplir ce travail ou si nous allons être réduits à l'impuissance. Autrement dit, vu la déclaration du ministre, page 10, et la façon dont il a plus d'une fois défini nos responsabilités, le ministre voudra-t-il maintenant renseigner le comité sur "le spectre d'un conflit éventuel et l'étendue probable des progrès techniques d'ici vingt-cinq ans», et sur les résultats d'autres études spécifiques? Je crois que c'est vraiment là le point capital du travail du Comité.

Que va faire le ministre pour permettre au Comité de faire son travail? Veut-il nous écarter?

M. HELLYER: Monsieur Winch, je puis vous assurer que nous voulons collaborer autant que faire se peut. Il est impossible, à mon avis, de publier ou de déposer ces études, mais voici ce que je propose. Nous allons dîner ensemble demain soir et j'ai l'intention de vous faire part, à huis clos, après dîner, de certains renseignements et problèmes qui se rattachent à ces études et qui, je pense, vous aideront à étudier ces problèmes et peut-être à les discuter avec ceux qui s'intéressent aux études stratégiques de l'autre côté de l'océan; ce sont des problèmes au sujet desquels vous aimeriez peut-être poser des questions pendant votre séjour là-bas.

M. BREWIN: Puis-je poser une question complémentaire?

M. WINCH: Un instant.

J'apprécie hautement votre invitation à dîner demain soir. Voulez-vous dire en ce moment que vous donnerez certains renseignements à huis clos? Veuillez nous dire, s'il vous plaît, comment nous pourrons arriver à des conclusions en nous fondant sur ces renseignements secrets. C'est un point technique assez important.

M. HELLYER: Il s'agira de renseignements de caractère général.

M. WINCH: Découleront-ils des renseignements confidentiels qui vous ont permis de mener à bien cette étude?

M. HELLYER: Grâce aux études qui ont été faites, oui, je serai heureux de vous fournir des renseignements très pertinents.

M. BREWIN: Pour faire suite à la question de M. Winch, monsieur le président, je comprends que cette étude de porté générale renferme des détails secrets et confidentiels qui ne peuvent être révélés. Toutefois, ne s'y trouve-t-il pas des sujets, par exemple, «le spectre d'un conflit éventuel» et d'autres détails qui devraient être portés à la connaissance du public, puisque c'est lui qui doit en dernière analyse approuver les programmes et en payer le coût. N'est-il pas nécessaire d'éclairer le public et le Comité n'aurait-il pas avantage à débattre à huis clos avec le ministre cette question qui, comme l'a dit avec raison M. Winch, constitue le point capital de la tâche qui nous est dévolue?

M. HELLYER: C'est vrai, monsieur Brewin, et j'espère que le Livre blanc mettra bien en lumière ce problème particulier et d'autres aussi. Nous ne pourrions cependant, en rédigeant le Livre blanc, faire connaître d'avance certains détails qui seront révélés au Comité à huis clos.

M. WINCH: Puis-je alors apporter un complément à ma propre question? Les renseignements que nous recevrons demain soir et outre-mer seront-ils suffisants pour permettre au Comité de présenter avant le congé de Noël un rapport intérimaire qui pourrait influer sur votre façon de voir et votre programme du Livre blanc.

M. HELLYER: Je crois qu'ils seront suffisants, oui, monsieur Winch.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Churchill.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je voudrais poser une question ou deux au sujet de l'accord dont il est question à la page 2.

Le ministre dit qu'un accord a été conclu entre le Canada et les autres États au sujet de l'entreposage de munitions spéciales au Canada et en Europe.

L'accord bilatéral prévoit-il l'entreposage tant au Canada qu'en Europe ou y a-t-il eu deux accords?

M. HELLYER: Il y a un accord prévoyant l'entreposage tant au Canada qu'en Europe.

M. CHURCHILL: Comment le Canada peut-il conclure un accord avec les États-Unis visant l'entreposage d'armes nucléaires en territoire qui ne lui appartient pas, en Europe?

M. HELLYER: Dans l'accord bilatéral il est question de la nécessité de chercher à obtenir l'adhésion de tous les autres pays dont le territoire serait mis en cause dans les ententes sur l'entreposage.

M. CHURCHILL: Avons-nous obtenu l'adhésion de l'Allemagne et de la France?

M. HELLYER: Nous n'avons pas eu l'adhésion de la France, c'est un fait bien connu; on me dit que nous avons eu l'adhésion de l'Allemagne.

M. WINCH: Et de la Belgique?

M. HELLYER: Pour le moment, nous ne prévoyons pas d'entreposage en Belgique.

M. WINCH: L'autre jour, lorsque M. Churchill et moi-même avons posé une telle question, on nous a dit que l'ogive nucléaire serait à notre disposition soit en France soit en Belgique. Puis-je m'enquérir de la chose au sujet de la Belgique?

M. HELLYER: Sans accepter votre prémisse, parce qu'il ne s'agit pas d'une citation textuelle . . .

M. WINCH: Cela figure dans les témoignages.

M. HELLYER: Je doute que le témoignage soit consigné dans ces termes précis. Nous avons en Belgique des bases pouvant servir à la dispersion des avions canadiens. Il n'existe aucun accord et il n'y a même eu aucune proposition concernant l'entreposage en Belgique. Le chef de l'État-major de l'Air a pu dire que ce seriat peut-être une solution au problème qui se pose en Europe. Comme je l'ai dit, nous n'en sommes pas encore arrivés à des conclusions à ce sujet et, par conséquent, aucune proposition n'a été formulée.

M. CHURCHILL: Pour ce qui est de l'adhésion de l'Allemagne, puis-je savoir s'il y a eu entente ou échange de notes avec le ministère des Affaires extérieures? Comment cela s'est-il passé?

M. HELLYER: Je crois comprendre que cela s'est fait par l'intermédiaire de l'OTAN.

M. CHURCHILL: Il ne s'agit alors que d'ententes techniques, dont vous avez déjà parlé et non pas d'accords obligeant le Canada d'une part et les États-Unis d'autre part à faire livraison d'armes nucléaires? Il s'agit d'ententes d'ordre technique touchant l'entreposage, la garde d'autres arrangements du même ordre?

M. HELLYER: Parfaitement. Sur le plan technique l'accord prévoit naturellement que les États-Unis fournissent des ogives pour nos systèmes d'armes.

M. MACLEAN: A la page 3 vous dites:

> «Les ententes techniques relatives au missile Bomarc et au Voodoo CF-101 sont signées. Les deux autres . . .
>
> L'Honest John
>
> . . . sont encore en voie de préparation.»

Pouvez-vous dire au Comité quand vous vous attendez que cette entente technique sera signée? Y a-t-il un ordre différend de priorité?

M. HELLYER: Je crois que dans chaque cas, c'est l'affaire de quelques semaines, d'un mois à huit semaines.

M. MARTINEAU: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Depuis une quinzaine de minutes les questions portent sur l'accord et le ministre se livre au jeu du chat et de la souris. Il ne peut rien divulguer, dit-il, qui soit du domaine de la controverse. Il n'a pas déposé l'accord et par l'expression «autant que je me rappelle» il révèle qu'il n'est pas sûr. C'est une façon de procéder très peu satisfaisante. Si nous voulons débattre l'accord et en discuter librement les divers aspects, il est élémentaire qu'il devrait en déposer le texte; tous les membres du comité pourraient alors l'examiner et poser des questions au ministre sur les diverses dispositions qu'il renferme. Sans cela, nous ne faisons que chercher à l'aveugle. J'estime que le ministre joue à cache-cache avec le comité.

Le PRÉSIDENT: Je pense que vous êtes libre de poser au ministre les questions que vous voulez. C'est pour cela qu'il comparaît devant nous. Il a déjà dit que pour des raisons de sécurité il est impossible de déposer l'accord, parce qu'il peut renfermer des détails dont la révélation pourrait être nuisible. Il est cependant prêt à répondre aux questions. Vous aurez votre tour. Vous aurez la parole et vous pourrez poser des questions au ministre sur ce sujet précis. M. MacLean essaie d'obtenir d'autres précisions sur cet accord. La réunion n'est pas terminée et j'espère que lorsque vous aurez la parole vous pourrez obtenir du ministre les réponses que vous attendez.

M. MARTINEAU: Si j'ai invoqué le Règlement, ce n'est pas parce que le ministre n'est pas disposé à répondre aux questions. C'est précisément parce qu'il a répondu, mais d'une manière incertaine, qui fait que tout est plus ou moins probable. Il n'est pas sûr de l'exactitude de ce qu'il avance; il dit: «autant que je me rappelle» et «si je ne m'abuse» et ainsi de suite. J'ai invoqué le Règlement pour mettre en relief le caractère très peu satisfaisant de ce genre d'interrogatoire. S'il s'agit d'un document confidentiel, certes, la totalité en est confidentielle au même degré et le ministre ne saurait en révéler certaines parties. Mais comment pouvons-nous savoir si telles ou telles parties en sont confidentielles. Je propose donc, appuyé par M. Winch, que l'accord soit déposé au Comité.

M. WINCH: Si le ministre prétend qu'il ne peut le déposer, il doit faire une déclaration exposant ses raisons, si la motion est adoptée.

M. MACLEAN: Disposons-nous d'entrepôts en Europe pour l'Honest John et le CF-104? Sinon, la construction de tels entrepôts doit-elle attendre la signature d'ententes techniques?

M. HELLYER: Pour ce qui est de l'entreposage de l'Honest John, le travail est terminé. Ces aménagements servent à d'autres unités des éléments militaires du Nord. Pour ce qui est de la division aérienne, les entrepôts font partie de l'infrastructure et sont en voie de construction depuis quelque temps. On me dit qu'ils ne sont pas encore terminés.

M. CHURCHILL: Est-il exact de dire que l'an dernier à la même époque, en janvier et février derniers, par exemple, aucune section de la division aérienne ne disposait de bombes nucléaires, parce que les entrepôts n'étaient pas terminés?

M. HELLYER: C'est exact.

M. CHURCHILL: Et d'après les nouvelles de l'OTAN, publiées dans les journaux, les entrepôts de bombes pour la division aérienne ne seront terminés que ce mois-ci.

M. HELLYER: On me dit que ce peut être après ce mois-ci.

M. CHURCHILL: De sorte que lorsque les premiers avions de la division aérienne ont été transportés en Europe, l'automne dernier et au début de cet automne, il leur était absolument impossible d'entrer en action armés de bombes nucléaires?

M. HELLYER: A ce moment-là.

M. CHURCHILL: Même à l'heure présente et peut-être jusqu'à la fin du mois.

M. HELLYER: C'est bien après cela que ces armes pourront entrer en scène.

M. CHURCHILL: J'ai une question ou deux à poser. La première a trait à la page 3 du mémoire où vous signalez que:

> «On ne s'attend pas que les escadrilles de Voodoo disposent de la fusée Génie avant la seconde moitié de 1964.»

En d'autres termes, une année va s'écouler avant que les appareils *Voodoo* soient équipés de la fusée nucléaire. Quel est en attendant le programme de rechange? On nous a dit si souvent que nos moyens de défense étaient insuffisants contre la menace des bombardiers!

M. HELLYER: Quelle est exactement votre question, s'il vous plaît?

M. CHURCHILL: Quel est le programme de rechange adopté pour l'utilisation des appareils *Voodoo,* puisqu'on a prétendu si souvent que notre défense était inefficace sans la fusée Génie?

M. HELLYER: Pour ce qui est de l'appareil *Voodoo,* monsieur Churchill, il n'existe aucun autre moyen, que je sache, de l'équiper d'armes nucléaires pendant cette période. Je conteste qu'on ait dit que la défense était si insuffisante; on vous a dit, je pense, qu'elle serait bien plus efficace si les armes destinées à ces avions étaient mises à leur disposition.

M. CHURCHILL: Je me rappelle peut-être certains propos tenus à notre réunion de Colorado Springs à ce sujet; toutefois, je voudrais poser deux ou trois questions sur le spectre des conflits possibles. Voici sur quoi je base ma question: tant que le Comité qui étudie sérieusement le problème ne saura pas à quel genre de guerre nous devons nous préparer, il sera difficile de formuler des conclusions dans notre rapport intérimaire ou final. Au cours des nombreuses observations faites dernièrement et lors d'une question posée la semaine dernière, nous avons constaté des divergences d'opinions parmi les officiers supérieurs en activité de service ou à la retraite, sur la possibilité ou la probabilité d'une guerre limitée. Or, l'équipement de nos forces armées dépendra de la guerre que nous pensons devoir livrer. Je demande donc au ministre s'il estime qu'une guerre nucléaire limitée est chose possible sans qu'elle dégénère en un conflit nucléaire total.

M. HELLYER: Il est impossible, je pense, d'apporter une réponse simple à cette question. C'est là, vous le savez, un domaine où les opinions sont fort divergentes. A l'heure actuelle, un des grands sujets de débat et d'étude au sein du monde occidental consiste à juger quelle est la meilleure réponse à la question suivante: quelle force nucléaire peut-on utiliser sur le champ de bataille ou dans quelle mesure peut-on utiliser cette force sans risque excessif d'aggravation. Personne, je crois, ne peut apporter une réponse catégorique à votre question.

En ce qui concerne le spectre des conflits possibles, on peut, je pense, dire ceci: On semble d'accord pour dire que le moins probable des conflits est une guerre thermo-nucléaire totale, tandis que les conflits les plus probables sont de petites incursions, des émeutes, renversements de gouvernement et autres troubles du genre. Il y a évidemment une grande différence entre ces deux extrêmes. Il faut cependant ajouter immédiatement que pour que la guerre nucléaire totale demeure la moins probable tout doit être mis en œuvre par voie de dissuasion pour l'écarter et la rendre ainsi improbable.

M. CHURCHILL: J'ai une autre question à poser au ministre. J'ignore s'il a lu la dernière livraison de *Newsweek,* qui renferme un exposé sommaire de la crise d'octobre 1962 à propos de Cuba. Je parle des pages 24 et 25 de *Newsweek,* livraison du 28 octobre 1963. Ce résumé est-il exact? Le ministre nous dira-t-il s'il réflète l'opinion militaire en donnant à entendre qu'on

n'envisageait alors aucune guerre nucléaire limitée? J'y relève une liste des engins de frappe des États-Unis que je résume ainsi: 1,510 avions, dont 90 étaient constamment dans les airs; huit sous-marins *Polaris* portant en tout 128 missiles nucléaires; 168 lance-fusées Atlas, Titans et «Minute Men» formant un grand total de 1,806 appareils ou lance-missiles prêts à lancer 1,806 missiles ou bombes. On n'envisageait là aucune guerre limitée.

Voici où je veux en venir. Notre discussion baigne dans l'irréel parce que nous n'avons eu connaissance jusqu'ici, lors de la seconde guerre mondiale, que de l'explosion de bombes, d'obus ou de missiles de deux tonnes. Nos connaissances techniques s'arrêtent là. Nous n'étions pas à Hiroshima où est tombée la bombe atomique de 20 kilotonnes, soit 1,000 tonnes de TNT. Afin de nous permettre de saisir l'ampleur du problème, ne devrions-nous pas faire préparer à titre d'appendice à un de nos rapports un catalogue des missiles et des bombes utilisés durant la seconde guerre mondiale et de ceux qu'on peut utiliser maintenant, ainsi que leur grosseur, leur puissance ou capacité de destruction, afin que nous puissions juger de l'importance de notre rôle dans le domaine nucléaire, savoir s'il est faible ou considérable, souhaitable ou non. J'aimerais connaître l'opinion du ministre à ce sujet.

M. HELLYER: Je n'ai pas lu l'article dont vous parlez. Il y a cependant assez de renseignements à la portée du public sur la puissance et l'efficacité relative des systèmes d'armes pour vous permettre de vous former une opinion sur cet aspect du problème.

M. CHURCHILL: Je pense que cela devrait être précisé, parce que cela dépasse un peu l'entendement de la moyenne des gens. Que dire de ceux qui n'ont jamais été témoins de l'explosion d'une bombe ou d'un missile. Ma propre expérience est assez limitée sans doute, mais j'ai peine à m'imaginer, par exemple, l'explosion d'une bombe d'une mégatonne. Nous parlons de la force explosive d'un million de tonnes de TNT; il semble cependant que les bombardiers SAC peuvent transporter deux bombes de 24 mégatonnes, soit 24 millions de tonnes chacune, ou en tout 48 millions de tonnes de TNT. J'estime donc que si nous avions un tel catalogue pour renseigner le comité et le public en général, car les gens peuvent lire avec intérêt le compte rendu de nos délibérations, nous pourrions alors plus facilement nous former un jugement sur le rôle que nous avons à jouer.

Je vais plus loin. Si l'on se rend compte de l'immense capacité ou puissance de frappe qui existe dans le domaine nucléaire, quel avantage y a-t-il pour le Canada, je vous le demande, à posséder deux batteries de lance-fusées Honest John et 144 «Starfighters» qui viennent ajouter de petits missiles ou bombes nucléaires aux réserves de puissance explosive des Étatis-Unis?

M. HELLYER: D'abord, à propos de la portée d'une puissance explosive de cette ampleur, tout ce que nous pourrions écrire n'ajouterait pas grand chose, je pense, à tout ce qui a déjà été publié sur le sujet. Il y a des films qui montrent l'explosion d'une arme de très faible portée et aussi d'une arme de portée très considérable. Je pense qu'il est possible d'en obtenir un qui n'est pas confidentiel et puis, même s'il l'était, nous pourrions sans doute l'obtenir.

Quant à votre question plus générale, il est très difficile d'y répondre parce qu'elle est très complexe. On peut s'en faire une meilleure idée après une visite en Europe. Pour écarter une attaque contre le front central en Europe, la stratégie des pays occidentaux a consisté à mettre à la disposition du commandant suprême allié, entre autres moyens de dissuasion, des armes tactiques. Personne ne sait ce que pourrait faire l'ennemi; s'il s'en tiendrait aux armes non nucléaires ou s'il aurait recours aux armes nucléaires.

Au cours de votre voyage là-bas et des explications que vous obtiendrez à SHAPE, vous pourriez étudier, du point de vue militaire, la nécessité d'inclure dans l'arsenal mis à la disposition du commandant suprême allié en Europe

une force capable de dissuader les Soviets de déclencher une attaque totale contre le front central d'Europe, force qui pourrait comprendre l'emploi d'armes nucléaires tactiques.

M. CHURCHILL: Je ne m'oppose pas à l'idée d'un élément de dissuasion, mais le comité devrait avoir les renseignements voulus pour juger si cet élément de dissuasion est devenu tellement fort qu'il écarte la nécessité d'avoir un «dissuasif» général. Y aurait-il moyen, monsieur le président, d'avoir un catalogue sommaire du genre dont j'ai parlé, qui serait préparé par les spécialistes de la Défense nationale et publié en appendice à l'un de nos rapports?

M. HELLYER: J'ignore quel renseignement précis vous voulez obtenir, mais s'il s'agit de la portée ou du rendement des armes, cela ne peut être divulgué.

M. CHURCHILL: C'est exactement de cela que je parle, de la portée ou du rendement des armes, parce que nous n'avons pour nous guider que le rendement des armes de la seconde guerre mondiale.

M. HELLYER: Il serait absolument impossible de révéler le rendement précis d'armes variant de 2,000 tonnes de TNT à 24 mégatonnes. Cela représente une gamme très étendue de puissance explosive techniquement réalisable, que l'on dispose ou non de toutes les armes qui en font partie.

M. CHURCHILL: Il y a quelque temps, je vous ai demandé à la Chambre si une bombe d'une ou de deux kilotonnes était d'un faible ou fort rendement. Vous avez dit qu'elle était de faible rendement. A une question de M. Smith, le maréchal de l'air a répondu, je crois, qu'une bombe d'une demi-kilotonne était assez petite. Je trouve pour ma part que c'est une bombe assez grosse dont je ne voudrais pas être près. Ne mêlons-nous pas un peu les cartes en disant que des bombes d'une ou d'une demi-kilotonne sont des bombes à faible rendement, comme s'il s'agissait d'une puissance négligeable comme de la bombe Mills?

M. HELLYER: J'ai dit que le rendement de ces engins est relatif, en ce sens que si vous comparez une bombe de 2 kilotonnes avec une autre de 20 mégatonnes, il y a une grande différence entre les deux, l'une a un fort rendement et l'autre un rendement faible.

M. CHURCHILL: Je ne demande pas de renseignements confidentiels, mais simplement l'insertion dans le compte rendu de nos délibérations de certaines données publiées dans les journaux et dans divers articles. Qu'on nous donne la classification officielle des armes modernes quant à leur rendement par rapport aux armes utilisées dans la seconde guerre mondiale afin que nous puissions juger si nous ne sommes pas déjà allés trop loin dans le domaine nucléaire.

M. HELLYER: Comme vous le dites vous-même, la plupart de ces renseignements sont déjà publiés. Toutefois, aucun ministère de la Défense ne saurait confirmer ni nier des articles de revues et de journaux.

M. SMITH: Nous nous flattons, je pense, en matière de sécurité. Les raisons de sécurité invoquées au sujet de la Défense nationale visent à masquer l'insuffisance de nos défenses aux yeux de notre population plutôt qu'à cacher quelque chose aux Russes.

Le PRÉSIDENT: Au sujet de la question soulevée par M. Churchill, il serait possible, je pense, que les spécialistes de la Défense nationale nous dressent une liste de ces armes en s'en tenant aux coupures de journaux.

M. HELLYER: Nous ne pouvons pas déposer et nous ne déposerons pas une liste des armes dont il est question dans les coupures de journaux. Tout membre du comité peut fort bien dresser cette liste pour lui-même s'il veut consacrer quelques minutes aux recherches nécessaires.

M. MacLEAN: N'y aurait-il pas moyen de le faire? En fin de compte, le personnel technique de la Défense nationale est assez au courant de la portée des termes employés tandis que le public ne l'est pas; en réalité, les membres du Comité eux-mêmes ne le sont pas. J'aimerais avoir au moins une définition plus précise même de kilotonne. Ce terme est inconnu de bien des civils.

M. HELLYER: Une kilotonne équivaut à mille tonnes.

M. MacLEAN: Je le sais et je connais aussi le sens de mégatonne. Cela, certes, ne porterait atteinte à aucun renseignement confidentiel.

M. McMILLAN: Comment pouvons-nous nous prononcer sur un programme sans avoir ces précisions?

M. HELLYER: Je ne pense pas que vous manquez à cet égard de renseignements qui auraient pour vous quelque valeur. M. Churchill avait tous ces renseignements à sa disposition au moment où le Canada a adopté le rôle de force de frappe. Il se rappelle sans doute tout ce qui pourrait lui être nécessaire pour se former un jugement sur la situation.

M. CHURCHILL: En cinq ans, nous sommes entrés dans l'ère des missiles; la puissance explosive qui se trouve entre les mains des deux grandes puissances est énormément plus considérable maintenant qu'il y a cinq ans et les États-Unis accroissent constamment leur puissance de frappe, s'il est vrai qu'ils mettent ce qu'ils appellent un «Minute Man» en position tous les jours ou toutes les semaines ou enfin à peu près à ce rythme.

M. HELLYER: C'est vrai, mais ce dont ils disposent maintenant est inférieur aux prévisions des connaisseurs il y a cinq ans.

Le PRÉSIDENT: Il devrait y avoir moyen, à mon avis, de trouver en dehors du ministère de la Défense nationale quelqu'un qui nous dresserait une liste, dont chaque membre du Comité pourrait avoir un exemplaire, et que nous pourrions publier en appendice à nos rapports ou au compte rendu de nos délibérations. Il semble évident, d'après les propos du ministre, que le ministère ne peut se charger pour nous de ce genre de recherche. S'il existe des renseignements déjà publiés, comme le dit le ministre, nous pouvons essayer de les obtenir puisque nous en avons les moyens et, certes, nous allons les rechercher.

M. WINCH: Monsieur le président, vu les études qui, de l'avis du ministre, ont été terminées après son arrivée au ministère et vu la responsabilité qui nous incombe d'essayer d'établir une ligne de conduite pour les 25 prochaines années, comment, je vous le demande, le Comité pourra-t-il s'acquitter de sa tâche s'il ne peut obtenir des renseignements qui, toujours selon le ministre, sont déjà préparés et au point.

Le PRÉSIDENT: Le ministre dit que, demain soir, il nous recevra à dîner et qu'il est disposé à nous fournir ces renseignements à huis clos. Si après cela, il y a autre chose que nous voulons lui demander ce sera alors, je pense, le moment de le faire.

M. MacINNIS: J'invoque le Règlement, pour rappeler les pages 11 et 12 du mémoire que le ministre vient de présenter et où il félicite le Comité de son travail. Je me reporte aussi aux observations que le ministre a formulées le 28 octobre à la Chambre des communes et qui sont consignées dans les *Débats*. J'estime que nous ne nous attaquons pas au problème comme il faut. Il y a lieu d'attirer l'attention du président sur le fait que le ministre vient d'essayer d'orienter la ligne de conduite du Comité; or, ce n'est pas son rôle. Le Comité est saisi d'une motion sur laquelle il doit se prononcer sans l'intervention du ministre. Compte tenu des critiques qu'il a formulées dans son discours du 28 octobre au sujet du Comité et des propos louangeurs que ren-

ferme son exposé d'aujourd'hui et qui contredisent carrément ses critiques, il appartient au Président et au Comité de décider du sort de la motion, indépendamment des directives du ministre.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a aucun doute à ce sujet. M. Churchill était en train de poser une question lorsque M. Martineau et M. Winch ont présenté leur motion. Ils viennent de m'en faire parvenir le texte. J'ai attendu la fin des questions pour présenter la motion au Comité et celui-ci en sera saisi dès que M Churchill aura terminé ses questions.

M. WINCH: Comme le Comité recevra certains renseignements à huis clos demain soir, pouvez-vous nous dire, en votre qualité de président, si le Comité peut donner à ces renseignements un certain caractère public dans son travail de rédaction du rapport que nous devons présenter avant Noël.

Le PRÉSIDENT: Autant que je sache, c'est possible.

M. WINCH: Merci.

M. SMITH: Je suppose que le rapport sera préparé à huis clos.

Le PRÉSIDENT: Oh, oui, le rapport doit être préparé à huis clos.

M. SMITH: C'est le rapport qui sera mis à la portée du public et non le texte des délibérations du comité au cours de sa préparation.

M. WINCH: Lors de la présentation d'un rapport, on signale ordinairement comment on est arrivé aux conclusions; mais si tout se fait à huis clos, les renseignements nous servent-ils vraiment?

Le PRÉSIDENT: Je le pense. Avez-vous terminé, monsieur Churchill?

M. CHURCHILL: Oui.

Le PRÉSIDENT: J'ai ici une motion dont je vais donner lecture. Il est proposé par M. Martineau, appuyé par M. Winch, que l'accord bilatéral conclu entre le Canada et les États-Unis en vue de l'entreposage au Canada et en Europe de munitions spéciales, dont il est question à la page 2 du mémoire du ministre, et des pièces dont le ministre a parlé, soit déposé au comité pour la gouverne de ses membres. Permettez-moi de formuler quelques observations sur le sujet avant la discussion.

Le 2 octobre 1963, la Chambre des communes s'est prononcée, je crois, après discussion, sur une motion semblable qui lui avait été présentée. Il s'agissait d'une motion du chef de l'opposition demandant le dépôt de documents relatifs à l'accord bilatéral. La motion a été rejetée par une vote de 105 contre 91, comme l'attestent les *Procès-verbaux*, pages 406 et 407, et le hansard, pages 3118 et 3119 (version anglaise). Le ministre nous a dit, il y a quelques minutes, qu'il estime ne pouvoir déposer le document. Je vais lui demander en votre nom, pour nous éclairer, s'il peut résumer les renseignements non confidentiels.

M. WINCH: J'aimerais maintenant que vous demandiez au Secrétaire s'il veut bien lire au comité le texte de notre mandat. Vous verrez dans un instant où je veux en venir.

Le SECRÉTAIRE:

> Qu'un Comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'article 67 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne ledit Comité, qui se composera de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): J'invoque le Règlement.

M. WINCH: Ai-je raison de croire que la Chambre des communes nous autorise à demander le dépôt de documents? La motion demande le dépôt de document.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): D'après le Règlement, le Comité peut-il ordonner ou même demander au ministre de faire quelque chose que la Chambre a refusé de faire.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que ce serait irrégulier.

M. BREWIN: J'aimerais dire un mot.

M. MARTINEAU: Il s'agit de ma motion et je devrais être autorisé à dire un mot pour la présenter.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je pense qu'il y a lieu de régler d'abord la question du Règlement.

Le PRÉSIDENT: Veuillez parler sur le rappel au Règlement.

M. MARTINEAU: La motion est présentée en ce moment, parce que le ministre lui-même a parlé du problème au Comité. C'est lui qui a parlé de l'accord bilatéral sur l'entreposage de munitions.

D'après le Règlement de la Chambre, si un ministre parle d'un document, il doit le déposer. Or, le Règlement qui s'applique à la Chambre doit aussi s'appliquer au comité de la Chambre. Ce n'est pas cependant mon principal motif. Cet accord a fait l'objet de questions auxquelles le ministre a été incapable d'apporter des réponses nettes et claires. Ses réponses équivalent au tir à l'aveuglette, parce qu'il ne possède pas l'exacte vérité.

M. HELLYER: Je ne pense pas que l'analogie soit la plus juste possible.

M. MARTINEAU: Le Comité n'a qu'un moyen d'obtenir les renseignements dont il a besoin, c'est de faire déposer les documents en question. Si le ministre a cité des extraits de l'accord, il ne peut invoquer des raisons de sécurité pour refuser de les déposer. Je ne demande pas un résumé, mais les textes extraits de l'accord.

Le PRÉSIDENT: Ce que vous dites du Règlement de la Chambre me paraît fondé sur une interprétation différente de la mienne. Le Règlement veut que le ministre qui cite ou lit des passages d'un document dépose ce document sur demande, mais dans le cas présent, je ne pense pas que le ministre ait lu ou cité; il a simplement fait mention d'un document. Cela change un peu la situation.

M. BREWIN: A propos du Règlement, monsieur le président, j'hésite à contredire mon collègue M. Winch, mais il me paraît futile d'adopter cette motion. Il est fort déplorable que des accords sur des questions capitales touchant le bien-être du pays soient conclus de telle manière qu'on ne puisse les divulguer à la population ni à ses représentants; toutefois, si ces accords renferment des renseignements confidentiels qu'on ne peut divulguer je ne pense pas qu'en toute justice pour les parties contractantes le Comité, ou la Chambre, puisse en exiger le dépôt. Je le signale à regret et non sans hésitation, je n'ai pas souvent l'occasion de donner tort à mon distingué collègue mais la motion me paraît insoutenable.

Le PRÉSIDENT: Quant à votre rappel au Règlement, monsieur Asselin, j'estime que nous devrions mettre la motion aux voix le plus tôt possible. Même si j'avais quelque raison de trancher la question, elle me paraît si apparentée à la motion elle-même que nous devons débattre celle-ci et prendre le vote le plus tôt possible.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Est-ce à dire que la motion est régulière? La question a été réglée à la Chambre des communes. Est-ce que le Comité, créé par la Chambre des communes, peut faire quelque chose que celle-ci a refusé de faire?

M. MACINNIS: Puis-je parler sur un appel au Règlement?

M. WINCH: A ce sujet, j'ose dire que c'est la raison pour laquelle j'ai demandé qu'on lise le texte de notre mandat, lequel nous autorise à assigner des personnes et à exiger la production de documents. Or, il est ici nettement question d'un document. C'est pourquoi la motion, présentée par le député qui siège à ma gauche et moi-même, demande, conformément à notre mandat, je le dis en toute déférence pour mon savant ami, M. Brewin, qui n'est pas d'accord avec moi, le dépôt d'un document. S'il est décidé que nous ne pouvons l'obtenir, soit, mais je n'enfreins aucune loi en demandant quelque chose dont le ministre lui-même a parlé. Nous sommes parfaitement autorisés à demander cela.

M. MACINNIS: Pour ce qui est du douteux rappel au Règlement que M. Asselin a essayé de formuler, autant dire, s'il est valable, que les paroles du premier ministre n'ont aucun sens, puisqu'il a dit que le Comité devait examiner tous les aspects, oui, je le répète, tous les aspects de la défense.

M. ASSELIN (*Notre-Dame-de-Grâce*): Je me réjouis, monsieur le président, de constater que les propos du premier ministre ont aux yeux de mon savant collègue plus d'importance que les instructions de la Chambre des communes à cet égard.

M. SMITH: Pour ce qui est du Règlement, monsieur le président, la motion est régulière, cela ne fait pas le moindre doute, et nous pouvons l'adopter à notre gré. Quant à la valeur effective de la motion, c'est autre chose, mais du strict point de vue du Règlement, elle est parfaitement acceptable. Il n'y a rien au monde qui la rende irrégulière. Quant à ce qu'elle peut accomplir, c'est quelque chose qu'il faudra décider à un autre endroit.

Le PRÉSIDENT: Je dois rappeler aux membres du Comité que la Chambre des communes a rendu une décision sur ce point. Je ne connais cependant aucune règle de Beauchesne ou autre qui interdise de soulever à un comité quelque chose que la Chambre a déjà décidé.

M. WINCH: Voulez-vous préciser qui fait autorité en la matière?

Le PRÉSIDENT: J'ai dit qu'il n'y a personne, que je sache.

Les membres du Comité sont-ils prêts à se prononcer?

M. MACMILLAN: Puis-je poser une question avant le vote? Est-il possible que demain soir nous recevions à huis clos des renseignements que nous n'obtenons pas en ce moment?

Le PRÉSIDENT: Le ministre a déjà répondu à cela par l'affirmative.

Êtes-vous prêts à vous prononcer sur la motion?

M. PATTERSON: J'ai une autre question à poser, monsieur le président. Si la motion était adoptée, le gouvernement pourrait-il déposer le document sans la permission et l'agrément de l'autre partie à l'accord?

Le PRÉSIDENT: Je ne le pense pas. La chose doit d'abord être signalée à la Chambre, puis alors déférée à Son Excellence le Gouverneur général avant que le document puisse être déposé.

Êtes-vous prêts à vous prononcer sur la motion que ceux qui l'appuient veuillent bien lever la main. Maintenant ceux qui s'y opposent veulent-ils lever la main?

La motion est rejetée par 12 voix contre 5.

M. LLOYD: J'invoque le Règlement pour signaler qu'on a posé une question. Un des membres du Comité a demandé pourquoi nous siégeons ici. Puis-je lui répondre que je siège ici pour me renseigner et non pas pour préjuger la situation avant d'avoir entendu tous les témoignages.

M. WINCH: Nous ne pouvons pas obtenir les éléments de la preuve.

M. LLOYD: Nous obtenons, je pense, de très précieux témoignages, surtout ceux qui ne viennent pas ici l'esprit rempli de préjugés avant même que le comité commence son travail.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Brewin, voulez-vous continuer à poser vos questions?

M. BREWIN: Nous n'avons pas à nous en tenir à la déclaration du ministre, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. BREWIN: J'ai cru comprendre que l'OTAN même doit entreprendre l'examen de sa propre stratégie. Est-ce exact?

M. HELLYER: Oui, c'est exact.

M. BREWIN: Cet examen doit-il être terminé et les résultats ou conclusions portés à la connaissance des diverses nations intéressées au cours du mois de décembre, ou suis-je mal renseigné?

M. HELLYER: J'espérais que nous aurions au moins un rapport intérimaire sur cette étude en décembre. Depuis que le conseil des ministres a adopté cette idée, en mai, des obstacles ont surgit et toute l'entreprise est très en retard. J'espère que les difficultés s'aplaniront et que le travail suivra son cours très rapidement.

M. BREWIN: J'ai quelques questions à poser au ministre sur ce travail de l'OTAN. D'abord, le gouvernement canadien formule-t-il ses observations ou présente-t-il ses propres conclusions sur la stratégie efficace ou inefficace de l'OTAN?

M. HELLYER: Oui, nous le faisons.

M. BREWIN: Pouvez-vous nous dire sur quels points on met surtout l'accent en ce moment? Si je pose cette question, c'est parce que des témoins entendus ici ont donné à entendre que l'idée même d'une riposte tactique en Europe au moyen d'armes nucléaires tactiques serait dépassée et même dangeureuse.

Je ne crois pas exagérer. Le gouvernement canadien fait-il entendre sa voix à l'OTAN en vue d'amener cet organisme à modifier l'ensemble de sa stratégie pour l'adapter à ce nouvel état d'esprit?

M. HELLYER: Nous participons aux entretiens et nous sommes parfaitement capables de faire valoir certaines idées. Malheureusement, je ne puis en ce moment exposer ce que serait notre point de vue. J'en parlerai demain soir au cours de notre conversation.

M. WINCH: Il semble que la réunion de demain soir sera importante.

M. BREWIN: N'est-il pas très important que le Comité sache à quoi s'en tenir sur l'opinion générale de nos alliés de l'OTAN? Il nous faut nous y adapter, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Je pense que c'est capital.

M. BREWIN: Soutenez-vous que vous ne pouvez en ce moment nous révéler *a*) aucune des décisions préliminaires prises à l'OTAN ni *b*) les observations que le Canada fait à l'OTAN?

M. HELLYER: Parfaitement. J'aimerais examiner avec vous en séance privée certains autres problèmes. Je crois que ce serait utile.

M. BREWIN: Sauf erreur, nos engagements actuels, qui ont fait l'objet, dites-vous, de bien des discussions, découlent des décisions prises par l'OTAN et de l'acquiescement du Canada à ces décisions touchant les systèmes d'armes.

M. HELLYER: Je crois que cet énoncé est juste.

M. BREWIN: Je me demande si nous pourrions arriver à une sorte d'entente au sujet de nouveaux engagements qui seraient bientôt contractés à l'OTAN et qui empêcheraient l'examen approfondi, que le gouvernement entreprend, d'après vous, du rôle du Canada et que le Comité doit étudier.

M. HELLYER: Je ne pense pas qu'il y ait aucun changement avant que nous arrivions à nos conclusions à ce sujet et que nous ayons annoncé une ligne de conduite.

M. BREWIN: Je ne veux pas retenir le ministre plus longtemps ni prendre le tour des autres. Voici deux articles au sujet desquels je voulais questionner le ministre. Peut-être vaudrait-il mieux attendre une autre occasion. L'un, paru dans le *Star*, est dû à la plume de M. Leonard Bertin, secrétaire à la rédaction scientifique du *Star*. Le général Simonds aurait dit, selon lui, que l'armée serait une cible sans défense, parce qu'elle manque de transport blindé. L'autre article, publié dans le *Journal* d'Ottawa et rédigé par M. Warner Troyer, cite le témoignage d'un haut fonctionnaire du ministère de la Défense nationale qui aurait tenu le propos suivant: «Je ne puis vous parler de force aérienne tactique de soutien, parce que nous n'en avons pas». Si ces énoncés sont exacts, il y aurait là une déficience grave. Je voulais demander au ministre ce qu'il en pense, mais je me demande si c'est le bon moment de le faire.

M. HELLYER: Dans le premier cas, celui des transports blindés pour le personnel, j'ai dit dernièrement à la Chambre que cette lacune existe depuis un certain temps. C'est admis, on en a parlé, mais c'est encore un problème à résoudre.

Pour ce qui est de la force aérienne tactique de soutien, le haut fonctionnaire dont vous parlez, et j'ignore absolument qui il est, faisait probablement allusion à une force canadienne tactique de soutien aérien et, dans ce cas, il aurait raison. S'il voulait parler d'une force aérienne tactique de soutien, comme partie intégrante des forces dont dispose le commandant suprême allié en Europe, il aurait tort et l'énoncé serait faux parce que la quatrième force aérienne tactique alliée assure le soutien tactique aérien des éléments de l'armée du Nord.

M. WINCH: Avez-vous la déclaration du maréchal de l'air? Si ma mémoire est fidèle, il nous a dit qu'il n'y a pas de force tactique de soutien en ce qui concerne l'A.R.C. ou l'Aviation royale canadienne.

M. HELLYER: C'est ce que j'ai dit.

M. WINCH: Nous comptons sur les autres.

M. HELLYER: Parfaitement.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Monsieur le président, je voudrais savoir du ministre s'il pense que la menace d'une guerre nucléaire diminue en ce moment.

M. HELLYER: Je ne saurais vraiment répondre à cette question qui est très difficile. Comme je l'ai déjà dit, je pense que c'est la guerre la moins probable; toutefois, elle reste toujours possible et c'est là une perspective que nous ne pouvons chasser de notre esprit. Tant que cette force extraordinaire est entre les mains des deux camps, elle constitue réellement un risque pour la sécurité mondiale.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Le ministre pense-t-il que la menace était plus grave il y a deux ou trois ans?

M. HELLYER: Vous voulez parler de la menace de la part de la Russie, menace qui aurait été plus grave qu'aujourd'hui, je ne le pense pas.

M. WINCH: Vous feriez bien de revoir certains de vos discours des trois ou quatre dernières années.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Si à l'époque où nos forces armées n'étaient pas munies d'armes nucléaires nous les jugions capables de s'acquitter de leurs responsabilités, bien que la menace fût vraiment grave à ce moment-là, comment se fait-il que maintenant que la menace semble moindre, nous ayons besoin de cette force de dissuasion supplémentaire, tout en sachant qu'une guerre nucléaire limitée est impossible?

M. HELLYER: Sans vouloir répondre d'une façon précise à votre question je rappelle qu'il existe, comme vous le savez, une distinction très nette entre la force stratégique et la force tactique. Le monde occidental dispose présentement d'une puissance stratégique assez écrasante. C'est sur le plan tactique que les commandants militaires du secteur occidental ont cru qu'il y avait déficience et c'est sur ce plan qu'on demande et qu'on obtient des apports supplémentaires. Cela ne résout pas complètement le problème dont vous avez parlé du point de vue aggravation. C'est là en effet un problème distinct et très difficile qu'il faut examiner en lui-même.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Pour revenir à nos forces affectées à l'OTAN, deux de nos quatre escradilles de *Starfighters* sont stationnées en France. Pourquoi nos forces sont-elles stationnées à quatre endroits différents très près l'un de l'autre si nous pensons qu'advenant un incident il leur serait possible de décoller pour aller s'armer en Allemagne. Cela paraît impossible, parce que, d'après le témoin que nous avons entendu l'autre jour, il ne leur faudra que quelques minutes pour décoller et arriver sur place. Je ne vois pas ce qui empêche de les disperser. On peut prétendre que le danger serait moindre si les forces se trouvaient à quatre endroits différents, mais je ne suis pas de cet avis, parce que l'ennemi pourrait attaquer les quatre endroits en même temps s'il en avait l'intention. Quelle est la véritable raison pour laquelle ces deux escadrilles sont présentement en France si elles ne peuvent obtenir les armes nucléaires?

M. HELLYER: C'est un des problèmes que nous avons examinés. D'abord, les aménagements disponibles étaient requis aux quatre bases au moment où nous avions douze escadrilles. On a en effet besoin de certains aménagements pour le personnel, les pistes d'envol ou d'atterrisage, le contrôle de l'espace aérien et tous les services connexes, de telle sorte qu'un endroit donné ne peut servir qu'à un nombre déterminé d'appareils. Lorsque nous avons assumé le nouveau rôle, il a été décidé de réduire le nombre d'appareils mais de conserver les quatre bases, parce que les avions de frappe sont beaucoup plus compliqués et exigent plus d'entretien, plus de services, plus de ressources techniques et autres. Il y a en outre avantage, comme vous l'avez dit vous-même, à n'avoir pas tous ses œufs dans le même panier, donc à n'avoir pas tous les appareils groupés dans le même champ d'aviation comme une seule cible. Dès que les appareils se dispersent, les chances de survie augmentent pour ceux qui n'ont pas été détruits à la première attaque. Je pense que ce sont là des considération valables.

L'impossibilité où se trouvent nos escadrilles en France d'entreposer leurs munitions aux bases mêmes où elles sont stationnées crée un problème qui nous oblige à examiner à nouveau toute la situation à ces divers points de vue.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Autre question. Vous avez annoncé que le Canada aura trois sous-marins. Quel sera le coût de chacun?

M. HELLYER: Environ 11 millions de dollars chacun.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Vous avez annoncé aussi l'annulation du programme de construction de frégates, la réduction du nombre des appareils *Voodoo* et *Starfighter*. Est-ce que vous envisagez une réduction du budget général de la Défense nationale?

M. HELLYER: Non. Je voudrais que vous puissiez arriver logiquement à cette conclusion, mais c'est impossible. Nous essayons, je le répète, d'épargner quelques dollars pour consacrer de plus fortes sommes à l'équipement et pour mieux équilibrer l'ensemble de nos dépenses entre les frais d'exploitation et d'entretien d'une part et le coût de l'équipement d'autre part. Vous ne pouvez

guère espérer de changement cependant au chiffre global des dépenses. Nous espérons quand même réaliser de légères économies tout en accroissant autant que possible notre efficacité.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Pensez-vous que la part du budget général que nous affectons à la Défense nationale est comparable à celle que d'autres pays de même importance, entre autres, la Belgique, consacrent à leur défense?

M. HELLYER: Je ne me rappelle pas les chiffres relatifs à la Belgique. Quelqu'un les a-t-il? Ces chiffres figuraient dans la liste qu'on a fait circuler. C'est affaire d'opinion. Pour ma part, je ne pense pas que nos dépenses actuelles soient hors de proportion avec nos moyens ou disponibilités. Certains de nos alliés estiment que nous devrions faire davantage; ils pensent que nous en avons les moyens. La plupart de ceux qui opinent en ce sens ont une économie plus vaste que la nôtre et s'inspirent de considérations différentes des nôtres à l'égard de nos autres engagements.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): J'ai encore une question au sujet de la guerre sous-marine. Croyez-vous qu'en matière de guerre sous-marine nous puissions réellement en arriver à un degré d'efficacité suffisant pour qu'il vaille la peine de consacrer de plus fortes sommes à la construction de sous-marins?

M. HELLYER: Cette question est non seulement une des plus difficiles à trancher mais aussi celle à laquelle on apporte le moins de réponses catégoriques. Je dirai ceci. Pour ce qui est des moyens de faire face à la menace connue, autrement dit, à la menace existante, que crée la flotte très considérable de sous-marins non nucléaires russes, nous possédons dans le monde occidental une puissance très considérable et parfaitement efficace. Ce que nous faisons dans ce domaine est très bien et nous voulons que ce soit avec toute l'efficacité possible, parce que nous avons là une réelle puissance. Le problème se pose réellement davantage pour l'avenir où il faudra faire face aux sous-marins lance-missiles. L'écart technique ou technologique entre l'attaque et la défense est ici très considérable et l'on intensifie beaucoup le travail de recherche et d'invention pour arriver à découvrir une formule qui permettrait de réduire cet écart technologique entre l'attaque et la défense. Je pense que c'est le point sur lequel il y a lieu de mettre l'accent présentement en consacrant plus d'argent à la recherche pour découvrir une formule que nous ne connaissons pas encore et qui améliorerait nos moyens de défense à cet égard. Entre temps, nous ne devons pas affecter de trop fortes sommes à des moyens qui seraient inefficaces contre une telle menace.

Quant à votre question au sujet des sous-marins servant à l'instruction en vue de soutenir notre puissance actuelle, je pense que la chose est nécessaire et motivée parce que la flotte sous-marine russe est présentement très considérable. Elle restera en activité un certain nombre d'années et les moyens dont nous disposons contre elle sont excellents; nous devons donc les maintenir à leur degré maximum d'efficacité.

M. LANIEL: J'ai une question complémentaire à poser sur la guerre sous-marine. Nous est-il absolument impossible de construire des sous-marins canadiens au Canada?

M. HELLYER: Du point de vue technique, nous pourrions sans doute les contruire au Canada. Nous n'en avons pas construit depuis la première guerre mondiale, mais j'ai assez confiance à l'industrie canadienne pour croire que nous pouvons construire des sous-marins ici même, et il est bien possible en vérité que nous finissions par adopter à l'avenir un programme de construction de sous-marins. Je ne veux rien prédire à ce sujet, parce que je ne suis pas sûr encore que nous en ayons besoin. L'entreprise Oberon a débuté il y a un an et il s'agit réellement d'un programme de partage de la production qui entraîne toutes sortes de considérations de part et d'autre. Les conditions prévues ayant été remplies, nous passons à l'exécution de l'entente qui avait été conclue.

M. LANIEL: Que prévoit l'échange en question? Fournissons-nous les matières premières requises pour les sous-marins ou s'agit-il d'un échange de matériel contre matériel?

M. HELLYER: Le Royaume-Uni participe à la production de l'appareil de reconnaissance CL-89 au Canada et il y fait aussi d'autres achats. Il est intéressé à l'achat de quantités considérables d'un produit ou l'autre fabriqué au Canada. En retour, nous achetons les sous-marins Oberon du Royaume-Uni.

M. SMITH: Lorsque le ministre estime qu'il peut, avec l'aide de ses collaborateurs, nous présenter une politique militaire définitive pour le Canada vers la fin de l'année 1963, j'ose dire qu'il fait preuve d'un optimisme incurable et que cet espoir restera aussi peu réalisé que les «soixante jours de décision» déjà passés mais non oubliés.

M. HELLYER: Mon optimisme est congénital, monsieur Smith.

M. SMITH: J'espère qu'il se fonde sur des bases plus solides que cela. Une partie considérable de notre politique de défense est fondée sur nos accords avec l'OTAN et NORAD, n'est-ce pas? J'aimerais que le ministre nous explique comment nous arrivons à déterminer notre apport à l'OTAN? Est-ce qu'il s'agit d'un programme imposé? Sommes-nous contraints ou invités à assumer certains rôles ou programmes? Je pose ces questions, parce que je connais peu l'OTAN.

M. HELLYER: Je ne saurais mieux résumer la situation, je pense, qu'en disant qu'il s'agit d'un échange entre les deux parties; échange d'opinions sur ce que nous avons les moyens d'entreprendre comme nation et sur la valeur réelle de cet apport pour l'alliance.

M. SMITH: Si le commandement de l'OTAN nous disait que personne d'autre ne peut se charger d'un certain rôle ou qu'il ne peut confier un tel rôle à aucun autre des pays de l'OTAN, est-ce que cela influerait sur notre décision?

M. HELLYER: Nous devons, je pense, tenir compte de tous les éléments, tant politiques que militaires, parce que l'une des grandes causes de la force de l'alliance est la solidarité politique. C'est très difficile à créer et à maintenir. Lorsque nous étudions avec nos alliés les moyens les meilleurs d'accroître l'efficacité générale de l'alliance, nous devons, je pense, tenir compte de tous les facteurs.

M. SMITH: Nous pourrions nous trouver acculés au mur au point où il nous serait difficile de refuser d'accepter un certain rôle, n'est-ce pas?

M. HELLYER: Je ne puis accepter un tel énoncé. J'admets qu'à certains moments la pression qui s'exerce à certains égards est plus forte qu'à d'autres égards et à d'autres moments et même à l'égard des mêmes choses à d'autres moments, mais cela me paraît inéluctable.

M. SMITH: A-t-on parfois exercé de fortes pressions pour nous amener à adopter certaines lignes de conduite?

M. HELLYER: Il y a toujours des pressions qui s'exercent au sein de l'alliance, en particulier en vue d'accroître les apports. Jamais on a pensé que notre force était suffisante. Chaque fois que les forces de l'alliance font l'objet d'un examen, chaque participant est fortement prié d'accroître son apport. La façon dont les pays réagissent à ces pressions, câlineries ou cajoleries, varie beaucoup de l'un à l'autre suivant leurs ressources économiques et d'autres facteurs.

M. SMITH: Quelques pays plus populeux que le Canada n'ont pas toujours envisagé leurs obligations envers l'OTAN sur un plan très élevé.

M. HELLYER: C'est le cas de quelques-uns.

M. SMITH: Un des nouveaux programmes de l'OTAN, qui a été fort débattu, a trait à la formation d'effectifs mixtes. Je crois que dans le moment cela ne vise que le service naval. Le Canada en est-il venu à des conclusions sur la possibilité de constituer des effectifs mixtes?

M. HELLYER: L'ambassadeur des États-Unis, M. Livingston Merchant, a présenté, vous le savez, un mémoire sur le sujet. Il s'agit là d'un document fort impressionnant. Au fond, en ce qui concerne les États-Unis, la création d'une force multilatérale vise à intensifier la solidarité, l'unité et la cohésion des principaux pays de l'alliance. Ce sont là les considérations les plus importantes qui motiveraient la réalisation de l'entreprise, si elle est mise sur pied.

M. SMITH: D'où il suit que cette force mixte ne sera pas créée avant quelques années.

M. HELLYER: Je ne veux faire aucune prédiction à cet égard, mais il n'est que juste de dire, je pense, que la plupart des gens y voient avant tout un objectif politique, les avantages militaires cédant le pas à ce premier objectif.

M. SMITH: Une des raisons importantes qu'on a données pour motiver l'abandon du programme de construction de la frégate d'utilité a été la dépense que cela entraînait et la difficulté de la protection aérienne contre le système de missiles, c'est-à-dire, que la mise au point n'étant pas terminée, il fallait recourir aux États-Unis. Rattachant cela à l'examen de la politique navale qui est en cours, a-t-on étudié l'à-propos de restreindre le rôle du Canada au point où, à une certaine distance de ses côtes, des avions protégeraient ses navires de surface; en d'autres termes, a-t-on pensé à construire un navire anti-sous-marin dont la protection serait assurée par des avions ayant leur base sur le continent.

M. HELLYER: C'est un des aspects de la question dont l'étude tiendra compte. Cette étude, vous le savez, ne fait que commencer et durera quelques mois. Il n'y a aucun doute cependant que les avions basés au sol joueront à l'avenir un plus grand rôle qu'en ce moment. C'est une des options qu'il y aura lieu d'examiner du point de vue du rendement et du coût relatif.

M. SMITH: Compte tenu de la longueur des côtes du Canada, c'est là un domaine où le Canada peut, il me semble, faire un apport considérable à l'OTAN; dans ces limites, nous pourrions encore accomplir un travail de patrouille sous-marine considérable.

M. HELLYER: Je ne pense pas que la menace aérienne soit très grave dans l'Atlantique occidental. Si nous étions engagés dans une guerre où des avions attaqueraient le continent nord-américain, ces avions ne perdraient pas leur temps à rechercher les navires anti-sous-marins dans l'Atlantique. L'importance de la défense aérienne dépend donc surtout de la région où se déploie la force navale.

M. SMITH: Vous insinuez qu'un navire de surface moins perfectionné pourrait probablement jouer un rôle qui consisterait d'abord à chasser, déceler et repérer les sous-marins.

M. HELLYER: Sans rien insinuer, j'ose dire qu'il est possible de dessiner et de construire un navire qui aurait pour tâche principale de chasser les sous-marins.

M. SMITH: Quelle est l'arme dont on équipe présentement le *Voodoo*?

M. HELLYER: C'est le Falcon GAR 2.

M. SMITH: C'est un missile téléguidé à haute puissance explosive?

M. HELLYER: C'est un missile à infrarouge chercheur de chaleur.

M. WINCH: Est-ce la même engin que le missile à ricochet?

M. HELLYER: Non, ce n'est pas le même. Demandez-vous s'il est inspiré du même principe?

M. WINCH: Oui.

M. HELLYER: Il est fondé sur le même principe général.

M. SMITH: Je veux revenir au partage des moyens de défense en général et aux sous-marins *Oberon* en particulier. Durant la Première Grande guerre les sous-marins qui étaient construits passaient par le canal de Chicago.

M. HELLYER: C'est exact du point de vue historique.

M. SMITH: Ma question ne s'arrête pas là; elle vise une époque plus récente. A propos de ces arrangements, par exemple, nous achetons trois sous-marins *Oberon* au prix d'environ 33 millions de dollars et, en retour, on nous achète des appareils de reconnaissance servant à l'instruction; tenons-nous compte, dans les négociations, du nombre d'heures de travail ou d'emploi? Autrement dit, tenons-nous compte de la main-d'œuvre qu'exige la construction des sous-marins, ou seulement de la question d'équilibre financier?

M. HELLYER: Vis-à-vis les États-Unis, principal secteur du partage de la production, c'est l'équilibre financier, dollar pour dollar, qui compte. J'ignore si l'étude du nombre d'heures de travail a été faite, mais je suis sûr qu'il n'y a guère de différence dans le nombre d'heures en cause de part et d'autre.

M. SMITH: Il me reste encore une question ou d'eux.

Le PRÉSIDENT: S'agit-il d'une question complémentaire?

M. MACINNIS: J'ai une question complémentaire à poser sur le même sujet pendant que nous y sommes. Il est possible qu'elle se rattache à la responsabilité ordinaire du cabinet et peut-être M. Cardin saurait-il y répondre. A propos de cet équilibre financier, dollar pour dollar, en supposant que le gouvernement canadien dépense de 25 millions à 30 millions de dollars à l'achat de sous-marins, pouvez-vous nous dire quelle valeur en dollars le gouvernement canadien va recevoir au titre de la production de l'appareil de reconnaissance?

M. CARDIN: Je ne puis répondre à cette question.

M. HELLYER: J'y puis peut-être répondre en partie. L'appareil CL-89 n'est qu'un élément de cet échange fondé sur le partage de la production. La participation britannique à l'entreprise sera de l'ordre de 15 ou 16 millions de dollars.

M. MACINNIS: Il y a donc déséquilibre?

M. HELLYER: Ce n'est là qu'une partie du marché; il y a d'autres éléments qui ne sembleent pas encore au point.

M. MACINNIS: Est-ce que cela signifie nécessairement qu'il existe des arrangements sur le partage des frais entre le Canada et le Royaume-Uni en dehors de la question des sous-marins?

M. HELLYER: C'est-à-dire que le Royaume-Uni participe au Canada à d'autres entreprises que la production du CL-89.

M. MACINNIS: Sommes-nous engagés de quelque façon dans d'autres programmes ou projets de partage des frais au Royaume-Uni?

M. HELLYER: Non.

M. MACINNIS: Comment s'établit dans l'ensemble l'équilibre ou le déséquilibre?

M. HELLYER: Nous le saurons avec le temps. J'espère que les choses vont assez bien s'équilibrer d'une manière ou d'une autre. Il ne s'agit pas d'un accord absolu et immuable mais de zones d'intérêt telles que nous comptons arriver à un échange assez équilibré.

M. SMITH: J'ai deux autres questions à poser.

M. WINCH: M'est-il permis de demander si nous allons siéger cet après-midi?

M. SMITH: Il y a eu une série de questions sur ce qu'on appelle le comité Sutherland, comité provisoire établi je crois, pour évaluer les systèmes d'armes.

M. HELLYER: Le docteur Sutherland a été président de deux comités spéciaux chargés d'examiner divers aspects de la défense, y compris la ligne de conduite à adopter et une couple de systèmes d'armes.

M. SMITH: Depuis un an environ, le ministère de la Défense des États-Unis a créé dans ses cadres une section absolument distincte dite de l'analyse des systèmes, qui compte un sous-secrétaire de la défense, M. Enthoven, dont la tâche consiste semble-t-il à poursuivre le travail sur les propositions tactiques formulées par les trois services armés et à évaluer l'efficacité des armes. A-t-on étudié l'à-propos d'établir un organisme civil semblable qui serait directement comptable au ministre et cela sur une base plus permanente que le comité Sutherland?

M. HELLYER: Nous avons en ce moment un groupe préposé à l'évaluation des systèmes et c'est précisément le genre de travail qu'il accomplit. Je crois, pour ma part, si je puis formuler une opinion sur le sujet, que nous devrions étudier avec beaucoup de soin l'à-propos de former un groupe de civils qui examineraient et reviseraient les propositions présentées par les militaires.

M. SMITH: Il n'y a guère de similitude, je pense, entre notre système d'évaluation et celui des États-Unis.

M. HELLYER: Il n'en diffère pas tant que vous pensez.

M. SMITH: Il lui ressemble peut-être moins que vous pensez.

M. HELLYER: Nous pourrions peut-être utiliser les méthodes que nos voisins ont élaborées et il vaudrait peut-être la peine d'examiner comment elles pourraient s'adapter à l'organisation du ministère.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant midi et 34 et le ministre ne sera pas à notre disposition cet après-midi. Il est disposé à rester ici jusqu'à une heure et, comme il y a encore cinq de nos membres qui désirent lui poser des questions devons-nous siéger jusqu'à une heure?

M. SMITH: Si le ministre n'a pas élaboré son programme avant le 31 décembre, il y a plus de cinq membres du Comité, j'imagine, qui voudront lui poser des questions.

M. DEACHMAN: Même sans accepter la supposition de M. Smith, il serait intéressant de lui poser des questions.

Le PRÉSIDENT: Nous irons à North Bay mardi et, dimanche, nous partirons pour l'Europe. Nous serons de retour ici le 24. Le ministre sera problablement à notre disposition, bien que je ne le lui aie pas demandé, après notre rentrée d'Europe.

M. SMITH: Tant que la présente discussion n'est pas finale et que ce n'est pas la dernière fois que le ministre comparaît devant nous.

Le PRÉSIDENT: Siégeons-nous jusqu'à une heure, ou les membres du Comité souhaitent-ils ajourner jusqu'à notre retour d'Europe?

M. MATHESON: Pouvons-nous siéger jusqu'à une heure?

M. CHURCHILL: Nous devrions attendre d'être rentrés d'Europe.

M. WINCH: Il faut comprendre que nous avons des questions à poser parce que nous nous sommes engagés à présenter un rapport et qu'il nous faut nous réunir au moins deux semaines pour en rédiger l'avant-projet.

Le PRÉSIDENT: Le ministre pourra revenir après notre retour. Le comité s'ajourne jusqu'à 7 heures et demie, jeudi matin, en face des immeubles du Parlement.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

OTTAWA le 4 novembre 1963

Cher monsieur Innes,

La présente a trait aux *Procès-verbaux et Témoignages*, n° 17, du Comité spécial de la défense, et à la demande de M. Harold Winch, membre du Parlement, concernant le personnel attaché au Quartier général de l'Armée.

En mai 1952, le personnel attaché au Quartier général de l'Armée comptait 1,755 militaires et 1,287 civils, soit un effectif total de 3,042 personnes. Le 1er octobre 1963, le Quartier général de l'Armée avait un effectif total de 2,808, composé de 1,576 militaires et de 1,232 civils.

Cordialement à vous,

Le liteutenant général
G. Walsh,
Chef de l'État-major général.

Monsieur E. W. Innes,
Secrétaire du Comité spécial de la défense,
Édifice de l'Ouest,
Ottawa, Ontario.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 20

SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1963

(Voyage à North Bay)

SÉANCES DU MARDI 12 NOVEMBRE AU SAMEDI 16 NOVEMBRE 1963

(Voyage en Europe)

TÉMOINS:

Le vice-maréchal de l'Air D. A. R. Bradshaw, Commandant de la 1ère Division aérienne; le colonel d'aviation D. C. Laubman, Commandant du 3e escadron (F); le brigadier M. R. Dare, commandant; le colonel W. C. Dick, le Lt. Col. C. D. Simpson, le major Crowe et le capitaine W. H. Moorhouse, tous du 4e Groupe de brigade d'infanterie canadienne.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964
29568-3—1

COMITÉ SPÉCIAL
DE LA
DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Hahn	Martineau
Béchard	Horner (*Acadia*)	Matheson
Brewin	Laniel	McNulty
Churchill	Lessard (*Lac-Saint-Jean*)	Patterson
Deachman	Lloyd	Smith
Granger	MacInnis	Temple
Groos	MacLean	Winch
	MacRae	

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

NOTA: M. Plourde remplace M. Groos au sein du comité après la séance du 7 novembre, mais avant celle du 12 novembre 1963.

ORDRES DE RENVOI

MERCREDI 6 novembre 1963.
(29)

Il est ordonné:—Que le nom de M. Horner (*Acadia*) soit substitué à celui de M. Nielsen sur la liste des membres du Comité spécial de la défense.

VENDREDI 8 novembre 1963.

Il est ordonné:—Que le nom de M. Plourde soit substitué à celui de M. Groos sur la liste des membres du Comité spécial de la défense.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

29568-3—1½

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 7 novembre 1963.
(29)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui devant les édifices du Parlement à 7 heures et demie du matin avec son président, M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Matheson, McNulty, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch—(19).

Aussi présents: Le lieutenant-colonel J. R. Weeks, bureau du secrétaire militaire du ministère de la Défense nationale, qui agit en qualité de guide.

Le Comité se rend dans un autobus militaire et en avion à la station de l'ARC à North Bay.

A son arrivée à North Bay, le groupe est accueilli par le vice maréchal de l'Air M. M. Hendrick, commandant du Commandement de la défense aérienne qui accompagne le groupe au bureau principal du SAGE. Le vice-maréchal de l'Air J. B. Harvey, commandant de la région septentrionale de NORAD souhaite la bienvenue aux membres et présente les officiers chargés de les renseigner.

L'exposé des faits a lieu à huis clos.

A midi et demi, le Comité suspend ses travaux afin de déjeuner au mess des officiers.

A 1 heure et demie de l'après-midi les exposés de faits reprennent à huis clos.

Le Comité visite et inspecte les installations du BOMARC et l'escadron 414 de l'ARC.

Les exposés de faits ont été présentés, entre autres, par le colonel T. H. Besson, le commandant d'aviation Terrell, le commodore de l'Air Pollard, le capitaine d'aviation Taylor, le commandant d'aviation Tennant, le lieutenant-colonel Lawrence, le colonel d'aviation Murray et le lieutenant-colonel MacKay.

Vers 5 heures 45 de l'après-midi le Comité monte à bord de l'avion pour revenir à Ottawa et arrive aux édifices du Parlement à 7 heures 20 du soir. A cette heure, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MARDI 12 novembre 1963.
(30)

Étant arrivé à Paris (France) le 11 novembre, le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à huis clos au bureau principal de l'OTAN à 3 heures et demie de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(24).

Aussi présents: M. Dirk U. Stickker, secrétaire général de l'OTAN; George Ignatieff, délégué permanent du Canada au conseil de l'OTAN; et le vice-maréchal de l'Air, R. A. Cameron, conseiller militaire de l'ARC.

Il est décidé—Que les renseignements fournis au Comité aujourd'hui par les représentants de l'OTAN paraissent au compte rendu, qu'ils soient mis à la disposition des seuls membres du Comité et qu'il n'y ait aucune attribution des textes.

Le Comité reçoit lecture de l'exposé à huis clos.

A 5 heures et demie de l'après-midi, le Comité ajourne jusqu'à 10 heures du matin le mercredi 13 novembre 1963.

MERCREDI 13 novembre 1963.
(31)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à huis clos au bureau principal du SHAPE à Paris (France) à 10 heures et quart du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple, Winch (22).

Aussi présents: Le général L. L. Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées en Europe et trois officiers qui exposent.

Il est décidé—Que les renseignements fournis aujourd'hui aux membres du Comité par les représentants du SHAPE paraissent dans les dossiers; qu'ils soient mis à la disposition des membres du Comité et qu'il ne soit rien révélé à ce sujet.

L'exposé des faits a lieu à huis clos.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(32)

Le Comité spécial de la défense se réunit à huis clos à 3 heures 45 de l'après-midi à l'ambassade du Canada à Paris (France) sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*) Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Souvé, Smith, Temple Winch—(24).

Aussi présents: Son Excellence M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada en France, et le brigadier général N. V. Hinh, de la République française.

Il est décidé—Que les renseignements fournis au Comité par le porte-parole de la République française soient consignés au compte rendu, qu'ils soient mis à la disposition des membres du Comité et qu'il ne soit rien révélé à ce sujet.

La réunion du Comité se poursuit à huis clos.

A 5 heures 45 de l'après-midi le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 14 novembre 1963.

JEUDI 14 novembre 1963.
(33)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à huis clos à l'ambassade du Canada à Paris à 9 heures 45 du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard, (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(23).

Aussi présents: Le général Pierre Gallois écrivain; M. André Moynet, président de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale française; et M. J. G. H. Halstead, ministre plénipotentiaire à l'ambassade du Canada à Paris.

Il est décidé—Que les renseignements fournis au Comité aujourd'hui par MM. Gallois et Moynet paraissent au compte rendu, qu'ils soient mis à la disposition des seuls membres du Comité; et qu'il ne soit rien divulgué à ce sujet.

La réunion du Comité se poursuit à huis clos.

A midi 45 le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(34)

S'étant transporté de Paris (France) à Deux-Ponts en Allemagne, le Comité spécial de la défense se réunit de nouveau à 4 heures 20 de l'après-midi dans la salle de conférence de la 3e escadre de la 1re Division aérienne sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: Les mêmes qu'à la réunion de la matinée.

Aussi présents: Le vice-maréchal de l'Air D. A. R. Bradshaw, Commandant de la 1re division aérienne et le colonel d'aviation D. C. Laubman, commandant de la 3e escadre aérienne.

Le vice-maréchal de l'Air, M. Bradshaw, donne lecture d'un mémoire et présente des diapositives. On l'interroge au sujet de son mémoire et d'autres questions de défense.

A 5 heures 35 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

VENDREDI 15 novembre 1963.
(35)

Le Comité spécial de la défense se réunit aujourd'hui à 9 heures du matin à la 3e escadre de combat à Deux-Ponts, en Allemagne, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(23).

Aussi présents: Le vice-maréchal de l'Air D. A. R. Bradshaw et le colonel d'aviation D. C. Laubman.

On présente le colonel d'aviation Laubman et il lit un bref exposé.

A 9 heures 25 du matin les exposés de faits sont terminés. Les membres du Comité ont ensuite l'occasion de voir les démonstrations et les déploiements suivants: ils visitent l'escadron 434; la 5e unité de formation technique en campagne; une exposition d'avions et de matériel d'aviation, ainsi qu'une démonstration de chiens de sentinelles.

Pendant leur séjour à Deux-Ponts, les membres du Comité sont les invités de la Division aérienne.

A 2 heures et demie de l'après-midi, le Comité quitte Deux-Ponts et se rend par avion et autobus à Soest, en Allemagne.

SAMEDI 16 novembre 1963.
(36)

Le Comité spécial de la défense étant arrivé à Soest, en Allemagne, dans la soirée du 15 novembre, il se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie de la matinée à Fort Henry sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(23).

Aussi présents: Le brigadier M. R. Dare, commandant du quatrième groupe de brigade d'infanterie canadienne; le colonel W. C. Dick; le lieutenant-colonel C. D. Simpson; le major Crowe et le capitaine W. H. Moorhouse.

Les officiers de la brigade expliquent le rôle que celle-ci joue au sein de l'OTAN. Pour appuyer l'exposé ils se servent d'un schéma sur tissu.

A la suite de l'exposé et d'une courte récréation, les membres du Comité interrogent les officiers au sujet des opérations de la brigade et de questions connexes.

Pendant le reste de la matinée et au début de l'après-midi, le Comité a l'occasion de voir l'équipement de la brigade et d'être témoin d'une démonstration d'une mission de reconnaissance.

Pendant leur séjour à Soest, les membres du Comité sont les invités du quatrième groupe de brigade d'infanterie canadienne.

Au cours de l'après-midi, le Comité se rend à Bonn en Allemagne par autobus.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 14 novembre 1963.

Vice-maréchal de l'Air D. A. R. BRADSHAW (*Officier d'aviation commandant la 1re Division aérienne*): Tout d'abord messieurs, je tiens à vous souhaiter la plus chaleureuse bienvenue au nom de la 1re Division aérienne. J'espère que ce que vous verrez et entendrez à Deux-Ponts vous sera utile et que vous jouirez de votre visite.

A la suite des quelques millions de mots imprimés dans les journaux sur vos délibérations touchant la défense canadienne, dont une bonne part semble porter sur la Division aérienne, vous vous rendrez compte que plusieurs rôles lui ont été attribués. Il est avantageux pour vous d'avoir eu l'occasion d'étudier les questions de défense et surtout une organisation telle que celle de la Division aérienne. En effet dans cette visite que vous nous faites, vous pouvez vivre au milieu de la Division d'aviation, la voir de vos yeux et en tâter le pouls, au lieu d'en entendre parler par quantité de gens, aussi ai-je l'espoir que ce que vous entendrez et verrez sera en bien.

Nous divisons votre visite en deux parties; la première aura lieu cet après-midi, alors que je me propose de vous faire en trente minutes l'exposé de ce qu'est la Division aérienne, où elle se trouve et le reste. Demain matin nous vous montrerons par de courtes visites les aspects marquants de la Division aérienne. Maintenant, durant la prochaine demi-heure je vous expliquerai la composition de la 1re Division aérienne. Mon objet vise à vous faire connaître:

La composition de la 1re Division aérienne,
La Hiérarchie de notre commandement,
Le programme de rééquipement du CF104 et la modification de notre rôle,
L'organisation du soutien technique et, finalement,
Les questions d'effectif de la 1re Division aérienne.

La composition de la 1re Division aérienne

D'abord, pour mieux vous orienter, je vous donne la description concise de la Division aérienne elle-même. Je suis le vice-maréchal de l'air Bradshaw, commandant la 1re Division aérienne. Cette 1re Division aérienne comprend:

Un quartier général régional,
Quatre bases principales d'escadre,
Trois bases de déploiement,
Quelque huit unités auxiliaires, et
Un dépôt de matériel en Angleterre.

Le quartier général est situé à Metz (France), soit à environ 40 milles au sud du Luxembourg et à environ 200 milles routiers de Paris, à 320 milles à vol d'oiseau de Londres et à 400 milles à vol d'oiseau de Berlin. Incidemment Metz est à environ 175 milles du rideau de fer.

Nous avons aussi dans la région de Metz:

Une *unité de soutien* qui aide à l'administration du QG et des unités subordonnées.

L'*escadron de télécommunications 601* qui transmet les communications en micro-ondes au sein de la Division, et

Un *centre d'opérations* dont la fonction est de coordonner l'utilisation des avions de la 1re Division aérienne pour l'instruction en temps de paix. Cette unité fonctionne 24 heures par jour dans une grande casemate souterraine. Ce centre fournit un personnel schématique et un local utiles pour le quartier général de la 1re Division aérienne en temps de guerre.

Avant de passer à nos unités de campagne, j'ajouterai maintenant qu'en vertu de notre plan actuel, chacune de nos quatre principales bases d'opérations comptera 2 escadrons de CF104 S/R au lieu des 2 escadrons de chasseurs Sabre de jour de l'escadron de CF100 à l'épreuve des intempéries à chaque base, que nous avions auparavant.

Passons maintenant à notre activité en campagne:

L'*escadre n° 1* est stationnée à Marville (France) soit à 60 milles au nord-ouest de Metz. Outre les 2 escadrons de CF104 prévus, au programme elle compte aussi:

5 unités de circulation aérienne—qui sont responsables de toutes les envolées du personnel et du matériel à l'extérieur et sert de terminus européen pour tous les vols transatlantiques de l'ARC.

L'*escadre n° 2* est stationnée à Grostenquin (France), à 30 milles à l'est de Metz. Elle compte aussi l'escadrille 109 qui comprend 10 avions Dakota (247) et 5 avions de transport Bristol. Ces 10 Dakota et 5 Bristol constituent toute notre flotte de transport interne.

Quant à l'Allemagne:

L'*escadre n° 3* est stationnée à Deux-Ponts, à 80 milles au nord-est de Metz. Y est également stationnée la 5e Unité de formation technique de campagne qui s'occupe de l'instruction de nos techniciens du CF104.

L'*escadre n° 4* est stationnée à Bade Soellingen, à 120 milles au sud-est de Metz. Aucune unité secondaire n'est stationnée à cette base.

Pour résumer la situation relative des quatre escadres principales de la 1re Division aérienne, on voit dans le tableau suivant que:

L'escadre n° 1 est à 60 milles au nord-ouest de Metz,
L'escadre n° 2 est à 30 milles à l'est de Metz,
L'escadre n° 3 est à 80 milles au sud-est de Metz, et que
L'escadre n° 4 est à 120 milles au sud-est de Metz.

En outre il y a l'unité des armes aériennes, postée à Decimomannu en Sardaigne, où dans le passé nos escadrons de Sabres et de CF 100 se sont exercés au tir aérien. Decimomannu est actuellement utilisé par les escadrons de CF104 pour la pratique des armes. C'est une base aérienne italienne utilisée par l'aviation de trois pays, le Canada, l'Italie et l'Allemagne.

Finalement, nous avons la Base de matériel aérien 30 à Langar près de Nottingham (Angleterre). C'était notre principale base divisionnaire de matériel aérien en Europe. Cependant avec la création du programme de pont aérien trans-atlantique Yukon, qui relie directement Trenton au Canada à Marville en France, les installations à Langar sont de moins en moins utilisées. Langar sert maintenant surtout à la disposition des surplus de pièces de rechange et d'avions des types F86 et CF 100. Cette base sera presque entièrement abandonnée au début de 1964.

Commandement et contrôle

Maintenant je vais vous exposer comment le Transport aérien n° 1 s'insère dans la structure de l'OTAN en Europe et comment nous sommes dirigés dans nos opérations.

Au sommet de la hiérarchie militaire, nous avons le quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), qui relève du Commandant Suprême Allié en Europe (SACEUR), le général Lemnitzer des États-Unis. Le général Lemnitzer est aussi le commandant en chef des forces américaines en Europe.

Le Commandant Suprême Allié en Europe (SACEUR) commande quatre régions géographiques: les Forces Alliées, le Nord de l'Europe, le Centre et le Sud de l'Europe et les Forces Alliées de la Méditerranée. Nous sommes rattachés surtout aux Forces Alliées du Centre de l'Europe (AAFCE) qui relèvent du général Jacquot, de France, dont le quartier général est à Fontainebleau.

Le général Jacquot commande les Forces terrestres, aériennes et navales. Les Forces aériennes du commandement sont appelées les Forces Alliées du Centre de l'Europe (AAFCE) et sont commandées par l'A/C/M Comte de Bandon, de la RAF, dont le quartier général est à Fontainebleau.

Sous l'AAFCE, il y a deux Forces aériennes tactiques: la 2e Force aérienne tactique alliée (ou 2e FATA) avec QG à Munchen Bladbach, en Allemagne, et la 4e Force aérienne tactique alliée (ou 4e FATA) avec QG à Ramstein en Allemagne.

La 2e FATA se compose d'éléments aériens du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Allemagne de l'Ouest. La 4e FATA renferme la 17e Force aérienne des États-Unis, la Première CATAC (ou le Commandement aérien tactique de l'aviation française) le groupe aérien du sud de la République allemande et la 1re Division aérienne du Canada.

Du point de vue des opérations, l'AOC (commandant de l'aviation) relève directement du Commandant de la 4e FATA, c'est actuellement le général Disosway, de l'Aviation américaine.

En résumé, la hiérarchie du commandement opérationnel en allant de haut en bas, commence avec SACEUR (Commandant Suprême Allié en Europe) au SHAPE (QG des Puissances Alliées en Europe) en passant par les Forces Alliées du Centre de l'Europe et la 4e Force aérienne tactique alliée pour arriver à la 1re Division aérienne du Canada.

Notre hiérarchie administrative commence avec le QG de l'Aviation à Ottawa, passe à la 1re Division aérienne et descend à nos unités de campagne.

Programme de rééquipement

Revenons maintenant au programme de rééquipement du CF104 et au remplacement de notre rôle de défense aérienne par celui de la reconnaissance de frappe.

Pour commencer, je tiens à signaler qu'en autant que nous le sachions, la 1re Division aérienne est le premier organisme à être chargé

d'une conversion à un nouvel avion,

d'une conversion à un nouveau rôle, et

d'une conversion d'armes classiques à un milieu nucléaire,

et tout cela, en même temps. Chacune de ces trois tâches prise isolément exige l'élaboration de programmes d'envergure qui prennent un temps considérable. Pour compliquer les choses davantage, on nous rappelle constamment qu'en plus de nous conformer aux normes établies de l'ARC, nous devons également nous conformer dans bien des cas à celles de l'OTAN.

Le changement du type d'avion procède sans anicroches. Les livraisons des avions ont débuté à la 3e escadre durant octobre 1962, au rythme d'un avion tous les trois jours. L'avion est d'abord démonté à *Canadair Ltd.*, à Montréal, puis est chargé à bord d'un avion Hercules C130 de l'ARC pour être transporté directement à l'escadre qui doit l'utiliser. Il est ensuite déchargé, reassemblé et mis à l'épreuve avant d'être accepté par l'escadron.

En plus des avions, il a été nécessaire de se munir:

de nouveaux équipements de manutention au sol, d'appareils d'épreuve et de pièces de rechange pour ces avions,

de nouvelles installations d'entretien des avions, d'autres installations opérationnelles et, évidemment, du personnel formé pour les CF104 afin de mettre en œuvre le nouveau programme.

A quelques exceptions près, tous les article relevant du commandement de l'ARC ont été livrés à temps.

Bien que le programme de rééquipement soit loin d'être terminé, nous sommes encouragés par le progrès accompli jusqu'ici. Le premier escadron de CF104 a été mis en activité à la 3e escadre, à Deux-Ponts, seulement deux mois après les premières livraisons. D'autres escadrons ont été formés durant 1963, et le dernier doit être constitué en mars de l'an prochain.

Changement de rôle

Maintenant je vais vous parler de ce que nous faisons dans la 1re Division aérienne comme préparatifs à notre nouveau rôle tant au niveau du QG qu'à celui de notre activité de campagne.

En passant d'une force de défense aérienne à une force de frappe et de reconnaissance, le QG divisionnaire devait et doit encore surmonter une tâche unique qui requiert toutes ses ressources. Quand une aviation s'est vu confier depuis un certain temps un nombre fixe de fonctions telles que la défense aérienne, le transport et les opérations maritimes, le chef de l'état-major au QG tente normalement d'évaluer et d'améliorer constamment l'efficacité des diverses unités dans leurs tâches respectives, de trouver de nouvelles tactiques pour faire face à une menace changeante, et de prévoir le remplacement de l'équipement désuet. Étant donné que nos officiers d'état-major de tous grades ont servi et acquis de l'expérience en campagne, l'ARC a toujours pu, dans le passé, puiser dans cette réserve d'hommes qualifiés lorsqu'un nouveau programme était inauguré.

D'autre part, messieurs, vous vous rendez facilement compte que l'ARC n'a aucune expérience dans le domaine des attaques nucléaires. En conséquence notre état-major a dû commencer à zéro. Nous avons maintenant maîtrisé la difficulté d'accumuler les données sur les opérations, la formation et la technique si nécessaires à notre nouveau rôle, celle aussi d'assimiler ces données et de les transposer en méthodes d'action. Bien que la mise au point des normes et méthodes développées pour et par d'autres organismes nationaux nous crée des problèmes formidables, elle constitue en même temps une épreuve stimulante pour notre propre habileté et notre ingéniosité. Enfin, à titre de Canadiens, nous pouvons tirer une satisfaction légitime du fait que, durant la période la plus critique de la mise en œuvre du programme de rééquipement, nous avons continué à honorer nos engagements de défense aérienne pour le compte de l'OTAN en Europe.

(Le fait est clairement reconnu dans un récent message d'appréciation que le général Disosway, commandant de la 4e Force aérienne tactique alliée, nous a envoyé lorsque le dernier de nos escadrons F86 a été licencié.)

Aux niveaux des escadres et des escadrons, notre personnel est en pleine préparation, comme on peut s'y attendre, pour remplir son rôle dans un milieu nucléaire.

Quant aux équipages de bord, chaque pilote doit atteindre l'état de «prêt-au-combat» et s'y maintenir, afin de répondre aux normes élevées établies par la 4e FATA et l'ARC. Il doit aussi satisfaire aux normes sévères de sécurité nucléaire dictées par l'Aviation américaine. Enfin, il doit être en mesure de piloter

son avion à très basse altitude, au-dessus de routes détournées, jour et nuit et en tout temps, sur des distances de 200 à 600 milles, pour placer son engin sur la cible avec une précision parfaite. Ensuite il doit revenir sain et sauf à sa base.

Contrairement aux pilotes du Sabre qui volaient en formation à une haute altitude avec un ou plusieurs autres avions, et qui étaient aidés par nos radars au sol pour fins d'interception et de navigation aérienne, le pilote de frappe doit accomplir sa mission seul, d'ordinaire à basse altitude et sans aide de l'extérieur.

Cela explique clairement pourquoi le pilote de frappe doit recevoir une formation si poussée et posséder une initiative et une détermination des plus élevées, si l'on veut qu'il réussisse dans sa tâche.

Allant de pair avec la formation des équipages de bord, il y a la formation toute spéciale que l'on donne aux équipes au sol. Les forces de sécurité, les équipes chargées de mettre les engins à bord, l'organisation de l'entretien et tous les éléments de soutien sur la station doivent acquérir une haute spécialisation dans l'exécution de leurs tâches. Une fois qu'une unité a terminé son instruction de base, elle doit passer certaines épreuves très rigoureuses avant d'être acceptée dans la force de frappe relevant du Commandant Suprême Allié en Europe (SACEUR).

Lorsqu'on porte des engins nucléaires, on exige la perfection; aussi toute erreur dans n'importe quel domaine-clef peut empêcher une unité d'être déclarée prête à prendre part aux opérations.

Fonction technique

Je voudrais discuter à présent des fonctions qui supportent directement la fonction primaire des opérations.

Le système logistique, et
L'organisation du support terrestre.

Avant janvier 1962, la 1re Division de l'Air a maintenu une base d'approvisionnement à Langar, en Angleterre, pour appuyer nos escadres sur le continent. Cependant, avec l'introduction des avions Yukon au service transatlantique, la 1re Division de l'air reçoit maintenant un appui directement des bases d'approvisionnement au Canada. Comme je l'ai mentionné plus tôt, cette procédure a éliminé le besoin d'un vaste dépôt d'approvisionnement en Europe, ce qui a réduit notre voie d'aprovisionnement et de réparations, assurant ainsi une économie considérable d'effectif et d'autres ressources.

Naturellement, il existe des articles domestiques ordinaires que nous pouvons acheter plus économiquement sur place.

La distribution des approvisionnements à la 1re Division de l'Air est effectuée par les avions de service et le transport par camions. Les approvisionnements venant du Canada sont transportés de Trenton (Ont.) à la 1re escadre, à Marville, et la distribution interne se fait de là soit par des avions de transport du type 109KU ou par des véhicules de service.

Voilà pour le système logistique. Le reste de la fonction du support terrestre est effectué de la même manière qu'au Canada.

Cependant, certains facteurs compliquent la situation et causes parfois des retards et du travail supplémentaire à notre personnel. La 1re Division de l'Air est répartie sur cinq pays d'Europe: France, Allemagne, Belgique, Italie et Angleterre. Une foule de nos installations les plus essentielles et les plus coûteuses sont établies par l'intermédiaire du programme d'infrastructure de l'OTAN et, par conséquent, elles doivent être approuvées à l'unanimité par les quinze nations. Cette condition fait perdre du temps par elle-même, mais l'assujétissement des projets approuvés à des complications de la nation participante peut occasionner un délai pénible. Cette procédure ralentit le progrès plus que le Canada s'y attendait.

Personnel

Pour conclure ce bref exposé, je désire mentionner brièvement les aspects relatifs au personnel de l'activité de la 1re Division de l'Air.

Notre effectif se compose d'environ 800 officiers, 5,000 aviateurs, 200 membres du Corps féminin de l'aviation et 1,400 civils qui remplissent diverses positions établies en Angleterre, en France, en Allemagne et en Sardaigne.

Le personnel du Service est transféré outre-mer pour quatre ans si ses membres sont mariés et accompagnés des personnes à leur charge, trois ans s'ils sont célibataires et deux ans s'ils sont mariés et non accompagnés. Les officiers de l'équipe de l'Air qui sont affectés aux avions à réaction sont rapatriés après environ trois ans. Le résultat de ce programme de roulement est un déplacement annuel d'environ 2,000 membres du personnel de service.

Dans le domaine de l'administration du personnel, le Service manifeste un vif intérêt dans l'activité des membres qui sont en permission, dans leur discipline, leur uniforme et leur comportement pendant qu'ils sont à leur unité ou à l'extérieur. Leur bien-être physique reçoit une attention constante. Des occasions de se divertir, de fréquenter des clubs et de pratiquer les sports sont offertes dans toute la Division et les unités organisent des joutes entre elles.

Outre l'administration du personnel du Service, il y a d'autres responsabilités à l'égard de 4,500 femmes et de 9,750 enfants. Un certain nombre de logements pour le personnel marié sont disponibles pour toutes nos unités, sauf à Decimomannu en Sardaigne. Le nombre de logements pour le personnel marié, proportionnellement à l'effectif, varie entre 26 p. 100 à notre administration et de 50 à 55 p. 100 aux escadres. Le reste du personnel se voit forcé de se trouver des logements dans la localité avoisinante. Vous verrez que les niveaux sont souvent très bas. Aux escadres 1, 2 et 3 et ici, à Metz, des emplacements de remorques ont été organisés afin d'aider à surmonter la rareté de logements dans ces régions. Ces emplacements sont financés et administrés par les membres eux-mêmes sans frais pour la Couronne.

Au Canada, nos familles participeraient normalement aux affaires locales de la collectivité, mais à cause des différences de langage et d'usages, leur participation à l'activité de nos propres clubs et associations est beaucoup plus prononcée, bien qu'un bon nombre de nos membres participent librement aux activités locales. Si des problèmes de famille ou de bien-être surgissent, et ils sont fréquents, nous avons un personnel compétent d'officiers du bien-être particulièrement bien formés pour aider à les résoudre, de même que les problèmes d'adolescents et ainsi de suite.

En vertu de l'Accord concernant le statut des effectifs, les gouvernements de France, d'Allemagne et d'Italie nous ont délégué la responsabilité de l'enregistrement des véhicules-moteurs privés appartenant au personnel du service. A l'heure actuelle, toutes les automobiles canadiennes sont licenciées en vertu de notre propre régime de licence. Notre Police de l'aviation fait enquête sur les accidents de la circulation et, lorsque seulement des Canadiens sont en cause, les infractions sont normalement jugées par nos tribunaux des Services armés. Cependant, lorsque des intérêts ou des ressortissants français ou allemands entrent en ligne de compte, les infractions sont jugées par le tribunal civil. Ces règlements ne visent pas seulement le personnel du service, mais aussi les instituteurs, les personnes à charge et autres Canadiens associés à la Division de l'Air. Cependant, si un tribunal du Service juge une personne à charge d'un de nos militaires, un juge canadien doit y présider.

En ce qui concerne le service médical, des médecins civils sont ajoutés aux médecins et aux infirmières de l'ARC pour le dispenser à notre personnel. Encore là, à cause de la barrière du langage et d'installations médicales et hospitalières plutôt restreintes dans certaines collectivités locales, nos services médicaux ont été chargés d'assurer les services médicaux aux personnes à charge. Bien entendu, le traitement des personnes à charge donne lieu à des recouvrements.

De nos 9,750 enfants, environ 5,000 sont d'âge scolaire. Dans ce domaine aussi, à cause du problème du langage et des diverses normes d'éducation qui ont cours en Europe, il a été décidé de former nos propres écoles afin que nos enfants puissent profiter d'un enseignement canadien et d'acquérir le droit d'entrée aux universités canadiennes. Nous avons des écoles dans toutes nos unités où 275 instituteurs canadiens compétents enseignent. Les Commissions scolaires de par le Canada fournissent les instituteurs qui sont transférés outre-mer pour une duré de service de deux ans.

Dans les forces armées du Canada, des services dentaires et postaux sont fournis aux trois services par l'Armée canadienne; de cette façon, nous avons à chaque unité un détachement du Corps dentaire royal canadien et du Corps des postes royal canadien, dont chacun fournit un service excellent.

J'ai décrit certaines activités du domaine administratif du personnel qui surgissent à cause de notre milieu européen. Naturellement, une foule de problèmes de nature personnelle se posent aux gens qui vivent à l'étranger. Néanmoins, nos militaires, sauf quelques très rares exceptions, profitent de leur durée de service outre-mer pour voir et apprendre le plus possible au sujet de l'Europe, malgré les frais accrus. Ils s'adaptent remarquablement bien à leur nouveau milieu et nous aimons croire que chacun d'eux est un bon représentant du Canada.

Conclusion

Pour conclure, je tiens à vous rappeler que nous avons bien débuté dans la conversion au nouveau rôle; du point de vue des opérations, de la technique et du personnel. Nous avons eu des problèmes dans le passé, et, sans aucun doute, nous en aurons d'autres à l'avenir. Cependant, nous cherchons à apporter une nouvelle contribution précieuse à l'OTAN.

Le PRÉSIDENT: Merci, vice-maréchal de l'Air Bradshaw. Je donnerai la parole aux membres qui ont des questions à poser de la façon régulière et le vice-maréchal de l'Air Bradshaw répondra aux questions.

M. DEACHMAN: Pouvez-vous nous indiquer en détail quel sera le rôle du CF104. Nous comprenons que c'est un rôle de frappe, mais pouvez-vous développer le sujet? Pouvez-vous nous décrire en détail ce que le «rôle de frappe» veut dire?

M. BRADSHAW: Je crois que le maréchal de l'Air Dunlop vous l'a déjà expliqué. Il comporte l'usage des armes nucléaires. C'est un domaine tactique plutôt que stratégique et, en ce sens, il s'applique aux cibles militaires à portée de l'avion.

M. DEACHMAN: Pouvez-vous nous indiquer la portée des opérations ou les types de cibles militaires que cette force devra ateindre. En outre, pouvez-vous nous donner une idée de ce que les «l'interdiction des champs de bataille» signifie.

M. BRADSHAW: Évidemment, toute cible qui nous serait attribuée serait à la portée de nos avions et, comme je l'ai dit dans mon exposé, les cibles s'étendraient sur une distance de deux ou six cents milles. Je crois, M. Deachman, lorsque vous parlez «de l'interdiction des champs de bataille» vous confondez le rôle de frappe avec celui d'attaque. Un rôle d'attaque, dans le domaine nucléaire, ne comporte pas le lancement des projectiles sur des cibles d'occasion, si je puis m'exprimer ainsi. Certainement dans aucun contexte qui m'est connu. Toute cible nucléaire est prédéterminée. C'est-à-dire que le service secret examine la situation à des niveaux très élevés, ensuite d'après les travaux du service secret on détermine quel type de cible tomberait dans les attributions des avions de frappe et, en temps opportun, ces cibles nous sont attribuées par la plus haute autorité. Je suis certain que toutes nos cibles viendront de SHAPE.

M. TEMPLE: Vice-amiral de l'Air Bradshaw, la 17e Division de l'Aviation américaine, notre Division de l'air, les divisions Allemandes, etc., sont-elles comparables quant au nombre et à l'importance?

M. BRADSHAW: Je ne le sais pas et même si je le savais, je crois qu'il me serait interdit de divulguer l'importance des autres aviations nationales qui font partie de l'OTAN.

M. MACINNIS: Vous avez mentionné la nécessité du nouveau rôle et le vol à faible altitude du rôle de reconnaissance que comprend le rôle de frappe; quel est le facteur de sécurité en cause si l'arme nucléaire est lancée d'une faible altitude?

M. BRADSHAW: J'ai dit qu'en réalité, dans la majorité des cas, le vol serait probablement à faible altitude. Dans les tactiques utilisées pour lancer les armes nucléaires à diverses altitudes de basses, à moyennes, à hautes, nous faisons entrer les «manœuvres d'évasion», c'est-à-dire que le mode de livraison se rattache à celui de l'évasion. Nous savons qu'il est très précis. Il n'y a presque pas de danger que l'explosion du projectile atteigne l'avion.

M. MACINNIS: Y a-t-il eu des pertes, je veux dire dans votre rôle de frappe, a-t-on perdu des pilotes? Je veux dire par là, y en a-t-il qui ne se sont pas révélés à la hauteur des exigences du nouveau rôle?

M. BRADSHAW: Je puis dire que non, sans hésitation. Le colonel d'aviation Laubman vous présentera demain matin un très bref exposé portant sur les pilotes que nous avons ici, qui ils sont, ce qu'ils savent faire, vous en rencontrerez quelques-uns et je puis presque prédire quelles seront vos conclusions après la présentation que vous fera le colonel d'aviation Laubman.

M. SMITH: Peut-être que j'anticipe, mais pourrions-nous savoir ce que sont les méthodes statistiques de contrôle physique des armes que portent ces avions?

M. BRADSHAW: Voulez-vous parler du contrôle en ce qu'il a trait à l'entreposage des armes ici?

M. SMITH: L'entreposage et le transfert ultime des États-Unis à l'escadron?

M. BRADSHAW: Je vais vous donner la réponse suivante, monsieur Smith. Sans violer le secret militaire, nous vous ferons voir demain suffisamment de choses pour vous donner une excellente idée des mesures qui vous intéressent. Vous comprendrez qu'il nous faudra glisser sur certains domaines mais vous en verrez suffisamment, je crois, pour trouver réponse à votre question.

M. SMITH: En règle générale, les directeurs de vos écoles ici (je m'éloigne du sujet et il s'agit d'un problème domestique qui me vient à l'esprit lorsque je pense au camp Borden) en règle générale, combien de temps un directeur d'école demeure-t-il ici avec vous et quels sont ses titres? Ces personnes ont-elles les mêmes diplômes que chez nous et combien de temps les gardez-vous avec vous?

M. BRADSHAW: Je crois pouvoir répondre à la question. Ces personnes viennent ici pour deux ans, je pense, mais la plupart y restent plus longtemps. Quant à leurs titres, ils sont des plus élevés. Bon nombre de ces personnes sont d'anciens directeurs d'école ou des personnes qui occupaient un poste de directeur au Canada et qui viennent ici occuper un poste de directeur.

M. WINCH: J'aimerais vous demander ceci: advenant un conflit, quels sont vos projets à l'égard des milliers de personnes à charge, ou quelles instructions leur avez-vous données?

M. BRADSHAW: Il faudrait revenir un peu en arrière à ce sujet. Une personne à charge est tout d'abord un civil. Une personne à charge est aussi l'épouse, la fille ou le fils d'un militaire et, en conséquence, pour ce qui est de dire à des civils: «Vous allez ici ou vous irez là», nous sommes sujets à certaines restric-

tions. Deuxièmement, dire à un militaire où il doit envoyer sa femme ou ce qu'il doit faire de sa femme ou de sa famille c'est s'aventurer sur un terrain délicat. Si je vous disais, monsieur Winch—je suppose que vous êtes marié—d'envoyer votre épouse à tel ou tel autre endroit en Allemagne, vous me diriez probablement de me mêler de mes affaires ou quelque chose de semblable. Considérons la situation. Nous avons ici 2,000 épouses et 10,000 enfants. La famille est ici; si nous divisons la famille, à supposer que ces gens y consentent, et que nous envoyions certaines personnes ailleurs, qu'est-ce que cela donnerait, advenant une guerre nucléaire? Je crois pouvoir dire que le gouvernement s'occupe depuis assez longtemps déjà d'organiser le mouvement des personnes à charge et nous avons nos propres projets. Je veux dire que le chef de chaque famille connaît nos installations et sait ce qu'il doit faire et, en conséquence, il a pris sa propre décision. Dans la majorité des cas, nous pouvons dire que les personnes à charge resteront là où se trouvent les chefs de familles.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Quelle est la réaction de nos pilotes d'avions à réaction qui savent qu'ils auront, ou qui ont déjà, des armes nucléaires et qui devront s'en servir?

M. BRADSHAW: Monsieur Lessard, je manquerais de franchise si je ne vous disais pas qu'ils sont extrêmement heureux (s'il est possible d'employer le terme «heureux» dans le présent contexte) mais ils sont extrêmement heureux d'avoir enfin à leur disposition les armes les plus puissantes disponibles advenant qu'ils soient obligés de faire la guerre.

M. LLOYD: Monsieur le vice-maréchal de l'Air, le transport, comme vous l'avez dit, constitue un problème et je ne commenterai pas notre voyage ici mais nous avons eu connaissance d'opérations de routine. Je me demande s'il existe dans ce domaine des besoins que vous aimeriez nous signaler, compte tenu du grand nombre de personnes que vous devez transporter et de vos opérations d'approvisionnement à partir du Canada?

M. BRADSHAW: Cette question touche de près au programme de l'ARC. J'ai fait part de la situation à mes supérieurs et je sais qu'on s'en occupe. Je ne crois pas pouvoir répondre à votre question.

M. HAHN: Du point de vue des opérations, considérez-vous que l'attitude des Français, qui ne vous permettent pas de doter d'ogives nucléaires vos deux escadrilles qui se trouvent en territoire français, pourrait avoir des répercussions sérieuses?

M. BRADSHAW: La France, étant une nation souveraine, peut prendre les décisions qu'elle veut, et c'est ce qu'elle a fait. A l'heure actuelle, cela nous a placés, comme le maréchal en chef de l'Air Dunlap et d'autres vous l'ont dit, dans une situation très difficile eu égard aux deux bases situées en France. Toute décision relative au sort de ces bases doit, j'en suis convaincu, venir du ministre. Il ne conviendrait pas, je pense, en qualité de personne qui se trouve sur place, que je commente des questions gouvernementales.

M. LANIEL: La réponse que vous avez donnée à M. Lessard au sujet du sentiment de l'aviation en face de la tâche qui lui a été confiée répond en partie à ma question. J'imagine, comme vous le dites, que tout le monde est heureux d'avoir en main les moyens requis pour remplir sa mission. La seconde partie de ma question est celle-ci: cette mission est-elle la meilleure qu'on ait pu confier à la Division en Europe?

M. BRADSHAW: Le gouvernement a pris la décision et m'a dit, par l'entremise du quartier général de l'aviation, de me mettre à la tâche et de préparer la Division, et c'est ce que j'ai fait. Tous les militaires seraient, je pense, d'accord avec moi pour dire que la guerre est une chose vilaine et laide; que personne n'aille s'imaginer qu'il en est autrement. Quand on en arrive à la guerre, on ne peut pas descendre plus bas, tout le reste a échoué. Il n'y a pas de pitié

et la partie qui gagne, l'emporte, croyons-nous, et la partie qui perd est le vaincu; parfois il est difficile de dire qui est le vainqueur. Quand on en arrive là, il faut concentrer tous ses efforts intellectuels et physiques en vue du succès. Je sais qu'après la guerre plusieurs personnes critiquent les dirigeants de la nation pour leur façon d'agir. Il est toujours facile de juger après l'événement. Je connais la guerre. J'ai commandé un escadron pendant la dernière guerre et j'ai perdu deux fois autant d'hommes qu'il en comprenait. J'en ai enterré et j'ai écrit à toutes leurs familles. J'ai participé au premier millier de raids aériens. S'il faut faire la guerre, le seul moyen de gagner est d'avoir des troupes très spécialisées, beaucoup de détermination et le meilleur équipement possible. Vous pouvez tirer vos propres conclusions de cela, messieurs.

M. MATHESON: Au sujet d'appui tactique, de reconnaissance et de frappe, s'agit-il d'une bombe d'environ trois fois la grosseur de la bombe qu'on a laissé tomber sur Hiroshima ou d'une bombe plus grosse et, dans ce dernier cas, ne s'agirait-il pas d'une mission de bombardement?

M. BRADSHAW: Il est extrêmement difficile de répondre à la question sans violer le secret militaire. Nous avons un petit avion et, évidemment, il ne peut pas transporter une bombe très grosse. Je dirais qu'il s'agit d'une petite bombe, dans le domaine des bombes nucléaires, qu'elle soit plus grosse que celle que vous avez mentionnée, je ne crois pas pouvoir répondre de façon précise. Mais, je dirais qu'il nous faudrait recourir à plus d'un CF-104 pour obtenir les mêmes résultats.

M. SMITH: L'aviation de combien d'autres pays est équipée en vue du rôle de frappe et combien de ces pays auront des escadrons en Allemagne? Autrement dit, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, tous ces pays auront-ils des escadrons dont le rôle sera le même que celui de la Division de l'air?

M. BRADSHAW: Autant que je sache, tous les pays de l'OTAN ou la majorité d'entre eux seront ainsi équipés.

M. SMITH: Nous savons, même si nous sommes des civils, que des pays comme la Turquie, la Grèce et d'autres . . .

M. BRADSHAW: Voulez-vous dire en Allemagne?

M. SMITH: Oui, monsieur.

M. BRADSHAW: Nous sommes en Allemagne, les Allemands sont en Allemagne, les Britanniques sont en Allemagne, les Américains sont en Allemagne et les Français sont en Allemagne.

M. SMITH: Que dire des Hollandais et des Belges, ce sont eux qui m'intéressent?

M. BRADSHAW: Je ne sais pas.

M. SMITH: Une question complémentaire, alors. Dois-je comprendre que tous ces pays que vous avez mentionnés participent ou participeront à la force de frappe.

M. BRADSHAW: Exprimons-nous comme ceci: tous les pays que j'ai mentionnés sont ou seront dotés de forces nucléaires. Quant à la question de savoir où se trouvent ces forces nucléaires, je ne peux pas donner une réponse précise.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Revenons aux problèmes de caractère social. Je serais intéressé à savoir combien de Canadiens français vous avez ici, combien d'enfants canadiens-français vous avez ici et si l'on enseigne le français dans les écoles ici?

M. BRADSHAW: Monsieur Lessard, voilà une question que j'avais anticipée et il m'est vraiment impossible de vous donner une réponse. Je n'y ai jamais beaucoup pensé. Alors, j'ai téléphoné au directeur du service du personnel et je lui ai demandé combien nous avions de Canadiens français, officiers et autres.

Il m'a répondu: «Je ne saurais vous le dire, nous n'en tenons pas compte, nous ne faisons pas de distinction.» Il nous est impossible de dire: il y a ici 227 Anglais et 34 Canadiens français, nous ne le savons pas.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Que dire de leurs leçons? Ils apprennent l'anglais seulement; on n'enseigne pas le français?

M. BRADSHAW: Il y a des cours de français qui se donnent dans les écoles mais l'instruction est en grande partie en anglais. Le Commandant pourra vous fournir plus de détails que moi à ce sujet.

Le colonel d'aviation LAUBMAN: L'instruction se donne en anglais mais il y a des cours de français à compter de la cinquième année.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Donne-t-on un enseignement différent aux enfants de langue française d'une part, et aux enfants de langue anglaise d'autre part, ou suivent-ils tous le même programme?

M. BRADSHAW: Ils suivent tous le même programme. Cela a été une de nos plus grandes difficultés; comme vous le savez, nos professeurs viennent d'un peu partout au Canada et les enfants viennent aussi d'un peu partout au Canada, de la Colombie-Britannique, du Québec ou du Nouveau-Brunswick. Bien entendu, dans leur province, ils suivaient le programme de cette province particulière. Donner dans nos écoles l'enseignement qui se donnait dans une province particulière est quasi impossible. Nous avons essayé à maintes reprises au cours des années et, à l'heure actuelle, après différents essais et après une étude des résultats obtenus par les enfants après leur retour au Canada, nous avons adopté pour nos écoles secondaires le programme de la province d'Ontario et pour nos écoles publiques nous avons un programme qui, selon nous et selon M. Patton, est excellent et permettra aux enfants à leur retour au Canada, quel que soit l'endroit d'où ils se trouveront, de poursuivre leurs études sans inconvénient.

Une VOIX: J'aimerais que le maréchal de l'Air nous dise, s'il le peut, si les mesures de surveillance relatives à l'emploi des armes nucléaires sont satisfaisantes du point de vue des opérations?

M. BRADSHAW: Dois-je comprendre que vous parlez du Comité intergouvernemental ou des mesures techniques?

Une VOIX: Des mesures techniques, à l'égard desquelles la Division de l'Air est en cause.

M. BRADSHAW: Elles n'ont pas encore été mises au point, on en est aux dernières étapes et c'est le ministre qui s'en occupe en ce moment, à Ottawa. Il vous faudrait, je pense, lui demander si ces mesures sont appropriées ou si le gouvernement en est satisfait ou non. Nous n'avons pas de sentiment particulier à cet égard, nous obéissons aux ordres reçus.

Une VOIX: Ma question avait pour objet de déterminer (vu que la Division de l'Air utilise ces armes) si ces dispositions, les dispositions matérielles au sujet de leur emploi, étaient satisfaisantes?

M. BRADSHAW: Jusqu'ici, oui.

M. HAHN: Les délibérations des deux ou trois derniers jours ont porté surtout sur la guerre classique en Europe et la possibilité de la guerre nucléaire restreinte. Croyez-vous que l'une ou l'autre soit possible dans une guerre générale?

M. BRADSHAW: J'ai lu le compte rendu de vos délibérations et je ne me souviens plus du nombre de fois que les membres de votre Comité ont posé cette même question et du nombre de réponses que des personnes occupant un poste supérieur au mien et probablement plus compétentes que moi ont données. Messieurs, dans une guerre toutes sortes de choses peuvent se produire. Quels sont ceux qui dans cette pièce peuvent se lever et affirmer que

la guerre sera une guerre classique, une guerre nucléaire restreinte, une guerre entièrement nucléaire ou une guerre rassemblant tous ces genres? Vous n'en savez rien. Je vous réponds donc que nous devons être prêts à faire face à toute éventualité.

M. HAHN: La division aérienne participera-t-elle à une guerre nucléaire limitée ou à une guerre nucléaire générale?

M. BRADSHAW: Je ne puis vous répondre. La décision quant au moment et au mode de notre participation viendra du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) et du gouvernement canadien. Je ne sais pas quelle attitude le Canada prendra et s'il décidera que la division aérienne peut participer à la guerre nucléaire; je ne sais pas actuellement si pour les opérations que je vous ai énumérées, les directives proviendront du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Je ne saurais vous dire actuellement comment il obtiendra l'autorisation. Je connaîtrais la réponse, je le suppose, en temps opportun; sa décision, sur le mode et le moment de notre participation, sera dictée, j'en suis persuadé, par les circonstances.

M. HAHN: Sûrement, étant donné la quantité des armes—ce serait une force de frappe puissante—vous pourriez dire au Comité si elle ne servira qu'à une guerre totale?

M. BRADSHAW: Permettez-moi de vous donner quelques paramètres qui vous serviront à répondre à votre propre question. Comme je vous l'ai mentionné plus tôt—et je regrette si j'en ai offusqué certains—la guerre est une chose laide; comme je vous l'ai dit également, j'ai pris part au premier raid effectué par un millier d'avions de bombardement. Plus d'un millier d'avions de bombardement ont pris part à ce raid, mais supposons qu'il n'y en ait eu qu'un millier. Il s'agissait d'avions de bombardement à quatre et à deux moteurs. Supposons maintenant que 3,000 moteurs vrombissaient dans les airs en même temps. C'est la moyenne des moteurs que comptaient les avions à quatre et à deux moteurs. L'équipage aérien de ces différents genres d'avions, à savoir les Hampden, les Wellington, les Whitby, les Lancaster, les Stirling et tous les autres, se composait en moyenne de six personnes, ce qui fait au total un personnel navigant de six mille personnes. Le poids moyen des bombes, et par là j'entends les différents genres de bombes, les bombes incendiaires et toutes les autres, s'établit probablement à 2,200 tonnes environ, si ma mémoire m'est fidèle, mais supposons qu'il est de 2,000 tonnes en chiffre rond. Il a fallu une heure et demie pour compléter le raid au-dessus de la cible, c'est-à-dire que le survol de la cible par tous les avions a duré une heure et demie. L'ensemble du voyage a duré cinq heures, c'est-à-dire cinq heures de vol. Quelques-uns ont parcouru la distance à franchir dans un peu plus de temps, d'autres dans un peu moins de temps, selon le genre d'avion et le lieu du départ. Vous pouvez maintenant vous rendre compte de ce qu'il fallait pour laisser tomber deux milles tonnes sur la cible. Étant donné le matériel de bombardement en usage dans le temps, une grande partie des bombes ne frappaient pas la cible et tombaient, par exemple, dans la banlieue de la ville-cible. Il s'agissait de bombarder Cologne. Approximativement 70 p. 100 des bombes—il y a si longtemps que ce fait s'est produit que je ne me souviens plus du pourcentage exact—sont tombés sur la principale zone-cible. Soyons généreux et supposons que 70 p. 100 y sont tombés. Si quelqu'un affirmait que seulement 40 p. 100 des bombes ont atteint leur cible, je le croirais. Qu'avons-nous fait alors? Selon les rapports qui nous ont été fournis à l'époque, nous avons rasé 935 acres; je ne saurais vous dire combien de personnes nous avons tuées, blessées ou privées de leur logis. Maintenant, revenons à la question à l'étude. Maintenant, supposons que je n'aie qu'un avion, non pas 3,000; j'ajoute un équipage, je compte une minute; si la distance est approximativement la même, une heure et demie pour se rendre au-dessus

de la cible. Je dirais qu'il a réussi dans une proportion de 99.9 p. 100; je ne saurais déterminer les dégâts occasionnés, mais la cible sera tout à fait rasée. Je ne dis pas que le poids d'une bombe équivaut à 2,000 tonnes. Je n'essaye pas de citer un chiffre approximatif, mais j'affirme que son effet destructif sera considérable dans la zone-cible. Voilà ce qu'est la guerre nucléaire. A supposer que j'emploie un avion, un équipage, mille bombes, des bombes de type classique, une minute et une heure et demie, je causerais probablement des dégâts sur une partie décimale d'une acre.

M. WINCH: C'est la réponse la plus claire que nous ayons obtenue de qui que ce soit.

M. BRADSHAW: Je vous mets de nouveau en garde, messieurs; une bombe et 2,000 tonnes d'explosifs du type classique employées pendant la Seconde guerre mondiale ne s'équivalent pas. Je n'ai que brossé un tableau. Je vous dirais en terminant que ce qui se rapprocherait le plus d'une explosion nucléaire occasionnée par des armes nucléaires et des dégâts causés par des armes de type classique serait les raids «de feu» effectués sur Hambourg au mois de juillet 1943 alors que les avions de bombardement de l'Aviation royale ont survolé la ville trois fois et l'Aviation américaine deux fois dans trois jours et trois nuits, raids qui ont fait 35,000 morts ainsi que 375,000 blessés et sans-logis. Dans le temps, ces chiffres étaient des chiffres minimums, mais les dégâts résultaient du lancement de la bombe dite «incendiaire». Un effort fantastique a produit des résultats fantastiques.

Une VOIX: J'aimerais poser une question supplémentaire. Pourrait-on désigner ces cibles sous le nom de cible démographique? S'agit-il d'une cible militaire ou d'une ville importante où un grand nombre de personnes vivent?

M. BRADSHAW: Je suis heureux que vous posiez cette question. Les cibles, au sens tactique, ne signifient pas des endroits peuplés, mais des cibles militaires. Des dépôts d'approvisionnement, de vastes concentrations de troupe, un port maritime servant à la construction navale constituent des cibles militaires par opposition aux cibles de la Seconde guerre mondiale, alors qu'on détruisait les villes. Voilà la différence. Du point de tactique, nous sommes des cibles militaires. Nous serions très naïfs de croire qu'au cours d'une guerre qui, comme je l'ai mentionné, est très brutale, des civils ne seraient pas atteints.

Une VOIX: J'ai posé la question, étant donné que vous avez cité Cologne.

M. BRADSHAW: Évidemment, j'ai cité cet exemple parce que dans l'histoire de l'Aviation de guerre, c'était la première fois qu'un millier d'avions visaient une même cible. Cela se produisit en 1942, je pense.

M. WINCH: Revenons en arrière. Compte tenu que la France n'a pas changé son attitude au sujet de l'entreposage des ogives nucléaires sur son sol, combien de temps vous faudra-t-il pour armer vos deux escadrons postés en France, si les ogives se trouvent hors de France? Nous posons la question au Canada et on ne peut nous répondre.

M. BRADSHAW: Je connais la réponse; le maréchal de l'Air—j'aimerais avoir sa réponse en main—a dit qu'il faudrait quelques heures et même moins d'une heure.

M. WINCH: Ne pourriez-vous pas les munir d'ogives nucléaires plus vite?

M. BRADSHAW: Selon un vieux dicton employé dans l'Aviation, «Nous exécutons immédiatement les tâches difficiles, tandis que nous mettons un peu plus de temps à accomplir les tâches impossibles». Demain, nous vous ferons voir un chargement simulé, il ne peut être précis pour des raisons de sécurité, mais vous obtiendrez une idée de ce qui se fait.

M. WINCH: Si vous pouviez également nous donner une idée de la vitesse à laquelle vole l'avion.

M. BRADSHAW: La vitesse de l'avion est de Mach 2, soit deux fois la vitesse du son.

M. MACINNIS: Je vais essayer d'obtenir plus de précisions. Vos escadrons non munis d'ogives nucléaires iront, je crois, vers les bases situées en Belgique et en Allemagne. Quelle méthode de formation a-t-on établie, y compris l'élément temps? C'est ce que veut savoir M. Winch.

M. BRADSHAW: Actuellement, aucune. Les escadrons qui se trouvent en France commencent seulement à recevoir leur matériel et ils devront faire un grand nombre de démarches avant d'obtenir un programme. Jusqu'ici, nous n'avons tracé aucun programme.

M. MACINNIS: Alors, en disant qu'il faudrait moins d'une heure, le maréchal ne formulait qu'une opinion?

M. BRADSHAW: C'est une opinion, car on n'a pas encore accompli ce travail; vous devez vous rappeler que plusieurs d'entre nous qui sommes ici présents comptent de 20 à 30 ans d'expérience dans l'Aviation et que nous avons acquis aussi de l'expérience dans diverses opérations; je dirais donc que nos opinions sont passablement justes.

M. WINCH: Fait-on le même genre de préparations aux bases situées en Belgique et en Allemagne qu'en France?

M. BRADSHAW: Non, actuellement cela ne s'impose pas. Nous saurons d'une façon plus précise où nous irons et ce que nous ferons lorsque la ligne de conduite aura été établie à l'égard de ces régions et que le gouvernement aura pris une décision à leur sujet.

M. MATHESON: Monsieur le maréchal de l'Air, à votre avis nous sommes arrivés au moment où nous devrions dépenser relativement davantage et exclusivement au matériel?

M. BRADSHAW: Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

M. MATHESON: Les dépenses de l'Aviation ont fléchi de plus de 50 p. 100 depuis la guerre de Corée; vous servez en Europe pour la troisième année, me semble-t-il; à votre avis, devrions-nous envisager la possibilité d'augmenter les dépenses visant l'outillage ou croyez-vous que la diminution dont j'ai parlé plus haut y a porté atteinte?

M. BRADSHAW: Je pense que nous devons commencer par le haut. Le Parlement doit d'abord tracer son programme de défense et ensuite établir les montants qu'il veut y affecter. Ce n'est qu'après avoir franchi ces deux étapes qu'il pourra déterminer si ce budget répond aux besoins dudit programme. Plusieurs témoins ont comparu devant le Comité, dont le maréchal de l'Air Dunlap et plusieurs autres dont je ne me souviens pas des noms, qui ont affirmé que pendant plusieurs années, notre budget militaire fléchissait graduellement et que le coût du matériel requis par tous les services augmentait. Il ne faut pas avoir beaucoup d'imagination pour se rendre compte qu'à un moment donné ces deux lignes se croiseront. Or, sous l'effet de cette situation, je pense que les trois services se sont efforcés d'économiser par tous les moyens possibles, et j'entend par là qu'ils ont tenté de tirer le meilleur parti possible du personnel et du matériel; mais cet état de choses ne peut durer indéfiniment et—pour employer une expression propre aux pêcheurs—il faut couper l'amorce. Il ne m'appartient pas de dire si le budget militaire doit augmenter ou diminuer, mais je pense que je puis affirmer qu'aucun général, maréchal de l'Air ou amiral n'a jamais été satisfait du montant qu'on affectait à la défense.

M. BREWIN: Je ne sais pas si la question que je vais poser relève de votre compétence ou si je devrais m'adresser à un autre, mais j'aimerais savoir s'il est raisonnable de supposer que l'URSS possède des avions et du matériel de reconnaissance de frappe à peu près semblables aux nôtres?

M. BRADSHAW: Il y a plusieurs années, pas tellement d'années, immédiatement après la guerre, un homme de science américain de grand renom, qui occupait un poste très élevé au gouvernement pendant la Seconde guerre mondiale, donnait une conférence au cours de laquelle il a affirmé que c'était un fait que les grandes nations dotées de nombreuses richesses naturelles et étant à peu près sur un pied d'égalité pour ce qu'a trait à l'éducation et à la culture, font des découvertes scientifiques à peu près en même temps. Je pense qu'il serait exact de dire que l'URSS est une très grande nation qui possède de grandes richesses, et qui est très avancée du point de vue scientifique, à preuve le Sputnik. Je pense donc pouvoir affirmer que son Armée, sa Marine et son Aviation possèdent tous les éléments de formations d'attaque et que tout leur armement est tout aussi efficace que le nôtre.

M. LESSARD: Supposons que vous soyez un Russe et que vous ayez décidé de lancer une attaque nucléaire, ne pensez-vous pas que vous prendriez pour cibles cette base-ci et l'autre base nucléaire qui sera munie d'armes nucléaires et que vous négligeriez les deux autres bases situées en France, qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, qui ne serviront à rien et qui sont inutiles à l'heure actuelle?

M. BRADSHAW: En temps de guerre, tout peut servir, monsieur Lessard. Vous supposez que nous allons rester ici et nous laisser tout simplement attaquer, sans avertissement ou sans un signe prémoniteur. Je sais qu'il ne convient pas de lancer des questions au Comité, mais je ne puis m'empêcher de penser: «Qui nous dit que nous n'aurons pas d'avertissement?» Si l'on nous donne un avertissement, la base agira probablement, en supposant que les armes ennemies seront pointées sur notre base. Mais il sera peut-être trop tard et l'ennemi ne réussira pas à nous arrêter. Si vous raisonnez comme vous le faites, vous pourriez appliquer votre raisonnement à toutes les installations militaires et dire: «A quoi bon les avoir?» Il faut vous mettre à la place de l'autre: il sait, lui, qu'il doit faire face à une force armée bien entraînée et efficace, qui est toujours aussi bien, sinon mieux, équipée que la sienne et il nous accorde le mérite d'être tout aussi rapide à demarrer et aussi efficace que lui.

M. ASSELIN: Monsieur Bradshaw, au début de votre exposé, vous avez fait de très grands éloges de votre personnel. Pourriez-vous nous dire si vous avez le personnel suffisant pour accomplir la tâche qui vous est assignée?

M. BRADSHAW: Je ne saurais dire. Je ne sais pas encore au juste quelle importance et quelle forme prendra la base une fois terminées vos délibérations et la révision que le gouvernement est en train de faire. Si rien n'est changé à cet égard, je dirais que, essentiellement, nous avons un personnel suffisant. Il faudrait peut-être l'augmenter dans certaines formations maintenant que les aménagements techniques sont presque terminés; c'est une chose à laquelle nous avons travaillé depuis quelque temps et nous commençons à constater que, dans certaines formations, nous dépassons un peu l'effectif et, en d'autres, nous avons à peu près le personnel qu'il nous faut. En général, je répondrais affirmativement à votre question; il s'agira plutôt de faire des remaniements que d'augmenter sensiblement notre effectif. Si notre rôle doit prendre de l'importance, il nous faudra plus de personnel.

M. ASSELIN: Actuellement, avez-vous assez de personnel pour remplir votre rôle et accomplir votre tâche?

M. BRADSHAW: Nous avons à peu près le personnel qu'il nous faut. Nous sommes fiers de nous-mêmes et nous avons raison, même si nous avons l'air de nous vanter. Nous sommes fiers de nos aviateurs, de notre personnel navigant, des sous-officiers et équipes au sol, qui ne le cèdent à personne pour leur esprit

de corps, leur compétence et l'entraînement qu'ils ont reçu. D'autres pourraient difficilement rivaliser avec nous dans le travail que nous accomplissons.

M. LANIEL: Si notre Division aérienne en Europe se prépare à jouer un rôle de force de frappe et de reconnaissance, sera-t-elle aussi en mesure de prendre part à une guerre non nucléaire?

M. BRADSHAW: Pour le moment, le seul rôle qui nous a été assigné et pour lequel nous nous sommes entraînés et continuons de nous préparer est celui d'une force de frappe et de reconnaissance; c'est-à-dire que, dans le cadre de la 4e Force aérienne tactique alliée (4e FATA), nous n'avons pas pensé à d'autres rôles que pourrait s'aviser de nous assigner l'autorité supérieure, si, vraiment, il en est question.

M. LANIEL: J'aurais une question supplémentaire à poser. Est-ce que la chose serait possible avec les véhicules que nous possédons?

M. BRADSHAW: Le maréchal de l'Air vous a répondu là-dessus. Si vous voulez dire avec les véhicules que nous avons présentement, ce n'est pas possible. Si vous voulez dire en dépensant plus d'argent, en poussant l'entraînement du personnel navigant et des équipes au sol et en achetant d'autre matériel, alors tout est possible.

M. MACLEAN: Au point de vue opérationnel ou de l'efficacité, croyez-vous que la période de rotation est trop courte et que l'on pourrait augmenter considérablement l'efficacité en prolongeant à cinq ans le tour de service?

M. BRADSHAW: Non, je crois que notre tour de service est justement à peu près de la bonne durée. A cet égard, je sais que notre stabilité fait l'envie d'autres services. A mon avis, c'est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes si bien acquittés de notre tâche ici. Notre personnel a travaillé ici assez longtemps pour arriver à un très haut degré de compétence dans la formation et dans l'organisation militaire dont ils font partie et ils ont travaillé assez longtemps ensemble pour acquérir cet esprit d'équipe qui est essentiel. Comme je l'ai souligné dans mon exposé, la période de service dure juste assez longtemps. Nous ne voulons pas la prolonger et, si nous devions l'écourter, nous aurions à le déplorer.

Un DÉPUTÉ: En ce qui concerne le moral de vos hommes, vers la fin de leur période de service, semblent-ils mécontents, ont-ils le mal du pays ou encore est-ce que leur efficacité diminue?

M. BRADSHAW: Leur efficacité ne diminue pas. Il est tout naturel pour un homme qui a quitté le pays depuis quatre ans d'avoir hâte d'y retourner pour revoir ses parents; par ailleurs, nous en avons un bon nombre qui nous supplient pour ainsi dire de les garder ici une autre année. Dans certains cas particuliers, où ils ont une raison spéciale de vouloir rester, nous considérons la chose. Mais, en général, je vous réponds que non, les hommes retournent au pays et le moral ne baisse pas du tout.

Un DÉPUTÉ: J'ai peur de n'avoir pas employé le terme exact, au sens militaire. Je voulais vous demander si les problèmes de bien-être sont plus ou moins nombreux pendant le séjour des familles ici?

M. BRADSHAW: Je ne vois pas le rapport. Du fait même que nous avons les familles ici, à la base, nos gens mènent une vie aussi normale qu'au pays et ils connaissent les vicissitudes de la vie ici comme ailleurs.

M. SAUVÉ: Je vous remercie, monsieur Bradshaw. La séance est ajournée jusqu'à la prochaine convocation du président.

Le 15 NOVEMBRE 1963.

Le colonel d'aviation D. C. LAUBMAN (*Commandant de la 3e escadre de l'ARC, Deux-Ponts*): Permettez-moi de vous souhaiter officiellement la bienvenue à la 3e escadre. Nous sommes heureux que vous ayez choisi, parmi les nombreuses étapes de votre voyage, de venir visiter notre lieu de séjour à la base et nos installations. Nous sommes fiers de cet autre chez-nous que nous avons loin du pays et aussi du travail que nous accomplissons ici. C'est avec plaisir que nous profitons de l'occasion pour vous faire voir tout cela.

Je consacrerai une vingtaine de minutes à vous expliquer:

a) L'organisation d'une escadre-type de la Division aérienne de l'Aviation royale du Canada;
b) Les changements qu'il a fallu faire par suite du nouvel appareil CF-104 que nous avons mis en service, et enfin
c) Comment nous nous préparons actuellement à remplir notre nouveau rôle.

La dernière partie de l'exposé portera surtout sur celles de nos opérations qui nous distinguent des autres unités de l'ARC et qui sont particulières au nouveau rôle que nous sommes appelés à jouer. Nous vous offrions ensuite un tour organisé de l'escadre pour vous montrer ce dont je vous aurai entretenu. Afin de ne pas diviser le groupe et pour nous permettre de répondre aux questions que vous aurez à nous poser en cours de route, nous prendrons l'autobus pour faire le tour de la base. Le vice-maréchal de l'Air et moi-même vous accompagnerons.

Organisation

Comme le vice-maréchal de l'Air Bradshaw vous l'a expliqué hier, la Division aérienne de l'ARC relève, à divers égards, de deux quartiers généraux distincts, l'un national, l'autre international, à savoir, l'OTAN. Il en est de même pour notre escadre. Je fais rapport à l'officier général commandant de la 1re Division aérienne sur toutes les questions d'entraînement, d'administration et de logistique touchant le matériel et le personnel. Cependant, comme le maréchal de l'Air l'a expliqué, en ce qui concerne la direction des opérations, l'autorité appartient à l'organisation de l'OTAN; elle suit la voie hiérarchique à porter de SHAPE, en passant par la 4e FATA et directement ensuite aux escadres opérationnelles et le Quartier général de la Division aérienne assure la direction. Comme nous ne sommes pas encore prêts au combat, la voie hiérarchique de l'OTAN n'a pas été mise en œuvre et, actuellement, c'est notre Quartier général national qui dirige toutes nos opérations.

L'escadre proprement dite est organisée de façon assez conventionnelle. Elle comprend trois sections principales, chacune sous le commandement d'un lieutenant-colonel d'aviation. La première section, celle des opérations, assure les opérations de vol et ses services auxiliaires, sauf les services techniques. Nos escadrons volants constituent évidemment le centre d'activité. Nous en avons deux qui sont dotés d'appareils CF-104 et pourvus de pilotes très expérimentés et très compétents. A titre de renseignement, le pilote moyen est âgé de 33 ans, est marié et père de 2 enfants et un tiers en moyenne. Il a 3600 heures de vol à son crédit, dont 2200 à bord d'avions à réaction et environ 225 à bord d'appareils CF-104. Il lui faut piloter le CF-104 environ 20 heures par mois afin de pouvoir maintenir un haut degré d'habileté à piloter un appareil aussi compliqué. Afin que le pilote bénéficie le plus possible de ses heures de vol et en tenant compte de ce qui lui servira le plus, advenant qu'il soit appelé à passer à l'action, on a préparé toute une série d'exercices d'entraînement pour l'aider à conserver la dextérité voulue. La navigation aérienne et les exercices de bombardement constituent deux des plus impor-

tantes périodes de l'entraînement. Nous y consacrons la majeure partie du temps à parfaire nos connaissances de la navigation en accordant une attention particulière à l'exactitude de lieu et de chronométrage. Ce matin, si le temps nous est favorable—pour le moment il est incertain mais nous le saurons définitivement dans une heure—nous aimerions vous donner une démonstration de notre savoir-faire et vous permettre d'assister à un vol d'exercice. J'ai invité à cette fin deux de nos pilotes à venir ici et ils sont prêts à faire un vol d'exercice de navigation. Ces deux officiers, le commandant d'aviation Annis et le capitaine d'aviation Price répondent tous les deux assez bien à la description du pilote moyen que je viens de vous donner. Vous serez intéressés de savoir que les deux ont fait partie de la première équipe des *Golden Hawks* dont vous avez sûrement beaucoup entendu parler ou souvent vu les exploits. Sur la carte que vous voyez derrière moi, on a tracé deux routes, l'une en rouge que suivra le commandant Annis et l'autre en bleu que suivra le capitaine Price. Chacun peut partir à l'heure qu'il veut mais je vais leur demander de parcourir leur route et de repasser au-dessus de l'aérodrome à une heure déterminée, soit à 11 h 20 dans le cas du commandant Annis et à 11 h 21 dans le cas du capitaine Price. Commandant Annis, voulez-vous nous dire l'heure, s'il vous plaît? (Le commandant d'aviation Annis donne l'heure: 9 h 8 minutes du matin.)

Nous irons surveiller leur retour au champ d'aviation où l'on aura placé une grosse horloge. A titre d'information, l'appareil passera au-dessus de l'aérodrome à une altitude de 300 pieds et à une vitesse de 600 nœuds. A la fin de leur exercice, les pilotes vous donneront une courte démonstration de vol. Si vous voulez bien maintenant les excuser, ils pourront aller se préparer à leur vol.

Les exercices de bombardement constituent un autre aspect de notre programme d'instruction en vue du vol qu'il convient de mentionner. Comme vous l'a déjà dit l'officier général commandant, ces exercices se pratiquent à Décimomannu en Sardaigne. Nos pilotes se rendent là périodiquement pour subir un entraînement intensif au cours duquel ils lancent des bombes d'exercices et utilisent les installations du champ de tir de l'endroit. L'entraînement se termine par le lancement d'une espèce de bombe d'exercice plus considérable. L'exactitude du pilote est évaluée d'après l'exercice en question et on le juge qualifié si les résultats sont satisfaisants. Plus tard ce matin, vous aurez l'occasion de voir les armes d'exercice dont on se sert pour l'entraînement.

Avant de quitter le service navigant, je tiens à mentionner que toute la formation relative à la conversion au CF-104 est donnée à Cold Lake au Canada. A son arrivée, le pilote connaît donc parfaitement cet avion et il ne nous reste plus qu'à le familiariser avec les conditions de vol européennes et avec le genre de température local. A cette fin, nous exploitons une escadrille de vol par instruments dans notre escadre, dotée d'avions d'entraînement T33, à bord desquels nos pilotes pratiquent le vol par instruments.

A l'exception du centre des opérations de l'escadre, le reste de la division des opérations est tout-à-fait régulier et ne mérite pas de commentaires spéciaux. J'ai mentionné plus tôt que la régie des opérations relève de l'OTAN et qu'elle passe directement de FATA aux escadres. Dans notre cas, les ordres vont à notre Centre des opérations de l'escadre, dont le personnel a la responsabilité de diriger et de surveiller les travaux d'opération de notre escadre. Fait intéressant à noter, la chambre dans laquelle nous siégeons maintenant deviendra le centre des opérations de l'escadre 3. Nous venons de mettre sur pied un projet de conversion de cette chambre de façon qu'on puisse y aménager des tableaux donnant des renseignements sur la disponibilité des avions et du personnel et que notre personnel des opérations puisse y travailler.

Plusieurs caractéristiques de la Division de l'administration de notre escadre sont particulières à l'Europe et peuvent vous intéresser. L'une d'elle est

l'emploi de civils. L'Accord concernant le statut des effectifs dans le cadre de l'OTAN exige que nous embauchions, si possible, des citoyens de la nation hôte afin de satisfaire nos besoins de main-d'œuvre civile. Les conditions d'emploi, y compris les salaires, les vacances et les heures de travail sont définies par l'Accord allemand sur le tarif que l'on peut comparer en quelque sorte à la Loi canadienne sur le service civil. Cependant, certaines dispositions de l'Accord sont bien différentes de ce que nous pourrions appeler les pratiques normales au Canada. Par exemple, un civil allemand à notre emploi a droit à six semaines de congé de maladie avec plein salaire chaque année et l'attitude courante est de considérer la disposition comme conférant un droit et de prendre les congés. Il en résulte que nous ne pouvons que rarement compter sur la présence au travail de plus d'environ 80 p. 100 des civils à notre emploi. Pour compliquer davantage la situation, les personnes adaptées à l'emploi sont rares. Ce fait est dû à ce que le niveau de l'emploi est très élevé en Allemagne à l'heure actuelle.

Un autre écart à la pratique normale est dans la nature et la proportion des opérations publiques aux escadres européennes. Je veux dire par là la mise à la disposition et l'exploitation d'un certain nombre d'avantages qui assurent à nos militaires et aux personnes à leur charge un certain nombre de denrées ou de services requis pour l'une des raisons suivantes ou pour les deux:

a) Ils peuvent être classés comme désirables ou essentiels et impossibles à obtenir autrement.

b) Ils peuvent être considérés désirables ou nécessaires d'après les normes canadiennes mais, à cause de leur coût élevé, notre personnel aurait trop de difficulté à les obtenir par l'intermédiaire de nos ressources.

La première raison s'applique à notre théâtre, à notre jeu de quilles et à notre terrain de curling, et la deuxième au magasin de notre poste et à la distribution d'essence pour les automobiles privées. L'existence de ces denrées et de ces services contribue beaucoup au maintien du moral élevé que notre Division de l'Air a la réputation de mériter.

Plusieurs autres caractéristiques de nos opérations domestiques valent la peine d'être signalées. Nous avons 400 logements pour le personnel marié et 500 autres familles s'ajoutent à l'économie allemande. Les logements européens sont très austères par comparaison aux normes canadiennes, mais dans notre secteur nous sommes plus favorisés qu'ailleurs. En plus de loger ce nombre de gens, nous maintenons des écoles pour plus de 1,000 enfants. Cinquante-huit instituteurs venant de toutes les parties du Canada pour un stage normal de deux ans leur enseignent.

Toute la question de la sécurité et plus particulièrement des moyens de l'assurer est un autre aspect de notre Division de l'administration assez différent pour mériter qu'on s'y arrête. Si notre escadre doit être doté d'armes nucléaires, il est nécessaire—et c'est facile à comprendre—de maintenir un niveau très élevé de sécurité. A cette fin, nous avons besoin d'un nombre relativement élevé de préposés ayant reçu une formation en matière de sécurité. Cependant, sans le recours à des chiens de garde, le nombre d'hommes requis serait beaucoup plus considérable. Peut-être aurez-vous de la difficulté à croire qu'un chien peut faire le travail de quatre ou cinq hommes mais vous serez convaincus après que vous aurez vu les chiens à l'œuvre ce matin. Les démonstrations ont été si convainquantes et la nouvelle se propage si rapidement qu'il nous suffit réellement d'afficher des enseignes qui disent que ce secteur est patrouillé par des chiens de garde. Je n'ai encore vu personne qui désire révoquer en doute la déclaration.

Avant de laisser la Division de l'administration, je tiens à mentionner que nous avons un hôpital de 70 lits et un personnel médical attaché à l'escadre qui, en plus de soigner tous les membres de notre escadre, s'occupent des cas les plus difficiles des autres unités de la Division de l'Air.

Enfin, nous passons à la division technique qui, comme vous pouvez vous y attendre, comprend la majorité du personnel de notre escadre. J'ai souligné en pasasnt le fait que le CF-104 est un appareil complexe. Ce fait influe grandement sur les travaux d'entretien du point de vue du volume de travail requis pour garder les avions dans un état satisfaisant de vol et de celui des aptitudes requises par les hommes de métier qui travaillent sur les avions. Le premier de ces problèmes est résolu de la même manière que dans une grosse fabrique: nous maintenons une chaîne de production. Tout le travail d'un même genre est canalisé vers un endroit où sont réunis des techniciens spécialisés dans l'accomplissement de la tâche exigée et le matériel spécialisé qu'il leur faut. Le rendement est bien meilleur que si nous affections des hommes de métier à une grande variété de tâches. Cette «centralisation» des ressources est effectuée dans deux zones principales. En premier lieu, dans ce que nous appelons l'entretien, où tout notre travail classé ou projeté sur les avions a lieu. A intervalles périodiques, déterminés par les heures de vol, les avions doivent être soumis à une inspection et à une visite complètes. Cette opération ressemble à celle d'une chaîne de montage de l'industrie automobile. L'autre domaine est celui du service où tout notre travail non prévu, ou notre correction des pannes, pour m'exprimer selon notre terminologie, a lieu. Tous les avions qui s'avarient au cours des opérations sont dirigés vers le service central où des équipes et un matériel spécialisés sont disponibles afin d'effectuer la réparation dans le plus bref délai. Même si nous sommes plus centralisés ici que dans la plupart des postes de l'ARC, nous croyons que cette organisation du travail est profitable.

L'autre exigence importante que réclame de nous le CF104 est celle d'un niveau relativement élevé d'aptitudes de la part de nos hommes de métier. Nous répondons à cette exigence en employant seulement un personnel d'expérience pour le CF104 et, deuxièmement, en donnant à ce personnel une formation spéciale. A cette fin, nous sommes heureux d'avoir à l'escadre 3, l'école de formation technique de campagne de la Division de l'Air. Cette école n'emploie que des instructeurs très compétents et elle est dotée de dispositifs propres à l'enseignement d'une valeur incalculable. Chaque classe possède un avion réel ou un modèle représentatif du genre d'avion. Des causeries sur ce genre d'avion sont données aux techniciens des aéronefs et, je crois bon de l'ajouter, aux pilotes, qui acquièrent un niveau beaucoup plus élevé de connaissances que précédemment alors qu'ils ne travaillaient pas sur les avions. Pendant notre tournée ce matin nous irons au FTTU où vous aurez l'occasion d'examiner une partie de ce matériel et d'écouter un instructeur donner une brève description de l'une des parties de l'avion.

A la suite de notre conversion au CF104 et de l'adoption du nouveau rôle qui en est résulté, il s'est produit beaucoup de changements à l'escadre 3. En premier lieu, nous avons deux escadrons au lieu de trois. La région de dispersion qui était occupée par l'autre escadron est maintenant le centre d'une grande activité de la part des équipes de construction qui la convertissent en notre région de réaction rapide. Des hangars seront construits pour recevoir ces avions et leurs équipes navigantes et terrestres que cette escadre recevra l'ordre de se tenir prêts pour l'action. Cette région, à laquelle doit être attribuée un haut degré de sécurité, sera clôturée et l'accès en sera rigidement réglementé. Les équipes navigantes et terrestres demeureront dans la région pour toute la durée de leur service, probablement de 24 heures. La Région de réaction rapide leur fournira des aliments et un bon logement. Juste à côté de cette région s'en trouve une autre à laquelle doit être attribuée un haut degré de sécurité pour l'entreposage des armes spéciales ou SAS. C'est là que les armes seront entreposées sous la garde de militaires des États-Unis. Je tiens à souligner que des personnels de l'OTAN se sont chargés d'obtenir les fonds, des devis et des contrats pour les deux régions. Notre visite de ce matin vous fera voir les deux emplacements.

Un autre aspect inusité de l'opération des CF104, du moins en ce qui concerne l'ARC, provient du fait que ces avions atterrissent et décollent à une très grande vitesse. Si quelque chose fait défaut au cours du décollage et qu'il faille le différer ou si l'action de freinage est défectueuse au cours de l'atterrissage, il est peu probable que les avions pourraient être arrêtés sur la piste. De graves dommages en résulteraient certainement. Des CF104 disposent d'un cône-ancre, utilisé dans tout atterrissage, pour aider à freiner l'avion, mais ce dispositif peut faire défaut à l'occasion, de sorte qu'il a été nécessaire d'organiser un mode positif d'arrêt pour les cas d'urgence. Nous avons fait appel au personnel le plus expérimenté en la matière et nous avons installé sur nos avions et sur les pistes un dispositif combiné d'arrêt composé d'un crochet et d'un arrêt du type que la Marine a utilisé pendant un bon nombre d'années. A cause de la topographie de l'escadre 3, nous avons été obligés de construire notre piste sur le dessus nivelé d'une côte et il nous fait particulièrement plaisir d'avoir ce matériel dont nous avons eu l'occasion de démontrer la valeur à notre entière satisfaction.

Ceci termine mon exposé et nous devons suivre l'horaire ce matin, du moins nous l'espérons si possible, et après avoir entendu les commentaires du vice-maréchal de l'Air, nous nous rendrons à l'autobus.

VICE-MARÉCHAL DE L'AIR BRADSHAW: Je veux compléter brièvement les renseignements donnés dans l'exposé: en premier lieu, les Alsaciens sont de gros chiens dont le coup de dent s'établit à environ 600 livres, ce qui vous donne une idée de ce que la morsure d'un de ces chiens ferait. Ils pèsent en moyenne de 85 à 95 livres. Le mien pèse 120 livres. Deuxièmement, à cause des progrès de la technologie de par le monde de l'électronique, de l'introduction des transistors et d'autres dispositifs, vous pensez peut-être que les CF104 en sont dotés, et si je me reporte aux modes de construction de la Deuxième Guerre mondiale, ces calculatrices, ces appareils radio et autres que le progrès de la technologie nous a valu, je doute que le North Star suffirait à les contenir; vous comprendrez donc pourquoi nous avons des boîtes noires qui contiennent ce matériel.

le 16 novembre 1963.

Discours du Brigadier M. R. Dare, DSO, CD,
Commandant du 4e groupe de la brigade de l'infanterie canadienne et des unités de base canadiennes en Europe.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, j'appelle l'assemblée à l'ordre.

Le brigadier DARE: Monsieur Sauvé, messieurs. Je veux tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au nom de tous les membres du 4e groupe de la brigade de l'infanterie canadienne et des unités de base canadiennes en Europe. Je ne puis pas réellement en toute justice vous souhaiter la bienvenue en Allemagne parce que je sais que vous y étiez déjà, mais pas dans notre partie. Je crois bon de vous énoncer en premier lieu le programme que j'ai tracé pour vous.

Nous nous proposons d'abord d'utiliser ce modèle en tissu (disposé sur le plancher devant les membres du comité) pour illustrer les tâches et les rôles d'un déploiement typique des principaux éléments du groupe de la brigade. A cette fin j'ai l'intention d'utiliser comme toile de fond les dernières manœuvres importantes. Vous avez tous rencontré déjà le colonel Clément Dick, commandant des unités de base en Europe, qui vous fera ensuite un exposé touchant les aspects de la garnison pour ce qui est de notre effectif ici, y compris nos établissements en temps de paix et l'administration de quelques-unes de nos bases—école, logement, et le reste. Nous prendrons ensuite une pause-café et nous nous réserverons une période pour les questions que le comité aimerait poser. Pour le reste de la matinée, nous vous montrerons nos principales pièces de matériel lourd du groupe de la brigade, matériel dont j'ai parlé de l'utilisation tactique dans ce premier exposé. Ce matériel est complètement équipé en hommes;

vous aurez donc l'occasion de le voir en action et vous pourrez parler avec les hommes de la façon dont ils pratiquent leur propre spécialité. Après le déjeuner, à 1400 heures, nous aurons une démonstration d'une heure à l'extérieur, où se trouve le centre de contrôle des armes à feu du bataillon d'infanterie, le bataillon, les armes de soutien et ainsi de suite. Après l'exposé du major Peter Hall, nous prendrons cinq minutes pour aller voir l'escadron de reconnaissance où nous verrons une courte démonstration sur la façon de localiser les renseignements aux points de vue aérien et terrestre. La nature de cet exposé n'est pas confidentielle. C'est pourquoi nos récentes manœuvres servent de fond. Il faut dire que la localité où se déroulent ces exercices et les manœuvres de combat n'ont rien à voir avec les circonstances réelles de combat. Mais j'espère que cette démonstration pourra aider le comité et donner une idée du combat.

Il y a ici un groupe de spécialistes qui seront en mesure de répondre à toutes les questions particulières qui seront posées, si je ne puis moi-même le faire. Tout d'abord, comme vous le savez tous très bien, c'est le gouvernement du Canada qui a assigné à l'OTAN le groupe de brigade de nos forces armées canadiennes, et le général Lemnitzer a, par ailleurs, groupé nos forces pour qu'elles servent de concert avec l'armée britannique et fassent partie, du point de vue tactique, du groupe d'armée du Nord. Vous comprendrez peut-être mieux si vous savez que le groupe d'armée du Nord se compose, à part nous, de forces britanniques, allemandes, belges et néerlandaises. Notre formation constitue en elle-même une équipe complète des trois armes et des services administratifs dont nous avons besoin comme support tactique sur le champ de bataille. Je sais que vous avez eu un exposé de ce que comprend le groupe de brigade, mais il serait peut-être utile qu'on vous rafraîchisse la mémoire en vous servant de ce tableau; je ne vous embrouillerai pas avec beaucoup de chiffres, je ne veux qu'illustrer la puissance tactique de la brigade et la puissance logistique du groupe tactique et j'appuie sur ce point; en effet, vous constaterez qu'il y a un genre d'administration pour les manœuvres et un autre pour la garnison dont le colonel Dick a l'entière responsabilité.

Même si aucun canon n'apparaît au défilé, l'artillerie vient en premier lieu sur la ligne. C'est un régiment complet de 24 canons 105. Vous savez sans doute qu'il s'agit d'équipement américain. Vient ensuite un régiment et, non sous son commandement, une batterie de fusées sol-sol et dans le même ordre, quatre lanceurs d'Honest John que vous verrez aussi ce matin, messieurs. Puis vient un régiment blindé composé de 44 chars Centurion. Ces chars sont aussi modernes que possible. Ils transportent les canons antichars à feu direct de 105 millimètres. C'est le canon dont se servent les Allemands pour équiper leurs nouveaux chars. Nous avons continué d'améliorer cet engin de fond en comble, puisque vous savez qu'il a été conçu en 1950; c'est le char britannique Centurion et il est en pleine activité dans le moment. Vient ensuite Fort Garry Horse (le régiment blindé) et une unité indépendante, en ce qui a trait à l'affiliation régimentaire, qui travaille directement sous mes ordres comme escadron de reconnaissance, c'est l'escadron de reconnaissance de la brigade; elle est armée de deux importantes pièces d'équipement, tout d'abord un hélicoptère léger, le «Hiller» que vous verrez ainsi qu'une auto de patrouille «Ferret». L'auto de patrouille ne transporte qu'une mitrailleuse Browning 30. Vient ensuite l'escadron des ingénieurs de campagne. Cette escadron est équipé pour répondre à tous les besoins du génie de campagne, à partir des démolitions, si nous sommes sur la défensive, à la construction si nous devons réparer un pont ou une route ou bâtir une base aérienne. Il y a ensuite l'escadron des signaleurs au sujet duquel je n'entrerai pas dans les détails, sauf pour dire qu'il est dispersé dans la brigade de façon à pouvoir communiquer avec chacune des unités. Il est surtout utile à l'occasion du combat ou des manœuvres pour contrôler la tactique ou l'administration du groupement de brigade. Nous avons un nouvel appareil, le C42; je précise qu'il s'agit là d'un système de communication sans fil au moyen

duquel il est possible de transmettre les ordres oralement. Il y a ensuite trois (3) bataillons d'infanterie; premièrement, le Régiment Royal canadien qui vient de la région de Toronto, à London; deuxièmement, le *Black Watch,* qui est surtout un régiment de l'Est, du Camp Gagetown ou de cette partie du pays et, en dernier lieu, en pleine transition maintenant, les Queen's Own Rifles qui passent au PPCLI et qui sont de Victoria. Ici encore, je ne veux pas vous embrouiller avec des chiffres, je vous ferai simplement voir les pièces des bataillons d'infanterie; elles ont une puissance de feu extraordinaire si on les compare à celles dont nous étions accoutumés. A simple titre d'exemple, pour ceux d'entre vous qui ont servi dans l'Armée lors de la Seconde Guerre mondiale, le mortier 81 millimètres est maintenant une arme de compagnie. C'était jadis une arme de bataillon. Vous constaterez qu'il a remplacé le 4.2 qui était antérieurement une pièce d'artillerie. De même, vous vous rendrez compte que la puissance de feu automatique de bataillon a grandement augmenté.

Si vous passez au support logistique du groupement—et je précise le support logistique tactique—nous avons d'abord une compagnie de transport du corps militaire qui comporte 128 véhicules pour le transport des charges et servent pour toutes les marchandises volumineuses, les munitions, le combustible, la nourriture, ou quoi que ce soit d'autre, les mines, le matériel de démolition, où leurs services sont requis. Vient ensuite une simple ambulance de campagne qui s'occupe de tout accident survenant dans le groupe tactique de brigade. Je n'insisterai pas sur les soins dentaires; ici encore, un dentiste militaire est attaché aux unités. Au parc de campagne du matériel, on remplace immédiatement les engins ou pièces d'équipement qui sont endommagés ou mis hors de service par suite de l'action ennemie. Il y a ensuite un atelier où l'on peut réparer toute la gamme d'équipement du groupe de brigade, à partir d'une montre jusqu'à un hélicoptère. Puis, de toute évidence, le service postal, une très petite unité, une fonction simple; et en dernier lieu, la police militaire, un peloton de prévauté. Cette force sert à diriger la circulation, à surveiller les prisonniers de guerre, à administrer les parcs de prisonniers de guerre et pour ceux d'entre vous qui ont déjà été dans l'armée, il n'y a eu aucun changement important depuis.

Messieurs, il s'agit là des opérations militaires. Je demanderais maintenant au capitaine Bill Moorhouse (officier du service des renseignements) s'il veut bien disposer la maquette (modèle réduit sur le plancher à l'intention des membres du comité) pour démontrer l'opération de renseignement («exercice relatif au service de renseignement») afin de mettre cette partie en lumière.

Le capitaine W. M. MOORHOUSE (*l'officier d'état major général 3, service des renseignements*): Messieurs, la maquette que vous avez devant vous représente un territoire réel sur le sol. Aux fins de cette démonstration, on a étudié deux pays européens: «Brobidnac» qui représente le territoire ennemi, et «Lilliput» que nous considérons comme le territoire ami. (L'adjoint indique les emplacements sur la «maquette»).

La situation politique est que BROBIDNAC, le plus puissant des deux pays, a des visées sur une partie du territoire de LILLIPUT. En vertu d'un traité avec LILLIPUT, le Canada s'est engagé à fournir un groupe de brigade d'infanterie, le 4e, et un nombre limité d'armes nucléaires, dans l'éventualité d'une attaque de BROBIDNAC sur LILLIPUT. Si la chose se produit, le territoire dévolu à la 4e brigade canadienne sera celui que vous voyez sur la maquette.

Avant de vous faire connaître l'appréciation du service des renseignements en ce qui concerne la menace ennemie à LILLIPUT et au 4e groupe de brigade d'infanterie canadienne, laissez-moi vous décrire le territoire qui nous intéresse et quelques-uns de ses accidents géographiques.

Tout d'abord, nous avons la frontière internationale entre BROBIDNAC et LILLIPUT. (L'adjoint pointe.) Ensuite, la frontière entre LILLIPUT et le pays neutre au nord. (Indication.) Puis, la ligne de démarcation des opérations

entre le 4e groupe de brigade d'infanterie canadienne et la brigade de la garde de LILLIPUT. (Indication.) Je dois mentionner ici que la frontière réelle entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest se situe à une certaine distance à droite de la maquette (Indication.) Les troupes canadiennes font face à l'ouest, à votre gauche (face aux membres du Comité) lors de cet exercice afin d'enrayer toute possibilité d'incident à la frontière actuelle de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est.

Sur le terrain, nous faisons face à un obstacle liquide, la rivière Leine coule ici. (Indication). La distance du nord au sud (Indication) est d'environ 23 kilomètres, soit approximativement 14½ milles. Le Zweigkanal Hildesheim coule ici et constitue un autre obstacle liquide. (Indication). Ici, l'on remarque des bois épais à Diester, (Indication) à Kleindeinster, (Indication) et à Osterwald (Indication); de même ici, à Vorholz, Fort Garry Horse, (Indication) et au sud de Hildesheim. Permettez-moi de vous faire remarquer le terrain extrêmement plat de ces régions; ici, à l'est de la frontière (Indication) et ici, à l'est du canal «Zweigkanal Hildesheim», (Indication). Ainsi que vous pouvez le constater, messieurs, un bon réseau de routes et de chemins traverse toute la région. Pour n'en nommer que quelques-uns, nous avons trois bonnes routes venant de l'ouest, (Indication). Nous avons ensuite l'Autobahn (autoroute) qui va à peu près du nord au sud. (Indication). Puis, venant du territoire neutre, plusieurs bonnes routes vont vers le sud ou passent sur le Weser-Elbe Kanal (canal). (Indication). Tous les noms des villes et villages se trouvent imprimés à leur côté, sur la maquette. Il y a de nombreux ponts dans cette région. Je n'en nommerai, cependant, que quelques-uns parmi ceux qui nous intéressent; deux (2) sur la rivière Leine ici (Indication) et ici (Indication), deux (2) sur le canal et deux (2) sur la rivière ici. (Indication).

Et voici pour le terrain lui-même. Étudions maintenant le danger auquel fait face le 4e groupe de brigade d'infanterie canadienne tel que l'envisage le personnel des services du renseignement. Dans cette manœuvre, qui ne fait qu'illustrer le genre de tactique auquel la brigade peut faire face, on a constaté que l'ennemi pourrait lancer ses opérations avec une supériorité de quatre chars contre un. En autant qu'il s'agit des véhicules blindés de transport de troupes, il est impossible d'établir un rapport proportionnel pour ce qui est de l'ennemi qui les a en abondance dans cette manœuvre, alors que la 4e brigade canadienne n'en a pas du tout. En outre, l'ennemi possède de lourdes armes de soutien tels le mortier et les antichars ainsi que le support logistique. Il était envisagé que l'ennemi tenterait de s'emparer des premiers objectifs par le Zweigkanal Hildesheim (Indication) et d'autres objectifs, peut-être plus à l'est. (Indication). Le personnel du service des renseignements envisageaient aussi que l'ennemi pourrait bloquer la frontière (Indication) très rapidement une fois que les relations entre BROBIDNAC et LILLIPUT se seraient détériorées au point où la guerre serait inévitable.

On se rend compte aussi qu'en dépit de la présence d'un pays neutre au nord (Indication), l'ennemi violerait peut-être cette neutralité et constituerait une menace pour le flanc nord.

Le brigadier DARE: Eh bien, messieurs, c'est sur cette toile de fond que je devais établir mon plan pour les manœuvres. J'aimerais vous faire remarquer que les manœuvres ont été dirigées par l'état-major de la 4e division britannique, laquelle était alors sous le commandement du général Jean Victor Allard qui est Canadien, comme vous le savez tous. Les troupes ennemies, entièrement allemandes, consistaient en des éléments Panzer ou de chars blindés et une brigade d'infanterie complète et ses cadres. D'après la conception que je me faisais de la bataille, je tâcherais d'organiser le combat en trois phases. Premièrement, il y aurait la tâche de couverture que je confiais au *Queen's Own Rifles,* y compris un escadron de reconnaissance, un demi-bataillon de chars, une batterie d'artillerie et une troupe d'ingénieurs. La tâche principale de ce

détachement d'appui était de retarder le plus possible l'action ennemie et de déterminer précisément sa poussée principale ou ses lignes d'accès. Deuxièmement, la ligne principale de combat était la rivière Leine elle-même et, à cet égard, j'ai décidé d'y placer, flanc gauche, le *Second Black Watch,* y compris un demi-escadron de chars avec, évidemment, son détachement auxiliaire normal et une troupe d'ingénieurs. Le *Royal Canadian Regiment,* appuyé de sa batterie auxiliaire «J» du troisième RCHA, occupait le flanc droit. Une fois que l'escadron de reconnaissance aurait exécuté sa tâche il devait se replier pour protéger l'étendue nord et neutre donnant sur le flanc.

Pour la troisième phase du combat, je comptais sur la brigade ou sur l'utilisation des réserves de la brigade et j'ai tenté de jouer la tactique classique des blindés en gardant le *Fort Garry Horse* en réserve afin de pouvoir faire face à toute action ennemie imprévue. Ce régiment blindé fut renforcé par le *Queen's Own Rifles* qui était là (Indiqué), étant revenu après avoir accompli sa tâche, et qui relevait de la direction du régiment blindé. Il avait pour mission de se préparer à entreprendre une action défensive advenant que l'ennemi pratique des brèches dans les secteurs de la brigade et, deuxièmement, se préparer à la contre-attaque et détruire les préparatifs ennemis. Voilà quel était le plan d'action. Mais la réalité est autre chose. Immanquablement, les choses ne se présentent jamais de la façon prévue.

Pour la première phase, nous avons quitté notre emplacement de temps de paix ici (Indiqué) à la faveur de la nuit vendredi. Nous nous sommes ainsi déplacés sur deux routes et nous avons mis environ six heures à concentrer les éléments de la brigade dans sa zone d'exercice. Au préalable, nous avons tenu ce que nous appelons un exercice d'alerte ou de survivance, c'est-à-dire qu'il y a rapide rassemblemnet de tous les soldats en vue de leur déplacement aux zones d'exercice où les soldats entreprennent alors d'exécuter les tâches qu'on leur a confiées. Le samedi et le dimanche, on a vaqué aux préparatifs. On y a procédé à la faveur de la nuit de sorte qu'il y a eu peu de déplacements durant le jour. Cet élément est très important dans le déploiement d'un bataillon. Au petit jour, lundi, nous étions prêts au jeu de l'exercice. Évidemment, ce qui est arrivé n'était pas du tout prévu au programme. L'ennemi devait franchir sa frontière pour sonder notre périmètre et, je le répète, nous étions là en prévision de cette action. Mais au lieu d'agir ainsi, l'ennemi à entrepris une action classique restreinte, où Bill (Cap. Moorhouse) l'indique sur le modèle, destinée à mettre le pied au-delà de la frontière, mais la guerre proprement dite, quant au jeu de l'exercice, n'avait pas été déclarée. Autrement dit, il ne s'agissait là, messieurs, que d'un sondage. A ce stade-là, cette action entrait bel et bien dans le cadre des opérations classiques. Alors, en revanche, ma première tâche consistait à empêcher l'ennemi de prendre cette initiative agressive ou de s'emparer de cette petite tête de pont dans notre territoire; je devais donc agir en conséquence. Cependant, il ne fallait pas que je compromette nos principales positions de combat. D'où il suit que je ne pouvais recourir aux éléments de soutien pour accomplir ma tâche. Alors, voici ce que nous avons fait. Le lieutenant-colonel Duncan McAlpine, à la tête du *Second Black Watch,* avec un demi-escadron de chars appuyé par toute l'artillerie disponible, a fait une reconnaissance avec des moyens considérables afin de sonder réellement l'ennemi et de voir s'il ne battrait pas en retraite face à une action énergique de notre part. Ce petit exercice s'est révélé très utile; toutefois, l'ennemi ne s'est pas replié et nous nous sommes rendus compte que nous ne pourrions réellement pas l'en déloger sans recourir à une action de grande envergure. Le lundi soir, ou plutôt le mardi matin, l'ennemi a pratiqué de larges brèches dans l'ensemble du secteur de notre brigade. Il s'agissait d'une attaque de grande envergure, mais non d'une attaque nucléaire à ce stade. Le *Black Watch* ayant accompli sa petite mission, je l'ai renvoyé occuper ses positions au combat principal et j'ai quitté le secteur de la brigade.

Le *Queen's Own Rifles,* appuyé de troupes de couverture de l'escadron de reconnaissance et de ses autres éléments d'appui, a mené un combat d'attente et de protection du mardi soir au lundi après-midi. A quinze heures, le mardi, l'ennemi avait bel et bien fermé l'accès à la rivière côté sud; nous avons commencé alors à retirer les troupes du *Queen's Own Rifles* côté nord afin qu'elles rentrent au bercail en sûreté, sans contact avec l'enemi, en vue de la phase suivante de la bataille. Le recul a été couronné de succès. Le mardi soir, l'ennemi a lancé son attaque principale le long de la rivière Leine. D'abord, cette attaque, comme nous nous en sommes rendu compte par la suite, n'était qu'une petite menace, une diversion, ou peut-être un sondage dirigé contre le *Black Watch.* Celui-ci a tenu l'ennemi en échec. L'objectif était une tête de pont restreinte occupée par les défenseurs. L'ennemi a lancé le gros de ses troupes sur le flanc droit, soit dans le secteur nord du RCR, et a réussi à franchir la rivière et à s'emparer de la zone de manœuvre. Au petit jour, mercredi matin, la situation était telle que l'ennemi lançait une attaque de grande envergure côté ouest, soit de notre côté de l'obstacle principal. J'avais reçu l'ordre de les en repousser, ce qui a été fait grâce à l'attaque menée par le *Fort Garry Horse,* à midi exactement. Le (lieutenant) colonel Bill Little avait utilisé à cette fin tout son régiment blindé moins la moitié de l'escadron qui se trouvait avec le *Black Watch,* plus deux compagnies du *Queen's Own Rifles.*

Colonel WILLIAM CLEMENT DICK, OBE (*Commandant au quartier général des unités de base canadiennes en Europe*): Monsieur Sauvé, messieurs, notre commandant ayant omis de signaler où la brigade obtient ses éléments d'appui logistique, il est juste que je précise en premier lieu la tâche principale confiée aux unités de base canadiennes en Europe, soit l'appui logistique non organique du groupe 4 de la Brigade d'infanterie canadienne. Autrement dit, il incombe aux unités de base canadiennes en Europe de voir à ce que ces troupes aient tout ce qu'il leur faut lorsqu'elles en ont besoin et, à cette fin, l'appui logistique est intégré aux lignes de communication britannique. Les Britanniques nous fournissent tous les articles d'usage ocmmun, c'est-à-dire d'usage commun à la Brigade canadienne et à l'Armée britannique du Rhin. Pour les articles essentiellement canadiens, nous avons l'unité canadienne des magasins militaires situés à Anvers qui reçoit tout le matériel lourd et le dirige vers les lignes de communication britannique qui franchissent, comme vous pouvez le constater, la Meuse, le Rhin, dans cette région encerclée (Indiqué) où nous sommes rendus actuellement ou si nous étions plus en avance, au-delà de la chaîne. Au haut, les distances d'Anvers à la rivière Leine sont indiquées, soit la zone actuelle de la brigade (sur la carte horizontale) et plus loin. Cela vous donnera une idée de l'élément temps-espace requis pour l'acheminement du matériel. Je tiens à signaler, au sujet de l'appui logistique fourni de concert avec les Britanniques, que depuis que je suis ici, soit depuis deux ans et demi, l'entente s'est révélée très satisfaisante; nous n'avons jamais demandé aux Britanniques de nous fournir des articles qu'ils n'avaient pas; nos relations sont très bonnes, et nous sommes traités exactement de la même façon que les autres formations ainsi rattachées à l'Armée britannique du Rhin.

Nous avons pour deuxième tâche le soin et l'entretien des garnisons, ce qui comprend, bien entendu, non seulement les soldats mais leurs épouses et leurs enfants. J'aimerais vous indiquer sur la carte ici nos emplacements. Il y a d'abord la zone de Hemer où nous avons un régiment d'artillerie, un régiment blindé et un bataillon d'infanterie; l'Hôpital militaire britannique se trouve ici (Indiqué), hôpital que nous partageons avec les Britanniques à parts égales ou à peu près. Passons à Werl où nous avons un bataillon d'infanterie, un escadron d'ingénieurs et une ambulance de campagne; passons à la région de Soest où, en banlieue, à Fort York, nous avons un bataillon d'infanterie; à Fort Chambly, se trouvent les unités de service dont a parlé le commandant,

l'atelier de campagne de réparation (RCEME), une compagnie de transport, le parc de campagne du matériel et l'escadron de reconnaissance; enfin, et non le moindre, Fort Henry où se trouve à l'heure actuelle le quartier général et les unités de commandement.

A Hemer, Werl et Soest se trouvent les logements permanents des hommes mariés et, dans ces trois régions, nous avons, à Hemer, 561 logements, à Werl 450, et à Soest 605. Ces 1,600 locaux logent environ 3,000 familles. Ainsi, comme vous pouvez le constater, nous avons en chiffres ronds 1,400 familles logées dans la région avoisinante de ces trois garnisons, aux frais des civils. Certains de ces logements sont excellents, d'autres sont plus ou moins convenables, et nous en avons toujours un certain nombre qui sont inférieurs à la normale. Dans l'ensemble, nous avons dans ceux-ci de 110 à 115 familles.

Évidemment, à cause des femmes et des enfants, il faut nous occuper d'enseignement et, à cette fin, nous avons six écoles dont quatre sont de construction permanente, les deux autres étant des casernes converties en écoles dont l'une est à Fort MacLeod (Hemer) et l'autre à Fort Chambly. Il y a environ 2,700 écoliers, 113 classes et 151 instituteurs. Ces 1,400 familles et leurs enfants, qui vivent économiquement, constituent un problème, vous pouvez bien l'imaginer, quant à la fréquentation scolaire; certains enfants doivent quitter le foyer vers 7 heures le matin et ne rentrent que vers 6 heures du soir. Ils sont contents de venir à l'école et, dans l'ensemble, le moral des gens est très bon. Cependant, les familles pauvres posent un problème pour ce qui est du genre de lait dont elles ont besoin. Nous importons tout notre lait du Danemark et nos unités le livrent à chacune des familles tous les matins, sauf le dimanche. Les services organisés dans les garnisons et par les garnisons, par exemple dans les trois régions de Hemer, Werl et Soest, comprennent, dans les forts, un gymnase, quatre patinoires à glace artificielle, des allées de quille (bowling), des jeux de paume, des cinémas, des cercles de jeunes, soit la cantine des hommes dirigée par les services Maple Leaf; il y a dans chacun des forts une église catholique et une église protestante. Nous avons aménagé des cours de tennis et des endroits propices à la pratique des sports ordinaires. Nous tâchons d'organiser ici les mêmes services que l'on trouve dans nos localités au Canada, notamment les Scouts, Louvetaux, Guides, Jeannettes, associations de parents et instituteurs, cercles intéressant les moins de 20 ans, ligues de hockey et de baseball pour les petits, corps de cadets, et, une chose à signaler ici, c'est que nos moins de 20 ans se trouvent un peu frustrés, je pense, vu qu'on ne leur permet pas de travailler; il y a très peu d'occasion d'emploi, sauf que les services Maple Leaf ont parfois besoin de quelqu'un, de sorte que l'été pose un véritable problème aux enfants une fois les écoles fermées pour les vacances; c'est pourquoi, ces deux dernières années, nous avons organisé des loisirs d'été et, à cette fin, nous faisons venir du Canada de huit à dix moniteurs pour nous faciliter la tâche; les loisirs des enfants sont ainsi organisés cinq jours par semaine pendant la période des vacances. Notre programme des loisirs a été un franc succès; nous recourons au service des moins de 20 ans que nous formons en vue d'aider les moniteurs et d'occuper ces jeunes pendant l'été, ce qui leur permet de gagner un peu d'argent. Du côté médical, nous avons dans chacune des trois garnisons une clinique à laquelle est affecté un médecin et une infirmière, et c'est là que les femmes et les enfants vont pour consultations médicales. Faut-il un spécialiste? Un rendez-vous est fixé à l'Hôpital militaire britannique où nous avons affecté une quinzaine de médecins et une trentaine d'infirmières. Pour ce qui est des soins dentaires des personnes à charge, nous faisons de notre mieux, mais en général on doit recourir au service d'un dentiste allemand. Les services bénévoles féminins—rappelez-vous ceux qu'on avait en temps de guerre—relèvent d'un organisme britannique. La brigade jouit de ces services depuis qu'elle est là-bas et une représentante de chacun de ces services est affectée aux endroits opportuns et

rend de précieux services aux militaires. Elles font tout: jusqu'à écrire leurs lettres d'amour, acheter leurs alliances, leurs bagues de fiançailles, leurs cadeaux de Noël, que sais-je encore? Nous avons des centres de renseignements sociaux. Ce sont des sortes d'agences de voyage, et lorsqu'un militaire veut profiter d'un congé pour se rendre quelque part en Europe, ces centres s'occupent de tous les arrangements, que ce soit l'itinéraire du voyage lui-même, les chambres d'hôtel, les billets pour les pièces de théâtre et autres. L'Armée du salut (il y a une agence à Soest et une autre à Hemer) sert des repas légers; elle vend des souvenirs; elle met aussi des salles à la disposition des divers organismes qui se réunissent au cours de la semaine et bien entendu, elle accomplit beaucoup de travail de caractère proprement social grâce aux officiers des unités et aux aumôniers; elle fait beaucoup de bien dans certains cas dont nous n'entendons jamais parler. Nous avons trois succursales de la banque de Montréal, une dans chaque région. Leur capital est en marks allemands et non en dollars; elles ne payent pas d'intérêt et ne demandent pas de frais d'administration, sauf pour les emprunts. Nous avons notre propre poste de radio: L'Armée canadienne en Europe (CAE) qui diffuse pendant près de 17 heures par jour et pendant près de 10 heures le dimanche. Nous captons les joutes de football et de hockey et Radio-Canada nous envoie des enregistrements, tout ceci en plus de la production locale du poste lui-même. Nous avons notre propre journal («The Beaver»), dont vous avez tous reçu un exemplaire, je pense, et qui est imprimé grâce aux annonces fournies par ses 7,000 abonnés.

Nous avons notre corps de policiers militaires. Ils accomplissent tous les travaux que peuvent faire de vrais policiers; ils sont à la fois la Gendarmerie royale, la police provinciale, la force municipale et la police militaire et en plus de cela ils interprètent et appliquent les règles de la police allemande. Ils sont en étroite relation avec la force allemande. Nous sommes très heureux de cette collaboration et je dois ajouter que notre prévôté est formée d'une équipe de travailleurs infatigables.

Le roulement est le dernier point dont je voudrais parler. Comme vous le savez un tiers de la force ici retourne au Canada chaque année et jusqu'à l'an dernier nous nous servions des navires pour effectuer les déménagements. L'an dernier, nous nous sommes servis de l'ARC; il s'agissait à la fois de transport maritime et de transport aérien grâce à l'Aviation à l'aéroport de Dusseldorf; je doutais beaucoup de la réussite de ce programme quand on en a parlé tout d'abord, mais je dois dire qu'avec la belle collaboration qui existe entre la Division aérienne et le service de transport militaire, le service de roulement du personnel de l'ARC fonctionne à merveille; nous le préférons et les personnes qui doivent s'en servir le préfèrent; nous les réunissons donc, les transportons à Dusseldorf et elles montent à bord de l'avion alors même que les nouveaux venus en descendent: le rendement est excellent. Messieurs, je pense bien que vous devez avoir des questions; donc pour le moment c'est tout.

Brigadier DARE: Messieurs, je propose que nous nous arrêtions pour prendre le café.

M. WINCH: Brigadier, avant que nous prenions le café, je voudrais vous demander à vous, de même qu'au président de notre Comité, la permission de faire un petit changement dans notre façon de procéder. Cet exposé me semble si important qu'il a suscité au moins six questions que j'aimerais vous poser; cependant nous sommes 24 membres, monsieur, et les règlements nous limitent à une question par membre à cause de l'horaire; mais si vous nommez un officier à qui nous pourrons remettre nos questions et si l'on ne répond pas à celles-ci pendant l'interrogatoire, peut-être que vous, monsieur, pourrez répondre brièvement aux questions que nous n'avons pas pu vous poser et auxquelles nous aimerions obtenir une réponse. Cela peut-il se faire, et je m'adresse à vous, brigadier, et à notre président?

Brigadier DARE: J'ai un groupe de spécialistes qui sont libres de répondre à toutes les questions que vous leur poserez s'ils le peuvent. J'aimerais cependant vous rappeler qu'ils ne le feront qu'à titre officieux; de plus, tout ce qui ne touche pas le 4e groupe-brigade d'infanterie canadienne ne nous regarde pas, et nous n'avons pas la compétence voulue pour répondre aux questions qui ne nous concernent pas. Je serais certes d'accord pour discuter avec ces messieurs.

M. WINCH: Je m'excuse, monsieur, mais je n'ai pas exposé assez clairement ma question. Il y a des questions auxquelles nous aimerions tous obtenir une réponse, mais au cas où on ne les poserait pas, pouvons-nous les remettre à un officier pendant la période de repos afin que celui-ci puisse vous informer des sujets que nous voudrions traiter, si ce n'est pas déjà fait, et que vous preniez alors 5 ou 10 minutes pour y répondre. Au nombre que nous sommes, nous ne pouvons poser qu'une seule question. Pouvons-nous faire cela, monsieur Sauvé?

Brigadier DARE: Bill, voulez-vous avec Monty vous joindre à ces messieurs et recueillir leurs questions, nous y répondrons tout à l'heure si nous le pouvons. Cela vous convient?

M. WINCH: Merci.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

M. WINCH: Comme membre du Comité, ma question officielle est la suivante: le secrétaire général de l'OTAN et le commandant général du SHAPE nous ont dit qu'en ce qui regarde l'Armée, le Canada s'est engagé à maintenir une brigade en Europe mais en période de difficulté, nous nous sommes engagés à envoyer une division complète; en tant que commandant de la brigade canadienne en Europe, pouvez-vous nous dire en combien de temps et de quelle manière vous pouvez obtenir une division du Canada?

Brigadier DARE: Je m'excuse, mais je tiens à établir tout de suite que je ne veux pas esquiver les questions auxquelles je peux répondre en toute liberté, mais je ne m'occupe que de la brigade, et quant au temps et au moyen d'amener ici le reste de la division, voilà une question à laquelle le chef d'état-major pourrait mieux répondre que moi; je veux cependant vous assurer que je vous donnerai une réponse directe quand vous toucherez aux affaires qui tombent sous ma juridiction.

M. WINCH: Mais en tant que commandant de notre unité canadienne en Europe, et connaissant nos engagements, vous devez avoir au moins une idée du temps que prendrait le reste de la division à se rendre ici, si cela était nécessaire? Mais vous ne pouvez peut-être pas répondre à cette question?

Brigadier DARE: Non, je ne le peux pas. Mes plans d'opérations m'obligent à me servir des moyens que j'ai à ma disposition, soit le 4e groupe-brigade d'infanterie canadienne. Je ne sais rien, ni ne suis dans le secret des dieux quant aux moyens que doit prendre le reste de la division pour se rendre ici.

M. MATHESON: Brigadier, où en est le 4e CIBG quant à l'équipement moderne?

Brigadier DARE: Je suis un militaire de profession et je ne serai jamais content ou satisfait. Nous avons besoin d'un véhicule blindé pour transporter les soldats. Nous en avons besoin à la fois en cas de guerre classique ou nucléaire. Nous allons bientôt recevoir tout un nouvel assortiment d'armes contre les chars d'assaut. Il s'agit des chars SS 11 et N. Quand nous recevrons cet équipement nous pourrons alors combattre les chars d'assaut et nous pourrons aussi appliquer les tactiques que je désire adopter, soit de ne pas engager les blindés dans la bataille mais de les garder en réserve pour la manœuvre autour de la

base de l'infanterie. Ce sont de nouvelles armes et de nouveaux équipements et ils feront sans doute l'affaire dans ce domaine en particulier. Plus tard, nous aurons besoin d'une arme pour le 105 et ce, pour deux raisons: le rayon du 105, alors qu'il atteint presque 11,000 mètres—veuillez me corriger si je me trompe—n'a officiellement qu'un rayon de 10,000 mètres quand on s'en sert dans les opérations. Cela n'est pas suffisant. De plus, il y a le poids de l'obus; ce genre d'obus est fait pour être dirigé contre les hommes et non contre les blindés. Cependant, ceci n'est pas un problème particulier au Canada, car les puissances occidentales sont touojurs en train d'inventer et d'étudier de nouvelles armes et je ne veux pas donner l'impression que si nous avions tout l'argent nécessaire nous pourrions acheter immédiatement l'arme que nous voulons, parce qu'elle est effectivement en voie de développement. Quand au char blindé, celui que j'ai mentionné plus tôt au cours de l'exposé, c'est le plus moderne sur le marché. Le Centurion convient tout à fait à nos opérations, mais il date déjà de 20 ans. Quand je dis cela, je parle évidemment de sa conception originale. Ces chars d'assaut, bien entendu, n'ont pas 20 ans. Ils sont pleinement opérationnels; dans l'avenir on aura besoin d'un char plus moderne. Présentement, en tant qu'officier d'un corps blindé, comme dans le cas des armes, il n'y en a pas que je désire en particulier; je veux combattre ici si je peux me servir des moyens les moins dispendieux pour faire face à l'ennemi, soit les VE en chars d'assaut et en personnel. Je veux garder cette puissante force de frappe en main; cela viendra un jour, mais présentement elle n'est pas à ma disposition. Nous aurons bientôt un nouveau costume de campagne, et il sortira, si je ne m'abuse dès décembre. La brigade commence déjà à le recevoir. Quant aux armes portatives, nous avons certainement autant de moyens à notre disposition que n'importe quel membre de l'OTAN. L'arme que porte le soldat est le 7.62 recommandé par l'OTAN. Il y a environ deux ans, nous avons commencé à utiliser notre système sans fil. Donc, j'essaie toujours d'apporter des améliorations, mais notre premier besoin est le véhicule blindé servant à transporter le personnel; j'ai aussi besoin d'une plus grande puissance de tir. Voilà donc ma tactique personnelle et la ligne de conduite de la brigade; à vrai dire, dans l'Armée, nous tentons surtout d'obtenir des renseignements et d'y répondre en employant des moyens classiques ou même nucléaires. Nous ne voulons pas croiser la baïonnette d'homme à homme, car, l'ennemi est plus nombreux.

M. SAUVÉ: Monsieur MacInnis? Seulement une question supplémentaire, monsieur Lambert.

M. LAMBERT: Brigadier, vous avez parlé de vos besoins actuels pour le combat, mais de quel appui avez-vous besoin en fait de logistique? Vu qu'il vous faut toujours vous déplacer et vous disperser, vous avez sûrement des besoins en ce sens?

Brigadier DARE: Nous sommes en train de mettre sur pied ce que nous appelons un bataillon de service. Il s'emploiera à réorganiser nos moyens. Il contribuera aussi à diminuer le nombre d'hommes tout en accomplissant davantage. Ce que je veux dire, c'est que nous avons tout ce qu'il nous faut, il s'agit de procéder à une réorganisation. Le chef de l'État-major général s'y intéresse personnellement et je pense que le Comité sait que nous éprouvons actuelelment au camp Gagetown cette nouvelle conception; il s'agit donc de mettre sur pied un système moderne de logistique avec le même nombre d'hommes et le même équipement. Nous transportons les munitions par centaines de pièces dans ce genre de combat—j'aimerais pouvoir vous le démontrer moi-même—pour les armes d'importance comme les pièces d'artillerie. Nous devons faire cela pour nous créer cette cible et ceci fait un très gros chargement.

M. LAMBERT: Ce qui m'intriguait surtout, c'était la nécessité d'abandonner les chars et les routes.

Brigadier DARE: Bien entendu. Je m'excuse, je n'ai pas répondu à votre question, bien entendu cet organisme, cette compagnie de transport doit non seulement avoir recours au matériel roulant mais doit aussi se munir d'aéronefs, et ceci signifie un hélicoptère pouvant prendre des chargements, cet hélicoptère servirait à la fois au chargement et ressemblerait à un transporteur sur chenilles, parce que dans ce genre de combat on se servirait des champs pour se disperser et aussi à cause de la possibilité d'avaries aux routes qu'ils ne fréquentent pas.

M. MACINNIS: Le brigadier a répondu exactement à la question que je voulais vous poser et je pense que le Comité est satisfait de voir que vous accordez la première importance à un char blindé servant au transport du personnel. Toutefois, je voudrais poser une question au sujet de ce qui peut être ou ne pas être une décision à prendre tout de suite; on a attiré mon attention sur le fait qu'on doit se prémunir contre les champs de mines nucléaires devant un ennemi possible; quel rôle joue la brigade en cela?

Le brigadier DARE: La mine nucléaire n'est pas une arme de l'OTAN. C'est une pièce d'armement des États-Unis. Notre ingénieur en chef est au courant de certains détails concernant l'utilisation de cet engin, mais pour des motifs politiques, les États-Unis ont décidé de ne pas le faire figurer au programme de l'OTAN ni même d'en parler; c'est ce que je puis dire. Pourquoi il en est ainsi, je l'ignore. Cela ne fait pas partie de nos projets.

M. MACRAE: Monsieur le président, ma question s'est adressée au colonel Dick et si vous voulez continuer dans cette veine, je suis prêt à la remettre à plus tard; c'est comme vous le désirez. Cela m'a intéressé, colonel Dick, quand vous parliez des personnes à charge et que vous disiez qu'il y avait près de 2800 enfants ici qui allaient à l'école; vous avez dit que vous êtes ici depuis deux ans et demi et je me demande si vous y avez réfléchi; c'est avec plaisir que je me mettrais en contact avec vous et avec n'importe lequel de vos officiers; vous avez dit que les enfants qui restent ici l'été n'ont rien à faire et vous avez institué un programme de récréation d'été qui serait excellent; je me demande si une telle chose est faisable, par exemple des cours d'été pour les enfants doués, parce que nous nous rendons compte dans quelle mesure les enfants des soldats sont continuellement déplacés. J'ai entendu parler d'un cas, par exemple, où un enfant a fréquenté cinq différentes écoles en cinq années, et il ne s'agit pas d'un cas isolé. En outre, au Canada, nous avons onze différents régimes scolaires et certains enfants éprouvent des difficultés lorsqu'ils sont transférés d'une école à une autre; nous pourrions donner des cours d'été supplémentaires pour que, lorsque vous retournerez au Canada, les jeunes puissent plus facilement entrer à l'université et dans d'autres écoles, ceux qui ont eu des difficultés aussi bien que ceux qui ont bien travaillé. En réalité, je fais un discours au lieu de poser une question, mais j'ai voulu vous demander si vous aviez pensé à ce problème et si vous vouliez peut-être le discuter plus en détail avec certains d'entre nous?

Le colonel DICK: Une telle discussion m'intéresserait beaucoup, monsieur. Notre problème, c'est que nous avons un nombre déterminé d'instituteurs; ils sont à notre service en vertu d'un contrat entre le ministère et diverses commissions scolaires du Canada. Leur contrat entre en vigueur le 2 septembre et ils ont droit aux mêmes vacances que tout autre instituteur; cela nous obligerait à faire venir des instituteurs spéciaux pour l'été. Évidemment...

M. MACRAE: C'est entendu.

Le colonel DICK: ...cela ne serait pas aussi bien que si nous pouvions avoir auprès des enfants pendant une partie de l'été les mêmes instituteurs qui leur ont fait l'école au cours de l'année. Lorsque le programme de récréation d'été fut conçu, en mars de l'an dernier, un des instituteurs a sacrifié son été pour diriger

la première session de ce programme; et quand je parle de récréation d'été, il ne s'agit pas seulement de sport, de natation, etc., mais les plus jeunes enfants doivent accomplir une certaine quantité de travail scolaire; je ne dirais pas qu'on est allé jusqu'à enseigner, selon votre proposition, les sujets académiques à ceux qui en avaient besoin, mais c'est à mon avis, une entreprise qui en vaut la peine et qui mérite d'être étudiée de plus près; c'est avec plaisir que je m'entretiendrai avec vous de ce sujet plus tard.

M. McNULTY: Brigadier, dans quelle mesure pouviez-vous avoir ou aviez-vous l'appui de l'aviation, soit ordinaire soit nucléaire?

Le brigadier DARE: Dans cet exercice particulier nous n'avions pas d'appui aérien parce que nous nous efforçons toujours d'envisager la pire des situations. Les forces aériennes ont, et je suis certain que vous en avez entendu parler à la Division de l'air, une très grande tâche à accomplir au cours des premières étapes, et c'est là une chose sur laquelle je ne puis pas appuyer dans une discussion non confidentielle. Ainsi, comme je l'ai dit, nous essayons toujours à nous entraîner pour le pire des cas, et dans ce cas-ci nous n'avions pas l'appui de l'aviation.

M. SMITH: Comme suite à la question de M. McNulty, j'aimerais vous demander d'où vous recevez maintenant la reconnaissance aérienne et l'appui immédiat?

Le brigadier DARE: De la deuxième force aérienne tactique, et celle-ci a son quartier général à côté du général Sterling, le commandant britannique du groupe d'Armée du Nord.

M. SMITH: La deuxième force aérienne tactique est-elle américaine ou britannique?

Le brigadier DARE: Britannique, la Belgique, encore une fois les pays du groupe de l'Armée du Nord moins les Canadiens.

M. SMITH: Au Canada, on nous a parlé de cette stratégie de défense de l'avant, et j'ai voulu demander combien de temps il faudrait pour déployer notre brigade près de la frontière de l'Allemagne de l'Est?

Le brigadier DARE: Monsieur Smith, je ne vous indiquerai pas le temps, et je suis certain que vous ne voudriez non plus que je vous le donne, mais je pense pouvoir répondre d'une façon plus générale à votre question. En réalité, cette stratégie qu'on appelle défense de l'avant n'implique, en matière de temps, qu'une très courte distance à parcourir depuis notre disposition antérieure.

M. BREWIN: Je pourrais commencer ma question, brigadier, par dire qu'en comité on nous a beaucoup parlé des dangers d'escalade tactique au cas où l'on mènerait une guerre nucléaire, et dans la bataille que vous avez décrite, je ne suis pas certain si c'était le deuxième ou le troisième jour, vous avez plutôt rapidement eu recours aux armes tactiques nucléaires et nous avions l'impression qu'après cela il y eut tout un changement dans votre façon de diriger les manœuvres; il y eut quelques problèmes dans le passage de l'un à l'autre, je ne saisissais même pas clairement qui avait commencé l'emploi des armes nucléaires et avec quelle facilité, ou qui, de l'autre côté, a décidé de s'en servir. On nous a dit que c'est un pas très important à franchir et qui a des conséquences peut-être très lourdes, et dans cet exercice il ne semblait pas —j'espère que je ne suis pas en train de faire un discours, le président n'aime pas cela—dans l'exercice, dis-je, il me semblait que cette phase importante fût traitée d'une manière presque fortuite. J'aimerais bien, monsieur, que vous nous parliez de ce problème.

M. WINCH: J'ai soumis cette question au brigadier par écrit et en une phrase.

Le brigadier DARE: Si je vous ai donné l'impression que cela s'est passé d'une manière fortuite, cette impression est tout à fait fausse. Il s'agit d'un pas

très important et vous, messieurs, savez évidemment mieux que moi quels sont les facteurs politiques qui entrent en jeu lorsqu'il s'agit d'employer des armes nucléaires. Ce problème ne relève aucunement de moi. Nous aurons la décision du gouvernement et même celle des forces armées américaines qui ont la garde de ces armes ou ogives nucléaires. C'est du Président lui-même que nous aurons la permission, ainsi je vous assure qu'il n'y a pas lieu de se faire des soucis au sujet de l'utilisation en général de ces armes ou de leur transfert d'un point A à un point B.

M. WINCH: Monsieur le président, pourrais-je poser une question supplémentaire qui a aussi fait partie de ma question écrite. J'ai demandé, au sujet de l'exercice tactique, qui vous a donné la permission, ici du côté droit, d'employer les armes nucléaires?

Le brigadier DARE: Aux fins de l'exercice, et aussi pour répondre à votre question, je vous dirai que c'était le directeur de l'exercice, le général Allard, lorsqu'il surveillait les deux côtés. Vous vous souviendrez que j'ai dit plus tôt qu'au début c'étaient des armes classiques. Je sais qu'il n'est pas nécessaire que je vous explique en détail à vous, messieurs, toute l'importance de la réflexion et de la discussion qui précèdent le grave moment de la décision par laquelle on en vient aux prises avec la réalité.

M. WINCH: Mais, monsieur, je regrette, il s'agissait là d'un véritable exercice?

Le brigadier DARE: Oui.

M. WINCH: Qui vous a donné la permission d'utiliser les armes atomiques à cette étape?

Un DÉPUTÉ: Il vient de vous le dire, le dispositif de contrôle.

M. WINCH: Je lui ai demandé—le dispositif de contrôle?

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Quel était l'intervalle entre la première explosion et l'autorisation?

Le brigadier DARE: En ce qui concerne l'attaque massive de l'ennemi, elle a commencé tôt le lundi matin.

M. LESSARD (*Lac-Saint-Jean*): Avec des armes nucléaires?

Le brigadier DARE: Non, non, le lundi matin il y avait le premier passage de la frontière, cette première manœuvre. Ce n'était que le mardi soir, dans l'organisation de l'exercice, que fut donnée la permission d'utiliser des armes atomiques.

M. LESSARD (*Lac-Sait-Jean*): Je suppose que l'ennemi était le premier à tirer; ce que je veux savoir, c'est l'intervalle entre la première explosion et l'autorisation que vous...

Le brigadier DARE: Je ne pense pas que ceci—il s'agissait d'environ une heure, mais je ne pense pas que cela soit utile à vos délibérations parce que, ici, de nouveau, c'était le dispositif de contrôle; je suis certain qu'il s'agissait d'une heure, dans l'exercice après qu'il (l'ennemi) eût pris cette mesure.

M. TEMPLE: Mon général, pardon, mon brigadier, pour en revenir pour un moment au mouvement des armements, quel matériel spécialement canadien, quel autre matériel est acheminé depuis le Canada par Anvers qui ne nous parvient pas par le Royaume-Uni?

Le brigadier DARE: Presque tout notre matériel lourd passe par Anvers, y compris le blindé. L'entretien que nous recevons en commun avec les Britanniques, ce sont les mécanismes et les pièces de rechange pour notre matériel, tous nos véhicules sur roues, toutes nos armes, nos blindés, nos chars d'éclaireurs passent par Anvers.

Une VOIX: Je sais, cela passe par Anvers, mais ce que je veux savoir, c'est ce qui vient du Canada.

Le brigadier DARE: Les Canadiens achètent le matériel qui nous est ensuite livré par leur entremise.

M. MACRAE: Les renseignements que nous a donnés tantôt le colonel Dick lorsqu'il a dit qu'il était très content de cette ligne d'approvisionnement, celle de la dernière guerre, cela s'applique-t-il aussi aux services *Maple Leaf* pour les rations de vivres du bataillon et la partie des rations que vous consommez?

Le brigadier DARE: Oui, le service *Maple Leaf* est le nôtre, vous le savez, et c'est une société indépendante ou une commission qui a un conseil d'administration où siège le Conseil de l'armée, et il y a fait mettre des produits canadiens pour les personnes à charge. Mais, comme j'ai dit, on n'est jamais satisfait! On désire toujours davantage. Ce service est tout à fait adéquat.

Une VOIX: Je poserai encore une question; au sujet de votre matériel, est-il livré en commun avec celui des Américains?—vous avez ce service qui vient directement du Canada en passant par Anvers dans la ligne d'approvisionnement britannique; ne serait-il pas possible que les marchandises canadiennes, c'est-à-dire tous nos besoins de rations, soient livrées directement d'une manière ou d'une autre?

Le brigadier DARE: Messieurs, je laisserai le colonel Dick répondre à cette question; on a examiné ce problème, il y a quelques années, et on a trouvé que la méthode n'était pas économique.

Le colonel DICK: Comme je l'ai dit, pour les rations, nous nous sommes mis en commun avec les Britanniques; ils nous fournissent tous nos services, et un des services que tout le monde utilise, ce sont les rations, l'huile, l'essence, etc. Les Britanniques achètent les rations pour leur propre armée et nous profitons de ces achats en gros; si nous devions faire venir tous ces produits du Canada, cela nous coûterait bien plus cher. Il faudrait alors—si nous apportions toutes ces choses du Canada—installer nos propres entrepôts. En d'autres termes, en enlevant ce service aux Anglais, nous devrions construire des entrepôts frigorifiques et des entrepôts ordinaires pour y placer les réserves nécessaires que les Anglais gardent pour nous en ce moment. Ce ne sont donc pas les frais additionnels des approvisionnements, mais ceux du surplus dans les entrepôts et ceux de la main-d'œuvre préposée au fonctionnement de ces entrepôts, ce qui formerait une somme beaucoup plus élevée que le prix que nous payons.

Une VOIX: Il arrive donc que l'intermédiaire qu'il faut pour la transmission des produits canadiens destinés aux forces armées du Canada est éliminé?

Colonel DICK: Pour les produits canadiens, oui. Dans le cas des produits anglais et évedimment les services *Maple Leaf,* ils fournissent leurs propres produits; en d'autres termes, leurs denrées sont expédiées d'après leurs propres arrangements et distribuées à toute l'armée, et ils ont leur propre moyen de transport.

Brigadier DARE: Il y a ici un autre point. Pour vous en donner une idée, ce que nous ne pouvons faire, faute d'espace, c'est avoir une grande variété de produits. Ce que je veux dire, c'est que si quelqu'un n'aime pas le magasin *A & P,* il peut aller chez *Loblaws;* nous nous arrangeons pour fournir les denrées de base si nous ne pouvons fournir toutes les variétés de «jus de tomates» à toute la brigade.

M. MACLEAN: Brigadier pouvez-vous nous donner une idée de la puissance de tir d'une brigade avec des armes conventionnelles, par comparaison à une brigade de la Deuxième guerre mondiale?

Brigadier DARE: A mon sens, c'est égal à trois brigades de la Deuxième guerre mondiale.

M. MACLEAN: Voici une question à laquelle vous ne pouvez peut-être pas répondre.

Brigadier DARE: Je ne parle pas de fusils individuels, je songe à l'augmentation des armes automatiques que vous verrez plus tard.

M. MACLEAN: Voici une question secondaire à laquelle vous ne pouvez peut-être pas répondre. Si le groupe de brigade était doté d'une force additionnelle, une force divisionnaire, le commandant de brigade sur les lieux a ces troupes additionnelles, mais sont-elles sous son commandement?

Brigadier DARE: Non, monsieur, ce serait un commandant de division. Je voudrais réfléchir à cette question, mais...

M. HAHN: Pour venir à la question posée tout à l'heure, quant au support aérien dans cet exercice, vous prétendez qu'il n'a pas été question de support aérien, avez-vous ou auriez-vous, dans le cadre normal d'un combat, à votre disposition immédiate le support aérien?

Brigadier DARE: Oui. Il me faudrait l'entraînement nécessaire, je ne veux pas donner au Comité l'impression que nous n'avons jamais eu cet entraînement, c'est uniquement pour cet exercice en particulier que nous ne l'avons pas eu; nous avons créé la pire situation.

M. TEMPLE: Pour terminer cette affaire, général, en ayant à proximité le support aérien, la force deviendrait-elle nucléaire?

Brigadier DARE: Sûrement.

M. MACLEAN: Pouvez-vous dire au Comité quelles mesures ont été prises avant l'exercice pour rendre ces armes instantanément disponibles. Leur utilisation doit-elle être autorisée?

Brigadier DARE: Non, je ne répondrai pas à la question. Mais de fait il ne s'est agi que d'un projet d'exercice, quant à la décision de l'exercice, je le regrette, mais je ne puis donner le détail de la façon de procéder pour la livraison des armes.

M. LAMBERT: Quant au transport aérien pour le mouvement des troupes jusqu'à la brigade même, disposiez-vous de ce moyen de transport pour vos troupes, les véhicules et les fournitures sous votre surveillance, peu importe que ce soit expédié par avion, par l'armée ou l'aviation, mais ce que je veux dire, c'est que vous aviez à votre disposition un moyen de transport aérien?

Brigadier DARE: Pour le moment, je n'ai que des hélicoptères de reconnaissance. Ce sont des véhicules à trois places, comme vous le verrez. L'hélicoptère-cargo, j'ignore personnellement comment il fonctionne, du moment que c'est nous qui décidons où il doit aller.

Une VOIX: Je songe à quelque chose comme le Cariboo.

Brigadier DARE: Oui, c'est là, je pense, quelque chose en dehors de la brigade. Je crois que le Cariboo pourrait apporter du matériel jusqu'à la brigade à partir des remplacements du corps d'armée plutôt que de la brigade avant; il faudrait probablement un hélicoptère.

M. HORNER: Dans cette escarmouche, brigadier, vous avez utilisé la tactique des armes nucléaires; quel entraînement prévoyez-vous en ce qui concerne le nettoyage après avoir utilisé cette arme nucléaire?

Brigadier DARE: Voilà une excellente question. C'est précisément ce que la force du Colonel Little a à faire, intervenir lors d'une attaque nucléaire, et en supposant qu'elle soit réussie et qu'elle ait été faite à l'endroit voulu, le corps blindé et l'infanterie parcourent la région pour anéantir les survivants. Comme toute autre chose, les armes d'infanterie ne constitueront pas la fin de tout, il restera quelques éléments ennemis dont il doit s'occuper.

M. HORNER: Pour aller un peu plus loin, que pensez-vous de la radioactivité? Est-il possible de pénétrer dans la zone tout de suite après l'attaque ou faut-il attendre quelque temps?

Brigadier DARE: Toute notre tactique est fondée sur l'explosion d'air, il n'y a donc pas de contamination. Je ne veux pas dire à l'instant même, mais aussi rapidement que possible, faut-il s'éloigner de la zone au moyen des véhicules blindés.

M. LESSARD: Supposons que l'ennemi a finalement recours à ce moyen et que son armure nucléaire est plus forte?

Brigadier DARE: On tombe alors dans un terrible dilemme.

Une VOIX: Brigadier Dare, les autorités militaires de France avec qui nous nous sommes entretenus, quand nous sommes allés à Paris, se sont montrées catégoriques et ont prétendu qu'elles ne croyaient pas qu'il fût possible de combattre une manœuvre à la fois nucléaire et classique du genre que vous avez décrit et, pour cette raison que, pour en arriver à une puissance effective, avec une force classique, il faut masser celle-ci et, ce faisant, elle devient une cible pour les armes nucléaires. Et si l'on disperse la force classique, la puissance en est diminuée de façon qu'il faut faire un choix à l'issue de la bataille et l'on nous pose le problème, à savoir si l'on veut faire la guerre conventionnelle ou utiliser l'arme nucléaire.

Auriez-vous quelques remarques à faire à ce propos, à la lumière de ce que l'on nous a dit?

Brigadier DARE: Une fois déclarée la guerre nucléaire, (j'imagine que c'est là la deuxième mesure dont vous voulez parler), en d'autres termes est-il réaliste de créer une cible avec des armes classiques? Nous le croyons et nous l'avons fait par nos calculs et nos exercices. Et voici l'une des raisons pour lesquelles je prétends que nous avons besoin d'une pièce d'artillerie à plus longue portée, car ce qu'il faut faire c'est de frapper l'ennemi quand il vient vers nous, avec les armes classiques de tous les jours, et, en le démembrant, on le force à se concentrer en un seul lieu, et si l'on n'est pas certain d'avoir pris la décision qu'il fallait, le moment est venu de recourir aux armes nucléaires.

M. LAMBERT: Pour revenir sur le sujet de l'utilisation. Vous vous organisez au point de vue des armes classiques ou de l'autre, parce que, quant à l'arme nucléaire, vous vous trouvez si dispersés que vous ne pouvez passer de l'une à l'autre; si la force n'est pas considérable, l'on peut toujours l'étendre, mais s'il s'agit de forces plus considérables, on ne peut aller de l'une à l'autre, passer du froid au chaud, tout comme l'on ajuste la douche.

Brigadier DARE: Je pense que c'est possible si la portée de nos armes est plus étendue. Ici encore, monsieur Lambert, je reste dans les limites du secteur de la brigade. Nous serions prêts à faire l'épreuve d'une guerre non-nucléaire, avec les techniques de mobilité et de forces blindées ainsi que le personnel d'infanterie sur véhicules, au début des hostilités.

Une VOIX: Puis-je poser une question sur le même sujet? Dans vos exercices de tactique où vous avez les grandes flèches rouges sortant d'un pays neutre et alors que vous avez la frappe atomique, vous aviez là la force conventionnelle qui, à ce moment, n'avait pas été rassemblée dans cette position au moyen d'armes classiques, mais disons que l'effet était celui d'une force classique massée d'une façon relativement étendue et que celle-ci a été l'objet d'une attaque atomique, voilà le point qu'ont soulevé les Français, soit que vous avez détruit toute la force principale, simplement parce que celle-ci était groupée dans le but d'obtenir la puissance de tir pour effectuer la trouée et je pense que la démonstration leur donne raison.

Brigadier DARE: Ce n'est pas ce qui s'est produit; il est devenu une cible atomique, à la suite du bloquage ou de mesures de bloquage de la part de nos forces; en d'autres termes, nous ne l'avons pas laissé s'échapper et d'un côté il y a eu l'infanterie et, de l'autre, la puissance de tir.

M. WINCH: Monsieur le président, puis-je poser une autre question sur le même sujet? Elle touche au cœur du problème. Vous êtes le commandant de brigade de nos forces armées ici. D'après nos renseignements, plusieurs des forces armées du monde occidental sont horriblement accablées par le nombre de divisions de l'adversaire. D'accord. Si vous-même, à titre de Commandant de brigade des troupes canadiennes, vous étiez repoussé par des forces supérieures, utiliseriez-vous les armes nucléaires, même si l'ennemi ne se servait que des armes classiques?

Brigadier DARE: Il le faudrait.

M. WINCH: Merci, vous avez répondu à ma question.

M. GRANGER: J'ai remarqué que vous avez parlé de la nécessité d'un véhicule blindé pour le transport des troupes ainsi que d'un transport aérien, devrais-je dire également. Pourrais-je vous prier de nous indiquer ce que devrait être, à votre avis, l'armée de l'avenir?

Brigadier DARE: A la vérité, je ne saurais vous donner une réponse satisfaisante. J'ai une foule d'idées personnelles, mais je m'aventurerais dans le domaine des décisions supérieures, et c'est la vraie raison pour laquelle je suis incapable moi-même de dire quels sont les perfectionnements de matériel du point de vue technique. J'ai mes propres idées sur les caractéristiques du char blindé que je veux, mais je ne suis pas en mesure de dire que c'est justifiable. C'est, en dehors de mon domaine.

M. MCNULTY: Brigadier, pendant l'exercice, vous avez pris des décisions sur place, Advenant le cas d'une guerre véritable, qui devrait décider d'avoir recours aux armes nucléaires, qu'est-ce qui vous ferait décider de cesser pour revenir aux armes classiques?

Brigadier DARE: Je crois, monsieur, qu'une fois engagés dans cette voie, nous en serions venus à la fin de la guerre, voilà quelle serait la décision. Puis, quant à avoir l'autorité, je ne l'ai pas, l'autorité de tactique, j'entends.

M. MCNULTY: Non, mais il faut que quelqu'un l'ait, sur les lieux mêmes. Comment l'officier de contrôle peut-il savoir quelle décision vous aurez prise?

Brigadier DARE: Nous lui soumettons une requête.

Une VOIX: Comment peut-on abandonner les armes nucléaires pour revenir aux armes classiques et vice versa?

Brigadier DARE: Chaque cible ne reçoit pas la réaction de l'arme nucléaire, il n'y en a qu'un certain nombre, chaque jour, si l'on ne dispose que d'un certain nombre, mettons, une arme à utiliser, à moins qu'il n'y ait une cible d'une extrême importance.

M. WINCH: Voici une autre question: Je la pose à un brigadier, moi qui n'ai eu que deux pauvres galons durant la dernière guerre. Si vous avez la direction des troupes canadiennes combattant au moyen des armes classiques et si vous aviez à envisager une destruction de vos troupes ... ces armes qui ne sont pas utilisées par un brigadier, mais par un colonel, capitaine ou lieutenant qui en disposent, vont-ils avoir recours à l'arme nucléaire, devant la menace de l'anéantissement?

Brigadier DARE: C'est tout à fait compréhensible. Le contrôle dépend de la ligne de conduite de l'OTAN, ce qui n'est pas ma responsabilité, mais celle de gens qui sont bien au-dessus de moi. Disons que je demande une cible réelle et bien vivante, les méthodes tactiques sont établies de telle sorte que, si la cible est bien choisie et que nous avons les ressources voulues de même qu'un facteur temps favorable, on m'accordera l'autorisation. On me dira, oui, la chose est pratique.

M. WINCH: Alors votre brigade serait anéantie avant que vous obteniez l'autorisation d'utiliser l'arme?

Brigadier DARE: Je suppose qu'on peut dire cela, mais, du moment que les troupes sont engagées dans la bataille, il en est de cette situation comme de notre artillerie de campagne, on fait une demande d'un supplément de puissance et on l'obtient.

Une VOIX: Transportez-vous ces armes nucléaires (je ne parle pas des ogives) avec votre batterie de façon à ne pas avoir à les faire venir des points de ravitaillement?

Le brigadier DARE: Elles font partie de la batterie dès que nous en avons l'autorisation.

Une VOIX: Et cependant, même si elles font partie de la batterie, vous devez demander l'autorisation avant de vous en servir, n'est-ce pas?

Le brigadier DARE: C'est le commandant principal de l'artillerie qui en a la responsabilité. Je veux me faire comprendre très clairement là-dessus: sitôt le déclenchement d'une guerre nucléaire, ces armes nucléaires feraient partie de la batterie que je commande, la batterie 1 SSM fusées sol-sol.

Une VOIX: Supposons que les réseaux de communications soient interrompus et qu'on ne reçoive pas votre demande?

Le brigadier DARE: Cette difficulté ne peut pas se présenter. Nous en avons fait des exercices à l'entraînement.

M. MACLEAN: Dans l'espoir d'aller au cœur de la question qu'on vient de poser, puis-je demander s'il est matériellement possible, dans le cas où une formation peu considérable comme une brigade serait complètement investie et sur le point d'être annihilée, qu'un officier plus élevé en autorité refuse d'accorder l'appui de l'arme atomique, et serait-il matériellement possible à ce subalterne, se voyant dans une situation désespérée, de se servir de l'arme nucléaire sans en avoir reçu l'autorisation?

Le brigadier DARE: Oui, monsieur, l'autorisation ne peut venir que d'un échelon élevé. Selon la ligne de conduite actuelle de l'OTAN, cet échelon est celui du commandant d'un corps d'armée.

M. MACINNIS: La réponse que vous venez de donner à M. MacLean me fait penser à un autre aspect du problème. Les réponses aux questions antérieures ont montré que, dans le cas où la situation exigerait qu'on obtienne des armes nucléaires, on en ferait la demande par fil. Lorsqu'il a répondu à M. MacLean, le commandant de brigade a laissé entendre qu'il serait très possible qu'un officier subalterne, dans une situation désespérée, donne l'ordre de lancer une des armes nucléaires. Je ne vois pas comment cela peut être possible. Comment un officier qui se trouve au front et qui juge qu'il a besoin d'armes nucléaires peut-il se les procurer et s'en servir, dans un moment de panique, alors qu'il est nécessaire, pour les obtenir, qu'il en fasse la demande aux points de ravitaillement et qu'il les achemine ensuite vers sa brigade?

Le brigadier DARE: Une fois l'autorisation donnée, les ogives nucléaires font physiquement partie de la batterie.

M. MARTINEAU: A quel moment, alors, ces armes sont-elles mises à la disposition de la batterie?

Le brigadier DARE: Après le déclenchement d'une guerre nucléaire ou lorsque des directives politiques ont été données de recourir à la guerre nucléaire; mais pas avant cela.

Une VOIX: A ce moment-là, les forces ne sont-elles pas dispersées sur le front?

Le brigadier DARE: Oui.

Une VOIX: Si l'autorisation est donnée, il ne peut pas se faire que ces armes soient lancées dans un moment de panique, parce que, comme on a répondu à M. MacLean, l'autorisation de les lancer aurait déjà été donnée. De

plus, je voudrais savoir si des mesures de précaution ont été prises contre la réaction de panique. Existe-t-il des mesures de sécurité qui puissent empêcher un commandant au front de prendre sur lui d'utiliser ces armes? Existe-t-il un dispositf de sûreté qu'on peut enlever comme on le fait pour certaines pièces de fusil, une clavette de sûreté ou une autre précaution du genre? N'enlève-t-on pas une pièce-clé qu'on placerait entre les mains d'une autre personne, de sorte qu'on ne puisse pas s'en servir dans un moment de panique, mais seulement après avoir reçu une autorisation?

Le brigadier DARE: Denny, voudriez-vous répondre à cette question et expliquer le système de contrôle du lancement?

Le major CROWE (*commandant de la batterie 1 SSM*): Les explications du brigadier sont correctes, mais je veux dissiper quelques doutes. Tout d'abord, j'ai comme fonction de donner ordre de faire feu si la situation l'exige; c'est là ma responsabilité. Cependant, le système comporte certaines mesures de protection: Les autorités américaines qui seront avec nous auront en leur possession, même après la livraison de l'arme, certains dispositifs de sûreté. Après la livraison, nous pourrons demander ces dispositifs à l'égard d'une cible dont le choix aura été approuvé, et nous les obtiendrions alors. Mais on ne nous les donnera pas avant que nous ayons obtenu l'autorisation. C'est l'officier américain qui aura la responsabilité de l'arme nucléaire; il ne nous livrera pas ces dispositifs de sûreté arbitrairement, sans avoir reçu une autorisation à cet égard. Quant à moi, qui aurai la tâche de faire fonctionner ces engins, je crois que le cas où on pourrait les déclencher dans un moment de panique ne se présentera pas, car je les détruirais d'abord avant qu'on s'en serve sans l'autorisation en bonne et due forme de la part d'un commandant autorisé.

M. MATHESON: Brigadier, au cours de notre voyage en Europe, nous avons remarqué que les officiers et témoins qui sont venus répondre à nos questions avaient déjà pris connaissance des délibérations de notre Comité; je pense, en particulier, aux recommandations qui ressortaient implicitement des témoignages du lieutenant général Guy Simmonds et du général Charles Foulkes, recommandations qui, si je les interprète correctement, donnaient à penser que nous pourrions peut-être jouer un rôle autre que celui que nous avons dans le moment et que nous pourrions établir une réserve, en l'échelonnant sur un certain nombre d'années, dans le but de former un corps d'élite, une force mobile qui pourrait se transporter rapidement non pas au front, mais à l'appui des troupes affectées à la défense de l'Amérique du nord, force qu'on pourrait dégager de nos obligations envers l'OTAN pour l'affecter à des opérations spéciales des Nations Unies; une force, enfin, qui serait particulièrement axée sur un rôle de pacification. Je sais que la question est quelque peu hors de votre domaine et que vous êtes ici comme expert dans le domaine qui vous est propre. Cependant je me demande si vous pourriez nous donner votre opinion sur cette ligne de conduite générale qui a été proposée?

Le brigadier DARE: Non, monsieur, je ne suis pas en mesure de donner mon opinion. C'est le général Lemnitzer qui pourrait vous dire si les forces qui sont sous ses ordres au sein de l'OTAN pourraient faire partie d'une réserve à affecter à la force globale de l'OTAN. Ce que je sais, c'est que l'absence de nos troupes, à l'heure actuelle, dérangerait le général Sterling, commandant en chef du groupe d'armée de la région Nord. Il l'a dit lui-même.

M. WINCH: Puis-je poser une question supplémentaire se rapportant à un sujet traité antérieurement? C'est très important. Je crois qu'il s'agit du commandant qui a la responsabilité des fusées Honest John, n'est-ce pas?

Le brigadier DARE: Oui.

M. WINCH: Si je ne me trompe, il a dit que même si le président des États-Unis donnait l'autorisation d'utiliser le matériel nucléaire (vous avez

dit vous-même que, même après cette autorisation, les Américains ont en main les dispositifs de sûreté), destiné à être utilisé à l'égard de cibles déterminées, vous ne pourriez les utiliser pour d'autres cibles que celles qui sont désignées? Ai-je bien compris?

Le major CROWE: C'est exact, monsieur. Les armes restent aux mains des Américains jusqu'à ce que nous obtenions l'autorisation de les faire venir. Après l'autorisation et l'approbation des cibles par qui de droit, ces armes me parviennent par la filière autorisée; puis vient le moment du lancement. A ce stade, il y a un officier américain sur les lieux, avec nous, on pourrait presque dire que c'est un officier canadien, et il a en main les dispositifs de sûreté. Or, je suis très exigent pour toute cette question de sécurité. J'ai confiance en mes hommes, mais je veux être certain que nous sommes protégés même après que les armes nous auront été livrées. Il faut une protection qui nous empêche de les lancer avant que nous en ayons reçu l'autorisation de notre commandant.

M. WINCH: Voilà ce que je ne comprends pas. La permission du président est donnée, les armes vous sont livrées par l'entremise du SHAPE, vous avez les armes en main, vous avez les ogives, vous êtes en pleine bataille, et pourtant, vous qui commandez les troupes canadiennes, vous ne pouvez donner l'ordre de les utiliser tant qu'un officier américain ne vous aura pas dit de le faire.

Le major CROWE: Pardon: je n'utiliserai pas ces armes avant que le commandant de ma brigade me l'ait ordonné. La fonction de l'officier américain n'est qu'une des étapes de la marche à suivre, voilà tout.

M. HAHN: Si je comprends bien, ce n'est qu'à un certain moment de la guerre qu'on pourra livrer ces armes, et la décision de les livrer sera une décision politique à prendre par quelqu'un aux États-Unis. Puis, les armes vous sont livrées, et à partir de ce moment, c'est vous-même qui, à titre de commandant des forces canadiennes en place aurez l'autorité de prendre ces armes dans l'arsenal comme s'il s'agissait d'armes conventionnelles, et d'en disposer au besoin, sans devoir obtenir une permission des États-Unis chaque fois que vous en lancerez une. Ce n'est qu'une arme de votre arsenal et vous pourrez vous en servir comme vous jugerez bon?

Le brigadier DARE: Le commandement d'exécution ne relève pas de moi. A l'heure actuelle, l'échelon le moins élevé d'application de la politique de l'OTAN est celui de commandant de corps d'armée.

Une VOIX: Après la délivrance des armes?

Le brigadier DARE: Oui, monsieur. Ma demande dépendra de la situation.

M. LLOYD: Brigadier, on a dit dans le public et la chose a été rapportée au compte rendu, qu'une ogive nucléaire Bomarc pourrait neutraliser la radio-activité d'une bombe nucléaire transportée par un avion. Dans cet ordre d'idées, est-il concevable qu'une ogive nucléaire lancée, par l'ennemi, puisse, en explosant, neutraliser la radio-activité des armes que vous auriez au sol?

Le brigadier DARE: Je suppose que oui. Mais je demanderai à Denny (le major Crowe) de répondre à cette question.

M. LLOYD: L'intention de ma question, brigadier, est de savoir si cette possibilité existe. Est-ce qu'on tient compte de cette possibilité dans la stratégie d'ensemble?

Le brigadier DARE: Pour illustrer notre manière d'agir, je dois dire que nous ne concentrons pas toute la batterie au même point. Vous verrez que toutes les rampes de lancement sont situées à des emplacements différents, ce qui les rend moins vulnérables. Deuxièmement, chaque rampe est logée dans ce que nous appelons une cachette, d'où il faut la sortir pour faire feu. Du

moment qu'on a fait feu, on déménage automatiquement la rampe à un autre emplacement. Chacune des rampes de lancement dispose toujours de trois emplacements différents. Mais vous voulez savoir ce qui pourrait se produire si une rampe armée d'une ogive était frappée de plein fouet par une arme nucléaire?

Une VOIX: Ou si une engin nucléaire explosait à une certaine distance de la rampe.

Le major CROWE: Je ne connais pas suffisamment l'aspect technique de la question pour pouvoir vous répondre. Je n'ai pas reçu de renseignements à cet égard.

Une VOIX: Mais vous estimez certainement que vous devriez avoir ces renseignements?

Le major CROWE: Oui, on va certainement me fournir des renseignements là-dessus.

Une VOIX: En effet, toute la stratégie en dépend.

M. SAUVÉ: Messieurs les témoins, nous vous remercions. Le Comité s'ajourne.

M. WINCH: Est-ce que le brigadier a répondu à la question que nous avons posée aux officiers?

Le brigadier DARE: Il m'a semblé que j'y répondais au fur et à mesure. Je vais les repasser l'une après l'autre. Premièrement, qui donne l'autorisation d'utiliser les armes tactiques? Deuxièmement, mise en valeur du rôle de l'hélicoptère. La question est actuellement à l'étude. L'amélioration de nos techniques relatives à l'usage de l'hélicoptère sont un de nos objectifs constants. Vous en verrez une démonstration cet après-midi, mais ces appareils ne sont pas armés en ce moment. Quant à la filière du commandement, je crois que nous avons laissé passer la question, comme celle de l'ordre de bataille de l'OTAN; je vous assure que ce sont deux grandes réalités. Je crois qu'on a déjà répondu à la question relative à l'évacuation des familles des militaires en cas d'urgence. Il y a l'opération «Sauvegarde» qui consiste à rassembler ces familles au quartier-général de l'officier payeur de la région de chacune de trois principales localités intéressées. Où les acheminera-t-on ensuite, est une question qui fera l'objet d'une décision interministérielle. Je puis dire toutefois, très franchement, qu'au moment de la crise de Suez, les familles des militaires ont fait preuve d'un sens extraordinaire de leur responsabilité; certains individus ont même décidé qu'il était plus réaliste de rester là où ils étaient. Deuxièmement, bien entendu, il y a l'appréciation politique, qui n'est pas un problème uniquement pour le Canada, il concerne tous les autres pays de l'OTAN et plus particulièrement les personnes qui sont postées dans cette région particulière de l'exercice... «Quel appui recevez-vous de l'aviation?», je suppose que nous avons répondu à cela. «Nos renforts aériens sont-ils nantis d'armes tactiques?» La réponse est «oui». Nous n'en avions pas lors de cet exercice parce que nous avons imaginé la pire situation, des deux côtés. C'est M. Martineau, je pense, qui a demandé comment la brigade reçoit ses directives pour l'usage des armes nucléaires tactiques, et je crois que nous y avons répondu.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature

1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 21

SÉANCES DU LUNDI 18 NOVEMBRE 1963

au

VENDREDI 22 NOVEMBRE 1963

(*Voyage en Europe*)

JEUDI 28 NOVEMBRE 1963

MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1963

(*Voyage à Washington, É.-U.*)

TÉMOINS:

Le très honorable George Drew, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni, et M. Leonard Beaton, Institut des études stratégiques, Angleterre.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29652—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: l'honorable Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Horner (*Acadia*)	Matheson
Béchard	Laniel	McMillan
Brewin	Lessard (*Lac-Saint-Jean*)	Patterson
Churchill	Lloyd	Plourde
Deachman	MacInnis	Smith
Granger	MacLean	Temple
Hahn	MacRae	Winch
	Martineau	

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

NOTE: M. McMillan remplace M. McNulty après la séance du vendredi 22 novembre, mais avant celle du jeudi 28 novembre.
M. Groos remplace M. Plourde le 4 décembre 1963.

ORDRES DE RENVOI

LUNDI 25 novembre 1963.

Il est ordonné,—Que le nom de M. McMillan soit substitué à celui de M. McNulty sur la liste des membres du Comité spécial de la défense.

MERCREDI 4 décembre 1963.

Il est ordonné,—Que le nom de M. Groos soit substitué à celui de M. Plourde sur la liste des membres du Comité spécial de la défense.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

29652—1½

PROCÈS-VERBAUX

LUNDI 18 novembre 1963.
(37)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 9 heures du matin au ministère des Affaires étrangères à Bonn, en Allemagne, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple et Winch (23).

Aussi présents: Du ministère allemand des Affaires étrangères: Herr Franz Krapf, chef de la Division politique II; M. Oncken et M. Hans Arnold, de la Division politique II; *du ministère allemand de la Défense:* le colonel i G. Jähne, le colonel i G. Hopfgarten et le lt-colonel i G. Neuberg. *Et aussi* le colonel K. A. Toms, attaché militaire du Canada.

Il est décidé—Que les renseignements livrés au Comité au cours de la séance soient consignés au compte rendu, que le compte rendu soit mis à la disposition des seuls membres du Comité et qu'il ne soit rien divulgué à ce sujet. Les porte-parole du gouvernement allemand sont entendus et interrogés.

A midi et trente minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MARDI 19 novembre 1963.
(38)

Comité spécial de la défense se réunit à 10 heures du matin à Bonn, en Allemagne, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard, (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple et Winch (23).

Aussi présents: Son Excellence J. K. Starnes, ambassadeur du Canada en Allemagne, et herr Fritz Erler, vice-président du parti social-démocratique de la République allemande.

L'ambassadeur du Canada présente Herr Erler.

Herr Erler parle au Comité de la société allemande, de la politique étrangère de l'Allemagne, des relations entre les différents pays de la Communauté européenne et de stratégie militaire. Il répond à des questions sur son exposé et sur des sujets connexes.

Il est décidé,—Que les renseignements livrés au Comité par Herr Erler soient consignés au compte rendu, qu'ils soient mis à la disposition des seuls membres du Comité et qu'il ne soit rien divulgué à ce sujet.

A 11 h. 15 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MERCREDI 20 novembre 1963.
(39)

Le Comité spécial de la défense se réunit à huis clos au palais Christiansborg, à Copenhague (Danemark) à 10 heures du matin sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple et Winch (23).

Aussi présents: M. Victor Gram, ministre danois de la Défense; M. Paul Fischer, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères; le major général S. B. R. Helsø, chef de l'état-major de la Défense; *Et aussi*: le major général Blixencrone-Møller, armée; le major général Ziegler, ARD; le capitaine J. Petrsen, MRD; le lt-colonel Gruner, état-major de la défense; le capitaine M. Petrsen MRD, état-major de la défense; et M. Frederiusen, Affaires étrangères.

Il est décidé—Que les renseignements livrés au Comité par les porte-parole du gouvernement danois soient consignés au compte rendu; qu'ils soient mis à la disposition des seuls membres du Comité et qu'il ne soit rien divulgué à ce sujet.

Le ministre de la Défense du Danemark souhaite la bienvenue aux membres du Comité.

Les délibérations du Comité se font à huis clos.

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

JEUDI 21 novembre 1963.
(40)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 10 heures du matin dans la Maison Macdonald, à Londres, en Angleterre, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple et Winch (23).

Aussi présents: Le très honorable George Drew, haut commissaire du Canada à Londres; M. B. Rogers, haut commissaire adjoint; M. R. H. Melville, C.B., deuxième secrétaire permanent, ministère britannique de la Défense.

Il est décidé—Que l'exposé de M. Drew soit reproduit dans le compte rendu de la séance du Comité, mais que le reste de la séance du Comité se déroule à huis clos et que seuls les membres du Comité aient accès au compte rendu et qu'il ne soit rien divulgué à ce sujet.

Après avoir été présenté, le très hon. George Drew expose au Comité le travail que le bureau du haut commissaire accomplit; il explique de plus les tâches et les responsabilités du personnel canadien à Londres, en particulier celles des chefs des états-majors interarmes.

A 10 h. 55 du matin, la séance est suspendue.

A 11 h. 5 du matin, la séance est reprise à huit clos.

M. Melville fait un exposé et répond à des questions sur les problèmes de la défense britannique et sur la réorganisation de la défense.

A midi et trente-huit minutes la séance est suspendue jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(41)

Le Comité spécial de la défense se réunit à huis clos à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple et Winch (21).

Aussi présents: les chefs des états-majors interarmes (Londres); le professeur Michael Howard, et le colonel Gwynne-Jones.

La séance se déroule à huis clos.

Il est décidé—Que les renseignements demandés par les membres du Comité soient annexés au compte rendu de la séance sous forme d'appendice (*voir Appendice «A»*).

A 5 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

VENDREDI 22 novembre 1963.
(42)

Le Comité spécial de la défense se réunit à huis clos à 10 heures et demie du matin dans la Maison Macdonald, à Londres, en Angleterre, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith, Temple et Winch (23).

Aussi présents: le très hon. Peter Thorneycroft, ministre britannique de la Défense, et M. Denis Healey, porte-parole du parti travailliste britannique, en matière de défense.

Il est décidé—Que les délibérations du Comité avec l'honorable M. Thorneycroft et M. Healey soient consignées au compte rendu, que le compte rendu soit mis à la disposition des seuls membres du Comité et que rien ne soit divulgué à ce sujet.

La séance se déroule à huis clos.

Le président remercie MM. Thorneycroft et Healey.

A midi et quarante-cinq minutes la séance est suspendue jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(43)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 3 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Matheson, McNulty, Patterson, Plourde, Sauvé, Smith et Winch—(19).

Aussi présent: M. Leonard Beaton, Institut des études stratégiques.

Le président présente M. Beaton, qui fait un exposé touchant la défense, ses besoins, ses principes, ses problèmes quant à la balance des paiements et d'autres questions.

Les membres du Comité interrogent le témoin sur ces questions et d'autres sujets connexes.

A 4 h. 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

JEUDI 28 novembre 1963
(44)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. Marcel Lambert, vice-président.

Présents: MM. Béchard, Churchill, Deachman, Granger, Lambert, Laniel, MacLean, McMillan, Martineau, Patterson, Smith, Temple et Winch—(13).

Le vice-président présente le rapport suivant, le 9e, du sous-comité directeur:

1. Que le Comité s'efforce de se procurer, par l'entremise de l'Institut canadien des affaires internationales, un certain nombre d'exposés documentaires touchant les questions de la défense; qu'une rémunération raisonnable soit payée pour ces documents au besoin; et que tous les autres frais accessoires auxquels donneront lieu l'obtention et la préparation de cette documentation soient payés par le Trésor.
2. Que les dispositions nécessaires soient prises pour que le Comité siège à Washington, D.C., É.-U., de préférence la semaine prochaine, pour rencontrer les dirigeants de la défense aux États-Unis.
3. Que le secrétaire du Comité accompagne le Comité aux États-Unis d'Amérique.
4. Que les frais réels de voyage et de séjour des membres et le personnel du Comité au cours de cette période soient payés sur des fonds fournis par le Trésor.
5. Que le Comité se procure, pour l'usage de ses membres, quatre exemplaires en anglais de l'ouvrage de Helmut Schmidt *Defence and Retaliation.*

Le Comité étudie le rapport susmentionné.

La recommandation n° 1 est modifiée de façon à se lire comme il suit:

1. Que le Comité s'enquière de la possibilité d'obtenir, par l'entremise de l'Institut canadien des affaires internationales, un certain nombre d'exposés documentaires touchant les questions de la défense.

Les recommandations 2 à 5, comprises, sont adoptées.

Sur la proposition de M. Temple, appuyé par M. Winch.

Il est décidé—Que le 9e rapport modifié du sous-comité directeur, présenté aujourd'hui, soit adopté.

Il est déposé un exemplaire d'un document préparé par le commodore James Plomer et intitulé «A Review of the 'Mainguy Report'—1962».

Ledit document, distribué aux membres du Comité, reçoit la désignation «pièce n° 7» et ordre est donné de le verser au compte rendu de la séance sous forme d'appendice (voir Appendice «A», séance d'aujourd'hui).

Il est déposé un mémoire présenté au Comité spécial de la défense par la Voix des Femmes du Canada.

Ledit document, distribué aux membres du Comité, reçoit la désignation «pièce n° 8».

Il est déposé un mémoire sur la recherche et la défense, présenté par le *Canadian Peace Research Institute.*

Ce mémoire, distribué aux membres du Comité, reçoit la désignation «pièce n° 9».

A 11 heures et demie du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

MERCREDI 11 décembre 1963
(45)

Le Comité spécial de la défense se réunit à 9 heures du matin devant l'édifice du Parlement à Ottawa sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Horner (*Acadia*), Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch—(23).

Aussi présents: Son Excellence Charles S. A. Ritchie; le brigadier Bennett, président suppléant de l'état-major interarmes du Canada à Washington; M. D. Gilchrist, directeur du bureau du ministère de la Production de défense à Washington; M. W. P. Bundy, sous-secrétaire à la Défense (Affaires internationales de sécurité) (É.-U.); M. J. C. Kitchen, sous-secrétaire adjoint pour les affaires politico-militaires, département d'État (É.-U.); et M. Henry S. Rowen, sous-secrétaire adjoint à la Défense (planification et affaires du Conseil national de sécurité), É.-U.

Le Comité se rend par autocar et avion militaires à l'aéroport national de Washington, D.C., É.-U.

A cet endroit, le Comité est accueilli par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique.

Le Comité se rend à l'immeuble de l'état-major interarmes du Canada, où il entend des allocutions de l'ambassadeur, du brigadier Bennett et de M. D. Gilchrist, qui l'informent du programme.

Il est décidé— Que les renseignements livrés au Comité par les représentants du gouvernement des États-Unis soient consignés au compte rendu, que seuls les membres du Comité y aient accès et qu'il ne soit rien divulgué à ce sujet.

Après suspension de la séance pour le déjeuner, le Comité reçoit d'autres renseignements à huis clos de MM. Bundy, Kitchen et Rowen, représentants du gouvernement américain.

Le Comité s'ajourne à 5 heures et demie de l'après-midi, monte à bord de l'avion pour retourner à Ottawa et arrive à l'édifice du Parlement à 10 heures et demie du soir.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 22 novembre 1963

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous cet après-midi un Canadien qui a fait son chemin, M. Leonard Beaton. Il va nous parler de la question des études sur les armes, dont M. Drew nous a parlé hier, et il vient en quelque sorte clôturer notre tournée en Europe. La séance est ouverte, c'est-à-dire que les représentants de la presse y sont admis et que le compte rendu en sera publié sous sa forme habituelle au Canada.

M. BEATON: Monsieur le président, à titre de Québécois, je tiens à vous remercier en français de l'occasion qui m'est fournie de venir ici adresser la parole à votre comité. Après ces quelques mots en français pour montrer que je suis vraiment un Montréalais, j'aimerais vous parler tout d'abord d'une question particulière qui me préoccupe beaucoup et dont l'alliance devrait, je pense, se préoccuper plus qu'elle ne le fait. Je répondrai ensuite à vos questions ou j'examinerai avec vous les problèmes qui vous intéressent. M. Rodgers m'avait demandé de vous parler de la stratégie de l'OTAN mais je l'ai persuadé de me laisser vous présenter aujourd'hui ce bref exposé. Cependant, si vous tenez à ce que je vous parle de l'OTAN, ou de tout autre sujet, je ferai tout en mon pouvoir pour être utile à votre Comité.

Le problème dont je voudrais parler est celui des études sur les armes au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans le contexte d'une situation qui évolue rapidement et qui rend extraordinairement coûteuse la réalisation des grands projets d'armement; le besoin d'une solution est plus urgent qu'il ne l'a jamais été auparavant et nous nous trouvons actuellement, je pense, à exploiter les ressources colossales dont dispose le monde occidental en fonction d'une situation qui a surgi d'elle-même et qui repose en pratique sur le problème fondamental de la balance des paiements. C'est donc une sorte de thèse économico-militaire que je m'en vais livrer à votre examen.

La «balance traditionnelle» au sein de l'alliance de l'OTAN, c'est que les États-Unis, se sentant libres de le faire, ont tout naturellement développé la gamme entière des armes de façon à servir leurs propres fins. Les Américains ont jugé souhaitable et urgent d'entreprendre la production, ordinairement sous licence, de quelques articles conçus par d'autres comme les bombardiers britanniques Canberra lors de la guerre de Corée, le Canberra étant à l'époque le seul bombardier réacté qu'il y eut au monde, et les armes anti-chars des Français et maintenant, je n'importunerai pas le Comité en lui faisant part de tous les détails de l'affaire; ils semblent vouloir se procurer beaucoup de moteurs Caribou. Et il y a d'autres cas de ce genre.

En second lieu, nous avons au sein de l'alliance un très grand éventail d'armes britanniques. D'une façon générale, la Grande-Bretagne possède depuis la guerre la série à peu près complète des armes, chars, canons, porte-avions, chasseurs, bombardiers, contre-torpilleurs, hélicoptères, sous-marins, mines, etc. D'autre part, elle s'est montrée hésitante à l'égard des armes téléguidées. Elle en a créé pour la première fois au début de 1948 puis elle a exécuté un nombre croissant de programmes au cours des années 50, concentrant surtout ses efforts sur les engins téléguidés sol-air, en somme des engins antiaériens, ce qui s'explique dans une certaine mesure, je pense, par le souvenir de la bataille de Grande-Bretagne. Dans le domaine militaire, on favorisait nettement la défense contre avion et la mise au point de deux importants engins de bombardement

le BLUE STREAK et le BLUE WATER a été abandonnée pour diverses raisons. Tout de même, ce pays demeure un important novateur dans la construction d'avions et de tous les autres éléments premiers et fondamentaux du matériel militaire.

Les Français ont renouvelé leur armement que la guerre avait évidemment fait disparaître, mais sur un plan fort restreint. Ils produisent des moteurs d'avion, des avions de marine, de petits engins, des bombardiers légers et des chars. En somme, leur effort est plus sélectif parce qu'ils ne sont pas partis d'une gamme plus ou moins complète. Dans les autres pays de l'alliance, on trouve aussi ce que j'appelle un effort sélectif. Au Canada, nous avons les sous-marins, l'*Avro Arrow*, une certaine activité dans le domaine des moteurs d'avion, le Caribou, certains types d'avions et ainsi de suite. Les Italiens ont réussi à perfectionner un petit avion d'attaque, tandis que les Hollandais ont eu beaucoup de succès dans le domaine du radar et les Belges dans celui des armes légères. Les Allemands s'aventurent en hésitant dans le domaine des petits engins téléguidés et, dans une certaine mesure, participent à la mise au point du TRANSALL avec les Français, et du STARFIGHTER avec les Américains, la fabrication se faisant surtout sous licence dans les deux cas. Nous sommes actuellement en présence d'une situation engendrée par l'histoire, situation qui, à mon avis, ne reflète ni la puissance industrielle que ces divers membres de l'alliance possèdent vraiment ni les budgets militaires de l'alliance, même s'il est vrai que les Américains dépensent encore 70 p. 100 de l'argent qui se dépense pour la défense au sein de l'OTAN. Il y a évolution constante à mesure que l'Europe occidentale devient plus riche. Pourtant, nous n'avons encore à constater aucune initiative de base qui puisse nous annoncer par qui vont être mises au point ces grandes armes nouvelles, par qui l'argent sera fourni et, en cas de succès, qui s'enrichira en les vendant ou acquerra une grande puissance militaire parce qu'il les produira.

C'est cette situation qui a fait naître à la fin des années «cinquante» la notion d'interdépendance dont MacMillan et Eisenhower ont fait état avec beaucoup d'enthousiasme aux Bermudes. D'après cette notion, nous deviendrions interdépendants, en particulier les Britanniques et les Américains, mais il va de soi que les Américains ne peuvent dépendre de personne. D'autres pays, incapables de se donner leur propre armement, sont devenus de plus en plus dépendants des Américains. Pour remédier à la situation on a proposé une solution secondaire, soit la création d'un armement spécifiquement européen et M. Watkinson—ceux d'entre vous qui s'intéressent à l'activité de l'OTAN sauront que M. Watkinson était le ministre britannique de la Défense—Herr Strauss et M. Meyer ont beaucoup parlé de 16 ou 20 projets européens. Mais, naturellement, ces projets avaient certains défauts manifestes, dont l'un était que, par définition, ils dédoublaient l'armement américain. Si j'en avais le temps, je voudrais vous prouver que nous ne pouvons pas nous permettre cela si nous voulons que notre alliance militaire devienne vraiment efficace. Cependant, il y avait une réalité également brutale et bien plus difficile à affronter: c'est qu'il fallait que tous les pays européens participant au programme aient les mêmes exigences. Si, par exemple, ils décidaient collectivement d'adopter le STARFIGHTER, ou certains engins téléguidés, ou les engins HAWKS, qui sont des engins américains ayant fait leurs preuves, ils savaient collectivement ce qu'ils allaient obtenir, ce que cela allait leur coûter et ils décidaient collectivement de produire ces armes sous licence. Évidemment, cela est facile. Mais je pense qu'il faut manquer tout à fait de réalisme pour essayer d'établir des normes sur lesquelles tous les pays s'entendront et ne cesseront pas de s'entendre tant que l'arme en question n'aura pas été surclassée et de penser qu'ils pourront s'entendre sur tous les contrats industriels qui s'ensuivent. Aux États-Unis, ou dans n'importe quel autre pays, celui-ci compris, le Canada aussi sans doute, on a déjà assez de mal à contraindre sa propre aviation et sa

propre marine, qui relèvent pourtant d'un même gouvernement, à adopter les mêmes normes en même temps, qu'il est facile de prévoir qu'en essayant le même tour de force avec un groupe de gouvernements, dont chacun subit ses propres pressions, nous aboutirons à un compromis si faible qu'il ne sera pas satisfaisant. La notion intégrale d'interdépendance, étant assujettie à l'idée que plusieurs gouvernements peuvent avoir des exigences communes, est absolument dépourvue de réalisme à mon avis et ne serait qu'une perte de temps.

Ce problème est là. Il me semble qu'un des effets de ce problème, c'est que, par exemple, un pays comme la Grande-Bretagne, qui va persévérer à concevoir et à produire son propre équipement, pourra concevoir un article qui surclassera tout et qui lui donnera la meilleure arme, mais bien fréquemment, elle obtient un objet peut-être comparable mais qui lui arrive deux ans plus tard. Or, entretenez-vous avec des officiers britanniques et je crois que vous les surprendrez à dire: «Voici une arme américaine que nous pouvons avoir en 1965» ou bien: «Il y a en plan un prototype britannique que nous pouvons pousser, mais il ne sera prêt qu'en 1967.» Il en résultera que l'effort britannique aura été disproportionné par rapport aux ventes, qui seront peu nombreuses. En outre, au cours de la période de 1965 à 1967, cet élément particulier des forces britannique aura été moins bien équipé qu'il aurait pu l'être autrement. Ce que j'essaie de dire, c'est que l'ensemble de l'alliance ne se trouve pas à déployer le meilleur équipement possible et qu'une très forte proportion de l'équipement de l'alliance est plus mauvais qu'il ne le serait normalement si nous ne formions qu'une seule nation.

Je voudrais maintenant considérer un problème distinct, celui de la balance des paiements, car je vous assure que la véritable source de l'une de nos faiblesses comme alliance est là. La balance des paiements est la vraie raison pour laquelle les Britanniques ne veulent pas placer plus de troupes en Allemagne, n'aiment pas la stratégie d'une ligne de défense avancée et s'opposent à la pression exercée par l'OTAN pour accroître ses forces; 80 millions de livres britanniques sont traduites en devises étrangères chaque année pour entretenir les 65,000 hommes qu'il y a actuellement en Allemagne et cette somme pourrait augmenter de beaucoup si M. McNamara obtenait tout le dispositif conventionnel de défense qu'il désire. Les Américains sont maintenant dans le même cas; ils ont un solde débiteur de deux milliards et demi de dollars, ce qui, il y a des années, ne faisait que corriger un déséquilibre. Les Américains subissent maintenant une fuite d'or et de devises étrangères. Par divers moyens que je voudrais mentionner, M. McNamara a réduit ce solde débiteur à 1.7 milliard de dollars au moyen d'échanges pour les dépenses militaires hors des États-Unis. Il a notamment adopté pour politique de vendre, de propos délibéré et vigoureusement, des armements afin de compenser le fardeau monétaire que constitue l'entretien de troupes à l'étranger. Le gouvernement allemand, pour sa part, a tout à fait accepté cette politique, ce qui était fort juste et logique de sa part, je pense. Le gouvernement de l'Allemagne occidentale s'inquiète beaucoup à la perspective que les Américains soient forcés ou se jugent contraints de retirer ou même de réduire leurs forces en Allemagne. Aussi est-il prêt à payer le prix nécessaire pour empêcher cela. C'est pourquoi il a reconnu sans hésiter le problème que la balance des paiements posait aux Américains et leur a dit: «Nous allons vous aider à résoudre ce problème en vous achetant de vastes quantités d'équipement pour nos propres forces.» Naturellement c'est là un meilleur moyen pour les Allemands de s'équiper et un moyen qui coûte moins cher. Or, ils n'ont eux-mêmes aucun solde débiteur à porter parce que la présence sur leur sol de troupes américaines et aussi de troupes britanniques, canadiennes, françaises et belges leur vaut un formidable apport de devises. Un des corollaires de cela, c'est qu'il n'y a pas la moindre possibilité pour les autres pays de l'alliance, le Canada compris, de vendre cette sorte d'équipement à l'Allemagne occidentale parce que l'Alle-

magne occidentale s'est engagée envers les Américains et, bien entendu, n'achètera pas les mêmes choses à d'autres pays. Naturellement, même en l'absence d'autres raisons, cela veut dire que la panoplie d'armes européennes ne se réalisera pas parce que les Allemands jouent sur les deux tableaux.

Par conséquent, à l'heure actuelle, les Américains appliquent délibérément une politique équivalant à un monopole sur le perfectionnement des armements, politique qu'ils appliquent sans s'occuper sérieusement des conséquences pour leurs alliés, mais je crois que ces conséquences ne leur ont même pas traversé l'esprit. Je ne crois pas que ce soit une politique consciente de leur part, mais tel est le résultat de leur politique et je crois qu'en eux-mêmes ils y voient beaucoup de logique. Pourtant, je pense que s'ils y réfléchissaient un peu plus, ils penseraient autrement. Leur raisonnement repose sur la conviction, parfaitement convenable et respectable, que cette politique est nécessaire pour enrayer la fuite de devises dont souffrent les États-Unis et permettre à ceux-ci de défendre le monde libre. Cependant cela pose un gros dilemme pour toutes les autres industries d'armes de l'alliance, qu'elles soient existantes ou en puissance, sauf pour les Allemands, qui se sont dit en somme: «Fort bien, nous allons nous passer de ces industries pour les prochaines années.»

Or, y a-t-il une solution à ce problème? Si j'ai correctement analysé la situation, où allons-nous à partir d'ici? J'écarte toute formule fondée sur les besoins communs. Il serait inutile de rencontrer les Américains et de leur dire qu'il faut laisser les Britanniques construire telle ou telle sorte de missiles ou d'avions. C'est là un vain espoir, un cul de sac, une solution creuse. Cependant, il faut se garder de croire comme tant d'autres que, sans cela, il n'y a pas de solution. Il faut aussi qu'on s'en rende compte: la méthode adoptée par les Américains pour contrebalancer leurs dépenses par des négociations bilatérales sur une base politique ne procure pas à tout le monde le meilleur équipement possible; de plus, l'échec du système employé pour équilibrer les fortes dépenses des Américains à l'étranger, et celles des Britanniques et des Canadiens, des Belges et des Français en Allemagne pèse d'un poids très lourd sur la structure de la liquidité internationale. Je ne veux pas vous importuner avec la question de la liquidité; je suis sûr que bien des membres du Comité en savent plus long que moi sur ce sujet, mais le commerce international se heurte à une profonde difficulté du fait qu'il existe un tel déséquilibre quantitatif. Les armements sont une des principales causes de ce déséquilibre et il en sera ainsi aussi longtemps que nous n'aurons pas réussi, par quelque formule magique, à établir un équilibre parfait entre les dépenses pour l'entretien de troupes à l'étranger et les commandes d'armements. Les sommes d'argent en jeu dans ces dépenses militaires sont tellement énormes que toute la structure du commerce international passe par une période très difficile.

Après tout ce préambule, dont je m'excuse, la solution que je propose consisterait à enlever la défense de la balance des paiements, à enlever l'aide de la balance des paiements et je prétends qu'il existe un moyen de supprimer la défense de la balance des paiements; on pourrait le faire en formant, au sein de l'OTAN, une «union pour les paiements relatifs à la défense». La méthode à employer serait très simple. L'OTAN, à titre d'organisme, définirait quelles sont les dépenses relatives à la défense. D'ailleurs, elle le fait déjà en ce moment. L'OTAN publie les chiffres des dépenses faites pour la défense d'après ce qu'on appelle la définition de l'OTAN. Donc l'OTAN définit ce qu'est une dépense faite pour la défense. Supposons qu'elle prenne les dépenses du Canada pour la défense et qu'elle dise: «Nous ne comptons pas cette sorte de pensions; nous ne comptons ni ceci, ni cela et ce qui reste est ce que nous considérons comme les dépenses du Canada pour la défense.» L'OTAN publie ensuite le chiffre établi d'après sa propre définition. Naturellement, il faudrait que le tout se fasse en grand détail. Essentiellement, les achats que nous faisons

au sein de l'alliance, qui sont définissables comme dépenses pour la défense, passeraient par «l'Union pour les paiements relatifs à la défense»; il pourrait s'agir d'armes commandées à un autre pays ou de l'entretien de troupes dans d'autres pays. Par exemple, les dépenses de la brigade canadienne en Allemagne seraient payées en dollars canadiens à «l'Union pour les paiements relatifs à la défense», et le gouvernement allemand devrait avancer un crédit pour les marks affectés à l'entretien des troupes canadiennes en Allemagne et les Allemands ne pourraient pas utiliser cet argent autrement que pour acheter autre chose par l'entremise de l'Union, soit en payant pour l'entretien de troupes allemandes dans d'autres pays—ce qui n'est pas susceptible de se produire—soit en achetant des Starfighter aux États-Unis, des moteurs Caribou au Canada ou que sais-je encore. Et la clé de ce système, c'est qu'il n'y aurait pas de date de règlement. Je ne sais pas jusqu'à quel point vous êtes au courant des unions monétaires, mais normalement une union semblable a pour objet de corriger les hauts et les bas dans une situation où certains pays s'endettent et ont à faire des paiements disproportionnés. Le but est d'atténuer les hauts et les bas et si quelque membre est constamment en déficit, il lui faut commencer à payer. Or, dans le cas de l'OTAN, il n'y aurait pas de date de règlement, car on partirait du principe fondamental que l'entretien de troupes à l'étranger ou l'achat d'armes à l'étranger ne fait pas contracter de dettes envers les autres, que ce n'est pas une activité extravagante ou antisociale, que c'est au contraire une activité fructueuse et utile pour l'alliance. Par conséquent, les pays qui seraient constamment en déficit envers l'Union feraient leur devoir envers l'alliance; et les pays qui auraient constamment un solde créditeur auprès de l'Union n'auraient qu'à continuer d'accumuler ce solde jusqu'à ce qu'ils se soient rendu compte qu'ils ne peuvent pas continuer de prélever de l'argent sur leurs alliés de cette façon et qu'il leur faut, ou bien commencer à acheter chez eux ou bien placer plus de troupes là où le besoin s'en fait sentir dans l'alliance. Cela aurait pour effet que les Américains, si la situation internationale l'exigeait, ne seraient plus entravés par la balance des paiements et pourraient porter leurs effectifs en Allemagne de six à dix divisions, ou à douze divisions; il n'y aurait pas de balance de paiements et, je vous le dis, c'est actuellement la balance des paiements qui pèse d'un poids vraiment décisif sur nos décisions et aussi sur nos commandes de matériel. Cette question ne se poserait plus et les pays qui font actuellement de l'argent avec l'alliance, soit en agissant comme hôtes, soit en vendant beaucoup d'armes aux autres, s'apercevraient qu'il leur faut changer de politique et il y aurait une règle qui forcerait automatiquement les Allemands à acheter dans les autres pays de l'alliance. Ce régime ressemblerait d'ailleurs à celui que leur imposent actuellement les Américains avec leur formule politique et bilatérale. Imposer est peut-être un terme inexact, mais vous comprenez ce que je veux dire. De cette façon, les gouvernements et surtout les forces armées ne seraient pas privés du droit de choisir ce qu'ils veulent. Si la marine canadienne exprimait alors le désir de se procurer telle torpille britannique, ou telle torpille américaine, personne ne lui dirait qu'il lui faut y renoncer pour éviter d'augmenter le déficit commercial du Canada, car il n'y aurait plus de déficit à craindre. On ne pourrait pas dire non plus à la marine canadienne qu'il existe telle ou telle fabrique de torpilles au Canada et que si cette fabrique perd la commande ce sera autant de travail de perdu. Dans un cas semblable, voici quelle serait la réponse: «Si nous perdons cette commande et si nous achetons la torpille américaine, les Américains devront placer des commandes au Canada pour d'autres fabrications canadiennes. S'ils ne le font pas, ils devront nous donner gratuitement ces torpilles, car ils devront avancer le crédit nécessaire et ils seront éventuellement forcés de nous passer des commandes. Nous ne savons pas quelles seront leurs commandes, mais ils achèteront quelque chose dont ils ont besoin.»

Et j'en arrive à dire que les décisions de ce genre se trouveraient prises par ceux qui ont à cœur les intérêts militaires de l'alliance et cela s'applique tant à l'équipement qu'à la disposition des troupes en cantonnement, disposition que je considère comme terriblement inflexible à l'heure actuelle.

Et puis, il se trouve justement que les pays qui vendent le plus de matériel militaire aux autres à l'heure actuelle, soit les États-Unis et la Grande-Bretagne, sont aussi les pays dont le maintien de troupes à l'étranger coûte le plus cher. Il y a donc un élément naturel d'équilibre dans la situation et personne ne serait mis au départ dans une position désastreuse et embarrassante. Je prétends que tous les membres de l'alliance, n'importe où dans l'alliance, en tireraient de grands avantages. Par exemple, la société italienne Fiat, qui est extrêmement compétente, pourrait avoir une bonne idée et décider de créer un nouveau type de missile guidé sol-air. Elle pourrait fabriquer cette arme si le gouvernement italien approuvait son programme de développement, si l'aviation italienne était intéressée à ce programme, sans avoir à craindre qu'en cas de succès ses efforts ne soient réduits à néant par les Britanniques, les Allemands, les Américains et les autres. Et même, il est probable que les Américains seraient en grand besoin d'acheter quelque chose à l'étranger afin d'utiliser leurs crédits. Il n'y aurait pas d'obstacle à la vente de cette arme dans tous les pays de l'alliance et il est certain qu'aucun pays n'y ferait obstacle pour protéger sa propre industrie ou pour ne pas compromettre sa propre balance de paiements en achetant du matériel étranger. Je vous prie d'observer qu'on a maintenant écarté l'idée de créer les États-Unis d'Europe, ce qui résoudrait ce problème. Si les autres pays ne doivent pas être, en fait, refoulés hors du commerce des armes modernes par la pression, la puissance, la stature et la force des États-Unis, un mécanisme semblable s'impose. Autrement, l'alliance va devenir peu habitable du point de vue de la création d'armes avec toutes ses ramifications industrielles, commerciales et autres. L'alliance peut finir par devenir gênante pour les nations qui ne sont ni énormes comme les États-Unis, ni aussi petites que la Norvège, le Danemark, le Portugal, l'Islande et peut-être aussi la Grèce et la Turquie si elles ne songent pas sérieusement à appliquer leurs ressources à la création d'armes avancées. Tous les autres se trouvent condamnés à la sorte de crise ou de dilemme que symbolise l'*Arrow*. L'*Arrow* était un avion de première classe, une réussite parfaite. Je ne veux pas m'aventurer trop loin, mais l'*Arrow* était là et se trouvait privé, pour toutes sortes de raisons, de son marché logique, qui était l'aviation des États-Unis.

Le mécanisme que je propose ne résoudrait pas entièrement le problème, mais je soutiens qu'il serait possible de l'établir et qu'il pourrait être d'un énorme secours au monde du double point de vue monétaire et commercial. Il stabiliserait aussi le système et supprimerait la dramatique injustice qu'il y a de voir un pays continuer de pratiquer l'autarcie pendant que les autres dépendent de plus en plus de lui.

Monsieur le président, telle est l'idée dont je voulais faire part à votre comité. Je m'excuse de ce qu'elle soit si spécialisée, mais je crois que c'est une question dont le caractère crucial n'a pas été reconnu. Les difficultés que nous donne la balance des paiements nous coûtent très cher et j'étais vraiment désireux d'exposer cette question à votre comité. Et, comme je l'ai dit au début, si vous voulez parler d'autres choses, je vous répondrai avec plaisir si je le peux.

Le PRÉSIDENT: On me permettra de mentionner que M. Beaton appartient à l'*Institute of Strategic Studies* et consacre ainsi tout son temps aux problèmes de la défense. Comme il vous l'a dit au début de son exposé, il est prêt à répondre aux questions sur des problèmes autres que ceux dont il a parlé.

M. HORNER: Monsieur Beaton, votre mode de financement de la défense ne finirait-il pas par coûter plus cher à l'Europe centrale que ne lui coûte actuellement sa participation à l'OTAN?

M. BEATON: Je crois que cela est possible, si un pays de l'alliance se trouve, par suite de l'adoption d'une première ligne stratégique avancée, à héberger en permanence un très grand nombre de troupes. C'est actuellement le cas pour l'Allemagne, où il y a environ 500,000 hommes. Il faut avouer que c'est une situation très complexe. Du point de vue de la balance des paiements, il serait fort malheureux pour les Allemands qu'ils aient automatiquement à créer du crédit pour toutes ces troupes et à l'utiliser en achetant des armes. D'autre part, il est également injuste qu'un pays de l'alliance doive payer pour l'entretien de ses troupes en Allemagne; il y a quelqu'un dans l'alliance, je ne veux pas savoir son nom, qui se saigne à blanc pour défendre l'Allemagne et tous les autres; et il y a plus, car ce quelqu'un refuse de placer plus de troupes en Allemagne, chose qu'il pourrait faire autrement et qui militairement serait souhaitable et nécessaire. Le mal, c'est que notre système est tel qu'un gros problème économique s'oppose à ce que nous fassions ce que nous considérons comme militairement nécessaire. Je vous l'accorde. Ce que je propose laisserait mal en point un pays comme l'Allemagne. Il lui faudrait se résoudre à accepter la responsabilité de renvoyer à ses sources tout l'argent qui entre actuellement en Allemagne, mais je ne crois pas que ce serait injuste.

M. HORNER: Je ne discute pas la question de savoir si ce serait juste ou non. Je veux simplement comprendre votre théorie. L'autre question qui se pose à mon esprit est celle de savoir si l'Allemagne accepterait ce sacrifice?

M. BEATON: Il est bien sûr qu'elle ne veut pas l'accepter. Je crois que l'Allemagne, de bien des façons, est l'un des pays qui se sont comportés avec le plus de réalisme et de bon sens au sein de l'alliance. Il y a une chose que le gouvernement allemand comprend mieux que personne et c'est qu'il a un gros voisin à l'Est, un voisin fort redoutable en effet, et il veut avoir beaucoup de troupes, beaucoup d'alliés et beaucoup d'armes. Aussi, je crois que, si nous parlions aux Allemands aussi franchement que les Américains l'ont fait pour obtenir leur accord bilatéral, si nous disions au gouvernement allemand qu'il ne peut pas tout avoir cela aux dépens de certains autres pays, comme par exemple la Grande-Bretagne, qui est contrainte d'arrêter son développement économique, ou le Canada, qui doit prendre des mesures de crise pour entretenir la balance favorable que vaut à l'Allemagne la présence de ces troupes sur son propre territoire, je crois que les Allemands admettront, comme principe fondamental, qu'il n'est pas sage de compter sur ce moyen à la longue pour gagner des devises étrangères.

M. HORNER: Je crois que cette question a déjà été traitée quand les États-Unis disaient et répétaient qu'ils allaient cesser de faire des dépenses en Europe d'une manière ou d'une autre, et qu'ils voulaient que l'Allemagne, entre autres, porte une plus grande part du fardeau de l'alliance de l'OTAN. L'Allemagne l'a fait. Si j'ai bien compris, elle construit des F-104 à un rythme accéléré et renforce son armée dans des proportions formidables. Et même, elle a plus de soldats à l'heure actuelle que tout autre pays de l'OTAN, sauf les États-Unis. Si vous parvenez à lui faire payer à la longue les dégâts de l'alliance, tant mieux pour vous.

M. BEATON: Je n'ai pas dit qu'elle paierait cela. Elle ne paierait la part de personne, mais elle paierait pour sa propre défense, tout comme nous payons tous pour la nôtre, mais ces troupes ne lui apporteraient pas de devises étrangères. Si les Allemands ne peuvent pas se passer de cet argent, il y a quelque chose qui ne va pas dans l'économie allemande, car un pays

comme le Canada ne tire à peu près rien de la présence de troupes étrangères sur son sol ou de commandes de pays étrangers. J'ai dit à peu près rien. Corrigez-moi si je fais erreur, mais je crois que ce n'est rien auprès de ce que le Canada dépense en commandes d'armes, même si le Canada s'efforce bilatéralement d'équilibrer sa balance avec les États-Unis.

M. HORNER: Le Canada ne pourrait-il pas, pour contrebalancer ses dépenses ou l'entretien de ses troupes en Allemagne, instituer sur son sol un plus grand programme d'instruction militaire qu'en ce moment, quelque chose de semblable à ce qu'il faisait pendant la deuxième grande guerre? Par exemple, des pilotes de chasse allemands pourraient venir se former au Canada.

M. BEATON: Eh bien, oui. Le gouvernement allemand aurait un vrai motif de le faire, car après avoir accumulé un gros solde créditeur auprès de l'Union des paiements, il se dirait: «Nous allons envoyer tous nos pilotes au Canada. Ils recevront leur formation gratuitement, car nous ne ferons qu'utiliser notre crédit.» Cela veut dire que l'instruction ne nous coûtera rien. Nous allons envoyer nos matelots en Grande-Bretagne, etc. «Les Allemands auraient automatiquement un motif pour agir. Pourquoi iraient-ils gaspiller actuellement leurs excédents en envoyant leurs pilotes au Canada?

M. SMITH: J'ai une question de définition à vous poser. Cette union de paiements n'aurait-elle pas pour effet de bloquer les monnaies?

M. BEATON: Exactement. Les devises placées entre les mains de l'Union se trouveraient bloquées et les nations créditrices devraient ouvrir des crédits correspondants.

M. SMITH: Chaque partenaire aurait un solde créditeur ou un solde débiteur au sein de cette union?

M. BEATON: C'est juste.

M. MATHESON: Monsieur, si nous nous écartions du problème du change? Je crois que le général Simonds a dit dans son témoignage qu'il y aurait peut-être lieu d'oser et de risquer des capitaux pour innover en fait d'équipement. Je crois qu'il parlait de sous-marins à propulsion nucléaire qui pourraient servir de véhicules militaires et qui pourraient aussi transporter du grain, par exemple, à travers les profondeurs des océans. Examinons maintenant notre passé à cet égard. Nous avons essayé d'exploiter trois bonnes idées. NADOR, ARROW et BOBCAT, et nous avons échoué dans chaque cas. NADOR, c'était le programme de la marine; c'était une bonne idée, mais qui n'a jamais été réalisée parce que nous n'y sommes pas allés avec assez d'énergie; ARROW a échoué, mais vous dites qu'au fond l'idée était bonne et que cet avion aurait pu répondre à un besoin; quant à BOBCAT, cet effort s'est outrepassé lui-même à un moment donné et a simplement cessé parce que d'autres ont fait mieux.

M. BEATON: BOBCAT m'est inconnu, je pense. De quoi s'agissait-il?

M. MATHESON: BOBCAT était un porte-avions qu'on avait conçu au Canada. Or, à titre d'économiste et de Canadien, croyez-vous qu'il soit sensé de la part du Canada de s'infliger les lourdes dépenses que le désir d'innover inflige à la recherche? Quels éléments pourrions-nous vraiment ajouter à notre potentiel industriel tout en fournissant à l'OTAN un apport militaire qui compte? Je crois que l'idée de nous écarter des industries exigeant beaucoup de main-d'œuvre inspire chez nous des craintes.

M. BEATON: Vous touchez là, je pense, une très importante question et, à n'écouter que mon instinct, je crois qu'un pays comme le Canada devrait entrer dans ce domaine très raffiné de la création pure. Il faut avoir les nerfs solides et un formidable instinct de joueur, car ce jeu de hasard, dans le domaine technologique, est l'expression la plus haute de l'amour du risque, un

jeu qui s'échelonne sur un bon nombre d'années. L'important est de ne pas perdre courage au mauvais moment. D'autre part, il ne faut pas se cramponner trop longtemps à une carte perdante; il faut que vous sachiez identifier une carte perdante et je pense que la formule idéale consiste à mettre en marche un assez bon nombre de projets et, quand vous en êtes rendus au stade où s'impose une dépense d'un ou de deux millions de dollars, ce qui rend assez sérieux un travail de création, le moment est venu de procéder à l'examen le plus fouillé possible, avec toutes les ressources dont vous disposez, puis d'abandonner cette carte si c'est une carte perdante. Pour la Grande-Bretagne, il y a un tel abandon de projets en ce moment que c'en est une véritable névrose. Comme vous le savez, c'est un jeu très difficile à soutenir en démocratie parce qu'on s'expose à des accusations de gaspillage et autres. Mais il faut avoir le courage d'oublier la carte qui est une carte perdante; mais quand c'est une carte que vous n'oubliez pas et sur laquelle vous misez, il vous faut miser fortement dessus parce qu'un petit pays est dans l'obligation de miser fortement. Autrement, il sera trop tard et, immanquablement—les officiers en service présents seront d'accord avec moi—environ un an plus tard, immanquablement, vous éprouvez le sentiment que vous avez mis le mauvais projet en marche; il devient évident, pour vous du moins, qu'il aurait fallu le modifier de telle ou telle façon; il devient évident pour vous que c'est du gaspillage et c'est à ce moment-là que vous flanchez et que vous dites: «Eh bien, attendons encore une autre année et faisons tel ou tel changement.» Et puis cela s'allonge et s'allonge encore sans fin. Je crois que les Français ont superbement réussi à cet égard. Leur grosse affaire, je crois que c'est Sud-Aviation qui l'a entreprise en se lançant dans les missiles et en s'emparant des missiles téléguidés des Allemands, avec lesquels nous nous amusions depuis 1945 et dont la technique a fini par coûter relativement peu. Cela peut paraître très simple, mais aucune de ces choses n'est simple quand il s'agit d'avoir le matériel vraiment prêt et disponible. Ils ont fixé leur choix là-dessus, s'y sont concentrés et personne ne peut plus les rattraper maintenant. Cela les a conduits dans d'autres domaines; ils ont maintenant le AS-30 et d'autres spécialités. Je suis bien moins au courant des armes créées par les Canadiens que je devrais l'être, mais il est bien évident que le Canada bat la marche actuellement dans le monde entier en fait de petits avions tactiques de transport avec le CARIBOU. C'est là un brillant exemple. Je suis sûr que cette création a trouvé une niche naturelle dans l'économie canadienne. Sans être bien au courant du véritable état de la situation, mon petit doigt me dit que le Canada devrait miser fortement sur cette carte gagnante, la perfectionner et dire: «Nous allons pousser cette innovation jusqu'au stade suivant puis encore plus loin afin de rester en avant des autres; nous allons jeter dans ce domaine les mêmes ressources que les Américains déversent dans d'autres domaines parce que, même si nous n'avons que le dixième de la population et des ressources des États-Unis, nous allons consacrer dix fois autant d'efforts dans ce domaine qu'ils peuvent en consacrer en moyenne à l'un de leurs projets.» Quelqu'un pourra dire que ces avions CARIBOU sont finis. Il se peut que ce soit vrai, mais il faut que vous ayez les nerfs solides et que vous triomphiez de cette étape, car il y a bien des facteurs qui font adopter ou abandonner une opinion. Une des clés du succès dans tout cela, c'est d'avoir une très bonne structure hiérarchique au ministère même de la Défense. Un danger qui se rencontre en Angleterre et aussi au Canada, c'est qu'on déplace les hommes dès qu'ils ont appris leur métier et maîtrisé leurs problèmes. Si les Américains avaient traité de cette façon Rickover, qui a fait plus que tout autre homme, à ma connaissance, pour bien armer les États-Unis, les choses auraient tourné autrement. Mais cet homme est demeuré au même poste des années durant, travaillant à créer une flotte à propulsion nucléaire et il avait l'autorité nécessaire. C'est là un élément d'organisation. Voilà une réponse bien longue et je m'en excuse,

mais en résumé, je répondrai ceci: «Oui, le Canada doit être de la partie. Il ne faut pas que nous ayons trop de projets. Il nous faut choisir, et l'important, c'est d'avoir du culot et l'état d'esprit voulu.» C'est là un formidable problème politique à résoudre pour une nation.

M. LLOYD: Monsieur Beaton, ne pourriez-vous pas être un peu plus explicite quant au genre de travaux de perfectionnement qui conviendraient le mieux pour le Canada. Vous avez mentionné l'avion de transport CARIBOU. Y a-t-il d'autres champs d'action que vous pourriez désigner?

M. BEATON: Fondamentalement, il me semble que vous avez besoin de définir d'une façon générale les domaines qui offrent de l'intérêt pour votre pays. Par exemple, le Canada n'a pas porté beaucoup d'attention aux engins guidés. Je considère qu'il y a de fort bonnes raisons pour ne pas porter trop d'attention aux engins guidés, afin d'exclure les basses catégories de création. Ces décisions sont prises sous l'effet d'une pression quelconque, d'origine militaire ou industrielle, et je pense que ma formule est la bonne: il vous faut avoir une carte gagnante; il vous faut étudier de très près ce qui se passe, particulièrement aux États-Unis, car si les Américains s'étaient intéressés à un avion du type CARIBOU, s'ils avaient vraiment eu un programme de ce genre en marche, il eût été vraiment stupide d'entreprendre une chose semblable. Il y a un certain nombre de choses que les Américains aimeraient faire et qu'ils ne font pas; je crois qu'il est très important pour tous les autres pays de l'alliance d'examiner de très près ce que les Américains sont en train de faire. Et puis, naturellement, il vous faut examiner les ressources dont dispose votre pays. Je ne réponds pas à votre question, car j'estime que le Canada possède une petite mais très bonne industrie aéronautique qui a produit ce qu'il y a de mieux dans un domaine particulier.

M. LLOYD: Et la propulsion nucléaire?

M. BEATON: Eh bien, j'imagine que personne ne va en remontrer aux Américains en ce qui concerne la propulsion nucléaire des navires et je pense que vous auriez bien tort d'avoir des ambitions de ce côté, à moins d'avoir une conviction très réelle de pouvoir réussir.

M. LLOYD: Prétendez-vous qu'il y a là un danger pendant que nous sommes tous menacés d'une guerre nucléaire? Nous espérons encore qu'il se produira un miracle et que nous parviendrons à l'éviter et que les avantages résiduels des vastes programmes de recherches pour créer des engins de guerre, que les sous-produits de ces recherches écherront aux entreprises privées? Est-ce bien cela que vous prétendez?

M. BEATON: Je suis désolé. Je me trouve un peu dérouté par votre façon de comprendre, que je ne comprends pas tout à fait. En tout cas, j'ignore si nous aurons ou non une guerre nucléaire, mais je pense que si nous n'en avons pas, les pays en possession des techniques auront de grands avantages et je pense qu'il nous faut faire reposer nos efforts sur l'hypothèse qu'il n'y aura pas de guerre nucléaire. Il nous faut aussi faire reposer nos efforts sur l'autre hypothèse que, pour éviter une guerre nucléaire, il nous faut procurer à nos troupes un bon matériel de guerre, que nous le fabriquions ou que nous l'achetions. Je crois qu'il nous faut veiller d'un œil intéressé, et les Américains n'ont jamais manqué de le faire, sur les horizons commerciaux que nous ouvrent les créations militaires. Un pays comme le Canada, qui possède une industrie nucléaire civile de premier ordre et qui, à certains points de vue, est à la pointe du progrès dans le monde en fait de grandes centrales thermonucléaires destinées à des fins pacifiques, doit sans doute ne jamais perdre de vue les possibilités que présente la propulsion nucléaire sur mer. Mais je pense que si le Canada allait commencer à déverser des flots d'argent pour créer un moteur de marine actionné par l'énergie nucléaire, ce qui coûterait énormément cher...

M. LLOYD: Mais là, je vous saisis au vol. Vous dites qu'il ne faut pas affronter la concurrence internationale quand les problèmes économiques occupent votre attention tout autant que la menace d'une guerre nucléaire.

M. BEATON: «En même temps» serait plus juste que «tout autant».

M. DEACHMAN: Monsieur, en ce qui concerne votre union monétaire, n'est-il pas exact de dire que, pour encore une dizaine d'années, l'Europe aura tendance à vouloir des soldats pour sa défense, des soldats qui devront venir des États-Unis, de l'Amérique du Nord, de sorte que le continent nord-américain aura tendance à exporter des soldats vers l'Europe au cours de cette période?

M. BEATON: Je crois que c'est juste. C'est même ce qui se passe à l'heure actuelle.

M. DEACHMAN: Par conséquent, un coup d'œil sur l'avenir nous fait envisager une procession continuelle d'hommes allant de l'Amérique du Nord vers l'Europe, des hommes dont il faudra assurer l'entretien dans le cadre du plan. Or, les Européens ne diront-ils pas de leur côté qu'ils fournissent leur part sous forme d'équipement coûteux, comme des avions, des canons, des appareils électroniques, des navires et que sais-je encore. Dans ce cas, puisque les Européens n'auront pas à nous envoyer des hommes, ils auront tendance à nous envoyer du matériel, car il serait ridicule d'envoyer des matières premières à l'Amérique du Nord. L'Amérique du Nord regorge de matières premières. Ils donneront donc des biens de production en échange, n'est-ce pas?

M. BEATON: Je pense que vous avez une mauvaise conception de l'échange à envisager, car le Canada et les États-Unis envoient des hommes en Europe et quel effet produira l'envoi d'hommes en Europe si vous y envoyez de l'argent en même temps?

M. DEACHMAN: Si vous convenez que nous allons envoyer des hommes et de l'argent en Europe au cours de la prochaine décennie, de quelle façon seront-nous payés, avec quoi?

M. BEATON: Le moyen de nous payer consistera à envoyer de l'argent en Amérique et il en résultera que les Américains, ayant envoyé des hommes et des STARFIGHTER à l'aviation allemande, seront quittes. Cependant, vous posez cette question d'une façon qui me déroute, mais je crois avoir raison. L'envoi d'hommes n'est pas la solution du problème. C'est qu'en plaçant des troupes en Europe nous nous trouvons à acheter le vivre et le couvert pour elles en Europe, ce qui équivaut à vendre du matériel à l'Europe.

M. DEACHMAN: Soit, nous payons le vivre et le couvert en Europe, monsieur Beaton, mais comment serons-nous remboursés par l'Union?

M. BEATON: Nous serons payés par des achats que l'Europe contractera et qui passeront par l'Union des paiements relatifs à la défense. Cependant, elle ne pourrait pas effectuer de paiements en achetant des automobiles aux États-Unis.

M. DEACHMAN: Elle ne pourrait pas le faire en nous envoyant simplement des marks ou en payant pour des biens de production?

M. BEATON: Non. Les biens de production dont vous parlez devraient être du matériel de défense, car l'Europe ne pourrait pas utiliser son crédit pour payer ses importations normales de l'Amérique du Nord.

M. DEACHMAN: Si les Européens sont obligés d'acheter des biens de production, il faudra donc qu'ils les achètent aux États-Unis ou au Canada?

M. BEATON: Pardon, du matériel de défense.

M. DEACHMAN: Pensez-vous que les Allemands et les Français, au cours de la prochaine décennie, seraient satisfaits d'être mis dans le cas d'avoir à devenir gros acheteurs de biens de production au lieu de fabriquer leurs propres marchandises pour équilibrer les paiements?

M. BEATON: Ils auraient bien des façons de procéder. Par exemple, la marine de guerre française pourrait prendre l'habitude de relâcher au Canada pour refaire son plein de mazout, ou bien elle pourrait envoyer ses porte-avions se faire radouber à Newport News plutôt qu'à Brest, car elle aurait un excédent à utiliser auprès de l'Union.

M. DEACHMAN: Pensez-vous que cela soit susceptible de se produire?

M. BEATON: Pourquoi pas? Du point de vue de la marine française, ce serait peut-être très avantageux. Les Américains excellent à radouber les navires; ils sont très rapides, comme tout le monde l'a vu pendant la guerre. Il y aurait bien des solutions possibles, mais j'ignore lesquelles au juste seraient adoptées. L'un de vous aujourd'hui même a avancé une hypothèse très intéressante, celle où les Allemands enverraient tous leurs pilotes recevoir leur instruction au Canada.

M. DEACHMAN: Voici la conclusion que je propose. Placés devant l'obligation de faire des déboursés, les Européens travailleront à s'y soustraire et la création d'une union monétaire de ce genre aurait pour effet de diviser les nations de l'OTAN et à les pousser à faire précisément ce que font actuellement les Français en travaillant à se donner leur propre force de frappe.

M. BEATON: Je crois que c'est précisément ce que mon idée empêcherait. Supposons que vous commenciez à fabriquer votre propre matériel chez vous. Vous essaierez constamment de vendre du matériel à d'autres pays et, si vous réussissez, vous constaterez qu'il vous faut vendre à crédit et que vous ne pouvez pas utiliser ce crédit autrement qu'en achetant chez eux à votre tour. Ainsi, votre politique d'autarcie vous aura simplement conduits à créer du crédit. Comprenez-vous? C'est à quoi cela se résume.

M. DEACHMAN: Je saisis votre idée. Je suppose simplement des effets contraires à ce que vous compteriez obtenir. Cependant, nous pourrions pousser la discussion beaucoup plus loin?

M. BEATON: Oui, et je pense que cette question mérite beaucoup d'étude.

M. SMITH: Naturellement, la balance des paiements n'est pas tout ce qui déséquilibre les dépenses faites pour la défense. Que pensez-vous, par exemple, du problème que pose le nationalisme industriel? Nous avons en ce moment chez nous un problème suscité par les Américains et notre industrie se retire avec regret de la fabrication du CARIBOU parce que les États-Unis ambitionnent de fabriquer eux-mêmes un avion de ce genre.

M. BEATON: J'ignore si cela se rapporte à la petite solution que j'ai conçue, qui enlèverait aux Américains l'envie de construire un avion semblable, car ils se rendraient compte qu'en achetant des avions CARIBOU au Canada ils obligeraient le Canada à acheter d'autres productions américaines. Je crois que cette formule saperait à sa vraie base ce genre de nationalisme industriel. Elle ne le ferait pas disparaître, mais les gouvernements qui ont toujours fait comme les Américains et favorisé leur propre industrie en faisant obstacle aux achats à l'étranger se trouveraient dans l'obligation d'accorder des crédits. C'est justement ce que j'essayais de démontrer à votre collègue. Ma formule vise à créer un instrument fiscal qui sera constamment là, dans l'esprit des gouvernements. C'est un véritable instrument fiscal.

M. SMITH: N'est-il pas à craindre que cela n'entraîne une surproduction inutile de petites armes, d'armes secondaires. Par exemple, l'Allemagne aurait un énorme solde créditeur que seules les productions militaires américaines lui permettraient d'utiliser. Qu'est-ce qui l'empêcherait d'acheter des fusils Garant et de les troquer contre des matières premières dans divers pays africains?

M. BEATON: Vous n'aurez qu'à mettre en chasse deux ou trois inspecteurs français et il auront tôt fait de vous dénicher cela.

M. MacLean: Pourquoi dites-vous que cette caisse devrait être strictement limitée aux dépenses militaires? Par exemple, si l'Allemagne avait un solde débiteur et le Canada un solde créditeur, cela ne pourrait-il pas s'équilibrer au moyen de gros achats par l'Allemagne au Canada, achats de matières premières, de blé ou de beurre?

M. Beaton: La difficulté, c'est que si le Canada possédait naturellement un excédent commercial sur l'Allemagne, pourquoi ce pays déficitaire serait-il admis à combler avec empressement la différence par le jeu de l'union que je propose et à priver ainsi le Canada d'un excédent qu'il aurait gagné, sur lequel il comptait et que lui avait mérité son effort économique? Ici entre en jeu un talent, celui qui permet de vendre à l'étranger; c'est le signe que l'on est efficace. Il n'en est pas tout à fait ainsi dans le domaine de la défense, où c'est un vice que d'être capable de se suffire à soi-même, où c'est une vertu que d'acheter à l'étranger et une vertu particulièrement pure que de placer des troupes dans un pays étranger. C'est un élément dont notre groupe de nations devrait, je pense, admettre la réalité.

M. Lambert: Quand vous avez dit que le Canada devrait choisir certains domaines particuliers dans la fabrication d'armes ou de matériel de défense, est-ce que vous présupposiez une consultation entre les nations pour qu'il n'y ait pas de chevauchement?

M. Beaton: Je ne crois pas que la consultation soit possible à ce stade-là. Si vous décidez, par exemple, de commencer à fabriquer une mine ou un avion quelconque destiné à entrer en service en 1974, vous découvrirez que, dans tous les principaux pays industriels de l'alliance, les états-majors peuvent sortir de leurs tiroirs des projets semblables encore plus avancés ou un meilleur type d'avion de transport. Que ferez-vous alors? Les ébauches seront là. Certaines resteront à l'état de projets et d'autres seront réalisées. Il sera bien impossible à ce moment-là de dire ce qu'il adviendra de tous ces projets d'avions transporteurs de troupes. Autrement dit, non seulement les autres refuseront-ils d'encourager qui que ce soit, ils refuseront aussi, bien sûr, de s'engager à ne rien faire. Ils ne savent sûrement pas quelles seront les exigences en 1974 et, vraiment, la course est trop rapide. Celui qui va réussir est celui qui entrepernd de réaliser sa propre idée, celui qui met la bonne équipe au travail, celui qui décide que l'affaire est bonne, celui qui a l'appui de son propre état-major, celui qui dit: «Il faut que nous allions jusqu'au bout. Nous savons ce qu'il faut faire et nous sommes sûrs de pouvoir le faire», c'est lui qui aura le nouvel équipement prêt à temps, la bonne qualité, la bonne performance, le fonctionnement sûr. C'est lui qui va s'emparer du marché et je désespère vraiment de trouver un groupe d'hommes capables de s'entendre sur ce que les exigences seront en 1974. Quand je dis «lui», je parle d'un pays et de chaque projet en particulier, mais au fond c'est l'intérêt personnel qui mène et les Américains ont déjà beaucoup d'avance.

M. Smith: Qui gagne? Le plus rapide ou celui qui est déjà rendu?

M. Beaton: La course est gagnée par celui qui part vraiment au bon moment, avec la bonne qualité et le bon rendement. Celui-là possède un avantage énorme au départ, en plus de tous les avantages secondaires venant des autres techniques, des compétences qu'il attire, des grandes applications, comme les corps de moteur en acier léger, comme les missiles utilisant les moteurs, qui se retrouvent dans tous les domaines techniques. A ce propos, il y a beaucoup à dire en faveur d'un peu de pillage judicieux. Par exemple, aller chercher l'homme qui entraînera sa compagnie avec lui. C'est un truc qui a fort bien réussi aux Américains; le temps de dire zut et l'équipe de l'ARROW avait disparu dans l'industrie aéronautique américaine. Le Canada occupe une place idéale pour faire du pillage judicieux; il en a fait aux dépens de la Grande-

Bretagne et avec grand succès pendant des années. Et même, une bonne partie de l'équipe de l'ARROW était d'origine britannique, et le Canada a aussi subtilisé judicieusement un certain nombre de choses aux Américains.

M. LLOYD: Où la Suède figure-t-elle dans ce contexte?

M. BEATON: Je pense que la Suède offre exactement un merveilleux exemple de ce qu'un pays comme le Canada, sur une plus grande échelle que la Suède, ou qu'un pays comme la Grande-Bretagne, sur une échelle un peu plus grande que le Canada, devrait faire. La Suède applique un programme de création d'armes qui a été très bien étudié et ce programme rapportera bien des fois ce qu'il a coûté en études. Les idées n'arrivent pas aux Suédois par téléphone; ils ont l'ambition de se suffire à eux-mêmes; ils n'ont de crédits de personne; ils ont tous les avantages que donnent l'endurance et un esprit clair; ils ont une façon de penser très orthodoxe, très persistante et très claire. En aéronautique, les Suédois ont créé un avion qui, j'en suis sûr, est familier à plusieurs des personnes présentes ici; ils ont le LANSON qu'ils vont faire suivre d'un nouveau prototype; ils n'ont jamais réussi jusqu'ici à remporter un grand succès d'exportation avec leurs créations, car ils ont toujours été un peu en retard, mais n'oubliez pas que nous parlons d'un pays de sept millions d'habitants; il s'agit vraiment d'un petit pays. Ils ont eu des succès dans le domaine des missiles; ils ont créé des chars de combat et certaines autres armes. Ils achètent avec une extrême sagacité; ils achètent beaucoup de matériel britannique et aussi du matériel américain; ils ont une certaine préférence pour la Grande-Bretagne en matière d'achat pour diverses raisons historiques; mais ils ont aussi les mêmes rapports étroits que les industries canadiennes, avec *Rolls Royce* pour les moteurs aéronautiques. Tout cela pour en arriver à dire que, parmi les avenues qui s'offrent à eux dans le domaine de la création, ils choisissent avec beaucoup de soin celles où ils peuvent s'engager. Ils se sont organisés; ils ont reconnu qu'il ne sert à rien d'entreprendre la fabrication d'une arme moderne sans y appliquer la somme croissante de ressources qu'il faudra. Je crois qu'ils fournissent un fort bon exemple de ce qu'un certain nombre de pays de l'OTAN pourraient et devraient faire, des pays dont les énergies dans ce domaine se trouvent enrayées dans une certaine mesure, côte à côte, par la géante technologie américaine de défense, qui paralyse tout autour d'elle et auprès de laquelle on trouve difficile de vivre sans renoncer, tout à fait ou presque, à toute initiative.

M. SMITH: Si nous pouvions être comme les Suédois, nous ne serions peut-être pas membres de l'OTAN.

M. BEATON: Ah, si seulement nous pouvions acquérir, à titre d'alliés, la sorte de mentalité que les Suédois ont fatalement acquise en se sentant si seuls, hors de l'alliance. Je dois dire que cette mentalité est très perceptible aussi en Suisse et en Israël. Voilà, je pense, les trois pays qui ont vraiment des résultats à montrer dans le domaine militaire. J'ai entendu un membre de l'état-major général de Suisse dire que si l'OTAN atteignait, proportionnellement aux populations, des résultats comparables à ceux atteints par la Suisse, nous aurions 800 divisions.

M. ASSELIN: Monsieur Beaton, vous avez dit tantôt, en répondant à une question de M. Deachman, qu'avec votre formule les pays ne pourraient pas s'acquitter de leurs dettes autrement qu'en matériel ou fournitures militaires. Pourquoi?

M. BEATON: Je vais essayer de vous répondre clairement. Aujourd'hui, en réalité, un pays donne des commandes en fonction de l'équilibre à réaliser. Nous voyons de gros excédents s'accumuler d'abord à un endroit et ensuite ailleurs. Il s'en est accumulé aux États-Unis pendant des années et, maintenant, c'est la France ou l'Allemagne qui accumule. En fin de compte, le pays créditeur

devra, ou bien équilibrer son commerce avec l'étranger ou bien accorder des crédits. Il y a donc un équilibre naturel. Mais je soutiens qu'il est vraiment injuste que des pays soient forcés d'utiliser leurs exportations normales, leurs moyens normaux de gagner leur vie afin de payer les sacrifices qu'ils font pour la cause commune, soit en gardant une brigade en Allemagne, soit en achetant quelque chose et en se disant, par exemple: «Si nous achetons tel avion américain, nous aurons un meilleur avion de chasse deux ans plus tôt que si nous le fabriquions nous-mêmes.»

M. ASSELIN: Les exportations normales ne devraient pas intervenir?

M. BEATON: C'est une question terriblement difficile à définir, n'est-ce pas? Supposons que les Allemands vous disent: «Fort bien, nous vous devons beaucoup d'argent. Alors, veuillez nous donner tant de millions de tonnes de blé et nous n'achèterons pas notre blé en France.» Mais il y a des gens au Canada qui pourront dire: «Nous avons quand même de bonnes chances de vendre ce blé à un autre pays, de gagner de l'argent, d'obtenir du comptant. Nous ne marchons pas. Voyez tous les risques courus par les producteurs canadiens pour récolter tout ce blé. Pourquoi le tout servirait-il à entretenir une partie de la brigade canadienne en Allemagne?» Voilà pourquoi je pense qu'il y a vraiment là une question de justice et ma véritable thèse, c'est que nous n'obtiendrons pas de résultats militaires réels si nous ne respectons pas la justice, car le Canada décidera en définitive de ne pas envoyer de brigade.

M. GRANGER: Monsieur Beaton, votre formule ne serait-elle pas une sorte de marché commun au sein de l'OTAN pour les besoins militaires, chaque pays se spécialisant dans certaines fabrications pour satisfaire sa part des besoins, et cela ne conduirait-il pas à une interdépendance complète qui pourrait aller à l'encontre des intérêts nationaux?

M. BEATON: Je vois ce que vous entendez par marché commun, mais à toute fin pratique nous avons déjà un marché commun. Chacun de nous vend aux autres; nous n'avons pas un tarif douanier commun, mais les tarifs douaniers ne comptent pas dans la solution que je propose. Je crois qu'elle conduirait à l'interdépendance et je pense que l'interdépendance est inévitable. Toute souveraine qu'elle soit, une nation ne doit pas oublier qu'elle ne peut pas se battre seule. Prenez le cas de Suez, par exemple. C'est une échauffourée dans laquelle sont entrés certains membres de l'alliance et que d'autres membres n'approuvaient pas. Il importe peu de savoir si Britanniques et Français utilisaient leur propre équipement, s'ils l'avaient acheté ailleurs ou s'ils l'avaient fabriqué eux-mêmes. Ils le possédaient et ils ont entrepris cette opération militaire. Or, quiconque ne peut se battre sans avoir à compter sur d'autres dans une certaine mesure pour des réserves et des approvisionnements devra se plier dans la même mesure aux volontés des autres. C'est une chose que les Américains font tout pour éviter. Je crois que les Américains ont une peur bleue d'avoir à compter sur d'autres, sauf peut-être sur le Canada. Ils ne voudraient pour rien au monde avoir à dépendre de quelqu'un en Europe. Je crois que cette crainte est vieillote. Si nous voulons l'emporter une fois pour toutes sur les communistes en fait de développement militaire, ou plutôt si nous voulons exploiter le fait que nous avons au moins deux fois plus de ressources qu'eux, il faut que nous parvenions à donner à nos formations une puissance militaire qui corresponde dans une certaine mesure à notre valeur. Nous n'y parviendrons pas et notre alliance ne sera pas heureuse si les Américains détiennent le monopole, et nous ne parviendrons pas à exploiter tous les talents et toutes les ressources que nous avons ailleurs dans l'alliance. Je crois donc que nous sommes très interdépendants et, selon moi, c'est une bonne chose. Je crois que nous voulons tous nous sentir moins isolés, les Américains compris, et que nous voulons collaborer avec les autres pays de l'alliance.

M. HORNER: Je voudrais vous ramener aux armements. Vous avez parlé tantôt de la fabrication d'armements et de ce que le Canada devrait faire, du rôle qu'il devrait jouer dans ce domaine. Je voudrais vous faire examiner l'autre côté de la médaille un moment, et vous demander quelles sont les meilleures armes que le Canada puisse acheter, compte tenu du vaste théâtre en perpétuelle évolution sur lequel nous nous trouvons, dans le monde actuel, et compte tenu de la désuétude dont cette évolution frappe constamment le matériel de guerre.

M. BEATON: Avant de pouvoir répondre à cette question, il faut définir le rôle militaire du Canada; avant d'examiner les forces militaires du Canada, il faut considérer le Canada lui-même, sa place dans le monde, sa place dans l'alliance, sa place dans les Nations Unies, sa place dans le Commonwealth, ses sympathies, ses intérêts, ses craintes et ses dangers. Ensuite, vous pouvez vous demander de quoi vous avez besoin. Naturellement, une des caractéristiques du Canada, c'est que son problème de défense nationale est fort petit, petit au point que nous pouvons nous contenter de forces très modestes. La seconde caractéristique du Canada, c'est qu'il a de grandes sympathies et d'énormes intérêts dans le monde. Voyez le contraste entre le Canada et un pays comme l'Argentine. Rien de ce qui se passe dans le monde n'a des répercussions psychologiques en Argentine; le Canada a une tradition de participation aux affaires mondiales; à cause de cette tradition, le Canada jouera inévitablement un rôle important dans l'élaboration des destinées du monde et, malgré tout mon respect pour l'Argentine, elle ne promet pas beaucoup d'y jouer un rôle perceptible. Je crois que le Canada doit commencer par se demander ce qu'il y a à gagner pour lui et de quelles forces armées il a besoin. Et les Canadiens doivent se demander ensuite à quoi ils ambitionnent au juste et quelle est l'importance de leur rôle dans la confrontation avec les Russes en Europe, le cœur du problème de sécurité qui se pose pour l'Est et pour l'Ouest. Puis ils doivent se demander dans quelle mesure il y a lieu pour eux de participer aux interventions de l'alliance au Congo ou ailleurs, quelles forces ils doivent mettre à la disposition des Nations Unies. N'oubliez pas que nous pouvons nous sentir très solidaires d'un pays comme l'Inde. L'Inde peut être envahie par les communistes ou par d'autres. Je crois, et c'est là une conviction tout à fait personnelle, que le Canada devrait se placer au poste de commande en ce qui concerne toute la technique des forces d'intervention. Je crois que c'est là la place du Canada; sa place n'est pas celle d'une vedette dans la confrontation, ce dont les Allemands sont en mesure de se charger maintenant qu'ils sont complètement armés. Le Canada devrait étudier et maîtriser la technique de la mobilité, ce qui implique des moyens de transport aérien avec soutien naval. Par exemple, si j'avais un porte-avions dans la marine de guerre du Canada, je ne lui assignerais pas un rôle contre les sous-marins dans l'OTAN. Je verrais dans ce porte-avions ce que les Américains voient dans leurs propres porte-avions, c'est-à-dire le vrai rôle du porte-avions, qui est de servir d'aéroport mobile pour soutenir l'armée. Où? Dieu seul le sait. Pour revenir à votre question, je commencerais par essayer de décider... Je sais que c'est là le sujet d'un profond débat au sein du ministère canadien de la Défense. Je pense que si vous n'arrivez pas à fixer clairement vos idées quant au genre de forces qu'il vous faut et quant à la place à leur donner, vous allez faire fausse route. Je crois que si le Canada décidait d'assumer le rôle que je lui vois, il pourrait devenir la clé de voûte de l'alliance dans certaines parties du monde; il deviendrait la clé de voute advenant certaines situations dans des pays avec lesquels le Canada a des attaches, ou, mieux encore, il serait le noyau de la force policière mondiale. Cette force policière du monde se composera de contingents nationaux rassemblés dans un ensemble de plus en plus conçu sur un plan commun, tout comme l'ensemble de l'OTAN, qu'il soit dirigé par U-Thant ou

par un autre. Je ne sais pas quelle sera la structure, mais si le Canada doit en faire partie, comme je crois qu'il cherche instinctivement à le faire, comme je crois qu'il dépense son argent (sans penser à la défense nationale), la mobilité est ce dont il a véritablement besoin.

M. HORNER: Alors, le Canada se trouverait à participer à une force strictement orthodoxe?

M. BEATON: Oui, c'est juste. Je ne vois pas de quelle utilité des armes nucléaires pourraient être si, par exemple, une altercation éclatait en Indonésie.

M. HORNER: Je vous l'accorde, mais je vous prie maintenant de considérer le rôle du Canada dans la défense contre les armes nucléaires. Je voudrais savoir sur quelles armes nucléaires, dans quel domaine nucléaire en particulier le Canada devrait faire reposer sa force?

M. BEATON: Vous parlez de la défense contre les armes nucléaires dans une guerre générale?

M. HORNER: Non. Je parle des armes que le Canada pourrait acheter dans le climat nucléaire actuel. Il y a, par exemple, les sous-marins à propulsion nucléaire équipés de missiles *Polaris*. Le Canada devrait-il s'en procurer ou rester entièrement à l'écart de ces armes?

M. BEATON: Je vous saisis. Naturellement, cela soulève la très intéressante question de savoir si le Canada doit adhérer à la décision que nous avons prise en 1946 de ne pas créer de force nucléaire nationale, de ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Si le gouvernement canadien avait pris une décision contraire, le Canada aurait pu devenir puissance nucléaire bien avant la France et à peu près en même temps que la Grande-Bretagne, comme la plupart le savent sans doute. Naturellement, cela aurait coûté cher, mais le Canada a décidé de s'abstenir, ce qui était probablement une décision très sage. Je pense que nous allons avoir assez de sous-marins *Polaris* dans l'alliance. D'une façon générale, je pense que le Canada occupe une position telle que les États-Unis devront toujours, par la force des choses, être obligés d'assurer la défense du Canada. On ne peut pas en dire autant de la défense de l'Europe occidentale, même si les États-Unis ont des engagements, et tout homme responsable de l'avenir des pays européens ne peut s'empêcher de craindre que les États-Unis, pour une raison ou une autre, ne finissent par se dégoûter de l'Europe, ou qu'il se produise autre chose. Aussi, je pense qu'il n'y aurait aucune objection et que ce serait une bonne chose si le Canada décidait de construire un petit nombre de sous-marins à propulsion nucléaire et équipés de *Polaris* comme la Grande-Bretagne le fait. Ce serait une contribution utile à l'alliance et tant mieux si l'on pouvait persuader les États-Unis qu'ils peuvent se passer d'un nombre équivalent de sous-marins nucléaires. Il n'y aurait pas autant de gaspillage dans l'alliance. D'une façon générale, cependant, ce que je considère comme vraiment intéressant, c'est la perspective d'une force d'intervention qui pourrait être un effort authentique, mais non contractuel, du Commonwealth grâce à la collaboration qui existe entre les marines et les aviations du Commonwealth.

M. HORNER: On a beaucoup parlé des frais de la désuétude. Certains croient que l'armée est condamnée à disparaître, que l'aviation est condamnée à disparaître et que la marine est promise pour bientôt au tas de ferraille. La désuétude, selon moi, est ce qui coûte le plus cher dans les dépenses militaires; les armes se trouvent déclassées avant d'avoir été fabriquées. A ce point de vue, les armes atomiques et les missiles *Polaris* ne seraient-ils pas ce qui va coûter le moins cher à la longue, et même dans un proche avenir?

M. BEATON: Si vous voulez détruire des villes, si vous voulez pratiquer dans le sol des trous de dix milles de diamètre, il n'y a pas de meilleur équipement à se procurer. Il s'agit de savoir, cependant, si le gouvernement canadien

va se mettre en tête de creuser des trous larges de dix milles. Il faut se demander s'il arriverait souvent au gouvernement canadien d'être dans le cas de pouvoir dissuader un agresseur avec la menace de le faire. Je crois que c'est hors de question.

M. BREWIN: Monsieur Beaton, pourriez-vous être plus explicite au sujet du rôle d'intervention que vous souhaitez pour le Canada? Est-ce parce qu'il en existe un urgent besoin au sein de l'alliance ou parce que sa position rendrait ce rôle particulièrement facile pour le Canada? Je vous serais reconnaissant d'être plus explicite à ce sujet. Je considère que c'est une des questions les plus urgentes et les plus importantes que nous ayons discutées et je voudrais connaître vos vues à ce sujet.

M. BEATON: En premier lieu, je ne crois pas que sa contribution confère au Canada une voix bien forte au sein de l'OTAN en Europe. Je crois que le Canada fournit une très petite et très utile contribution, mais que son influence politique est négligeable. Il a vraiment donné une procuration à ceux qui prennent les décisions dans la lutte européenne, c'est-à-dire probablement le président des États-Unis et les chefs d'État britannique, français et allemand. Ce n'est pas une objection sérieuse, mais c'est un aspect à retenir. En second lieu, je crois qu'il n'y aura pas de guerre en Europe et, même s'il éclatait une guerre en Europe, elle se terminerait terriblement vite, soit de la même façon qu'à Cuba ou simplement parce que la terreur empêcherait les deux côtés d'aller plus loin, sous peine de courir à la plus collossale destruction. D'autre part, je crois qu'il peut surgir partout dans le monde toutes sortes de situations imprévisibles exigeant que nous soyons en mesure d'y placer des forces d'interception pourvues d'un bon équipement de radar. Par exemple, personnellement je regrette beaucoup que les États-Unis et la Grande-Bretagne aillent dans l'Inde et que le Canada n'y aille pas. J'estime que la division aérienne du Canada en Europe serait bien mieux placée dans l'Inde. Il serait beaucoup plus avantageux que la division aérienne du Canada aille en Inde plutôt qu'en Allemagne parce que nous avons beaucoup de forces en Allemagne et qu'il ne se passera rien en Allemagne. Tout peut se produire dans l'Inde. Même s'il n'arrive rien là, il serait réconfortant pour la population de l'Inde d'avoir chez elle une division aérienne à très haute performance, montée par les meilleurs pilotes du monde. Ce serait un facteur psychologique énorme. La division aérienne du Canada transformerait la situation dans l'Inde. Le Canada possède une certaine liberté d'action à cet égard. Il faut qu'il y ait quelqu'un de l'OTAN au Congo pour fournir quelques techniciens parce qu'il n'y a pas de neutres pour le faire. Puis, il répugne beaucoup moins aux Russes, pour des raisons évidentes, de voir des Canadiens aller là plutôt que d'autres. En général, le Canada est dans la même situation que la Scandinavie pour les rôles de ce genre, qui correspondraient, je pense, aux sympathies et aux attaches historiques du Canada. Je crois que s'il se donnait une mission semblable, le Canada pourrait transformer certaines situations. Cependant, il ne peut pas songer à transformer des situations en Europe, où le Canada ne peut fournir qu'une solide mais assez petite contribution.

M. DEACHMAN: Vous parlez de placer dans l'Inde la division aérienne actuellement postée en France et en Allemagne?

M. BEATON: Oui.

M. DEACHMAN: C'est l'avion de reconnaissance et d'assaut CF-100. Pensez-vous que l'avion dont nous avons particulièrement besoin à l'heure actuelle soit le CF-100, qui peut seulement lancer, pour des fins d'interdiction, une bombe atomique que les États-Unis lui auront permis d'employer? De quelle utilité seront ces avions dans l'Inde si nous les retirons du front européen?

M. BEATON: Je ne crois même pas qu'ils soient utiles en Europe. Je crois qu'il est absolument insensé que le Canada dépense de l'argent à fabriquer

un avion qui ne pourrait même pas, me dit-on, lancer des bombes nucléaires ordinaires dans une mêlée en Europe. Je suis certain maintenant que cette situation sera corrigée, non pas par l'intervention du Canada, mais grâce à celle de M. McNamara. Ce qu'il nous faut en Europe, c'est une supériorité conventionnelle, surtout dans l'air. Ce programme particulier offre donc un exemple idéal de confrontation, où le Canada se trouvait équipé de quelque chose qui lui fut vraiment utile. Dans un rôle d'intervention, cependant, si vous alliez en Inde, vous attacheriez beaucoup plus d'importance à l'interception aérienne, ce pourquoi le CF-100 a probablement été conçu en premier lieu.

M. DEACHMAN: Faut-il en conclure qu'il nous faudrait être équipés en Europe d'un intercepteur non nucléaire? Est-ce bien ce que vous dites?

M. BEATON: Ce que je veux dire, c'est que si le CF-104 doit être un avion d'assaut, il faut que ce soit un avion d'assaut équipé d'armes conventionnelles, ce qu'il n'est pas, me dit-on. Cela me semble tout à fait extraordinaire. L'OTAN a besoin en Europe d'un grand nombre d'avions à grande performance, capables de frapper avec des armes conventionnelles. C'est là un défaut des exigences établies pour l'OTAN, un défaut dans lequel le Canada semble avoir versé sans trop s'en apercevoir. Ce qu'il faut en Europe occidentale aujourd'hui, comme M. McNamara l'a fait observer tout en équipant l'aviation américaine du MacDonald F4C, c'est une force de frappe conventionnelle, une force considérable, de façon qu'au besoin l'on puisse affronter l'aviation ennemie d'une façon toute classique, avec grande précision et objectifs bien définis. C'est là une excellente et très précise formule à adopter s'il doit éclater un conflit en Europe; cela vous donne un superbe instrument pour négocier sans avoir à tuer. Je crois que le Canada devrait commencer par dire qu'il veut avoir en Europe une force qu'il pourra diriger vers l'Inde au besoin. Nous aurions alors des besoins bien différents. On me demande de dire ce que le Canada devrait penser et cette question prouve qu'il vous faut commencer par vous demander ce que vous allez faire, à quelle sorte de guerre vous êtes exposés à participer, et décider ensuite de quoi vous avez besoin. Vous saurez ainsi de quelle sorte d'armes vous avez besoin et quel degré de souplesse il vous faut.

M. DEACHMAN: En somme, vous dites que le Canada devrait oublier les armes nucléaires, se libérer de toute attache avec les États-Unis et posséder le degré de souplesse qui nous permettrait au besoin de retirer notre division aérienne de l'Europe pour l'envoyer en Inde. Est-ce exact?

M. BEATON: Pas tout à fait. Je pense que le Canada devrait dire, comme fait la Grande-Bretagne quand elle en vient à discuter de ses obligations envers l'OTAN: «Nous avons des obligations morales et d'autres engagements dans le monde entier. Nous avons des soucis et nous voulons être en mesure de faire honneur à nos engagements. Nous tenons à vous faire observer, messieurs, que ces questions sont susceptibles de réclamer d'urgence l'attention du monde libre. C'est pourquoi nous voulons en arriver à un compromis entre nos obligations envers l'OTAN et toute situation qui peut surgir dans les parties du monde où nous avons des intérêts.» Je ne serais guère surpris qu'au cours des 15 ou 20 prochaines années le Canada se trouve impliqué dans l'Inde occidentale ou ailleurs et cela demande beaucoup d'étude. Cependant, je ne vois rien de difficile là-dedans. Je crois que ces obligations peuvent faire l'objet d'un compromis et que, si le Canada demandait à l'OTAN la permission de discuter de ses propres intérêts nationaux, le comité de l'OTAN s'empresserait d'accéder à cette demande. Et là, le Canada pourrait dire: «Voyez, nous avons une tradition non nucléaire. Ne pensez-vous pas que ce soit un avantage pour le monde? Nous sommes le seul pays qui, pouvant le faire, ne s'est pas donné d'armes nucléaires. N'est-ce pas là un fait intéressant? Maintenant, si vous

voulez, nous allons discuter nos obligations en rapport avec ce fait.» L'OTAN n'est pas un haut tribunal guidé seulement par des textes de lois. C'est une organisation politique très sensible aux sentiments, aux vues et aux désirs de ses membres.

M. MATHESON: Monsieur, j'accepte les objectifs généraux du rôle militaire que le Canada devrait jouer à l'avenir. Vous avez dit que nous étions capables d'apporter une contribution en ce qui concerne la production, surtout en plaçant l'accent sur la mobilité, sous une forme ou une autre. Or, ne pensez-vous pas qu'il existe un autre domaine où nous pourrions jouir d'avantages naturels importants en fait de développement économique, tout en fournissant notre contribution militaire? Je veux parler du domaine des communications. Je soulève cette question parce que j'ai entendu des critiques contre notre participation à l'expérience *Telstar* qui, je pense, a brillamment réussi. Je me demande si vous pourriez nous en parler, si vous pourriez nous dire si le domaine des communications devrait nous intéresser.

M. BEATON: J'ai honte d'avouer que je l'ignore et je ne puis vous offrir qu'une supposition. Je pense que je devrais connaître beaucoup plus la structure de l'industrie canadienne, les sociétés qui peuvent exécuter le travail, les gens qui y sont intéressés. En se concentrant dans un certain domaine, cependant, le Canada cultiverait ces industries chez lui et retiendrait les compétences qu'il possède, mais à conditions d'être déterminé à se tailler une place prépondérante dans ce domaine parmi les nations du monde. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue ces différentes applications industrielles. Il faut songer aux possibilités qu'offrira le marché mondial pour telle ou telle création militaire, puis il faut se tenir au courant des développements militaires, aller chercher les hommes qui ont les connaissances voulues et qui peuvent être intéressés. Vous pourrez faire venir un brillant technicien de Copenhague ou de Moose Jaw. Vous mettrez au travail toutes les compétences que vous pourrez trouver et l'entreprise grandira. Tel est le principe. Je ne connais pas ce domaine particulier, mais j'imagine que c'est un des domaines où le Canada devrait entrer.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, c'est la dernière des séances que nous aurons tenues pendant notre tournée de deux semaines en Europe. En votre nom, je désire remercier M. Beaton, qui est venu nous faire part de ses vues. Je désire aussi remercier les gens du haut commissariat ainsi que les membres de l'état-major militaire, qui ont rendu notre visite non seulement intéressante mais aussi très agréable. Le Comité s'ajourne maintenant jusqu'à nouvelle convocation du président, probablement pour mardi matin à 10 h. 30 à Ottawa, où nous devons rencontrer le secrétaire de l'*Institute for Strategic Studies*, dont M. Beaton est un membre distingué.

MARDI 28 novembre 1963

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, je constate qu'il y a quorum.

Votre président regrette qu'un engagement préalable l'ait empêché d'être ici ce matin.

Cette séance aura un caractère purement administratif; elle a été principalement convoquée pour approuver ou discuter le procès-verbal d'une réunion que le sous-comité directeur a eue à 10 heures mardi matin.

Il y a d'autres questions qui se posent touchant les rapports et les communications que nous avons reçus.

Je vous donne lecture du procès-verbal de la séance tenue mardi par le sous-comité directeur. Ce sont des recommandations:

Au cours des deux dernières semaines, le sous-comité a tenu quatre séances avant celle d'aujourd'hui et a l'honneur de présenter les recommandations suivantes:

1. Que le Comité s'efforce de se procurer, par l'entremise de l'Institut canadien des affaires internationales, un certain nombre d'exposés documentaires touchant les questions de la défense; qu'une rémunération raisonnable soit payée pour ces documents au besoin; et que tous les autres frais accessoirement encourus pour l'obtention et la préparation de cette documentation soient payés par le Trésor.

2. Que les dispositions nécessaires soient prises pour que le Comité siège à Washington, D.C., É.-U., de préférence la semaine prochaine, pour rencontrer les dirigeants de la défense aux États-Unis.

3. Que le secrétaire du Comité accompagne le Comité aux États-Unis d'Amérique.

4. Que les frais de voyage et de séjour réellement encourus par les membres du Comité et ses aides au cours de cette période soient couverts par des montants fournis par le Trésor.

5. Que le Comité se procure, pour l'usage des membres du Comité, quatre exemplaires en anglais de l'ouvrage de Helmut Schmidt, *Defense and Retaliation*.

Nous allons aborder ces questions dans l'ordre. Nous allons commencer par la recommandation faite au Comité de se procurer un certain nombre de traités touchant les questions de la défense par l'entremise de l'Institut des affaires internationales.

Je crois qu'à peu près tous les membres du Comité ont été mis au courant des sujets qui seront traités. Ces exposés nous aideront à préparer notre rapport définitif, non pas un rapport provisoire. On estime qu'il faudrait que nous obtenions ces documents. Nous n'avons eu aucune assurance qu'ils nous parviendront, mais le président s'est occupé de l'affaire et le sous-comité directeur croit que, dans les circonstances, il serait à propos de nous procurer ces documents, si possible. Cela s'échelonnerait sur une longue période. Avez-vous des opinions à ce sujet?

M. MARTINEAU: Ces documents sont-ils semblables aux imprimés que nous avons reçus il y a quelques jours de l'Institut canadien des affaires internationales?

Le VICE-PRÉSIDENT: Non. Ces imprimés-là, l'Institut les a envoyés spontanément aux membres du Comité. Les exposés en question seraient des exposés spécialement préparés et portant sur divers aspects économiques de la défense.

M. SMITH: Monsieur le président, s'agit-il d'une documentation qui n'existe pas à l'heure actuelle?

Le VICE-PRÉSIDENT: Ces exposés n'existent pas encore, mais ils seraient préparés et porteraient sur certaines questions précises.

M. SMITH: S'agit-il alors de commander véritablement certains exposés?

Le VICE-PRÉSIDENT: Exactement.

M. MARTINEAU: Le sous-comité directeur sait-il si ces traités pourraient être rédigés dans un délai raisonnable?

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous touchez là une partie du problème qui se pose. Ces textes seraient peut-être prêts en février.

M. DEACHMAN: Sur quels sujets porteront-ils, monsieur le président?

M. WINCH: Nous avons reçu une liste des sujets proposés il y a quelques mois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, on a distribué cette liste aux membres quand le Comité a commencé de siéger.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, prévoyez-vous que le Comité sera reconstitué quand la nouvelle session s'ouvrira?

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Churchill, je pense que, dans le cas qui nous occupe, il faut présumer que le Comité sera reconstitué, car le temps dont nous disposons ne nous permet pas de viser à plus qu'un rapport provisoire.

M. SMITH: Monsieur le président, avant que nous prenions une décision, je propose que le sous-comité directeur se renseigne ou fasse enquête au sujet de cette documentation. Je ne sais plus au juste ce que dit votre rapport à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: On recommande au Comité de s'efforcer d'obtenir, par l'entremise de l'Institut canadien des affaires internationales, un certain nombre de traités sur des aspects de la défense. L'adoption de cette recommandation autoriserait le sous-comité directeur à prendre des renseignements. Nous avons jugé qu'il fallait obtenir cette autorisation avant de commencer notre enquête à ce sujet.

M. SMITH: Je crois que nous ne voulons pas qu'on présente prématurément au Comité de la défense des traités choisis à tout hasard. Je ne prétends pas qu'il ne faut pa dire à ces gens quels sont les sujets qui nous intéressent, mais nous devrions savoir quels sont ceux qui seront chargés de rédiger ces traités.

M. MARTINEAU: Monsieur le président, ne serait-il pas préférable d'inviter un dirigeant de l'Institut à se présenter devant le sous-comité directeur et à le renseigner sur les sujets qui pourraient être traités, de façon que le sous-comité soit à même de l'interroger et de découvrir à quoi nous pouvons nous attendre en réalité? Je crois que c'est indispensable avant que le Comité autorise le sous-comité à commander des études.

M. PATTERSON: Monsieur le président, le sous-comité directeur est-il d'avis que l'Institut est en mesure de fournir au Comité une documentation utile, portant sur des sujets qui n'ont pas encore été couverts?

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Sauvé a fait des démarches préliminaires et j'ai l'impression qu'à son avis ces études pourraient nous être utiles.

Pour répondre à M. Martineau et à M. Smith, je dois dire que, naturellement, c'est le Comité qui déciderait après les négociations avec l'Institut.

M. MARTINEAU: J'ai proposé qu'un représentant de l'Institut paraisse devant le Comité et réponde à des questions touchant les études qu'on propose de commander.

M. WINCH: Il y a une difficulté qui se présente, monsieur le président. Je crois savoir qu'il y a certains aspects au sujet desquels le sous-comité directeur estime qu'il serait possible d'obtenir des renseignements utiles. Il nous faudrait indiquer la nature de ces renseignements, mais M. Sauvé a une liste de noms de spécialistes dans ces domaines qui pourraient peut-être aider et qu'il faudrait pressentir à ce sujet.

M. SMITH: Monsieur le président, je crois que cette idée est excellente en principe, mais nous nous trouverions à établir un précédent et à dire que les comités de la Chambre des communes sont capables de retenir les services de spécialistes du dehors pour les aider dans leurs délibérations. J'appuie vigoureusement cette idée parce que nous nous trouverions à établir ce précédent. Je crois qu'il nous faut tâcher de procéder de la bonne manière en commendant des rapports semblables.

M. DEACHMAN: Je me demande pourquoi nous limiterions cette proposition à l'Institut des affaires internationales et s'il ne serait pas possible de l'étendre à d'autres personnalités ou institutions.

Je propose aussi que le Comité puisse approuver ces demandes avant qu'elles soient faites.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il n'y a aucune crainte à ce sujet. Avant qu'une documentation quelconque soit commandée à l'Institut qui, incidemment, se trouverait à agir comme agent du Comité pour faire faire les études requises, le Comité devrait avoir eu l'occasion de discuter le pour et le contre.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, si nous voulions bénéficier des lumières d'un grand économiste, cette recommandation serait-elle assez générale pour nous permettre de la faire?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je le crois, oui.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je crois que cette idée est prématurée et qu'elle sera utile, car nous ne savons pas si le Comité sera reconstitué à la prochaine session. Même si ces études sont faites, elles arriveront trop tard pour avoir le moindre effet sur nos délibérations ou nos conclusions, si nous arrivons à des conclusions. Ces rapports ne seront prêts que dans trois mois peut-être, à un moment où le Comité n'existera peut-être pas. Si j'ai bien compris, le ministre de la Défense nationale va déposer à la Chambre des communes un livre blanc, puis fera une déclaration de politique qui fixera peut-être les principes de notre défense pour des années à venir. Si cela se passe ainsi et si le gouvernement prend des décisions sur les questions de défense, dans quelle posture le Comité se trouvera-t-il à la prochaine session? Je ne crois pas que nous puissions présumer qu'on aura besoin de faire siéger le Comité au cours de la prochaine session.

Je crois que nous devrions différer toute proposition tendant à obtenir des documents de qui que ce soit.

M. SMITH: Monsieur le président, je crois que nous devrions obtenir l'assurance que le Comité sera reconstitué.

M. MARTINEAU: Nous pourrions peut-être inviter un représentant de l'Institut des affaires internationales à se présenter devant le Comité. Après avoir entendu ce représentant, si le Comité estime qu'il serait possible d'obtenir des renseignements utiles de cette source sous forme de rapports, il pourra autoriser le sous-comité directeur à se procurer ces renseignements.

M. PATTERSON: Monsieur le président, je crois qu'il y a lieu de nous arrêter à la proposition de M. Martineau, car si nous prenons les dispositions nécessaires pour obtenir la production de rapports semblables et si nous constatons ensuite qu'il n'est ni possbile, ni pratique d'en tirer parti, ils seront superflus.

M. GRANGER: Monsieur le président, je vous offre mon opinion pour ce qu'elle vaut. Étant donné que la préparation de rapports semblables prendra du temps, il serait préférable de présumer que le Comité sera reconstitué afin que cette documentation soit à sa disposition sans autre perte de temps. En obtenant ces renseignements, même s'ils ne sont pas utilisés, le mal que nous aurons fait, s'il y en a, ne sera pas grand. Si nous faisons immédiatement le nécessaire pour obtenir la documentation en question, on pourra commencer à la préparer et, si le Comité est reconstitué, il l'aura sous la main beaucoup plus vite. D'autre part, si nous attendons que le Comité soit reconstitué avant de demander ces rapports, nous perdrons beaucoup de temps. J'appuie la recommandation faite à ce sujet par le sous-comité directeur et je propose qu'il soit autorisé à obtenir immédiatement cette information.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je voudrais dissiper un malentendu possible. En approuvant cette recommandation, nous n'autoriserons pas la production même des rap-

ports. Nous autoriserons seulement le sous-comité directeur à faire des démarches pour découvrir quels genres de rapports pourraient être préparés. C'est tout ce que le sous-comité demande d'être autorisé à faire pour le moment.

M. GRANGER: Monsieur le président, je crois que le travail préliminaire requis devrait être fait.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, prévoyez-vous que des rapports pourront être commandés avant la nouvelle année?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que cela dépend des négociations qui suivront si le Comité autorise le sous-comité à examiner la question.

M. MCMILLAN: Monsieur le président, est-ce que nous nous proposons d'enquêter sur les aspects économiques de la défense?

Le VICE-PRÉSIDENT: On prévoit que certains des rapports traiteront cette question.

La discussion est-elle terminée? Êtes-vous prêts à voter? Le sous-comité directeur recommande qu'il soit autorisé à tenter d'obtenir, par l'entremise de l'Institut des affaires internationales, un certain nombre d'exposés documentaires touchant les questions de la défense.

M. MARTINEAU: La recommandation que vous venez d'énoncer ne concorde pas avec l'explication que vous avez donnée, monsieur le président. Si j'interprète correctement cette recommandation, le sous-comité directeur sera autorisé à se procurer les rapports. Or, vous avez dit qu'en approuvant cette recommandation nous autoriserions seulement le sous-comité directeur à faire des démarches.

M. SMITH: Monsieur le président, d'après les définitions du dictionnaire, est-ce que tenter d'obtenir est synonyme d'acquérir?

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être modifier la recommandation dans ce sens.

M. MARTINEAU: De façon que le sous-comité soit autorisé à faire des démarches en vue d'acquérir la documentation.

M. WINCH: Voulez-vous dire que le sous-comité directeur devrait revenir au Comité pour obtenir l'autorisation de se procurer ces textes s'il le juge à propos?

M. MARTINEAU: Le sous-comité devrait revenir demander l'autorisation de procéder.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que ce serait convenable. Voulez-vous proposer cet amendement, monsieur Martineau?

M. MARTINEAU: Oui, je propose un amendement en ce sens.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce que quelqu'un vous appuie?

M. MACLEAN: J'appuie le proposeur, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: La recommandation amendée se lit ainsi: «Que le Comité s'enquière de la possibilité d'obtenir, par l'entremise de l'Institut canadien des affaires internationales, un certain nombre d'exposés documentaires touchant les questions de la défense.» La motion modifiée convient-elle au Comité?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous passons maintenant à la deuxième recommandation. Cette recommandation résulte d'un désir exprimé par un certain nombre de membres du Comité. Étant donné que nous avons eu l'occasion d'entendre et de discuter les explications d'un certain nombre de puissances de l'OTAN en Europe au sujet de la défense et que nous n'aurions pas un tableau complet sans discuter la situation avec les autorités de la défense aux États-Unis, votre sous-comité directeur recommande que les dispositions nécessaires soient prises pour que le Comité se réunisse à Washington, de préférence la semaine

prochaine, pour rencontrer les autorités américaines de la défense. Nous comptons rencontrer le secrétaire d'État à la Défense, M. McNamara, ou de hauts fonctionnaires désignés par lui. Le Comité accepte-t-il cette recommandation?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Incidemment, messieurs, il faut que nous nous préparions à tenir cette séance le plus tôt possible, peut-être le 9 ou le 10 décembre. Pour vous expliquer la situation, je dois faire observer que cela est nécessaire d'après la date envisagée par le sous-comité pour la présentation d'un rapport provisoire. Le compte rendu des séances que nous avons tenues en Europe aura été imprimé à la fin de la semaine prochaine. Je crois que M. Sauvé en aura reçu copie auparavant et il a l'intention de l'étudier et de préparer un projet de rapport que le sous-comité directeur discutera. Le Comité sera ensuite invité à discuter ce projet de rapport. Nous espérons que le rapport provisoire sera prêt vers le 18 ou le 19 décembre, mais il faut tenir compte de la date de l'ajournement pour les Fêtes ou de la prorogation, selon le cas. Par conséquent, si nous devons nous réunir à Washington, il faut que nous le fassions dans les prochains dix jours.

M. SMITH: Monsieur le président, serait-il possible de nous rendre à Washington, tenir la séance là et revenir ici dans la même journée?

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Smith, entre le départ et le retour, il faut allouer un peu plus qu'une journée. Nous pourrions probablement limiter à une journé la séance même et la mise à jour qu'on nous servira.

M. DEACHMAN: Nous pourrions peut-être nous rendre le soir, tenir la séance le lendemain et revenir le soir de ce jour-là.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je pense qu'il nous faudra peut-être un peu plus de temps que cela.

M. SMITH: Monsieur le président, je cruis que cette expédition ne devrait pas nous éloigner de la Chambre des communes plus qu'une journée.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est une opinion que tous les membres partagent.

M. SMITH: Je ne voudrais pas être absent plus qu'une journée de la Chambre des communes de ce temps-ci à cause du grand nombre de questions importantes qui doivent être examinées. Monsieur le président, avons-nous une assurance quelconque qu'une rencontre semblable avec les dirigeants américains sera possible?

Le VICE-PRÉSIDENT: Il peut survenir aux États-Unis des événements qui rendront la rencontre impossible, mais votre sous-comité directeur ne peut pas faire de démarches à ce sujet sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Comité.

M. MACLEAN: Monsieur le président, je crois qu'il est indispensable que le sous-comité directeur aille aux renseignements à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cette recommandation convient-elle au Comité?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Si cette rencontre est possible, les deux recommandations qui suivent en dépendent. On y demande que le secrétaire du Comité accompagne le Comité aux États-Unis et que le Trésor acquitte les frais de voyage et de séjour réellement encourus par le Comité et ses aides au cours de cette période.

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Quatre exemplaires du livre de Helmut Schmidt ont été achetés. Ces livres ont été remis à des membres du Comité. Votre sous-

comité directeur recommande que cette dépense soit remboursée au secrétaire du Comité. Je crois que certains d'entre vous ont reçu lesdits exemplaires.

M. WINCH: Monsieur le président, j'ai un des exemplaires.

M. MACLEAN: J'ai aussi un exemplaire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Comité accepte-t-il la cinquième recommandation?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Le rapport modifié de votre sous-comité directeur est-il adopté?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous vous souvenez que nous avons demandé au commodore Plomer, à une séance précédente, de faire une revue du rapport Mainguy. Le commodore Plomer a maintenant terminé cette revue, dont des copies ont été distribuées aux membres du Comité. Le Comité juge-t-il qu'il y aurait lieu de joindre cette revue aux *Procès-verbaux et Témoignages* comme pièce ou appendice?

M. WINCH: Je propose de la joindre au compte rendu sous forme d'appendice.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous proposez de la joindre sous forme d'appendice et de la faire imprimer?

M. WINCH: Oui, monsieur le président. Les lettres que je reçois indiquent que les travaux du Comité ont suscité le plus vif intérêt et je crois que les *Procès-Verbaux et Témoignages* du Comité devraient renfermer autant de renseignements que possible.

M. DEACHMAN: Monsieur le président, on nous a présenté un certain nombre de rapports divers. Je suis sûr que nous en recevrons d'autres à l'avenir. Le coût de l'impression est très élevé et je crois que ces textes ne devraient pas être imprimés mais déposés parmi les documents du Comité, sauf dans les cas où nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un texte possédant une valeur particulière. Autrement, si nous imprimons n'importe quoi, nous publierons un magazine plutôt qu'un compte rendu des délibérations d'un comité.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Deachman, ce que vous dites pourrait fort bien s'appliquer aux autres documents que nous avons reçus.

M. SMITH: Monsieur le président, nous avons demandé au commodore Plomer de préparer cette revue.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les membres du Comité se souviennent que le commodore Plomer a été prié de préparer cette revue. Cette revue diffère pour cette raison des autres documents et pour cette raison seulement. Est-il entendu que la revue du rapport Mainguy, préparée par le commodore James Plomer, paraîtra aux *Procès-verbaux et Témoignages* du Comité comme pièce n° 7?

(Assentiment.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, au cours des derniers jours, nous avons tous reçus un mémoire préparé par un comité spécial de *The Voice of Women of Canada* et un autre préparé par la *Canadian Peace Research Institution.* Ces mémoires nous sont venus spontanément. Faut-il les verser au compte rendu? Monsieur Deachman, je crois que votre remarque de tantôt s'applique ici.

M. WINCH: Monsieur le président, un de ces mémoires est très long.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. A mon avis, il y a lieu d'accuser réception de ces mémoires, mais non pas de les annexer aux *Procès-verbaux et Témoignages* du Comité. Êtes-vous d'accord que tous les mémoires de ce genre soient identifiés par un numéro de série, mais qu'ils ne soient pas reproduits au compte rendu?

M. SMITH: Monsieur le président, on pourrait peut-être déposer des exemplaires de ces mémoires à la bibliothèque parlementaire, où un index pourrait être dressé afin qu'ils soient à la disposition des chercheurs futurs?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois qu'il faudrait peut-être discuter cette proposition avec le bibliothécaire.

M. CHURCHILL: Monsieur le président, je crois qu'il est important de numéroter ces documents somme pièce afin que nous ayons la liste des documents disponibles.

Le VICE-PRÉSIDENT: Alors, vous convient-il que le mémoire présenté au Comité spécial de la défense par *The Voice of Women of Canada* devienne la pièce n° 8 et celui sur la recherche et la défense présenté par la *Canadian Peace Research Institution,* la pièce n° 9?

(Assentiment.)

M. DEACHMAN: Monsieur le président, y a-t-il quelque part dans les *Procès-verbaux et Témoignages* une liste des documents et pièces présentés au Comité?

M. WINCH: D'autres comités ont déjà dressé et publié des listes semblables dans leurs comptes rendus à l'occasion.

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui, cela s'est fait dans le passé.

M. DEACHMAN: Le Comité pourrait peut-être compter qu'il disposera d'une liste semblable?

Le VICE-PRÉSIDENT: On me dit qu'une liste semblable sera dressée quand on procédera à la compilation des documents du Comité.

Nous avons maintenant disposé de tout ce qui figurait au programme de la séance. Est-ce que les membres ont d'autres questions à poser?

M. DEACHMAN: Non, sauf que nous voulons participer avec nos enfants à une réunion de Noël.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, je vous remercie d'avoir assisté à cette séance.

La séance est maintenant levée.

APPENDICE «A»

REVUE DU «RAPPORT MAINGUY» EN 1962

Par le commodore James Plomer (retraité)

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES

INTRODUCTION

Une des vertus fondamentales de la démocratie est de permettre à tout homme, s'il a les aptitudes voulues et si les circonstances le servent, d'accéder aux plus hautes fonctions dans son pays. C'est un droit que tout Canadien possède en naissant et c'est aussi une des forces du monde occidental comme sa destruction est une des faiblesses de toute dictature.

Pourtant, les hommes qui ont grandi dans un pays démocratique se plient aisément à la discipline si elle est juste et logique, si elle s'inspire de ces principes et si elle vise à la survivance de la nation, car la plupart, sinon tous, se savent prêts à défendre ces principes avec autant d'ardeur que leur patrie. En plus, le Canadien qui porte l'uniforme est un volontaire et il est fier de l'être; il est simplement et avant tout un citoyen. S'il donne sa loyauté à un service de la défense, il faut qu'il reçoive en retour la loyauté et le respect de ceux qui exercent l'autorité, car autrement l'art de commander sombre dans la répression administrative.

A bord des bâtiments de guerre, surtout à bord des petites unités dont se compose la MRC (en exceptant le porte-avions), les officiers et les sans grade forment une petite collectivité vivant dans un espace restreint. Contrairement aux autres services, tous vont ensemble au combat; cuisiniers, cantiniers et artisans aussi bien que les militaires de carrière. Tous ont un rôle à jouer dans l'action et partagent les conséquences d'une victoire ou d'un désastre. C'est là un lien puissant. Dans les contacts étroits de la vie quotidienne à bord, la familiarité engendre inévitablement la familiarité et les côtés forts ou faibles de chaque individu, galonné ou non, ne peuvent rester longtemps cachés. Par conséquent, le respect personnel du subordonné pour l'officier ou le sous-officier, que jamais une consigne ne pourra imposer, grandit ou diminue selon la valeur de l'individu. Le plus grand diplôme est d'être respecté et aimé. Le pire échec personnel est d'être méprisé et détesté. Il ne faut pas oublier non plus que l'art de commander peut se trouver dans beaucoup de genres différents de personnalité.

Le moral d'une flotte est la résultante des climats régnant à bord de tous les navires. Il sera haut à bord d'un navire, très bas à bord du navire voisin; bon dans une partie d'un bâtiment, mauvais dans une autre. Le moral sera parfois mauvais à bord d'un navire pour des raisons échappant à la volonté de tout officier à bord d'un navire. La plupart des officiers expérimentés peuvent déceler un mauvais moral quelques minutes seulement après avoir mis le pied sur un navire, mais les mobiles peuvent être plus difficiles à découvrir. Et surtout, on ne les apprendra jamais à lire les rapports du commandant qui, étant humain, sera le dernier à reconnaître que le moral est mauvais sous ses ordres, mais c'est ce qu'on utilise actuellement pour évaluer le moral dans la MRC.

On ne saurait trouver ailleurs groupe plus courageux et plus alerte que celui des officiers et des matelots de la MRC. Cela n'est pas difficile à prouver. Si leur moral est bas, ce n'est pas de leur faute. Ils n'en ont jamais été responsables et, face à l'ennemi, ils se battraient furieusement quel que fût l'état des navires ou de l'équipement, car ils sont Canadiens. Ils l'ont déjà fait avec des fusils Ross.

A bord d'un navire pimpant et alerte, la bonne atmosphère se devine à la discrète aisance avec laquelle chacun s'occupe de son service. Le bâtiment moderne a besoin d'une grande variété de métiers exigeant tous un haut degré d'initiative, d'intelligence et d'aptitude. Les navires ont subi des changements radicaux depuis vingt ans. Il faut constamment relever les normes de rendement imposées aux recrues à cause de la complexité des tâches de plusieurs groupes, petits ou nombreux, qui doivent fonctionner comme une seule équipe afin de former un bon équipage.

Nous empruntons la réflexion suivante à un auteur militaire: «Aujourd'hui, les méthodes du terrain d'exercices ne peuvent plus gagner des batailles... Il est également certain que la psychologie du terrain d'exercices ne peut en gagner non plus. Est-ce que nous nous en rendons bien compte?»

Le feld-maréchal Wavell disait de son côté en 1933: «C'est de plus en plus l'action de l'individu ou du petit groupe qui détermine la tournure de la bataille moderne» (sur terre). Il en était manifestement ainsi sur mer pendant la deuxième grande guerre et c'est encore plus vrai aujourd'hui.

Le rapport Mainguy était essentiellement une enquête sur l'effondrement général de la confiance qu'on avait dans le commandement de la marine et elle a nécessairement porté aussi sur certains secteurs administratifs.

Nous présentons cet exposé comme supplément 1963 du rapport Mainguy. Nous ne prétendons pas que ce soit un document aussi remarquable que le rapport même. Nous l'écrivons parce qu'il répond à un grave besoin. La Partie II qui suit traite des conséquences générales. La Partie III relève en détail les constatations et les recommendations pertinentes du rapport.

NOTA—Dans toutes les questions relatives au personnel de la MRC, il est bon de retenir qu'en général le moral a toujours été meilleur sur la côte de l'Ouest, ce qui s'explique surtout par un climat plus clément, de meilleurs logements et des loyers moins chers.

PARTIE II

CONSÉQUENCES GÉNÉRALES

La mise en pratique du rapport Mainguy

Ce n'était un secret pour personne dans la marine que les hauts gradés avaient fait un accueil ouvertement hostile au rapport Mainguy quand il parut. Il devait vite devenir évident qu'une décision malheureuse avait été prise, celle de laisser la MRC entièrement libre de régler l'affaire.

Le Conseil de la marine tenait une réunion extraordinaire le 25 octobre 1949. Les délibérations durèrent trois heures et demie. Les recommandations furent repassées une à une, et les ordres déjà donnés quant au degré de mise en pratique furent consignés. D'après les procès-verbaux, ces questions n'ont jamais été discutées de nouveau. Mais avant de passer ici au degré de mise en pratique de chacune des recommandations, il y a lieu d'examiner les conséquences générales.

On ne saurait assigner une cause plus fondamentale aux «incidents» ou aux «mutineries» que le manque de confiance dans le commandement de la MRC. Il y avait sans doute une petite proportion de mécontents parmi les récalcitrants, mais il n'en reste pas moins que ce groupe d'hommes était formé de citoyens honnêtes et normaux venant de toutes les provinces du Canada. Sans doute avaient-ils eu tort d'agir ainsi, mais leur conduite révélait un état d'esprit dangereux créé par la colère et la frustration. Un seul incident semblable n'aurait rien prouvé. Mais pour qu'il éclatât des mutineries, d'abord sur le croiseur *Ontario*, puis sur trois bâtiments et ensuite à bord de la frégate *Swansea*, soit sur cinq navires en tout, il fallait qu'il y eût un mécontentement général et profond. Il y avait aussi des grondements ailleurs.

Les causes sont clairement exposées dans le rapport même et n'ont pas besoin d'être répétées ici. En résumé, cette crise inusitée dans l'histoire moderne des marines de guerre résultait d'un grave manque de confiance dans l'intégrité d'un système, dans la qualité des chefs et de l'administration, et d'un certain ressentiment devant l'absence du concept national indispensable à tout service ou à tout organisme. Pour bien corriger cette situation, il aurait

fallu commencer par dissiper la méfiance en affirmant des principes et une doctrine et prendre ensuite des mesures administratives pour les appliquer, mais seulement après avoir vigoureusement tout remis à l'étude.

Pourtant, aucune nouvelle et profonde orientation ne fut annoncée à la flotte. Il ne fut établi aucune hiérarchie des responsabilités comme, par exemple, les règles éloquentes énoncées par l'amiral Arleigh Burke et citées au complet dans l'appendice I de la présente revue. Aucune réprimande n'a été formellement adressée à ceux qui étaient directement responsables. Mais les hommes du *Swansea*, bien connu comme navire malheureux à l'époque, devaient être durement punis, ce qui au vrai était inévitable, car autrement tout le système croulait.

Comme il fallait s'y attendre, beaucoup d'officiers subalternes et de sous-officiers imitaient les méthodes de commandement appliquées par leurs supérieurs. En outre, à cette époque, il y avait une certaine proportion de gradés des deux catégories qu'on avait choisis ou promus sans discernement. Parmi les recommandations mises en pratique, il y a eu l'établissement d'un cours de six semaines sur l'art de commander pour ces deux groupes à Cornwallis. Cela était bien, mais il est symptomatique que le Conseil de la marine n'ait pas établi de minimum de connaissances ou d'aptitudes pour l'admission à ce cours. Bien qu'il soit toujours à souhaiter que les commandants aient la plus grande liberté d'action possible, il y avait là une lamentable insouciance et même de l'indifférence à l'égard d'une doctrine navale.

Ces exemples donnent une idée de ce qui a suivi depuis. Les sans grade étaient en faute, les officiers subalternes, maîtres et sous-officiers, l'étaient aussi. Mais quels étaient les vrais responsables? Où donc s'imposent de nouvelles normes?

Dans toute autre nation occidentale jouissant de notre degré de civilisation, des mesures plus radicales eussent certainement été prises. On aurait insisté pour que les lignes de conduite et le comportement fussent repensés. Mais la même attitude a subsisté, modifiée à certains égards par la crainte d'autres incidents, durcie à d'autres égards, car les mêmes hommes détiennent toujours l'autorité, sans entrave aucune. Ils dominent, mais ils n'ont jamais reconquis le respect et le prestige dont ils devraient jouir dans une bonne marine.

Ces cours sur l'art de commander ont produit d'heureux effets. Heureusement, ils sont donnés par des officiers extrêmement compétents. Il en est résulté que cette science, beaucoup plus complexe qu'elle ne semble, retient beaucoup l'attention de ceux qui ont suivi le cours et a place dans leurs conversations. Aujourd'hui, les officiers subalternes, maîtres et sous-officiers possèdent à un plus haut degré que jamais l'art de commander, cette qualité militaire indispensable. Parmi ces trois groupes, il y a beaucoup de sujets parfaitement intègres et exceptionnellement doués. Mais au-dessus d'eux, pour trouver une source d'inspiration et de hautes directives, ils ne peuvent se tourner que vers un groupe incapable de descendre jusqu'à eux, un groupe qui n'a pas le feu sacré de sa mission, ni même le désir de communiquer. Ce groupe n'a pas toujours fourni à la marine un matériel de guerre efficace, se soucie peu du bien-être des hommes, est incapable de trouver le nombre voulu de techniciens compétents et continue d'assigner à la marine des objectifs qui outrepassent ses capacités.

Dans les domaines si importants des relations humaines et des principes, les démonstrations ne sont pas aussi faciles à faire que dans le cas de défaillances mécaniques du matériel. L'existence d'un mauvais moral est toujours difficile à prouver. Comme le souligne le rapport Mainguy, personne ne s'était soucié du moral ou de son véritable état avant les mutineries. Mais, pour être allé à bord de plusieurs de ces navires au cours de ces deux années, pour avoir parlé à beaucoup d'officiers et d'hommes qui portent encore l'uniforme ou

qui l'ont quitté, je connais les sentiments d'un grand nombre. Les lettres et les téléphones que j'ai reçus depuis la publication de mon article dans *Macleans* me prouvent que beaucoup d'esprits intelligents sont en éveil et qu'il y a beaucoup de remèdes à apporter.

Il y a des preuves à produire. On juge une marine par l'état physique de ses navires. S'ils sont en mauvais état et si leurs armes sont défectueuses, la cause remonte à des déficiences du commandement et de l'administration. Les déficiences de ce genre peuvent difficilement créer un bon moral. Mais il y a un indice à trouver dans un autre domaine.

La réputation d'un service se répand vite dans le public. Alors, pourquoi est-il difficile de recruter des officiers pour l'une des professions les plus intéressantes qui soient? Interrogez les ex-cadets officiers. J'ai parlé à plusieurs. Les officiers recruteurs déploient les plus grands efforts. Le tableau statistique de l'appendice 4 permet d'établir une comparaison avec l'armée et l'aviation, dont les besoins sont plus grands, et il se passe de commentaires. (Voir appendices 4 et 5.)

Ce qu'il y a de tragique dans le cas de la MRC, ce n'est pas seulement le gaspillage de fortes sommes d'argent, c'est aussi le gaspillage de ce grand potentiel humain, les officiers et leurs hommes, qui ne demandent pourtant qu'à donner le meilleur d'eux-mêmes à la nation pour assurer sa défense sur mer.

III

LES ARTICLES DU RAPPORT MAINGUY QUI N'ONT PAS ÉTÉ ENTIÈREMENT OU PARTIELLEMENT MIS EN PRATIQUE

(Pour qu'on puisse s'y référer rapidement les numéros de paragraphe et les pages du rapport même sont mentionnés.)

ARTICLE 11 (page 25) Changements trop fréquents parmi les officiers et l'équipage.

Ce problème, présent dans toutes les marines, est encore trop prononcé. Il est coûteux, car il détruit l'esprit d'équipe et donne à l'équipage un sentiment d'instabilité, sans parler des hommes qui doivent constamment se familiariser avec un équipement qu'ils ne connaissent pas. Les causes se trouvent dans un programme qui dépasse le nombre de techniciens disponibles et une mauvaise administration.

NOTA: Le nouveau programme de construction de navires de la classe du Mackenzie, navires qui entrent actuellement dans la flotte, en offre un exemple. L'un d'eux coûte trois fois le prix d'une ancienne frégate. On peut avoir beaucoup d'hommes et manquer quand même de techniciens en électronique parce que l'équipement est beaucoup plus complexe.

ARTICLE 18 (page 31) Officiers et sous-officiers manquent d'expérience et de connaissances.

Ces déficiences ont été en grande partie comblées, sauf aux paliers supérieurs, où elles sont beaucoup plus graves. Comme nous l'avons fait observer dans l'introduction, tous les métiers sont requis sur mer, quel que soit le service. Parmi les officiers de chaque service, le règlement prescrit certaines périodes de croisières avant les promotions. Ce n'est pas seulement le respect des subordonnés qui est en jeu. L'expérience est indispensable quand il faut faire preuve d'un bon jugement en prenant des décisions. Son absence peut être coûteuse.

ARTICLE 19 (page 32) Distances artificielles entre les officiers et leurs hommes.

Elles sont encore manifestes. Aux paliers inférieurs, la situation s'est considérablement améliorée, mais étant donné que les temps ont changé, il y a des distances artificielles fort troublantes entre officiers supérieurs et officiers subalternes.

ARTICLE 22 (page 33) Absence d'identité canadienne dans la marine.

Chose intéressante, ce sont les enrôlés qui se plaignaient le plus amèrement de cette absence. Ce sentiment découle à la fois du patriotisme et d'une répugnance pour l'affectation. Je suis d'avis que cette absence d'identité nationale, qui s'accompagne de l'absence de mobiles d'un ordre supérieur au service même, est responsable de bien des déficiences. Cette mentalité prédomine encore chez beaucoup d'officiers supérieurs, par ailleurs sincères. Malheureusement, un service qui fonctionne uniquement par intérêt récolte exactement les maux dont nous souffrons aujourd'hui. La *Old Navy* a produit peu d'hommes remarquables et n'a jamais été mise à l'honneur depuis. L'identité canadienne est ce qui manque pour faire de notre marine une marine vraiment canadienne, qui ne soit ni britannique, ni américaine, mais qui ne soit pas assez pédante pour refuser d'en apprendre de ces deux grandes marines, ou des deux autres services, mais qui soit capable de créer, d'innover et de s'adapter à nos propres besoins particuliers. Elle ne doit jamais chercher à devenir différente uniquement pour devenir différente.

ARTICLE 23 (page 33) Absence de traditions canadiennes.

Cela est encore vrai. Elles commencent à s'établir, mais les restrictions suffocantes mentionnées au paragraphe précédent constituent également un obstacle ici.

A & B (page 33) Les douleurs de croissance de la marine et l'insuffisance des effectifs.

Cela dure encore. Les autorités navales ont toujours trop entrepris sans avoir des ressources suffisantes ou sans être capables d'utiliser à fond les ressources disponibles. Ceux qui se sont efforcés avec beaucoup de zèle et à plusieurs paliers d'obtenir des réformes n'ont jamais été écoutés. Il est évident depuis plusieurs années déjà que la MRC doit:

a) Ou bien réduire le nombre des engagements en fait de navires et la durée des séjours en mer, ou bien demander de plus gros effectifs. L'état lamentable de la flotte est en partie dû à cela.

b) Rechercher plus vigoureusement chaque jour des moyens pour utiliser moins d'hommes en ayant recours à une meilleure organisation, aux machines qui économisent la main-d'œuvre et aux modèles d'équipement dont l'entretien est facile. On a fait des progrès dans plusieurs domaines, mais ce n'est pas assez.

G. (page 38) Choix des officiers.

Aucune amélioration réelle n'est survenue au cours des années. On pourrait citer nombre d'exemples. C'est un des principaux domaines où des réformes s'imposent. Les aptitudes d'un officier doivent être le seul critère, et les rites de club ne doivent pas compter, car autrement des vies seront certainement mises en danger sur mer, particulièrement en temps de guerre. Il est *absolument indispensable* que les officiers supérieurs jouissent du respect et de la confiance de leurs subordonnés, de ceux qui portent l'uniforme et des civils. Ils devraient aussi avoir à rendre compte de leurs actes.

H. (page 39) Formation des officiers de réserve

Les deux problèmes existent encore.

I. (page 39) Les rapports entre officiers et sous-officiers.

Amélioration considérable. La principale difficulté maintenant, c'est qu'il y a trop d'officiers à bord des navires et qu'ils empiètent sur les responsabilités des maîtres.

M. (page 40) Personnel du quartier général

Ces observations sont encore valides. Il faudrait employer un plus grand nombre de hauts fonctionnaires civils afin d'assurer la continuité. Les méthodes de travail et de présentation auraient dû être améliorées il y a longtemps. Il y aurait beaucoup à apprendre de l'A.R.C.

SECTION II

RECOMMANDATION DU «RAPPORT MAINGUY»

9. (page 47) Rapports confidentiels (officiers)

Nombreux sont ceux qui se plaignent qu'au lieu de spécifier leurs déficiences en les soulignant au crayon rouge, on les condamne plus sûrement avec de vagues éloges et l'on s'étonne que les officiers n'aient pas été promus. Cette coutume a certainement engendré une sournoiserie qui n'est pas digne de la marine. Tous les rapports devraient être accessibles aux officiers intéressés, comme ils le sont dans l'administration et dans la marine américaine. Le manque de franchise est préférable à la fourberie.

11. (page 47) Conditions de vie à bord

Les sept navires de la classe du *Tribal* n'ont jamais été modernisés à cet égard. Naturellement, il est trop tard maintenant. Le *Bonaventure,* postérieur au rapport Mainguy, offre un degré de confort inférieur aux normes.

12. (page 47) Logements des hommes mariés.

Parlez à n'importe quel matelot de la pénurie qui existe à Halifax.

13. (page 48) L'administration en général
(voir aussi M, page 40, Quartier général)

L'apport de hauts fonctionnaires civils a été insignifiant si l'on songe à l'expansion que la marine a connue depuis 1949 (voir l'appendice III). Le deuxième alinéa est également important. Le manque d'espace dans les bureaux et le choix d'officiers incompétents sont d'autres obstacles au bon rendement et à la planification.

14. (page 48) Annonce des décisions

The Crows-Nest est un excellent périodique, bien rédigé, mais les informations qu'il donne touchant les décisions, le personnel ou le matériel sont encore fragmentaires comparées aux informations fournies à la marine américaine. Les décisions prises au sujet du personnel sont même un mystère pour la plupart des officiers. Pour mettre le rapport en pratique à ce sujet, il aurait fallu commencer, notamment, à publier des bulletins officiels, mensuellement ou trimestriellement.

Cette carence explique pourquoi il a fallu utiliser des documents de la marine américaine en appendice pour traiter ce sujet. La MRC n'offre pas de documentation convenable du genre.

20 (page 49) Supplément de solde pour chevrons

Cette amélioration, qu'on a tenté d'obtenir, ne s'est pas révélée pratique, pas plus que l'uniformisation des règles relatives aux soldes dans les trois services.

23 (page 50) Service courant à bord

Les deux dernières phrases sont pertinentes. Depuis quelques mois, me dit-on, on a soudainement commencé pour de bon à éliminer les simagrées inutiles. C'est encourageant. Pour qu'il se fasse des progrès réels, il faudrait que le haut commandement et le Conseil donnent beaucoup plus d'appui aux enquêtes sur les méthodes de travail.

24 (page 51) Les rapports entre les officiers et leurs hommes

Comme nous l'avons signalé plus haut, il est survenu un progrès réel aux paliers inférieurs. C'est entre la *Old Navy* et la «jeune marine» qu'il existait un gouffre à l'époque des «incidents». Le même gouffre existe toujours, encore plus profond peut-être.

Comme je l'ai déjà dit et écrit, beaucoup des maux indiqués dans ce passage, peut-être le plus important du rapport, sévissent aujourd'hui avec la même acuité. A plus d'un point de vue, c'est le cœur du problème et c'est de lui que découlent la plupart des difficultés déjà mentionnées.

25 (page 52) La culture générale (humanités)

Corollaire direct de l'article précédent. Les hommes constituent le seul élément indispensable de tout service. Quels efforts a-t-on employés dans ce domaine? Quelle a été l'attitude du Conseil de la marine? En 1948, le Conseil arrivait à la conclusion qu'il serait «impossible de concilier le besoin d'une formation professionnelle accrue avec l'enseignement classique tant que nous aurons la génération actuelle d'officiers». Et le dernier alinéa renferme cette phrase: «La marine a des instructeurs sur les côtes pour enseigner l'histoire et l'anglais à tous les officiers et matelots qui peuvent avoir le goût et le temps de se livrer à de telles études hors programme.»

Tout commentaire serait superflu.

29 (page 54) Moyens de récréation à terre

Il est certain qu'on a manqué d'entrain à ce sujet dans la région de Halifax, sauf à la station aéronavale *H.M.C.S. Shearwater,* qui a même suscité de l'activité dans le reste de la région.

Les conclusions du rapport Mainguy méritent aussi d'être relues. Il ne faut pas oublier non plus que d'autres marines ont lu le rapport Mainguy avec beaucoup plus d'intérêt et de respect que la nôtre ne l'a fait. L'indifférence et l'inaction qui ont suivi ce cri d'alarme auront été coûteuses. Les dix ans qui se sont écoulés depuis sa publication n'en ont pas amoindri la valeur, mais beaucoup des problèmes de la marine se sont aggravés depuis.

CONCLUSION

Quels sont les meilleurs juges du moral de la marine? Ce sont les hommes de troupe, les officiers subalternes, les maîtres et les sous-officiers ainsi que les officiers et les matelots chassés de la marine par un sentiment légitime de frustration. En plus de répugner, l'ineptie de la direction produit un tragique gaspillage d'argent et d'efforts au sein de la MRC. Sans cela, avec les officiers et les hommes de troupe incomparables que nous avons, nous aurions eu, il faut le répéter, une marine qui, homme pour homme et navire pour navire, serait comparable à ce qu'il y a de mieux. Chacune des années qu'on a laissé passer sans apporter les remèdes essentiels n'a fait que rendre cet objectif plus difficile à atteindre. Je crois que le Canada a besoin d'une marine et je crois aussi que notre nation est capable de se donner la meilleure des marines, endurcie, unie, tenace, compétente et souple; mais ce ne sera pas facile.

Enfin, je ne prétends nullement à l'omniscience. Beaucoup des critiques que j'ai formulées sont discutables comme tous les jugements portés sur des

êtres humains, et sont inévitablement fondées sur certaines échelles de valeur.

Comme nous l'avons déjà dit, si ces déficiences étaient reconnues, elles ne justifieraient pas une réforme générale, mais elles sont suffisamment graves pour montrer le besoin d'une Commission royale qui devrait nécessairement consulter des experts d'autres marines afin d'indiquer les mesures à prendre et les remèdes à apporter pour doter notre nation du genre de défense maritime qu'elle est en droit d'attendre.

ORDRE GÉNÉRAL
N° 21

DÉPARTEMENT DE LA MARINE
Washington, D.C., 17 mai 1958

L'ART DU COMMANDEMENT DANS LA MARINE

Partie I—Principes généraux

1. L'uniforme de la marine de guerre commande une affection et un respect traditionnels dans notre pays et le porter est un honneur. Avec les autres services armés, nous servons et protégeons partout les hommes libres. Pour conserver l'appui et le respect de la société, pour obéir aussi aux dictées de sa propre conscience, quiconque a des fonctions de chef dans la marine doit refléter dans sa personne notre idéal militaire.

2. La marine de guerre des États-Unis se distingue depuis longtemps par la haute qualité de ses officiers et de ses hommes de troupe. Toute diminution de cette qualité nous est interdite. L'époque où nous vivons, chargée de difficultés et de promesses, nous commande de cultiver et d'améliorer le sens de l'autorité dans notre marine. Plus les armes que nous donne la science deviennent puissantes, plus il faut compter sur le caractère et la volonté des hommes placés derrière ces armes. Tout ce qui développe leur caractère et leur volonté développe aussi la force de la marine, de la nation et du Monde libre.

3. *Le Code du Combattant* des États-Unis exprime bien cette vérité:

> On a défini la guerre en disant que c'était «un affrontement de volontés». Une main experte tient l'arme. Mais la main est contrôlée par la volonté, le caractère et la force d'âme de l'homme. Dans une guerre dont l'enjeu est l'esprit des hommes, le caractère, la volonté et la force d'âme sont plus importants que jamais.

4. Quand nous parlons de l'art du commandement dans la marine, nous parlons de l'art d'accomplir la mission de la marine par l'entremise d'êtres humains. C'est la somme des qualités d'intelligence, de cœur et de caractère qui permet à un homme de réussir à inspirer et à bien conduire un groupe d'hommes. L'art du commandement repose donc sur l'exemple personnel, de bonnes méthodes de gestion et la responsabilité. Dans les présentes, l'expression «art du commandement» englobe chacun de ces trois éléments.

5. Les présentes visent à renforcer et ranimer l'art du commandement dans notre marine au triple point vue psychologique, technique et moral. Pour que la flotte soit prête au combat, il importe que tous ceux qui exercent l'autorité observent eux-mêmes les prescriptions touchant la conduite personnelle et l'attachement au devoir qui sont énoncées dans le Règlement de la marine. La marine doit aussi établir et appliquer de nouveaux concepts, tant pour la formation des cadres que pour la gestion afin d'atteindre à la meilleure utilisation possible des talents et au bon rendement. L'attention personnelle

et la surveillance personnelle, accompagnées du sens moral, sont la clé du succès dans l'exercice de l'autorité navale.

Partie II—L'organisation

1. Le chef des opérations navales, le chef du personnel naval, le commandant du corps d'infanterie navale et le chef des relations industrielles seront, sous l'autorité du secrétaire d'État à la Marine, directement responsables du maintien des normes exigées de tous ceux qui commandent, et de la formation des cadres de la marine, du corps d'infanterie navale et du personnel civil, respectivement. Le sous-secrétaire d'État à la Marine (P&RF) coordonnera ces trois programmes afin d'assurer un utile échange d'idées et de matériaux.

Partie III—L'action

1. Chacun des états-majors des unités de combat et des stations navales ainsi que chacun des principaux bureaux au département de la Marine passeront constamment en revue les qualités personnelles exigées des chefs afin de s'assurer que tous ceux qui sont chargés de responsabilités s'acquittent de leurs fonctions d'une façon conforme aux articles 0702A et 1210 du Règlement de la marine (1948). Ceci exige du commandement qu'il porte une attention particulière:

a) A l'exemple personnel que les officiers donnent par leur conduite et leur rendement;

b) Au climat moral;

c) Au degré de surveillance personnelle exercé sur les hommes, tant en ce qui concerne la bonne gestion que le développement du sens moral.

2. Pour atteindre les objectifs assignés ci-dessus, chaque état-major des formations de combat et des stations navales devra incorporer en permanence dans ses programmes de formation les meilleurs principes techniques et moraux, ainsi que de l'art de commander.

3. L'inspecteur général de la marine fera régulièrement rapport aux commandants intéressés de tous les cas où l'autorité est exercée d'une façon sensiblement supérieure ou nettement inférieure aux normes fixées par la marine. Les commandants qui recevront des rapports favorables de ce genre en feront des mentions appropriées aux dossiers des officiers visés. Sur réception de tout rapport défavorable de l'inspecteur de la marine, des mesures correctives seront instituées et intégralement appliquées.

4. Le chef du personnel naval, le commandant du Corps d'infanterie navale et le chef des relations industrielles émettront les directives voulues pour que soient atteints les objectifs du présent ordre général. Ces directives seront suffisamment explicites et énergiques pour que toute personne en autorité dans la marine attache constamment le prix et l'importance voulus aux qualités requises des chefs et à leur formation.

Le secrétaire d'État à la Marine,
THOMAS S. GATES.

APPENDICE II

AVANT-PROPOS

L'étude du contre-amiral Arleigh Burke a été reproduite textuellement et distribuée à tous les commandants en chef, aux commandants de flotte et aux commandants de zone. Un résumé en a paru dans le numéro d'octobre 1950 du *Naval Training Bulletin*. L'importance et le caractère d'actualité du sujet traité étaient tels qu'on reçut immédiatement un grand nombre de demandes d'exemplaires additionnels. En plus de cela, cependant, la décision de publier cet article sous forme de brochure est conforme à la pratique du Bureau du personnel naval, qui s'efforce de rendre toute information relative à l'instruction accessible au plus grand nombre possible dans la marine. L'étude du contre-amiral Burke porte un message qui est aussi important pour les officiers supérieurs que pour les sous-officiers. Si vous cherchez à savoir ce qu'est la discipline, quels facteurs peuvent contribuer à la destruction de la discipline et à quelles méthodes on peut recourir pour combattre ces facteurs, les pages suivantes vous intéresseront.

Le vice-amiral J. W. ROPER,
Chef du personnel naval

PARTIE I—LA DISCIPLINE GÉNÉRALE DANS LA MARINE

Définition

Un groupement est bien discipliné quand ses membres travaillent avec enthousiasme, avec empressement et avec entrain, individuellement ou en groupe, à l'accomplissement de leur mission avec une perspective de succès.

Effets d'un manque de discipline

Le manque de discipline aboutit à la perte de la souplesse et de la détermination requises dans l'action, et à l'ineptie au combat. Des exemples de ce que peut faire le manque de discipline nous sont fournis par les Italiens à Adoua, par la flotte espagnole lors de la guerre hispano-américaine, par l'armée russe lors de la première grande guerre et, avec des résultats moins désastreux, par les défections dans la marine britannique à Invergordon après la première grande guerre, par les récents malaises au sein de la Marine royale canadienne et par les grèves de nostalgie qui éclatèrent dans l'armée américaine après la deuxième grande guerre. La cause profonde dans chaque cas se trouvait dans une désintégration telle de toute la structure que les autorités locales n'avaient pas pu, ou n'avaient pas voulu à cause de leur propre dégénérescence, appliquer assez tôt les mesures voulues pour enrayer la propagation de la perte d'autorité. La marine de guerre des États-Unis n'a jamais connu rien de semblable au cours de son histoire.

Les critères de la discipline

En plus du grand critère que comporte l'aptitude au combat, il y a plusieurs moindres critères qui, ensemble, permettent de mesurer le degré de discipline: 1) fierté, dignité et amour-propre—fierté à l'égard de la marine, de l'unité et fierté personnelle; 2) disposition constante à travailler et à faire des sacrifices pour le bien du groupe; 3) une bonne tenue—le navire ou l'homme qui est négligent au repos le sera au combat; 4) respect pour ses semblables, manifesté par la courtoisie et la délicatesse; 5) optimisme, bonne humeur, entrain, exubérance.

La discipline et le commandement

La discipline est une fonction du commandement. Subordonnés et supérieurs doivent être conscients de leurs responsabilités. Les commandants ne peuvent pas déléguer leur propre responsabilité ou s'en défaire. Les problèmes moraux ne peuvent pas être déférés à l'aumônier; la tâche d'administrer la justice ne peut pas être laissée au conseiller juridique. Les spécialistes doivent être des officiers de marine d'abord et des spécialistes ensuite, et travailler pour l'officier commandant plutôt que séparément. Le commandant doit avoir l'autorité nécessaire pour exercer ses responsabilités.

Facteurs dont dépend la discipline ou le moral

Dans tous les cas de désintégration de la discipline, les quatre grands facteurs suivants apparaissent: 1) manque d'information (les subordonnés n'ayant pas été mis au courant des problèmes ou des raisons qui ont motivé les décisions prises); 2) manque d'intérêt (les supérieurs n'étaient pas au courant ou ne se souciaient pas des problèmes de leurs subordonnés ou, s'ils les connaissaient, ne l'ont pas laissé voir); 3) mollesse du commandement; 4) instabilité (mutations inconsidérées ou changements inconsidérés dans les horaires ou dans le service quotidien). L'ensemble de la formation où ses membres se sentaient menacés et incertains de l'avenir.

Il y a d'autres facteurs importants comme les conditions du service, la nourriture, les conditions de vie. Tous ces facteurs comptent dans la discipline, mais chacun des quatre grands facteurs mentionnés ci-dessus était présent dans toutes les défections graves connues. Il vaut la peine de les examiner en détail et d'examiner aussi les autres facteurs afin d'établir à quel degré notre propre marine peut en souffrir.

L'information dans la marine. Il y a deux stimulants qui peuvent amener un jeune homme à choisir une profession pour en faire sa carrière, et ces mêmes stimulants le rendront satisfait de son choix à mesure qu'il avancera dans sa carrière. En premier lieu, il croit que c'est une carrière honorable offrant de l'avenir. En second lieu, il lui faut avoir raison de croire que, s'il s'acquitte bien et honorablement de son devoir et s'il fait preuve de talent il pourra atteindre à un degré honorable de succès dans son organisation.

Dans la marine britannique, une sorte de dégoût produisit un relâchement général après la première grande guerre. Le gouvernement britannique avait besoin d'économiser pour rester solvable. La flotte britannique avait à s'acquitter d'une tâche dangereuse et désagréable dans les eaux russes. La solde des marins britanniques était trop basse par rapport aux salaires des civils. Il y avait eu des murmures de mécontentement déjà, mais quand une réduction de solde fut annoncée à l'improviste, les équipages de la flotte britannique à Invergordon se mutinèrent.

L'amirauté britannique ne s'était jamais souciée d'expliquer à la marine les problèmes que le gouvernement et la marine affrontaient. Les équipages britanniques n'en savaient pas plus long qu'en disaient les journaux et les journaux doutaient que la Grande-Bretagne eût besoin d'une flotte à l'avenir. Le bruit courait que la marine allait être virtuellement dissoute. L'incertitude s'installa en maître sur les ponts inférieurs, et l'incertitude est la cause la plus fertile de troubles. En fournissant assez tôt une information objective, l'Amirauté aurait pu prévenir ces troubles, mais personne ne dispensa cette information et les officiers supérieurs eux-mêmes ignoraient les faits.

Il existe un grand besoin d'information objective en ce moment dans notre propre marine. Nos officiers et leurs hommes sont très bien renseignés et en détail sur la façon d'accéder au grade suivant, mais ils reçoivent fort peu d'assurances (ou en recevaient peu tout récemment encore) quant à l'avenir

de la marine. Ils lisent, absorbent et parfois gobent les arguments de ceux qui prétendent que les marines de guerre sont périmées, que la marine passe au second plan, etc. On ne leur a pas mis sous les yeux les vérités fondamentales qui démoliraient les arguments spécieux avancés contre leur service et il en résulte qu'ils ont commencé à éprouver moins de fierté pour leur marine. Pour être efficace, l'information doit être fournie à jet continu, par tous les moyens disponibles et surtout par chaque officier à ses subordonnés. Tous devraient savoir en général qu'il y a une place honorable et une place nécessaire dans la structure de la sécurité nationale pour une marine de guerre et que, sans une bonne marine, une marine redoutable, aucune guerre ne pourrait être gagnée. Il appartient à tous les officiers supérieurs de la marine d'expliquer en général les projets d'avenir de la marine. Plus tard, quand la situation le permettra, il serait bon que les officiers supérieurs soient aidés en cela par un petit nombre de spécialistes, mais il serait dangereux d'établir prématurément un bureau pour exercer cette fonction. La dissémination de ce genre d'information est efficace, en effet, que si elle est faite par plusieurs. Par exemple, chaque numéro de chaque publication de la marine devrait contenir un article sur l'avenir de l'ensemble de la marine. Plusieurs le font actuellement et on devrait inciter les autres à le faire.

L'absence d'information de haut en bas entraîne une conséquence: quand l'autorité n'informe pas les subalternes, ceux-ci sont circonspects envers l'autorité. Il faut un échange d'information.

Si les officiers supérieurs s'abstiennent de faire part à leurs subordonnés des choses qui les intéressent, les subordonnés n'auront aucune raison bien forte de tenir leurs supérieurs au courant de ce qui peut les intéresser. Aucun officier ne peut bien commander, même une division, à moins d'être au courant de ce qui se passe dans sa formation. Il faut sentir le pouls de son équipage, ce qu'il ne peut faire sans recevoir les confidences de ses hommes.

Des supérieurs qui s'intéressent à leurs subordonnés. L'analyse des «incidents» qui se sont produits récemment à bord des vaisseaux de la marine royale canadienne offre l'exemple d'officiers supérieurs qui ne semblaient pas s'intéresser au travail et aux problèmes de leurs subordonnés. Il y avait une absence évidente de compréhension entre officiers et marins. Les hommes étaient réprimandés pour le travail mal fait, mais rarement félicités pour le travail bien fait. Les capitaines se tenaient à l'écart de leurs officiers et les commandants savaient fort peu ce qui se passait à bord de leurs vaisseaux. On se préoccupait peu d'enseigner l'art de commander aux jeunes officiers. Aucune méthode n'avait été prévue pour permettre d'exposer les griefs. Il y avait manque de collaboration, de franchise et de communications entre les maîtres, les sous-officiers, les officiers et leurs supérieurs. Il y avait manque de confiance entre officiers, maîtres et sous-officiers ainsi qu'entre sous-officiers et matelots et entre sous-officiers juniors et officiers supérieurs. Les officiers n'exerçaient pas une étroite surveillance sur la marche des services dans leurs divisions. Les officiers supérieurs ne savaient pas ce qui se passait sur les ponts inférieurs et, par conséquent, ils n'avaient appliqué aucun des remèdes qui eussent pu enrayer les troubles qui fermentaient.

Bref, les officiers ne savaient pas ce qui se passait et ne semblaient pas s'en soucier. Les hommes avaient perdu toute confiance et il se produisit toute une série d'«incidents».

Notre marine a toujours échappé à ce genre de désordres et une des raisons, c'est que tous ses officiers savent que le maniement des hommes est leur plus importante tâche. Une marine n'a de succès qu'à la condition que des liens très étroits rapprochent l'officier de ses hommes. Nos officiers ont toujours su établir ces liens et, par conséquent, ils ont toujours été en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités envers leurs subordonnés.

Mais les officiers ne portent plus tout à fait le même degré d'attention à ce devoir primordial qu'ils lui portaient avant et pendant la guerre.

Les conséquences sont apparues quand l'enquête faite par le Bureau du personnel eut fait connaître les opinions que les partants avaient de la marine, opinions confirmées par le grand nombre de ceux qui voulaient partir après la publication du «A1Nav 117» le 27 décembre 1949. Un nombre étonnant de sous-officiers et de marins estimaient que leurs officiers et aussi, mais à un degré moindre, leurs sous-officiers supérieurs ne s'intéressaient ni à leurs problèmes personnels, ni à leur bien-être. Ils estimaient aussi que leur travail n'était pas très important et que leurs supérieurs ne prêtaient aucune attention à leur compétence, pas même à leurs petites déficiences.

En quittant la marine, ces hommes se sont plaints de ce que leurs officiers n'utilisaient pas convenablement leurs aptitudes et leurs connaissances. Les officiers ne se rendaient pas compte des aptitudes et des possibilités de leurs hommes, des apports qu'ils pouvaient fournir à la marine ou à leur navire. Ils avaient le sentiment que les officiers ne déployaient aucun effort pour identifier leurs hommes avec leur navire ou avec la marine.

Que ces hommes aient eu tort ou raison, la mise en accusation est là. C'est l'impression qu'ils avaient et c'est ce qui est mauvais.

La cause de cette difficulté vient du sommet, c'est-à-dire des plus haut gradés. Ces officiers commencent à perdre tout contact personnel avec leurs subordonnés. Cela s'explique facilement. Peu d'entre eux ont l'occasion de faire du service en mer par le temps qui court. Ceux qui ont l'occasion d'en faire sont inondés de paperasse et de conférences, à tel point qu'il leur reste peu de temps pour l'importante tâche de se tenir au courant de ce que font leurs subordonnés et de la façon dont ils le font. Plus le poste occupé par un officier comporte de responsabilités, plus il est important qu'il dirige et surveille le travail de ses subordonnés et, semble-t-il, moins il a de temps à sa disposition pour cette tâche primordiale. Si le remède ne vient pas, le rendement baisse graduellement à mesure que les jeunes accèdent à des postes plus importants sous la tutelle de supérieurs trop occupés.

On se plait beaucoup à dire que les jeunes officiers et les sous-officiers n'ont pas d'expérience et manquent de compétence dans leur service. C'est vrai. Mais ils n'acquerront cette expérience que sous la direction de leurs supérieurs, et nous voici revenus au point de départ: les supérieurs n'ont pas le temps d'exercer la surveillance voulue. Les anciens devraient déployer plus d'efforts pour faire comprendre aux jeunes officiers ce qu'on attend d'eux au juste. Il arrive trop souvent qu'on dise simplement à ces jeunes officiers enthousiastes de se conformer à la pléthore de directives venant d'autorités supérieures sans nombre et qu'on les prive d'orientation et de conseils. Ces garçons finissent par être déroutés, frustrés, inondés de travail et découragés. De là, ils glissent tout doucement vers l'absence de fierté et d'ambition. La situation s'améliore graduellement, mais on n'atteindra pas le degré voulu d'amélioration tant qu'on n'aura pas attaché une importance plus grande au maniement des hommes et une importance moindre à la lecture de la paperasse.

Les jeunes officiers et les sous-officiers ont tendance à être trop mous, trop indulgents à l'égard des petits manquements à la discipline, ce qui a pour effet de faire injustice aux bons sujets par les faveurs accordées aux mauvais sujets. Cela finit par devenir évident aux yeux des officiers, qui sont susceptibles de finir par ne plus savoir où donner de la tête ou par devenir trop arbitraires. Dans un cas comme dans l'autre, ils perdent la confiance de leurs hommes.

Les officiers inexpérimentés ont aussi tendance à ne pas s'assurer de l'exécution des ordres et à ne pas donner suite aux rapports. Les mauvaises têtes

demeurent impunies, ce qui décourage les bons sujets. Il n'y a pas assez de surveillance.

Beaucoup trop d'officiers inexpérimentés, parfois élevés en grade, commandants de stations et de navires, se servent de la cour martiale pour corriger des défauts qu'ils auraient dû corriger par une action personnelle directe. Les interventions personnelles directes, si elles surviennent assez tôt, feront éviter beaucoup de parutions en cour martiale; mais encore faut-il être au courant d'un mal pour le tuer dans l'œuf et, pour se tenir au courant, le commandant doit passer beaucoup de temps avec ses subordonnés.

Il y a une petite minorité de jeunes qui abusent de leur rang, ce qui naturellement cause de l'irritation. Aucun homme n'abuse de son rang à moins de manquer de confiance en lui-même et de douter qu'il puisse inspirer autant de respect sans ce moyen artificiel.

Il est certain que rien ne contribue davantage à créer un bon esprit de corps que l'exemple, les conseils donnés et la surveillance exercée tous les jours par les officiers subalternes et les sous-officiers. L'officier divisionnaire est le pilier du moral de la marine. C'est vers lui qu'il faut se tourner pour trouver la cause d'une grande partie des présentes difficultés disciplinaires de la marine. La plupart des critiques actuelles contre le moral, ou l'absence de moral, sont dirigées contre l'officier divisionnaire, et à bon droit, et celui-ci s'attire la plupart de ces critiques parce qu'il ne comprend pas ses hommes. Il faut qu'il les connaisse individuellement et leur fasse voir et apprécier qu'ils les connaît. Tout cela a été dit bien souvent et de bien des façons, mais il semble qu'on perde fréquemment de vue un élément de ce problème. L'officier divisionnaire a-t-il les moyens et le temps de surveiller, guider et conseiller ses hommes de la manière requise pour établir les liens de respect et de compréhension mutuels que présuppose l'existence d'un bon esprit de corps (et d'une discipline parfaite)?

La masse actuelle de directives, ordres, instructions et autres mandements qui émanent des nombreux bureaux du département de la Marine, de la flotte, des commandants de base et d'unité et d'ailleurs finit par s'empiler presque toute devant ce seul officier (l'officier divisionnaire) pour exécution. S'il exécute consciencieusement chacun de ces ordres, chacune de ces directives, s'il est fidèle à ses quarts, s'il surveille le travail d'entretien, s'il procède aux inspections requises et si, d'une façon générale, il s'acquitte des tâches et responsabilités prescrites, il s'aperçoit que la journée de 24 heures n'est pas assez longue. Il en résulte que, pour courir à l'essentiel, il s'acquitte à la hâte de certains de ses devoirs. Astreint à ce régime, l'officier divisionnaire fera porter le gros de son attention et de ses efforts sur les tâches dont les résultats ne pourront pas échapper à l'attention de ses supérieurs, autrement dit, sur les tâches dont l'omission ou la négligence auront des répercussions immédiates. En ce faisant, il néglige souvent de surveiller, guider, connaître et comprendre ses hommes.

Pour résoudre ce problème, il faut que l'importance relative des diverses responsabilités de l'officier divisionnaire soit mieux comprise de ses supérieurs et aussi de l'officier divisionnaire lui-même. Les nombreux officiers qui ont la responsabilité de donner des ordres, directives, instructions, etc., doivent réfléchir un peu plus à la question de savoir comment et par qui le tout sera éventuellement exécuté et tenir compte de leur effet sur la somme de travail reposant déjà sur les particuliers et les unités concernés. Ils constateraient ainsi la nécessité de réduire la paperasse et les directives non essentielles.

On ne peut pas réussir du jour au lendemain à corriger la tendance à négliger de s'intéresser aux subordonnés. C'est une réforme que sont à opérer graduellement les nombreuses personnes conscientes de ce défaut. Si leur nombre était encore plus grand, la réforme serait plus rapide.

Il est important de retenir qu'il faut absolument connaître ses subordonnés pour évaluer leurs talents et les bornes de leurs capacités. Il faut absolument connaître ses hommes pour bien les placer. Il faut que l'officier se préoccupe constamment de ses hommes et non pas seulement quand ils dérogent ou quand ils sont sur le point de déserter ou de s'en aller.

Le climat d'une marine ou d'un bâtiment dépend du comportement des officiers. Les officiers sont tenus de s'assurer que chacun de leurs subordonnés sait que les officiers supérieurs et la marine elle-même s'intéressent à lui. Chacun dans la marine doit avoir l'assurance que la marine se soucie de ses progrès, de sa formation, de sa carrière et de son rendement.

Mollesse du commandement. Toutes les grandes catastrophes provoquées par un manque de discipline, où que ce soit, sont précédées d'un relâchement général de l'autorité. Le vieux dicton qu'un navire bien cambré est un navire heureux est toujours vrai. C'est qu'à bord d'un tel navire les officiers et leurs hommes savent à quoi s'en tenir et savent ce qu'on attend d'eux. On peut compter sans réserve sur tous les membres de l'équipage, car la moindre infidélité éclatera au grand jour. A bord d'un vaisseau semblable, tous les hommes, et non pas seulement les plus consciencieux, font une honnête journée de travail. Il n'y a pas de postes douillets à bord d'un navire bien en main. Les officiers et leurs hommes sont au travail et exigent que les autres le soient aussi. Tricheurs et transgresseurs sont promptement punis pendant que leurs fautes sont encore mineures.

Bien sûr, et tout le monde sait que cela est vrai, mais la majorité des partants, lors de la même enquête faite par le Bureau du personnel ont dit que les petites choses, les petits détails apparemment insignifiants qui contribuent à rendre un équipage heureux et fort semblaient être laissés au hasard. On faisait faire beaucoup de travail inutile. Les hommes se plaignaient de ce que les navires étaient mal tenus et que la Marine était le meilleur endroit que les paresseux pussent choisir pour gagner leur vie. Ils ont dit que leurs tâches étaient insignifiantes et qu'ils n'en tiraient aucune satisfaction. Cette impression était en partie due à un manque d'information, en partie à un manque d'explications, mais était sans doute attribuable en premier lieu à un relâchement général.

Plusieurs causes peuvent contribuer à la mollesse du commandement: inexpérience ou insouciance des officiers; indifférence des anciens, officiers et marins, qui se contentent de laisser passer le temps jusqu'à leur retraite; paresse de la part des jeunes, qui veulent se donner du bon temps et fournir le moindre effort. On peut corriger tout cela en cambrant les unités.

Une bride serrée exige avant tout la justice la plus rigoureuse. Les commandants doivent distinguer les bons des mauvais sujets et agir en conséquence. Cela veut dire que toute défaillance doit être promptement punie au mât et que le dossier de chaque homme doit refléter sa conduite et ses aptitudes. Cela veut dire que les commandants doivent s'attaquer au problème onéreux de l'aptitude relative des officiers, afin que tout rapport sur l'aptitude d'un officier reflète fidèlement la valeur de cet officier. Il faut qu'une distinction très nette soit établie entre l'excellent et le passable, car autrement, là encore, les mauvais joueurs gagneront au détriment des hommes consciencieux.

La mollesse du commandement exige éventuellement des mesures radicales.

Instabilité. L'instabilité est toujours présente parmi les causes de toute grave absence de discipline. L'instabilité du personnel à bord de nos flottes après la guerre était donc un grave sujet d'inquiétude pour la marine. Si le commandement n'y avait pas vu avec le plus grand soin, la discipline en aurait beaucoup plus souffert dans la marine.

Il y a nombre de cas où des mutations s'imposent ou sont inévitables. La marine (surtout le Bureau du personnel) a réussi à réduire le nombre des mutations inutiles, mais il y a encore beaucoup trop de déplacements d'hommes et d'officiers. Un homme a besoin de temps pour se familiariser avec un nouveau poste et une unité a besoin de temps à retrouver son aplomb après avoir reçu de nouveaux hommes.

La marine sera toujours dans un état de bouleversement à moins qu'elle ne parvienne, à force de prévoyance, à donner un degré raisonnable de permanence à son personnel à bord des navires.

Le nombre d'heures que les déplacements d'hommes font perdre à la marine est effrayant. Là encore, le Bureau du personnel s'applique vaillamment à réduire le temps d'attente aux postes d'accueil, le temps passé à voyager et le temps passé à attendre les navires. Jusqu'au jour où tous les commandants, tous les navires et toutes les bases feront de leur mieux à cet égard, la marine aura à subir cette grande perte dans l'utilisation de la main-d'œuvre.

Les engagements de longue durée devraient apporter de grandes améliorations. Les engagements de courte durée rendent impossible la stabilité du personnel et semblent rendre la marine moins attrayante comme carrière.

Le Bureau du personnel s'efforce d'appliquer un plan d'alternance des périodes de service en mer et de séjour à terre qui devrait apaiser les soupçons justifiés d'injustice et de favoritisme. Le Bureau a beaucoup de peine à résister aux pressions continuelles qu'exercent en particulier les officiers supérieurs pour faire accorder injustement un traitement de faveur à leurs propres gens, surtout les commis aux vivres et aux écritures et autres matelots de ces classes. Un programme précis d'alternance des périodes de service en mer et de séjour à terre serait avantageux pour la marine et permettrait à chacun de réaliser ses petits projets personnels.

La proportion des rengagements est forte à l'heure actuelle et devrait aider beaucoup à éliminer l'instabilité et à ralentir le roulement rapide qu'apporte la nécessité d'instruire et de former les nouvelles recrues. Une grande partie des effectifs de la marine est affectée à la formation des nouveaux venus. La réduction du nombre d'hommes à l'instruction ainsi que du nombre d'instructeurs et d'administrateurs requis pour l'instruction élémentaire fera disparaître une partie de l'instabilité due aux mutations.

L'instabilité des programmes d'opérations a été l'une des principales causes de la mutinerie des équipages britanniques à Invergordon et des «incidents» de la Marine canadienne. Ou bien les navires n'avaient aucun programme, ou bien les programmes qu'ils avaient étaient si fréquemment modifiés qu'ils ne donnaient pas le temps aux officiers et à leurs hommes d'y adapter aisément leurs projets personnels.

La fréquence et la soudaineté des changements apportés aux horaires des navires de la marine de guerre des États-Unis après la guerre ont aussi été l'une des grandes causes de mécontentement. Même si la nécessité de ces changements était expliquée aux équipages, ceux-ci ne pouvaient pas comprendre pourquoi on n'avait pas mis dans l'ordonnancement initial le degré voulu de prévoyance pour éviter la plupart de ces changements.

Les exigences du service interdisent sans doute d'appliquer un programme rigide. Des changements fréquents seront toujours nécessaires et inévitables. D'autre part, les planificateurs, eux, sont à terre et ne se rendent pas suffisamment compte encore des grands inconvénients qu'ils infligent à un grand nombre d'hommes quand ils modifient brusquement les programmes. Que ces changements n'aient pas eu de conséquences graves est un éloge à la discipline et à la loyauté du personnel naval. Les changements inutiles n'en constituent pas moins un danger de plus pour la discipline et il arrive immanquablement aussi qu'un certain nombre d'hommes s'absentent sans permission parce qu'ils n'ont pas eu le courage d'adapter leurs propres projets à l'horaire de leur unité.

La régularité des promotions et de l'avancement est une autre condition du maintien de la discipline. Le Bureau du personnel est activement occupé à préparer des guides d'orientation personnelle pour tous les hommes de la marine. Jusqu'ici, on se servait surtout des examens écrits pour apprécier la valeur relative des individus et on prêtait aussi une certaine attention à l'évaluation du rendement d'un homme en service. Les examens écrits, cependant, ne sont qu'une façon de mesurer la valeur d'un homme. Ils ne révèlent pas nécessairement toutes ses aptitudes, ses qualités ou ses réalisations. Ce printemps, le Bureau du personnel évalue la performance des musiciens conducteurs et des musiciens de première classe ayant dix ans de service, un travail qui aidera à établir des degrés d'aptitude pour les promotions. Si cette expérience réussit, on établira des centres d'évaluation pour toutes les catégories. On espère que ces centres répondront au besoin de précision pour l'ensemble des qualités examinées. Les fiches d'aptitudes des hommes examinés dans ces centres d'évaluation aideront aussi beaucoup à choisir les bonnes affectations et à désigner les hommes qui recevraient des commandements advenant un autre cas d'urgence. Les épreuves de situation employées pour établir les qualités réelles aideront à donner les promotions aux meilleurs hommes et à convaincre le personnel tout entier que l'avancement dépend de la valeur réelle, chose dont il est nécessaire de le convaincre.

Le Bureau du personnel a aussi récemment institué un système de rapports d'aptitude sur les maîtres et les sous-officiers de première classe afin qu'on dispose d'un fichier complet, constamment à jour, touchant la performance de chacun de ces hommes-clés. Cette méthode, comme tout autre système qui fait juger des hommes par d'autres hommes, vaudra dans la mesure où les supérieurs attribuant les notes seront consciencieux. Là encore, il est nécessaire d'adhérer strictement aux normes sévères à maintenir pour que les hommes répondant vraiment à ces normes ne soient pas victimes de l'injustice qui consisterait à attribuer aussi de hautes notes à des hommes moins méritants et indignes de telles notes.

En temps de paix dans la marine, il est important que chacun, dans chaque catégorie, ait des perspectives de promotion, même si ces perspectives comportent une rude concurrence. Le Bureau du personnel a prévu une succession constante de promotions pour chaque grade. Maintenant que les rengagements sont nombreux et que les jeunes sont aussi plus nombreux à choisir la marine comme carrière, il est indispensable que chacun ait la certitude que, s'il acquiert plus de valeur, il avancera en conséquence.

Le système de promotion des officiers était bien établi avant la guerre. Depuis la guerre, il n'a pas été possible de réinstituer tout le système avec le même degré d'efficacité qu'auparavant parce que le nombre des officiers est beaucoup plus grand et parce que leur formation et leur expérience varient beaucoup plus. Tout de même, les efforts déployés pour qu'il y ait des concours justes et des occasions suffisantes d'avancement ont permis de réaliser des progrès. De plus, les statuts du personnel prescrivent d'une façon fort détaillée les conditions à respecter pour les promotions.

Si les officiers n'ont pas confiance au système de promotions, la discipline sera compromise. Si les promotions ne vont pas aux meilleurs officiers, la confiance des autres officiers et des hommes de troupe dans l'intégrité du système sera ébranlée. Il est indispensable que les officiers promus soient les plus aptes à commander sous le feu. Ils doivent posséder d'autres qualités, administratives et techniques en particulier, ainsi qu'une grande variété de connaissances, mais le reste de la marine doit avoir une confiance absolue dans ceux qui sont choisis. Si les moins compétents étaient choisis, il viendrait un moment où la marine essuierait des échecs au combat à cause de ses chefs. Ceux qui se ressemblent s'assemblent et les incompétents, une fois suffisamment avancés

pour faire partie d'un conseil de sélection, seront susceptibles de choisir eux-mêmes d'autres incompétents.

Les normes doivent être très hautes; elles doivent être accessibles; elles doivent être justes; elles doivent être très bien connues et elles doivent être appliquées avec intégrité. Autrement, le corps d'officiers dégénérera rapidement et nous n'aurons pas de marine capable de se battre si cela se produit.

Autres facteurs importants pour la discipline

En plus de quatre facteurs analysés ci-dessus, il y en a d'autres qui, sans avoir la même gravité, sont quand même importants pour la discipline. Cinq de ces facteurs sont mentionnés rapidement ci-dessous.

Augmentation des effectifs à terre. Avant la guerre, 65 p. 100 du personnel naval servaient en mer et, maintenant, 65 p. 100 des effectifs sont cantonnés à terre. Avant la guerre, il y avait très peu de petites stations terrestres et il y en a maintenant une multitude. Il résulte de ces deux changements que le nombre des officiers moins expérimentés qui sont chargés de commander des hommes est relativement grand. On ne peut rien faire contre les deux changements mentionnés, mais on pourrait et on devrait faire beaucoup auprès des officiers en service à terre: leur faire comprendre qu'ils ont une tâche très difficile et que leur première responsabilité est de s'assurer que la discipline, le moral et le rendement sous leurs ordres doivent correspondre aux normes élevées que la marine doit maintenir.

Patrouilles à terre. S'ils ne sont pas bien préparés, les patrouilleurs envoyés à terre ne peuvent pas traiter convenablement les infractions mineures. Les hommes chargés d'exercer la surveillance à terre doivent avoir été spécialement préparés.

Utilisation de la flotte. Il se peut qu'on attache trop d'importance aux grandes manœuvres et pas assez à l'entraînement de chaque navire et de chaque unité; trop d'importance aussi aux rapports de manœuvres et pas assez à l'amélioration de la performance.

Mariages et discipline. En début de carrière, le mariage est parfois une cause d'inquiétude, de frustration et de découragement. Il entraîne un partage de loyauté entre la famille et la marine, partage qui conduit souvent à de graves dérogations. La tâche d'aider les hommes aux prises avec des problèmes personnels de ce genre est une responsabilité de l'officier divisionnaire, dont le devoir est d'inspirer assez de confiance à ses hommes pour qu'ils le consultent.

Confort et récréation. Cela n'est pas un problème de bureau, mais une responsabilité du commandement, qui ne s'en acquitte pas aussi bien qu'on le croit généralement. Beaucoup de commandants pourraient améliorer beaucoup la nourriture, le mess, les locaux d'habitation et le milieu en général.

PARTIE II—Sanctions disciplinaires

Code uniforme de justice militaire

Pour plusieurs raisons évidentes, il a toujours été souhaitable de réduire le nombre des cas de cour martiale. Depuis la mise en vigueur du Code uniforme de justice militaire, ce qui était souhaitable auparavant est devenu une nécessité absolue. Le nouveau code aura en particulier pour effet de produire une augmentation formidable de la somme de temps et de travail d'écritures

exigée par les cours martiales. Si le nombre de cas ne diminue pas, le volume de travail deviendra prohibitif.

Cause de la délinquance

La grande raison de l'augmentation du nombre d'hommes qui passent en cour martiale par comparaison à l'avant-guerre se trouve dans la diminution du degré de surveillance personnelle exercée par les commandants. Les commandants ont plus souvent recours à la cour martiale comme moyen de répression qu'avant la guerre. Apparemment, ils ne se rendent pas compte qu'un grand nombre de cas de cour martiale n'est pas flatteur pour la qualité du commandement.

Ce qu'on peut faire

1) On peut resserrer la discipline. Si cela est bien fait, il y aura moins de punitions. 2) Il faudrait constamment faire des études pour établir quels sont les types de sujets qui dérogent. Les résultats de ces études devraient servir aux officiers recruteurs à faire un triage qui empêcherait ces sujets de revêtir l'uniforme. 3) On devrait recourir beaucoup plus qu'on ne le fait actuellement aux dispositions de l'article 89 du Règlement naval pour débarrasser la marine des indésirables et des inaptes qui réussissent à entrer dans la marine en dépit des efforts des officiers recruteurs pour les en écarter.

PERSONNEL DES QUARTIERS GÉNÉRAUX DE LA MARINE GAGNANT $7,000 ou PLUS, PAR DIVISION ET CLASSIFICATION

CONTRÔLEUR DE LA MARINE	O.A.3	O.A.4	O.A.5	O.A.6	O.A.7	O.A.8	3	5	3	2	3	4	5	6	7	2	4	5	6	7	8	9		Total
					CDR	Capit.	Architecte	Architecte	Rédacteur	Ing.	Ing.	Ing.	Ing.	Ing.	Ing.	Avocat	Statisticien	O.T.	O.T.	O.T.	Cdr. O.T.	O.T.	Capit. O.T.	
Secrétaire naval	2	1			1								1					1		4	1			11
Chef d'état-major adjoint		1																	2	1		1		5
Directeur général des fournitures		1							1									1		1				4
Directeur des publications et des impressions	6	2	4			1												2	1					16
Chef du personnel				1																				1
Directeur adjoint du ravitaillement en matériels techniques (Cat.)	1	1															1							3
Directeur de la comptabilité de la solde navale																		2	4					6
Directeur général des installations d'appui	1	1	1																					3
Directeur des normes du génie et des devis							1	1				1	3	1		1		6	4		1	1		20
HMCS Gloucester													1							1			1	3
Directeur général (avions)						1					1		2						2	1	1			8
Directeur général (navires)				1						1	14	11	3	5				8	6	1			1	50
Directeur général des matériels de combat				1					1	3	8	3	5	1				9	5	3		1		40
TOTAL	10	6	6	3	1	2	1	1	2	4	24	15	15	7		1	1	29	24	12	4	3	2	173

APPENDICE 4

DONNÉES SUR L'EFFECTIF DES OFFICIERS DE LA MRC

	Effectif des officiers	Nombre d'officiers autorisés	Élèves-cadets (ROTP) Venture College Medecine	
			Recrues	Objectif
31 MARS 1952	2123	2031		
1953	2253	2526	96	177
1954	2339	2542	131	177
1955	2389	2681	284	329
1956	2482	2863	170	298
1957	2520	2925	168	303
1958	2522	2925	161	308
1959	2572	2925	222	304
1960	2583	2925	237	352
1961	2574	2925	247	342
1962	2562+	2864	233	272

+compris 75 officiers gardés après l'âge de la retraite.

STATISTIQUE DU PERSONNEL NAVAL
le 16 juillet 1962

APPENDICE V

ANNEXE «B»

CONFIDENTIEL

NOMBRE DE DIPLÔMÉS DU ROTP ADMISSIBLES
ET
NOMBRE INVOQUANT LEUR DROIT DE LIBÉRATION

(Cumulatif au 31 mai 1962)

Service	Admissibles à la libération	Ont choisi de sortir	Sont demeurés dans le service	% invoquant leur droit de libération
MRC				
Université	51	23	28	45%
Collèges des forces armées du Canada	105	27	78	26%
Total	156	50	106	32%
AC(R)				
Université	248	96	152	39%
Collèges des forces armées du Canada	194	42	152	22%
Total	442	138	304	30%
ARC (Avions)				
Université	105	29	76	28%
Collèges des forces armées du Canada	144	26	118	18%
Total	249	55	194	22%
ARC (Tech. et autres)				
Université	222	106	116	49%
Collèges des forces armées du Canada	80	13	67	16%
Total	302	119	183	39%
ARC (Mixte)				
Université	327	135	192	41%
Collèges des forces armées du Canada	224	39	185	17%
Total	551	174	377	31%
Tous les services				
Université	626	254	372	40%
Collèges des forces armées du Canada	523	108	415	21%
Total	1149	362	787	31%

Remarque: Non compris dans les chiffres ci-dessus sont 47 diplômés qui ont été libérés avant de compléter trois années de service.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-sixième législature
1963

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. MAURICE SAUVÉ

DÉLIBÉRATIONS

Fascicule 22

SÉANCES DU MARDI 17 DÉCEMBRE ET DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1963

Y COMPRIS

LE TROISIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29354—1

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

DÉFENSE

Président: M. Maurice Sauvé

Vice-président: L'hon. Marcel Lambert

MM.

Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*)	Hahn	MacRae
Béchard	Horner (*Acadia*)	Martineau
Brewin	Laniel	Matheson
Churchill	Lessard (*Lac-Saint-Jean*)	McMillan
Deachman	Lloyd	Patterson
Granger	MacInnis	Smith
Groos	MacLean	Temple
		Winch

(Quorum 13)

Secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

RAPPORT À LA CHAMBRE

20 décembre 1963

Le Comité spécial de la défense a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du 7 juin 1963, votre Comité présente à la Chambre des communes, dans le document ci-annexé, ses conclusions, observations et recommandations.

* * *

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages du Comité (Fascicules 1 à 22 inclusivement) est aussi déposé.

Respectueusement soumis,

Le Président,
MAURICE SAUVÉ

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I—COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

1. Le 7 juin 1963, la Chambre des communes décidait de former un Comité spécial de la défense et adoptait la résolution suivante:

> Qu'un Comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'article 67 du *Règlement* soit suspendu en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

2. Le 10 juin, la Chambre des communes nommait les 24 membres du comité:

> MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, McInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch.

Après que le Comité eut commencé à siéger, les députés suivants ont aussi été désignés pour en faire partie: MM. Nielsen, McNulty, Plourde, MacRae et Horner (*Acadia*); ces deux derniers sont actuellement membres du Comité.

Pour préparer les séances, le Comité a formé un sous-comité directeur composé de MM. Sauvé (président), Lambert (vice-président), Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacLean (*Queens*), Temple et Winch.

3. Le Comité spécial de la défense a tenu des séances à partir du 18 juin jusqu'au 11 décembre 1963, pour recueillir des renseignements.

Nombre de séances:	Au Canada —	29,	y compris une séance au quartier général de la région septentrionale du NORAD, à North-Bay.
	Aux États-Unis —	2,	au quartier général du NORAD, à Colorado Springs, et à Washington.
	En Europe —	14,	y compris une visite à la 4e brigade d'infanterie et une autre à l'escadre n° 3 de la 1re Division aérienne.
TOTAL		45	séances

4. Au moment d'entreprendre l'étude approfondie des problèmes de défense au Canada, le Comité a jugé bon de convoquer les personnes suivantes comme témoins:

> L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; l'honorable Paul T. Hellyer, ministre de la Défense nationale; l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale; l'honorable Charles M. Drury, ministre de la Production de défense; le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller, président du comité des chefs d'état-major; le vice-amiral H. S. Rayner, chef de l'état-major de la Marine; le lieut.-gén. G. Walsh, chef de l'état-major général; le maréchal de l'Air C. R. Dunlap, chef de l'état-major de l'Air; M. A. H. Zimmerman, président du Conseil de recherches pour la défense; M. E. J. Keyston, vice-président du Conseil de recherches pour la défense; et M. G. S. Field investigateur scientifique en chef.

Les personnes suivantes, qui ne sont pas au service de l'État, ont aussi aidé le Comité dans son étude:

MM. D. B. Scott, L. E. Trainor et J. T. Sample, tous trois de l'université de l'Alberta; le général Charles Foulkes (à la retraite); le lieutenant-général Guy Simonds (à la retraite); le commodore James Plomer (à la retraite), et M. John Gellner.

5. Le mercredi 17 juillet 1963, le Comité a visité le quartier général du NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis, et a entendu les personnes suivantes: Le général John K. Gerhart, de l'Aviation américaine, commandant en chef du NORAD; le maréchal de l'Air C. Roy Slemon, de l'ARC, commandant adjoint; ils étaient accompagnés des personnes suivantes: le brig.-gén. L. W. Stocking, de l'Aviation américaine, le col. J. W. Bothwell, de l'Aviation américaine; le vice-maréchal de l'Air M. D. Lister, de l'ARC; le lieut.-col. d'aviation V. Rolfe, de l'ARC; le lieut.-col. J. L. Pilant, de l'Armée américaine; le commander A. M. Smith, de la Marine américaine; le lieut.-col. J. L. Beck, de l'Aviation américaine; le commandant d'aviation S. E. Collins, de l'ARC, et M. G. Salsky.

6. Le jeudi 7 novembre 1963, le Comité a visité le quartier général de la Région nord du NORAD, la base de BOMARC, à North-Bay (Ont.), et l'escadron 414. Nous avons entendu les témoins suivants: Le vice-maréchal de l'Air M. M. Hendrick, officier général commandant du commandement de la défense aérienne; le vice-maréchal de l'Air J. B. Harvey, commandant, région septentrionale du NORAD; avec l'aide des personnes suivantes: le commodore de l'Air M. E. Pollard; le colonel T. H. Besson; le colonel d'aviation G. B. Murray; le lieut.-col. d'aviation A. G. Lawrence; le lieut.-col. d'aviation J. MacKay; le commandant d'aviation H. J. Tennant; le commandant d'aviation D. S. Terrell; le capitaine d'aviation R. M. Taylor.

7. Étant donné que l'apport du Canada à l'OTAN absorbe une forte proportion du budget de défense du Canada, le Comité a jugé qu'il n'était pas possible de parvenir à évaluer de façon précise le rôle des troupes canadiennes en Europe sans prendre connaissance, directement, des programmes de défense de certains des principaux États membres de l'OTAN et de SHAPE et d'entrer directement en relations avec les chefs de ces deux organismes. De plus, le Comité a constaté que la stratégie militaire a considérablement évolué au cours des années et il était évident que des entretiens avec les dirigeants et les penseurs d'Europe permettraient à ses membres de mieux comprendre tous les aspects de la défense.

8. Le Comité a quitté le Canada le 10 novembre 1963 et il y est revenu le 24 novembre. Il a tenu des séances en France, en Allemagne, au Danemark et au Royaume-Uni. Au cours de 14 séances, le Comité a entendu les 44 témoins que voici:

Le très honorable George Drew, haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni; le commodore F. B. Caldwell; le commodore de l'Air W.-P. Gouin; M. P. E. Haddon; le col. G. R. Hale; M. R. S. Thain, tous membres de l'état-major interarmes du Canada, à Londres.

M. Leonard Beaton, de l'Institut des études stratégiques; le professeur Michael Howard et le col. Gwynne-Jones.

Le vice-maréchal de l'Air D. A. R. Bradshaw, commandant de la 1re Division aérienne; le colonel d'aviation D. C. Laubman, commandant de l'escadre 3 (F); le brigadier M. R. Dare, le colonel W. C. Dick; le lieut.-col. C. D. Simpson; le major Crowe et le capitaine W. H. Moorhouse, tous du 4e groupe de brigade de l'infanterie canadienne. M. Dirk U. Stikker, secrétaire général de l'OTAN; M. George Ignatieff,

représentant permanent du Canada au Conseil de l'OTAN; le vice-maréchal de l'Air R. A. Cameron, de l'ARC, conseiller militaire; le général L. L. Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées en Europe; le colonel Olan et le colonel Dolan, tous deux du SHAPE; M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada en France; le brig.-gén. N. V. Hinh, de la République française; le général Pierre Gallois; M. André Moynet, président de la Commission de défense de l'Assemblée nationale française; M. J. G. Halstead, de l'ambassade du Canada à Paris.

M. Franz Krapf, chef de la IIe Division politique, et MM. Dirk Oncken et Hans Arnold, tous deux de la IIe Division politique du ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

Le col. Jähne, le col. Hopfgarten et le lieut.-col. Neubert, de l'état-major général du ministère de la Défense d'Allemagne; M. Fritz Erler, président adjoint du parti démocratique socialiste de la République d'Allemagne; V. Victor Gram, ministre de la Défense du Danemark; M. Paul Fischer, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères; le maj.-gén. S. B. R. Helsø, chef d'état-major de la Défense du Danemark; et aussi le major-général Blixenkhrone-Møller (Armée); le maj.-gén. Ziegler, de l'Aviation danoise; le capitaine J. Petersen, de la Marine danoise; le lieut-col. P. Brüner et le capitaine M. Petersen, de l'état-major de la Défense du Danemark; M. P. W. Frellesvig, chef de la division de l'OTAN, et M. M. Frederiksen, chef de département, ministère de la Défense.

9. Le Comité a visité Washington (É.-U.) le mercredi 11 décembre 1963 afin de discuter les problèmes mutuels de défense et les questions connexes avec les fonctionnaires supérieurs de la Défense et du Département d'État des États-Unis.

Les personnes suivantes ont été entendues:

M. W. P. Bundy, secrétaire adjoint à la Défense (affaires internationales de sécurité) (É.-U.); M. J. C. Kitchen, sous-secrétaire adjoint pour les affaires politico-militaires, Département d'État (É.-U.); et M. Henry S. Rowen, sous-secrétaire adjoint de la défense (*Planning and National Security Council Affairs*) (É.-U.).

Des mémoires ont été présentés aussi par

Son Excellence Charles S. A. Ritchie, ambassadeur du Canada aux États-Unis; le brigadier Bennett, président suppléant de l'état-major conjoint du Canada (Washington); M. D. Gilchrist, directeur du bureau de Washington du ministère de la Production de défense.

10. Le 1er août 1963, le Comité a invité des groupes et des particuliers à présenter leurs vues sur les questions relatives à la défense. Voici le texte de cette décision:

Il plairait au Comité de recevoir des documents écrits ou des exposés à l'égard de la défense et des questions de défense. Les personnes ou organisations désirant faire ces représentations écrites sont priées d'envoyer quarante exemplaires en anglais, si possible, et quinze exemplaires en français de leurs déclarations au Secrétaire du Comité spécial d'enquête sur la défense, Chambre des communes, Ottawa. Ces exposés doivent être accompagnés d'un bref résumé sur les antécédents et les titres des personnes ou des groupes qui en sont les auteurs.

11. Les mémoires suivants ont été reçus:

1. Document préparé par les physiciens de l'Université de l'Alberta—déposé le 17 octobre 1963—(Pièce n° 5)—(imprimé en appendice au compte rendu des délibérations du Comité n° 14).

2. Revue du rapport Mainguy par le Commodore James Plomer—déposé le 28 novembre 1963—(pièce n° 7)—(imprimé en appendice au compte rendu des délibérations n° 21).
3. Déclaration préparée, qui a été présentée au Comité d'enquête sur la défense par la Voix des femmes, Canada—déposée le 28 novembre 1963—(pièce n° 8).
4. Mémoire sur les recherches et la défense, avec annexes, par l'Institut canadien des recherches sur la paix—déposé le 28 novembre 1963 (pièce n° 9).

12. La Chambre des communes a innové en nommant un Comité spécial d'enquête sur la défense et en lui donnant le mandat d'examiner tous les aspects de la politique de la défense. Il est vrai que, depuis 1941, la Chambre a nommé plusieurs Comités spéciaux pour étudier les dépenses de la défense:

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1941
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1942
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1943
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1944
Comité spécial d'enquête sur les dépenses et les économies de guerre—1945
Comité spécial d'enquête sur les dépenses et les économies de guerre—1946
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre (2e session)—1951
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1952
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1953
Comité permanent sur les prévisions budgétaires (dépenses de la défense)—1958
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1960

13. Le Comité a considéré qu'il avait pour but d'examiner la politique de défense future plutôt que d'examiner le passé en détail. Il faut se rappeler qu'entre le temps où la politique est adoptée et celui où elle est mise en vigueur il y a nécessairement un décalage. C'est surtout le cas quand une nouvelle orientation est donnée à cette politique qui peut entraîner l'organisation et l'acquisition d'un matériel nouveau et compliqué, de même que la formation à nouveau du personnel.

14. Le Comité a été formé à un moment où le Canada, à la lumière de nouveaux concepts stratégiques, doit réexaminer le rôle que ses armées auront à jouer pour la défense du pays et du monde libre dans le respect de ses alliances et de ses engagements internationaux.

15. Le Comité a reçu l'avis et l'assistance du personnel de l'Administration publique sur une base *ad hoc*. Ce procédé n'est pas entièrement satisfaisant. A cause de l'ampleur de l'étude et des complexités des problèmes de défense, il est nécessaire qu'une assistance technique continue soit assurée au Comité.

16. Ce rapport provisoire est déposé maintenant afin que les présentes recommandations du Comité soient à la disposition du Gouvernement avant que celui-ci ait publié son Livre blanc sur les problèmes de la défense.

17. Le Comité est maintenant en mesure de faire des recommandations et de dresser une liste des questions importantes qu'il désire examiner, se réservant le droit d'étudier d'autres problèmes en dehors de ceux qui sont mentionnés dans le rapport provisoire.

18. Le Comité recommande donc:

a) Que ce Comité spécial d'enquête sur la défense, qui cessera d'exister à la fin de la présente session, soit reconstitué au début de la prochaine session et que, autant que possible, les membres actuels du Comité soient nommés de nouveau.

b) Que les procès-verbaux et les témoignages du présent Comité soient déférés par la Chambre au Comité lorsqu'il sera reconstitué lors de la prochaine session.

c) Que, lorsque le travail du Comité spécial mentionné ci-dessus sera complété, la Chambre des communes organise un Comité permanent d'enquête sur la défense de composition analogue à celui-ci.

d) Que le Comité permanent d'enquête sur la défense proposé soit doté d'un secrétariat technique.

CHAPITRE II—LES SERVICES ARMÉS

19. Au cours des nombreuses séances du Comité on a soulevé plusieurs problèmes concernant les services armés du Canada. Quelques-uns sont rappelés ici; les autres le sont dans des chapitres suivants du rapport.

20. Le ministre et le sous-ministre associé de la Défense, les chefs d'état major de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation ainsi que le président du Conseil de recherches pour la défense ont fait des exposés détaillés sur leurs effectifs militaires et civils et sur la répartition de ces effectifs. Voici un résumé de ces renseignements, à la date des témoignages:

MARINE

Effectifs militaires 21,593
Effectifs civils 12,297

Effectif Total de la Marine

1 Porte-avions avec un escadron d'avions de dépistage et un escadron d'hélicoptères
18 Destroyers d'escorte (de la classe Saint-Laurent, Restigouche ou Mackenzie)
8 Destroyers d'escorte de la classe Tribal
17 frégates
10 dragueurs de mines
3 sous-marins (prêtés par la Marine royale)
1 sous-marin
1 navire d'approvisionnement de la flotte
2 navires de réparations d'entretien
4 escadrons d'avions (base de terre)

Organisation de la Marine (Côte de l'Est)

Le commandement de l'Atlantique, dont le quartier général est à Halifax, est placé sous le commandement de l'amiral et comporte:

des effectifs de la marine
des moyens d'appui

Sur la côte de l'Est nous avons:

1 Porte-avions avec un escadron d'avions de dépistage et un escadron d'hélicoptères embarqués
11 Destroyers d'escorte des classes Saint-Laurent, Restigouche et Mackenzie
8 Destroyers d'escorte de la classe Tribal

10 frégates
6 dragueurs de mines
3 sous-marins prêtés par la Marine royale
1 navire d'approvisionnement de la flotte
1 navire de réparations d'entretien
3 escadrons d'avions dont la base de terre est à la station d'aviation de la marine à Dartmouth

Le commandement de l'Atlantique est un commandement de zone, l'amiral étant responsable de toutes les opérations de la Marine dans une vaste région. Environ les deux tiers des effectifs de la MRC servent sur la côte de l'Atlantique.

Organisation de la Marine (Côte de l'Ouest)

Le commandement du Pacifique, dont le quartier général est à Esquimalt (C.-B.) est placé sous le commandement de l'amiral et comporte:

des effectifs de la Marine
des moyens d'appui

Sur la côte de l'Ouest nous avons:

7 destroyers d'escorte de la classe Saint-Laurent et Mackenzie
7 frégates
4 dragueurs de mines
1 sous-marin
1 navire de réparations d'entretien
1 escadron d'avions dont la base terrestre est à Patricia Bay.

Le commandement du Pacifique est un commandement de zone, l'amiral étant responsable de toutes les opérations de la Marine dans une vaste région. Environ un tiers des effectifs de la MRC servent sur la côte du Pacifique.

Division de Réserve de la MRC

Il y a également un commandant de la division de la Marine à Hamilton (Ontario), qui est chargé des 21 divisions de réserve disséminées à travers le pays.

Dix-sept divisions universitaires de formation pour la Marine sont associées aux divisions de la Marine.

ARMÉE

Effectifs militaires	49,381
Effectifs civils	16,980

Organisation

Quartier général du commandement de l'Ouest, Edmonton (Alberta)
Quartier général du commandement Central, Oakville (Ontario)
Quartier général du commandement de Québec, Montréal
Quartier général du commandement de l'Est, Halifax (N.-É.)

Effectifs principaux

1 Groupe de brigade d'infanterie canadienne à Calgary (Alberta)	20,500
2 Groupe de brigade d'infanterie canadienne au camp de Petawawa (Ont.)	
3 Groupe de brigade d'infanterie canadienne, au camp de Gagetown (N.-B.)	
4 Groupe de brigade d'infanterie canadienne, à Soest (Allemagne)	6,000
Contingent de surveillance des Nations-Unies	1,329

AVIATION

Effectifs militaires	52,272
Effectifs civils	15,249

MILICE ET ARMÉE DE RÉSERVE

Armée	53,763
Marine	3,405
Aviation	2,307

(Données au 30 septembre 1963.)

EFFECTIFS POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES—

Personnel militaire	123,246
Personnel civil, y compris le CRD, l'administration et le service de l'inspection	49,078

21. Les chefs d'état-major et autres témoins ont étudié les divers stades de l'intégration et de la coordination des services armés à partir du concept d'un seul service de défense placé sous un seul commandement, jusqu'à la réunification des trois armes—marine, armée et aviation—sous un seul état-major avec services communs aux trois armes dans plusieurs secteurs.

La question de l'intégration et de la coordination est influencée, non seulement par le rôle que les trois armes pourraient être appelées à jouer dans l'avenir, mais par l'efficacité, tant du point de vue militaire que du point de vue économique, des services distincts, et par l'amélioration possible du moral et de l'esprit de corps d'un service de défense homogène. On a souvent cité comme modèle d'intégration le Marine Corps des États-Unis et il serait utile d'en étudier l'organisation.

22. Le Comité a appris que le major-général Jean-Victor Allard doit étudier l'organisation de l'armée. Le Comité a également appris qu'un groupe temporaire de travail étudie en ce moment plusieurs autres problèmes relatifs à la défense sous la direction de M. R. J. Sutherland, du Conseil de recherches pour la défense. Le Comité se demande si les militaires et les civils qui les secondent dans chacune des trois armes sont judicieusement répartis compte tenu des tâches assignées à chaque arme. Le Comité désire étudier plus à fond la question.

23. Le 5 décembre 1963 le ministre de la Défense nationale a annoncé une réduction sensible des effectifs de la milice, dont la mission traditionnelle a été de servir de cadre en temps de paix à la mobilisation des armées en cas d'urgence. Rien n'a été dit au sujet d'une réduction sensible des effectifs réguliers. A l'heure actuelle, la milice s'occupe surtout de protection civile. Aucune indication n'a été donnée quant aux répercussions que la réduction de la milice pourrait avoir sur la défense civile. On a soulevé devant le Comité des questions sur l'avantage qu'il y aurait à éduquer la population sur les mesures à prendre pour survivre plutôt que d'organiser des cadres militaires pour la protection civile.

24. Le commodore James Plomer (à la retraite) a comparu devant le Comité et a été interrogé. Il a réitéré les accusations qu'il avait faites antérieurement dans les journaux contre l'administration et la politique de la Marine. Le vice-amiral Rayner est revenu devant le Comité et a répondu à certaines de ces allégations.

25. La question du service militaire obligatoire ou national a été étudiée rapidement, tout particulièrement pendant le témoignage du lieutenant-général Simonds, qui s'est déclaré en faveur d'un tel service.

26. Notre Comité fait les recommandations suivantes:

a) Comme le Comité n'est pas en mesure d'étudier à fond les accusations du commodore Plomer, qu'un comité d'enquête distinct soit chargé d'étudier toute la question dans l'intérêt des parties en cause.

b) Que l'on examine plus efficacement l'organisation et l'utilisation des effectifs afin d'en obtenir un meilleur rendement.

27. Pour faire suite au deuxième chapitre, le Comité aura besoin de plus de temps pour étudier les questions suivantes:

a) l'intégration et la coordination des forces armées;

b) le rôle de la milice et autres groupes de réserve;

c) le service militaire obligatoire;

d) l'organisation des effectifs;

e) les collèges militaires;

f) la protection civile.

CHAPITRE III—BUDGET DE LA DÉFENSE

28. A une époque où le gouvernement fédéral éprouve de la difficulté à satisfaire aux exigences budgétaires toujours croissantes, il est essentiel d'examiner en détail les dépenses au chapitre de la défense.

29. Les Chefs d'état-major de chaque arme ont fourni les renseignements nécessaires concernant les affectations de crédits à leurs services respectifs et les attributions de dépenses budgétaires. Le sommaire suivant, tiré de la brochure intitulée «The National Finances—1963-64» publiée par *The Canadian Tax Foundation*, sera utile:

30. Dépenses aux fins de la défense

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(en millions de dollars)

Année financière	Dépenses budgétaires Défense	Total des dépenses budgétaires	Défense en tant que % du total
			%
1960	1,537.9	5,702.0	26.9
1961	1,542.1	5,958.1	25.9
1962	1,654.9	6,520.6	25.4
1963	1,610.6	6,570.3	24.5
1964	1,639.0	6,845.0	23.9

31. Dépenses budgétaires par principale catégorie

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(en millions de dollars)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Acquisition de matériel	292.5	285.0	320.8	258.4	296.5
Construction	87.8	78.8	84.8	78.2	49.4
Personnel militaire	545.3	565.8	619.9	631.2	623.6
Direction et entretien	586.8	577.5	596.2	605.1	629.7
Contributions à l'infrastructure et aux budgets de l'OTAN	17.4	14.2	11.1	14.5	15.0
Recherches appliquées dans l'industrie	—	—	—	1.2	5.3
Programme de recherches sur les satellites	—	—	—	—	.8
Total des paiements	1,529.8	1,521.3	1,632.8	1,588.6	1,620.3
Déduire:					
Dépenses sur comptes spéciaux	14.9	3.8	6.7	13.7	29.5
Total des dépenses budgétaires	1,514.9	1,517.5	1,626.1	1,574.9	1,590.8

32. Dépenses budgétaires par service

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(en millions de dollars)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Marine	255.8	245.5	272.0	269.4	291.4
Armée	400.8	402.3	442.4	443.0	444.9
Aviation	743.3	755.4	788.1	713.9	692.3
Recherches et perfectionnement pour la défense	39.2	41.9	40.4	41.1	51.2
Aide mutuelle et infrastructure de l'OTAN	18.4	14.6	11.1	25.0	32.1
Autres	72.3	61.6	78.8	96.2	108.4
Total des paiements	1,529.8	1,521.3	1,632.8	1,588.6	1,620.3
Déduire:					
Dépenses sur des comptes spéciaux	14.9	3.8	6.7	13.7	29.5
Total des dépenses budgétaires	1,514.9	1,517.5	1,626.1	1,574.9	1,590.8

33. Répartition de chaque dollar de dépense pour la défense nationale

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(Pourcentage)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Matériel	19.1	18.8	19.6	16.3	18.3
Construction	5.7	5.2	5.2	4.9	3.1
Personnel militaire	35.7	37.3	38.0	39.7	38.5
Direction et entretien	38.4	38.1	36.5	38.1	38.9
Infrastructure et OTAN	1.1	.9	.7	.9	.9
Recherches appliquées dans l'industrie	—	—	—	.1	.3
Programme de recherches sur les satellites	—	—	—	—	—
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

34. Dépenses estimatives pour acquisition de matériel et construction par service

Pour l'année financière finissant le 31 mars 1964

(en millions de dollars)

	Aviation	Marine	Armée	Recherches pour la défense	Autres	Total
Aéronefs et moteurs	105.5	11.2	—	—	17.0	133.7
Munitions et bombes	4.1	3.5	11.0	—	—	18.6
Matériel électronique et de transmission	21.9	14.5	5.8	—	—	42.2
Navires	—	38.5	—	—	—	38.5
Armement	.5	5.7	2.8	—	—	9.0
Matériel mécanique, y compris véhicules	2.8	.8	13.9	—	—	17.5
Matériel spécial d'instruction	3.8	1.5	.1	—	—	5.4
Matériel divers	4.5	1.5	4.2	—	—	10.2
Autres	—	—	2.1	19.0	.3	21.4
Total pour le matériel	143.1	77.2	39.9	19.0	17.3	296.5
Construction de bâtiments et ouvrages	25.4	3.3	18.0	1.5	—	48.2
Achats de propriétés immobilières	.6	.2	.3	—	—	1.1
Total pour la construction et les propriétés immobilières	26.0	3.5	18.4	1.5	—	49.4
Grand total	169.1	80.7	58.3	20.5	17.3	345.9

35. Le budget militaire du Canada est souvent comparé aux dépenses militaires des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, principaux membres de l'OTAN. Il est peut-être intéressant de donner ici quelques statistiques qui ont été établies par *The Institute for Strategic Studies* dans un document publié en novembre 1963, sous le titre «The Military Balance 1963-1964».

36. Comparaisons des dépenses pour la défense

Pays	En pourcentage du produit national brut			Budgets de la défense de 1963		1963 Dépenses pour la défense
	1953	1958	1962	Montants actuels	Augmentation ou diminution au regard du budget de 1962	Par tête
				(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en dollars)
Belgique	4.9	3.6	3.4	444	+ 88	48
Canada	9.0	6.0	5.1	1,480	− 109	78
Danemark	3.7	3.3	3.5	225	+ 45	48
France	11.0	8.0	7.8	4,062	+ 531	79
Allemagne	5.0	3.8	6.0	4,607	+ 857	83
Grèce	6.1	5.8	4.5	167	− 3	21
Italie	4.6	4.3	4.0	1,510	+ 255	30
Luxembourg	3.2	2.1	1.6	7	—	22
Pays-Bas	6.2	5.0	5.0	618	+ 63	51
Norvège	5.7	4.0	4.2	197	+ 6	54
Portugal	4.5	4.5	8.9	176	+ 18	18
Turquie	5.4	5.4	5.0	235	− 52	8
Royaume-Uni	11.3	7.8	7.4	5,146	+ 327	96
États-Unis	14.8	11.1	10.7	52,400	+ 400	276
				71,274	+2,418	

37. On a surtout retenu comme base de comparaison la notion du produit national brut, et dans ce contexte, les États-Unis ont consacré à la défense en 1962 10.7 p. cent du produit national brut; la France, 7.8 p. cent; le Royaume-Uni, 7.4 p. cent; l'Allemagne, 6 p. cent; l'Italie, 4 p. cent et le Canada, 5.1 p. cent.

Sur cette seule base de comparaison, le Canada peut sembler faire un effort moins considérable que ses principaux alliés de l'OTAN. Cependant, cette méthode de comparaison n'est pas satisfaisante. Le Secrétariat de l'OTAN publiera bientôt une série de statistiques fondées sur le coût de la défense par habitant pour chacun des pays membres de l'OTAN et sur d'autres critères comme la somme totale des impôts payés par habitant à tous les niveaux de gouvernement. Cette nouvelle base de calcul permettrait une évalution plus juste de l'effort canadien.

38. Il est intéressant de noter dans le tableau ci-haut mentionné que le Canada dépense $78 par habitant alors que la France ne dépense que $79 par habitant; l'Italie, $30; le Royaume-Uni, $96. Il ne faut pas comparer, naturellement, les responsabilités internationales du Canada avec celles des États-Unis et du Royaume-Uni dont les intérêts particuliers dans toutes les parties du monde sont indéniables. De plus, ces pays ont assumé des responsabilités de grande puissance. Les responsabilités du Canada ne se situent certainement pas à ce niveau. Si l'on considère le cas de la France, située au cœur de l'Europe, on voit qu'elle ne consacre tout de même qu'un dollar de plus à sa défense.

39. Les témoignages présentés au Comité révèlent que près de 77 p. cent du budget total de la défense du Canada pour 1963-1964 sont consacrés au paiement des salaires et aux dépenses d'entretien et d'opération tandis que 23 p. cent seulement du budget est affecté à l'équipement nouveau. En chiffres ronds, c'est $1,253,300,000 pour les salaires et dépenses d'entretien et $337,500,000 pour l'équipement.

Les témoignages indiquent en outre que la proportion du dollar de la défense affectée aux salaires, à l'entretien, etc. a augmenté progressivement pendant un bon nombre d'années alors qu'on a enregistré une baisse correspondante du montant affecté à l'achat d'équipement. La proportion du dollar de la défense affectée à l'équipement nouveau mine sérieusement la capacité au combat des forces canadiennes.

40. Le Comité recommande:

a) Que les rapports financiers du ministère de la Défense reflètent les dépenses affectées à la défense selon les fonctions et les opérations.

b) Que le partage des dépenses budgétaires aux fins de la défense entre les services devrait être établi en fonction de l'évolution du rôle militaire dans son ensemble plutôt que fixé selon des pourcentages traditionnels.

c) Que le ministère de la Défense nationale, de concert avec le secrétariat de l'OTAN, élabore dès que possible une nouvelle méthode pour établir l'apport que chaque pays membre de l'OTAN doit fournir. L'établissement d'un indice pondéré permettrait de fixer avec plus d'exactitude l'apport financier de chaque membre de l'Alliance.

d) Qu'en outre de la revision annuelle des crédits budgétaires, les dépenses aux fins de la défense devraient être prévues plusieurs années d'avance en fonction d'un pourcentage du produit national brut et des programmes projetés.

41. Il nous reste à étudier, pour faire suite au troisième chapitre, les questions suivantes:

a) La priorité à accorder aux dépenses.

b) Les conséquences économiques des dépenses inscrites au budget.

c) La possibilité d'une diminution des dépenses occasionnées par la défense, advenant que la tension internationale continue à se relâcher et conjointement avec une réduction mutuelle des armements.

CHAPITRE IV—OTAN

42. Le Canada est une des 12 (15 à l'heure actuelle) nations qui les premières ont signé le traité de l'Atlantique Nord au mois d'avril 1949. Il a joué un rôle prépondérant dans la constitution de l'Alliance dont les membres, selon les termes du traité sont «décidés de sauvegarder la liberté, le patrimoine commun et la civilisation de leurs peuples... (et) ont résolu de réunir leurs efforts en vue d'assurer une défense collective et afin de maintenir la paix et la sécurité.» L'OTAN demeure une base essentielle de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada. Le traité est censé être en vigueur au moins jusqu'en 1969. L'article 13 se lit ainsi:

> Après que le Traité aura été en vigueur pendant vingt ans, toute Partie pourra mettre fin au Traité en ce qui la concerne un an après avoir avisé de sa décision le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui informera les Gouvernements des autres Parties du dépôt de chaque instrument de dénonciation.

43. Les États membres de l'OTAN sont le Canada, la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Belgique, l'Italie, l'Islande, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Grèce, la Turquie, l'Allemagne de l'Ouest, le Luxembourg et les Pays-Bas.

44. La contribution militaire du Canada à l'OTAN s'établit ainsi:

> Une division de l'armée canadienne comprenant un groupe de brigade posté en Europe et deux brigades, en réserve au Canada, affectées à l'OTAN,
>
> Une division aérienne de huit escadrons d'avions CF104,
>
> Un porte-avions et 29 navires d'escorte affectés au SACLANT en cas d'urgence.

45. La défense du monde occidental contre l'agression est l'objectif commun de tous les États membres de l'Alliance. Cependant, l'unanimité ne règne pas parmi les États membres de l'OTAN au sujet de la ligne de conduite future et des concepts stratégiques. On peut dire que les États membres les plus importants de l'OTAN (États-Unis, France, Royaume-Uni et Allemagne de l'Ouest) ne partagent pas tous le même point de vue sur la stratégie et la politique de défense de l'OTAN. Le voyage que le Comité a fait en Europe lui a permis de constater la diversité des opinions et combien les États membres se sentent libres de les exprimer.

46. Le Comité est convaincu que les forces du Canada en Europe, équipés et armées convenablement, contribueront plus efficacement à la défense de l'Europe occidentale. En respectant ses engagements envers l'OTAN, le Canada entraîne les autres États membres de l'Alliance à respecter les leurs. Il ne faut pas minimiser les influences réciproques qui s'exercent dans toute alliance.

47. Souvent au cours des séances du Comité il a été question d'une modification de l'apport du Canada à la défense de l'Europe. En Europe, nos alliés ont

insisté sur l'importance et la valeur de l'apport canadien et de son important facteur psychologique en ce sens qu'il rassure nos alliés européens.

48. La situation des États membres de l'OTAN en 1963 est différente de ce qu'elle était au moment de la création de l'Alliance. La situation économique s'est améliorée dans tous les pays d'Europe. L'importance relative de notre contribution en 1963 n'est plus du tout ce qu'elle était au début de l'Alliance, alors que la puissance militaire de certains de nos alliés d'Europe était faible. De plus, au cours de cette période, le perfectionnement des armes nucléaires a changé tout le concept de la défense.

49. Dans plusieurs pays alliés on se demande si une guerre, ordinaire ou nucléaire de portée restreinte, est vraisemblable en Europe. D'après cette opinion, l'utilisation en Europe de troupes ordinaires non pourvues d'armes nucléaires ou de troupes munies d'arme nucléaires et engagées dans une guerre nucléaire de portée restreinte ne peut qu'aboutir à un conflit nucléaire de portée mondiale.

La stratégie du SHAPE est bien définie: si les forces conventionnelles de l'OTAN ne réussissaient pas à contenir les forces conventionnelles de l'ennemi au cours d'une attaque contre le territoire d'un pays de l'Alliance, les forces de l'OTAN utiliseraient les armes nucléaires tactiques. Néanmoins, il semble inévitable que si l'on utilise les armes nucléaires tactiques en Europe de l'ouest, le conflit dégénérera rapidement en une guerre nucléaire d'importance entre l'Est et l'Ouest.

50. Les partenaires de l'OTAN discutent beaucoup du meilleur déploiement des forces nucléaires dans les zones avancées. Actuellement certaines des forces terrestres qui sont au front sont équipées d'armes nucléaires tactiques. Toutefois, beaucoup sont d'avis qu'il vaudrait mieux établir une force distincte, pourvue d'armes nucléaires, et la placer derrière les forces munies d'armes de type classique sous le commandement direct du SACEUR. Il ne faut pas courir le risque qu'un commandement subalterne, menacé d'annihilation, déclenche un grand conflit nucléaire parce qu'il se serait servi sans autorisation d'armes nucléaires tactiques. Il ne faut pas croire que les forces de l'OTAN se serviraient des armes nucléaires dès le début de l'agression, malgré l'appui que donne l'Allemagne de l'Ouest à pareille ligne de conduite.

51. On discute beaucoup en Europe du concept des représailles immédiates ou riposte du tac au tac et par opposition au concept de la souplesse des représailles. Dans le premier cas, il s'agit de l'intervention massive et instantanée des forces munies d'armes de type classique et des forces munies d'armes nucléaires, si les forces ennemies envahissent la moindre parcelle du territoire d'un pays de l'OTAN.

Dans le second cas, il ne faut recourir aux armes nucléaires qu'après qu'il est devenu évident que l'agression ne peut être contenue d'une autre façon. Dans un cas comme dans l'autre, l'attitude que les États-Unis peuvent prendre est une cause d'inquiétude pour certains Européens. Ils estiment que les États-Unis pourraient hésiter à se servir d'armes nucléaires tactiques, suscitant le grand risque d'une guerre nucléaire totale, pour défendre les parties du territoire européen. En outre, ils se demandent quel degré d'agression devra se produire pour assurer l'intervention des États-Unis au moyen d'armes nucléaires.

52. De plus, il est manifeste qu'on est fortement porté à croire, en Europe, que les États-Unis songent peut-être à retirer éventuellement de l'Europe une partie importante de leurs forces terrestres. La coïncidence de l'opération Big Lift a contribué à la manifestation de cette attitude. En certains milieux, on a même peur que les États-Unis ne restreignent ou ne refusent l'utilisation de

leurs forces terrestres dans un conflit européen de crainte de favoriser le déclenchement d'une guerre nucléaire totale. Le Comité, lors de sa visite à Washington, a de nouveau reçu l'assurance des autorités américaines de la défense que ces doutes ne sont pas fondés.

53. Les témoins qui ont comparu au Comité ont parlé longuement de la force de frappe de la France, pays qui a décidé d'avoir une force nucléaire indépendante. Voici, selon le Comité, quelques-unes des raisons qui ont motivé cette décision:

a) Le prestige national.
b) Les armes nucléaires sur le sol de France ne relèveront que des autorités françaises.
c) La protection assurée du territoire français.
d) La France est d'avis que ce n'est pas tenir compte de la réalité que de dépendre à jamais de la protection prévue aux termes des dispositions actuelles.
e) La production, en même temps, de l'énergie atomique à des fins industrielles.
f) Un effet préventif supplémentaire.

54. Le Comité a conclu que le programme visant la force de frappe de la France recevait un appui général dans ce pays, non seulement en ce moment, mais aussi pour un avenir prévisible. Sur le plan politique, cette stratégie militaire de la France a créé certaines tensions dans l'OTAN et peut gravement mettre en péril le concept de l'unité politique de l'Europe.

55. Il est à signaler que la Grande-Bretagne et la France, qui possèdent toutes deux une force nucléaire indépendante, se sont nettement réservé le droit de décider que, dans certaines circonstances et sans avoir à en venir à une entente avec ses alliés, chacune peut prendre l'initiative de dire à quel moment et de quelle façon elle doit utiliser sa force nucléaire indépendante.

56. Bien que le pacte de l'OTAN puisse être modifié depuis 1959, l'Allemagne de l'Ouest a accepté, en vertu du traité de Bruxelles de 1948, de ne pas fabriquer des armes atomiques, bactériologiques et chimiques pendant un demi-siècle.

57. Il est évident que l'Allemagne de l'Ouest voudrait que l'OTAN accroisse la puissance de ses armes nucléaires tactiques, afin de diminuer davantage le déséquilibre apparent qui existe dans les forces dotées d'armes du type classique et dont l'Allemagne est plus consciente que d'autres, vu qu'elle se trouve aux avant-postes.

L'Allemagne de l'Ouest insiste aussi sur l'intégrité de son territoire et c'est pour cela qu'elle voudrait que des armes nucléaires tactiques soient aisément mises à la disposition des forces terrestres de l'OTAN qui pourraient immédiatement s'en servir advenant une agression contre son territoire.

58. L'Allemagne de l'Ouest a accepté le principe à la base d'une force multilatérale au sein de l'OTAN, parce que, entre autres raisons, elle pourra mieux alors, de même que ses alliés de l'OTAN, se faire entendre au sujet du programme visant l'utilisation des armes nucléaires par les forces de l'OTAN et de la décision à prendre d'avance relativement aux cibles. Dans l'OTAN, on est généralement d'avis, de façon officielle, qu'il faut qu'une personne soit appelée à autoriser l'utilisation des armes nucléaires des États-Unis mises à la disposition des États membres de l'organisme, c'est-à-dire le président des États-Unis, plutôt que de recourir à l'organisme impraticable d'un comité.

59. Le problème de la balance des paiements, qui est inhérent à la question du stationnement des troupes en pays étranger, a été examiné à maintes reprises, de même que la question intéressant le partage de la production des

armements. Cette question comporte de graves conséquences secondaires d'ordre économique relativement à notre programme de défense. Il est urgent et nécessaire d'étudier davantage le problème que pose le séjour de nos forces militaires en territoire étranger pour déterminer (1) toute la portée du problème (2) les mesures à prendre pour empêcher autant que possible la diminution de nos réserves de dollars.

60. Pour répondre à divers doutes qui ont été exprimés et aux questions qui ont été posées au sujet des intentions des États-Unis, il faut dire qu'à maintes reprises les États-Unis ont indiqué leur intention de maintenir leurs forces en Europe et de remplir les engagements qu'ils ont contractés envers leurs alliés de l'OTAN en Europe. Par l'entremise de M. Robert S. McNamara, secrétaire à la Défense, les États-Unis tâchent d'obtenir que soient accrues les forces dotées d'armes de type classique au sein de l'OTAN, afin que cet organisme jouisse de plus de souplesse en cas d'agression.

61. Lors de notre visite à l'escadre numéro 3, première Division aérienne, à Zweibruchen, en Allemagne, nous avons remarqué que le personnel de l'ARC est enchanté de la qualité de son nouvel appareil, c'est-à-dire le CF-104. Le rôle de cette Division aérienne est la reconnaissance offensive (bombardements à faible distance) ou l'interception, la plupart de ses cibles étant établies d'avance. Le modèle de CF-104 dont dispose la division aérienne est destiné exclusivement au lancement d'ogives nucléaires. On a dit aux membres du Comité que d'autres modèles du F-104, dans les forces de l'OTAN, peuvent accomplir une double tâche et, semble-t-il, quelques modifications permettraient d'utiliser le CF-104 à une double fin.

62. On a longuement étudié l'importance et l'efficacité de ce rôle consistant en la reconnaissance offensive en cas de guerre. Si un conflit du type classique se limitait strictement à l'Europe, la première division aérienne du Canada n'aurait qu'un rôle très restreint à remplir dans les opérations, sauf de constituer une menace préventive et d'être disponible en tant qu'élément souple de riposte. Son rôle nucléaire exclusif l'empêche de servir d'appui ordinaire aux forces terrestres de l'OTAN. Vu les doutes qui entourent l'idée d'une guerre nucléaire de portée restreinte dans l'ouest de l'Europe sans qu'il y ait aggravation, le rôle d'une force de reconnaissance offensive de la Division aérienne acquiert une valeur militaire restreinte en cas de guerre nucléaire. La reconnaissance offensive nucléaire garde surtout une valeur préventive. Une autre faiblesse fondamentale d'une force de reconnaissance offensive réside dans sa position vulnérable en cas d'attaque.

63. A moins qu'elle n'ait l'autorité exclusive à leur sujet, la France ne permet pas que des ogives nucléaires soient emmagasinées sur son territoire; voilà pourquoi l'activité des escadrons français munis d'ogives nucléaires des États-Unis ne peut se faire à partir de bases françaises; ces escadrons sont donc postés en Allemagne. Il ne sera pas permis aux quatre escadrons de CF-104 de l'ARC, qui sont postés en France, de garder à leur base française leurs armes nucléaires appartenant aux États-Unis; ils devront obtenir leurs ogives nucléaires en dehors de la France. C'est une situation qui n'est pas satisfaisante.

64. Le comité a remarqué que les appareils de la Division aérienne du Canada, en Europe, ne sont pas entièrement équipés en tant qu'avions CF-104, et que, présentement, elle ne dispose pas, pour ses avions CF-104, d'aucune arme quelle qu'elle soit, de type classique ou de nucléaire.

65. On a étudié d'autres rôles qui pourraient être confiés à la division aérienne du Canada, par exemple, le transport aérien des troupes mobiles de l'OTAN dans le périmètre de la région de défense de cet organisme.

66. Le Comité a visité le quatrième groupe de brigade d'infanterie, à Soest, en Allemagne, et il a conclu que la brigade n'avait pas tout le matériel nécessaire pour avoir la mobilité voulue. Le Comité s'est demandé ce que valaient, du point de vue militaire, les quatre lance-fusées *Honest John* dont est dotée la brigade.

67. Autant qu'avaient pu s'en rendre compte les membres du Comité, le moral des militaires et de leurs familles est excellent dans les bases qu'ils ont visitées.

68. Le Comité recommande:

a) Étant donné l'appoint militaire que représentent nos forces armées en Europe, aussi bien que l'effet psychologique que constitue leur présence, les forces canadiennes devraient être maintenus en Europe.

b) Que soit examiné sans retard s'il y a lieu ou non de faire en sorte que le CF-104 soit en mesure d'accomplir une double tâche.

c) Que soit étudié le rôle des deux brigades, au Canada, dont la tâche actuelle consiste à servir d'appui à la brigade, en Europe, en cas d'urgence, ainsi que les moyens de transport et la mobilité de ces forces armées, de même que ceux de la brigade du Canada, en Europe.

d) Que soit immédiatement entreprise une étude relative aux opérations à longue distance en vue de décider du rôle futur le plus approprié pour la division aérienne, lorsque son matériel actuel sera devenu désuet.

e) Vu la nécessité de la mobilité, qu'on songe de façon particulière à confier à la division aérienne un rôle dans le transport aérien.

f) Que l'OTAN soit invitée à établir ailleurs les escadrons de CF-104 qui sont postés en France.

g) Que le groupe de brigade soit doté de véhicules blindés pour les troupes et d'autres moyens appropriés de transport militaire aériens et terrestres d'une grande mobilité.

h) Que l'OTAN soit invitée à transférer la batterie *Honest John* du groupe de brigade à une formation mieux adaptée du commandement.

69. Pour donner suite au quatrième chapitre, il faudra plus de temps pour examiner le rôle de la Marine royale du Canada et son efficacité dans le SACLANT.

CHAPITRE V—NORAD

70. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) a été organisé conjointement par les États-Unis et le Canada et a été établi vers la fin de 1957 pour une période initiale de dix ans.

NORAD a principalement pour but de prévenir les autorités militaires et la population de l'imminence d'une attaque aérienne et de défendre le continent nord-américain contre une telle attaque aérienne.

Le système de détection de NORAD, de concert avec le Strategic Air Command, permet aux États-Unis d'utiliser sa puissance au maximum afin de détruire le territoire ennemi si l'ennemi décide d'attaquer le continent nord-américain par la voie des airs.

71. Le Canada fournit 14,700 hommes au NORAD. Ces hommes sont affectés à la Dew Line, à la Pine Tree Line et au SAGE, à North-Bay. Aux bases de Comox (Colombie-Britannique), North-Bay (Ontario), Uplands (Ontario), Bagotville (Québec) et Chatham (Nouveau-Brunswick) soixante-quatre avions

Voodoo participent à la surveillance et à la défense du territoire. Il y a aussi à North-Bay (Ontario) et à La Macaza (Québec) deux escadrons de Bomarcs B qui ont chacun 28 missiles en train d'être équipés d'ogives nucléaires.

72. Le Comité a visité à Colorado-Springs, le 27 juillet 1963, le quartier général de NORAD et il a été impressionné par l'organisation très à point de la détection, qui permet de déterminer en peu de temps, partout sur le continent nord-américain et dans les environs, la nationalité des avions, des satellites et des navires non identifiés.

73. Le 7 novembre 1963, le Comité a visité en outre la rampe de lancement des Bomarcs B à North-Bay (Ontario). Les Bomarcs ont pour mission d'attaquer et de détruire les bombardiers ennemis porteurs de bombes nucléaires ou classiques.

74. Outre le Bomarc B, le Canada a cinq escadrons d'avions d'interception Voodoo capables de transporter une charge mixte de missiles (Falcon) air-air dotés d'ogives à explosifs puissants et deux fusées de type nucléaire.

75. L'à-propos de doter les Bomarcs et les Voodoos d'ogives nucléaires a été longuement discuté. Il semble bien que ces ogives accroîtraient l'efficacité du Voodoo et procureraient au Bomarcs une puissance en tant qu'armes de défense contre les bombardiers. Bien entendu, ils ne seraient d'aucune utilité contre la portée générale des engins balistiques.

Au cours de ses séances, le Comité a longuement discuté la question de la «cuisson», c'est-à-dire l'opération par laquelle une bombe nucléaire transportée dans un bombardier intercepté par un Bomarc ou un Voodoo doté d'armes nucléaires est désamorcée. Des spécialistes ainsi que des officiers des États-Unis et de NORAD à Washington nous assurent que la méthode de la «cuisson» a fait ses preuves. Certains hommes de science de l'Université de l'Alberta en doutent. Pour les Européens, la question ne se pose qu'en théorie.

Les BOMARCS dont la mission consiste à protéger efficacement les bases du SAC et les missiles intercontinentaux aux États-Unis, sont postés dans la zone de défense du Nord-Est des États-Unis et du Canada où la population est très dense. Il faut noter qu'ils se trouvent ainsi à protéger ces régions.

76. Parallèlement au problème que constitue le fait de munir d'armes nucléaires les Bomarcs et les Voodoos se pose la question de l'entreposage d'ogives nucléaires sur le sol canadien en temps de paix.

77. Le Canada a accepté de stocker, sous surveillance conjointe, des armes nucléaires sur le sol canadien. Le Comité est d'avis de restreindre strictement ce stockage aux seules armes nucléaires qui peuvent être utilisées exclusivement à la défense du ciel canadien, avec l'assentiment du gouvernement du Canada, en cas d'agression.

78. Le rôle de détection de NORAD revêt une très grande importance en ce qu'il permet au Commandement de la défense aérienne et au Commandement aérien stratégique d'être avertis assez tôt de toute attaque possible sur l'Amérique du Nord et particulièrement sur les bases du Commandement aérien stratégique. Il contribue donc dans cette mesure, et de façon vitale, à l'invulnérabilité des moyens stratégiques de dissuasion, qui sont essentiels à la défense du monde occidental.

79. Le Comité recommande:

a) Que le Canada continue d'adhérer au NORAD, puisque la défense de l'Amérique du Nord est une responsabilité conjointe.

b) Étant donné qu'une attaque par des bombardiers ennemis continue d'être une menace qui persiste bien qu'elle aille en diminuant, que le Canada soit en mesure de se défendre contre cette menace.

CHAPITRE VI—L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

80. En 1950, le gouvernement du Canada a répondu à l'appel de l'ONU à l'occasion de la guerre de Corée. Depuis lors nous avons envoyé des troupes à Gaza, au Congo, en Indo-Chine, au Yemen et à la frontière indo-pakistanaise, entre autres. Plus de 1,300 Canadiens servent sous les ordres de l'ONU.

81. Depuis septembre 1960, le Canada maintient un bataillon en réserve pour les besoins de l'ONU. Il s'agit, à l'heure actuelle, du premier bataillon du Royal vingt-deuxième.

82. Ces troupes, comme l'ONU elle-même, n'ont qu'un seul but, qui est le maintien ou le rétablissement de la paix dans les régions du monde où des conflits armés ont éclaté ou menacent continuellement d'éclater. Ces troupes canadiennes sont équipées exclusivement d'armes classiques légères. Leur tâche est de maintenir l'ordre, mais on leur confie souvent le soin d'établir et de maintenir des moyens de communication.

83. On a souvent parlé à l'ONU d'organiser une force permanente de police, mais on ne l'a jamais constituée. Il est intéressant de noter à cet égard que le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède ont accepté en principe de mettre sur pied, dans chacun de ces quatre pays, une force spéciale de secours qui peut être mise à la disposition des Nations Unies à bref délai.

Cependant, il a été impossible jusqu'ici d'affecter des troupes à la seule fin de servir pour l'Organisation des Nations Unies et de participer à ses opérations policières sur le plan international.

84. Le Comité recommande:

a) Que le Canada continue d'appuyer les opérations pacifiques de l'ONU.

b) Que le Canada continue de maintenir des troupes à la disposition de l'ONU pour tout service spécial, mais qu'en outre il confère à ce sujet avec la Norvège, la Suède, le Danemark et la Finlande, pays qui ont accepté en principe de maintenir des troupes spéciales de secours à la disposition de l'ONU.

85. Afin de continuer l'étude du chapitre six, il faut plus de temps pour étudier la portée du contrôle de contingents canadiens sous le commandement des Nations Unies.

CHAPITRE VII—DÉFENSE DU CANADA

86. On prétend que dans le contexte du perfectionnement technique des armes nucléaires, le Canada n'est pas défendable. Les frontières sont éloignées et le territoire des régions arctiques est vaste. Nombre de villes peuvent être facilement attaquées. Cependant, il est nécessaire que les troupes puissent être transportées vers le territoire où a lieu une invasion ennemie. Il nous faut également une aviation capable de surveiller le territoire et de transporter les troupes requises pour la défense de ce territoire. En outre, il importe que la Marine canadienne surveille et patrouille les eaux territoriales du Canada.

87. A supposer qu'il y ait un débarquement ennemi en territoire canadien, il incomberait en premier lieu au Canada de prendre les mesures de défense nécessaires. Toutefois, étant donné leurs obligations découlant de certains traités et la responsabilité conjointe du Canada et des États-Unis relativement à la défense de l'Amérique du Nord, les États-Unis se porteraient à notre défense. L'inviolabilité du territoire canadien est une condition *sine qua non* de la défense des États-Unis.

88. Pour compléter le chapitre sept, il nous faudra examiner plus à fond les sujets suivants quant à la défense du territoire canadien:

a) les troupes requises (effectifs et genre);
b) le degré de mobilité de ces troupes;
c) le rôle de l'aviation;
d) le rôle de la marine.

CHAPITRE VIII—LA POLITIQUE DE DÉFENSE

La politique de défense du Canada est conditionnée par certains facteurs essentiels:

89. Il est admis que la politique de défense est un prolongement logique de la politique extérieure. Il est essentiel, cependant, de prendre toutes les décisions en matière de défense en tenant compte avant tout des intérêts du Canada.

90. La politique de défense du Canada doit être une politique canadienne en ce sens qu'elle doit s'inspirer des intérêts du Canada et s'alimenter à des sources canadiennes tout en tenant compte de la situation mondiale. Elle ne doit pas imiter servilement la politique d'un autre pays.

91. L'impératif premier de notre politique militaire doit être la défense du territoire canadien situé géographiquement entre les deux puissances nucléaires, l'Union soviétique et les États-Unis.

92. Pour assurer une défense adéquate du territoire canadien, il ne faut pas seulement une armée de terre; il faut aussi que l'espace aérien soit continuellement surveillé et que les eaux territoriales soient patrouillées par la marine canadienne.

93. Le Canada doit, en dehors de ses limites territoriales et conjointement avec ses alliés, contribuer au maintien d'une force de dissuasion, ce qui l'oblige à contracter des alliances et à consulter ses alliés.

94. Les forces armées du Canada, compte tenu de la puissance et des autres engagements de notre pays, doivent être prêtes à répondre, moyennant un contrôle approprié, à n'importe quel appel des Nations Unies pour l'aider à remplir son rôle pacificateur dans le monde.

95. Dans la conjoncture actuelle, quelles sont les guerres auxquelles l'univers et le Canada peuvent être appelés à participer? La plus néfaste serait certainement une guerre nucléaire totale. Certains prétendent qu'un conflit nucléaire pourrait être limité, mais les avis contraires abondent. Le Canada doit envisager la possibilité d'une guerre nucléaire généralisée dans laquelle l'alliance occidentale et le bloc oriental seraient les principaux antagonistes. Le deuxième genre de guerre possible serait une guerre de type classique dans laquelle on n'aurait pas recours aux armes nucléaires. Enfin, depuis la Seconde Guerre mondiale, le monde a connu la guerre d'escarmouches, c'est-à-dire les conflits locaux.

96. Comment pourrait se produire un conflit nucléaire? Ce serait très probablement par l'aggravation d'un conflit de type classique qui dégénérerait en conflit nucléaire. L'Europe a été mentionnée comme une région où un conflit pourrait commencer, mais il se peut que l'impasse créée par l'«équilibre de la terreur» ait rendu ce genre de conflit fort improbable.

97. Il ne faut pas écarter la possibilité d'une attaque-surprise de l'Union soviétique contre un membre de l'OTAN qui déclencherait immédiatement des représailles au moyen des armes nucléaires de la part des États-Unis et de ses alliés.

98. Les conflits de type classique naissent plus facilement. Nous en avons eu plusieurs exemples depuis la guerre de 1939-1945. Le plus sérieux a certainement été la guerre de Corée. A l'heure actuelle un conflit demeure essentiellement de type classique tant qu'il n'implique pas la participation directe des États-Unis et de l'Union soviétique. Si les deux grands antagonistes participent directement au même conflit, il n'y a aucun doute que ce conflit deviendra un conflit nucléaire.

99. Tant que les armes nucléaires de l'URSS sont contrebalancées par les missiles intercontinentaux et les fusées Polaris lancées par les sous-marins nucléaires des États-Unis et tant qu'un des deux antagonistes n'aura pas découvert un missile anti-missile, il n'est pas probable qu'il se déclenchera une guerre nucléaire.

100. Le Comité recommande:

a) Que les États-Unis conservent l'autorité définitive sur toutes ses armes nucléaires mises à la disposition de l'OTAN.

b) Que le Canada ne s'engage absolument pas dans la mise au point et la production des armes nucléaires.

101. Pour donner suite au chapitre huit, il faut plus de temps pour examiner la proposition voulant que des membres de l'OTAN participent aux travaux préliminaires de la préparation des plans et des cibles pour les armes nucléaires qui seront disponibles et utilisables sous l'autorité des États-Unis d'Amérique.

CHAPITRE IX—MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

102. Le Comité n'a pas pu étudier tous les détails de l'organisation du ministère de la Défense nationale, mais, après avoir entendu le ministre, les chefs d'état-major et plusieurs autres témoins, il peut mentionner certains problèmes qu'il a l'intention d'étudier quand il reprendra ses travaux au cours de la prochaine session. Ces problèmes sont les suivants:

a) La nature et la portée du contrôle des forces armées par les autorités civiles.

b) L'organisation de l'état-major.

c) La concentration de toutes les questions de défense nationale sous un seul ministre.

d) Le contrecoup possible des dépenses militaires et de la production des armements sur l'activité économique du Canada.

e) Les effets que peut avoir la réduction du budget de la défense sur l'embauche.

f) Les programmes relatifs à la recherche et au perfectionnement.

* * *

Le Comité désire adresser ses remerciements sincères à son secrétaire, aux membres de la Division des comités, aux autres fonctionnaires de la Chambre des communes et à toutes les personnes au Canada et à l'étranger dont la collaboration a grandement aidé le Comité à accomplir son travail.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 17 décembre 1963.
(46)

Le Comité spécial de la défense se réunit à huis clos à 2 h. 10 de l'après-midi, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch. (23)

Le président, au nom du sous-comité directeur, présente un «Projet de rapport à la Chambre». Il explique comment on a procédé pour rédiger ce rapport et demande au Comité d'en faire l'étude, alinéa par alinéa.

A 5 heures et demie de l'après-midi, l'examen du projet de rapport est interrompu et la séance est suspendue jusqu'à 7 heures et demie du soir.

SÉANCE DU SOIR
(47)

Le Comité spécial de la défense se réunit de nouveau à huis clos à 7 h. 40 du soir, sous la présidence de M. Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch—(21)

Le Comité poursuit son examen du «Projet de rapport à la Chambre».

A 10 heures du soir, l'examen du rapport est interrompu et le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 18 décembre 1963, à 9 heures et demie du matin.

MERCREDI 18 décembre 1963.
(48)

Le Comité spécial de la défense se réunit à huis clos à 9 h. 50 du matin, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, MacRae, McMillan, Patterson, Sauve, Smith, Temple, Winch—(21)

Le Comité poursuit son examen détaillé du «Projet de rapport à la Chambre».

A midi, l'examen du rapport est interrompu et la séance est suspendue jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(49)

Le Comité spécial de la défense se réunit à huis clos à 2 h. 20 de l'après-midi, sous la présidence de M. Maurice Sauvé.

Présents: MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, MacInnis, MacLean, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple, Winch. (21)

Le Comité poursuit son examen détaillé du «Projet de rapport à la Chambre» et des modifications proposées. Le rapport modifié est adopté.

Sur la proposition de M. Béchard, appuyé par M. Temple,

Il est décidé—Que le Comité fasse imprimer sous forme de brochure, 1,500 exemplaires bilingues du «Rapport à la Chambre»; et que le président présente le rapport à la Chambre.

Sur la proposition de M. Béchard, appuyé par M. Winch,

Il est décidé—Que le Comité autorise la préparation de certaines études sur des questions relatives à la Défense; qu'un montant maximum de $300 soit payé pour chacune de ces études; que tous les frais auxquels donne lieu la préparation de ces études soient payés; et que le sous-comité directeur en désigne les sujets.

Les études susmentionnées porteront sur les sujets suivants:

a) Les dépenses pour la défense et l'influence de ces dépenses sur l'économie canadienne;
b) Le coût de la défense au regard du coût dans d'autres pays;
c) Les armes classiques et nucléaires;
d) Les autres politiques de défense possibles au Canada;
e) La politique canadienne en matière de défense depuis 1867;
f) La politique de défense des membres de l'OTAN et d'autres pays y compris les pays communistes;
g) Les engagements envers les Nations-Unies et les opérations internationales;
h) L'armement et les armes modernes;
i) Le désarmement et la surveillance;
j) La relation entre la politique de défense et la politique extérieure;
k) La force internationale de police; et
l) Les conséquences économiques du désarmement.

Sur la proposition de M. Béchard, appuyé par M. Hahn,

Il est décidé—Que des remerciements soient transmis au président du Comité et aux autres membres du sous-comité directeur pour le travail qu'ils ont accompli et pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités.

En réponse, le président, au nom du sous-comité directeur, remercie les membres du Comité de leur aide et de leur collaboration au cours des derniers mois.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
E. W. Innes.

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

RAPPORT INTÉRIMAIRE

du

COMITÉ SPÉCIAL

de la

CHAMBRE DES COMMUNES

étudiant

les questions relatives à la

DÉFENSE

---

présenté par

M. MAURICE SAUVÉ — *Président*

•

LE 20 DÉCEMBRE 1963

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

RAPPORT INTÉRIMAIRE

du

COMITÉ SPÉCIAL

de la

CHAMBRE DES COMMUNES

étudiant

les questions relatives à la

DÉFENSE

---

présenté par

M. MAURICE SAUVÉ — *Président*

•

LE 20 DÉCEMBRE 1963

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

TABLE DES MATIÈRES

20 décembre 1963

Le Comité spécial de la défense a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi du 7 juin 1963, votre Comité présente à la Chambre des communes, dans le document ci-annexé, ses conclusions, observations et recommandations.

* * *

Un exemplaire des Procès-verbaux et Témoignages du Comité (Fascicules 1 à 22 inclusivement) est aussi déposé.

Respectueusement soumis,

Le Président,
MAURICE SAUVÉ

CHAPITRE I—COMITÉ SPÉCIAL DE LA DÉFENSE

1. Le 7 juin 1963, la Chambre des communes décidait de former un Comité spécial de la défense et adoptait la résolution suivante:

> Qu'un Comité spécial soit nommé pour étudier des questions relatives à la défense et faire connaître ses observations et avis à cet égard dans des rapports remis de temps à autre; que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins, de même qu'à siéger à divers endroits; que l'article 67 du *Règlement* soit suspendu en ce qui concerne ledit comité, qui se composera de 24 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

2. Le 10 juin, la Chambre des communes nommait les 24 membres du comité:

> MM. Asselin (*Notre-Dame-de-Grâce*), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (*Lac-Saint-Jean*), Lloyd, McInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple et Winch.

Après que le Comité eut commencé à siéger, les députés suivants ont aussi été désignés pour en faire partie: MM. Nielsen, McNulty, Plourde, MacRae et Horner (*Acadia*); ces deux derniers sont actuellement membres du Comité.

Pour préparer les séances, le Comité a formé un sous-comité directeur composé de MM. Sauvé (président), Lambert (vice-président), Lessard (*Lac-Saint-Jean*), MacLean (*Queens*), Temple et Winch.

3. Le Comité spécial de la défense a tenu des séances à partir du 18 juin jusqu'au 11 décembre 1963, pour recueillir des renseignements.

Nombre de séances:	Au Canada — 29,	y compris une séance au quartier général de la région septentrionale du NORAD, à North-Bay.
	Aux États-Unis — 2,	au quartier général du NORAD, à Colorado Springs, et à Washington.
	En Europe — 14,	y compris une visite à la 4e brigade d'infanterie et une autre à l'escadre n° 3 de la 1re Division aérienne.
TOTAL	45 séances	

4. Au moment d'entreprendre l'étude approfondie des problèmes de défense au Canada, le Comité a jugé bon de convoquer les personnes suivantes comme témoins:

> L'honorable Paul Martin, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; l'honorable Paul T. Hellyer, ministre de la Défense nationale; l'honorable Lucien Cardin, ministre associé de la Défense nationale; l'honorable Charles M. Drury, ministre de la Production de défense; le maréchal en chef de l'Air F. R. Miller, président du comité des chefs d'état-major; le vice-amiral H. S. Rayner, chef de l'état-major de la Marine; le lieut.-gén. G. Walsh, chef de l'état-major général; le maréchal de l'Air C. R. Dunlap, chef de l'état-major de l'Air; M. A. H. Zimmerman, président du Conseil de recherches pour la défense; M. E. J. Keyston, vice-président du Conseil de recherches pour la défense; et M. G. S. Field investigateur scientifique en chef.

Les personnes suivantes, qui ne sont pas au service de l'État, ont aussi aidé le Comité dans son étude:

MM. D. B. Scott, L. E. Trainor et J. T. Sample, tous trois de l'université de l'Alberta; le général Charles Foulkes (à la retraite); le lieutenant-général Guy Simonds (à la retraite); le commodore James Plomer (à la retraite), et M. John Gellner.

5. Le mercredi 17 juillet 1963, le Comité a visité le quartier général du NORAD à Colorado Springs, aux États-Unis, et a entendu les personnes suivantes: Le général John K. Gerhart, de l'Aviation américaine, commandant en chef du NORAD; le maréchal de l'Air C. Roy Slemon, de l'ARC, commandant adjoint; ils étaient accompagnés des personnes suivantes: le brig.-gén. L. W. Stocking, de l'Aviation américaine, le col. J. W. Bothwell, de l'Aviation américaine; le vice-maréchal de l'Air M. D. Lister, de l'ARC; le lieut.-col. d'aviation V. Rolfe, de l'ARC; le lieut.-col. J. L. Pilant, de l'Armée américaine; le commander A. M. Smith, de la Marine américaine; le lieut.-col. J. L. Beck, de l'Aviation américaine; le commandant d'aviation S. E. Collins, de l'ARC, et M. G. Salsky.

6. Le jeudi 7 novembre 1963, le Comité a visité le quartier général de la Région nord du NORAD, la base de BOMARC, à North-Bay (Ont.), et l'escadron 414. Nous avons entendu les témoins suivants: Le vice-maréchal de l'Air M. M. Hendrick, officier général commandant du commandement de la défense aérienne; le vice-maréchal de l'Air J. B. Harvey, commandant, région septentrionale du NORAD; avec l'aide des personnes suivantes: le commodore de l'Air M. E. Pollard; le colonel T. H. Besson; le colonel d'aviation G. B. Murray; le lieut.-col. d'aviation A. G. Lawrence; le lieut.-col. d'aviation J. MacKay; le commandant d'aviation H. J. Tennant; le commandant d'aviation D. S. Terrell; le capitaine d'aviation R. M. Taylor.

7. Étant donné que l'apport du Canada à l'OTAN absorbe une forte proportion du budget de défense du Canada, le Comité a jugé qu'il n'était pas possible de parvenir à évaluer de façon précise le rôle des troupes canadiennes en Europe sans prendre connaissance, directement, des programmes de défense de certains des principaux États membres de l'OTAN et de SHAPE et d'entrer directement en relations avec les chefs de ces deux organismes. De plus, le Comité a constaté que la stratégie militaire a considérablement évolué au cours des années et il était évident que des entretiens avec les dirigeants et les penseurs d'Europe permettraient à ses membres de mieux comprendre tous les aspects de la défense.

8. Le Comité a quitté le Canada le 10 novembre 1963 et il y est revenu le 24 novembre. Il a tenu des séances en France, en Allemagne, au Danemark et au Royaume-Uni. Au cours de 14 séances, le Comité a entendu les 44 témoins que voici:

Le très honorable George Drew, haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni; le commodore F. B. Caldwell; le commodore de l'Air W.-P. Gouin; M. P. E. Haddon; le col. G. R. Hale; M. R. S. Thain, tous membres de l'état-major interarmes du Canada, à Londres.

M. Leonard Beaton, de l'Institut des études stratégiques; le professeur Michael Howard et le col. Gwynne-Jones.

Le vice-maréchal de l'Air D. A. R. Bradshaw, commandant de la 1re Division aérienne; le colonel d'aviation D. C. Laubman, commandant de l'escadre 3 (F); le brigadier M. R. Dare, le colonel W. C. Dick; le lieut.-col. C. D. Simpson; le major Crowe et le capitaine W. H. Moorhouse, tous du 4e groupe de brigade de l'infanterie canadienne.

M. Dirk U. Stikker, secrétaire général de l'OTAN; M. George Ignatieff, représentant permanent du Canada au Conseil de l'OTAN; le vice-maréchal de l'Air R. A. Cameron, de l'ARC, conseiller militaire; le général L. L. Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées en Europe; le colonel Olan et le colonel Dolan, tous deux du SHAPE; M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada en France; le brig.-gén. N. V. Hinh, de la République française; le général Pierre Gallois; M. André Moynet, président de la Commission de défense de l'Assemblée nationale française; M. J. G. Halstead, de l'ambassade du Canada à Paris.

M. Franz Krapf, chef de la IIe Division politique, et MM. Dirk Oncken et Hans Arnold, tous deux de la IIe Division politique du ministère des Affaires étrangères d'Allemagne.

Le col. Jähne, le col. Hopfgarten et le lieut.-col. Neubert, de l'état-major général du ministère de la Défense d'Allemagne; M. Fritz Erler, président adjoint du parti démocratique socialiste de la République d'Allemagne; V. Victor Gram, ministre de la Défense du Danemark; M. Paul Fischer, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères; le maj.-gén. S. B. R. Helsø, chef d'état-major de la Défense du Danemark; et aussi le major-général Blixenkhrone-Møller (Armée); le maj.-gén. Ziegler, de l'Aviation danoise; le capitaine J. Petersen, de la Marine danoise; le lieut-col. P. Brüner et le capitaine M. Petersen, de l'état-major de la Défense du Danemark; M. P. W. Frellesvig, chef de la division de l'OTAN, et M. M. Frederiksen, chef de département, ministère de la Défense.

9. Le Comité a visité Washington (É.-U.) le mercredi 11 décembre 1963 afin de discuter les problèmes mutuels de défense et les questions connexes avec les fonctionnaires supérieurs de la Défense et du Département d'État des États-Unis.

Les personnes suivantes ont été entendues:

M. W. P. Bundy, secrétaire adjoint à la Défense (affaires internationales de sécurité) (É.-U.); M. J. C. Kitchen, sous-secrétaire adjoint pour les affaires politico-militaires, Département d'État (É.-U.); et M. Henry S. Rowen, sous-secrétaire adjoint de la défense (*Planning and National Security Council Affairs*) (É.-U.).

Des mémoires ont été présentés aussi par

Son Excellence Charles S. A. Ritchie, ambassadeur du Canada aux États-Unis; le brigadier Bennett, président suppléant de l'état-major conjoint du Canada (Washington); M. D. Gilchrist, directeur du bureau de Washington du ministère de la Production de défense.

10. Le 1er août 1963, le Comité a invité des groupes et des particuliers à présenter leurs vues sur les questions relatives à la défense. Voici le texte de cette décision:

Il plairait au Comité de recevoir des documents écrits ou des exposés à l'égard de la défense et des questions de défense. Les personnes ou organisations désirant faire ces représentations écrites sont priées d'envoyer quarante exemplaires en anglais, si possible, et quinze exemplaires en français de leurs déclarations au Secrétaire du Comité spécial d'enquête sur la défense, Chambre des communes, Ottawa. Ces exposés doivent être accompagnés d'un bref résumé sur les antécédents et les titres des personnes ou des groupes qui en sont les auteurs.

11. Les mémoires suivants ont été reçus:

1. Document préparé par les physiciens de l'Université de l'Alberta—déposé le 17 octobre 1963—(Pièce n° 5)—(imprimé en appendice au compte rendu des délibérations du Comité n° 14).

2. Revue du rapport Mainguy par le Commodore James Plomer—déposé le 28 novembre 1963—(pièce n° 7)—(imprimé en appendice au compte rendu des délibérations n° 21).
3. Déclaration préparée, qui a été présentée au Comité d'enquête sur la défense par la Voix des femmes, Canada—déposée le 28 novembre 1963—(pièce n° 8).
4. Mémoire sur les recherches et la défense, avec annexes, par l'Institut canadien des recherches sur la paix—déposé le 28 novembre 1963 (pièce n° 9).

12. La Chambre des communes a innové en nommant un Comité spécial d'enquête sur la défense et en lui donnant le mandat d'examiner tous les aspects de la politique de la défense. Il est vrai que, depuis 1941, la Chambre a nommé plusieurs Comités spéciaux pour étudier les dépenses de la défense:

Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1941
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1942
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1943
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre —1944
Comité spécial d'enquête sur les dépenses et les économies de guerre—1945
Comité spécial d'enquête sur les dépenses et les économies de guerre—1946
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de guerre (2e session)—1951
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1952
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1953
Comité permanent sur les prévisions budgétaires (dépenses de la défense)—1958
Comité spécial d'enquête sur les dépenses de la défense—1960

13. Le Comité a considéré qu'il avait pour but d'examiner la politique de défense future plutôt que d'examiner le passé en détail. Il faut se rappeler qu'entre le temps où la politique est adoptée et celui où elle est mise en vigueur il y a nécessairement un décalage. C'est surtout le cas quand une nouvelle orientation est donnée à cette politique qui peut entraîner l'organisation et l'acquisition d'un matériel nouveau et compliqué, de même que la formation à nouveau du personnel.

14. Le Comité a été formé à un moment où le Canada, à la lumière de nouveaux concepts stratégiques, doit réexaminer le rôle que ses armées auront à jouer pour la défense du pays et du monde libre dans le respect de ses alliances et de ses engagements internationaux.

15. Le Comité a reçu l'avis et l'assistance du personnel de l'Administration publique sur une base *ad hoc*. Ce procédé n'est pas entièrement satisfaisant. A Cause de l'ampleur de l'étude et des complexités des problèmes de défense, il est nécessaire qu'une assistance technique continue soit assurée au Comité.

16. Ce rapport provisoire est déposé maintenant afin que les présentes recommandations du Comité soient à la disposition du Gouvernement avant que celui-ci ait publié son Livre blanc sur les problèmes de la défense.

17. Le Comité est maintenant en mesure de faire des recommandations et de dresser une liste des questions importantes qu'il désire examiner, se réservant le droit d'étudier d'autres problèmes en dehors de ceux qui sont mentionnés dans le rapport provisoire.

18. Le Comité recommande donc:

a) Que ce Comité spécial d'enquête sur la défense, qui cessera d'exister à la fin de la présente session, soit reconstitué au début de la prochaine session et que, autant que possible, les membres actuels du Comité soient nommés de nouveau.

b) Que les procès-verbaux et les témoignages du présent Comité soient déférés par la Chambre au Comité lorsqu'il sera reconstitué lors de la prochaine session.

c) Que, lorsque le travail du Comité spécial mentionné ci-dessus sera complété, la Chambre des communes organise un Comité permanent d'enquête sur la défense de composition analogue à celui-ci.

d) Que le Comité permanent d'enquête sur la défense proposé soit doté d'un secrétariat technique.

CHAPITRE II—LES SERVICES ARMÉS

19. Au cours des nombreuses séances du Comité on a soulevé plusieurs problèmes concernant les services armés du Canada. Quelques-uns sont rappelés ici; les autres le sont dans des chapitres suivants du rapport.

20. Le ministre et le sous-ministre associé de la Défense, les chefs d'état major de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation ainsi que le président du Conseil de recherches pour la défense ont fait des exposés détaillés sur leurs effectifs militaires et civils et sur la répartition de ces effectifs. Voici un résumé de ces renseignements, à la date des témoignages:

MARINE

Effectifs militaires 21,593
Effectifs civils 12,297

Effectif Total de la Marine

1 Porte-avions avec un escadron d'avions de dépistage et un escadron d'hélicoptères
18 Destroyers d'escorte (de la classe Saint-Laurent, Restigouche ou Mackenzie)
8 Destroyers d'escorte de la classe Tribal
17 frégates
10 dragueurs de mines
3 sous-marins (prêtés par la Marine royale)
1 sous-marin
1 navire d'approvisionnement de la flotte
2 navires de réparations d'entretien
4 escadrons d'avions (base de terre)

Organisation de la Marine (Côte de l'Est)

Le commandement de l'Atlantique, dont le quartier général est à Halifax, est placé sous le commandement de l'amiral et comporte:

des effectifs de la marine
des moyens d'appui

Sur la côte de l'Est nous avons:

1 Porte-avions avec un escadron d'avions de dépistage et un escadron d'hélicoptères embarqués
11 Destroyers d'escorte des classes Saint-Laurent, Restigouche et Mackenzie
8 Destroyers d'escorte de la classe Tribal
10 frégates

6 dragueurs de mines
3 sous-marins prêtés par la Marine royale
1 navire d'approvisionnement de la flotte
1 navire de réparations d'entretien
3 escadrons d'avions dont la base de terre est à la station d'aviation de la marine à Dartmouth

Le commandement de l'Atlantique est un commandement de zone, l'amiral étant responsable de toutes les opérations de la Marine dans une vaste région. Environ les deux tiers des effectifs de la MRC servent sur la côte de l'Atlantique.

Organisation de la Marine (Côte de l'Ouest)

Le commandement du Pacifique, dont le quartier général est à Esquimalt (C.-B.) est placé sous le commandement de l'amiral et comporte:
des effectifs de la Marine
des moyens d'appui

Sur la côte de l'Ouest nous avons:
7 destroyers d'escorte de la classe Saint-Laurent et Mackenzie
7 frégates
4 dragueurs de mines
1 sous-marin
1 navire de réparations d'entretien
1 escadron d'avions dont la base terrestre est à Patricia Bay.

Le commandement du Pacifique est un commandement de zone, l'amiral étant responsable de toutes les opérations de la Marine dans une vaste région. Environ un tiers des effectifs de la MRC servent sur la côte du Pacifique.

Division de Réserve de la MRC

Il y a également un commandant de la division de la Marine à Hamilton (Ontario), qui est chargé des 21 divisions de réserve disséminées à travers le pays.

Dix-sept divisions universitaires de formation pour la Marine sont associées aux divisions de la Marine.

ARMÉE

Effectifs militaires	49,381
Effectifs civils	16,980

Organisation

Quartier général du commandement de l'Ouest, Edmonton (Alberta)
Quartier général du commandement Central, Oakville (Ontario)
Quartier général du commandement de Québec, Montréal
Quartier général du commandement de l'Est, Halifax (N.-É.)

Effectifs principaux

1 Groupe de brigade d'infanterie canadienne à Calgary (Alberta)	20,500
2 Groupe de brigade d'infanterie canadienne au camp de Petawawa (Ont.)	
3 Groupe de brigade d'infanterie canadienne, au camp de Gagetown (N.-B.)	
4 Groupe de brigade d'infanterie canadienne, à Soest (Allemagne)	6,000
Contingent de surveillance des Nations-Unies	1,329

AVIATION

Effectifs militaires	52,272
Effectifs civils	15,249

MILICE ET ARMÉE DE RÉSERVE

Armée	53,763
Marine	3,405
Aviation	2,307

(Données au 30 septembre 1963.)

EFFECTIFS POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES—

Personnel militaire	123,246
Personnel civil, y compris le CRD, l'administration et le service de l'inspection	49,078

21. Les chefs d'état-major et autres témoins ont étudié les divers stades de l'intégration et de la coordination des services armés à partir du concept d'un seul service de défense placé sous un seul commandement, jusqu'à la réunification des trois armes—marine, armée et aviation—sous un seul état-major avec services communs aux trois armes dans plusieurs secteurs.

La question de l'intégration et de la coordination est influencée, non seulement par le rôle que les trois armes pourraient être appelées à jouer dans l'avenir, mais par l'efficacité, tant du point de vue militaire que du point de vue économique, des services distincts, et par l'amélioration possible du moral et de l'esprit de corps d'un service de défense homogène. On a souvent cité comme modèle d'intégration le Marine Corps des États-Unis et il serait utile d'en étudier l'organisation.

22. Le Comité a appris que le major-général Jean-Victor Allard doit étudier l'organisation de l'armée. Le Comité a également appris qu'un groupe temporaire de travail étudie en ce moment plusieurs autres problèmes relatifs à la défense sous la direction de M. R. J. Sutherland, du Conseil de recherches pour la défense. Le Comité se demande si les militaires et les civils qui les secondent dans chacune des trois armes sont judicieusement répartis compte tenu des tâches assignées à chaque arme. Le Comité désire étudier plus à fond la question.

23. Le 5 décembre 1963 le ministre de la Défense nationale a annoncé une réduction sensible des effectifs de la milice, dont la mission traditionnelle a été de servir de cadre en temps de paix à la mobilisation des armées en cas d'urgence. Rien n'a été dit au sujet d'une réduction sensible des effectifs réguliers. A l'heure actuelle, la milice s'occupe surtout de protection civile. Aucune indication n'a été donnée quant aux répercussions que la réduction de la milice pourrait avoir sur la défense civile. On a soulevé devant le Comité des questions sur l'avantage qu'il y aurait à éduquer la population sur les mesures à prendre pour survivre plutôt que d'organiser des cadres militaires pour la protection civile.

24. Le commodore James Plomer (à la retraite) a comparu devant le Comité et a été interrogé. Il a réitéré les accusations qu'il avait faites antérieurement dans les journaux contre l'administration et la politique de la Marine. Le vice-amiral Rayner est revenu devant le Comité et a répondu à certaines de ces allégations.

25. La question du service militaire obligatoire ou national a été étudiée rapidement, tout particulièrement pendant le témoignage du lieutenant-général Simonds, qui s'est déclaré en faveur d'un tel service.

26. Notre Comité fait les recommandations suivantes:

a) Comme le Comité n'est pas en mesure d'étudier à fond les accusations du commodore Plomer, qu'un comité d'enquête distinct soit chargé d'étudier toute la question dans l'intérêt des parties en cause.

b) Que l'on examine plus efficacement l'organisation et l'utilisation des effectifs afin d'en obtenir un meilleur rendement.

27. Pour faire suite au deuxième chapitre, le Comité aura besoin de plus de temps pour étudier les questions suivantes:

a) l'intégration et la coordination des forces armées;
b) le rôle de la milice et autres groupes de réserve;
c) le service militaire obligatoire;
d) l'organisation des effectifs;
e) les collèges militaires;
f) la protection civile.

CHAPITRE III—BUDGET DE LA DÉFENSE

28. A une époque où le gouvernement fédéral éprouve de la difficulté à satisfaire aux exigences budgétaires toujours croissantes, il est essentiel d'examiner en détail les dépenses au chapitre de la défense.

29. Les Chefs d'état-major de chaque arme ont fourni les renseignements nécessaires concernant les affectations de crédits à leurs services respectifs et les attributions de dépenses budgétaires. Le sommaire suivant, tiré de la brochure intitulée «The National Finances—1963-64» publiée par *The Canadian Tax Foundation*, sera utile:

30. Dépenses aux fins de la défense

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(en millions de dollars)

Année financière	Dépenses budgétaires Défense	Total des dépenses budgétaires	Défense en tant que % du total
			%
1960	1,537.9	5,702.0	26.9
1961	1,542.1	5,958.1	25.9
1962	1,654.9	6,520.6	25.4
1963	1,610.6	6,570.3	24.5
1964	1,639.0	6,845.0	23.9

31. Dépenses budgétaires par principale catégorie

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(en millions de dollars)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Acquisition de matériel	292.5	285.0	320.8	258.4	296.5
Construction	87.8	78.8	84.8	78.2	49.4
Personnel militaire	545.3	565.8	619.9	631.2	623.6
Direction et entretien	586.8	577.5	596.2	605.1	629.7
Contributions à l'infrastructure et aux budgets de l'OTAN	17.4	14.2	11.1	14.5	15.0
Recherches appliquées dans l'industrie	—	—	—	1.2	5.3
Programme de recherches sur les satellites	—	—	—	—	.8
Total des paiements	1,529.8	1,521.3	1,632.8	1,588.6	1,620.3
Déduire:					
Dépenses sur comptes spéciaux	14.9	3.8	6.7	13.7	29.5
Total des dépenses budgétaires	1,514.9	1,517.5	1,626.1	1,574.9	1,590.8

32. Dépenses budgétaires par service

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(en millions de dollars)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Marine	255.8	245.5	272.0	269.4	291.4
Armée	400.8	402.3	442.4	443.0	444.9
Aviation	743.3	755.4	788.1	713.9	692.3
Recherches et perfectionnement pour la défense	39.2	41.9	40.4	41.1	51.2
Aide mutuelle et infrastructure de l'OTAN	18.4	14.6	11.1	25.0	32.1
Autres	72.3	61.6	78.8	96.2	108.4
Total des paiements	1,529.8	1,521.3	1,632.8	1,588.6	1,620.3
Déduire:					
Dépenses sur des comptes spéciaux	14.9	3.8	6.7	13.7	29.5
Total des dépenses budgétaires	1,514.9	1,517.5	1,626.1	1,574.9	1,590.8

33. Répartition de chaque dollar de dépense pour la défense nationale

Pour les années financières finissant le 31 mars 1960 à 1964

(Pourcentage)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Matériel	19.1	18.8	19.6	16.3	18.3
Construction	5.7	5.2	5.2	4.9	3.1
Personnel militaire	35.7	37.3	38.0	39.7	38.5
Direction et entretien	38.4	38.1	36.5	38.1	38.9
Infrastructure et OTAN	1.1	.9	.7	.9	.9
Recherches appliquées dans l'industrie	—	—	—	.1	.3
Programme de recherches sur les satellites	—	—	—	—	—
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

34. Dépenses estimatives pour acquisition de matériel et construction par service

Pour l'année financière finissant le 31 mars 1964

(en millions de dollars)

	Aviation	Marine	Armée	Recherches pour la défense	Autres	Total
Aéronefs et moteurs	105.5	11.2	—	—	17.0	133.7
Munitions et bombes	4.1	3.5	11.0	—	—	18.6
Matériel électronique et de transmission	21.9	14.5	5.8	—	—	42.2
Navires	—	38.5	—	—	—	38.5
Armement	.5	5.7	2.8	—	—	9.0
Matériel mécanique, y compris véhicules	2.8	.8	13.9	—	—	17.5
Matériel spécial d'instruction	3.8	1.5	.1	—	—	5.4
Matériel divers	4.5	1.5	4.2	—	—	10.2
Autres	—	—	2.1	19.0	.3	21.4
Total pour le matériel	143.1	77.2	39.9	19.0	17.3	296.5
Construction de bâtiments et ouvrages	25.4	3.3	18.0	1.5	—	48.2
Achats de propriétés immobilières	.6	.2	.3	—	—	1.1
Total pour la construction et les propriétés immobilières	26.0	3.5	18.4	1.5	—	49.4
Grand total	169.1	80.7	58.3	20.5	17.3	345.9

35. Le budget militaire du Canada est souvent comparé aux dépenses militaires des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, principaux membres de l'OTAN. Il est peut-être intéressant de donner ici quelques statistiques qui ont été établies par *The Institute for Strategic Studies* dans un document publié en novembre 1963, sous le titre «The Military Balance 1963-1964».

36. Comparaisons des dépenses pour la défense

Pays	En pourcentage du produit national brut			Budgets de la défense de 1963		1963 Dépenses pour la défense
	1953	1958	1962	Montants actuels	Augmentation ou diminution au regard du budget de 1962	Par tête
				(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en dollars)
Belgique	4.9	3.6	3.4	444	+ 88	48
Canada	9.0	6.0	5.1	1,480	− 109	78
Danemark	3.7	3.3	3.5	225	+ 45	48
France	11.0	8.0	7.8	4,062	+ 531	79
Allemagne	5.0	3.8	6.0	4,607	+ 857	83
Grèce	6.1	5.8	4.5	167	− 3	21
Italie	4.6	4.3	4.0	1,510	+ 255	30
Luxembourg	3.2	2.1	1.6	7	—	22
Pays-Bas	6.2	5.0	5.0	618	+ 63	51
Norvège	5.7	4.0	4.2	197	+ 6	54
Portugal	4.5	4.5	8.9	176	+ 18	18
Turquie	5.4	5.4	5.0	235	− 52	8
Royaume-Uni	11.3	7.8	7.4	5,146	+ 327	96
États-Unis	14.8	11.1	10.7	52,400	+ 400	276
				71,274	+2,418	

37. On a surtout retenu comme base de comparaison la notion du produit national brut, et dans ce contexte, les États-Unis ont consacré à la défense en 1962 10.7 p. cent du produit national brut; la France, 7.8 p. cent; le Royaume-Uni, 7.4 p. cent; l'Allemagne, 6 p. cent; l'Italie, 4 p. cent et le Canada, 5.1 p. cent.

Sur cette seule base de comparaison, le Canada peut sembler faire un effort moins considérable que ses principaux alliés de l'OTAN. Cependant, cette méthode de comparaison n'est pas satisfaisante. Le Secrétariat de l'OTAN publiera bientôt une série de statistiques fondées sur le coût de la défense par habitant pour chacun des pays membres de l'OTAN et sur d'autres critères comme la somme totale des impôts payés par habitant à tous les niveaux de gouvernement. Cette nouvelle base de calcul permettrait une évalution plus juste de l'effort canadien.

38. Il est intéressant de noter dans le tableau ci-haut mentionné que le Canada dépense $78 par habitant alors que la France ne dépense que $79 par habitant; l'Italie, $30; le Royaume-Uni, $96. Il ne faut pas comparer, naturellement, les responsabilités internationales du Canada avec celles des États-Unis et du Royaume-Uni dont les intérêts particuliers dans toutes les parties du monde sont indéniables. De plus, ces pays ont assumé des responsabilités de grande puissance. Les responsabilités du Canada ne se situent certainement pas à ce niveau. Si l'on considère le cas de la France, située au cœur de l'Europe, on voit qu'elle ne consacre tout de même qu'un dollar de plus à sa défense.

39. Les témoignages présentés au Comité révèlent que près de 77 p. cent du budget total de la défense du Canada pour 1963-1964 sont consacrés au paiement des salaires et aux dépenses d'entretien et d'opération tandis que 23 p. cent seulement du budget est affecté à l'équipement nouveau. En chiffres ronds, c'est $1,253,300,000 pour les salaires et dépenses d'entretien et $337,500,000 pour l'équipement.

Les témoignages indiquent en outre que la proportion du dollar de la défense affectée aux salaires, à l'entretien, etc. a augmenté progressivement pendant un bon nombre d'années alors qu'on a enregistré une baisse correspondante du montant affecté à l'achat d'équipement. La proportion du dollar de la défense affectée à l'équipement nouveau mine sérieusement la capacité au combat des forces canadiennes.

40. Le Comité recommande:

a) Que les rapports financiers du ministère de la Défense reflètent les dépenses affectées à la défense selon les fonctions et les opérations.

b) Que le partage des dépenses budgétaires aux fins de la défense entre les services devrait être établi en fonction de l'évolution du rôle militaire dans son ensemble plutôt que fixé selon des pourcentages traditionnels.

c) Que le ministère de la Défense nationale, de concert avec le secrétariat de l'OTAN, élabore dès que possible une nouvelle méthode pour établir l'apport que chaque pays membre de l'OTAN doit fournir. L'établissement d'un indice pondéré permettrait de fixer avec plus d'exactitude l'apport financier de chaque membre de l'Alliance.

d) Qu'en outre de la revision annuelle des crédits budgétaires, les dépenses aux fins de la défense devraient être prévues plusieurs années d'avance en fonction d'un pourcentage du produit national brut et des programmes projetés.

41. Il nous reste à étudier, pour faire suite au troisième chapitre, les questions suivantes:

a) La priorité à accorder aux dépenses.

b) Les conséquences économiques des dépenses inscrites au budget.

c) La possibilité d'une diminution des dépenses occasionnées par la défense, advenant que la tension internationale continue à se relâcher et conjointement avec une réduction mutuelle des armements.

CHAPITRE IV—OTAN

42. Le Canada est une des 12 (15 à l'heure actuelle) nations qui les premières ont signé le traité de l'Atlantique Nord au mois d'avril 1949. Il a joué un rôle prépondérant dans la constitution de l'Alliance dont les membres, selon les termes du traité sont «décidés de sauvegarder la liberté, le patrimoine commun et la civilisation de leurs peuples... (et) ont résolu de réunir leurs efforts en vue d'assurer une défense collective et afin de maintenir la paix et la sécurité.» L'OTAN demeure une base essentielle de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada. Le traité est censé être en vigueur au moins jusqu'en 1969. L'article 13 se lit ainsi:

> Après que le Traité aura été en vigueur pendant vingt ans, toute Partie pourra mettre fin au Traité en ce qui la concerne un an après avoir avisé de sa décision le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui informera les Gouvernements des autres Parties du dépôt de chaque instrument de dénonciation.

43. Les États membres de l'OTAN sont le Canada, la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Belgique, l'Italie, l'Islande, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Grèce, la Turquie, l'Allemagne de l'Ouest, le Luxembourg et les Pays-Bas.

44. La contribution militaire du Canada à l'OTAN s'établit ainsi:

Une division de l'armée canadienne comprenant un groupe de brigade posté en Europe et deux brigades, en réserve au Canada, affectées à l'OTAN,

Une division aérienne de huit escadrons d'avions CF104,

Un porte-avions et 29 navires d'escorte affectés au SACLANT en cas d'urgence.

45. La défense du monde occidental contre l'agression est l'objectif commun de tous les États membres de l'Alliance. Cependant, l'unanimité ne règne pas parmi les États membres de l'OTAN au sujet de la ligne de conduite future et des concepts stratégiques. On peut dire que les États membres les plus importants de l'OTAN (États-Unis, France, Royaume-Uni et Allemagne de l'Ouest) ne partagent pas tous le même point de vue sur la stratégie et la politique de défense de l'OTAN. Le voyage que le Comité a fait en Europe lui a permis de constater la diversité des opinions et combien les États membres se sentent libres de les exprimer.

46. Le Comité est convaincu que les forces du Canada en Europe, équipés et armées convenablement, contribueront plus efficacement à la défense de l'Europe occidentale. En respectant ses engagements envers l'OTAN, le Canada entraîne les autres États membres de l'Alliance à respecter les leurs. Il ne faut pas minimiser les influences réciproques qui s'exercent dans toute alliance.

47. Souvent au cours des séances du Comité il a été question d'une modification de l'apport du Canada à la défense de l'Europe. En Europe, nos alliés ont insisté sur l'importance et la valeur de l'apport canadien et de son important facteur psychologique en ce sens qu'il rassure nos alliés européens.

48. La situation des États membres de l'OTAN en 1963 est différente de ce qu'elle était au moment de la création de l'Alliance. La situation économique s'est améliorée dans tous les pays d'Europe. L'importance relative de notre contribution en 1963 n'est plus du tout ce qu'elle était au début de l'Alliance, alors que la puissance militaire de certains de nos alliés d'Europe était faible. De plus, au cours de cette période, le perfectionnement des armes nucléaires a changé tout le concept de la défense.

49. Dans plusieurs pays alliés on se demande si une guerre, ordinaire ou nucléaire de portée restreinte, est vraisemblable en Europe. D'après cette opinion, l'utilisation en Europe de troupes ordinaires non pourvues d'armes nucléaires ou de troupes munies d'arme nucléaires et engagées dans une guerre nucléaire de portée restreinte ne peut qu'aboutir à un conflit nucléaire de portée mondiale.

La stratégie du SHAPE est bien définie: si les forces conventionnelles de l'OTAN ne réussissaient pas à contenir les forces conventionnelles de l'ennemi au cours d'une attaque contre le territoire d'un pays de l'Alliance, les forces de l'OTAN utiliseraient les armes nucléaires tactiques. Néanmoins, il semble inévitable que si l'on utilise les armes nucléaires tactiques en Europe de l'ouest, le conflit dégénérera rapidement en une guerre nucléaire d'importance entre l'Est et l'Ouest.

50. Les partenaires de l'OTAN discutent beaucoup du meilleur déploiement des forces nucléaires dans les zones avancées. Actuellement certaines des forces terrestres qui sont au front sont équipées d'armes nucléaires tactiques. Toutefois, beaucoup sont d'avis qu'il vaudrait mieux établir une force distincte, pourvue

d'armes nucléaires, et la placer derrière les forces munies d'armes de type classique sous le commandement direct du SACEUR. Il ne faut pas courir le risque qu'un commandement subalterne, menacé d'annihilation, déclenche un grand conflit nucléaire parce qu'il se serait servi sans autorisation d'armes nucléaires tactiques. Il ne faut pas croire que les forces de l'OTAN se serviraient des armes nucléaires dès le début de l'agression, malgré l'appui que donne l'Allemagne de l'Ouest à pareille ligne de conduite.

51. On discute beaucoup en Europe du concept des représailles immédiates ou riposte du tac au tac et par opposition au concept de la souplesse des représailles. Dans le premier cas, il s'agit de l'intervention massive et instantanée des forces munies d'armes de type classique et des forces munies d'armes nucléaires, si les forces ennemies envahissent la moindre parcelle du territoire d'un pays de l'OTAN.

Dans le second cas, il ne faut recourir aux armes nucléaires qu'après qu'il est devenu évident que l'agression ne peut être contenue d'une autre façon. Dans un cas comme dans l'autre, l'attitude que les États-Unis peuvent prendre est une cause d'inquiétude pour certains Européens. Ils estiment que les États-Unis pourraient hésiter à se servir d'armes nucléaires tactiques, suscitant le grand risque d'une guerre nucléaire totale, pour défendre les parties du territoire européen. En outre, ils se demandent quel degré d'agression devra se produire pour assurer l'intervention des États-Unis au moyen d'armes nucléaires.

52. De plus, il est manifeste qu'on est fortement porté à croire, en Europe, que les États-Unis songent peut-être à retirer éventuellement de l'Europe une partie importante de leurs forces terrestres. La coïncidence de l'opération Big Lift a contribué à la manifestation de cette attitude. En certains milieux, on a même peur que les États-Unis ne restreignent ou ne refusent l'utilisation de leurs forces terrestres dans un conflit européen de crainte de favoriser le déclenchement d'une guerre nucléaire totale. Le Comité, lors de sa visite à Washington, a de nouveau reçu l'assurance des autorités américaines de la défense que ces doutes ne sont pas fondés.

53. Les témoins qui ont comparu au Comité ont parlé longuement de la force de frappe de la France, pays qui a décidé d'avoir une force nucléaire indépendante. Voici, selon le Comité, quelques-unes des raisons qui ont motivé cette décision:

a) Le prestige national.
b) Les armes nucléaires sur le sol de France ne relèveront que des autorités françaises.
c) La protection assurée du territoire français.
d) La France est d'avis que ce n'est pas tenir compte de la réalité que de dépendre à jamais de la protection prévue aux termes des dispositions actuelles.
e) La production, en même temps, de l'énergie atomique à des fins industrielles.
f) Un effet préventif supplémentaire.

54. Le Comité a conclu que le programme visant la force de frappe de la France recevait un appui général dans ce pays, non seulement en ce moment, mais aussi pour un avenir prévisible. Sur le plan politique, cette stratégie militaire de la France a créé certaines tensions dans l'OTAN et peut gravement mettre en péril le concept de l'unité politique de l'Europe.

55. Il est à signaler que la Grande-Bretagne et la France, qui possèdent toutes deux une force nucléaire indépendante, se sont nettement réservé le droit de décider que, dans certaines circonstances et sans avoir à en venir à une entente avec ses alliés, chacune peut prendre l'initiative de dire à quel moment et de quelle façon elle doit utiliser sa force nucléaire indépendante.

56. Bien que plusieurs membres qui ont adhéré au pacte de l'OTAN puissent modifier ce traité depuis 1959, l'Allemagne de l'Ouest a accepté, en vertu du traité de Bruxelles de 1948, de ne pas fabriquer des armes atomiques, bactériologiques et chimiques pendant un demi-siècle.

57. Il est évident que l'Allemagne de l'Ouest voudrait que l'OTAN accroisse la puissance de ses armes nucléaires tactiques, afin de diminuer davantage le déséquilibre apparent qui existe dans les forces dotées d'armes du type classique et dont l'Allemagne est plus consciente que d'autres, vu qu'elle se trouve aux avant-postes.

L'Allemagne de l'Ouest insiste aussi sur l'intégrité de son territoire et c'est pour cela qu'elle voudrait que des armes nucléaires tactiques soient aisément mises à la disposition des forces terrestres de l'OTAN qui pourraient immédiatement s'en servir advenant une agression contre son territoire.

58. L'Allemagne de l'Ouest a accepté le principe à la base d'une force multilatérale au sein de l'OTAN, parce que, entre autres raisons, elle pourra mieux alors, de même que ses alliés de l'OTAN, se faire entendre au sujet du programme visant l'utilisation des armes nucléaires par les forces de l'OTAN et de la décision à prendre d'avance relativement aux cibles. Dans l'OTAN, on est généralement d'avis, de façon officielle, qu'il faut qu'une personne soit appelée à autoriser l'utilisation des armes nucléaires des États-Unis mises à la disposition des États membres de l'organisme, c'est-à-dire le président des États-Unis, plutôt que de recourir à l'organisme impraticable d'un comité.

59. Le problème de la balance des paiements, qui est inhérent à la question du stationnement des troupes en pays étranger, a été examiné à maintes reprises, de même que la question intéressant le partage de la production des armements. Cette question comporte de graves conséquences secondaires d'ordre économique relativement à notre programme de défense. Il est urgent et nécessaire d'étudier davantage le problème que pose le séjour de nos forces militaires en territoire étranger pour déterminer (1) toute la portée du problème (2) les mesures à prendre pour empêcher autant que possible la diminution de nos réserves de dollars.

60. Pour répondre à divers doutes qui ont été exprimés et aux questions qui ont été posées au sujet des intentions des États-Unis, il faut dire qu'à maintes reprises les États-Unis ont indiqué leur intention de maintenir leurs forces en Europe et de remplir les engagements qu'ils ont contractés envers leurs alliés de l'OTAN en Europe. Par l'entremise de M. Robert S. McNamara, secrétaire à la Défense, les États-Unis tâchent d'obtenir que soient accrues les forces dotées d'armes de type classique au sein de l'OTAN, afin que cet organisme jouisse de plus de souplesse en cas d'agression.

61. Lors de notre visite à l'escadre numéro 3, première Division aérienne, à Zweibruchen, en Allemagne, nous avons remarqué que le personnel de l'ARC est enchanté de la qualité de son nouvel appareil, c'est-à-dire le CF-104. Le rôle de cette Division aérienne est la reconnaissance offensive (bombardements à faible distance) ou l'interception, la plupart de ses cibles étant établies d'avance. Le modèle de CF-104 dont dispose la division aérienne est destiné exclusivement au lancement d'ogives nucléaires. On a dit aux membres du Comité que d'autres modèles du F-104, dans les forces de l'OTAN, peuvent accomplir une double tâche et, semble-t-il, quelques modifications permettraient d'utiliser le CF-104 à une double fin.

62. On a longuement étudié l'importance et l'efficacité de ce rôle consistant en la reconnaissance offensive en cas de guerre. Si un conflit du type classique se limitait strictement à l'Europe, la première division aérienne du Canada n'aurait qu'un rôle très restreint à remplir dans les opérations, sauf de constituer une menace préventive et d'être disponible en tant qu'élément souple de

riposte. Son rôle nucléaire exclusif l'empêche de servir d'appui ordinaire aux forces terrestres de l'OTAN. Vu les doutes qui entourent l'idée d'une guerre nucléaire de portée restreinte dans l'ouest de l'Europe sans qu'il y ait aggravation, le rôle d'une force de reconnaissance offensive de la Division aérienne acquiert une valeur militaire restreinte en cas de guerre nucléaire. La reconnaissance offensive nucléaire garde surtout une valeur préventive.

63. A moins qu'elle n'ait l'autorité exclusive à leur sujet, la France ne permet pas que des ogives nucléaires soient emmagasinées sur son territoire; voilà pourquoi l'activité des escadrons français munis d'ogives nucléaires des États-Unis ne peut se faire à partir de bases françaises; ces escadrons sont donc postés en Allemagne. Il ne sera pas permis aux quatre escadrons de CF-104 de l'ARC, qui sont postés en France, de garder à leur base française leurs armes nucléaires appartenant aux États-Unis; ils devront obtenir leurs ogives nucléaires en dehors de la France. C'est une situation qui n'est pas satisfaisante.

64. Le comité a remarqué que les appareils de la Division aérienne du Canada, en Europe, ne sont pas entièrement équipés en tant qu'avions CF-104, et que, présentement, elle ne dispose pas, pour ses avions CF-104, d'aucune arme quelle qu'elle soit, de type classique ou de nucléaire.

65. On a étudié d'autres rôles qui pourraient être confiés à la division aérienne du Canada, par exemple, le transport aérien des troupes mobiles de l'OTAN dans le périmètre de la région de défense de cet organisme.

66. Le Comité a visité le quatrième groupe de brigade d'infanterie, à Soest, en Allemagne, et il a conclu que la brigade n'avait pas tout le matériel nécessaire pour avoir la mobilité voulue. Le Comité s'est demandé ce que valaient, du point de vue militaire, les quatre lance-fusées *Honest John* dont est dotée la brigade.

67. Autant qu'avaient pu s'en rendre compte les membres du Comité, le moral des militaires et de leurs familles est excellent dans les bases qu'ils ont visitées.

68. Le Comité recommande:

a) Étant donné l'appoint militaire que représentent nos forces armées en Europe, aussi bien que l'effet psychologique que constitue leur présence, les forces canadiennes devraient être maintenus en Europe.

b) Que soit examiné sans retard s'il y a lieu ou non de faire en sorte que le CF-104 soit en mesure d'accomplir une double tâche.

c) Que soit étudié le rôle des deux brigades, au Canada, dont la tâche actuelle consiste à servir d'appui à la brigade, en Europe, en cas d'urgence, ainsi que les moyens de transport et la mobilité de ces forces armées, de même que ceux de la brigade du Canada, en Europe.

d) Que soit immédiatement entreprise une étude relative aux opérations à longue distance en vue de décider du rôle futur le plus approprié pour la division aérienne, lorsque son matériel actuel sera devenu désuet.

e) Vu la nécessité de la mobilité, qu'on songe de façon particulière à confier à la division aérienne un rôle dans le transport aérien.

f) Que l'OTAN soit invitée à établir ailleurs les escadrons de CF-104 qui sont postés en France.

g) Que le groupe de brigade soit doté de véhicules blindés pour les troupes et d'autres moyens appropriés de transport militaire aériens et terrestres d'une grande mobilité.

h) Que l'OTAN soit invitée à transférer la batterie *Honest John* du groupe de brigade à une formation mieux adaptée du commandement.

69. Pour donner suite au quatrième chapitre, il faudra plus de temps pour examiner le rôle de la Marine royale du Canada et son efficacité dans le SACLANT.

CHAPITRE V—NORAD

70. Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) a été organisé conjointement par les États-Unis et le Canada et a été établi vers la fin de 1957 pour une période initiale de dix ans.

NORAD a principalement pour but de prévenir les autorités militaires et la population de l'imminence d'une attaque aérienne et de défendre le continent nord-américain contre une telle attaque aérienne.

Le système de détection de NORAD, de concert avec le Strategic Air Command, permet aux États-Unis d'utiliser sa puissance au maximum afin de détruire le territoire ennemi si l'ennemi décide d'attaquer le continent nord-américain par la voie des airs.

71. Le Canada fournit 14,700 hommes au NORAD. Ces hommes sont affectés à la Dew Line, à la Pine Tree Line et au SAGE, à North-Bay. Aux bases de Comox (Colombie-Britannique), North-Bay (Ontario), Uplands (Ontario), Bagotville (Québec) et Chatham (Nouveau-Brunswick) soixante-quatre avions Voodoo participent à la surveillance et à la défense du territoire. Il y a aussi à North-Bay (Ontario) et à La Macaza (Québec) deux escadrons de Bomarcs B qui ont chacun 28 missiles en train d'être équipés d'ogives nucléaires.

72. Le Comité a visité à Colorado-Springs, le 27 juillet 1963, le quartier général de NORAD et il a été impressionné par l'organisation très à point de la détection, qui permet de déterminer en peu de temps, partout sur le continent nord-américain et dans les environs, la nationalité des avions, des satellites et des navires non identifiés.

73. Le 7 novembre 1963, le Comité a visité en outre la rampe de lancement des Bomarcs B à North-Bay (Ontario). Les Bomarcs ont pour mission d'attaquer et de détruire les bombardiers ennemis porteurs de bombes nucléaires ou classiques.

74. Outre le Bomarc B, le Canada a cinq escadrons d'avions d'interception Voodoo capables de transporter une charge mixte de missiles (Falcon) air-air dotés d'ogives à explosifs puissants et deux fusées de type nucléaire.

75. L'à-propos de doter les Bomarcs et les Voodoos d'ogives nucléaires a été longuement discuté. Il semble bien que ces ogives accroîtraient l'efficacité du Voodoo et procureraient au Bomarcs une puissance en tant qu'armes de défense contre les bombardiers. Bien entendu, ils ne seraient d'aucune utilité contre la portée générale des engins balistiques.

Au cours de ses séances, le Comité a longuement discuté la question de la «cuisson», c'est-à-dire l'opération par laquelle une bombe nucléaire transportée dans un bombardier intercepté par un Bomarc ou un Voodoo doté d'armes nucléaires est désamorcée. Des spécialistes ainsi que des officiers des États-Unis et de NORAD à Washington nous assurent que la méthode de la «cuisson» a fait ses preuves. Certains hommes de science de l'Université de l'Alberta en doutent. Pour les Européens, la question ne se pose qu'en théorie.

Les BOMARCS sont postés dans la zone de défense du Nord-Est des États-Unis où la population est très dense. Il faut noter qu'ils se trouvent ainsi à protéger les régions de Montréal et de Toronto.

76. Parallèlement au problème que constitue le fait de munir d'armes nucléaires les Bomarcs et les Voodoos se pose la question de l'entreposage d'ogives nucléaires sur le sol canadien en temps de paix.

77. Le Canada a accepté de stocker, sous surveillance conjointe, des armes nucléaires sur le sol canadien. Le Comité est d'avis de restreindre strictement ce stockage aux seules armes nucléaires qui peuvent être utilisées exclusivement à la défense du ciel canadien, avec l'assentiment du gouvernement du Canada, en cas d'agression.

78. Le rôle de détection de NORAD revêt une très grande importance en ce qu'il permet au Commandement de la défense aérienne et au Commandement aérien stratégique d'être avertis assez tôt de toute attaque possible sur l'Amérique du Nord et particulièrement sur les bases du Commandement aérien stratégique. Il contribue donc dans cette mesure, et de façon vitale, à l'invulnérabilité des moyens stratégiques de dissuasion, qui sont essentiels à la défense du monde occidental.

79. Le Comité recommande:

a) Que le Canada continue d'adhérer au NORAD, puisque la défense de l'Amérique du Nord est une responsabilité conjointe.

b) Étant donné qu'une attaque par des bombardiers ennemis continue d'être une menace qui persiste bien qu'elle aille en diminuant, que le Canada soit en mesure de se défendre contre cette menace en ayant recours pour le moment aux Bomarcs et aux Voodoos.

CHAPITRE VI.—L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

80. En 1950, le gouvernement du Canada a répondu à l'appel de l'ONU à l'occasion de la guerre de Corée. Depuis lors nous avons envoyé des troupes à Gaza, au Congo, en Indo-Chine, au Yemen et à la frontière indo-pakistanaise, entre autres. Plus de 1,300 Canadiens servent sous les ordres de l'ONU.

81. Depuis septembre 1960, le Canada maintient un bataillon en réserve pour les besoins de l'ONU. Il s'agit, à l'heure actuelle, du premier bataillon du Royal vingt-deuxième.

82. Ces troupes, comme l'ONU elle-même, n'ont qu'un seul but, qui est le maintien ou le rétablissement de la paix dans les régions du monde où des conflits armés ont éclaté ou menacent continuellement d'éclater. Ces troupes canadiennes sont équipées exclusivement d'armes classiques légères. Leur tâche est de maintenir l'ordre, mais on leur confie souvent le soin d'établir et de maintenir des moyens de communication.

83. On a souvent parlé à l'ONU d'organiser une force permanente de police, mais on ne l'a jamais constituée. Il est intéressant de noter à cet égard que le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède ont accepté en principe de mettre sur pied, dans chacun de ces quatre pays, une force spéciale de secours qui peut être mise à la disposition des Nations Unies à bref délai.

Cependant, il a été impossible jusqu'ici d'affecter des troupes à la seule fin de servir pour l'Organisation des Nations Unies et de participer à ses opérations policières sur le plan international.

84. Le Comité recommande:

a) Que le Canada continue d'appuyer les opérations pacifiques de l'ONU.

b) Que le Canada continue de maintenir des troupes à la disposition de l'ONU pour tout service spécial, mais qu'en outre il confère à ce sujet avec la Norvège, la Suède, le Danemark et la Finlande, pays qui ont accepté en principe de maintenir des troupes spéciales de secours à la disposition de l'ONU.

85. Afin de continuer l'étude du chapitre six, il faut plus de temps pour étudier la portée du contrôle de contingents canadiens sous le commandement des Nations Unies.

CHAPITRE VII—DÉFENSE DU CANADA

86. On prétend que dans le contexte du perfectionnement technique des armes nucléaires, le Canada n'est pas défendable. Les frontières sont éloignées et le territoire des régions arctiques est vaste. Nombre de villes peuvent être facilement attaquées. Cependant, il est nécessaire que les troupes puissent être transportées vers le territoire où a lieu une invasion ennemie. Il nous faut également une aviation capable de surveiller le territoire et de transporter les troupes requises pour la défense de ce territoire. En outre, il importe que la Marine canadienne surveille et patrouille les eaux territoriales du Canada.

87. A supposer qu'il y ait un débarquement ennemi en territoire canadien, il incomberait en premier lieu au Canada de prendre les mesures de défense nécessaires. Toutefois, étant donné leurs obligations découlant de certains traités et la responsabilité conjointe du Canada et des États-Unis relativement à la défense de l'Amérique du Nord, les États-Unis se porteraient à notre défense. L'inviolabilité du territoire canadien est une condition *sine qua non* de la défense des États-Unis.

88. Pour compléter le chapitre sept, il nous faudra examiner plus à fond les sujets suivants quant à la défense du territoire canadien:

a) les troupes requises (effectifs et genre);
b) le degré de mobilité de ces troupes;
c) le rôle de l'aviation;
d) le rôle de la marine.

CHAPITRE VIII—LA POLITIQUE DE DÉFENSE

La politique de défense du Canada est conditionnée par certains facteurs essentiels:

89. Il est admis que la politique de défense est un prolongement logique de la politique extérieure. Il est essentiel, cependant, de prendre toutes les décisions en matière de défense en tenant compte avant tout des intérêts du Canada.

90. La politique de défense du Canada doit être une politique canadienne en ce sens qu'elle doit s'inspirer des intérêts du Canada et s'alimenter à des sources canadiennes tout en tenant compte de la situation mondiale. Elle ne doit pas imiter servilement la politique d'un autre pays.

91. L'impératif premier de notre politique militaire doit être la défense du territoire canadien situé géographiquement entre les deux puissances nucléaires, l'Union soviétique et les États-Unis.

92. Pour assurer une défense adéquate du territoire canadien, il ne faut pas seulement une armée de terre; il faut aussi que l'espace aérien soit continuellement surveillé et que les eaux territoriales soient patrouillées par la marine canadienne.

93. Le Canada doit, en dehors de ses limites territoriales et conjointement avec ses alliés, contribuer au maintien d'une force de dissuasion, ce qui l'oblige à contracter des alliances et à consulter ses alliés.

94. Les forces armées du Canada, compte tenu de la puissance et des autres engagements de notre pays, doivent être prêtes à répondre, moyennant un contrôle approprié, à n'importe quel appel des Nations Unies pour l'aider à remplir son rôle pacificateur dans le monde.

95. Dans la conjoncture actuelle, quelles sont les guerres auxquelles l'univers et le Canada peuvent être appelés à participer? La plus néfaste serait certainement une guerre nucléaire totale. Certains prétendent qu'un conflit nucléaire pourrait être limité, mais les avis contraires abondent. Le Canada doit envisager la possibilité d'une guerre nucléaire généralisée dans laquelle l'alliance occidentale et le bloc oriental seraient les principaux antagonistes. Le deuxième genre de guerre possible serait une guerre de type classique dans laquelle on n'aurait pas recours aux armes nucléaires. Enfin, depuis la Seconde Guerre mondiale, le monde a connu la guerre d'escarmouches, c'est-à-dire les conflits locaux.

96. Comment pourrait se produire un conflit nucléaire? Ce serait très probablement par l'aggravation d'un conflit de type classique qui dégénérerait en conflit nucléaire. L'Europe a été mentionnée comme une région où un conflit pourrait commencer, mais il se peut que l'impasse créée par l'«équilibre de la terreur» ait rendu ce genre de conflit fort improbable.

97. Il ne faut pas écarter la possibilité d'une attaque-surprise de l'Union soviétique contre un membre de l'OTAN qui déclencherait immédiatement des représailles au moyen des armes nucléaires de la part des États-Unis et de ses alliés.

98. Les conflits de type classique naissent plus facilement. Nous en avons eu plusieurs exemples depuis la guerre de 1939-1945. Le plus sérieux a certainement été la guerre de Corée. A l'heure actuelle un conflit demeure essentiellement de type classique tant qu'il n'implique pas la participation directe des États-Unis et de l'Union soviétique. Si les deux grands antagonistes participent directement au même conflit, il n'y a aucun doute que ce conflit deviendra un conflit nucléaire.

99. Y a-t-il une force de dissuasion qui peut empêcher une guerre nucléaire? Tant que les armes nucléaires de l'URSS sont contrebalancées par les missiles intercontinentaux et les fusées Polaris lancées par les sous-marins nucléaires des États-Unis et tant qu'un des deux antagonistes n'aura pas découvert un missile anti-missile, il n'est pas probable qu'il se déclenchera une guerre nucléaire.

100. Le Comité recommande:

a) Que les États-Unis conservent l'autorité définitive sur toutes ses armes nucléaires mises à la disposition de l'OTAN.

b) Que le Canada ne s'engage absolument pas dans la mise au point et la production des armes nucléaires.

101. Pour donner suite au chapitre huit, il faut plus de temps pour examiner la proposition voulant que des membres de l'OTAN participent aux travaux préliminaires de la préparation des plans et des cibles pour les armes nucléaires qui seront disponibles et utilisables sous l'autorité des États-Unis d'Amérique.

CHAPITRE IX—MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

102. Le Comité n'a pas pu étudier tous les détails de l'organisation du ministère de la Défense nationale, mais, après avoir entendu le ministre, les chefs d'état-major et plusieurs autres témoins, il peut mentionner certains problèmes qu'il a l'intention d'étudier quand il reprendra ses travaux au cours de la prochaine session. Ces problèmes sont les suivants:

a) La nature et la portée du contrôle des forces armées par les autorités civiles.

b) L'organisation de l'état-major.

c) La concentration de toutes les questions de défense nationale sous un seul ministre.

d) Le contrecoup possible des dépenses militaires et de la production des armements sur l'activité économique du Canada.

e) Les effets que peut avoir la réduction du budget de la défense sur l'embauche.

f) Les programmes relatifs à la recherche et au perfectionnement.

* * *

Le Comité désire adresser ses remerciements sincères à son secrétaire, aux membres de la Division des comités, aux autres fonctionnaires de la Chambre des communes et à toutes les personnes au Canada et à l'étranger dont la collaboration a grandement aidé au Comité à accomplir son travail.

HOUSE OF COMMONS
CANADA

INTERIM REPORT

of the

SPECIAL COMMITTEE

of the

HOUSE OF COMMONS

on

Matters Relating To

DEFENCE

Presented by

MR. MAURICE SAUVÉ — *Chairman*

•

DECEMBER 20, 1963

HOUSE OF COMMONS
CANADA

INTERIM REPORT

of the

SPECIAL COMMITTEE

of the

HOUSE OF COMMONS

on

Matters Relating To

DEFENCE

Presented by

MR. MAURICE SAUVÉ — *Chairman*

•

DECEMBER 20th, 1963

20048-5—1

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
QUEEN'S PRINTER AND CONTROLLER OF STATIONERY
OTTAWA, 1963

CONTENTS

20048-5—1½

December 20, 1963.

The Special Committee on Defence has the honour to present the following as its

THIRD REPORT

Your Committee, pursuant to its Order of Reference of June 7, 1963, submits its findings, observations and recommendations to the House of Commons in the annexed document.

* * * * * * * * *

A copy of the Committee's Minutes of Proceedings and Evidence (Issues Nos. 1 to 22, inclusive) is tabled herewith.

Respectfully submitted,

MAURICE SAUVÉ,
Chairman.

CHAPTER I—THE SPECIAL COMMITTEE ON DEFENCE

1. On June 7, 1963, the House of Commons appointed a Special Committee on Defence by adopting the following resolution:

> "That a Special Committee be appointed to consider matters relating to defence and to report from time to time its observations and opinions thereon; that the Committee have power to send for persons, papers and records and to examine witnesses; that it be empowered to adjourn from place to place; that Standing Order No. 67 be suspended in relation to the Committee; and that the Committee consist of 24 members to be designated by the House at a later date.

2. On June 10, the House of Commons designated the 24 members of the Committee:

> Messrs. Asselin (Notre-Dame-de-Grâce), Baldwin, Béchard, Brewin, Churchill, Deachman, Fairweather, Granger, Groos, Hahn, Lambert, Laniel, Lessard (Lac-Saint-Jean), Lloyd, McInnis, MacLean, Martineau, Matheson, McMillan, Patterson, Sauvé, Smith, Temple and Winch.

During the course of its sittings the following members have also been appointed to the Committee: Messrs. Nielsen, McNulty, Plourde, MacRae and Horner (Acadia); the latter two presently serving on the Committee.

To prepare its sittings, the Committee appointed a Steering Subcommittee comprised of Messrs. Sauvé (Chairman), Lambert (Vice Chairman), Lessard (Lac-Saint-Jean), MacLean (Queens), Temple and Winch.

3. The Special Committee on Defence held meetings, to receive information, from June 18, 1963, until December 11, 1963.

Meetings:	In Canada — 29,	including a meeting at NORAD Northern Region Headquarters at North Bay
	In U.S.A. — 2,	at NORAD Headquarters, Colorado Springs; and at Washington
	In Europe — 14,	including visits to the 4th Infantry Brigade and to No. 3 Wing, 1 Air Division, R.C.A.F.
TOTAL:	45	

4. As the Committee undertook a detailed study of matters relating to defence in Canada, it was deemed advisable to call certain witnesses. These were:

> Honourable Paul Martin, Secretary of State for External Affairs; Honourable Paul T. Hellyer, Minister of National Defence; Honourable Lucien Cardin, Associate Minister of National Defence; Honourable Charles M. Drury, Minister of Defence Production; Air Chief Marshal F. R. Miller, Chairman of Chiefs of Staff Committee; Vice Admiral H. S. Rayner, Chief of Naval Staff; Lt. Gen. G. Walsh, Chief of the General Staff; Air Marshal C. R. Dunlap, Chief of the Air Staff; Dr. A. H. Zimmerman, Chairman, Defence Research Board; Dr. J. E. Keyston, Vice Chairman, Defence Research Board; and Dr. G. S. Field, Chief Scientist.

Persons from outside the public service who have made contributions to the Committee's studies were:

Doctors D. B. Scott, L. E. Trainor and J. T. Sample, all from the University of Alberta; General Charles Foulkes (Retired); Lt. Gen. Guy Simonds (Retired); Commodore James Plomer (Retired); and Mr. John Gellner.

5. On Wednesday, July 17, 1963, the Committee visited NORAD Headquarters in Colorado Springs, U.S.A. and heard General John K. Gerhart, U.S.A.F., Commander in Chief, NORAD: and Air Marshal C. Roy Slemon, R.C.A.F., Deputy Commander; assisted by Brig. Gen. L. W. Stocking, U.S.A.F.; Col. J. W. Bothwell, U.S.A.F.; Air Vice Marshal M. D. Lister, R.C.A.F.; Wing Commander V. Rolfe, R.C.A.F.; Lt. Col. J. L. Pilant, U.S. Army; Commander A. M. Smith, U.S.N.; Lt. Col. J. L. Beck, U.S.A.F.; Sqd. Ldr. S. E. Collins, R.C.A.F.; Mr. G. Salsky.

6. On Thursday, November 7, 1963, the Committee visited NORAD northern Region Headquarters and the BOMARC Base at North Bay, Ontario and the 414 Squadron. There, we heard: Air Vice Marshal M. M. Hendrick, Air Officer Commanding, Air Defence Command; Air Vice Marshal J. B. Harvey, Commander, Northern NORAD Region; assisted by Air Commodore M. E. Pollard, Col. T. H. Besson, Group Captain G. B. Murray, Wing Commander A. G. Lawrence, Wing Commander J. MacKay, Squardon Leader H. J. Tennant, Squadron Leader D. S. Terrell, Flight Lieutenant R. M. Taylor.

7. Because Canada's contribution to NATO represents a substantial proportion of the Canadian Defence Budget, the Committee concluded that it could not arrive at a true appreciation of the role of Canadian forces in Europe without some direct knowledge of the defence policies of some of the leading members and direct contact with the heads of NATO and SHAPE. Furthermore, it was evident to the Committee that military strategy had changed considerably over the years and that contacts with European leaders and scholars would give the Committee a better understanding of all aspects of defence.

8. The Committee left Canada on November 10, returning November 24, 1963. Meetings were held in France, Germany, Denmark and the United Kingdom. It heard 44 witnesses in the course of 14 meetings. They were:

Rt. Hon. George Drew, Canadian High Commissioner to the United Kingdom; Commodore F. B. Caldwell; Air Commodore W. P. Gouin; P. E. Haddon; Col. G. R. Hale; R. S. Thain; all of Canadian Joint Staffs (London).

Mr. Leonard Beaton; Institute of Strategic Studies; Professor Michael Howard and Col. Gwynne-Jones.

Air Vice Marshal D. A. R. Bradshaw, Commanding Officer, 1 Air Division; Group Captain D. C. Laubman, Commanding Officer 3 (F) Wing; Brigadier M. R. Dare; Colonel W. C. Dick; Lt. Col. C. D. Simpson; Major Crowe and Captain W. H. Moorhouse, all of 4 C.I.B.G. Mr. Dirk U. Stikker, Secretary-General of NATO; Mr. George Ignatieff, Canada's permanent representative to NATO Council; Air Vice-Marshall R. A.

Cameron, R.C.A.F., Military Advisor; General L. L. Lemnitzer, Supreme Allied Commander—Europe; Colonel Olan and Colonel Dolan, both from SHAPE; Mr. Pierre Dupuy, Canadian Ambassador to France; Brig. General N. V. Hinh, of the French Republic; General Pierre Gallois; Mr. André Moynet, Chairman of Defence Committee of the French National Assembly; Mr. J. G. Halstead, of the Canadian Embassy in Paris.

Herr Franz Krapf, Head of Political Division II; Dr. Dirk Oncken and Dr. Hans Arnold, both of Political Division II, from German Foreign Ministry.

Col. iG. Jähne, Col. iG. Hopfgarten, and Lt. Col. iG. Neubert, from the German Defence Ministry; Herr Fritz Erler, Deputy Chairman, Socialist Democratic party, Republic of Germany; Mr. Victor Gram, Danish Minister of Defence; Mr. Paul Fischer, Under-Secretary of State for Foreign Affairs; Maj. Gen. S. B. R. Helsø, Chief of Danish Defence Staff; and also Maj. Gen. Blixenkrone-Møller, Army; Maj. Gen. Ziegler, RDAF; Capt. J. Petersen, RDN; Lt. Col. P. Brüner, and Capt. M. Petersen of the Danish Defence Staff; Mr. P. W. Frellesvig, Head of NATO Branch; and Mr. M. Frederiksen, Head of Department, Ministry of Defence.

9. The Committee visited Washington, U.S.A. on Wednesday, December 11, 1963, in order to discuss mutual defence problems and related matters with senior United States Defence and State Department Officials.

The following persons were heard:

Mr. W. P. Bundy, Assistant Secretary of Defence (International Security Affairs), U.S.A.; Mr. J. C. Kitchen, Deputy Assistant Secretary for Politico Military Affairs, Department of State, U.S.A.; and Mr. Henry S. Rowen, Deputy Assistant Secretary of Defence (Planning and National Security Council Affairs), U.S.A.

Briefings were also given by

His Excellency Charles S. A. Ritchie, Canadian Ambassador to the U.S.A.; Brigadier Bennett, Acting Chairman of the Canadian Joint Staff (Washington); Mr. D. Gilchrist, Director of the Washington Office of the Department of Defence Production.

10. On August 1st, 1963, the Committee invited groups and individuals to make known their views on matters relating to defence. That decision read as follows:

The Committee will be pleased to receive written papers or submissions with respect to defence and defence matters. Persons or organizations wishing to make such written representations are requested to send forty copies in English, where possible, and fifteen copies in French of their statements to the Clerk of the Special Committee on Defence, House of Commons, Ottawa. These submissions are to be accompanied by a brief outline of the background and qualifications of the persons or groups making such presentations.

11. The following briefs were received:

1. Document prepared by Physicists from University of Alberta—tabled October 17, 1963—(Exhibit No. 5)—(Printed as Appendix to Committee Proceedings No. 14).

2. Review of Mainguy Report by Commodore James Plomer—tabled November 28, 1963—(Exhibit No. 7)—(Printed as Appendix to Proceedings No. 21).

3. Prepared Statement to Defence Committee by the Voice of Women, Canada—tabled November 28, 1963—(Exhibit No. 8).

4. Brief on Research and Defence, with Appendices, by Canadian Peace Research Institute—tabled November 28, 1963—(Exhibit No. 9).

12. This is the first time that the House of Commons has appointed a Special Committee on Defence with specific powers to examine all aspects of Defence Policy. It is true that, since 1941, the House appointed many Special Committees to consider defence expenditures:

Special Committee on War Expenditures	—1941
Special Committee on War Expenditures	—1942
Special Committee on War Expenditures	—1943
Special Committee on War Expenditures	—1944
Special Committee on War Expenditures and Economies	—1945
Special Committee on War Expenditures and Economies	—1946
Special Committee on Defence Expenditures (2nd Session)	—1951
Special Committee on Defence Expenditures	—1952
Special Committee on Defence Expenditures	—1953
Standing Committee on Estimates (Defence Expenditures)	—1958
Special Committee on Defence Expenditures	—1960

13. The Committee considered that it should examine the future defence policy rather than to review in detail the past. It must be remembered that between the time policy is decided upon and it is put into effect there is necessarily a lapse of time. This is especially so when a new direction is given to such policy, which may involve the planning and acquisition of new and complicated equipment, as well as the retraining of personnel.

14. The Committee was appointed at a time when Canada, in the light of new strategic concepts, must reconsider the part that its armed forces will be called upon to play for the defence of our country and of the free world in the framework of her alliances and her international commitments.

15. The Committee has been provided with advice and assistance by personnel from the Public Service on an *ad hoc* basis. This procedure is not wholly satisfactory. The wide scope of the study and the complexities of the problems of Defence emphasize the necessity of a continuing technical assistance, responsible to the Committee.

16. This interim report is submitted at this time so that the Government may have the Committee's present recommendations before the Government brings down its proposed White Paper on Defence.

17. The Committee is now in a position to make some recommendations and to draw up a list of the important matters which it wishes still to examine, reserving the right to study other problems besides those mentioned in this interim report.

18. The Committee therefore recommends:

(*a*) That this Special Committee on Defence, which shall cease to exist at the end of the present session be reconstituted early in the next session and that, as far as possible, the present members of this Committee be reappointed thereto.

(*b*) That the Minutes of Proceedings and Evidence of this Committee be referred by the House to the Committee when it is reconstituted in the next session.

(*c*) That upon the completion of the work by the above-mentioned Special Committee, the House of Commons set up a Standing Committee on Defence, of similar composition to the Special Committee.

(*d*) That the proposed Standing Committee on Defence be provided with a technical secretariat.

CHAPTER II—THE SERVICES

19. At the many meetings of the Committee, a number of questions were raised regarding Canadian armed services, some of which are referred to here and the others in succeeding chapters of this report.

20. The Minister and Associate Minister of National Defence, the Naval, Army and Air Force Chiefs of Staff, and the Chairman of Defence Research Board, provided detailed evidence concerning their respective services' military and civilian establishment and distribution. A summary as of date of evidence is as follows:

NAVY

Service personnel	21,593
Civilian personnel	12,297

Naval Strength

1 aircraft carrier with a squadron of Tracker Aircraft and a squadron of helicopters
18 destroyer escorts (*St. Laurent, Restigouche* or *Mackenzie* classes)
8 Tribal class destroyer escorts
17 frigates
10 minesweepers
3 Royal Navy submarines (on loan)
1 submarine
1 fleet replenishment ship
2 maintenance repair ships
4 squadrons of aircraft (shore-based)

Organization (East Coast)

The Atlantic Command with headquarters in Halifax and operating under the Flag Officer is comprised of—

Fleet establishments
Support facilities

On the East Coast we have:

1 aircraft carrier with a squadron of Tracker Aircraft and a squadron of helicopters embarked
11 destroyer escorts of the *St. Laurent, Restigouche* and *Mackenzie* classes
8 Tribal class destroyer escorts
10 frigates

20048-5—2

6 minesweepers
3 Royal Navy submarines on loan
1 fleet replenishment ship
1 maintenance repair ship
3 squadrons of aircraft shore-based at naval air station Dartmouth

The Atlantic Command is an Area Command, the Flag Officer having responsibility for all naval activities in a wide geographic area. Approximately two thirds of the R.C.N. is serving on the Atlantic Coast.

Organization (West Coast)

The Pacific Command with headquarters at Esquimalt, B.C., operating under the Flag Officer is comprised of—
Fleet establishments
Support facilities

On the West Coast we have:
7 destroyer escorts of the *St. Laurent and Mackenzie* classes
7 frigates
4 minesweepers
1 submarine
1 maintenance repair ship
1 squadron of aircraft shore-based at Patricia Bay

The Pacific Command is an Area Command, the Flag Officer having responsibility for all naval activities in a wide geographic area. Approximately one third of the R.C.N. is serving on the Pacific Coast.

R.C.N. Reserve Division

In Hamilton, Ontario, there is also a Commanding Officer, Naval Division who is in charge of all 21 reserve divisions across the country.

Associated with the navy divisions are seventeen University Navy Training Divisions.

ARMY

Service personnel	49,381
Civilian personnel	16,980

Organization

Western Command Headquarters, Edmonton, Alta.
Central Command Headquarters, Oakville, Ont.
Quebec Command Headquarters, Montreal
Eastern Command Headquarters, Halifax, N.S.

Major Establishments

1 Canadian Infantry Brigade Group, Calgary, Alta. 2 Canadian Infantry Brigade Group, Camp Petawawa, Ont. 3 Canadian Infantry Brigade Group, Camp Gagetown, N.B.	20,500
4 Canadian Infantry Brigade Group, Soest, Germany	6,000
United Nations Police Force	1,329

AIR FORCE

Service personnel	52,272
Civilian personnel	15,249

Militia and Reserve

Army	53,763
Navy	3,405
Air Force	2,307

(As of September 30th, 1963)

TOTAL FOR ALL SERVICES—	
Service personnel	123,246
Civilian personnel including DRB, Administration and Inspection Service	49,078

21. The Chiefs of Staffs and other witnesses discussed varying degrees of integration and co-ordination of the Armed Forces. This ranged from the concept of a single defence force under one command to the consolidation of the three services—the Navy, the Army and the Air Force—under a single general staff with joint facilities for the three services in several sectors.

The question of integration and co-ordination is influenced, not only by the future role of the three services, but by the degree of efficiency, both military and economic, of the separate services as well as the potential morale and esprit de corps of a single defence force. One form of combined services frequently mentioned was the United States Marine Corps, the study of whose organization would be useful.

22. The Committee was advised that the organization of the Army is to be examined by Maj. Gen. Jean Victor Allard. The Committee was also advised that a number of other defence problems were being studied by a temporary working group under Dr. R. J. Sutherland, of the Defence Research Board. Some doubt has arisen within the Committee as to whether the numbers of servicemen and civilians in their support, in each of the services, are properly apportioned to the tasks assigned to each service. The Committee desires to study this problem in greater detail.

23. On December 5, 1963, the Minister of National Defence announced substantial reductions in the strength of the reserve forces, whose traditional function has been to provide a peacetime cadre for mobilization of the armed forces in time of national emergency. No indication was given as to any major reduction in regular forces. The current role of the militia is primarily in the field of survival operations. No detail was furnished as to the effect on survival operations in Canada resulting from the reduction of the militia. Before the Committee, questions were raised as to the relative value of educating the general public on survival measures, as against the organization of military cadres for survival operations.

24. Commodore James Plomer (retired) appeared before the Committee and was examined. He repeated charges that he had made earlier in the press concerning Naval administration and policy. Vice Admiral H. S. Rayner again appeared before the Committee and gave evidence in relation thereto.

25. The question of compulsory military or national service was discussed briefly, especially during the testimony of Lt. Gen. G. Simonds, who expressed himself in favour of such service.

26. This Committee recommends:

(*a*) That since the Committee was not in a position to make the detailed study required by the nature of Commodore Plomer's allegations, an independent committee of inquiry should review the whole matter in the interests of all concerned.

(*b*) That more effective reviews be made of organization, manpower management and utilization to achieve greater efficiency.

20048-5—2½

27. In order to follow up the second chapter, further time is required to study the following matters:

(*a*) Integration and co-ordination of the armed services.
(*b*) Role of the Militia and other reserves.
(*c*) Compulsory military service.
(*d*) Manpower management.
(*e*) Service Colleges.
(*f*) Civil defence.

CHAPTER III—DEFENCE BUDGET

28. At a time when the Federal government finds it hard to meet constantly increasing budget requirements, it is vital to consider defence expenditures in detail.

29. The Chiefs of Staff of each of the armed services have supplied the relevant information concerning appropriations for their respective services and budget expenditure allotments. A useful summary of that information produced by the Canadian Tax Foundation, in its publication "The NATIONAL FINANCES—1963-64", follows:

30. Defence Expenditures

For Fiscal Years ending 31st March 1960 to 1964

($ million)

Fiscal Year	Defence Budgetary Expenditure	Total Budgetary Expenditure	Defence as a % of total
			%
1960	1,537.9	5,702.0	26.9
1961	1,542.1	5,958.1	25.9
1962	1,654.9	6,520.6	25.4
1963	1,610.6	6,570.3	24.5
1964	1,639.0	6,845.0	23.9

31. Budgetary Expenditure by Major Categories

For Fiscal Years ending 31st March 1960 to 1964

($ million)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Procurement of equipment	292.5	285.0	320.8	258.4	296.5
Construction	87.8	78.8	84.8	78.2	49.4
Military personnel costs	545.3	565.8	619.9	631.2	623.6
Operations and maintenance costs	586.8	577.5	596.2	605.1	629.7
Contributions to infrastructure and NATO budgets	17.4	14.2	11.1	14.5	15.0
Industrial applied research	—	—	—	1.2	5.3
Research satellite program	—	—	—	—	.8
Total cash disbursements	1,529.8	1,521.3	1,632.8	1,588.6	1,620.3
Deduct:					
Expenditure from special accounts	14.9	3.8	6.7	13.7	29.5
Total budgetary expenditure	1,514.9	1,517.5	1,626.1	1,574.9	1,590.8

32. Budgetary Expenditure by Service

For Fiscal Years ending 31st March 1960 to 1964

($ million)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Navy	255.8	245.5	272.0	269.4	291.4
Army	400.8	402.3	442.4	443.0	444.9
Air Force	743.3	755.4	788.1	713.9	692.3
Defence Research and Development	39.2	41.9	40.4	41.1	51.2
Mutual Aid and NATO Infrastructure	18.4	14.6	11.1	25.0	32.1
Other	72.3	61.6	78.8	96.2	108.4
Total cash disbursements	1,529.8	1,521.3	1,632.8	1,588.6	1,620.3
Deduct:					
Expenditure from Special Accounts	14.9	3.8	6.7	13.7	29.5
Total budgetary expenditure	1,514.9	1,517.5	1,626.1	1,574.9	1,590.8

33. Distribution of National Defence Dollar

For Fiscal Years ending 31st March 1960 to 1964

(Per Cent)

Item	1960	1961	1962	1963	1964
Equipment	19.1	18.8	19.6	16.3	18.3
Construction	5.7	5.2	5.2	4.9	3.1
Military personnel costs	35.7	37.3	38.0	39.7	38.5
Operations and maintenance costs	38.4	38.1	36.5	38.1	38.9
Infrastructure and NATO	1.1	.9	.7	.9	.9
Industrial applied research	—	—	—	.1	.3
Research satellite program	—	—	—	—	—
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

34. Estimated Expenditure on Equipment and Construction by Service

For Fiscal Year ending 31st March 1964

($ million)

	Air Force	Navy	Army	Defence Research	Other	Total
Aircraft and Engines	105.5	11.2	—	—	17.0	133.7
Ammunition and Bombs	4.1	3.5	11.0	—	—	18.6
Electronic and Communication Equipment	21.9	14.5	5.8	—	—	42.2
Ships	—	38.5	—	—	—	38.5
Armament Equipment	.5	5.7	2.8	—	—	9.0
Mechanical Equipment, including Transport	2.8	.8	13.9	—	—	17.5
Special Training Equipment	3.8	1.5	.1	—	—	5.4
Miscellaneous Equipment	4.5	1.5	4.2	—	—	10.2
Other	—	—	2.1	19.0	.3	21.4
Total Equipment	143.1	77.2	39.9	19.0	17.3	296.5
Construction of Buildings and Works	25.4	3.3	18.0	1.5	—	48.2
Purchase of Real Property	.6	.2	.3	—	—	1.1
Total Construction and Real Property	26.0	3.5	18.4	1.5	—	49.4
Grand Total	169.1	80.7	58.3	20.5	17.3	345.9

35. The military budget of Canada is often compared to military expenditures in the United States, the United Kingdom, France, Germany and Italy, the main NATO countries. Here are some interesting statistics compiled by The Institute for Strategic Studies in a paper published in November 1963 and entitled "The Military Balance 1963-1964".

36. Comparisons on Defence Expenditure

Country	As percentage of Gross National Product			1963 Defence Budgets		1963 Defence Expenditure
	1953	1958	1962	Actual	Increase or decrease compared with 1962 Budget	Per Head of Population
				(Million $)	(Million $)	(dollars)
Belgium	4.9	3.6	3.4	444	+ 88	48
Canada	9.0	6.0	5.1	1,480	− 109	78
Denmark	3.7	3.3	3.5	225	+ 45	48
France	11.0	8.0	7.8	4,062	+ 531	79
Germany	5.0	3.8	6.0	4,607	+ 857	83
Greece	6.1	5.8	4.5	167	− 3	21
Italy	4.6	4.3	4.0	1,510	+ 255	30
Luxembourg	3.2	2.1	1.6	7	—	22
Netherlands	6.2	5.0	5.0	618	+ 63	51
Norway	5.7	4.0	4.2	197	+ 6	54
Portugal	4.5	4.5	8.9	176	+ 18	18
Turkey	5.4	5.4	5.0	235	− 52	8
United Kingdom	11.3	7.8	7.4	5,146	+ 327	96
United States	14.8	11.1	10.7	52,400	+ 400	276
				71,274	+2,418	

37. The concept of the gross national product was the main basis for comparison and in 1962 the United States earmarked 10.7% of their gross national product to defence; France, 7.8%; the United Kingdom, 7.4%; Germany 6%; Italy, 4%; and Canada, 5.1%.

It might appear from the above comparative figures that Canada's effort is not as great as that of her main NATO allies. However, such a means of comparison is not satisfactory. The Secretariat of NATO will publish shortly statistics based on per capita defence expenditures for each NATO member country and on other criteria such as the total amount of taxes paid per capita at all levels of government. Such a basis may permit a more equitable appraisal of Canada's effort.

38. It is interesting to note, from the above table, that Canada spends $78.00 per capita while France spends $79.00 per capita; Italy, $30.00 and the United Kingdom, $96.00. Canada's international responsibilities should not be compared, of course, with those of the United States and the United Kingdom whose interests in all parts of the world are undeniable. Furthermore, those countries have assumed major power responsibilities. Surely, Canada's responsibilities are not at that level. France, for instance, located in central Europe, is nevertheless allocating only one dollar per capita more to defence.

39. Evidence presented to the Committee shows that approximately 77% of Canada's total defence budget, 1963-1964, is allocated to the payment of salaries and to expenditures concerning maintenance and operations, while only 23% of the budget is for new equipment. In gross figures, this means $1,253,300,000 for salaries and maintenance costs, and $337,500,000 for equipment.

Evidence further indicated that there has been for a number of years a progressive increase in the proportion of the defence dollar going to salaries, maintenance, etc., with a corresponding decrease in the amount available for the purchase of new equipment. The proportion of the defence dollar available for new equipment is seriously affecting the fighting capabilities of Canada's armed forces.

40. Your Committee recommends:

(*a*) That the Financial Reports of the Defence Department should reflect the cost of defence according to functions and operations.

(*b*) That the division of the Defence budget among the services should be determined according to the changing overall military role rather than frozen to any traditional percentages.

(*c*) That the Department of National Defence, in co-operation with the Secretariat of NATO, evolve as soon as possible a new method of assessing the contributions of each member country of NATO. The establishment of a weighted index would permit a more accurate assessment of the financial contribution of every member of the Alliance.

(*d*) That, in addition to the annual review of budget appropriations, defence expenditures should be projected several years ahead in relation to a percentage of the gross national product and in respect to the planned programs.

41. In order to follow up the third chapter, further time is required to study:

(*a*) Priorities in expenditures

(*b*) The economic consequences of Defence budgeting

(*c*) The possibility of decreased defence expenditure in the event of continuing lessening international tension, and in conjunction with mutual reduction in armament.

CHAPTER IV—NATO

42. Canada was one of the original 12 (now 15) nations signatory to the North Atlantic Treaty in April 1949, and played a leading role in the formation of the Alliance, the members of which are, in the words of the treaty "determined to safeguard the freedom, common heritage and civilization of their peoples . . . (and) are resolved to unite their efforts for collective defence and for the preservation of peace and security." NATO continues to be an essential foundation of Canada's foreign and defence policies. The treaty is to be in force until at least 1969. Section 13 reads as follows:

> After the treaty has been in force for 20 years, any party may cease to be a party one year after its notice of denunciation has been given to the Government of the United States of America, which will inform the governments of other Parties of the deposit of each notice of denunciation.

43. The members of NATO are Canada, Britain, United States of America, France, Belgium, Italy, Iceland, Denmark, Norway, Portugal, Greece, Turkey, West Germany, Luxemburg, The Netherlands.

44. The military contribution of Canada to NATO is established as follows:

One Division of the Canadian Army consisting of one Brigade Group stationed in Europe and two brigades, in reserve in Canada, earmarked for NATO

One Air Division of eight squadrons of CF104 aircraft

One Aircraft Carrier and 29 escort ships earmarked to SACLANT in case of emergency.

45. The Western world defence against aggression is the common purpose of all the members of the Alliance. However, there is not unanimity among NATO members in respect of future policy and of strategic concepts. It can be said that among the more important members of NATO, the United States, France, the United Kingdom and West Germany do not all share the same point of view on the defence strategy and policy of NATO. The Committee's trip in Europe has enabled it to realize the range of views, and how far the members of NATO felt free to express them.

46. The Committee is satisfied that Canada's forces in Europe when properly equipped and armed will contribute more effectively to the defence of Western Europe. By respecting its commitments to NATO, Canada influences the other members of the Alliance to respect theirs. One should not minimize the mutual influences which are exerted in any alliance.

47. Many times during the Committee's sittings a change in the Canadian contribution to the defence of Europe has been mentioned. In Europe, our allies have insisted on the importance and value of a Canadian contribution, and its strong psychological value in the sense that it reassures our European allies.

48. The position of NATO members in 1963 is different from what it was when the alliance was formed. The economic situation has improved in all of the European countries. The relative importance of our contribution in 1963 cannot now be compared with what it was when the alliance was formed, when the military power of some of our European allies was weak. Furthermore, during that period, the development of nuclear weapons has changed the whole concept of defence.

49. In several allied countries it is questioned whether war, conventional or limited nuclear, is credible in Europe. This opinion holds that the use in Europe of conventional troops not armed with nuclear weapons or of nuclear-armed troops engaged in a limited nuclear war can only lead to a world-wide nuclear conflict.

SHAPE's strategy is clear cut: should the NATO conventional forces fail to contain the enemy conventional forces, in an attack on any alliance territory tactical nuclear weapons will be used by NATO forces. However it appears inescapable that if tactical nuclear weapons should be used in Western Europe the conflict will quickly escalate into a major nuclear war between the East and West.

50. The NATO partners are discussing at length the best method of deployment of nuclear forces in forward areas. At present some of the ground forces out front are equipped with tactical nuclear arms. However, many be-

lieve that it would be better to set up a separate nuclear force to be placed behind the conventional forces and under direct command of SACEUR. The risk must not be taken that a major nuclear conflict would be triggered, by the unauthorized use of tactical nuclear weapons, by subordinate command when threatened by annihilation. It should not be taken for granted that nuclear weapons would be used by NATO forces at the very beginning of any aggression notwithstanding the advocacy of such a policy by West German officials.

51. In Europe, instant retaliation, sometimes referred to as trip-wire theory, as opposed to the concept of flexible retaliation or measured response is widely discussed. The first case envisages the massive and instantaneous intervention of conventional and nuclear forces, including strategic nuclear devices, if the slightest part of the territory of a NATO country has been invaded by enemy forces.

In the second instance, nuclear weapons are not to be used until it becomes clear that the aggression cannot be contained in any other way. In either case the position that may be adopted by the United States gives cause for concern to some Europeans. They feel that the United States might hesitate to use tactical nuclear weapons, with the great risk of all-out nuclear warfare, for the sake of defending parts of European territory. They pose the further question: What extent of aggression would have to occur to guarantee nuclear intervention by the United States?

52. Furthermore, it was apparent that there is an undercurrent of skepticism in Europe that the United States may at some future date consider the withdrawal of a substantial portion of its ground forces from Europe. The coincidence of operation Big lift contributed to his skepticism. In some quarters there was even some doubt whether the United States might restrict or even withhold the use of its ground forces in a European conflict out of fear of encouraging an all-out nuclear war. This Committee was again assured by American defence authorities, on its visit to Washington, that these doubts are not justified.

53. Witnesses before the Committee discussed at length the striking power of France which has decided to acquire an independent nuclear force. Inter alia the reasons for this decision appear to the Committee to be as follows:

(*a*) national prestige
(*b*) nuclear weapons on French soil shall be subject only to French authority
(*c*) guaranteed protection of French territory
(*d*) France believes that it is not realistic to depend indefinitely on the protection provided under the present arrangements
(*e*) concurrent development of atomic energy for industrial purposes; and
(*f*) additional deterrent.

54. The Committee concluded that the French policy of "force de frappe" has wide approval in France, not only for the present but for the foreseeable future. On the political scene, this military strategy of France has created certain stresses within NATO and may seriously affect the idea of political unity in Europe.

55. It must be pointed out that both Great Britain and France, possessing independent nuclear forces, have unequivocably reserved the right, for each of them under certain circumstances, of decision as to when and how each shall use its own independent nuclear force, without the necessity of an agreement with its allies.

20048-5—3

56. Although the NATO agreement may be modified as of 1959, West Germany has agreed by the 1948 Brussels treaty not to manufacture atomic, bacteriological and chemical weapons for fifty years.

57. It was evident that West Germany seek to have NATO increase its tactical nuclear weapons capability to better redress the apparent imbalance in conventional forces of which Germany, being on the forward line, is most conscious.

West Germany also insists on the integrity of its entire territory, and it is for this reason that West Germany wishes that tactical nuclear weapons shall be readily available to NATO ground forces for immediate use in the event of aggression against her territory.

58. West Germany has endorsed the principle of the multilateral force within NATO because among other reasons it will give her as well as other NATO allies a greater voice in the planning for and pre-targeting of the use of nuclear weapons by NATO forces. Within NATO there is general official acceptance of the necessity of one person authorizing the use of American nuclear weapons placed at the disposal of members of NATO, viz. the President of the United States, rather than by the impractical structure of a Committee.

59. The balance of payments problem, which is inherent in the stationing of forces in another country, was discussed on a number of occasions as also was the question of production sharing of armaments. This is a serious economic side effect of our defence policy. Further study of the problem occasioned by the stationing of Canadian forces on foreign soil is urgent and necessary to determine (1) the full extent of the problem and (2) what steps should be taken to minimize the drain on Canada's dollar reserves.

60. In reply to various doubts and questions about American intentions, it must be pointed out that the United States has on numerous occasions repeated its intentions to maintain its forces in Europe and to fulfill its commitments to its NATO allies in Europe. The United States, through Mr. Robert S. McNamara, its Defence Secretary, seeks an increase of conventional forces within NATO to give NATO greater flexibility in dealing with aggression.

61. The Committee noted, while visiting No. 3 Wing, I Air Division at Zweibruken, Germany, the enthusiasm of R.C.A.F. personnel for the quality of their new equipment, namely the CF-104. This Air Division has a strike reconnaissance (short range bomber) or interdiction role in which the majority of the targets are predetermined. The version of the F-104 with which the R.C.A.F. Air Division is equipped is designed exclusively for the delivery of nuclear warheads. This Committee was advised that other versions of the F-104 in NATO forces, have dual capacities, and it appears that with some modifications the CF-104 could serve in a dual capacity.

62. The importance and effectiveness of this strike reconnaissance role, if war were to break out, was discussed at length. In the event that a strictly conventional conflict were to break out in Europe, the First Canadian Air Division would have a very limited operational role beyond that of being a deterrent and being available as a component of a flexible response. Its exclusive nuclear

role precludes its use in conventional support of NATO ground forces. Since the concept of a limited nuclear war in Western Europe, without escallation, is a dubious one, the strike reconnaissance role of the Air Division, in a nuclear conflict, is of limited operational value. The nuclear strike reconnaissance role remains basically as a deterrent. Another basic weakness of the strike reconnaissance role is its vulnerability to a first strike.

63. France does not permit nuclear warheads, except those under its exclusive control, to be stored on French soil, thus French squadrons, armed with American nuclear warheads, are not permitted to operate from French bases and are stationed in Germany. The four R.C.A.F. squadrons of CF-104's, based in France, will not be permitted to store their American owned nuclear weapons at their French bases and will have to obtain their nuclear warheads outside of France. This situation is not satisfactory.

64. The Committee noted that Canada's Air Division in Europe is not fully equipped as to CF-104 aircraft and has at this time no weapons whatsoever, either conventional or nuclear, for use with its CF-104's.

65. Alternative roles for the Canadian Air Division were discussed. Among which was that of providing air transport for NATO mobile troops for use on the perimeter of the NATO defence area.

66. The Committee visited the Fourth Canadian Infantry Brigade Group at Soest, Germany, and concluded that there were deficiencies in the equipment required to give the brigade desirable mobility. There exists some doubt in the Committee as to the military value of having included in the brigade the four Honest John rocket launchers.

67. As far as the Committee could discern, the morale of the service personnel and their dependents, on the bases visited, was high.

68. Your Committee recommends:

(*a*) In view of the military contribution of our armed forces in Europe as well as the psychological effect of their presence, Canadian forces should remain in Europe.

(*b*) An immediate review to determine the merits or otherwise of giving the CF-104 a dual capacity.

(*c*) Study should be given to the role of the two brigades in Canada, that are presently committed in case of emergency as back-up to the Brigade in Europe and to the transport and mobility of these forces as well as that of Canada's brigade in Europe.

(*d*) A long range force role study be immediately initiated to determine a most suitable future role for the Air Division when its present equipment becomes obsolete.

(*e*) In view of the need for mobility, special consideration should be given to the allocation of a military Air Transport role for the Air Division.

(*f*) That NATO be requested to re-locate the CF-104 squadrons stationed in France.

(*g*) That the brigade group be equipped with armoured personnel carriers, and other suitable air and surface high mobility combat vehicles.

20048-5—3½

(*h*) That NATO be requested to re-assign the Honest John battery from the brigade group, to a more suitable command formation.

69. In order to follow up the fourth chapter, further time is required to study the role of the Royal Canadian Navy and its effectiveness in SACLANT.

CHAPTER V—NORAD

70. The North American Air Defence Command (NORAD) was organized jointly by the United States and Canada and came into being late in 1957 for an initial ten year period.

The main aim of NORAD is to forewarn the military authorities and population of an outcoming air attack and to defend the North American continent against such an air attack.

The NORAD system is organized jointly with the Strategic Air Command to enable the United States to use its maximum power to destroy the enemy territory should he decide to attack by air the North American Continent.

71. Canada provides 14,700 men to NORAD. They are employed on the Dew Line, the Mid-Canada Line, the Pine Tree Line and on SAGE at North Bay. At the bases of Comox, British Columbia; North Bay, Ontario; Uplands, Ontario; Bagotville, Quebec; and Chatham, New Brunswick, sixty-four Voodoo aircraft share in the surveillance and the defence of the territory. There are also two Bomarcs B squadrons at North Bay, Ontario and La Macaza, Quebec, each having 28 missiles being armed with nuclear warheads.

72. The Committee has visited at Colorado Springs, on July 27, 1963, the headquarters of NORAD, and the members were impressed by the most advanced detection organization which permits in a brief time to determine the nationality of all unidentified aircraft, satellites or ships on or about the North American continent.

73. The Committee also visited the Bomarc B launching base at North Bay, Ontario, on November 7, 1963. The Bomarcs are designed to attack and destroy enemy bombers carrying nuclear or conventional type bombs.

74. Apart from the Bomarc B, Canada has five squadrons of Voodoo interceptor aircraft, designed to carry a mixed load of air-to-air (Falcon) missiles (with high explosive warheads) and two nuclear typed rockets.

75. The advisability of providing the Bomarcs and the Voodoos with nuclear warheads was discussed at length. It does seem that such warheads would add to the effectiveness of the Voodoo and would give the Bomarc a capability as a defensive weapon against bombers. They are of no use against a general range of ballistic missiles.

At its meeting the Committee discussed at length the question of "cooking". That is the process by which a nuclear bomb, carried by a bomber, which is intercepted by a nuclear armed BOMARC or Voodoo is rendered harmless. Defence scientists and United States officials at NORAD and Washington testified that the "cooking" process has been proven. Some scientists from the University of Alberta are doubtful. For the Europeans, the question is academic.

The Bomarcs, whose main purposes are to provide partial protection for SAC and I.C.B.M. bases in the United States of America, are located on the northern fringes of the heavily populated areas of Eastern United States and Canada and will provide a measure of protection for the population of these areas.

76. Concurrently, with the problem of arming the BOMARC and Voodoo with nuclear arms there arises the question of storing nuclear warheads on Canadian soil in peacetime.

77. Canada has agreed to store nuclear weapons under joint control on Canadian soil. This Committee feels that such nuclear weapons should be strictly limited to those which can be used exclusively for the defence of North American air space, on consent of the Canadian government, in the event of aggression.

78. The detection role of NORAD is of very great importance in enabling Air Defence Command and Strategic Air Command to secure early warning of any possible air attack on North America and in particular of attack on SAC bases. To this extent it makes a vital contribution to the invulnerability of the strategic deterrent, which is essential to the defence of the Western World.

79. This Committee recommends:

(*a*) That Canada remain a member of NORAD, since the defence of North America is a joint responsibility.

(*b*) That, as long as attack by enemy bombers remains a continuing threat, though of a diminishing nature, Canada must share in the defence against that threat.

CHAPTER VI—THE UNITED NATIONS ORGANIZATION

80. In 1950 the Canadian government responded to the appeal of the United Nations in the Korean war. Since that time we have sent troops to Gaza, to the Congo, to Indo-China, to the Yemen and to the Indo-Pakistan border among others. Over 1,300 Canadians are serving under the U.N.

81. Since September 1960, an army battalion has been earmarked in Canada, for United Nations service. At present this is the First Battalion of the Royal Twenty-Second Regiment.

82. Like the United Nations Organization itself, the sole purpose of these troops is to keep or restore peace in those parts of the world where armed conflicts have broken out and/or threaten to occur at any moment. The equipment of these Canadian troops consists solely of light conventional weapons. Their task is maintaining order but often times they are asked to set up and maintain communications.

83. Although the matter of organizing a permament police force has often been discussed at the United Nations, such a force has never been formed. It is interesting to note that in this connection Denmark, Finland, Norway and Sweden have agreed in principle to set up, in each of the four countries, a special standby force which can be made available to the United Nations at short notice.

However, to date it has been impossible to assign forces for the sole purpose of serving the United Nations and their international policing activities.

84. This Committee recommends:

(*a*) That Canada continue to support the peace-keeping operations of the United Nations.

(*b*) That Canada continue to earmark forces for special United Nations service, but in addition should consult with Norway, Sweden, Denmark and Finland who have accepted the principle of a special stand-by forces for the United Nations.

85. In order to follow up chapter six, further time is required to consider the implications of the control of any Canadian forces under United Nations Command.

CHAPTER VII—DEFENCE OF CANADA

86. It is alleged that in the context of the technical development of nuclear armaments that has taken place, Canada is not defendable. There are widespread frontiers and a vast territory in the Arctic regions. Many cities are open to attack. However, there is need for troops which can be moved towards the territory where an enemy invasion is staged. We need also an Air Force able to control the territory and to move troops where they are required for the defence of the territory. In addition, there is a need for control and surveillance of territorial waters by the Canadian Navy.

87. If there were an enemy landing on Canadian territory, the prime responsibility for defence would be on Canada. However by reason of treaty obligations and by reason of the joint responsibility or North American defence, the United States would join in that defence. The inviolability of Canadian territory is a *sine qua non* condition of the defence of the United States.

88. In order to follow up Chapter seven, further time is required to study the following matters:

Problems of defending Canadian territory with special reference to

(*a*) number and kind of troops required;

(*b*) degree of mobility of such forces;

(*c*) role of the Air Force;

(*d*) role of the Navy.

CHAPTER VIII—DEFENCE POLICY

Canadian defence policy is conditioned on certain essentials which we have to take into account:

89. It is recognized that defence policy is a logical extension of foreign policy. However it must also be essential that all decisions on defence should be taken in the interest of Canada.

90. Canadian defence policy should be a Canadian policy in the sense that it should get its inspiration and content from Canadian sources in contact with the outside world. Canadian defence policy shoud not slavisly follow the policy of any other country.

91. The main concern is to establish a policy with a view of the defence of the Canadian territory which is geographically located between two nuclear powers: the Soviets and the United States.

92. In order to ensure the adequate defence of its land, Canada must not rely only on land forces but also on the constant control of its air space and the patrol of its territorial waters by the Canadian navy.

93. Beyond its territorial boundaries, Canada must, in conjunction with our allies, add to the deterrence of war; this entails the necessity of consultation with and active participation in the alliances Canada supports.

94. Canadian forces, subject to Canada's capabilities and other commitments, should be available, under proper control to answer a call from the United Nations for its peace-keeping role in the world.

95. In view of the present situation, what are the possible wars with which the world and Canada would be faced? The worst would most certainly be an all-out nuclear war. Some people maintain that a nuclear conflict could be localized. But opinions to the contrary are many. Canada must face the possibility of a generalized nuclear conflict in which the nations of the Western alliance and of the Eastern block would be the two main opponents. The second possibility would be a conventional war, that is a war without nuclear weapons. Finally, since the Second World War, there have been in the world what is known as brush fire wars, that is localized conflicts.

96. How could a nuclear conflict come about? Most probably by a conventional war escalating into a nuclear conflict. Europe has been mentioned as an area where such a conflict could start, but it may be that the stalemate of the "balance of terror" has made this type of conflict most unlikely.

97. The possibility of a surprise attack from the Soviet against any NATO member and of the instantaneous retaliation with all the nuclear offensive powers of the United States and its allies cannot be ignored.

98. Conventional war breaks out more easily. We were witness to several such occurrences since the end of the 1939-1945 war. The most serious one was without any doubt the Korean war. Nowadays war remains essentially conventional as long as it does not involve the direct participation of the United States and the Soviets in the same war. If the two great opponents were to participate directly in a war, the latter would almost certainly become nuclear.

99. As long as the nuclear weapons of the USSR are matched by the United States missile systems, Strategic Air Command, Polaris firing nuclear submarines and a number of other American nuclear weapons, and until one side or the other perfects an anti-missile missile it is unlikely that a nuclear war will break out.

100. This Committee recommends:

(*a*) That the United States retain final authority over its nuclear arms made available to the North Atlantic Treaty Organization.

(*b*) That Canada positively should not engage in the development and production of nuclear weapons.

101. In order to follow up chapter eight, further time is required to examine the proposal that NATO members participate in the preplanning and targeting of nuclear weapons to be available for use on authority of the United States of America.

CHAPTER IX—DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE

102. The Committee could not study in all its details the organization of the Department of National Defence, but after the evidence given by the minister, the chiefs of staff and many other witnesses, it can point out some problems which it intends to examine when it resumes its activities during the next session. These are:

(*a*) Nature and extent of civilian control.

(*b*) The organization of the chief of staff structure.

(c) the centralization of defence matters under the authority of only one minister.

(d) The potential impact of military expenditures and armament production on economic activity in Canada.

(e) The effects upon employment of a reduction in the defence budget.

(f) Policies related to research and development.

* * *

The Committee wishes to express its sincere appreciation to its Clerk, members of Committees Branch, the other personnel of the House of Commons and all those persons in Canada and abroad whose devotion to duty and co-operation has greatly assisted the Committee in its work.